UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedelarvolu07pariuoft

REVUE

DE

LA RÉVOLUTION

NANTES, IMP. VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.

REVUE

DE

LA RÉVOLUTION

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE

CH. D'HÉRICAULT ET GUSTAVE BORD

REVUE MENSUELLE

Historique, Philosophique, Economique, Littéraire et Artistique.

SIXIÈME VOLUME

Année 1886. — Premier semestre

283

39088

PARIS

BUREAUX DE LA *REVUE DE LA RÉVOLUTION*

A. SAUTON, LIBRAIRE, 41, RUE DU BAC

—

1886

CHICAGO PUBLIC LIBRARY

MASSACRE [illegible] DANS LE PORT DE GÊNES PAR LES ANGLAIS.

[illegible] Vaisseaux [illegible] de la République

REVUE

DE

LA RÉVOLUTION

LA RÉVOLUTION DE GÊNES

EN 1797

Lorsque la Révolution française éclata, l'Italie fut frappée d'étonnement. Si les peuples de ce pays éprouvaient un vague désir de réformes, s'ils sentaient le besoin de transformer ou de supprimer des institutions surannées, ils redoutaient les secousses violentes. L'abbé Aurelio Bertola de Rimini, proclamant, en 1787, la perfection des systèmes politiques de son temps, prétendait que l'Europe n'avait plus à redouter une révolution. Quelques princes avaient voulu introduire dans leurs États diverses innovations, mais plusieurs villes les avaient repoussées. Une transformation lente s'opérait néanmoins. Les Francs-maçons et la secte des Illuminés travaillaient avec ardeur. Les gens éclairés discutaient, prenaient part aux controverses scientifiques, philosophiques, religieuses, et admiraient les encyclopédistes. Tout ce qui venait du dehors était accueilli avec empressement par les classes lettrées.

Le peuple considérait, au contraire, avec dédain, ce qui lui venait de l'étranger, ou, plus exactement peut-être, il laissait passer les idées sans y prendre garde, respectant les hommes que les nécessités sociales avaient élevés au-dessus de lui, ayant l'amour de sa famille, s'acquittant des pratiques de la religion, et, sans se plaindre, creusant le sillon que ses pères avaient tracé.

Telle était, en résumé, la situation de la Péninsule en 1789 ; mais il importe de ne pas perdre de vue que l'Italie était divisée en plusieurs petits Etats, les uns indépendants, les autres soumis à l'Empire ; les uns gouvernés par des princes, les autres constitués en républiques ; que chacun de ces Etats avait ses lois, ses traditions, ses coutumes ; que certains d'entre eux étaient, par la force même des choses, mieux préparés que leurs voisins à faire bon accueil aux nouveautés d'importation française.

Dans quelques provinces, le peuple suivait avec intérêt la marche des affaires publiques ; il jugeait les actes de ceux qui avaient reçu mission de le conduire, et se montrait parfois indocile. A Gênes, par exemple, la population, considérant la liberté comme le premier des biens, se montrait ombrageuse. Les factions, les luttes intestines avaient contribué à maintenir au sein de la nation l'énergique fermeté des ancêtres. Le peuple génois était doué des qualités qui font les nations puissantes : il avait des mœurs pures, il était jaloux de ses droits, actif, économe ; il était demeuré fermement attaché à la religion de ses pères ; c'est au cri de : « Vive Marie » qu'il avait secoué le joug autrichien ; c'est la crainte de voir ses églises violées, ses autels renversés, ses prêtres proscrits qui lui fit longtemps redouter les réformes que les Français venaient lui apporter.

I

La ville de Gênes remonte à une antiquité reculée. Elle fut conquise par les Romains et incorporée à la Gaule cisalpine. Détruite pendant les guerres puniques, elle fut rebâtie et devint sous les empereurs un municipe important. Plus tard, cette cité déjà puissante fut ravagée par les Barbares, appartint aux Hérules, aux Ostrogoths, aux Exarques Grecs, aux Lombards, à Charlemagne, et se rendit indépendante sous les successeurs de ce prince. Gênes, alors, se donna des consuls. La première élection de consuls dont l'histoire ait gardé le souvenir date du commencement du XIIe siècle, mais leur nombre, la durée de leurs pouvoirs et leurs attributions varièrent à plusieurs reprises. En 1190, on cessa de nommer les consuls d'une façon régulière, et, depuis 1217, ces magistrats furent remplacés par des potentats choisis parmi les citoyens notables des villes voisines et nommés pour un temps très court. De nouveau les dissensions intestines contraignirent les habitants à modifier la

forme de leur gouvernement ; ils eurent des dictateurs auxquels on donnait le nom de capitaines du peuple, des protecteurs, des abbés du peuple, enfin des doges assistés de deux conseils.

En 1789, le pouvoir était entre les mains de l'aristocratie. Les nobles composaient les deux conseils, et le doge était élu par le Grand Conseil. Cet état de choses établi par une loi de 1576 avait été l'objet d'attaques successives, et l'on avait tenté de le modifier, notamment au commencement du XVIe siècle. Dans la lutte si âpre et si héroïque en même temps des Génois contre les Autrichiens, en 1746, le peuple avait délivré la patrie, et, depuis cette époque, ses courtisans lui répétaient qu'il était assez fort pour se défaire de l'aristocratie. Les mesquines rivalités de familles, les appétits des gentilshommes pauvres convoitant les emplois publics, le travail persévérant des sociétés secrètes contribuaient à entretenir au sein de la population cette humeur inquiète qui la faisait rêver d'un changement de constitution. Les tendances de la démocratie génoise ou, plus exactement, de la bourgeoisie, furent favorisés par les événements qui jetèrent la sérénissime République entre les bras de la France.

Gênes, au début de la Révolution française, placée entre les prétentions rivales des cabinets de Londres et de Paris, avait décidé de garder la neutralité, une neutralité désarmée. Les Anglais ne tardèrent pas à la mécontenter. En 1793, *le Bedford* attaqua d'une façon déloyale et à l'improviste, dans le port même de Gênes, la frégate française *la Modeste* et s'en empara. La ville tout entière fut indignée d'un pareil attentat. Quelque temps après, au mouillage de la Spezzia, *le Captain*, de 74 canons, recommença contre *l'Impérieuse* ce qui avait eu lieu contre *la Modeste*. L'arrogance des Anglais, qui se manifesta par ces faits et d'autres encore, poussa les Génois à donner aux Français toutes leurs sympathies : ceux-ci, par la force même des choses, devaient dès lors peser sur leurs destinées.

Les événements se succédaient avec rapidité. Nos armées étaient entrées en Italie et s'y étaient couvertes de gloire, mais Bonaparte pensait qu'il était nécessaire, pour anéantir complètement l'influence de l'Autriche, de porter la guerre contre elle ailleurs encore que sur les champs de bataille : il fallait changer ou modifier la forme des anciens gouvernements. Saliceti faisait combattre l'aristocratie génoise par les journaux de Milan : ses émissaires répandaient les bruits les plus alarmants, et les novateurs, agissant avec

vigueur, voyaient le nombre de leurs adhérents s'accroître chaque jour.

Les révolutionnaires se réunissaient dans les pharmacies Morando, di Negro, Odero ; et leurs chefs les plus influents étaient, avec Morando, un abbé nommé Cuneo, Philippe Doria, un moine et deux étrangers, dont l'un, le Napolitain Vitaliani, était employé à l'ambassade française. Vitaliani avait un abord agréable, et sa parole éloquente allait au cœur du peuple. Chose vraiment digne de remarque, dans la plupart des Révolutions, les étrangers jouent un rôle important. Pourquoi en serait-il autrement ? Ils ne comprennent pas les traditions du peuple au milieu duquel ils vivent ; s'ils les connaissent, c'est à l'état de pure abstraction, sur lesquelles on porte un jugement trop froid pour ne pas être souvent intéressé ; ils ne peuvent aimer ces traditions comme les citoyens dont les pères ont lutté, parfois beaucoup souffert pour fonder des institutions qu'ils croyaient utiles au bonheur de leurs descendants.

Dans les officines où se préparait le changement de gouvernement, les mécontents allaient énumérer leurs griefs, sûrs d'y rencontrer des oreilles complaisantes. Le riche opprimait le pauvre, le patricien faisait fi du plébéien, éternels reproches que les petits adressent aux grands dans toutes les sociétés. Le commerçant retirait de son négoce moins de profits qu'il ne le désirait, parce que le gouvernement favorisait les maisons plus importantes que la sienne ; si le plaideur perdait son procès, on aurait eu grand tort de penser qu'il s'était trompé sur son droit ou que les juges n'avaient pas eu une vue bien nette des faits ; il avait été condamné parce que les tribunaux vendaient la justice. Le temps était venu de mettre fin à un état de choses aussi défectueux et de donner à la République une constitution plus équitable.

On s'était alarmé, dans le gouvernement, des tendances nouvelles qui commençaient à s'affirmer d'une manière inquiétante, et l'on avait nommé, pour enrayer le mal, deux inquisiteurs d'Etat. Peine inutile ; les jours de la noblesse étaient comptés ; la Révolution était prête ; il suffisait d'une étincelle pour allumer l'incendie.

II

Le 19 mai 1797, à l'Aquasola, aujourd'hui une des plus agréables promenades de Gênes, plusieurs jeunes gens appartenant à d'hono-

rables familles s'étaient pris de querelle, excités par les événements qui préoccupaient tous les esprits. On en était venu aux mains, et les arrestations opérées avaient ému la population. Gênes était agitée par des mouvements insolites. De tous les côtés on apercevait les signes précurseurs de l'orage. L'un poussait l'autre, et, comme il arrive toujours à la veille d'un mouvement populaire, les gens paisibles se sentaient moins calmes, les hommes ardents s'excitaient au combat, attendant avec impatience le moment de s'élancer à l'assaut du pouvoir, et les meneurs, allant de l'un à l'autre, entretenaient la flamme qui devait dévorer la vieille constitution aristocratique. Des groupes nombreux parcouraient les rues en répétant des refrains patriotiques ; ils chantaient la liberté et maudissaient l'Autriche : « Que sur le trouble Danube pende l'épée autrichienne, « en Italie, désormais, son éclair ne brillera plus [1]. »

Ce fut par un acte de vigueur que les inquisiteurs d'Etat répondirent à ces émeutes préliminaires ; ils firent incarcérer deux des novateurs les plus avancés.

A cette nouvelle les révolutionnaires s'irritent et excitent un soulèvement. Ces faits s'accomplissaient le 21 mai 1797.

Guidés par Morando, les conjurés se rendent au palais ducal en chantant la Marseillaise. Leur armée compte dans ses rangs des hommes très mal famés [2]. Ils réclament avec menaces la mise en liberté des prisonniers. Les sénateurs répondent que justice sera faite et que bientôt le peuple connaîtra la sentence. Les rebelles veulent forcer l'entrée du palais, mais ils sont repoussés et se rendent à l'ambassade française, où le ministre, Faipoult, promet d'intervenir, d'être auprès du gouvernement l'interprète de leurs réclamations. Ce sont alors des cris de joie, des vivats enthousiastes, et le reste de la journée, la soirée et la nuit se passent dans les plaisirs.

Cependant les citoyens attachés aux anciennes institutions restaient dans l'inaction. Ils laissaient les novateurs se porter aux pri-

1. « Sul torbido Danubio
« Penda l'austriaca spada
« Nell' Itala contrada
« Mai più lampeggierà. »

Annali della Republica Ligure dall' anno 1797 a tutto l'anno 1805. Genova, Botto, 1852.

2. Carlo Botta, Storia d'Italia dal 1789 al 1814, lib. 11.

sons pour en ouvrir les portes et en armer les prisonniers [1], s'emparer des points principaux de la ville, proclamer la déchéance des magistrats, comme ils les avaient laissés assiéger, en quelque sorte, dans le palais ducal.

Les séditieux avaient refusé la transaction que le Sénat leur proposait lorsque le peuple, fidèle au gouvernement établi, se souleva. Cette seconde armée se composait de quelques soldats dévoués, des ouvriers du port, des marins, des charbonniers et des portefaix, tous portant à leur bonnet, comme signe de ralliement, une image de la Vierge. Aux cris de : « Vive Marie ! Vive la religion ! Vive le Doge ! A bas les Jacobins ! » les partisans de l'ancien état de choses marchèrent contre les novateurs ; ils s'emparèrent du dépôt des munitions, s'en distribuèrent les armes, et l'on en vint aux mains. De part et d'autre, on combattit vaillamment pendant plusieurs heures, et la lutte se termina par la retraite des novateurs : un de leurs chefs, Philippe Doria, resta parmi les morts, et son cadavre fut outragé.

Tout s'était accompli sans le concours des sénateurs, mais des Français et des Lombards avaient péri dans la bataille. Le Doge n'était pas sans inquiétudes sur les conséquences de cet événement.

Le 23, le peuple saccagea les pharmacies di Negro, Morando et Odero, mais tout se calma bientôt.

Faipoult demanda, le lendemain, au gouvernement, la délivrance de tous les Français qui avaient été mis en état d'arrestation et des étrangers à son service ; il voulut, en outre, lui faire reconnaître, dans une déclaration solennelle, que les Français n'avaient pris aucune part au soulèvement. Le Sénat répondit avec fermeté. Il invita le peuple à la modération et engagea, d'autre part, les Français à se conduire en amis fidèles. Cette proclamation mécontenta le peuple et notre ambassadeur qui en demanda une seconde, conçue en d'autres termes. Le manifeste n'établissait pas que les Français étaient restés étrangers à tout ce qui s'était passé ; loin de là, il contenait des insinuations injurieuses, disait le ministre de France, puisqu'il les engageait à ne se livrer à aucun acte de nature à mettre les Génois dans la nécessité de se défendre « *che dal canto* « *loro si condurranno da buoni nostri amici, e non obbligheranno* « *nessuno al giusto caso della necessaria diffesa.* » En s'exprimant

1. Carlo Botta, Storia d'Italia dal 1789 al 1814, lib. 11.

ainsi, le Sénat paraissait supposer qu'ils avaient été les fauteurs des désordres qui avaient troublé la cité. Le gouvernement répondit sur un ton très respectueux qu'il ne pouvait accéder au désir manifesté par l'ambassadeur, car une nouvelle proclamation diminuerait l'effet de la première : toutefois, Français et Lombards furent relâchés.

Savone, Finale, Port-Maurice, suivant l'exemple de la capitale, s'étaient révoltés aussi, avaient chassé les soldats et planté l'arbre de la liberté.

Les partisans de la France insistaient auprès du Sénat pour le déterminer à modifier la constitution de l'Etat. Le Sénat hésitait, et cependant la situation était des plus tendues. Dans les villes de la Rivière, les émeutes succédaient aux émeutes. Brueys s'était présenté devant Gênes. On avait vu tout près de la ville les uniformes français. On disait que Serrurier approchait avec sa division. Des négociations furent alors entamées avec Paris et Montebello pour combiner un changement de constitution, mais c'était surtout à Montebello, où se trouvait le général en chef de l'armée d'Italie, qu'allaient se discuter sérieusement les destinées de Gênes.

Après quelques pourparlers, les deux partis en présence tombèrent d'accord, et, le 14 juin 1797, un gouvernement provisoire fut installé. Il se composait d'un conseil de 22 membres et du Doge, Jacques Brignole. Ce Conseil était composé d'hommes modérés appartenant aux différentes classes de la société. Bonaparte avait voulu, tout en affirmant le principe de la souveraineté du peuple, se montrer l'ennemi du désordre et de l'anarchie.

Le 9 juin, un mandement de l'archevêque Jean Lercari avait paru, invitant les fidèles à la modération : « Tout porte à penser, « disait-il, que l'établissement d'un nouveau et satisfaisant gouver- « nement, s'attachant principalement à conserver notre sainte reli- « gion catholique, à sauvegarder la liberté et l'indépendance de la « République, à donner la sécurité aux citoyens, à protéger leurs « biens et leur commerce, nous conduira bien vite à une véritable « paix et à un bonheur durable [1]. »

Ce fut une grande joie quand on apprit le résultat des délibérations. Il ne fut plus question que de paix, d'indépendance et de liberté.

1. Epilogo dello Pastorale, etc : annali della Rep. ligure, vol. V.

Le gouvernement provisoire décréta, le 14, l'impression d'une proclamation où il remerciait la France de ses bienfaits. Il ajoutait que le clergé séculier et régulier avait « bien mérité de la patrie, » car il avait, « à l'exemple de son digne pasteur, fait un usage salu- « taire de sa religieuse influence [1]. » Il invoquait ensuite l'assistance du Très-Haut. Une amnistie générale fut décrétée en faveur des personnes qui avaient pris part aux événements des 22 et 23 mai. Enfin on organisa une grande fête nationale : il y eut une procession de la Liberté.

Au jour fixé, le cortège parcourut la ville dans un ordre parfait. Les fanfares exécutaient les plus beaux morceaux de leur répertoire et des chœurs d'amateurs chantaient des hymnes patriotiques. On remarquait le groupe des veuves vêtues de blanc, celui des sans-culottes qui tenaient à la main une pique surmontée du bonnet d'affranchi aux couleurs de Gênes, celui des mendiants et des esclaves africains. Un char orné d'épis, d'arbustes et de fleurs portait une femme d'âge moyen qui symbolisait l'agriculture. Le char de la marine avait la forme d'un navire antique. Celui de la Liberté fermait la marche. La Liberté était représentée par une jeune fille vêtue de blanc et coiffée d'un casque élégant ; elle portait une fine cuirasse d'acier. Autour d'elle, des femmes et des jeunes gens dansaient plus librement, dit l'auteur des annales, que ne le comporte la décence. On voyait défiler les représentants de tous les corps d'état, les députés des vallées et rivières, des ecclésiastiques séculiers et réguliers, les professeurs de l'Académie, des officiers et des fonctionnaires de tout rang, et les membres du gouvernement provisoire. Les cloches sonnaient à toute volée, et, dans les églises, on chantait des cantiques et l'on priait, mais le bruit du canon vint dominer tous les autres, quand on dressa sur la place de l'Acquaverde l'arbre de la liberté et que le chef du gouvernement provisoire imposa aux esclaves africains le bonnet à deux couleurs. Cette cérémonie accomplie, le cortège s'achemina du côté de la cathédrale, où l'archevêque donna la bénédiction du T. S. Sacrement.

Afin que tous les pays, que toutes les villes appartenant à la République eussent le bonheur de comprendre les bienfaits que la Révolution de 1797 leur promettait, le gouvernement provisoire décida qu'une mission patriotique serait organisée. Comme signe

1. Registro delle sessioni del governo prowisorio della republica di Genova dal Giorno della sua installazione 14 Guigno 1797.

distinctif de leurs fonctions, les missionnaires de la démocratie devaient porter au cou un crucifix suspendu à un ruban blanc et rouge. Après avoir invoqué l'Esprit-Saint, ils devaient établir la concordance qui existe entre les principes de la religion catholique et ceux de la démocratie. Ils devaient ensuite énumérer les maux produits par l'ancien régime, montrer tout le bien que l'on pouvait attendre du nouveau, expliquer le sens des mots liberté, égalité, propriété, sécurité, faire connaître la signification des fêtes patriotiques et en donner l'explication, démontrer que tous les citoyens sont tenus de pourvoir aux besoins de la patrie, enfin apprendre au peuple quelles qualités doivent avoir ses représentants et comment on peut combattre les trames des intrigants.

L'enthousiasme et les fêtes cachaient le mal pendant quelques heures, mais ne le guérissaient pas. Ce peuple qui ne parlait que de concorde avait, à la nouvelle du changement de gouvernement, proféré contre les patriciens des menaces qu'il pouvait réaliser ; il avait brûlé le Livre d'or, renversé la statue d'André Doria, l'un des plus grands hommes de la patrie, ouvert les portes des prisons et brisé les chaînes de malfaiteurs dangereux. Des questions religieuses furent bientôt soulevées et les populations en prirent ombrage. Les nouveaux apôtres dont nous venons de parler furent tournés en ridicule, et, sur plusieurs points, non seulement mal reçus, mais expulsés. Les nobles furent persécutés. Un parti de mécontents se forma et devint de jour en jour plus puissant ; mais on s'agitait en vain à Gênes. Le pays avait perdu, en fait, son indépendance ; il ne lui restait plus qu'à être annexé à la France. Un jour, en 1805, Napoléon, précédé du prestige de son nom, entouré de l'éclat de sa gloire, fit son entrée dans la ville au milieu des acclamations de toute la population, au bruit des salves d'artillerie. Le Doge Gérome Durazza était allé à Milan faire en tremblant sa soumission à l'Empereur. La République Ligurienne avait cessé de vivre ; Gênes devint le chef-lieu d'un département français.

ALEXANDRE GUASCO.

LE PALAIS-ROYAL SOUS LA RÉVOLUTION

SAINT-HURUGE

Saint-Huruge demeurait alors rue Traversière, en maison garnie, comme toujours. Mais il habitait son domicile le moins possible. Saisi au sortir du café Corazza, dans cette maison Egalité qui restait son quartier de prédilection, il fut d'abord conduit au comité révolutionnaire de la section de la Montagne ; ensuite chez lui, où l'on ne trouva rien de suspect dans ses papiers, enfin à la maison d'arrêt de Saint-Lazare [1], d'où il devait bientôt passer à celle du Luxembourg. Trois jours après son arrestation, sa fille, avertie par une lettre de son père, vint exposer à la Convention qu'elle n'avait point l'âge voulu pour se trouver comprise dans la loi de police générale contre les ex-nobles, mais que, son acte baptistaire n'ayant pas les formalités requises et la citoyenne chez qui elle était en pension témoignant quelques inquiétudes, elle croyait devoir s'adresser aux législateurs. En même temps, privée de toutes ressources par l'arrestation de son père, elle sollicitait la bienfaisance nationale de venir à son secours [2].

Saint-Huruge ne comprenait rien à ce qui lui arrivait. Comment ! la Révolution se montrait encore plus dure pour lui que l'Ancien Régime ! C'était la troisième fois qu'elle le jetait en prison,

* Voir la livraison de décembre 1885.

1. Archives. Dossier Saint-Huruge, procès-verbal de son arrestation. Un *tableau* rempli par le comité de surveillance de la section, le 17 floréal suivant, d'après le questionnaire imprimé, le qualifie de veuf, le dit âgé de 50 ans (au lieu de 44) et vieillit également sa fille, sans doute très forte pour son âge, si elle tenait du père, en lui donnant dix-sept ans, au lieu de quatorze ans à quatorze ans et demi qu'elle avait. De telles erreurs montrent avec quelle légèreté ces formalités étaient remplies. A la colonne des opinions, on lit : « Il a toujours paru chaud et exalté patriote ; il a suivi les événements de la Révolution ; il a manifesté dans tous les endroits publics une opinion *exagérée*, aimant à répandre des nouvelles. Nous ignorons si ses intentions étaient bonnes ou mauvaises. »

2. *Moniteur* du 3 floréal. *Procès-verbaux de la Convention* à la date. Ce n'était pas la première fois qu'elle paraissait à la barre : son père l'y avait déjà envoyée, en juin 92, pour y déposer un don patriotique. (Procès-verbaux de la Législative, IX, 452.)

lui, le patriote éprouvé, qui avait toujours marché en avant et crié plus fort que les autres. Il était indigné, il était furieux, mais surtout il avait grand'peur. On n'était plus en 1789, ni même en 1792; la Terreur régnait, le Tribunal révolutionnaire fonctionnait, impassible et tranchant comme la guillotine ; d'aussi purs que lui, qui avaient rendu des services plus éclatants, qui n'avaient point le malheur d'appartenir à une caste suspecte, y passaient tous les jours ; le rasoir national, manié par une main invisible, poussé par une volonté d'autant plus redoutable qu'elle demeurait obscure et muette, était suspendu sur toutes les têtes. Saint-Huruge tenait beaucoup à la sienne, et il lui semblait sentir déjà le froid de l'acier sur son cou de taureau. Pour la sauver, il y avait trois moyens. D'abord, il fallait affecter l'assurance, comme le poltron qui chante lorsqu'il a peur, et n'avoir pas l'air d'admettre un moment l'hypothèse que son arrestation pût être autre chose qu'une méprise; puis il fallait s'adresser à tous ses amis influents, à tous les représentants qu'il connaissait plus ou moins, les harceler de lettres, les implorer en les flattant et les intéresser à sa cause; enfin, et c'était le principal, il fallait profiter de la circonstance même pour prouver son zèle et mériter de bonnes notes, en dénonçant ses compagnons de captivité : la meilleure manière d'échapper à la guillotine n'était-elle pas de s'en faire soi-même le pourvoyeur? On a dit quelquefois que Saint Huruge avait été enfermé dans les prisons de la République pour y remplir le rôle de *mouton* [1] ; en ces termes, l'accusation est fausse : il suffit de parcourir les lettres écrites des différentes maisons par où il passa, pour s'assurer que son incarcération prolongée n'avait rien de volontaire ; mais on y verra aussi avec quel empressement, emporté par son ardeur républicaine, la bassesse de sa nature et le désir de sauver sa peau, il prit le rôle de dénonciateur.

Transféré presque aussitôt de Saint-Lazare au Luxembourg, comme nous l'avons dit, Saint-Huruge passa à l'Abbaye le 28 floréal [2], un mois juste après son arrestation ; puis de là, le 9 prairial, dans la maison de santé de la rue Notre-Dame-des-Champs, succursale du Luxembourg, ensuite à Bicêtre et enfin au Plessis. Nous

1. « Gardez-vous de ce malheureux : c'est un mouton, » dit Gonchon en le voyant au Plessis. C'est peut-être ce mot, rapporté par Mme de Bohm dans ses *Prisons en 93*, qui a fourni le point de départ de l'accusation.

2. *Catalogue d'autographes*, déjà cité.

avons sous les yeux, ou nous avons trouvé dans son dossier, aux Archives, une douzaine de lettres adressées par lui de ces prisons à divers personnages qu'il sollicite avec un mélange de platitude et de hâblerie, en un style d'une prolixité fatigante. Nous ne citerons de ces lettres, souvent écrites sous sa dictée et qu'il s'est borné à signer, en y ajoutant quelque post-scriptum de sa main, que les passages intéressants pour sa biographie ou pour achever la peinture de ce type du démagogue que nous étudions en lui, en évitant autant que possible au lecteur les rabâchages et les répétitions innombrables d'une phraséologie très peu variée. Du Luxembourg, de l'Abbaye le 29 floréal, puis le 4 prairial, il écrit au comité de Sûreté générale, au citoyen président et aux citoyens représentants, des lettres empreintes d'une grande exaltation révolutionnaire, où il mêle à ses doléances des offres pressantes de dénonciation. Le 23 prairial, « an II de la République, une, indivisible et impérissable, » il s'adresse, de la maison de santé des citoyens Montprin et Desnos, rue Notre-Dame-des-Champs, 1466, où il avait obtenu d'être transféré pour cause de maladie, au digne et brave Ruhl, pour se plaindre d'avoir toujours été vexé et arrêté inhumainement par l'aristocratie déchaînée contre lui, « qui n'a cessé de rendre les plus grands services à la Révolution et qui a joué deux cents fois sa vie à pair ou non pour elle. » Il se plaint aussi de sa fille, en état de rébellion, et qui ne répond même plus à ses lettres ; elle est malheureusement très coquette, et il veut la faire mettre dans une maison de correction, car « point de mœurs, point de République, voilà la devise des braves gens. » Il a besoin de sa liberté pour veiller sur elle. Sophie Saint-Huruge avait quitté sa pension et s'était réfugiée à Clichy-la-Garenne chez une intrigante qui la tournait contre son père[1]. Il revient sans cesse dans ses lettres à ce sujet, qui lui tient à cœur. Il demande en outre à être entendu par le comité de Sûreté générale, afin de lui révéler tout ce qu'il a découvert dans la prison du Luxembourg sur la conjuration du monstre Dillon. Saint-Huruge invoque en sa faveur tous les témoignages d'estime qu'il a reçus de Ruhl. Celui-ci transmit au comité, avec une apostille plus que tiède, la lettre du « citoyen Saint-Huruge, qui se dit martyr de la Révolution et qu'il ne connaît

1. Voir dans le dossier le certificat du maire de Clichy, attestant que Sophie Saint-Huruge, âgée de quatorze ans et demi passés, demeure dans cette commune, chez la citoyenne Brail, depuis le 5 floréal.

que pour l'avoir vu au café Beaucaire et chez le restaurateur Saunier. »

On ne s'étonnera pas que la réclamation du captif, avec une aussi maigre recommandation, soit restée sans effet. Il ne se lassa point et redoubla d'instances, de bassesse et de lâcheté. Rien de plus répugnant que la lecture de ces lettres, où se peint au vif celui qui signe presque invariablement, et qui avait tous les droits pour le faire, « le vrai républicain Saint-Huruge. »

Dans la nuit du 3 au 4 messidor, il était envoyé à Bicêtre, et, dès le lendemain, adressait au maire de Paris une plainte où les accusations se mêlaient aux récriminations les plus violentes et où il prétendait qu'on avait voulu lui fermer la bouche parce qu'il était indigné des abominations qui se passaient dans la maison de santé de la rue Notre-Dame-des-Champs, remplie de traîtres infâmes et de contre-révolutionnaires.

Le 6 messidor, une nouvelle lettre, humble, vile et éplorée, arrive aux citoyens Bézard, Cambacérès et Merlin de Douai, du comité de Législation, qui la renvoient au comité de Sûreté générale :

Daignez permettre que le plus malheureux et le plus persécuté des hommes par les infâmes et odieux aristocrates contre-révolutionnaires se jette dans vos bras qu'il arrose de ses larmes et vous supplie, au nom de l'humanité outragée de la manière la plus indigne, de venir à son secours auprès du comité de sûreté générale, qui me fit arrêter, vraisemblablement sur de fausses dénonciations, et duquel je n'ai qu'à me louer pendant le temps de mon arrestation, qui dure depuis près de trois mois. Je suis sûr d'avance que ma déclaration ci-après vous tirera les larmes des yeux et que votre indignation sera à son comble. C'est dans ces sentiments dont je suis pénétré d'avance que je suis sûr que vous allez me faire rendre toute la justice que mérite un citoyen qui a eu le bonheur de ne laisser échapper aucune occasion d'être utile à sa patrie, pour qui il donnerait mille vies comme la sienne, si la chose était en son pouvoir... Je n'ai d'autre crainte que de vous faire du chagrin en excitant trop votre indignation et votre juste colère.

Cette lettre est immédiatement suivie d'une longue dénonciation, en style furibond, contre les menées aristocratiques des prisonniers du Luxembourg, et du « scélérat de concierge » Benoît, ainsi que de son complice Strol[1], « ancien suisse, comme lui, du frère du tyran ».

1. Straale. Il est question de ce guichetier, dans le récit que Beaulieu a fait de sa captivité, comme d'un honnête homme qui cachait son humanité sous les formes les plus rudes.

Il s'est trouvé « dans le cas de faire les recherches les plus exactes et de découvrir tout ce qu'il était possible de l'horrible conjuration de Dillon. » Il dénonce également un autre scélérat subalterne, « ami intime des Danton, des Lacroix » ; tout indique que « cet infâme scélérat, ancien laquais et espion de l'ancien régime, était destiné à se mettre à la tête de tous les scélérats subalternes, tels que les domestiques, en grand nombre, des guillotinés et autres coquins qui le méritent. » Il y a aussi « un certain cordonnier allemand (Witcheritz ?), qui se soûlait jour et nuit avec Benoît, chez qui ont mangé les Ronsin, les Vincent et autres, pendant qu'ils étaient au Luxembourg ». Qu'on juge donc « combien il est urgent de l'entendre dans une affaire qui peut faire découvrir tout le reste de la conjuration de l'infâme Dillon ». Quoique attaqué d'une jaunisse et d'une dartre terribles, on l'a fait transporter à l'Abbaye Germain, « dans une espèce de cachot fermé avec mes excréments. » Il n'en est sorti qu'en s'adressant au maire de Paris, pour être transféré dans une odieuse maison de santé, rue Notre-Dame-des-Champs, tenue par les coquins Montprin et Desnos, d'où il a passé à Bicêtre avec les galériens, les voleurs, les épileptiques.

Dans cette maison de santé, étant entre la vie et la mort et « enflé comme un ballon », il était obligé de souffrir en silence une compagnie qui lui faisait horreur :

Des aristocrates abominables, menant une vie aussi licencieuse que dans l'ancien régime, le même ton toujours entre eux et devant tout le monde, en se traitant de Monsieur et de Madame, Madame la vicomtesse et Madame la marquise, se régalant les uns et les autres, faisant salon comme dans l'ancien régime, s'affligeant de toutes les bonnes nouvelles, s'apitoyant sur le sort bien mérité de tous les scélérats condamnés par le tribunal révolutionnaire, passant une partie de la nuit les uns chez les autres, se portant les trois quarts et demi à merveille, mangeant comme des diables, bonne table, faisant venir du dehors les choses les plus recherchées, connaissant parfaitement la manière d'avoir des certificats de maladie du chirurgien et médecins, payant quatre à cinq cents livres par mois pour une malheureuse chambre qui n'en vaudrait pas douze par mois dans les trois quarts des quartiers de Paris, meublés à merveille avec leurs meubles.

Vient ensuite la dénonciation nominative :

Le plus honnête de tous, et le seul, est le ci-devant comte de Périgord. Mais, pour tout le reste, il ne répondrait « que de deux braves Allemands, aussi scandalisés que lui de tout ce qu'ils voyent et entendent. » Il désigne particulièrement la marquise de Clermont, le comte d'Harcourt, le baron

de Montenclos, M. de Caumartin, la présidente de Salaberry, La Harpe, sans épargner « trois bourgeoises aussi riches qu'aristocrates », bien d'autres encore, avec des commentaires à l'unisson. « Je demande donc justice la plus exemplaire contre ces gueux-là et contre l'administration de police. Je n'ai besoin que de la justice du comité de sûreté générale, à qui je donnerai de grands renseignements, et plus grands et précieux que l'on ne l'imagine de toutes les façons [1]. »

Dans une autre lettre, du 24 messidor, il renouvelle ses plaintes, ses réclamations et ses dénonciations, en donnant en deux colonnes la liste des infâmes aristocrates des deux sexes qui composent la maison de santé, sans faire cette fois d'exception pour le comte de Périgord, et en y joignant même les médecins.

Une autre lettre du même jour réclame ardemment sa liberté afin qu'il puisse veiller sur sa malheureuse enfant, livrée à elle-même pendant sa détention. Décidément Mlle Saint-Huruge chassait de race, car elle n'avait que quatorze ans et demi, et le père rapporte que sa première maîtresse de pension la lui avait rendue au bout de deux mois, « en me disant, et elle a dit une grande vérité, que je serois avant peu le plus malheureux des pères, si je ne veillois pas ma fille, comme on veille le lait sur le feu. »

Tant de doléances et tant d'offres de service demeuraient sans écho, et Saint-Huruge se désespérait. On le laissa à Bicêtre jusqu'au 9 thermidor [2]. Ce jour-là, il fut transféré dans la maison d'arrêt du Plessis, rue Saint-Jacques : c'était l'ancien collège de ce nom transformé en l'une des prisons les plus rigoureuses de Paris, et d'où l'on ne sortait généralement que pour aller à la guillotine. Il y était à peine installé quand éclata la nouvelle de la chute de Robespierre. Il en fut l'un des premiers informés. Sa fenêtre donnait sur quelques maisons du voisinage, dont les habitants montèrent sur les toits, en faisant de grands signes, en agitant les bras, en criant de toutes leurs forces : « Il est mort ! Il est mort ! Robespierre est mort ! »

1. On peut voir la contre-partie dans une note du concierge Benoît (18 messidor) pour le comité de Sûreté générale, qui lui avait peut-être demandé des renseignements à la suite des lettres de Saint-Huruge. « D'après différentes plaintes portées contre Saint-Huruge, sur ce qu'il mettait le trouble dans la maison de Montprin et se permettait des voies de fait contre différents détenus, au moins en menace, » il a fait son rapport à l'administration de police, qui a arrêté son transfert à Bicêtre, comme malade. « C'est pourquoi il dénonce tout le monde de la maison, excepté les deux Allemands et moi. » Benoît avait tort de s'excepter, on l'a vu.

2. Suivant l'extrait du registre d'écrou de la *Maison d'arrêt et de justice Egalité* (dossier F 7 5454); jusqu'au 8, suivant un autre dossier.

Dans l'allégresse infinie de leur délivrance, ces braves gens avaient pensé tout d'abord à leurs voisins les prisonniers, les plus intéressés à l'événement ; dès la première aube, ils se hâtaient de leur annoncer cette mort, qui était leur vie, et le premier qui se trouvait là pour recueillir la grande nouvelle, c'était précisément un bon terroriste, digne d'être l'un des instruments de Robespierre, tout prêt à le devenir s'il n'eût tenu qu'à lui [1], et que les circonstances seules, jointes à l'antipathie de nature qui sépare un énergumène brutal et sans cervelle d'un ambitieux flegmatique, habile à déguiser son absence de scrupule sous la pompe des principes, avaient rangé parmi ses ennemis, — ennemis terrifiés et muets, — c'est-à-dire parmi ses victimes.

Aussitôt Saint-Huruge se hâte de répandre la nouvelle libératrice. Du fond de son cachot, le tonnerre de sa voix remplit la maison : « Robespierre est hors la loi ! Robespierre est mort ! » On accourt de toutes parts ; le trouble et la tolérance des gardiens confirment déjà ce cri de délivrance tombé du ciel et auquel on n'osait croire d'abord. Tous se précipitent à la lucarne qui donne sur la rue Saint-Jacques ; de la voix et du geste, en déroulant de longues feuilles sur lesquelles ils ont écrit en gros caractères, les voisins achèvent de les mettre au courant. Plus de doute ! L'affreuse tyrannie sous laquelle agonisait la France a culbuté dans le sang : des fenêtres, des toits, des cheminées, des gouttières, cent bouches leur crient : « A la guillotine Robespierre ! A la guillotine Saint-Just et Couthon ! Lebas s'est tué. Le règne des brigands est fini. » Ah ! quel délire ! Les prisonniers s'embrassaient ; les uns riaient, les autres fondaient en larmes, d'autres encore dansaient comme des fous. Et Saint-Huruge ? Pour rester fidèle à son caractère, « Saint-Huruge ne garda plus de ménagement ; il traita en prisonnier cruellement ulcéré tous les individus attachés à la faction qui venait de succomber et qui nous arrivaient en foule [2]. »

Il s'attendait sans doute, comme tant d'autres, à voir s'ouvrir immédiatement les portes de sa prison. Mais il n'en fut rien. Les gardiens se bornèrent à le traiter avec une considération particulière dont s'indignait Gonchon, l'orateur du faubourg Saint-Antoine,

1. Et la preuve, entre cent autres, c'est qu'en janvier 1793, il avait, après Bourdon, provoqué Chambon pour avoir traité Robespierre de factieux. (Seilhac, *Révolution en Bas-Limousin*, 452.)

2. Relation publiée dans les *Prisons de Paris sous la Révolution*, par Dauban, in-8°, p. 446.

qui se trouvait enfermé au Plessis en même temps que lui et qui le méprisait [1]. Il se remit donc à assiéger de ses lettres tous ceux qui pouvaient l'aider à reconquérir sa liberté. Le 30 thermidor, il écrit à Goupilleau, membre du comité de Sûreté générale, et le 3 fructidor à Barras. Bornons-nous à citer cette dernière lettre, qui n'est guère que la répétition, en d'autres termes, de la précédente, toujours avec ces mêmes épithètes, ces mêmes images, ces mêmes tournures de phrase, ces mêmes hyperboles qui le peignent :

De la maison d'arrêt du Plessis, rue Jacques, le 3 fructidor, l'an 2e de l'ère de la République française une et indivisible.

Avant de recevoir de tes nouvelles, mon cher Barras, je me doutois bien que tu n'avois pas reçu la lettre que je t'avois adressée par la voie des inspecteurs de la salle de la Convention, et la lettre de mon ancien cocher n'a fait que me le confirmer. J'étois bien sûr d'avance, comme je le suis, de ton indignation en apprenant que le sale et vil Cromwell, ainsi que ses infâmes complices, déjà anéantis, prévoyant d'avance que je me montrerois contre eux, comme je me suis toujours montré, l'ennemi implacable de toute espèce de tyrannie, m'avoient fait arrêter; mais, n'osant pas me faire sacrifier comme tant d'autres en public, dans la crainte d'éclairer le bon peuple de Paris témoin, comme l'univers, de ma conduite dans la Révolution, qui a toujours été la même, comme tu le sais, prirent le parti, il y a quatre mois, de me faire arrêter et enfermer, pour me faire périr de misère et de chagrin dans l'infernale maison de Bicêtre, parmi les voleurs et les galériens ; et, si j'ai réchappé de la maladie affreuse que je viens d'avoir avec ma bile répandue dans le sang, une jaunisse à faire peur et la fièvre, je suis à peine reconnoissable et je ne dois ma guérison qu'à mon courage et à la force de mon tempérament. Au fait, ces monstres, voyant que je ne succombois pas, qu'au contraire je me rétablissois, me firent transférer de Bicêtre dans la maison d'arrêt du Plessis, le 9 thermidor, veille de la fameuse décade fixée pour la proclamation de ce vil tyran, ce qui seroit arrivé, si tu ne t'étois pas montré comme tu l'as fait, ainsi que tous ceux de tes collègues qui pensent et agissent comme toi. Tu ne seras pas étonné que le monstre d'administrateur nommé Dumoustier, en me transférant au Plessis, me disoit que l'administration de police ne m'envoyoit dans cette maison que parce que, sous peu de jours, on devoit donner la liberté à une grande quantité de prisonniers. Il disoit en cela une grande vérité, car c'étoit nous qui devions commencer à remplir la fameuse carrière. Mais sois tranquille : mon transfèrement étoit l'époque de sa mort, car ce fut lui qui, le lendemain, a été guillotiné le premier.

1. Mme de Bohm, *les Prisons en 93*. Le récit des égards témoignés à Saint-Huruge devant Gonchon précède dans ce livre date du 9 thermidor, mais il paraît évident que la scène est postérieure, puisque Saint-Huruge n'était arrivé au Plessis que le soir du 8 thermidor, au plus tôt.

Ajoute à tout cela le plus grand des malheurs : à peine étois-je arrêté que ma fille, enfant unique que tu connois, a été séduite par un monstre femelle qui lui a persuadé que j'étois un homme perdu, et cela ne t'étonnera pas quand tu sauras qu'elle est femme d'un misérable placé par Robespierre. En conséquence, peu de jours après mon arrestation, ce misérable enfant, qui a beaucoup de torts de son côté, a quitté l'excellente maison d'éducation où je l'avois laissée, pour aller demeurer chez cette odieuse femme, où elle est depuis quatre mois, ayant totalement secoué le joug paternel et refusé de répondre à mes lettres. Heureusement pour moi, je suis parfaitement instruit, et je sais à n'en pas douter qu'on n'attendoit que ma mort pour livrer mon enfant et la faire épouser, moyennant une somme considérable, à un jeune scélérat qu'elle protège. Je te demande d'après cela s'il existe une liberté plus pressée et mieux méritée que la mienne. Je n'ai vu ici que trois de tes collègues, il y a deux jours, entre autres Dubois Dubais; mais tous ont été indignés de m'y voir encore. Au fait, il n'y a que les détenus qui ont des personnes assidues à solliciter jour et nuit au comité de sûreté générale qui obtiennent leur liberté en très grand nombre. Quant à moi, je rougirois de devoir la mienne, qui m'est due de toutes les manières, autrement que par la voie de mes amis députés à la Convention, et je suis sûr que je te rends un service en te priant d'aller sur le champ au comité de sûreté générale, où tu l'obtiendras en deux minutes, en disant les choses telles qu'elles sont. D'ailleurs, j'ai tout pour moi, jusqu'à la loi, et ne suis dans aucun des cas prévus par le décret du 17 septembre. Ne cache rien à tes collègues du comité, et je suis sûr que tous, ainsi que toi, à commencer par Vouland et Goupilleau, éprouveront la même indignation. Je ne doute pas que, dans le courant de la journée, tu ne me fasses obtenir et envoyer ma liberté par un employé du comité de sûreté générale. En attendant avec empressement le plaisir de t'embrasser et te témoigner ma reconnaissance, reçois l'assurance de mon attachement éternel. »

Et au dessous, de son écriture : « Le plus malheureux des pères et ton ami, — le citoyen Saint-Huruge. » En tête de la lettre, également de son écriture : « Les risques que court encore ma fille entre les mains de la plus malheureuse coquine, chez qui elle est, vont te faire hérisser les cheveux. Lis, je te prie, avec la plus grande attention [1]. »

A peu près en même temps, il écrivait au comité de Salut Public, pour lui rappeler les persécutions qu'il avait subies de la part de l'infâme Robespierre et de ses complices, par quatre mois et demi de détention dans cinq prisons, et les suites de cet emprisonnement, — ses maladies, l'abandon de sa fille, le séquestre mis sur ses biens, comme émigré, par l'administrateur Dureau, « de la clique infernale

1. Lettre inédite. Archives : dossier de Saint-Huruge.

de Robespierre; » — le comité, dans sa sagesse, verrait sans aucun doute qu'il n'y a pas un citoyen plus autorisé de toutes les manières à demander son intervention. La particularité que présente cette lettre, d'ailleurs sans intérêt après tant d'autres pareilles, c'est qu'elle est signée : Lafage, jadis Saint-Huruge. Notre marquis s'avisait un peu tard, ce semble, de se décrasser de son nom aristocratique; mais la chute de Robespierre, tout en suspendant, par la force des choses plus que par la volonté des hommes, le cours de la Terreur, n'avait rien changé aux idées et aux passions révolutionnaires des gens au pouvoir, et il faut croire qu'ils furent sensibles à ce dernier trait, car, au lendemain de cette lettre [1], le 5 fructidor (22 août 1794), on lui signifiait enfin son ordre de mise en liberté, motivé sur « les nouveaux renseignements qui constatent sa conduite civique et constamment soutenue en faveur de la Révolution [2]. »

Rendu à la rue, Saint-Huruge se hâta de reprendre son genre de vie habituel. Il se remit à courir les places publiques, les cafés et les cabarets, criant, hâblant de plus belle, tonnant à la fois contre l'Ancien Régime et contre Robespierre, contre les aristocrates et contre les terroristes, se posant en Girondin, jurant que, sans le 31 mai, les Vendéens ne se seraient pas révoltés contre la Convention, donnant sa parole d'honneur et offrant de gager cent louis, sans les avoir, que Charette avait livré ses fourrages et ses provisions à nos soldats et que la guerre civile était terminée, répandant des nouvelles, soutenant avec fracas des thèses empreintes d'extravagance et brûlantes de patriotisme, prenant à partie, injuriant et menaçant de battre quiconque n'était pas de son avis. Les *observateurs* et les habitués du Palais-Royal n'entendent que les éclats de sa voix [3]. Mais surtout Saint-Huruge était altéré de vengeance. Il se jeta dans la réaction thermidorienne avec toute la violence de son tempérament, jointe au désir de prendre une revanche éclatante, de faire payer aux Jacobins les souffrances qu'il avait endu-

1. Elle n'est pas datée, mais elle ne peut guère être ni postérieure à la précédente (du 3 fructidor), puisqu'il fut mis en liberté le 5, ni antérieure, puisqu'il y parle de quatre mois et demi de captivité, ce qui reste encore une exagération, même en reculant la date de la lettre à la dernière limite.

2. Signé : Goupilleau de Fontenay, Louis du Bas-Rhin. On peut voir aussi, dans le même dossier, le procès-verbal de sa libération et de la levée des scellés dans son domicile par le comité révolutionnaire de la Montagne.

3. *Messager du soir*, 1er pluviôse, an III. *Rapsodies*, 1er trimestre.

rées et surtout la peur qu'il avait eue. D'ailleurs, quand Fréron, le sanglant proconsul de Toulon et de Marseille, le disciple, l'admirateur, le zélateur de Marat, donnait lui-même le mot d'ordre à la Jeunesse dorée et sonnait le tocsin dans sa feuille contre ses anciens amis, comment s'étonner que Saint-Huruge se lançât lui aussi dans le mouvement, en se persuadant qu'il vengeait la cause de la Révolution dans sa propre cause et en suivant l'instinct naturel qui le poussait à accourir là où il y avait des coups de bâton à donner, et à se ranger du côté du plus fort !

D'ailleurs, indépendamment de sa longue détention à venger, Saint-Huruge avait aussi des griefs personnels contre le club des Jacobins, où on ne l'avait pas traité avec assez de considération ni pris suffisamment au sérieux, où on le rappelait à l'ordre, où l'on riait de ses motions, où l'on n'avait pas réclamé sa mise en liberté. L'occasion était propice pour l'en punir. La Convention discutait sur le procès de Carrier, et les Jacobins, en s'obstinant à prendre sa défense, soulevaient contre eux la conscience populaire, qui s'agitait pour vomir le sang dont elle était étouffée. Ils soutenaient Carrier au nom de la Révolution, et c'est au nom de la Révolution aussi qu'une grande partie tout au moins de la réaction thermidorienne, et le groupe de Saint-Huruge en particulier, s'attaquait à lui comme ayant compromis par ses crimes la cause révolutionnaire et s'étant fait l'instrument servile du comité de Salut public, et, par là même, du tyran abattu le 9 thermidor. Le Palais-Royal redevenait le quartier-général de Saint-Huruge aussi bien qu'aux premiers jours. C'est là qu'il réunissait sa troupe de jeunes gens et les exhortait à tomber sur les Jacobins [1]. Les rapports des observateurs le signalent au premier rang dans les manifestations contre ses anciens amis : au milieu des groupes, non seulement il se prononce sur leur compte avec sa violence habituelle, mais « il prouve à tous les citoyens, qui ne pensent pas comme lui, qu'ils ont tort en leur donnant des coups de bâton, et en les conduisant de suite au corps de garde, où il les consigne impunément [2] ; » il est de toutes les expéditions contre eux, il leur fait la chasse, ainsi qu'aux bustes de Marat ; il ouvre la motion d'aller fouetter les femmes et s'en vante dans les couloirs de la Convention ; il se distingue aussi dans l'un des plus bruyants épisodes de la réaction thermidorienne : la guerre

1. Michelet, *Histoire du XIXe siècle*, 1, 102.
2. Schmidt, *Tableaux de la Révolution*, II, 244.

déclarée par la jeunesse au *Concert de la rue Feydeau,* joué sur le théâtre d'Audinot et qui, malgré les précautions prises par les auteurs, avait excité sa colère en donnant le rôle odieux à un *muscadin* et en fournissant aux Jacobins des armes contre elle [1]. Dénoncé lui-même comme un terroriste et un homme de sang au café des Canonniers, il vient s'y défendre à sa manière, en pérorant plus haut que les autres, et en se vantant que, le jour venu, et lorsqu'il le faudra, il cassera toute autre chose que des têtes de plâtre.

Mais Saint-Huruge a beau s'agiter : à mesure que la Révolution marche à sa fin, il perd de son importance, et se confond de plus en plus avec la tourbe anonyme. Son activité brutale et fanfaronne est dépaysée et ne trouve plus d'emploi. Malgré la part qu'il avait prise, plus par ressentiment que par conviction, à la réaction thermidorienne, il n'en restait pas moins un homme naturellement classé parmi les terroristes, parmi ceux qui regrettaient la *grande époque.* Au mois de décembre 1795 (2 nivôse an IV), un *observateur* signale, comme un des symptômes révolutionnaires se rattachant aux mouvements des patriotes de 89, ce fait qu'on a vu Saint-Huruge se promener dans les rues avec Jourdan coupe-tête : l'*observateur* oubliait que Jourdan avait été guillotiné le 29 mai 1794, ce qui rendait difficile que Saint-Huruge se promenât en 1795 avec lui, à moins que ce ne fût avec son ombre ; mais il y avait eu tant de guillotinés et aussi tant de coupe-têtes sous la Révolution qu'une méprise de ce genre s'explique aisément. Comme l'Hercule antique, Jourdan a absorbé plusieurs personnalités dans la sienne, et il est arrivé plus d'une fois qu'on les a confondues sous son nom. La confusion était d'autant plus permise que Saint-Huruge, en sa qualité d'homme d'action, avait été l'ami de plusieurs des *coupe-têtes* de la Révolution, aussi bien que de Jourdan [2].

1. Schmidt, *Tableaux de la Révolution,* II, 264, 275 et suiv.

2. Le *Journal général de la cour et de la ville* (15 mai 91) nous le montre particulièrement en relations intimes « avec les deux coupe-têtes Jacques Lefort et Michel surnommé la grande barbe. » Les coupe-têtes étaient généralement caractérisés par une grande barbe, qui peut avoir contribué à la confusion. Il en était surtout ainsi du modèle Nicolas, qui paraît avoir été le vrai coupe-tête des journées d'Octobre au lieu de Jourdan, et qu'on a confondu avec lui jusqu'à donner quelquefois son nom comme prénom à l'affreux héros de la Glacière, qui s'appelait en réalité Mathieu Jouve. Suivant d'autres même, le coupe-tête d'Octobre, qui opérait d'une main experte avec une hache ébréchée, n'était ni Jourdan, ni Nicolas, mais un homme dont on ne dit pas le nom, qui avait été esclave en Barbarie et racheté par les Frères de la Merci ; en croyant arrêter ce dernier, nous dit la *Chronique de Paris* du 25 octobre 89, on s'est trompé, et on a arrêté un modèle, — sans doute Nicolas. —

Cependant il n'était pas encore parvenu à faire effacer définitivement son nom de la liste des émigrés, et il restait toujours sous le coup d'une application de la loi. Le 9 nivôse an III, saisi d'une pétition nouvelle, le comité de Législation le renvoya d'abord au directoire du district de Mâcon. Ses réclamations n'aboutissaient point, par suite de quelque défaut dans les pièces. Il avait cependant obtenu, cette même année, sa radiation provisoire, mais cela ne suffisait pas. Il se trouvait toujours dans la même situation lorsque la loi du 21 floréal an IV vint interdire le séjour de Paris à tous ceux qui n'étaient point rayés d'une façon définitive; et du département de Saône-et-Loire, où il s'était réfugié, Saint-Huruge multiplia les requêtes, les mémoires et les réclamations, en son style ordinaire, auprès des ministres et des Directeurs.

Après le coup d'Etat du 18 fructidor an V, une loi nouvelle et plus sévère ordonna à tous ceux qui se trouvaient dans le cas de Saint-Huruge de quitter le territoire de la République, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu leur radiation complète. Il fallut obéir. Saint-Huruge demanda aux administrateurs de son département un passeport pour se rendre à Genève avec deux domestiques. De Genève, il passa en Italie et séjourna à Milan, où il fut retenu quelque temps par l'état de sa santé [1]. Enfin, trois mois après, le 23 ventôse, le Directoire, sur le vu de toutes les pièces, d'innombrables certificats de résidence [2] et d'un rapport favorable et méprisant, qui le représentait comme une espèce de fou, n'étant sorti de France que « pour remplir plusieurs missions données je ne sais comment » et ayant « peur d'être assassiné par les véritables émigrés quand il sera au milieu d'eux, » prononçait sa radiation définitive de la liste des émigrés. Qui n'eût cru que tout était fini? Pas encore pourtant,

Parmi les déposants dans la procédure du Châtelet, deux désignent Nicolas; tous ne s'accordent que sur le point de la longue barbe; l'un ajoute qu'il était « habillé en esclave. » L'imagination populaire a travaillé sur cet homme à grande barbe comme sur un personnage légendaire et mystique. Pour mettre le comble à la confusion, il s'est produit plusieurs Jourdan sous la Révolution; d'Allonville, en ses *Mémoires secrets*, admet que c'est un Jourdan qui a coupé les têtes des gardes du corps en octobre, mais il le distingue du Jourdan de la Glacière, qu'il prétend calomnié. Je signale aux curieux ce petit problème à débrouiller.

1. V. l'attestation du commandant de la place et château de Milan, l'ex vainqueur de la Bastille P. Hulin (15 frimaire an VI).

2. Tous signés par des grainetiers, selliers, traiteurs, hôteliers, épiciers, chapeliers, boulangers, frotteurs, domestiques et autres gens de métiers généralement populaires.

car trois mois après, le 23 prairial, la fille de Saint-Huruge,— réconciliée sans doute avec le père qui s'était plaint si amèrement de sa conduite pendant qu'il gémissait dans les fers, — en était encore réduite à écrire au ministre de la Police en le priant de faire parvenir au Département une copie de la décision gouvernementale. Elle en avait adressé une à son père, revêtue de toutes les formalités requises, qui allait lui servir à rentrer en France ; mais, pour la levée du séquestre mis sur ses biens, il était urgent qu'il en fût envoyé une autre au Département. Et le ministre, faisant droit à cette requête, transmettait, le 12 germinal, aux autorités compétentes, l'expedition de l'arrêté du Directoire.

Ainsi, ce fut seulement le 12 germinal an VI (1er avril 1798), après des démarches et des réclamations incessantes, que prit fin cette affaire commencée en 1792. Il lui avait fallu tout ce temps pour arriver à faire reconnaître et réparer une erreur que tout le monde reconnaissait. S'il n'avait pas eu à se louer de la monarchie, que devait penser le républicain Saint-Huruge de la République, qui avait récompensé son ardeur par trois emprisonnements successifs, et qui, après avoir profité de sa première mission pour l'incarcérer, puis de sa seconde pour l'inscrire sur la liste des émigrés, l'avait maintenu quand même sur cette liste pendant près de six ans, avec toutes les conséquences que nous avons vues : le séquestre sur ses propriétés et l'exil [1] ?

Saint Huruge rentra en France découragé, désabusé, éteint. Il n'y avait plus de place pour lui. Sa carrière était terminée, et la République aussi. Il ne lui restait aucun rôle à jouer. Bien plus, depuis qu'il ne comptait plus parmi les émigrés, il était devenu suspect, et nous le voyons surveillé par la police en l'an VII [2]. Le *Dictionnaire de conversation* dit que, après avoir recouvré sa liberté à la suite du 9 thermidor, il passa en Allemagne, où il vécut de la vie précaire du maître de langues et ne revint que sous le Consulat. Nous n'avons pas trouvé trace authentique de ce fait et nous ne voyons pas trop à quelle date il pourrait se placer, puisque nous l'avons suivi depuis sa sortie de prison jusqu'à la veille du Consulat, à moins que ce ne soit dans les quelques mois qui séparent les rapports de police dont nous venons de parler, du 18 brumaire,

1. Toute cette phase de sa vie, jusqu'à ce jour complètement inconnue, remplit à elle seule le dossier F 7 5454 des Archives.

2. Rapports du 19 nivôse et du 6 pluviôse. Archives, sect. administ., nº 2,320.

ce qui est loin du 9 thermidor; mais on doit avoir fait confusion avec son voyage forcé à Genève et dans la République cisalpine au lendemain du 18 fructidor. Quoi qu'il en soit, pendant les dernières années de sa vie, il retomba dans l'obscurité dont il était si digne et dont il n'aurait jamais dû sortir. On le rencontrait encore chez les libraires et dans les cafés, dit le rédacteur de la *Biographie Michaud;* mais il n'aurait eu garde d'attirer sur lui l'attention d'un maître qui ne badinait pas. Il vivait dans la crapule et ne s'occupait plus de politique[1]. Nous avons lu quelque part, qu'il s'était mis au service de la police. Rien n'est venu nous confirmer cette assertion, dont nous devons nous borner à dire qu'elle n'a rien d'illogique ni d'invraisemblable : quoi de plus naturel qu'un enrôlement de Saint-Huruge dans la police impériale, à côté du septembriseur Méhée de la Touche et sous les ordres du régicide Fouché? Cependant nous n'y croyons pas : le marquis était rentré en possession d'une partie au moins de ses biens, et il paraît s'être partagé, dans les dernières années de sa vie, entre Paris et ce qui lui restait de ses domaines de Saône-et-Loire. Il mourut à Paris en 1810, absolument oublié.

Etait-ce bien la peine de le tirer de cet oubli? Non, si l'on n'envisage que Saint-Huruge lui-même. Oui, si on le considère comme un type où la Révolution se reflète. Elle lui a fourni son terrain; sans elle, il n'eût été qu'un gentilhomme déchu, un débauché brutal et vulgaire; grâce à elle, il est devenu un personnage historique, quoique de second plan, et il a droit à son médaillon dans le Panthéon révolutionnaire.

VICTOR FOURNEL.

1. *Biographie moderne*, Breslau, 1806.

LA TERREUR A COLMAR*

Après que le directoire eut lancé contre le clergé récalcitrant son arrêté du 2 novembre, il en attendit l'effet dans le recueillement qui suit un grand effort. Comment dire sa stupeur, quand il vit que le coup avait ébranlé non la fermeté de l'adversaire, mais la conscience des assermentés, et qu'il amenait de toutes parts des rétractations. Plusieurs de ces rétractations se firent avec éclat : on cite dans le nombre celle de Gérard, curé de Belfort, que le district crut foudroyer en lui jetant l'épithète de rebelle, et celle d'Albert de Ferrette, chanoine-clerc du chapitre de Guebwiller, qui renvoya fièrement à l'Etat la somme de 2.270 livres par lui touchée en qualité de pensionnaire. Tel fut le premier résultat de l'arrêté. Il fut suivi d'une recrudescence de troubles partout. Cependant les départs commencèrent : les victimes se souciaient médiocrement, comme bien on le pense, de venir à Colmar, se mettre d'elles-mêmes entre les mains de leurs persécuteurs. On en vit par centaines prendre les défilés qui mènent en Suisse ou gravir en caravanes les montagnes du Jura ; la république de Mulhouse en recueillit quelques-unes. D'autres bravèrent l'arrêté, et, laissant simplement leurs paroisses, s'installèrent dans leurs familles jusqu'à ce que, l'orage augmentant, le danger les en chassa. Mais alors encore, et au plus fort de la tourmente, certains prêtres restèrent, en qui battait un cœur de héros ou de martyr.

Le directoire avait sous la main le curé de Colmar et les chanoines : il voulut la fermer sur eux, mais ils lui passèrent entre les doigts et s'éclipsèrent. Leurs maisons et leurs biens, dépendant de la collégiale de Saint-Martin, furent vendus. Le curé se réfugia en Suisse ; bientôt, cependant, la nostalgie le prit, et le 2 février 1792 il rentrait à Colmar. Il frappa vainement à la porte de ses parents et de ses amis. La terreur qu'inspiraient la Révolution et ses arrêts commençait à paralyser les cœurs les plus dévoués. Ne

* Voir la livraison de décembre 1885.

sachant où reposer sa tête, l'énergique curé eut l'idée d'aller demander asile à un pasteur protestant. Le pasteur Billing le reçut et le cacha en sa demeure, rue des Prêtres, pendant neuf mois [1]. Mais le vaillant apôtre n'avait pas joué sa vie pour rester oisif au fond d'un réduit. Malgré les poursuites d'une active police, il visita souvent ses ouailles, et poussa même l'audace jusqu'à paraître au milieu d'elles, dans leur église des Unterlinden.

Mainte fois le sang coula dans la campagne, lors de l'application des lois antireligieuses. Nous ne raconterons pas les désordres, les luttes, les combats qui la bouleversèrent : notre horizon se restreint aux murs de Colmar. Disons toutefois que la résistance fut plus violente dans les champs qu'à la ville, où le voisinage des autorités étouffait les rébellions dans leur germe. Mais partout le trouble fut profond, agrandi encore par la misère et par la piperie des assignats, par la présence d'une armée que le jeûne aigrissait, par l'insubordination des volontaires que l'intérieur avait jetés sur les frontières, et dont la sauvage effronterie traitait nos populations désolées en pays conquis. Le département mandait à Dumouriez que si on n'y portait remède, « tous les officiers sortis, en grande partie, des sous-officiers, et sans fortune, de l'armée du Haut-Rhin, seraient obligés de quitter, attendu qu'ils ne trouvaient pas un verre d'eau pour un assignat. » Et le district d'Altkirch écrivait : « L'insubordination des volontaires est à son comble. Leurs vexations en tous genres jettent la terreur et le désespoir dans l'âme des citoyens. On en arrive, à cause d'eux, à détester la Constitution. La douleur et la consternation, dans plusieurs paroisses de ce district, sont telles, qu'on y verrait avec joie et que l'on regarderait comme des libérateurs les ennemis, qui, en fondant sur le territoire français, repousseraient loin des frontières ces soldats indociles et éhontés. » Pour que le district pût écrire ces coupables paroles, il fallait que les faits fussent bien graves. Car le patriotisme était loin de faire défaut à nos pères. Quand fut fixé, en vertu du décret du 21 juin 1791, le contingent de chaque département, on demanda au Haut-Rhin trois mille quatre cent quarante-quatre hommes ; plus de neuf mille se firent inscrire, présentant un exemple, que n'imitèrent ni Paris, ni la plupart des autres départements.

1. Manuscrits de l'abbé Holtzwarth.

Au mois d'avril 1792, la déclaration de guerre à l'empereur fut lue à la lueur des torches, aux habitants de Colmar. On renforça le bataillon de volontaires du Haut-Rhin, et Colmar fournit un supplément de contingent considérable. Pendant tout l'hiver, ses francs-tireurs, semés dans les îles du Rhin, montrèrent une bravoure et une force d'âme auxquelles la Convention rendit hommage.

Cependant les derniers débris visibles du culte allaient disparaître devant la haineuse volonté des hommes de la Révolution.

Au mois de juin, l'église de Unterlinden fut fermée aux non-conformistes. Ils se réfugièrent dans une grange de la cour des Dîmes, qu'ils disposèrent tant bien que mal pour le service divin. Mais l'autorité ne tarda pas à les en déloger, et dès lors, toujours au nom de la liberté de conscience, toute réunion leur fut interdite.

Les prêtres, les moines avaient disparu. Mais dans les cloîtres de femmes veillaient encore quelques saintes, priant Dieu avec larmes de détourner de la France les malheurs dont le bruit leur arrivait plein d'épouvantes. Elles furent emportées à leur tour par l'orage.

Déjà, au mois de juillet 1791, les Sœurs-grises, vouées à l'instruction, avaient été sacrifiées ; le 16 juin 1792, les Sœurs hospitalières furent arrachées à leurs malades ; le 6 août, un arrêt ordonnait aux dames de Unterlinden et des Catherinettes de se réunir à celles de Schœnensteinbach avant trois semaines révolues. Les religieuses de Unterlinden répondirent qu'elles avaient fait vœu de vivre et de mourir dans la maison dont on les chassait ; mais que, cédant à la force, elles iraient finir leurs jours dans leurs familles. Quelque temps auparavant on avait enlevé 1762 quintaux de cuivre qui couvraient la tour de leur église ; on en avait descendu les cloches et, comme la plus grosse d'entre elles se refusait à cette opération, à cause de son volume, on en avait brisé le battant. Les pauvres sœurs avaient beaucoup pleuré à ce spectacle. On s'en prit ensuite au clocher lui-même. Lors de l'adjudication des travaux, il ne se présenta qu'un homme de mauvaise vie, accusé d'avoir gaspillé en débauches deux tutelles, et, pendant tout le temps que dura la démolition, il fallut qu'un détachement de soixante gardes nationaux se tînt à l'entour pour protéger les ouvriers. Le 27 août, les religieuses quittèrent leur antique retraite, la mort dans l'âme.

« Enfin, écrivait à cette date le pasteur Billing, enfin tous les couvents de Colmar sont vides. »

Alors la rage des persécuteurs se tourna vers les choses inanimées que le culte avait *souillées*. Ils s'acharnèrent contre les tours,

les cloches, les chapelles. Les confessionnaux, les prie-Dieu, les autels, les vases sacrés, tous les ornements, toutes les richesses des couvents allèrent par charretées encombrer la cathédrale. Arbogaste Martin aurait dû être satisfait au milieu de tous ces trésors. Mais non, les fidèles le boudaient plus que jamais. Le jour de la Fête-Dieu, il se flatta d'éblouir la population par le faste de sa mise en scène. Personne ne franchit le seuil de l'église, à part les autorités constituées.

Le 1er septembre, on mit aux enchères les meubles des couvents, qui n'avaient pas trouvé place à la cathédrale. Il ne se présenta pas un seul miseur. C'était un samedi. Le commissaire chargé de la vente fut obligé de fixer un autre jour, qui ne fût pas un jour de sabbat, afin que les Israélites y pussent venir. En effet, les Juifs ne firent pas de façon et s'installèrent, en riant à gorge déployée, dans le mobilier et les dépouilles des moines.

Plus nous avançons dans cette étude, et plus le tableau s'assombrit. Les sacrifices que, de gré ou de force, s'imposa le Haut-Rhin sont inouïs. Les cruautés de la guerre lui arrachèrent littéralement le pain de la bouche, pendant que ses enfants prodiguaient leur sang sur les champs de bataille. La disette en arriva à un tel point à Colmar que, pour ménager la farine que l'on transportait à l'armée, il fut défendu aux aubergistes et aux pâtissiers de fabriquer des pâtés et des tourtes, et aux meuniers de faire de la farine fine ou de produire trop de son, de sorte qu'on ne mangeait plus que du pain de munition. C'était ce que l'on appelait du pain de section, vendu à prix fixe, composé peu friand de froment et d'orge, auxquels les fripons mêlaient trop souvent du sable fin pour lui donner plus de poids. Malgré la rigueur de ces arrêtés somptuaires, beaucoup de communes manquaient de cette triste pâture, et plusieurs des villages situés sur le flanc des Vosges se virent obligés, pour avoir du blé, d'aller le chercher, les armes à la main, dans les bourgades du Ried et de la Hart. En ville même, on ne pouvait avoir du pain, du beurre et des chandelles, qu'à l'aide de cartes, que l'autorité distribuait aux bourgeois. Les administrateurs eux-mêmes recevaient une partie de leur traitement en grain.

Le discrédit des assignats n'en augmentait pas moins. Beaucoup de débiteurs peu consciencieux profitèrent de la dépréciation pour se libérer de leurs dettes, ce qui amena la ruine d'un grand nombre de familles. Le poète Pfeffel, qui avait d'abord salué la Révolution avec

enthousiasme, et qui était devenu plus tard victime de la déloyauté de ses débiteurs, flétrit ce vol légal par une sanglante épigramme. Malheur à ceux qui refusaient de se laisser ainsi dépouiller ! Une veuve Bouglie fut exposée en potence, parce qu'elle n'avait pas voulu accepter d'assignats pour le loyer de sa maison. Un des plus respectables citoyens de la ville fut menacé de la guillotine par la femme d'un vigneron, son débiteur, qu'il avait élevée par pitié et comblée de bienfaits, parce qu'il faisait des difficultés pour accepter une somme de onze cents francs qu'elle venait lui rembourser en assignats, et qui, disait-elle, était le produit de la vente d'un panier de concombres. D'autres, sans employer ce moyen déloyal, parvinrent à faire fortune en achetant à bas prix des assignats avec lesquels ils acquirent les biens des émigrés et des maisons religieuses que la nation s'était appropriés et qui ne trouvaient pas d'autre acheteur, soit à cause de leur origine, soit à cause du peu de confiance que l'on avait dans le nouvel ordre de choses.

Le 10 septembre 1793, à onze heures du soir, les représentants Lacoste et Milhaud et le général Labruyère prononcent, au quartier général de Hombourg, la levée en masse de tous les hommes valides du Haut-Rhin. A défaut de fusils et de sabres, on s'armera de fourches, de haches, de faux emmanchées à rebours. Cet appel désespéré arrive à Colmar le 11, dans la nuit. A minuit, le tocsin sonne.., il sonne pendant trois jours. Les jeunes gens de 18 à 25 ans courent à l'ennemi ; les deux autres levées se jettent dans les places fortes ou s'échelonnent le long du Rhin. Il ne reste à Colmar, pour faire la garde, que les hommes âgés de plus de soixante ans et les enfants. De ces derniers, l'on tire ce que l'on peut. Une compagnie de gamins de 12 à 16 ans est formée, que l'on appelle la compagnie des Enfants de la patrie.

Cette compagnie élisait ses chefs et portait les uniformes et les armes tirés de l'école militaire de Pfeffel. Leur discipline était parfaite; ils étaient exercés et ne manquaient pas de courage. Ils montaient la garde et faisaient la patrouille. Gare à ceux qui ne portaient pas la cocarde! Ces patriotes imberbes étaient pour eux sans pitié. Ils ne faisaient même pas d'exception pour les femmes, auxquelles il fallait, bon gré mal gré, porter le talisman sur le bonnet, ou de côté, sur le sein, en guise de bouquet. Ces enfants étaient aussi envoyés comme garnisaires dans les communes environnantes.

Ce fut en ces jours d'angoisses suprêmes que la Révolution se montra le plus avide de larmes. Les agents que la Convention lâcha

contre nos populations stupéfiées déployèrent une activité terrible et la persécution développa toutes ses ressources, depuis les plus futiles tracasseries jusqu'à l'échafaud. Sans doute le péril était grand, et il explique jusqu'à un certain point l'effarement des représentants en mission; mais que de victimes frappées inutilement, que de coups stupides, cruels, haineux ou lâches !

Au milieu de ce deuil universel, les prêtres constitutionnels qui n'avaient pas rétracté leur serment, se faisaient remarquer par l'acreté de leurs attaques. Le mépris public et l'abandon général les isolaient dans le ridicule, et le ridicule leur portait au cerveau. Ils se vengeaient. La Révolution qui les avait séduits et dévoyés, à son tour se retirait d'eux, et le directoire, qui s'était complu à encourager Martin dans ses faiblesses, l'abandonnait. Quoiqu'ils fussent peu nombreux, les jureurs étaient dans le plus profond dénuement. C'est alors que leur vint la singulière idée de s'adresser à la charité des catholiques. Au mois de juillet, un suisse et un chantre de la cathédrale s'en furent de maison en maison, faire une collecte pour couvrir les frais du service soi-disant divin. Les deux frères mendiants recueillirent ample moisson de railleries et force horions, mais d'argent, point. Ils revinrent l'escarcelle vide.

Qu'importaient aux fidèles les cérémonies de l'église schismatique ! Ils les considéraient comme des momeries sacrilèges, et d'ailleurs, s'ils voulaient égayer leurs yeux, la rue ne leur offrait-elle pas des spectacles jusqu'alors inconnus ? Des arbres de la liberté étaient plantés devant les portes de la ville ; un autre paraissait, d'un jour à l'autre, avec tout le luxe de son feuillage, sur la place Neuve. Et puis, peu de temps après, le 10 août, c'étaient des fêtes pour la fondation de la République. Cent jeunes filles, travesties en vestales, suivaient quatre compagnies de grenadiers, la cavalerie et les canonniers de la garde nationale avec leurs pièces. Les autorités venaient ensuite, et les troupes de la garnison après elles. La procession, partie de l'Hôtel-de-Ville, circula à travers la cité et puis s'arrêta dans la rue Turenne, où s'élevaient deux estrades. Sur l'une de ces estrades brûlait un brasier où les vestales jetèrent de l'encens, tandis que, sur l'autre, deux hommes péroraient, l'un en français, l'autre, un pasteur protestant, en allemand. Le tout se termina par la lecture si récréative du Bulletin des Lois.

Cependant la joie était loin des cœurs. Les autorités départementales, il est vrai, déploraient, dans le secret de leur conscience, les sanglantes folies dans lesquelles la nation était précipitée par la

République. Mais elles étaient, à tout prendre, impuissantes. Lorsqu'on les laissait à leur inspiration propre, leur conduite était plutôt de conciliation, et, loin d'abuser des armes terribles que la Convention mettait entre leurs mains, elles s'efforçaient d'apaiser l'affolement des exaltés et d'entraver leurs excès. Mais il était des nécessités auxquelles elles ne pouvaient se soustraire, à moins de disparaître, et, lorsque la fureur révolutionnaire débarquait à Colmar, dans la peau des commissaires civils ou autres, elles se prêtaient à toutes les rigueurs qui leur étaient dictées. Etait-ce toujours lâcheté de leur part? Ne voulaient-elles pas plutôt détourner du pays de plus grands malheurs, éviter de se voir remplacées par des hommes qui n'auraient pas eu les mêmes ménagements? N'est-ce pas ce sentiment qui inspira entre autres au tribunal criminel du Haut-Rhin l'idée de demander aux représentants Milhaud et Guyardin l'autorisation de se constituer en tribunal révolutionnaire? C'est une question qui reste encore ouverte à la discussion.

En effet, les membres du département se refusaient encore aux proscriptions, mais lorsque, en avril 1793, les représentants Louis et Pflieger tombèrent au milieu d'eux, vite ces membres, « pour empêcher les ennemis de l'intérieur, qui fourmillent dans le Haut-Rhin, de porter secours aux esclaves des tyrans, » dresse une liste de suspects, et les principaux notables de Colmar sont déportés à Besançon.

Au mois d'octobre, le département, averti de la prochaine arrivée de Hérault de Sèchelles, craint « que les généreux défenseurs de la patrie n'aient laissé derrière eux des ennemis plus dangereux que ceux qu'ils vont combattre, » et fait transférer à Belfort un nouveau convoi de suspects, parmi lesquels figurent les membres de l'ancien Conseil souverain, les prêtres des anciennes villes impériales de la haute Alsace, et quarante-cinq prêtres vieux ou infirmes que jusque-là on avait tenus enfermés au collège de Colmar.

Malgré les gages de servile complaisance que les autorités indigènes donnaient ainsi à la Convention, l'Alsace avait une réputation détestable. A Paris, l'opinion était fixée sur ce point et, partout, c'était un cri unanime : « le Haut-Rhin est contre-révolutionnaire. » Dans l'intérieur même du pays se trouvaient des forcenés qui contribuaient de tout leur pouvoir à répandre ce bruit et trépignaient sur place. « La masse du peuple des Haut et Bas-Rhin est mauvaise, écrivaient de soi-disant délégués des assemblées primaires au comité de Salut public. Le peuple est fanatique, le riche est roya-

liste ou fédéraliste, les administrations sont au moins modérées. Faites-les renouveler et envoyez-nous, de la Montagne, un André Dumont, escorté d'une armée révolutionnaire et d'une guillotine : ce moyen nous régénèrera. » Ce vœu fut exaucé avant que d'être formulé. La lettre est du 10 novembre 1793. Déjà Hérault de Séchelles était en Alsace, amenant avec lui le gouvernement révolutionnaire.

Voici le tableau que le nouveau dictateur faisait du département du Haut-Rhin, à son arrivée :

« Des représentants du peuple avaient parcouru récemment le Haut-Rhin : les principales occupations de ces estimables Montagnards avaient été toutes militaires. L'approvisionnement des places et la défense du pays réclamaient, en effet, leurs premiers soins. Bientôt la guerre les appela dans la contrée inférieure : le Haut-Rhin fut abandonné à lui-même. On y sentit alors la République s'affaiblir. Les symptômes étaient inquiétants : nulle vigueur dans l'exécution des lois : reçues tard, traduites lentement dans l'idiome du pays, distribuées avec négligence, appliquées avec mollesse, peut-être n'existait-il pas de département pour lequel il pressât davantage que le Comité de Salut public proposât à la Convention ce mode qui va répandre d'un bout de l'empire à l'autre et vivifier partout les décrets, presque au même instant où ils émanent de la représentation nationale. A cette première cause, ajoutez la lutte funeste de la cupidité. Le maximum et la taxe étaient méconnus. Les denrées manquaient ; on ne voulait pas d'assignats, si ce n'est à des conditions exorbitantes : partout la disette entre les amas du besoin et les accaparements de l'avarice. L'agiotage des juifs dévorait les campagnes. Le devoir sacré d'entretenir nos braves défenseurs sur les bords du Rhin, la nécessité de tout porter à deux armées, épuisait jusqu'aux départements d'alentour. Les manœuvres extérieures, la conjuration intérieure minaient sourdement : l'Autriche et Pitt, plus exercés aux perfidies qu'aux victoires, redoublaient d'activité. L'Ancien Régime faisait intriguer par ses valets restés sur les lieux. Le fanatisme faisait tourmenter les familles par la religion constitutionnelle La liberté s'éteignait de toutes parts, et contre tant de maux quels remèdes? Des administrations faibles, inférieures aux dangers ; des comités de surveillance manquant dans beaucoup d'endroits, illégalement établis dans d'autres, et substituant trop souvent leurs méprises à la volonté de la loi. Enfin, des patriotes en minorité, désespérés... »

Comme on le voit, Hérault était profondément pénétré de la nécessité de sa mission. Aussi n'y alla t-il pas de main-morte. « Un orateur, ajoutait-il, avait prononcé peu de temps avant mon départ, à la tribune des Jacobins de Paris, ce mot fameux, le seul qui nous ait délivré de nos ennemis : *Que la terreur soit à l'ordre du jour.* Ce qu'il a dit, je l'ai fait. » En effet, à peine arrivé à Belfort, il ferme les portes de la ville et envoie fermer celles de Colmar. « Prévenu que ces deux endroits surtout recélaient les individus les plus dangereux, » il suspendit tous les passeports, ordonna les visites les plus scrupuleuses, fit enlever les armes cachées, renouvela, changea les comités de surveillance, arrêta, enferma tous les êtres suspects. « J'ai fait plus ; à la frontière, ce n'est pas assez d'incarcérer, vous ne remplissez que la moitié de votre objet en séquestrant de la société les individus capables de la troubler et d'apporter des obstacles à l'établissement de la République. Il leur reste mille moyens de conspirer, de communiquer avec le dehors et de préparer les fermentations dans l'intérieur. Il est donc de toute nécessité de mettre un terme à ces fatales correspondances ; et ce ne peut être qu'en reversant les détenus dans quelque autre département, où la distance et le défaut de moyens découragent leurs intrigues. C'est dans cet esprit que j'ai engagé plusieurs communes, et entre autres celle de Langres, où de chauds patriotes vont au-devant de tout ce qui peut intéresser la cause de la liberté, à recevoir les prisonniers suspects du Haut-Rhin. »

Hérault s'occupa ensuite de régénérer les administrations. Il était arrivé à Colmar le 8 novembre. Peu de jours après son apparition, les habitants, le Conseil général en écharpes, les troupes sous les armes, se réunissaient au son des cloches. Le maire, debout sur l'autel de la patrie, lisait un arrêté auquel les observations suivantes servaient de préambule :

« Le représentant Hérault, envoyé extraordinairement dans le Haut-Rhin pour y prendre des mesures de sûreté générale,

« Considérant que le département du Haut-Rhin, voisin de l'ennemi, renferme dans son sein un grand nombre de contre-révolutionnaires, de fanatiques, etc., etc. ;

« Que les lois sur les assignats, sur le *maximum,* l'approvisionnement et la taxe des marchés sont méconnues ;

« Que les signes de la féodalité et de la superstition souillent encore les regards de l'homme libre, etc., etc. »

Cet arrêté établissait un *Comité central d'activité* révolutionnaire et une « force militaire » pour exécuter ses ordres.

Dans son rapport à la Convention, Hérault expliquait en ces termes la genèse de ces deux nouvelles institutions :

« C'est principalement sur les administrateurs, sur les fonctionnaires publics, sur les autorités constituées qu'il importe de fixer la plus active surveillance... Lorsque j'arrivais dans une commune, j'avais pour méthode, après avoir pris les renseignements nécessaires, et conféré avec tous ceux qui pouvaient m'éclairer ou sur les autres ou sur eux-mêmes, de rassembler le peuple entier dans quelque vaste édifice, et là de le consulter, non seulement sur ses intérêts et sur ses besoins, mais encore sur toutes les personnes dont la domination et le crédit pouvaient peser sur lui. » Mais ce moyen ne lui réussit pas. « J'ai été forcé de l'abandonner après plusieurs épreuves ; je me suis convaincu, non sans un vif regret, qu'il ne convenait pas à un pays, où le peuple, trop souvent en puissance des ambitieux qui veulent l'asservir, ne s'énonce pas sur leur compte tant qu'il les craint et prodigue de désespérantes acclamations à des êtres qui sont évidemment ses ennemis. C'est ainsi que plusieurs fois il m'a fallu prendre l'inverse des applaudissements ; et, lorsque j'avais mis en prison quelqu'un de ces administrateurs puissants que l'on eût cru soutenu de ses concitoyens, je recevais ensuite la bénédiction de ce même peuple, et souvent les dénonciations les plus précises sur le compte du dominateur écarté. » C'est alors qu'il songea à créer un comité d'activité révolutionnaire. « Je n'ai jamais vu nulle part le modèle de cette institution simple dont j'ai retiré constamment de grands avantages. Ce n'était pas un *Comité central* comme il en a été formé dans quelques départements, établissement vicieux et que la Convention nationale a justement proscrit ; car un représentant ne doit jamais laisser échapper de ses mains ni transmettre à une oisive et indigne délégation, le pouvoir national dont il a l'honneur d'être investi... Ce n'était, à proprement parler, qu'une sorte de *secrétariat*, un dépôt commun où toutes les affaires recevaient un premier examen, soit que je les y renvoyasse, soit qu'on les y portât d'abord. Versés dans les connaissances locales, les estimables citoyens qui composaient cette commission recueillaient tout, me faisaient quelquefois part de leur opinion ; je l'appréciais avec une sévère impartialité, je prononçais.....

« A cet établissement j'ai lié celui des commissaires civils, que j'ai choisis avec le plus grand soin, ou plutôt qui m'étaient désignés par l'opinion publique. Chacun de ces commissaires, muni d'ins-

tructions détaillées, dirigeait, dans les campagnes et dans les communes, une force révolutionnaire que j'avais empruntée de l'armée. Quoique ayant sous les yeux l'exemple d'armées révolutionnaires créées par plusieurs représentants dans les départements où ils étaient envoyés, je n'ai pas voulu former dans celui du Haut-Rhin une armée de ce genre. L'existence d'une armée révolutionnaire indépendante des autres armées rappelle trop sensiblement le souvenir de ce fédéralisme, de ces fatales divisions qui ont manqué nous coûter naguère la force, la puissance, la grandeur de la France... A quels maux ne se verrait pas encore exposé ce vaste empire, si chaque département renfermait dans son sein le moyen de faire la guerre à ses voisins ! Il importait de prévenir un aussi grave inconvénient ; et, d'un autre côté, cependant, jamais les lois n'eussent repris leur autorité, jamais les subsistances n'auraient reparu, jamais les assignats n'eussent remonté à leur valeur, jamais enfin le Haut-Rhin ne fût redevenu semblable aux autres départements de la République, sans une force active se transportant partout à la fois et déconcertant par sa présence le conspirateur, l'aristocrate, l'agioteur, l'accapareur. Je pense qu'il n'y avait d'autre parti que celui que j'ai pris, de détacher des divers cantonnements de l'armée du Haut-Rhin une certaine quantité de volontaires répandus d'abord dans chaque district et distribués ensuite par petites parties, d'où il suit qu'il n'existait pas d'armée révolutionnaire, mais seulement une force requise pour certaines opérations, toujours prête à rentrer dans la masse de l'armée, au moment où elle pouvait y devenir nécessaire. En effet, je n'ai fait mouvoir momentanément différents détachements qu'après m'être assuré auprès du général Schérer, qui commande la division du Haut-Rhin, et au zèle duquel je me plais ici à rendre justice, qu'ils ne lui étaient pas rigoureusement nécessaires pour la défense du pays. Plusieurs fois les mouvements de l'ennemi, ou au moins des tentatives qu'il ne fallait pas négliger, m'ont mis dans le cas d'en envoyer un certain nombre à leur poste, aussitôt que le général le demandait. Par là, tout a été concilié, la sûreté et les principes ; par là, j'ai opéré presqu'à la fois dans le Haut-Rhin, la guérison révolutionnaire ; hommes et choses, tout a plié sous la loi. Nous avons saisi les prêtres conspirateurs qui intriguaient au lieu de se faire déporter, les barons alsaciens qui pleuraient la monarchie et leurs trente-six quartiers. Nous avons connu les besoins du pauvre, les cachettes du riche... »

Inutile d'indiquer le milieu dans lequel se recrutèrent les membres

de ces divers comités. L'un d'eux, placé à la tête d'un détachement de la « force militaire, » Muller, curé défroqué de Bouxwiller, expliquait un jour en public, et avec sa bonhomie ordinaire, que, selon son avis, les Alsaciens devaient être partagés en trois lots, dont le premier serait déporté à l'intérieur, le second jeté hors des frontières, et le troisième guillotiné. Ce bon apôtre n'était, fort heureusement, pas absolument maître du pays.

Le *Comité central d'activité révolutionnaire* ne tint pas tout d'abord ce que l'on attendait de lui : il débuta par un acte de clémence, en rendant la liberte à trois femmes. Hérault exaspéré supprima immédiatement le comité. Mais le calme lui étant revenu, il le rétablit, estimant « que les républicains énergiques devaient se passer quelque chose entre eux ; que. d'ailleurs, dans une contrée que les mesures les plus fermes pouvaient seules sauver, il y avait tout à espérer de citoyens qui, épurés par le regret d'une erreur, allaient reprendre avec une nouvelle énergie le sentiment de la Révolution. »

Bientôt après les municipalités reçoivent sommation « de remplacer par l'expression fraternelle de *tu* l'insignifiant *vous*, dont l'aristocratie avait souillé notre langue. » On les engage à « renoncer à ce luxe et à cet attirail scandaleux pour le pauvre, dont les prêtres avaient accompagné l'exercice de leur culte, et à l'emploi ridicule de cette quantité de cloches, qui ne doivent plus être *consacrées qu'à des usages civils...* ; que, dans les lieux destinés à la sépulture des morts, l'on voie disparaître ces inégalités choquantes pour la raison et la liberté ; que tous les citoyens morts soient enterrés sans distinction, sur la mê ne ligne ; qu'au commencement de cette ligne, soit planté un poteau sur lequel sera inscrit le mot *Égalité.* »

D'OCHSENFELD.

(*La suite prochainement.*)

CONFESSION, SOUVENIRS & BAVARDERIES

DE

FANI ROSEVAL

Actrice des Variétés Amusantes, en l'an III*

Ce 27 germinal au matin.

Je me rappelle avoir lu, dans les Contes Arabes de M. Galland, l'histoire d'une jeune et belle princesse qu'un bon génie vint prendre pendant son sommeil, si bien qu'elle se réveilla au milieu d'un palais merveilleux, éclairé uniquement par les feux de mille pierres précieuses d'une espèce particulière et, pour tout dire, magique. Il vient de m'arriver quelque chose de pareil, et tout simplement en regardant par ma fenêtre. Je viens de connaître le *bonheur d'etre seule*, et c'est là le palais enchanté rempli de feux divins. Je le dis, au hasard que l'on se moque de moi et que l'on croie que les coups dont j'ai été gracieusée m'ont fait perdre le sens.

Je me suis donc levée de grand matin, aussitôt que j'ai vu le reflet de l'aurore vermeille pénétrer à travers mes rideaux. Je me coqueluchonnai dans mes fourrures, je m'en vins, en sautillant comme une pie, à ma fenêtre, que j'ouvris ; et je m'assis dans une bergère, les regards fixés sur cette brume rougissante qui paraissait quitter à regret les arbres du Luxembourg ; et me voici restant là les narines ouvertes à mille odeurs confuses, mais fraîches et doucement enivrantes, et le front baigné par ce zéphyr aussi doux que doit être le baiser d'un gentil enfant.

Bientôt le Dieu du Jour s'avance sur son char triomphal et de ses flèches brûlantes il perce les nuages bleuâtres. Il ne reste plus devant mes regards courant sur la cime des arbres du jardin, qui

* Voir la livraison de décembre 1885.

semblent rapprochés et touffus comme en une forêt, il ne reste plus qu'une buée verdissante, d'un ton si frais et si délicat que mes yeux en sont ravis. C'est le reflet des premières feuilles qui s'ouvrent sur le haut des châtaigniers, des ormeaux. Un parfum d'une suavité parfaite m'arrive, comme si une fée m'offrait un bouquet invisible composé des fleurs d'un lilas, d'un seringa enchantés et de cent autres fleurettes cueillies aux jardins des Génies. Qu'est-ce qui chante là-bas derrière les premiers bourgeons qui s'ouvrent ? Est-ce le rossignol ? Non, mais je l'ai entendu hier soir. C'est lui que mon souvenir entend encore et qui accompagne de ses notes fières et amoureuses la gentille musique de ces petits oiseaux sautillant sous mes yeux.

Quelles délices pour mon esprit ! Combien je suis heureuse d'être pure pour jouir de la rêverie où ce spectacle me jette, de ce calme divin, de cette somnolence, où tout ce qui est au fond de mon âme vit avec une ardeur ravie et réjouie. C'est là le palais enchanté de la Solitude ! Et c'est l'ange, que le Dieu du P. Barthelémy a mis en moi, qui m'en fait les honneurs, qui m'en ouvre les portes et en fait resplendir pour moi les mille pierres précieuses.

Je ne vois plus ce qui se passe dans la rue, où mes regards errent sans rien distinguer. Je n'entends pas les bruits du Paris qui s'éveille. Au milieu de cette harmonie, de ces parfums, de ces couleurs pures et fraîches, je vois un fantôme charmant. Est-ce un fantôme ? Non, pas même cela ! C'est un sourire, c'est une chaste caresse, c'est une phrase aimante. Et tout cela, c'est mon bien-aimé, celui que je ne connais pas, mais que j'aime et qui m'aime et que je ne verrai peut-être que dans cet autre monde dont me parle le bon Père, et où règne Celui qui pardonne.

Alors, il me parut que ce que je ressentais c'était cet autre monde, ce Ciel, dont on parle : Aimer ardemment et purement, au milieu des parfums et de l'harmonie, sans rien ressentir que cet amour, ce rêve caressant et enivrant, sans fatigue ; dans la paix de la conscience, dans la fierté de celui qu'on aime, et loin des fourbes, des menteurs, des lâches, des imbéciles, des tyrans, des terroristes, des jacobins ; ne serait-ce pas là le Ciel !

Hélas ! ce nom de jacobin commença à jeter un nuage sur mon beau rêve qui avait duré plusieurs heures, sans que je m'en aperçusse ! Ah ! c'était bien le Ciel, et je comprenais cette éternité dont le Père aime à parler. Mais la pensée des révolutionnaires me produisit sur l'imagination un effet analogue à celui que m'avait un jour fait

souffrir à la main une grosse écrevisse que je pêchai, étant toute enfant, dans la jolie rivière d'Hyères.

Faudra-t-il donc mourir sans m'être vengée de ces misérables, sans les avoir punis, autant qu'il est en moi! Est-il donc juste qu'après avoir été aussi stupides que méchans, après avoir menti, volé, assassiné, ils jouissent en paix des honneurs, des biens de la vie, du fruit de leurs vols et de leur tyrannie. Je sais bien que le P. Barthélemy parle de l'autre monde et qu'il faut laisser la vengeance à Dieu, et que je ne mériterai pas d'être aimée si je reste ainsi dure et vindicative, et qu'il faut imiter la douceur et la bonté de Celui qui a tout souffert !

Mais non ! je ne puis, je ne puis pardonner, je ne puis supporter la pensée que ces brigands ne seront pas punis, là sous mes yeux !

On ouvrit la porte de ma chambre, je me retournai brusquement. J'avais, paraît-il, en songeant à ma vengeance et à mes ennemis, une physionomie si diabolique et des yeux si effrayans que la personne qui entrait se recula en poussant un cri.

C'était Colombine que j'avais donné ordre d'introduire qui arrivait à heure nommée et qui faisait une moue d'une aune pour avoir vu mon beau masque tragique. Je la grognai un peu de son effroi, duquel nous rîmes bientôt toutes deux comme deux folles. Je la priai d'aller m'attendre au salon jusqu'à ce que j'eusse fini de m'accommoder, et de se préparer à me parler de Calas, car c'était le saint de mon évangile du jour. Et, comme je la vis qui rougissait et minaudait, ne voilà-t-il pas qu'il me passa cent papillotteries en tête et que cette gourgandine de la maçonnerie n'avait peut-être pas attendu le divorce pour tenter d'autres épousailles. Je la regardai en riant les dents serrées et avec une telle figure de dogue que voici mon infante qui pousse un nouveau cri d'effroi et se met à courir comme un chien fou.

Je parvins à l'apaiser et ne tardai pas à la rejoindre. Ma première parole fut encore brusque, mais je me dis que j'étais d'une sottise rebutante, étant jalouse de cette bonne faiseuse de faux-bonds, sans seulement prendre souci de savoir si elle est coupable. Je l'amignonnai de bon cœur, et je vis ses jolis yeux, défians comme ceux de Médor quand il me croit en sentiment de le battre, sourire comme ceux du même Médor quand il est rassuré sur les intentions de mon fouet.

— Voyons, lui dis-je vivement, faites-moi le portrait de ce Calas à qui vous destinez la félicité de remplacer tous les gens que

vous avez envoyés dans l'hyménée ou dans... les cabarets voisins de là.

J'étais toujours méchante. Mais elle était si bonne et si tranquillement abandonnée qu'elle se mit à rire comme une folle et que je l'imitai, aussi folle qu'elle, qui devint tout à coup sérieuse.

— S'il devient mon époux, ce sera le dernier, dit-elle avec sa candide effronterie. Car lui, il ne croit pas à la liberté ni à la franc-maçonnerie, il prend le mariage et la vertu et l'amour au sérieux. Il est vraiment fier, et il a sur la morale, la famille, l'honneur, les idées du tems des tyrans et du fanatisme.

J'eus envie de la combler de pichenettes et je le lui dis, d'où elle me regarda avec son étonnement candide qui me désarmait.

— Si bien que, malgré mon amour pour lui, reprit-elle, qui me rend capable de sagesse, de modestie et de résistance, et même de devenir dévote s'il le désire, je ne sais pas encore s'il voudra de moi, à cause même de tous ces divorces, et du reste que je lui conterai, car il est trop honnête homme et je l'aime trop pour le tromper. D'ailleurs Alcibiade a tué un de ceux qui ont abusé de la franc-maçonnerie à mon égard et Ingelbert m'a bien promis que les autres ne le porteraient pas en paradis. Je n'ai pas revu François Calas depuis que le projet de divorce est décidé, et je ne sais comment il le prendra.

Elle tomba pour un instant en songerie. Mais sa cervelle de linotte n'était pas capable d'une longue réflexion. Elle ne tarda pas à se persuader que tout irait bien et elle sortit de sa tristesse pour me demander combien je supposais qu'elle aurait d'enfans.

Je la remis lestement sur le portrait de ce Calas, ayant en soupçon, comme je l'ai dit, que ce pourrait bien être ce jeune bourgeois que je nomme Valère, dans mon souvenir, et qui avait aidé le bon Père à me sauver, comme je le raconterai. Mon Dieu, que j'ai de choses à raconter! Il m'en faudra laisser la moitié dans la coulisse.

Elle me fit un portrait, brouillé comme sa linotterie et où je vis, sans être complètement rassurée, plutôt lieu de croire que je me suis trompée. Mais était-ce, sinon Valère, du moins Léandre? Cela, je ne le pouvais savoir! Mais pourquoi ce nom de Calas m'avait-il tant frappée? Pourquoi cette pensée me revenait-elle incessamment en l'esprit? Pourquoi le personnage refusait-il de me venir voir?

Pour le faire court, c'est un homme jeune et beau, de cheveux châtains, comme Valère; mais il y a plus de deux hommes en France qui sont jeunes, beaux et châtains. Il est de belle taille. Ici

finissent les ressemblances, du moins si j'en crois mon infante, qui ne paraît pas habile dans l'art des portraits, son imagination, son éducation, ses habitudes la portant toujours à voir les hommes à travers une sorte de brume de passion, de galanterie et de coquetterie qui l'empêche de saisir les traits nets et les physionomies exactes. Comme toutes les filles de mœurs légères, elle voit les gens non comme ils sont, mais comme ils lui plaisent.

Calas est donc un homme grave, réfléchi, mélancolique, avec des yeux bleus pénétrans, des gestes imposans, une tournure de jeune magistrat, une face ovale, un teint hâlé. Valère avait la physionomie riante, les yeux gris pétillans de raillerie et d'insouciance, le corps leste, et autant qu'on le pouvait voir — car il portait toute sa barbe, — une face ronde et le teint frais.

Après s'être remise à peindre son amoureux avec les couleurs les plus vagues du monde, si bien qu'il eût fallu qu'on me le montrât au doigt pour que je le reconnusse, bien que j'eusse écouté ma mie jacasser le plus bourgeoisement du monde, la voici qui retombe en larmoiement Elle me dit que Cassandre ne voudrait pas sans doute d'un gendre royaliste et bon chrétien — car il paraît qu'il est cela, — et que lui, Calas, avec ses vues de chevalerie, de fierté, de dignité, de religion, d'Ancien Régime, ne voudrait pas prendre une fille que sa famille lui refuserait, bien que de son estoc, à elle Colombine, elle était prête à n'y pas mettre tant de cérémonie scrupuleuse.

Et la voici partie sur Cassandre, en grande haine, et me disant qu'il me prépare à moi Fani Roseval un méchant tour, étant plus idolâtre de moi que jamais, n'espérant pas trop que je sois disposée à le lui rendre avec usure et voulant profiter du prochain mouvement révolutionnaire, dont ils sont sûrs cette fois, et où il lui est promis une des premières places dans le gouvernement terroriste qui suivra, pour m'enlever et me faire violence. Il est convaincu que cela est uniquement bon pour une fille de la Comédie et qu'avec un peu de grimace, je ne résisterai pas au bonheur d'être l'épouse du maire de Paris qui serait alors autant dire le roi de la République.

Là-dessus j'appelai Méro et l'envoyai chez ce galant en lui faisant dire que je le voulais voir immédiatement.

Colombine me racontait comment François-Louis Calas est petit-fils du fameux Calas; comment, bien que plus âgé qu'elle d'une dizaine d'années, il avait été son ami d'enfance, les deux mères, je dis de Calas et de mon infante, étant grandes amies, fort dévotes l'une et

l'autre, et voisinait fréquemment. Il avait d'enfance une grande tendresse pour elle; mais, étant un homme pieux, liseur et réfléchi, il s'était toujours tenu envers elle dans une grande et délicate réserve. Il avait un grand goût pour les exercices de Mars, étant brave et fier, et noble dans toutes ses pensées. Mais sa mère s'était toujours opposée à ce qu'il s'enrôlât sous les drapeaux de Bellone, et il avait suivi les étendards de Thémis. Vers 1788, les relations s'étaient refroidies entre les deux familles, puis entre les deux jeunes gens, ce qu'elle attribuait aux folies maçonniques et révolutionnaires qui avaient commencé à agiter la cervelle ambitieuse du père Panche et qui avaient déplu aux amis de la famille. Mme Calas était l'épouse de celui des enfans de l'infortuné Calas qui s'était fait catholique avant le procès; et, comme je l'ai dit, elle, son fils et deux filles qu'elle avait en outre, représentaient dans toute leur rigidité et leur inflexible honnêteté, la foi et les bonnes mœurs qui étaient (à ce qu'assure Eléonore, car moi je n'ai pu que les deviner, sans les connaître,) l'apanage de la bonne bourgeoisie parisienne.

Je m'en vais confesser que mon imagination était tellement gripaillée que cette date de 1788 la mit en sursaut. C'était à cette année-là que je reçus les premières lettres de mon inconnu, et ce Calas, s'il n'est Valère, ne serait-il pas Léandre? Mais je laisse ma linotte continuer son récit.

A partir de 1792, François-Louis avait complètement disparu. Il paraît qu'il avait été partout où les catholiques et les royalistes se battaient contre les jacobins. Il avait été l'un des commandans de l'armée que MM. de Precy, de Virieu et de Nervo avaient formée à Lyon pour défendre la ville assiégée par les troupes révolutionnaires. Il s'y était distingué par son courage et son esprit, et, bien que plusieurs fois blessé, il n'avait jamais quitté les avant-postes. Aussi fut-il l'un des premiers qui comparurent devant la commission révolutionnaire présidée par l'ignoble Parrein.

Celui-ci commença naturellement par l'accabler d'injures. François-Louis les écoutait avec une apparente satisfaction, applaudissant de la tête quand les gros mots lui paraissaient bien venus, haussant doucement les épaules et faisant une légère moue de désapprobation quand cela finissait plus sottement que d'habitude.

— Citoyen président, dit-il tranquillement, je crois voir que tu vas bientôt t'arrêter. Je te supplie de n'en rien faire. Tu ne saurais imaginer le plaisir que j'éprouve à t'entendre me dire mes vérités.

Parrein le regarda d'un air de l'homme qui ne sait si c'est chair ou poisson qu'on lui sert.

— C'est qu'en effet je soupçonne que si une demi-douzaine de bons b... de républicains comme toi ont pris la peine de se rassembler ici, ce n'est pas simplement pour le plaisir de regarder la forme de mon visage qui est, je le reconnais, assez fine et pleine de douceur, mais pour me condamner à mort. Or, citoyen président, outre que tu n'es pas un sot et que partout on a plaisir à t'entendre, moi, je trouve à tes injures une beauté particulière, car, pendant que tu récrées ton civisme à drapper un scélérat de ma sorte, c'est quelques minutes de prolongement que tu donnes, je ne dirai pas à mes jours, mais à mes heures. Continue donc, je t'en supplie, et ne crains pas de me déplaire. Si même quelqu'un de tes assesseurs pouvait prendre la parole tandis que tu vas souffler un peu...

— Tu tiens donc bien à la vie, infâme brigand d'aristocrate ?

— Nous distinguerons, si tu veux bien, citoyen président : il faut tenir à la vie, quand on n'a rien de mieux à faire.

— Bon, tu vas avoir quelque chose de mieux à faire, et tu vas t'amuser à éternuer dans le sac.

— Là ! vois-tu ! qu'est-ce que je disais ! Tu n'as pas encore quelques mots spirituels à me dire ?

— Scélérat...

— C'est bien court.

— Ton nom ?

— Calas !

— Comment, Calas ! Appartiendrais-tu à la famille de l'infortuné Calas que le hideux fanatisme des parlementaires de Toulouse a condamné à être rompu vif, et dont le grand Voltaire a défendu la mémoire contre tous les tyrans.

— Je suis son petit-fils, comme tu peux t'en assurer.

Il lui passa son acte de naissance. Parrein le lut avec attention. Courchant, son assesseur, se pencha vers lui et lui dit quelques mots à voix basse.

— Tu as raison, Courchant. Toi, Calas, tu es une victime des monstres que nous attaquons. Va-t-en. Tu es libre. Ton aïeul te sauve.

François-Louis salua poliment les commissaires et s'éloigna sans précipitation. Mais comme il est très actif et résolu, avec son apparence grave, paisible et douce, il ne perdit pas de tems, se fit donner un passeport, enfourcha un bidet et s'en vint à Paris à franc

étrier. Il y arriva la veille du jugement de Marie-Antoinette. C'était un vrai tour de force.

Je tressaillis de nouveau. C'était le lendemain même que j'avais rencontré Valère pour la première fois. Mais je laissai cette bavarde. Son récit était fini, d'ailleurs. Calas resta à Paris jusqu'au 9 thermidor, où il prit une belle part à l'affaire. Il disparut alors de nouveau et il est revenu, il y a peu de jours, prendre place dans les rangs de la Jeunesse dorée.

Mero revint. Cassandre n'avait pas voulu le suivre, en le chargeant de me faire savoir qu'il était occupé à sauver la patrie. Je demandai à Méro ce qu'il faisait pour cela. Il me répondit qu'il se bassinait le nez. Ceyrat avait été, en effet, le matin même, chez son beau-père pour régler diverses questions relatives au divorce. Le règlement de comptes avait sans doute été laborieux, Cassandre en était sorti avec un œil terriblement poché et le nez si rouge, si enflé qu'il l'empêchait presque de parler. Mero racontait cette arlequinade avec son air sombre qui prêtait cent fois plus de gaîté à l'affaire. Tant est que Colombine et moi nous nous tordions de rire à en perdre l'haleine.

Voyant qu'il n'y avait pas moyen, de long tems, de mettre la main sur ce Jeannot du terroris ne, et qu'il fallait arriver à lui par cascade, je priai Colombine de prendre sur ma table un livre de piété qui lui fit ouvrir les yeux comme si elle eût vu un monstre, et pendant qu'elle y lisait, j'écrivis à mon Vénérable grivois :

« Monsieur Panche, on assure que la franc-maçonnerie a fait de « vous un sot tout à plat; je n'en crois pas tout, puisque vous êtes « passionné pour mes charmes, ce qui est une véritable preuve « d'esprit. On dit aussi que vous voulez m'enlever, et que c'est d'une « insolence à crosser ; mais les Romains vous ont donné l'exemple, « et cela porte à vous excuser. Enfin, on assure que vous étiez « brave jadis et que c'est le jacobinisme qui vous a mis plus bas que « terre. Cela, nous le verrons bien, si vous venez en propre per- « sonne procéder à mon enlèvement. Car je ne veux pas être enle- « vée sans qu'il en coûte gros à mon enleveur. Notez que je puis « tout pardonner, hormis la lâcheté. Comprenez-vous ? Cela veut « dire que, si vous voulez me traiter comme une Sabine, il pourra « vous arriver malheur, mais qu'au moins je ne vous mépriserai « pas. Jusque-là, gardez-vous de remettre les pieds céans, vous en « seriez bâtonné. Cela est plus sûr que les Droits de l'homme et du « citoyen. »

Je renvoyai ma colombe avec ce poulet; et, ne voulant pas mettre mon esprit à la fièvre avec les pensées qu'avait soulevées son récit sur ce Calas, et où je ne voyais pas clair, je repris mes souvenirs.

Année 1789.

Peu de tems après cette connaissance que je fis avec le chevalier de Sanghehem et M. Quatremère, un matin, — j'ai bon souvenir que je répétais sur le clavessin les ariettes d'une comédie de MM. *Hoffman et Méhul*, et qui ne fut jouée que l'année suivante : *Euphrosine, ou le Tyran corrigé*, qui était en vers et en cinq actes, — ma fille de chambre, Annette Gallet, me vint, toute effarouchée, dire qu'il y avait là dans l'antichambre un couple de sauvages qui menaçait de mettre tout à feu et à sang si on ne leur permettait pas de me voir, et en surplus qu'ils m'apportaient des nouvelles de mon père.

Je me levai d'un bond, et je courus, hors de moi, coeffée comme par le vin de Champagne. C'étaient Cameramero et son épouse, solennels, sombres, effrayans comme des revenans de romans anglais. Ces personnages lugubres et qui, dans leur gravité, paraissaient hauts comme les nues, commencèrent par me baiser les mains, ainsi qu'à une idole; et ce fut pour Annette Gallet l'occasion de tomber en pamoison.

Moi j'en restais comme un épouvantail de chennevière. Je ne les avais jamais vus et je les reconnaissais, c'est-à-dire que j'avais comme une vision de miroir magique et qu'en les apercevant je revis tous les visages que j'avais eus sous les yeux étant enfant, et tous les paysages, et toute la vie que j'avais menée alors.

Ils m'annoncèrent sans précaution aucune, me croyant fort au-dessus de la sensibilité de la nature humaine, que mon père était mort. Au moins je ne raconterai pas ce que je souffris. J'ai toujours admiré ce qu'on dit de cet Ancien dont j'ai oublié le nom, pour cette raison que je ne l'ai jamais su, et qui mettait son manteau sur son visage pour pleurer.

J'ordonnai, sans plus vouloir entendre, à mes deux basques bohémiens de me laisser en paix jusqu'au lendemain.

Ils revinrent donc et me dirent que mon père, qui avait repris son rang de roi de la tribu, avait décidé de ne me revoir pas avant d'avoir amassé une fortune considérable. Il était mort d'accident avant que son projet fût réalisé. Quel accident? Cela ils ne le dirent pas et ne le voulurent point, quoi que je fisse. Et je dirai, une fois pour toutes, que, bien qu'ils soient prêts à se jet r au feu sur un signe de moi, je n'ai jamais pu leur faire dire ou faire ce qu'ils ont mis dans leur tête de roche de ne point dire ou faire. Cela est enrageant. Mais le P. Barthélemy dit que c'est une juste punition de ma volonté déraisonnablement impérieuse, que je sois obligée, moi qui suis volontaire comme une bête fauve, de céder à des domestiques, sans cesse, et sans pouvoir faire autrement, tant ils sont dévoués.

Ils m'apportaient, à titre d'hoirie cent mille livres qu'il avait gagnées. Je crois bien que la contrebande n'y avait pas nui. Mais je ne m'en inquiétai guère. Ils ajoutèrent que mon père avait des associés qui continuaient son commerce —

et il n'y eut pas moyen de savoir quel il était — et qui devaient m'envoyer de tems à autre quelques sacoches bien garnies.

Mon père les avait chargés de me dire, en tout et pour tout, de ne pas oublier ses leçons et que je suis reine et d'une famille qui a protégé César et Charlemagne. Ils me remirent un morceau de fer, d'une forme irrégulière et à moitié rongé par la rouille, où il y avait écrit en espagnol : l'Honneur.

Pour eux il leur avait ordonné de me venir trouver, de ne plus me quitter, et c'est à quoi ils étaient sûrement décidés, quoi qu'il m'en plût. Ils étaient d'ailleurs proches parents de la vieille bohémienne qui m'avait élevée, et cela leur valut mon amitié, en outre de ce qu'il est toujours agréable d'être adorée et servie comme une princesse.

Ils me remirent les cent mille livres, et j'eus pour première pensée d'envoyer Mero remettre au chevalier de Sanghehem le contrat de rentes de mille écus que je tenais de son père. C'est ce que je fis, et je ne m'en inquiétai point davantage et jamais le chevalier ne m'en parla. Nous sommes faits l'un et l'autre pour laisser à la livrée et aux traitans ces questions d'argent.

J'avais, sachant que c'est la première loi de la liberté, pris l'habitude de me réduire au plus étroit nécessaire. J'avais pour tout domestique cette Annette Gallet qui est aujourd'hui danseuse figurante au théâtre de la Cité : une jolie fille, qui me fut bien fidèle, qui s'enrichit fort à mon service, et qui n'était pas trop muguette, comme la plupart de ces espèces ; et en outre d'elle, un valet, traître et voleur, qui faillit à me livrer pieds et poings liés, comme je le dirai bientôt. C'était tout, et ce n'était pas sauter plus haut que ses pieds pour une femme qui avait hier cent mille livres de rente. J'étais toute en pompe, en rubans, en falbalas, et tout mon argent voyait le jour. Je vivais à part moi, comme les filles de ma race, avec du pain et de l'eau claire, et j'étais meublée comme un hermite. Personne ne vint jamais chez moi. Mais avec les mille écus de M. de Sanghehem et ce que la comédie me donnait, et beaucoup d'habileté et d'esprit et de goût original, j'arrivais à avoir une toilette dont on parlait parfois. Cela suffisait, et je ne faisais pas mauvaise figure, quoiqu'étant alors sans bijoux, dans les orgies où j'assistais toujours, aussi curieuse, effrontée, froide que la pendule qui paraissait nous regarder, mais plus bruyante ; car je payais mon écot non pas, comme les autres filles, en coquetteries, mais en enragement et diablerie d'esprit.

Pour en finir avec cette question de fortune, mes deux bohémiens reçurent bientôt — et ils tinrent bon à me dire que cela venait des associés de mon père, sans vouloir entrer dans plus de détails — assez d'argent pour qu'ils achetassent cette maison-ci dont la sauvagerie et la physionomie de forteresse leur plurent sans doute et qu'ils achetèrent sans m'en prévenir ; assez d'argent en outre, pour que je pusse en prendre à mon aise du théâtre et acheter les jolis meubles, les bijoux et objets précieux dont, au fond, j'étais coeffée et dont je ne m'étais privée que parce que mon orgueil de ne pas les avoir était plus grand que mon désir de les posséder.

Mes deux bohémiens me racontèrent ou plutôt me rappelèrent toutes les histoires de ma famille et de ma tribu, et ils faillirent à mourir de joie quand je leur permis de poser leurs lèvres sur les signes qui ornaient le haut de mon épaule. J'ai cru qu'ils se pâmeraient, et cela se termina par pleurer, ce qui était fort comique, sur ces visages de saints de pierre, et ce qui devait leur arriver

pour la première fois de leur vie tant ils faisaient d'étranges grimaces, et ne leur arriva jamais plus. Ils m'apprirent qu'il y a à Paris et dans plusieurs autres endroits de France, et, en surplus, du monde, bien des gens de notre race, qui sont généralement des gueux et des coquins, artisans, commissionnaires, cochers, voleurs, mendians, quelques-uns banquiers et notables commerçans, tous s'entr'aidant et prêts à aider la fille de leurs rois, jusque-là qu'ils lui sacrifieraient de leur fortune et quasiment leur vie ; ce à quoi, d'ailleurs, ils sont un peu poussés par la crainte, ne le faisant pas, d'être punis ou assassinés, ce qui est un grand conseil pour engager même des financiers à la générosité.

Ils m'indiquèrent les signes et les paroles d'appel auxquels mes sujets doivent obéir. Tout cela me parut bien de la cour du roi Pétaud et des contes dont on berce les petits enfans. Mais je me laissai dire doucement, et, de fait, c'était vrai, comme je le vis et comme on le verra en cent circonstances de la Révolution, et à quoi je dois d'avoir échappé aux plus grands périls et affronté des scélérats comme Saint-Just et les autres, qui étaient vaillans parce que, voyant toute la France trembler devant eux, ils croyaient n'avoir rien à craindre. Mais je les vis trembler quand ils sentirent que leur vie était dans ma main ou plutôt dans la main de cette bande de loqueteux inconnus.

Pour en finir avec mes deux bohémiens, je vis bientôt qu'il leur fallait laisser la bride sur le cou et faire ce qu'ils avaient mis dans leur tête de pierre. Du reste, exactement à ma dévotion, ne me conseillant jamais, ne me blâmant pas, ne s'étonnant pas si j'eusse eu dix amans, prêts à se jeter au feu au moindre de mes signes, supportant mes colères les plus folles sans mot dire, me traitant comme un enfant gâté et une reine adorée, mais impassibles, muets, obstinés quand ils avaient dû, avec réflexion et sagesse, décider que telle chose devait être faite par eux, prêts également à partir si je les eusse chassés, mais à s'installer dans mon voisinage, à veiller sur moi, à me défendre, à deviner tous mes désirs et à m'entourer d'une nuée de surveillans et de protecteurs.

Ils me rappellent souvent un grand chien de Terre-Neuve qu'avait Camerani, notre semainier perpétuel à la Comédie, et qui aimait tellement son maître que celui-ci ne pouvait se baigner en sa présence. Car, s'imaginant toujours que son maître allait se noyer, ce bon chien se précipitait sur lui et lui faisait avaler de l'eau à le noyer en effet, en lui saisissant les bras et en le traînant comme un corps mort vers le rivage.

Tout ce que je pus faire pour n'être pas absolument l'esclave de ces esclaves-là, c'est de les loger dans cette maison-ci et de garder mon appartement

C'est à cette époque que je courus grand risque de donner dans ma trompette du vent révolutionnaire qui soufflait.

Je venais de jouer les *Solitaires de Normandie*, qui était un opéra comique en un acte et en vaudevilles de M. de Piis. Je n'avais pas été contente de moi. L'auteur songeait à me faire une suite, qu'on joua en effet en 1790. Je voulais me rendre compte de mon peu de succès, et j'allai vers Mlle Maillard qui était alors, — Mlle Saint-Huberti voyageant souvent, — la seule haute-contre de l'Opéra, et une musicienne véritablement très savante. Elle demeurait alors dans un quartier où l'on ne mettait pas les pieds, et je ne dirai pas ce qui l'y poussait. C'était la rue d'Orléans, dans le fauxbourg Saint-Marcel, derrière un hôpital qu'on nommait, si j'ai bon souvenir, la Pitié. Je rencontrai là une belle fille qui avait quelque chose de masculin, qui était Mlle Aubry, devenue en-

suite figurante de chœur à l'Opéra. J'appris plus tard que ces deux filles, dans les orgies que le vieux prince de Soubise donnait dans sa petite maison de Pantin, faisaient rougir même les Guimard, les Coulon, les Saint Huberti, les Sophie Arnoult, les Laprairie, même Laclos, même Champcenetz. Ce sont pourtant ces deux vilaines que les républicains choisirent pour en faire leurs déesses, et c'était bien fait et fort bon pour eux. Mais alors fort en colère de l'insolente débauche où je voyais beaucoup de grands seigneurs, j'étais plutôt bien disposée envers la Révolution. La société que je rencontrai chez Mlle Maillard, que je ne croyais pas alors plus galante que la plupart de mes compagnes, et cela me laissait fort indifférente, faillit à m'y tourner complètement. Cette Aubry, qui demeurait rue Saint-Martin, avait rencontré quelque part dans ces beaux quartiers une coquine de femme d'imprimeur, — peut-être était-ce seulement sa maîtresse — et c'était Sophie Momoro, qui était édentée comme une sorcière, et sentant mauvais comme un fromage, d'ailleurs joliette et mignonne tout autant qu'était bâtie en fort de la Halle cette grande statue d'Aubry. L'imprimeur était un turbulent bavard de fauxbourg, et l'épouse, qui devait bien quelque compensation à son mari, portait à la ville tous les bavardages des Desmoulins, des Barbaroux et autres précurseurs de la Révolution, amis de ce mari. Ce fut la troisième déesse de la Raison, et c'était elle qui avait empesté la compagnie qui se réunissait chez Mlle Maillard et où ne tardèrent pas à figurer Théroigne de Méricourt, Olympe de Gouges, Rose Lacombe, et les autres conductrices des héroïnes du 6 octobre, les autres coryphées des furies de guillotine, des tricoteuses, des femmes *républicaines*, des habituées des clubs et des tribunes qui ne sont après tout que des Momoro et des Théroigne, arrivées à la boue un peu plus tôt que ces dernières.

L'excès de la mauvaise renommée de ces vilaines et malpropres déesses, en venant jusqu'à moi, m'aurait sans doute éloignée d'elles. Toutefois, il faut reconnaître que ce fut à M. le duc de Coigny que je dus mon attachement pour la Reine. Mais avant de toucher cette corde, voici encore mon inconnu.

J'avais obtenu du premier gentilhomme de la Chambre la permission de ne point paraître en scène pendant quelque tems. Je le passai à ravauder les souvenirs de mon enfance et les légendes des Bohémiens et la chronique des Basques avec mes deux sauvages, qui ont le talent le plus décidé pour ces récits. Ces souvenirs mirent mon orgueil plus haut que les nues et contribuèrent de nouveau à empêcher ma vertu qui, au milieu de toute cette belle débauche, ne tenait qu'à un fil d'araignée, de faire le plongeon.

Au bout de huit jours je reçus un billet d'une écriture que je connaissais bien. C'était mon sylphe.

« Mademoiselle, m'écrivait-il, je travaille de mon mieux à vous oublier et à « vous mépriser. Je n'y puis parvenir. Mais si l'homme n'est pas maître de ses « sentimens, il peut l'être de sa volonté. Je m'étais bien promis de ne plus vous « écrire ; et voici que je manque à ma promesse. C'est que, ne vous voyant plus « en scène et vous ayant rencontrée en habit de deuil, j'ai deviné que vous avez « perdu un être qui vous est cher. Serait-il possible, mademoiselle, que la dou- « leur vous ait apporté, avec la réflexion, la sagesse et le remords. Je sais que « la Providence se sert souvent de la souffrance pour ramener à la vertu les âmes « nobles et égarées. Et comment la Divinité pourrait-elle abandonner une âme « comme la vôtre, qui est, j'en suis certain, la plus parfaite qu'elle ait jamais

« créée. Ah! quittez ces lieux maudits et empestés que vous hantez. Je vous aime « tellement que j'oublierai tout. Nous irons ensevelir notre bonheur loin de cette « ville funeste. Je vous demande, comme gage que vous voulez bien accepter, « avec mon amour, mon nom et ma fortune, d'être un mois sans rentrer au « théâtre. Alors je me présenterai à vous, et je vous aime tant que je saurai bien « me faire chérir de vous. »

Il y avait, en cela, quelque chose qui sentait la folie et qui, pourtant, me touchait par son air de vérité et de sincérité. Nous n'étions pas habituées, au milieu de nos libertins, de nos éventés, de nos caustiques, à cette simplicité bourgeoise, mais à du persifflage attérant, à une recherche d'esprit dont la finesse ne cachait pas beaucoup l'insolence et le libertinage. Dans cette lettre il y avait aussi des pensées que je ne comprenais pas. Ainsi je demandai ce que c'était que la Providence à Rivarol qu'on disait qui faisait un dictionnaire françois. Il me répondit que c'était un mot de dévot. Cette explication donna du dessous à mon inconnu, car les philosophes avaient si bien manœuvré que rien n'était plus avilissant que ce mot dévot qui revenait à dire tout simplement hypocrite, ridicule, malfaisant et malpropre.

Je ne voulais, d'ailleurs, pas le tromper cet amoureux, tout ridicule qu'il me parût en ce moment -- et il faut dire que, malgré tout, je l'aimais un peu. — Je rentrai à la Comédie plus tôt que je n'avais décidé.

J'y trouvai toutes nos sirènes minaudant, manégeant, muguettant, montées en grand train de coquetterie.

— Diantre, dis-je tout haut la première fois que je mis les pieds dans nos coulisses, il me semble que j'entre dans les jardins de Circé! Qui est-ce donc qu'on veut changer en bête ?

Mais chacune me fit une moue d'une aune. Les filles de la Comédie n'aiment pas ces apercevances, et, en surplus, j'étais une concurrente et qu'on croyait redoutable. Au vrai, qu'y avait-il donc de nouveau ?

Il y avait un nouveau venu, un seigneur qui s'avançait pour la première fois au milieu du plâtrage de notre jardin d'Armide. Il y était amené par trois de ceux qui y étaient le plus habitués, le prince d'Henin, le prince Joseph de Monaco et Tilly, le *continu* d'Adeline, comme je le nommais. Ce nouveau venu avait mis toutes les minauderies en grand branle, et c'était la chasse à la chair fraîche qui commençait. Comme on avait couru sur moi, quand j'arrivai, on courait sur lui. Mais c'était la chasse retournée, et cette fois c'étaient les chasseresses qui décochaient les traits.

Il avait, pour tout dire, un air qui ravissait en étonnant, un air calme et de paisible politesse qui tranchait avec l'attitude de pétulance et de persifflage, avec cet esprit toujours tendu, éventé, critiquant, grimaçant et raillant sans miséricorde, qui était la vilenie du bel esprit de Cour et dont je faisais enrager Tilly en disant que c'était de la minauderie en culotte de soie. M. le duc de Coigny — et c'était le nom de ce débutant dans le troupeau de Circé — avait donc ce ton exquis du grand monde qui est divin quand il est joint à une belle âme, et que mes compagnes, ces filles galantes, sans beaucoup d'esprit, sans cœur et sans délicatesse, mettaient pourtant au-dessus de tout. Cette belle âme, il la possédait, avec une belle tournure, un cœur droit et bienveillant, que je devinai lestement, car j'avais pour cela l'instinct des sauvages.

Il ne tarda à irriter nos galantes en les déroutant. Il fit la cour à toutes —

hormis à moi — mais il arrivait ceci, que dès lors que celle à qui il s'adressait particulièrement menaçait de se laisser attendrir et battait la chamade, notre Clitandre s'éloignait tranquillement mais résolument comme s'il eût redouté, à l'égal de la peste, les charmes de la donzelle. Il s'adressait à une autre, avec qui il recommençait le même manège. On jacassait là-dessus comme si l'on avait été fouettée devant le trou du souffleur et c'était une rage de Petites-maisons.

Moi qui observais tout cela avec la curiosité que l'on sait, et qui ne suis point sotte, comme l'on sait aussi, je devinai l'emmiellure. Il faut dire que nous étions renseignées mieux que le lieutenant de police, sur ce qui se passait à la Cour. Toutes les bavarderies des courtisans venaient chez nous, avec une liberté de médisances et de calomnies qu'on n'avait pas très aisément ailleurs ; et qui voulait écouter et réfléchir parmi nous ne tardait pas à connaître le dessous des cartes.

M. de Coigny avait au cœur un amour à la fois passionné et délicat, et c'était pour Mlle d'Andlau. Malgré tous ses soins pour le cacher, on l'avait deviné et on commençait à en jaser, d'autant qu'il était reçu alors en France qu'on ne pouvait aimer les Allemandes, à qui on reprochait d'avoir dans leur ajustement quelque chose de gaulois, comme on disait ; dans leurs manières un ton qui n'était pas celui de l'extrêmement bonne compagnie ; et beaucoup d'autres sottes choses qu'il est inutile de dire. Tout cela était fort impertinent. Mais les Français étaient tellement admirés et enviés qu'ils en étaient devenus d'une suffisance à crosser. Comme avec cela ils étaient légers, gracieux, sans nulle méchanceté, ils ne soupçonnaient pas que cette admiration cachait une grande haine, et qu'ils étaient aussi exécrés qu'enviés. On le leur fit bien voir pendant l'émigration. Les Allemands notamment firent rage de les humilier plus bas que terre pour se venger d'avoir été regardés comme de très petits compagnons, des gentilshommes à lièvre ou des bourgeois de Saint-Denis.

M. de Coigny, qui avait conservé beaucoup de chevalerie, plus fréquente alors qu'on ne l'a dit, crut avoir trouvé une belle malice pour faire cesser les méchans bruits qu'on murmurait. Comme Mlle d'Andlau était fort avant dans l'intimité de la Reine, le voici qui simule pour S. M. une tendresse respectueuse et contenue, mais fort évidente. Marie-Antoinette fort bonne, avec un fonds de candeur et de bonhomie autrichienne, et qui estimait fort en M. de Coigny cette noblesse de sentimens, cette délicatesse, cette réserve gracieuse que j'ai dites, et qui était surtout excédée de l'impertinente vanité qu'elle voyait autour d'elle, accueillait avec une affectueuse simplicité ces attentions un peu marquées, mais où elle ne soupçonnait pas qu'on put trouver à gloser, venant d'un homme de 45 ans.

Mais la bonne Reine était comme ces animaux dont j'ai entendu parler, et qu'on dit qu'ils trouvent des ennemis partout, dans les airs ainsi que dans les eaux. M. de Coigny vit bientôt qu'il était tombé de fièvre en chaud mal et qu'on murmurait de lui qu'il était le centième amoureux de Marie-Antoinette. Il craignit que le bruit n'en vînt aux oreilles du Roi, qui l'estimait fort ; et le voici qui rêve une intrigue comme on les voit dans les canevas de Gherardi et qu'Arlequin n'eût pas désavouée. Ce fut de se donner l'allure d'un libertin et de hanter les coulisses.

Il croyait qu'il lui suffirait de conter fleurettes. Mais ce n'était pas de ce bois que l'on se chauffait au foyer de la Comédie, et c'est à ce coup qu'il menaçait

de tomber de Charybde en Scylla. Chacun et chacune de chercher le mot de cette conduite dont nos infantes étaient outrageusement excédées. Renseignée comme je l'étais, je ne tardai donc pas à comprendre que, assassiné de plaisanteries par les belles qui lui avaient fait l'accueil le moins effarouchant, il prenait justement la voie de compromettre celles dont il voulait, par ces semblans de débauche, sauver la bonne renommée.

J'étais la seule à qui il n'eût pas fait la cour. Je le devais à ma mauvaise réputation. Cela ne me touchait pas. J'étais indifférente à l'opinion de M. de Coigny, comme au jugement du reste des mortels. Mais il me passa par l'esprit une fantaisie des plus folles. Je me dis, très sérieusement, que c'était affaire à moi qui étais une reine de mendians, de protéger la reine de France.

J'attendis de le rencontrer seul, à notre foyer ; et une belle-après midi, que je ne vis personne à côté de nous, j'allai vivement à lui et lui dis brusquement :

— Monseigneur, permettez-moi de vous dire que vous jouez un jeu auquel vous n'entendez rien ; et qu'il n'est pas possible de rêver un plus mauvais acteur.

— J'en suis convaincu de tout point, Mademoiselle, me répondit-il avec un calme parfait. C'est pourquoi je viens ici pour m'instruire auprès des maîtres.

— Auprès de mauvaises maîtresses, sans doute, car vous les avez interrogées toutes, et quand elles se montraient fort désireuses de vous répondre, vous avez pris la fuite comme si elles eussent toutes été d'accord pour vouloir vous enseigner à marcher sur les mains. Toutes y ont passé sans parvenir à vous plaire. Croyez-vous persuader aux courtisans qu'on vient ici pour goûter la conversation de Melle Lescot, apprécier les sentimens de Melle Defforges, et voir Melle Adeline mettre du blanc sur son nez qui rougit. Mais c'est que tout le monde y a passé à ce feu de paille de vos adorations, et votre dent a tout mordu sans rien goûter, non seulement la gentille Rose Renaud, la belle Cretu et l'aimable Saint-Aubin qui sont du fruit vert et brillant.

Il s'inclina avec un geste d'assentiment poli.

— Non seulement d'Avrigny et Carline, qui sont du fruit mûr et velouté, non seulement Desbrosses, Lescot et Adeline qui sont du fruit... avancé, mais parfumé. Il n'y a pas jusqu'à Gontier et du Gazon ! Ces deux vieux mouvemens de Genève n'ont pas été à l'abri de vos incursions... trop prudentes. Il est vrai que, dans ce dernier cas, la prudence était sage, et qu'on a compris l'hésitation.

Il sourit discrètement. Car il y avait en lui de cette délicatesse française pour qui toute femme est une... comment dirai-je ? une *dame*, même si elle est vieille, laide et... aventurée.

— Voyons. La scène représente Messer Capitan qui entre en scène en jurant qu'il va sauter un abîme, il arrive, en fanfaronnant, jusqu'au bord, il s'arrête, hésite, retourne sur ses pas et recommence, et cela dix fois. Que s'en va faire le public ? Il commence par rire, puis il se fâche et il crie que voilà un poltron. Mais un spectateur plus malin s'en va réfléchissant : « Mais je le connais ce personnage, ce n'est pas un poltron. C'est un crâne, un brave à quatre poils et qui a battu la Calabre ; ce qu'il fait donc c'est un jeu. » Là-dessus, après avoir fait des gorges chaudes du sire, on cherche quel intérêt il a à jouer ce jeu de barres qu'on ne touche jamais. Comprenez-vous, Monseigneur, le fin du discours ?

— Je comprends toute la finesse de la discoureuse, répondit-il avec son aimable et inaltérable sourire.

— J'enrage, répliquai-je avec un de ces mouvements de franchise si verte et si évidente que cela était une nouveauté, presqu'un monstre, dans ce monde où la fourbe était tellement à la mode, j'enrage d'avoir tellement mauvaise renommée qu'il ne m'est pas possible de crier casse-cou à un homme qui se jette dans un puits, sans qu'on voie là du manège.

— Vous êtes plus charmante encore que vous n'en avez la renommée, Mademoiselle. Serais-je donc, en effet, assez heureux pour avoir attiré votre attention à ce point !

— Vous n'avez attiré que ma pitié. Monseigneur, répondis-je comme une sauvage que j'étais, avec une brusquerie du plus mauvais goût et qui m'eût fait tourner le dos par tout autre. J'ai pitié de vous parce que je n'ai rien à faire que d'avoir pitié des gens et parce que je n'ai pas encore vu, après avoir hanté tout ce qu'il y a de moins plat-pied parmi les philosophes, de plus panaché parmi les courtisans, de plus leste parmi les bourgeois, de plus dépaperassé parmi les auteurs, non je n'ai pas encore vu une physionomie qui respire plus l'honnêteté dans son naturel et sa finesse. Je veux vous assister parce que vous jouez votre jeu avec une maladresse où le marchand du coin, lui-même, verrait les dessous. Et vous voulez, Monseigneur, que cette nuée de fines mouches, qui sont ici, de mauvaises guêpes, d'habiles fanfreluches dont le masque fait peau avec le visage et qui ont supérieurement le don de deviner des énigmes, ne voie pas ce qui éblouirait des yeux vulgaires !

— Ce don de deviner les énigmes, je ne l'ai pas sans doute, Mademoiselle, car vous me voyez devant vous pétrifié...

— Comme devant toutes les autres !

Il rit cette fois de bon cœur.

— Vous êtes trop séduisante, Mademoiselle, pour que je ne me prête pas de bonne grâce à la fantaisie qui vous prend de vous moquer de moi.

Je haussai vivement les épaules et je fis un pas pour m'éloigner, en murmurant :

— Après tout je ne suis pas la gardienne des diamants de la couronne.

Il posa doucement et respectueusement un doigt sur mon bras et me regarda fixement dans les yeux. Il y vit sans doute quelque chose d'inattendu en honnêteté. Il me poussa par un geste, toujours doux et respectueux, dans un coin plus solitaire du foyer, qui commençait à n'être plus vide.

— Daignez vous expliquer, Mademoiselle. Je crois que vous ne voulez pas vous moquer des gens.

— Mais cela est simple comme le foin. On ne peut admettre qu'il n'y ait pas ici d'objets dignes de vos tendresses. Votre conduite est donc sans explication et, ce qui pis est, sans excuse. Maintenant rappelez-vous que tous les bruits de la Cour et surtout les plus vilains ont leur écho ici. Si bien qu'on commence à dire que vous y êtes venu que pour cacher un amour... dangereux, pour enlever des visions à un époux à qui les ennemis de M. de Coigny voudraient persuader que son dévouement tendre est de l'idolâtrie et que ses attentions trop marquées sont les signes de l'amour heureux. M. de Coigny s'est donc dit qu'on ne l'accuserait plus de passion à Versailles, lui qui ne quitte pas ces sirènes plâtrées

de la Comédie Italienne ! Seulement quand quelque bonne âme pourra dire à cet époux...puissant que M. de Coigny vient ici uniquement pour respirer l'air frais et parfumé qui sort du magasin des costumes, cet époux, si débonnaire qu'il soit, ne se demandera-t-il pas quel intérêt cet aimable duc peut avoir à simuler pour la vieille du Gazon une passion tellement désespérée qu'elle l'anéantit et en fait, en face de toutes les infantes de la Comédie, le chevalier de la Triste-Figure. Voilà comment une fausse parade découvre la poitrine des gens. Eh bien ! écoutez-moi bourgeoisement. Vous avez besoin d'une maîtresse postiche, moi je veux avoir un amant de paille. Nous pouvons nous entendre. Je protègerai votre fidélité, défendez mon indépendance.

Il ne me répondit pas, et son aimable sourire ne quitta pas ses lèvres. Mais, à partir de ce jour-là, il ne parut plus songer qu'à moi. Il était sans cesse à mes côtés. Sa voiture se promenait souvent dans ma rue, s'arrêtait devant ma porte, dont il ne franchit jamais le seuil. Il s'afficha plusieurs fois à mes côtés aux Champs-Élysées.

Jamais je ne rêvai un homme plus poli, d'un cœur plus généreux, d'un esprit plus présent pour la courtoisie et la délicatesse. Je le comprenais bien, et il ne me comprenait en aucune sorte. Je ne fus pas tentée de l'aimer, en ce tems-là. Mon cœur plein de haine contre le marquis de Sanghehem en reportait alors une partie contre tous les grands seigneurs. Mon orgueil consentait à les protéger, mais mon esprit sentait toujours une sorte de méfiance qui empêchait l'abandon de l'amour. Mon imagination papillotait aussi autour de mon inconnu et du Chr de Sanghehem. Cela encore me protégeait. M. de Coigny m'eût-il aimée, si je l'eusse encouragé ? Ma bonne vérité, j'en doute. Il poussait l'idolâtrie jusqu'à la fidélité ; et il mourait du désir que la comtesse de Châlons — c'est le comte de ce nom que Melle d'Andlau avait épousé — fut veuve pour, étant veuf, lui-même, l'épouser, comme il l'a fait depuis. C'est du moins ce que m'a raconté Mme la marquise de Coigny que j'eus l'honneur de rencontrer en ventôse dernier, étant ici fort mêlée aux intrigues politiques et à la besogne d'acheter les thermidoriens pour le compte des royalistes. Mais elle connaissait un peu ce monde là, et c'est elle que Marie-Antoinette nommait, au commencement de la Révolution, la Reine de Paris.

Nonobstant le duc s'attendrissait visiblement auprès de moi, et dès là je fus décidément sauvée, comme il nous arrive vis-à-vis des hommes que nous n'aimons pas et qui, en faiblissant devant nos charmes, développent en nous un orgueil qui nous empêche de tomber.

Tant il y a que M. de Coigny était fort aise près de moi, et il paraissait tout autant réjoui que surpris de tout ce qu'il voyait, en ma bohèmerie, de primesautier et d'inattendu. Toutefois il était prodigieusement obsédé d'une idée. C'est que j'étais petitement logée, et n'étalant aucun luxe de toilette. Cela lui mettait du papillotage dans la tête, parce qu'on lui en battait froid dans les mauvaises compagnies de la Cour.

En effet tous ces seigneurs à filles nous voulaient par vanité. La plupart de ces donzelles pour qui ils se ruinaient et s'entretuaient, étaient les filles de leurs laquais ; ils ne les eussent point regardées alors ; mais, moyennant qu'elles étaient devenues plus vieilles, plus laides et débauchées, ils étaient à plait-il-maître avec elles. La vanité de ces petits-maîtres, de Versailles comme

de la bourgeoisie, se répandait en dentelles, bijoux et toutes les fanfreluches de la grande comme de la petite oie ; et de plus il fallait qu'ils logeassent toute cette cupidonerie reteinte et plâtrée, comme des princesses. C'était un singulier monde que j'observais souvent les dents serrées, et je n'en eusse pas fait pire chère à la Révolution d'enlever à ces mirliflores les bijoux qu'ils pendaient à ces oreilles de chèvres. Mais c'est qu'elle les remplaça par des espèces qui valaient pis encore, et qui étaient, en outre de leur débauche grossière, malpropres, hypocrites et stupides. En surplus, il faut dire que Guimard, Duthé et les autres impures de l'Ancien Régime n'étaient pas aussi aviliés que les impures de la Révolution, que cette araignée lépreuse de Théroigne qui voulait représenter la France en parlant la langue française comme une vache de l'Escault, que cette effrontée comédienne de province, Rose Lacombe avec son club du Charrier des Innocens, son bonnet rouge et sa bande de guenippes en pantalons couleur de sang, que cette puante et édentée Sophie, la maîtresse de Momoro, et toutes les autres drôlesses qu'on sait et dont les républicains firent des déesses ; et encore une fois c'était bien fait pour eux.

M. de Coigny me disait donc que c'était une huée sur lui et qu'il était clabaudé à la mort pour avoir une maîtresse en si modeste équipage. Je me contentais de lui répondre que cela n'était pas le saint de mon évangile. Mais il en vint à insister jusqu'à un degré de trop d'obstination. Je lui ris au nez.

— Vous me la baillez belle d'offrir des cadeaux à une infante qui a un hôtel plus richement nippé que le vôtre peut-être, Monseigneur, et qu'elle ne daigne pas habiter et, en outre de cela, une petite maison de faubourg, dont elle ignore même la situation exacte. Je m'attens à ce que vous m'allez gracieuser de quelques louis d'or.

J'éclatai alors de rire, comme jamais Dorine n'a su faire mieux.

— Sachez, grand prince, que, tout dernièrement, je faillis à tuer un notaire de Paris parce que je refusai un héritage de cent mille livres de rente.

Il fallut lui raconter le tout. Cela se répandit et alla jusqu'à la Reine. Car c'était le triste de ce tems-là que la Reine avait pour serviteurs, pour amis même, tant de gens occupés de nous, qu'elle était forcée de nous connaître. Pour dire le vrai, comme elle était portée vers le théâtre et Autrichienne, elle n'avait pas pour les comédiens le dédain qu'on eût cru.

M. de Coigny tenait toujours bon sur la position ridicule que je lui faisais en n'acceptant rien de lui.

— Bon, bon, répondez que je vous aime pour vos beaux yeux, et Mme de Châlons vous en aimera davantage, de voir qu'une fille de la Comédie se réduit au plus étroit nécessaire en l'honneur de votre belle mine.

Je ne sais pas pourquoi j'aimais à le lutiner, lui si délicat et discret, à propos de cette belle dame d'Alsace. Au moins je ne faisais jamais même une allusion à la Reine. Il le remarqua, et me demanda comment, en un moment où il était de mode de décrier les princes, la Reine surtout, j'étais toujours respectueuse.

— Mais, duc, je vous l'ai déjà dit, c'est que je suis une reine moi-même, et que je me respecte en respectant ceux qui règnent.

Il fallut cette fois lui raconter mon histoire, sans en passer un à linéa, et je me magnifiai de mon mieux. Cela encore vint aux oreilles de la Reine et, du reste, de tous les courtisans.

Ma renommée de bizarrerie s'en accrut à faire tomber les murs du Louvre. J'en devins plus détestée et plus respectée par mes compagnes et mes compagnons, et beaucoup plus poursuivie encore par les petits-maîtres, jusqu'à être forcée de veiller très attentivement, comme en une forêt de Bondy. C'est cette vigilance, qui me tenait en état de fièvre et comme de guerre, qui m'engagea à ne pas abandonner le théâtre, lequel commençait dès lors à m'excéder prodigieusement et où, pour dire le vrai, je suis restée, à condition d'en prendre à mon aise et uniquement pour être absolument libre.

Je ne sais pas si j'ai dit que nous n'avions pas été fort riches en 1789, n'ayant eu que onze pièces nouvelles. Je ne sais pas par quelle sotte volonté d'opposition contre la Reine on avait décidé de reprendre une parodie d'*Iphigénie en Tauride*, composée, en 1779, — en trois actes, en vers avec des vaudevilles, — par MM. *Favart, Guérin de Frémicourt et Prot.* Le titre était une vraie paperasserie de gens d'esprit et de la pure métaphysique d'écrivains qui veulent faire plus de bruit que de besogne : les *Rêveries renouvelées des Grecs*. Cela ne tournait à rien, et, sachant qu'il y avait anguille sous roche contre la Reine, je refusai avec colère d'y prendre un rôle.

Comme j'avais repris de plus belle d'être à la mode, on n'osa pas me faire trop grise mine et l'on m'offrit l'*Heureuse Inconséquente, ou la Fausse Paysanne*, pièce assez creuse de MM. *de Piis et de Propiac*, mais où il y avait de jolies ariettes et des choses qui s'appliquaient à moi.

Mais je ne prêtai guère d'attention à ce cailletage écrit. Je voyais que j'allais avoir un rude assaut à soutenir, un grand danger à courir, je voulais être seule pour l'affronter et n'y pas entraîner un homme qui n'était venu à moi que par grimace et mascarade. M. de Coigny avait déjà dû donner quelques coups d'épée à de jolis muguets qui se vantaient d'être du dernier bien avec moi. L'honneur l'y forçait, et quelques coups d'épée, c'était le pain de tous les jours. Mais c'était un degré suffisant de ridicule, et je m'en fusse voulu de l'associer à un véritable danger quand il n'y avait aucun droit et que je ne voulais pas l'en récompenser.

Je commençais — il faut tout dire — à comprendre qu'il était tems de cesser le jeu d'allumer le feu quand on ne veut pas se chauffer. M. de Coigny en était venu à prendre avec moi un ton de cérémonie tendre où il était irrésistible et qui m'allait au cœur ; je devinai que, sans s'en douter, il marchait à m'aimer pour tout de bon. Je ne dis pas pour longtems, car comment lutter contre deux rivales comme celles que j'eusse eues, contre les appels d'une amitié aussi auguste et les ressauts d'un amour aussi fidèle. Moi je me disais que c'était mettre le poing sous le nez au bon sens que de me persuader que je fusse de bois ou de pierre : je m'étais prêtée contre les assauts des effrontés et les tendresses de grimace, mais non contre un véritable sentiment, et c'était compter effrontément sur ma fierté que de supposer que je résisterais jusqu'à la fin de l'univers, dès lors que ce galant homme m'aimerait sincèrement et passionnément. Mais surtout, comme j'ai dit, je ne voulais pas qu'il fût tenu de me défendre. J'y suffisais. C'était avec joie que je voyais venir le péril, et surtout être seule à le combattre.

— Monseigneur, lui dis-je, un jour, tout brusquement, au moment où son coupé me ramenait chez moi, c'est la dernière fois que votre voiture vient céans ; la dernière fois que vous me tutoyez ; la dernière fois, ajoutai-je, en riant, que

vous êtes l'amant d'Estelle de Basoa. Faites donc une provision de condoléances et enivrez-vous une dernière fois de votre bonheur. Voici mes mains, je vous les donne à baiser pendant deux minutes. Vous, vous m'allez promettre d'être à mes ordres si j'ai jamais besoin de vous pour éviter l'échafaud. Et... nous ne nous reverrons plus.

Je n'ai jamais vu un homme anéanti comme lui. J'en eus pitié.

— Allons, mon pauvre duc, lui dis-je, consolez-vous et sachez que je ne vous donnerai pas de successeur. De plus, apprenez...

Je poussai un soupir à l'idée de perdre, même pour un seul humain, ma mauvaise renommée.

— Apprenez — mais j'en appelle à votre honneur pour être sure que jamais personne ne le connaîtra à moins que vous n'y soyez forcé pour me sauver la vie.

Il était absolument attéré. J'éclatai de rire.

— Diantre, repris-je, que tout cela est mystérieux ! Vous allez croire que je vais réciter un morceau d'Anaximandre. Non, c'est sérieux, apprenez donc, pour votre consolation, que, si vous n'avez pas de successeurs, vous n'avez pas eu de prédécesseurs.

Je le regardai je ne sais comment, mais il y eut dans mon regard quelqu'étincelle magnifique, je ne sais quelle fierté glorieuse, quel souverain mépris de l'humanité ! Je vis que, en ce moment du moins, j'étais bien maîtresse de son cœur.

Mais je tins bon. Je lui expliquai donc du mieux que je pus la folie diabolique qui me portait à me déshonorer aux yeux du monde, tout en restant la plus vestale des femmes.

Il n'y comprenait rien et me considérait comme un monstre. Je lui montrai la belle lame, fine et longue, qui ne me quittait jamais, qui venait des fabriques de Salamanque et qui portait écrit en espagnol : *Je sers l'Honneur.*

Je lui parlai des monstres qui, au nom de la philosophie, avaient pris la pauvre enfant, sans défense, avaient travaillé à la corrompre pour en faire une machine humaine qui satisferait leur orgueilleuse fantaisie et creuses rêveries, comme on dit de ce médecin qui coupait les nerfs aux enfans, tout vifs, sous ombre de voir s'il n'améliorerait pas ainsi la conformation de l'humanité.

— Je connais ces gens-là, me répondit M. de Coigny, ce sont des fous orgueilleux qui sont convaincus que leur imagination vaut mieux que la sagesse de celui qui a créé l'Univers.

Cela me frappa. Mais je n'y songeai pas longtems, ne sachant alors rien de Dieu, et je chassai la pensée qui me vint, à savoir que M. de Coigny, qui parlait en dévot, valait cent fois mieux que les misérables qui étaient athées comme moi et qui m'avaient torturée au nom de l'athéisme.

Ces souvenirs de haine me vinrent bien à point, car je me fusse peut-être attendrie à voir l'émoi de mon ami. Il n'en fut rien, et nous nous séparâmes, lui me jurant que j'étais folle et qu'il serait toujours prêt à me rendre les plus grands services.

C'est ainsi que je me trouvai seule pour résister au plus terrible assaut que je dusse jamais subir et être plus près de la mort que je ne le fus même pendant la Terreur, le comité de Sûreté générale hurlant après mes jupes. Et me voici prête à jurer que sir Stephen Ellis était un autre homme et plus re-

doutable que Robespierre et Barère, Collot et tous les lâches pour qui la guillotine était simplement le bouclier derrière lequel ils se réfugiaient. Je ne dis pas Saint-Just, qui était un brave petit goîtreux de collégien à qui l'on avait remis la férule en main et qui était si content de la donner au lieu de la recevoir, qu'il en perdait la tramontane et en donnait à tort et à travers.

Le lendemain du jour où je donnai son congé à mon duc, il m'envoya un écrin où je ne voulus même pas mettre les yeux, et je le lui renvoyais avec ce billet :

« Si vous voulez absolument, Monseigneur, que ma fille de chambre devienne bientôt millionnaire, vous pouvez envoyer céans tout ce qu'il vous plaira. Mais je ne vous y encourage pas, car Annette Gallet a arrangé ses petites affaires d'épousailles avec un sergent aux gardes qui est ambitieux et adonné à la Révolution dont il est l'agent parmi les soldats, convaincu, comme il le dit à sa dulcinée, laquelle a bien voulu me l'apprendre, que la Révolution est tout uniment un tour de bâton qui fait passer les sergens maréchaux de France. Votre bijouterie servirait donc à donner des ailes à la Révolution, qui en a assez déjà. Car c'est Annette, et par là son sergent, qui est gracieusée de tout ce qui vient ici, mais je dis Annette uniquement. Si vous voulez envoyer un de vos gens chez Pleyard, grand-garde des orfèvres-batteurs d'or, lequel demeure vis-à-vis le Petit Saint-Antoine, il vous dira que la fûtée lui a déjà revendu, depuis un an qu'elle est chez moi, pour plus de cent mille livres de bijoux. Je le sais par lui-même qui, étant honnête homme, comme tous les gros bourgeois de Paris, et trouvant que cette rusée avait dans les yeux un soupçon de louche en lui apportant toute cette orfèvrerie, m'est venu interroger. Je lui répondis qu'il y avait en effet beaucoup de seigneurs charitables qui se donnaient le bel air de venir apporter à ma porte des bijoux destinés à venir en aide aux ardeurs matrimoniales d'Annette Gallet. »

M. de Coigny se le tint pour dit. Mais il faut que je présente sir Stephen Ellis, dont les griffes terribles, après m'avoir saisie, firent, en fin de compte, connaissance avec ce bon couteau dont j'ai parlé et auquel - c'est bien le couteau que je dis — je dois d'avoir connu la Reine et... mon capucin.

CH. D'HÉRICAULT.

(La suite prochainement.)

L'INVASION FRANÇAISE EN BELGIQUE

(1792-1794)

ET LA CORRESPONDANCE DU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AVEC LE COMTE STARHEMBERG*

Le cas de Dumouriez est vraiment extraordinaire. Mis à la tête de l'armée d'invasion en Belgique par l'influence combinée de la Gironde, des Dantonistes et des Orléanistes, puis tracassé bientôt à ce titre par le ministère de la Guerre, tombé au pouvoir de la commune du 10 août et du club des Jacobins, accusé en outre de vouloir se tailler une principauté dans les Pays-Bas, il avait tenu pendant quatre ou cinq mois tête à l'orage. Il était allé se plaindre à Paris au mois de décembre 1792, puis il était revenu au mois de janvier 1793 (le 26) à son camp, sans avoir été ni secouru, ni décrété d'accusation. Quand il criait trop fort, on lui envoyait Danton, déjà suspect, et qui ne lui apportait que des paroles, au lieu de lui amener des renforts ou du matériel. Après la rupture avec l'Angleterre et par l'entremise de Danton, il avait obtenu la permission d'entrer en Hollande où il aurait trouvé des ressources qui l'auraient mis en état de poursuivre ses visées politiques. Son attente avait été trompée. Il avait pris Breda le 27 février et Gertruydenberg le 4 mars, tandis que ses lieutenants Valence et Miranda investissaient Maestricht. Mais le retour offensif de Cobourg, retour opéré trop vite à son gré, l'avait obligé de lâcher sa proie, de courir au secours de ses lieutenants sous Maestricht. A Paris, ses amis perdaient chaque jour du terrain. La défaite de Neerwinden (18 mars) avait achevé de les compromettre et lui aussi. Avait-il déjà, antérieurement à cette bataille, traité, comme on l'en a accusé, avec le colonel Mack, le futur Mack de la capitulation d'Ulm, alors chef d'état-major général du prince de Cobourg? Rien ne le dé-

* Voir la livraison de décembre 1885.

montre, et c'eût été de sa part une aberration. Mais, s'il avait gagné la bataille de Neerwinden au lieu de la perdre, en eût-il profité pour marcher sur Paris à la tête de son armée victorieuse, afin d'y détruire les Jacobins? Cela est plus que probable. Ce qui l'est également, c'est que la défaite a changé le cours de la Révolution française. S'il avait été vainqueur et fût parvenu à la maîtriser, elle n'aurait pas été aux extrémités où elle est descendue. Le désastre de Dumouriez l'avait d'ailleurs affolée. Toujours est-il que, cité à comparaître à la barre de la Convention, il fit arrêter (2 avril) et livrer aux Autrichiens les commissaires envoyés par elle afin de lui signifier le décret. Trois bataillons essayèrent de se saisir de sa personne le lendemain (3 avril) pendant qu'il se rendait à une entrevue avec le prince de Cobourg; peut-être espérait-il encore entraîner son armée sur Paris. Mais le 4 il reparut aux avant-postes. Dans l'impossibilité de se faire obéir par ses troupes, il les quitta. Ce qui tendrait à détruire toute idée de trahison préméditée, c'est l'accueil qu'il reçut de l'ennemi. C'est tout au plus si on ne le livre pas à la Convention. Il y a dans les annexes de la correspondance de Mercy avec Starhemberg une pièce signée du baron de Thugut, adressée à Starhemberg et datée du 29 juin 1793, qui, dans son demi-français, en dit long sur la sympathie de la Cour de Vienne pour un homme qui, en définitive, lui a rendu un grand service.

« M. le chevalier Eden — ministre d'Angleterre à Vienne — m'a donné part, dit Thugut, de la remarque que Mylord Grenville lui a faite, que Dumourier (*sic*) a eu, pendant son séjour à Bruxelles, plusieurs entretiens particuliers avec MM. les comtes de Mercy-Argenteau et de Metternich, et il m'a laissé entrevoir que le ministère de Sa Majesté Britannique en avait pris quelqu'ombrage, étant persuadé que Dumourier n'est capable que de faire des tripotages et de susciter des tracasseries. Parfaitement d'accord sur ce dernier point avec le lord Grenville, je vous prie, Monsieur le Comte, de donner à ce ministre les assurances les plus positives, que nous ne sommes ni ne serons jamais disposés à donner aucune confiance quelconque à Dumourier, et que nous ne prêterons dans aucune circonstance la moindre attention aux verbages (*sic*) et aux projets extravagants de ce rodomont. Vous voudrez bien en donner la preuve à ce ministre, en l'informant que si Dumourier n'avoit point pris le parti de quitter Bruxelles pour se rendre à Londres, le gouvernement général des Pays-Bas auroit été dans le cas de le faire partir en vertu d'un ordre exprès que lui a donné Sa Majesté Impériale, avec injonction de ne plus le tolérer dans ces provinces, s'il y reparoissoit encore dans la suite, Sa Majesté étant résolu de ne pas le tolérer dans aucune partie de ses états. J'ai vu, du reste, par les raports (*sic*) de M. le comte de Metternich, qu'il a muni Dumourier, à la veille de son départ pour l'Angleterre, d'un passeport pour lui et son aide de camp, le capitaine Baptiste, et il paroit

que par ses ruses et artifices ordinaires, Dumourier a su, de plus, surprendre dans la secrétairie générale du ministre plénipotentiaire un second passeport pour les nommés Charles Peralta, soi-disant négociant de Toscane, et Édouard son domestique. Vous voudrez bien, Monsieur le Comte, informer Mylord Grenville, sans délai, de cette circonstance, pour qu'on puisse prendre en Angleterre les précautions les plus propres à prévenir l'abus qui pourroit être fait d'un semblable passeport, obtenu sans doute sous des noms supposés. Nous désirons vivement que le ministre de Sa Majesté Britannique soit bien persuadé de notre désir sincère de consolider de plus en plus l'union et confiance qui subsistent heureusement entre les deux cours. »

On comprend mal les susceptibilités de lord Granville. Le baron de Thugut, qui ne connaît Dumouriez que pour ouï-dire, affecte d'ailleurs un mépris du personnage que Mercy ne partage pas. On lit dans sa lettre à Starhemberg du 31 mai 1793 :

« Nous avons ici M. Dumouriez dont l'apparition a causé de l'embarras au gouvernement et au prince de Cobourg, parce que l'on ne savoit ni l'objet du voyage de ce général françois, ni de quelle durée seroit son séjour à Bruxelles ; tout cela s'est éclairci dans une conversation qu'il a eue avec M. le comte de Metternich et ensuite avec moi. M. Dumouriez est revenu, ne sachant où trouver un asile qui lui a été refusé partout ; il va se rendre à Londres où il croit trouver des facilités d'être informé des projets de M. Gaston (?), de leur consistance et des moyens d'y coopérer. Il a également des vues sur la Suisse et la Franche-Comté ; tout cela ne produira probablement pas un grand effet ; il sera même essentiel de se tenir en garde contre les prestiges de M. Dumouriez ; mais, s'il ne périt pas, il pourroit encore de manière ou d'autre trouver dans son activité, dans son esprit remuant, même dans des talents qu'on ne peut lui contester, quelques moyens de jouer un rôle ; ce n'est un personnage ni à écouter ni à rebuter tout à fait. Il se présentera chez vous, Monsieur le comte ; je l'en ai d'autant moins détourné, qu'il me paroit utile que vous soyiez à même d'observer de près la marche qu'il tiendra ; il n'y a rien eu que de vague dans ma conversation avec lui, et vous pourriez l'assurer en toute sureté s'il cherchoit à me compromettre. »

Comment Dumouriez pourrait-il le compromettre ?

L'ombrage qu'il inspire au ministère anglais n'est pas sincère. Il est naturel que l'Autriche se défie de lui. Le service qu'il lui a rendu n'est pas un service que Dumouriez ait voulu lui rendre, quoique Mercy, par le bien qu'il dit de Dumouriez, témoigne qu'il n'y a pas été insensible. Dumouriez a livré les commissaires de la Convention par vengeance personnelle, non par connivence. Ses projets de principauté dans les Pays-Bas, à supposer qu'ils aient existé, ne devaient pas non plus être agréables à l'Autriche. Par contre, l'Angleterre n'a pas à se plaindre de lui ; elle a vu long-

temps en lui, dans le Dumouriez primitif de la Gironde, un instrument propre à servir la passion qu'elle avait de voir s'établir en France les institutions politiques de la Grande-Bretagne. Si sa conduite en Belgique, son agression de Hollande avaient pu refroidir à son égard la bienveillance britannique, cette bienveillance n'était pas éteinte. Sa lutte contre les jacobins avait, dans une certaine mesure, servi les intérêts anglais. La pension annuelle de vingt-cinq mille francs qu'elle lui accorda bientôt et qu'il conserva jusqu'à sa mort, et il ne mourut qu'en 1823, prouve qu'elle appréciait assez le célèbre aventurier.

III

Ce n'est là qu'un épisode dans la correspondance de Mercy. Il mande le 26 mai que le siège de Valenciennes n'avance pas. On se dispose à faire celui de Lille, mais il n'augure rien de bon d'une si grosse entreprise. Dans les perspectives de l'alliance anglaise, il y a des points noirs. Mercy écrit de Bruxelles, le 31 mai, que le plan soumis à Pitt et qui consiste à donner à l'Autriche une ligne de forteresses à prendre sur le territoire français, comme indemnité de ses efforts et des déboires qu'elle a eus en Pologne, semble avoir été bien accueilli de Pitt, puisque l'Angleterre a autorisé la réunion à l'armée autrichienne des troupes anglaises, hollandaises et hanovriennes placées sous le commandement du duc d'Yorck. La difficulté est que Pitt affiche l'intention de faire le siège de Dunkerque, aussitôt que la ville de Valenciennes se sera rendue. Ceci est louche. Pourquoi les Anglais sont-ils si pressés de faire le siège de Dunkerque ? Ils se souviennent de Calais, qui leur permettait de se mêler aux querelles du continent. Au XVIIe siècle, Cromwell s'était déjà fait donner Dunkerque par Mazarin. Plus tard, il est vrai, Charles II qui n'avait pas tant d'ambition et qui avait besoin d'argent, avait revendu Dunkerque cinq millions à Louis XIV, ce qui lui avait valu l'indignation de ses sujets. Cette fois, ils ont envie de garder Dunkerque qui leur fournira un pied sur le territoire français et sur les domaines de l'Autriche dans les Pays-Bas.

Ils aspirent à un rôle dans ces Pays-Bas. Ils n'ont pas confié leur secret à Mercy, mais il le devine.

« Les Anglois, écrit-il, ont toujours fort insisté sur le siège de Dunkerque. Il faut s'attendre qu'ils voudroient le garder, ce qui ne seroit pas de notre conve-

nance. Ainsi que vous l'avez vu dans les dernières dépêches de notre Cour, elle répugneroit à ce que celle de Londres acquit des possessions territoriales si rapprochées des nôtres. Ce sera un point délicat à traiter dans la convention dont vous allez vous occuper. »

C'était Mercy qui devait aller à Londres négocier cette convention. On a changé d'avis ; on en a chargé Starhemberg. Il n'y avait pas trace jusqu'ici de cet incident dans la *correspondance*. On s'était seulement aperçu que Mercy n'avait pas exécuté les ordres qu'il avait reçus de Vienne. Eh ! bien, sans aller à Londres, il reste investi de sa mission. Starhemberg sera son intermédiaire ; c'est par lui que Mercy traitera avec Pitt et c'est ce qui donne un intérêt spécial à ses lettres.

Voici, du reste, l'économie de la convention à conclure avec le cabinet de Londres, telle qu'il l'expose dans sa lettre du 31 mai, une des plus importantes du recueil. L'Angleterre a un intérêt de premier ordre à ce que la Belgique et, derrière la Belgique, la Hollande, soient couvertes par un rempart qui les mette à l'abri des entreprises de la France. Elle consent à choisir l'Autriche comme gardienne de ce rempart, qui sera celui de toute l'Europe comme de la Belgique et de la Hollande. Il importe que ce boulevard soit solide.

A cet effet, dit Mercy, il conviendroit que nos possessions s'étendissent jusqu'à la Somme ; que des sources de cette rivière, notre frontière portât sur une ligne directe vers Sedan et Mézières ; le cours de la Meuse deviendroit notre limite qui se lieroit avec les parties de territoire suffisantes à couvrir l'Allemagne, c'est-à-dire les Évêchés avec partie de la Lorraine et de l'Alsace. »

De ce côté-ci des Vosges, on ne lira pas sans colère ce naïf résumé des convoitises de la Cour de Vienne. Elle demande la Flandre française, le Hainaut français, l'Artois, le Calaisis, le Boulonnais, la Picardie jusqu'à la Somme, la vallée de la Meuse, les Trois Évêchés, une partie de l'Alsace et de la Lorraine. C'est vraiment peu de chose ! C'eût été la destruction de notre patrie historique, telle que l'ont constituée les Valois, Richelieu et Louis XIV. M. de Bismarck a été satisfait à moins. Mercy n'en rabat pas un pouce de terrain. Ces limites sont seules en état de garantir l'Allemagne, à qui le voisinage de la France a, de tout temps, été dangereux. La France pour lui, comme pour la Prusse d'aujourd'hui, est l'ennemi héréditaire. Si le cabinet de Londres approuve ces vues, déclare Mercy, il n'aura pas besoin de Dunkerque. L'Autriche suffira à la défense

des Pays-Bas. On le croira volontiers. Mercy ne doute pas de l'acquiescement de l'Angleterre. Cet acquiescement donné, il y aura deux corollaires à ajouter à la Convention : 1° le prince de Cobourg, étant agréé par l'Angleterre en qualité de général en chef, on devra lui subordonner le duc d'Yorck et envoyer à celui-ci des renforts ; 2° l'Angleterre s'engagera à décider le roi de Prusse à convertir en blocus le siège de Mayence qui ne finit pas et qui paralyse la plus grande partie de ses forces. Il emploiera les forces accumulées sous Mayence à augmenter, sur la Moselle, l'armée prussienne commandée par le général de Kobeldorf. De sorte que le duc d'Yorck et le roi de Prusse seront eux aussi des comparses au service de l'Autriche. Cet immense égoïsme de l'Autriche paraît naturel et légitime à Mercy. Il obéit sans doute aux instructions qu'il a reçues de Vienne. Il ne suppose pas que l'Angleterre et la Prusse hésitent à se réduire au rôle très humble de satellites de l'Autriche. Il y a encore d'autres points sur lesquels il faut s'entendre : 1° l'Angleterre s'obligera à ne consentir à aucun arrangement séparé ; 2° elle communiquera toutes les démarches ou propositions faites par la France aux puissances coalisées; 3° elle s'engagera aussi à ne déposer les armes qu'après avoir dompté le *système français* d'une manière définitive ; 4° on n'entendra à aucune proposition de paix, jusqu'à ce que l'Autriche soit en possession de ses dédommagements.

C'est complet. Mais Mercy prévoit un obstacle : les dédommagements de l'Autriche devront être proportionnés à ceux que recevra la Prusse. Le roi de Prusse n'a voulu entrer dans la coalition qu'à cette condition formelle. L'Autriche a signé. Ce qu'il y a de bon, c'est que les acquisitions de la Prusse en Pologne sont supérieures à celles que sollicite l'Autriche, et l'Angleterre doit tenir à ce que la Prusse ne reçoive pas plus que l'Autriche. Celle-ci sait bien que le cabinet de Londres n'aime pas trop la besogne qu'on a faite en Pologne. Là-dessus, l'Autriche ne peut faire aucune concession: ce qui est fait doit rester fait. Dieu veuille seulement qu'elle n'en soit pas réduite, en fait de dédommagement, à prendre sa part du gâteau polonais.

On ne trouvera pas surprenant que l'Angleterre, à qui on offre de tirer les marrons du feu, sans profit d'aucun genre, ait fait la sourde oreille à des propositions aussi extravagantes. Elle y aurait opposé tout de suite un dédain absolu, si, de son côté, elle n'avait pas été engagée contre la France. Elle mit quelque délai à répondre à ces ouvertures. Elle se dit d'ailleurs que, devant des gens si peu désinté-

ressés elle avait bien le droit de n'avoir aucun désintéressement. Mercy mande à Starhemberg, le 1er juin, que le duc d'Yorck dirige le siège de Valenciennes. Entre temps, les Hollandais s'étaient fait battre à Tourcoing. Un corps de dix mille Français s'est emparé de Furnes, défendu seulement par 700 Hollandais. C'était l'occasion qu'on attendait à Londres. Le prince d'Yorck continua le siège de Valenciennes ; mais, aussitôt la ville prise, il annonça le dessein irrévocable de commencer le siège de Dunkerque. Mercy et Cobourg durent s'y résigner : « Après cette conquête, dit-il, il faudra se porter sur Dunkerque puisqu'on en est convenu, mais vous verrez, par la note ci-jointe, ce que prévoit M. le prince de Cobourg. » On n'a pas la note, mais on peut en préjuger le contenu par ce qu'écrit Mercy, le 18 juillet :

« M. le prince de Cobourg est toujours frappé de l'idée que les Anglois veulent Dunkerque et en maintenir (garder) la possession exclusive. J'ai observé qu'indépendamment de ce que la cour de Londres n'auroit aucun avantage réel dans une pareille acquisition territoriale dans notre ligne de défense, on ne vous en avoit pas parlé à Londres, puisque vous n'en faisiez pas la moindre mention. »

Que l'Angleterre veuille prendre Dunkerque afin d'en démolir le port, de le rendre impraticable, Mercy n'y découvre pas d'inconvénient. L'Autriche accomplira cette tâche, si on le souhaite à Londres, mais elle gardera le local. Dans l'hypothèse où les Anglais le permettraient, Mercy-Argenteau aperçoit une foule d'obstacles à entreprendre immédiatement le siège de Dunkerque. Après la conquête de Valenciennes, il vaudra mieux attaquer Douai. Si on n'a pas Douai, on ne pourra pas bloquer Lille l'hiver prochain, sans risquer de voir rompre les cantonnements autrichiens. Le prince de Hohenlohe pense qu'on devrait se contenter de prendre Maubeuge et le Quesnoi. Même avec Dunkerque, cela n'assurera pas la sécurité des quartiers d'hiver. Dans l'éventualité du blocus de Lille, on en recausera. L'important serait d'obtenir sans retard du cabinet de Londres d'ordonner au duc d'Yorck : 1° de se prêter aux opérations qui lui seront indiquées ; 2° d'interdire les razzias de fourrage aux troupes anglaises et hollandaises, dont la discipline laisse à désirer. Il conviendrait aussi qu'après la prise de Valenciennes ou d'autres places, l'Angleterre s'abstînt de demander le partage de l'artillerie et des munitions, car on médite de faire cette demande. Elle est absurde. Puisque l'on veut assurer à l'Autriche une barrière de

forteresses, il faut qu'on les laisse en état de défense. L'Autriche n'est pas en mesure d'y pourvoir sur le champ. Que Starhemberg insiste sur ces divers points.

L'appétit de l'Autriche est un abîme sans fond. Les Anglais n'auront pas Dunkerque, n'auront pas d'artillerie, n'auront pas de munitions, n'auront pas le droit de faire des fourrages ; ils travailleront gratuitement au profit de l'Autriche. L'honneur qu'ils en retireront leur sera une récompense magnifique. Mercy s'interrompt pour raconter une histoire horrible. Il écrit à Starhemberg, de Raismes où il se trouve avec le quartier général (21 juillet) :

« Je vous dirai en passant que depuis l'occupation de Condé et la vraisemblance de la prochaine acquisition de Valenciennes, les braves Emigrés que nous supportons si patiemment à Bruxelles et ailleurs, annoncent hautement leur désaveu et en cas de besoin leur formidable opposition à toutes conquêtes que nous pourrions faire sur le territoire françois, qu'ils prennent sous leur protection immédiate. »

Mercy a pitié de leur impuissance et de leur sottise ! Voyez-vous ces pauvres gens qui ne veulent pas qu'on démembre la patrie qu'ils ont dû fuir ? On aime à voir constater cela par un ennemi. Les Emigrés se sont sauvés afin de sauver leur tête. Ils continuent d'aimer la patrie. Ils ont perdu leurs foyers, leur famille, leurs biens. Ils meurent de faim à l'étranger où on les tolère plus qu'on ne leur offre un asile. Mais la misère et l'infortune ne leur ont pas déprimé l'âme ; ils sont fidèles aux sentiments qui ont fait l'honneur de leurs ancêtres ; ils s'opposent comme ils peuvent, par des vœux stériles si l'on veut, à ce qu'on touche à ce patrimoine historique de la France. Le dénuement et l'isolement dans lesquels s'écoulent leurs journées, leur ont laissé le cœur vivant. Mercy ne comprend pas cela, il les raille.

Son zèle politique ne lui ôte pas le souci de ses intérêts privés. On a eu l'occasion de le remarquer. Son plan de convention ne l'en détourne pas. Dans la lettre où il le communique à Starhemberg, il raconte qu'au moment où ils allaient sortir de France, ses équipages ont été saisis, on en a mis une partie sous les scellés et cette partie est restée à Paris. Cependant soixante ou quatre-vingts caisses étaient déjà expédiées. On les a retenues à la frontière ; il ne dit pas à laquelle. Or ses gens, par un hasard singulier, ont obtenu mainlevée de la saisie. Il les fait passer à Rotterdam. « Ces ballots, dit-il, contiennent des vins, ma bibliothèque, mes papiers, quelques meu-

bles en ébénisterie. » Ils ont tous une marque propre à les faire reconnaître. Mais en route, du port d'embarquement à Rotterdam, ils pourraient être happés au passage par quelque corsaire britannique. Est-ce que Starhemberg, le cas échéant, ne pourrait pas obtenir de Lord Granville qu'on fasse dégorger le corsaire ?

Tranquille sur ce point, Mercy retourne à l'affaire de Dunkerque, qui l'inquiète beaucoup. La possession de Dunkerque est nécessaire à l'armée de la coalition. La place servira de point d'appui à l'aile droite du prince de Cobourg. Il serait néanmoins plus utile d'avoir ce point d'appui au centre, sans quoi les quartiers d'hiver pourraient être culbutés. « Dunkerque, il en est persuadé, n'est pas une entreprise difficile, ni qui puisse manquer. Il n'y a pas de raison d'en presser le siège, puisqu'on est sûr de réussir. Se presser, ce serait s'exposer à faire manquer des opérations plus importantes. » L'événement ne tardera pas à lui démontrer que la prise de Dunkerque n'est pas une tâche aussi aisée qu'il le suppose ou qu'il feint de le supposer. Au fond, il y est hostile. Il se défie des Anglais qui ont fourni des troupes à la coalition, mais n'ont pas de traité qui les lie à elle. Rien ne les empêcherait alors, si la France promettait de leur abandonner Dunkerque, de faire une paix séparée. Mais non ! ils ne traiteront pas de sitôt. Ils ont des griefs à venger. Au fait, on les soupçonne peut-être à tort de vouloir conserver Dunkerque. Mercy n'a que des conjectures.

Cobourg était mieux renseigné que lui, et c'est sans doute afin de l'éclairer autant que pour lui demander un conseil sur le moyen qu'il y aurait de ne pas remplir la promesse faite par l'Autriche à Londres, qu'il écrit à Mercy-Argenteau, le 26 juin suivant :

« Votre Excellence n'ignore pas qu'une des vues principales du cabinet britannique est la prise et la conservation de Dunkerque. C'est même là que, dès le commencement de la campagne et des opérations, se sont portés les projets et les demandes des Anglois. Comme ils s'étoient prononcés à cet égard d'une manière positive et même assez pressante, comme on faisoit entendre alors que cette opération entroit essentiellement dans le plan de la réunion des armées et dans la combinaison des mouvements militaires, comme d'un autre côté, sous quelque point de vue qu'on envisageât cette importante acquisition de la part de l'Angleterre, nous avions indispensablement besoin de la jonction de ses troupes pour nous soutenir aux Pays-Bas et pour la conquête de Valenciennes et de Condé, nous ne pûmes qu'engager les Anglois à différer l'entreprise sur Dunkerque, sans leur refuser l'espérance de nous y voir concourir. Cette condescendance étoit de toute nécessité dans cet état de choses et de forces militaires. On leur persuada donc de commencer par nous aider à assiéger et

conquérir les deux places ci-dessus nommées, en leur promettant de marcher ensuite avec eux sur Dunkerque. C'est sur cette base qu'a été établi le plan d'opérations. Comme, dans la situation actuelle des affaires, le cas peut se présenter d'aujourd'hui à demain, de réaliser des engagements éventuels, que les circonstances ont mis dans la nécessité de prendre, il m'importeroit de connoître les idées de votre Excellence sur un objet important et délicat, où il s'agit d'une promesse à remplir envers une puissance respectable et coalisée, d'une opération dont les suites peuvent être pour elle, pour nous, et, sous les rapports de la politique majeure, d'une conséquence, qu'un ministre profond et éclairé est mieux à même d'apprécier qu'un général d'armée. Il n'y a pas doute, à ce qui me semble, que lorsque le moment sera venu, et il peut être très prochain, d'exécuter ce qui a été convenu, les Anglois n'insistent ouvertement sur l'opération à Dunkerque. *Existera-t-il quelque moyen de refus ou même de délai ?* Pourra-t-on décemment faire naître quelque obstacle ou alléguer quelque objection ? Et quand le moment de la sommation de Dunkerque sera venu, sera-t-il possible de décliner ou modifier la proposition de faire cette sommation au nom de la Grande-Bretagne ? J'ai l'honneur de soumettre ces différentes réflexions à votre Excellence, en la priant de vouloir me communiquer ses idées sur un objet pressant et délicat, qui exige qu'on fixe d'avance le principe d'où l'on veut partir, les sacrifices qu'on veut faire aux circonstances et à des engagements réciproques, et en général les mesures à prendre dans différents cas de cette nature qui viendront à s'offrir [1]. »

De deux choses l'une : ou on n'avait pas communiqué à Mercy les demandes de l'Angleterre relatives à la possession de Dunkerque et les engagements contractés vis-à-vis d'elle, et alors quel gouvernement est-ce que le gouvernement autrichien, qui charge Mercy de traiter avec l'Angleterre et néglige de lui faire part d'un objet si important ? ou Mercy sait à quoi s'en tenir, et, dans ce dernier cas, ses instructions à Starhemberg sont de mauvaise foi. Mais, quoi qu'il en puisse être, la duplicité de l'Autriche est flagrante. Que dire aussi de la consultation du prince de Cobourg ? Il écrit à Mercy : Nous avons pris des engagements vis-à-vis de l'Angleterre, est-ce que vous ne connaîtriez pas un moyen honnête de ne pas les tenir ? Moi, je ne suis qu'un général d'armée ; la diplomatie n'est pas mon fait. Mais vous, qui êtes diplomate et connaissez les tours du métier, vous découvrirez sans effort une échappatoire. Pensez-y, et quand vous aurez trouvé, prévenez-moi.

L'Angleterre et la Hollande, qui lisent dans le jeu de l'Autriche et qui n'entendent pas être dupes, se fâchent des lenteurs de Cobourg, parlent de réunir une conférence où on s'expliquera une bonne fois,

1. La pièce est aux annexes de la *Correspondance*.

afin de savoir où l'Autriche veut en venir. Réunir une conférence où on serait obligé de parler clair ce n'est pas l'avis de Mercy. A quoi bon ? ce serait de la pédanterie diplomatique, il ne reste qu'à agir : « Vous voyez, écrit-il à Starhemberg, le 24 juillet, que je prêche ci contre mon saint, puisque, s'il s'agissoit d'un congrès postiche, j'irois comme un autre y bavarder et gâter du papier ; mais je connois trop bien ces aubaines politiques ; elles ne sont bonnes que pour ceux qui y sont employés, qui s'y donnent une importance personnelle, le tout moyennant des longueurs, une grande perte de temps et toujours au détriment de la chose. » Un congrès n'est bon qu'à libeller des résolutions déjà convenues. Il n'y a rien de convenu, puisqu'on ne s'entend ni sur le but, ni sur les moyens. Ce qui arrête l'Autriche et l'engage à décliner les avances de l'Angleterre et de la Hollande, encore une fois, c'est qu'elle espère les tromper. Si on obtient des succès, qu'on est le plus fort, l'Angleterre et la Hollande seront bien obligées d'en passer par où on voudra, quitte à accuser l'Autriche de duplicité. D'ici là, l'Autriche les flatte parce qu'elle use de leurs troupes et de leur argent. Ainsi pas de congrès, conclut Mercy-Argenteau. Il avoue qu'il aura l'air d'un gâte-métier. On en croira ce qu'on voudra, son avis vaut ce qu'il vaut. En définitive, si on veut à toute force un congrès, il ira. Il est prêt à marcher. Il ne parle pas de son chef. Ce qu'il dit est l'effet d'un mot d'ordre venu de Vienne, sans doute suggéré par lui.

Enfin, le 27 juillet, Valenciennes se rend. On est moins avancé que la veille. Les Anglais et les Hollandais avaient patienté jusque-là, obéi au prince de Cobourg dans l'attente de cet événement. L'heure des explications a sonné. Les Hollandais réclament eux aussi des dédommagements. Ils ont prodigué leurs ressources, fait des efforts au-dessus de leurs moyens, loué des troupes qu'il a fallu entretenir à grands frais, qu'ils sont hors d'état de payer désormais. L'Autriche n'a pas d'indemnité pécuniaire à leur donner ; elle n'a pas d'argent ; mais les Français en ont ou sont censés en avoir. S'ils en veulent à prendre sur la France, on leur fera un billet ; des territoires il n'y en a pas dont on puisse disposer. Il est possible que les finances de l'Autriche soient obérées, répondent les Hollandais ; elle a des territoires à foison. Ah ! non, réplique Mercy : des acquisitions territoriales « ne doivent sous aucun rapport avoir lieu à nos dépens. » C'est une des raisons qui l'engagent à ne pas entrer dans l'idée d'un congrès : qu'on se batte d'abord, on verra ensuite. Il n'ignore pas que, dans le cas où l'Autriche serait victorieuse, elle

sera assez forte pour ne rien donner. Starhemberg avait sans doute félicité son correspondant de son machiavélisme transcendant. Mercy s'excuse avec humilité. Il écrit de Bruxelles, le 12 août :

« La franchise, la loyauté reconnue de votre caractère, Monsieur le comte, me sont garants que vous avez souhaité ce que vous me dites de l'opinion qu'on a conçue de moi en Angleterre et de ce qui en seroit la conséquence ; mais, si le cœur vous avoit fait partager une illusion, votre bon esprit ne tarderoit pas à la rectifier. Il vous aura dit ce que depuis longtemps je me dis de bien bonne foi à moi-même sur mon incapacité de toutes grandes affaires, et j'aimerois mieux croire que vous vous êtes amusé un peu aux dépens de votre vieux serviteur et ami que de supposer que vous ayiez pu vous tromper sur sa nullité. »

Pitt et lord Granville voyaient clair. Ne pouvant obtenir aucun éclaircissement de l'Autriche docile aux conseils cauteleux de Mercy, ils auraient bien voulu l'avoir à Londres, tâcher de le confesser, d'en tirer quelque chose. Il aperçoit le piège et refuse d'y aller, de prendre part aux négociations entamées à propos de son plan. Le cabinet anglais avait en outre un puissant motif de l'attirer à Londres. Il désirait l'éloigner du quartier général du prince de Cobourg, où on méditait un coup d'audace dont il croyait Mercy le conseiller responsable. Il s'agissait d'une marche forcée de l'armée du prince de Cobourg sur Paris. Tout semblait en désarroi à Paris depuis la déconfiture de l'armée de Dumouriez ; le succès d'une marche improvisée de l'armée autrichienne sur le chef-lieu de la Révolution n'était pas improbable et faisait peur d'avance à Pitt. Pitt souhaitait d'avoir Dunkerque ; il ne souhaitait pas du tout de voir l'Autriche arbitre de la situation. D'autre part, si la pointe poussée sur Paris par l'armée autrichienne réussissait, Pitt n'aurait pas Dunkerque.

Ce projet de marche sur Paris est le gros fait mis en lumière dans la *Correspondance* de Mercy avec Starhemberg. Après que les Pays-Bas eurent été reconquis, l'armée de Dumouriez dispersée et désorganisée, sinon détruite, Valenciennes emporté, la ligne de défense du Nord trouée, le trouble et l'inquiétude avaient été durant plusieurs mois sans bornes dans le camp révolutionnaire. La Convention, la Commune, les clubs, le comité de Salut public, les généraux et les ministères semblaient atterrés. Les armées paraissaient dissoutes et hors d'état d'être reconstituées avant qu'un laps de temps considérable ne se fût écoulé. Une marche soudaine de l'armée du prince de Cobourg aurait pu avoir des résultats incal-

culables. On s'en aperçut à Londres, et l'on résolut de mettre tout en œuvre pour l'empêcher, on a vu pourquoi tout à l'heure : c'eût été donner à l'Autriche, en Europe, une prépondérance qu'il n'était ni dans l'intérêt ni dans les vues de l'Angleterre de permettre. Les idées révolutionnaires avaient trouvé en Angleterre de l'écho. Mais, depuis le 10 août, les sympathies qu'on leur avait accordées étaient refroidies. Elles étaient tombées, disait-on à Londres, aux mains d'une plèbe grossière et féroce, dirigée par un ramassis de politiciens malhonnêtes et violents. Malgré tout, John Bull ne désirait pas qu'on les étouffât dans des flots de sang. Ce n'était là que du sentiment, de l'idéal. A côté de ce sentiment, il y avait ce que nous venons de dire, la peur de la prépondérance de l'Autriche sur le continent : on prévoyait une espèce de retour au règne de Philippe II. La France vaincue, réduite au rang de puissance de troisième ordre. Ce n'était pas une allégation vaine comme en témoigne le plan de Mercy, analysé plus haut. Il y avait donc de quoi effrayer Pitt et ses collègues qui étaient au courant de la rapacité, du manque de scrupule et des ambitions traditionnelles de la maison d'Autriche. Aussi Valenciennes n'a pas plutôt ouvert ses portes que le duc d'Yorck reçoit l'ordre de quitter le camp du prince de Cobourg et d'emmener, outre les troupes anglaises, celles de Hanovre et de Hollande, placées sous son commandement, même celles qui n'étaient pas à la solde de l'Angleterre. Le duc d'Yorck s'achemine à petites journées sur Dunkerque. L'abandon du prince de Cobourg met le désespoir dans le cœur de Mercy. Il écrit de Bruxelles, le 16 août, qu'à « en juger par la confusion et le désarroi où étoit l'ennemi, on n'auroit peut-être pas tenté la fortune en vain. » Cette chance, après le départ des Anglais et de leurs alliés, est perdue. Il reste néanmoins à faire ce que le prince Eugène et Marlborough ont fait durant la guerre de la Succession d'Espagne ; ce serait de menacer, à l'aide de nombreux partis de cavalerie, les routes qui aboutissent à Paris. On dispose d'une cavalerie nombreuse, mais on est timide et inactif ; on n'essaie pas. « Dans la guerre de Succession, dit Mercy, le premier écuyer du roi de France fut enlevé au milieu des avenues de Versailles. » Il fait allusion à Beringhen qu'une poignée d'hommes de l'armée du prince Eugène fit prisonnier dans son carrosse aux abords de Saint-Cloud. La capture de quelques députés de la Convention ferait plus d'effet que le gain d'une bataille ou que la conquête de plusieurs places fortes. « Les scélérats de Paris ne sont émus que par ce qui les touche de près. » Comme dans le

comte Ory, Mercy cherche à piquer les Anglais d'honneur. Ils empêchent l'armée autrichienne d'agir, entravent ses opérations. Ont-ils conscience de leur conduite? Ils ne sont donc pas au fait des mesures frénétiques décrétées par la Convention contre les Anglais et contre la personne de M. Pitt? M. Pitt ne se venge pas des injures ; son caractère est au-dessus de l'invective, mais sa modération augmente la démence de ces enragés. C'est un scandale universel. Si cela continue, les nations prendront l'habitude d'assister avec indifférence à la violation des principes les plus sacrés.

Ce que les Anglais ont fait à Cobourg est, du reste, déjà puni. Ils ne font aucun progrès à Dunkerque. Il y a des combats quotidiens et sans résultat. Les Hollandais menacent de retourner chez eux si on ne leur envoie pas de renforts du camp autrichien. Non seulement ils ont refusé de prendre part à la marche sur Paris, il faut de plus les aider à faire le contraire de ce qu'on attendait d'eux. Mercy n'est pas pressé de voir les Anglais prendre Dunkerque. On y enverra du secours, mais le moins qu'on pourra et à seule fin de ne pas se brouiller avec l'Angleterre. Mais il est plein d'aigreur contre elle. Elle lui est presque odieuse. Elle a accueilli par des moyens dilatoires les propositions de Starhemberg, c'est-à-dire le projet de convention que Mercy a chargé celui-ci de soumettre au cabinet de Londres. On a bien signé une convention préliminaire ; quelque chose de plus substantiel est nécessaire. (Lettre du 9 septembre 1793.) Ses propositions n'ayant pas été agréées, il envoie deux autres plans venus de Vienne et cinq dépêches qui les accompagnent. Starhemberg y découvrira des « preuves de raison et de loyauté propres à convaincre le ministère britannique de nos sentiments, de la justice de nos désirs, du grand intérêt qu'auroit l'Angleterre de la favoriser avec franchise et efficacité. » Sa confiance est purement verbale ; il défend de laisser copie des dépêches, dans lesquelles on déplore la mauvaise foi du roi de Prusse et insinue qu'elle n'est pas sans analogie avec la mauvaise foi de Pitt, quoique celle de Pitt soit moins ostensible.

Mercy se plaint que l'Angleterre et la Prusse aient toujours considéré l'Autriche de mauvais œil ; le procédé ne l'étonne pas de la part de la Prusse, car la Prusse a des raisons particulières d'être disposée de cette façon vis-à-vis de l'Autriche, à qui elle fait concurrence en Allemagne.

Il y a d'autres causes auxquelles la politique n'est qu'indirectement intéressée. L'Angleterre et la Prusse sont des États pro-

testants ; l'Autriche est une puissance catholique ; il y a eu longtemps en Europe deux systèmes d'intérêts en opposition constante. L'Angleterre ne l'a pas oublié. La Prusse cherche à supplanter l'Autriche en Allemagne. L'Angleterre l'y aide sournoisement, parce qu'elle préfère un État protestant à un État catholique, quand même elle n'aurait pas d'autre raison. Si grave qu'elle soit, la question française est au second plan, aux yeux des deux cours de Berlin et de Saint-James. Mercy s'obstine à ne point le démêler. Il cite des anecdotes relatives aux mauvaises dispositions séculaires de l'Angleterre envers l'Autriche : « Je me rappelle, dit-il, d'avoir ouï dire au vieux Monsieur de Varner que, dans le temps de ses négociations en Angleterre, lord Carteret lui avoit signifié que, dans toutes négociations présentes et à venir avec la cour de Sardaigne, on ne cesseroit de trouver à Londres que nous avions toujours tort. Malheureusement, on nous a tenu parole à cet égard. » Voici que les Anglais recommencent à Dunkerque : « Le duc d'Yorck a fait sommer la place de se rendre à Sa Majesté britannique. » Il veut croire que c'est une plaisanterie. Il sait pourtant bien que ce n'est pas une plaisanterie ; la consultation que le prince de Cobourg lui a demandée a dû l'en avertir. Mais son siège est fait. Il ajoute donc : « Sans doute ce sera pour nous la remettre au moins à la paix. » Provisoirement, il est décidé à ne pas souffler un mot du déplaisir qu'il éprouve : il y a tant d'intérêt à se mettre d'accord avec l'Angleterre !

***

(La suite prochainement.)

UN BILLET D'ENTERREMENT THÉOPHILANTHROPIQUE

La Bibliothèque Carnavalet s'est enrichie récemment d'un document assez curieux et dont elle ne possédait encore aucun spécimen. C'est une lettre d'invitation à une cérémonie funéraire théophilanthropique. La pièce consiste en un feuillet de format in-8° carré, c'est-à-dire un peu plus petit que celui des billets de part actuellement en usage ; sans bordure noire, sans vignette, elle est entourée d'un simple encadrement à filets ; elle est imprimée en caractères cursifs imitant la bâtarde. En voici le texte :

Citoyens,

Vous êtes invité, de la part de || la veuve et de la famille du cit. || Métral père, décédé le 15 || du présent, à assister à la Pompe || funèbre qui sera célébrée, en sa || mémoire, Décadi prochain 30 ventôse, || à onze heures du matin, au Temple || des Téophilantropes.

Une note manuscrite, ajoutée récemment et certainement exacte, indique que la mort du citoyen Métral est arrivée en l'an IX, ce qui nous permet d'assigner à la cérémonie la date du 21 mars 1801. Il faut remarquer que le décès remontait au 6 du même mois : suivant le rituel des Théophilanthropes, celle-ci aurait dû avoir eu lieu le décadi suivant (20 ventôse — 11 mars). Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Manuel des Théoanthropophiles* publié en l'an V par Chemin, et réédité peu de temps après sous le titre de *Manuel des Théophilantropes*, le nom primitif choisi par les adeptes de la nouvelle religion ayant été modifié.

« Les Théoanthropophiles rendent les derniers devoirs à leurs morts, « suivant les usages du pays. A la première assemblée religieuse qui suit, « on place dans le temple un tableau, sur lequel sont inscrits ces mots :

La mort est le commencement
de l'immortalité.

« Le ministre dit : « La mort a frappé l'un de vos membres. Que cet « événement soit pour nous un avis d'être toujours prêt à paraître devant « le Juge suprême de nos actions. »

« Un membre de la famille fait un exposé sommaire et modeste des « vertus du décédé. Il en propose la pratique aux assistants.

« Si malheureusement l'ensemble de la vie du décédé offre plus de vices « que de vertus, on garde sur lui le silence. Le respect est dû aux morts, « et il n'appartient qu'à Dieu de les juger. »

Les spécimens de ce genre de billets doivent être fort rares, car le P. Sommervogel n'en a point parlé dans son travail sur ce sujet.

Le billet qui fait l'objet de la présente note se rapporte à la ville d'Auxerre. C'est là, en effet, qu'habitait et qu'est décédé « le citoyen Métral, » ainsi que me l'a dit un de ses descendants, avec lequel j'ai causé de la pièce en question, le jour où il l'a généreusement offerte au musée révolutionnaire de la Ville de Paris.

Est-ce ici le lieu de mentionner que la religion théophilanthropique compte encore de nos jours des adeptes fervents ? Ceux-ci se rattachent par leurs théories à la secte maçonnique. Je pourrais donner l'adresse du *Temple* et le nom du *Grand-Prêtre* qui y officie... Je me contenterai de dire que ce *Temple* est situé rue de Vaugirard à Paris et que le Grand-Prêtre est un imprimeur, auquel il est inutile de donner plus de notoriété.

P. Lacombe.

LES ENSEIGNES D'ANGERS

PENDANT LA RÉVOLUTION[1].

Le caractère constant de l'enseigne, c'est l'à-propos. Depuis le fameux bouclier cimbre, rappelant une des victoires de Marius et reproduit en enseigne par les Romains, jusqu'à la *Boulangerie de l'Obus*, de 1871, on pourrait presque écrire l'histoire avec les enseignes. Les industriels de tous temps s'entendent à merveille à profiter du goût du jour, de l'enthousiasme du moment. On comprendra sans peine que la Révolution fut, pour les boutiquiers ingénieux, une mine féconde à exploiter. L'avènement de Louis XVI au trône, — salué partout comme un gage de bonheur, — inspira l'enseigne de *la Poule au Pot*, ornée des vers suivants :

ENFIN, LA POULE AU POT SERA DONC BIENTOT MISE :
ON DOIT DU MOINS LE PRÉSUMER,
CAR, DEPUIS DEUX CENTS ANS QU'ON NOUS L'AVAIT PROMISE,
ON N'A CESSÉ DE LA PLUMER.

L'ouverture des Etats généraux se trouve notée par l'enseigne de *la Révolution*. Plus tard apparaissent à Angers, — comme dans toute la France probablement, — les enseignes de la *Constitution*, de la *Couronne civique* [2], etc.

Vers ce temps, un boucher de la rue de l'Oisellerie imagine une bien singulière enseigne. Se trouvant au pillage du couvent des Visitandines, il remarque une belle Vierge en terre cuite, au visage fortement enluminé. Cette vive carnation le séduit ; il s'empare de la statuette, l'emporte chez lui, et, après l'avoir coiffée d'un bonnet rouge, la place à son ouvroir... comme enseigne de *la Liberté*.

Le boucher avait, — sans le savoir, — sauvé une des œuvres du célèbre Biardeau.

Après la Terreur, la statuette fut placée dans la chapelle du Grand-Nozé [3], où elle figure encore aujourd'hui. C'est une œuvre d'art vraiment remarquable. Merveilleusement drapée, la Vierge, au visage jeune et joli, tient sur ses genoux un ravissant petit

1. Cette notice est extraite d'un ouvrage destiné à paraître prochainement et ayant pour titre : *Les Vieilles Enseignes d'Angers*.
2. Annuaire du département de Maine-et-Loire.
3. Château, commune d'Angers.

Enfant-Jésus, qu'elle enveloppe avec une tendre sollicitude. Les mains sont d'une rare beauté, cependant de grandeur disproportionnée au reste du corps. Mais, ce qui surtout défigure horriblement l'œuvre, c'est l'affreuse peinture dont elle est recouverte. Respect à ce rouge badigeon, c'est lui qui a sauvé la statuette !

Sous la Terreur, l'enseigne eut sa part de persécution. On lui fit un crime de représenter un sujet religieux, de figurer une vieille gloire nationale.

Dans la rue Lionnaise, existait l'enseigne de *Sainte-Suzanne*. Son propriétaire fut obligé d'affubler la pauvre martyre d'un élégant bonnet, orné de la cocarde aux trois couleurs, et d'écrire au bas de l'image :

A LA BELLE SUZANNE !

L'hôtelier cependant n'était point un patriote enragé, car il acheta le couvent des Calvairiennes, voisin de son hôtel, pour le rendre plus tard aux religieuses [1].

Une transformation analogue à la précédente eut lieu pour l'enseigne de l'hôtellerie des *Trois-Roys* dans le faubourg Bressigny. Le propriétaire, pour concilier la vieille renommée de son hôtel avec les exigences du comité révolutionnaire, prit le parti de laisser ses trois mages en écrivant au-dessous :

AUX TROIS-FRÈRES [2].

Il n'avait peut-être pas tort cet homme ! Si les peuples sont « frères, » pourquoi les rois ne le seraient-ils pas !

L'hôtelier du *Pigeon-Couronné* prit pour enseigne :

AU PIGEON-DÉCOURONNÉ.

Pauvre pigeon ! pauvre hôtelier ! [3].

Qui croirait que le *Chapeau-Rouge* fût une enseigne réactionnaire ? Eh bien ! elle fut jugée telle par la municipalité angevine, et son propriétaire ne put la sauver qu'en lui ajoutant une énorme cocarde tricolore [4].

Une enseigne terriblement aristocrate, c'était celle du *Grand-Louis* ! Le Roi-Soleil n'a jamais passé pour jacobin. Que l'on

1. *Archives de Maine-et-Loire.* De Soland. *Bulletin historique et monumental de l'Anjou. Annuaires* de Maine-et-Loire.
2. *Annuaires de Maine-et-Loire.*
3. *Ibid.*
4. Documents particuliers.

juge de l'embarras du pauvre hôtelier de la rue des Lauriers qui possédait cette enseigne et, en plus, avec des attributs tellement aggravants que toute tentative de changement paraissait impossible. Comment transformer un tableau où l'on voit figurer Louis XIV, tenant d'une main les rênes de son cheval et de l'autre le sceptre royal ! Et les armes de France qu'éclaire un soleil radieux ! Et la fameuse devise : *Nec pluribus impar !* Cependant l'enseigne ne peut être supprimée et remplacée par une autre, car elle fait toute la fortune de l'hôtel et sert encore, comme du temps de la Régence, de ralliement aux amateurs de soupers fins. L'hôtelier a un trait de génie. C'est dans son hôtel que descend, lorsqu'il passe à Angers, le général L. *Biron,* — ce jacobin musqué qui s'indigne quand on l'appelle *citoyen,* — lui le duc de Lauzun ! — Vite l'hôte du *Grand-Louis* efface toute l'enseigne à l'exception du cheval, qu'il juge n'avoir rien de réactionnaire. Puis, à la place du Grand Roi, il hisse le beua Biron avec son bicorne à cocarde tricolore ! Et au-dessous, comme autrefois :

AU GRAND-LOUIS [1]

Les gouvernements changent, les courtisans demeurent. Il n'y en a jamais tant qu'en République !

Dans la rue Lenepveu, presqu'en face la rue Saint-Georges, existait l'enseigne du *Lion d'Or*. La maison, au quinzième siècle, servait d'hôtellerie. Plus tard, (1528), c'était une habitation particulière. On y voyait, — sculpté sur la façade, — un remarquable lion doré tenant sous une de ses pattes l'écusson de France et de l'autre une épée nue. Au-dessous l'inscription :

DISCITE JUSTITIAM MONITI ET NON TEMNERE

Sous la Terreur, l'enseigne eut à subir d'ineptes mutilations. Le glorieux emblème national ne fut pas épargné, et l'on essaya à coups de pics et de marteaux de le faire disparaître. La pierre était trop dure, et toutes les tentatives de destruction demeurèrent infructueuses. Narguant la rage idiote des terroristes, le beau vieux lion garda fidèlement le noble et cher dépôt que le génie de l'artiste lui avait confié. Les fleurs de lis restèrent tranquilles sur leur ciel d'azur, comme une affirmation du droit, un souvenir des jours glorieux du passé, au milieu des défaillances et des turpitudes du moment. Gage d'espérance placé là, — par hasard, mais comme

1. De Soland, *Bulletin historique et monumental de l'Anjou, — documents particuliers.*

tout exprès, — auprès de l'échafaud où par milliers mouraient courageusement les géants de la Vendée, — des gens du peuple qui avaient autant de noblesse dans le cœur qu'il y en a dans toute la salle des Croisades.

Cependant le danger était grand et l'honneur de la République en jeu, car l'enseigne se trouvait sur le passage des charrettes qui, sans interruption, roulaient des prisons nationales à l'échafaud. La rage des terroristes croissait avec leur embarras. On convoqua le conseil municipal. Après une longue séance, une grave et suprême mesure fut votée. On décida que le ci-devant lion serait privé de son nom et qu'à l'avenir..... il *s'appellerait le* CITOYEN MAGNANIME [1] !

La République était sauvée !

On trouve cet acte de folie noté à l'Hôtel de Ville, entre un convoi de prisonniers qui s'en va au château et un autre qui en sort pour marcher à la guillotine ! Un reste de marotte nageant entre deux flots de sang au milieu d'une mare de boue !

La République voulut un jour donner à la ville d'Angers une grande leçon de morale ! Au coin de la rue Place-Neuve et de la place Sainte-Croix, existait l'enseigne de l'*Arbre de Vie* [2]. On y voyait Adam et Ève complètement nus placés de chaque côté d'un arbre. La municipalité angevine trouva cette représentation biblique entachée d'immoralité et en arrêta la suppression. Par tolérance, l'arbre fut maintenu [3].

Quand les Vendéens s'emparaient d'une ville, ils exigeaient que l'on rétablît les vieilles enseignes.

L'aubergiste du *Pigeon-Blanc*, à Champtocé [4], avait, en souvenir du séjour dans son auberge de l'empereur d'Allemagne Joseph II,

1. *Archives de Maine-et-Loire*, série G, nos 1137, 1138, 1151 ; *Archives de l'Hôtel de ville d'Angers*, fonds non classés, partie moderne ; De Soland, *Bulletin historique et monumental de l'Anjou ;* Péan de la Thuilerie, *Description de la ville d'Angers et de ce qu'elle contient de remarquable* (édition annotée par M. C. Port) ; *Documents particuliers*.

2. Le consul Michel Adam, ayant, en 1714, acquis cette maison, le peuple puisa dans le rapprochement de ce nom avec la représentation graphique de l'enseigne un vocable nouveau qui a prévalu, au détriment complet de l'ancienne détermination, entièrement tombée dans l'oubli. Le logis, un des plus curieux du vieil Angers, n'est plus connu que sous le nom de *Maison d'Adam*.

3. *Archives de Maine-et-Loire*, série G, 407. — Berthe, Notices manuscrites sur Angers, à la Bibliothèque municipale ; C. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, au mot Angers.

4. Bourg, canton de Saint-Georges-sur-Loire, arrondissement d'Angers.

fait graver sur la façade du bâtiment donnant sur la rue du Bourg, l'inscription suivante :

ICI LOGEA, EN 1777, L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE JOSEPH II.

Un beau jour, — au plus fort de la Terreur, — un détachement républicain vient loger à l'hôtel. Les soldats, apercevant l'inscription, entrent dans une patriotique fureur. Ils font venir l'aubergiste, le traitent de ci-devant et le menacent de la guillotine. Le bonhomme ne se trouble nullement : « Mais, citoyens, dit-il aux soldats, il est « inutile de vous fâcher. Je n'avais gardé cette inscription que « pour conserver la date d'un fait qui s'était passé ici ; du moment « que vous croyez qu'elle peut porter atteinte à mon civisme, nous « allons l'effacer et, — ajoute-t-il habilement, — boire un coup à « notre belle République. » Aussitôt dit, aussitôt fait. On apporte des bouteilles du meilleur crû, et, pendant que les soldats s'ingurgitent force rasades, l'hôtelier, armé d'un pinceau, badigeonne l'inscription.

Mais voilà bien une autre histoire ! A quelques semaines de là, les Vendéens victorieux s'emparent de Champtocé. Plusieurs gars du pays, guidés par la soif, — une soif de victoire ! — se rendent à l'auberge qu'ils connaissaient de longue date. L'un d'eux remarque la disparition de l'inscription et en avertit ses camarades. Aussitôt on appelle l'hôtelier et, pour la deuxième fois, voilà le pauvre diable obligé de fournir des explications nettes et précises. Le bonhomme, qui est décidément un fin matois, ne se trouve pas plus ému devant les royalistes que devant les soldats républicains. Il commence par leur dire que ses opinions sont bien connues, que personne plus que lui ne déteste les patauds et que, s'il a supprimé l'inscription, ce n'est assurément point pour faire plaisir à ces gueux, etc.

— Mais, enfin, pourquoi que tu l'as enlevée, alors ? demande un Vendéen, que la phraséologie du bonhomme commençait à ennuyer.

— Mes amis, reprend l'hôtelier d'un ton ému, si j'ai supprimé l'inscription, c'est parce qu'elle était tracée en caractères trop modestes pour rappeler la mémoire d'un prince tel que l'empereur Joseph II ; je veux en faire remettre une autre... en lettres d'or !

Les Vendéens se contentèrent de cette explication et n'inquiétèrent point leur compatriote.

C'est égal, voilà un gaillard d'hôtelier qui eût crânement fait son chemin s'il se fût trouvé sur la voie des honneurs politiques.

ARSÈNE LAUNAY.

ANECDOTES ET NOTIONS

Un avocat bordelais. — Je fis la connaissance d'un des plus beaux talents que j'aie rencontrés dans le cours de ma vie, et j'en ai rencontré quelques-uns : une âme brûlante, une tête de feu, l'imagination la mieux ornée, la plus saine littérature, poète et bon poète au besoin, généreux, désintéressé, toutes les qualités qui caractérisent l'honnête et le véritable ami ! Je parle de Ferrère et je ne crains pas qu'il s'élève une voix pour me démentir. La première fois que j'entendis cette bouche éloquente, son accent me fatiguait. Mais plus je l'écoutais et plus l'âpreté de son organe disparaissait.

Il plaidait contre un M. L... qui s'était fait souscrire des effets à ordre pour sauver la tête d'une victime de nos discordes civiles. La victime avait péri malgré la souscription des titres et L... venait en réclamer le payement et, « sa tête à la main, demandait son salaire.» Au moment où Ferrère prononça ces paroles : « L..., il est un Dieu, et son existence n'est pas plus douteuse que ton crime ! » L... tomba à genoux, demanda pardon à Dieu et à ses juges, s'avoua coupable et prépara ainsi un des plus beaux triomphes qu'ait remportés l'éloloquence du barreau.

(Curiosités et indiscrétion.)

Dans les premiers jours du mois de mai 1790, les dames de la municipalité d'Aulnay en Poitou ne voulant pas demeurer simples spectatrices, se sont confédérées ; et, sous le titre d'*Amazones nationales*, elles se présentèrent pour prêter à la face des autels le serment civique.

Pendant les 11 premiers mois de l'an VII, la perception de l'octroi municipal de Paris s'est élevée à 7.004.000 liv. ; 1.269 saisies pour tentatives de fraudes ont été, dans le même espace de tems, effectuées aux barrières et sur les ports de Paris.

(Notes inédites de Villenave.)

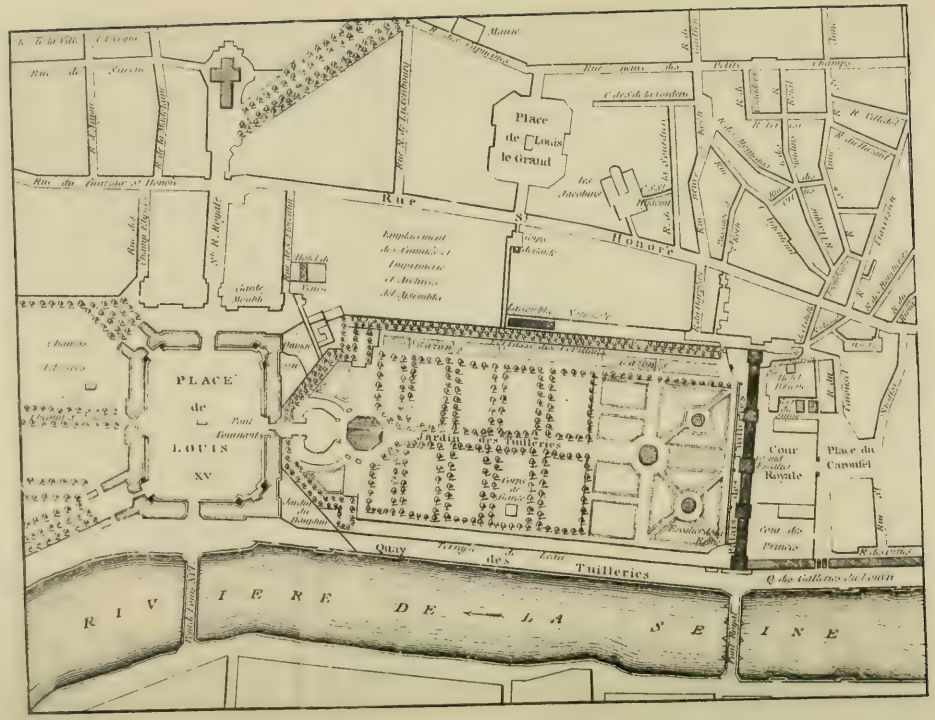

LE QUARTIER DES TUILERIES EN 1790

DE L'INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION

SUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE FRANÇAIS

La Révolution n'a pas été moins nuisible à l'industrie et au commerce de la France qu'à son agriculture. Il n'est que trop facile de le démontrer. Il ne s'agit plus de rechercher parmi les populations rurales des traditions confuses, des souvenirs presque effacés. Plus circonscrites, mais plus intenses, les misères des localités industrielles et commerçantes ont aussi laissé des traces plus profondes. Deux immenses désastres, ceux de Lyon et de Saint-Domingue, dominent le champ de nos investigations et l'éclairent d'une sinistre lueur d'incendie.

I

La fabrication des tissus de soie à Lyon, dont l'établissement remonte à François 1er, avait été particulièrement encouragée par Henri IV, qui aurait voulu, disait-il, « planter des mûriers jusque dans le jardin des Tuileries. » Protégée par Colbert et ensuite par Fleury, elle fit de nouveaux progrès pendant les dernières années de Louis XV et les premières de Louis XVI, grâce à l'impulsion que lui donna La Salle, mécanicien et artiste habile, dont Louis XVI récompensa magnifiquement les services. Les ouvriers que La Salle inspirait et guidait produisirent des chefs-d'œuvre de luxe élégant, que toute l'Europe nous disputait, et dont les curieux recherchent encore les débris [1].

Un magistrat de Dijon, qui visitait le Midi en 1779, a décrit avec un naïf enthousiasme l'aspect de Lyon à cette époque. Habitué au

1. Sur les débuts de cette industrie et l'époque de sa plus grande prospérité, V. notre biographie de Jacquard (*Deux inventeurs célèbres*, p. 127 et suiv. Hachette).

calme majestueusement somnolent d'une cité parlementaire, il était stupéfait du tumulte d'une grande ville manufacturière en pleine prospérité, du bourdonnement des métiers, de la multitude des carrosses. « La salle de spectacle, récemment construite par Soufflot, offroit un plus beau coup d'œil que celle même de Versailles, quand les dames de l'aristocratie et du haut négoce, de la place Bellecour et de celle des Terreaux, y faisoient assaut de toilettes [1]. » Parmi ces nobles et ces grands industriels lyonnais, plus d'un devait monter sur l'échafaud quinze ans après ! Et parmi les ouvriers, que le magistrat bourguignon contemplait joyeusement attablés dans les guinguettes des Brotteaux, combien devaient périr à cet endroit même, dans les exécutions en masse, organisées par les proconsuls révolutionnaires, qui s'indignaient qu'on mît en doute leur *humanité !*

Vers la fin du règne de Louis XVI, la fabrication lyonnaise avait subi un certain ralentissement, par suite des caprices de la mode, qui délaissait les riches étoffes façonnées, pour les tissus légers ; par suite aussi de plusieurs émeutes, que dirigeaient des agitateurs venus de Paris. L'un d'eux, nommé Sauvage, fut pendu en 1788. Un an plus tard, on l'aurait porté en triomphe ! Pourtant Lyon exporta encore cette année-là pour 90 millions tournois de produits fabriqués. Sur 14,777 métiers, 9,355 restaient en pleine activité.

Nous n'avons pas à refaire ici l'histoire lamentable de cette ville pendant la Terreur. Toutefois il est bon de rappeler les mesures de destruction prises spécialement, après le siège, contre l'industrie lyonnaise. Dans une lettre lue le 22 novembre 1793 à la Convention, Collot et Fouché, « convaincus qu'il n'y avait d'innocents dans cette infâme cité que ceux qui avaient été opprimés et chargés de fers par les assassins du peuple, » annonçaient la nomination, par arrêté spécial, de cette *commission de justice populaire*, qui, suivant l'heureuse expression de son président Perrotin, créature de Fouché, allait « répéter la septembrisade de Paris, en foudroyant par masse les ennemis du peuple : vengeance infiniment plus digne de lui que le *jeu mesquin et insuffisant de la guillotine.* »

Par un arrêté du 25 du même mois, Collot d'Herbois, Fouché, Albitte et Laporte mettaient à la disposition des commissaires chargés de la recherche du salpêtre « toutes les chaudières, écumoires, puisoires, cuves et bassins des teinturiers ; les tréteaux,

1. Relation mss.

madriers et autres objets de charpente ; les potasses, cendres de bois, salines et lessive de blanchisseuses ; les charrettes, chevaux et mulets ; les charbons de terre. » Ces mesures s'accordaient bien avec les idées qu'exprimait Collot dans des lettres confidentielles retrouvées plus tard chez Robespierre. « Il faut, écrivait-il, faire sortir de Lyon cent mille individus, travaillant depuis qu'ils existent à la fabrique de soieries *sans être laborieux*, et qui sont bien éloignés de la dignité et de l'énergie qu'ils doivent avoir. En les disséminant parmi les hommes libres, ils en prendront les sentiments [1]. »

Mais il y en avait d'incorrigibles, « dont il était impossible (suivant Collot toujours) de faire jamais des républicains. » Ce furent ceux-là qui figurèrent dans les hétacombes de décembre 1793 : il en périt notamment *deux cent dix* en une seule fois (le 6). D'autre part, le jeu de la guillotine, bien que *mesquin et insuffisant*, n'était pas négligé. Depuis l'entrée de l'armée révolutionnaire jusqu'à la fin de 1793, 200 nobles, manufacturiers, négociants, montèrent sur l'échafaud. Les uns avaient été pris à Lyon même, d'autres à Mâcon, à Moulins, à Paris, où ils furent signalés par des limiers patriotes, lancés à leur poursuite. Quarante-cinq jeunes gens, qui s'étaient enrôlés dans les bataillons envoyés sur Toulon, furent dénoncés, ramenés et fusillés à Lyon. Dans l'espace de cinq mois, la commission de justice populaire prononça et fit exécuter 1682 condamnations à mort.

Ces scènes de carnage étaient peut-être moins répugnantes que « *le commerce infâme de dénonciations*, qui, de l'aveu des représentants eux-mêmes, avaient commencé à la prise de la ville [2], » et ne finit qu'avec la Terreur. C'était le pillage organisé sous un masque transparent de patriotisme. Les séquestres mis sur les magasins et ateliers des détenus donnèrent lieu à des détournements dont s'accusaient réciproquement les révolutionnaires lyonnais et les *Parisiens*, c'est-à-dire les membres de la commission dite *ambulante*, composée d'émissaires des Jacobins de Paris. L'ingérence de ces Parisiens dans la « fortune lyonnaise » semblait intolérable aux révolutionnaires indigènes, qui entendaient tout garder pour eux. Ce conflit n'était autre chose au fond qu'une querelle pour le partage du butin. De part et d'autre, on se traitait de brigands, et avec raison. Les représentants Reverchon, Laporte et Méaulle, avaient

1. *Rapport* de Courtois, pièces 87 et 88.
2. Lettre de Reverchon à Couthon, du 29 germinal an II.

pris le parti des Parisiens, tout en convenant, dans des lettres confidentielles, qu'ils n'avaient pas toujours été irréprochables ; mais, suivant eux, les patriotes lyonnais connaissant les localités, avaient de bien plus grandes facilités pour voler, et ne s'en faisaient pas faute. « Ce sont eux, écrivait Laporte à Couthon, qui ont apposé les scellés, qui ont les clefs des magasins et des maisons, qui y ont mis des *guardiateurs* (sic) à leur dévotion ; qui ont chassé de leurs domiciles les femmes, enfants et domestiques, pour n'avoir pas de témoins... Il est une foule de faits graves, et même atroces, qui nous sont dénoncés journellement, et sur lesquels nous hésitons avant de prendre un parti, dans la crainte de frapper des patriotes ou de soi-disant tels... » (24 germinal an II.) Deux individus, pris en flagrant délit de rupture de scellés, dans la maison même qu'habitaient Laporte et Reverchon, avaient été réclamés par leur section *comme patriotes*. (Id.)

A la fin de la Terreur, il y avait encore à Lyon deux mille séquestres « par mesure de sûreté générale » (sans parler des marchandises confisquées), avec *guardiateurs* (gardiens) payés 5 livres par jour aux frais des propriétaires. Quand on leva les scellés, un grand nombre de magasins furent trouvés vides ou à peu près. « On a parlé de l'aristocratie et des riches, mais on ne vous parle pas des brigands, » dit le représentant Guyomard, un des muets de la Plaine, qui avaient recouvré la parole depuis le 9 thermidor [1].

II

Pendant cette période, les ouvriers n'avaient eu, suivant l'expression du terroriste Marino, « de ressource que dans la démolition. » Il y en eut jusqu'à dix-huit mille employés à celles de la place Bellecour et autres. N'ayant aucune habitude de ce genre de travail, ils s'y prenaient fort gauchement : « leur indolence, écrivait un fougueux révolutionnaire, démontre que leurs bras ne sont pas propres à bâtir une République. » Aussi les accidents étaient fréquents ; dès les premiers jours, soixante ouvriers furent écrasés à la fois dans l'écroulement d'une des façades monumentales construites par Robert de Cotte (Bellecour). Cette besogne dangereuse n'était pas même payée exactement. Au 20 février 1794, il était dû 300,000 livres d'arriérés aux démolisseurs.

1. *Moniteur* du 24 septembre 1794.

La plupart des Lyonnais réfugiés en Suisse n'étaient guère plus heureux. Certains cantons, craignant une invasion, les accueillaient de mauvaise grâce, ou ne leur offraient qu'une hospitalité intéressée. Les habitants de Zurich, par exemple, ne voulurent recevoir que ceux qui pouvaient être utiles à leurs manufactures. Un des plus habiles teinturiers de Lyon, auquel on demandait, pour prix de son admission à Zurich, le secret de ses procédés de coloration, répondit : « C'est le secret de ma patrie, je le lui réserve pour des temps plus heureux, » et s'éloigna aussitôt. Ce fugitif n'était-il pas aussi bon Français, sinon meilleur, que ceux qui l'avaient obligé de fuir ?

On sait que le conflit engagé entre les *Parisiens* et les révolutionnaires lyonnais, dits *amis de Châlier*, s'était terminé à l'avantage de ceux-ci, grâce à l'intervention de Robespierre. L'appui donné par ce dernier aux démagogues lyonnais, ennemis implacables et insatiables des — *négociants, ces vampires de la société,* — rentrait dans le plan général du tribun qui, contrairement à un préjugé longtemps accrédité, « préparait alors des mesures destinées à augmenter la tyrannie du régime révolutionnaire [1]. » Aussi, depuis l'arrêté du comité de Salut public du 3 floréal, qui avait donné gain de cause aux patriotes lyonnais, il y avait eu recrudescence de proscriptions et de séquestres. Trente-neuf individus, précédemment acquittés par la commission de justice populaire, avaient été arrêtés de nouveau, et, conformément à l'abominable loi du 19 floréal, envoyés à Paris pour être jugés par le Tribunal révolutionnaire. Ils furent sauvés, comme tant d'autres, par la révolution de thermidor. Une députation lyonnaise vint réclamer et obtint, séance tenante, leur liberté. Cette démarche était chaudement appuyée par un représentant, qui affirma que ces infortunés étaient « l'avant-garde sinistre de dix mille familles qu'on allait égorger à Lyon pour assouvir la rage de *Maximilien premier.* » Sa péroraison surtout fut attendrissante : « Une de ces victimes (une femme) s'est vu arracher son enfant. Il n'a plus qu'un souffle de vie, et le lait qui le nourrissait s'est changé en un poison brûlant qui dévore la mère !!! Au nom de la justice ! de l'humanité ! de la nature ! etc. » Cet orateur était Fouché ! On ne le savait pas si sensible [2].

1. C'est la réflexion fort juste de M. d'Héricault. (*Thermidor*, p. 124.)

2. V. *Moniteur* du 26 août 1794. Ce démêlé entre les révolutionnaires lyonnais et les émissaires parisiens, naguère importés par Collot et Fouché, est un incident

Aussitôt après le 9 thermidor, le commerce reprit quelque activité à Lyon. On recommença à fabriquer des bas de soie, des gazes, des taffetas, des rubans. « Tant l'habitude du travail et la force même de la civilisation, dit un contemporain, peuvent soutenir une population active et industrieuse contre les atteintes des pires gouvernements. » L'un des premiers qui donnèrent le signal de cette reprise fut Permon, l'un des grands manufacturiers qui avaient survécu à la Terreur, le même qui fut ensuite membre du Tribunat et qui introduisit dans la pratique, en 1805, le métier Jacquard. Mais, dans ces derniers temps de la Convention et sous le Directoire, l'industrie lyonnaise ne marchait qu'au jour le jour et comme en tremblant. Trois mille métiers à peine fonctionnaient, au lieu des neuf mille et plus de 1788. On se bornait à travailler les tissus légers, les objets d'usage journalier et indispensable. La fabrication des étoffes de luxe semblait à jamais perdue pour *Commune Affranchie*.

Avant la Révolution, la France achetait annuellement au dehors pour 27 millions environ de soies écrues qu'elle employait concurremment avec les soies françaises, et dont elle réexportait une partie, après lui avoir donné, par la fabrication, une valeur bien supérieure au prix d'achat. Pendant la Révolution, Lyon, bien loin d'acheter des soies à l'étranger, n'employait que la moindre partie des produits français. Les propriétaires de mûriers étaient forcés de vendre leurs soies à vil prix aux fabricants de Berlin.

Les autres industries lyonnaises n'avaient pas été moins cruellement atteintes. Celle du tirage d'or, qui alimentait, en 1780, vingt maisons, faisant annuellement pour dix millions d'affaires, n'occupait, au commencement du Consulat, que cinq ou six maisons, dont les affaires s'élevaient au plus à un million. A la même époque, les manufactures de chapellerie, qui employaient encore en 1792 8,000 ouvriers, pouvaient à peine en faire travailler 1,500.

Lyon offrait encore, dans les dernières années de la Révolution, l'aspect d'une ville prise d'assaut. Un grand nombre d'habitants étaient logés dans des baraques au milieu des ruines. Les casemates des anciens remparts à moitié démolis en 1794, les caves des hôtels détruits, servaient de refuge aux voleurs, seuls industriels dont le

curieux et peu connu. Ce fut le commencement de leur brouille *à mort* avec Robespierre. Celui-ci s'était fait remettre les correspondances secrètes relatives à ce conflit. (V. Courtois, nos 100 à 105).

régime révolutionnaire favorisât les travaux. Pendant plusieurs années, les fonds manquèrent pour surveiller et éclairer la ville, même en hiver [1]. « Je ne nie pas, disait à ce sujet Camille Jordan aux Cinq-Cents, que Lyon ne renferme plus de voleurs et de malfaiteurs que toute autre commune. Les coups portés à son industrie en sont la cause : c'est sur le sol de la misère que naît ordinairement le crime. » Ce langage semblait alors bien téméraire ; il fallait du courage pour dire à la Révolution ses vérités.

Quelques violences regrettables de cette population exaspérée par de longues souffrances, donnèrent lieu, après le coup d'État du 18 fructidor, à de nouvelles rigueurs. Lyon fut remis en état de siège, et cette mesure produisit naturellement un effet désastreux. « Le fabricant démonte de nouveau ses métiers, disait peu de jours après un député. Les ateliers sont déserts ; le commerce est suspendu ; le taux de l'argent s'élève ; le papier sur l'étranger est recherché par la prudence, qui dicte de mettre sa fortune à couvert. Tous les bons citoyens se demandent s'il ne faut pas fuir à jamais une cité persécutée, quoique tranquille, sans cesse calomniée, quoique soumise, et qui ne cherchait, depuis sa mémorable catastrophe, qu'à cicatriser, par le remède du travail et de l'industrie, ses plaies encore saignantes. » Ces plaintes n'avaient rien d'exagéré ; car, trois mois après, le Directoire dut demander aux Conseils une somme de deux millions, « pour être distribuée aux fabricants de Lyon et d'autres villes, dont les affaires étaient dans un état de stagnation effrayant. » Ainsi le gouvernement révolutionnaire était obligé de faire l'aumône à ces Lyonnais qui, sous l'Ancien Régime, versaient des sommes considérables dans le trésor royal, et faisaient le monde entier tributaire de la France.

III

Les autres villes renommées pour leurs fabriques de soies ne

1. Il en était de même à Toulouse, à Bordeaux, et dans bien d'autres grandes villes. Dans une adresse envoyée au Corps législatif, à l'occasion du 18 fructidor, après l'avoir félicité pour cette *mémorable journée*, les administrateurs de Bordeaux ajoutaient « qu'un des moyens de faciliter une surveillance salutaire sur les ennemis de la patrie et autres scélérats serait l'illumination des reverbères dans une commune aussi populeuse ; mais qu'il leur était impossible d'étendre sur ces êtres adroits et corrompus une police aussi active que la loi et leur immoralité le prescrivaient, parce que, depuis neuf mois, ils ne pouvaient payer les commissaires, les agents et les subordonnés de la police. »

furent guère moins éprouvées. On sait quel fut le sort d'Avignon, où l'anarchie et les massacres durèrent autant que la Révolution elle-même ; celui d'Orange, où le tribunal révolutionnaire, organisé six semaines avant le 9 thermidor, fit tomber en 47 jours 334 têtes. Les pièces relatives à ce tribunal, entre autres la note sur son établissement écrite de la main de Robespierre, sont aux Archives nationales ; elles n'avaient été imprimées qu'en partie dans le rapport de Courtois. Il s'agissait de juger « neuf à dix mille individus prévenus de rebellion, qui encombraient les prisons du département de Vaucluse et d'une partie de celui des Bouches-du-Rhône [1], et qu'il était impossible de transférer à Paris, parce que cette translation aurait exigé une armée pour escorte. » En conséquence, Robespierre proposa, et ses collègues s'empressèrent de décréter, le 21 floréal an II, l'établissement à Orange d'une commission populaire de cinq membres pour juger révolutionnairement, sans instruction écrite et sans assistance de jurés, les ennemis de la Révolution qui seraient trouvés dans les pays environnants, et particulièrement dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Le représentant Maignet, les Payan [2] et autres séides de Robespierre, chargés de désigner les membres de cette commission, la composèrent naturellement de patriotes purs et sur lesquels ils pouvaient compter. Le plus pur de ces soi-disant juges était un nommé Fauvety ; il trouvait plusieurs de ses collègues trop modérés et s'en plaignait à Payan, l'agent national, qui avait été comme lui juré au tribunal révolutionnaire de Paris. Il lui écrivait, le 19 messidor : « Ragot, Fernex et moi sommes au pas ; mais, si l'un de nous était malade, *la commission ne ferait plus que de l'eau claire*. Roman Fonrosa est un excellent sujet, mais formaliste enragé et un peu loin du point révolutionnaire où il le faudrait. Meilleret, mon quatrième collègue, ne vaut rien, absolument rien. Il est quelquefois d'avis de sauver des prêtres contre-révolutionnaires ; *il lui faut des preuves !* » Voyez-vous ce juge révolutionnaire, qui voulait des preuves de culpabilité pour condamner les gens ! Cette dénonciation officieuse valut à Roman-Fonrosa une remontrance comminatoire de l'ami Payan : « Les commissions chargées de punir les conspirateurs n'ont absolument aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime, ni

1. Excepté Marseille, qui avait eu son tribunal et ses exécutions à part.

2. Ils étaient deux frères, l'un agent national de Paris, l'autre administrateur de la Drôme.

même avec ceux du nouveau. *Il ne doit y exister aucunes formes*, la conscience du juge est là et les remplace... En un mot, ces commissions sont des commissions révolutionnaires, c'est-à-dire des tribunaux qui doivent aller au fait... Elles sont aussi des tribunaux politiques ; elles doivent se rappeler que tous les hommes qui n'ont pas été pour la Révolution *ont été pour cela même contre elle*... Je t'en conjure, au nom de la République, *au nom même de ton intérêt particulier*, laisse des formes étrangères à ta place, n'aie d'humanité que pour ta patrie. Dans les commissions populaires *l'humanité individuelle est un crime*... » Sérieusement effrayé de cette adjuration, le commissaire Roman y répondait le 30 messidor par des excuses non moins édifiantes. Il s'accusait d'avoir pensé qu'il fallait « faire une différence entre tous les ci-devant nobles et prêtres, *tous* les riches, hommes d'affaires et autres gens instruits, et ceux de la classe des artisans, manœuvriers ou journaliers, dont plusieurs avaient été égarés » ; — d'avoir cru aussi que certaines dépositions de témoins à charge avaient été « dictées par des animosités et des intérêts particuliers. » Il avait eu de plus le tort grave de proposer « de retenir note légale des interrogatoires publics des prévenus. » Ce qui lui avait donné cette idée, c'est qu'en plusieurs occasions, il avait remarqué « des différences entre les qualités énoncées sur le registre contenant les noms des prévenus mis en jugement et celles désignées par les jugements, » — en d'autres termes qu'il y avait eu des gens condamnés et exécutés pour d'autres, à cause de la ressemblance des noms. Mais « les vues de ce commissaire trop scrupuleux avaient été écartées par ses collègues comme *superflues*, » et il promettait bien d'être plus circonspect à l'avenir.

Voici une autre lettre adressée, quelques jours après, à ce même Payan par le citoyen Viot, chargé par le *vertueux* Maignet « de l'honorable fonction d'accuser les conspirateurs devant cette commission » : « Nos opérations, cher ami, continuent avec une activité qui ne servira pas peu à rendre *la paix et la tranquillité* à ces contrées. Déjà plus de 300 contre-révolutionnaires ont payé de leurs têtes les crimes qu'ils ont commis ; *bientôt ils seront suivis d'un bien plus grand nombre*. » Cette missive est du *9 thermidor;* elle n'arriva donc à Paris que plusieurs jours après la mort de Payan, qui avait été guillotiné le 10 avec Robespierre.

On sait quel fut aussi, dans les derniers temps de la Terreur, le sort de la petite ville de Bédoin, qui vivait de l'industrie de la soie. Elle fut livrée à un incendie général qu'on apercevait de quatre

lieues, dans la soirée du 15 prairial [1]. Soixante-trois habitants, chez lesquels on disait avoir trouvé des cocardes blanches, furent guillotinés; les autres, emprisonnés ou chassés du territoire, qui devait rester inculte à jamais. Plus tard, les exigences financières du gouvernement directorial vinrent les relancer jusque dans leurs maisons en ruines, et dans les grottes qu'ils se creusaient sur les pentes du Mont Ventoux. Ce ne fut qu'en 1798 que cette malheureuse population fut exonérée de l'arriéré de ses impôts. Elle obtint même des secours, grâce à l'insistance énergique de quelques députés. « Songez, dit l'un d'eux à la tribune, que deux cent soixante enfants de cette commune, revenant des combats, ne trouveront que des monceaux de cendres dans les lieux qui les ont vus naître, leurs pères au tombeau, et leurs champs condamnés à la stérilité ! »

IV

Les persécutions du jacobinisme n'avaient épargné aucun de nos grands centres industriels. Après la Terreur, par une fausse application de la maxime : *is fecit, cui prodest*, ces violences furent officiellement imputées au gouvernement anglais. « C'est sa main dévastatrice, dit niaisement Jean de Bry, qui a brisé les superbes métiers de Lyon, comme elle a traîné dans les cachots ou à l'échafaud, sous les plus légers prétextes, les chefs des ateliers de Rouen, de Saint-Quentin, de Cambrai, de *Sedan*... » Vingt-sept officiers municipaux, notables et fonctionnaires de cette dernière ville, dont sept fabricants de drap furent guillotinés le 3 juin 1794, pour avoir, de concert avec La Fayette, protesté contre la Révolution du 10 août.

On a vu, ici même, quel était l'aspect de Rouen pendant la Terreur [2]. La situation du commerce et de l'industrie n'était guère meilleure dans cette ville sous le Directoire, ainsi qu'on en peut juger par ce passage d'un rapport fait aux Cinq-Cents sur un projet d'impôt somptuaire présenté en 1798.

1. Lettre d'Agricol Moureau à Payan, du 16 prairial an II. (Archives nationales.) Cet Agricol, jacobin forcené, était l'oncle du jeune Viala, dont il inventa et exploitait à son profit la mort *héroïque*.

2. *Revue de la Révolution*, n° du 5 août 1884.

« Le luxe, apparent ou réel, est aujourd'hui tellement restreint, en partie par économie de nécessité, et en partie par celle que dictent le bon sens ou la sagesse, qu'en exceptant Paris, on peut douter qu'il y ait *deux cents voitures* (particulières) dans toute la République. Dijon comptait autrefois 80 de ces voitures ; il est aujourd'hui réduit à *deux cabriolets*. Rouen avait autrefois 300 voitures, aujourd'hui il n'y en a plus *qu'une seule*. »

L'auteur de ce rapport, Lecoulteux, appartenant lui-même au haut commerce de Rouen, savait mieux que personne à quoi s'en tenir.

Dans les dernières années du règne de Louis XVI, la production cotonnière avait fait des progrès considérables en France, et surtout en Normandie. D'après les documents les plus sûrs, les cotons filés ou tissés en France fournissaient, en 1789, la moitié de l'approvisionnement de nos ateliers d'impressions sur étoffes *(indiennes)*, qui avaient pris depuis trente ans un développement considérable. Cet accroissement imposait en quelque sorte l'emploi des nouveaux procédés anglais d'accélération du travail de la filature. Aussi il existait déjà, à Rouen et dans quelques autres localités normandes, des établissements où le travail se faisait au moyen de ces nouvelles *méchaniques*. A l'époque où la Révolution éclata, ces innovations étaient encore l'objet des plus vives répugnances. Les électeurs de la plupart des villes manufacturières réclamèrent dans leurs cahiers la suppression de ces machines qui retiraient le travail aux pauvres. Ces établissements auraient eu besoin d'une protection énergique ; mais il n'y avait plus, en France, d'énergie que pour détruire ! Aussi l'explosion révolutionnaire a produit, dans nos annales industrielles, une solution de continuité assez semblable à celle qu'a causée l'invasion normande du IXe siècle dans les chroniques des monastères. Toutes les « mécaniques » furent brisées dès 1789.

Après le 9 thermidor, l'industrie, reprenant connaissance en quelque sorte, put compter ses blessures, et en ressentit pleinement la douleur. La France, rétrogradant d'un siècle, était redevenue tributaire de l'Inde anglaise, pour la presque totalité des tissus de coton. Bien que les ateliers de filature et de tissage eussent repris quelqu'activité sous le Directoire, ils ne purent livrer, en 1796, aux manufactures d'impression que le cinquième de leur approvisionnement, au lieu de la moitié qu'ils fournissaient, avant la Révolution, à des établissements plus nombreux et travaillant davan-

tage (à Mulhouse, par exemple, le nombre des manufactures était tombé de vingt-sept à quinze). Cette conséquence de l'anarchie révolutionnaire donna lieu, dans les premiers jours de l'année 1797, à un incident parlementaire curieux. Un député, s'indignant de l'impôt considérable que l'Angleterre prélevait ainsi sur la République, tout en lui faisant la guerre, demanda la prohibition absolue des tissus anglais. Peu s'en fallut que cette proposition ne fût votée d'enthousiasme ; ces entraînements insensés ne sont pas rares dans les assemblées républicaines de tous les temps. Heureusement un autre député, Johannot, l'un des grands manufacturiers de l'Alsace, intervint et démontra, par des chiffres, qu'un tel remède aggraverait le mal, que cette prohibition assurerait la ruine des manufactures d'impression, qu'on prétendait protéger. Ces observations si justes n'obtinrent pourtant qu'un demi-succès. On ne défendit pas l'entrée des tissus anglais, mais on leur imposa un droit de 75 fr. par quintal. Cette taxe n'améliora guère la situation de la filature et du tissage, dont le dépérissement tenait à bien d'autres causes [1]. Mais elle fit grand tort aux manufactures d'impression, notamment à celles de Tarare, dont le produit diminua de plus de moitié. Ce fut de plus une prime d'encouragement pour la contrebande, qui prit des proportions formidables sous le Directoire. Ce commerce illicite, qui prospère toujours dans le mauvais air des révolutions, expulsait impunément du marché français les produits de notre propre industrie. Les fournisseurs mêmes du gouvernement étaient entraînés par l'appât d'un bénéfice énorme, ou absolument réduits par la nécessité à s'approvisionner en Angleterre. C'était avec des draps anglais que se confectionnaient les uniformes de nos armées d'Allemagne et d'Italie, et les toges dont s'affublaient les membres des Conseils, pour déclamer contre la perfide Albion. Dans la séance du 31 mai 1798, un député osa dire :

« Toutes les fois qu'un négociant, soit français, soit étranger, veut faire venir ou expédier des marchandises en France, il trouve à la frontière deux hommes. Le premier, le receveur de la douane, lui dit : Vous me donnerez cinquante pour cent pour les laisser entrer. L'autre, l'entrepreneur de contrebande, lui dit : Moi, je ne demande que dix pour cent

1. Dans le département de l'Aube, par exemple, la fabrication des toiles de coton, qui avait donné un produit de près de 10 millions de francs en 1784, en rapporta moins de 3.500,000 en 1799. Et ce département était l'un de ceux dont la situation était considérée alors comme satisfaisante !

pour les faire entrer! et sur cent convois de contrebande, quatre-vingt-quinze arrivent à bon port. »

Il aurait pu ajouter : « même à Paris, » où il ne se passait pas de semaines, souvent pas de jours, qu'il ne pénétrât des fraudeurs, soit en escaladant le mur d'octroi, soit en franchissant les barrières subrepticement, quelquefois même de vive force, avec l'aide de mauvais sujets raccolés dans les cabarets des faubourgs. Les populations donnaient naturellement la préférence à ces marchandises, moins chères et de meilleure qualité, et elles eurent bien de la peine à s'en déshabituer. Quand le premier Consul alla visiter, en juin 1801, l'établissement de tissage mécanique que Richard et Lenoir venaient de fonder dans le faubourg Saint-Antoine, Richard lui dit : « Lorsque nous vendons nos articles comme français, le débit en est difficile. *Mais nous laissons croire qu'ils sont passés en fraude, et alors c'est à qui les achètera.* »

Un « Tableau de la situation politique de la République dans l'intérieur », rédigé sur les renseignements des directoires départementaux, à la fin de 1795, par ordre du nouveau ministre Bénézech (sinon par lui-même), donne sur l'état du commerce et de l'industrie dans un grand nombre de départements des détails sincères et conséquemment fort tristes[1]. La situation était signalée comme particulièrement mauvaise dans les départements bretons, plus que jamais désolés par la guerre civile. Les choses n'allaient pas mieux dans ceux de l'ancienne Normandie, notamment dans la Seine-Inférieure, où l'industrie « se traînait sur des ruines. » Dans le Calvados, les principales branches de commerce étaient presque anéanties, par suite de la guerre avec l'Angleterre. La pêche n'y existait plus ; le commerce de dentelles, la principale et presque l'unique ressource de Caen, Bayeux, Honfleur et autres communes, était complètement tombé. Les réquisitions, incessamment exercées depuis 1792, avaient ruiné non seulement le commerce des bœufs dans le pays d'Auge, mais les manufactures de frocs et de toiles à Lisieux, celles de draps à Vire. « Les *bons* que les fabricants avaient obtenus en paiement, et dont ils attendaient encore la majeure partie, ne furent pas admis en acquit de leurs contributions[2]. » Dans l'Orne, la fabrication des toiles à Alençon, Mortagne,

1. V. Rocquain, *l'Etat de la France*, etc., p. 367.
2. Pétition de l'administration centrale du Calvados aux Cinq-Cents (demande de dégrèvement), du 1er messidor an VI.

Bellesme, Domfront, Flers, Vimoutiers, etc., était diminuée de plus d'un tiers, ce qui n'a rien de surprenant, puisque la majeure partie de ces toiles était exportée, avant la Révolution, en Angleterre et dans les colonies. La qualité des produits avait également subi un déchet sensible, par suite de l'abolition des anciens règlements. La crise révolutionnaire pesait plus lourdement encore sur l'élégante industrie des dentelles d'Alençon et d'Argentan. Le conseiller d'État Fourcroy, envoyé en mission dans ce département en 1800, constata que, « *depuis plusieurs années*, ces fabriques intéressantes étaient dans une stagnation complète ; les nombreuses familles que cette fabrication faisait vivre, réduites à la misère. Il faudrait, ajoutait Fourcroy, que les épouses des membres du gouvernement témoignassent une préférence marquée pour ces dentelles. » Cette industrie n'avait pas moins souffert à Bayeux, où elle occupait, avant la Révolution, six mille ouvrières ; — et à Valenciennes, par suite de l'invasion et *des malheurs*, disait Fourcroy ; — malheurs du despotisme et de l'anarchie révolutionnaires.

Il faut encore mentionner, parmi les industries les plus maltraitées, celle de la papeterie, dans la Charente, dont les produits rivalisaient avec ceux de la Hollande. En l'an VI, plus de la moitié des cuves étaient arrêtées, par suite de l'interruption du commerce extérieur, des réquisitions forcées, encore impayées en grande partie, et de l'assiette vicieuse de l'impôt. Par une de ces anomalies fréquentes dans les annales révolutionnaires, pendant cette période de ralentissement ou plutôt d'anéantissement des affaires, les impositions avaient été augmentées de plus du double [1].

Prise dans son ensemble, la situation commerciale et industrielle, déjà déplorable à la fin de la période conventionnelle, n'avait qu'empiré sous le Directoire.

V

L'état de dégradation et d'abandon des routes, déjà signalé dans la première partie de ce travail, n'était pas moins nuisible au com-

1. V. le Mémoire du Tribunal de commerce d'Angoulême aux Cinq-Cents. (Rocquain, *op. cit.*, p. 394.) Il s'agit de l'ancienne et belle industrie du papier à la main, ou papier *de cuve*, qui aujourd'hui encore donne des produits bien supérieurs à ceux de la papeterie mécanique.

merce qu'à l'agriculture. Partout les communications étaient devenues difficiles, parfois impossibles ; nous en avons cité des exemples qu'il serait aisé de multiplier. Dans les Basses-Alpes, les réparations nécessaires avaient été évaluées en 1790 à 778,000 fr., et rien n'avait été fait depuis cette époque. En 1800, on estimait que, « pour restituer à la France ce pays que la destruction des routes en avait séparé, » il faudrait 500,000 fr. par an pendant cinq ans, et cette évaluation se trouva encore au-dessous de la vérité. A la fin du Directoire, la moyenne des arriérés de traitements des ingénieurs et de leur personnel variait entre seize mois et vingt-cinq. Deux de ces fonctionnaires, ceux des Alpes-Maritimes et des Basses-Alpes, étaient littéralement morts de faim. Bien d'autres, ceux-là surtout qui résidaient dans des départements éloignés de Paris, étaient forcés d'écrire lettres sur lettres pour obtenir des acomptes ou des promesses d'acomptes [1].

Nous empruntons aux procès-verbaux du procès Babœuf un fait curieux et peu connu, qui montre quel était, en pluviôse an V, l'état des routes les plus fréquentées. L'un des jurés désignés, qui ne put arriver à temps pour siéger, produisit un certificat d'excuses, attestant qu'à cette époque, la communication entre Bayonne et Bordeaux était interceptée par une bande de voleurs ; qu'il fallait prendre par Toulouse pour pouvoir se diriger sur Paris avec quelques chances de sécurité ; enfin que la diligence faisait le trajet de Toulouse à Orléans *sans changer de chevaux*, par suite des réquisitions. En conséquence, on mettait *seize jours* à parcourir les cent quarante lieues qui séparent ces deux dernières villes. (*Procès de Babœuf*, I, 68.)

Bon ERNOUF.

(*La suite prochainement.*)

1. Telle était notamment, en 1797 et 1798, la triste situation de l'ingénieur de la Charente, Lebon d'Humbersin, le futur inventeur de l'éclairage au gaz.

LES NOMS DES RUES DE PARIS

SOUS LA RÉVOLUTION

L'historique de la dénomination des rues de Paris, celui des changements de noms qui sont successivement survenus soit par corruption du langage, soit par nécessité administrative, soit à la suite et comme conséquence des événements politiques, ne forment pas le chapitre le moins intéressant ni le moins utile des annales de la capitale.

Les rues dont le nom s'est modifié par corruption sont assez nombreuses : je ne citerai que quelques exemples : la rue *aux Ours*, dénommée rue *aux Oues* (*Oies*) jusqu'à la fin du XVe siècle ; la rue des *Jeux-Neufs*, devenue rue des *Jeûneurs*, quand les jeux de paume en eurent disparu ; la rue de la *Jussienne*, dans laquelle on a peine à reconnaître le nom de la chapelle de *Sainte-Marie-l'Égyptienne* qui y était située ; etc., etc..

Aussi bien n'est-ce pas de ces changements que je veux m'occuper. Quelques-uns les mettront sur le compte de l'*ignorance obligatoire* dans laquelle l'Ancien Régime entretenait le pauvre peuple ; d'autres se demanderont si certains personnages, qui se sont permis de faire un affreux calembour en modifiant, après mûre délibération, le nom de la rue d'Enfer de la façon que l'on sait, ont fait preuve de plus de critique et de science historiques que de braves gens dont l'oreille a été petit à petit trompée par une consonnance naturelle.

D'excellentes publications nous ont conservé une nomenclature à peu près complète et presque officielle des rues de Paris du Moyen Age. Si l'on consulte ces anciens documents en même temps que les ouvrages qui leur ont succédé jusqu'au XVIIe siècle, on voit que les anciennes dénominations ont dû leur origine à des causes très diverses [1].

1. Ces publications sont nombreuses : il me suffira d'en citer deux qui sont les plus importantes : d'abord « Paris sous Philippe-le-Bel... contenant le rôle de la taille...

Telle rue a reçu tel nom parce qu'elle conduisait à *Saint-Denis,* à *Montmartre*, à *Vaugirard,* ou bien parce qu'elle suivait les *Fossés*, le *Rempart*, la *Contrescarpe,* etc.

Certaines voies ont été ouvertes sur des fiefs ou des lieux dits : le *Bourg-l'Abbé*, la *Grange-Batelière*, la *Ville-l'Evêque ;* sur des terrains appartenant à *Charlot*, à *Geoffroy* et à *Marie ;* ou bien encore elles ont reçu le nom de celui qui en avait entrepris le percement : *Poulletier, Villedo, Marie*, etc.

C'est de l'état des lieux — état naturel ou état artificiel — qu'ont été tirés les noms de rue *Pavée*, rue *Percée*, rue de la *Cerisaie*, rue des *Petits-Champs*, et tant d'autres noms pittoresques dont quelques-uns subsistent encore aujourd'hui.

Les édifices religieux (églises, couvents ou collèges) ont fourni des noms trop nombreux et trop connus pour qu'il soit besoin d'en citer un seul exemple.

Nombreux aussi sont les cas où la dénomination est venue de quelque édifice ou établissement ayant un caractère public : croix, puits, fours, échelles patibulaires ou greniers.

Les hôtels des grands seigneurs, souvent aussi les logis de bourgeois notables ont donné leur nom à la rue dans laquelle ils se trouvaient ; on en pourrait énumérer beaucoup, depuis le roi de Sicile jusqu'à Aubry-le-Boucher, depuis Pierre Sarrazin juqu'au duc de Bourgogne !

Très souvent une rue tirait son origine du commerce ou de l'état des personnes qui l'habitaient : telles sont les rues de la *Draperie,* des *Lombards,* des *Juifs*, des *Anglais,* des *Chantres,* des *Prêtres,* de la *Truanderie* ou des *Mauvais-Garçons.*

Après la dénomination tirée des églises ou des établissements religieux, la plus fréquente est peut-être celle qui avait son origine dans les enseignes. On sait, en effet, le grand rôle que celles-ci remplissaient autrefois pour faciliter la recherche et la reconnaissance des maisons, alors que le numérotage n'était pas usité. Ici encore les exemples sont tellement nombreux et si connus que j'ai à peine besoin d'en citer un spécimen dans les noms de l'*Arbre-Sec* ou du *Cherche-Midi.*

en 1292, » par H. Géraud (*Paris, imp. Roy., 1837, in-4°*) ; puis « Le Dit des rues de Paris (1300), par Guillot, de Paris, avec préface, notes et glossaire », par E. Mareuse (*Paris, librairie générale, 1875, In-16*). Ce dernier opuscule avait déjà été imprimé, notamment par l'abbé Lebeuf; mais le nouvel éditeur a su, grâce à ses connaissances spéciales, enrichir sa publication de notes intéressantes et instructives.

Tel était autrefois le système de dénomination qui était en usage pour les rues de la capitale ; il était excellent et avait le très grand avantage de conserver à la mémoire des habitants d'anciens souvenirs, même après la disparition des faits qui leur avaient donné naissance. Ce fut seulement au commencement du XVIIe siècle, sous le règne de Henri IV, que Sully, en sa qualité de Grand-Voyer de France, eut l'idée, de concert avec les prévôts des marchands et les échevins, d'adopter des noms qui n'eussent pas de rapport direct avec le lieu auquel ils étaient imposés.

C'est alors que nous voyons apparaître la *place Royale*, la *place Dauphine*, etc. En même temps tout un quartier neuf, bâti sur les marais du Temple, devait se composer de rues portant les noms — subsistant encore aujourd'hui — des diverses provinces de France. Ces rues en éventail se dirigeaient vers la *Porte de France* que l'on avait l'intention de construire sur l'emplacement de l'ancienne *Porte du Temple*.

C'était, pour la dénomination des rues de Paris, l'inauguration du système honorifique et du système géographique [1].

Mais je veux abréger cette étude rétrospective dont il était nécessaire de donner un aperçu pour servir d'introduction à l'historique du changement du nom des rues pendant la période révolutionnaire. Sans vouloir aborder la question de l'immixtion de tels ou tels fonctionnaires, de telle ou telle juridiction dans la prérogative de dénomination des rues, je veux constater l'adoption définitive du système honorifique, avec exclusion des droits de la municipalité, lors de la reconstruction, en 1782, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Condé, du nouveau Théâtre-Français (Odéon). Les rues voisines reçurent les noms de poètes dramatiques célèbres. Ces appellations, si nous en croyons Mercier, semblent ne pas avoir dû plaire complètement à l'administration municipale :

« On verra, nous dit-il, à la place de la nouvelle salle de la Comédie-Française, les rues de Corneille, de Racine, de Molière, de Voltaire, de

1. L'auteur du *Rapport* présenté au conseil municipal le 13 juin 1885, au nom de la 3e commission, sur un certain nombre de propositions relatives à la dénomination des voies publiques, a eu une étrange distraction ou bien a fait preuve d'une trop complète ignorance de l'histoire de la capitale, quand il a dit (page 16 de son travail) : « L'art de dénommer les rues est absolument moderne, c'est seulement de nos jours qu'on a constitué des *groupements* qui rappellent soit une époque, soit un fait saillant de notre histoire. » Tout ce qui précède prouve évidemment l'erreur de cette assertion.

Crébillon, de Regnard ; ce qui scandalisera d'abord les échevins (il faut s'y attendre) comme en possession de donner seuls leurs illustres noms à des rues. Mais peu à peu ils s'accoutumeront à cette innovation, et à regarder Corneille, Molière et Voltaire, comme les compagnons de leur gloire. Enfin la rue Racine figurera à côté de la rue Babille, sans trop étonner les quarteniers, les dizeniers et autres officiers de l'Hôtel-de-Ville [1]. »

Avant 1789, Paris était divisé en *Cité, Ville* et *Université,* et subdivisé en vingt quartiers ; ces vingt quartiers tiraient leur nom soit de monuments religieux, *Saint-Eustache, Sainte-Opportune, Saint-Paul, Saint-Benoît,* etc.; soit d'édifices importants, *Louvre, Palais-Royal, Luxembourg, Halles,* etc.; soit d'une dénomination locale, *Cité, place Maubert, Marais.* Lors de la convocation des États généraux en 1789, une ordonnance de Necker divisa Paris en 60 districts auxquels correspondaient 60 bataillons de la garde nationale. En ce cas encore nous voyons adopter le même principe, et les 40 dénominations supplémentaires nécessitées par cette subdivision furent principalement tirées des noms des églises ou des communautés religieuses.

Cette organisation subsista jusqu'au 22 juin 1790 [2] : un décret de l'Assemblée constituante substitua alors aux 60 districts 48 sections dont la dénomination fut l'occasion d'une première tentative d'innovation révolutionnaire.

« On avait demandé de nouvelles dénominations, dit Gossin, en qualité de rapporteur du projet. Le comité avait d'abord été tenté de donner à chacune des 48 sections les noms propres des hommes célèbres dont les cendres reposent dans leur enceinte. Il s'est arrêté aux dénominations tirées des places, des fontaines ou des grandes rues [3]. »

Le projet fut ainsi adopté, et, si l'on consulte la liste des dénominations appliquées aux 48 sections, lors de leur organisation, on verra que le vœu de la commission a été exaucé à deux exceptions près :

1. Mercier, *Tableau de Paris,* chap. CLXX, édition de 1783, in-8°, tome II. — J'ai puisé d'excellentes indications, pour cette partie de mon travail, dans un *Rapport inédit* de M. J. Cousin, relatif à la dénomination de diverses rues de Paris et à la création du Comité des Inscriptions parisiennes. Je tiens à le remercier ici de la bienveillance avec laquelle il m'a communiqué ce document.

2. Et non le 21 mai, comme on lit dans *Les 48 quartiers de Paris,* par Girault de Saint-Farjeau et dans tous les compilateurs qui l'ont copié.

3. Assemblée nationale, séance du 22 juin au soir. *Moniteur* du 24 juin 1790. Réimpression (1840), tome IV, p. 700.

une section porte, en effet, le nom de *Notre-Dame*, l'autre celui de *Sainte-Geneviève* ; toutes les autres furent baptisées suivant le principe proposé par Gossin. Ce ne devait pas être assez ; car, dès le 16 août 1792, le *Moniteur* nous apprend que la section de *Louis XIV* portera dorénavant le nom de section du *Mail*, et que celle du *Théâtre-Français* s'appellera section de *Marseille*. Plus tard, en 1793, le mouvement révolutionnaire s'accentuant davantage, la section du *Roule* deviendra celle de la *République*, celle de la *Place Royale* deviendra la section de la *Place des Fédérés*, puis celle de l'*Indivisibilité*.

On verra surgir le nom de *Beaurepaire* à la place de celui des *Thermes de Julien*, et la population de ce quartier, influencée par les circonstances ou les événements, brisera bientôt son idole pour rendre le même honneur à *Châtier*. Mais une énumération complète des changements successifs du nom des sections nous entraînerait trop loin. Ils durèrent presque autant que dura l'organisation de Paris en sections. Ce ne fut qu'en l'an IV que la capitale fut divisée en douze arrondissements ou municipalités.

Nous venons de voir, à propos de la dénomination primitive des 48 sections, que c'étaient les législateurs eux-mêmes qui avaient eu l'idée de faire des places de Paris un tableau d'honneur sur lequel seraient inscrits les noms de diverses personnalités célèbres. Cette idée leur parut d'une application difficile ; mais nous allons la voir germer dans les cerveaux enthousiastes, petit à petit se faire jour, pour prendre plus tard les proportions d'un envahissement sans bornes.

Le marquis de Villette ouvre la marche en adressant aux Jacobins, le jour même de l'enterrement de Mirabeau (avril 1791), la curieuse lettre suivante :

« Frères et Amis,

« J'ai pris la liberté d'effacer à l'angle de ma maison cette inscription : *quai des Théatins*, et je viens d'y substituer : *quai Voltaire*...

« ... Nous aurons toujours un Voltaire et nous n'aurons plus jamais de Théatins. J'invite les bons patriotes de la rue *Plâtrière* à mettre le nom de *Jean-Jacques-Rousseau* aux encognures de leurs maisons. Il importe aux cœurs sensibles, aux âmes ardentes de songer en traversant cette rue que Rousseau y habitait au troisième étage, et il n'importe guère de savoir que jadis on y faisait du plâtre...

« ... J'ai pensé que le décret de l'Assemblée nationale qui prépare des honneurs publics à Mirabeau, à Jean-Jacques, à Voltaire, était *pour cette légère innovation* une autorité suffisante [1]. »

1. J. Cousin, *Rapport inédit*, etc.

En effet, le changement fut, comme on le sait, approuvé, en même temps que la même mesure de *débaptisation* était adoptée pour la Chaussée-d'Antin. On lit dans le *Journal de Paris* du 7 avril 1791 :

« Le Conseil général vient d'ajouter quelques accessoires aux honneurs que la nation a décernés au grand homme que la France regrette. Il a ordonné que le buste d'Honoré-Riquetti Mirabeau serait placé à l'Hôtel-de-Ville, et que la rue de la Chaussée-d'Antin, où est située la maison dans laquelle il est mort, s'appellerait rue Mirabeau. »

Le prestige du célèbre orateur ne devait pas durer longtemps. A la fin de l'année 1792, les papiers trouvés dans l'*armoire de fer* compromettent sa mémoire : Talma est obligé d'enlever la plaque de marbre placée au-dessus de la porte de la maison et sur laquelle il avait fait graver un distique élogieux ; le peuple pend en place de Grêve le buste de son idole de la veille, et, dans la séance de la Convention du 11 décembre, il est donné lecture d'une lettre des citoyens de la section dite de *Mirabeau,* annonçant qu'ils changent le nom de la rue dite de *Mirabeau* en celui du *Mont-Blanc*, enfin que leur section s'appellera désormais du même nom [1].

L'initiative prise par le marquis de Villette à l'occasion du quai Voltaire porta ses fruits. Quelques jours après qu'il eut adressé sa motion aux Jacobins — le 14 avril — les habitués du café Procope enchérissaient sur son idée en proposant de donner aux égouts de Paris des noms d'écrivains royalistes : on mit en avant les noms de Mallet-Dupan, de Pelletier, de Rivarol, de l'abbé Maury, etc. On émit le projet d'appeler l'égout de la rue Montmartre *égout des Monarchieux*, celui de la rue Vieille-du-Temple (près de l'hôtel de Rohan), *égout du cardinal Collier,* et la voirie de Montfaucon, *voirie Sulleau.* L'histoire ne nous dit pas qu'il ait été donné suite aux motions de ces novateurs à outrance [2].

Nous voici en 1792 ; on commence à pousser jusqu'à des limites extrêmes la manie de débaptisation et de bouleversement général : le premier personnage que nous rencontrons est Palloy, l'inévitable patriote Palloy, que l'on trouve partout sur son chemin quand on parcourt les annales de la Révolution. Il se présente à nous avec une brochure : c'est une des plus amples parmi ses innombrables productions. Elle a pour titre : « Adresse et projet général dédié à

1. *Moniteur* du 13 décembre 1792. Réimpression (1840), tome XIV, p. 717.
2. J. Cousin, *Rapport inédit*, etc.

la nation, présenté à l'Assemblée nationale et au roi des Français [1]. » Palloy, ainsi qu'il l'a toujours fait, considère la Bastille, son emplacement et ses environs comme sa chose, son bien, et propose d'ériger un monument commémoratif, une *Colonne de la Liberté*. Il a son plan : la place qui, dans son projet, prend naturellement le nom de place de *la Liberté*, serait entourée d'une trentaine de rues auxquelles il assigne la dénomination de rues des *Batailles*, de la *Victoire*, du *Courage*, du *Roi*, de la *Réunion*, de l'*Immortalité*, du *Triomphe*, etc., etc. J'en passe, et qu'il nous suffise de savoir que, si le projet de Palloy avait été adopté, le faubourg Saint-Antoine se serait appelé, comme il l'est, du reste, dans quelques documents contemporains, le faubourg de la *Gloire !*

Mais laissons là les projets plus ou moins fantaisistes pour nous occuper de ceux qui furent mis dès lors à exécution.

Le *Moniteur* du 16 août 1792 nous apprend que la rue de l'Observance (à côté du couvent des Cordeliers) a reçu le nom de rue de Marseille. La « victoire » du 10 août venait d'être « remportée par le peuple sur les tyrans », aussi la place des Victoires s'appellera-t-elle la place de la *Victoire nationale* et, dès le 12 août, un arrêté de la commune, inséré au *Moniteur* du 14, décidait que, sur les débris de la statue Louis XIV, on élèverait une pyramide où seraient inscrits les noms des citoyens morts dans la journée du 10 ! Le *Moniteur* du 16 constate avec la plus grande froideur, et sans autre commentaire, que la statue de Louis XIV « avait été inaugurée le 10 août 1692, et que le 10 août 1792 l'a vu tomber ! »

Le conseil général de la commune, stimulé par son procureur Manuel, prenait à cœur son travail de destruction historique : le 21 septembre, il arrête « que la rue Sainte-Anne, dans laquelle est né « le philosophe Helvétius, qui a eu la première idée de notre Révo- « lution, portera dorénavant le nom d'Helvétius [2]. »

L'idée première de cette débaptisation était, comme cela s'était passé pour Voltaire, due encore à l'initiative d'un particulier, Philippe-Antoine Grouvelle, qui avait adressé, le 19 septembre, à Manuel, une lettre qu'il est intéressant de reproduire — au moins en partie —. Elle nous montre l'ancien secrétaire des commandements du prince de Condé enthousiaste des idées nouvelles et

1. — *Sans indication de lieu*, le 11 mars 1792, l'an IV de la Liberté, in-4°, 64 pag. et 5 planches gravées.

2. Moniteur du 25 septembre de 1792. Réimpression (1840), tome XIV, p. 30.

plein de haine antireligieuse. Ce nouveau *dénicheur de saints*, dont les mânes ont dû récemment tressaillir d'aise, grâce à ses dignes prosélytes, ne ménage pas ses expressions :

« Patriote et Frère, »

« Votre magistrature s'est signalée principalement par la réforme d'une foule d'abus religieux. Depuis les clochers qui fatiguaient les airs, jusqu'aux processions qui embarrassaient les chemins, vous n'avez fait grâce à aucun des monopoles du catholicisme, le plus funeste des cent et tant de cultes ridicules qui ont rabêti l'espèce humaine. Votre écharpe municipale a raccourci de quelques pouces l'étole sacerdotale ; votre magistrature fait école en ce genre : on doit l'appeler *l'édilité philosophique*.

« Avant qu'elle expire tout à fait, je viens vous demander une petite réforme très facile. C'est sur ma pétition que le nom odieux d'*Artois*, donné à l'une de nos rues, a été remplacé par le nom patriotique de Cerutti. Vous reconnûtes alors avec moi qu'il n'était pas alors inutile, pour le progrès de la raison et de la liberté, de changer, par degrés, toute la nomenclature des rues de la capitale, qui dénote une cité depuis longtemps servile et superstitieuse. C'est un changement semblable que je propose.

« Les saints ont fait autant de mal que les princes : je m'ennuie également de les voir partout désigner les avenues de la ville. Si je conduis un étranger et qu'il me demande le nom des rues, c'est pour moi une insupportable nausée d'avoir toujours à lui nommer quelqu'un des imbéciles ou des hypocrites de la légende. Il me semble qu'on me fait dire les litanies.

« Aujourd'hui, c'est une sainte que je veux déplacer : c'est le nom de la rue Sainte Anne, auquel je voudrais substituer celui d'un philosophe célèbre, d'Helvétius, qui avait son habitation dans cette même rue. Je ne sais si vous estimez autant que moi les écrits de cet homme rare. Je pense que la Révolution lui doit beaucoup. Ils inspirent et ils respirent la liberté [1]... »

L'auteur continue sa lettre, — qui est très longue, — par des considérations sur le livre « De l'Esprit » ; sur un autre ouvrage d'Helvétius intitulé : « De l'Homme » ; il constate avec enthousiasme que « le catholicisme y est ouvertement traité avec indignation et le mépris qu'il mérite de tout homme de sens et de tout homme de bien. » Le correspondant de Manuel s'étend aussi assez longuement sur la vie et les vertus du philosophe de ses rêves et termine sa lettre par la formule : « Salut et fraternité », qui était déjà de mode en ce temps-là.

On voit dans ce mémoire, dont nous ne prendrons pas la peine de relever les inepties, que si l'ex-jésuite Cerutti a donné momen-

1. *Moniteur* du 8 octobre 1792. Réimpression (1840), tom. XIV, p. 147.

tanément son nom à une rue de Paris [1], il l'a peut-être bien moins dû à sa popularité qu'à la protection de son ancien confrère de *La Feuille villageoise.*

Il paraît que le procureur de la Commune ne manquait pas d'influence sur ses collègues du conseil dans ces questions de débaptisation, car nous voyons souvent ses propositions ratifiées par un vote favorable.

Le 18 octobre 1792, Manuel demande « que la rue de Sorbonne, « qui rappelle un corps astucieux et vain, ennemi de la philosophie « et de l'humanité, porte désormais le nom de Catinat, nom d'un « fameux guerrier, honnête homme, né dans cette rue [2]. » Le conseil ne résiste pas à d'aussi excellents arguments, et la proposition est adoptée.

Le 27 du même mois, toujours sur la proposition du procureur, le conseil général arrête que la rue de Bourbon sera désormais nommée rue de Lille, et la rue Dauphine, rue de Thionville. « Le conseil, nous dit le *Moniteur,* a voulu donner cette preuve de la reconnaissance des Parisiens pour deux villes qui ont été les premiers boulevards de la liberté [3]. »

Je ne puis, on le comprendra, suivre dans tous leurs détails les transformations successives de chacune des rues à cette époque de bouleversement; je l'ai déjà dit à propos des dénominations des sections, et je suis forcé de le redire ici. La « grande œuvre » pourtant se continuait. C'est ainsi que, sur la proposition de la section du Théâtre-Français (dite alors section de Marseille), le conseil gé-

1. Actuellement rue Laffitte. — Lémontey, dans sa notice sur Helvétius (1823), n'a pas omis de signaler l'honneur qu'eut le philosophe de donner son nom à une rue de Paris: « Quand je me suis demandé quel sort attendait Helvétius, dit-il, si le cours naturel de sa vie l'eût amené jusqu'au sein de notre révolution, je n'ai plus douté qu'il n'y eût partagé la fin déplorable de ses illustres amis, les Malesherbes et les Lavoisier. Mais la capricieuse démocratie, qui l'aurait immolé vivant, voulut l'honorer mort: elle donna son nom à la rue *Sainte-Anne,* qu'il avait habitée à Paris; et je crois qu'aujourd'hui cette prérogative lui est disputée. Ceci me rappelle que la ville de Londres avait aussi une rue *Sainte-Anne,* dont le nom fut changé, pendant la guerre civile, non sans de graves querelles, pour un incident si puéril. Cette controverse populaire, plaisamment racontée dans un des plus agréables chapitres du *Spectateur,* nous laisse la preuve consolante qu'il y a eu au moins communauté de folie entre la Seine et la Tamise. »

2. *Moniteur* du 21 octobre 1792. Réimpression (1840), t. XIV, p. 250.

3. *Moniteur* du 29 octobre 1792. Réimpression (1840), t. XIV, p. 317. — Les Autrichiens avaient, cette année même, bombardé ces deux villes sans pouvoir s'en rendre maîtres.

néral de la commune décida, dans sa séance du 25 juillet 1793, que la rue des Cordeliers (rue de l'École de Médecine) serait désormais appelée rue de Marat, et la rue de l'Observance, place de l'Ami du Peuple[1].

C'étaient, comme tant d'autres, des dénominations de circonstance, et les réactions de l'opinion ne devaient pas tarder, comme on sait, à en faire prompte justice.

L'esprit révolutionnaire — sous prétexte d'aspiration à la liberté — fait chaque jour des progrès ; au mois d'octobre 1793, la section du Mail fait déclarer au conseil de la commune qu'elle s'appellera désormais section de Guillaume-Tell[2]. La manie de débaptisation devient de plus en plus générale et finit par prendre les proportions les plus inattendues.

Certains individus ou tels corps constitués en étaient venus à faire les propositions les plus bizarres ; les uns y étaient amenés par les idées révolutionnaires les plus outrées, les autres par le désir de sauvegarder leur existence en tâchant de flatter le pouvoir ou de déjouer les projets des dénonciateurs, dont le rôle atroce était alors incessant. Révolutionnaires ou réactionnaires, chacun se trouvait ainsi contribuer à l'œuvre de destruction qui devait rayer des murs de Paris les appellations rappelant le souvenir du passé. La séance du conseil général de la commune du 6 frimaire an II (26 novembre 1793) nous offre à ce sujet un exemple typique et assez curieux. Il ne s'agit pas du nom d'une rue, mais du nom d'un théâtre, du théâtre de la Montansier, qui, quelques jours avant, le 14 novembre, venait d'être dénoncée par Chaumette et par Hébert. Voici ce que nous lisons dans le *Moniteur*, au compte rendu de la séance :

« Les citoyens artistes du théâtre de la Montansier viennent déclarer qu'ils ont donné à ce théâtre le nom de *La Montagne*.

« Quelques membres s'opposent à l'adoption faite de ce nom par les citoyens artistes, sur le fondement que, n'étant pas encore épurés, on ne peut deviner s'ils méritent un titre aussi élevé, et si, par les pièces qu'ils joueront, ils contribueront ou non à la propagation du patriotisme et de l'esprit public.

« Le procureur général du département, Lhullier, est présent ; il obtient la parole.

1. *Moniteur* du 28 juillet 1793. Réimpression (1840), t. XVII, p. 208.
2. *Ibid.* Réimpression (1840), t. XVIII, p. 34.

« *Lhullier :* « Comme simple citoyen, qu'il me soit permis de donner fraternellement mon avis sur cette question. Qui pourrait s'opposer à ce que des citoyens qui n'ont pas démérité de la patrie, prennent le titre le plus respectable dans la nomenclature républicaine ? Qui, plus que les artistes, peut contribuer à la propagation de l'esprit public ? Certes le moyen le plus sûr de leur en donner la puissance, c'est sans doute de leur permettre de prendre un titre qui leur attire la confiance des patriotes. D'ailleurs, s'ils s'égaraient, la surveillance active des magistrats n'est-elle pas toujours debout pour réprimer leur audace.

« Je demande que les citoyens artistes soient autorisés à prendre le nom qu'ils ont adopté. »

« Le comité donne acte aux citoyens artistes de la déclaration qu'ils font d'adopter le nom de *La Montagne* . »

La dénonciation de Chaumette et d'Hébert avait porté ses fruits. La Montansier avait été arrêtée, et pendant sa captivité, sa troupe donnait des représentations au théâtre *Beaujolais*, qui avait d'abord pris le titre de *théâtre du Péristyle du Palais-Egalité*. Cette dénomination ne lui resta pas longtemps, et l'on vient de voir comment les comédiens, craignant sans doute que l'accusation de royalisme qui pesait sur la tête de leur directrice ne rejaillît sur la leur, s'empressèrent de changer le nom de leur théâtre suivant le goût du jour. Modifiant seulement la seconde partie de leur ancien nom et de *Montansier* faisant *Montagne*, ils semblent avoir usé du système de l'*à peu près*, système déjà usité plusieurs fois, notamment pour le changement de *Montmartre* en *Mont-Marat* [2].

Les derniers mois de l'année 1793 furent, comme on le voit, fé-

1. *Moniteur* du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). Réimpression (1840), t. XVIII, p. 531.

2. L'ordre chronologique des faits semblerait appeler ici quelques mots sur la débaptisation des églises. On croit communément que c'est de l'an II à l'an III que les églises changèrent de nom (Notre-Dame = Temple de l'Etre suprême; Saint-Roch = Temple du Génie; Saint-Eustache = Temple de l'Agriculture, etc., etc.), c'est une erreur : ces dénominations ne furent définitivement adoptées qu'en octobre 1798 (voyez le *Moniteur* du 6 brumaire an VII) ; l'église métropolitaine est la seule qui fut officiellement débaptisée à la fin de 1793, dans la séance célèbre du 10 novembre (*Moniteur* du 23 brumaire an II), séance à la fin de laquelle Chaumette et Chabot firent adopter par la Convention leur proposition impie de consacrer la sainte basilique « à la Raison et à la Liberté. » C'est dans cette séance que, sur la demande de Romme, la déesse de la Raison prit place à côté du président, dont elle reçut « le baiser fraternel, » ainsi que celui des secrétaires !

Dès 1794, les hôpitaux payèrent aussi leur tribut à la rage des laïcisateurs. Je prends la liberté de renvoyer le lecteur, au sujet de tout cela, à mon « Essai d'une bibliographie de l'histoire religeuse de Paris pendant la Révolution (1884, in-8°), p. 48-49. »

conds en projets et en innovations relativement au sujet qui nous occupe. Mais, dans cette énumération de faits particuliers, je n'ai voulu choisir que les plus topiques et les plus importants. Nous allons maintenant aborder les projets plus généraux.

Les clubs et les sections continuaient à s'occuper de la question. Dans la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793), la Convention avait reçu à sa barre une députation de la section des Arcis, et le citoyen E. Chamouleau [1], orateur de la députation, prend la parole en ces termes :

« Il est une maxime incontestable, connue de tous les législateurs : point de mœurs, point de République. En familiarisant le peuple avec la vertu, on fera passer aisément dans son âme le goût d'une morale pure, et par suite l'heureuse habitude pour sa pratique. Pour arriver à ce but, je propose de faire faire au peuple un cours de morale muet, en appliquant aux places, rues, etc., de toutes les communes de la République les noms de toutes les vertus. Voici l'explication de mon plan :

« Les communes grandes et petites de la France seront divisées en arrondissements particuliers, dont chaque place publique sera le centre ; toute place publique portera le nom d'une vertu principale. Les rues affectées à l'arrondissement de cette place seront désignées par les noms des vertus qui auront un rapport direct avec cette vertu principale. Lorsqu'il n'y aura pas assez de noms de vertus, on se servira de ceux de quelques grands hommes, mais on les rangera dans l'arrondissement de leur vertu principale.

« A Paris, par exemple, le Palais-National s'appellera Temple ou Centre du républicanisme ; la place du Parvis-Notre-Dame, place de l'Humanité républicaine ; la Halle, place de la Frugalité républicaine. Les rues adjacentes, pour la première, seront les rues de la Générosité, de la Sensibilité, etc. Il s'en suivra de là, continue l'orateur, que le peuple aura à chaque instant le mot d'une vertu dans la bouche, et bientôt la morale dans le cœur.

« Je termine par demander que ce plan soit exécuté dans tous les départements »

PAUL LACOMBE, Parisien.

(*La suite prochainement.*)

1. Les biographes et les bibliographes manqueraient à jamais de renseignements sur ce personnage original, si une note de la Réimpression du *Moniteur* (1840), tome XVIII, p. 344, ne nous avertissait qu'il est l'auteur du « Plan d'un établissement national d'humanité». Sans compter son « Plan » de dénomination des voies publiques, Chamouleau semble avoir eu beaucoup d'autres projets : voyez, dans la *France littéraire* de Quérard, l'article qui lui est consacré sous le nom de F. Chamouland (t. II, p. 120). Notre savant confrère et ami Victor Fournel nous avait déjà fait faire connaissance avec Chamouleau par une note qu'il lui a consacrée dans son *Paris nouveau et Paris futur* (1865, in-12), p. 207.

L'INVASION FRANÇAISE EN BELGIQUE

(1792-1794)

ET LA CORRESPONDANCE DU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AVEC LE COMTE STARHEMBERG*

Mercy admet tous les mérites de l'alliance anglaise. L'Angleterre est riche, maîtresse des mers ; elle a de bonnes troupes. C'est une mine à exploiter. L'art consiste à pouvoir s'en servir à titre gratuit. il écrit à Starhemberg, le 15 septembre 1793 :

« Il n'existe pas dans la diplomatie d'individus qui, plus que vous et moi, soient portés par conviction à désirer la plus intime union entre notre cour et celle de Londres ; je crois cette union d'une nécessité si impérieuse qu'en mettant à part les convenances évidentes et réciproques des deux cours, la bizarrerie des circonstances y attache peut-être le salut de l'Europe, dont la balance sera infailliblement dérangée par une fatale révolution, qui, en bouleversant un si vaste édifice, ne permettra plus de le reconstruire sans quelque changement dans son plan. »

Il prête là-dessus à l'Angleterre les intentions qu'il lui désire. Elle doit vouloir que la Hollande soit protégée de façon à n'avoir plus à craindre la France dans l'avenir ; donc, elle n'a rien à refuser à la puissance gardienne (l'Autriche) de cette sécurité de la Hollande. Pourquoi lésiner? Pourquoi acquérir Dunkerque ? Que signifie cette attitude mystérieuse? Elle signifie qu'on se défie de l'Autriche ; qu'on ne veut pas être exploité par elle ; que si on consent à l'aider, c'est à condition de ne pas travailler à son profit exclusif. Si l'Autriche consent à être désintéressée, on le sera. Comme il n'y a pas apparence de désintéressement chez elle, on en exige des garanties. Dunkerque en est une : une fois au pouvoir de l'Angleterre, Dunkerque sera un moyen de surveiller l'Autriche et de la contenir dans les Pays-Bas. En attendant, le gouvernement

* Voir la livraison de janvier 1886.

britannique hésite, fait des réticences, essaie de refréner l'appétit de l'Autriche par ses lenteurs calculées.

Mercy refuse avec obstination de regarder ce côté de la question.

« Certes, dit-il, je ne soupçonnerai jamais d'inconséquence le ministère le plus éclairé de l'Europe, bien moins encore me permettrai-je le moindre doute sur sa loyauté — c'est de la sienne que l'Angleterre doute. — Mais l'expérience apprend et la conjoncture présente la confirme qu'il y a une optique pour le raisonnement comme pour la vue : en calculant de si loin notre situation, bien des nuances en échappent. On pourroit se méprendre dans l'évaluation de nos forces, de nos moyens, comparées aux forces environnantes et aux moyens qu'elles ont d'intercepter les nôtres. »

Ce n'est qu'une plaidoyer qui vise à apitoyer l'Angleterre et, s'il est possible, à la déterminer à l'abandon de ses prétentions sur Dunkerque. Les évènements se chargèrent bientôt de mettre les deux appétits d'accord. Les Anglais se font battre à Hondschoote, Dunkerque restera à la France. L'Autriche et l'Angleterre n'ont plus à se quereller sur la question de savoir à qui l'aura. La coalition fut abasourdie du coup. Mercy refuse de croire que c'est fini. « Ce n'est au fond, écrit-il, qu'un échec facile à réparer. » Il verra tout à l'heure que non. La mauvaise volonté de l'Angleterre augmente. D'où vient, crie-t-elle à Cobourg et à Mercy, l'échec du siège de Dunkerque ? De ce que les Autrichiens, voyant les Anglais de mauvais œil, n'ont pas voulu prêter leur concours, ne l'ont prêté que dans une mesure insuffisante. Ils continuent, du reste, de s'accuser eux-mêmes : Le siège de Dunkerque levé, ils envoient des renforts dérisoires au duc d'Yorck, six bataillons : ils avaient déjà seize mille hommes dans la Flandre maritime, disent-ils, afin de s'excuser de ne donner que six bataillons. On ne peut pas affaiblir davantage l'armée du prince de Cobourg sans compromettre l'issue de la campagne. Mercy énumère les attaques à repousser : le 12 courant (du mois de septembre), les Français ont tenté une agression générale ; on leur a tué, à Villers-en-Cauche, cinq mille hommes, et pris dix-huit pièces de canon ; le Quesnoi s'est rendu avec une garnison de 5.500 hommes ; on se dispose à mettre le siège devant Maubeuge, puis, après Maubeuge, devant Landrecies ; enfin, pour l'année prochaine, on prépare une entrée en campagne formidable. Au cours de son récit, Mercy est informé que la perte de la bataille de Hondschoote a entraîné la levée du siège de Dunkerque. Ce n'est pas la faute de l'Autriche, c'est celle

des Hollandais qui ont lâché pied. Néanmoins, l'émotion du prince de Cobourg est au comble ; il lève immédiatement les sièges commencés et vole au secours du duc d'Yorck. Mercy en rit dans sa barbe, il a toujours cru à une mauvaise issue du siège de Dunkerque, mais ce ne sont pas les Autrichiens qui le voyaient de mauvais œil, ce sont les Hollandais, à l'en croire. « On a dit, écrit-il à Starhemberg, que ce siège de Dunkerque avoit été regardé d'un œil louche par les Hollandais, et je crois que cela est vrai ; mais il est archifaux qu'ils aient parlé de cette jalousie à notre cour et qu'ils lui aient fait partager leur manière de voir, ce qui a été dit ici (à Bruxelles) et ailleurs, mais qu'à coup sûr les ministres anglois n'auront pas cru. » Ils l'ont cru certainement, et ils n'ont pas eu tort. Ce ne fut peut-être qu'une présomption de leur part. Pour en être assurés, il leur aurait suffi d'avoir communication des lettres écrites par Mercy à Starhemberg. Ils n'en auraient même pas eu besoin ; les objections officielles opposées par l'Autriche au commencement du siège de Dunkerque auraient pu les renseigner à cet égard.

IV

Mercy n'a su que la moitié de ce qui se passait. Les chancelleries gardaient leurs secrets. Depuis, le jour s'est fait sur une foule de points obscurs. Le récit des faits relatifs à l'invasion française en Belgique, tels qu'ils ressortent sous la plume de M. de Sybel dans son *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, est fort entamé par la publication de la *Correspondance* de Mercy avec Starhemberg que M. de Sybel n'a pas connue. Mais, à son tour, M. de Sybel rectifie plus d'une assertion hasardée par Mercy au milieu du chaos dans lequel il se débattait. M. de Sybel constate qu'après la prise de Mayence (22 juillet 1793) par les troupes prussiennes, et celle de Valenciennes par celles du prince de Cobourg et du duc d'Yorck, il y avait quelque chance de surprendre Paris, mais il se trompe sur les causes qui ont déterminé la conduite du prince de Cobourg, et qui furent la mauvaise grâce de l'Angleterre et la retraite de ses troupes qui allèrent assiéger Dunkerque afin d'avoir une contenance. La Prusse, dit M. de Sybel, avait, dès le 16 juillet, conclu une alliance formelle avec l'Angleterre. Sans doute ; mais M. de Sybel estime que le but de cette alliance était de combattre la Révolution française. C'était le but apparent.

L'alliance conclue entre la Prusse et l'Angleterre ne l'excluait pas et même elle le stipulait. Mais le but réel, essentiel, tenu secret, était de contenir les appétits de l'Autriche exposés avec tant de naïveté dans le plan de convention soumis au cabinet anglais par Mercy et l'intermédiaire de Starhemberg. L'attitude personnelle du roi de Prusse était de nature à donner le change à l'opinion. Il était disposé, il n'y a pas lieu d'en douter, à entreprendre une croisade contre les Jacobins. Son intention fut déjouée par ses ministres qui se défiaient plus du baron deThugut qu'ils ne haïssaient les Républicains. Ils lui représentèrent que les finances de son royaume ne permettaient pas une telle dépense. De là la demande des vingt-deux millions qui avait si fort scandalisé Mercy. Il reste à M. de Sybel à expliquer l'inaction du prince de Cobourg. Pourquoi n'a-t-il pas marché sur Paris, découvert par la dissolution de l'armée de Dumouriez ? « Au quartier général du prince de Cobourg, dit l'auteur prussien, pas une voix ne s'élevait en faveur de l'invasion par des motifs qui n'ont jamais été bien expliqués[1].» Ils le sont maintenant. Le prince de Cobourg, abandonné par ses alliés anglais, hollandais et hanovriens, sur un ordre venu de Londres, ne s'est pas cru de force à tenter l'aventure à lui seul. Mercy le déplore amèrement et rejette avec raison le fait sur Pitt. M. de Sybel s'enfonce à perte de vue dans des lieux communs dont la *Correspondance* de Mercy montre, du reste, le peu de fondement. Il évoque les principes de la vieille tactique, qui conseillaient de ne pas s'engager au cœur d'un pays ennemi avant d'en avoir réduit les places frontières, sous peine de s'exposer à un désastre irrémédiable, le désir de l'Autriche d'éterniser l'anarchie en France, au lieu de songer à la restauration de la monarchie qui n'était qu'une enseigne à son ambition ; enfin l'indécision du prince de Cobourg et le peu de sympathie que les émigrés français inspiraient au baron de Thugut. Puis la situation politique à l'intérieur de la France était dangereuse. Les coalisés craignaient qu'en face de l'invasion étrangère, tous les partis en France ne désarmassent afin de se précipiter en masse sur l'ennemi du dehors. L'année précédente, l'armée de Brunswick, qui n'était pas beaucoup moins forte que l'armée du prince de Cobourg, n'avait pas réussi. Le même phénomène pouvait se représenter. En laissant à Paris les partis se diviser de plus en plus, il y avait lieu

1. T. II, p. 369 de la traduction Dosquet.

d'espérer qu'au printemps de l'année 1794, la tâche de réduire la France pourrait être tentée avec la quasi certitude du succès. C'était, continue M. de Sybel, la substance d'un mémoire présenté à lord Elgin par Mallet du Pan. Mercy, dans ses *Mémoires* [1], signale sans réflexion cet argument de Mallet du Pan. Il sait à quoi s'en tenir sur les vrais motifs qui ont arrêté la marche en avant du prince de Cobourg.

M. de Sybel continue de raisonner à vide, parce qu'il n'est pas au courant de l'antagonisme latent du cabinet de Vienne et de celui de Londres. On avait eu tort de s'attarder à faire le siège des places fortes de la frontière du Nord : c'était laisser aux armées françaises dispersées le temps de se reformer. Il compte les misères de la France : Dumouriez passé à l'ennemi, son armée en fuite, des milliers d'officiers, indignés des excès de la commune de Paris, qui brisent leur épée, Lyon insurgé, Toulon livré aux Anglais, l'insurrection dans l'Ouest. Il rappelle que, dès avant la fin du siège de Valenciennes, le prince de Cobourg avait soumis au roi de Prusse un projet d'invasion. Soit, mais le roi de Prusse n'était pas seul en Prusse ; ses ministres obéissaient aux suggestions de Pitt et de lord Granville, et il y a le fait capital qui est la retraite du duc d'Yorck précisément à l'heure décisive de l'entreprise. Celui qui avait donné le mot d'ordre à Berlin où le roi de Prusse s'apprêtait à partir, et dans les Pays-Bas au duc d'Yorck, était lord Auckland, ministre d'Angleterre à La Haye [2].

Du reste, la suite de la correspondance de Mercy avec Starhemberg continue d'établir tout cela. Le 21 septembre 1793, il écrit qu'à Londres, on doit être satisfait de la conduite de l'Autriche. Elle s'est résignée à faire tout ce qu'il a plu au duc d'Yorck. « J'ai eu l'honneur de vous mander, dit-il à Starhemberg, qu'après ce qui s'était passé près de Dunkerque et sur les frontières de Flandres, M. le prince de Cobourg n'avoit pas hésité de (*sic*) suspendre son plan, pour ne s'occuper que de nos alliés et des moyens de les tirer d'embarras. » L'Empereur a prescrit au prince de Cobourg d'avoir pour règle d'être agréable aux Anglais. On fera en sorte de gagner la confiance entière du cabinet de Londres. Dans une conférence militaire tenue ces jours derniers, on a décidé de faire le

1. T. Ier, p. 407.

2. Voir un mémoire de Crawford et Jerry dans *The correspondence of lord Aukland*, t. III.

siège de Maubeuge : on se remettra ensuite au siège de Dunkerque, puisque les Anglais n'en veulent pas démordre. Ce n'est pas que, dans son for intérieur, Mercy ne soit content de ce qui est advenu aux Anglais et ne se propose de continuer à entraver leurs desseins. Bien loin de là, mais il est contraint de leur faire bon visage, d'afficher une déférence absolue à ce qu'ils désirent. Il s'offre à lui-même des raisons d'agir ainsi : On ne s'est pas aventuré dans l'intérieur de la France. Il ne le regrette pas ; l'état- major est fatigué ; on a assez fait cette année ; on a droit à quelque repos. Du repos ! la politique exigerait qu'on n'en prît aucun. Qu'on mette en parallèle avec ces troupes harassées de l'Autriche « l'énergie scélérate des François. » Qu'on considère leur détresse. Si on leur accorde le temps d'en revenir, on peut s'attendre à tout de leur part. Mercy a comme le pressentiment que les beaux jours de la coalition sont passés, et ne reviendront pas de sitôt. Il n'y peut rien et laisse au destin le soin de pourvoir à une situation qu'il n'a pas faite, dont il a voulu sortir coûte que coûte, mais qu'on lui impose.

Le 8 octobre, il est de retour à Bruxelles ; sa présence au camp du prince de Cobourg est inutile à la veille de l'hiver qui s'avance. Il annonce à Starhemberg que les Anglais continuent leur jeu. Il le devine, quoique personne ne semble s'en douter autour de lui. Le chevalier Murray, aide de camp du duc d'York, est venu l'avertir qu'à Londres on persiste à vouloir reprendre le siège de Dunkerque dès que Maubeuge sera rendu : « M. le Maréchal (le prince de Cobourg) n'a pu cependant se dispenser de faire des observations trop bien fondées sur la difficulté d'une telle entreprise dans une saison si avancée et qui peut nous causer des désastres incalculables ; ce canton est pendant tout l'automne d'une insalubrité à laquelle les armées ne résistent pas. » Parmi les troupes autrichiennes qui servent sous les ordres du duc d'York, il y a quatre mille malades sur un effectif de seize mille hommes. On ne peut opérer dans ces parages marécageux que durant les gelées d'hiver ou les chaleurs de l'été ; les derniers mois de l'année sont pluvieux et les intempéries destructives. C'est un ensemble d'observations à présenter au cabinet anglais, qui doit savoir se mettre au-dessus de l'opinion. Mais outre que Pitt a des motifs d'agir comme il fait, qui n'ont rien de commun avec le désir de ménager l'opinion de son pays, Mercy n'a pas le soupçon des nécessités auxquelles est obligé de se soumettre un ministère gouvernant dans les conditions parlementaires de la Grande-Bretagne. Il lui est impossible de se dérober un

quart d'heure à l'influence de cette opinion, qu'il est forcé de suivre comme un chien suit son maître. Pitt, qui avait autant d'audace que d'opiniâtreté, ne se fut pas risqué à lui résister. Or l'opinion publique, en Angleterre, exigeait qu'on recommençât sur le champ le siège de Dunkerque. On le demandait dans les meetings, dans la presse, à la tribune. Peut-être, il est vrai, Pitt, qui avait son secret, s'était-il appliqué à créer cette agitation.

Alors, conclut Mercy, puisque le ministère anglais est sans pitié, on en passera encore une fois par où il veut qu'on passe. Mais si M. Pitt est opiniâtre, Mercy l'est également. On ne l'apprivoisera pas avec l'idée que l'Angleterre puisse être mise en possession de Dunkerque à toujours. Il redit à Starhemberg ses vieux arguments. On détruira le port : il n'offusquera plus l'entrée de la Tamise. Il n'a pas oublié sa communication du 28 juin, communication à laquelle Starhemberg a répondu le 8 juillet, et d'après laquelle l'Autriche pressait l'Angleterre de s'expliquer sur ses intentions à l'égard de Dunkerque. Lord Grenville avait répondu d'une manière évasive et pourtant Starhemberg qui se contente de peu, avait reçu de cette réponse « un plein apaisement pour le moment. » Ce « pour le moment », qui lui revient à l'esprit, ne rassure pas Mercy, d'autant plus que, dans un entretien que le prince de Cobourg a eu récemment avec le chevalier Murray, celui-ci lui a dit « que les Anglois peuvent faire la paix avec la France quand ils le voudront, qu'ils peuvent même la faire avec avantage, tandis que nous sommes obligés de continuer la guerre, les François ayant déclaré qu'ils ne feroient aucune paix avec nous, aussi longtemps que nous aurions un pied de terrain sur leur territoire. » Ces paroles étaient péremptoires et paraissaient contenir une menace faite par l'Angleterre d'abandonner la coalition. Elle ne se préparait pas à le faire ; elle avertissait charitablement l'Autriche que, si elle ne se relâchait point de ses prétentions territoriales et ne se conduisait pas conformément aux conseils qu'elle recevait de Londres, rien ne forçait l'Angleterre à la suivre. Quel est alors le sort réservé à ces revendications territoriales? Il fallait à l'Autriche une ligne de forteresses à prendre sur la France afin de couvrir les Pays-Bas. L'Angleterre, sans accorder son adhésion, n'y avait pas contredit. Mais cela ne suffisait pas à Mercy ; il demandait en outre le Hainaut, l'Artois, la Picardie, jusqu'à la Somme, les trois évêchés, une moitié de l'Alsace et de la Lorraine. L'Angleterre n'avait pas dit non ; elle n'avait pas dit oui non plus : elle s'était tue, comme on se tait devant un

enfant qui demande la lune. Maintenant, elle donnait un avertissement à Cobourg et à Mercy par l'organe du chevalier Murray. La déclaration britannique est de celles qui méritent d'être méditées, écrit-il à Starhemberg. Il n'y fera pas de commentaire ; mais, de longtemps, elle ne lui sortira de la mémoire. Il entrevoit que la maison d'Autriche est mal embarquée :

« Personne, dit-il, n'est plus convaincu que moi des dangers auxquels la maison d'Autriche s'est exposée, en ne consultant que le salut général — il est de salut général que la Flandre française, l'Artois et la Picardie appartiennent à l'Autriche — en prenant sur elle tout le poids, tandis que l'hésitation des uns, *les vues intéressées des autres*, et, j'ose le dire, l'imprévoyance de tous, ont laissé creuser un abyme sous leurs pas. Certes, je n'aurai jamais à me reprocher de n'avoir pas prédit à temps les conséquences possibles et funestes qui se vérifient chaque jour à cette fatale époque ; mais, quoi qu'il en soit, si dans l'état actuel des choses une des puissances impliquées dans cette guerre faisait une paix séparée sans signer en même temps sa perte et celle de toute l'Europe, toutes mes opinions seraient fausses. En attendant, je persiste plus que jamais dans ces mêmes opinions. »

L'Autriche y persistera comme lui. Elle aura sa revanche en 1814 et en 1815. D'ici là, elle aura de dures tribulations à subir. La paix séparée que Mercy craint, ce ne sera pas l'Angleterre qui la fera ; ce sera la Prusse, puis ce sera l'Espagne, puis ce sera l'Autriche elle-même, l'épée de Bonaparte à la gorge. L'Angleterre, protégée par sa position géographique, n'y sera pas contrainte par les armes. Elle ne déposera celles-ci qu'en 1802 et pour dix-huit mois. Mercy n'aura pas le loisir d'être témoin de ces extrémités.

Au mois d'octobre 1793, la Hollande lui donna sur les nerfs au même degré que l'Angleterre. On a vu plus haut que Cobourg assiégeait Maubeuge. La tâche était plus difficile qu'on n'avait imaginé. Les Français avaient construit sous Maubeuge un camp retranché qui faisait de cette bicoque une forteresse de premier ordre. Or on avait sollicité l'aide des Hollandais, et le prince héréditaire de Hollande, qui les commandait, avait répondu qu'il avait de son gouvernement ordre de ne pas laisser passer la Sambre à ses troupes ; il avait même l'ordre de rentrer en Hollande aussitôt qu'une partie quelconque du territoire de la République serait en péril. Mercy déclare que ces gens-là sont fous. Est-ce que le sort de la Hollande n'est pas lié à la fortune des armes autrichiennes? Il a d'ailleurs des alternatives continuelles de découragement et d'enthousiasme. Au lendemain des réflexions qui précèdent, il voit

l'avenir couleur de rose (lettre du 21 octobre). L'Artois et la Picardie sont en état d'insurrection. Ces deux provinces ont envoyé des délégués au prince de Cobourg. A la fin de la semaine courante, il arrivera au camp autrichien quinze à vingt mille insurgés artésiens et picards. Il y a au tableau le coin d'ombre habituel. On fournira des armes aux insurgés d'Artois et de Picardie; mais ce rassemblement peut devenir énorme, s'élever à cent mille hommes. On ne pourra nourrir cette masse d'hommes et pourvoir à leur entretien sans le concours de l'Angleterre et de la Hollande, les banquiers ordinaires de la coalition. La conjoncture est décisive. Starhemberg devra faire envisager à Londres le parti qu'on peut tirer d'un si heureux incident, dont le bon effet fut tout de suite effacé par l'issue de la bataille de Wattignies (15 et 16 octobre 1793). Là, comme Houchard à Hondschoote, Jourdan avait, selon les Autrichiens, remporté une victoire douteuse. Cobourg s'était retiré le soir du second jour, emmenant vingt-sept pièces d'artillerie conquises aux Français, sans en avoir lui-même perdu une seule. On n'avait pas inquiété sa retraite. On a dit qu'il avait été arrêté dans sa marche en avant. La saison était trop avancée, répondit-il, pour qu'il songeât à marcher en avant. On insiste : vous avez levé le siège de Maubeuge et repassé la Meuse. A cela il n'y a rien à répondre, puisqu'en effet Cobourg a levé le siège de Maubeuge et repassé la Meuse. En France, personne n'a jamais cru que la bataille de Wattignies fût une bataille perdue, à commencer par Carnot qui y assistait. Ce fut sur les nouvelles envoyées par lui (Carnot) que Paris se mit en liesse. Au Comité de Salut public, on était si sûr d'avoir été vainqueur qu'aussitôt après le retour de Carnot, on dépêchait au général Jourdan l'ordre de purger, dans les vingt-quatre heures, le territoire français des brigands qui le souillaient encore et de jeter dans la Sambre l'armée des tyrans. Jourdan avait toutes sortes de bonnes raisons pour n'en rien faire et se tint coi. Mais la publication de l'ordre donné à Jourdan remit un peu de confiance dans le cœur des Jacobins, qui avaient perdu de leur assurance d'apparat, si bien qu'ils se remirent à guillotiner de plus belle.

Leur aplomb indigne Mercy : « Je puis vous affirmer, Monsieur le Comte, écrit-il à Starhemberg, que ces deux batailles ont été très réellement gagnées. Les ennemis y ont perdu huit à neuf mille hommes et trente-deux canons; nous avons eu trois mille tués et blessés ; nous avons remporté nos trophées *sans la perte de la*

moindre ustensile. Cependant nous avons repassé la Sambre et levé le blocus de Maubeuge. » Est-ce que ce n'est pas concluant? Mercy lui-même en est ahuri. « Nos militaires, déclare-t-il, en diront les motifs quand ils pourront ; jusque-là on n'y comprendra rien. » Le dessous de l'affaire est que les Hollandais ont déterminé le mouvement en arrière. Mercy pense qu'ils feraient bien de retourner chez eux et de ne prendre désormais part à la continuation de la guerre que par des subsides. La bataille de Wattignies, qu'elle ait été gagnée par les uns ou par les autres, n'avait d'importance que par ses effets moraux. Mercy, qui chicane d'abord sur le fait considéré en lui-même, ne tarde pas à comprendre que ce fait est la moindre partie de l'événement. Il écrit de Bruxelles à Starhemberg, le 25 octobre, qu'on a fêté, à Paris, la levée du siège de Maubeuge par des réjouissances et des illuminations. On a déclaré la République sauvée. C'était effectivement la sauver que de réussir à faire croire qu'elle l'était. Mercy en entrevoit les conséquences. Les pouvoirs dirigeants, devant la difficulté de défendre l'Alsace entourée de toute part, ont pris la résolution de l'abandonner à son sort, persuadés que celui de la guerre serait décidé dans les Pays-Bas.

Ce n'était pas si mal raisonner. Mercy est effrayé de la logique des Jacobins. Tous leurs efforts, dit-il, vont se concentrer dans cette direction. Depuis quelque temps, de nombreux indices le lui faisaient prévoir. Les Pays-Bas seront donc attaqués d'ensemble ; il arrive à la frontière des multitudes d'hommes armés. Les Français ont aussi des concentrations dans la province de Luxembourg, concentrations spéciales qui visent sans doute à l'invasion de la province de Liège. Quant à la Flandre, elle est abordée sur tous les points à la fois. Les combats y sont quotidiens. Jusqu'ici, pas une agression n'a réussi, mais leur fréquence augmente.

Mercy a remis une note à ce sujet au prince de Cobourg ; il en expédie à Starhemberg une copie qu'il le prie de communiquer au ministère anglais. Il est urgent de parer à l'orage qui se prépare. Si on parvient à résister au premier choc, on s'en tirera tant bien que mal : sinon, les Pays-Bas sont perdus. Ils ne le sont pas encore et ne le seront pas, s'il plaît à Dieu. Mais, si on les conserve, ce ne seront pas les Hollandais qui auront procuré ce résultat, écrit-il le 5 novembre. Leur conduite incohérente fera manquer la fin de la campagne. Il explique pourquoi : on avait décidé le prince de Cobourg à faire une tentative sur Guise et Saint-Quentin. En cas de succès, on aurait empêché de là les Français de tenir entre la

Sambre et la Meuse, en leur interdisant la faculté de se ravitailler, puis on aurait été à même de soutenir les insurgés de Picardie et d'Artois ; enfin, on aurait été tranquille dans ses quartiers d'hiver. Pour cela, il fallait occuper fortement la rive gauche de la Sambre, avoir des troupes en nombre à Charleroi. Les Hollandais mis en demeure d'en fournir, en ont refusé au prince de Cobourg forcé de faire lui-même des détachements pris sur son armée, ce qui l'affaiblit, le réduit à une défensive absolue. Le ministère britannique, averti de cet état de choses critique, pourra peser sur la Hollande et contribuer à la rendre plus maniable. L'issue de la prochaine campagne en dépend.

Pendant qu'il écrit ainsi, les événements sont en train de confirmer ses prévisions. Cobourg, dans un billet daté du 3 novembre, fait dire à Mercy qu'il s'apprêtait à attaquer les Français entre Saint-Quentin et Guise, lorsque, dans la nuit qui devait précéder le combat, les généraux Clerfayt et Beaulieu l'ont averti que les Français marchaient en force sur Charleroi. Ils auront su que les Hollandais avaient refusé d'y fournir une garnison. Le prince de Cobourg a été contraint de faire un nouveau détachement ; il devra peut-être y aller de sa personne. Mercy ne désespère nullement, mais les pronostics que Starhemberg entend faire à Londres sont beaucoup plus noirs. Celui-ci en avise son correspondant et l'engage à en faire part au prince de Cobourg, qui a d'autres soucis, puisqu'il est en action et ne pourra être avisé que dans trois ou quatre jours.

Mercy essaie de se remonter le moral et néanmoins laisse percer des signes d'inquiétude significatifs. Dans la seule journée du 5 novembre 1793, il écrit trois fois à Starhemberg. On lit dans sa troisième lettre :

« On a grande raison d'avoir été et d'être encore inquiet à Londres sur notre position assez critique : cependant il ne faut pas s'exagérer les objets ; le danger est très réel. Mais à quoi tient-il ? Ce n'est certainement pas au deffaut (*sic*) de moyens infaillibles d'y passer (de le surmonter) ; ce ne sont pas non plus les forfanteries et les extravagances de nos scélérats d'ennemis qui doivent en imposer ; je connois trop à fond et ce qu'ils sont et ce qu'ils peuvent pour concevoir le moindre doute sur nos succès à venir quand on voudra ne rien omettre pour se les procurer. A cette condition, je ne serois pas même fort en peine de la honteuse défection dont nous sommes menacés de certain côté ! Dans tout ce que j'aurai à vous dire là-dessus, Monsieur le comte, je répondrai autant qu'il dépend de moi à la confiance dont m'honorent M. Pitt et lord Grenville ; vous savez ce que je pense de ces deux ministres vraiment capables de grandes

choses et de grands moyens. Vous ferez vis-à-vis d'eux, tel usage qu'il vous plaira de ma foible opinion; »

opinion qui consiste à croire que la position du prince de Cobourg n'est pas si grave qu'on le suppose à Londres. Au fond, Mercy est déconcerté; il est plus inquiet qu'il ne lui convient de l'avancer. Il y a deux politiques à la cour de Vienne, celle qui met l'avenir de la monarchie en Pologne et en Orient, à laquelle M. de Bismarck l'a ramenée de nos jours, et celle qui entend se fortifier en Allemagne, n'y pas laisser prendre à la Prusse un pied de plus. La conservation et l'agrandissement des Pays-Bas avec l'appui de l'Angleterre et de la Hollande, fait partie de cette seconde politique. Mercy y est inféodé; l'Angleterre et la Hollande y prêtent une assistance limitée, non en ce qui concerne les intérêts de l'Autriche contre la Prusse, mais en ce qui concerne son établissement dans les Pays-Bas, où l'Angleterre et la Hollande ont également besoin d'elle. Du reste, Mercy montre à l'Angleterre et à la Hollande la situation de l'Autriche dans les Pays-Bas, comme meilleure qu'elle n'est, afin de les intéresser à lui continuer leur appui. Elles lui fournissent des troupes et des subsides dont il ne peut se passer. L'appui qu'il leur demande, lui est même nécessaire vis-à-vis de la cour de Vienne où Thugut, ministre dirigeant de François II, n'est pas favorable à ses visées. Thugut a de préférence les yeux fixés sur la Pologne et sur l'Orient turc. Les Pays-Bas qui enlèvent à la monarchie le plus clair de ses ressources, lui paraissent une charge plus qu'une possession utile. C'est un homme d'État positif. Il ne voit pas où l'on aboutira dans les Pays-Bas. Si on s'épuise à y dépenser tout ce qu'on a, on ne pourra rien faire en Pologne ni en Orient. Dès le 10 avril 1793, il écrit à M. de Cobentzl :

« Les troupes prussiennes sont en marche sur la Pologne — où l'insurrection de Kosciusko a éclaté — et le général Igelstroëm — commandant des troupes d'occupation russes — loin de protester, est d'accord avec elles. Nous ne pouvons tolérer que les Prussiens restent plus longtemps en Pologne et s'établissent à Cracovie. L'Empereur ne demande aucun changement; il ne veut rien acquérir en Pologne et ne réclame que le droit de placer des garnisons dans quelques villes frontières. Il en seroit autrement si la Prusse prenoit un nouvel accroissement; mais la Russie saura s'y opposer et nous la prions — Cobentzl était ambassadeur à Saint-Pétersbourg — de nous faire savoir de quelle manière elle compte réprimer l'avidité prussienne. Il faut d'abord qu'elle renforce ses troupes; puis, en second lieu, nous la supplions, au nom de Dieu, de différer la guerre contre la Turquie. L'Empereur a approuvé les plans de la

Russie ; il est tout disposé à concourir à leur réalisation ; mais dans ce moment la guerre serait fatale. La Prusse procéderoit immédiatement à de nouveaux empiétements et l'Autriche pour pouvoir lui résister seroit forcée de conclure à tout prix la paix avec la France. »

Or, les Russes pressés par Kosciuscko avaient appelé la Prusse à leur secours. On parlait de rappeler l'armée autrichienne des Pays-Bas. Le sentiment qu'ils ne valaient pas les sacrifices qu'ils coûtaient, s'accréditait dans l'entourage de l'empereur. Mercy demandait que l'on concentrât dans les Pays-Bas toutes les forces militaires de l'Autriche, qu'on y employât même les troupes qu'offrait la Prusse. On n'avait pas voulu accepter à Vienne cet emploi de troupes prussiennes. De fait, les puissances n'étaient coalisées contre la France que d'intention et en paroles. Quoiqu'on lui fît la guerre, chacun des États engagés poursuivait sourdement un but particulier, étranger à celui de la vaincre. Il en était advenu qu'on n'avait organisé contre elle aucune mesure d'ensemble. L'effet devait être d'assurer, jusqu'à ce qu'on eût changé de procédés vis-à-vis d'elle, d'assurer, disons-nous, à la France une sécurité relative. Il n'y avait que l'Autriche d'engagée contre elle à fond. Mercy qui le déplore, mais qui n'y peut rien, se lamente en vain. Personne ne pouvait faire que les puissances coalisées n'eussent chacune des intérêts en contradiction avec le but apparent de la coalition. Dans l'état de désorganisation où l'avait jetée l'émiettement des partis, la France était réellement faible. Elle bénéficia de l'irrésolution de ses ennemis, de leur défaut d'entente.

« J'avois, écrit Mercy à Starhemberg le sept novembre, sur notre intérieur, à peu près les mêmes avis, que ceux qui vous sont parvenus, et dans tout ce que nous voyons, les effets ne confirment que trop les causes auxquelles on les attribue ; la plus fâcheuse de toutes est visiblement le défaut d'ensemble. Il est inévitable dans une assemblée de personnes parmi lesquelles les qualités morales et les talents ne se trouvent dans aucune proportion avec quelque peine et quelques soins. On peut s'entendre en parlant chacun dans un idiome différent, mais il n'en est pas de même du raisonnement. Plus les écarts y sont considérables, et moins il y a de moyens à les concilier. Dans ce cas, il faut que les plus forts l'emportent sur les plus foibles. Il semble que cela devroit infailliblement arriver. Cependant cela n'arrive pas toujours ou au moins de longtemps, et dans l'intervalle de cette lutte entre la force et la foiblesse, entre la capacité et l'ineptie, tout reste dans une complète stagnation. »

***

(La suite prochainement.)

LA TERREUR A COLMAR*

Là-dessus nos Don Quichotte mirent flamberge au vent et partirent en guerre contre les girouettes, signes de l'aristocratie, et contre les croix, signes du fanatisme. Ils firent un horrible carnage de toutes les vieilles ferrailles qui, de près ou de loin, avaient quelque air de parenté avec l'Ancien Régime. Au mois de janvier, le département avait déjà lancé une sentence de mort contre « ces hochets insultants du despotisme, qui ne pouvaient qu'offusquer des yeux républicains. » Mais jusque-là on avait dédaigné de se mesurer avec eux. Les images pieuses qui ornaient les façades des maisons furent arrachées de leurs niches. Dans les églises, tout craquait sous cette folie dévastatrice. En pièces les autels, les bancs, les chaires; en poussière les croix, les statues, les fonts baptismaux ! L'or des calices, l'argent des crucifix sont expédiés à la monnaie, le bronze des cloches va à la fonderie. Ce n'est pas tout, on viole la mort. Les champions de la liberté descendent dans les tombes, et, secouant les squelettes qui dormaient dans leurs suaires, leur volent les ornements dont la plus sainte de toutes les douleurs s'était plu à les parer.

Ce fut un long gémissement par toute l'Alsace. Mais ce déchaînement de diaboliques fureurs avait anéanti nos populations : une résignation passive avait succédé aux révoltes d'antan.

Lorsque la Révolution eut balayé les derniers débris de la religion, elle ouvrit la cathédrale au règne végétal. Une sapinière sortit comme par enchantement de devant le chœur, sur une montagne fabriquée de planches et de toiles peintes. Dans les sentiers du bocage républicain, le buste de Rousseau rêvait une idylle, et le buste de Voltaire ricanait. Une enseigne disait à la porte que cela s'appelait le « Temple de la Raison. »

L'inauguration de ce culte champêtre eut lieu le 6 décembre. Il

* Voir la livraison de janvier 1886.

y eut grand défilé, rien de mieux n'ayant encore été imaginé pour remplacer les cérémonies catholiques. Les gardes nationaux cheminaient d'abord, suivis de cinq cents jeunes filles toutes de blanc vêtues, la chevelure flottante, des fleurs à la main, des fleurs sur la tête. Arrivé à cette partie de son récit, le malin chroniqueur auquel nous empruntons ces détails écrit : « Je prie celui qui me lirait de ne pas me faire jurer qu'elles fussent toutes pures, ainsi qu'on les qualifie. » Les autorités fermaient la marche. La procession vint se reposer à l'ombre de la montagne et récita une oraison.

Hérault de Séchelles présida à la fête : « Notre fête fut simple et grave, écrivait-il, tout Colmar (?) se rendit dans cette église. On y voyait une montagne, emblême du républicanisme, couronné par la flamme, emblême de l'intelligence; les femmes avaient embelli le local de toutes les parures républicaines. Je célébrai la Raison, le peuple chanta la Liberté : le reste du jour, consacré à l'Egalité, fut égayé par des danses, par le bonheur de se retrouver et de s'entretenir fraternellement : ainsi, lorsque du voisinage nous entendions tonner le canon, il y avait encore pour des républicains des moments d'allégresse et la jouissance d'une victoire morale trouvait sa place dans l'intérêt des combats. »

Pendant ce temps, Arbogaste Martin pleurait ses illusions. Chassé de la cathédrale, il ne lui restait que sa honte et ses remords. Quant à ses auxiliaires, ils jetèrent le froc aux orties. Les uns prirent femme, les autres se contentèrent d'embrasser une carrière civile. Ceux-ci furent placés avantageusement ; l'histoire ne dit pas si les premiers furent heureux en ménage. L'évêque ne fit rien de cela : il était à bout de forces. L'oubli a jeté son voile sur la fin de ses jours. Le dernier signe de vie qu'il ait donné est une requête par laquelle il demandait l'autorisation de célébrer la fête de Noël à l'église du collège. Les protestants, que l'on avait également dépossédés de leur temple, voulurent du même local pour le même motif. Malgré la clause pleine de sagesse qui assigna une heure différente à chaque service, il y eut des querelles entre les fidèles des deux cultes, et les autorités fermèrent la chapelle aux uns comme aux autres. A quelques mois de là, le 22 juin 1794, un humble convoi traversait les rues mornes et désolées de la ville. Deux pasteurs protestants le suivaient, qui allaient déposer en terre la dépouille mortelle de celui qui fut le premier évêque constitutionnel du Haut-Rhin.

Après avoir purgé les administrations et chassé des églises les parfums de l'encens par les enivrantes senteurs des pins, Hérault de Séchelles, le grand épurateur, culbuta la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité. Cette société, où les volontés les plus contraires se neutralisaient sans cesse, moisissait dans son impuissance. Sous l'inspiration de Hérault, une douzaine de citoyens se liguèrent, et la *Société populaire révolutionnaire* naquit entre les murs renfrognés d'une tannerie. Mais la jeune pousse était de si belle venue, que bientôt il fallut la transplanter dans la salle des Actes du collège, où déjà la défunte société avait vécu.

Pour arriver à ses fins, sans effaroucher l'humeur ombrageuse des patriotes de la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité, Hérault s'y était pris en toute douceur. La louange ne lui coûtait guère : il abreuva nos braves gens de compliments, et finit même par les persuader que, loin d'avoir reçu le coup de mort de sa main, leur société s'était suicidée de son plein gré. « J'assistais le plus fréquemment qu'il m'était possible, écrivait-il, aux séances des Sociétés populaires, dont la première heure était employée à la lecture des lois, des nouvelles et des meilleurs journaux, et dont les autres, réservées aux discussions, ont souvent été marquées par des élans énergiques, par des sacrifices touchants, par des actes mémorables de désintéressement, de dévouement à la patrie. Ces sociétés nombreuses, mais ne se trouvant pas encore assez pures pour leur sublime destination, car, de mon côté, je me faisais un devoir de les consulter sans cesse, comme étant l'œil de la patrie, les foyers de l'opinion publique, les sommets de la surveillance, ces sociétés firent tout à coup un retour sur elles-mêmes. *Peut-être une de mes démarches provoqua-t-elle ce mouvement.* »

La Société des amis de la Liberté et de l'Egalité jalousait vilainement une société voisine, où l'entrain était de règle, où l'animation ne chômait jamais. C'était un cercle connu sous le nom de *Tabagie littéraire*, qui s'occupait d'art et de littérature. Hérault commença par sacrifier la *Tabagie* à la société politique et la fit fermer. « Il existait, continue-t-il, depuis nombre d'années à Colmar, une association connue sous le nom de *Tabagie littéraire*. Comptant parmi ses fondateurs quelques hommes qui ont abandonné la liberté et la France, ne pouvant se soutenir qu'à l'aide de citoyens riches ou aisés, vu les nombreuses dépenses et les embellissements de son local, cette société, à l'exception de plusieurs membres d'un patriotisme non encore inculpé, n'offrait en général sur son tableau

que des aristocrates, des modérés, des feuillants, des amis de l'ordre, quelquefois même encore des noms émigrés. Sous un gouvernement révolutionnaire, son existence était une insulte à la sans-culotterie, une séparation indécente, une dérogation vraiment coupable aux saintes lois de l'Egalité. Comme en révolution il n'y a pas d'académicien, que tout homme doit être peuple, que toute société ne peut être qu'une société populaire, je me fis un devoir d'anéantir ce rassemblement, d'en brûler les registres, d'effacer jusqu'à son souvenir. »

A vous maintenant, patriotes de la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité. On vous a offert en holocauste votre rivale, disparaissez à votre tour ! Nous l'avons dit, Herault sut inspirer à ces braves gens la conviction parfaite que leur désir le plus vif était de n'être plus. Ils se laissèrent prendre à cette innocente supercherie. « Par une émulation républicaine qui ne devait pas peu contribuer au progrès de la chose publique, raconte-t-il, on vit presque aussitôt (la fermeture de la Tabagie) les patriotes prononcer eux-mêmes la dissolution des sociétés populaires pour les renouveler aussitôt, en les débarrassant de l'obscur alliage et du mélange hétérogène qui ternissait leur pureté. Un de nos éloquents Montagnards, le représentant du peuple Jean-Bon Saint-André, envoyé à Brest, venait d'y renouveler la société d'une manière très ingénieuse. Douze patriotes recommandables, appelés à l'honorable qualité de premiers *éléments*, étaient chargés d'en nommer douze autres; ces vingt-quatre choisissaient un nombre pareil, et ainsi de suite jusqu'à parfaite épuration. Cette méthode fut adoptée. Le peuple m'engagea de choisir les douze premiers membres de la société renaissante. Jaloux de répondre à sa confiance, je proposai les hommes qui, après s'être fortement prononcés dans les commencements orageux de la Révolution, avaient constamment persévéré à la même hauteur. Leur nombre n'était pas considérable, mais enfin je les ai trouvés. Pénétrés de la dignité de leur emploi, ils procédèrent à leur tour à la nomination graduelle du reste de la Société. Ce scrutin épuratoire n'a pu s'effectuer, il est vrai, sans quelques mécontentements : que n'ont pas dit les citoyens exclus ! »

Or il advint que, quelques jours après, la nouvelle société et l'ancienne ne différaient plus que de nom : les mêmes éléments se retrouvaient dans la seconde, qui avaient formé la première. Colère des Montagnards, qui font décréter une nouvelle épuration. L'épu-

ration occupa bien des séances, et finalement ramena les mêmes membres que ci-devant. Exaspérés, les Montagnards ordonnent une troisième épuration. La troisième épuration prit beaucoup de temps et eut le même succès que la seconde. D'épurations en épurations, la société en revenait toujours au même point : elle tournait dans un cercle vicieux. Ceux que l'on mettait à la porte rentraient par les fenêtres. Ils ne se laissaient pas rebuter par deux ou trois expulsions ; ils savaient que la société finirait par s'attendrir. Voilà pourquoi, en 1794, Garnerin écrivait : « La Société populaire de Colmar est détestable ; il suffit de dire qu'elle compte plus de 450 membres. »

Le secret du goût excessif que les habitants de Colmar professaient pour la Société s'explique aisément. Si quelques-uns s'enrôlaient sous son drapeau pour le bon motif, c'est-à-dire par zèle et pour travailler à la régénération du pays, la masse y courait par prudence, pour éviter d'être suspectée d'incivisme, et pour échapper aux perquisitions, aux arrestations. D'autres y allaient par manière de passe-temps, comme on va au théâtre. Et de fait, on trouvait à s'y distraire. Chacun y pouvait prendre la parole dans la langue de son choix. Il en résultait parfois des quiproquos qui provoquaient l'hilarité générale. Un orateur parlait-il en français, aussitôt ceux des membres qui ne comprenaient que leur dialecte alsacien, de s'écrier : « La lectour ! La lectour ! » Ce qui voulait dire : « Traduisez en allemand. » Si l'on pérorait en patois alsacien, ceux qui n'y entendaient mot accompagnaient en sourdine et lardaient le discours d'épigrammes.

Lorsque la Société ne s'occupait pas de sa propre épuration, elle travaillait à purifier la ville. Un patriote fougueux, faisant un jour l'énumération des réformes à accomplir, s'écriait : « Citoyens, ne ferez-vous rien pour les vieillards, les vieillards qui nous éclairent de leurs conseils, et que nous devons venger des outrages du passé ? Jusques à quand laisserons-nous gazonner sur leurs fronts ce honteux insigne d'une aristocratie détestée ? A bas les perruques ! Citoyens, à bas les perruques ! » Des applaudissements frénétiques accueillirent cette improvisation, et l'on appliqua immédiatement les conclusions. Décoiffement général et obligatoire dès le lendemain ! Cette métamorphose fut bien pénible aux cheveux gris, aux cheveux blanc, et surtout aux têtes chauves.

Le programme des séances était d'ailleurs fort varié. Un jour le bureau communiquait à l'assemblée le moyen d'évaluer exac-

tement la racine carrée de 2, et l'un des assistants passait les trois quarts de la soirée à démontrer que l'auteur de ce procédé, un citoyen du Mont-Adour, s'était *blousé*. Une autre fois le même bureau organisait une chasse aux souris. Les citoyennes qui garnissaient les tribunes furent gravement conviées à la partie, ce dont elle manifestèrent leur joie par un bruyant enthousiasme. « Et on espère, dit le procès-verbal du jour, que par les efforts réunis des deux sexes, nonidi sera un jour de grande destruction pour les souris. »

Ne l'oublions pas, la Société avait galamment ouvert ses portes aux femmes depuis que la loi leur défendait de former des clubs. Dans le principe, ces dames s'asseyaient pêle-mêle avec les patriotes. Mais il arriva qu'au milieu des distractions que s'offrait la Société, la décence subit certains accrocs non prévus par le règlement. La pudeur de l'assemblée s'en effaroucha ; quelques esprits chagrins en profitèrent pour faire triompher une motion qui interdisait la promiscuité des sexes et reléguait les citoyennes aux galeries. Les citoyennes escaladèrent les hauteurs et surent encore s'y rendre utiles. Quand le rez-de-chaussée languissait, le bureau levait l'œil vers le paradis et priait les dames de chanter. Celles-ci s'exécutaient avec une grâce qui charmait l'assistance. Puis, le président leur ayant fait part de sa sensibilité, citoyens et citoyennes se retiraient bras dessus bras dessous pour aller danser une carmagnole sous l'arbre de la Liberté.

Mais la plus douce occupation de la société était de rendre la liberté aux malheureux que les administrations de tous genres entassaient dans les prisons. Il fallait pour cela, il est vrai, qu'elle fût de bonne humeur, c'est-à-dire qu'elle n'eût pas à essuyer les brutales invectives d'un représentant bourru, ou que les quolibets du parterre fissent trêve. Il y avait certain culottier de régiment dont les interruptions, d'un pittoresque féroce, avait spécialement le don d'horripiler les patriotes convaincus. Quand la langue de cet individu se mêlait à la conversation, on n'obtenait rien de la société. Lorsque, par contre, on la laissait en paix, les ordres d'élargissement se suivaient avec une facilité extrême. Le récit de la fête par laquelle la Convention avait célébré la mort de Louis XVI fut accueilli dans la société par des transports délirants...., pour l'édification des commissaires présents. On décida qu'une fête pareille aurait lieu à Colmar. Or, que fit à cette occasion la société ? Elle dota quatre couples pauvres, et ouvrit les portes de la prison à quarante

détenus. Elle eût voulu en relâcher beaucoup d'autres encore, mais le représentant Foussedoire lui fit observer que c'en était assez pour une fois. Ces actes d'humanité étaient toujours votés au milieu d'applaudissements sans nombre. Comme un membre grognon se scandalisait un jour de cette joie si saine, il lui fut répondu : « Il est bien permis de rire quand on rend la liberté à tant de malheureux ! »

Mais la mission de Hérault de Séchelles touchait à sa fin. Mis en suspicion à son tour, il demanda son rappel à la Convention et arriva à Paris au moment même où Bourdon (de l'Oise) le dénonçait à la tribune comme traître à la patrie. Il ne quitta pas Colmar, toutefois, sans se faire octroyer un certificat de civisme par ses administrés. « Quand la mission d'un représentant finit, écrivait-il, ses collaborateurs, ses instruments, ses agents finissent avec sa mission... Peu de jours avant mon départ, la force requise étant rentrée dans ses cantonnements, j'ai convoqué les autorités constituées du département, sociétés populaires, citoyens, tout le peuple en un mot. Dans une vaste salle du ci-devant collège de Colmar, j'ai fait rendre compte aux commissaires civils dont je m'étais servi ; ils étaient au nombre de dix : scène vraiment neuve, spectacle imposant ; chacun de ces hommes venait dire ce qu'il avait opéré, comme il s'y était pris, quels obstacles il avait surmontés, quels traîtres, quels abus avaient cédé à ses efforts. Lorsqu'un d'entre eux avait fini son discours : Citoyens, disais-je au peuple, avez-vous quelques réclamations à faire ? Parlez, nous jugerons ensemble. La justice du peuple a rendu un témoignage flatteur à leurs démarches ; souvent des applaudissements couvraient leurs paroles ; souvent des doutes élevés, discutés, éclaircis, ont redoublé ces applaudissements. Je n'ai point assisté à des moments plus heureux ; la vérité semblait parler sur la terre, la justice balançait tous les motifs ; le *suum cuique* n'a jamais peut-être reçu une appréciation plus sensible. Les commissaires civils que j'ai nommés y ont été honorés de l'approbation et du suffrage du peuple. Je jouissais de voir qu'ils avaient bien mérité du département. »

Le 5 avril 1794, la tête de Hérault de Séchelles tombait sur l'échafaud. On put voir alors de quelle valeur étaient les protestations de regrets qui l'avaient accompagné lors de son départ du Haut-Rhin. « Ce n'est plus partout que le traître Hérault, dit M. Véron-Piéville. Ses amis sont tout d'abord mis en suspicion ; des perquisitions sont pratiquées dans leurs papiers ; ses créatures sont

chassées de toutes les administrations. Enfin, la Société populaire de Colmar, qu'il avait régénérée, ordonne la radiation, sur ses registres, des éloges décernés au conspirateur Hérault, et qu'il avait obtenus sous le masque de l'hypocrisie. Décidément c'était l'échafaud qui finissait par avoir toujours raison, à cette époque. »

Cependant les ignobles comités de surveillance, que l'on avait semés par le pays, accomplissaient leur lâche besogne avec une ardeur cruelle. Les prisons regorgeaient. On avait beau les multiplier, expédier leur trop plein dans l'intérieur, elles ne cessaient d'être encombrées. Jusqu'ici, on avait pas encore versé le sang, mais les inquiétudes et les terreurs continuelles rendaient la vie insupportable à chacun. Les délations, les arrestations, les visites domiciliaires, de jour et de nuit, les vexations de toutes sortes se succédaient sans répit, et qui aurait osé se flatter d'y pouvoir échapper ? Les représentants en mission ne cessaient, malgré cela, de se scandaliser de la mollesse des autorités du Haut-Rhin qui sont « frappées d'une honteuse inertie », qui « n'osent ou ne veulent appesantir la hache vengeresse des lois sur le méchant qui conspire contre la sûreté du peuple. » Le plus fétide de tous les persécuteurs, l'Allemand Schneider, qui opérait à Strasbourg, fut si outré de la clémence de ses collègues du Haut-Rhin, qu'un jour il se mit en marche avec sa guillotine et la troupe de bandits qu'il appelait son armée révolutionnaire. Les représentants du pays à la Convention furent instruits de son dessein. Aussitôt l'un d'eux, Ritter, se rendit au comité du Salut public, et, brandissant son poignard, s'écria : « J'ai appris que Schneider est en route pour le Haut-Rhin. Sachez que, s'il y fait tomber une seule tête, ce poignard en fera justice sur vous. » De son côté, l'administration départementale se hâta d'envoyer l'un de ses membres, Metzger, au devant du redoutable accusateur public. Metzger rencontra Schneider à la limite du département. Il s'avança aussitôt vers lui, et, comme il avait eu des relations avec le misérable lors de la fondation du club de Colmar, il lui demanda s'il le reconnaissait. Sur la réponse affirmative de l'affreux Allemand, Metzger plaida la cause du Haut-Rhin, « qui ne renfermait que des patriotes. » Schneider hésita longtemps ; mais, à la fin, il céda, tourna la bride de son cheval vers Barr, où il se maria — en passant, et par voie de réquisition,— et rentra à Strasbourg, où l'attendait la punition de ses crimes.

Le danger auquel venait d'échapper le Haut-Rhin était une leçon. Les autorités départementales la comprirent. Il fallait jeter

quelques proies à la Révolution pour empêcher les tueries par masses qui ensanglantaient d'autres régions, et l'échafaud commença à fonctionner à Colmar.

Les débuts de la sinistre machine datent du 3 décembre 1793. Ce jour-là, un officier municipal de Wolschwiller et le maître d'école de la même commune furent exécutés pour avoir assisté à la messe et avoir donné asile à un vieux prêtre de 82 ans. Dix autres victimes passèrent successivement sous le couperet.

Les membres du tribunal révolutionnaire avaient leur coquetterie ; ils voulaient paraître terribles. Ce singulier souci leur avait fait adopter un costume fait pour inspirer l'effroi. Deux basques noires leur battait le mollet revêtu d'un bas de soie noire ; la culotte courte était noire et noir le gilet. Un crêpe s'enroulait autour du bras, un crêpe garnissait la poignée de l'épée qu'ils portaient au côté. Cette épée les distinguait des croque-morts. Le peuple les appelait *Hollenrichter*, ce qui veut dire justiciers de l'enfer, justiciers du diable. Certes, c'était un vilain métier que le leur, mais encore y avait-il moyen de l'exercer sans atrocité. Ainsi firent-ils. Ils ne furent point assassins, ils se contentèrent d'être juges et d'appliquer les lois. Ils ne connurent pas, comme tant d'autres tribunaux révolutionnaires, l'ivresse du sang. Cette hypocrisie du mal, qui leur inspirait entre autres la lugubre fantaisie de se noircir du col aux pieds, cachait le secret désir, que nous avons déjà signalé dans les administrations indigènes, de dérober au supplice ou à la prison le plus de prévenus possible. Pendant tout le temps de l'ère tragique que l'on a appelée la Terreur, il ne fut prononcé à Colmar que onze condamnations à mort, mais combien d'acquittements ! Quand ils frappaient, c'est que l'inexorable nécessité leur demandait des victimes, et sans réplique.

Les commissaires extraordinaires n'étaient pas tous dupes de leurs protestations. Aussi, le 25 janvier 1794, les représentants Lacoste et Baudot rendaient-ils un arrêté qui avait pour but de suppléer à cette insuffisante cruauté :

« Considérant, disait cet arrêté, que *tous les lieux de détention, maisons d'arrêt, sont partout encombrés ;* que les scélérats qui sont incarcérés ourdissent encore de nouvelles trames du fond de leurs retraites et font craindre pour des événements dangereux, si on ne se hâte d'en faire justice ;

« Considérant que si, pour leur jugement, il fallait être astreint aux formes juridiques prescrites par les lois, il serait impossible, puisque, d'un

côté, *on ne pourrait se procurer des jurés dans une étendue de plus de cent lieues, dont les deux tiers des habitants ont émigrés et dont la majeure partie du tiers restant se trouve peut-être leurs amis, parents ou complices ;* et que, de l'autre, *l'usage des formes enlèverait un temps infini qui ne permettrait plus d'apercevoir la fin du jugement de cette grande masse de contre-révolutionnaires ;*

« Considérant enfin que cette classe d'êtres si dangereux à la République sont hors des termes de la loi ; que la sûreté actuelle de ses frontières commande impérieusement des mesures extraordinaires, créent une commission.

« Les citoyens Delâtre, président du tribunal criminel du département de la Moselle ; Mulot, juge du tribunal de district de Bitsche ; Adam, l'aîné, juge du tribunal militaire à l'armée de Moselle ; Neumann, accusateur public près le tribunal criminel du Bas-Rhin ; Fibich fils, de Strasbourg, et Altmeyer, accusateur public près le tribunal criminel de la Moselle, en seront membres : Le premier comme président, les quatre autres comme juges, et le sixième comme accusateur public.

« Pour rendre ses jugements, *elle ne sera pas assujettie à d'autres formes que de faire paraître le prévenu, de l'entendre : si la preuve de ses délits est écrite, le jugement sera prononcé de suite ; s'il n'existe pas de preuves écrites, des témoins seront appelés, et la déposition uniforme de deux, que les faits sont constants, sera suffisante pour opérer la conviction.*

« La Commission sera constamment ambulante ; elle exercera ses fonctions dans les départements du Haut et Bas-Rhin, et fera exécuter ses jugements dans les vingt-quatre heures, à la requête de l'accusateur public et dans les lieux qu'elle désignera comme les plus susceptibles d'avoir sous les yeux des exemples... »

Delâtre était ce prêtre défroqué qui, un jour, à la tribune du club des Jacobins de Strasbourg, déclarait que Jésus-Christ était le plus grand charlatan qui eût jamais existé. Son occupation favorite était, en temps ordinaire, de parcourir le pays, à la tête de ses collègues de la *Propagande*, pour convertir les villes au culte de la Raison. Les propagandistes, qui dominaient à Strasbourg, aspiraient à s'assurer la même influence à Colmar. Mais les habitants restèrent sourds à leurs déclamations et ne se préoccupèrent que de leur costume, qu'ils trouvaient ridicule. Ces êtres abjects, qui ne cessaient d'insulter les Alsaciens, se faisaient loger dans les bâtiments du collège, avaient une garde d'honneur à leur porte, jouissaient d'une table somptueuse, et touchaient 15 francs par jour. Ils se promenaient dans les rues, drapés dans une ample redingote bleue, avec un long sabre, le cou nu, les moustaches hérissées, les cheveux longs et flottants : un bonnet rouge couronnait le tout.

Le nouveau tribunal arriva de Strasbourg à Colmar le 24 février,

flanqué d'une compagnie de canonniers à cheval. Son installation eut lieu sans délai, avec pompe et accompagnement de discours. « Plus de modération, s'écria Delâtre, la République ou la mort ! Terrasser nos ennemis, les prêtres contre-révolutionnaires, etc., etc., telles sont nos occupations ! »

Ces terribles magistrats se mirent à l'œuvre dès le lendemain. Il leur fallait sur le champ une tête. Un ancien commandant de Lauterbourg, nommé Muller, avait écrit à son fils émigré. A cinq heures du soir, il montait à l'échafaud. Il ne fut même pas rédigé de jugement. Puis on passa à d'autres. Mais les malheureux qui remplissaient les prisons, « ces scélérats qui, du fond de leurs retraites, ourdissaient de nouvelles trames », avaient à leur charge de si minces peccadilles, que leur simple détention était déjà une injustice. Le tribunal cherchait vainement de quoi justifier de nouvelles exécutions, lorsque, le 7 mars, il fut subitement rappelé à Strasbourg, et, peu après, dissous.

La ville de Colmar respira à cette nouvelle. Cependant elle n'était pas encore au bout de ses tribulations. C'était un va-et-vient continuel, de Paris au Haut-Rhin, de représentants, d'envoyés de toute couleur, dont le rêve eût été d'établir la guillotine en permanence au milieu de nos populations désolées. Mais tous leurs efforts se brisèrent contre l'inflexible opposition des autorités départementales.

Dans le courant du mois de mars, Foussedoire procéda à une nouvelle épuration des pouvoirs. A son avis, c'était « le meilleur moyen pour établir avec succès le gouvernement révolutionnaire, que d'éloigner des fonctions publiques ces hommes tièdes, pusillanimes, fanatiques ou méchants, qui étaient indignes, par leur conduite ou leurs sentiments, de diriger les intérêts du peuple. » Mais il paraît que ce moyen échoua encore ; car, peu de jours après cette épuration, un employé des bureaux de la Convention, Garnerin, que le comité du Salut public avait envoyé dans le Haut-Rhin pour surveiller les autorités, écrivait : « Les autorités, la Société populaire, tout est mauvais, tout est à renouveler. » Et encore, dans une lettre adressée au représentant Lacoste : « Tu connaissais déjà le mauvais esprit de ce département, la faiblesse coupable des hommes chargés de faire exécuter les lois. Ma détermination est de me rendre auprès du comité du Salut public pour lui représenter et lui peindre, de la manière la plus vive, cette situation du département du Haut-Rhin, et de l'engager à l'emploi de mesures fortes,

que je crois seules capables d'y mettre les lois du gouvernement révolutionnaire en exécution. »

Les représentants Hentz et Goujon agissaient de leur côté. Le culte de la Raison avait eu pour résultat de réconcilier certaines parties de la campagne avec la Constitution civile du clergé. Obéissant à ce besoin vague mais irrésistible, qui ramène toujours le peuple à l'église, leurs populations assistaient aux offices des assermentés qui n'avaient pas abjuré, et, au besoin, les défendait contre les adeptes de la Raison. Cela ne pouvait durer. Un arrêté de Hentz et Goujon lança l'inénarrable Dièche, général de division à Strasbourg, contre « tous les prêtres des départements du Haut et du Bas-Rhin et du Mont-Terrible qui seront sur-le-champ mis en état d'arrestation et conduits à la citadelle de Besançon, où ils seront enfermés et traités comme gens suspects. »

« Nous allons continuer, » écrivait Dièche après les premières arrestations, et, en effet, en moins de huit jours, deux cent cinquante-six prêtres étaient enfouis pêle-mêle dans les prisons et l'église de la citadelle de Besançon. Ce que souffrirent ces malheureux défie toute description. Comme on demandait de la paille pour eux, le général qui commandait à Besançon répondit : « De la paille! c'est bon pour les animaux; mais des chiens de cette espèce peuvent bien coucher sur la terre. »

L'une des victimes de Dièche, Berdolet, plus tard évêque schismatique du Haut-Rhin, a laissé le récit de ces mauvais jours :

« On était pêle-mêle, écrivait-il, avec la vermine, qui régnait surtout dans les salles de discipline, où étaient entrés les premiers arrivés. On était sous la surveillance d'un boiteux nommé Ch..., commandant de la citadelle, homme rude et méchant à l'excès... On s'attendait journellement à être mitraillé. Le canon fut chargé à mitraille sous les yeux des prêtres, la mèche était continuellement allumée, et un canonnier de faction était là, avec ordre de faire feu, pour peu qu'il entendît du bruit. Le quartier où l'on était renfermé était investi de sentinelles de douze en douze pas...

« Le général A..., qui commandait à Besançon, vint trouver les prêtres détenus, et, après avoir cherché à aggraver le sort de ces malheureux par ses ricaneries, il finit par dire : Prenez garde à vous! F...! Sachez que vous n'êtes plus avec des contre-révolutionnaires; si vous remuez, nous avons des canonniers, des canons, de la poudre et de la mitraille, et ceux que le canon épargnera, nos baïonnettes ne les épargneront pas.

« Habituellement tenu sous clef, on ne pouvait respirer un autre air que celui qui entrait par les grillages étroits et épais des fenêtres. La seule ressource qu'on avait contre l'odeur fétide des chambres consistait

à fumer de temps en temps. Eh bien ! cette modique et triste ressource fut encore enlevée. Le général A..., accompagné du commandant Ch. et de l'aide-major Gallnou, et escorté de fusiliers, vint tenir un langage plein d'imprécations : il saisit les pipes, les briquets, l'amadou, etc., et menaça de mettre au cachot, les fers aux pieds et aux mains, quiconque conserverait de quoi fumer.

« Quoique les prisons fussent bien tristes, très malpropres et insalubres, cela n'avait pas suffi au boiteux Ch..., qui avait voulu réduire les prêtres à ne pas même voir le jour. Il avait songé à les faire entrer dans les casemates, lieux infects, remplis d'insectes de toute espèce... L'aide-major Gallnou fut chargé d'y entrer le premier, avec la lanterne, pour les reconnaître. Les ayant trouvées dans un état pitoyable, il eut pitié des malheureux prêtres qu'ils voyaient la plupart infirmes et accablés de vieillesse. S'imaginant bien que ces lieux seraient le tombeau de quelques-uns, il adressa la parole à Ch... et lui déclara qu'il était impossible que ces hommes pussent loger dans ces casemates. Alors le commandant à jambe de bois les fit conduire dans le corps de logis qui est à gauche du corps de garde, dans une espèce de cul-de-sac...

« Le spectacle de ces malheureux prêtres détenus excitait une triste curiosité. On venait les voir de la ville. Leurs parents ou leurs paroissiens venaient aussi de quinze et de vingt lieues pour les voir et leur offrir des secours. Il fallait dire tout haut, en présence du commandant, ce qu'on avait à se dire mutuellement, et la conversation devait être très courte. « Allons, f...! dis ce que tu veux dire, et dépêche-toi », telle était l'invitation que le commandant adressait à ceux qui étaient arrivés de si loin. « Comment cela va-t-il ? » disait l'étranger. Il fallait répondre contre toute espèce de vérité : « Bien, assez bien ! » Et l'on se séparait les larmes aux yeux, et les verrous se refermaient...

« La chapelle contenait d'excellents musiciens... Ils avaient l'avantage de pouvoir sortir, de temps à autre, de la prison, à la demande de Ch... Après les avoir entourés de fusiliers, le commandant leur disait : « Allons ! jouez-moi de beaux airs. » Il était lui-même enthousiasmé, ainsi que ceux et celles qu'il avait invités. Il fallait ainsi servir de passe-temps [1]... »

Dans cette infortune se trouvaient confondus conformistes et non-conformistes, persécuteurs et persécutés. Dièche n'entendait rien aux distinctions : il avait pris en aveugle. C'était d'ailleurs sa consigne. « Rendez-moi à une épouse qui m'adore », écrivait l'ex-curé de Sainte-Marie-aux-Mines. Il y avait trois mois qu'il était marié, et il ajoutait : « Je suis père. » Plusieurs pasteurs protestants avaient été entraînés dans le coup de filet du général.

Le culte de la Raison ne s'en porta pas mieux. La nature empaillée qui s'usait à la cathédrale sous forme de montagne ne disait

1. Journal de Berdolet, manuscrit.

rien aux habitants. Ils préféraient aller trouver le vrai Dieu au grand air, dans les champs, dans les bois, ou le prier dans le secret de leurs demeures. « Les papistes, dit le pasteur Billing dans sa chronique, en date de la Fête-Dieu 1794, les papistes célébrèrent la fête chez eux ; ceux qui étaient à la campagne s'agenouillaient au milieu des champs, et priaient, le regard tourné vers l'endroit où s'élevait jadis une croix. »

Dans le début, le culte nouveau avait eu, il est vrai, un succès de curiosité. La foule avait été au temple de la Raison comme elle va partout où l'appelle un spectacle extraordinaire. Un prêtre catholique en profita pour lui faire entendre quelques vérités. Il se vêtit en bourgeois et habilla son langage à la mode du jour. Son discours avait pour texte la proposition suivante : « Quel a été le premier et le plus grand des sans-culottes? Qui a vu faire le plus grand nombre d'adeptes parmi les peuples ? Qui a amolli le cœur des riches ? Cet homme, ce sans-culotte par excellence, a vécu il y a dix-huit siècles. Son nom ? Jésus-Christ, enfant du peuple, fils d'un charpentier. »

L'orateur fut applaudi à faire crouler la voûte de l'église. Ce succès justifie la parole qui fut un jour prononcée à la Société populaire. Un membre s'époumonnait à démontrer que l'institution du dimanche était contraire aux dogmes de la primitive Eglise. Une voix l'interrompit, disant : « Tout cela est bien beau, mais vienne un curé quelconque qui leur prêche le contraire, c'est lui qu'ils croiront. »

Quand la curiosité des badauds fut satisfaite, le temple ne vit plus personne. Quelquefois, cependant, une passante s'y glissait à la faveur de l'obscurité et y récitait une prière hâtive. La municipalité, informée de ces *profanations du fanatisme,* ferma l'édifice.

Bientôt la Convention présenta au peuple une autre religion sous le nom de : « Culte de l'Etre suprême. » En conséquence, on changea l'enseigne qui ornait la porte de l'église. Mais cette nouvelle étiquette ne séduisit personne. En dépit des *decadi* et autres fêtes d'invention révolutionnaire, le peuple continuait à chômer le dimanche. Et cependant, l'année précédente déjà, le Conseil général du district avait pris les mesures les plus sévères contre les commerçants qui avaient fermé boutique le jour de Noël, et avait arrêté que tout citoyen qui refuserait de vendre un autre jour que le *decadi* serait livré au tribunal révolutionnaire. Mais la population s'entêtait dans ses vieilles habitudes. Un samedi soir, la porte de la

Société populaire s'ouvre avec fracas, et un homme se précipite à la tribune haletant : « Citoyens, s'écrie-t-il, on s'apprête à célébrer demain le dimanche, et, ce qui le prouve, c'est qu'on balaie, en ce moment, les rues de la ville. » Explosion d'indignation sur tous les bancs ! Séance tenante, il est arrêté que tout sociétaire qui s'habillerait le dimanche plus proprement qu'à l'ordinaire serait ignominieusement chassé de la Société, et son nom signalé à la vengeance publique par une affiche.

Ainsi, l'activité fiévreuse des émissaires de la Convention échouait devant la force d'inertie de la population. Ils ne réussissaient qu'à encombrer les prisons, ils ne pouvaient rien sur la pensée et la conscience des habitants. Certes, ce n'était pas faute de vouloir. Le travail d'imagination auquel ils se livrèrent pour triompher n'a d'égal que l'opiniâtreté de leurs efforts. Ils eurent un jour l'idée d'appeler à leur aide un corps de volontaires sans-culottes des bords de la Garonne. Ceux-ci, à leur tour, eurent une idée : c'était de transporter tous les Alsaciens en Bretagne, puis de se partager leurs biens et leurs terres. L'idée parut impraticable pour le moment, et on renvoya les Gascons chez eux. Puis on ne se lassait pas de changer les administrations, de les modifier, de les épurer. Mais le changement ne changeait rien. Toujours la même faiblesse, toujours la même lâcheté ! disaient en gémissant les commissaires. Pour en finir, Hentz et Goujon livrèrent le pays à une commission composée des citoyens Chasseloup, adjudant-général de l'armée de la Moselle ; Mayran, ancien commissaire civil de Hérault, et James, ci-devant employé dans les transports et convois militaires.

Cette commission arriva à Colmar dans les premiers jours de thermidor. Elle fit tout d'abord arrêter un étudiant en médecine, qui fut plus tard maire de Colmar, et qui avait eu le caprice lugubre de se faire une culotte de la peau d'un supplicié. Après avoir enfermé cet extravagant *ouvrier de santé*, la Commission, sans s'arrêter davantage, alla faire une tournée dans le département ; elle se réservait le chef-lieu pour le moment où les listes de proscriptions seraient complètes. Garnerin s'occupait à les remplir pendant son absence. Quand elle revint, la besogne était achevée.

Un soir, une sourde rumeur remplit tout à coup la salle des Actes du collège. La Société populaire venait d'apprendre que le lendemain tout ce qui restait en ville de gens recommandables serait arrêté et conduit à Besançon pour y être mitraillé. Aussitôt la consternation se répandit par la ville. Le danger était imminent ; le

directoire le comprit, et il fut à la hauteur de la situation. Il prit sur lui de faire arrêter les trois agents du gouvernement. On courut fermer les portes de la ville; l'arrestation devait avoir lieu pendant la nuit. Mais les trois agents, avertis à temps, passèrent pardessus les murs d'enceinte de la ville et prirent la clef des champs. Aucun d'eux ne reparut à Colmar.

Robespierre venait de mourir. Ce moment marque le point culminant de la Révolution. A partir de là, elle descend jusqu'à l'heure où Bonaparte la musèlera. Les commissaires ne renonceront pas encore à leurs pérégrinations, mais ils se montreront plus conciliants, et les prisons se videront peu à peu. La Révolution semble abdiquer ses haines, mais celle qui lui tient le plus au cœur est la haine des prêtres. Elle continuera à affronter les anathèmes du Ciel, et la persécution religieuse traînera avec des alternatives de rigueurs et d'apaisements jusqu'au terme que la Providence lui aura assigné. Les églises se rouvriront pour se refermer et puis se rouvrir. Le schisme relèvera la tête, et le Haut-Rhin comptera un second évêque apostat. De son côté, le clergé fidèle fournira encore des martyrs. Enfin, la population persévèrera dans sa résistance, et sa foi, que n'ont pu ébranler les furieuses secousses de la Terreur, ne se laissera pas entamer par les entreprises tortueuses du Directoire. La victoire restera à Dieu !

Nous avons dit comment la ville de Colmar avait perdu son ancienne constitution ; nous avons cherché à expliquer, par quelques faits, l'attitude prise par ses habitants en face des énergumènes de la Révolution. Notre tâche est achevée.

Toute histoire a sa morale, dit-on. Le récit des souffrances qu'ont endurées nos pères pour la cause de Dieu prouvera à nos amis de France... que l'Alsace sait être fidèle.

D'OCHSENFELD.

CONFESSION, SOUVENIRS & BAVARDERIES

DE

FANI ROSEVAL

Actrice des Variétés Amusantes, en l'an III*

Ce 25 germinal.

Au vrai, j'ai les cils mouillés et j'ai pleuré comme un petit enfant. Il y a de quoi être pétrifié de l'aventure. Il faut dire que j'avais commencé par rire comme une folle.

Ce matin donc, au moment où je songeais à me remettre à ces Souvenirs, j'entendis grand bruit dans mon escalier. J'avais recommandé que quand il viendrait quelqu'un de ceux qui m'avaient ramenée ici évanouie, on le priât d'entrer et que je voulais lui faire ma révérence. Mais le vrai est que je désirais de me renseigner.

Mon esclave suisse, reconnaissant l'un d'eux dans un personnage qui venait demander de mes nouvelles, l'avait donc prié d'entrer. Sur l'hésitation de celui-ci causée, à ce que je suppose, par l'heure matinale et la toilette négligée, mon taureau d'Unterwald l'avait saisi, et, lui collant les coudes au corps et le portant comme un panneau, au bout du bras, il me le montait, ce que Camera vint m'annoncer en grande indignation. C'est là-dessus et sur la singulière figure de cet homme remuant comme un marmouset que je ris jusqu'à en suffoquer.

C'était l'honnête bossu qui avait mis avec une si fière façon sa bosse à ma disposition à titre d'escabeau. Je ne l'avais pas vu, il avait le nez en terre, et, quand il s'était retourné pour un instant, en relevant son visage vers moi, je n'avais guère remarqué qu'une face grimaçante et une barbe.

* Voir la livraison de janvier 1886.

En le regardant mieux et fixant mon regard sur ses yeux, j'eus une vision. Je fis un mouvement pour me lever, je retombai en poussant un petit cri de douleur qui amena Camera plus sombre que jamais et jetant sur ce visiteur contraint des regards menaçans ; si bien que le rire fou me reprit à la pensée que le pauvre hère avait été battu pour venir et qu'il l'allait être pour être venu. Mais la figure penaude de mon escabeau me rappela à moi. Il n'y avait pas à douter. Je lui tendis les bras en disant :

— Mon bossu.

Il se précipita vers moi en s'écriant :

— La petite Reine.

C'était ainsi que nous nous appellions au temps passé. Car c'était bien mon premier ami, protecteur et instituteur. Nous nous embrassâmes comme des pauvres. Après quoi il se releva, essaya, par un sentiment tendre, de faire quelqu'une des grimaces par où il m'avait appris à lire. Mais l'émotion fut plus forte, et, tout en grimaçant, il en vint à sanglotter de si bon cœur que moi, tout en mourant de rire, je me mis à pleurer, le tout si bruyamment que Méro accourut, une arme à la main. Il joignit sa stupéfaction à celle de son épouse, et ces deux personnages anéantis d'étonnement et nous deux larmoyant et riant ! C'était un spectacle falot, où il y avait à mourir.

Enfin je renvoyai mes dogues, et Guidon Daine me raconta sa vie. Le plus clair, c'est qu'il l'avait passée en prison. Mais je vais trop vite. Il était venu plus de vingt fois à l'hôtel de Basoa et m'avait écrit, à tout hasard, trente lettres. On avait fini par le rouer de coups, et il s'en était tenu là. Ce qui était bien, et je ne lui en voulus pas. Quand j'entrai au théâtre, il l'avait su assez tard, étant alors en province, où il avait été recueillir un assez riche héritage qui avait fait de lui un fort bon bourgeois de Paris. Plus tard il hésita, croyant bien que je l'avais oublié. Vint le moment que je dirai, et où je ne jouai plus que par hasard, et enfin il fut mis en prison.

Tandis qu'il s'expliquait, je le considérais attentivement. Il avait dans les yeux ce quelque chose d'inquiet, d'égaré, de sombre, d'aigu, qui apparaissait, de ci de là, d'une manière non continue, comme la lumière d'une étoile qui scintille. C'est ce que j'appelais la morsure de la bête révolutionnaire.

J'avais entendu dire au médecin Cabarrus, qui n'est point sot et qui avait été lui-même révolutionnaire jusqu'aussi longtems qu'on le lui avait permis, c'est-à-dire jusqu'au moment où les révolution-

naires constitutionnels, dont il était avec MM. Dupont de Nemours, Beugnot et les autres avocats et bourgeois qu'on connaît, eussent été persécutés comme avaient commencé par l'être les nobles et les prêtres, je lui avais donc entendu dire, causant avec Danton qui n'était pas l'ennemi de ces avocats et eût été volontiers lui-même un constitutionnel si ses vices ne l'eussent poussé au delà, mon Dieu, je n'en finis pas de cette phrase, j'avais entendu dire à Cabarrus quelque chose qui m'avait frappé l'esprit. C'est que le caractère de la Révolution, c'est de mettre dans chaque cerveau une sorte de folie qui correspond au défaut ou à la qualité de la personne : Ainsi la folie du sang pour les brutes, — et ce fut la plus commune, — la folie de la haine pour les orgueilleux, la folie de l'argent pour les hommes avides, la folie de la luxure pour les êtres sensibles, et ainsi de tout. Mon bossu avait sa folie, la même que la mienne : il haïssait les Jacobins jusqu'à la fureur, je dis jusqu'à la démence, et c'était encore comme moi.

Son éloignement des idées révolutionnaires lui était venu de bonne heure et alors que presque tout le monde en était partisan ; non-seulement il les détesta parce qu'il est intelligent, sage et dévot, mais parce qu'il est bossu ; et son raisonnement n'est pas d'un sot.

Il est prêt à jurer que les principes de 1789 ont été inventés contre les bossus, et voici donc comme il raisonne : c'est que les bossus, ridicules et maltraités dans ce monde, n'ont aucun profit à ce qu'on détruise l'autre, et que, s'ils peuvent espérer exciter l'affection et l'estime dans une société où l'âme joue le plus grand rôle, ils sont purement ridicules et des parias, comme le dit M. Bernardin de Saint-Pierre, dans un monde où le corps est tout. Si bien que la Révolution doit changer les bossus ou en esclaves, s'ils sont bons, ou en monstres, s'ils sont méchans. On l'a vu, les bossus ayant dominé dans les comités révolutionnaires. On se rappelle notamment ce Bénard qui, cordonnier borgne, bancal, bossu et ce que dit Molière, c'est-à-dire ayant toutes les infirmités qui font le parfait républicain, fit trembler, à titre de président du comité Révolutionnaire, la section Bonne-Nouvelle — si j'ai bon souvenir, mais enfin une des plus puissantes sections de Paris, — de telle sorte que des centaines de personnes furent emprisonnées pour n'avoir pas eu l'air d'admirer ce magot quand il passait par les rues.

Cette thèse de mon bossu lui valut d'être emprisonné de bonne heure, et il dut uniquement à la modestie de son train de n'être

pas guillotiné, le mot étant donné, comme on sait, de faire passer au Tribunal révolutionnaire les plus riches d'abord, ceux dont la fortune confisquée remplirait les caisses de la République et de ses amis.

Il en vint donc à cette haine. Maintenant, il passe son tems et dépense sa fortune à faire des niches aux Jacobins et à les faire espionner. Moyennant cela, il espère faire avorter leurs projets. Il veut qu'il n'en échappe pas un seul. Il est pourtant doux et sensible. Mais il met à cela une rage où j'ai reconnu la mienne. Je crois bien que nos neveux ne comprendront la fureur de mépris et de haine qu'il y a contre les Sans-Culottes. Ce n'est pas seulement qu'on a subi un esclavage comme il n'en a jamais existé de semblable, mais c'est qu'on subissait ces outrages despotiques de la part des plus vils et des plus stupides des humains, des plus stupides surtout. On souffrait comme si l'on eût été enchaîné pour être dévoré vif par un troupeau de porcs. C'est cela. Et il n'y avait pas moyen de lutter. Au vrai, oui, il y avait un moyen, c'était de voir combien ces gens-là étaient lâches, et qu'ils sussent qu'ils répondaient sur leur vie des crimes qu'ils commettaient. Mlle de Corday seule l'a compris, et c'est une divinité pour moi. Je l'ai répété sans cesse: puisque ces misérables nous assassinaient à l'aide des gendarmes, il fallait payer de sa personne et les assassiner à leur tour. On était rentré dans l'état de sauvagerie et de la loi naturelle, vie pour vie. Mais tout le monde hésitait: les uns parce qu'ils étaient chrétiens, les autres parce qu'ils avaient des femmes et des enfans, les autres parce qu'ils espéraient se cacher, les autres parce qu'ils n'osaient pas.

Moi, comme on le verra, chaque fois que j'ai eu affaire avec ces vilains, je leur ai fait savoir que leurs jours répondaient des miens. Aussi ai-je fait à peu près ce que j'ai voulu, à condition d'y mettre un peu d'habileté, de n'avoir pas peur, et de ne pas m'aller jeter, linotte étourdie, au milieu de leur vanité. Car ils étaient peut-être aussi faquins que poltrons.

J'ai été fort aise de causer avec mon bossu. Sa haine a réchauffé la mienne. Car souvent je pense à Celui qui était si doux et qui veut qu'on pardonne. Le P. Barthélemy m'a mis mille chiffonneries dans la tête à ce sujet, et il me paraît que je songe avec moins de fureur à mes ennemis. Mais je ne veux pas, je ne veux pas. Mon bossu me promit de remuer ciel et terre pour trouver le misérable qui m'avait voulu tuer à coups de sabots. Cela était difficile, on sait

que je connaissais de lui uniquement ses yeux, et encore, devrais-je dire, uniquement l'expression bestiale et féroce de ses yeux ! Mais ce bossu connaissait son compagnon, ce Durant, dont j'avais, de mon couteau, marqué le visage, le 11 germinal, et en le surveillant peut-être arriverons-nous à découvrir l'autre.

Au moment où mon vieil ami allait prendre congé de moi, Colombine entra. Je suis sûre qu'elle minauderait devant le buste de Marat. Elle décocha donc quelques traits langoureux à Guidon. Je le regardai plus attentivement. Moyennant cela qu'on lui pardonnât un dos rond comme un sac de son, il n'était pas mal. Il n'avait même pas ce nez pointu des bossus, qui donne des vapeurs. Ses yeux étaient beaux, sa physionomie douce et point vulgaire, et il était d'assez haute taille, avec des cheveux très beaux et des dents riantes. Il me tomba dans l'esprit de les mettre souvent vis-à-vis l'un de l'autre. Je ne sais pourquoi j'imaginais que Calas ne se résoudrait jamais à épouser ce toton de galanterie. Pourquoi, lorsque les fumées amoureuses de l'infante seraient évaporées, et elle revenue à une meilleure estime de sa vilenie... Mais voici que je deviens méchante, et que j'oublie la belle renommée de Fani Roseval... Je mis les deux tourtereaux à la porte, le bossu gracieusant la colombe, et vraiment il n'a pas mauvaise grâce, et je vois bien que la belle Éléonore est frappée de ceci, qu'il est plus usagé que tous les traîne-ruisseaux, sans-culottes et maçons, parmi quoi elle vit depuis des années. Elle fait à cela un joli bec sucré et elle lui répond avec des inflexions flutées et des regards en hameçons, qui n'indiquent pas une vertu hérissée de préjugés contre les bossus.

Je reviens à l'an 1789.

Parmi les plus violens — je dis bien violens — de mes admirateurs, il y avoit un Anglois haut comme les nues, insolent comme un laquais de financier, et brutal comme un portefaix de Paris aurait rougi de l'être. Du reste, mangeant avec un appétit d'académiste, s'enivrant comme à la Courtille, détonnant tout le monde par les idées les plus saugrenues et les actions les plus inattendues; ennuyant le ciel et la terre à force de parler de lui lourdement, jurant que l'argent fait tout, jusqu'à assurer que, s'il était plus riche, il achèterait toute la cour de France. Pour le faire court, ce muguet était d'une folie qui ne ressemblait à rien de connu en France. Il était grand, avec une taille avantageuse, un peu épaisse. On lui voyait un air de commandement, quand il n'était pas d'un gauche insoutenable. Il avait un courage de loup enragé, et une science de l'escrime qui lui donnait un faquinisme d'insolence à faire sortir de ses gonds une porte de forteresse. Il avait, en effet, mis à mal quelques-uns de nos plus raffinés petits-maîtres et il poussait sa pointe comme s'il eût conquis toute la terre. Le mulâtre

Saint-Georges, qui se donnait des airs de Tranche-Montagne et que je ne nommais jamais que le chevalier Cocodrille, baissait le plumet devant lui ; il n'y avait parmi les maîtres en fait d'armes que ce brave petit imberbe de chevalier d'Éon qui haussât les sourcils en sa présence. Il était surtout renommé pour avoir rossé un gentilhomme diffamé, qui fut ce souillon de marquis de Saint-Huruge, et auquel mon brutal avait donné plus de coups de canne qu'on ne distribue en un an de fessées aux écoliers rebiffés de tous les collèges de Paris.

Il était un proche parent, je ne sais à quel degré et je ne m'en suis pas inquiété, de ce duc de Dorset, ambassadeur d'Angleterre, à propos de qui l'on avait, comme on sait, tant calomnié la Reine. Il était de son nom sir Stephen Ellis. Mais, comme l'usage persistait de franciser tous les noms étrangers, que nous trouvions barbares, — et c'était un droit de suprématie, paraît-il, qu'on ne disputait pas à la langue française, — on le connaissait surtout sous le sobriquet de le chevalier des Lys, comme les gazettes à la main d'alors en font foi.

Ai-je dit qu'il était prodigue et fort riche ? Avec cela et les préjugés avantageux que donnait sa belle tournure et sa figure d'Alcindor de Patagonie, il était la cocluche non seulement des comédiennes, mais de cette très petite troupe de grandes dames souillées et de riches bourgeoises valetées qui menaient le branle du libertinage. Et c'est ici encore que le bon Père a beau jeu avec la Providence et le bienfait de l'émigration.

Mais c'est sur moi que ce Huron d'Écosse avait jeté son dévolu. Je lui fis tout d'abord grise mine. Est-ce pour cela qu'il me voulait ? J'en laisse le jugement à d'autres. Je vis bientôt qu'il prenait mon indifférence pour l'esprit d'arrangement des femmes et que, éperdu par les apitoiemens railleurs de Tilly, il tournait à la passion brûlante. Tant est qu'il me déplaisait au delà de tout, et que j'étais souvent tentée de le barbouiller de rouge pour les gages de son insolence.

Il se piqua d'honneur; car cela était ridicule à lui de ne pouvoir triompher d'une fille de la Comédie, qui passait pour être d'une manière fort abandonnée avec tout l'univers. Et voilà le commencement de cette escarmouche galante qui amusa les foyers des quatre grands théâtres, mais surtout du *Théâtre de Monsieur*, qui venait d'ouvrir le 26 du mois de janvier de cette année 1789, et que je fréquentais fort assidûment. J'y avais beaucoup d'amis, *Gavaux* et *Martin*, premiers sujets, l'un haute-contre, l'autre concordant, *Vallière*, premier comique, qu'on n'aurait pas dit alors qu'il tournerait à la République, comme il fit, la bonne *Verteuil*, qui était toujours, même dans les rues, comme on disait, duègne et mère, Mesdames *Lesage* et *Roussellois*, les meilleures amoureuses que j'aie connues, et un pauvre petit figurant nommé *de Molière*, qui était si comique à la ville, avec sa volonté obstinée de prouver aux gens qu'il devait s'appeler Poquelin. Si bien que je lui dis un jour : — Vous n'avez plus grande espérance de faire le *Misanthrope* puisqu'il est fait, mais vous pouvez vous marier, vous aurez ce point de ressemblance avec le grand Poquelin.

J'avais reçu fort mal, comme on peut le croire, les grossières déclarations de sir Ellis. Il voulut pousser les choses dans le grand ; et, jurant que j'étais une rusée coquine — il dit coquine, j'en grince encore des dents ! — et que si je faisais la renchérie c'était pour me faire enchérir, il m'envoya des cadeaux fort riches. Là-dessus je recommandai à ma camériste, cette Annette Gallet, qui

était une fine mouche, de lui en accuser réception, chaque fois, en l'en remerciant très humblement et en lui demandant ce qu'elle pouvait faire pour son service. Tant qu'enfin, elle lui écrivit — à la grande joie de tout ce qui hantait les théâtres — qu'il était vraiment un gentilhomme bien cruel de lui faire perdre son tems à aller rue Saint-Antoine, chez Maître Pleyard et qu'il serait le plus aimable des hommes de lui donner de l'argent tout cru au lieu de bijoux.

Je ne sus pas si le Chevalier fut furieux. On le dit, et qu'il s'enivrait de rage et qu'il battait ses domestiques comme tapis. Mais il n'en fit rien paraître devant moi.

Le premier acte finissait ainsi sur mon triomphe.

Il inventa alors de faire porter ses cadeaux chez moi, dans une chaise, avec des porteurs à sa livrée, comme c'était l'usage, même pour des chaises de louage; et sur le haut de la chaise se trouvait cette inscription en grosses lettres :

Envoy de sir Stephen Ellis
à Melle Stella de Basoa.

Ma vraie vérité ! Cela fut trouvé imaginé au mieux, et voilà les rieurs du côté de mon malicieux ogre — car c'était un gros reproche que nous faisions à ces insulaires de manger de la viande mal cuite, comme des sauvages. — Moi je fis la morte ; et la rue où je demeurais en vint à se remplir de bayleux et de bayeuses aux heures où cette chaise s'avançait avec son inscription.

Comme je n'avais jamais été plus rieuse et plus sémillante qu'alors, et qu'on disait de mon esprit les dix-sept merveilles, on attendait, pensant bien que je ne garderais pas ce paquet-là sur mon fin museau. Adeline et ses amis, — car j'étais devenue leur bête, — me clabaudaient bien un peu. Mais tout le reste était gros de savoir comment je répondrais à cette insolence.

Au bout de huit jours, je louai une magnifique calèche, avec son impériale qui datait de 1735, et avait dû servir au cardinal Fleury, tant elle avait un air de vieille cour pompeuse et pimbêche. Elle allait au pas, comme une vieille baronne essoufflée, et avec un air si paisiblement ridicule qu'elle attirait l'attention. J'y installai, toutes glaces ouvertes, un portefaix frippé et rogneux ; sur le haut de l'impériale, il y avait une enseigne en lettres très grandes :

Renvoy de mademoiselle Stella de Basoa
au chevalier Ellis.

La vieille duègne de calèche s'arrêta devant la porte de l'hôtel de mon insolent. Le portefaix descendit avec une majesté de débardeur, et jeta devant cette porte un des écrins que le chevalier m'avait fait apporter, et la boîte, s'ouvrant, répandit les pierres fines sur les pavés. Ainsi fis-je faire chaque jour, à la même heure, solennellement et paisiblement.

Il ne faut pas être aussi malin que Polichinelle pour deviner ce qui arriva. La rue Thiroux, où logeait ce Roland Furieux, entre la rue Saint-Avit et la rue de Caumartin, fut pleine à ces heures-là. On s'y tuait ; et ce qui s'y tuait, c'était la populace la plus pouilleuse, la plus féroce de Paris. Dès là qu'on apprit qu'on venait chaque matin, à heure, jeter une boîte de pierres précieuses dans le ruisseau, tous les loqueteux, mendiants, filoux, meurtriers y vinrent prendre

gîte dès la veille au soir. C'était un camp de Bohémiens qui mettait l'hôtel en blocus, et une scène à faire dresser les cheveux. Il n'y eut pas de maréchaussée qui y pût faire œuvre. Le guet y fut rossé, aplati comme paille en l'aire. Le chevalier, qui voulut faire une sortie avec ses gens et d'autres sacripants raccolés, et qui y voulut jouer de la canne, de l'épée et du sabre, fut ramené à l'hôtel, le bâton haut, ses gens battus dos et ventre, criant qu'ils n'en voulaient plus, et lui l'œil poché, ce qui mit le comble à ma gloire. Le beau monde, pour qui ce fut un vrai Lendit, remplissait les rues des Mathurins et de l'Égout qui traversent la rue Thiroux, et assiégeait les autres rues : celle des Porcherons et la Ferme de l'Hôtel-Dieu, par en haut, et la rue Basse-du-Rempart, en bas.

Au bout de huit jours, il y eut trêve; et j'avais glorieusement terminé le second acte. Mais l'on se demandait ce que mon hercule poché allait faire.

Il fit ce que personne n'eût imaginé, et qui faillit lui donner le beau rôle. Il me demanda en mariage. On trouva que cela était crâne et grandement joué, et que j'étais battue, d'ailleurs une heureuse et maligne friponne, de devenir une vraie grande dame et riche et d'avoir un pareil mari.

Quand il vint à ma loge, me demander ma main, je faillis à être désarçonnée, ne connaissant pas encore ces manières de la folie anglaise, qu'on appelait excentricité et qui était une volonté de faire tout à rebrousse-poil desbourgeois. Mais, comme je n'étais jamais longtems à me détortiller, je lui répondis que j'y voulais plus de cérémonie, plus de bruit, et que je lui répondrais quand il n'aurait plus les yeux pochés. En outre, il fallait qu'il vînt me demander au foyer de la Comédie, et solennellement, avec deux grands seigneurs de son pays.

Il prit son air de cercle, et répondit poliment que cela était bien. Il avait une physionomie si peu déroutée que j'en eus, pour un instant, l'esprit comme tout mutiné. M'aimait-il réellement? Ou bien enrageait-il à périr d'être forcé d'en venir là, par vanité et pour avoir le dernier dans cette guerre qui occupait la cour et la ville? Pour moi, je n'eus pas une heure d'hésitation. J'ai bien des choses à me reprocher ; mais, grâce à Dieu, je ne fus jamais avide. Adéline et les autres me félicitèrent avec une petite mine furibonde. Il me sembla que Carline me considérait avec ses beaux yeux glaçans, comme si elle m'eût voulu plaindre. Tilly m'observait d'un air railleur, mais il se gardait désormais de m'aiguiser les ongles en me lançant quelque persifflage, sachant bien qu'il n'en serait pas bon marchand.

Sir Stephen vint donc un soir, *in fiocchi*, dans le foyer de la Comédie. Il était accompagné de deux seigneurs de son pays, muets et roides comme des portans. J'eusse pu croire, si on me les eût présentés comme François, que ce fussent des commissionnaires du coin. Mais j'ai dit que c'était la vanité française de voir dans les Anglais des gens mal civilisés et sans grâces. On en faisait des gorges chaudes et c'était le refrain de la chanson.

Faut-il avouer que cette obéissance que sir Stephen me témoignait dans les choses les plus rebutantes à l'amour-propre me donnait sur lui des préjugés moins désavantageux. Je sentis en moi un accès de sensibilité fort rare qui me conseillait de prendre en pitié ce maroufle.

On prévoit que notre foyer était rempli, et, de fait, il l'était à périr. Le bruit s'était répandu de l'affaire. Il paraît que ce soir-là j'étais d'une beauté miracu-

leuse. Je pourrais redire comme j'étais faite et habillée. Mais le bon Père ne veut pas que je m'enfonce dans ces souvenirs de coquetterie. Carline s'approcha de moi, comme pour ranger une boucle de mes cheveux, et elle me dit tout bas : — Prenez garde, ma chère. Je l'interrogeai du regard. — Je ne sais rien, continua-t-elle, mais je sens qu'il y a quelque malice.

Elle n'en dit pas plus. Elle était fine comme une Italienne, et avait eu bien besoin de sa finesse et de sa défiance pour être restée vertueuse et échapper à mille dangers que sa beauté lui avait fait courir.

Je ne voyais rien à craindre. Je détestais, de mon instinct, Carline, parce qu'elle était dévote. Je haussai les épaules et je me préparai à écouter fort bourgeoisement et quasi tendrement ce vaillant homme qui voulait épouser Stella. La pensée de mon Sylphe me traversa l'esprit et me serra un instant le cœur. Mais combien cet épouseur, qui voulait bien affronter ma mauvaise renommée, n'était-il pas au-dessus de cet inconnu qui faisait tant le renchéri !

J'avais fait venir Mero ; et il s'était fait accompagner par un autre de mes *sujets*, Miguelgorry, qui était renommé pour sa force dans les fêtes foraines, — car c'est là où je recrutais mes chevaliers. — Mero avait posé des mouches sur la maison de sir Stephen, et je voudrais gager qu'il en avait mis jusque dans sa chambre à coucher. J'ai dit les ressources qu'il avait pour cela et comment les gens de Bohême et du pays basque trouvaient partout aide et compagnie et étaient fauxfilés en tout lieu.

Au moment où sir Stephen s'avançait avec les deux lords, et où j'allais céder peut-être, par bonhomie, Mero me tira à quartier. Il me dit que ces deux seigneurs étaient insolemment deux des domestiques du chevalier. Cette insulte me fit tourner à l'une des fureurs les plus violentes que j'eusse éprouvées. Je devais être effrayante. Le brave Mero se recula avec un mélange d'étonnement et d'effroi. Je vois encore l'expression de son regard. Elle me fit revenir à moi. Ce n'avait été qu'un éclair. Je retrouvai cette présence d'esprit qui ne m'abandonne que dans les courts instans de la fureur. Je dis deux mots à mon basque. Je revins auprès de mon Anglois. Il était impassible.

Il me présenta ses deux compagnons sous les noms du vicomte Saint-Edmond et du baron Poormanor. Il fit sa demande fort gravement, avec des manières du premier bon et en termes de bon aloi.

Je fis un signe. Mero et Miguelgorry s'avancèrent tranquillement, en écartant les assistans. Quand ils furent auprès des deux lords de contrebande, ils leur tirèrent les oreilles. Ce fut, comme on en peut jurer, un coup de théâtre, et chacun eut la respiration peinée, en attente de ce qui pourrait bien arriver.

Miguelgorry est, je l'ai dit, une sorte d'Hercule, et je ne connais que Lorenz qui lui puisse damer le pion, je dis avec des poids de cent livres, dont ils jouent, comme à la fossette. Il tira si fort l'oreille, qu'il pensait, je crois, caresser, que le pauvre lord d'antichambre, après avoir relevé comiquement les jambes, comme un cheval à esparvins, tomba tout à plat, ensanglanté. Mero, très vigoureux également, mais, en outre, agile comme un chamois, joignit quelques coups de pied aux bons endroits, et son homme tomba comme évanoui.

Je profitai du moment de stupeur et je répondis à tous les yeux qui se tournaient vers moi :

— J'ai voulu punir l'insolence insoutenable de sir Stephen Ellis et son auda-

cieuse tromperie. Ces deux individus qu'il nous présente comme des pairs d'Angleterre et les témoins de sa demande en mariage, sont des valets.

Je n'ai jamais imaginé un sangfroid pareil au flegme du Chevalier. Il me regarda avec un sourire d'admiration.

— Je suis encore battu. Mais que je sois damné, si vous n'êtes pas plus belle que jamais. Il faut que vous soyez mon épouse, et vous le serez. Mais auparavant, il faut que je vous jette un peu dans la boue pour rabattre votre caquet, trop fort pour le bonheur domestique. Prenez garde à vous, je vous avertis. S'il y a ici quelque gentilhomme qui trouve que je lui ai manqué en présentant mes deux domestiques, je suis à ses ordres.

Il y avait là, par malheur, un M. de Belannoy qui était, je crois, officier de chevau-légers, avant la sotte réforme de M. de Saint-Germain, qui perdit la monarchie pour économiser du galon, comme on disait. M. de Belannoy s'était vanté d'être du dernier bien avec moi. Il lui fallut soutenir son mensonge.

— C'est surtout la noblesse d'Angleterre que tu as insultée, Chevalier, dit-il. Mais je te trouve également impertinent envers Mlle de Basoa, et je suis bien ton homme.

Il était fort compagnon de débauche du Chevalier, qui le laissa pour mort, et je ne sais s'il en réchappa.

Le Chevalier s'était éloigné en jetant sa bourse à Mero, qui la lança à son tour dédaigneusement aux deux valets, qui disparaissaient penauds comme des apothicaires lavementés, et en trébuchant.

Cela fit du bruit et en eût fait cent fois plus, si la politique ne fût venue prendre la place considérable que nous autres comédiens occupions dans l'opinion publique. Les électeurs primaires et ceux du second degré, comme on disait, et qui étaient, pour la plupart, des petits bourgeois gonflés, qui chantaient très haut, comme les petits coqs sur le fumier, quand le maître coq n'y est plus, toutes ces espèces vaniteuses, et surtout les avocats et les brochuriers, dont le gouvernement commençait, nous mirent au second rang. De vrai le mal n'était pas grand alors, et, si l'on s'en fût borné là et non à emprisonner toute la terre pour rendre aises les savetiers et les marchandes de merluche, il n'eût pas fallu se désoler : Mirabeau valait autant à entendre que Molé ; et il valait mieux s'occuper de la robe de Me Target que de celle de Mlle Colombe.

Toutefois nous n'étions pas encore tout à fait morts comme nous le fûmes après la chute des Girondins qui, étant eux-mêmes des gens du paraître, n'avaient pas perdu tout le goût de la civilisation et du théâtre, comme ces souillons de Montagnards et leur vermineuse sequelle. Je reçus plusieurs lettres de seigneurs m'offrant leur protection contre les entreprises du chevalier des Lys. Je leur répondis, en bravachant — mais cela m'allait fort bien — que c'était le chevalier qu'il fallait protéger contre moi, et que s'il voulait reporter, *lui-même*, en Angleterre sa précieuse personne, il n'était pas trop tôt qu'il bouclât ses malles.

J'appris que M. de Propiac, le cousin de l'auteur dramatique, collaborateur habituel de M. de Piis, et qui était lieutenant-premier au régiment de Picardie, mais de passage à Paris, et M. Dumaine de Sainte-Lanne, sous-lieutenant de remplacement au même régiment, furent grièvement blessés à la suite de cette affaire, où, sans m'en rien faire savoir, ils avaient provoqué M. d'Ellis, pour

son insolence. Ce grossier personnage était invulnérable. Toutefois, je ne fus pas ingrate envers ces jeunes gentilshommes. J'allai les voir, ce qui était une faveur que je n'avais faite à aucun homme, sauf Charpentier, mon bottier, et autres espèces que nous ne tenions pas pour des hommes, quoiqu'ils s'en fissent accroire, en s'appuyant sur l'autorité de Jean-Jacques. Je leur sauvai la vie, à la fin de 1793, avant mon entrée en prison ; et par ainsi leur gentilhommerie leur évita la guillotine.

Le duc de Coigny, que je ne voyais plus, me voulut rencontrer. J'en fus aise, J'avais pour lui toujours ce sentiment tortillé d'estime et d'amitié, où nous en voyions clair ni l'un ni l'autre, et qu'il partageait. Aussi parut-il également heureux de me voir. Nous nous embrassâmes comme des pauvres. Toutefois je sentis que l'estime avait décidément pris le pas sur la tendresse, et que, en ce tems-là du moins, il n'était plus dangereux pour mon cœur.

Il me demanda ce qu'il pourrait faire pour moi, en cette conjoncture. J'eus comme une de ces inspirations mystérieuses, que je devais sans doute à mon vieux sang sauvage et de bohémienne et qui donnait à mes ancêtres des tournures de sorcellerie.

— Rien, lui répondis-je, sinon d'obtenir une audience de S. M. la Reine, quand je vous le demanderai.

Il hocha la tête en réfléchissant, et répondit, souriant :

— Sa Majesté est parfaitement bonne. Elle a entendu parler de vous. On lui a dit que vous êtes une manière de folle, mais valant beaucoup mieux que votre renommée de...

— De ceinture dorée.

— Si vous le voulez. Je serais donc bien étonné si Sa Majesté refusait son aide à qui la lui demanderait dans une cause où une femme fut injustement traitée.

Malgré mes fanfaronnades, j'étais — j'ai déjà dû m'en vanter dix fois — j'étais futée comme un vieux procureur. Je pris donc des précautions pendant quelques semaines. On m'avait rapporté que, dans un souper, étant gris comme un fossoyeur, sir Stephen avait gagé des sommes considérables qu'il finirait par m'avoir et que, n'ayant pas voulu être son épouse, je serais sa maîtresse et qu'il me chasserait à coups de pied. J'entrai dans une rage qui me hérissa comme une Gorgone. Je le cherchai et, le rencontrant, je lui dis que, s'il avait encore l'insolence de prononcer mon nom, je lui ferais tirer les oreilles et cracher dans la bouche par mon Suisse. Il répondit, avec un calme parfait, qu'il m'obéirait ; et dès lors il se conduisit envers moi avec la politesse la plus naturelle.

Je rougis donc bientôt de prendre tant de précautions, dont j'étais l'esclave. Il me paraissait que je fusse en prison. Mero, qui est bien le père des inquiétudes, était sans cesse sur mes talons. C'était obsédant. Je le renvoyai lui et la nuée de bohémiens guenilleux qui tourbillonnaient autour de moi, au point que j'en avais le cauchemar, me croyant toujours dans la rue de la Grande-Truanderie.

Cet Anglois me passa donc de l'esprit. On était, comme j'ai dit, dans tout le feu des élections, où les Parisiens se démenaient comme une meute à qui l'on jette un os et où l'on voyait, bourdonnant au premier rang, les bourgeois à

pommes cuites et les gentilshommes à lièvre. Toutefois, bien que ces importans me parussent d'une suffisance à crosser, avec leurs postures de Titans défiant les foudres de Jupiter, je ne savais que penser. Je voyais, comme tout l'univers, qu'il y avait bien des choses à corriger, et que, au fond, chacun ayant quelque chose à reprocher à la société telle qu'elle était devenue, tout le monde était mécontent. Il fallait du nouveau. Cela était sûr. Mais je voyais également qu'il n'en fallait pas tant qu'on disait.

Je rencontrais souvent M. de Marmontel qui, étant fort vaniteux et ambitieux, s'était laissé, y trouvant son grand profit, enregimenter parmi les philosophes, si bien qu'on l'eût cru un novateur, comme on disait. Il était au contraire le plus énergique défenseur du trône et de l'autel, et de ceci au point de me mettre en colère. Du reste, ses idées quadraient bien avec mes idées *aristocrates*. Je l'approuvais quand il disait que la Révolution, dont je voyais tous les jeunes seigneurs débauchés si sottement enthousiastes, était uniquement faite pour donner la puissance aux jolis-cœurs du bavardage, pour remplacer les nobles par leurs intendants, mettre l'aristocratie de l'honneur à bas et créer l'aristocratie de la parole, puis l'aristocratie de la méchanceté, puis l'aristocratie de la bassesse. Et ce fut bien toute l'histoire de la Révolution française.

Mais tout en clabaudant contre la Royauté et la Noblesse, on hurlait contre le Clergé, et c'est par là qu'on me tenait.

Je voyais aussi très fréquemment Chamfort. Je ne connaissais pas alors la bassesse de son âme. J'ignorais que son amour de l'Égalité naissait de l'envie la plus enfiellée qui fût jamais et qu'en vantant la Liberté, il voulait uniquement gagner les 20,000 livres de rente qu'il valait, comme il disait. Ce fut à cette époque, chez Sophie Arnould, que je revis le chevalier de Sanghehem. Chamfort y était, critiquant à son ordinaire la noblesse avec son esprit puissant et enragé, en face du duc de Lauraguais, qui en agitait de joie son œil borgne. M. de Sanghehem l'écoutait attentivement, et tout d'un coup il lui demanda, avec son air impassible, pourquoi, méprisant ainsi les gentilshommes, il se faisait le parasite de ceux qui le voulaient bien recevoir et payer.

Chamfort, qui le connaissait trop pour essayer la rodomontade, lui répondit avec son amère effronterie :

— C'est bon pour un capucin de visiter des sots pour l'amour de Dieu et d'entendre des sottises pour gagner le ciel ; les hommes d'esprit se font payer pour cela.

Le chevalier s'approcha de lui et lui dit à mi-voix, car Chamfort n'ayant pas relevé fièrement la première attaque, M. de Sanghehem était trop délicat sur la politesse et l'honneur pour le mettre à plat, ce qui eût paru être d'un fanfaron; il lui dit donc à voix presque basse, et peut-être fus-je seule à l'entendre :

— Vous nous la baillez belle, Chamfort. Vous avez eu un ancêtre qui a été fou en titre d'office chez quelque grand seigneur, vous continuez le métier parce qu'il profite, et vous essayez de vous en venger parce qu'il n'est pas beau.

Il lui tourna le dos. Mais enfin ce fut plus tard seulement que mes idées se fixèrent. En ce moment j'oubliai Thalie pour la section des Feuillans, où M. de Marmontel et un abbé grave, patient et rusé, dont on commençait à parler et qu'on nommait l'abbé Sieyès, étaient en compétition. Ils avaient été nommés électeurs par l'assemblée primaire. Tous deux briguaient la place de représen-

tans aux États généraux. Ce fut l'abbé Sieyès qui l'emporta. M. Marmontel se vengea en disant, d'assez bonne grâce, qu'il avait été prophète et qu'il était de bonne logique qu'un brochurier triomphât d'un académicien.

Mais voici que je reviens à mon tigre d'Angleterre. Je le voyais rarement, toujours fort leste et fort allant, et sans préoccupation apparente. Il s'était rengagé avec Rosine Macker, du chœur de l'Opéra, et, quand on le jasait à mon sujet, il répondait tranquillement :

— Ne semblerait-il pas que le père des filles soit mort et qu'au défaut de cette coquette étudiée, qui joue la Fille des Incas pour repriser sa renommée fort déchirée, il n'y eut pas de jolie femme.

Je ne connaissais pas l'opiniâtreté froide de ces insulaires. J'étois habituée à la légèreté capiteuse mais insouciante de nos jeunes seigneurs, qui donnaient un coup d'épée, le recevaient, et puis étaient consolés, et c'était tout, jusqu'à recommmencer. Je pris donc l'indifférence de ce dogue pomponné pour de l'argent comptant, et je n'y pensai plus.

M. Radet avait fait une comédie en un acte et en prose, mêlée d'ariettes, comme c'était la mode alors. La musique, qui nous paraissait jolie au parfait, était de *M. d'Alayrac.* Celui-ci était fort choyé parmi nous, je dis en toute bienséance et sans minauderie. On oubliait que son aimable figure fraîche et ronde était fort percée de petite vérole, et cela pour ses yeux noirs qui brillaient comme des pierres de Golconde. Il était homme de condition et officier, avec de la politesse, un petit ton quasi de cour qui tranchait avec le faquinisme lourdaud et suffisant de la plupart des auteurs, des musiciens surtout. En outre de cela, franc, toujours gracieux, d'une facilité d'esprit et de composition qui se prêtait aux plus irritantes fantaisies des chanteurs. Si nous regardions Radet comme un insecte du Parnasse dont les chefs-d'œuvre n'étaient guère autre chose que des pièces mirliflorées, comme on appelait alors les comédies de Société, nous ne traitions pas M. d'Alayrac comme un musicien à la grosse. Par estime pour son talent, en récompense de sa bonne grâce, de sa courtoisie réservée, et de ce qu'il était exactement à notre dévotion pour tous les changemens que nous lui demandions, nous avions juré de faire réussir la pièce. Et cela était intitulé : *La Soirée orageuse.*

Solié qui représentait Roberto, avait un fort bon air pour commencer : *Fillette, qui dans la retraite. Chénard* (don Carlos) chantait fort lestement : *L'amant épris d'amour extrême. Trial* qui faisait le valet Angelino, — et ce fut sa rage mue de faire les valets qui le porta vers la Révolution et en fit l'exécrable terroriste et ami de Robespierre, que l'on sait, — n'eut jamais plus de succès que dans sa chanson : *Auprès de Barcelone. Mme Saint-Aubin* était une duègne attrayante, et Rose Renaud, qui venait d'être reçue et que tout le monde détestait pour sa candide gentillesse, sauf moi qui la trouvais très joliment effarouchée, était une amoureuse à enlever. Moi, j'avais un de ces rôles qui me plaisaient, un rôle de travesti. J'étais Georgino, l'amant de Constance, qui était Rose Renaud. Il paraît que nous étions jolies au-dessus de tout, toutes deux très jeunes et fraîches comme la rosée, elle, fort languissante de nature, moi, vive comme la poudre et déterminée comme un académiste.

Mais l'aventure qui va m'arriver et la huée des événemens politiques retardèrent cette pièce, qui fut jouée exactement un an plus tard, le 29 mai 1790. Il fallut, comme on va le voir, que la bonne et dévote Carline prît ma place.

Nous étions en mai 1789 et comptions jouer cette pièce en juillet. C'était, — je m'en souviens comme d'hier, et je sais bien le compte des heures de cette journée de ma vie — le mardi 19 mai. On appelait ce tems-là les Rogations, qui était une fête de pénitence et procession pour le public parisien. Nous, qui faisions pénitence uniquement les jours où nous n'étions pas jolies, nous répétions cette après-midi-là. Nous remarquions que le tems était bien choisi pour parler de cette *Soirée orageuse*. Il tonnait, pleuvait, faisait très noir, et nous nous égayions sur les processions, en plaisantant Carline qui avait la mine chiffonnée, et l'on prétendait que c'était de dépit de n'être pas abondamment arrosée de pluie derrière les capucins. Trial, qui était méchant, point spirituel et aussi impie que moi, prétendait que si Carline était si défaite, c'est qu'elle avait avalé trop de rogatons. Ce sot jeu de mots à propos des Rogations eut un succès de fou-rire, et la pauvre Carline s'en allait pleurer. Je n'avais rien dit; car, si je haïssais la dévotion de Carline, j'avais grande estime pour elle, comme pour tout ce qui était sincère et aimait l'honneur. Je savais qu'elle avait un enfant malade et je devinai que de là venait sa tristesse. Je pris sa défense et me mis à railler Trial sans miséricorde. Il n'était, en honneur, pas de force avec moi qui avais un front d'airain, une fierté indomptable, beaucoup d'esprit et du plus insolent. Aussi l'eus-je bientôt réduit au silence, ce que je m'amusais parfois à faire pour rebaisser le caquet de sa suffisance à démonter Vestris lui-même ; et il me l'eût fait payer cher pendant la Terreur, n'était cette bande de vermineux qu'il savait être à ma dévotion et dont les couteaux étaient renommés.

Je dégageai donc Carline. Nous sortîmes ensemble. La répétition avait fini plus tôt que nous le supposions. Nous n'avions pas nos voitures. Nous entrâmes chez Brunet, notre libraire, rue Marivaux, sur la place même de la Comédie.

Elle s'assit à côté de moi qui feuilletais des pièces de théâtre, dont Brunet était bien approvisionné. Elle fixait sur moi ses beaux yeux noirs d'une expression à la fois grave, fine et candide, que je n'ai vu à personne autre. Elle me prit la main et me dit avec son doux parler légèrement italien :

— Vous avez un bon cœur et une nature noble, Stella. Vous aimez *presto* ce qui est bon et va au grand. Comment pouvez-vous rester dans ce fumier, en compagnie de ces... elle employa un mot italien très expressif, mais qui n'est employé en France que dans les fauxbourgs.

— Mais, santa Carlina, vous y êtes vous-même dans ce fumier.

— Moi, répondit-elle vivement, j'y touche, mais je n'y suis pas.

— Eh ! moi j'y suis, mais je n'y touche pas.

Elle réfléchit un instant et secoua le front.

— Je joue avec Adeline et Lescot; mais je ne soupe pas avec leurs amans, je soupe avec mon mari.

J'éclatai de rire et je ripostai vivement :

— Moi je soupe avec leurs amans, mais je ne joue pas avec eux. Et j'ai plus de mérite que vous, Carline, car je n'ai pas un mari avec qui souper.

Elle me pressa la main plus fort.

— Vous glissez comme une couleuvre enchantée, Stella. Mais Notre-Seigneur et les saints ne permettront pas qu'une âme, que Dieu a créée si belle, s'avilisse plus longtems dans cette infâme compagnie.

— Mais, ma bonne Carline, repris-je gravement, vous oubliez que je ne crois

pas à Dieu ni à votre Seigneur. Pour vos saints, je sais que ce sont des impostures ou des...

La chère femme se leva brusquement en faisant un signe sur son front. Malgré la grosse pluie et le tonnerre, elle se sauva, courant à travers la place comme si mes blasphèmes la poursuivaient changés en démons.

Ce soir-là même je devais aller souper avec quelques-unes des nôtres chez M. de Veimeranges. Il avait un petit hôtel marqué au bon coin sur le boulevard Montmartre, à côté de celui de M. Augeard, le fermier général, avec qui je ne devais pas tarder à faire connaissance, à cause de son dévouement pour la Reine et de ses relations avec les gazettiers royalistes.

Carline m'avait mise de mauvaise humeur par son sermon, que je ne parvenai pourtant pas à oublier. Je décidai donc que je ne rentrerais pas chez moi ravitailler mes grâces et que j'irais à ce souper en chenille ; le déshabillé, qui allait fort bien à une toute jeune fille fraîche et ferme comme j'étais, faisait toujours grimacer nos belles usées qui avaient besoin de se reteindre et de s'étayer. Je fis donc venir un peu de blanc manger dans une loge que je partageais avec Rose Renaud. Après la représentation du soir, en attendant l'heure de déboucher, je m'amusai à mugueter à coups de persifflage avec Trial, qui, demeurant au café Favart, restait toujours tard au théâtre. Je le quittai enfin et je me jetai dans ma voiture.

Le tems continuait d'être sombre, et Paris peu éclairé. C'était, comme j'ai dit, jour de pénitence et, malgré les philosophes, il y avait, ces jours-là, beaucoup moins de peuple dans les rues et dans les cabarets, qui fermaient plus tôt. Je fus frappé de l'obscurité et du silence. Mais je ne m'en inquiétai guère. Je me rencoignai dans le fond de mon vis-à-vis, et m'encapuchonnai, comme j'avais l'habitude de le faire ; et mon scélérat de cocher le savait bien. Il avait compté là-dessus. Je ne remarquai pas qu'au lieu de monter vers le boulevard, il descendait vers la rivière, se réservant, sans doute, quelque bon prétexte d'une erreur ou d'un ordre mal interprété, si, par fortune, je venais à y prendre garde. Mais j'étais toute occupée de Carline et de son cailletage dévot.

Subitement, dans une petite rue que je ne reconnus pas, mais que — je le sus ensuite — l'on nommait la rue Chabannois et qui traversait les jardins de l'hôtel Louvois, la portière s'ouvrit. Avant que je fusse sortie de mes coiffes, j'avais la tête entortillée dans un voile de gaze qui m'entourait toute la figure, de façon à m'empêcher de voir et de crier, mais non de respirer.

La portière se referma après qu'un être eut sauté dans la voiture et pris place en vis-à-vis de moi.

J'essayai de retirer ce qui m'affublait. Mais le bout de cette écharpe était bien tenu par une main vigoureuse, et une voix mâle, qui me parut de mon dogue d'Angleterre, me dit :

— Vous êtes prise, et, si vous bougez, morte. Attendez quelques minutes, tout s'arrangera au mieux.

J'entendis un gros éclat de rire.

Mourir, ce n'était pas beaucoup pour moi, mais mourir sans être vengée, c'était tout. C'était la première fois, depuis que je fus au monde, que j'étais vaincue. Jusqu'ici, je me sentais au-dessus de tout. J'étais l'orgueil lui-même. Cette fois, j'étais dominée à mon tour, battue, fort mal en point. La position

était, à la fois, humiliante et terrible, et, au delà de tout, si brave qu'on soit, ce n'est pas avec une sérénité parfaite qu'on envisage une posture où la mort est ce qui peut arriver de mieux. Quand on y réfléchit, cela donne toujours quelque appréhension.

Il se passa alors en moi quelque chose de très inattendu.

Ainsi mise à bas de mon orgueil et en danger de la vie, je sentis pousser une pensée brusque, qui venait du profond de mon être et qui avait germé spontanément, sans que ma volonté, ni aucune autre volonté l'y eût semée :

Une pensée qui m'étonna, dont je n'avais jamais deviné l'existence, ni pressenti l'approche, la pensée de recourir à une puissance inconnue, supérieure, et qui était maîtresse de me sauver ou de me laisser périr !

J'eus, — comment dire ? — la révélation de la prière, *l'intuition.* — c'est un mot du bon Père — de l'existence d'un Dieu.

Cela me rendit un moment distraite, car cela était stupéfiant. Depuis que j'existais, on n'avait jamais agité devant moi la question religieuse que pour en railler, pour détruire en moi tout instinct, — et il n'était guère développé — qui se pût rapporter à cela. Il ne restait rien en moi de *métaphysique*, comme j'ai su plus tard que c'était le mot. Les hommes n'avaient donc rien mis en moi de religieux, au contraire. Je me rappelle que je me dis : mais Dieu existe puisqu'il était en moi et qu'il vient d'en sortir sans que moi ni autre y ait aidé.

Mais je ne m'arrêtai pas à ces réflexions. J'étais faite pour agir. J'avais déjà repris mon sang-froid. Et comment l'avais-je perdu, pour la première et la dernière fois de ma vie, et moi qui disais toujours effrontément : la peur n'est pas de mon bail ! Au hasard de faire endiabler le lecteur qui me voudrait peut-être voir sortir de la fâcheuse posture où je suis, je dirai le fin du fin. Les scélérats qui m'ont élevée, je dis M. de Sanghehem et sa sequelle de malins maçons et de freluquets de philosophes, avaient desséché tout mon être intérieur, toute délicatesse morale, toute pudeur et modestie du cœur. Tant est que j'étais effrontée comme une marchande des Quatre-Saisons, et que toute ma délicatesse s'était portée sur mon corps. C'est lui qui avait toute la modestie, qui était fier, craignant la vilenie, se rebellant contre tout abaissement, et, de vrai, c'était comme ces fleurs qu'on dit être sensitives et qui vont se cacher avec colère quand une main grossière ose les toucher. C'est cette aristocratie de mon corps qui m'avait sauvée jusqu'ici, et c'est aussi ce qui me troubla fortement, je dis la crainte qu'on n'insultât et ne salît mon corps.

Mais je ne suis pas pour être longtems en pamoison. Jamais je ne sortais sans ce bon couteau, dont j'ai rabaché jusqu'ici. J'y pensai donc. Je passai doucement ma main droite derrière moi, où, dans une poche de ma robe, se trouvait le poignard dans sa gaîne. Je le tirai, non moins doucement, — j'avais gardé mes gestes de chat sauvage — et je le gardai tout ouvert, appuyé contre ma hanche droite. Quand je le sentis, j'eus les sens si éveillés, tout d'un coup, que je me rappelle avoir lu lettre par lettre, avec mes doigts, que j'avais nuds avec des mitaines, la devise qui y était inscrite en langue espagnole : POUR MON HONNEUR. Je pensai que je me tuerais et je souris. Tout cela est gravé dans ma mémoire comme un chiffre sur une lame d'argent avec un poinçon.

Mais je pensai aussi que, avant cela, je tenterais de tuer mon ennemi. Je vis, sans tarder, ce qu'il y avait à faire.

Il était inutile, et, en surplus, indigne de moi, de crier, de me débattre. On

avait serré le voile qui m'enveloppait la tête, de façon à m'étouffer et à paralyser ma force. C'est ce que je voulais éviter par-dessus tout. Il fallait rester très tranquille et attendre l'attaque ; alors, agir vite, d'un coup inattendu.

Je savais qu'il n'y avait qu'un homme dans la voiture, mais je croyais entendre le bruit de chevaux galoppant aux portières. Je me mis en imagination que le personnage qui m'enlevait était sir Stephen, et les gens qui galoppaient, les domestiques qu'il m'avait voulu présenter comme des pairs d'Angleterre. Je me dis que je n'avais pas mieux à espérer de ces deux drôles, traités par moi ignominieusement, que du maître qui avait, comme j'ai dit, la renommée d'être le plus brutal et le plus fou des hommes. Je me dragonnai de nouveau l'esprit avec des visions à faire frissonner mon joli corps sauvage. Je choisis bien exactement la place, au-dessous de mon sein, où M. Joseph Sue, professeur royal et démonstrateur de chirurgie pour la partie de l'anatomie — car les scélérats philosophes qui m'avaient élevée n'avaient pas voulu que j'ignorasse rien du corps humain — m'avait enseigné que se trouvait placé le cœur.

Nous voyagions au grand galop de mon cheval. Il me parut, au bruit sourd, que nous traversions un pont, le Pont-Royal, à ce que je supposai. Le peu de bruit que je croyais entendre dans les rues cessa complètement. Si mes calculs étaient justes, nous arrivions dans le bout du fauxbourg Saint-Germain, qui longe les boulevards extérieurs, lesquels sont quasi déserts, ayant beaucoup plus de jardins que de maisons. Mon compagnon était resté jusque-là muet.

— Allons, la belle, me dit-il alors, te voilà prise.

C'était bien la voix de sir Stephen, mais avec un degré de raillerie et d'insolence en plus, et un peu rauque, comme en l'ivresse, ainsi que c'était le préjugé d'alors d'en accuser aisément les insulaires.

— Reconnais ton vainqueur. Ah ! ah ! Tu m'as bien humilie. Je crois que je ne serai content que quand je t'aurai fait fouetter jusqu'au sang. Mais nous n'en sommes pas encore là. Tu ne t'imagines pas que je vais filer le parfait amour, aimable drôlesse. Ah !

Il jura avec un acent de rage qui eût effrayé tout autre que moi, et sa colère croissait évidemment à mesure qu'il parlait et se rappelait mes dédains.

— Ces deux braves gens de laquais anglois, qui valent mieux à eux seuls que tous les gentilshommes de France et que tu as fait maltraiter, je leur ai promis que je t'abandonnerais à eux pour te traiter comme il leur conviendrait. Je te mène à un petit hôtel très retiré, que j'ai sur le boulevard Montparnasse et où une compagnie de houzards pourrait faire le diable sans qu'on y entendît rien. Mais, avant tout, moi j'ai aussi quelque joyeuse vengeance à exercer, et je n'y mettrai pas tant de façons.

Il jura de nouveau avec un redoublement de rage.

Je sentis un être lourd qui se précipitait sur moi, voulant me prendre à brasse corps. J'étais devenue aussi calme que si je jouasse un rôle. Les abominables traitemens dont ce brutal et ses domestiques me menaçaient m'eussent retiré toute hésitation. Mais je dirai, sans tourner autour du pot, que je n'en eusse pas eu pour moins que cela, étant femme fort ombrageuse sur les gestes et n'hésitant jamais sur les moyens de me débarrasser des gens qui me voulaient mettre à mal. Le bon Père prétend qu'il y faut mettre de la douceur. Mais, quand je lui racontai cette aventure, je lui répondis que je l'eusse voulu voir avec trois Anglois sur le corps ; et, pour le coup, je le réduisis au silence, et il

resta quinaud, en souriant et en hochant la tête, fort empêché qu'il fut entre ses idées de capucin qui prêchaient miséricorde et ses sentiments d'officier du roi qui faisaient rage sur l'honneur. Tant est que je ne lui voulus point promettre de ne point recommencer, cet Anglois échéant, et que j'en appelais au Christ lui-même, très doux mais très fier aussi, comme il convient à Dieu, le père de l'Honneur, comme je l'ai en sentiment. Ce fut là le grand débat, lors de ma confession. Mais je reviens à mon chien brutal.

Je relevai froidement, d'un geste sec de mon poignet gauche, le lourd bras qui se passait autour de ma taille, et, le saisissant, je le tins très en l'air. Comme je n'y voyais goutte, j'eus l'admirable sang-froid de mesurer, vitement, avec la pointe de mon poignard, un espace d'environ 15 pouces, à partir du dessous de l'épaule, puis, retirant mon bras armé, aussi loin que je pus, jusqu'à ce que mon coude touchât le fond de la voiture, je poussai, la pointe en avant, avec la vigueur d'un ressort qui se détend.

Je n'ai point dissimulé que cela est dans mon sang d'aimer le couteau, et que je m'y suis exercée depuis que j'ai usage de mes bras. Je n'y suis pas maladroite. Mais, ainsi, à la chaude colle, enthousiasmée par la volonté de défendre mon corps contre les effroyables injures dont ce scélérat le menaçait, je triplai de forces.

Je sentis que j'étais entrée avant dans la poitrine du bourreau. Toutefois, pour un moment bien court, il ne comprenait pas qu'il était blessé. Il se mit à ricaner.

— Ah ! ah ! une chiquenaude, un coup d'ongle, chienne enragée. Connais-tu l'histoire des Sabines ? Je vais t'apprendre l'histoire romaine en action. Ah ! ah ! ah !

Cette fois, ce n'était plus un rire, ou plutôt ce rire insolent et cynique finit comme un cri déchirant.

J'avais redoublé, je ne sais pas combien de fois. Ma main, mon bras, bientôt mes jambes, à travers mes jupes, furent couvertes d'une liqueur chaude qui coulait abondamment, avec un murmure qui me fit penser à un petit ruisseau. Le personnage se débattit en hurlant — c'est ce qui me frappa le plus — des mots orduriers mêlés à des cris rauques. Il s'obstinait à vouloir m'embrasser. Je le piquai au visage, mais cette fois sans appuyer. J'étais sûr qu'il était vaincu et désormais inoffensif, je ne voulais pas lui faire plus de mal. Je le repoussai contre la portière. Il me lâcha.

La voiture courait toujours fort vite, étouffant tout bruit. J'éloignai le voile qui m'aveuglait. Deux cavaliers couraient, un à chaque portière. Je reconnus bientôt que nous étions sur un boulevard extérieur. Il était désert. La pluie avait cessé. On entendait encore des grondements lointains. Mais il faisait moins noir.

Je songeai alors seulement au misérable dont je venais de me débarasser. J'avouerai que je ne sentis en moi d'autre sentiment qu'une vive satisfaction. J'eus encore une sorte de pensée de remercier l'être supérieur à qui j'avais songé, pour la première fois, quelques instans auparavant. Mais mon remerciement fut fort vague. Dès là que je n'avais plus de voile devant mes yeux, sans liens et maîtresse de moi-même, j'étais redevenue toute d'orgueil. Il y avait bien les deux cavaliers, mais je ne pouvais me persuader de craindre des domestiques. En ce tems-là, quoi qu'en aient pu dire les pamphlets vilains contre

la noblesse, qui étaient faits par des espèces qui n'étaient guère eux-mêmes que des laquais bâtonnés, il n'y avait, dans la bonne compagnie et, en surplus dans la bourgeoisie même, que des vieilles guenippes traînées et pourries pour qui les domestiques fussent des hommes. Le bon Père veut que ce soient nos frères et les filles de chambre nos sœurs, mais je crois bien que cela est pour l'autre monde; car en celui-ci cela ferait un fameux hochepot. Toutefois, je ne serai pas obstinée là-dessus comme sur les coups de couteau.

La voiture s'arrêta. C'était sur le boulevard de Montparnasse, à peu près à moitié chemin entre la rue de ce nom-là et la rue de Vaugirard.

Je ne bougeai ni pied ni aile. Mon dogue avait fait quelques soubressauts. Il était immobile maintenant, étendu, mort, — on en pouvait jurer, — contre la portière du côté droit. Un rayon oblique de la lumière de l'une des lanternes arrivait, fort troublé et confus, sur le visage du cadavre, qui était jaune, grimaçant horriblement. Un de ses yeux était caché, l'autre était ouvert, qui me regardait fixement, comme me menaçant encore. J'aurais cru être une lâche mortelle, et bonne à crosser, si j'avais détourné la vue de cet œil qui me considérait comme en un défi. On en dira ce qu'on voudra, et que j'eusse dû m'évanouir. J'avais autre chose à faire. D'ailleurs je me disais que si, en ce moment, je n'étais pas avilie, c'est que j'avais tué ce scélérat, et je ne le regardai que pour en triompher et être contente de moi. Est-ce cela d'une âme sauvage, de ces cannibales de la Mer du Sud, dont on dit qu'ils mangent leurs ennemis non par bon appétit mais par orgueil ?

Encore une fois, je le veux bien. Mais, en attendant, j'étais sauvée, et mon corps tressaillait d'aise de n'avoir reçu aucune injure. Qu'est-ce que le bon Père pourrait répondre à cela ?

Je savais que j'avais encore quelques bons coups à donner à ces espèces maudites qui galoppaient là et s'étaient arrêtés avec la voiture. J'avais, comme on pourrait dire, ramassé tous mes esprits, comme un chat qui se replie pour mieux bondir ; tous mes sens veillaient.

Un des deux cavaliers, après avoir attendu quelques instans, ouvrit la portière de droite. Le cadavre y était appuyé. Je l'aidai à tomber, en le poussant du pied avec mépris. Le corps tomba dans la boue, car ces boulevards n'étaient guère que des chemins de campagne ; et je me rappelle que je fus heureuse que c'était de la boue pour le recevoir.

Quand le domestique vit glisser cette masse inerte, pleine de sang, et pencher, tomber et rebondir mollement comme une outre dégonflée, cette tête livide que les lueurs de la lanterne couvrait de longues rides jaunes et noires, il fut pris comme de folie. Il poussa un grand cri :

— *Horrid! horrid !*

Et piquant des deux, il s'enfuit en continuant de crier.

Je comptais bien. De mes quatre ennemis, il ne m'en restait que deux. Je ne bougeai pas encore. L'autre domestique accourut. Je ne fis que l'entrevoir. Je le reconnus pourtant. Son air chien, son abominable poil de Judas m'avaient frappée quand on me l'avait présenté, sous le nom de lord Poormanor. Je m'étais même dit, à part moi : — « Si jamais je rencontre ce seigneur dans la forêt de Bondy, je lui demanderai *la bourse ou la vie*, pour prendre les devans. » Il était, sans doute, d'une espèce plus flegmatique que son compagnon. Il regarda un instant le cadavre. Puis, tout brusquement, il éclata en un rire joyeux :

— Bien alors. La femme est pour moi seul, et le souper aussi. Au diable ce petit Français de cocher! Je lui casserai les reins.

Mon cocher seul le préoccupait. De moi, il ne faisait aucun cas. Il ne se rendait pas compte de ce qu'il voyait. Il ne se disait pas que si j'avais su me défendre contre son maître, je voudrais sans doute me défendre également contre lui. Peut-être se croyait-il plus fort, peut-être était-ce seulement un être féroce et stupide. Il prit un des pistolets qui étaient dans ses fontes et tira sur le cocher. Il saisit vivement l'autre et tira à travers la voiture, sans viser. Je suppose qu'il voulait seulement me paralyser par la frayeur.

Ce n'est pas cela que j'éprouvai, mais un accès de rage, comme je n'en ressentis jamais que quand je pense au misérable qui me voulut briser la figure à coups de talons. L'idée que ce plat pied me trouvait faite pour lui, et bonne à être disputée entre lui et mon cocher, me saisit avec une telle force que j'en devins folle, mais je dis folle à lier. Et ne raisonnant plus, ayant de nouveau perdu tout sang-froid, agissant uniquement avec l'instinct d'une bête fauve, ou plutôt sans plus de réflexion qu'une balle lancée par la poudre, je me précipitai vers la portière.

Le laquais était tout contre, se préparant à descendre de cheval, ayant déjà quitté, sans doute, les étriers. En me voyant, il tendit les bras pour me saisir, en répétant, — chose curieuse, mais qui me frappa seulement plus tard, — quelques-uns de ces mots obscènes que sir Stephen avait murmurés pendant sa courte agonie, et que je ne comprenais qu'à demi, malgré ma parfaite connaissance de l'anglais. Je recommençai le coup qui m'avait réussi. Cette fois, j'avais toute ma force et tout l'espace. Le poignard entra profondément. — C'était toute ma préoccupation, dans ma folie furieuse, car j'étais décidée à me frapper, à mon tour, à l'endroit indiqué par M. Sue, si j'avais manqué mon coup. J'ai le souvenir que, tout en frappant, je me félicitai d'être en chenille, mon corsage habillé m'eût pu servir de cuirasse. — Je reçus sur l'épaule gauche un coup de canon de pistolet, dont le bout me fit en même temps une blessure légère au front. Je redoublai à plusieurs reprises. Il frappa de nouveau, mais sans m'atteindre. Je piquai vivement le cheval, qui se dressa sous la douleur, renversa son cavalier dans la boue et partit à fond de train.

Je sortis lestement. Le siège était vide. Le cocher s'était enfui, laissant son manteau, pour mieux courir, sans doute. Ce manteau me parut le comble du bonheur. Toutefois, je ne songeai pas à en remercier Dieu. Pour le coup, j'étais tellement fière de ma victoire complète, que, si l'on m'avait interrogée sur cet Être que j'avais invoqué une demi-heure auparavant, j'aurais répondu que cela n'était pas et que j'étais pleine de mépris pour lui.

En voyant tomber mon dernier ennemi, j'étais rentrée dans mon sang-froid habituel. Le boulevard était désert, et, par le mauvais tems, je n'avais pas beaucoup à craindre que quelque passant mît le nez dans mes affaires. Mais les pistolets avaient fait du bruit, et il y avait la garde de Paris. Je ne craignais pas beaucoup la garde à pied, ni le guet, quoiqu'il y eût là un sous-aide major, M. Framboisin de Lisle, qui était un homme actif. Mais la garde à cheval pouvait arriver jusqu'à ces quartiers lointains, d'autant qu'on parlait également d'un autre sous-aide major, M. de Lassus, comme d'un crâne. Faite comme une brûleuse de maisons, et, en surplus, couverte de sang ainsi que j'étais, il fallait à tout prix éviter d'être prise. Car, prise, j'étais emprisonnée; et, emprisonnée, l'am-

bassadeur d'Angleterre eût fait feu des quatre pieds pour venger son parent, surtout contre une fille de la Comédie, à qui on n'eût pas permis des postures de Lucrèce.

Je vêtis donc le manteau. Le sol était jonché de trois chapeaux. Je pris le premier venu, après avoir mis mon mouchoir autour de mes cheveux : même en ce péril mortel, je songeais à la propreté, y tenant plus qu'à la vie. Je montai sur le siège de la voiture, et, sans m'inquiéter d'écraser les cadavres que j'eusse eu, au contraire, plaisir à faire piétiner, je dirigeai mon bon cheval qui n'avait pas bougé, au milieu de cette pistoletade, vers la rue de Montparnasse, au bas de laquelle je trouvai une rue qu'on nommait Notre-Dame-des-Champs et qui était déserte et, sauf quelques hôtels, toute en jardins.

Là je crus entendre un bruit de cavalerie. Je me jetai dans le cul-de-sac de Notre-Dame-des-Champs, où il faisait noir comme en un four, et je me cachai sous l'auvent de l'hôtel de Lameth, en me promettant, si cette cavalerie venait dans mon voisinage, de laisser là ma voiture, et de me jeter dans les jardins, qui communiquaient avec les terrains du Luxembourg.

Le bruit passa. Je repris mon chemin et j'arrivai à ma maison de la rue de Vaugirard, sans autre rencontre que de deux filous ivres qui tombèrent en essayant de courir après moi. Lorenz me vint ouvrir, sans témoigner aucun étonnement de me voir en l'état où j'étais. Mero, en entendant du bruit, avait lestement passé ses chausses, car c'était un homme à prendre difficilement engourdi. Il apparut avec une espingole à détruire une compagnie tout entière, et, me voyant ensanglantée, il sourit. Camera, à qui sa grande pudeur naturelle ne permettait pas de se montrer sans être couverte jusqu'au menton — elle faisait, j'ignore pourquoi, moins de façon pour ses chevilles — tarda un peu plus à accourir. Elle ne parut pas plus étonnée en voyant la belle peinture de boue et de sang dont j'étais chamarrée.

— Mademoiselle a corrigé un insolent ? demanda-t-elle froidement.

— Deux, Camera.

Là-dessus, voici mon Mero qui se précipite à mes genoux et baise avec une dévotion profonde mes mains rouges et noirâtres.

— Fais-moi vite un bain tiède, lui dis-je, et prépare-toi à sortir dans quelques instans. Il s'agit tout uniment de n'être pas pendue en place de Grève.

Mero se redressa avec une froideur altière :

— Notre reine peut être assassinée, elle ne peut pas être pendue. J'ai prévu ce cas. Le mot est donné de mettre le feu à cinq cents endroits de Paris à la fois. Ils sont désignés. Nous sauverons Mademoiselle pendant l'incendie.

CH. D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

ANECDOTES ET NOTIONS

JOSEPH LEBON A BOULOGNE. — On nous annonça l'arrivée à Boulogne de Joseph Lebon. Ce fut un officier municipal qui nous l'apprit. Cet officier municipal était mon maître d'anglais et fort bon homme. Il nous laissait chanter sans se fâcher :

Cadet Roussel a un cheval
Qu'est officier municipal.
On dit qu'il tombe dans la crote,
D'autres disent que c'est qu'il vote,

et rire de l'accent circonflexe que les jeunes républicains boulonnois avaient mis au théâtre sur la *Lôge* de la municipalité.

Comme nous ne prévoyions pas ce qui devait arriver, nous ne fûmes pas fort alarmés de l'arrivée du proconsul. Notre fonctionnaire public nous dit en plaisantant : Si je suis chargé de vous arrêter, je vous le ferai savoir d'avance, afin que vous puissiez faire vos dispositions.

— C'est très obligeant, lui dis-je, mais ne badinez pas ainsi : cela nous porterait peut-être malheur.

Ce brave homme ne savait guère qu'il prophétisait !

Joseph arriva le surlendemain dans la soirée et fit illuminer la ville, non pour sa réception, mais pour y voir plus clair à ce qu'il voulait faire, et afin que personne ne pût lui échapper. C'était à l'époque de la loi sur les suspects ; Joseph Lebon fut au comité révolutionnaire pour demander la liste des suspects ; mais, comme il n'y en avait alors, il s'emporta, dit que, dans une ville comme Boulogne, le foyer de l'émigration et des conspirations, tous les habitans étaient coupables ou complices ; quant à vos Anglais, ce sont tous des agents de Pitt. Comment, point de liste de suspects ! répéta-t-il. Un des membres du comité (un perruquier gascon), effrayé de ce qu'il pouvait en résulter pour eux, assura le citoyen représentant qu'on se trompait ; qu'il avait eu cette liste entre les mains ; qu'il la porterait lui-même à son domicile. Cela calma un peu la colère de Joseph, qui fut s'établir avec son état-major chez Nols. C'était un des plus beaux hôtels de Boulogne, et celui où

descendaient les étrangers opulents. La dépense de ce nouvel hôte coûta cher à ceux qui le reçurent. A son départ, la famille entière fut arrêtée ; ils périrent tous à Abbeville, excepté un pauvre petit enfant, dont la femme d'un pêcheur voulut se charger et dont elle prit soin comme une mère. Le perruquier s'enferma avec un autre membre du comité et dressèrent à la hâte une liste sur laquelle ils mirent tous les noms qui leur vinrent à la mémoire ; mais de préférence les Anglais et les gens les plus marquants de la ville, soit par leur fortune, soit par leur position. Pendant ce temps, on fit placer des gardes à toutes les issues, et, cette liste à la main, on fut arrêter les trois quarts des habitants.

La consternation fut générale. On arrêtait les personnes, et, sans leur donner le temps de s'expliquer, on les conduisait dans une vieille église à moitié démolie qui servait de dépôt. Notre officier municipal tint sa promesse ; il nous fit prévenir que nous serions du nombre des arrêtés ; mais je ne sus si ce serait la nuit même ou le lendemain. Je pris cependant mes précautions ; je préparai tout ce qu'il fallait pour habiller chaudement ma petite fille, et je recommandai à la femme de chambre de me l'amener où je serais conduite. Je me jetai sur mon lit sans me déshabiller, et j'attendis l'événement sans beaucoup de frayeur, persuadée qu'après une explication, je ne pourrais être incarcérée longtemps. A deux heures, j'entendis frapper assez violemment à la porte, et des officiers de paix, ou plutôt des membres du comité Révolutionnaire, entrèrent dans ma chambre et me dirent en anglais : Il faut te lever et nous suivre. Je leur répondis en français ; car, dans les occasions majeures, je n'aime à me servir que d'une langue dans laquelle je puisse comprendre la conséquence d'une phrase qui peut quelquefois avoir une autre interprétation. Je leur répondis que j'étais prête à les suivre ; mais que si c'était comme Anglaise qu'ils m'arrêtaient ils devaient voir qu'ils se trompaient.

— Tu diras tes raisons quand tu seras interrogée, me dirent-ils.

Les domestiques étaient tellement effrayés de cet appareil militaire que la femme de chambre, au lieu de m'apporter ma fille, s'était enfuie avec elle dans le grenier. Nous partîmes avec lady Montaigue, qui m'attendait au bas de l'escalier. Le mari de cette dame et son frère avaient été emmenés les premiers. A peine si on nous avait laissé le temps de prendre nos chapeaux et nos manteaux.

Nous fûmes conduites dans l'église dont j'ai parlé, qui était très froide, car nous étions au mois d'octobre. Le tableau qui s'offrait à

nos yeux était à la fois triste et bizarre; cette église ressemblait à une ruine, et, à l'exception du maître-autel, ce qui tenait au culte avait disparu. Je regardais douloureusement ces froides dalles, ces longs arceaux, ces portiques sous lesquels des malheureux erraient comme des ombres, pleurant et se livrant au désespoir, lorsque j'aperçus une femme, ou plutôt une espèce de folle que j'avais rencontrée quelquefois depuis son retour d'Angleterre. C'était la sœur de Mlle Desgarcins, du Théâtre-Français, et la veuve d'un capitaine de vaisseau. Elle se tenait sur les marches de l'autel, une guitare à la main. Je lui dis qu'elle était bien heureuse d'avoir pu emporter sa guitare, tandis qu'on m'avait à peine permis de me munir des choses les plus nécessaires. Ah! me répondit-elle d'un ton emphatique, cette guitare m'est bien nécessaire, car la musique seule calme mes nerfs; mais j'ai cassé mon mi et j'attends le jour pour prier un de ces messieurs de m'en procurer un autre. En attendant, je vais baisser le ton, et elle essayait, malgré l'absence de son mi, de chanter :

L'infortuné David au pied des saints autels
Par ces mots en pleurant implorait l'Eternel :
Je suis puni, je perds ce que j'adore.

Plusieurs personnes l'ayant priée de se taire, elle se plaignit amèrement de l'injustice et de l'inhumanité des hommes qui voulaient lui ôter la seule consolation qui lui restât. Je quittai cette folle et je fus m'asseoir près de lady Montaigue. Cette pauvre femme pleurait et répétait douloureusement : « Ah ! mé chère, c'est le péroqué qui en est lé cause. » Malgré le malheur de notre situation je ne pus m'empêcher de sourire, car c'était le perruquier gascon, auteur de cette fatale liste, qu'elle appelait péroqué.

— Ah! me dit-elle, pouvez-vous rire ainsi quand il y va de notre tête!

— Tout ce qui peut vous arriver, c'est d'être renvoyée en Angleterre; quant à moi qui suis artiste, on me fera partir pour Paris, mais il y a des malheureux ici pour lesquels j'ai des craintes réelles.

(Souvenirs de Mme Fusil.)

Le Kain. — Le Kain, avant d'être le grand acteur que l'on sait, était un ouvrier serrurier travaillant les instruments de chirurgie avec une telle habileté qu'il pouvait gagner jusqu'à 18 livres par jour.

Cartes d'Entrée aux Comités.

Cartes d'Entrée aux Comités

LES CAMPS DE JALÈS*

LA CONSPIRATION DE SAILLANS

TROISIÈME FÉDÉRATION

(JUILLET 1792.)

I

Cette troisième fédération, la plus importante de toutes, un homme seul, Claude Allier, l'organisa ; un autre homme, le comte de Saillans, croyant la faire réussir, la fit échouer.

Le prieur de Chambonas avait aidé Bastide-Malbos de ses conseils, pour la formation des deux premiers Camps. Mais il était resté volontairement dans l'ombre et ne s'était pas mêlé trop ostensiblement à ces deux manifestations. La mort de son ami, étranglé dans la prison du Pont-Saint-Esprit et jeté dans le Rhône [1], l'attrista profondément et l'exaspéra. Cependant il sut se contenir : le moment ne lui semblait pas encore favorable pour une nouvelle insurrection.

Quelques historiens ont prétendu qu'il avait quitté sa paroisse, une semaine après l'avortement de la deuxième fédération de Jalès. Le fait n'est pas exact. Claude Allier refusa de prêter le serment schismatique, et il fut remplacé comme curé de Chambonas par un prêtre assermenté, son ancien vicaire, l'abbé Pierre-Théophile Campredon. Mais, grâce à la tolérance du maire et au bon esprit de ses paroissiens, il continua de résider dans son presbytère. Il avait d'ailleurs quelques ressources personnelles et ne demandait

* Voir la livraison d'août 1885.

1. Le cadavre de Bastide-Malbos fut retrouvé à demi enterré dans le sable, à Orsan (Gard), près de l'endroit où la Cèze se jette dans le Rhône. M. Devaux, maire de Bagnols, le fit enterrer décemment (Andéol VINCENT, *Histoire des guerres royales du Vivarais*, p. 84).

rien au gouvernement. Vers la fin de 1791, bourrelé de remords, son successeur quitta le ministère, et, malgré le décret de l'Assemblée législative qui condamnait à la déportation tous les prêtres insermentés, le prieur Allier, sollicité par les habitants de Chambonas, reprit bravement ses fonctions. Le maire continua de fermer les yeux. Cet état de choses ne dura pas longtemps. Des espions venaient des Vans chaque jour pour surveiller le prieur. Un ancien maître d'école, chassé de la paroisse pour inconduite, était à leur tête — et c'est à lui que s'adressait Allier, à la fin d'un sermon qu'il prêcha le 23 janvier 1792 : « La parole de Dieu, disait-il, ne « doit point être liée. Nous, prêtres fidèles, qui sommes ses ministres, « nous devons l'enseigner au peuple dont le soin nous est particu- « lièrement confié. Nous ne devons pas nous taire par des considé- « rations purement humaines ; mais tout perdre, la vie même, « plutôt que de ne pas proclamer la vérité. Chers habitans de « Chambonas, où croyez-vous que je veuille en venir ? Je ne pré- « tends pas vous porter à des voies de fait contre les ennemis de « notre religion. A Dieu ne plaise ! Laissons cela aux apostats, nos « persécuteurs. Je veux, au contraire, vous porter à la paix. Si « cependant des hommes sans foi voulaient troubler cette paix, ce « serait alors pour la conserver qu'il faudrait faire voir que vous êtes « non seulement chrétiens, mais catholiques et Français. Ne crai- « gnez pas. Dieu défendra son Église. La persécution ne durera pas « toujours, soyez-en assurés. Si mes ennemis qui sont ici veulent « tirer avantage de mes paroles contre moi, qu'ils le sachent, il « n'y a rien, non, rien que je ne sois prêt à soutenir devant leurs « tribunaux et à sceller de mon sang. J'agis comme ministre de « Dieu et fais mon devoir. Qu'il en arrive ce qu'il pourra ! »

Cette mercuriale chrétienne, scandée du haut de la chaire, avec une voix vibrante, d'un ton saccadé, lent et triste, produisit sur les assistants une impression profonde [1]. Le prieur avait parlé par énigmes ; mais il fut compris de tous, — même de ses ennemis, qui s'empressèrent de transcrire son discours de mémoire et d'en envoyer une copie au directoire du département de l'Ardèche [2].

Evidemment, le vaillant prieur ne nourrissait aucune illusion

1. Renseignements fournis par feu M. l'abbé Robert, ancien curé de Chambonas.
2. Une copie de ce discours existe aux archives de Privas. Une autre faisait partie des papiers de M. de Valgorge. (Dossier Jalès.) Elles diffèrent un peu. C'est cette dernière que j'ai cru devoir publier.

sur les projets des révolutionnaires. Mais il avait résolu de parler, tant qu'il ne serait pas expulsé de son église. C'est ainsi que, le 2 février de la même année, fête de la Purification, il eut encore le courage de prononcer ce remarquable sermon sur les conditions que doit offrir une loi humaine pour impliquer obéissance :

Une loi, pour être obligatoire, doit être portée par un pouvoir légitime ; elle doit aussi être juste et avoir pour fondement le bien public. Quand une de ces qualités manque, toutes les autres ne valent rien.

La loi doit être juste, c'est-à-dire qu'elle ne doit ordonner que des choses permises. Par exemple, une loi qui porteroit qu'on dévastât vos biens, vos maisons, vos propriétés, et qu'on vous enlevât ce que vous avez, ne seroit pas juste. A une telle loi, on ne doit pas obéissance, quand bien même elle seroit l'œuvre d'un pouvoir fort et légitime.

Aujourd'hui, mes chers paroissiens, on vous amuse sous d'agréables mais trompeuses apparences du bien public... On va vous enlever peu à peu vos propriétés ; on détruit votre religion ; on attaque ses ministres... Il ne faut pas obéir à cette loi : elle est injuste ; elle est faite par des scélérats ; et, d'après les éclaircissements que je viens de vous donner, jugez vous-mêmes, oui, jugez vous-mêmes si une telle loi a les qualités requises pour être obligatoire [1]...

Cette fois, la mesure était comble. Dénoncé, le jour même, à la Société populaire des Vans, Claude Allier, averti par ses amis, eut à peine le temps de quitter son presbytère — où il ne devait plus rentrer. Un détachement de gendarmes et de gardes nationales vint à Chambonas pour arrêter le prieur, — au moment où celui-ci, longeant Chassezac, Chassagnes, le bois de Païolive et la vallée de Berrias, se réfugiait, le soir même, à Saint-André-de-Cruzières, chez une riche veuve de ses parentes, Mme Fabre de Piéchegut, catholique fervente, ardente royaliste, très dévouée. Le fils aîné de la maison, homme vigoureux et solide, d'une trentaine d'années, partageait les croyances de sa mère, — et c'est lui qui fut chargé, dans la suite, de veiller sur le prieur, de le prévenir à la moindre alerte et de le défendre au besoin [2]. Saint-André, situé sur un plateau calcaire, entre la plaine de Jalès et les limites du département du Gard, loin de toute route fréquentée, convenait à merveille aux plans déjà tracés par le prieur pour une troisième fédération.

1. Ce sermon, dans son entier, forme le no 1 des *Pièces justificatives de la conspiration de Saillans*, imprimées par Guillet, à Privas, en août 1792, sur l'ordre du directoire de l'Ardèche.

2. Papiers Valgorge, dossier Jalès.

II

A cette époque, le prieur de Chambonas était dans toute la force de l'âge : il avait quarante-trois ans. De haute taille, l'œil à la fois doux et fier, d'une physionomie avenante, il inspirait de la sympathie et en même temps commandait le respect. Sa famille tirait son origine et son nom de l'Allier, rivière qui sépare le Gévaudan du Vivarais, entre Langogne et Saint-Étienne-de-Lugdarès. Elle habitait un petit hameau, à égale distance de ces deux cantons, s'y adonnant à la culture du sol et à l'élevage des bêtes à laine, que le père du prieur, avant son mariage, allait vendre aux foires des Vans, de Joyeuse, de Barjac et du Pont-Saint-Esprit. Dans cette dernière ville, Antoine Allier logeait d'ordinaire à l'Hôtel-de-l'Europe : il s'éprit de la fille de l'hôtelier et l'épousa. Celui-ci étant mort six mois après, Allier devint propriétaire de l'hôtel et quitta pour toujours ses montagnes. Il eut cinq fils : François, qui se fixa dans le Gévaudan, à Saint-Alban, comme régisseur des biens du marquis de Morangiès ; Claude, l'organisateur de la troisième fédération de Jalès ; Dominique et Charles, qui aidèrent le prieur dans ses tentatives révolutionnaires ; André, qui fit souche de bons paysans au village des Fournels-en-Lozère [1].

Claude commença ses études chez les Doctrinaires de Mende. Il avait pour correspondant un notaire du pays, M. Bonnel, dont le fils, prêtre, devint plus tard, sous la Restauration, en 1826, évêque de Viviers. Ses études classiques terminées, le jeune Claude, qui manifestait du goût pour la médecine, fut envoyé à Montpellier. Il y prit ses grades de bachelier-en-chirurgie. Mais il ne poussa pas plus loin dans cette voie. Une vocation devenue irrésistible l'attirait vers l'état ecclésiastique. Il entra au Grand-Séminaire d'Avignon, où il reçut la prêtrise. D'abord professeur de rhétorique au collège de Bagnols, il occupa successivement divers postes de vicaire dans le diocèse d'Uzès et fut enfin nommé prieur-curé de Chambonas [2].

1. Nous tenons ces détails sur la famille Allier du petit-neveu du prieur, l'abbé Allier, petit-fils de François, aujourd'hui aumônier de l'hospice Marie-Thérèse, rue d'Enfer, à Paris. L'abbé Allier a recueilli pieusement tous les souvenirs des siens, et il possède le calice d'argent de son grand-oncle, celui-là même dont le prieur se servait pour dire la messe aux fédérés de Jalès.

2. Avant la Révolution, Chambonas relevait du diocèse d'Uzès pour le spirituel, et du diocèse de Viviers pour le temporel de tous ceux de ses hameaux situés en deçà

Le nouveau prieur ne tarda pas à s'attirer l'estime et l'amitié de tous ses paroissiens. Un écrivain républicain, M. Marius Tallon, pharmacien aux Vans, a fait de Claude Allier, dans la *République libérale* du 17 octobre 1875, ce panégyrique : « Comme pasteur, le « prieur de Chambonas fut d'une conduite, d'une pureté de mœurs, « d'un zèle et d'un dévouement dignes des plus beaux éloges. J'ai « entendu raconter de lui des traits que l'on croirait volontiers de « l'immortel archevêque de Cambrai. » Ce portrait concorde parfaitement avec les souvenirs que nous avons pu recueillir nous-même sur le célèbre partisan catholique. Ajoutons que ses connaissances médicales lui permirent de faire beaucoup de bien. Dans les loisirs que lui laissait le ministère paroissial, il exerçait son art gratuitement et opérait des cures merveilleuses, notamment sur la jaunisse et les fièvres lentes, — ce que les gens du pays appellent, dans leur idiome, *lous estourils*. D'une intelligence supérieure, le guide et la lumière de ses confrères, les prêtres des paroisses voisines, Claude Allier fut naturellement choisi comme délégué du doyenné de Gravières (dont relevait la paroisse de Chambonas), et assista régulièrement à l'assemblée des trois Ordres, qui se tint à Uzès, en novembre 1788, pour la nomination des députés au États-Généraux. Cet homme, que les écrivains de l'école révolutionnaire ont représenté comme un fanatique outré, comme le défenseur de tous les abus de l'Ancien Régime, fit preuve, au contraire, dans la rédaction des Cahiers de son Ordre, d'un véritable amour du peuple, d'une sage intelligence de la liberté, d'un profond sentiment de la justice distributive[1].

Il voulait réformer ; il ne voulait pas détruire, — et c'est quand il vit une assemblée usurpatrice, infidèle à son mandat, violer la constitution fondamentale du royaume, persécuter l'Église de Jésus-Christ et propager le schisme, qu'il déclara hardiment la guerre à la Révolution.

Les catholiques du Bas-Vivarais n'étaient pas restés longtemps sans s'apercevoir que, lors de la deuxième fédération, ils avaient été joués par Chastagner de Burac. Loin de s'améliorer, les choses

de la rivière de Chassezac. Lors de la division de la France en départements, Chambonas fit partie du canton des Vans et fut attribué, pour toutes les juridictions, au département de l'Ardèche. Le seigneur du lieu était Scipion de Lagarde, marquis de Chambonas, maire de Sens (Yonne) et qui devint ministre de Louis XVI, en 1792.

1. G. Téraube, *Histoire d'Uzès*, p. 43.

allaient de mal en pis ; les intrus partout faisaient la loi et prêchaient un amalgame de doctrines qui désorientaient les esprits simples. Bastide-Malbos étant mort, les chefs de légion écrivirent au prieur pour le reconnaître désormais comme leur chef et lui témoigner tout leur dévouement. Quelques-uns mêmes lui demandaient une règle de vie, dans ces jours hybrides, troublés et troublants. C'est alors que Claude Allier composa, sous forme de Commandements, les Maximes suivantes, à l'usage des catholiques fidèles pendant les temps de schisme et de persécution :

1. Aux hommes tu obéiras,
Mais à Dieu préférablement.

2. Comme foi tu professeras
Celle de Rome uniquement.

3. Au Pape tu te soumettras,
Aux bons évêques mêmement.

4. En eux seuls tu reconnaîtras
L'Église et son gouvernement.

5. Aux vrais pasteurs tu montreras
Un invincible attachement.

6. Rien que d'eux seuls tu recevras
Les Sacrements, l'enseignement.

7. Des schismatiques tu fuiras
Messe et sermon également.

8. Péchés ne leur confesseras
Qu'en cas de mort seulement.

9. Devant eux ne te marieras ;
Tu n'aurais point de Sacrement.

10. Dans ta maison tu prieras,
Si tu ne le peux autrement.

11. Des intrus tu déploreras
Le pitoyable aveuglement,

12. Et jamais ne te souilleras
De leur satanique serment ;

13. Mais à Dieu tu demanderas
Leur repentir sincèrement.

14. Pour ta foi te glorifieras
D'endurer tout patiemment.

15. A sa perte préféreras
Persécution et tourment.

16. Dans tes souffrances tu prieras
Le ciel courroucé justement,

17. Et par tes pleurs détourneras
De tes fautes le châtiment.

18. Ces Maximes tu graveras
Dans ton esprit profondément ;

19. A tes enfants les apprendras,
Chaque matin soigneusement [1].

L'évêque de Viviers, Lafont-Savine, avait apostasié, devant tout son chapitre, en pleine cathédrale. Aussi les prêtres insermentés des paroisses du canton des Vans qui avaient appartenu au diocèse d'Uzès ne reconnaissaient-ils pas sa juridiction. Ils n'admettaient pas davantage l'autorité de Dumouchel, évêque constitutionnel du département du Gard. Pour eux, le vrai, l'unique pasteur était toujours l'ancien évêque d'Uzès, Jules-Henry de Béthizy de Mézières, qui, chassé par la Révolution, vivait retiré à Londres. Le prieur de Chambonas écrivit, à cette occasion, une sorte de complainte que voici, et qui ne tarda pas à devenir populaire dans les cantons des Vans, de Barjac et de Saint-Ambroix :

Deux prélats disent qu'en ce lieu,
Ils sont les envoyés de Dieu :
Voilà la ressemblance.
Henri seul est le vrai pasteur,
Dumouchel un usurpateur :
Voilà la différence.

Tous les deux, de leur fonction,
Reçoivent rétribution :
Voilà la ressemblance.
L'un a la grâce et les vertus,
L'autre préfère les écus :
Voilà la différence.

Henri donne des mandements,
Et Dumouchel des compliments :
Voilà la ressemblance.
L'un suit le pontife romain,
Et l'autre Luther et Calvin :
Voilà la différence.

1. *Archives de l'Ardèche.* Papiers de Claude Allier, trouvés, le 11 juillet 1792, dans le presbytère de Chambonas.

Tous les deux sont crossés, mitrés ;
Tous les deux ont été sacrés :
Voilà la ressemblance ;
Le premier par de vrais prélats,
Le second par des rénégats :
Voilà la différence.

Ils sont tous les deux entourés
Par des vicaires, des curés :
Voilà la ressemblance.
Pour Henri sont les vrais pasteurs,
Et pour Dumouchel les jureurs :
Voilà la différence.

Dans sa vieille foi cuirassé,
Sur eux le peuple a prononcé :
Voilà la ressemblance,
Que l'un au ciel nous conduiroit,
Que l'autre au diable s'en iroit :
Voilà la différence [1].

Le prieur de Chambonas ne négligeait, on ne voit, aucun moyen pour entretenir le feu sacré parmi les croyants.

III

Décrété d'accusation comme prêtre réfractaire, le lendemain du jour où il avait quitté sa paroisse, Claude Allier se munit d'un bon cheval et partit de Saint-André pour Coblentz, où résidaient les frères du Roi : le comte de Provence, qui régna sous le nom de Louis XVIII, et le comte d'Artois, qui fut plus tard Charles X. C'était le 4 février 1792 [2]. L'aîné Fabre accompagnait le voyageur. Celui-ci voulait soumettre aux princes le plan d'une fédération nouvelle, à la fois politique et religieuse, mais énergiquement royaliste et militante. Il ne s'agissait plus maintenant de protestations platoniques. La Révolution avait fait des pas de géant. A la Constituante avait succédé la Législative — assemblée encore plus audacieuse, plus empiétante, plus hostile que sa devancière à la Religion et à la Royauté. Les clubs et la rue terrorisaient les grandes villes.

1. Souvenirs manuscrits de Chalbos de Teyrargues, bailli de Tharaux (Chapitre relatif au schisme dans le Gard). Voir aussi, avec quelques variantes, la copie existant aux Archives de l'Ardèche. (Dossier Jalès.)
2. Lettre de Claude Allier à son frère Dominique. (Archives de l'Ardèche.)

Dans les campagnes, les exactions, les persécutions et la violence étaient à l'ordre du jour. La démagogie battait partout son plein. Le Roi ne l'était que de nom. L'heure sonnait donc d'une guerre à outrance, d'une guerre à mort, contre le nouvel ordre de choses. Dans les deux premières fédérations de Jalès, on avait trop négligé les forces politiques du pays. Il fallait, cette fois, en appeler à tous les dévouements, ne négliger aucune ressource et préciser hardiment le but. Dans son perfide Rapport sur la troisième fédération de Jalès, Boissy-d'Anglas affecte de dire que « les mobiles suprêmes de l'insurrection étoient restés inconnus. » C'est une phrase de rhéteur. La troisième fédération de Jalès eut pour motifs l'anéantissement d'un Parlement usurpateur et le rétablissement, par la force, de l'antique Monarchie, dégagée des abus du système féodal et simultanément fortifiée d'une sève nouvelle par l'acclamation populaire de ses droits traditionnels. La restauration de la religion catholique devait être la conséquence de la restauration de la Monarchie. Le prieur distinguait les deux institutions, mais ne les séparait pas. Dans sa pensée, il rêvait, quoique un peu confusément, une royauté autoritaire et démocratique, dont le catholicisme eût été le couronnement et la splendeur [1]. Bien entendu que sa démocratie royale n'avait rien de commun avec la théorie moderne de la souveraineté du Nombre : il comprenait par là une sorte de communion plus intime du Pouvoir avec les paysans, les artisans, les petits, les souffrants et les humbles. Les idées de l'habile et courageux partisan ont échappé jusqu'ici à la sagacité des historiens qui se sont occupés des mouvements contre-révolutionnaires de Jalès. Mais elles résultent de l'attitude même du prieur, de ses sermons, de ses appels aux masses rurales, et de diverses notes recueillies dans une perquisition faite au presbytère de Chambonas, le lendemain de l'échec de la conspiration de Saillans. Parmi ces notes [2], se trouve le brouillon d'un mémoire tendant à démontrer, d'après l'Histoire romaine, l'Histoire de France et la Théologie, que la « souveraineté du peuple, contenue dans ses « limites naturelles, n'est pas incompatible avec le principe monar- « chique. »

Il est bon néanmoins de faire remarquer que, dans son voyage à

1. Il est à remarquer que les Ligueurs catholiques de la fin du XVIe siècle soutenaient, à Paris, une doctrine à peu près analogue à celle du prieur de Chambonas.
2. Aujourd'hui aux Archives de l'Ardèche.

Coblentz, Claude Allier se plaça sur un autre terrain — et il eut raison. Les princes et les émigrés partageaient sa foi religieuse et sa foi monarchique ; mais sa théorie était pour eux trop nouvelle, et ils ne l'auraient pas comprise. Accueilli avec beaucoup d'égards, Claude Allier, dans une série d'entretiens, exposa longuement aux princes la situation du Vivarais et des provinces méridionales. Les souvenirs des deux premiers Camps de Jalès n'étaient pas éteints. Si on avait amnistié les chefs qui s'étaient laissé prendre, cette amnistie ne s'appliquait point au clergé fidèle — et, contre lui, les vexations, les violences, les traitements odieux, se perpétraient avec autant d'impunité que d'acharnement. Le petit peuple catholique surtout, qui tenait à ses prêtres, se voyait chaque jour excédé par la démagogie huguenote ou par les municipalités révolutionnaires. C'est ainsi qu'à Lunel, pendant la dernière fête de la Toussaint, des protestants du Gard envahirent la ville, fermèrent les églises et menacèrent les catholiques de pillage. C'est ainsi encore qu'au mois de septembre dernier, des troubles avaient éclaté aux Vans, à Brahic, à Saint-Laurent-les-Bains et à Saint-Jean-des-Anels, à propos de la proclamation de l'acte constitutionnel [1]. C'est ainsi enfin que le dimanche 15 janvier (il y avait un mois à peine), des soldats du 38me régiment de ligne, ci-devant Dauphiné, avaient pénétré de force dans l'église de Gravières, au moment où le curé de la paroisse disait la messe, sans respect pour la sainteté du lieu et sous prétexte d'y saisir un jeune royaliste, Pelet de Pialety, qui levait des recrues contre la Révolution [2]. « Les esprits, ajoutait

1. Aux Vans, les révolutionnaires, pour se réjouir de l'adhésion forcée du Roi à la nouvelle Constitution, organisèrent une farandole. Les royalistes de la vieille roche en firent autant. Une rixe éclata, dans laquelle ceux-ci auraient eu le dessous, sans l'intervention des royalistes de Banne, qui arrivèrent à leur secours, armés de bâtons. Ils criaient, des hauteurs qui environnent la ville : « Nous sommes les Banards ; « catholiques des Vans, soutenez-vous. Nous venons à votre aide. A bas la Consti- « tution ! » Il fallut l'intervention de la troupe pour empêcher que la querelle ne dégénérât en une rixe sanglante. (Lettre de Coren-Fustier, juge de paix, au directoire de l'Ardèche.) En janvier 1792, le même juge de paix réclame au procureur-général-syndic Boissy d'Anglas des « forces plus respectables pour donner de la vigueur aux « lois. » Les jours de marché, des « femmes fanatisées des villages voisins parcou- « raient les rues en chantant les chansons les plus inconstitutionnelles. »

2. Voici comment s'exprime sur cet attentat le procès-verbal de la municipalité de Gravières (délibération du 15 janvier 1792, communiquée par M. l'abbé Canaud) : « Ce jourd'hui dimanche, les gendarmes et les soldats sont entrés dans l'église de « la paroisse, au moment où le prêtre était à l'offertoire. A l'aspect de cette troupe, « la frayeur s'empare de tous ; les femmes se trouvent mal, et M. Meynier (le prieur « de Gravières) quitte l'autel. Le peuple, se croyant assassiné, s'arme des planches

« Claude Allier, sont très surexcités. Les amis du Roi s'arment « secrètement à Banne, à Mende, à Villefort [1], à Langogne, à Pra- « delles, au Puy et à Yssingeaux. Les municipalités de toutes ces « villes — qui se donnent la main, nous sont acquises. Jalès et le « château de Banne, par leur situation géographique, restent ainsi, « comme précédemment, le centre des opérations. Au premier « signal, on peut y réunir de 15 à 20,000 hommes. Les munitions ne « manqueront pas. Grâce aux royalistes d'Arles et d'Aigues-Mortes, « qui sont chargés d'en acheter aux Espagnols, on remplira les « caves du fort de Banne de poudre, de cartouches et de fusils. « Avec un chef habile et autorisé, qui, envoyé par les princes, au « nom du roi, viendrait se mettre à la tête des défenseurs de la mo- « narchie, les chances de succès sont à peu près certaines. Voici « quel seroit mon plan :

« On commenceroit les expéditions par la ville du Puy, la plus à « craindre sur nos derrières, si elle restoit au pouvoir de l'ennemi ; « mais aussi la plus facile à être surprise, puisqu'elle n'a pas de « troupes de ligne et que les trois quarts des habitans sont attachés « à la bonne cause. Il suffiroit de deux mille hommes pour s'en

« et des barrots servant de balustrade aux tribunes, tombe sur la troupe, la chasse « de l'église et la poursuit à coups de pierres. Il y a eu plusieurs blessés. » Il s'agissait, nous l'avons dit, de l'arrestation de Louis Pelet de Pialety — qui deviendra bientôt un des lieutenants les plus actifs du comte de Saillans. Pelet était accusé d'avoir provoqué des soldats à la désertion. Il fut arrêté par les gendarmes ; mais, comme il était d'une force herculéenne, il leur échappa et se réfugia dans les ravins de la Serre de Barri.

1. A la fin de l'année 1791, le directoire de l'Ardèche envoya un espion nommé Jean Vernet dans les cantons de Joyeuse, des Vans et de Villefort, « afin d'y observer « l'état des esprits. » Nous possédons une copie de son rapport, — et nous devons dire que le mouchard ne vole pas l'argent du Directoire. A Joyeuse, il dénonce comme « ennemis de la Révolution » deux membres du district du Tanargue (MM. de Bournet et de Sauveplane), les demoiselles La Saumès et leur frère, l'abbé de la Saumès, « ci-devant grand vicaire de Nimes. » A Chandolas, il dit qu'il faut « avoir l'œil » sur le curé Boutière et son vicaire Jossouin, « non-assermentés, » ainsi que sur le notaire Bérard. A Saint-Alban, le prieur Maigron est « fort dangereux. » A Berrias, toute la famille Malbos et l'abbé principalement « sont à surveiller. » Inutile de dire que les personnes ainsi notées par l'espion Vernet étaient la crême des honnêtes gens. Notre homme se rend ensuite à Banne, à Chambonas et à Villefort. A Banne, sauf une quinzaine, tous les habitants détestent la Constitution. Ils ont rassemblé 1,600 fusils dans leur château, dont ils ont coupé le pont-levis, et un royaliste « s'oublie jusqu'à lui déclarer qu'il pouvait d'un coup de tocsin rassembler « mille bons garçons. » Chambonas est une paroisse « toute fanatisée. » Villefort est « un nid de prêtres réfractaires et d'officiers déserteurs ; » la réaction « y marche « le front haut ; » on n'ose plus y porter « la cocarde tricolore... » Le reste à l'avenant.

« rendre maître. Sa prise abattroit le parti constitutionnel et relè-
« veroit le courage des royalistes. Elle a des armes, de l'artillerie,
« des munitions, des vivres, et on pourroit y faire sur-le-champ un
« emprunt de cent mille écus. Avec la garnison qu'on y laisseroit,
« et trois ou quatre mille hommes, fournis par le Velay, sous les
« ordres de MM. de Chabannes, de Lestang et de Charbonnel, on
« contiendroit facilement l'Auvergne et le Forez, et l'on seroit sans
« inquiétude pour les opérations du Languedoc.

« Celles-ci s'établiroient de la sorte :

« Les quinze mille hommes formant l'armée de Jalès marche-
« roient sur trois colonnes. La première se porteroit sur le Pont-
« Saint-Esprit, et, avec l'aide des royalistes du Comtat, s'en empa-
« reroit, ainsi que de Bagnols. La seconde passeroit par Saint-
« Jean-des-Anels, Lussan et Uzès, et se joindroit à la première en
« corps de bataille. La troisième descendroit par Alais et le long
« du Gardon, jusqu'à Bezonce et Lédenon. Là, les trois colonnes se
« réuniroient en une seule, et celle-ci, renforcée de tous les catho-
« liques qui sont sur la route, soit plus de 10,000 hommes, mar-
« cheroit, forte de 25,000 combattans, sur la ville de Nimes.

« Cette place prise, tous les royalistes de Beaucaire, d'Arles, de
« Lunel, de Sommières, de Montpellier, formeroient un second
« corps d'armée qui maintiendroit le Midi. Un détachement de
« deux mille fédérés, sous les murs de Marvéjols, contiendroit le
« Gévaudan. De cette façon, les voies étant libres et les derrières
« assurés, vingt mille hommes de l'armée de Jalès, quittant Nimes,
« avec d'abondantes ressources, feroient leur jonction avec les fé-
« dérés du Velay. Les recrues du Forez grossiroient d'autant l'armée
« catholique, et l'on pourroit jeter cinquante mille hommes sur
« Lyon — où les amis du Roi sont en majorité. Là, les événements
« décideroient de la direction à suivre, et, si nos mouvements se
« combinoient avec des mouvements identiques dans l'Ouest, il ne
« seroit pas alors difficile de se porter sur Paris, de l'investir et de
« vaincre la Révolution dans son foyer même. Mais il falloit un
« chef militaire, un chef incontesté, qui sût tenir l'épée de com-
« mandement. Il n'y avoit guère de troupes régulières qu'à Nismes.
« Le reste ne comptoit pas [1]. »

1. Conspiration de Saillans. *Pièces justificatives*, nos 21 et 52.

On a traité d'extravagants les projets du prieur de Chambonas. Ce n'est point notre avis. Ils dénotent, au contraire, une intelligence supérieure, et ils n'avaient

Le plan de guerre que le prieur de Chambonas venait de développer avec tant de précision et de conviction ne déplut pas aux princes. Ils promirent au grand organisateur un chef militaire et des secours d'argent. Toutefois, avant de passer le Rubicon, ils exigèrent un engagement signé par les royalistes notables de la contrée de Jalès et dans lequel il serait spécifié que tous se tiendraient prêts à marcher avec les catholiques de leurs paroisses, au jour fixé pour la levée de boucliers.

Claude Allier revint en Vivarais.

Son voyage à Coblentz avait duré quatorze jours.

Il n'eut pas de peine à obtenir la déclaration exigée par les princes. Dans une réunion plénière qui eut lieu, le 22 février, à la Bastide, entre Langogne et Saint-Laurent-les-Bains, soixante chefs royalistes jurèrent d'obéir au chef militaire qui les commanderait au nom de Sa Majesté, et prirent le ciel à témoin de leurs résolutions. Un procès-verbal fut rédigé, signé et envoyé à Coblentz.

Ce fut Dominique Allier, le frère du prieur, qui le porta. Déguisé en maquignon, il traversa le Dauphiné, la Savoie, la Suisse, le Grand-Duché de Bade, et fit à pied cette longue route.

Dominique aidait puissamment son frère dans l'organisation de la troisième fédération de Jalès. « Jeune, robuste, d'une rare éner- « gie, paysan par ses habitudes, aristocrate par ses convictions [1], » il fit longtemps la contrebande du tabac et des dentelles. Jeté avec ardeur, depuis 1790, dans le mouvement royaliste, il avait, au nom du prieur, parcouru le Languedoc, le Comtat, la Provence et le Gévaudan, recrutant partout des adhérents à sa cause. Eloquent, insinuant, d'une activité que rien ne lassait, bravant les fatigues de la marche et la rigueur des saisons, il organisait des comités au Pont-Saint-Esprit, à Uzès, à Avignon, à Tarascon, à Nimes, à Montpellier, au Vigan, partout. Très adroit dans les exercices du corps, habile tireur (avec un pistolet, il faisait mouche à 25 pas sur une

rien d'impraticable. Si, comme nous le verrons plus loin, ces belles espérances n'eussent été déçues par les imprudences impardonnables du comte de Saillans, la Révolution pouvait être étouffée dans son berceau. A l'annonce d'une insurrection royaliste du Midi, la Vendée et la Bretagne, déjà frémissantes, eussent précipité le mouvement de résistance qu'elles firent plus tard et non sans quelque succès, bien que le démagogisme fût partout triomphant. Les populations fidèles, se sentant soutenues, se seraient soulevées en masse ; la monarchie pouvait être restaurée, les réformes légitimes acquises, et l'on eût évité la Terreur.

1. Ernest Daudet. *Conspirations royalistes*, etc., p. 131.

cible), Dominique n'hésitait jamais, le cas échéant, à payer de sa personne — et c'était bien là le bras qu'il fallait à la tête directrice [1].

Le prieur eut aussi un précieux auxiliaire dans André Perrochon. Celui-ci fut le trésorier du comité-directeur. Avant la Révolution, il remplissait la charge de procureur juridictionnel des terres du marquis de Montalet-Alais et habitait Saint-Ambroix. Ses opinions franchement royalistes le désignèrent à la haine de la municipalité révolutionnaire de cette ville, et il se vit obligé de se réfugier à Banne, chez son ami le notaire Fabregat, intendant du château et fondé de pouvoirs du comte du Roure. Claude Allier préparait les plans et rédigeait les manifestes. Mais Perrochon était le centre de toutes les correspondances et l'intermédiaire de tous les ordres. Porté plus tard sur la liste des émigrés (22 avril 1793), il est désigné comme « directeur central des rebelles de Jalès. » Il entretenait avec les Princes — qui le connaissaient par Froment, ancien commandant des « Cébets » de Nimes — un commerce suivi. Ceux-ci avaient en lui une confiance illimitée, et il la méritait. Son nom de guerre était : *Le Rayol* [2]. C'est par lui et par son intrépide agent, Fontanieu, dit la « Jambe-de-Bois », que le prieur faisait connaître ses projets aux royalistes du Gard, de l'Hérault et des Basses-Cévennes. Perrochon autorisait et recevait les enrôlements, et l'intendance de l'armée catholique rentra bientôt dans ses attributions.

SIMON BRUGAL.

(La suite prochainement.)

1. Papiers Valgorge (dossier Jalès).
2. Lettre de Claude Allier à Perrochon (de nos Archives).

L'INVASION FRANÇAISE EN BELGIQUE

(1792-1794)

ET LA CORRESPONDANCE DU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AVEC LE COMTE STARHEMBERG*

C'est là qu'on en est. On dispute et l'on ne fait rien. Puis il y a des hostilités sournoises, même dans la direction intérieure des affaires spéciales à la monarchie autrichienne. Tout le mal est là : les hommes vont chacun dans un sens différent et les choses comme elles peuvent.

C'est au baron de Thugut que ce discours s'adresse. Thugut a envoyé de Vienne à Starhemberg une note à laquelle est joint un post-scriptum incompréhensible. Dans ses *Mémoires,* Metternich — celui de l'Empire et de la Restauration, — fait observer que le baron de Thugut, avait fait sa fortune à Constantinople et dans le commerce, fortune à laquelle il dut d'arriver au pouvoir à un âge trop avancé ; de plus, Thugut avait reçu l'éducation d'un homme privé, non d'un homme politique, et, par suite, il n'était pas un homme d'État, outre qu'il avait placé en France la plus grande partie de son argent, et ménageait la France dans l'intérêt de ses écus. Un des effets de cette éducation privée est qu'il voulait tout faire par lui-même. C'est cette disposition que lui reproche Mercy qui ne recherche pas d'où elle vient. Il n'avait pas de sous-ordres, mais de simples commis, de ceux que Mazarin appelait familièrement *coglioni a mille franchi*. Mercy, sans descendre à ces détails, en marque les inconvénients désastreux. Thugut, à défaut de subalternes intelligents et comprenant sa pensée, est obligé de s'en remettre, de ce qu'il ne peut pas faire, à des scribes au-dessous de leurs fonctions.

« Ce post-scriptum qu'il vous a écrit, dit-il à Starhemberg, et que je rejoins ici, n'est certainement ni de son style, ni de son intention. Probablement il ne

* Voir la livraison de février 1886.

l'a pas lu. Un rédacteur aura été chargé de vous rappeler telle et telle chose, d'y ramener particulièrement vos soins ; ce rédacteur aura compris que l'on demandoit une réponse et il vous l'a dit à sa manière. Il m'en est arrivé de même en quelques occasions et j'ai vu que cela ne portoit que sur des *mésentendus*. La source de semblables méprises, de tant de lenteurs, de tous les oublis et d'une sorte de variation que l'on aperçoit souvent dans la manière d'approuver ou de désapprouver, la source, dis-je, de tout cela, est le défaut de subalternes. Il est impossible qu'un chef de département puisse s'en passer sans que des embarras inextricables se montrent de toute part et ne produisent de la confusion, même de l'humeur, quelquefois sans le vouloir, l'injustice de rejeter sur autrui ses propres fautes. Du reste, on continue à nous annoncer une circonstance qui pourroit devenir la pierre de touche du mal et des moyens de remède. »

Les employés de Thugut, qui n'étaient pas au courant du service, ont embrouillé, sans le savoir, les affaires des Pays-Bas, dans les Pays-Bas mêmes et à Londres, paralysé la marche de l'administration, jeté l'indécision. Le remède, c'est un voyage de l'Empereur dans les Pays-Bas. Il sera témoin de la situation. On la juge mal à Vienne, parce qu'on n'est pas sur les lieux. D'autre part, le Gouvernement y vit dans un nuage. Le voyage de l'Empereur lui permettra de sortir de l'atmosphère de ses habitudes, s'il consent à venir lui-même sur le théâtre des événements qui se déroulent. Avec la volonté de voir et d'entendre, il sera loisible de lui étendre la vérité sous les yeux.

On n'a pas tout à fait perdu de vue le projet d'une marche sur Paris, mais de cette préoccupation au fait il y a loin. Les choses laissent à désirer. Le gouvernement britannique réclame une enquête. Mercy en a chargé le prince de Cobourg qui l'a faite. On a envoyé le rapport du prince à Londres. On n'est pas en si mauvaise posture qu'il y avait lieu de le craindre. Le gouvernement anglais, indépendamment du rapport du prince de Cobourg, serait curieux de connaître l'impression de Mercy. Celui-ci juge du présent par le passé. Il y a deux siècles, dit-il dans une lettre à Starhemberg du 8 novembre, que les Pays-Bas servent de champ de bataille à l'Europe. Le passé peut faire préjuger des perspectives qui menacent. Il renouvelle sa démonstration à propos de la marche sur Paris, arsenal militaire de la Révolution et centre de ses moyens. Les troupes hollandaises sont une charge plus qu'un aide ; elles sont mal commandées, obéissent à des suggestions venant de La Haye, incompatibles avec une coopération efficace. Le devoir du cabinet de Londres est d'aviser ; cette année, avec de grands moyens

on a eu de petits résultats. Il n'y a qu'une issue à tout cela, détruire le repaire des Jacobins, d'où trois problèmes à examiner : 1° S'il convient de considérer Paris comme but des opérations militaires à entreprendre ; 2° si on doit l'attaquer de vive force ; 3° s'il ne vaut pas mieux le cerner à distance. Il y a l'hiver à traverser ; mais, dès aujourd'hui, il importe de convenir de ce qu'on fera au printemps, d'arrêter la marche à suivre, de réunir de quoi exécuter ce qui sera convenu, et enfin de se hâter. On a laissé grandir le monstre.

« Cette déclamation, dit Mercy, m'est arrachée par un mouvement de terreur fondé sur la longue habitude d'avoir vu de près et étudié une nation atroce qui a été trop longtemps méconnue et l'est peut-être encore, qui, enfin, par ses mesures extravagantes, souvent ridicules, par là même trop méprisées comme insignifiantes, n'en suit pas moins avec une constance effrayante, sous l'appas de prestiges aussi dangereux que perfides, le plan le plus vaste que l'esprit humain ait pu concevoir et aye osé tenter. »

Cette lettre est accompagnée, dans la *Correspondance*, du mémoire rédigé par le prince de Cobourg à l'usage du cabinet de Londres, sur la situation militaire. Il n'y en a qu'un point à retenir : c'est qu'il n'y a pas de campagne d'hiver à rêver :

« L'armée combinée a besoin de repos ; la saison très avancée, l'état affreux des chemins, la difficulté des transports, l'embarras des subsistances, le nombre des malades qui augmente tous les jours dans une proportion extraordinaire, quoique bien facile à concevoir après tant de marches, de combats et de fatigues ; surtout l'impossibilité démontrée de rien entreprendre d'essentiel dans un pays abymé par les pluies et garni de forteresses, ne permet pas de songer avant le printemps à des opérations offensives, à moins de risquer ce qu'il y a de plus précieux à conserver dans ce moment critique et essentiel, c'est-à-dire l'armée. »

L'effort qu'on va faire sera l'effort suprême. Le roi de Prusse, écrit Mercy le 15 novembre, propose son concours, à une condition néanmoins : c'est qu'on lui donnera un subside de vingt-deux millions. Les finances de la Prusse sont obérées, paraît-il, bien qu'elles ne soient pas un obstacle à une action militaire en Pologne. Ce ne serait pas l'Autriche qui serait en état de fournir les vingt-deux millions ; ce serait l'Angleterre et la Hollande, qui sont riches. Le diplomate autrichien ne conseillerait pas de faire droit à des exigences aussi exagérées. « Il faut convenir, dit-il, qu'il n'y a ni honneur ni pudeur à une pareille proposition, mais son énormité ne prouveroit-elle pas le dessein de forcer à un refus et par conséquent de se ménager le prétexte de remplir bien sûrement, bien à son

aise, le parti pris de se retirer de la coalition ? » La perte ne serait pas grande. L'intervention de la Prusse a stérilisé la première campagne (Valmy et Jemmapes) contre la Révolution française, et compromis la seconde ; la part qu'elle prendrait à une troisième ne serait pas meilleure. Il n'y a pas grand'chose à espérer de la Prusse. Son concours n'a qu'une valeur négative. On voit d'ailleurs qu'on pourrait lui appliquer le proverbe : « Pas d'argent, pas de suisse » et dire : pas d'argent, pas de Prusse. C'est une alliée douteuse dont la bonne volonté actuelle prête au soupçon. Au fait, Mercy est à une rude école. Il écrit le 20 novembre à Starhemberg que le cabinet anglais est aussi ennuyeux que le roi de Prusse. Lui ne demande pas d'argent ; il sait bien que ce serait inutile, personne n'en ayant à lui offrir. Ce sont des territoires qu'il lui faut à la fin de la guerre. Puisque tout le monde en réclame, pourquoi, peut-on demander à Mercy, l'Angleterre serait-elle plus mal venue qu'un autre à en vouloir ? Quoi qu'il en soit, l'Angleterre s'est démasquée : elle réclame des engagements écrits de la part de l'Autriche, sans consentir à en prendre elle-même, à propos des fameux dédommagements en Flandre, en Artois et en Picardie. Ses raisons, à l'appui du refus de contracter des engagements, sont assez plausibles : c'est que, sous un gouvernement d'opinion comme le gouvernement britannique, on ne sait jamais ce que l'opinion autorisera ou n'autorisera pas demain. Eh bien ! on ne prendra pas d'engagements vis-à-vis de l'Angleterre, à moins qu'elle n'en prenne d'équivalents. « En supposant, dit Mercy-Argenteau, que les ministres britanniques se décident à une parité d'engagement, en déduiront-ils cet échappatoire ordinaire de leur dépendance des opinions de la nation ? » Que Starhemberg prenne garde ; qu'il ne signe rien sans avoir pourvu à cette éventualité, sans quoi il n'y aurait de liens que d'un côté.

On ne sait plus où donner de la tête. Tandis que l'Angleterre négocie à Londres avec Starhemberg, elle a fait faire des ouvertures à Vienne par l'intermédiaire de son ministre sir Morton Eden, et ces ouvertures ne sont pas les mêmes. D'autre part, le roi de Prusse, qui fait à Londres des propositions si choquantes, ne tient pas un langage identique. « D'où peut provenir ce changement subit, en le supposant réel ? Est-ce la Russie qui l'a opéré ? Avez-vous négocié à Pétersbourg, à Berlin ? Il serait pourtant nécessaire d'en être informé pour juger de ce qui convient de stipuler à Londres. »

Le décousu de toute cette diplomatie fait autant de peine à considérer que sa duplicité. Ce n'est pas Starhemberg à Londres qui est à même de renseigner Mercy à Bruxelles. Ce serait Thugut. Pourquoi ne le fait-il pas? Ce qui console Mercy, c'est que rien ne presse; on n'est pas à la veille de conclure la paix. Starhemberg n'a donc pas à prendre d'arrangements avant que cet écheveau ne soit dévidé.

Au surplus, Mercy a réfléchi à loisir sur les propos tenus à Cobourg par le chevalier Murray. D'après celui ci, la France avait déclaré solennellement qu'elle n'entendrait à aucun accommodement avec l'Autriche tant que celle-ci occuperait un pouce du territoire français, mais l'Angleterre n'était pas dans des conditions semblables ; ainsi rien ne s'opposait, si la fantaisie lui en prenait, à ce qu'elle fît avec la France une paix isolée. C'est vrai reconnaît Mercy : elle n'a pas d'engagements avec l'Autriche, c'est pourquoi il faut exiger qu'elle en prenne.

« En renouvelant des liaisons intimes avec l'Angleterre, notre cour s'est proposé de les établir sur la justice, la bonne foi, la fidélité et sur les convenances mutuelles, seuls garants des alliances solides et durables. Ces bases en supposent une qui en est le résultat nécessaire. C'est la parfaite réciprocité dans les avantages ainsi que dans les moyens de se les procurer et d'en assurer l'effet. Nous savons très certainement que la cour de Londres a adopté ces principes à notre égard, de même que nous nous sommes fait une loi de les observer envers elle. Il suit de là que la cour britanique exige de la nôtre l'engagement de ne point faire la paix avant qu'elle n'ait obtenu ses indemnités ; il est de toute justice et de toute raison qu'elle s'engage de même à ne déposer les armes et à ne changer d'attitude vis-à-vis de l'ennemi commun, sinon quand il aura satisfait de gré ou de force à nos dédommagements.

L'Angleterre s'est abstenue jusqu'ici de faire connaître les dédommagements qu'elle veut; elle s'est bornée à dire qu'elle n'avait en vue aucune acquisition territoriale sur le continent. Alors elle songe aux colonies françaises. Mercy oublie Dunkerque. L'Angleterre n'a pas demandé Dunkerque par voie diplomatique, mais elle a laissé voir, de manière à ce qu'on ne puisse s'y tromper, qu'elle visait à l'acquisition de cette place. De sorte qu'il est inexact de prétendre qu'elle n'a en vue aucune acquisition de territoire sur le continent. Par contre, l'Autriche n'a pas célé à l'Angleterre, qu'elle aspirait à des dédommagements le long de la frontière des Pays-Bas. Afin de les avoir gros, elle a fait valoir le motif que ces dédommagements garantiraient la Hollande, ce qui entrait dans les convenances du cabinet de Londres. Il y a aussi néanmoins, remarque Mercy, à tenir

compte de la disproportion des efforts à faire. La supériorité maritime de l'Angleterre laisse prévoir bien peu de résistance de la part des colonies françaises. Les terroristes du continent ne seront pas de si facile composition. Il y a aussi une précaution préliminaire à y prendre : Il est inutile de se disputer la peau de l'ours avant de l'avoir mis à terre.

C'était l'argument par lequel il aurait fallu commencer. Et puis, tandis que les chancelleries discutent sur le partage des prises, les causes de mésintelligence ayant une autre origine que leur avidité commune, s'accumulaient. Les Anglais à qui on avait livré Toulon, désiraient y avoir une garnison autrichienne. Mercy, dans une lettre du 6 décembre, examine la difficulté de se rendre à ce désir.

L'Autriche est débordée, partout à découvert. Les Piémontais ont fait une misérable campagne des Alpes. Ils ne sont pas parvenus à dégager le comté de Nice. « Je vous dirai confidentiellement, ajoute-t-il, que nos généraux ne veulent plus servir dans ce pays-là. » Le major-général comte d'Argenteau écrit à M. de Vins, son oncle, des détails d'opération pitoyables : tous les compatriotes de Pulcinello n'ont pas l'envergure des Sans-Culottes. Ils étaient de la taille de ces soldats de Murat qui, dans l'hiver de 1815, avaient tourné le dos à la première décharge de l'artillerie autrichienne. Murat voulait les ramener au combat, et ils lui répondaient avec conviction : *il cannone ! maësta, il cannone !*

Comme Starhemberg était sans doute revenu à la charge, Mercy, dans une autre lettre du 13 décembre, insiste sur la difficulté de condescendre à la demande de l'Angleterre. Il est impossible de faire passer des troupes par le pays de Gênes. La cour de Turin aux abois s'en servirait, les ferait écraser. Ces troupes n'arriveraient pas à Toulon. L'armée piémontaise a fait « la plus horrible campagne qu'on puisse imaginer. » Elle a laissé périr Lyon, conquérir le comté de Nice où les patriotes français n'ont eu qu'à montrer leur barbe sans-culottide. L'Autriche fait ce qu'elle peut ; elle a un état militaire énorme. De Trèves à Nieuport, elle a 158, 626 hommes, 29, 051 chevaux, puis l'armée de Wurmser sur le Haut-Rhin, qui s'élève à une soixantaine de mille hommes, non compris les troupes alliées. Avec « une pareille mise dehors » elle ne suffit à rien, n'a pas un bataillon disponible. De plus l'Angleterre a des prétentions, au nom de la Hollande. Celle-ci aussi réclame des indemnités territoriales et cela au détriment de l'Autriche. Elle invoque les limites de 1715, revendique entre autres choses le polder de Dol.

J'ai prouvé à La Haye, dit Mercy-Argenteau, et prouverois partout où l'on voudroit que cette demande des états généraux n'a pas pour eux d'autre avantage que celui de nous ruiner deux provinces et de nous tenir dans un tel état de contrainte et de chicane que, sous le règne de Marie-Thérèse, il faillit en résulter une guerre, à la suite de l'indigne violence commise envers nos employés des douanes, dont plusieurs furent enlevés sur notre territoire, fouettés et marqués dans les vingt-quatre heures. Cette aventure fut assoupie, parce que l'Impératrice qui ne vouloit que repos et tranquillité n'écouta que son extrême patience. Cependant, après des faits semblables, il est bon de ne plus donner lieu à ce qu'ils se renouvellent, quand l'ancien système d'alliance sera rétabli solidement.

L'Angleterre, qui veut du bien à la Hollande, n'a aucun intérêt à ce que, dans les circonstances présentes, on retombe dans ces misères.

Quant aux renforts autrichiens à envoyer à Toulon, Mercy y revient dans sa lettre du 18 décembre : on les fournira prochainement. L'armée française affamée en Provence se retire derrière la Durance. Elle ne fera aucune entreprise sur Toulon avant le printemps. L'Italie est tranquille ; on peut la dégarnir de troupes ; il sera aisé de satisfaire l'Angleterre à Toulon. En guise de conclusion, Mercy, qui ne perd pas de vue ses intérêts personnels, prie Starhemberg de lui obtenir à Saint-Domingue, où les Anglais viennent d'avoir un succès et où il a des plantations, « bonté et protection de la part du ministère britannique. »

V

L'année 1794 s'ouvre sous d'assez tristes auspices pour l'Autriche et la coalition. A l'heure où l'on s'y attendait le moins, écrit Mercy le 2 janvier, on a reçu la nouvelle de l'évacuation de Toulon par les Anglais. Il y a la part à faire du désaccord survenu entre eux et les Espagnols. Les Espagnols, jaloux de la suprématie maritime de la Grande-Bretagne, ne consentaient pas à ce que les Anglais détruisissent à Toulon les arsenaux et la flotte. Naturellement Mercy leur donne tort, et loue la conduite des Anglais : « Ils ont donc été au plus court et au plus sûr, en brûlant et en n'abandonnant qu'un monceau de cendres. » Une éventualité l'inquiète: que va-t-il arriver dans les colonies ? Les Anglais y voudront faire ce qu'ils ont fait à Toulon et les Espagnols s'y opposer. Il craint, par exemple, que Saint-Domingue ne soit une pomme de discorde entre les Anglais et les Espagnols. La partie française de l'île qui, sous l'Ancien Régime,

était d'un revenu annuel de soixante millions, était la plus florissante des colonies européennes de l'Amérique. La voilà exposée à périr. Pour prévenir cet événement, dit-il, il serait bon que les Anglais « se hâtassent de s'en emparer tout à fait : ce qui leur seroit d'autant plus facile qu'ils sont désirés par tous les colons, qui abhorrent les Espagnols, et les misérables troupes de ceux-ci ne mettroient pas grand obstacle à ce que ceux-ci voudroient opérer. » Soit. L'Espagne étant en guerre avec la France, ce sont les troupes créoles de la partie espagnole de l'île qui cherchent à s'emparer de la partie française afin d'empêcher les Anglais de s'y établir. Mais il faudrait alors que les Anglais fissent la guerre aux Espagnols, et ceux-ci se retireraient de la coalition, ce qu'ils finiront par faire, du reste. Mercy n'y aperçoit qu'un médiocre inconvénient : il estime que les biens qu'il possède personnellement à Saint-Domingue seraient mieux sauvegardés par les Anglais que par les Espagnols.

C'est à raisonner de cette façon que les armées de la coalition ont été vaincues par celles de la Révolution, et, quand on examine la question de près, on n'en est qu'à moitié surpris. Dans quelque direction qu'on se tourne, on découvre partout les coalisés se jalousant, faisant battre le voisin sans le secourir, par amour-propre ou par intérêt particulier. La coalition menée de cette façon n'a été, à beaucoup d'égards, qu'un épouvantail. Elle a plus fait contre elle-même que les armées de la Révolution contre ses troupes. La chose était déjà soupçonnée, elle est maintenant avérée. Ce sera un des enseignements à recueillir de la correspondance de Mercy-Argenteau avec Starhemberg, qui en renferme beaucoup. Le cas mérite qu'on y insiste.

Officiellement, à en croire la déclaration faite par la diplomatie, par les traités, par les documents mis par les gouvernements à la disposition du public, la coalition était un accord intervenu entre les États en vue de se garantir du péril commun des idées révolutionnaires. Sous cape, on estimait que ces barbares divisés contre eux-mêmes n'étaient pas bien terribles : on en aurait toujours raison. L'essentiel était d'aller à la proie ; chacune des puissances en guerre espérait tirer quelque avantage du jeu, recueillir quelque dépouille dans l'effondrement de la France : on avait la Pologne sous les yeux. La France des Jacobins était une autre Pologne à partager, un mets beaucoup plus substantiel et abondant que ces steppes du Nord dans lesquels fourrageaient en toute sécurité l'Autriche, la Prusse et la Russie. Il faudra tout à l'heure se défaire de cette opinion. Mercy

en est pénétré et n'aura pas le temps d'en revenir. Il fait bon marché de la perte de Toulon par les Anglais. Il y voit par-dessus tout ceci : les Autrichiens n'auront pas à faire les frais d'une garnison à y mettre. Il ne sait pas le nom de l'officier qui a repris Toulon ; c'est celui qui dans trois ans, dans une chambre obscure de Campo-Formio, écrasant un vase de porcelaine contre le manteau de la cheminée, dira à Cobentzl, correspondant de Mercy : Je briserai votre monarchie comme ce vase, d'ici à l'automne, si vous m'ennuyez.

Donc Toulon, c'était une possession stérile et embarrassante. Elle aurait pu servir, dit-on, à insurger le midi de la France, l'été prochain. Est-ce bien sûr? En réalité, Toulon paralysait l'escadre anglaise, qui aura désormais ses coudées franches dans la Méditerranée. La garnison que l'Autriche est dispensée d'y mettre le touche au plus haut degré. Il y revient deux ou trois fois : « Nous voici aussi quittes de l'envoi des cinq mille hommes, » dit-il en se frottant les mains. Il y a eu quelque retard à les envoyer, le passage n'était pas libre ; il n'y a pas de la faute de l'Autriche : « Nous n'avons péché, dit Mercy, que par le défaut de savoir faire de bonne grâce. » D'ailleurs Toulon n'est qu'un atome dans les revers de l'Autriche. En Alsace, l'armée de Vurmser est écrasée. C'est un chapitre de plus à ajouter à l'histoire des trahisons de la Prusse.

« Wurmser est persuadé que le mal provient du refus constant des Prussiens d'agir à temps et d'empêcher que les ennemis n'eussent celui d'augmenter leurs forces au point où elles se sont accrues. On ne peut certainement douter des intentions très suspectes de la cour de Berlin. Ce ne sera jamais qu'un ennemi plus ou moins caché, plus ou moins actif à nous nuire quand il le pourra et duquel nous n'obtiendrons jamais des secours efficaces. Cependant comment se passer de la coopération prussienne dans cette guerre, ne fût-ce que pour couvrir l'Allemagne et être assuré que l'on n'aura pas contre soi une puissance si redoutable ? Elle va mettre à l'enchère son intervention, et j'ai bien peur que tous les marchés qui pourront se faire à ce sujet ne pèsent directement sur nous. »

Dans les Pays-Bas, on a aussi levé le siège de Landrecies. Tout tourne contre les prévisions de l'Autriche. L'année 1794 se présente sous un triste aspect. Les Français se préparent à une seconde invasion des Pays-Bas. Mercy augure une mauvaise issue. Ce sera la fin.

« Je ne sais, dit-il, comment nous soutiendrons ce choc, et, si nous étions chassés une seconde fois, c'en serait fait et des Pays-Bas et de la Hollande. On méditera sans doute en Angleterre cette fatale perspective et on avisera aux

moyens d'y parer. C'est en Bretagne, en Normandie, enfin dans les troubles intérieurs de la France que nous devons chercher et trouver notre salut. Ce serait une dangereuse chimère que de croire à la possibilité de composer, à quel prix que ce soit, avec la Convention. C'est un combat à mort qui doit terminer cette grande crise, et, si on ne se pénètre pas de cette importante vérité, nous sommes tous perdus sans ressources. »

Ainsi, on ne se fait pas d'illusion dans le camp des coalisés, du moins à Vienne. On se voit perdus, on n'espère pas résister dans les Pays-Bas ; on n'espère pas davantage défendre la Hollande : on ferait bien la paix, s'il était possible. On n'examine pas à quelles conditions, parce qu'on ne croit en pouvoir faire accepter aucune. On s'en remet à la destinée. Dieu viendra peut-être au secours de l'Autriche ; il y pourra venir par l'insurrection en France. C'est une attente sur laquelle on ne peut guère compter. N'ayant plus de confiance dans ses propres forces, l'Autriche presse les alliés, qui sont dans une position moins précaire, de considérer qu'elle est sur le point de succomber. Mercy écrit à Starhemberg, à la date du 10 janvier 1794, une sorte de catilinaire destinée sans doute à être mise sous les yeux de Lord Granville. Les échecs de l'armée de Wurmser en Alsace ont été exagérés. Ils se bornent à la perte de quelques centaines d'hommes et de quelques pièces d'artillerie. La rive droite du Rhin est en sûreté ; le Palatinat, Mayence et Coblence sont en état de défense ; il n'y a à craindre que du côté de Trêves :

Mais, dit-il, Landeau nous échappe, le fruit de la campagne est perdu. Cela nous démontre la nécessité de ne plus diviser nos entreprises, d'établir une bonne défensive sur le Rhin, de réunir tous nos efforts et de les diriger uniquement contre la tête de l'hydre dont, jusqu'à présent, nous n'avons piqué que le bout de l'orteil. Il faut croire que la prochaine campagne sera dirigée dans ce sens ; la première idée qu'en a donné M. le prince de Cobourg et qui a été communiquée à Londres n'est qu'une ébauche spontanément proposée par le maréchal, sans qu'on la lui eût demandée à Vienne ; il faut tout un autre plan, plus méthodique, plus complet, irrévocablement arrêté après de mûres délibérations, qui doivent être concertées de commun accord dans un lieu à désigner, où l'Angleterre enverra celui ou ceux de ses militaires auxquels elle jugera pouvoir s'en remettre de cet important ouvrage ; mais il s'agit de s'en occuper très promptement. Chaque journée est, à cet égard, d'un prix incalculable. Les lenteurs, les distances nous tuent ; on s'entend mal, toujours trop tard, et l'activité scélérate de nos ennemis nous gagne partout de vitesse. Je remue ciel et terre pour faire arriver ici le colonel Mack ; si sa santé n'y met point d'obstacle, j'espère de réussir. Au défaut de cet officier qui a obtenu une confiance générale, (que le temps ne lui maintiendra pas, et elle lui sera retirée définitivement à Ulm en 1805,) il faut absolument que l'on nous envoye ce que nous avons de mieux, de plus capable, de plus énergique ; on me mande de Vienne que

tous les remplacements pour l'armée sont en marche, que l'on fera l'impossible pour augmenter nos forces, que l'Empereur (François II) est irrévocablement décidé à effectuer son voyage à la fin de ce mois. Tout cela nous présente une perspective aussi rassurante qu'elle sera décisive, si on veut bien se persuader qu'il ne nous reste que l'alternative de vaincre ou de périr. Nous en avons une nouvelle certitude dans les nouvelles atrocités de ces scélérats qui viennent de mettre à prix la tête de tous les souverains, et qui par les insultes les plus infâmes cherchent à avilir les trônes aux yeux des nations.... Voilà de mes déclamations sans cesse répétées, peut-être regardées comme chimériques et ridicules; mais, en honneur et conscience, je ne puis changer de ton, quelque ennuyeux que puisse paroître celui qui se charge de le prendre.

Quelque sentiment qu'on ait de la capacité ou du caractère de Mercy, c'est une des figures de la fin de ce siècle qui eut le plus de relief. Il est passionné, actif, dévoué à son gouvernement, dévoué aussi à la cause des principes qui font l'honneur, le repos et la prospérité des États. Les désastres ne le rebutent pas, les divisions qui s'opposent au succès de la coalition ne le décident pas à désespérer du résultat final : il a une foi robuste dans la bonté de ce qu'il défend. Si ses prévisions étaient déçues, c'est que toutes ses « opinions seroient fausses. » Elles ne le sont pas ; elles sont destinées à traverser cet orage, mais l'orage sera long : Mercy n'en verra pas le terme. Que lui importe ? Durant le restant de l'hiver, il se multiplie, court, pronostique, récrimine, harcèle Pitt et les États de Hollande qui ont l'air de dormir, injurie la Prusse qui joue parmi les coalisés le rôle des traîtres dans les tragédies, contre les États du Nord, c'est-à-dire contre le Danemarck, la Norwège et la Suède, qui, par amour du gain et sans se soucier des principes, ravitaillent la France, emplissent la Mer du Nord et la Manche de leurs navires chargés de contrebande, surtout de vivres, considérés par l'Angleterre comme de la contrebande de guerre. L'Angleterre, annonce Mercy dans sa lettre du 10 janvier, a pris une mesure efficace « en déclarant aux puissances neutres qu'elle ne souffrira pas le transport des vivres en France. » Elle n'a pas encore établi le blocus des côtes, par économie autant que par la difficulté de le faire agréer aux neutres, qui trouvent dans le commerce des vivres et des munitions de guerre, dont on fait en France une effrayante consommation, un allégement à la crise qui pèse sur tout l'ensemble de la société chrétienne.

L'Angleterre n'a pas encore digéré le refus des cinq mille hommes que l'Autriche a hésité, durant si longtemps, à lui fournir à Toulon. Il lui faut ces cinq mille hommes, bien qu'il n'y ait plus de garni-

son à mettre à Toulon. A quoi veut-elle les employer? On ne sait. Ce serait une perte sèche de cinq mille hommes ; on les fondrait sans doute dans l'armée piémontaise. Il n'y a pas d'espoir que celle-ci puisse être bonne à quelque chose. D'ailleurs le Milanais est dégarni de troupes, l'Italie affolée, peut-être à la veille d'un soulèvement. On est soucieux à Vienne de complaire au cabinet de Londres : on n'a rien à lui refuser. Encore faut-il que la condescendance de l'Autriche puisse être utile à la cause commune. De deux cent vingt mille hommes qu'elle a sur les champs de bataille, il n'y en a pas dix mille d'employés à couvrir la Lombardie. Si on pouvait obtenir le concours des Suisses, et on y travaille, on aurait de la marge. Il est question de levées à faire dans les cantons helvétiques ; il y a des négociations à ce sujet engagées avec le ministère anglais. Les régiments suisses, qui servaient jadis en France et qui ont été renvoyés, ne font rien. Ils sont organisés. Leur emploi serait très efficace : ce sont d'excellentes troupes.

Mercy ne dit pas ou ignore que ces régiments n'ont pas été payés de leur solde depuis plusieurs années ; que les pensions accordées, sous l'ancien régime français, à un grand nombre d'officiers et de soldats qui ont accompli leur temps de service sont en souffrance ; que la France, qui a, de ces divers chefs, un gros arriéré à payer et qu'elle promet de payer, tient le gouvernement fédéral et les cantons en respect ; la Convention a besoin de la neutralité sur soixante lieues de sa frontière est. Il n'y a pas de crainte que les Suisses consentent à fournir des recrues à la coalition. Ils n'en ont pas fourni durant le cours entier de la Révolution, et à partir du Consulat, qui remit en vigueur l'ancien système de recrutement français, la Suisse sera de nouveau inféodée au gouvernement français.

Du reste, l'imminence du péril dans les Pays-Bas et sur le Rhin a décidé l'Autriche à faire en faveur des insurgés royalistes de l'Ouest ce qu'elle n'avait pas fait jusqu'alors. Elle leur avait envoyé des paroles et des promesses qu'elle avait sans cesse éludées. Cette fois, elle envoie des secours. On lit dans la lettre de Mercy du 10 janvier :

« Avant-hier, notre artillerie étoit embarquée à Ostende ; nos houssards et nos chasseurs devoient être mis à bord dans la journée de hier ; peut-être sont-ils aujourd'hui en mer. Lord Elgin a envoyé à Londres un officier royaliste fait prisonnier au Mans et échappé à la guillotine. Il nous a appris ici des dé-

tails très satisfaisants sur cette armée chrétienne, qu'il assure être encore forte de soixante mille hommes bien armés. »

Tout à l'heure Mercy évaluait à deux cent vingt mille hommes les troupes autrichiennes engagées contre la France, sauf une dizaine de mille hommes qui étaient en Italie. Dans ce nombre ne sont pas comprises les troupes anglaises des Pays-Bas, ni les troupes hollandaises, ni les troupes allemandes à la solde de l'Angleterre et de la Hollande, ni les troupes prussiennes qui, à la vérité, n'ont guère fait que le premier blocus de Lille en 1792, la campagne terminée à Valmy et le siège de Mayence. Eh bien ! les troupes françaises engagées contre l'Autriche n'étaient guère plus nombreuses. Si l'on y ajoute celles qui servent dans les Alpes, dans les Pyrénées et en Vendée, on sera loin des douze cent mille hommes et des quatorze armées, qu'au dire des historiens français Mignet, Thiers, Michelet, Louis Blanc et *tutti quanti,* la Convention avait sur pied au mois d'octobre 1793. On avait, de fait, trois cent quatre-vingt-treize mille hommes en campagne, et, avec les garnisons, environ six cent mille. Il existe au dépôt de la guerre un mémoire rédigé à cette époque sur des pièces authentiques et dont M. de Sybel a eu communication, qui établissent le fait. Bien plus, les chiffres contenus dans ce mémoire ont été publiés dès 1808, sous le titre de *Tableau des Guerres de la Révolution*, « sans que cette publication, dit M. de Sybel [1], ait fait depuis la moindre impression sur la masse des historiens français. » Ils n'ont pas pris la peine de la lire, ni même de savoir qu'elle existait. Ils ont fait de l'histoire dramatique avec les on dit du temps, répétés sans contrôle, durant près d'un siècle.

***

(La fin prochainement.)

1. *Histoire de l'Europe durant la Révolution française,* t. II, p. 429 de la traduction Dosque.

CONFESSION, SOUVENIRS & BAVARDERIES

DE

FANI ROSEVAL

Actrice des Variétés Amusantes, en l'an III*

1789.

Je n'acceptai pas la proposition de mettre le feu à Paris. Sans changer de robe, et tout grelottant, je me mis à écrire à M. de Coigny qui, n'étant plus rien à la Cour, devait être trouvé à son hôtel situé, comme on sait, rue Saint-Nicaise, en face le château des Tuileries.

« Monseigneur,

« Il y a deux heures, j'étais une héroïne de comédie. *On* m'enlevait, pour le mauvais motif. La comédie était à quatre personnages, sans compter l'infante enlevée. Cet *on*, c'est sir Stephen Ellis, fort premier rôle amoureux. Ses deux grands laquais à qui je n'avais pas permis de jouer celui de mylords, comme vous daignerez peut-être vous le rappeler, étaient les confidens et s'apprêtaient à devenir de grandes *utilités*, destinés qu'ils étaient à me traiter avec la plus grande sensibilité, quand la vengeance du sire serait assouvie. Pour mon cocher, c'était le traître. On l'avait payé pour oublier le chemin de ma demeure et s'imaginer que je loge sur le boulevard du Mont-Parnasse, dans une petite maison sourde et muette, qui est à sir Stephen. Celui-ci me voulait à toute force, — c'est bien le mot. — La question était de savoir si je tomberais en faiblesse, et c'est tout le nœud de la comédie.

« A cette heure, Monseigneur, voici que j'ai quitté l'écharpe de Thalie, laquelle me servait de baillon, pour le poignard de Melpo-

* Voir la livraison de février 1886.

mène. Il était bien affilé, et je m'en suis servi si bellement que le premier rôle amoureux est actuellement étendu aux entours de sa petite maison. A quinze pas de lui l'un de ses confidents est étendu en même posture, et ils doivent être occupés, en ce moment, à débattre, avec le vieux nocher que vous savez, le prix du passage sur le Léthé. — Je grince des dents en pensant à ces deux scélérats. — Les deux autres sont partis, triplant de jambes, peu désireux qu'ils sont, sans doute, d'aller faire leurs révérences à Eaque. — Il est possible qu'Eaque ne soit pas le plus titré des juges des Enfers ; mais, quand je grince des dents, cela me trouble un peu la mémoire.

« Je sais que j'ai bien fait. Je suis fière d'avoir agi ainsi. Je suis prête à recommencer. Mais il ne suffit pas que je sois de cet avis. Il ne serait pas mal qu'il fût partagé par M. Louis Thiroux de Crosne, lieutenant-général de police, et qu'on dit méticuleux sur les tragédies. Il serait bon aussi que celui-ci fît les cinq sens de nature pour ranger à cette opinion un M. de Saint-Paul, qu'on dit être l'inspecteur de police chargé de ce quartier du Luxembourg. Celui-ci n'aura pas de repos, — on peut le croire, — jusqu'à ce qu'il se soit demandé ce que font là ces deux Anglais, couchés dans la boue du boulevard, sans intention de se relever jamais.

« C'est une posture toute faite pour monter l'imagination d'un inspecteur de police. Toutefois, grâce à la bonne renommée qu'ont les insulaires de ne pas faire les choses comme les gens de par ici, on pourra peut-être persuader cet inspecteur que ces deux Anglais, mangés de vapeurs, et gros de faire une chose dont on parlât, se sont poussés jusque-là pour se suicider en paix.

« Enfin, si fière que je sois d'être sortie de danger héroïquement, comme il sied à une princesse Cantabre dont les ancêtres ont considéré Jules César comme un morveux, je ne vois pas sans quelque noirceur la perspective d'aller me promener en place de Grève, avec une vilaine escorte d'escogriffes de la prevôté, moi petitement vêtue d'une petite chemise mal lavée, pour de là mettre mon joli cou dans un nœud coulant.

« C'est bien cela qui m'attend si mylord de Dorset se rappelle que le personnage étendu sur le boulevard était son parent.

« Vous avez été, Monseigneur, si heureux de n'être pas aimé de moi que, pour me remercier de cette bonne fortune, vous m'avez promis de me rendre les plus grands services. Je viens donc vous demander le moyen de n'être pas pendue. J'imagine que pour, un service important, on peut choisir celui-là.

« J'aurais dû vous écrire sur le ton lugubre. Vous m'allez croire un monstre d'insensibilité. Poussez, poussez toujours ; je suis mieux que cela, je suis un monstre de férocité. Quand je pense que je suis vengée, et que, au lieu d'être aux mains de trois coquins, ce sont ces coquins qui sont dans la boue, ma bonne vérité, je chante et je m'en vais danser. »

Au vrai, jamais je n'avais été aussi allante et joyeuse. Il y avait bien cette voiture ensanglantée qui me dragonnait un peu. Heureusement Mero n'était jamais plus embarassé qu'un moineau franc. Il avait des gens à sa dévotion dans tous les corps de métier, et les plus hardis coquins de l'univers, avec les cachettes les moins trouvables. Il m'assura qu'il s'en allait cacher ce vis-à-vis compromettant jusqu'à ce qu'il fût lavé et le cheval reposé, si bien que les vingt inspecteurs de police, chaussassent-ils les lunettes de l'almanach Liégeois, n'y verraient que fumée.

Il partit avec ma lettre. Il revint au bout de trois heures, ayant dû attendre M. de Coigny, rentré fort tard. Il avait une réponse.

« Vous avez raison, Mademoiselle, on ne saurait payer trop cher le bonheur de ne pas vous aimer. Ce pauvre sir Stephen en sait quelque chose, et beaucoup trop. Je dis pour lui ; car pour vous, tubleu, quelle Bradamante ! Je frissonne rien qu'en me rappelant que j'ai eu l'audace de croire que vous avez les plus beaux yeux du monde. Il me semble que pour ce crime je me réveillerai demain avec un poignard cantabre dans mes entours.

« En fait, Mademoiselle, l'affaire peut tourner au tragique. Chacun sait que le chevalier était ivrogne et brutal et qu'il s'était vanté de ce qui lui a si mal réussi. Mais si l'orgueil, qui est extrême en Angleterre, se met dans le jeu, je veux bien gager qu'on ne déclarera pas la guerre à la Grande-Bretagne pour éloigner votre joli corps de cette chemise trop courte. Peut-être pourrait-on obtenir que cette chemise fût allongée et mieux lavée. Mais vous êtes partie pour ne pas trouver ces attentions suffisantes.

Je m'en vais donc à Versailles, guetter l'heure où il fera jour chez Mme de Tarente, qui est la bonté même et ma parente. Elle est en ce tems-ci auprès de Sa Majesté, dont elle est, vous le savez peut-être, dame du Palais. De plus, M. de Dorset l'a en grand respect, et elle ne l'autorisera pas à lui parler de cette chemise si courte.

Vous, de votre côté, partez sans tarder pour Versailles. Allez frapper, rue Saint-Louis, chez M. Vaussay de Bauregard, écuyer de la Reine. Il est de quartier en ce moment. D'ailleurs, c'est un homme

austère. Votre poignard peut dormir profondément. M. de Vaussay voudra bien vous donner refuge pour quelques heures. Je vais mettre un billet chez lui, où l'on ne vous cherchera pas. Moi, je monte en voiture pour vos beaux yeux... Vrai ! ce poignard ! qu'il dorme donc ! Je vais tâcher de lui donner l'exemple. Quand il sera bien endormi, me sera-t-il permis de me réveiller pour baiser ces mains féroces, mais si fines, mais si blanches, mais si divinement sèches, qu'on est presque tenté d'envier ceux qu'elles font mourir.»

Il ajoutait que si, pendant le chemin, il m'arrivait quelque accident, je me réclamasse de M. Augeard, secrétaire des commandemens de la Reine, lequel, dirais-je, me faisait appeler pour quelque arrangement, au théâtre de Trianon. Il envoyait quelqu'un à Paris, chez lui, rue de Montmartre, pour lui donner le mot du guet.

Il était difficile d'être plus honnête homme, et cette délicatesse gracieuse qui veillait à tout était bien de lui. Je comprenais bien qu'on pût avoir pour lui une amitié tendre, comme la Reine ; une passion constante, comme Mme d'Andlau. Moi, je n'avais qu'une chose à lui donner, c'est mon honneur, et cela je le mettais au-dessus de ma vie, et de la sienne, et de tous les services que le monde entier pouvait me rendre. Je me rangeai donc à l'ingratitude.

Mais, quand j'eusse dû être rouée, il me fallait prendre un bain. D'ailleurs, je n'étais pas aussi effarée que M. de Coigny le pouvait croire. Une fois chez moi, je ne craignais pas d'être prise du premier bond, à moins que mes deux bourreaux ne fussent pas bien morts. Mais j'étais sûre qu'ils l'étaient, comme cela, en effet, se découvrit être vrai. Ils ne parleraient donc pas. Pour les deux qui s'étaient sauvés, étant les complices d'un rapt, ils ne devaient pas avoir hâte d'aller mettre leur langue dans les oreilles des gens de M. de Crosne. Je restai donc paisible comme une souris, bien joyeuse, dans son trou ; et, mon bain pris, je dormis comme un enfant et ne rêvai pas de poignards, mais de mon inconnu, mon futur époux, pour le bonheur domestique de qui je distribuais tant de coups de couteau.

Je me réveillai avec le teint de la dévote la plus reposée. Il n'y avait pas moyen de prendre une chaise de poste, car il fallait, pour l'avoir, un passeport de l'un des administrateurs de la poste de Paris, et indiquer là où l'on allait. Comme j'ai dit, je ne voulais pas être prise sans avoir fait jouer mes batteries : il fut donc convenu que Mero m'aurait une voiture et qu'il la ramènerait après m'avoir mise chez M. de Vaussay.

J'eus le grand tort d'oublier de défendre à mon Basque de mettre ses amis sur pied. Aussi, ce jour-là, y eut-il une armée de loqueteux qui envahit Versailles, et une bande de chaudronniers et de vanniers qui occupèrent la rue Saint-Louis, sans compter des espèces de capitaines, avec des brettes du tems du roi Petaud et des figures à crosser, qui mirent l'émoi sur toute la route qui va de Paris à Versailles. Je crois bien que cette armée de la Cour des Miracles, qui était ce qui restait des héros qui avaient traité de haut César et Charlemagne et, pour tout dire, les seigneurs de mon royaume, cette armée-là m'eût enlevée à toute la maréchaussée de France, si l'on m'eût saisie.

Je restai tout ce jour-là enfermée chez M. de Vaussay, que je ne vis pas. Là encore je reconnus la délicatesse de M. de Coigny.

J'avais été reçue par une vieille dame, Mme de Chameulles, dont le fils était secrétaire général des Ordres de Saint-Lazare, de Jérusalem et de Notre-Dame-du-Carmel, et dont la fille, alors morte, avait épousé M. de Vaussay, avec lequel la vieille dame demeurait.

Je ne connaissais, pour dire vrai, rien de la France, hormis les vilains coins de la société, la partie corrompue de la Cour et de la Ville, les débauchés dans tous les genres, les furets d'antichambres, toutes les plates espèces qui vivent en parasites dans l'air corrompu que nous formions autour de nous, et, pour le mieux, quelques auteurs qui ne mettaient pas leur cœur sur son propre pour nous venir cajoler. De la province, du clergé, de la noblesse, de la bourgeoisie, des honnêtes gens et des honnêtes femmes, de la vie intime, je ne savais rien. J'en jugeais à vue de pays, avec l'imagination la plus folle, soit d'après des romans écrits par des plats-pieds qui n'avaient jamais dépassé le cabinet des intendans et jugeaient les maîtres par la livrée qu'ils hantaient, soit d'après les critiques qu'on en faisait dans nos coulisses où, sans en connaître davantage, et en jugeant le tout d'après quelques jeunes libertins et quelques vieilles libertines, on parlait des grands seigneurs et des grandes dames, comme si l'on avait joué à la fossette avec eux.

Je vis donc, pour la première fois, une dame françoise, et je n'en fus pas bonne marchande. On me recevait, parce que c'était l'ordre et service du Roi, et c'était tout. On ne me laissa manquer de rien. Par l'habitude de la bienséance et de la politesse, et par respect pour soi-même, l'on fut aux petits soins, je dis uniquement en ce qui touchait à la nourriture et au logis. Mais je compris bien, — ce fut aussi pour la première fois, — le mépris dans lequel nous étions

tenus. J'étais, à n'en pas douter, pour Mme de Chameulles, une incarnation du diable et d'un diable à ne pas toucher avec des pincettes.

On m'avait donné une chambre à coucher fort belle où l'on avait laissé un crucifix, et je sais maintenant pourquoi. C'est que Celui qui était ainsi torturé était venu de l'autre monde pour purifier les femmes comme moi, et qu'il était si divinement doux, que Lui seul pouvait ne pas me mépriser. Mais les portraits de famille, les tableaux de piété, les statues de la Vierge et des Saints avaient été voilés, comme pour leur demander pardon d'amener en leur voisinage un être aussi avili.

La vieille dame, quand j'entrai, me fit une révérence hautaine et me tourna le dos avec autant de dégoût que la politesse le permettait, et avec une tranquillité si rassise, et ce mépris quadrait si peu avec la bienveillante sérénité de cette vénérable physionomie, que je compris tout le naturel de cette répugnance. J'étais une chienne sans plus. Cela me fit un grand bouleversement et j'entrevis qu'il y a quelque chose au-dessus d'être belle, forte, orgueilleuse, et de faire ses fantaisies.

Elle ne permit pas à une vieille caméristequ'elle avait et qui, avec plus d'effroi et de curiosité, avait le même mépris pour moi, — et cela me confondit plus bas que terre, — de venir auprès de moi. Elle ne voulait pas imposer cette compagnie d'une lépreuse à cette digne personne qui, elle, n'était pas obligée de se sacrifier pour le service du Roi. Peut-être aussi craignait-elle que l'odeur vilaine qui sortait de ma personne intérieure ne portât au cerveau de cette vénérable duègne. En surplus, elles n'étaient pas trop de deux pour affronter l'atmosphère viciée qui m'entourait et, à un moment où il fallut venir me demander je ne sais plus quoi, Mme de Chameulles crut devoir escorter sa femme de compagnie.

On m'avait donné, pour me servir, un ancien domestique, qui avait été un hussard de Conflans, un bon vieux Rodrigue, qui avait battu la Calabre. Il fallait un brave à quatre poils pour approcher d'une espèce pestilentielle de ma sorte. Ce grivois du tems du maréchal de Lowendall me servait avec des clins d'œil galans et une aisance d'allures qui était repoussante. Il me confondait quasi complètement avec les dulcinées qui étaient à la suite de son régiment; et, pour sa maîtresse, c'était, sauf ce que les blanchisseuses pouvaient faire en ma faveur, la même chose, tout à plein. Il voulut même me raconter, croyant me plaire, quelques violentes houzardailles de la cam-

pagne d'Allemagne. Je le remis à sa place si vivement qu'il en laissa choir une fort belle soupière.

Si je n'avais été condamnée à cette journée de solitude, ces observations, n'étant pas femme à m'embéguiner de réflexions, eussent vite fondu en moi. Mais je ne sais comment cette conduite des honnêtes gens envers moi me remit à l'esprit l'étonnante surprise que j'avais eue, la veille, à l'apparition de l'idée d'un Être supérieur.

Il n'en fut rien de plus alors, car j'eus bientôt une vie agitée. Mais j'en pris une pensée vague contre l'infaillibilité de l'esprit des philosophes. Par le mal qu'ils m'avaient fait froidement, je savais qu'ils sont égoïstes et méchans. Mais je croyais à leur finesse. Il me vint alors en soupçon qu'ils peuvent bien être des sots, en surplus. En comprenant combien j'étais honnie dans la paisible et bienveillante opinion des femmes respectables, je les trouvai plus scélérats encore de m'avoir donné le dédain de cette opinion.

Je me roidis là contre, étant de nature noble et inflexible. Mais je cessai d'ameuter les gens pour le plaisir de voir aboyer une meute d'imbéciles ; et sans songer à me priver de ma fantaisie pour plaire au public, je cessai de l'affronter, par effronterie et par le seul but de faire hurler après mes jupes. Je pensai que ce commencement de délicatesse et de réserve ferait plaisir à mon inconnu. Mais le saurait-il seulement ?

Le lendemain matin, une femme de la princesse de Tarente me vint quérir dans une voiture sans armoiries. Je demandai à aller remercier mon hôtesse. Mais elle n'avait pas l'esprit en éclairs comme la marquise de Créquy, et, faute de savoir comment se tirer d'affaire entre sa politesse et mon *impureté,* qui eût souillé son salon, elle me fit dire par mon gaillard d'invalide qu'elle n'était pas des mieux portante. Pour celui-ci, je le traitai assez généreusement pour le laisser penaud.

J'en finis avec Mme de Chameulles, que je revis plus tard en la prison du Luxembourg ; mais il faut dire comment je la quittai cette première fois. Je lui envoyai, quelques jours plus tard, un bijou de forme ancienne que je cherchai parmi ceux que ma belle-mère m'avait légués et que je vis pour la première fois. Je n'y ai pas regardé depuis, et Mero qui, ainsi qu'on le verra, doit le savoir, m'assure qu'ils sont intacts et ont échappé aux brigandages des comités de Surveillance républicaine qui dépassèrent les Cartouche et les Mandrin de tous les tems et de tous les pays.

Tiron de Nanteuil, mon bijoutier, de la place Dauphine, me dit

que c'était un reliquaire. Il m'expliqua ce que cela signifie, et c'est un coffret que l'on orne du mieux possible, parce qu'il doit contenir un souvenir de quelqu'un qu'on aime et respecte tendrement.

J'y ajoutai un billet, et ce fut la première fois que je ne me montrai pas insolente envers qui m'avait injuriée. J'écrivis que Mme de Chameulles m'avait traitée comme une excommuniée, mais que c'était une grosse erreur, ainsi que le premier prêtre venu pourrait le lui affirmer, les acteurs de la Comédie-Italienne étant exemptés de cette punition. — Je cherchais les mots les plus polis pour ne la point blesser.

— « Permettez-moi, Madame, d'ajouter que s'il y a, à la Comédie-Italienne, des infantes qui tuent le tems en détaillant des fleurettes à prix d'or et de diamans, il n'y manque pas de femmes qui font une main à fond avec le Bon Dieu. Je ne parle pas de moi, qui ne connais pas d'autre divinité que l'Honneur, ni de Mlle Colombe, bien qu'elle ait, de sa personne, rendu le pain bénit, en baissant les yeux, parce qu'elle les a, depuis lors, relevés en battant l'œil. Mais Mlle Gontier n'entre jamais en scène sans faire un signe de la croix derrière la coulisse ; Mlle Carline entend la messe chaque jour, et elle porte une chemise de crin qu'on nomme un cilice. M. et Mlle Trial, son épouse, entendent, chaque dimanche, la haute messe, à l'église de leur paroisse, qui est Saint-Roch, ou Saint-Honoré... »

Je ne reçus pas de réponse. Mais, ne voulant pas me faire l'insolence de me renvoyer ce bijou, par crainte de m'avoir mal jugée, et en pensant et en ruminant sur ce cilice de Carline, d'autre côté n'osant le détruire puisque cela était un reliquaire, on l'avait gardé. Plus tard j'ai su, par M. de Coigny, qui me dit que cela peignait au vrai les vieilles mœurs, que Mme de Chameulles baissait les yeux quand on parlait de ce bijou, et, s'il y avait une jeune fille, rougissait en la regardant d'un visage embarrassé. En même tems, la vieille dame se désespérait de ne pas ressentir assez de mépris pour moi ; ma figure et ma tournure, n'ayant rien de cet air chien qu'on attendait de l'une de ces *sirènes plâtrées* de la Comédie. Elle avait même trouvé, en s'en faisant un gros crime, que j'avais, de ci de là, des lueurs de femme de la Cour ; et, en fin de tout, elle faisait de grosses pénitences pour se punir de son attrait pour moi, et dire des messes pour mon salut. D'où le P. Barthélemy conclut que de là vint que j'eus les reins cassés, un grand attachement pour la Reine, un éloignement pour la Révolution, sans parler de mon estime pour les Capucins.

J'en suis donc au lendemain matin, dans une voiture, avec une femme de la princesse de Tarente, qui était, — je dis la femme, — une belle coquette murissante et fort phrasière, et qui ne paraissait pas devoir être en bons termes avec le cilice de Carline. Elle s'empressa à me tirer les vers du nez, mais elle fit provision de plus de chicotin que de sucre.

Toute la ville connaît le palais de Versailles, et chacun sait où est situé l'appartement de la Reine. Aussi ai-je bien ri quand j'ai lu dans le récit des affaires du 6 octobre qu'il fallut que ce fût le duc d'Orléans lui-même qui enseignât la situation de cet appartement à la canaille parisienne qui envahit le château ce jour-là. Cela était imaginé sottement, tous les bourgeois de Paris jusqu'aux plus petits pourvu qu'ils ne fussent pas en guenilles, et tous les artisans pourvu qu'ils fussent sur leur propre, s'empressant à visiter le palais le jour de la Procession des Cordons-Bleus, à défiler devant la table du Roi, à certaines fêtes, et n'ayant rien de plus à cœur que de savoir où logeaient la Reine et les princesses.

Mais les gens de la Cour, seuls, grands seigneurs et grandes dames, et les domestiques, connaissaient l'intérieur de cet appartement. Aussi, ayant dans ma curiosité et sang de Bohémienne le goût d'observer les lieux et passages, je regardai le tout très vivement. Bien m'en prit : car si je m'étais laissé conduire à l'étourdie, je n'eusse pu sauver la Reine, comme chacun sait que je le fis le 6 octobre au matin.

Une antichambre s'ouvrait sur la chambre à coucher de Sa Majesté par une porte à deux battans, placée au plein milieu du panneau. Mais il y a dans le coin, à gauche, une petite porte qui n'est pas apparente.

Dans l'antichambre, je rencontrai Mme Thibaut, l'une des femmes de plus de confiance de la Reine. Elle m'attendait. Elle ne me fit pas l'honneur des deux battans. Elle m'ouvrit la petite porte bâtarde. Je me trouvais dans un couloir peu clair où aboutissaient plusieurs ouvertures, et rejoignant le corridor secret qu'on nomme le Passage du Roi, par où Sa Majesté se rend, la nuit, chez la Reine; je notai que Mme Thibaut prenait sur la droite, et je fus introduite dans la chambre à coucher de Sa Majesté.

Il y avait là quelques dames, car mon affaire était connue, curieuse, et l'on en causait dans l'entourage de Leurs Majestés.

Je vois très bien encore la scène. J'avais l'œil d'un chat qui guette l'ouverture d'une ratière.

Il faut que je dise encore que j'avais, ce jour-là, l'esprit aussi éveillé que les yeux. J'avais vu, le long du chemin, que le soleil était gai, les jardins parfumés, les oiseaux doux à entendre ; et c'était une aimable découverte pour une femme qui ne se levait jamais qu'au milieu du jour. Ai-je rappelé que c'était le mercredi 20 mai ? et les rues étaient pleines de gens pauvres et riches, jeunes fillettes jolies et vieilles dames vénérables, escortées de jeunes gens qui avaient l'air décent, et de vieux chevaliers de Saint-Louis qui portaient fière mine. Ma compagne m'avait dit que cela était ce qu'on nommait les processions des Rogations. En l'interrogeant, j'avais compris que tous ces honnêtes gens s'en allaient chantant par les champs verdissans pour remercier Celui qui avait créé le beau printems. Je ne sais si c'était les nouvelles pensées qui voulaient, elles aussi, verdir, ainsi que le printems, en mon esprit, mais cela me parut beau.

Mme Thibaud alla, en glissant, comme une souris surprise, se ranger derrière le lit de la Reine, où je vis deux autres têtes curieuses, qui étaient celles de Mme Augier et de Mme Campan ; celle-ci paraissant plus espionne que curieuse, et je fus sûre du premier coup d'œil qu'elle observait pour le compte d'autrui plus que pour le sien.

On pense bien que je ne connaissais personne et que tout ce que je sus des noms, ce fut par M. de Coigny, à qui je peignis les masques d'une façon si vive qu'il en mourut de rire et reconnut les visages.

La Reine était assise dans un fauteuil, et, autour d'elle, très exactement en rang, à droite et à gauche, d'autres dames posées gênées sur des tabourets dont elles occupaient le bord.

A la droite, c'était Mme de Polignac, la gouvernante des Enfans de France, à qui la Reine communiquait ses remarques à voix basse, et que, favorite jalousée et jadis si pauvre, personne ne regardait. Elle avait derrière elle la baronne de Mackau, dont la physionomie grave et sereine me plut fort et qui était la sous-gouvernante.

A la gauche de Sa Majesté, mais non aussi près que l'était Mme de Polignac, se tenait la princesse de Chimay, la dame d'honneur, qui avait à ses côtés une vieille dame, la comtesse d'Adhémar, échangeant des signes avec une jeune femme, la duchesse de Fitz-James, tandis que, de l'autre côté et auprès de Mme de Polignac, une autre vieille dame, la duchesse de Duras, se tenait fort roide à côté de la duchesse de Luynes. Un peu plus bas à gauche, deux toutes jeunes

femmes, les comtesses Eugénie de Gramont et de Maillé, ayant en face d'elles, à la droite, la comtesse de Polastron et la marquise de Châtillon, qui étaient là par faveur, n'étant pas de la maison de la Reine. Je regardai vivement la marquise qui était belle, grande et blonde, et idolâtrée, comme j'ai dit, par M. de Coigny.

Sa Majesté avait fait signe à la princesse de Tarente de venir prendre place derrière elle, pour lui donner des explications. Cela fut pour moi une comédie à en mourir: la vénérable et bonne dame étant fort empêchée dans son rôle, fort penaude d'avoir une cliente de ma sorte, maudissant à part soi le duc de Coigny qui l'avait ainsi affublée, et en surplus beaucoup moins renseignée que la Reine qui, la veille, avait cherché à voir clair.

Je compris d'un clin d'œil que je n'avais d'appui que dans l'esprit des deux dames qui tenaient les deux extrémités du cercle: Mme de Châtillon protégeait en moi une fille qui n'avait pas cherché à lui enlever son ami; Mme de Polastron, très douce et très tendre, commençait cette passion pour le comte d'Artois, qui devait être si ardente, et elle en était portée à l'indulgence pour tout le royaume des amours où l'on ne doutait pas que je ne fusse dans les Honneurs de la Cour.

Les deux plus jeunes dames du Palais me regardaient avec un air non pas malveillant, mais très caustique; avec une touche de jeunesse en liberté. Il faut savoir que la comtesse de Gramont avait la renommée de railler toute la terre et que Sa Majesté lui permettait de ne pas s'astreindre à la morgue de l'étiquette, et elle en prenait des airs de reine des moineaux francs.

Les autres dames avaient des visages de marbre, comme des gens qu'on a réveillés trop tôt, pour assister à une pendaison. Au vrai, c'était ce que je méritais. L'on n'avait jamais ouï parler d'une comédienne aussi sanguinaire, d'autant que la victime était un homme de qualité, pour lesquels les Filles de la Comédie ne devaient être que gibier à courre et à forcer, s'il en fallait faire la grimace. Voilà ce qui se tournait dans ces têtes de princesses, pour la plupart bonnes et très honnêtes. Mais comment, mères et épouses, n'eussent-elles pas détesté tout ce qui sortait de ce colombier de Venus où l'on ne songeait qu'à apprivoiser leurs fils et à ruiner leurs époux.

Mon regard se fixa, pour un instant, sur la Reine. Elle avait une laide bouche, large, avec des lèvres droites, un lourd menton rond comme le gros bout d'un œuf, des joues un peu creuses, avec une pointe de pommettes saillantes et une taille point fine. Mais elle

saisissait par la grâce de son cou, grâce à quoi je n'ai jamais rien vu de comparable, mais surtout par la beauté de son front ! Ses yeux étaient également fort beaux et d'une expression de bonté qui attendrissait quand on l'envisageait de face. De profil, son nez, qui était fort, lui donnait une expression altière. Je fus donc bien trompée, tablant sur les bruits publics qui la disaient très belle et très dure. Je la trouvai point jolie et très bonne.

Elle me considéra avec attention et d'un air de perspicacité. Je compris que ma physionomie avait joué son jeu ordinaire, qui est de forcer l'estime et la sympathie. Bien plus, Sa Majesté, qui avait supérieurement le don de voir clair dans l'esprit des gens, me devinait mieux que beaucoup d'autres ne l'avaient fait.

Pour moi, quoique rebelle comme un chat de gouttières, je fus subjuguée, et je sentis que je lui étais dévouée pour la vie. Je suis ainsi faite, et tout en moi va de premier bond, sans en revenir. Il parut, sans doute, quelque chose de cela, car l'œil de la Reine était fort doux quand il cessa de m'observer.

Elle dit quelques mots à Mme de Polignac, d'où M. de Coigny le sut par Mme de Polastron, sa belle-sœur, et c'était que je lui figurais un fruit très vert pendu à un vieil arbre et entouré d'une écorce épineuse. Comme il est possible que ceci tombe sous les yeux de quelque sot Huron, il me faut expliquer que c'est de Mme de Polignac que Mme de Polastron est belle-sœur, et que c'est le fruit et non l'arbre qui est entouré d'épines.

Elle me dit d'une voix froide, où perçait toutefois la bienveillance :

— Mme de Tarente n'a pas la prétention de vous connaître intimement, — et l'air penaud de la digne dame donnait à cette phrase une telle pointe d'ironie que la comtesse de Gramont faillit à en éclater, — mais elle a été renseignée sur vous par quelqu'un que nous estimons parfaitement et qui est persuadé que vous lui avez rendu un grand service. — Elle lança un sourire presque imperceptible du côté de Mme de Châtillon, qui rougit légèrement. — Mme de Tarente nous a appris que vous souhaitez en appeler à la justice du Roi pour un fait qui échappe aux règles ordinaires de jugement. Racontez-nous, aussi longuement que vous le croirez bon pour votre cause, ce qui est arrivé. Nous la plaiderons auprès de Sa Majesté qui n'a rien de plus à cœur que de venir en aide aux innocens.

On sait qu'il y a en moi une aisance de mouvemens, une simplicité d'allure qui frappent. Je n'avais pas voulu me vêtir de noir,

comme une sotte l'eût pu faire ; mais, avec une élégance très unie, coiffée sans poudre, avec une sorte de crânerie comme je l'avais pu faire moi-même, n'ayant d'autre femme de chambre que mon vieux houzard ; et j'avais une robe à la circassienne, avec un fichu en forme de chemise plissée, qui allaient à ravir à une tournure alerte, à une physionomie piquante et fine.

Je sus qu'on me trouva un petit air de femme de condition, qui parut au suprême, quand on m'entendit réciter mon histoire avec ce langage moitié tortillé, moitié familier, qui était celui de la Cour de Louis XV. Il en restait encore quelques parties, grâce au duc de Richelieu qui l'avait conservé tel quel, chez bien des grandes dames qui résistaient à cette prêcherie nébuleuse et empiffrée de Jean-Jacques Rousseau.

Je narrai tout uniment la vérité, comme je la sentais, avec cette colère et liberté que l'on me connaît. Je débutais ainsi :

— Madame, j'ose implorer de Votre Majesté la grâce qu'elle ne me tienne pas pour une folle. Mais il me faut commencer par me magnifier et dire que je suis la propre fille du roi des Bohémiens d'Espagne, d'où je suis plus pardonnable que toute autre de montrer une sauvagerie un peu barbare.

Cette déclaration, qui semblait une belle fable, excita un mouvement. Chacun interrogea du regard Mme de Châtillon, que l'on supposait plus renseignée et qui eut le courage de faire un signe affirmatif. En quoi elle fut purement héroïque, car c'était avouer son intimité avec M. de Coigny. Pendant cela, Mme de Gramont, dont les yeux riants pétillaient à l'idée d'une sauvagerie de coulisses, murmura, mais si bien que l'on put l'entendre :

— De la sauvagerie à la Comédie ! Depuis quand ?

Chacun y met du sien, l'on s'arrange et tout va !

C'était l'un des premiers vers d'une comédie de *Dumaniant*, *L'Honnête Homme*, que l'on jouait alors avec succès au Palais-Royal.

Tout brusquement je m'inclinai vers la Reine et répondis :

Ah ! Lucile n'est point d'un pareil caractère.

C'était exactement le vers qui suivait celui de Mme de Gramont. Cela parut bien réparti, et l'on en parla pendant plusieurs jours à Versailles. La Reine fit un signe à Mme de Gramont qui se tut, pour un instant.

Je racontai, à brefs mots, comment je fus élevée, sans foi ni loi, — et, de vrai, je plaçai mon bossu et drapai M. de Sanghehem et son troupaillon d'horlogers métaphysiques. — J'ajoutai que j'avais pourtant toujours eu en moi la grande fierté de vouloir être respectée. Je racontai ensuite, mais ceci par le menu, toute l'histoire de la poursuite de sir Stephen. Cela était connu, avait fait du bruit. D'ailleurs la Reine avait fait des informations. Il ne faut pas croire, en effet, que la Royauté fût une scène que l'on jouait pour le public et dont l'on tirait tout l'agrément. Cette théorie de gouvernement est purement révolutionnaire. Sous l'Ancien Régime, dont j'ai dit assez de mal pour qu'on m'en croie, il y avait à côté du pouvoir royal le devoir royal, auquel on manquait parfois comme à tous les devoirs, mais avec remords et pour y revenir. La justice était l'un de ces devoirs, et, bien qu'il y eût un peu de curiosité en la Reine, toutefois elle s'était alambiqué l'esprit pour voir clair en l'affaire.

Je poussai ma pointe hardiment, et ne tardai pas à voir tous les visages se dénuager de l'indifférence. Sa Majesté, très bonne et pleine de philosophie sur l'étiquette, permettait beaucoup. J'entendis des soupirs, des cris étouffés, sans rien de cette grimace de présomption, d'airs et de fatuité, qui est le ton de la Cour ; et la duchesse de Fitz-James faillit à s'évanouir.

Je voulais avoir ville gagnée dans l'esprit de la Reine dont l'âme simple et fière quadrait avec les beaux côtés de la mienne. Ma bonne vérité ! je ne parlais plus pour éviter la place de Grève, mais pour gagner un brin d'estime de ce grand cœur. Ici encore j'eus un instant le cœur serré comme à l'écrou, et mon orgueil reçut sur le museau à la pensée de cette mauvaise renommée où j'avais mis ma vanité et qui forcerait toujours la Reine à penser à moi comme à une impure et à une impie. Je sentis un redoublement de rage contre le marquis de Sanghehem et ses philosophes. Mais je n'eus pas le tems d'être distraite.

Mme de Gramont ne se rendait pas. Était-ce jalousie contre Mmes de Châtillon et de Polastron ? Pure taquinerie ? Amitié pour le duc de Dorset et l'Angleterre, ou simplement diversité et antipathie de nature ? Tant il y a que je restais sa bête. Sa Majesté vit qu'elle désirait parler. Elle le lui permit d'un signe.

— C'est que, si Sa Majesté permet que le désir de souper avec une demoiselle de la Comédie soit puni à coups de couteau, je m'en vais prendre le deuil de la galanterie française !

— Mais, Madame, dit une voix sèche, avec la permission de Sa

Majesté, ce n'est pas de la galanterie française. C'est tout vilainement de la galanterie d'anthropophage.

C'était la bonne princesse de Tarente qui, succombant à ses remords d'avoir jusqu'ici mal défendu sa cliente, entrait en ligne.

Je regardai la Reine avec un respect où il y avait du dévouement qui la toucha sans doute : elle me fit, avec un signe affable, entendre que je pouvais parler.

— Sa Majesté me permettra peut-être de dire que je ne le porte pas plus beau qu'une autre et que ce serait, en effet, glaçant à une fille de la Comédie de répondre à coups de couteau à un gentilhomme qui désire de souper avec elle. C'est qu'il ne s'agissait pas de souper, mais de me couvrir de honte et de me traiter et faire traiter par des laquais comme une ville prise d'assaut. Il ne s'agissait pas de galanterie, mais d'un duel ; et mon ennemi avait mis toutes les cartes dans son jeu, en achetant mon cocher, en me surprenant, en m'enlevant, en me liant, en me baillonnant, en armant ses domestiques et en me promettant à eux. Ce code de la galanterie française n'est pas connu même à la Comédie. Maintenant que je sais où me le procurer, je tâcherai de l'avoir, de l'étudier pour adoucir la tigrerie des actrices.

Je penchai, d'un geste à peine perceptible, la tête dans la direction où se trouvait Mme de Gramont. Cela était d'une audace à me faire jeter dehors. Mais j'eusse risqué ma tête plutôt que de ne pas me venger de celle qui se déclarait mon ennemie. Celle-ci resta impassible, avec une légère touche de mépris. Mais M. de Coigny me dit qu'on avait trouvé à la Cour que cela était finement tapé, et que si Mme de Gramont n'eût pas eu si bonne renommée de bonnes mœurs, elle en eût été sensiblement raillée. J'ajoutai fièrement :

— Si je n'ai pas été vaincue, c'est que je ne connaissais pas cette manière de galanterie ; si je ne suis pas aujourd'hui une femme avilie, réduite à l'ignominie et au suicide, je le dois à cet orgueil dont on doute et à mon courage.

— Vous devez remercier Dieu, dit doucement la Reine. On peut croire que vous avez été en droit d'échapper par tous les moyens possibles au sort affreux qu'on vous réservait, toutefois...

Elle s'arrêta ; et je ne saurais jamais trop louer la politesse et la délicatesse de ce tems-là. C'était cela qui arrêtait la Reine sur le seul point qui embarassât encore. Comment supposer, en effet, qu'une fille, renommée pour sa galanterie comme Stella, eût pu être rigoureuse au point de ne vouloir pas épouser un des bons gentilshommes

d'Angleterre. Il y avait là un mystère. D'autre part, comment poser à une femme une question, d'où il résultât qu'on la tenait pour avilie.

En ce moment, Mme Thibaud qui était sortie, rentra, s'approcha de Sa Majesté en glissant et en baissant les yeux, et lui dit quelques mots à voix basse, après avoir attendu que la Reine l'interrogeât du regard. Puis elle vint à moi et m'engagea d'un signe à la suivre dans la pièce précédente.

C'était l'antichambre de la chambre à coucher. Je remarquai, et je m'en souvins le 6 octobre, qu'on entendait de là la voix des gardes du roi, et qu'ils étaient de service dans la pièce qui précède cette antichambre.

Voici ce qui était arrivé. Le chevalier de Sanghehem avait appris mon aventure. Comment ? C'est un mystère que j'ignore encore. Par je ne sais pas plus quel intermédiaire, il faisait passer à Sa Majesté une attestation de Me Quatremère, constatant que je venais de refuser un bien de cent mille livres de rente, parce que j'y trouvais une vilaine origine. Cette audace du chevalier venant interrompre Sa Majesté et l'impertinence de la personne, si haut placée qu'elle fût, servant d'intermédiaire pour cette effronterie, étaient fort contraires à l'étiquette de la Cour. Mais on était bien loin déjà de Louis XIV et de Louis XV qui, bien qu'il eût, disait d'Alembert, une maladie du cerveau qui le rendait incapable de résister à ses passions, avait gardé toute la fierté des rois de France. Et je tiens du marquis de Sanghehem que ce qui fut la cause de la disgrâce de Mlle de Roman, c'est qu'elle dénomma un jour la Reine une *vieille femme,* d'où Sa Majesté sortit brusquement et ne la voulut plus voir.

On lut donc l'attestation de Me Claude Quatremère, et là-dessus la princesse de Tarente ajouta qu'elle savait que je n'avais jamais accepté de cadeau, et qu'elle le savait de sources sûres. Il y eut bien quelque petit ricanement de Mme de Gramont, et chacun sourit des fins renseignemens que la bonne et respectable princesse avait sur les habitudes de vilaines comme nous. Mais, une fois partie, Mme de Tarente montrait les dents, et l'on ne rit pas trop haut.

Mme Thibaut me ramena dans la chambre de la Reine. Sa Majesté me dit :

— On nous apprend sur vous des choses bien extraordinaires, mais qui sont à votre avantage. Je défendrai votre cause auprès de Sa Majesté. J'espère que vous ne serez pas chagrinée.

J'étais tellement émue de cette affabilité que, malgré ma fierté, je

me précipitai aux genoux de Sa Majesté et je lui pris les mains qu'elle fit le geste de retirer, en pensant à ma mauvaise renommée, mais qu'elle me laissa par une réflexion de bonté. Je me relevai et m'inclinai de nouveau devant Sa Majesté, et je fis à droite et à gauche une révérence qu'on ne me rendit pas, comme je m'y attendais et comme cela était sûr, bien que ma révérence sentît la femme de qualité et que j'en pusse remontrer en fait de révérences à la femme présentée la plus usagée. Je m'en allai à reculons sous la conduite de Mme Thibaud. Et me voici traversant l'appartement de la Reine et tombant au milieu de la salle des gardes.

J'y rencontrai — en donne-t-on sa langue aux chiens ? — le chevalier de Sanghehem. Il jacassait avec quelques gardes de la compagnie écossaise qui étaient de ses amis et de garde ce jour-là, et entre autres avec deux aimables écervelés. Je ne le dis pas pour en railler; les pauvres gentilshommes ! Je ne devais plus les revoir qu'au bout d'une pique et c'étaient MM. des Huttes et de Varicourt.

Quand je vis M. de Sanghehem, je lui fis un beau sourire, qui l'étonna; car je l'avais toujours tenu de très court. Mais, quoique je me fusse tirée à mon honneur de la compagnie dont je venais et de façon à donner sur moi, ainsi que je le sus, les préjugés les plus avantageux à Sa Majesté, j'étais comme un oiseau qui sort de cage. Je le dis au chevalier, et qu'il était la première branche verte que je rencontrais sous mes pattes pour m'y reposer. Je me rappelle que le joyeux M. de Varicourt rit de ces pattes et de cette branche à en perdre l'haleine. Il ne me parut pas déplaisant, et l'ivrogne Nicolas, qui porta sa tête le 6 octobre, reçut par mes ordres et de mes Bohémiens tant de coups de bâton, espacés avec une si sage méthode, qu'il finit par se pendre avec sa grande barbe, et je ne fus jamais si heureuse que ce jour-là.

En voyant M. de Sanghehem, je saluai Mme Thibaud pour indiquer que je la tenais quitte d'une plus longue conduite, bien que, par politesse, elle me voulût mener jusqu'à la voiture de Mme de Tarente.

Je souriai à ces gardes d'un air d'entre chien et loup, ne voulant pas les encourager en familiarité. Je mis ma main sur le bras du chevalier, je descendis les deux étages jusqu'à la cour des Princes. Là je le priai d'aller relever de garde l'équipage de Mme de Tarente, chez laquelle j'allai faire une visite en blanc, ainsi que chez Mme de Chameulles.

Ces dettes de politesse à demi-payées, M. de Coigny devant faire

le reste, je dis à M. de Sanghehem que je lui prenais sa journée et qu'il eût à me faire voir des arbres, de l'eau, de l'air, du soleil et beaucoup d'amitié, sans plus; car il me semblait que tout cela, comme j'ai dit, m'était révélé pour la première fois. Et nous voici partant de notre pied léger vers les bois de Satory, pour nous égarer ensuite au hasard de nos distractions.

CH. D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

DE L'INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION*

SUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE FRANÇAIS

Partout, les transports étaient devenus plus lents, plus coûteux et moins sûrs que sous l'Ancien Régime. Le mauvais état des chemins, la crainte des voleurs offraient aux voituriers des prétextes permanents pour prolonger indéfiniment leurs voyages ou pour rétrograder. Souvent on n'entendait plus parler d'eux ni, bien entendu, des marchandises qui leur avaient été confiées. Dans les dernières années de la Révolution, ces disparitions plus ou moins involontaires étaient des accidents presque journaliers, et dont on ne s'étonnait plus. Ce n'étaient pas les hommes du gouvernement qui pouvaient donner au peuple des leçons d'ordre et de moralité !

On a déjà écrit des volumes sur l'histoire des pillages révolutionnaires, et l'on est bien loin encore d'avoir épuisé ce sujet. Nous avons vu que la première responsabilité de cette démoralisation remonte à l'Assemblée constituante. Ce fut elle qui encouragea, nationalisa en quelque sorte le brigandage, d'une part en confisquant les biens ecclésiastiques, de l'autre, en faisant table rase des règlements de police rurale et forestière. Partout où il y avait des forêts, le pillage fut organisé, pratiqué sur une vaste échelle, par les populations limitrophes. Nous avons cité des exemples de ces déprédations dans le Midi, où, pendant toute la durée de la Révolution, les habitants des communes plus ou moins voisines des forêts de l'État y venaient en force, en plein jour, avec chevaux et charrettes ; – dans l'Est, où les scieries étaient presque uniquement alimentées de bois volés. Même situation en Normandie : la forêt de Lyons, par exemple, resta livrée au pillage pendant toute cette période, malgré les doléances incessantes de la ville de Rouen, qui tirait une grande partie de son chauffage de cette forêt.

* Voir la livraison de février 1886.

« D'honnêtes citoyens, écrivait le directoire du district, sont devenus d'atroces brigands [1]. » Les exemples de transformations semblables n'étaient que trop ordinaires, et de ce brigandage officiel dérivait le brigandage privé, qui ne respectait pas plus les propriétés particulières que les communes ne respectaient celles de l'État; pas plus que les délégués de la Convention, autre variété de bandits officiels, n'avaient respecté l'argenterie des églises.

« Dans tout cela, il ne faudrait pas voir seulement un effet du désordre des événements, du manque de surveillance, de la faiblesse des magistrats craignant la vengeance ou l'impopularité. C'était aussi la conséquence de *certaines idées révolutionnaires sur la propriété* [2] :

« Le mécontentement, écrivait Barbé-Marbois, a formé une masse nombreuse de gens qui attribuent leur misère à la Révolution (ils n'avaient pas tant de tort) et qui sont prêts à joindre quiconque leur offrira du soulagement. C'est à l'état déplorable de tant d'individus qu'il faut attribuer la facilité avec laquelle le brigandage se recrute. *C'est aujourd'hui une profession que l'on prend et que l'on quitte,* suivant que l'on est plus ou moins pressé par le besoin. J'ai été frappé de l'indifférence avec laquelle on parle de meurtres, etc. »

Ce que disait Barbé-Marbois des départements de l'Ouest n'était pas moins vrai de ceux du Midi. Pendant la période directoriale, les voyageurs et les voituriers, dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var, de Vaucluse, des Hautes et Basses-Alpes, étaient obligés de traiter d'avance avec les chefs de bandes pour se racheter du pillage et de l'assassinat. De nombreuses communes, et même certaines petites villes s'entendaient avec les brigands, les recélaient et leur fournissaient des recrues. L'une de ces villes, jadis saccagée par le baron des Adrets, et qui a conservé une partie de ses remparts du Moyen Age, a encore aujourd'hui un aspect sinistre qui cadre bien avec son passé. Si nous en croyons Français de Nantes, « à B., les vols et les arrestations à main armée étaient une profession héréditaire; on n'aurait pu trouver six familles exemptes de crimes ou de complicité de crimes. » Il faut toutefois n'accepter que sous toutes réserves les appréciations de ce personnage, à la fois fanatique et fort désireux, sous le Consulat comme au bon temps de la Convention, de confondre les royalistes avec les bri-

1. Archives de l'Eure.
2. Rocquain, *op. cit.*, *Introd.*, p. LIV.

gands. Par la même raison, on peut tenir pour véridique le tableau qu'il trace de la situation de Toulon à la même époque. Là, le parti républicain *exagéré* (ou qui lui semblait tel depuis le 18 brumaire) était complètement maître du terrain, ce qui n'avait rien de surprenant, la plupart des modérés étant morts ou en fuite. Aussi : « Point de garde nationale ; — point de remplaçants ; — point de gendarmerie ; — point de réverbères ; — toutes les nuits des boutiques enfoncées et volées ; — point d'octrois ; — point de pain aux hospices ! » mais « point non plus de prêtre ni de culte d'aucune sorte ; » — ce qui consolait Français de Nantes. Néanmoins, sur quelques routes les voitures publiques, commençaient à circuler sans escorte, et les particuliers pouvaient voyager de jour sans trop de crainte.

Les récits des attentats commis de 1789 à 1799 contre les personnes et les propriétés pourraient former un recueil aussi volumineux que l'Encyclopédie, et pourtant bien des faits de ce genre sont oubliés. Parmi les sinistres exploits des *chauffeurs*, les plus connus sont ceux des bandes de Saint-Rémy (Oise), et d'Orgères (Eure-et-Loir). Des crimes du même genre ont été commis dans l'Aisne, la Seine-Inférieure, le Calvados, l'Eure et plusieurs autres départements. A Lisieux et aux environs, ces attentats se multipliaient tellement dans l'hiver de 1796-97, qu'on avait organisé, pour y mettre fin, des patrouilles nocturnes, qui furent parfaitement inutiles, attendu que plusieurs des citoyens les plus empressés pour en faire partie étaient eux-mêmes au nombre des chauffeurs ou d'intelligence avec eux, ainsi qu'on l'apprit plus tard [1].

Dans l'arrondissement des Andelys, il s'était organisé une bande d'industriels, chauffeurs et voleurs de diligences, dans le genre de celle d'Orgères. Ils opéraient d'ordinaire sur les deux routes de Paris à Rouen par Magny et Gisors, et dans la partie de l'ancien Vexin normand comprise entre ces routes. On voyait encore il y a quelques années, près de la côte d'Autheverne, un de leurs lieux d'embuscade favoris, un arbre séculaire, sous lequel avait lieu le partage du butin. Plus d'une ferme isolée reçut de ces sinistres visites. Dans l'une d'elles, non loin du donjon ruiné de Neaufles, un des ancêtres de la famille Passy, seul avec une servante qui l'aidait à recharger ses armes, soutint vaillamment un siège de plusieurs heures contre une vingtaine de ces bandits. Tous les autres domes-

1. Renseignements particuliers.

tiques, poltrons ou complices, avaient déguerpi, et les assaillants, après avoir forcé l'entrée de la cour, étaient arrivés jusqu'à la maison d'habitation, dont la porte bardée de fer résista à leurs efforts. Cependant, au moyen d'une forte pesée, ils parvinrent à l'entr'ouvrir quelque peu. Mais ils ne purent repousser la barricade de meubles improvisée à l'intérieur, et, par cette étroite ouverture, *la garnison*, qui les voyait et qu'ils ne voyaient pas, en tua plusieurs à bout portant. Enfin, entendant de toutes parts sonner le tocsin, ils se sauvèrent, emportant leurs morts et leurs blessés [1].

Vers la fin de la même année (1797), quatorze individus de cette bande furent arrêtés, enfermés d'abord dans le donjon de Gisors où l'on montre encore leurs chapeaux, puis conduits à Evreux, où leur procès dura plusieurs jours. Ils avaient pour chef un individu de haute taille, dont le nom de guerre était le *Grand-Jacques*. Un autre, le loustic de la troupe, était connu sous le nom de *Sans-Chagrin*. Ils furent guillotinés tous ensemble le 10 janvier 1798, avec un quinzième scélérat, qui avait, quelques années auparavant, assassiné un ermite dans la forêt d'Evreux. Jamais on n'avait vu pareille exécution dans cette heureuse ville, où il n'y avait eu que *deux* personnes guillotinées pendant la Terreur [2].

Le faux monnayage est encore une de ces industries qui, comme la contrebande, l'usure, le vol et l'assassinat, prospèrent dans la *malaria* révolutionnaire. Il a existé dans plusieurs départements des fabriques de faux assignats, de louis d'or [3], de monnaie d'argent et de billon. L'un de ces ateliers fonctionna longtemps aux environs de Paris, à Roissy (canton de Gonesse), dans les vastes souterrains d'un château ruiné ; bien national qui, par une coïncidence singulière, avait appartenu au fameux Law ! Le nouvel acquéreur demeurait dans les communs, seule partie encore habitable. La principale entrée des souterrains avait été murée ; on n'en connaissait pas, et l'on n'avait garde d'en chercher d'autres ! Mais, dans les nuits calmes, on entendait distinctement, de l'habitation, les coups sourds du balancier. Plus d'une fois même, on aperçut distinctement des figures humaines au milieu des ruines. Ce fut seulement en 1800 que le propriétaire, M. B..., osa signaler ces

1. Ces détails m'ont été donnés par H. Passy, l'ancien ministre. Il les tenait du héros de l'aventure, qui était son oncle.

2. Archives de l'Eure, journal d'un bourgeois d'Evreux, notes de M. Boivin-Champeaux, etc.

3. V. *Moniteur* de l'an IV, nº 173.

faits aux autorités, et qu'eut lieu une exploration en règle des souterrains de Roissy. On y découvrit des traces non équivoques du séjour d'un grand nombre d'individus, et plusieurs issues secrètes, dont l'une donnait dans les ruines, et les autres aboutissaient au loin dans la campagne [1].

La hausse illimitée du prix de l'argent est un fait capital, incontesté, dont le détail appartient à l'histoire financière de la Révolution. Nous nous bornerons à rappeler que, dans les dernières années, la moyenne de l'intérêt était d'environ 25 0/0 par an, et que l'usure la plus exorbitante était devenue une nécessité publique. On retrouve dans les *Petites-Affiches parisiennes* du temps les noms des différentes maisons *de commerce* qui renouvelaient périodiquement l'offre de prêter sur gages à 3 ou 4 0/0 *par mois*. Le papier des négociants les plus solvables, à courte échéance, s'escomptait à un et demi, 2 et même 3 0/0 également par mois.

Les ventes à vil prix des domaines confisqués firent sortir quelques capitaux de leurs cachettes ; mais en même temps elles en enlevaient d'autres au commerce et à l'industrie. Pour ceux qui avaient encore du numéraire et le courage de s'en servir, les entreprises commerciales n'offraient qu'un horizon obscur, où les chances malheureuses étaient innombrables, celles de succès des plus restreintes. Ce qu'on pouvait espérer de mieux, c'était, — par exemple dans l'an V, — de gagner 10 à 12 0/0, comme faisaient les étrangers, dont il fallait soutenir la concurrence. Or, c'était juste ce moment-là que choisissait le Directoire pour offrir des biens nationaux à des prix qui permettaient aux acquéreurs d'obtenir un revenu de 30 0/0 en plus ! Cette anomalie avait été pressentie et signalée d'avance inutilement par Lecoulteux. « On comprend, disait-il, que les entrepreneurs des fabriques ou des négoces ne veuillent pas retirer un moindre intérêt de leur capital, qu'ils ne feraient en achetant des terres... »

Ainsi le commerce et l'industrie avaient à lutter, d'une part contre la tendance des capitalistes timides à soustraire le numéraire à la circulation ; de l'autre, contre un mode de placement beaucoup plus avantageux, recommandé et presque imposé par le gouvernement lui-même.

1. Renseignements particuliers. — Ces souterrains étaient ceux de l'ancien manoir gothique fortifié, démoli au commencement du XVIIIe siècle, et remplacé par le château moderne que Law avait acquis en 1719, et qui fut abandonné par suite du manque d'eau courante. (V. Piganiol, *Descr. de la France*, II, 635.)

VI

Un des documents les plus tristes mais les plus instructifs sur ce sujet est le rapport présenté le 18 mars 1798 par une commission spéciale, proposant le rétablissement des *plombs*. On nommait ainsi les marques que l'ancienne administration apposait à la plupart des étoffes fabriquées en France, pour attester qu'elles avaient la qualité, la largeur et l'aunage déterminés. Ces plombs, apposés après une vérification consciencieuse, étaient une sorte de garantie morale de l'Etat vis-à-vis des acheteurs étrangers. La confiance de ceux-ci nous était si bien acquise, qu'ils prenaient ordinairement livraison des marchandises plombées, *sous corde,* sans nouvel examen. L'usage des plombs avait singulièrement profité à plusieurs de nos industries textiles les plus importantes, notamment à celle des draps. Dans le cours du XVIIIe siècle, les draps français avaient à peu près évincé des principaux marchés ceux de l'Angleterre, qui n'offraient pas cette garantie d'un contrôle officiel.

Dès l'an 1779, Turgot avait affranchi certaines industries de cette *servitude* du plombage. En 1791, les idéologues de la Constituante ne manquèrent pas de parfaire son œuvre, en supprimant totalement cet usage, qu'ils qualifiaient d'entrave absurde et tyrannique à la liberté du commerce. Voici quelles furent les conséquences de cet affranchissement, d'après le rapporteur de 1798 :

« Depuis cette suppression, les toiles de Rouen de cinq quarts n'ont plus qu'une aune, un seize; celles de quatre quarts, sept huit, etc. Les mêmes fraudes ont lieu pour les tissus qui se fabriquent à Saint-Quentin, Valenciennes et Cambrai. Faute d'une marque nationale, le fabricant appose sur des étoffes de mauvaise qualité le nom d'une maison de commerce qui n'en fabrique que de supérieures. Le consommateur ainsi trompé s'adresse ailleurs. Les négociants étrangers abandonnent des manufactures dont les produits ne présentent aucune garantie contre la mauvaise foi. La ci-devant Bretagne fabriquait des toiles spécialement destinées pour les possessions espagnoles. Cette fabrication, d'abord extrêmement soignée, s'était acquis une réputation si étendue, qu'il s'en exportait annuellement pour plus de 7 millions. Le système de la liberté indéfinie amena la décadence de ce commerce. Dans l'espoir de vendre un plus grand nombre de produits, on fabriqua à meilleur marché, et par conséquent plus mal. De cet oubli des principes, il est résulté que les Espagnols, dont les plaintes réitérées ont été méconnues, se sont adressés aux Silésiens. La France a perdu cette immense fourniture. Ce seul travail assurait, en Bretagne, l'existence à

plus de cent mille individus. Carcassonne était en possession d'envoyer aux Échelles du Levant la presque totalité des draps qu'elle fabriquait. Peu à peu les fabricants ont diminué la perfection de leurs draps, en fabriquant sans méthode et sans choix. C'est de cette époque que date la décadence de l'une des plus importantes branches du commerce que la France faisait avec l'étranger. Les Anglais s'en sont emparés de nouveau, et nous sommes réduits à glaner après eux. *Avant 1779*, la fabrication des draps était telle qu'on en exportait pour 33 millions. Depuis le système de la liberté illimitée, l'exportation est tombée à 11 millions. La même infidélité avait eu lieu pour les soieries de Lyon, et pour les étoffes dans lesquelles il entrait de l'or et de l'argent. Il en est résulté que nos étoffes ont été discréditées dans le Levant, etc. »

Cette suppression des plombs, sur laquelle on n'osa pas revenir, avait été absolument inopportune. Le moment n'était pas venu (si même il devait jamais venir) de mettre la probité commerciale à l'épreuve d'une liberté illimitée. Supposer les hommes meilleurs qu'ils ne sont, et arriver ainsi à les rendre pires qu'ils n'étaient auparavant, c'est là l'écueil de toutes les révolutions. Le commerce français fut complètement démoralisé par cet anéantissement de toutes les anciennes restrictions, et notamment par la suppression de la contrainte par corps. Cette suppression, généreuse en elle-même, mais follement prématurée, équivalait en fait, au milieu du désarroi révolutionnaire, à l'établissement d'une autre « liberté illimitée, » celle de l'escroquerie et de la fraude.

Plus tard, — bien tard malheureusement, — des hommes d'ordre et de bon sens, fourvoyés dans les conseils républicains, osèrent signaler les conséquences désastreuses de ces innovations. « Le trône est renversé, disait l'un d'eux (14 mars 1798) ; il en reste un autre à détruire, celui sur lequel l'immoralité s'est assise. De toutes parts la corruption nous environne : c'est un torrent qu'aucune digue n'arrête. » Harmand de la Meuse osa dire que le seul moyen de salut était d'imiter le meilleur des anciens rois, et cita l'édit de Henri IV (1609). « On y voit, dit-il, qu'alors, comme de nos jours, les troubles politiques avaient occasionné une grande corruption de mœurs et une licence tellement désordonnée, surtout dans le commerce, que les familles et l'État en étaient troublés, et que, pour faire cesser les désordres et les crimes, il était urgent de recourir à des peines sévères contre les banqueroutiers frauduleux. »

On crut remédier à tout en rétablissant la contrainte par corps. Mais il y avait dans l'ensemble du système révolutionnaire un vice organique qui paralysait l'effet de toutes les mesures de répression.

C'était comme de l'eau répandue goutte à goutte sur un incendie, l'activant au lieu de l'éteindre.

« Je ne sais, disait à ce sujet un contemporain, par quelle fatalité les législateurs actuels de la France ne savent réussir que dans le mal, ou ne songent au remède que quand il devient pire que le mal lui-même. Peut-on imaginer une prétention plus scandaleuse que celle de mettre fin à l'immoralité des individus, en rétablissant l'emprisonnement pour dettes, au moment où l'État lui-même est en banqueroute ouverte vis-à-vis de l'universalité des Français ? Conçoit-on une immoralité plus révoltante que celle de les faire traîner en prison, s'ils s'acquittent envers leurs créanciers avec le papier appelé bon, à l'aide duquel l'État s'acquitte envers eux [1]. »

Cette opinion n'était pas seulement celle de nos ennemis. Elle fut développée avec une grande force aux Cinq-Cents par le député Lecoulteux, homme aussi probe qu'expérimenté en matière commerciale.

« La masse entière des citoyens, disait-il, a une part dans le capital liquidé à perte par le gouvernement. Quel est celui qui n'est gros créancier direct ou indirect de la République ? Quel est celui qui n'est pas liquidé, ou créancier d'un liquidé ? Cependant vous venez de rétablir la contrainte par corps, et elle frappera inévitablement sur beaucoup d'individus qui feront d'inutiles efforts pour s'acquitter, tant que pourra durer la dépréciation actuelle des immeubles et des créances sur l'État. »

Aussi, malgré ces mesures de rigueur, le nombre des banqueroutes et faillites alla toujours en augmentant jusqu'à la fin du Directoire. C'est ce que constatent pour Paris les curieux rapports mensuels sur la situation du département de la Seine, faits par le commissaire du Directoire près l'administration centrale de ce département, en 1798 et 1799, Etienne Dupin. Ce personnage, alors ardent républicain (depuis préfet et baron de l'Empire), et d'un tempérament fort optimiste, répétait sur tous les tons que tout allait ou irait prochainement au mieux. Néanmoins il était forcé de convenir que « les mœurs étaient bien loin encore de la perfection nécessaire dans l'État républicain. » (Nivôse an VII.) Elles s'en éloignaient même de plus en plus, à en juger par les détails que contiennent les rapports sur les progrès du plus *monstrueux* libertinage [2]. Il ne pouvait pas dissimuler non plus que la si-

1. F. d'Ivernois, *Pertes des Français* (1797), I, 269. La passion a égaré souvent cet écrivain, mais ici il n'est que juste.

2. Nous sommes obligé de voiler le texte.

tuation des manufactures et du commerce empirait de jour en jour. « Les banqueroutes se succèdent d'une manière alarmante et resserrent le crédit. » (Frimaire an VII.) Le commerce et l'industrie sont toujours dans une stagnation profonde. Le nombre des marchands augmente et celui des consommateurs diminue, sinon en nombre au moins en moyens d'achat. Tel qui employait quatre-vingts ouvriers n'en emploie pas dix. (Floréal.) — Point de commerce et beaucoup de faillites, etc[1]. (Prairial.)

VII

Les documents abondent sur la condition misérable des ouvriers à Paris et dans la France entière, pendant toute la durée de la Révolution. Nous nous bornons à citer quelques-uns des faits les plus caractéristiques.

Nous avons, sur la misère parisienne, un témoignage qui n'est pas suspect ! celui d'un ouvrier jadis laborieux et honnête, perverti par le spectacle des émeutes victorieuses, par les écrits et les prédications anarchiques, au point de se faire le distributeur du journal de Babœuf ! Lors du procès de Vendôme, voici ce que disait l'accusé Moroy des souffrances du peuple à Paris, souffrances sur lesquelles spéculaient les agitateurs [2] :

« Citoyens, le peuple manquait de pain dans ce temps-là (1795-96). Il y avait cependant du pain chez les boulangers, chez les traiteurs ; il y en avait chez les pâtissiers, chez les marchands de vin, chez les charbonniers ; tout en était rempli. Mais ce n'était plus du pain à trois sous, c'était du pain à 80, 150, 200 fr. (en assignats). Un ouvrier gagnait cent francs par

1. Cet Etienne Dupin était parent éloigné des trois frères qui depuis ont illustré ce nom. Il avait été secrétaire général de la Seine pendant les plus mauvais jours de la Révolution, et s'était tiré d'affaire en hurlant avec les loups. Il avait épousé, après le 9 thermidor, la veuve de Danton. Ses rapports sur la situation de Paris faisaient partie des archives de la police, qui ont péri en 1871, mais dont un grand nombre de pièces avaient été copiées et publiées en Allemagne, par M. Schmidt, professeur d'histoire à Iéna (*au commencement* de l'année 1870).

2. Quelques jours avant la chute des Girondins, l'*observateur* Dutard, homme fort intelligent, expliquait au ministre Garat comment la faction (montagnarde) s'y prenait pour faire éclater des émeutes à point nommé, en organisant la disette sur des objets de première nécessité. On faisait épuiser la marchandise chez les détaillants par des affidés, puis d'autres allaient piller des magasins en gros, que l'on croyait bien cachés, « mais qui ne l'étaient pas pour la faction. » La même tactique fut encore employée lors des insurrections jacobines de germinal et prairial an III.

jour ; on lui donnait trois quarterons de pain. Le matin, la femme allait chercher ce pain, qui était tout bouillant ; on avait tout mangé avant d'aller à sa journée. Il fallait se nourrir le reste du jour avec des pommes de terre. Le soir, quand il rentrait, il disait : Ma pauvre femme, je n'en peux plus ; voilà encore des draps, allons les vendre ! On allait vendre ses effets ; que dis-je ? On allait les donner à un agioteur, qui les achetait pour rien. — J'ai acheté, en 1791, une couverture de quarante francs. Pour un ouvrier, c'est quelque chose de beau. En cinq années de temps, une couverture ne perd pas la moitié de sa valeur. Eh bien ! cette couverture que j'avais achetée quarante livres, je l'ai vendue 1200 livres en assignats ; et avec ces 1200 livres j'ai eu douze livres de pain, ce qui valait à peu près trente-six ou quarante sous. »

Ce dénuement des ouvriers parisiens remontait bien au delà du 9 thermidor, quoiqu'en aient dit certains écrivains. Les plus à plaindre étaient les hommes laborieux ou paisibles, qui ne se mêlaient pas de politique.

La majeure partie des rapports secrets du temps de la Terreur avait disparu des archives de la police et du département de Paris, quand M. Schmidt fut autorisé (en 1868 et 69) à en faire des copies. Toutefois, il en restait assez pour faire voir ce qu'on doit penser de cet âge d'or prétendu de la classe ouvrière. Depuis le mois de mai 1793 jusqu'en juillet 1794, avant et depuis la loi du *maximum*, il n'est pas un de ces rapports où il ne soit question de la difficulté qu'ont les pauvres gens à se procurer des objets de première nécessité ; des attroupements à la porte des boulangers, où il fallait arriver bien avant le jour, et faire queue six et sept heures, etc.

Ce qui est surtout regrettable, pour plus d'un motif, c'est la soustraction presque totale des pièces de ce genre, depuis la suppression du ministère de l'Intérieur (12 germinal an II), et du bureau de police générale, formant une section du comité de Salut Public et dont Robespierre s'était réservé la direction. Tous ces documents devaient être paraphés par lui et porter souvent des annotations de sa main, — à en juger du moins par ceux qui avaient été conservés, et qui ont péri dans l'incendie de 1871.

Le plus important était un rapport de l'un des espions favoris du dictateur, l'ex-cordelier Rousseville, en date du 16 prairial an II, qui se rapporte en partie à notre sujet[1]. C'est un amalgame grotesque et odieux de dénonciations ayant pour objet : tantôt l'exer-

1. Schmidt, *op. cit.*, II, 208 et suiv.

cice clandestin du culte par des insermentés, ou la persistance secrète d'associations religieuses ; tantôt les infractions à la loi du *maximum* sur les denrées et subsistances, infractions qui « *continuaient*, disait Rousseville, à former comme une branche de commerce aux environs de Paris. » Après avoir dénoncé « 22 sœurs hospitalières vivant ensemble à Saint-Mandé, *sous prétexte* de soigner des malades ; » une autre association au ci-devant Calvaire, composée de « 22 *hermites* conservant tous ceux de leurs usages fanatiques qu'ils peuvent dérober à la vue du public ; » une autre maison à Passy, où l'on devait dire la messe en secret, à en juger par les allures mystérieuses et l'air effarouché des habitants, etc.[1], Rousseville signalait *cent cinquante cochons* surpris à Saint-Mandé, qu'on voulait conduire à La Chapelle, où il s'en faisait un trafic ; un épicier de Neuilly vendant du beurre à 10 sous plus que la taxe, etc. Outre plusieurs notes marginales, on lit en tête de cette pièce ces mots, de l'écriture de Robespierre : « *12 messidor. Pris toutes les mesures nécessaires sur les divers objets. M. R.* » Comme le disait un autre agent, « cette loi du *maximum* n'exista jamais que pour être violée ». Elle ne fut regrettée que dans les bas-fonds impurs où le jacobinisme recrutait ses adhérents ; « par les gens qui, sans travailler, trouvaient le moyen d'avoir toujours de l'argent et d'être toujours ivres[2]. »

Dans les provinces, la situation était pire encore pendant la Terreur, parce que le gouvernement les affamait sans scrupule au profit de Paris. Les archives départementales, à cette époque, sont bourrées de réquisitions menaçantes et le plus souvent inutiles, adressées aux cultivateurs pour qu'ils aient à apporter tous leurs grains aux marchés. On imputait à leur rapacité, à leur égoïsme, à des manœuvres contre-révolutionnaires, cette disette factice,

1. On voyait encore à Paris, pendant la Restauration, de ces locaux qui avaient servi à la célébration clandestine des saints Mystères. On choisissait d'ordinaire un appartement retiré, éclairé par des jours de souffrance, à très petits carreaux et à grillages, donnant, à une grande élévation, sur une cour intérieure ou sur un jardin. Une de ces cachettes existait encore, ainsi disposée, longtemps après 1830, dans la maison où je suis né, qui était une ancienne dépendance des Feuillants de la rue d'Enfer.

2. C'est là *le peuple* dont il était question dans la *Note essentielle* écrite de la main de Robespierre, en juin ou juillet 1793. « Les dangers intérieurs viennent des bourgeois ; pour vaincre les bourgeois, il faut rallier *le peuple*. Il faut que les sans-culottes soient payés en restant dans les villes. Il faut leur procurer des armes, les *colérer*, etc. » (Courtois, p. 181.)

sans tenir compte de l'énorme quantité de céréales qu'absorbaient, dans les contrées les plus fertiles, le service des armées et l'alimentation de Paris.

Voici, d'après une chronique locale des plus autorisées, comment était, ou plutôt comment n'était pas nourri le peuple, le vrai peuple, dans un des chefs-lieux de département qui ont le moins souffert à cette époque[1].

« Le mardi 18 février 1794, jour de la décade, la Société des sans-culottes d'Évreux célébra la mort de Louis XVI, et en même temps la *Fête de l'abondance!* A cette occasion, on borna la nourriture des habitants à une livre et demie de pain par jour pour les hommes travaillant fort, une livre pour les autres et pour les femmes et les enfants au-dessus de quatre ans... Le samedi 5 avril, on fit placer les marchands de beurre, d'œufs et de volailles, dans l'église de Saint-Pierre, parce que, dans le Grand-Carrefour, il y en avait qui emportaient la marchandise sans vouloir la payer. On a vu séparer une livre de beurre en quatre, et des volailles étouffées à qui les aurait. — Le 14 juin, on apporta de Rouen 13,000 livres de riz, pour suppléer aux denrées qui manquaient. — Le 20, on proclama que tous ceux qui avaient chez eux quelque provision de blé, orge, seigle, farine ou même de pain, eussent à le déclarer dans les 24 heures, sous peine d'être mis en état d'arrestation comme suspects, etc. — Le lundi 14 juillet, on fit la fête de la prise de la Bastille, *et l'on réduisit les habitants à une demi-livre de pain par jour.* Encore ne l'avait-on qu'avec beaucoup de peine, ce qui obligea beaucoup de citoyens à aller dans les campagnes en demander pour de l'argent aux laboureurs, quoique ceux-ci n'en eussent guère, puisqu'on les avait obligés d'apporter tout ce qu'ils avaient à Evreux, au magasin de Saint-Sauveur pour les armées, *ou à celui du Séminaire pour Paris.* »

Après le 9 thermidor, la situation morale s'améliore, mais la famine persiste.

En mars 1795, « le pain se vendait 5 et 6 francs la livre, et encore les boulangers en donnaient très peu, ce qui força beaucoup de monde à aller

1. C'était à Évreux qu'avait commencé le mouvement fédéraliste, sous l'impulsion de Buzot, évadé de Paris après le 31 mai 1793. A la suite de l'échauffourée de Brécourt, dans laquelle les deux *armées* s'enfuirent chacune de leur côté, l'une jusqu'à Caen, l'autre jusqu'à Versailles, Évreux fut réoccupé par « les chasseurs de Paris, les hussards de la liberté et autres volontaires, qui pillèrent et volèrent partout. » Les membres du directoire du département furent enlevés et conduits à Paris. Ils croyaient si bien n'en pas revenir, que le maire se brûla la cervelle au moment du départ. Grâce à leurs compatriotes Lindet et Duroi, leur mise en jugement subit des retards, et ils n'étaient encore qu'à la Conciergerie (où deux d'entre eux moururent), quand survint la révolution de Thermidor.

dans les campagnes. Mais les laboureurs vendaient très cher, et seulement pour de l'or et de l'argent, ou des effets tels que montres, croix d'or, etc. — Le 10 avril, il y eut une émeute pour le pain. A cette époque, on ne délivrait plus que deux livres de farine par personne pour huit jours et quelquefois davantage ; et même le 7 on n'en avait délivré qu'une livre et demie, *ce qui n'était pas trop.* » Dans les derniers temps, avant la moisson, ce fut pis encore. « Il y avait des gens qui mangeaient du son, d'autres des herbages. On allait dans les champs voler des blés à demi mûrs [1]. » A la même époque, à Rouen, « chaque citoyen ne recevait qu'un quarteron, composé d'un mélange de froment, d'orge, d'avoine, de fèves, de pois et de pommes de terre. 64 000 Rouennais étaient à ce régime sur 85 000. »

Voilà où l'on en était réduit, dans les villes jadis les plus florissantes. Il n'est aucun de nous qui ne puisse retrouver, dans ses traditions de famille, des souvenirs de ce temps, où l'on expirait d'inanition sur des monceaux d'assignats, où manger à sa faim était un crime de lèse-nation, où il fallait cacher son pain, comme un avare cache son or ! Ce n'était pas, comme on l'a prétendu, la revanche des pauvres, des opprimés de la veille, faisant expier aux riches leur égoïsme d'autrefois. C'était, au contraire, sur les pauvres que pesait le plus lourdement ce despotisme plus impitoyable encore que tous les autres despotismes nés, comme celui-ci, de la Révolution, celui de la famine !

Bon ERNOUF.

(La fin prochainement.)

1. *Journal d'un bourgeois d'Evreux.* — Ce bourgeois, ou plutôt cet artisan, nommé Rogue, était un vannier, qui notait tous les jours ce qui s'était passé sous ses yeux dans la ville.

LES NOMS DES RUES DE PARIS

SOUS LA RÉVOLUTION

L'assemblée applaudit au pétitionnaire et à la réponse du président, ordonne l'impression des deux discours et le renvoi au comité d'Instruction publique, pour en être fait un rapport dans la huitaine.

Pourquoi un projet aussi admirable n'a-t-il pas été exécuté? Plaignons le peuple parisien d'avoir ainsi perdu l'occasion d'avoir « à chaque instant le mot d'une vertu dans la bouche ! » Et gageons qu'il aurait mieux connu l'humanité souffrante, la générosité et la sensibilité républicaines si le plan de cet excellent Chamouleau avait été réalisé !

Quelque bizarre que puisse nous sembler la proposition de ce vertueux citoyen, ne nous récrions pas contre son invraisemblance : ne l'avons-nous pas vue se reproduire tout récemment au conseil municipal de la ville de Paris [1] ? Mais constatons les signes du temps : en 1793, on avait applaudi Chamouleau ; en 1885, l'orateur fut accueilli par des plaisanteries [2] !

Certaines sections avaient, comme on le voit, la prétention de formuler, pour les changements de dénomination des voies publiques, un projet comprenant le bouleversement de la ville tout entière; d'autres furent moins prétentieuses et se contentèrent de présenter à l'administration des vœux particuliers pour le changement du nom de certaines rues de leur circonscription. Tel est le

* Voir la livraison de février 1886.

1. Séance du 17 juin 1885.

2. Du reste, les exemples proposés par l'honorable conseiller étaient très mal choisis : il ne devrait pas ignorer que la rue de la Bienfaisance et la rue de la Paix tirent leur origine, non d'un principe général, mais de faits particuliers.

La rue de la Bienfaisance a été ainsi appelée en souvenir de M. Goetz, médecin, qui habitait au n° 9 et se signala par de nombreux actes charitables. Quant à la rue de la Paix, son nom fut substitué à celui de Napoléon en 1814, après la signature du traité de paix. — L'origine du nom de la rue de la Fidélité est inconnue.

projet que présenta la section de Bonne-Nouvelle par l'organe du citoyen Jault, le 10 brumaire an II (31 octobre 1793). Ce projet a été imprimé, il est assez rare et curieux pour mériter d'être reproduit.

Voici la pièce dans son entier :

Projet d'une nouvelle nomenclature des rues de l'arrondissement de la section de Bonne-Nouvelle, suivi de quelques vers républicains, par le citoyen Jault, membre de la Commune de Paris et du Comité de vérification de la guerre.

« Citoyens,

« Dans un État vraiment républicain, s'occuper à régénérer les mœurs, à abattre toutes les marques gothiques des siècles d'erreurs et de fanatisme, c'est vouloir le bien de sa patrie. Marchant depuis longtemps dans le sentier de la philosophie, recueillant ses pensées, ses leçons, je me suis occupé d'un changement dont l'adoption ne vous sera pas difficile.

« La plupart des rues de l'arrondissement de la section portent des noms de saints du christianisme ; considérant combien cette nomenclature de rues est offensante et ridicule sous un gouvernement populaire ; considérant que le seul culte digne de la postérité doit être les vertus et la raison, puisées dans la nature ; le soin de tout républicain, d'honorer les talents dans la personne des grands hommes de la France, qui se sont élevés à la hauteur de la liberté, de l'égalité, soit par des ouvrages philosophiques, soit dans la pratique des beaux-arts et de l'agriculture ; en conséquence de mon travail, je vous propose l'innovation suivante :

1. Rue Saint-Claude.	1. Rue Astruc.
2. Rue des Filles-Dieu.	2. Rue de la Vertu.
3. Rue Saint-Philippe.	3. Rue Neuve-Descartes.
4. Rue Neuve-Saint-Sauveur.	4. Rue Lesueur.
5. Rue Sainte-Foy.	5. Rue Lenautre.
6. Rue de Cléry.	6. Rue Sarrazin.
7. Rue Sainte-Barbe.	7. Rue Montaigne.
8. Rue N.-D.-de-Recouvrance.	8. Rue Jouvenet.
9. Rue Saint-Spire.	9. Rue Nicole.
10. Rue N.-D.-de-Bonne-Nouvelle.	10. Rue de Bonne-Nouvelle.
11. Rue Neuve-Saint-Étienne.	11. Rue Neuve-Mably.
12. Rue Beauregard.	12. Rue Populaire.
13. Rue de la Lune.	13. Rue du Labeur.
14. Cul-de-sac de l'Étoile.	14. Rue du Silence.
15. Cour des Miracles.	15. P. des Forges-de-Bonne-Nouvle.

NOTES HISTORIQUES SUR LA NOUVELLE NOMENCLATURE DES RUES CI-DESSUS DÉSIGNÉES.

« 1. Astruc, né à Sauve, en 1684, est connu par plusieurs excellents ouvrages sur l'art de la médecine. La modestie, la politesse, la modération, la

bienfaisance et la sagesse de cet écrivain, le rendaient aussi recommandable que son savoir.

« 2. Depuis plusieurs siècles, la rue des Filles-Dieu, précédemment filles du Diable, fut un repaire corrupteur des mœurs; mais, depuis peu, la police bien administrée vient de frapper sans retour les teignes dangereuses qui y faisaient leur commerce nocturne; cette rue est devenue plus salubre, et l'honnête homme la traverse sans scrupule; c'est pour cette raison que l'on doit l'appeller rue de la Vertu.

« 3. Descartes, à qui la Convention nationale vient de décerner les honneurs du Panthéon, est un célèbre philosophe français, né en 1596, mort en 1650, connu par plusieurs excellents ouvrages.

« 4. Lesueur, né à Paris, en 1617, fut un de ces génies heureux qui poussèrent la peinture à son plus haut degré de perfection; aussi fut-il appelé à juste titre le Raphaël français.

« 5. Lenautre, né à Paris, en 1613, fut un grand décorateur et dessinateur; c'est lui qui le premier donna des berceaux, des grottes, des treillages, des labyrinthes pour embellir et varier les spectacles et les grands jardins; c'est Lenautre qui dirigea la belle plantation d'arbres des Champs-Elysées et les dessins du jardin des Tuileries.

« 6. La rue de Cléry, n'ayant pas plus que les autres rues de l'arrondissement de la section une origine recommandable à la postérité, et ayant l'avantage de posséder des ouvriers et des artistes en bois et en menuiserie, j'ai cru que le nom de Sarrazin conviendrait parfaitement à cette rue. Cet artiste (Jacques Sarrazin), né à Moyon en 1598, fut un sans-culotte laborieux et un habile sculpteur, qui décora plusieurs églises de Paris, et qui a fait le magnifique groupe de Remus et de Romulus allaités par une chèvre; ce morceau se voit à Versailles : voilà le patron des sculpteurs et ouvriers en bois.

« 7. Montaigne, qui vivait en 1581, fut un philosophe français trop connu par ses ouvrages moraux, pour que je me charge d'en dire davantage; nos neveux nous sauront gré de nous être ressouvenu de ce moraliste vertueux et ami de l'égalité.

« 8. Jouvenet, né à Rouen en 1644, mort à Paris, est un de ces artistes immortels par leur pinceau et leurs ouvrages. On admire son tableau appelé le *Magnificat*, dans le chœur de l'église de N.-D., les quatre tableaux qui se voyaient à la ci-devant abbaye de Saint-Martin-des-Champs; en outre de son talent, Jouvenet avait beaucoup de franchise et de droiture dans le caractère.

« 9. Nicole, né à Chartres, en 1625, se distingua par un esprit pénétrant, une âme sensible et une mémoire heureuse; ses Essais de morale produisirent dans les mœurs de son temps un bien infini; cet écrivain moraliste, si fort, la plume à la main, était un second La Fontaine dans la conversation; cette simplicité caractérise la bonté de son âme.

« 10. En supprimant les mots de N.-D. à cette rue, on trouvera plus de grâce dans l'inscription seule de Bonne-Nouvelle; cette idée présente toujours à l'esprit quelque chose d'agréable.

« 11. Mably, né à Grenoble en 1709, est connu par des écrits politiques qui respirent le plus pur républicanisme; cet écrivain célèbre ne fit au-

cune démarche vers la fortune ni vers les hommes littéraires; comme J.-J. Rousseau, il était plus jaloux de mériter l'estime générale que de l'obtenir.

« 12. En donnant à la rue Beauregard le nom de rue Populaire, j'ai cru rendre hommage au zèle des citoyens de cette rue, qui ont concouru à rétablir la révolution dans ses principes lorsque l'aristocratie voulait user de ses pouvoirs liberticides ; le nom Populaire convient donc à cette rue fameuse par le bon peuple qui l'habite et qui a travaillé pour abattre les préjugés des grands, la morgue des riches et le fanatisme de la prêtraille.

« 13. En changeant la rue de la Lune en celle de la rue du Labeur, j'ai cru nécessaire de l'appeller ainsi, en ce qu'elle renferme un grand nombre d'ouvriers estimables et laborieux attachés à l'agriculture, au jardinage et à la boulangerie.

« 14. En donnant au cul-de-sac de l'Étoile le nom de la rue du Silence, j'ai cru que cette vertu austère, qui convient à des hommes républicains, devait avoir sa place dans notre section, parce que avec un silence réfléchi on parvient à faire de bonnes opérations ; ce cul-de-sac, conduisant à deux passages, doit nécessairement être considéré comme une rue.

« 15. L'origine du nom de Cour des Miracles me rappelle que beaucoup de gueux et de mauvais citoyens demeuraient anciennement dans cette Cour, et sortaient contrefaits pour aller chercher de côté et d'autre les moyens de subsister aux dépens de la crédulité des passants ; à la fin du jour, ces caméléons arrivaient dans leur retraite en chantant et en dansant, avec tous les accessoires du vice, de l'immoralité et de la mauvaise foi. On voudra abolir cette signification qui présente aux républicains quelque chose plus digne *(sic)* de leur esprit.

« Cette Cour, dite des Miracles, s'appellera place des Forges de Bonne-Nouvelle ; ces Forges produiront de bien plus grands miracles, ceux de forger des fers pour anéantir les tyrans couronnés.

« 16. La rue de Bourbon-Villeneuve nous retraçait le nom des tyrans de la France, mais celui de l'Égalité nous retrace la fraternité et le bonheur qui en doivent découler. »

EXTRAIT *du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section de Bonne-Nouvelle, du 10e jour du 2e mois de l'an 2e de la Répub. franç., une et indivisible.*

« Sur la lettre envoyée à la section de Bonne-Nouvelle par les administrateurs des travaux publics, pour le projet de supprimer les inscriptions des rues qui portent des noms proscrits, des noms de saints, etc., l'assemblée a nommé précédemment le citoyen Jault pour changer et fixer la dénomination des rues susdites, et, d'après son rapport mentionné ci-dessus, et dont elle est satisfaite, elle arrête que le citoyen Jault sera invité à le porter à l'administration des travaux publics, comme le vœu sur cet objet de la section de Bonne-Nouvelle.

« MOLLARD, *président.*

« COCHOIS, *secrétaire.* »

L'HOMME LIBRE.

L'homme digne de sa liberté
Fait son bonheur de l'égalité,
Et son ambition la plus chère
Est de rencontrer devant ses yeux
Soit l'opprimé, soit le malheureux,
Pour le secourir comme un bon frère.
Cet apôtre de la vérité
Partout combat l'aristocratie ;
Et voilà comment il la châtie
Avec les armes de l'équité.

LE PATRIOTE.

Le véritable patriote
Couvre de mépris tout despote.
Il sait sacrifier souvent
Au bien de sa chère patrie
Son intérêt et son argent,
Son repos, son bras et sa vie.

DISTIQUE

Nous avons beaucoup de mauvais rimeurs.
Moins de gens d'esprit, peu de bons auteurs.

QUATRAIN.

Le savant joint beaucoup en peu de mots :
Sitôt qu'il parle, on se tait, on l'admire ;
Mais on verra les ignorants et sots
S'efforcer de parler, pour ne rien dire.

De l'Imprimerie de la Cour des Miracles, rue Neuve de l'Egalité, ci-devant Bourbon'Villeneuve [1].

Faut-il prendre une à une les propositions faites par le rapporteur du projet de la section de Bonne-Nouvelle ? Je ne sais vraiment si elles le méritent. Veut-on savoir, par exemple, pourquoi la rue *Saint-Claude* aurait dû s'appeler rue *Astruc ?* Il est inutile de consulter la note explicative donnée par le rapporteur : les dictionnaires nous apprennent qu'un des ouvrages du savant médecin, ouvrage écrit en latin en raison des usages du temps et peut-être aussi

1. La pièce dont je viens de donner une reproduction intégrale se compose de 8 pages in-8°. Les vers (!) qui la terminent n'ont été évidemment ajoutés que pour remplir le restant de la feuille. Pardonnons au citoyen Jault son excès de zèle : il a l'abnégation de faire lui-même l'aveu de sa faiblesse dans les deux lignes qu'il qualifie « Distique. » Je pourrais citer les titres très bizarres de plusieurs autres élucubrations du citoyen Jault, entre autres un « Discours sur l'aristocratie muscadine, les jardins de luxe, et la nécessité de borner au simple nécessaire le nombre des animaux domestiques pour éviter la peste... »

de son sujet tout spécial, a été traduit par un certain Jault, mort plusieurs années avant la Révolution et qui était probablement le père ou un oncle du rapporteur. Le citoyen Jault a été, il faut l'avouer, bien modeste de ne pas proposer le nom du traducteur.

La rue de Cléry rappelait le nom d'un ancien hôtel, — je n'ose le dire trop haut, cela pourrait peut-être encore lui porter malheur, — il était naturel de vouloir la débaptiser : Jault nous propose le nom de Jacques Sarrazin ; c'est très bien, mais vouloir le faire passer pour un *sans-culotte,* halte-là, citoyen ! Les biographes nous présentent cet artiste comme « issu d'une famille aisée. » Il fut par alliance le neveu de Simon Vouet ; il a comme lui travaillé pour les églises, pour des cardinaux, pour des rois et autres tyrans : on ne craindrait pas aujourd'hui de dire que Sarrazin fut un infâme clérical. Le citoyen était bien d'ailleurs *dans le mouvement*, et, quand il dit qu' « en supprimant les mots de *Notre-Dame*, on trouvera plus de grâce dans l'inscription seule de *Bonne-Nouvelle,* on croirait entendre un conseiller municipal de 1885.

Mais laissons là les notes qui accompagnent ce rapport. Bien plus précieux est pour nous l'*Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section ;* il nous prouve que c'est « sur la lettre envoyée à la section de Bonne-Nouvelle par les administrateurs des travaux publics » que cette section a délibéré sur la suppression des inscriptions de rues portant des noms proscrits ou des noms de saints. Cette excitation au bouleversement des dénominations des rues venait donc de l'administration elle-même ; ne sommes-nous pas autorisés à croire qu'en consultant sur cette question les assemblées populaires, elle songea autant à les flatter qu'à se les concilier, et à s'affranchir ainsi d'une censure qui aurait pu être gênante ?

Au reste, voici un spécimen de la circulaire qui fut à ce sujet envoyée aux sections ; on a vu plus haut comment celle-ci, — celle des Arcis, précisément, — avait répondu à cet appel.

COMMUNE DE PARIS — DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS [1].

« Le 5e jour du 2e mois de l'an IIe de la République française, une et indivisible.

« Les Administrateurs des Travaux publics à l'assemblée générale et permanente de la section des Arcis,...

1. Pièce manuscrite qui a figuré sous le n° 168 d'un catalogue d'autographes vendus le 16 avril 1867 par G. Charavay. Le texte nous a heureusement été conservé par l'Intermédiaire des « chercheurs et curieux », t. IV, p. 222.

« Le Conseil général, citoyens, a adopté le projet que nous lui avons proposé de supprimer les inscriptions des rues qui portent des noms proscrits, des noms de saints ou patronymiques, des noms ignobles ou insignifiants, des noms d'hommes vivants, et enfin ceux qui se trouvent répétés dans plusieurs rues. Il a également adopté la proposition que nous lui avons faite d'y substituer des inscriptions analogues à notre heureuse Révolution, ceux des hommes qui ont bien mérité des humains, enfin les noms des principales villes des départements, afin de faire concourir cette nouvelle nomenclature à l'instruction publique.

« Le Conseil général a cependant désiré que les assemblées générales des sections fussent consultées sur cette importante opération. Nous nous empressons, en conséquence, de vous faire part de son arrêté et nous vous prions de vouloir bien nous faire connaître vos vues sur la nouvelle nomenclature des rues de votre arrondissement, dont il convient de changer les inscriptions.

« Quoique ce travail exige beaucoup de détails, puisqu'il faudra changer le nom de presque toutes les rues, nous nous sommes engagés de le soumettre dans dix ou douze jours au Conseil général. Nous vous prions de vouloir bien nous mettre à portée de profiter de vos lumières, en nous faisant part le plus promptement possible de vos observations.

« AVRIL. »

Je n'ai pu, malgré mes recherches, retrouver la série complète des rapports que les sections ont dû présenter, en réponse à cette circulaire des administrateurs des travaux publics. Toutes les sections—ou du moins la plupart d'entre elles—répondirent pourtant à cette invitation ; j'en trouve la preuve dans la pièce dont on va lire la reproduction, pièce imprimée qui est très rare et très difficile à trouver, parce que, ne portant pas de nom d'auteur, elle échappe facilement aux recherches et semble peu digne de l'attention des collectionneurs. Je ne m'explique pas pourquoi Avril[1] n'a pas signé son rapport ; il est certain qu'il en est l'auteur, et Grégoire, dans un autre rapport, dont je parlerai ci-après, le dit d'une façon positive.

1. Cet Avril, dont je n'ai pu découvrir le prénom, fut, dès le commencement de la Révolution, administrateur du domaine à la Commune de Paris (*Moniteur* du 2 décembre 1789). Plus tard ce personnage était élu administrateur des travaux publics (séance du conseil général de la Commune du 21 août 1793; *Moniteur* du 23) ; à la fin de la Révolution il était devenu administrateur des hospices de Paris ; le *Moniteur* du 6 germinal an VII (26 mars 1799) fait mention de sa destitution de cette fonction. Il est aussi l'auteur d'un curieux rapport *sur les inhumations*, qui a été imprimé et dont une analyse se trouve dans le *Moniteur* du 24 nivôse an II (13 janvier 1794).

Convention nationale. Instruction publique. Rapport au Conseil général de la commune de Paris sur quelques mesures à prendre en changeant les noms des rues. Imprimé en vertu de l'arrêté du Comité d'Instruction publique du 17 nivôse an II (6 janvier 1794).

« Les noms de la plupart des rues de Paris sont ou barbares ou ridicules, ou patronymiques. En général ils sont insignifiants, et leur ensemble ne présente aucun motif.

Il vous a été proposé de les changer partiellement. Nous avons mis sous vos yeux un projet qui les changerait tous, et feraient (*sic*) de la commune de Paris une espèce de tableau géographique de la République française. Vous en avez consacré le principe par votre arrêté du... (*sic*) ; si jusqu'ici quelques sections et plusieurs citoyens ont exprimé différentes vues, il semble que le plus grand nombre adopte le plan qui fait de Paris une carte géographique de la France.

Dès que vous avez eu manifesté votre vœu à cet égard, nous avons mis la main à l'œuvre, et nous allons vous soumettre quelques difficultés qui arrêtent le travail.

1° Plusieurs noms de ville, sous l'Ancien Régime, étaient devenus des noms patronymiques : tels sont les noms d'*Orléans*, de *Clermont*, etc. Ces homonymes de noms d'hommes sont en grand nombre. Nous ne croyons pas que ce soit un motif pour les rejetter de la nouvelle nomenclature, où, grâces aux salutaires réformes de la Révolution, ils ne servaient qu'à rappeler des abus qu'elle a anéantis.

« 2° Quelquefois des hommes en place ont eu la gloriole de donner leur nom à des cités. Telle est *Arpajon*, dont le nom primordial était *Châtre*. On peut consulter cette commune, qui ne sera peut-être pas fâchée de reprendre son premier nom ;

« 3° Plusieurs cités ont des noms de saint et de sainte. Le comité de division s'occupe d'y en substituer d'autres. Nous désirons qu'il soit choisi dans le sein du conseil deux membres chargés de solliciter auprès de ce comité l'accélération de son travail [1], avec prière de nous le communiquer quand il sera terminé. Nous souhaitons encore qu'il soit observé aux membres de ces comités, auxquels notre projet doit être communiqué, qu'il est bien essentiel, pour en faciliter l'usage, que les noms des rues soient simples, composés, autant que faire se peut, d'un seul mot, et qu'en conséquence les noms des communes seraient plus aisés à employer, à retenir, si cette même simplicité les accompagnait ;

« 4° De même qu'à Paris, il se rencontre plusieurs rues d'un même nom, plusieurs communes en ont de semblables. Il arrive de là que les lettres sont souvent mal adressées ; que l'étendue du dessus d'une lettre ne suffit pas à la prolixité de l'adresse ; que celui qui n'a pas une connaissance particulière de la topographie des lieux ne peut reconnaître celui dont il est question ; que le commerce en souffre et que les habitants des grandes

1. Le décret porte que, sous deux mois, les cités ou communes proposeraient les noms qu'elles veulent porter. (*Note du rapporteur.*)

communes sont dans une ignorance parfaite sur la géographie de leur patrie. Des noms simples, des noms uniques, pareront à tous ces inconvénients.

« Nous allons maintenant vous donner une idée du projet dont vous avez adopté le principe par votre arrêté du... *(sic)*.

« Paris est composé d'environ 900 rues, trente quais, douze ponts, vingt-huit passages, cours ou ci-devant cloîtres, vingt-six places, vingt halles ou marchés, de neuf enclos où l'on passe, que d'oisifs moines possédaient, et de plus de cent culs-de-sacs.

« Voici la distribution que nous nous proposons d'en faire. Les angles des quais porteront les noms des départements du *Sud* et de l'*Ouest ;* ceux des anciens boulevards les noms des départements du *Nord* et du *Midi*.

« Les encoignures porteront les noms des communes de la République, suivant l'angle que forme la prolongation de telle rue sur la méridienne ou sur la perpendiculaire. Plusieurs ponts et places sont déjà nommés. On continuera de leur donner des noms qui éternisent la Révolution.

« Les culs-de-sacs prendront le nom des communes environnant Paris, selon le principe adopté pour les rues.

« Nous réservons l'ancienne Cité, ou Isle de Paris, qui déjà s'embellit et s'embellira encore, pour placer à ses angles nombreux les noms de ceux qui auront bien mérité de la patrie; ils pourront y figurer à côté des noms de ces hommes dont la vie a été un bienfait pour l'univers.

« Après avoir employé ce qu'il sera possible de ces noms respectables, les rues qui resteront porteront des noms de nombre, en attendant que celui d'un patriote vertueux y soit placé.

« Il paraît qu'il y a un motif dans ce projet, puisque les citoyens, à peine hors de l'enfance, sauront par routine qu'une rue porte une telle inscription, parce que sa direction, en tournant le dos au centre de la cité, est la même que celle de la cité dont elle porte le nom, ou à peu près; ou parce qu'elle est consacrée à la mémoire d'un grand homme.

« On sait qu'il n'y a pas de route droite; les montagnes et les rivières en sont cause. Ainsi, les directions des rues ne seront pas routières, mais à vol d'oiseau, ou prises sur la méridienne, c'est-à-dire géographiquement.

« On conçoit, d'après cet exposé, que le changement des inscriptions devient total, au moins dans les tables; et qu'il est impossible, par exemple, de mêler aucun nom d'hommes ou de choses dans la partie destinée à former l'espèce de carte dont il s'agit.

« Ainsi, ce projet une fois adopté, il faut que les sections consentent à voir transférer ailleurs les noms qu'elles ont déjà donnés à quelques rues.

« Il est utile que le comité de Division se prête à cet ordre de choses et veuille bien nous communiquer son travail, et que, pour éviter la confusion, toutes nouvelles dénominations de rues, etc., soient suspendues à compter de l'époque où le travail sera définitivement entrepris [1]. »

L'administration municipale avait réuni les diverses opinions des

1. De l'Imprimerie nationale, S. D. (janvier 1794), in-8°, 4 pages.

sections ; le conseil général de la Commune, muni de ces renseignements, se disposait à examiner la question, quand la Convention prit l'affaire en mains et chargea le comité d'Instruction publique d'étudier un projet général embrassant la débaptisation des voies publiques de toutes les communes de la République. C'est ce qui valut les honneurs de l'impression au rapport que je viens de reproduire.

Le travail avait, en effet, été commencé pour la capitale, et il était naturel de l'utiliser pour l'étude du projet général. Ce fut Grégoire qui fut chargé du rapport à la Convention, au nom du comité d'Instruction publique [1].

Le travail de l'évêque constitutionnel est malheureusement trop long pour être reproduit ici. On ne comprend pas, d'ailleurs, si l'on ne songeait à l'extravagance inhérente à l'esprit revolutionnaire, comment un esprit, qui ne manquait pas d'une certaine élévation, un homme à qui l'on doit la création du Bureau des Longitudes et du Conservatoire des Arts et Métiers, a pu enfanter des idées telles que celles-ci :

« Un très grand nombre [de rues], dit-il dans son rapport, avait pris des noms d'enseignes connus dans le voisinage, et remarquez que la plupart de ces enseignes étaient au *Chariot d'or,* au *Lion d'or,* au *Soleil d'or,* aux *Trois Rois*, au *Grand Monarque,* etc., en sorte qu'elles offraient partout l'empreinte de la cupidité et du despotisme. Cette observation ne sera pas dédaignée par le philosophe qui, calculant les degrés d'altération dans les principes et les mœurs, sait que les noms font beaucoup aux choses, que, suivant leur nature, ils servent de ralliement au patriotisme, aux vertus, aux erreurs, aux factions. L'histoire dépose que, dans tous les siècles, on a vu, d'un côté, des peuples se quereller, s'égorger pour des mots, et de l'autre, des mots enfanter des actions héroïques ; ainsi la dénomination de *Carmagnole*, que porte une de nos frégates, ajoute à la gaieté et au courage des marins qui la montent.....

« Quand on reconstruit un gouvernement à neuf, ajoute-t-il plus loin, aucun abus ne doit échapper à la faux réformatrice ; on doit tout républicaniser... Le patriotisme commande un changement de dénominations, et beaucoup de citoyens appellent vos regards sur cet objet... Et pourquoi le législateur ne saisirait-il pas cette occasion d'établir un système combiné de nomenclatures républicaines, dont l'histoire d'aucun peuple n'offre le modèle ? »

1. Convention nationale. Système de dénominations topographiques pour les places, rues, quais, etc., de toutes les communes de la République, par le cit. Grégoire. Imprimé par ordre du Comité d'Instruction publique. *(A Paris, de l'imprimerie nationale, S. D. (janvier 1794), in-8°, 27 pages).*

Grégoire était convaincu, lisons-nous dans une biographie du conventionnel, rédigée par un de ses partisans [1] :

« Grégoire était convaincu que, pour avoir une démocratie, il ne suffisait pas d'abolir la royauté, de créer une machine à gouvernement et d'inscrire dessus le mot *république*, mais qu'il fallait, avant tout et sans délai, former des citoyens, opérer une régénération complète, et créer un nouveau peuple... »

L'un des moyens qui parurent à Grégoire les plus favorables pour arriver à ce résultat fut ce qu'on appelait alors l' « instruction nationale ». On sait en quoi celle-ci consistait : en enfantillages ou en mots sonores ; à désapprendre le passé et à enseigner que rien n'existait avant l'ère nouvelle... Mais j'oublie que nous avons vu tout à l'heure le citoyen Jault reconnaître que la France avait produit quelques penseurs et quelques grands artistes..., qu'il se permettait d'enrôler sans façon dans la troupe des sans-culottes.

« Dans les faits immortels de notre Révolution, dit encore Grégoire dans son *Système de dénominations*, dans nos succès, nous trouverons des sujets pour embellir toutes les places. Leurs dénominations, combinées avec celles des rues adjacentes, formeront un abrégé historique. Pourquoi la place *des Piques* ne serait-elle pas avoisinée par la rue du *Patriotisme*, du *Courage*, du *Dix-Août*, du *Jeu-de-Paume*, etc. ? N'est-il pas naturel que de la place de *la Révolution* on aborde la rue de *la Constitution*, qui conduirait à celle du *Bonheur*. Je voudrais que tout ce que la nature, les vertus et la liberté ont de plus grand, de plus sublime, servît à dénommer les rues par lesquelles on arriverait à la place de la *Souveraineté*, ou à celle des *Sans-Culottes !* »

L'auteur du projet ne nous dit pas entre lesquelles — ou à l'extrémité de laquelle de ces rues il voudrait voir placer la rue de *la Guillotine*.

PAUL LACOMBE, Parisien.

(*La fin prochainement.*)

1. *Essai sur la vie et les ouvrages de Grégoire*, par M. Ch. Dugast, en tête de la réimpression faite, en 1839, de l'*Histoire patriotique des arbres de la liberté*, p. 59.

CRITIQUE

Les Orateurs de la Législative et de la Convention, par F.-A. Aulard. — Hachette, 2 vol. in-8° de 590-570 pages.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ; il n'y a rien de pareil non plus ; car si l'essence humaine est immuable, l'individu est varié. L'humanité est donc une recommenceuse, mais elle recommence avec d'autres instruments, et elle marche dans les mêmes voies pour arriver à d'autres conclusions. Ainsi, c'est une invasion des Barbares qui a réformé le monde des Romains. Du mélange des deux est née la société Féodale, que la Monarchie a réformée sans révolution ; et c'est une nouvelle poussée de la Barbarie qui essaie de disloquer la société Monarchique.

Seulement la première invasion venait du dehors ; celle à laquelle nous assistons depuis plus d'un siècle vient du dedans. La Barbarie a retrouvé, dans les entrailles de la nation française, les éléments qui n'avaient pas encore été suffisamment pénétrés par le Christianisme ou qui s'étaient révoltés : la brutalité, l'orgueil, la sottise. Elle les extrait de la société Chrétienne, les sépare de la civilisation, les rassemble, les discipline, les arme et les exalte. Le travail d'extraction, de séparation, est à peu près terminé. La brutalité est ressuscitée et retournée à la Barbarie ; le naturalisme achève par la littérature le travail commencé en politique par le suffrage universel. L'orgueil a suivi le mouvement, et la *science* le jette dans la matière. Le bon sens seul tient encore. Quand il cèdera, l'invasion couvrira tout. Seulement les chefs n'auront plus des peaux de bêtes, ni les soldats des épées ; et ce n'est pas le courage qui mènera la bataille. Les chefs auront des robes, de nuances variées, et des toques avec des galons, les soldats des cornues ; et c'est la ruse qui conduira la danse. Nous verrons des Attila d'académie, des Ostrogoths de laboratoire, des Vandales d'antichambre ; les fiers Sicambres porteront des lunettes et les rois chevelus seront ceux qui auront un toupet.

C'est un curieux spectacle que de suivre ce travail de sélection, que de voir ces éléments d'invasion barbare sortir des entrailles de la civilisation, et de constater les résultats déjà acquis. Le plus évident jusqu'ici, c'est la séparation du corps de la nation française en deux êtres assez distincts qui ne donnent plus le même sens aux mêmes mots et n'ont plus ni les mêmes sentiments ni les mêmes aspirations. Le plus étonnant peut-être de ces résultats, c'est que ce travail de séparation se fait dans le même individu, qui est divisé en deux ; et cette division est d'autant plus frappante que l'individu est plus sincère, que sa nature est plus fine, son esprit plus délicat.

Me voici enfin venu à M. Aulard. Car c'est à lui que j'applique ces adjectifs charmants, en lui que je trouve ou crois trouver cette sincérité et cette finesse ; en lui surtout que je constate ce *dualisme* d'esprit, qui plaque le para-

doxe moderne sur la surface claire d'un esprit de l'Ancien Régime, et colle de la rhétorique révolutionnaire sur des instincts droits et d'honnêtes sentiments. Ce dualisme est bien le caractère, — je dirai la caractéristique, si l'on veut, pour plaire aux amateurs de baragouin allemand, — de l'auteur des *Orateurs de la Législative et de la Convention.* Ajoutons que nous connaissons peu d'écrivains plus candidement fier d'être incrédule, plus pénétré de la foi du Charbonnier révolutionnaire. On comprendra que si nous goûtons fort les dons qu'il a reçus de Dieu, nous nous permettrons de ne pas approuver l'usage qu'il en fait philosophiquement.

L'ouvrage est conçu simplement et logiquement. L'auteur étudie dans leur ensemble d'abord, puis dans chacun de leurs principaux orateurs, les groupes divers des deux assemblées ; royalistes constitutionnels, Girondins Montagnards, gens de la Plaine. Le travail est approfondi, les notions ont été acquises laborieusement : elles sont exposées avec cet amour d'artiste qui donne un relief personnel à l'érudition. Malheureusement ce n'est pas l'amour du travail qui domine, c'est la passion pour un certain groupe de personnages étudiés ; et la chaleur l'emporte sur la lumière.

Malgré les qualités fines de son intelligence, qui doivent instinctivement l'éloigner du mensonge et du désordre, M. Aulard a deux défauts qui le laissent sans défense contre les préjugés de la Révolution ; il y tombe avec une grâce parfaite, mais il n'évite que ceux qui sont grossiers.

C'est d'abord qu'il est plutôt un homme de rhétorique que de philosophie. Il aime mieux mettre ses pensées en bel équilibre que les approfondir. Comme il en a abondamment, elles l'arrêtent à mi-côte de la vérité, et, comme elles sont luisantes de propreté littéraire, il les croit suffisamment rayonnantes de raison. L'ingéniosité qu'il possède à un haut degré lui suffit en lui fournissant des nuances et des équivalences, et il est ainsi un homme de phrase plus que d'idée. Aussi chez lui l'argumentation, l'exposition, les conclusions sont-elles plus claires que fortes, plus agréables que convaincantes. Il embrasse malaisément les vues larges de l'histoire, il analyse avec sagacité les talents et les situations de ses héros, mais les discussions où les problèmes moraux et sociaux se trouvent en jeu sont inférieures, molles, ergotantes et semblent, répétons-le, dirigées par les mots plus que par la raison.

Le second défaut, et il est plus grave encore, c'est que M. Aulard n'a pas le sentiment de la réalité. Il ne voit pas les faits dans leurs lignes précises, dans leur sécheresse. Ils ne sont jamais pour lui *en plein air;* les contours bavent, rayonnent et fusent, la tête et les pieds des personnages se perdent dans le vague. L'auteur est ébloui par son imagination, et dans ses jugements exaltés on trouve la chaleur de l'écrivain, non la vie réelle du temps. On apprécie cet élégant exercice de rhétorique érudite, mais on cherche vainement les côtés non pas seulement bas, odieux, atroces, mais même vulgaires, même humains des personnages. Ces conventionnels qu'on nous montre n'ont pas vécu leur vie : ils ont à peine une forme d'homme, ce sont des fantômes légendaires, exultant dans une gloire de mélodrame. Cette machine-là, mais ce n'est pas Cloots, ce n'est pas Basire, ce n'est pas Merlin. Cela c'est presque Chabot, mais clouez-lui donc au dos sa plate et ignoble lettre au comité de Salut public. Sans ce qualificatif, je reconnaîtrais Grégoire, qu'il change du tout au tout. Cela c'est presque

Vergniaud, mais pourquoi porte-t-il une chandelle romaine qui ne le quitte pas.

Quand on sort de l'intéressante lecture de ces volumes pour retourner aux documents, aux faits, aux résultats, on éprouve une impression analogue à celle que donne la comparaison d'un bouquet de feu d'artifice avec un rayon de soleil. On admire l'auteur comme un habile lyrique, on veut même l'aimer pour une sorte de généreuse candeur que respire son œuvre, et malgré soi on pense à Boileau, à ses Précieuses, aux grâces dont elles ornaient Tisiphone et à la belle perruque dont elles embellissaient le chef de Pluton.

Heureusement le dualisme reparaît, le vieil esprit lucide se retrouve pour juger la tourbe ignoble des bas-fonds révolutionnaires. Ainsi l'ouvrage s'en va, balancé par le bon génie et la maligne fée : il montre tantôt l'érudit consciencieux, tantôt le savant oscillant en ses jugements parfois obscurs, dominés par des arrière-pensées confuses, où l'impartialité se gourme avec la passion, où la volonté d'être juste envers les ennemis est déprimée par le bonheur de les haïr, où la netteté du style dissimule mal la recherche de la pensée et ne parvient pas à cacher, pour le bien comme pour le mal, la chaleur du cœur.

Ce qui domine surtout, c'est l'indulgence pour les révolutionnaires, l'atténuation de leurs vices, de leurs fautes, de leurs crimes, à un degré qui est étonnant en un homme d'ailleurs ingénieux, clairvoyant et qui laisse voir les élans d'une âme noble dans les parties saines de son enthousiasme.

Oui, nous restons stupéfaits devant cette puissance sinistre et perverse qui impose à de tels esprits des préjugés de basse école, des thèses toutes faites par des êtres obtus, et qui les amène à les exposer avec une candeur de prédicant.

Il me faudrait un volume, non pour relever les ignorances, — car, je l'ai dit, la préparation du travail a été sérieuse et les erreurs grosses sont rares, — mais pour combattre ces thèses et préjugés, ces affirmations incompréhensibles et ces conclusions pour nous répugnantes.

Ainsi, pour M. Aulard, c'est Louis XVI qui a violé la Constitution. C'est le Roi qui a été de mauvaise foi en se disant roi constitutionnel, et ce sont les républicains qui ont été de bonne foi en se proclamant royalistes. Les crimes de la Révolution sont le fait de la Cour, et ces doux Brissotins de l'Assemblée législative sont des agneaux qui ont été forcés de dévorer le loup Louis XVI pour échapper à ses dents et à ses griffes. On nous parle de la beauté morale des Législateurs et des Conventionnels, créée par la beauté morale de la Révolution : La beauté morale, de Mirabeau à Tallien, en passant par Marat et Barère, par les geôliers du Dauphin et les Comités de surveillance révolutionnaire ! On nous dit que les Girondins sont animés par l'esprit libéral. Oui, si le libéralisme consiste à exterminer ceux qui ne crient pas à tue-tête : Vive la liberté ! Eux des libéraux ! Est-ce que Quinet, votre Quinet, n'a pas applaudi à leur tyrannie ! Est-ce qu'il n'a pas constaté, à leur gloire, que, quand il s'agissait de lois contre la liberté de conscience, ils *dépassaient de cent coudées les Montagnards eux-mêmes!* Des libéraux ! Est-ce que nous n'avons pas entendu le meilleur d'entre eux poursuivre d'une ironie sans courage les vieillards qu'ils condamnaient à l'exil et bientôt à la guillotine. Mais ils tombèrent ainsi dans les mains redoutables de l'éternelle logique ; et ils apprirent ce que c'est d'être insulté et guillotiné par le même bourreau !

Nous ne pouvons pas, sans doute, demander à M. Allard d'éprouver la même consolation que nous avons à voir les Girondins tomber entre les griffes de leur Liberté. Il est sincère, et c'est sans ombre de mauvaise foi qu'il atténue, sans se lasser, les vices ou les crimes des grands fauves de la Révolution. Il est séduit par ce quelque chose de puissant que les lions, les tigres même possèdent, par l'habileté que montrent les loups et les renards. Pour l'infecte vermine, les chacals, les hyènes, il les abandonne volontiers à notre mépris. Ils lui répugnent autant qu'à nous. Il est un hobereau de la Révolution. Qu'il prenne garde à ses chacals !

Tout en comprenant donc sa partialité pour ses amis, j'avoue qu'elle m'a fait faire plus d'un soubresaut pendant cette lecture. Ainsi Lamartine et Michelet sont pour lui deux poètes, qui remplacent l'érudition par l'imagination et, en somme, — je traduis un peu rudement son jugement, — ignorants et paresseux. Pour nous et pour la masse de l'opinion, le premier est un poète de génie, l'autre un hystérique de grand style ; l'un un grand homme, le dernier un halluciné. Que croyez-vous qu'il arriva ? comme dit Voltaire. Ce fut Fréron qui creva : C'est Michelet qui est adorable, un *devin*, un *divin*, Lamartine est un *pamphlétaire*. Comment cela ? C'est que celui-ci a un jugement indépendant ; l'autre accepte tous les préjugés, les badauderies, les commérages, tous les mots d'ordre de l'école révolutionnaire.

Mais encore une fois, M. Aulard, au milieu de ce dualisme qui met en lutte ses instincts fins et sa volonté révolutionnaire, a su garder de l'impartialité non pas envers ses amis qu'il chérit trop, mais envers ses ennemis, qu'il traite en homme de sang-froid. Il a par exemple de nobles mots pour louer les Vendéens.

Eh bien ! il nous trouvera des gens bien difficiles à vivre. Mais là où il veut être juste et galant homme envers ses adversaires, il nous blesse. Nous sommes indignés qu'on puisse songer à comparer les Vendéens aux révolutionnaires, les généraux de la Vendée aux généraux de la Révolution. Je ne parle pas des généraux français, mais des enfants chéris de la Révolution, de ceux qui sont ses fils légitimes, qu'elle a élevés et choyés par-dessus tout, qui sont nés uniquement d'elle : les Ronsin, les Rossignol, les Grignon, les Westermann, les Léchelle, les Santerre, les Turreau. Comparer à ces misérables les Bonchamps, Lescure, Cathelineau, La Rochejacquelein, d'Elbée, Charette, c'est une insulte à la civilisation. Comparer ces paysans se soulevant, sans armes, contre des troupes aguerries, pour défendre ce qu'il y a de plus saint au monde, la Foi et le Foyer, les comparer à ceux qui venaient violer leurs filles et brûler vifs leurs petits enfants, à cette tourbe innombrable de coquins, de lâches, de brutes stupides et avilies au-dessous de tout, qui gouvernaient la République sous le nom de comités Révolutionnaires, c'est une insulte au bon sens et un crime contre l'humanité !

Nous avons accordé une longue attention à l'ouvrage de M. Aulard. C'est, en effet, le plus important et le plus honnête que l'école révolutionnaire ait publié depuis longtemps. Il n'a pas échappé au défaut qui caractérise les honnêtes historiens de cette école : Ils confondent sans cesse la fin de l'Ancien Régime avec la Révolution ; le mouvement réformateur qui exaltait la France entière, le roi et le clergé, la noblesse comme la bourgeoisie, et qui concluait à tout améliorer,

avec ce mouvement révolutionnaire qui exaspérait une portion minime et la moins respectable de la nation et qui tendait à tout détruire. Ils transportent sur ces derniers l'enthousiasme qu'on peut comprendre pour les premiers. Si bien composés que soient les livres de ces historiens, ils ne feront jamais que les suprêmes et exquis représentants de la Convention n'aient pas été ceux-là mêmes que la Convention sacrifia pour cacher sa honte et sa lâcheté.

Oui, les vrais représentants de la Convention, *le centre, la lumière, le temple, la mère* de la République, sont Le Bon, Carrier, Fouquier-Tinville. Ils le lui ont dit, et ni elle ni ses admirateurs n'ont jamais répondu : — « Nous n'avons fait qu'appliquer les lois que vous avez promulguées. Vous nous avez toujours approuvés, et si nous ne les avions pas appliquées, vous nous eussiez guillotinés. » Le Bon, Carrier, Fouquier-Tinville, sont donc les parfaits modèles de la beauté morale de la Révolution !

Papiers d'un Emigré, 1789-1829. — Lettres du baron de Guilhermy, mises en ordre par le colonel de Guilhermy. In-8° de 500 pages. Plon, 1886.

M. de Guilhermy n'est pas inconnu de nos lecteurs. La Revue a publié jadis quelques extraits de ses Souvenirs. Il mérite d'être connu d'eux, et d'en être estimé, non seulement parce qu'il représente l'honnêteté et le patriotisme, ces deux vertus furent communes, la première chez les royalistes, la seconde chez tous les Français de ce temps-là ; non seulement parce qu'il montra une invincible persévérance, qualité plus rare chez les Français du XVIIIe siècle, et, je crois, de tous les temps ; non pas seulement parce qu'il fut brave, les actes de bravoure ne manquent pas dans la France du XVIIIe siècle et — cette fois, j'en suis sûr — de tous les siècles ; il doit être estimé surtout parce qu'il fut brave d'une bravoure particulière, rare, presque unique, de cette bravoure qui donna une gloire incontestable à Boissy d'Anglas jusque-là fort discutable. Encore trouvons-nous la situation de Guilhermy plus difficile, son initiative plus vaillante, et son action, moins solennelle sans doute, mais dépassant en vigueur morale celle de Boissy d'Anglas, de toute la différence qu'il y a entre le courage actif et le courage passif.

L'action, du reste, est simple comme l'héroïsme.

Le 25 juin 1791, la famille royale, revenant prisonnière de Varennes, traversait Paris. Les révolutionnaires avaient défendu qu'on saluât le Roi, et décidé que tout individu qui ne resterait pas couvert serait mis à mort. Ce mystérieux effroi qui accompagnait le génie de la Révolution était déjà si puissant que tout Paris obéit. Il y avait bien là des hommes braves sans doute, bien des royalistes dévoués, dévoués jusqu'à la mort. Mais tout le monde obéit et resta couvert, tout le monde sauf un seul homme. C'était un gentilhomme, un magistrat député du Tiers, de la sénéchaussée de Castelnaudary. Il s'approcha de la voiture et, renouvelant le geste qui venait de coûter la vie au comte de Dampierre, il salua le roi. Un troupeau de brutes se jette sur lui et veut le forcer à se couvrir. Il lance son chapeau au loin, avec un mot que Corneille eût trouvé dans son mâle génie : « Me le rapporte, qui l'ose ! » Ce député, c'était Jean-François — il s'appelait aussi César — Jean-François-César de Guilhermy.

Il était non pas aussi intelligent que vaillant, ce serait trop dire, mais d'un esprit ingénieux et profond, d'un jugement pénétrant et vif, un peu entier et porté à la rudesse, d'une imagination active, barbouillant volontiers de noir les visages ennemis, d'un caractère que ses correspondants constatent difficile, et que lui-même avoue être orgueilleux. J'insiste là-dessus. Le présent livre me paraît destiné à être souvent consulté et cité, et nous ne voudrions pas admettre comme définitifs des jugements fort indulgents pour ceux qui se montrèrent gracieux envers M. de Guilhermy et fort durs pour ceux qui lui furent opposés.

Procureur du roi en la sénéchaussée et président de Castelnaudary, député aux États généraux, conseiller du comte de Provence, attaché à la légation du roi Louis XVIII à Londres, pendant le règne de Napoléon, lors de la Restauration, intendant de la Guadeloupe, conseiller d'État, président à la Cour des Comptes. Ce sont là des titres qui résument sa biographie.

De 1789 à 1829, en dehors de ses amis intimes, il eut pour correspondants le roi Louis XVIII, le duc de Kent, le duc Louis-Philippe d'Orléans, la duchesse douairière d'Orléans, la duchesse Marie-Amélie, le duc d'Avaray, le général Andreossy, le comte d'Antraigues et beaucoup de personnages importants de l'Émigration, sans parler des ministres de la Restauration.

Cette correspondance est volumineuse. Les lettres des princes de la famille d'Orléans, par exemple, sont au nombre de 129. Le colonel de Guilhermy en a tiré la matière d'un volume intéressant à lire et très important pour l'histoire de la fin du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle. Il y a là surtout des renseignements vifs et nouveaux, qui éclairent d'une lumière intense, précise, en pénétrant jusqu'aux détails cachés jusqu'ici, l'état politique de l'Émigration. Le parti du Roi, le parti de Monsieur, y sont peints avec une abondance de traits qui en font presque une révélation; le parti du duc d'Orléans y est esquissé avec une réserve cordiale qui exige du lecteur un travail plus personnel ; et les individualités bruyantes, les indépendants, les housards de la politique, les d'Antraigues, les Peltier, les abbé de la Mare, les Puisaye, reçoivent des retouches qui donnent à leurs portraits une physionomie plus vivante.

Nous ne devons pas dissimuler que beaucoup des jugements et des documents de cet ouvrage feront la joie des révolutionnaires, qui trouveront dans plusieurs de ces royalistes des hommes dignes d'être républicains, et dans ces coteries, jalousies et querelles des gentilshommes, des arguments contre l'ancienne société. Mais nous ne craignons pas la vérité *définitive* et il est nécessaire, pour l'établir, d'exposer toute la série des documents. Du reste, si les républicains nous demandent ce que l'Émigration avait fait des Français en 1793 et 94, nous leur demanderons ce que la République avait fait de la France, à cette même époque.

M. Renan. — *Hier et aujourd'hui*, par l'abbé Cognat. Nouvelle édition, in-18. 380 p. Gervais, édit. 1886.

M. Renan passera à la postérité, non pas pour sa doctrine, qui n'a pas de formule précise et qui est une amusante émanation de la brume rose dont son cerveau est uniquement plein ; non pas pour son style, qui est ravissant mais sans caractère personnel ; non pour son action sur son temps, dont il a résumé

joliment quelques malices, sans pouvoir parvenir à former une école, mais pour une trouvaille qu'il a faite : Il a découvert une nouvelle méthode d'oraison funèbre ; et c'est de la faire soi-même, de son vivant, sans se lasser, sans lasser les autres, et de s'en faire en même temps des rentes, de l'admiration et de l'antipathie. C'est la méthode de l'avenir. Le but philosophique et politique des maîtres de la civilisation future étant, en effet, de former un homme à la fois brillant et pervers, il est évident que l'art de parler de soi aura pour conséquence de créer à la fois l'admiration et le mépris. C'est cette formule nouvelle que M. Renan a découverte par un coup de génie divinateur.

L'auteur du livre dont nous donnons le titre plus haut explique et l'antipathie que M. Renan excite en un certain nombre de ses lecteurs et l'acuité particulière de cette antipathie, acuité fort peu explicable quand on songe que l'écrivain est poli, point insolent, peu porté aux personnalités, dissimulant ses haines et son fanatisme au public et ayant emporté du séminaire des tonneaux d'eau bénite dont il demande benoîtement à asperger l'humanité entière. C'est pourtant à ce bon homme, à ce philosophe amène, à ce riant érudit, à ce voyageur sensible qu'on déclare qu'il est un *fumiste*, un pur équilibriste ; et que de fois ne lui avons-nous pas entendu appliquer, avec une ironie féroce, le

Pinguem et nitidum, bene curatâ cute,
Epicuri de grege porcum.

Quelle est donc la cause de cette amertume boulevardière ou universitaire et de ce malhonnête latin ? Est-ce parce que le personnage est toujours en scène et occupe toute la scène, parce que le théâtre représente toujours Renan, parce que la pièce qu'on joue est toujours Renan, et que ce maître Jacques le Philosophe a, comme nous disions, perfectionné la science de parler de soi ? Est-ce parce que ses écrits, même les plus impersonnels de titre et de sujet, caressent sans cesse cette *pinguem et nitidam cutem*, de telle sorte que la grammaire ne soit plus l'art de parler et d'écrire correctement, mais l'art de parler et d'écrire sur M. Renan.

Il y a de cela sans doute, et ses études d'histoire comparée eussent dû lui apprendre que si les Allemands adorent les gens encombrants, le public parisien les exècre.

M. l'abbé Cognat nous indique une cause plus profonde de cette mésestime, c'est que M. Renan, qu'il parle de lui-même, de la morale, de la philosophie ou de l'histoire, est toujours à côté de la vérité.

C'est bien le résumé de ce livre. M. l'abbé Cognat, qui a été le condisciple de M. Renan et qui a l'esprit merveilleusement doué pour les *tractationes philosophiæ*, était plus qu'homme du monde en situation de redresser les erreurs de cette imagination bienveillante pour elle-même, pétulante avec la vérité et galamment mièvre dans ses relations lutines avec le bon sens. Non pas que M. l'abbé Cognat, prêtre pieux, à l'âme apostolique, traite rudement cet ancien ami ; mais, esprit à la fois vif et vigoureux, écrivain lumineux, pénétrant par l'ironie et convaincant par la dialectique, il poursuit notre équilibriste avec une implacable persévérance de logique. Il tire un parti puissant des aveux que la fanfaronnade, la légèreté ou l'effronterie, le manque de sens moral ou de sens

commun tirent de cet apologiste de nouvelle couche ; et, chose curieuse, notre galant est terriblement battu par les armes mêmes qu'il prétend être seul à savoir manier.

On n'ignore pas que les plus chamarrés de nos érudits ont découvert en Allemagne des mots qui les ont éblouis comme s'ils avaient découvert un nouveau monde ; dont ils se sont emparés et remparés et qu'il suffit de prononcer pour convaincre tout contradicteur de pauvreté intellectuelle. *Critique* est le plus magique de ces mots. Il n'était pas inconnu de Pascal, de Descartes, de Bossuet, de Montesquieu, mais ces arriérés en ignoraient la vertu secrète. On l'a trempé dans les nuages de l'esprit germanique : il répand sur tout ce qu'il touche ces mêmes nuages et forme ainsi le Doute. C'est le mot du guet de la Science, — encore un mot dont nos pères hébétés ignoraient la puissance, — et il répond à tout. A son seul aspect, tout croule, et particulièrement le bon Dieu, dont il ne reste plus que des ruines autour desquelles M. Renan veut bien planter quelques pieds de lierre terrestre. Car c'est cela que représente notre illustre savant, la critique ou plutôt le *criticisme ;* et le *criticisme* c'est la perruque blonde et le collet noir qu'il faut avoir quand on conspire contre le Christ.

M. Renan a donc le criticisme. Il est le critique, peut-être même la critique, et il est peu de chapitres de ses œuvres intimes où l'on ne voit apparaître cette redoutable perruque blonde de la science officielle. Or, en ce moment, c'est son adversaire qui la représente cette critique, c'est lui qui pénètre au fond des pensées, analyse les subtilités, met à nu les mensonges. Le pauvre Protée, qui nous avoue qu'il est un composé de deux espèces d'animaux : le singe gascon et le chien breton — est-ce bien un chien le second animal qui constitue l'être de ce bel infidèle ? — le Protée est forcé de prendre figure humaine, de cesser pour un instant les grimaces simiesques ; l'équilibriste reste en place et le rhéteur est contraint d'ouvrir les rideaux de nuées allemandes dont il voile la vérité.

Ce dualisme de nature qu'il reconnaît, et que, par une singulière punition du matérialisme, il compare à des instincts de bêtes, explique, en effet, tout son être, sa puissance littéraire comme sa faiblesse intellectuelle. Ce dualisme a produit en lui un émiettement des idées ; et, semblables à ces boucliers resplendissants qu'on voit, dans les poèmes chevaleresques, pendus aux murailles, pour empêcher l'ennemi d'en approcher, ces parcelles brillantes de l'idée, en amusant l'imagination, distraient la réflexion de l'auteur et empêchent sa volonté de pénétrer au cœur même des principes.

Mais ce n'est pas ici le lieu de disséquer cet étrange papillon éclos du fumier révolutionnaire. L'abbé Cognat le fait avec puissance et sagacité : il venge à la fois la vérité et le bon sens, et son style est si allant et si clair, son livre est si finement composé que, malgré la gravité des sujets qui y sont traités, on trouve à le lire *un plaisir extrême.*

Le journaliste Lebois, par H. Welschinger. — Quentin, gr. in-8° de 20 p. — Lebois est un type des journalistes de second ordre pendant la Révolution. Il était bon de le montrer dans sa vérité, c'est-à-dire dans sa bassesse. Ce n'est

pas le seul service que rend cet opuscule ; il montre ce que faisait du journalisme et des journalistes la Révolution, qui avait décrété la liberté de la presse, et la République, qui prétendait que cette liberté existait réellement. Lebois, qui était un coquin et pour qui, dès lors, ce temps-là avait des tendresses instinctives, en fut quitte pour l'emprisonnement quand les moins malhonnêtes de ses collègues eurent la guillotine pour confirmation de cette liberté. Il n'y a plus guère d'illusion à avoir sur le libéralisme des républicains. Mais il est toujours bon de montrer que l'hypocrisie et la tyrannie ne sont pas exceptionnelles, et que là où passent les fils les pères ont passé.

J.-M. Devet. — *Saint-Étienne sous la Révolution* ; *La contribution patriotique de 1789*. In-8° de 68 p. Chevalier, à Saint-Étienne. — On sait combien était dérisoire le déficit qui fut cause et prétexte de la Révolution. En 1789, Necker ne demandait que 30 millions pour sauver la France, c'est à peu près le tiers de ce que dépense par semaine la République d'aujourd'hui. Necker les voulut emprunter. Mais la Révolution avait déjà figure de banqueroutière. Personne ne lui voulut prêter. On s'adressa au patriotisme qui gesticulait alors avec une abondance de protestations encourageantes. Mais la générosité se borna aux gestes, et la France se contenta de verser aux caisses publiques ce trésor de protestations. Necker inventa alors *la contribution patriotique* (7 septembre 1789), qui engageait d'abord et força ensuite tous les Français à déclarer le chiffre de leurs rentes et en prêter le quart à la patrie. C'est la chronique officielle de cette contribution à Saint-Étienne que nous donne M. Devet. Il est connu de nos lecteurs. Nous avons signalé et loué ses précédentes brochures. Nous avons reconnu qu'elles sont non seulement intéressantes pour l'histoire provinciale, mais qu'elles peuvent fournir de riches éléments d'étude et d'appréciation pour l'histoire générale. Nous ne saurions trop encourager M. Devet à continuer ces courageuses et utiles publications.

Théodore Wibaux, zouave pontifical et jésuite. — Paris, Bray et Retaux, 2e édition. In-18 de 244 p. — On se demande souvent comment la Révolution n'a pas encore complètement replongé la France dans la Barbarie et comment les républiques successives n'ont encore démoralisé qu'une partie de son âme. Ce livre répond à la question. Il nous esquisse des familles, des mœurs, des intelligences, des âmes surtout qui ont gardé de la grande France chrétienne non seulement les habitudes pieuses, mais l'élévation morale, la splendeur de la vertu, la délicatesse dans la générosité, la largeur dans l'intelligence, l'abandon dans le dévouement. Il nous peint un homme dont l'âme est assez puissante pour soutenir un peuple chancelant. Ce livre nous permet de constater que si cet être charmant et fort est une exception par la perfection de son individualité, il ne l'est pas dans sa race. C'est cette race, *generatio rectorum*, qui soutient la France. Il n'est pas difficile de deviner que l'auteur, d'ailleurs

inconnu, de ce livre appartient à cette race, ferme et vigoureuse, tant il a rendu avec charme et énergie cette vie à la fois si douce et si mâle, dont on voudrait dire, en la résumant, qu'elle est sonore comme la trompette sacrée qui faisait tomber les murailles et parfumée comme les grâces qui sortent du style de saint François de Sales.

On nous permettra de recommander deux ouvrages, qui ne touchent pas à nos études, mais à la lecture desquels nous avons pris un vif intérêt. *Un arbitrage pontifical au XVIe siècle* (chez Palmé). Le dernier arbitrage de Léon XIII donne à ce livre un caractère d'actualité dont il n'a pas besoin, du reste, pour être estimé. Nous avons lieu de croire que *Lerpigny*, qui signe cet ouvrage, représente l'anagramme de Pierling, le savant jésuite que nos lecteurs connaissent. Ils y retrouveront la *science et conscience*, qui est la devise que je voudrais mettre en tête des ouvrages déjà nombreux du P. Pierling.

Les Hommes de mon temps, par Ignotus. M. Platel, que ne cache plus le pseudonyme d'Ignotus, n'a guère besoin de notre recommandation. Le Figaro porte son éloge aux quatre coins du monde. Je viens de relire ces biographies. Il me semble que l'auteur a encore perfectionné le genre qu'il a inventé et qui est de dessiner les gens avec des fusées. Ce n'est pas un genre facile, et je dois avouer qu'il y faut une grande tension de volonté. Le style s'en ressent, et il est terriblement tendu. Je dis terriblement, car les traits qu'il lance vont droit, vite et loin.

CH. D'HÉRICAULT.

ANECDOTES ET NOTIONS

Les cafés au XVIIIe siècle. — En 1726, il y avait deux cafés où se réunissaient les gens de Lettres, celui de Procope, en face de la Comédie, celui de Gradot, sur le quai de l'Ecole. La Motte, Saurin, Maupertuis étaient les plus distingués chez Gradot. Boindin, l'abbé Terrasson, Fréret et quelques artistes, s'étaient adonnés au café Procope. Piron, l'abbé Des Fontaines, La Faye y venaient de temps en temps. Trente-cinq ans après, Duclos n'entendait plus citer personne connu dans les Lettres qui se rendît encore au café.

Les Francs-Maçons. — Je commence par déclarer que si j'ai eu l'honneur de voir la lumière, je n'ai pas passé le seuil du Temple. J'appartenais à une loge où, j'en suis bien sûr, on ne songeait qu'au plaisir, et où les assemblées étaient des bals charmants.

Un jour, un homme âgé, qui *avait vu la lumière* avec toutes les formalités extravagantes en usage en de telles cérémonies, et qui avait suivi la maçonnerie pendant longtemps avec chaleur, me demanda ce que j'en pensais. — C'est bien du fracas pour des fadaises... — Des fadaises, dit l'autre, jeune homme, gardez-vous de juger trop vite, il y a vingt-cinq ans que je travaille, et plus je vais, plus la matière est intéressante, quoiqu'à dire je sois arrêté depuis quelques années et qu'aucun effort ne puisse me faire avancer d'un pas.

Dans une conversation plus intime, il pensa que son peu de progrès pouvait bien venir du refus qu'il fit, neuf ans avant la Révolution, d'écouter des gens qui lui firent secrètement, hors de la loge, des propositions horribles et séditieuses ; que depuis ce moment il n'avait pas fait un pas ni gagné un grade, que même il avait remarqué qu'on le traitait avec plus de réserve, qu'on avait même cherché à embrouiller les idées qu'il pouvait déjà avoir et qu'on y avait en partie réussi.

(Souvenir d'un homme de Lettres.)

UNE ÉLECTION D'ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL

(VANNES. — MARS 1791.)

L'application du décret du 27 novembre 1790 [1], prescrivant le remplacement, comme démissionnaires, des « évêques, archevêques, curés et autres ecclésiastiques fonctionnaires publics » n'ayant pas prêté le serment dans le délai déterminé par la loi, eut lieu dans les premiers mois de 1791. Le siège épiscopal de Vannes avait alors pour titulaire Mgr Sébastien-Michel Amelot. Né à Angers, le 5 septembre 1741, docteur en théologie et vicaire général d'Aix, il avait été nommé à l'évêché de Vannes par Louis XVI, préconisé par Pie VI et sacré à Passy, près Paris, par Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, le 23 avril 1775. « Exact observateur de la résidence, il ne voulut pas, dit M. l'abbé Le Mené, suivre l'usage adopté par plusieurs de ses collègues, de passer une partie de l'hiver à Paris. Il veillait à tous les détails de l'administration et entretenait avec ses prêtres des relations amicales [2]. » Sa popularité était grande. Au mois de juin 1790, les électeurs du Morbihan en rendaient témoignage par le vote d'une adresse à l'Assemblée nationale pour l'érection de l'église cathédrale de Vannes en église Métropolitaine et l'élévation de Mgr Amelot à la dignité d'archevêque [3].

Mis en demeure de prêter le serment, le pieux prélat refusa de se soumettre à une obligation réprouvée par sa conscience. Le 16 février, trois jours après le combat de Liziec, où les paysans, se rendant à Vannes pour délivrer leur évêque qu'ils croyaient prisonnier, furent mis en déroute, M. Le Malliaud, procureur-général-syndic du département, fit connaître aux procureurs- syndics des

1. Ce décret ne reçut la sanction que le 26 décembre.

2. Les évêques de Vannes, par l'abbé J.-M. Le Mené. *Revue de Bretagne et de Vendée,* mars 1865, pp. 196 et 197.

3. Procès-verbal de l'assemblée électorale du département du Morbihan. Juin 1790, pp. 43, 46, 47.

neuf districts qu'il venait de recevoir une lettre du Maire de Vannes, lui dénonçant le défaut de prestation de serment de la part de l'évêque, dans le délai fixé par la loi. Il annonçait qu'il devait être pourvu à son remplacement par la voie de l'élection. Les convocations furent remises aux électeurs par les procureurs-syndics, et l'assemblée électorale se réunit, le 6 mars 1791, à neuf heures du matin, en l'église cathédrale de Vannes.

Dans l'intervalle, Mgr Amelot, qui avait quitté la ville après l'échauffourée de Liziec, étant rentré, le 28 février, au palais épiscopal, y fut consigné par ordre du département. « MM. les commis-« saires du Roi, écrivent les administrateurs aux députés du Mor-« bihan, nous ont requis de le faire partir pour se rendre à la suite « de l'Assemblée nationale, ce dont il ne s'occupoit pas, quoique le « décret lui eût été notifié le 22... M. Amelot est parti à une heure « du matin avec M. Debray et un dragon de Lorient pour toute com-« pagnie. Le zélé sous-principal du collège voulait être de la partie. « MM. les commissaires ne l'ont pas jugé à propos [1]. »

Le 6 mars, après la messe, le procureur-général-syndic prononça un discours : « Il développa, dit le procès-verbal, le motif de la convocation et l'importance de l'élection dont l'assemblée allait s'occuper. Il reçut les remerciements et les applaudissements de l'assemblée et se retira. » La fin de la séance fut consacrée à la constitution du bureau. M. Najac, électeur du canton de Lorient, fut élu président; M. Faverot, électeur du canton de Pontivy, fut nommé secrétaire. Les scrutateurs, « chargés de faire les billets de ceux qui ne savent pas écrire, » étaient MM. Le Tutour (Pluméliau), Gillet (Rochefort) et Periet (Ploërmel).

Le lendemain, après l'appel nominal et le serment, une pétition fut adressée par les électeurs aux administrateurs du département pour réclamer une indemnité de trois livres par jour, pour frais de séjour et de voyage, aller et retour compris. Les électeurs demandaient, en outre, l'allocation d'une somme égale pour la dernière assemblée, sous déduction « des attouchements qui auraient été faits et des à-comptes qui auraient été donnés. » La pétition, signée par

1. 1er mars 1791. — Les commissaires du Roi, nommés en exécution d'un décret rendu, le 14 février, par l'Assemblée nationale, étaient MM. Daniel, commandant de la garde nationale de Brest, François-Marie Léon, docteur en médecine, et Antoine-René-Constant Bertolio, membre du corps électoral du département de Paris, ancien président de l'assemblée des représentants de la commune de Paris.

le président et par l'un des scrutateurs, pour le secrétaire, membre de l'administration, est remise aux administrateurs, qui tous, à l'exception du procureur-général-syndic, font partie de l'assemblée électorale. Ils se retirent à l'hôtel du département pour délibérer. Dans leur arrêté, communiqué le même jour aux électeurs, ils constatent « qu'aucune loi n'autorise à faire payer les électeurs de leurs dé- « penses et frais de voyage pour les assemblées électorales ; » mais ils accordent les sommes demandées, « considérant que le succès « des opérations actuelles dépend essentiellement de l'octroi de cette « pétition. » La remarque est peu flatteuse pour le corps électoral.

Nouvel appel nominal, le président lit le serment prescrit par l'article IV du décret du 28 mai 1790. Voici le texte de ce serment, dont la formule, écrite en caractères très visibles, reste exposée, pendant le vote, près du vase du scrutin.

« Vous jurez et promettez de ne nommer que ceux que vous avez « choisis en votre âme et conscience comme les plus dignes de la « confiance publique, sans y avoir été déterminés par dons, pro- « messes, sollicitations ou menaces. »

Chaque électeur, appelé pour donner son bulletin, lève la main en le mettant dans l'urne et dit à haute voix : « Je le jure. » Les scrutateurs procèdent au dépouillement du scrutin. Les votants sont au nombre de 281. 172 suffrages se sont réunis sur le nom de M. Julien Guégan, recteur de Pontivy, député pour le clergé du diocèse de Vannes à l'Assemblée nationale. L'Assemblée, en apprenant ce résultat, « a témoigné sa satisfaction par des applau- « dissements qui n'ont été interrompus que lorsque l'orgue les a « répétés [1]. L'ordre était donné pour qu'à l'instant de la nomination « du nouveau prélat, la nouvelle se répandît dans toute la ville et « les environs ; le canon a tiré, les cloches ont sonné, les portes de « l'église ont été ouvertes ; le peuple s'y est porté en foule ; une « allégresse universelle a couronné l'élection ; des députations ont « été envoyées aux directoires du département et du district, vers « la municipalité, vers le tribunal, vers l'officier général comman- « dant, vers les tribunaux de commerce et de paix, pour leur

1. Le brouillon du procès-verbal, rédigé par Faverot, contient un curieux détail, qui a été supprimé dans la relation officielle. Au-dessus des mots « les a répétés » intercalés pour clore brusquement la phrase, on lit ces mots incomplètement biffés : « *Lorsque l'orgue a fait entendre cet air nouveau qui peint si bien l'attachement* « *des Français au succès de la Révolution : ça ira, ça ira, ça ira.* »

« annoncer l'heureux résultat du scrutin. La municipalité, décorée « de ses écharpes, s'est empressée d'apporter dans le sein de l'as- « semblée le tribut de son suffrage particulier ; elle a été reçue et « conduite par des commissaires nommés par le président.

« On a sur-le-champ arrêté que, pour rendre grâces au Très- « Haut du bienfait qu'il venait d'accorder au département, le corps « électoral assisteroit à une messe et au *Te Deum* qui seroit chanté « dans l'église épiscopale, et que tous les corps civils et militaires « et le clergé régulier et séculier seroient invités à s'y trouver. Une « commission a été nommée pour faire les invitations. On en a « nommé une autre pour rédiger des adresses à l'Assemblée natio- « nale et au roi et une lettre au nouvel évêque pour annoncer l'é- « lection. »

M. Julien Guégan [1], dont la nomination donnait lieu à de si bruyantes manifestations, était originaire de Péaule, petite paroisse du canton de Questembert. Dès le 14 juin 1789, il s'était joint aux députés du tiers avec M. Loaisel, recteur de Redon, député du clergé pour le diocèse de Vannes, et le trop fameux abbé Grégoire. Toutefois quand l'Assemblée nationale, ayant adopté les projets de décrets de Chasset, concernant la suppression des dîmes et la mise à la charge de la nation des frais du culte et des traitements des ecclésiastiques, repoussa la motion de dom Gerle, tendant à faire reconnaître la religion catholique comme la religion de l'État, M. Guégan signa la déclaration rédigée après la séance du 13 avril 1790 chez le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen. Cette déclaration contenait une adhésion formelle à la protestation formulée en séance par l'évêque d'Uzès « au nom de la religion, de ses commettants, de son diocèse et de l'Eglise de France; » mais il ne tarda pas à faire un pas en arrière. Nous avons le regret de ne pas le trouver au nombre des signataires de l'*Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé*, faite par Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, signée par trente prélats députés et publiée, le 30 octobre

1. Julien Guégan, né à Péaule, le 17 décembre 1746, fils de Julien Guégan, maréchal au bourg, et de Louise Lubert. Il fut tonsuré au Mené le 18 avril 1767, minoré et promu au sous-diaconat le 24 septembre même année. Il devint diacre le 25 mars 1769. Curé de Caden, il obtint au concours du 12 février 1778 le rectorat de Pontivy. Il fut élu député le 20 avril 1789. Nous devons la communication de ces renseignements et d'un grand nombre de matériaux de cette étude à l'érudit abbé Luco, qui a mis à notre disposition, avec une inépuisable complaisance, la précieuse collection de documents en originaux ou en copies formée par lui pour l'histoire du clergé du diocèse de Vannes.

1790, en réponse au désir témoigné par Pie VI de connaître le sentiment du corps épiscopal de France touchant la Constitution civile [1]. Le 3 janvier 1791, il prêtait à la tribune le serment exigé des ecclésiastiques par le décret du 27 novembre.

Pendant que le courrier, envoyé dès le jour de l'élection par ordre du département à l'Assemblée, au roi et à l'élu, se dirige vers Paris, revenons à Vannes. L'assemblée électorale continue ses travaux. Le soir, elle a, par 129 voix sur 229 votants, nommé juge au tribunal de cassation M. Le Chapelier, député de la sénéchaussée de Rennes. Le 8 mars, la séance, ouverte pour l'élection d'un suppléant au même tribunal, est interrompue après le vote. L'heure fixée pour la messe va sonner : les bulletins sont cachetés par le président et renfermés dans une armoire de la sacristie dont il prend la clef. Les portes de l'église sont ouvertes : les électeurs se rangent à droite ; les corps invités prennent place à gauche ; des détachements de la garde nationale et du régiment de Walsh forment la haie ; les commissaires du roi sont introduits et se dirigent vers les fauteuils réservés pour eux près de la balustrade. M. Najac, président de l'assemblée, proclame les résultats de l'élection et fait l'éloge de l'élu, dont « les talens, le civisme, le mérite et la vertu » ont seuls déterminé le choix des électeurs.

L'orgue et la musique se font entendre pendant la messe, suivie d'un *Te Deum*. Précédé de la bannière du département, le cortège se rend de l'église au port et défile devant la garnison, rangée en bataille, commandée par M. de Canclaux, maréchal de camp. Le maire reçoit des cravates « aux trois couleurs de la nation » des mains d'un enfant qui les portait dans une corbeille, escorté par quatre enfants « vêtus de l'uniforme national et sous les armes. » Il les remet à M. Oriordant, commandant du régiment de Walsh. Après un échange de compliments, des salves de canon se font entendre. Les cris de Vive la Nation, vive la Loy, vive le Roi, vive Walsh, sont mille fois répétés. Le maire et le conseil général saluent M. de Canclaux et les chefs du corps : la garnison défile devant le cortège, qui se rend à l'hôtel du département et y dépose la bannière.

A la séance du soir, on termine les élections. Au nom des commissaires du Roi, M. Bertolio prononce un discours dans lequel il loue M. Guégan et critique en termes violents la conduite de Mgr

1. *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, par l'abbé Tresvaux, pp. 139 et suiv.

Ameloi. Le 9 mars, les électeurs entendent une protestation des maires de Sené, de l'Isle d'Arz et de l'Isle aux Moines, du procureur-syndic de Saint-Avé et d'un électeur d'Elven contre l'inscription de leurs paroisses dans la « séditieuse pétition rédigée au Bondon » près Vannes. Cette pétition, contenant une énergique protestation contre le serment ecclésiastique et les décrets de l'Assemblée nationale concernant la religion catholique et ses ministres, avait été rédigée quelque temps avant l'affaire de Liziec. Puis, ayant ordonné, sur la demande des délégués des campagnes, l'impression du procès-verbal à six cents exemplaires, l'assemblée se sépara. Le même jour, le courrier du département, malgré un retard de trois heures provenant d'une chute faite par son cheval à la sortie d'Alençon, dans la nuit du mardi, arrivait à Paris. La correspondance échangée entre les députés du Morbihan et l'administration du département nous fournit la suite de ce récit.

Le 12 mars, M. Corroller Dumoustoir, ancien procureur du roi à Hennebont, député de la sénéchaussée d'Hennebont, écrit aux administrateurs du Morbihan :

« ..... Après avoir remis ses dépêches au président de l'Assemblée « nationale, qui s'empressa de lui en faire part, je fus moi-même le « conducteur de M. Madec chez M. Guégan. Il s'était sauvé de l'As- « semblée, ayant indirectement appris son élection.

« Je trouvois un homme triste et désolé ; et, les larmes aux yeux, « il me répéta ce que depuis huit jours il ne cessoit de nous dire, « qu'il n'accepteroit pas.

« Les motifs de refus sont son peu de santé, son peu de fermeté « dans le caractère et le reproche éternel que lui feroit sa cons- « cience d'accepter la place d'un homme vivant et qui ne s'est point « démis.

« Inutilement j'invoquois auprès de lui l'esprit de charité et celui « de religion ; inutilement je lui fis envisager tout le bien qu'il « feroit en acceptant et tout le mal qu'il feroit, au contraire, en « refusant.

« Il n'étoit pas possible de vous répondre ce jour-là ; la poste « étoit partie, et vous ne paroissiez pas exiger que nous vous expé- « diassions un courrier ; d'ailleurs la réflexion pourroit éclairer et « ramener M. Guégan.

« Le soir, nous nous réunîmes plusieurs bons patriotes de la dé- « putation de Bretagne et nous fûmes chez lui ; nos efforts et notre « logique furent encore inutiles.

« Depuis, M. Boulé [1] et moi, nous l'avons vu régulièrement deux « fois par jour et nous l'avons toujours péroré sans succès. Il per- « siste dans son refus ; cependant nous avons cru entrevoir que si « M. Amelot se démettoit ou lui transmettoit ses pouvoirs, il accep- « teroit. Nous ferons aujourd'hui une tentative auprès de cet ex- « évêque, et nous vous en rendrons compte par le 1er courrier. « Nous ne nous flattons pas ; cependant tant de motifs devroient le « décider. »

M. Dusers, ancien conseiller au présidial de Vannes, député des sénéchaussées de Vannes, Auray et Rhuis, écrit :

« Paris, le 12 mars 1791.

« Messieurs,

« Depuis l'arrivée de l'envoyé pour annoncer ici la nouvelle de « l'élection de M. Guégan à la place d'évêque de notre département, « nous n'avons cessé d'employer auprès de lui les instances les plus « pressantes pour le déterminer à accepter une dignité si honorable « depuis qu'elle est conférée par le choix libre du peuple. Hier au « soir, nous passâmes encore une heure et demie chez lui. Nous re- « doublâmes nos efforts et même nos supplications. M. Grinne [2] était « chez lui, ce qui nous força de traiter la question en théologiens. « M. Guégan nous parut fort irrésolu et ne nous fit aucune réponse « affirmative. Il doit vous écrire ce matin pour vous annoncer sa « détermination et vous envoyer son *ultimatum*. Mais nous ignorons « absolument quelle en sera la teneur.

« Si M. Guégan refuse de se rendre aux vœux de tous ses con- « citoyens, nous pensons qu'il seroit très imprudent d'élire M. Ga- « briel [3], qui certainement refuseroit aussi, comme son confrère ; « mais si MM. les électeurs veulent jeter les yeux sur M. l'abbé « Latyl [4], député de Nantes, nous pensons que cet excellent citoyen, « homme de mérite, seroit parfaitement notre affaire. »

1. Boullé, avocat à Pontivy, député de la sénéchaussée de Ploërmel.

2. M. Grinne, sous-principal du collège de Vannes, avait sollicité en vain l'autorisation d'accompagner à Paris Mgr Amelot. Il refusa de prêter le serment, fut incarcéré à Port-Louis et déporté en Espagne.

3. M. Gabriel, recteur de Questembert, député du clergé pour le diocèse de Vannes, prêta le serment, le 3 janvier 1791, à la tribune. « Il paraît, dit l'abbé Tresvaux (*Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, t. I, p. 169, qu'il rétracta son serment plus tard, mais faiblement. »

4. Le P. Latyl, supérieur de l'Oratoire de Nantes, avait prêté le serment dès le 27 décembre 1790.

Le 12 mars, en effet, comme l'annonçait Dusers, M. l'abbé Guégan faisait part de sa résolution définitive aux administrateurs du Morbihan. Le prêtre qui, le 3 janvier, venait grossir le nombre des prévaricateurs en prêtant un serment réprouvé par la presqu'unanimité de l'épiscopat et bientôt solennellement condamné par le Saint-Siège, sentit sa conscience se réveiller. La forme de sa lettre est timide ; mais on comprend qu'en l'écrivant, M. Guégan se rendait un compte exact des lourdes responsabilités qui eussent résulté de son acceptation. Il notifia son refus en ces termes :

« Paris, 12 mars 1791.

« Messieurs et chers concitoyens,

« C'est avec la plus grande douleur que j'ay reçu la nouvelle du « choix que MM. les électeurs du département venoient de faire pour « le siège épiscopal du Morbihan. Il est infininiment trop flatteur « pour moy. Je n'ai malheureusement ni les talents, ni les forces « nécessaires pour une si terrible fonction, et, bien loin de pouvoir « augmenter mon fardeau, je devrois bien plutôt songer à la re- « traite.

« Je sçais, Messieurs, que je pourrois compter sur toutes sortes « de bons offices de votre part ; mais toutes vos bontés ne sauroient « me rendre capable de porter le fardeau de l'épiscopat.

« Je vous en supplie, Messieurs, faites agréer à MM. les Élec- « teurs les sentiments de ma profonde reconnoissance ; dites-leur « que c'est avec le plus vif regret que je me vois forcé de me re- « fuser à la confiance trop honorable qu'ils m'ont témoignée.

« J'espère que votre sagesse et votre prévoyance disposeront « tout de manière qu'on aura lieu de se féliciter de mon refus.

« Veuillez donc bien, Messieurs, faire accepter ma renonciation « absolue à la place qu'on a voulu me destiner. Il est bien doulou- « reux pour moi d'occasionner un second rassemblement de Mes- « sieurs les Électeurs ; mais enfin je n'ai pu prévenir cet inconvé- « nient et je ne puis l'empêcher. Après y avoir très sincèrement « pensé, je déclare derechef qu'il m'est impossible de me rendre « aux vœux de mes chers concitoyens.

« J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus respectueux,

« Messieurs,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« GUÉGAN, recteur de Pontivy. »

Le même jour, M. Guégan écrivait au Souverain Pontife pour lui faire part de son refus et pour solliciter l'indication d'une ligne de conduite au cas où des démarches seraient tentées en vue de le faire revenir sur sa décision. « Les raisons canoniques sur lesquelles vous « avez appuyé un refus qui fait votre éloge, répondit le Souverain « Pontife [1], sont plus que suffisantes pour vous convaincre que vous « ne devez point changer de résolution, ni céder aux désirs, aux « instances, ni aux menaces, ni même aux persécutions que l'on « pourrait vous susciter. » Dans le même bref, Pie VI loue le zèle de M. Guégan pour la religion et son attachement au Saint-Siège. Il établit que les décrets de l'Assemblée nationale sont « con- « traires aux saints canons et à toute justice, schismatiques par « conséquent et frappés de nullité. » Il conclut en déclarant que nul évêque ne peut imposer les mains à un élu, « quand une église « n'est point privée légitimement de son pasteur, quand l'élection « n'a point été canonique, et qu'on ne présente point le mandat « apostolique, principe de toute mission légitime. » Le prélat ordonné en violation de ces règles se rend coupable de sacrilège, n'a aucune puissance de juridiction, et ses actes sont de nulle valeur.

Avant que cette lettre ne fût parvenue à Paris, les administrateurs du Morbihan firent et firent faire des tentatives pour provoquer l'acceptation de M. Guégan. Le 15 mars, ils lui écrivaient :

« Monsieur et cher concitoyen,

« L'assemblée électorale est séparée depuis le 8; mais, serait-elle « encore siégeant, votre modestie ne vous rendrait à ses yeux « comme aux nôtres que plus digne de l'apostolat, et nous ne doutons « point qu'imitant les fidèles des plus beaux jours du christianisme, « elle ne vous forçât d'accepter; que n'avez-vous été témoin de son « émotion et de sa joie lorsque le scrutin vous désigna ! Non, vous « n'eussiez jamais résisté à l'attendrissement des représentants res- « pectables de plus de quatre cent mille âmes. Quoi, vous eussent-ils « dit, vous voulez vous refuser à notre confiance ? N'avez-vous pas « juré, comme nous, de maintenir la constitution de tout votre pouvoir « et de remplir avec zèle et courage les fonctions qui vous seraient « confiées ? Le ciel ne vous appelle-t-il pas, par notre organe, à nous « gouverner et à nous diriger dans la voie du salut ? Ouvrez l'his- « toire sainte, et vous verrez que les personnages les plus distingués

1. Bref du 30 mars 1791. *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, t. I, p. 223.

« par leur piété, les plus amis de la retraite, se sont vus obligés de « céder à la voix du peuple, organe de la divinité. Si cette voix « sacrée ne suffit pas pour vaincre votre modestie et votre résistance, « songez qu'il existe malheureusement une coalition fanatique qui « peut porter des coups aussi funestes à la religion qu'à notre « repos ; elle a déjà fait verser le sang de nos frères ; votre élection « l'a terrassée ; votre résistance va la ranimer ; ce sang peut encore « couler d'un moment à l'autre ; un seul mot de votre part peut « mettre fin à des calamités incalculables, et vous vous exposeriez « à en porter le remords jusqu'au tombeau ! Non, vous serez notre « premier pasteur et en même temps le restaurateur du calme et de « la tranquillité publique dans nos contrées, le ciel vous l'ordonne « par notre voix ; sa religion, que vous chérissez, et notre bonheur « vous le commandent : tel serait, notre cher concitoyen, le langage « du corps électoral, et nous nous rendons ici ses organes sans « crainte d'être démentis ; ce tableau des malheurs qui résulteraient « d'une plus longue résistance de votre part n'est point chargé ; si « la religion vous est chère, si la patrie et le salut de vos conci- « toyens vous intéressent, vous ne résisterez pas plus longtemps à « des vœux si fortement exprimés, et, quelque soit votre indécision, « nous ne doutons pas un seul instant que votre attachement à la « religion, à la patrie et à notre pays, ne vous détermine ; nous en « sommes intimement persuadés, et nous en attendons la nouvelle « avec impatience. »

Au fond, les administrateurs étaient loin d'être aussi rassurés qu'ils feignaient de l'être sur le résultat de leurs efforts. Le même courrier portait aux députés du Morbihan la lettre suivante :

« Vannes, 15 mars 1791.

« Messieurs,

« La lettre de M. Corroller du 12 nous a pétrifiés ; le refus de « M. Guégan nous met dans un embarras inconcevable. Quelle « force ne vont pas prendre les ennemis de la Révolution et notre « clergé plus obstiné qu'aucun autre. L'élection avoit été si paisible, « moyennant les soins extrêmes et les attentions recherchées de tous « les bons patriotes. Si l'on est obligé de convoquer une nouvelle « assemblée, on ne peut s'empêcher de prévoir toutes les sortes « d'orages. Le peuple se lasse des déplacements et de l'attention « qu'on lui demande aux affaires publiques.

« Nous vous en conjurons, Messieurs, faites de nouvelles tenta-

« tives pour engager M. Guégan à accepter. Croyez que le repos « de tout le département y est attaché. Invitez les nombreux curés « députés à l'Assemblée nationale, nommés évêques, à se réunir « pour décider leur confrère par leurs exhortations et leur exemple. « Nous pensons qu'il ne nous reste que ce moyen. Le Ministre de « la Justice, qui aime le bien, pourrait appuyer leurs efforts. Nous « écrivons de notre côté. Nous vous remettons notre lettre sous « cachet volant.

« Tout est ici assez tranquille. Si M. Guégan avoit accepté, « les plus beaux jours succédoient à la tempête et en prévenoient « de nouvelles. Nous ne pouvons vous dépeindre notre situation : « elle est accablante.

« S'il n'y a pas de remède, pourriez-vous nous indiquer un sujet « de bonnes mœurs, sage et éclairé, que nous pourrions recom- « mander ? »

ALBERT MACÉ.

(*La suite prochainement.*)

DE L'INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION*

SUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE FRANÇAIS

VIII

Il nous reste à signaler, relativement à l'industrie et au commerce français, l'une des plus funestes erreurs des assemblées révolutionnaires, et la plus irréparable.

Dès 1775, les Antilles, qui rapportaient 15 millions à l'Espagne, 8 au Danemark, 30 à la Hollande, 82 à l'Angleterre, en rapportaient 126 à la France. La partie française de Saint-Domingue fournissait à elle seule les quatre cinquièmes de ce revenu ; — dix-huit millions de plus que toutes les îles anglaises.

Ces résultats s'accrurent encore pendant les onze années suivantes. La plus prospère fut celle qui précéda immédiatement la Révolution. Le produit de 1788 fut de 131 millions.

A la même époque, le chiffre de nos exportations présentait sur celui des importations un excédent d'environ 70 millions. « Cet heureux résultat était dû uniquement aux denrées coloniales, dont nous vendions chaque année aux autres nations pour au moins 75 millions. » (Necker.)

Il ne faut pas oublier que les Français raffinaient eux-mêmes le sucre vendu en Europe, et jouissaient ainsi du triple bénéfice de la production, du fret et de la main-d'œuvre. De plus, les nombreux bâtiments dont ce commerce si actif nécessitait l'emploi, formaient pour la mère-patrie une pépinière d'excellents marins.

Tels étaient les principaux avantages dont la France était redevable à ses possessions d'outre-mer ; tels étaient les faits que Necker ne cessait d'invoquer pour défendre ces établissements contre les économistes de son temps. Ceux-ci, s'inspirant d'une philanthropie

* Voir la livraison de mars 1886.

estimable dans son principe, mais inhabile et fausse dans l'application, soutenaient que la perte de nos colonies serait pour nous un gain : que la France compenserait amplement cette perte en perfectionnant son agriculture, et qu'elle arriverait à vendre aux autres nations plus de denrées qu'elle n'en vendait à ses colons. Or, dans les dernières années de la Révolution, la métropole envoyait aux colonies pour 40 millions environ d'objets manufacturés, 6 à 7 millions de vins et d'eau-de-vie, à peu près autant de farine, etc. C'était en grande partie grâce à nos colonies, et surtout à Saint-Domingue, qu'entre la crise financière de 1720 et la Révolution, la masse du numéraire avait doublé en France. « Qu'arriverait-il, disait Necker, si la France négligeait ou perdait jamais des possessions si précieuses ; si elle se trouvait ainsi privée de la créance de commerce qu'elle acquiert par l'exportation des denrées de ses colonies?... Une pareille révolution suffirait pour faire sortir annuellement de France beaucoup plus d'argent qu'il n'en entre aujourd'hui. »

En résumé, la France avait, en 1789, les plus belles colonies du monde, et Saint-Domingue figurait pour plus des trois quarts dans l'inventaire de nos produits d'outre-mer. Ses recettes suffisaient et au-delà, non seulement aux frais d'administration, mais à toutes les dépenses d'utilité publique.

Est-ce à dire que rien n'était à changer, sous peine de ruine, dans l'état social des colonies ? Telle n'est pas assurément notre pensée. Puisque une notable partie des bénéfices du travail colonial profitait à la métropole, c'était pour le gouvernement de celle-ci un devoir impérieux — trop longtemps négligé — de rechercher et de réformer, par un système d'assimilation graduel, progressif, ce que l'organisation de ce travail présentait d'inique et d'inhumain [1]. Mais là, comme en France et plus qu'en France, de brusques changements ne pouvaient aboutir qu'à des désastres. Pour liquider et transformer le régime colonial, il aurait fallu un gouvernement sage et fort. Nous savons trop que les utopistes de la Constituante n'étaient ni l'un ni l'autre. Par leurs fausses mesures ils déchaî-

1. Malouet, esprit sincèrement libéral mais pratique, et qui avait été commissaire de la Marine à Saint-Domingue, essaya vainement, à diverses reprises, de faire comprendre à ses collègues de la Constituante le danger des abstractions, des réformes précipitées, l'impérieuse nécessité de procéder par degrés à l'affranchissement, à l'attribution des droits politiques. Il aurait sûrement payé de sa vie ses sages conseils, s'il n'avait émigré dès 1792.

nèrent sur les colonies des catastrophes plus terribles, plus irréparables que celles de la nature.

Nous n'avons pas à faire ici l'historique des bouleversements de Saint-Domingue, mais seulement à en apprécier les résultats par rapport à la France.

Les événements de 1789 avaient été accueillis dans cette colonie avec un enthousiasme universel, mais dont les causes étaient fort diverses. Les blancs propriétaires s'imaginaient que cette Révolution allait mettre exclusivement dans leurs mains l'administration de la colonie, en supprimant le contrôle des agents de la métropole. Les blancs non propriétaires, ou *petits blancs*, comptaient au contraire sur une Révolution qui détruisait les privilèges, pour obtenir des positions lucratives et entrer en lutte avec l'aristocratie créole. D'autre part, les hommes de couleur, mulâtres ou nègres libres, interprétaient ce changement à leur profit. C'était pour eux le signal d'une émancipation complète, la fin d'un régime humiliant, bâtard, qui leur devenait chaque jour plus intolérable. Enfin les esclaves, qui formaient l'immense majorité de la population, étaient déjà travaillés sourdement par les excitations parties du club parisien des *Amis des noirs*.

L'union de tous les propriétaires, tant créoles que sang-mêlés, aurait sauvé la colonie. Mais l'antipathie des blancs pour les hommes de couleur était trop profondément enracinée, pour qu'une pareille alliance pût s'accomplir autrement que par une intervention énergique de l'autorité centrale. Cette intervention fit défaut aux colonies comme partout. Il ne fut pris que des mesures ambiguës, contradictoires, compromis maladroits entre des tendances divergentes.

On a souvent imputé la perte de Saint-Domingue au décret du 15 mai 1791 sur l'état politique des gens de couleur, décret rendu à la suite de cette discussion fameuse dans laquelle Robespierre (et non Grégoire) s'était écrié : « Périssent les colonies plutôt que notre honneur ! » Ce décret accéléra les événements, mais le mal venait de plus loin... L'établissement du comité des *Vingt-Neuf*, proposé par les modérés, n'eût été qu'un palliatif, et d'ailleurs la nouvelle Assemblée n'aurait rien eu de plus pressé que de l'abolir [1].

1. Rien n'est plus curieux, au point de vue de la psychologie révolutionnaire, que le détail de la discussion longue et confuse qui précéda ce décret. — (11-15 mai). — Barnave fit des efforts désespérés mais inutiles pour enrayer le mouvement dont il

Quoi qu'il en soit, en présence des discordes de la Constituante, divisée en deux fractions presqu'égales, chaque parti, à Saint-Domingue, se crut autorisé dans ses espérances et pensa que la métropole donnerait raison au plus fort. La lutte s'engagea, à propos du décret du 15 mai, entre les deux castes propriétaires, et bientôt l'une et l'autre furent comme enveloppées dans un réseau de carnage et d'incendie par l'insurrection des noirs, si facile à prévoir et pourtant imprévue. Pour eux, la liberté immédiate c'était l'oisiveté, l'assouvissement de toutes les passions. C'était surtout la vengeance, cette vengeance de l'esclave, de toutes la plus impitoyable :

.....Nec tetrior ulla
Quam servi rabies, in libera terga ferentis.

Cette colonie, si florissante encore en 1789, était ruinée, perdue pour nous, deux ans plus tard,— grâce aux idéologues de la Constituante !

S'il restait encore quelques chances de salut, l'Assemblée législative et la Convention y mirent bon ordre. L'attitude de leurs commissaires, l'impression que produisit la catastrophe du 10 août, firent surgir de nouvelles complications, que nous n'avons pas à raconter ici. L'incendie du Cap (21 juin 1793), l'un des plus grands désastres qu'ait causés la Révolution, fut le résultat d'un conflit entre le commandant-général (Galbaud), passé du côté des blancs, et les commissaires civils, qui avaient pris ouvertement parti pour les mulâtres. Vaincus d'abord, ils armèrent les esclaves, les prisonniers, et triomphèrent, grâce à ces barbares auxiliaires, si toutefois cette scène de hideuse dévastation pouvait s'appeler un triomphe.

Sur cette pente, il n'y avait plus d'arrêt possible. Le commissaire principal Santhonax, venu pour faire exécuter le décret de la Constituante qui attribuait l'exercice immédiat des droits politiques aux mulâtres et aux nègres libres, dut proclamer celui de la Convention qui abolissait l'esclavage. Le vœu de Robespierre était accompli ; les principes étaient saufs, et les colonies périssaient ! Cette politique, parfaitement logique au point de vue révolutionnaire, mettait les propriétaires, blancs ou mulâtres, à la merci de leurs anciens esclaves. On avait cru que ceux-ci seraient heureux et

avait été l'un des premiers promoteurs. Sa situation rappelait celle de l'élève du sorcier, impuissant à réprimer l'inondation qu'il a provoquée.

fiers de rester unis à la République ; c'était encore une illusion. Armés à nos dépens, domptés à demi et disciplinés par le génie sauvage de Toussaint-Louverture, les noirs repoussèrent les tentatives d'invasion anglaise et espagnole ; mais s'ils conservèrent Saint-Domingue, ce fut pour eux seuls. Ainsi les gouvernements révolutionnaires ont gaspillé des milliards, porté un coup presque mortel à l'industrie et au commerce nationaux, sacrifié les intérêts et l'existence même d'une population française, pour aboutir à la fondation d'un Etat africain. Bonaparte lui-même ne put réparer cette immense faute. Sous ce ciel embrasé, comme plus tard sous l'âpre climat de la Russie, la nature triompha de la valeur française. L'œuvre de l'anarchie révolutionnaire resta intacte. En présence des péripéties grotesques et sanglantes qui se succèdent depuis bientôt un siècle dans cet état informe d'Haïti, on peut se demander si, dans l'intérêt même des noirs, ce résultat vaut ce qu'il nous a coûté !

Les survivants de la population blanche avaient fui cette terre maudite, où les représentants de la mère-patrie se faisaient complices des hideuses revanches de l'esclavage. Il faut bien le dire, les plus mal inspirés furent les colons dont le patriotisme avait survécu à cette terrible épreuve ; ceux qui avaient résisté à la tentation d'implorer l'intervention étrangère, et qui, au lieu d'aller chercher un refuge aux Etats-Unis ou dans les possessions anglaises ou espagnoles, vinrent demander un asile aux hommes dont la fausse philanthropie les avait perdus. Un grand nombre de ces infortunés, recueillis par les bâtiments français lors de la destruction du Cap, avaient été logés ou plutôt parqués dans les hospices de Bordeaux. Ils y restèrent des mois, des années, dans un état de dénuement presque complet. Une loi leur avait accordé un subside de 25 fr. par mois ; mais, en fait, les mieux traités ne touchèrent jamais plus de trois à quatre francs par décade sous le régime révolutionnaire. Vers la fin de 1795, ils adressèrent une pétition aux Conseils, pour obtenir, soit des secours plus considérables, soit l'autorisation de retourner à Saint-Domingue, où l'entente éphémère des commissaires français avec Toussaint avait rétabli un calme apparent.

« Par quelle cruauté, disaient-ils, nous retient-on dans un pays où la faim nous moissonne, où le froid nous tue ? Citoyens législateurs, amis des noirs, vous l'êtes aussi de votre patrie et de l'humanité. Devenez donc *amis des blancs !*... Que les infortunés créoles entassés dans les

hospices, sans pain, sans feu, sans vêtements, et qui vivent dans l'égalité de la tombe, fixent enfin vos regards... »

Leurs souffrances avaient fini par émouvoir les cœurs. Une résolution adoptée par les Conseils, en juillet 1797, ordonnait la réintégration aux frais de l'État de tout colon non émigré, pouvant justifier de sa résidence en France ou dans un pays neutre depuis son départ. Cette mesure, juste en principe, mais impraticable, fut abolie avec empressement par la minorité révolutionnaire, devenue majorité après l'attentat de fructidor. « Le retour du plus grand nombre de ces proscrits, dit le rapporteur, ne ferait que rappeler des souvenirs déchirants ; il ne manquerait pas d'exciter de nouveaux troubles, au lieu de l'ordre et de la tranquillité *qu'il est dans nos cœurs* de rétablir dans ces contrées. » Cela signifiait en bon français que la République ne pouvait ni ne voulait plus rien faire pour les blancs à Saint-Domingue. Pourtant, à la même époque, on délibérait gravement sur l'assimilation administrative de cette île à la métropole, le nombre et les limites des départements, arrondissements et le reste. Ce débat ridicule prouve combien on était mal renseigné sur la véritable situation.

Les événements subséquents ayant abouti à l'extermination ou à l'élimination complète des anciens propriétaires, firent disparaître à jamais toute chance de réintégration. Leur unique espoir était désormais une indemnité, qui se fit longtemps attendre. Ce ne fut que bien des années après, grâce aux instances énergiques du gouvernement de la Restauration, que les colons dépossédés obtinrent une réparation encore bien insuffisante !

X

Les effets de la Révolution dans les autres colonies françaises n'ont qu'une importance secondaire, en comparaison du désastre de Saint-Domingue. Toutefois, on a déjà vu, ici même, qu'il y a bien des renseignements utiles à recueillir dans l'historique de nos établissements de l'Inde pendant cette période [1]. Les annales des Petites-Antilles, celles surtout de la Guadeloupe, offrent, à la même époque, des scènes encore plus lugubres. On y retrouve, dans de moindres

1. V. Revue de la Révolution, année 1883. *La Révolution et les Clubs dans l'Inde Française.*

proportions, mais avec non moins d'intensité, des désastres semblables à ceux de Saint-Domingue, provoqués de même par les décrets de la Constituante et de la Convention : — discordes entre les blancs et les mulâtres, entre les autorités civiles et militaires, combats meurtriers, et maladies plus meurtrières encore pour les Européens ; insurrections et dévastations des nègres ; intervention et domination tyrannique des Anglais ; puis, après leur expulsion, tyrannie encore plus odieuse du délégué de la métropole, Victor Hugues, un proconsul de la trempe des Fouché et des Collot ; enfin, tentatives d'autonomie insurrectionnelles, calquées sur celle de Toussaint-Louverture. Si la Guadeloupe n'a pas été aussi perdue pour nous, c'est qu'il fut possible d'organiser une répression plus efficace sur ce territoire moins étendu.

On peut juger de l'état où se trouvait encore cette colonie en 1802, après le débarquement des troupes expéditionnaires et la mort du général Richepanse, par quelques extraits d'une longue lettre confidentielle de son successeur intérimaire, le général Ménard. Cette lettre (inédite), du 15 vendémiaire an XI, était adressée au général Lefebvre, sous les ordres duquel Ménard avait servi à l'armée de Sambre-et-Meuse [1].

« Je vous dois compte, mon cher général, de mes premières opérations de commandant par interim... Il est bon que vous soyez auparavant instruit de l'état dans lequel m'a été transmise *la machine*... Depuis trois mois, d'inutiles opérations contre un ennemi retranché dans les montagnes, qui ne sont accessibles qu'aux nègres, avaient tellement épuisé nos forces, que deux mille hommes, répartis sur une ligne de défense de dix-huit lieues, se trouvaient réduits à 400, en partie atteints de fièvre ou convalescents. Dans cet état de faiblesse, le général Gobert, auquel Richepanse avait donné ce commandement, essaya de substituer les négociations à la force... La perfidie chez les nègres n'est pas incompatible avec la grossièreté : ils l'ont employée dans cette circonstance avec un succès qui a dépassé leur attente... Non seulement il y a eu suspension d'hostilités, mais encore il a été accordé aux rebelles liberté de circuler, sans aucune précaution ; des vivres de nos magasins leur ont même été délivrés, et tous ces procédés généreux étoient déterminés par les belles espérances de reddition qu'avaient données les chefs. Trois semaines se sont passées

1. A cette époque, les troupes françaises étaient maîtresses des villes et des forts du littoral. Mais il s'en fallait bien, comme on va le voir, que la rébellion fût étouffée dans l'intérieur. Tout cela était la conséquence de l'ordre, ou plutôt du désordre de choses créé par les décrets révolutionnaires, et par conséquent cette citation est ici bien à sa place.

dans ce désordre et ces *bêtises de diplomatie*... La maladie, la mort du général en chef, les progrès effrayants de la mortalité dans l'armée, ont fortifié les espérances des rebelles. N'éprouvant plus aucune gêne dans leurs mouvements, ils ont quitté des montagnes où ils mouroient de faim..., et se sont répandus dans des plaines fertiles, sur les bords de la mer..., ont établi des communications avec la ville de la Pointe-à-Pitre. Deux infirmiers de l'hôpital, chargés de noyer journellement les cadavres, cachaient dans les bateaux mortuaires des armes, des munitions, des vivres, et les livroient aux rebelles cachés dans de petites isles voisines. Ils ont été pendus ; mais combien de complices plus adroits échappent au châtiment qu'ils ont mérité ! Peut-on imaginer que nous ayons perdu 2,600 hommes de la fièvre depuis quatre mois, sans que le poison ait été conseillé et employé par ces scélérats, et ici les poisons les plus subtils naissent sous les pas !

« J'ai déjoué tous les nouveaux projets de l'ennemi... Je l'ai poursuivi dans les fourrés, dans les marais pestilentiels. J'en ai tué, j'en ai fait pendre. Il m'en a coûté une livre de *Kinkina* pour étouffer les accès de fièvre. Ce sera au capitaine-général à achever l'œuvre, en purgeant la colonie des scélérats de notre couleur... C'est un des torts du général Richepanse, d'avoir écouté à leur égard une fausse générosité... Qui sait si ce vaillant homme n'a pas été leur victime ! Sa maladie était terminée, il est mort dans les premiers jours de sa convalescence. Et cette mort importoit à tant de monde [1] !

« Une barre de fer est le sceptre qui doit gouverner les Colonies durant quelques années. Celle-ci est dans ce moment la plus forte, et cependant son état n'est qu'une convalescence et la rechûte est à craindre. De 4.200 hommes que j'ai comptés au mois de floréal, tous vaillants, tous vigoureux, il en reste sous les armes 700 , véritables spectres dévorés de fièvres et autant à l'hopital. C'est donc avec un hôpital en campagne qu'il faut faire la guerre. J'ai aidé ces foibles moyens par quelques compagnies de chasseurs des bois, hommes de couleur, mais libres, propriétaires et fidèles, mêlés de quelques créoles et commandés jusqu'au dernier caporal par des blancs. Ces compagnies font dans les montagnes les chasses que nos soldats ne pourroient faire sans achever de périr. »

Le général Ménard se plaignait ensuite du mauvais vouloir de l'administration civile à l'égard des héroïques débris de cette petite armée, « qui avait fait à travers tous les genres de mort la conquête de la Guadeloupe. » Il était surtout exaspéré de ce qu'on avait profité de la mort de Richepanse pour réaliser une détestable éco-

1. Cette opinion, peut-être mal fondée, n'en était pas moins accréditée à cette époque, et la veuve de Richepanse, qui lui a survécu bien des années, a toujours cru qu'il était mort empoisonné. Ce fut une cruelle perte pour l'armée française, que celle du brillant général qui partage avec Moreau l'honneur de la journée de Hohenlinden !

nomie en diminuant la solde et les appointements, et « privant de leurs rations des officiers qui faisaient nuit et jour la guerre dans les bois, et se voyaient forcés, pour vivre, de quitter leurs postes, et de risquer d'être empoisonnés en demandant à manger dans les habitations. »

La situation de la Martinique, récemment soustraite au protectorat des Anglais, n'était pas plus rassurante.

« Cette colonie, écrivait Ménard, renferme une population de plus de dix mille hommes de couleur, libres, riches, tous perturbateurs ; à cette classe s'ajoute une autre population de nègres scélérats. Les uns et les autres ont longtemps nourri l'espoir d'une révolution pareille à celle de la Guadeloupe, et ont envisagé l'époque à laquelle la France rentreroit en possession, comme la plus favorable à leurs projets...

« Dans ces contrées dévorantes, 8.000 hommes sont nécessaires pour en acclimater 1.000. »

Sur 1.500 soldats répartis à la Martinique et à Sainte-Lucie, le capitaine-général Villaret-Joyeuse en comptait déjà, à cette époque, 200 morts et 500 aux hôpitaux...

« Dans un pays où les baïonnettes seules peuvent sauver les chefs de la déportation ou de la mort, quelle sera l'autorité de celui-là, lorsqu'il n'aura que des arrêtés et des proclamations à opposer au torrent de la licence et aux fureurs de l'ambition ? »

Ces fâcheuses prévisions ne se réalisèrent pas, grâce aux mesures énergiques et à la bonne entente des capitaines-généraux Villaret et Ernouf.

Dans une seconde lettre écrite quelques jours plus tard, Ménard revenait avec encore plus d'amertume sur la conduite de la « clique administrative » et de son chef, le préfet colonial Esc...

« Le capitaine-général (c'était encore Lacrosse, qui avait demandé et attendait son rappel) est malade depuis trois ou quatre mois, ce qui fait que la boutique est presque toute dans les mains du préfet ; aussi elle va à la diable. Toute la valeur, toute la constance des troupes sont anéanties par une détestable politique, par une administration insensée, et je vois la mort là où le sens commun rendroit la vie et la santé. — Les propriétaires réclament en vain au nom du gouvernement leurs habitations, des locataires dévastateurs sont toujours maintenus. Le bon ordre public sollicite des tribunaux ; il n'est point encore question d'en établir. *Pas plus de culte que si nous étions des quakers,* tandis que cette institution

seroit un puissant frein à la licence des nègres ; il en est de même de tout ce qui ne dépend pas de l'armée. Seule, elle a fait et fera son devoir jusqu'à extinction du dernier homme, ce qui ne manquera d'arriver, si la mortalité ne diminue pas. Nous perdons encore sept à huit hommes par jour, les convalescents ne se remettent pas, et la mort finira faute de vivants [1]. »

Parmi les colons français, les moins malheureux furent les habitants des îles de France et de Bourbon, qui repoussèrent les commissaires désorganisateurs et les décrets homicides que leur envoyait la mère-patrie. Aussi leur fallut-il plus tard demander pardon aux législateurs révolutionnaires « d'avoir tenté de se soustraire aux malheurs arrivés à Saint-Domingue par suite de l'application de ces mêmes décrets ; d'avoir voulu se préserver du pillage et de la mort, et conserver à la France les deux seules colonies qui lui restaient dans les mers de l'Inde. »

Il est vrai qu'afin de se conserver ainsi à la métropole, en quelque sorte malgré elle, ces deux colonies avaient dû éluder la grande mesure de l'affranchissement immédiat. Il n'en fallut pas davantage, après le revirement du 18 fructidor, pour provoquer le courroux des vainqueurs. Un membre du Conseil des Cinq-Cents parvint néanmoins à calmer ses collègues, en leur rappelant « que de cette même enceinte était parti l'embrasement qui avait dévoré la plus belle de nos colonies d'Amérique, que celles que nous avions conservées ressentaient encore les tristes effets de mesures violentes et prématurées ; qu'elles avaient besoin, pour se relever, de remèdes pacifiques et de calmes résolutions. » Cette fois, par exception, la voix de la raison fut entendue. C'est sur cette exception des plus rares, que nous pouvons terminer cet historique des relations de la Révolution avec le commerce et l'industrie.

Bon ERNOUF.

1. Lettre au général Lefebvre du 25 vendémiaire an XI. — Il fallait bien que ces griefs contre le préfet Esc... fussent fondés ; car l'un des premiers soins du nouveau capitaine-général fut de rapatrier d'autorité ce fonctionnaire.

L'INVASION FRANÇAISE EN BELGIQUE

(1792-1794)

ET LA CORRESPONDANCE DU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AVEC LE COMTE STARHEMBERG*

A la fin de l'année 1793, on trouve sur les états de l'armée française :

Armée des Ardennes et du Nord.....	103.000	hommes.
Armée de la Moselle et du Rhin.....	100.000	—
Armée des Alpes et d'Italie.....	40.000	—
Armée des Pyrénées orientales et occidentales..	60.000	—
Armée de Vendée.....	90.000	—

En tout trois cent quatre-vingt-treize mille hommes, auxquels il faut ajouter quatre-vingt-cinq mille hommes de garnisons dans le Nord et cinquante-neuf mille sur le Rhin et la Moselle, soit cinq cent trente-sept mille hommes dans les places et sur le terrain. Les garnisons de l'intérieur, sauf à Paris et dans les ports militaires, étaient insignifiantes. Il y aurait aussi à ajouter les malades des hôpitaux. On comptait de fait onze armées, réparties sur cinq théâtres de guerre. On avait donné le n° 12 à la garnison de Mayence et le n° 13 au corps qui fit le siège de Toulon, puis, après la prise de Valenciennes, le n° 14 à une *armée intermédiaire* constituée pour couvrir Paris, et qui ne servit que de dépôt pour les recrues, et, au bout de deux mois, fut incorporée à l'armée du Nord. Vers la fin de décembre, à une fête nationale organisée en l'honneur de la reprise de Toulon, l'armée de Mayence et l'armée intermédiaire n'existaient plus. Afin d'avoir les quatorze armées au programme, on imagina une *armée du Haut-Rhin* et une *armée révolutionnaire*, qui étaient de pures fictions.

* Voir la livraison de mars 1886.

Quant à l'assertion de Mercy, qu'après la bataille du Mans (12 décembre 1793), l'armée vendéenne comptait encore « 60 mille hommes bien armés », c'était une rumeur bien mal fondée. La bataille du Mans avait été une sorte d'extermination, les Bleus avaient massacré les femmes et les enfants aussi bien que les combattants. Les débris de l'armée de La Rochejacquelein erraient en ce moment sur la rive droite de la Loire, en quête d'un moyen de traverser le fleuve et de rentrer chez eux. La Rochejacquelein avait regagné ses foyers à la tête de quelques-uns des siens ; quelques milliers de vaincus avaient cherché un asyle chez les paysans bretons attachés à la cause royale. Le gros des Vendéens avait péri dans les combats de détail qui avaient suivi la bataille. On avait poursuivi et massacré les fuyards. Ceux qui n'avaient pas été tués sur place avaient été traînés en prison, où ne les attendait pas un meilleur sort. L'armée vendéenne était donc détruite à peu près complètement. C'est à cela que se réduisent les dires « fort satisfaisants » de l'officier royaliste envoyé à Londres par lord Elgin. Pourtant Mercy compte sur les Vendéens comme sur la Providence. On lit dans une lettre écrite par lui quatre jours après la précédente à Starhemberg :

« Il seroit affreux qu'on laissât les royalistes sans secours ; ce seroit perdre un de nos plus grands moyens. Je suis plus affecté de cette crainte que de tout ce qui s'est passé en Alsace. Au nom de Dieu, Monsieur le Comte, tâchez de porter le ministère britannique à tout ce qui pourra opérer de grands mouvements dans l'intérieur de la France ; ce ne sera que par cette voie que nous en viendrons à bout ; nos moyens au dehors ne feront qu'aider ceux du dedans. »

Les moyens du dehors ne sont pas brillants, à en croire le tableau qu'il en fait dans la même lettre du 14 janvier 1794. Les Autrichiens semblent opérer au rebours du bon sens ; ils courent à leur perte avec une insouciance dont il n'y a pas d'exemple. L'armée d'Alsace a été ruinée autant par ses succès que par ses revers ; elle est épuisée de fatigue, tenue en haleine par des masses qui se renouvellent de jour à autre. Ce n'est qu'une partie du mal. On est menacé, par Trèves et le Luxembourg, d'être coupé en Belgique de ses communications avec l'Allemagne ; si l'ennemi pénètre jusqu'à la Meuse, il sera nécessaire d'évacuer à nouveau les Pays-Bas, et que deviendra la Hollande ? Le malheur est imminent, même avant la fin de l'hiver :

« Les François se rassemblent du côté des avenues de Cambrai, Douai et Lille. Je doute qu'ils nous attaquent de ce côté-là. Leur objet est de nous inquiéter, d'empêcher l'envoi des renforts vers Trèves, et de se faciliter les moyens d'y pénétrer. De notre part, comment attaquer l'ennemi au milieu de ses places fortes et dans cette saison ? Il faut donc se résoudre à la passer comme on le pourra, ne s'occuper qu'à porter des secours aux royalistes en Normandie, à exciter des mouvements dans l'intérieur de la France, en Picardie, en Artois ; au premier moment praticable s'ouvrir une porte sur Paris, y marcher en grande force, en former son unique objet, sans trop s'inquiéter des atteintes qu'on pourra nous porter ailleurs pour nous arrêter dans notre course. Si la prochaine campagne n'est pas dirigée sur ce plan, je crois que nous succomberons et que notre perte sera sans ressource. »

Le pis, c'est l'Angleterre. Le ministère est tenu en échec au parlement par l'opposition. Celle-ci conseille de négocier avec la France. « Je défie, dit Mercy-Argenteau, de trouver un *mezzo termine* à cette révolution parvenue au point où elle est ; il faut la détruire ou elle nous détruira. » C'est son refrain ordinaire. Le 17 janvier suivant, il a repris de la confiance ; Mack est arrivé. Il considère son arrivée comme une bataille gagnée ; puis on *arraisonne* avec fruit la Prusse et la Russie. Enfin les Anglais s'y mettent pour de bon :

« Nos militaires sont plus accoutumés à faire la guerre que les Anglois, observe Mercy ; mais ceux-ci ont plus d'énergie, plus de capacité de bien calculer, de prévoir ; ils sont profonds, solides. Il faut donc que leur concours intervienne dans le conseil aussi bien que dans l'action. »

Il a d'autre part de bons présages en Belgique. Les Belges, dit-il, sont capricieux et fantasques. On leur a accordé ce qu'ils ont voulu en matière de franchises et d'autonomie. En revanche, ils offrent tout ce qu'ils ont de ressources et ils exécuteront leur promesse :

« Ils ont peur à très juste titre, et ils se prêtent maintenant aux moyens de les sauver, très convaincus qu'ils seroient exterminés, s'ils retomboient dans les griffes des sans-culottes. » Ils y retomberont et ce sera bientôt ; ils ne seront pas exterminés, mais on leur prendra jusqu'à leur chemise et à leurs souliers.

Quelques jours plus tard, lettre du 29 janvier, la vieille habitude de se quereller au lieu de s'entendre pour agir a repris le dessus dans les conseils de la coalition. C'est la Hollande, qui ne se doute pas que le jour d'être à son tour saignée à blanc est proche et met des bâtons dans les roues avec les limites de 1715. Il s'agit bien des limites de 1715 ! On ne serait pas occupé de ses doléances, si l'An-

gleterre ne les appuyait. Mercy-Argenteau est d'avis de se moquer des réclamations de la Hollande. La Belgique se révolterait plutôt que de consentir aux exigences des états généraux de Hollande ; mais le baron de Thugut écrit le 15 janvier à Mercy qu'il est nécessaire d'en délibérer, que l'Empereur a décidé qu'il y aurait des pourparlers à Bruxelles et que Mercy-Argenteau doit se charger d'y représenter l'Autriche. L'impression de Mercy-Argenteau est que la Hollande, qui joue son existence, s'amuse aux bagatelles. Il est impossible d'accéder à son désir de rentrer dans les limites de 1715 et 1718 ; elle-même y a renoncé formellement. On pourra lui donner quelques districts sur la Meuse. Elle est endettée ; on l'indemnisera en argent. La France en a ou est censée en avoir. On arrangera tout cela à la paix.

Au mois de mars, on sent que le dénouement approche. Mercy écrit le 4 :

« Un homme très bien instruit des délibérations les plus secrètes du comité régicide — le comité de Salut public de Paris — nous avertit que toutes les opinions de ce conseil scélérat se sont réunies à faire dépendre leur salut, leur succès, de l'issue qu'aura leur entreprise sur nos provinces belgiques ; qu'en conséquence, ils y porteront incessamment toutes leurs forces ; que l'attaque sera formée dans le courant de ce mois par un nombre de trois cent mille combattants qui auront à détruire les villes, bourgues (*sic*) et villages, les habitants sans exception (*sic*) d'âge ni de sexe, enfin de changer ce pays-ci en un désert complet, de mettre les Liégeois en insurrection et de se ruer ensuite sur la Hollande par les deux côtes de Bergopzoom et de Maestricht. Je ne m'arrêterai pas à tout ce que ce vaste projet a de chimérique ; mais il suffit de savoir qu'il existe, qu'il est conçu par une bande de forcenés, capables de toute audace, de toute l'énergie et de tous les moyens propres aux entreprises les plus extraordinaires. Il n'y a donc ni temps à perdre, ni précautions à négliger pour se préparer à un choc qui sera décisif ; un revers bien marqué écraseroit les factieux, un succès pourroit les rendre invincibles, et, puisque leur explosion doit avoir lieu dans un terme si court, vous jugerez, Monsieur le Comte, de quelle importance il est que toutes nos forces soient rassemblées vers le 15 de ce mois. »

Une lettre du 11 annonce que Pichegru a reçu l'ordre d'attaquer le prince de Cobourg le 13. C'était une fausse alerte. Les lettres de Mercy se pressent. Il écrit le 23 qu'il a des scrupules à propos de l'envoi du prince de Galles, fils de Georges III, à l'armée des Pays-Bas :

« On ne peut trop admirer le bon exemple que donnent ces princes d'Angleterre, et ils seront signalés dans l'histoire par l'activité, l'énergie qui les a suivis

partout à cette époque à jamais mémorable qui va décider du sort des trônes et de celui des nations. Mais, pour en revenir au projet du prince de Galles, croyez-vous, Monsieur le Comte, que le roi, son auguste père, consentira à ce que l'héritier présomptif de sa couronne s'élance au milieu des hasards d'une guerre de la nature de celle-ci, et qu'il ne sera pas effrayé des conséquences qu'entraîneroit un malheur tel, par exemple, que celui qui a failli arriver, la campagne passée, au prince Ernest (le duc de Cumberland) ? Jugez du cruel embarras où se trouveroit toute la coalition si un héritier du trône d'Angleterre tomboit entre les mains des cannibales féroces qui acquerreroient par là un moyen de nous dicter la loi. »

D'ici là, il sollicite à Vienne trois choses : 1° La présence de l'Empereur dans les Pays-Bas ; 2° quarante mille hommes de l'armée du Rhin ; 3° des ressources d'argent. S'il obtient ces trois points, on pourra attendre *impavido vultu* l'issue des événements en cours. L'Empereur arrive à Bruxelles le 9 avril, accompagné des archiducs Charles et Joseph, écrit Mercy le 10. Les comtes Colloredo et de Trauttmansdorff faisaient partie de la suite de Sa Majesté, et le baron de Thugut était en route. On avait profité de l'arrivée de l'Empereur pour investir Landrecies le 18. Les Français, qui s'étaient opposés à l'investissement, étaient présumés avoir perdu quatre mille hommes, tandis que l'armée de la coalition n'en avait perdu que six cents. Mercy augure bien de la suite ; puis, comme saisi d'un pressentiment sinistre, il s'interrompt pour crier avec le poète :

O rus ! Quando te aspiciam !

Quand sera-t-il débarrassé de ces tracas ? quand lui sera-t-il donné de sortir de la fournaise, d'avoir enfin la paix de l'esprit ? « Elle est le bien suprême, lorsque, parvenu à l'indépendance que l'on retrouve à la fin d'une longue carrière, hors du centre de l'ambition et des espérances, on n'a plus d'autres devoirs que les derniers soupirs de son zèle. »

Mercy partage avec Thugut la direction générale de la politique autrichienne, même en matière militaire. Thugut s'occupe exclusivement des choses de l'Orient, des relations avec la Russie, la Prusse et les affaires polonaises. Mercy dirige plus spécialement non seulement la question des intérêts de la monarchie autrichienne dans les Pays-Bas, mais il est le pivot de la coalition contre la France. A ce titre, il négocie avec l'Angleterre et la Hollande, surveille les armements, fait des emprunts à Londres, observe ce qui se fait pour ou contre la France sur mer comme sur terre. A cette date du mois

d'avril 1794, la conduite des États Scandinaves excite au plus haut degré son indignation. Il s'est plaint à diverses reprises que de la Baltique, de la Mer du Nord et d'ailleurs, les approvisionnements affluent dans les ports français et nourrissent la guerre que la République fait à la coalition. La Suède et le Danemarck, qui n'étaient pas des belligérants et même avaient cessé de jouer un rôle quelconque dans la politique européenne, cherchaient à tirer le plus de parti possible du bénéfice de la neutralité. Ces deux États n'étaient pas seuls à agir ainsi : les villes libres d'Allemagne, Hambourg en particulier, couvraient la Mer du Nord de leurs navires de commerce, transportaient des marchandises et surtout des vivres et des munitions en France. La marine marchande de Hollande ne s'en abstenait pas. Sur ce dernier point, Mercy aime à fermer les yeux par égard pour les états généraux, mais les démarches de la diplomatie s'étaient concertées en vue d'empêcher la Suède et le Danemarck de faire du commerce maritime avec la France. La Suède et le Danemarck avaient riposté par une ligue des neutres. Les deux cours avaient signé un traité de neutralité armée. « Cette œuvre de la plus monstrueuse politique, s'écrie Mercy dans son style exagéré, porte essentiellement contre l'Angleterre et la Hollande. Dans ce qui intéresse leur commerce, les factieux de la France en tireront un parti immense, si les puissances maritimes ne s'occupent promptement à écraser ces embrions de forces navales, soi-disant neutres, mais dans le fait ennemies bien prouvées. » Que l'Angleterre y mette le hola, au mois de juillet il y aura la famine en France, et la guerre sera terminée. Alors il est inutile à la coalition de tant se démener en Flandre et sur le Rhin. Ces vivres et approvisionnements que les puissances neutres fournissent à la France, Mercy demande à grands cris qu'on les intercepte ; il n'en est pas de même de ceux que les mêmes puissances neutres procurent aux armées coalisées. Ils sont menacés par des corsaires français qui croisent à l'embouchure de l'Elbe et dans d'autres quartiers de la Mer du Nord. L'Angleterre ne leur fait pas une chasse suffisante. Elle lésine aussi sur l'argent, n'a envoyé que vingt-cinq mille hommes au lieu de cinquante mille qu'elle avait promis. Quant à la conduite de la guerre, on se borne à la défensive. On traîne ainsi jusqu'à la fin du mois de juin. Mercy écrit le 24 qu'on n'avance à rien : « La position où se trouvent les armées en Flandre et sur la Sambre donne lieu chaque jour à des évènements fort variés ; nous battons l'ennemi sans pouvoir tirer parti de nos victoires. Elles ne nous garantissent

pas même des attaques sans cesse renouvelées, peu redoutables par leurs effets, mais très fâcheuses par celui qu'elles produisent sur l'opinion. Celle-ci exagère les objets ; elle s'effraye de tout; par là elle paralyse les moyens de défense. » On a essayé de pratiquer dans les Pays-Bas la levée en masse, qui a si bien réussi ailleurs aux Jacobins. Elle ne donne pas de résultats. Les Anglais se plaignent, accusent le gouvernement autrichien de mollesse. Ce n'est pas cela, dit Mercy-Argenteau. Le fait est que le gouvernement n'a plus d'autorité.

« On s'est tellement occupé à mettre de niveau l'autorité souveraine avec celle des corporations belgiques, à favoriser celles-ci au détriment de l'autre, que maintenant l'empereur ne commande plus, mais qu'il *requiert*, et qu'on ne lui accorde que sous des conditions toujours envahissantes, destructives de ses droits et de sa dignité, et que tous les sacrifices de sa part ne ramènent ni la confiance ni la bonne volonté ; qu'il suffit que le souverain propose une mesure la plus manifestement utile, pour qu'on y oppose les difficultés les plus dégoûtantes. »

Mercy cite des exemples. Il y en a qui sont originaux. Ainsi on veut faire marcher les volontaires, les états répondent : que les employés du gouvernement commencent par s'enrôler, puisque les employés municipaux sont enrôlés. Les uns ne sont pas plus obligés de marcher que les autres. Le gouvernement répond que si ses employés s'enrôlent, les services seront désorganisés, et c'est vrai ; mais on ne tient pas compte de la nécessité d'avoir des services organisés et un gouvernement régulier. Au fond, tout le monde, en paroles, consent à servir; en pratique, personne n'y consent à moins d'y être forcé. Il n'y avait pas de mouvement national dans les Pays-Bas. Au nom de qui ou de quoi voulait-on que tout le monde marchât ? au nom d'un gouvernement siégeant à Vienne, qui considère les Pays-Bas comme une charge, et tous les jours indécis sur le point de savoir s'il les abandonnera ou les gardera. Il n'y avait qu'une passion réelle à évoquer, c'était la crainte des assignats, des réquisitions, de l'emprunt forcé, du pillage sous toutes les formes. A cela on était sensible. Comme le danger ne semblait pas imminent, on se tenait coi, on attendait les événements. Ils allaient venir, et cette même lettre de Mercy-Argenteau du 24 juin les fait pressentir. Il déclare que Thugut est parti le matin pour Vienne, soupçonneux et inquiet des intentions de l'Angleterre : « Ses agents au dehors ont une marche si extraordinaire que l'on n'y comprend rien ; aucun ne

s'explique. » Lord Yarmouth, commissaire anglais à l'armée, est muet, évite de parler d'affaires ; « lord Elgin est manifestement un brouillon ; tantôt il excite des soupçons de jalousie parmi les membres des États, il les exhorte à être en garde contre les desseins du gouvernement, contre des empiètements sur leurs privilèges, que l'Angleterre protège, dit-il; ensuite il reproche à ce même gouvernement de ne pas vouloir se prévaloir des prétendues bonnes dispositions de ces mêmes états prêts, selon lui, aux plus grands efforts, enfin à une levée de boucliers générale. Il arraisonne les individus dans des sens contraires ; il intrigue, il ne sait ce qu'il veut, ou ne comprend rien à ce qu'il dit. » Lord Elgin fait du gouvernement parlementaire dans toute sa pureté, et l'Autriche, qui est un gouvernement faible et débonnaire, le laisse faire par condescendance pour l'Angleterre, à une heure solennelle où il faudrait agir au lieu de raisonner.

« Lord Malmesbury, qui a vraiment estropié toutes les affaires, continue Mercy-Argenteau, qui affiche un système tout prussien, tripote de son côté avec Messieurs de Haugwitz et Mollendorf; il s'agit, dit-on, d'amener les troupes stipendiées, de les employer en Flandres, où il semble qu'elles refusent de venir. On ne nous dit rien de ces négociations ; il y a à tout cela un louche qui donne beaucoup à penser et qui pourroit finir par un refroidissement fort à craindre dans nos deux cours. »

Les généraux anglais ne se conduisent pas d'une manière moins équivoque : le duc d'York et son conseil ont refusé de combattre sur la Sambre ; ils menacent d'abandonner Tournai, d'aller défendre les frontières de la Hollande, si bien qu'on va être culbuté en Flandres, qu'il faudra encore une fois se retirer de Bruxelles derrière la Meuse. De guerre lasse, le duc d'York en a passé par où on a voulu, mais de mauvaise grâce ; il a même abandonné plusieurs postes importants, comme celui d'Orchies et celui de Marchiennes. La conclusion de Mercy est qu'on sera obligé de vider les Pays-Bas, si on ne veut pas provoquer la ruine de la monarchie.

Avant de fermer sa lettre, Mercy apprend que le roi de Prusse a pris l'argent de l'Angleterre, et, après, se moque d'elle. Il trouve que c'est bien fait.

Deux jours plus tard (26 juin), l'armée de la coalition perd la bataille de Fleurus. Mercy écrit le 27 qu'il retourne à Maëstricht :

« L'opération de la Sambre n'a pas réussi. Charleroi étoit pris avant que

l'on ne pût y arriver. La peur a gagné ici ; j'ai fait de vains efforts pour en arrêter les effets. Le gouvernement se retire à Ruremonde, et, quoique partant le dernier, je ne pourrai retarder ma retraite jusqu'à dimanche. »

Mercy a l'espérance tenace. Ce n'est pas fini : un coup de dés de la fortune a fait reculer l'Autriche ; un autre coup de dés de la fortune peut la ramener à Bruxelles d'un jour à l'autre. Son activité est entière. De passage à Liège le 3 juillet, il écrit qu'il vient de faire une course afin de mettre ses papiers en sûreté, mais qu'avant huit jours, il sera de retour au quartier général. On n'a pas perdu de bataille à Fleurus. On a eu peur à Bruxelles ; on s'est sauvé sans trop savoir pourquoi. Il n'y avait pas de motif. Charleroi a été pris sans qu'on s'en doutât. On n'avait pas de troupes suffisantes : celles qu'on paie si chèrement n'arrivaient pas, les carmagnoles pullulaient : on a rétréci le front de défense, voilà tout. Dix lignes plus bas, Mercy, à qui les Prussiens sont signalés, avoue néanmoins qu'ils arriveront à propos « pour faire l'inventaire de notre culbute. » C'est pitoyable, mais on en peut revenir ; il dit à quelles conditions et ajoute : « Nous allons tâcher de couvrir Namur, le pays de Liège, l'Escaut, ce que nous pourrons du Brabant, Maëstricht et la Hollande. S'il le faut, nous combattrons courageusement, malgré nos pertes, et une seule journée complètement heureuse nous les feroit facilement réparer. »

L'étonnement du spectacle est que partout dans les États coalisés on est persuadé que l'Autriche l'a fait exprès. Il y a d'abord de la stupeur. Mercy-Argenteau écrit le 12 juillet qu'il ne se charge pas d'expliquer ce qui s'est passé ; il n'en sait trop rien. Il convient qu'il y a à l'avoir de l'Autriche une série de fautes, de méprises, de malentendus, dont il n'a pas le secret. Le pis est que cela occasionne des méfiances injustes : On accuse, dans les cours alliées, l'Autriche d'intelligence avec l'ennemi. Elle voulait se débarrasser des Pays-Bas ; elle n'a pas osé le faire ouvertement, ce qui eût été une trahison évidente des intérêts de la coalition, dit-on ; mais elle s'est arrangée de façon à avoir l'air d'être vaincue, bien qu'il n'y ait pas eu de bataille. Il y aurait eu un insuccès à Fleurus, que ce n'était qu'un intermède. Pourquoi évacuer sans combat des provinces entières, des places qu'il eût été aisé de défendre, se sauver ainsi à l'improviste ? c'est un jeu. « Le duc d'Yorck, dit Mercy-Argenteau, s'en est expliqué avec le prince de Cobourg dans une note où aucune mesure n'est gardée et qui est aussi choquante par la forme que

par la substance. » Au quartier général les coalisés ont exprimé sans ambages que leur impression était celle du duc d'Yorck. On a même été d'avis d'examiner la situation dans une conférence.

N'en déplaise à Mercy, les soupçons des cours et des généraux de la coalition paraissent fondés. D'abord, il y a un vilain antécédent : dès 1792, l'opinion que les Pays-Bas ne valaient pas la dépense et les efforts qu'il en coûterait pour les conserver était commune à Vienne. On avait examiné l'opportunité de s'en retirer. On s'était décidé à risquer de les défendre dans l'espoir d'une coopération plus efficace des États intéressés au maintien de la domination autrichienne dans les Pays-Bas. Ces États étaient l'Angleterre et la Hollande. Indirectement, c'était aussi la Prusse, qui n'était pas fâchée de voir l'Autriche occupée dans les Pays-Bas, afin de ne l'avoir pas devant elle en Pologne, c'était la Russie, à qui l'Autriche faisait concurrence en Pologne et dans l'Orient turc. L'Autriche s'était résignée à contre-cœur. De grands déboires avaient été la suite immédiate de cette détermination. D'une part, l'Angleterre et la Hollande n'avaient pas fourni l'assistance qu'elles avaient promise, la Prusse s'était dérobée, la Russie n'avait offert que des compliments; puis, afin d'apaiser les Pays-Bas, où fermentaient encore les idées insurrectionnelles, on leur avait rendu leur autonomie, leurs institutions municipales et provinciales. Les Pays-Bas avaient mal répondu à tant de sacrifices. Ils continuaient de regimber; l'autorité de l'Autriche y était précaire; les états gouvernaient de fait sous la protection mal déguisée de l'Angleterre et de la Hollande. Plus on allait, plus cet état de choses s'accusait, et l'idée d'abandonner les Pays-Bas, un moment écartée, avait repris du terrain à Vienne. Il fallait un prétexte. La bataille de Fleurus l'avait fourni. Cette vérité crevait les yeux. L'Autriche était lasse de lutter à peu près seule avec la Révolution française, sous le regard presqu'indifférent de l'Europe; de l'autre, elle voulait reconquérir sa liberté d'action, avoir les mains libres en Orient et en Pologne, où elle avait des intérêts autrement graves à défendre que dans les Pays-Bas.

Elle ne convient pas d'avoir quitté les Pays-Bas sans nécessité, au premier échec. Elle rejette les causes de sa conduite sur l'Angleterre et la Hollande. Elle ne parle pas de la Prusse, dont la duplicité s'explique d'elle-même. Mais l'Angleterre a donné la moitié des troupes qu'elle s'était engagée à donner; la Hollande, plus directement en cause, a imité l'Angleterre. L'Autriche n'est

pas fâchée d'avoir tenu trois ans contre les révolutionnaires, mais elle en a assez ; elle a laissé détruire une partie de ses forces ; son armée est épuisée, elle « ne peut la laisser écraser tout à fait. » Que l'Angleterre et la Hollande avisent. Mercy le leur insinue ; il crie en particulier à la Hollande : *tua res agitur*. En effet, la Hollande sera mangée par Pichegru l'hiver prochain.

A la rigueur, si l'Angleterre consent à de nouveaux efforts, on essaiera de reconquérir le terrain perdu... « Sur le désir de l'Angleterre, dit Mercy, nous défendrons les places conquises, au risque de ce qui pourra en arriver ; nous regagnerons le terrain perdu si on nous procure les forces nécessaires à cet effet. » Ce qui le refroidit, c'est que l'Angleterre ne se soucie guère de l'Autriche. Elle songe à garder son influence et à l'augmenter dans les Pays-Bas, qui sont à deux pas de chez elle, en face de l'entrée de la Tamise ; elle songe davantage à la Hollande, qui est un fief anglais. Mais maintenant qu'on a quitté la Flandre et le Brabant, l'Angleterre va demander que l'Autriche concentre ses forces dans le Brabant hollandais afin de couvrir la Hollande. L'Autriche ne commettra pas cette sottise : l'armée qu'elle aurait là pourrait être coupée de son armée du Rhin, et alors ne serait plus qu'une armée auxiliaire au service des deux puissances maritimes ; celles-ci auraient tort de compter là-dessus.

« Notre monarchie, dit Mercy, se trouve dans la position la plus critique : il faut qu'elle se hâte d'en sortir, fût-ce même aux dépens des plus grands sacrifices. Ce ne seroit pas de notre faute, si nous étions forcés de faire celui des provinces belgiques. La cour de Berlin nous a enfoncés dans un précipice ; elle espère de nous y voir périr. Ou l'Angleterre ne s'est pas aperçue de cette perfidie, ou elle n'a rien fait pour en écarter les funestes effets. Des arrière-pensées qui nous sont inconnues peuvent y avoir contribué, mais notre bonne foi ainsi que nos malheurs sont en évidence. Si l'une et les autres sont méconnus, il ne nous restera que la ressource des partis extrêmes, et nous les prendrons. »

Lesquels ? Mercy ne spécifie pas, mais on devine ce qu'il veut dire : l'Autriche se retirera tout à fait des Pays-Bas. C'est ce qu'elle fait. La lettre suivante, 18 juillet, est pleine de détails d'évacuation. Une conférence projetée n'a pas eu lieu ; les alliés s'abstiennent de communiquer avec le quartier général autrichien, une grande fermentation règne en Hollande qui s'attend à être envahie d'un jour à l'autre. Il est constaté dans une lettre du 21 que le duc d'Yorck continue, sans prévenir, de faire retraite sur les places de

Hollande, en compagnie du prince héréditaire de Hollande. Que veut-on que l'Autriche fasse ? Elle fera retraite aussi. La chaîne est rompue ; si elle ne se retirait pas, elle serait coupée de partout dans un pays de plaines, sans défense possible. Il n'y a que la Meuse qui soit une barrière. Mais que vont devenir les forteresses conquises dans la Flandre française, leur quinze mille hommes de garnisons, l'immense artillerie et les approvisionnements qu'elles contiennent ? Ce gros risque est encore une suite de la déférence accordée aux conseils du ministère anglais.

Provisoirement, le drame a son dénouement ; un autre va commencer, et ce ne sera pas Mercy qui en suivra les péripéties. Mais c'est encore lui qu'on charge du prologue. Il écrit à Starhemberg le 26 juillet que le 3 ou 4 août il sera à Londres. Il a une mission confidentielle, d'abord celle de raconter comme témoin oculaire ce qu'il a vu depuis le commencement de cette campagne qui ressemble à un cauchemar. Ses effets sont « sur lui et en dix endroits. Je comptois, dit-il, les réunir, les placer en sûreté ; je ne sais ce qu'ils deviendront non plus que moi. »

En route pour Londres, où il se rend muni d'une lettre autographe de l'Empereur, il croit devoir se faire précéder d'un éloge de l'Angleterre et des hommes d'État britanniques, qu'il jugeait quinze jours auparavant, comme nous l'avons vu. Vous et moi, dit-il à Starhemberg, nous voulons le mieux possible ; ce mieux se trouve à Londres.

Je vous prie d'informer de tout ceci le très digne lord Granville, que, sans la moindre charlatanerie, je révère sincèrement, parce qu'il est aussi vertueux que loyal et éclairé ; je suis moins connu de M. Pitt, mais il m'a aussi marqué bonté et bienveillance ; et notre aimable lord Auckland, j'aurai un vrai plaisir de le revoir. »

Il se propose de n'être à Londres que quinze jours ou trois semaines. Son séjour y sera même plus court, car il mourra le jour de son arrivée. S'il est si pressé de revenir, c'est que sur le Rhin il est à la fois fonctionnaire, vivrier, financier, hospitalier..., ministre *in partibus* du pays ci-devant conquis et à reconquérir.

De ses trois derniers billets, l'un est daté du port de Halvoetlayse (Hollande) le 10 août ; on ne peut pas s'embarquer ; la mer est orageuse et la ville encombrée de réfugiés plongés dans le plus extrême dénûment. Le second est daté d'Harwich (Angleterre) le 15 août ; il n'y est question que d'un gîte à préparer à Londres. Le troi-

sième également daté d'Harwich, le 15 août, contient un refus de l'hospitalité que Starhemberg lui offrait chez lui. Le moindre petit logement lui suffira. Demain matin Starhemberg recevra sa visite. Ce sont les derniers mots qu'il ait écrits. Il mourut à Londres d'une attaque d'apoplexie le 26 août (1794) à l'âge de soixante-douze ans, et sans avoir rempli l'objet de sa mission. « La mort de M. de Mercy est un malheur irréparable, » écrit le baron de Thugut au comte Colloredo.

Il n'y a pas à juger ici Mercy-Argenteau, dont le nom appartient à l'histoire générale du temps. Sa correspondance avec Starhemberg, exclusivement relative à l'invasion française en Belgique, est une esquisse poignante faite par un homme qui fut à la fois témoin et acteur d'un des épisodes les plus extraordinaires et les moins connus de l'époque révolutionnaire.

Ce furent les Belges qui payèrent les frais de l'incurie des généraux et des tiraillements qui avaient paralysé les efforts de la coalition. Dumouriez les avait ménagés. Après les démonstrations qu'ils venaient de faire dans leurs discours et dans leurs assemblées, sinon sur le champ de bataille, ils pouvaient s'attendre à plus d'une sorte de vexations. La réalité dépassa néanmoins ce qu'ils auraient pu prévoir. Le 9 juillet, Jourdan était entré à Mons, et Pichegru à Bruxelles ; Anvers se rendit le 24 et Liège le 27. On déclara les habitants des Pays-Bas sujets de la République française, sans demander leur consentement. La Convention nationale leur promit que désormais les douleurs et les joies seraient communes entre elle et eux. Ce furent les douleurs qui inaugurèrent cette double série : d'abord le cours forcé des assignats, puis une contribution de cinq millions en numéraire imposée à la ville de Bruxelles et payable dans les vingt-quatre heures. N'ayant pas payé, cent cinquante-deux de ses plus notables citoyens furent pris en otage et restèrent deux mois en prison. Il avait fallu deux mois pour trouver les cinq millions de numéraire. Les autres villes de Belgique eurent de plus quatre-vingts millions à payer aussi en numéraire [1]. La part contributive d'Anvers fut de dix millions, celle de Gand de sept millions. On emporta l'argent à Paris. Puis vinrent les réquisitions : un jour, trois cent mille paires de souliers ; un autre, quatre cent mille aunes de toile. La moitié du produit des réquisitions restait dans la

1. La *Revue de la Révolution* a raconté minutieusement l'histoire de ces contributions, III, 140.

poche des commissaires. Le 17 juillet, jour de l'entrée des troupes révolutionnaires à Namur, la ville dut fournir vingt-quatre mille livres de pain, quatre mille sacs de grain et tout le fourrage qu'on possédait ; le 19, on y ajouta cinquante pipes d'eau-de-vie, cent mille livres de sel, cinquante mille pintes de vinaigre ; le 20, huit cents paillasses, huit cents matelas, huit cents traversins, huit cents couvertures, seize mille draps de lits, etc.; le 21, un sixième des têtes de bétail qu'on trouva ; les jours suivants, les autres marchandises inventoriées dans les magasins et les maisons privées, le tout payable en assignats, à une époque où, à Paris, une course de voiture valait quarante mille livres. La curée dura plusieurs années. Elle n'était pas terminée en 1796, puisque, le 4 mars de cette année, les magistrats municipaux de Bruxelles écrivaient au Directoire :

« Quand vous nous aurez enlevé tous nos cuirs, tous nos plombs, toutes nos toiles, tous nos draps, sera-ce avec des assignats que nous ferons des souliers, des habits et des chemises? Sera-ce avec des assignats que nous recouvrirons nos toits ? Mangerons-nous des assignats quand nous n'aurons plus de pain? Bientôt nos ouvriers n'auront plus d'outils pour travailler, et, si cela continue, il ne nous restera plus que des yeux pour pleurer, en attendant que la mort les éteigne. »

Les armées révolutionnaires étaient des nuées de sauterelles qui s'abattaient sur un pays comme sur un champ à dévorer. Elles ont fait la même chose en Hollande, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Espagne. Le procédé était renouvelé de Tamerlan et d'Attila. C'est une des causes de la haine que les Jacobins ont créée en Europe contre la France et qui subsiste.

***

LES NOMS DES RUES DE PARIS

SOUS LA RÉVOLUTION

Du reste, il n'a pas de parti pris, cet excellent Grégoire : s'il vante le système *historique* et *révolutionnaire* (page 18), le système d'après lequel on emprunterait des dénominations « aux vertus, à l'agriculture, au commerce, aux séances et aux arts », il admet aussi le système géographique :

« Prenons une commune quelconque, Paris, si bon vous semble, appliquons sur le plan de cette commune la carte géographique de la France en faisant correspondre les points cardinaux ; après nous être orientés de la sorte, partons du centre de cette commune, et, dirigeant notre vue à vol d'oiseau, donnons aux rues des noms d'autres communes de la République, en nous conformant toujours aux changements de noms que ces communes pourraient éprouver ; enfin, répartissons ces dénominations d'une manière qui ait, autant que les localités le permettent, quelque correspondance de situation et de distance avec les communes dont nous empruntons les noms, et dont la distance sera jointe à l'écriteau. »

Ce système, qui était déjà d'une exécution difficile en 1754, époque où l'abbé Teisserenc [1] le proposa, offrait encore bien plus de diffi-

* Voir la livraison de mars 1886.

1. Le titre de l'ouvrage qu'il publia à ce sujet est assez long pour expliquer ce qu'il contient : « Géographie parisienne, en forme de dictionnaire, contenant l'explication « de Paris, ou de son plan, mis en carte géographique du royaume de France, pour « servir d'introduction à la géographie générale. Méthode nouvelle et facile pour ap- « prendre d'une manière pratique et locale toutes les principales parties du royaume « et de Paris, ensemble et les unes par les autres, Paris placé à l'église et paroisse « de Saint-Leu, rue Saint-Denis, quartier de Saint-Jacques de la Boucherie, étant « le point fixe de toutes les parties. Par M. Teisserenc, prêtre, bachelier en théologie. » (*Paris, Veuve Robinot, 1754, in-12,* XIX-*356 p., plus l'approbation.*) Une partie de la préface est intitulée « Moyens faciles et simples pour faire de la ville de Paris « une école publique... et gratuite..., par le moyen des écriteaux qui sont aux en- « seignes. » Ces quelques pages sont assez curieuses, mais elles prêtent au ridicule, en souvenir de Caritidès, ce pédant que nous a peint Molière au troisième acte des *Facheux*, et qui s'indigne d'une façon si comique de « la barbare, pernicieuse et

cultés en 1794 : la manie de changer le nom des villes était alors dans toute sa vigueur, et Dieu sait à quelles mutations successives la municipalité qui aurait adopté ce plan aurait été exposée !

Le rapport de Grégoire eut le sort de tant d'autres élucubrations qu'avec une activité et une fécondité extraordinaires, produisaient les novateurs révolutionnaires. Il avait conclu à ce que « la présente instruction serait envoyée à toutes les communes de la République, avec invitation à s'y conformer, » mais aucune municipalité ne semble y avoir obtempéré.

La municipalité parisienne, cédant à ses propres tendances révolutionnaires et n'osant résister, dans ce qu'elles avaient d'extrême, à celles des pétitionnaires des sections, avait pratiqué ses débaptisations et adopté de nouveaux noms sans la moindre méthode, de sorte que le bouleversement était complet : l'intervention de la Convention et de son comité d'Instruction publique se trouva absolument inutile.

Le rapport de Grégoire fut-il discuté en séance par la Convention, c'est ce dont nous ne pouvons être assurés : j'ai en vain feuilleté le « Procès-verbal de la Convention nationale, » ainsi que les comptes rendus contenus dans le *Moniteur*, et je n'ai pu rien découvrir à ce sujet. Si le rapport n'avait pas été imprimé, il ne nous serait pas resté de trace de son projet. Il faut croire, d'ailleurs, que s'il a été discuté, l'auteur n'a pas été le dernier à appuyer les plus violentes de ses motions. Ne nous dit-il pas, dans son opuscule sur les *Arbres de la Liberté,* publié en l'an II, que l'astronome anglais Halley « prostitua son génie en donnant à une constellation de l'hémisphère méridional le nom de *Chêne Royal,* comme autrefois Conon de Samos, en plaçant dans le ciel la chevelure de Bérénice »... « Mais, se hâte-t-il d'ajouter, bientôt l'astronomie, souillée de ces noms, doit se purifier au creuset révolutionnaire : tout ce qui est royal ne doit figurer que dans les archives

détestable orthographe » des enseignes. En ce qui concerne le *projet géographique,* l'ouvrage de Teisserenc, pour être bien compris, aurait besoin d'être accompagné d'un plan. Ce plan a été dressé et gravé. Un de mes confrères de la Société de l'Histoire de Paris, M. A. Guéroult, en possède un exemplaire ; c'est le seul que j'aie jamais vu, car ce plan manque à la collection de Carnavalet, et mes recherches pour le trouver à la Bibliothèque nationale sont restées vaines. J'en fais exécuter en ce moment une reproduction photographique.

J'ai déjà dit un mot du système géographique à propos de la dénomination donnée à quelques rues du *Marais* sous le règne de Henri IV; mais, dans ce cas, la mesure adoptée fut toute partielle et absolument locale.

des crimes. » Si les assertions de Grégoire sont vraies, leur réciproque ne doit pas l'être moins : apprenons donc de lui que ce n'est pas prostituer son génie que de flatter bassement les appétits anarchistes de la foule, et que tout ce qui est révolutionnaire ne doit figurer que dans les archives de la vertu !

Le bouleversement des noms des voies publiques de la capitale avait, à la fin de l'an II, pris des proportions assez importantes pour dérouter les étrangers et même ceux des habitants qui, par leur goût ou leur situation, se trouvaient peu au courant de cette métamorphose toute politique.

Dès 1792, nous voyons les voyageurs se plaindre de ces changements et les critiquer. Un Anglais, qui a gardé l'anonyme et dont, malgré mes investigations, je n'ai pu découvrir le nom, s'exprime ainsi dans le récit des événements dont il a été le témoin au lendemain du 10 Août :

« On se mit immédiatement à détruire et à effacer toute couronne et toute fleur de lis, ainsi que toute inscription dans laquelle se rencontraient les mots roi, reine, prince royal, ou autres expressions analogues. Les hôtels et les maisons meublées durent gratter et changer leur nom : l'hôtel du Prince de Galles dut s'appeler simplement l'hôtel de Galles et l'hôtel de Bourbon fut forcé de trouver une autre dénomination. Une enseigne *Au lis d'or* fut arrachée avec violence ; le jeu de billard lui-même n'est plus maintenant ni *noble* ni *royal*.

« Le Parc-Royal, le nouveau pont Louis XVI, la place des Victoires, la place Royale, la rue d'Artois, et bien d'autres voies publiques ont toutes reçues de nouveaux noms. Ajoutez à cela la division du royaume en 83 départements, division qui supprime les anciens et nobles noms de la Bourgogne, de la Champagne, de la Provence, du Languedoc, de la Navarre..., pour les remplacer par des noms tels que Ain, Aube, Aude, Cher, Creuse, Eure, Indre, Var..., qui sont ceux de rivières insignifiantes ; joignez encore à ces changements la nouvelle organisation de Paris en 48 sections, ainsi que l'abolition presque absolue de tous les titres, et vous aurez une idée de la difficulté qu'il y a maintenant pour un étranger à savoir quelque chose de la nouvelle géographie du royaume [1]... »

On avait bien publié dès le commencement de 1793 quelques plans

1. A Trip to Paris in july and august 1792. *(London, W. Lane, 1793, in-8°, 3 f. limin, 131 p. et 2 fig.)* — Pages 88-89. Cet ouvrage, malgré son peu d'étendue, est assez intéressant ; il doit avoir été écrit par un savant, peut-être par un médecin, et contient de curieux renseignements sur l'histoire de la guillotine. — Dans le passage cité ci-dessus, au lieu de le *Parc-Royal*, il faut sans doute lire le *Pont-Royal*. Les mots imprimés ici en italique sont en français dans la relation du voyageur anglais.

sur lesquels on peut lire une partie des nouveaux noms imposés aux voies publiques ou aux monuments ; on en avait exclu les mots *Saint* et *Royal*. La plupart de ces plans, édités de 1793 à 1795, sont généralement informes ou incomplets et ne devaient constituer qu'un guide très insuffisant pour les étrangers [1] ; aussi un éditeur intelligent publia-t-il, dans le courant de 1794, un indicateur des rues de Paris contenant la plupart des nouveaux noms. Ce petit volume, très curieux, est devenu assez rare ; voici son titre exact, j'en reproduis à peu près la disposition typographique :

ALMANACH

INDICATIF

DES RUES DE PARIS

Suivant leurs nouvelles dénominations.

Précédé de l'énumération des quarante-huit sections et de leurs chefs-lieux ; d'une idée sommaire des différens comités, du Corps législatif, des Bureaux du Pouvoir exécutif, des Autorités constituées, etc.

Prix, broché, avec le Plan de Paris, enluminé..... 3 ⁱᵗ
Sans le Plan..... 1 ⁱᵗ 10ˢ

A PARIS,

Chez JANET, rue Jacques, N° 31.

L'AN IIIᵉ.

C'est un volume de format petit in-12, composé de LIV-168 pages, plus le plan, qui est insignifiant, et huit feuillets non chiffrés contenant un calendrier pour l'an III et la liste des fêtes décadaires ; dans le calendrier, les noms de saints sont remplacés — suivant la loi — par des noms de légumes. Les LIV pages liminaires contiennent une liste des quarante-huit sections et une sorte d'annuaire

1. La Bibliothèque nationale et la Bibliothèque Carnavalet possèdent un assez grand nombre de ces plans, auxquels M. A. Bonnardot n'a consacré que quelques lignes dans ses « Etudes Archéologiques sur les anciens plans de Paris » (1851, in-4°), p. 221. Voyez aussi son « Appendice » (Paris, Champion, 1877 ,in-4°), p. 18.

administratif donnant des détails assez précis sur les établissements publics, les ministères, les corps constitués, etc. ; les indications qui y sont contenues sont précieuses et dignes d'attention, parce qu'elles ne se trouvent pas d'une façon aussi complète dans l'Almanach national.

Le volume débute par un avis au lecteur, dans lequel l'auteur nous laisse voir clairement ses opinions :

« Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que tous les étrangers ou les habitants des autres départements de la République ont dit et répété plus d'une fois, après un peu de séjour à Paris, que cette cité, digne rivale de Rome et d'Athènes, dans leur plus grande splendeur, était effectivement la première du monde entier.

« Elle l'est sans doute devenue par le choix qu'en a fait la Convention nationale pour le lieu de ses séances et la source d'où se répandront partout la lumière des Vertus et de la Raison, à l'aspect de laquelle le fanatisme et la tyrannie rentreront dans le néant, d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

« Combien la postérité bénira les travaux de nos sages législateurs qui, du haut de leur montagne, auront désillé les yeux de tous les peuples... »

Après son dithyrambe en l'honneur de la Révolution, l'auteur nous présente son ouvrage dont, évidemment, le besoin se faisait sentir. Il nous explique que les rues de Paris forment un labyrinthe immense dans lequel il est difficile de se retrouver. Mais, nous dit-il :

« Une autre circonstance ajoute encore à l'embarras que produit cette multitude de routes, embrouillées et tortueuses pour la plupart..., c'est la mutation à laquelle ont été sujets une assez grande quantité de ces chemins publics dont les premiers noms, trop susceptibles de servir de monuments aux abus de l'Ancien Régime, ont fait place, comme de raison, à des appellations vraiment patriotiques et républicaines ; ce qui probablement continuera d'avoir lieu successivement à l'égard de tous les endroits publics desquels jusqu'à ce jour on n'a pas changé la dénomination...

« Le but de cet Almanach est principalement d'épargner à ses lecteurs les désagréments inévitables et renaissant à chaque pas, pour qui n'a pu se mettre au fait des différences que la Révolution (si glorieuse pour son berceau) n'a cessé d'occasionner depuis son origine, et qui, sans doute, naîtront encore d'elle, jusqu'à son entière perfection : c'est pour obvier aux inconvénients qu'engendrent ces mutations réitérées que cet ouvrage est composé. »

« Puissent les soins qu'on s'est donné pour ne rien laisser à désirer dans ce petit livre, dit l'auteur en terminant, lui valoir l'indulgence des bons républicains, pour lesquels il a spécialement été composé. »

L'Almanach des rues de Paris contient la liste des voies publiques

de la capitale classées par ordre alphabétique. Les noms disparus ne figurent pas à leur place : ainsi on n'y trouve pas la rue de Richelieu, mais au mot *Loi*, on lit : « Rue de la Loi, ci-devant Richelieu. » Pour obvier à cet inconvénient, l'auteur a fait suivre son travail (page 157) de quatre *Tableaux* contenant l'indication des rues, des places, des quais et des édifices « qui ont changé de nom. » En voici la reproduction :

I. — TABLEAU DES RUES QUI ONT CHANGÉ DE NOM DEPUIS LA RÉVOLUTION

Noms anciens.	*Noms nouveaux.*
D'Angoulême	De l'Union.
Sainte-Anne	Helvétius.
Chaussée-d'Antin	Du Mont-Blanc.
D'Artois	De Cérutti.
De Bourbon	De Lille.
Bourbon-le-Château	De la Chaumière.
Du Petit-Bourbon (Saint-Sulpice)	Du 31 mai.
Du Petit-Bourbon (Louvre)	Du Petit-Muséum.
Bourbon-Villeneuve	Neuve-de-l'Egalité.
Du Gros-Caillou	De l'Université.
De Calonne ou de La Fayette (des Deux-Ecus)	Du Contrat-Social.
Honoré-Chevalier	Honoré-Liberté.
Comtesse-d'Artois	Mont-Orgueil.
De Condé	De l'Egalité.
Des Cordeliers	De Marat.
Cour au Vilain, ou de Montmorency	De la Réunion.
Carrefour de la Croix-Rouge	Du Bonnet-Rouge.
Du Dauphin	De la Convention.
Dauphine	De Thionville.
Saint-Denis (rue et faubourg)	De Franciade.
Du Roi-Doré	Dorée.
Fontaine-au-Roi	De la Fontaine.
Des Francs-Bourgeois	Des Francs-Citoyens.
Guisarde	Des Sans-Culottes.
De l'Hôpital-Saint-Louis	De l'Hospice-du-Nord.
Saint-Jacques (faubourg)	De l'Observatoire.
Du Jardin-du-Roi	Du Jardin-des-Plantes.
Saint-Laurent (faubourg)	Du Faubourg-du-Nord.
Saint-Louis (quai des Orfèvres)	Révolutionnaire.
Saint-Louis (en l'Ile)	De la Fraternité.
Louis-le-Grand	Des Piques.
Martin [sic] (faubourg)	Du Faubourg-du-Nord.
Michel-le-Comte	Michel-Le-Pelletier.

Michodière (actuellement d'Hauteville)	D'Hauteville.
Montmartre (rue et faubourg ; rue des Fossés)	Mont-Marat.
Montmorency	De la Réunion.
Neuve-Notre-Dame	De la Raison.
De l'Observance	De l'Ami-du-Peuple.
Du Parc-Royal	Du Parc-National.
Platrière	De J.-J.-Rousseau.
Des Fossés-M. le Prince	De la Liberté.
Princesse	Révolutionnaire.
De Richelieu	De la Loi.
Neuve-de-Richelieu (Sorbonne)	Petite rue Chalier.
Neuve-Saint-Roch	De la Montagne.
Royale [actuellement de Birague]	Nationale (ou du Parc-d'Artillerie).
Royale [actuellement Royale]	De la Révolution.
Royale (Barrière-Blanche)	De la République.
Royale [actuellement rue des Moulins]	Des Moulins.
Du Roi-de-Sicile	Des Droits-de-l'Homme.
Des Fossés-Saint-Victor	De Loustalot.

II. — Places qui ont changé de nom

Carrousel	De la Réunion.
Cimetière Saint-Jean	Place des Droits-de-l'Homme.
Dauphine	De Thionville.
De Grêve	De la Maison-Commune.
De Henry IV	Parc-d'Artillerie.
De Louis XV	De la Révolution.
Du Palais-Royal	De la Maison-Égalité.
Parvis-Notre-Dame	Place de la Raison.
Royale	Des Fédérés ou Parc-d'Artillerie, [actuellement des Vosges].
Sorbonne	De Chalier.
Vendôme	Des Piques.
Des Victoires	De la Victoire-Nationale.

III. — Quais qui ont changé de nom

D'Anjou ou d'Alençon	De l'Union.
Des Balcons ou Dauphin	De la Liberté [Ile Saint-Louis].
De Bourbon	De la République.
De l'Horloge-du-Palais	Du Nord.
Des Orfèvres	Du Midi.
D'Orléans	De l'Egalité.
Des Théatins	De Voltaire.

IV. — Edifices qui ont changé de nom

Bourbon (Palais de).....	Maison de la Révolution.
Charité (Hôpital de la).....	Hospice de l'Unité.
Consuls (Anciens Juges-).....	Tribunal de Commerce.
Saint-Denis (Porte-).....	Porte de Franciade.
Enfants-Trouvés (Hôpital des).....	Maison des Enfants de la Patrie.
France (Collège royal de).....	Collège de France.
Geneviève (La Nelle Sainte-).....	Le Panthéon-Français.
Hotel-Dieu.....	Grand Hospice d'Humanité.
Jardin du Palais-Royal.....	Jardin Egalité.
Jardin du Roi.....	Jardin des Plantes.
Invalides (Hôtel royal des).....	Hôtel national des Militaires invalides.
Saint-Louis (Hopital).....	Hospice du Nord.
Louis XVI (Pont de).....	De la Révolution.
Louis-le-Grand (Collège de).....	De l'Egalité.
Roi (Bibliothèque du).....	Bibliothèque Nationale.
Notre-Dame (Pont).....	De la Raison.
Pitié (Hopital de N.-D. de).....	Maison des Elèves de la Patrie.
Royal (Pont-).....	National.

Les quatre tableaux dressés par l'auteur de l' « Almanach indicatif » sont loin d'être complets ; je n'ai rien voulu y ajouter [1] pour ne rien changer à la physionomie originale — je dirais presque, officielle — de ce document intéressant. C'est ainsi que je ne vois pas parmi les rues énumérées, la rue de *la Déclaration des Droits de l'Homme sur la Liberté de la Presse*, au n° 1015 [2] de laquelle se trouvait « l'imprimerie des Bonnes gens », ainsi que le constate le titre d'une brochure imprimée en 1794 et que j'ai sous les yeux.

Une place située dans la circonscription de la section de la Poissonnerie (je n'ai pu découvrir quelle est la section qui a porté transitoirement ce nom) était dénommée à la fin de 1793 *Place de J.-J. Rousseau*, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal de plantation d'un arbre de la liberté, en date du 30 frimaire an II. Cette place ne figure pas dans le tableau ci-dessus.

1. J'ai seulement mis *entre crochets*, ainsi qu'on a pu le voir, quelques indications sommaires relatives à des voies publiques disparues ou peu connues, ainsi qu'à celles pour lesquelles il y a confusion pour cause d'homonymie.

2. Le numérotage était, rappelons-le, établi par sections. L'historique de ce système a été abordé par M. Auguste Vitu, dans son livre sur la *Maison mortuaire de Molière*. Il l'a parfaitement élucidé pour la rue de Richelieu et le quartier environnant.

Le jardin des Tuileries s'appelait le Jardin national ; l'Opéra, le Théâtre de Arts ; le Théâtre-Français (Odéon) avait pris le nom de Théâtre de la Nation ; rue de Richelieu, il porta celui de Théâtre de la République. Etc., etc.

Je suis forcé d'abréger ces remarques ; ces quelques exemples doivent suffire. Du reste, je l'ai dit et je le répète, la plupart des dénominations révolutionnaires, soit pour les voies publiques, soit pour les monuments, furent, à quelques exceptions près, de très peu de durée et exposées elles-mêmes à des changements rapides. Il est fort probable, et même presque certain, que la réaction de thermidor avait déjà rayé certaines d'entre elles au moment où l'auteur de notre almanach s'empressait de les recueillir.

A partir de ce moment, la rage de changement qui avait sévi jusqu'alors et anéanti tant de souvenirs de l'ancien Paris semble s'être absolument ralentie, et l'histoire de ces bouleversements insensés est bien près d'être finie. Je dois cependant mentionner encore le changement du nom de la place de la *Révolution,* qui prit celui de place de la *Concorde.* Ce changement a son importance historique et est l'œuvre de la Convention elle-même. Le décret dans lequel est comprise cette décision fut le dernier acte législatif de l'assemblée qui présidait aux destinées de la France depuis le 21 septembre 1792. Dans sa dernière séance (4 brumaire an IV — 26 octobre 1795), au cours de la discussion relative à une amnistie générale et à l'abolition de la peine de mort, on adopte un projet de décret ainsi conçu :

Article I. A dater du jour de la publication de la paix générale, la peine de mort sera abolie dans toute la République française.

Article II. La place de *la Révolution* portera désormais le nom de place de *la Concorde.* La rue qui conduit du boulevard à cette place portera (comme précédemment) le nom de *rue de la Révolution.*

Article III. La Convention abolit, à compter de ce jour, tout décret d'accusation ou d'arrestation... Etc [1]. »

Plus de deux ans se passent encore sans que l'administration municipale paraisse avoir pris des décisions importantes sur le sujet qui nous occupe : il nous faut aller jusqu'au commencement de 1798 pour trouver encore un fait intéressant.

« Le département de la Seine, lisons-nous dans le *Moniteur* du 20 ni-

1. *Moniteur* du 14 brumaire an IV — 5 novembre 1795. Réimpression (1840), tome XXVI, p. 348.

vôse an IV (9 janvier 1798), a arrêté, le 9 nivôse, que la rue Chantereine, dans laquelle se trouve la maison du vainqueur de l'Italie, sera désormais appelée *rue de la Victoire*. Les ordres ont été donnés pour que ce changement s'opère dans la nuit du 10 au 11 nivôse : ainsi désormais l'adresse de Bonaparte sera *rue de la Victoire* [1]. »

Le futur Consul franchissait alors le premier échelon de la gloire, et les municipaux parisiens lui tendaient la main sans défiance !

Elle n'était cependant pas très réactionnaire, l'administration municipale d'alors ! Nous devons nous étonner de ne pas la voir continuer, accentuer et perfectionner l'œuvre des vandales qui avaient déjà imposé tant de changements à la physionomie de notre vieux Paris. Cette administration avait, en effet, conservé ces ridicules errements, car le *Moniteur* du 28 floréal an VI (17 mai 1798) fait mention d'un arrêté du bureau de Paris, qui ordonne de substituer à l'enseigne *Bière de Mars* celle : *Bière de Germinal*. Ces écriteaux constituaient évidemment un grave péril pour la République.

C'est que le calendrier républicain — avec ou sans les noms de légumes ou d'instruments aratoires remplaçant les noms de saints — fut, parmi les plus ridicules inventions de la Révolution, une de celles qui persista davantage et que les formes secondaires de gouvernement qui se succédèrent alors cherchèrent à maintenir avec le plus de soin ; elle resta en vigueur pendant plus de treize ans : un décret de la Convention en date du 5 octobre 1793 avait fixé le commencement de l'ère nouvelle au 22 septembre 1792 ; un sénatus-consulte du 23 septembre 1805 décida qu'à partir du 1er janvier suivant, le calendrier grégorien serait remis en usage.

L'enfant chéri de la victoire — et de la République — donnait les derniers coups de grâce à la mère qui l'avait enfanté.

Mais revenons à notre sujet.

Pendant les deux dernières années du siècle, les dénominations adoptées dans l'usage habituel des habitants pour les rues de la capitale semblent assez incertaines. Si nous feuilletons l'almanach du commerce de l'an VI [2], nous y rencontrerons un grand nombre

1. Réimpression de l'*Ancien Moniteur* (1840), tome XXIX, p. 118.

2. Almanach du commerce de la ville de Paris pour l'an sixième de la République française, contenant les noms et demeures de tous les marchands de la ville... (*Paris, au bureau de l'Almanach et de « la Feuille des marchands », rue J.-J. Rousseau, Nos 12 et 351, in-8o*). Il était alors rédigé et publié par J. de la Tynna ;

de rues sous leurs anciens noms, nous y trouverons même le qualificatif *saint,* que le rédacteur a cru devoir maintenir. On y rencontre pourtant en même temps les rues *Helvétius*, *Neuve-Egalité*, *des Droits-de-l'Homme,* etc. Dans l'almanach de l'an VII, les *saints* sont supprimés et la tendance à employer les dénominations révolutionnaires est beaucoup plus marquée, sans que cependant le principe soit absolu, car la *rue Cerutti* figure non loin de la *place Vendôme* et le cul-de-sac *Hyacinthe* non loin de la *rue Notre-Dame-des-Victoires.* Faut-il croire que le rédacteur de l'almanach du commerce avait mitigé son travail de façon à ménager la clientèle?

Puisque j'ai à peu près suivi l'ordre chronologique dans ce travail, c'est ici le lieu de parler d'un projet qui rappelle celui déjà mis en avant, en 1791, par les habitués du café Procope. Le *Journal de Paris* du 4 pluviôse an VII (20 janvier 1799) nous a conservé un article d'un certain Zalkind Hourvitz, ancien interprète attaché à la Bibliothèque nationale. Lui aussi, mécontent de ce qui a été fait jusqu'alors, veut tout recommencer : ni le nom des rues, ni les enseignes ne trouvent grâce devant lui ; aux rues principales il voudrait donner le nom de grands Etats ; aux rues secondaires, ceux de leurs capitales, en se réglant sur la position respective de chaque quartier : c'est une réédition du projet géographique dont nous avons déjà parlé. Aux égouts, ajoute Hourvitz,

« Aux égouts on donnera les noms de Phalaris, de Denis, de Caligula, de Néron, et ceux des autres tyrans en couronne, en tiare et en bonnet rouge. Ces noms seront inscrits en couleur de sang [1]. »

Le projet de cet ingénieux Polonais était évidemment trop radical pour avoir des chances d'être adopté et, malgré le long plaidoyer qu'il publia en sa faveur, nous ne voyons point que son idée — au moins en ce qui concerne les égouts et les tyrans — ait été accueillie avec quelque faveur.

Il paraît, du reste, qu'il n'était pas facile de contenter tout le monde à cette époque. Un écrivain du temps, sans parti pris contre la Révolution, mais sans tendresse non plus pour elle, est loin d'être satisfait; deux ans après Hourvitz, il revient encore à la charge, mais

c'est la tête de collection du *Bottin*, dont il prit le nom en 1819, quand celui-ci continua l'œuvre, non interrompue jusqu'à nos jours, qu'avait commencée La Tynna.

1. Cf. un article signé *Bernadille* (Victor Fournel) dans *le Gaulois* du 13 mai 1885.

ses idées sont moins avancées. Reprenant le projet géographique tant de fois remis sur le tapis, il se déclare l'adversaire du système de dénominations morales ou métaphysiques.

« En politique comme en morale, dit-il, il ne faut pas jouer avec les mots qui peignent des idées respectées de tous les peuples [1]. »

Jouer avec les mots, avec les noms ! Et qu'avait-on fait depuis dix ans ? Nous avons vu ce que les Révolutionnaires — je ne parle pas de la destruction des monuments qui pèsera à jamais sur leur mémoire — ont fait de la physionomie de nos vieilles rues de Paris ; nous les avons vus les défigurer et les affubler de noms dont la plupart étaient aussi sonores que ridicules : faut-il les montrer eux-mêmes sous le déguisement de surnoms pompeux et sonores ?

Le Prussien Jean-Baptiste Cloots se croyait un sage, parce qu'il avait pris le nom d'*Anacharsis ;* François-Noel Babeuf se croyait un grand politique, parce qu'il s'était donné celui de *Caius Gracchus;* l'immonde Chaumette, pour avoir pris le surnom d'*Anaxagoras,* n'en restera pas moins un type de l'immoralité la plus exécrable, et le savant Millin n'ajouta rien ni à sa science ni à sa philosophie en troquant ses prénoms contre celui d'*Eleuthérophile...*

Bref, ce n'est pas de ma faute si, dans cette modeste étude sur un des plus petits côtés de l'histoire de la Révolution, j'ai réveillé dans la mémoire du lecteur le souvenir d'un vers bien connu :

Sunt verba et voces prætereaque nihil !

PAUL LACOMBE, Parisien.

1. Paris à la fin du XVIIIe siècle, ou Esquisse historique et morale des monuments et des ruines de cette capitale... par J.-B. Pujoulx. *(Paris, B. Mathé, an IX-1801, in-8°,* pages 84.)

LES CAMPS DE JALÈS *

LA CONSPIRATION DE SAILLANS

TROISIÈME FÉDÉRATION

(JUILLET 1792.)

IV

La délibération de l'assemblée royaliste de la Bastide fut remise aux Princes le 3 mars, par Dominique Allier lui-même. Cette pièce démontrait jusqu'à l'évidence que le Vivarais était décidé à s'armer et à combattre pour son Dieu et pour son Roi. Les premiers scrupules des Princes se dissipèrent, et, le 4 du même mois, ils écrivirent leur réponse au comité-directeur de Jalès [1]. Cette réponse désignait comme général en chef de l'armée royale du Midi Thomas Connway, maréchal de camp, Irlandais d'origine, au service de la France depuis 1760, ancien gouverneur de nos établissements de l'Inde. C'est dans ces dernières fonctions que la Révolution le surprit. Il avait émigré, au printemps de 1791. Les Princes, à tort selon nous, faisaient grand cas de cet étranger. Ils lui donnèrent leurs pleins pouvoirs pour diriger les opérations et l'autorisèrent à emprunter, en leur nom, jusqu'à concurrence de la somme de 300 mille livres. Un autre émigré, le comte de Saillans, ancien lieutenant-colonel des chasseurs du Roussillon, était adjoint à Thomas Connway comme commandant en second. Mais Saillans ne devait agir que d'après les ordres de son supérieur immédiat.

Le 7 mars, celui-ci, général platonique, peu enthousiaste de la fédération, et qui n'avait point envie de rentrer en France [2], remit au comte de Saillans ses instructions détaillées.

* Voir la livraison de mars 1886.

1. CONSPIRATION DE SAILLANS. *Pièces justificatives*, nº 16.

2. Il ne dépassa pas Chambéry.

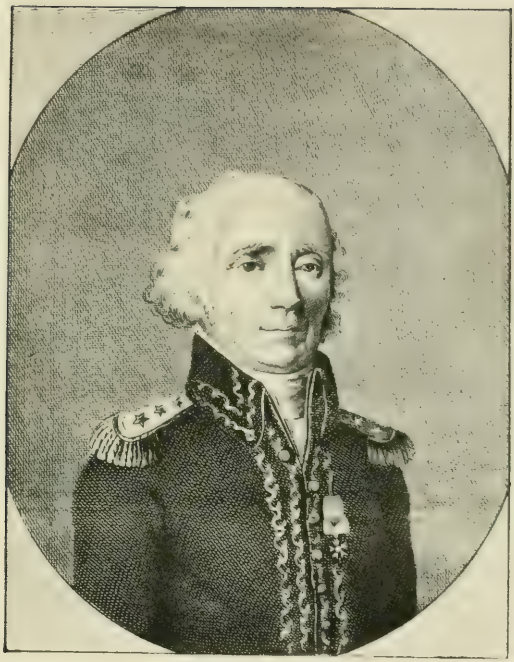

LE GÉNÉRAL D'ALBIGNAC

Il devait se procurer le plus tôt possible « munitions, vivres et effets nécessaires à la coalition des fidèles sujets de Jalès » ; se faire aider, « pour la direction » et l'intendance, par M. Perrochon, « dont le zèle et les principes sont connus » ; choisir « un lieu sûr » et à portée du rassemblement, où tout ce qui serait utile à l'expédition pût être déposé ; « former des corps permanents dans la campagne » ; « s'informer des forces qui sont au Pont-Saint-Esprit, à Alais, Barjac et autres lieux » ; « prendre ses dispositions pour s'emparer des postes les plus à sa portée », à la première nouvelle certaine d'un débarquement projeté des troupes espagnoles dans les parages d'Aigues-Mortes ; « employer M. de Portalis, officier de génie (de la ville d'Arles), pour les reconnaissances » ; « modérer la juste impatience des catholiques, indignés des horreurs qu'ils ont éprouvées, en leur faisant sentir qu'une tentative partielle et prématurée auroit les suites les plus funestes » ; « rendre compte, » enfin, « le plus souvent possible, de ses opérations » [1].

De leur côté, les Princes recommandèrent au comte de Saillans d'agir de concert avec M. de Borel, chef des royalistes de Mende. Divers officiers, tels que le chevalier de Melon, M. de Montfort (de Narbonne), MM. de Sainte-Croix et de Roux de Saint-Victor (d'Alais), furent autorisés à partir avec le comte de Saillans. D'autres, à un moment donné, notamment le général comte d'Autichamp, devaient venir les rejoindre [2]. Toutefois, afin de ne pas donner l'éveil, Saillans et Dominique Allier prirent les devants, et gagnèrent à franc-étrier la contrée de Jalès. En récompense de son zèle, Dominique avait reçu du comte d'Artois une belle jument, qui eut, quelques mois après, une triste fin : elle périt étouffée dans l'incendie du château de Banne [3].

Saillans s'installa chez la veuve Fabre de Piéchegut, dans la même maison qu'habitait le prieur. Il s'annonça d'abord comme un marchand de graines de vers-à-soie et se fit appeler « M. Serouret ». Les intimes seuls étaient dans le secret.

Chacun des historiens qui se sont occupés du comte de Saillans lui donne une origine différente. Ceux-ci placent sa naissance en Vivarais, ceux-là dans l'Auvergne, d'autres dans le Gévaudan, quelques-uns dans le Dauphiné. Il y a eu des Saillans dans toutes

1. Conspiration de Saillans. *Pièces justificatives*, nos 17, 18 et 43.
2. Manuscrit de Jules de Malbos sur les événements de Jalès, p. 25.
3. Papiers Valgorge, dossier Jalès.

ces provinces ; mais le commandant en second de la troisième fédération de Jalès était Champenois. Voici sa généalogie :

La famille de Saillans tire son origine du château de ce nom, situé dans le diocèse de Clermont (Auvergne). Elle remonte au XIe siècle. A cette époque, elle se divisa en plusieurs branches, qui formèrent les Saillans du Dauphiné, les Saillans de la Provence, les Saillans du Haut-Vivarais [1], et les Saillans du Gévaudan [2].

En 1550, un rameau des Saillans de Provence vint s'établir en Picardie, dans la personne d'Annibal de Saillans, chevalier des ordres du Roi. Annibal épousa Claude de Sericourt d'Esclainvilliers, dont il eut Josué de Saillans. Les Saillans de Picardie étaient protestants. Ils revinrent ensuite au catholicisme.

Le 14 août 1596, Josué de Saillans épousa Eléonore de Parthenay, dont il eut François de Saillans, écuyer, seigneur du Hamel et de Massancourt, lieutenant de cavalerie au régiment de Cœuvres. François se fixa en Champagne. Il avait épousé, le 19 janvier 1622, Antoinette d'Ainval, dont il eut Ferry de Saillans.

Ferry, seigneur du Hamel et d'Herbigny, demeurait dans cette dernière paroisse (élection de Rheims), quand il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Caumartin, intendant de Champagne, en 1668. Il eut de sa femme, Anne d'Alendhuy, quatre enfants : Pierre, Louis, Marthe et Suzanne.

Pierre de Saillans, lieutenant-général, fut gouverneur de Metz, depuis l'an 1712 jusqu'en 1723, année de sa mort. Saint-Simon dit de lui : « C'était un homme de qualité, fort brave et fort honnête « homme [3]. »

Son petit-fils, le héros de la troisième fédération de Jalès, François-Louis de Saillans, naquit à Herbigny, en 1742. Brillant élève de l'École militaire de Metz, il occupa successivement divers grades dans l'armée. En 1792, il était lieutenant-colonel des chasseurs du Roussillon (régiment licencié par la Révolution), gentilhomme de la Chambre du Roi et chevalier de Saint-Louis.

Les armes des Saillans de Champagne sont : Vairé d'or et d'azur, à la bande de gueules brochante sur le tout [4].

1. Les Baglion de Saillans, qui avaient pour devise : *Virtutis præmium est virtus* : La vertu est le prix du courage.

2. A Saint-Germain-de-Calberte, à Saint-Martin-de-Langlade, et à Polastron.

3. Saint-Simon. *Mémoires*, t. XIX, p. 132.

4. Courcelles. *Dictionnaire de la Noblesse*, t. IV, p. 142.

François-Louis de Saillans fut choisi pour commander en second l'expédition du Vivarais, parce qu'il connaissait admirablement le pays. En 1767, il tenait garnison à Largentière, et il figure sur les registres de cette paroisse comme témoin dans un mariage [1]. Nous le voyons ensuite à Joyeuse, en 1789, et au Pont-Saint-Esprit, en 1790. Le comte de Barruel-Beauvert, de Bagnols, parle de Saillans en ces termes, dans ses *Lettres sur quelques particularités de l'histoire pendant l'interrègne des Bourbons :* « En 1790, je « trouvai en garnison au Pont-Saint-Esprit les chasseurs du Rous- « sillon, commandés par M. de Chantrenne. Le major du bataillon « était le comte de Saillans. Lié d'amitié avec lui, je lui conseillai « de profiter de la bonne et parfaite discipline dans laquelle il avait « maintenu ses soldats, pour former un camp à Jalès, en Vivarais, « et nous nous rendîmes dans ces cantons tout pleins de zélés « royalistes [2]. »

Rien n'indique que le comte de Saillans ait suivi, cette année-là, le conseil de M. de Barruel-Beauvert. Mais l'idée devait mûrir dans son esprit. Nous le retrouvons à Alais, en février 1791, éludant les ordres du colonel des Ours-Mandajors, qui voulait le faire marcher, avec son bataillon, contre les fédérés du second camp de Jalès, lesquels venaient de s'emparer de Saint-Ambroix. En décembre de la même année, il est à Perpignan, avec le grade de lieutenant-colonel. Un complot contre-révolutionnaire éclate dans cette ville. Saillans en est un des chefs. Reconnu coupable, il doit être jugé par la Haute-Cour d'Orléans. Mais il s'esquive à temps et passe en Allemagne [3].

V

Au moment de l'arrivée de Saillans dans le Vivarais, la Lozère était en feu. A Mende, les royalistes fabriquent des canons avec des cloches ; Charrier, de Nasbinals, exerce au port des armes les bergers de l'Aubrac ; Villefort, Le Malzieu et Saint-Chély arrachent les arbres de la liberté ; les paysans refusent d'obéir aux autorités constitutionnelles. Le 16 mars, Rabaut-Saint-Étienne écrit de Nîmes au

1. Renseignement donné par M. Léon Vedel.
2. Barruel-Beauvert. *Lettres*, t. I, p. 35.
3. *Moniteur*, du 5 janvier 1792.

ministre de l'Intérieur : « J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, « que Villefort est l'Arles du Vivarais, et que Banne, château for- « tifié, en est le Coblentz. Il y a, dans ce château, garnison de « déserteurs et de réfractaires, état-major, caisse militaire, et tout « ce qu'il faut en poudre et en munitions pour faire la guerre civile. « Je vous réitère, Monsieur, la demande d'envoyer, de concert avec « votre collègue de la Guerre, au moins un régiment à la disposi- « tion du directoire du département de l'Ardèche » [1]. Rabaut ajoutait, en post-scriptum : « De service dans ces contrées, j'ai « appris que Pelet, Fontanieu et Perrochon, royalistes outrés, « fanatisaient le pays. On coule des balles, on fait des cartouches. « Perrochon a acheté au grand prieur d'Arles vingt quintaux de « poudre. » Le fougueux Rabaut exagérait au moins en ce qui concerne Banne. On entassait furtivement des munitions dans le fort ; mais aucune garnison de déserteurs ne l'occupait.

Le colonel Durand, du 38me régiment de ligne, commandant la force armée du canton des Vans, était beaucoup plus dans le vrai, quand il écrivait au directoire de l'Ardèche que les contre-révolutionnaires « préparaient un grand coup » :

J'ai fait, disait-il, la tournée des paroisses du canton des Vans avec le juge de paix, Coren-Fustier. Le pays que j'ai parcouru ne présente que misère. La plupart des gens sont dans l'impossibilité d'acquitter l'impôt. Cette pauvreté est un danger. Les esprits sont disposés à se laisser entraîner, et je les crois travaillés en ce moment par deux prêtres insermentés, l'ex-prieur de Chambonas, et un certain abbé de Siran, ex-curé de Saint-Jean-de-Chazourne, ancien grand-vicaire de Mende. Ils inondent la région d'écrits contre la Constitution, qui servent de boussole à tous les curés des ci-devant diocèses de Mende, Uzès, Alais et partie de celui de Viviers. Le château et la paroisse de Banne ont plus que jamais besoin de surveillance. Il y est arrivé ces jours-ci, dans des bottes de paille, sept à huit petits canons, désignés sous le nom de *vits de mulet*. Moutet-Lhabillat, un des hommes de Claude Allier, vient de partir pour Arles. Il doit rapporter de l'argent et de la poudre. Un particulier des Vans a reçu commission d'envoyer au fort de Banne soixante quintaux d'eau-de-vie. Je me décide, vu l'urgence, à faire occuper ce fort par quinze gendarmes et un détachement des soldats du régiment ci-devant Bourgogne, sous les ordres du capitaine Bois-Bertrand et du lieutenant Roger, en qui j'ai toute confiance. Signé : DURAND [2].

Saillans voulait profiter d'une pareille effervescence pour courir

1. Archives de l'Ardèche. *Conspiration de Saillans* (Dossier Jalès).
2. Une copie de cette lettre fait partie de nos archives.

immédiatement aux armes. Le prieur, avec lequel il vivait à Piéchegut, de la vie commune, calma son impatience — et il agit ainsi très sagement. L'insurrection des paysans de la Lozère venait, en effet (le 26 mars 1792), d'échouer d'une façon piteuse. Un régiment envoyé à Mende par Chateauneuf-Randon, le futur conventionnel, avait eu raison de l'échauffourée. Il était donc prudent de choisir un moment plus opportun.

Profitant de l'accalmie, Saillans visita les royalistes notables du Vivarais et leur montra la commission qu'il tenait des Princes. Il fut sans obstacles reconnu et acclamé en qualité de commandant de la troisième fédération, et tous les chefs des légions catholiques qui devaient y prendre part lui jurèrent obéissance [1]. Entre temps, ils recevaient de lui une proclamation brûlante qui les enthousiasma.

Elle commençait ainsi :

Brave et bon peuple de Jalès, des Montagnes de l'Uzège, des Cévennes, du Vivarais, du Gévaudan et du Velay, c'est le ciel lui-même qui vous a inspiré le courage de résister à une corruption qui fut d'abord presque générale, et de vous distinguer par de nobles efforts, pour vous opposer à la destruction du culte de vos pères et à l'anéantissement de la monarchie françoise. Seuls, vous tentâtes deux fois de réussir dans cette grande et glorieuse entreprise ; mais vous ne pûtes avoir le succès désiré, parce que vos moyens étoient insuffisans et qu'ils n'étoient pas combinés avec les forces invincibles des grandes puissances et des bons Français qui auroient dû vous seconder dans toutes les provinces ; parce qu'en un mot, le moment n'étoit pas venu. Le voici. Réjouissez-vous ! Que les méchans tremblent. Le jour de la vengeance est arrivé. La foudre est prête.

Suit un tableau saisissant des horreurs commises par les révolutionnaires :

Nous avons vu avec autant de douleur que d'indignation les autels abattus, les ornemens sacrés de votre culte profané, des églises incendiées, de vénérables pasteurs dépouillés, chassés, emprisonnés, chargés de fers comme d'insignes scélérats, le peuple catholique enfin exposé à tout moment à des humiliations, à des indignités, à des brigandages, à des assassinats.

La proclamation s'étend ensuite longuement sur l'outrecuidance de la démagogie huguenote, « régnant tyranniquement dans les « provinces du Midi, dominant les autorités usurpées, la force pu-

1. Conspiration de Saillans. *Pièces justificatives*, n° 20.

« blique, et les dirigeant à ses fins, qui ne sont autres que l'anéan-
« tissement de la religion catholique et de la monarchie, pour y
« substituer le pur calvinisme, le *gouvernement républicain* et la
« désolante anarchie. »

Ici, le comte de Saillans se met en scène et annonce qu'il est venu pour réagir :

« Plaçant, dit-il, notre confiance en la justice de la plus belle et de la plus sainte des causes, en la force toute-puissante du Seigneur Dieu des armées, en l'auguste Reine des cieux, protectrice de ce royaume, nous croyons devoir et pouvoir faire usage du puissant moyen que la Providence nous offre et qui consiste dans la confédération de 45.000 hommes armés du pays des montagnes, et de 25.000 hommes également armés et fédérés du Bas-Languedoc, pour le rétablissement de la religion catholique, les prérogatives de la couronne, le bien des peuples et la délivrance du Roi. »

La proclamation se termine par une série d'ordonnances, enjoignant à tous les fédérés de courir sur les rebelles, les factieux, les clubistes et les intrus.

Toutes les églises catholiques, fermées par la Révolution, seront de suite et partout ouvertes ; le service divin s'y célébrera publiquement et en toute liberté ; les pasteurs légitimes, protégés par la fédération, rentreront dans leurs presbytères.

Tous les catholiques s'armeront et se tiendront prêts à partir au premier ordre, avec des vivres pour huit jours.

Les collecteurs des deniers royaux sont requis de verser leurs fonds dans les caisses des districts dont les autorités sont acquises à la fédération.

Si les nécessités de la guerre obligeaient le comité-directeur de Jalès à lever de nouveaux impôts, il serait tenu compte aux contribuables des avances faites — lesquelles n'excéderaient, en aucun cas, leur cotisation actuelle.

Cette proclamation était signée : « François-Louis, comte de
« SAILLANS, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis,
« lieutenant-colonel des chasseurs de Roussillon, gentilhomme de
« la Chambre de Monsieur, frère du Roi, commandant en second,
« au nom de leurs Altesses royales, Monsieur, et Monseigneur,
« comte d'Artois, dans le Bas-Languedoc, le Velay, le Vivarais et
« le Gévaudan [1]. » L'auteur véritable de cet ardent appel, tout le monde le désignait par son nom : c'était Claude Allier.

1. CONSPIRATION DE SAILLANS. *Pièces justificatives*, n° 3.

VI

Cependant Thomas Connway, général en chef de la fédération, restait confiné à Chambéry et ne manifestait aucunement le désir de se rendre dans les Cévennes. Pareille indifférence mécontenta singulièrement le prieur. Les cadres s'organisaient, et il importait de prendre une sérieuse décision.

Allier convoqua tous ses amis, tous les chefs de légion, tous les partisans notables de la bonne cause, en une nouvelle réunion plénière, qui eut lieu, pendant la nuit du 23 juin, à Malons [1], dans les gorges de la Serre de Bâri. C'était au fond d'une sorte de cirque naturel, ombragé de châtaigniers énormes. Ce lieu solitaire, entouré de collines escarpées, avait été indiqué au prieur comme absolument sûr par Pelet de Pialety, qui, en sa qualité d'ancien contrebandier, connaissait la Serre dans tous ses recoins.

Claude Allier présidait la réunion, à titre de directeur général et de grand aumônier du troisième camp de Jalès. Il avait à ses côtés le comte de Saillans, revêtu de son uniforme en drap bleu et à boutons d'or fleurdelisés. Tous les fédérés portaient la cocarde blanche au chapeau. Les *Pièces Justificatives* de la Conspiration [2] n'en dénombrent qu'une trentaine ; mais ce chiffre n'est pas exact. Voici, d'après un témoin oculaire, Chalbos de Teyrargues [3], les noms et qualités des partisans catholiques qui prirent part à la réunion nocturne de Malons :

Claude Allier, grand aumônier de l'armée catholique ;

Le comte de Saillans, commandant en chef ;

Le chevalier de Melon, adjudant général ;

Perrochon, directeur de l'intendance ;

Bouroncle, chirurgien de la fédération ;

Dominique Allier, frère du prieur ;

Le chanoine de la Bastide de la Molette, délégué de Villefort ;

Pierre Séran, négociant, représentant Montpellier, Sommières, Bouillargues et Lunel ;

Le baron d'Aygaliers, maire de Saint-Brès ;

1. Paroisse du canton de Génolhac, aux limites du département de l'Ardèche.
2. Pièce 53.
3. *Souvenirs manuscrits* (de la p. 60 à 62).

Chalbos de Teyrargues, bailli de Tharaux ;

Delbos-d'Auzon, commandant de la légion d'Alègre ;

L'abbé Bastide de Malbos, ancien prieur de Saint-Bauzély ;

Chabalier fils, de Villefort, capitaine de légion ;

Pelet de Pialety, de Gravières ;

Platon, commandant des légions catholiques de Vallon et Salavas;

Crégut de Mentaresse ;

Pradon, curé de Banne ;

Péridier, notaire, maire de Pompignan, député de la frontière des Cévennes :

Sollier, prieur de Colognac ;

Jaume, prieur de la Bastide-en-Gévaudan ;

Bonnaure, prieur de Saint-Sauveur de Cruzières ;

Maigron, prieur de Saint-Alban [1];

L'abbé Alary, délégué du canton de Montpezat ;

Borbal de Combret, colonel de la légion de Gravières ;

Folcher, capitaine de la légion de Naves ;

L'abbé Boissin du Puech, chevalier de la Couronne, délégué de Chambonas ;

Le vétéran Nadal, de Banne, ancien carabinier ;

De Roux de Saint-Victor, ancien officier aux chasseurs du Roussillon ;

De Portalis, officier de génie, délégué de la ville d'Arles ;

Boissin-Laroche, de Saint-Sauveur de Cruzières ;

L'abbé Placide Boissin, son fils ;

Roman, commandant de la garde nationale catholique de Saint-André de Cruzières ;

L'aîné Dussargues de Vernon ;

Fontanieu, dit la Jambe-de-Bois ;

Olier du Merlet, maire de Montréal ;

Moutet-Lhabillat, de Banne ;

Victor Coste, Michel Plane, Salel-Greleau, d'Allamel de Bournet, délégués de la légion catholique de Joyeuse ;

De Chabannes, colonel de la légion de Pradelles ;

Bastide de Chabannes, de Berrias ;

Fernand de Malbos, son neveu ;

Baptiste de Malbos, dit Malbosquet ;

1. Inutile de dire que tous ces prêtres étaient proscrits de leurs paroisses pour avoir refusé de prêter serment.

Faget de Casteljau, commandant de la légion catholique des Vans et des Assions ;

Jossouin de Valgorge, délégué de Largentière ;

Le prieur de Salindre ;

Robert, prieur de Malons ;

Le chevalier d'Entremaux de Ribeyrolles, ancien officier ;

Malignon, ancien secrétaire de Bastide-Malbos ;

D'Audiffret, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, agissant au nom des royalistes du Comtat et du Bas-Dauphiné ;

De Blou-Laval, de Thueyts ;

Mathieu Thoulouze, commandant de la légion de Beaulieu ;

Charousset, de Grospierres ;

Le chevalier de Pagèze de Lavernède ;

Charles de la Villeperdrix, délégué du Pont-Saint-Esprit ;

Olivier (Vital), de Craponne ;

De Montfort, capitaine ;

Le chevalier de Lestang, délégué de la Haute-Loire ;

Bodéty, notaire à Chandras ;

Théron, entreposeur de tabacs, aux Vans ;

Charaix, Reynaud et Rivière, de la légion catholique de la même ville ;

Dussault de la Morière ;

Autheman de Saint-Germain, député d'Alais ;

Le grand prieur d'Arles ;

Jean-Claude Brun, du Béage, dit le Petit-Saillans ;

Darleau, de Paris, représentant le marquis de Latour-Maubourg.

Dutreuil, administrateur du district de Monistrol ;

Maraval, délégué du Puy-en-Velay ;

Chalmeton, des Marvignes ;

Pierre Fabregat, fondé de pouvoirs du comte du Roure ;

Roure, Nias, Gaillard et d'Esgrigny, d'Alais ;

Roussel, major de la légion de Lachamp ;

Le chevalier de Gras ;

L'abbé de Beringue ;

Guibal, secrétaire ;

Plus une quinzaine d'autres assistants, sans qualification déterminée, savoir : MM. Graffand, Dalègre-Dalzon, Piéla, Mestre, Lamoureux, Lazuttes, Souchon, Jullien, Mazoyer, Firmin Ducros, Valot, Vérac, Lalauze, Ginoux, Leblond et Pagès.

Une délibération fut prise, d'après laquelle on décida de marcher

sans Thomas Connway, s'il ne venait pas, dans huit jours, aider à l'organisation de la résistance. Pierre Séran se chargea d'aller à Chambéry faire connaître au général cette décision. Il fut décidé pareillement que l'on entrerait en campagne, le 15 août prochain.

Ce jour-là, tous les fédérés devaient se trouver en armes dans la plaine de Jalès.

Le chevalier de Melon ne fut pas étranger à ces énergiques résolutions [1]. Sous les vieux châtaigniers de la Serre, tamisés par les reflets pâles de la lune, dans le grand silence de la nuit, il prononça, du haut d'un *clapas* [2], un superbe discours, dont l'éloquente véhémence et les sentiments élevés allèrent au cœur des assistants. Hardiment, le chevalier débuta comme un véritable orateur:

« Venger notre sainte religion, *faire régner la tolérance*, rendre à la Monarchie françoise son éclat et sa puissance ; à notre roi chéri, sa liberté et son pouvoir ; *à tous les citoyens, leurs droits et leurs propriétés :* voilà, dit-il, le but unique de toutes nos démarches. »

Il poursuivit :

« Que toute délibération finisse aujourd'hui. Fixons le jour du rassemblement et arborons sans crainte le drapeau de la Contre-Révolution. »

« Nous sommes François, et ce nom honorable nous apprend que le premier de nos devoirs est de nous enterrer sous les débris du trône, et de périr, s'il le faut, pour notre roi, parce qu'il ne s'est jamais écarté de la justice et qu'il a toujours voulu le bonheur de son peuple. Déclarons donc à la France que, *nous regardant comme des hommes libres*, parce que *notre antique gouvernement, corrigé de ses abus nouveaux*, nous rendoient tels, nous allons sacrifier nos vies et nos fortunes pour donner aux lois leur *vigueur première.* »

Le chevalier de Melon résume en ces termes le but des conjurés:

« Nous voulons abolir une Constitution illégitime, dangereuse, criminelle, absurde et atroce :

« Illégitime, parce que ni le vœu général ni la délibération publique ne l'ont formée. »

1. Le chevalier de Melon de la Motte-Caprion était originaire du diocèse de Montpellier. On trouve son nom parmi les membres de la noblesse de cette sénéchaussée, qui se réunirent en janvier 1789 pour nommer leurs députés aux Etats généraux. (*Procès-verbal de la réunion.* Martel, 1789. In-4°, p. 5.) Il avait fait, devant Bernard Chérin, généalogiste du Roi, la preuve de ses quartiers de noblesse pour être admis comme officier dans les rangs de l'armée française. Chérin lui en délivra certificat le 17 octobre 1784. (*Voir : Catalogue des certificats de noblesse de 1781 à 1789,* par de de la Roque et de Barthélemy. Paris 1864. In-8°, p. 25.)

2. *Clapas,* amas de pierres accumulées en forme de rotonde.

« Dangereuse, par ce qu'elle étouffe le véritable esprit national ;
« Injuste, par ce qu'elle n'a pas respecté les droits les plus sacrés ;
« Criminelle, par ce qu'elle détruit toute idée de vertu ;
« Absurde, parce qu'elle rappelle aux hommes leurs droits, souvent imaginaires, et jamais leurs devoirs réels ;
« Atroce enfin, parce que des hommes et des moyens infâmes cherchent à l'établir [1]. »

Ainsi s'exprimait un jeune homme de 25 ans qui, à de l'esprit et de l'instruction, joignait un caractère impétueux et le dévouement le plus sublime. « Toutes les paroles qui sortaient de sa bouche retraçaient l'énergie de son âme [2]. » Aussi Boissy d'Anglas, dans son rapport sur la conspiration de Saillans, disait-il que le chevalier de Melon annonçait « une sorte d'élévation dans l'esprit plus conforme aux sentiments d'un défenseur de la liberté et de la souveraineté du peuple qu'aux principes d'un vil agent de l'aristocratie et du despotisme. »

Jugement d'un rhéteur que la Révolution a grisé !... Des hommes qui se battent et meurent pour leurs convictions n'ont rien de vil, M. Boissy d'Anglas!.. Le chevalier de Melon fut tué à Lyon, en 1793, tandis que vous, qui le traitiez de « vil agent de l'aristocratie et du despotisme, » vous devîntes sénateur sous Napoléon 1er et vous courbâtes jusqu'à terre devant le despotisme impérial. Le vaillant jeune homme mourut avec un courage que l'on rencontre rarement parmi les défenseurs de la souveraineté du peuple. Pris les armes à la main, parmi les soldats de l'arrière-garde du général de Précy, il refusa de se laisser bander les yeux par ceux qui allaient le fusiller : « Apprenez, dit-il, qu'un Français qui sert son roi sait recevoir la mort comme il sait la donner. » Et il tomba en criant : Vive le Roi [3]!

Quant à la liberté, la vraie, le chevalier de Melon l'aima de tout son cœur, — et nous avons précisément souligné certains passages de son discours qui démontrent jusqu'à l'évidence que ses amis, les fédérés de Jalès, et lui ne voulaient nullement rétablir les abus de l'Ancien Régime. C'étaient des esprits éclairés qui ne séparaient pas le progrès de la tradition et qui voulaient faire revivre, non l'absolutisme royal, mais l' « antique » constitution du royaume, œuvre

1. Conspiration de Saillans. *Pièces justificatives.*
2. Andéol Vincent. *Histoire des guerres du Vivarais*, p. 21.
3. *Idem*, p. 22.

du Moyen Age — de ce Moyen Age si peu compris, époque des âmes aux convictions ardentes, des grandes initiatives individuelles et du christianisme intégral.

Au contraire, la liberté dont Boissy d'Anglas se faisait le champion, c'était la liberté de la rue, du désordre, de l'émeute, et de la tyrannie populaire. Il ne l'apprit que trop, plus tard, à ses dépens — alors que, voulant parler à la Convention, Chabot lui criait : « Tais-toi, coquin ! tu devrais être déjà guillotiné. » Et, dans les journées sanglantes de Prairial (1795), que de réflexions ne dut-il pas faire sur le « despotisme de la plèbe ? » On raconte qu'au moment où cette plèbe tranchait, sous ses yeux, la tête du représentant Féraud, un jeune homme, proprement mis, enjamba la tribune où il présidait, s'approcha de lui, et ironiquement, à voix basse, lui dit à l'oreille : « Eh bien ! M. de Boissy, croyez-vous toujours que ce peuple mérite la liberté que vous vouliez lui donner ? » Etonné de ce langage, Boissy d'Anglas allait répondre, lorsque l'inconnu disparut avec la foule qui évacuait la salle de la Convention. On n'a jamais su quel était cet homme [1].

SIMON BRUGAL.

(La suite prochainement.)

1. Quérard. *Littérature contemporaine*, t. II, p. 144.

Mlle Nationale allant voir l'Exercice aux Champ Elisées

A Paris chez Basset rue St Jacques

CONFESSION, SOUVENIRS & BAVARDERIES

DE

FANI ROSEVAL

Actrice des Variétés Amusantes, en l'an III

1789.

Nous étions, l'un et l'autre, vêtus à la bourgeoise, comme la mode en prenait, et, à part l'aisance des gestes et la grâce des manières, par où les gens de cour se décelaient malgré eux et que, en hantant les libertins de la bonne compagnie, nous acquerrions vite dans les coulisses des grands théâtres, rien ne pouvait attirer l'attention sur nous. Nous étions, pour tout le monde, de jeunes époux, fort décens et fort propres, très épris l'un de l'autre, qui couraient les champs ; et puis c'est tout. Le chevalier était en négligé du matin, en frac et en gillet, sans épée, les souliers plats. Moi j'avais passé sur mon corsage en chemise un vêtement de dessus qu'on nommait shall, qui était un cache-misère pour les femmes qui n'avaient pas de taille et qui commençait d'être à la mode, comme la laideur, les gens grêlés et la démocratie.

Dans le parc, nous rencontrâmes M. de Coigny. Je crois bien qu'il m'avait fait guetter et qu'il nous cherchait. Il sourit tout délicatement en me voyant, de telle sorte que je susse qu'il m'avait aperçue et qu'il était toujours à mes ordres, mais d'un sourire assez fugitif pour que je ne fusse pas obligée de le saluer s'il me plaisait d'être incognito. Mais je lui fis signe d'approcher. Il salua, le premier, le chevalier, comme pour lui demander pardon de déranger un si joli tête-à-tête, mais avec la froideur affable qui était d'étiquette entre un seigneur de sa qualité et un gentilhomme de la

* Voir la livraison de mars 1886.

condition de M. de Sanghehem, qui se tira à quartier, comme il le devait, moi ayant permis à un autre de venir rompre ce tête-à-tête.

Je dis ma gratitude à cet aimable duc, qui avait été, en tout ceci, du dernier bon, et je lui détaillai quelques fleurettes qui le ravirent sans doute, car il me regarda tendrement et me baisa la main avec une sorte de chaleur :

— Voilà un heureux mortel, me dit-il à mi-voix, sans regarder toutefois M. de Sanghehem, ce qui eût été grossier pour moi, puisque cela eût été autant que dire de mettre sur l'heure flamberge au vent; et voyez le beau scandale ! Je ne sais qui me retient, continua-t-il, de le supplier d'échanger son bonheur contre ma duché-pairie.

— Ce serait, dis-je en riant, payer bien cher tout d'un coup rien du tout.

Il m'interrogea d'un regard furtif. Je secouai la tête :

— L'heure du berger n'a pas encore sonné. Et vous le savez bien, ajoutai-je.

C'était la première fois, de mes jours, que j'étais coquette et tendre. Je crois que le bon Père ne m'en ferait pas une grosse homélie. Je voulais remercier ce galant homme en lui disant que si mon cœur eût pu s'attendrir c'eût été pour lui. Est-ce vrai ? Je ne le pense pas, et c'est pourquoi j'ai cette coquetterie sur la conscience et je suis toute confuse en la confessant, bien que je sache qu'il n'y a pas de quoi donner de la tête sur la muraille.

A ce coup, M. de Coigny ne put se retenir de me regarder d'un air tendre, qui lui allait fort bien. Il me dit avec le sourire sérieux qui était de sa physionomie :

— Il y a un de nous deux qui est de trop céans. Voulez-vous que je le provoque. Il me suffira de lui dire qu'Henry IV est descendu de son cheval pour aller chanter pouille à M. le duc d'Orléans.

— Eh ! non, je vous dis, duc, que l'heure du berger n'est pas sonnée. L'horloge même n'est pas remontée. Je crois même, ajoutai-je, en touchant ma poitrine, qu'il n'y a pas encore d'horloge.

Il me parut qu'il me regardait avec tristesse. Il me baisa de nouveau la main, et, après avoir salué M. de Sanghehem, qui se rapprocha, il s'éloigna.

Le souvenir de cette journée est resté dans mon cœur. C'est la première fois que je revoyais la nature depuis bien des années. Il me semblait même que ce n'était pas moi qui l'avais admirée jadis et que c'était dans une vie antérieure que j'avais respiré cet air

frais. Je courais dans l'herbe et sur les fleurs comme un jeune chien fou. Je sentais les rayons de ce clair soleil, j'étais embaumée de ces parfums du printems et j'aurais voulu me rouler sur ce tapis diapré de mille couleurs vives. Il faut savoir que tous mes sens étaient excités par les scènes où j'avais joué un rôle important depuis trois jours, et mon esprit s'enivrait sans effort.

Le chevalier était aimable et riant, aussi vif que moi, courant quand il me plaisait, chantant à l'écho avec moi, le tout avec une gravité de frère aîné, avec des regards clairs et doux qui ne me mettaient en nulle défiance. Avec mon instinct de sauvage, je sentais en lui un fonds d'âme dure, ironique, obstinée, amère, impitoyable, mais héroïque, chamarée de bienveillance, avec des emportemens d'amour candide auxquels succédaient des méfiances et les mépris d'un misanthrope. Il y avait en lui du lyon et aussi du tigre, mais surtout du dogue, doux avec sa maîtresse et féroce pour tous les autres.

Je ne sais pas bien où nous déjeunâmes. Dans quelque village perdu où je m'enivrai de lait et de pain noir. Pour M. de Sanghehem, il mangea, avec une mine déconfite à faire rire un laquais parvenu, quelque chose de coriace qu'on lui jura être du lapin et qui lui parut être un plat de ville assiégée. Ah ! la belle journée ! C'est à elle que je pense quand j'essaie de me figurer le Paradis dont le P. Barthélemy m'a parlé.

Nous revînmes vers le soir, non sans avoir rencontré plusieurs mendians, qui étaient, j'en jurerais, quelques-unes de ces mouches que Méro posait sur moi avec un dévouement bien fait pour enrager.

J'avais demandé au chevalier comment il avait appris mon aventure, qui me paraissait devoir être ignorée encore de tout le monde. Il me parut un peu embarrassé. Peut-être me trompai-je. J'insistai.

— C'est la Providence qui l'a voulu, répondit-il avec un grave sourire.

— Mais qu'est-ce que la Providence ?

— Mais c'est la puissance ou la sagesse de Dieu.

— Et alors qu'est-ce que Dieu ?

— Ah ! oui. J'ai entendu dire que le marquis de Sanghehem, après avoir essayé sur moi, sans grand succès, ses expériences philosophiques, les avait recommencées sur vous, de telle sorte qu'après avoir fait de moi un animal assez méchant, il fit de vous un animal perfectionné. La conduite des amis de mon père ne me donne pas

grande estime pour leurs théories. Mais le diable rirait trop de m'entendre prêcher. Je crois à la Providence et qu'il faut l'aider un peu : nage toujours et t'y fie. C'est elle qui a voulu que j'apprisse de bonne heure la mort de sir Stephen. Dès lors, sachant qu'il vous harcelait, — et vous devinez si j'ai enragé de n'avoir aucun prétexte pour lui en dire mon sentiment, — je n'eus pas besoin de grande sorcellerie pour savoir que c'est vous qui l'aviez puni. J'avoue que je vous en aimai à la folie, comme vous voyez. Je vous fis espionner, et, vous sachant à Versailles, les lumières de mon génie me suggérèrent ce que vous y veniez faire. Je fis passer par un domestique de la Reine, M. Campan, qui m'a des obligations, — et c'est par là qu'on arrive plus vite, — une preuve évidente de votre désintéressement, pensant bien que cela lèverait la paille ; et je m'en fus vous attendre dans l'antichambre de Sa Majesté.

Je le regardai fixement en lui disant qu'il me semblait qu'il passait comme chat sur braise sur bien des circonstances, et que je le gagerais, à tant par an, pour mentir, tant il y mettait d'impudence. Mais cela m'était indifférent.

Avant de le quitter je lui tendis la main, à la mode anglaise, comme on commençait à le faire, avec un abandon qui n'était ni sans grossièreté ni sans amitié, et qui ainsi me répugnait doublement, comme si j'eusse été une vieille dame de qualité. Au vrai, j'éprouvais un sentiment doux que je n'avais pas encore ressenti. Mon cœur était plein de sensibilité pure et d'une joie innocente comme au tems où ma vieille nourrice hérissée me faisait jouer avec ma chèvre. Il me semblait que j'eusse serré dans mes bras le chevalier comme un frère charmant et délicat qu'il avait été.

Il faillit à me faire sauter sur pieds, quand il refusa ma main, en me disant froidement :

— Cela est trop peu pour moi, et c'est également trop. Je ne veux rien de vous, jusqu'au jour où je pourrai tout avoir. Je vous aime avec passion, avec idolâtrie.

Il disait cela avec un flegme imperturbable, comme une poupée de bois qui remuerait les lèvres.

— Allons, répondis-je, vous me prenez pour une buse. Laissons là ce badinage de jeunes éventés. J'augurais mieux de vous. Je comptais que vous ne me traiteriez pas comme une fille ordinaire et que cette journée, où j'ai été heureuse comme un papillon, ne me laisserait aucune chiffonnerie dans la tête. Voici là-bas les Jardins, le Palais, Versailles. Nous allons rentrer dans notre existence habi-

tuelle, au milieu des paysages de toile, des sots, des impures, des mensonges et des mauvaises odeurs. Oh! j'aurais voulu que cette journée de bergerie et de féerie n'eût aucun nuage, et me dire: J'ai eu, tout un jour, un ami charmant, il ne m'a pas fait payer son amitié; et ce voyage de l'âge d'or, qui a commencé par une tasse de lait, a fini par un serrement de main.

Nous étions arrivés à l'extrémité du bois. Devant moi, c'était la campagne cultivée, au-delà je voyais la ville, c'est-à-dire la fin de la vie sauvage et les repoussantes coulisses de la Comédie. Je frappai du pied avec colère et je cherchai, d'un œil distrait, autour de moi, un bâton, pour l'en frapper.

Il était toujours impassible, me considérant avec une fixité qui était d'un cauchemar. Il s'assit sur un gros tronc d'arbre étendu le long de la lisière du bois et me fit gravement signe de prendre place à côté de lui. Mais je préférai de rester debout et le fixai à mon tour.

Il n'était pas beau. Il n'était pas séduisant. Il était subjuguant. On devait ou l'exécrer ou l'aimer passionnément; et je compris à l'indifférence qu'il m'inspirait que j'étais une sorte de monstre. Je n'ai jamais vu un gentilhomme qui fût autant un homme et je me dis que tous ces barons du tems de Charlemagne dont parlaient Messieurs de Caylus et de Tressan devaient être comme lui. Il avait une figure ronde, sans régularité, de gros traits, un menton carré, un grand nez fort, des lèvres minces, ironiques et amères, avec des dents larges et d'un blancheur saisissante, un très beau front rond, avec des tempes aiguës, une grande ride au milieu, et des yeux gris, impérieux, lumineux, pénétrans, tantôt fixes et glaçans, tantôt railleurs et insultans, avec cela, dans la prunelle, une lueur claire, ingénue comme en des yeux d'enfant, qui se changeait en rayons furieux, égarés comme en des regards de fou. Je l'avais appelé en riant : *Amadis de Gaule*, qui était un opéra de Lulli dont Berton et Laborde avaient refait la musique l'année même qui précéda ma naissance. Mais il m'avait répondu en secouant la tête qu'il était un Amadis de Ferney et que les philosophes, amis de son père, avaient mis bon ordre à ce qu'il fût autre chose qu'un libertin. Sur ces gens-là, nous nous entendions.

Il était fort grand, avec des épaules de fort de la halle; des mains et des pieds bien faits, nerveux, et une taille d'une souplesse, d'une finesse qui saisissait avec cette carrure d'athlète.

— Ce que vous me dites me décide, — il parlait avec la même

froideur. — Je devinais que vous avez toutes les plus belles qualités du monde. Mais je craignais que la sensibilité ne vous fît complètement défaut et je me tiendrais mal satisfait d'une idole insensible. Vous avez eu un moment de colère ou d'attendrissement qui me rassure. Vous avez lu les contes de la Bibliothèque bleue. J'aurais voulu vivre en ce tems-là, j'y eusse été plus heureux que je ne le serai jamais, même quand vous m'aimerez.

J'éclatai de rire à cette suffisance. Mais il n'y songea même pas.

— Les gens d'alors avaient une maîtresse qu'ils ne voyaient jamais ou guère, qui ne les aimait que peu et qui leur demandait la Lune, à qui ils ne demandaient rien ou tout au plus un ruban, et, montés sur ce ruban, ils essayaient de décrocher la Lune. Cela suffisait pour qu'ils fussent heureux, braves comme des lyons et fiers comme les étoiles. Il paraît qu'ils n'étaient pas astreints à une fidélité scrupuleuse, ce qui m'en plaît. Mais ils avaient toujours cette étoile qui les forçait à regarder en haut et qui les désennuyait quand ils n'avaient rien à faire qu'à la considérer ; et vous savez, Fani, s'il y a des instans inoccupés en cette sotte vie.

Je l'envisageai. Je vis qu'il était fou, et, chose singulière, il comprit ma pensée.

— Vous avez raison, me dit-il d'une voix claire, avec une inflexion douce qui en corrigeait la froideur, je suis fou ; vous êtes folle ; c'est pour cela que mes vœux se sont tournés vers vous. Comment voulez-vous qu'il en soit autrement et qu'il n'y ait pas en ce siècle une foule de personnages bizarres. Nous sommes entre une société qui s'en va et un monde qui vient. Nous avons des idées mi-parties, comme on dit en blazon, des idées d'autrefois cousues avec des idées de l'avenir, tout cela vague, incertain. Enfin, voulez-vous jouer avec moi le rôle d'étoile que je vous disais tout à l'heure ? Vous me donnerez un ruban de tems à autre, sans plus, et je tâcherai de décrocher la Lune, pour vous. Vous me permettrez de croire que vous pensez toujours à moi ; je ne vous en demanderai nulle preuve. Cela me forcera à tenir les regards en haut, et me désennuiera, outre que j'aurai une occasion honnête d'espadonner contre beaucoup de gens : vous me désignerez les plus ennuyans des gens qui vous feront la cour.

Nous devions présenter un singulier spectacle et point déplaisant, en surplus. Je l'ai peint tel qu'il était, en résumé, saisissant à regarder. Je me tenais debout devant lui. J'ai dit que j'étais fort belle, mais je n'ai sans doute pas encore suffisamment fait mon portrait,

et c'est sur quoi l'on est toujours prêt à recommencer, bien qu'il faut que je devienne un peu plus grasse pour être d'une beauté miraculeuse. Mais telle que j'étais alors, il n'y avait qu'un cri pour admirer ma taille de nymphe, assez grande, avec des hanches développées comme les ont les Espagnoles. J'avais les mains plus belles que la mode, comme disait M. de Coigny, car il les fallait alors petites et grassouillettes et les miennes étaient sèches, fines et très effilées. Pour mes pieds, c'est encore lui qui jurait n'en avoir jamais vu d'aussi cambrés et élégants. Il est vrai qu'il était mal partagé là-dessus, parce que l'on disait que Mme de Châtillon, admirable d'ailleurs, avait ces choses-là à l'allemande, dont on se moquait beaucoup à la Comédie.

Mes épaules, d'une rondeur admirable, attendaient un peu plus d'ampleur pour être parfaites. Un visage d'un ovale allongé, un petit nez aquilin fier et mobile, des lèvres point fortes mais d'une rougeur qui frappait comme si elles eussent été peintes et qui montraient, en s'entrouvrant, des petites dents aiguës d'une blancheur éblouissante ; des cheveux très épais, noirs sans reflet, et que je portais assez courts à cause de mon goût pour le costume masculin, des yeux dont on disait qu'ils eussent mis Venus plus bas que terre, d'un bleu sombre, très longs avec la forme d'un amande, un riche incarnat qui relevait le teint un peu brun des joues; voilà Stella à 17 ans, et il faut que cela explique, avec la vivacité de mon esprit, les talens que l'on sait et la bizarrerie de ma vie, les nombreuses passions que j'ai fait naître.

En ce moment, j'étais frappée de ceci, que nous étions ridicules, et j'éclatai :

— Il faut, ma bonne vérité, que vous soyez, en effet, fou à lier, mon pauvre chevalier, pour vous en aller quérir des héroïnes de chevalerie à la Comédie-Italienne.

— Je n'ai pas de préjugés, me répondit-il avec le même flegme. D'ailleurs — et il me regardait plus fixement que jamais — je n'imagine pas que vous soyez telle que le disent les geais panachés de la cour, et, si j'étais le diable boiteux, vous me réserveriez, j'en jurerais, mille surprises. En surplus, je ne vous demande pas encore de m'aimer. J'ai beaucoup de sottises à faire, de coups à donner, de voyages à entreprendre, d'aventures à chercher. Il va y avoir en France, on peut le gager, un joli tumulte. J'ai besoin de toute mon indépendance. Il me suffit de vous aimer à la folie, de penser toujours à vous, de veiller de loin sur vous, en attendant le moment

venu d'être votre époux, et d'être aimé par vous aussi passionnément que je vous aime.

— Diantre, Chevalier, répondis-je, en reprenant mon sérieux, c'est que je n'ai pas encore commencé du tout. Il y a aussi à cela beaucoup à dire. Dabord je ne ne veux pas être protégée et j'y suffis, comme vous savez. Puis il faudrait aller jusqu'au bout du monde pour trouver un endroit où la belle renommée de Stella ne soit pas parvenue et où son époux ne soit pas ridicule. Mais je vais vous dire le fin du fin, c'est que si jamais j'adore quelqu'un, ce ne sera pas un homme féroce comme vous. Je ne suis pas colombe, mais de la race des aigles, et c'est un pigeon qu'il faudra à mes tendresses.

— On dit que la chair du pigeon porte au sommeil, Stella, et vous n'êtes pas faite pour dormir.

Il sourit. C'était pour la première fois, et son sourire était charmant. Nous reprîmes notre promenade vers la ville, marchant silencieusement l'un à côté de l'autre.

Il me plaisait, je crois, plus que je ne disais, et je ne devais jamais oublier ce jour-là. Mais j'avais le mépris de l'amour, qui me semblait humiliant, vilain, je veux dire dégoûtant. Je n'imaginais pas qu'on pût y trouver autre chose que l'esclavage, et je ne voulais pas que l'esclavage vînt sur moi, mais sur l'autre, ainsi que je l'avais signifié au chevalier avec mon pigeon. Et aussi je pensais à mon sylphe.

Quand nous fûmes arrivés dans cette partie du jardin hanté par les mirliflores et les bayeuses, il me tira à quartier vers les coins où il n'était pas de mode de se montrer. Je me laissai faire, ne voulant regagner Paris qu'à la nuit fermée. Il continuait de marcher, comme s'il eût oublié que je fusse là, réfléchissant, rêvant, souriant à une image que je savais être la mienne, et je me disais, étant alors fort sotte en tout cela, que c'était s'alambiquer l'esprit de regarder mon fantôme quand il me pouvait considérer en ma jolie personne.

— Pendant la guerre d'Amérique, dit-il enfin, comme s'il continuait son rêve, j'avais un soir appuyé une chasse à quelques pauvres diables de Hessois, si bien que la nuit me prit au milieu d'une de ces forêts qu'on appelle vierges, et une nuit si noire que vos yeux mêmes ne l'eussent pas illuminée. J'étais en piteuse posture, d'autant que pour n'être pas battu et étranglé par les grosses branches, et mon pauvre cheval ne voulant plus aller, j'avais dû

mettre pied à terre. Je m'avançais choppant, glissant, tombant, déchiré, blessé, en lambeaux, sans parler des cris de bêtes féroces et des mille bruits menaçans qui m'environnaient et ne me donnaient pas envie de me coucher. Je ne pouvais non plus songer à grimper aux arbres, ne voulant pas abandonner mon bon cheval, qui eût été dévoré. Nous nous étions battus toute la journée, j'avais 16 ans, et il y avait longtems que je n'avais mangé. J'étais tombé à plusieurs fois, comme anéanti. Il m'avait fallu grande volonté pour me relever et reprendre ma course. Course, je dis mal, c'est marcher, c'est ramper qu'il faut entendre, me traînant comme un vieillard ou même comme un moribond. Je comprenais que je montais une montagne très haute, et cela à travers les halliers, les épines, les lianes. Je me disais : J'irai jusqu'en haut, mais pas plus loin. Là je tomberai évanoui, autant dire mort. J'avançais comme une machine, la tête bourdonnant comme si tout le sang de mes veines voulait sortir de mes tempes. Je n'espérais plus rien, je ne pensais à rien sinon à arriver là-haut pour y tomber mort, s'il le fallait, pour m'y reposer, quand je devrais m'asseoir au milieu d'un nid de serpens ou entre les griffes d'un ours. J'en vins jusqu'à marcher à quatre pattes.

— C'était d'un digne fils du marquis de Sanghehem, chevalier, et ce que ce berné de Palissot nommait un exercice philosophique.

Il n'écoutait pas mes railleries, assez sottes.

— Enfin j'arrivai. Le ciel était toujours noir, mais j'étais bien en haut. Il n'y avait pas d'arbres au-dessus de ceux que je touchais. Je tombai. Je me relevai aussitôt, comme si j'eusse frotté le baquet de Mesmer. Savez-vous ce qui était arrivé?

— Sans aucun doute, M. de Caylus avait envoyé là une des Fées de la Bibliothèque Bleue, qui se mit exactement à votre disposition et à jeter les hauts cris parce que s'attendant à vous entendre réclamer un baiser, vous lui demandâtes un hochepot.

— Vous avez rencontré merveilleusement juste. Seulement cette fée, c'était une petite lumière située au loin, fort loin, en haut d'une montagne séparée de la mienne par des vallées et des défilés. Eh bien ! savez-vous ce qui arriva ? Je ne sentis plus la fatigue et je partis au plus leste. Je traînai mon cheval, qui n'avait pas vu la lumière et qui se fatiguait de plus en plus. Moi, je la revoyais de tems à autre et cela me suffisait. J'arrivai auprès du foyer d'où partait la lumière, après avoir fait, sans sentir de lassitude, le double du chemin qui m'avait anéanti, avant que j'eusse aperçu la

petite flamme. Et savez-vous encore ce que je trouvai à côté de ce foyer?

— Vous n'en sauriez douter! Une vieille indienne graisseuse et chassieuse qu'il vous fallut épouser par reconnaissance, et toute la parenté de la belle qui vous mit nu comme une couleuvre après vous avoir comblé de nazardes.

— Vous m'épouvantez, dit-il en souriant légèrement. Le foyer était abandonné. Il brûlait seul et allait s'éteindre. Je le rallumai, je me couchai à côté et je me réveillai le lendemain...

— Perclus de rhumatismes, avec des scorpions dans vos chausses et un serpent en guise de cravatte.

Il s'arrêta et me prit la main avec un geste si respectueux que je me laissai faire. Il me dit avec sa belle voix sonore, qui était grave et joyeuse en ce moment :

— Qu'importe ce qu'on trouve à côté de la flamme, Stella. C'est la flamme qu'on cherche, et elle suffit. C'est elle qui réconforte et qui guide, qui appelle et qui aide à monter. Quoi que vous fassiez et ne le voulussiez-vous pas, c'est vous qui êtes la flamme, ma flamme. C'est à cette lumière que je marcherai désormais.

— N'oubliez pas que le foyer était vide, n'oubliez pas les scorpions et le serpent, chevalier, et que c'est vous qui vous avez eu à fournir le bois et le soufflet. Moyennant cela, je vous permettrai de venir un jour voir comment le feu marche.

— Et quand cela, s'il vous plaît?

— Mais... dans... six ans, par exemple. J'ai 17 ans, et un proverbe de mon pays, qui est peut-être contemporain de Cléopâtre, dit que c'est à 23 ans que le cœur de la femme mue et perd son égoïsme.

— Bon, dit-il tranquillement. C'est cela. J'aurai eu le tems de faire mes caravanes, et vous, de vous exercer à la pratique des proverbes. Nous serons en bonne posture pour nous apprécier jusqu'à la fin de nos jours.

— A merveille, chevalier. Au moins si vous trouvez le foyer froid, vous pouvez gager que vous n'y rencontrerez pas une vieille indienne graisseuse.

Il ne me répondit pas. L'affaire était pour lui conclue et entendue, comme eût dit Me Quatremère. Il n'y avait rien à ajouter. Il se mit au train ordinaire du cailletage de coulisses, tout en me conduisant jusqu'au coche. Le cocher me demanda le prix de la place, qui était d'une livre et cinq sols, et je lui donnai un louis de pour-

boire, d'où il laissa tomber son chapeau de surprise, et il se mit à chanter, ce qu'aucun François de la basse classe ne manquait jamais de faire pour témoigner sa satisfaction. Aussi la France d'alors résonnait-elle de chansons. Toutefois, une année auparavant, le cocher n'eût pas osé chanter, le coche de Versailles ayant un petit reflet de la dignité et de la gravité qui caractérisaient tout ce qui tournait à la personne du roi. Mais c'était un signe de la Révolution. Du moins c'est ce que m'expliqua un vieux chevalier de Saint-Louis auprès de qui je me trouvais; car, de mon estoc, j'étais fort ignorante des mœurs des voitures publiques, n'y ayant jamais mis les pieds, et que nous étions de trop grandes dames pour hanter. Il y avait justement quinze personnes qui me parurent, sauf mon chevalier, de petite compagnie, mais polies, ne parlant point haut et se saluant à chaque mouvement et à chaque parole.

Je ne remarquai aucune figure d'argousin, mais bien une de ces mouches enragées que Mero posait sur moi et dont la face jaune et les yeux cruellement noirs ne me quittèrent pas, remplis d'une admiration dévote pendant tout le tems du voyage. L'on s'arrêta et nous déposa au quai d'Orsay, d'où je gagnai mon logis, sans encombre et après avoir gracieusé d'un doux sourire mon basque, qui en tomba en pamoison.

Il n'était rien arrivé en dehors de l'ordinaire, je veux dire en dehors des présens, des bouquets, des vers, des lettres et des propositions les plus saugrenues. Pas un mot qui fît allusion à mes exploits. Mais il vint plus tard une lettre dont je veux parler maintenant pour n'avoir pas à revenir sur sir Stephen. Cette lettre était en langue française :

« Vous avez assassiné mon frère, et vous avez bien fait. J'eusse fait comme vous, mon épouse également et aussi toutes les jeunes filles que j'ai interrogées sur le cas, sauf une dont on est obligé de couper la nourriture tant elle a peur des couteaux. Je ne veux donc pas vous blâmer, vous avez pour vous l'approbation générale, car une jeune fille qui ne peut pas couper son pain elle-même ne peut avoir la prétention de représenter le beau sexe. Aussi, si l'on vous eût prise et pendue, je ne me fusse pas plaint, parce que mon frère était en effet un homme brutal ; j'avais moi-même échappé à grand'-peine à ses coups, et la jeune fille qui a peur des couteaux n'y avait pas échappé, ce qui rend son témoignage encore moins valable. Mais cet assassinat sans vengeance est une insulte à mon nom et à mon pays. Je vengerai donc mon nom et mon pays. Je ne sais

quand ni comment, mais probablement en trahison, car il n'est pas acceptable que j'aille vous provoquer. Je trouverais agréable et juste également de mettre à exécution l'idée que sir Stephen a eue de vous épouser, et, dans ce cas, au lieu de vous faire assassiner, je vous épouserais, ce qui satisferait l'honneur de mon nom et de mon pays. Malheureusement je suis marié à une respectable lady contre laquelle je plaide pour le divorce, et j'ai aussi beaucoup d'embarras avec la jeune fille qui n'aime pas les couteaux et qui intente une action en dommages à la mémoire de sir Stephen et à sa succession.

« John Hendricq, le domestique auquel vous avez fait peur, et qui est venu me raconter l'affaire qui m'a fait rire aux larmes, a laissé sur le champ de bataille un couteau de chasse à nos armes. Il en est honteux. Il vous ordonne de le lui renvoyer, sans quoi vous aurez affaire à lui comme à moi.

« Votre très obéissant admirateur et ennemi mortel,

« EDWARD BOMBUFFY ELLIS.

« P. S. Mon épouse donnerait la moitié de sa fortune pour avoir le couteau dont vous vous êtes si bien servie contre sir Stephen qui l'a un jour embrassée brusquement. Mais je vous prie de ne pas le lui vendre jusqu'à ce que le divorce ait eu lieu. »

Je lui répondis en langue anglaise, que je parle bien et que j'écris fort drôlement.

« Je n'ai pas assassiné sir Stephen, je l'ai corrigé avec un poignard. Vous avez l'impertinence de me menacer. Cela est du pis que vous puissiez faire, car c'est moi qui vous corrigerai. Au premier ennui que j'ai, je passe le détroit et je vais vous tirer les oreilles, avec un bâton. Ainsi, si vous croyez en Dieu, priez-le pour qu'on me laisse bien en paix.

« Du reste, toute votre conduite est d'un sot. Vous vous plaignez que je vous aie donné un titre et une fortune en vous débarrassant d'un brutal qui vous voulait tuer. C'est raisonner comme un tonneau. Que fussiez-vous devenu si j'eusse épousé votre frère et que j'eusse eu beaucoup d'enfans, ce qui arrive toujours dans un ménage où l'on se déteste ? Ainsi je suis sûr que vous avez une nombreuse famille.

« Vous êtes un sot et un insolent. Débarrassez-vous de votre épouse, épousez la jeune fille qui n'aime pas les couteaux, et soignez bien vos oreilles. Je m'y intéresse. Je les ai promises à mon domestique pour lui servir de cocarde. »

Il paraît que cette épître le mit en une rage qui faillit à lui enlever le souffle. On m'a dit que quand il fut guéri, la Terreur l'empêcha de venir en France et qu'il attend un peu de tranquillité politique pour déboucher ici avec un pistolet d'une main et un contrat de mariage de l'autre. J'en suis là.

Il ne faut pas s'étonner de voir qu'on parlât d'épouser une comédienne. Il paraît qu'en Angleterre elles sont plus décentes que nous n'étions et qu'elles ont pour l'autel de l'hyménée la passion qui distingue ce peuple.

En France, nous étions toujours méprisés, à ce point que les plus fiers de notre profession invoquaient un arrêt du roy Louis XIII, déclarant que la *bassesse de notre profession* ne saurait autoriser les gens à en tirer des conséquences pour juger de notre vie intime. Cela ne passa point, et quand, après la prise de la Bastille, tous les badauds de Paris se précipitèrent dans des défroques militaires et qu'on nomma des comédiens officiers de la garde nationale, cela fit hurler le tocsin même aux patriotes. J'entens encore le malin dadais de Prudhomme tancer vertement les sections à ce sujet : il nous appelait des *personnages scéniques*, et il disait que, Roscuis n'ayant pas été consul, les comédiens ne devaient pas être officiers de la milice.

C'est de cette façon qu'on savatait le pauvre sens commun, et ces phrases-là levaient la paille et avaient grand succès.

Toutefois l'épousaille des filles de la Comédie commençait à gagner du terrain, à ce point qu'on ne comprenait point que M. de Lauraguais, un vilain sale gentilhomme d'un esprit vif qui n'était que de la folie à bride abattue, n'épousait pas Sophie Arnould. On se rappelle Guimard et son jeune bourgeois et cent autres, et surtout cette belle et bonne mais point vestale Lolotte Gaucher qui épousa le vieux lieutenant général que l'on sait, d'où elle eut de si beaux enfans et duquel mariage elle resta si triste; car, malgré sa bonne conduite d'épouse, elle était lourdement reçue dans la bonne compagnie.

Mais, tout en méprisant, on épousait ; car la philosophie avait rendu ce siècle fou à lier et ce fut un bon moment que choisit la Révolution pour le châtier. J'entendis M. de Marmontel dire que l'on faisait des choses déshonorantes uniquement par gloire de montrer qu'on affrontait tous les préjugés et de passer pour un esprit fort.

On voit que j'ai profité de la conversation des hommes graves.

C'est après cette aventure que je me rencoignai dans la solitude, et voici comment :

L'affaire de sir Stephen avait tourné de telle sorte que le bon gros public malin sut, à n'en pouvoir douter, que ce gentilhomme s'était pris de querelle avec ses domestiques, dont il avait tué l'un et dont l'autre l'avait tué, se sauvant, après cela, en Angleterre.

Pour mon cocher, on le rattrapa et on le rangea, à petit bruit, dans quelque cul de basse fosse. On l'avait enfermé comme complice de rapt. Il sortit comme une victime de la tyrannie, en même tems que ce malin fou de Le Prévôt de Beaumont, pour devenir administrateur de police, sous la République, chargé de la surveillance des prisons, où il me protégea, n'étant pas mauvais homme et n'ayant jamais pu résister à sa sensibilité, qui le portait à faire plaisir à son prochain moyennant 25 louis.

Mais les entours de la Reine n'avaient pas été si discrets que le vrai de l'affaire ne s'ébruitât, si bien que je repris de plus belle d'être à la mode. Mais il y avait, comme on sait, guerre déclarée entre Trianon et le Palais-Royal, et quand on sut ceci que la Reine m'avait protégée, tous les mirliflores, qui y disputaient au Parlement le gouvernement de Paris et au Roi celui de la France, décidèrent, bien que je fusse d'une manière très honnête avec eux, de venir musiquer mes rôles et me juguler de sifflets. Moi je dis bon à cette annonce. J'étais résolue à laisser ces petits-maîtres s'époulmonner jusqu'à en perdre l'haleine, puis m'avancer sur le bord de la scène et raconter au parterre comme les choses s'étaient passées. Je suis sûre qu'on m'eût portée en triomphe et que j'eusse pu demander et avoir la place de M. Necker, je dis dans l'idolâtrie du peuple françois; car, pour les finances, je n'y prétendais pas. Mais la Reine ne le voulut pas.

On sait que si l'Opéra était sous l'autorité du ministre de Paris, les autres théâtres sous celle du lieutenant de police, le Théâtre-Français et nous étions dans le gouvernement des gentilshommes de la Chambre. Sa Majesté voulut donc bien me faire dire par M. le duc de Fleury, qui venait d'être nommé l'un d'eux, qu'elle prétendait que je n'eusse pas d'ennuis et que je prisse un congé de six mois.

Cette attention de Sa Majesté me toucha. Je me rangeai à l'obéissance, quoique je n'en eusse pas l'habitude, ni jusqu'ici la volonté.

J'en fus bien récompensée. Pour prix de ce bon sentiment, je goûtai, pendant ces deux mois de mai et de juin de l'année 1789, -- et cela justement à l'heure où tout le monde était fou pour les ca-

hiers, les élections, la réunion des Etats généraux, — la douceur de la vie.

Je ne sais si les mortels qui ont eu une mère, une enfance ordinaire, peuvent me comprendre. Moi, qui n'avais jamais été qu'une machine entre les mains des philosophes et qui avais été non pas élevée, choyée, caressée, mais armée comme pour un combat — le combat de la vie, comme ils disaient — j'avais, jusqu'à cet âge de 17 ans, toujours été mise au point d'ignorer ce que c'est que vivre dans la paix, dans l'insouciance, et savourer les petites joies qui arrivent au jour le jour.

J'étais retournée au foyer de la Comédie. Mais, malgré les précautions, comme je l'ai dit, et bien que l'agitation des affaires politiques eût vite détourné l'attention de mon aventure, toutefois il en était venu quelque chose jusqu'à la rue Favart, et, pour tâter le terrain, l'on me jetait sournoisement chat aux jambes, par des allusions et des railleries couvertes. J'étais obligée de faire bonne mine à mauvais jeu, ayant promis, pour ne pas attirer de nouvelles calomnies contre la cour, de ne point reconnaître ouvertement *mon crime*. Mais l'hypocrisie, comme on sait, n'est pas de mon bail. Il n'y avait pas jusqu'à l'aimable et gentille Renaud qui ne me jasât.

J'avais échangé bien des brocards avec Clairval, qui faisait le vieux faquin parce qu'une duchesse malade de débauche et quelques riches bourgeoises mûres l'avaient pris comme à gages. Après l'avoir mis à plat avec Trial et Michu, qui étaient les plus hargneux et envieux histrions qu'on pût voir, après avoir rencoigné de plaisanteries écrasantes mes ennemies ordinaires, la vieille du Gazon et Adeline avec son amie Lescot, je vis que la patience me manquerait et que je manquerais ainsi à ma parole.

Je cessai donc, pendant plusieurs semaines, d'aller à la Comédie et me mis à fréquenter les autres théâtres, comme une bourgeoise, et j'en dirai quelque chose ici encore, pour la dernière fois peut-être, car il me paraît que j'ai vu des choses plus intéressantes.

D'ailleurs, c'est surtout à ce qui concerne les théâtres des années 1787 et 1788 que ma mémoire tient comme une teigne. J'y attachais alors du prix et j'avais juré que Champmeslé ne serait qu'une margoton auprès de moi. Depuis lors j'en ai bien rabattu, ou plutôt j'ai tout rabattu.

Je citerai, parmi les pièces de l'année 1787, *Azemia ou les Sauvages,* parce que l'auteur s'en voulut dissimuler. C'était un

M. *Poisson de la Chabeaussière ;* et la musique, des ariettes, venait de l'élégant d'*Alayrac*. C'était une comédie en trois actes en prose. La vieille du Gazon y jouait le rôle d'une jeune anglaise, et il n'y en avait pas d'autre de femme. Mais le meilleur de la troupe, en hommes, donnait : *Philippe*, *Michu, Chenard, Dorsonville, Trial,* puis Cellier, Corale et Le Clerc, qui représentaient des sauvages. Jouée à Fontainebleau en 1786, la pièce avait été reprise chez nous le 3 mai de l'année suivante.

Quoique je ne fusse pas engagée encore, je hantais les coulisses, et je me rappelle qu'un comédien suisse, qu'on nommait Blanq Desisles, vint de Lausanne nous apporter une comédie en trois actes, en prose, *Zélénie* ou l'*orpheline américaine;* et cela était d'un pédantisme à périr de rire. Il était surtout occupé de savoir si on voudrait habiller ses héroïnes à son goût et je l'entens encore lire d'un ton attendrissant : « Mme de Volbland, son épouse, en robe de perse — en robe de perse, messieurs, s'il vous plaît, — Zélénie, jeune fille, en fourreau de mousseline brodée — brodée, mesdemoiselles, je vous en conjure. » La pièce ne fut pas jouée, et je ne sais ce qu'il advint de cet élève de Jean-Jacques. Mais il voulut bien m'envoyer l'œuvre imprimée. La robe de perse s'y trouva, aussi le fourreau de mousseline — brodée, mesdemoiselles — avec cette majestueuse épigraphe : — *Natura* — *Amor* — *Amicitia*.

En 1787, c'était *Dumaniant* qui se prodiguait. Il se vantait d'être, comme Molière, directeur, acteur et auteur. C'était le Palais-Royal qu'il comblait de ses pièces qui ne sont pas sans gaîté. Dans *La nuit aux aventures*, comédie en trois actes, en prose, il jouait avec *Bordier* dont on connaît le sort tragique — bien mérité, quoiqu'il fût un sot et fanfaron qui partit trop tôt en guerre, quand Michot, Trial, du Gazon, Fusil, Gramont, Talma et les autres, se réservaient pour le tems où la Révolution triompherait. — Dumaniant avait avec lui également *Saint-Clair*, *Beaulieu*, *Michot*, qui sont connus, et Mlles *Tabraise* et *Fiat*. Il avait excédé ses acteurs pendant une semaine, en leur demandant une devise latine pour mettre au titre de cette pièce, quand on l'imprimerait. Il avait donné un petit écu à *Brunet*, qui jouait les laquais et avait été apprenti fouetteur au collège d'Harcourt, parce qu'il lui avait fourni un vers de Virgile où il y a Charybde et Scylla, et si la pièce est imprimée, je veux gager qu'on y trouvera cette latinerie, parce qu'il en était très fier. Il donna aussi, le 6 août 1787, les *Intrigans ou Assaut de fourberies*, en trois actes, en vers, où je vis *Beaulieu,*

Saint Clair, Michot, Bordier — qui, encore une fois, avait bien besoin de se mettre dans la Révolution pour s'aller faire pendre à Rouen — et Mlle *Prieur* avec une autre que j'oublie. Pour ne point nous endormir en cette année 87, citons encore, le 8 mai, l'*Amant femme de chambre*. Dumaniant jouait avec rondeur le rôle d'un baron niais et amoureux. Saint-Clair était le marquis-femme de chambre. Bordier était un Frontin fort alerte, et Mlles Forest et Fiat étaient bonnes.

Nos muguets assurèrent, en 1788, que le théâtre tirait à quelque chose de bas et de populaire qui ne se pouvait définir, qu'on nommait l'esprit de la livrée, les pièces faites pour la livrée. C'est Rivarol qui assurait un jour devant moi qu' « Apollon avait changé ses bijoux pour de la clincaillerie. » Il est vrai que le langage et les pensées nous paraissaient à tous plus lourds et plus plat-pied qu'ils n'étaient auparavant. On s'occupait plus du peuple, et c'était bien. Mais pourquoi fallait-il que les muses missent des sabots et cessassent de se laver les mains ? Tout, même les belles-lettres, tournait à l'utilité et au bourgeois. C'était la Révolution qui envoyait ses premiers parfums.

Les *Etourdis ou le mort supposé* furent à cheval sur les années 87 et 88. Nous les jouâmes à Versailles le 14 décembre de 1787 et à Paris le 14 janvier suivant. Le souvenir de cette pièce me fait battre le cœur. *Carline*, qui avait créé le rôle de Julie, était souffrante. Il avait été question que je jouasse, pour mes débuts, ce personnage devant Leurs Majestés. Aussi fus-je pendant 15 jours d'une folie qui ne ressemblait à rien. Mais l'aimable femme se guérit, et elle avait l'âme si vertueuse que, voyant mon gros cœur, elle fut absolument désolée de se bien porter. Elle jouait là avec *Courcelles, Raymond*, *Granger, Valleroy*, *Thomassin,* et Mlle *Gonthier*. On dissimula le nom de l'auteur. Je puis dire qu'il se nommait *Andrieux*. Celui-ci n'avait voulu se montrer qu'à demi, étant alors avocat et voulant faire sa carrière dans le barreau, où Thalie était une chienne de recommandation pour Messieurs du Parlement. Pour dévoiler le fin du fin, il avait pris méchamment parti dans l'affaire du Collier, et avait même signé un mémoire pour l'un des accusés ; il craignait que son nom fût une mauvaise recommandation quand on jouerait sa pièce devant la Reine. En quoi il se trompait. Sa Majesté applaudit la prose, bien que n'ignorant pas que l'auteur avait défendu vivement l'*abbé Mulot*. Puisque j'en suis aux masques, le 5 août de cette même année 1788, nous représen-

tâmes encore une comédie en un acte très long, et en vers libres, d'un auteur qui ne voulait pas qu'on le nommât. Il se nomme M de Bouchard — je ne sais ce qu'il est devenu, — et la pièce, *les Arts et l'Amitié,* qui ne devint rien du tout, Mlles *Gonthier* et *Saint-Aubin* y jouaient, aussi *Granger, Raymond, Soulier, Périgny, Courcelles* et *Cellier.*

Le 8 janvier, nous avions donné les *Dettes*, en deux actes, de M. Fargeol, avec les ariettes de M. *Champein*, qui semble être un nom inconnu, et pourtant je pourrais citer quatorze pièces dont il a fait la musique, dont dix chez nous. Le 23 février, cela fut joué à Versailles. *Adeline* y montrait sa tête de mort et *Rose Renaud*, toutes ses grâces, en compagnie de *Narbonne, Michu, Menier, Trial, Thomassin*, *Favart, Dufresnoy, Coralie.*

On n'a pas oublié le succès de *Sargines,* et me revoila en 1789. Mais voilà surtout que, sous ombre que j'ai pris le théâtre en grippe, je n'en déparle pas. Je ne dirai plus rien, sauf pour parler d'une représentation qui fut une merveille et le dernier mot de l'art comique. Il s'agit des *Châteaux en Espagne* de *Colin d'Harleville,* excellente pièce sans doute, mais bien inférieure aux acteurs qui la jouèrent et à la façon dont elle fut jouée. C'est cela qui fut la merveille. On l'a donnée au Théâtre-Français. Le rôle de *d'Orfeuil* fut rempli par *Vanhove et Gerard,* celui de *Victor* par *du Gazon* et *Dazincourt.* Mme *Petit* était *Henriette ; Fleuri* jouait *Florville, Molé, d'Orlanges ;* Mlle *Joli*, *Justine. La Rochelle* et *Marchand* faisaient les laquais. Oui, c'était un spectacle admirable, une troupe comme on n'en verra jamais, les exquis de la profession. Quand je les voyais jouer, je reprenais mon ardeur et je me promettais de dépasser encore ces merveilles. Mais mille incidens ou ennuis me rejetaient dans le dégoût, dans la paresse et vers une activité plus grande.

Qu'on ne me parle donc plus de Thalie et de Melpomène d'ici à quelque tems. Voici que je vais me lancer avec la fureur que l'on me connaît, dans les affaires et le tumulte de la Révolution.

Mais avant cela, il faut, si l'on me trouve d'assez aimable compagnie pour passer deux mois en tête à tête avec moi, que l'on vienne, à ma suite, cultiver Pomone et Vertumne et la blonde Cerès, qui était absolument verte à ce moment-là, les Dryades, les Sylvains et toutes les déesses bocagères, notamment la déesse des Fleurs, autour du nom de laquelle je tourne depuis cinq minutes et que je ne chercherai pas plus longtems.

Voici mon bossu. Il me veut jurer que cette déesse s'appelle Flora. Il est très pimpant mon bossu, et il vous a un air chien, d'un faquinisme à périr de rire. Je lui demande si c'est qu'il vient de faire la cour à Colombine. Il le confesse en rougissant. Je lui demande si ce serait qu'elle va s'attendrir en sa faveur. C'est là-dessus qu'il vous a des mines à faire tordre un huissier de la cour. Mon Dieu, que je voudrais donc voir mon bossu l'époux de Colombine. Elle demeure maintenant chez Cassandre, son père. Le mari Pierrot n'apparaît plus. Les jacobins préparent quelque furieuse aventure, à ce que me dit Martinville. Je soupçonne mon bossu de poursuivre l'objet de sa haine autant que de son amour et de se rendre familier chez Cassandre pour essayer de saisir les trames jacobines.

Il paraît que Calas n'a pas reparu chez l'infante depuis longtems.

CH. D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

ANECDOTES ET NOTIONS

La Révolution en Franche-Comté. — A Metz, où j'avais été en garnison, on arrêta des gens portant entre les semelles de leurs souliers des déclarations prétendant qu'il fallait réparer la honte de la Saint-Barthélemy en massacrant tous les gentilhommes le même jour.

C'était le projet arrêté en Franche-Comté. Ce fut dans cette province qu'il arriva, en 1790, un trait caractérisant bien la folie.

Un paysan, dans un village éloigné, s'avisa d'en persuader les habitants de le déclarer leur roi ; il le fut effectivement et mis en possession de la royauté ; il avait son chancelier, ses grands officiers et ses gardes, et même rendait une justice prompte à ses sujets, à la manière de Sancho Pança, qui était à leur portée, et qui les accommodait fort. Il y avait déjà quelques semaines que cette monarchie existait sans que les villes voisines le sussent ou plutôt sans qu'elles y prissent garde, lorsque enfin le nouveau roi s'avisa de confisquer les bois du seigneur au profit de ses sujets et, mettant sur le champ la sentence à exécution, le monarque et ses officiers commencèrent à couper et à tailler.

Deux gardes-chasse parurent, et, comme ils insistaient pour qu'on discontinuât cette action du gouvernement, le souverain assembla son conseil. Les deux gardes furent atteints et convaincus d'être rebelles aux ordres de Sa Majesté, en réparation de quoi ils furent condamnés à être pendus et, quoiqu'ils réussirent à s'échapper à cette dernière partie de la sentence, ils eurent cependant le cou vigoureusement ferré. Cette manière un peu vive de procéder donna de l'alarme dans le voisinage ; le gouverneur de Besançon jugea à propos de mettre fin à ce nouvel empire. En conséquence, après que les portes de la ville furent fermées afin d'empêcher les bons amis du monarque de l'avertir, on fit sortir à la sourdine la compagnie de Chasseurs du régiment dans lequel j'étais, avec un détachement de dragons, et, au point du jour, ils tombèrent tout à coup sur le royaume ; mais les habitans avait été avertis malgré la précaution du gouverneur. On n'y trouva que quelques femmes ; entre autres, la reine, cachée sous un tas de fagots qui, se voyant prise, cria à une des dames d'honneur : Oh ! ma pauvre Charlotte, on va me pendre.

La Tocnaye.

Depart des Apotieaires Patriotiques des Fauxbourgs de Paris Munis d'une provision de Pilules pour Purger les Parlementaires Aristocrates

L'ASSASSINAT DU COMTE D'ACHÉ

(8 SEPTEMBRE 1809.)

L'un des plus effroyables drames dont les habitants de Caen aient gardé le souvenir est, à coup sûr, l'assassinat du comte d'Aché, qui eut lieu, à la sortie du bourg de la Délivrande, du côté de la mer, dans la nuit du sept au huit septembre 1809.

Le fait en lui-même présentait le caractère le plus révoltant ; les circonstances qui l'accompagnèrent, dans ce que le public put tout d'abord entrevoir, en augmentaient encore l'horreur.

Tout récemment deux publications, dues à MM. Gaston Lavalley et Henri Forneron, *L'ordre sous le premier Empire.—Meurtre du baron d'Aché; Le dernier prince de Bouillon, 1754-1816* [1], sont venues rappeler l'attention sur cet évènement mystérieux. C'est peut-être le moment d'exposer clairement et simplement les points qui sont aujourd'hui hors de contestation, en faisant suivre ce récit de la publication intégrale de pièces confidentielles que l'on a cru longtemps perdues et qui dissipent l'obscurité dont on avait à dessein enveloppé toute cette affaire.

Le dimanche 8 septembre 1809, au point du jour, des paysans, qui se rendaient à la première messe et qui suivaient la route de Luc à la Délivrande, aperçurent un cadavre étendu sur le dos près d'une meule de paille, à environ six mètres du bord du chemin. Ils coururent aussitôt au bourg, entrèrent chez un sieur Hauvel et racontèrent ce qu'ils venaient de constater.

Six ou sept personnes, parmi lesquelles un tourneur nommé Bret, se rendirent sur les lieux. Bientôt M. Boullée, maire de Luc, dont l'habitation était voisine de la Délivrande, arriva à son tour et fut

1. La brochure très intéressante de M. Forneron renferme une infinité de détails précieux empruntés aux pièces judiciaires relatives à d'Aché, déposées, soit aux Archives, soit à la Bibliothèque nationale.

rejoint quelques instants après par le greffier du juge de paix. Tout ce monde était d'autant plus ému que des faits bien surprenants s'étaient produits dans cette nuit du sept au huit septembre.

Les déclarations très précises des habitants du bourg établissaient d'une façon certaine que le crime avait été commis vers trois heures du matin. A ce moment, en effet, de nombreuses détonations, venant du lieu où depuis le cadavre avait été rencontré, avaient été distinctement entendues.

Or, à peu de distance du même bourg, mais dans une autre direction, deux heures à peine auparavant, un coup de feu, tiré par un inconnu, avait brisé une des fenêtres de la maison de M. Boullée et failli atteindre les personnes qui se trouvaient dans l'intérieur de l'appartement.

Ces deux attentats, commis la même nuit, à si peu de distance quant aux lieux et à si peu d'intervalle de temps, paraissaient d'autant plus inexplicables qu'il y avait à Luc un poste de canonniers garde-côtes et qu'à minuit précis la brigade de gendarmerie de Caen, sous les ordres du maréchal des logis Foison, s'était arrêtée sur la place de la Délivrande et, après quelques instants de halte, avait pris tranquillement le chemin de la mer.

D'autres circonstances frappèrent également les personnes qui relevèrent le cadavre et assistèrent aux premières constatations.

Il était tout d'abord aisé de voir que l'assassinat avait été commis, non auprès de la meule de paille, mais un peu plus haut, vers la mer, au lieu nommé *Bout-Varin*. De cet endroit une large traînée de sang apparaissait sur le sol et venait s'arrêter à l'endroit où le corps avait été abandonné.

L'inspection du cadavre révélait en outre plusieurs particularités caractéristiques. Les mains avaient été garrottées au moyen d'un fort ruban bleu d'environ un pouce de large et les blessures, dont on pouvait reconnaître la trace, étaient si nombreuses et de telle nature qu'il semblait que ceux qui s'étaient acharnés sur cet individu avaient pris à tâche de le mutiler et de le rendre absolument méconnaissable.

Il avait reçu, en effet, un premier coup de fusil chargé de chevrotines. L'un de ces projectiles avait traversé la lèvre inférieure et enlevé plusieurs dents ; un autre avait brisé, vers son milieu, l'os frontal.

Un second coup de fusil, chargé à balle, l'avait atteint en pleine poitrine, à environ un pouce au-dessus du sein droit.

Un troisième, également chargé à balle, avait fracturé la cuisse gauche. Il avait été tiré de si près que la poudre avait noirci les bords de la plaie et brûlé le pantalon.

Enfin l'œil gauche était entièrement sorti de l'orbite et le nez avait été écrasé d'un coup de crosse. Ce coup avait été porté avec une telle violence que l'arme avait été rompue à la hauteur des canons. Ses débris avaient été laissés sur le sol.

Deux pistolets de poche, de fabrication anglaise, qui paraissaient avoir appartenu au décédé, avaient été placés symétriquement, de chaque côté et à environ deux pieds de distance du cadavre [1].

Après cet examen sommaire, le corps fut porté au bourg et déposé provisoirement sur des bottes de paille dans une grange appartenant à une dame Delasalle.

Vers quatre heures du soir, M. Blancagnel, chirurgien commis par justice, pratiqua l'autopsie. Le procès-verbal de cette opération ne révèle rien que ce que nous avons déjà indiqué.

Le lendemain 9, une femme Jehenne, obéissant à un sentiment de pieuse commisération, fit une quête parmi les habitants. Avec le produit de cette modeste collecte, elle acheta un drap et put procéder d'une façon décente à l'ensevelissement de l'inconnu, dont l'inhumation eut lieu le 10, dans le cimetière de la paroisse.

L'acte de décès, dressé par M. Boullée, maire de la commune de Luc, dont le hameau de la Délivrande faisait alors partie, énonce que l'individu dont il s'agit *est inconnu, âgé d'environ quarante-neuf ans, et qu'il a été trouvé assassiné sur la route de la Délivrande à Luc.*

Ce libellé, dont la gravité n'échappera à personne, n'était pas, comme on pourrait le supposer, le résultat de l'appréciation personnelle du magistrat municipal ; il s'appuyait sur un certificat en forme, émané de la gendarmerie et dont le texte est transcrit sur le registre, à la suite de l'acte de décès.

Ce certificat, qui n'est pas une des moindres étrangetés de cette étrange affaire, est ainsi conçu :

« Moi, Lieutenant de la gendarmerie impériale à la résidence de Caen,
« faisant les fonctions de police judiciaire pour découvrir les auteurs ou
« complices d'un assassinat commis sur la personne d'un inconnu trouvé

1. Cf. Lettre écrite à M. Lemarchand en 1844 par un témoin oculaire.

« mort ce matin sur la route de Luc, requiers M. le Maire de ladite com-
« mune de faire procurer au cadavre la sépulture nécessaire.

« A la Délivrande, ce 10 septembre 1809.

« Signé : MANCEL. »

Ainsi, à cette date du 10, pour le public, pour l'autorité municipale, pour le chef de la gendarmerie, au moins dans les pièces officielles, l'individu dont le cadavre mutilé avait été relevé sur la route de Luc, dans la matinée du 9, avait été assassiné.

Mais quel était ce personnage mystérieux et quels étaient ses assassins ? Double problème qui s'imposa immédiatement à l'attention anxieuse des populations et dont elles poursuivirent la solution avec l'ardeur la plus tenace et la plus passionnée.

Si l'identité de la victime resta longtemps douteuse, nous devons dire que, dès les premiers jours, l'opinion publique, clairvoyante cette fois, désigna unanimement les gendarmes comme les auteurs de l'assassinat.

Leur présence sur les lieux peu de temps avant le crime, le caractère même des ligatures observées aux poignets de la victime étaient contre eux autant d'indices accusateurs. De vagues rumeurs les signalaient comme ayant partagé ensemble une certaine quantité de pièces d'or dans une auberge du voisinage ; l'on savait de plus qu'un cheval blessé avait été conduit par eux dans une ferme d'une commune limitrophe, à Matthieu. Il y en avait là bien assez, il faut en convenir, pour faire naître de très légitimes soupçons.

Malgré cet état de l'opinion, le procureur général, M. de Préfeln, ne paraît pas s'être préoccupé de l'affaire, et nous devons dire dès à présent qu'en haut lieu, on lui sut un gré infini de sa circonspection et de sa réserve. Moins perspicace ou plus scrupuleux, le préfet du Calvados manifesta au contraire une extrême émotion et, en dépit de bien des obstacles, il procéda, de son chef, à une information. C'est à cette circonstance que nous devons les renseignements les plus sûrs qui nous soient parvenus.

Ils se trouvent dans un dossier conservé aux Archives du Calvados, qui renferme les minutes des lettres adressées par le préfet, M. Caffarelli, au comte Réal et les réponses de celui-ci à son subordonné. Ces pièces, ignorées pendant longtemps et que plus tard on a cru perdues, nous font connaître, avec le nom de la victime, l'organisation complète du guet-apens dans lequel elle trouva la mort. En les lisant avec soin on n'arrive peut-être pas encore à démêler

tous les fils de cette odieuse intrigue ; on en saisit tout au moins les traits principaux, le caractère général.

Ces documents sont au nombre de onze, sept minutes des lettres du préfet au comte Réal, quatre lettres originales du comte Réal au préfet [1]. Cette correspondance, qui va du 14 septembre 1809 au 28 du même mois, est, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, d'une nature absolument confidentielle. Les mentions : *M. le Préfet seul.* — *M. le Préfet, à lui seul,* ne permettent aucun doute en ce qui concerne les lettres du comte Réal. Les lettres de M. Caffarelli offrent le même caractère. Dans l'une d'elles, le préfet va même jusqu'à dire qu'il n'écrirait rien s'il savait qu'une personne autre que le comte Réal pût prendre connaissance de ses appréciations.

Avant le 14 septembre, M. Caffarelli avait déjà écrit au Ministre de l'Intérieur à propos de l'événement de la Délivrande ; mais, comme cette lettre, qui n'a pas été retrouvée, n'était qu'un simple billet d'avis, ce qui nous est resté forme en définitive un tout complet et nous donne bien l'ensemble des informations que ce haut fonctionnaire avait pu recueillir sur l'affaire.

Dès le 14, date de la première dépêche du dossier, le préfet avait appris par ses inquisitions personnelles que l'individu avait été tué par la gendarmerie. Il l'avait su aussi par des procès-verbaux dont il relate la substance et qui sont d'autant plus curieux qu'ils nous font connaître le caractère précis attribué par les gendarmes à leur rencontre, dans la nuit du 7 au 8 septembre, avec l'individu qu'ils avaient massacré.

D'après eux, cet homme qui se serait montré à leurs regards sur la route de Luc, à trois heures du matin, aurait été un espion porteur tout à la fois d'armes de fabrication étrangère et de papiers suspects ; il n'était pas seul, une autre personne également armée l'accompagnait ; il y aurait eu lutte, et c'est dans cette lutte que le malheureux aurait succombé. Quant à son compagnon, il aurait pris la fuite à la faveur de la nuit et n'aurait pu être rejoint.

Voilà la version des procès-verbaux ; c'est celle que l'on substituera plus tard dans les feuilles publiques à cette audacieuse et mensongère affirmation que l'on avait tout d'abord mise en avant et

1. Des fragments de ces lettres ont été publiés d'une façon fort incorrecte par M. Lesénécal dans une brochure portant un titre assez ambitieux : *Meurtre du baron d'Aché.— Notes historiques opposées aux fictions des Romanciers.* Ce sont seulement ces fragments très insuffisants que M. Lavalley a pu utiliser dans son mémoire : *L'ordre sous le premier Empire. — Meurtre du baron d'Aché.*

qui consistait à soutenir que l'individu trouvé mort avait été assassiné par de vulgaires malfaiteurs dont la gendarmerie impériale s'occupait à rechercher les traces.

Ces variations surprenantes inquiétèrent peu le comte Réal ; la manière dont le malheureux inconnu avait été tué le touchait d'ailleurs médiocrement et, sans s'enquérir du plus ou moins de véracité des agents de l'autorité, il se contenta de signaler à son subordonné *l'audace extraordinaire d'un homme qui oppose à cinq gendarmes,* dont pas un, soit dit en passant, n'avait reçu une égratignure, *une résistance aussi désespérée.*

« Un homme complètement armé, écrit-il, qui se défend avec tant d'audace contre cinq gendarmes, un homme qui n'a que des armes anglaises, paraissant à deux heures du matin, porteur de renseignements assez précis sur la situation militaire et politique de la côte et de l'intérieur, n'est pas un espion dont on doive ignorer le nom. Ne négligez rien pour le trouver; mais, je vous le répète, en prenant vos renseignements, évitez le bruit et l'éclat qui vous empêcheroient d'arriver au but qu'il faut atteindre, celui de trouver le noyau, le conseil secret de cet espionnage dont l'individu tué à la Délivrande n'est qu'un agent [1]. »

M. Caffarelli en savait beaucoup trop pour être dupe un seul instant de pareilles explications. Sans être encore en possession de toute la vérité, il avait au moins compris qu'il n'y avait pas eu même l'apparence d'une lutte et que le prétendu compagnon, dont la disparition avait eu lieu si à propos, avait tout simplement conduit l'inconnu dans un guet-apens où il avait été traîtreusement égorgé. Fort de cette conviction, il faut voir comme le préfet reprend un à un tous les détails des procès-verbaux, comme il en relève les invraisemblances et avec quelle honnête énergie il formule son opinion définitive.

Comment admettre, dit-il, que quatre gendarmes n'aient pu se saisir, sans le massacrer, d'un individu qu'un autre gendarme tenait par les cheveux ? Pourquoi vouloir donner le change sur la nature des blessures ? Pourquoi avoir mutilé le cadavre ? Pourquoi l'avoir abandonné sur le sol et avoir quitté les lieux sans remplir les formalités voulues par la loi ?

« Toutes ces questions, le public les fait et ne peut y trouver de solution.

1. Archives du Calvados. Dossier d'Aché, c. 3.

Que répondre surtout si, comme on le dit, l'individu a été saisi, attaché fortement, les bras derrière le dos, et ensuite fusillé? Quelles horribles conséquences tirer de ces faits s'ils sont vrais! Comment les gendarmes pourront-ils s'occuper de leurs fonctions sans crainte d'être traités comme des assassins et des bêtes féroces [1]! »

Quant à découvrir *le noyau, le conseil secret de l'espionnage*, comme le lui recommandait le comte Réal, le préfet n'eût cependant pas mieux demandé que de le faire et d'obtenir sur ce point important des renseignements décisifs; malheureusement, par suite de circonstances que nous expliquerons plus tard, au moment même où l'on réclamait de lui une enquête approfondie, on lui enlevait les moyens de la diriger et de la faire aboutir.

Les procès-verbaux que l'on avait bien voulu abandonner à son examen étaient remplis de lacunes intentionnelles du caractère le plus grave; les papiers trouvés sur le cadavre, au lieu d'avoir été annexés au dossier, avaient été, en vertu d'ordres supérieurs, transmis directement à Paris, et l'interrogatoire du maréchal des logis Foison, auquel le préfet eut recours, ne lui avait fourni que des indications vagues et insuffisantes. L'embarras de ce sous-officier plus énergique qu'intelligent avait été tel que M. Caffarelli en fut singulièrement frappé. Il resta évident pour lui que Foison se tenait sur la réserve, qu'il ne disait pas ce qu'il savait et qu'il était en possession de secrets dont la divulgation ne lui était pas permise. Aussi ne faut-il pas s'étonner, si tout d'abord, au milieu de ces ténèbres, le magistrat instructeur fit fausse route en croyant reconnaître dans l'individu tué à la Délivrande « un nommé Allain, très courageux, capable de tout entreprendre, le chef de bande qui commit, il y a deux ans, un vol sur le chemin de Falaise [2]. »

Le 17, le préfet avait aperçu son erreur et il se demandait si le cadavre ne serait pas celui d'un autre chef de chouans nommé d'Aché, lorsqu'il reçut une lettre du comte Réal qui le confirma dans cette manière de voir en le chargeant de suivre seul toute l'information.

La lettre du comte Réal, dans laquelle apparaît pour la première fois le nom de d'Aché, est à la date du 16; elle ne parvint à la préfecture que le 19.

1. Archives du Calvados. Dossier d'Aché, c. 2.
2. Archives du Calvados. Dossier d'Aché, c. 5.

Muni de ce renseignement, M. Caffarelli mit d'autant plus d'activité et d'ardeur dans les recherches qui lui étaient prescrites que Robert d'Aché était l'un des chefs les plus audacieux et les plus redoutés de la chouannerie militante en basse Normandie.

Dès le 21, après avoir recueilli quelques informations préliminaires, le préfet se transportait à Bayeux et le lendemain, de retour à Caen, il s'empressait d'informer le comte Réal que l'affaire n'avait plus de secrets pour lui.

« Je suis certain, écrivait-il, que l'individu tué est Robert d'Aché, dit Alexandre, Dubois ou Deslauriers. Je connais quelle était sa retraite, quelles étaient ses liaisons, quels étaient ses projets, et *je puis indiquer comment on s'y est pris pour le livrer.* »

Avant de s'arrêter à cette rédaction, M. Caffarelli avait écrit ces mots que l'on distingue encore sous les ratures et qui rendent plus énergiquement sa pensée « *par quelle machination vraiment diabolique on l'a tiré de sa retraite* [1]. »

Qu'avait donc découvert le préfet du Calvados ? Quel était ce secret diabolique qui bouleversait à ce point un fonctionnaire, d'ordinaire plus impassible, et lui faisait ainsi perdre tout sang-froid ? Le reste de la correspondance nous l'apprend. Après l'avoir lue, on comprend tout à la fois le trouble du préfet et l'émotion qui bientôt allait s'emparer du public.

Le hardi chef de bandes avait été livré à la police du duc d'Otrante, moyennant une somme d'argent, par une femme du monde qui avait été sa maîtresse. Toujours l'éternelle histoire de Samson et de Dalila.

Mais, avant d'aller plus loin, il importe de faire connaître le comte d'Aché et la femme qui devait ainsi le trahir.

François-Robert d'Aché, neveu de l'amiral de ce nom, était né dans le département de l'Eure, à Marbœuf, en 1758. Entré fort jeune dans la marine, il avait déjà servi avec distinction quand la Révolution vint à éclater.

En 1792, son père, le marquis d'Aché, émigra et fut placé à la tête du peloton d'avant-garde de l'armée des Princes. Le fait est consigné dans l'*Extrait d'un livre d'ordre* publié par décret de la Convention du 6 octobre et mentionné dans la brochure de M. Forneron.

1. Archives du Calvados. Dossier d'Aché, c. 8.

Bien que marié et père de deux jeunes filles, Robert d'Aché n'hésita pas à suivre cet exemple. Il quitta la marine et passa la frontière à une date que nous ne saurions exactement indiquer.

Nous le trouvons à Jersey au moment de la formation des cadres de l'armée catholique et royale ; quelque temps après, il est à Guernesey, se préparant à s'embarquer et faisant la cour, en attendant, à Mlle Rachel Joansen, fiancée de l'aide-major de l'armée de Rennes, Roger [1]. Enfin, vers la même époque, s'il faut en croire Billard de Veaux, il aurait opéré dans le département de l'Orne et participé à l'exécution d'un soi-disant espion [2].

Quoi qu'il en soit, dès le début, la police du Directoire le signale comme un des agents les plus dangereux de Monsieur et comme le correspondant avéré du fameux Philippe d'Auvergne, prince de Bouillon.

Des documents officiels de date postérieure confirmés par des renseignements que M. le comte de Martel a bien voulu nous communiquer, le comprennent dans la conspiration Moreau et Pichegru.

Une lettre d'un de ses coreligionnaires politiques, M. de Mondejeu, nous apprend d'ailleurs quelle était sa situation dans le Calvados et de quelle mission il était chargé.

« Vers la fin de 1806, écrit M. de Mondejeu, M. le vicomte d'Aché, capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, ayant, par le coup le plus hardi, effectué un voyage en Angleterre, revint avec l'ordre de Monsieur de rétablir une correspondance semblable à celle qui avait existé sous ma direction. Je m'empressai de lui offrir tous les renseignements nécessaires pour renouer cette périlleuse entreprise et promis avec joie d'y servir encore [3]. »

S'il faut en croire des renseignements fournis par des pièces judiciaires, une prise d'armes aurait été préparée par ses soins, d'accord avec les anciens chefs de chouans de la région. MM. de Germain de la Morandière, de Placène dit Pascal, et le chevalier du Godet, avaient promis leur concours. Le débarquement sur la côte du duc de Berry devait donner le signal du mouvement.

C'est au milieu des affiliations, des embauchages, des déplacements incessants qu'exigeait un pareil projet, que se produisit en

1. Correspondance du comte de Charette, Stofflet, Puisaye, etc. Paris, Buisson, an VII, t. 2, p. 427.
2. Le bréviaire du Vendéen par Billard de Veaux. T. III, p. 344.
3. Archives du Calvados. Pièce détachée.

avril 1808 l'attaque en plein jour, à main armée, de la diligence d'Alençon. La recette du receveur général fut enlevée, plusieurs gendarmes qui accompagnaient le convoi furent tués ou blessés.

Mais cette brusque rentrée en scène, exigée par les impatients du parti, en même temps qu'elle exaspéra la police impériale, jeta l'alarme dans le monde officiel et rendit impossible pour longtemps l'exécution des plans d'insurrection qui avaient été dressés.

Partout l'éveil avait été donné. Emigrés, chouans, suspects de tout genre et de toute catégorie, furent recherchés et poursuivis avec un redoublement d'ardeur; en Bretagne comme en Normandie, la surveillance fut incessante, la répression implacable.

A la fin de 1808, la marquise de Combray de Bonneuil, chez qui le comte d'Aché avait un instant trouvé un asile, compromise dans cette malheureuse affaire, était arrêtée : elle ne devait sortir de prison qu'en 1814.

Sa fille, madame Acquet, et plusieurs autres personnes, auteurs ou complices de cet acte de brigandage, portaient à Rouen leur tête sur l'échafaud.

Impliqué dans la même procédure, Armand Chevallier, l'un des meilleurs lieutenants de Frotté, après avoir réussi à s'évader, étant venu se constituer volontairement prisonnier à Paris, le 9 janvier 1809, passait devant un conseil de guerre, le même jour à 11 heures, et était fusillé dans la plaine de Grenelle à 4 heures du soir.

D'Aché, toujours en mouvement et toujours insaisissable, n'avait pu être appréhendé. La cour criminelle spéciale de Rouen l'avait condamné sous le nom de Deslauriers à la peine de mort par contumace.

Sa femme, ses filles, jetées en prison sous le plus futile prétexte, tenues un instant au secret, avaient été plus tard relâchées et renvoyées à Gournay. Là, elles étaient soumises à une surveillance occulte de tous les instants. On espérait que d'Aché se ferait prendre en venant les visiter [1].

Ces prévisions devaient être trompées. Prévenu à temps, le fugitif se tenait obstinément éloigné de l'Eure et de la Seine-Inférieure et rodait d'asile en asile dans le Calvados.

De Rubercy, où il faillit être pris chez M. de Mondejeu, il s'était retiré chez Melle Henriette de Montfiquet à Trevières, puis à Mandeville chez une autre demoiselle du même nom, enfin à Bayeux,

1. Le dernier prince de Bouillon, par Forneron, p. 26.

tantôt chez une veuve Amfrye, tantôt chez une demoiselle Dumesnil. Une femme d'émigré, Madame de Vaubadon, avec laquelle il avait entretenu des relations intimes, connaissait seule le secret de sa retraite. C'est elle qui devait se charger de l'en faire sortir.

Mlle Claire du Mesnildot, petite-fille de l'amiral de Tourville, avait épousé très jeune, à la veille de la Révolution, M. Le Tellier de Vaubadon appartenant à une ancienne famille de robe et fils d'un conseiller au parlement de Normandie.

Les Vaubadon portaient de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois mains de même 2 et 1 ; ils ne prenaient pas de titre.

Comme la plupart des jeunes gens dans sa situation, M. de Vaubadon émigra et, pour avoir la libre disposition de sa fortune personnelle, sa femme, profitant des dispositions des lois révolutionnaires, demanda et obtint le divorce.

Une absence complète d'ordre, des goûts de plaisir, des habitudes invétérées de luxe et de dépense la réduisirent bientôt à la gêne.

Au physique c'était une femme petite, blonde avec des yeux bleu-clair, d'une beauté plus séduisante que régulière, de manières distinguées. Les contemporains ont noté comme une particularité saillante le caractère jeune et pour ainsi dire enfantin de ses traits. Rien dans tout cela, au moins pour des observateurs superficiels, ne révélait les instincts de duplicité et de froide perfidie dont elle devait faire preuve et qui allaient donner à son nom une si effroyable notoriété.

Au début de la crise, par suite de ses relations de famille et de société, elle s'était jetée, avec l'ardeur qu'elle apportait en tout, dans le parti de la contre-Révolution. Initiée aux projets des royalistes, investie de leur confiance, elle les recevait continuellement chez elle, si bien que sa maison était devenue à Bayeux un centre de réunion et un foyer de conspirations.

C'est dans ces conditions qu'elle traversa la période révolutionnaire proprement dite.

Au commencement de l'an IX, son attitude parut suspecte à l'autorité ; aussi, le 8 vendémiaire, le ministre de la Police générale de la République française la fit-il arrêter sous la prévention de conspiration et de correspondance avec les ennemis extérieurs.

Ecrouée à Caen le 15 brumaire, elle fut mise en liberté sur l'ordre du ministre de la Police, le 15 frimaire suivant. C'est de ce moment que doivent dater les premières relations de Madame de Vaubadon avec le service de la Sûreté.

Sa conversion, toutefois, pendant quelque temps, inspira certains doutes à ses nouveaux protecteurs. Mais une circonstance particulière vint bientôt les rassurer et engager Madame de Vaubadon, sans retour, dans la triste voie qui lui avait été ouverte.

Ce fait qui jette le jour le plus significatif sur son caractère et sa moralité est révélé très nettement dans un passage fort curieux de la correspondance de M. Caffarelli.

Après avoir indiqué au comte Réal que Madame de Vaubadon vivait depuis quelque temps avec un certain chevalier d'Ollendon, lequel avait remplacé dans son affection Brulart et ses nombreux successeurs, il ajoute :

« Vous croyez, Monsieur le Comte, à une conversion, soit, mais celle-ci ne durera qu'autant qu'il s'agira de servir celui à qui la dame est attachée actuellement, qui ne désire que sortir du bourbier où son inconduite l'a plongé et surtout se venger de moi. Quand le galant sera congédié ou volage, si la dame en prend ou en trouve un autre, elle fera ce qui lui conviendra. »

Une créature aussi dépravée et aussi inconstante, liée au gouvernement par d'impérieux besoins d'argent et par l'intérêt du chevalier d'Ollendon, son amant, n'avait rien à refuser à Fouché. Entre eux, il ne pouvait s'agir que de la fixation du taux de la rémunération. Le marché fut vite conclu.

Le 22 seulement, M. Caffarelli pressent la vérité et il écrit aussitôt : « Dans cette machination diabolique, Mme de Vaubadon joue un rôle digne d'elle. Je l'avais toujours soupçonnée. »

Dans une autre lettre, le préfet du Calvados entre dans plus de détails et soulève, pour ainsi dire, tous les voiles. Comme ce qu'il confie ainsi au comte Réal est le récit le plus exact et le plus autorisé que nous ayons de l'affaire, nous croyons devoir reproduire le passage tout entier.

« D'Aché était depuis longtemps caché à Bayeux chez une Madame Amfries, dont la maison, située du côté de la campagne, a été pendant toute la Révolution la retraite des ennemis du gouvernement, des chouans, des Anglais. Il était fort gêné et n'avait que 300 francs qu'il gardait pour l'occasion. Il y a peu de temps, Madame de Vaubadon est allée à Bayeux, lui a dit qu'elle avait le moyen de le faire évader, que pour cela elle s'était procuré un petit bâtiment qui avait coûté de 800 à 900 francs et avait gagné deux hommes sûrs qui le passeraient en Angleterre. D'Aché ayant accepté sa proposition, il fut convenu qu'à jour et heure fixés, il quitterait

sa retraite et se présenterait près de l'église Saint-Exupère, à l'entrée de la campagne, du côté de Caen; qu'il trouverait là un homme déguisé, sous le nom de Samson (c'était un gendarme); que, sous sa conduite, il se rendrait à Luc où il s'embarquerait. D'Aché emprunta environ 300 francs à Madame Amfries, dont la fille, connue aussi sous le nom de Mesnilot, l'accompagna avec la servante. Arrivé au rendez-vous, le prétendu Samson s'y est trouvé et voyant que les adieux se prolongeaient, il a dit : « Allons le temps presse, il faut se hâter. » Là d'Aché a été perdu de vue et on n'a pas su ce qui s'était passé [1]. »

C'étaient là, en substance, les révélations obtenues de Madame Amfries, de sa fille Mesnilot et de leur servante. Les constatations faites sur le cadavre permettaient de reconstituer la scène du meurtre. Assailli tout à la fois par son prétendu guide et par les quatre gendarmes commandés par Foison, d'Aché avait succombé sans avoir eu ni le temps, ni la possibilité de songer à se défendre.

Le guet-apens avait été organisé de main de maître, et Madame de Vaubadon avait tenu sa parole.

Un instant, cependant, le ministre de la Police conçut quelques soupçons. Après l'assassinat, les gendarmes trouvèrent en effet dans les poches du mort un livre intitulé : *Pensées chrétiennes,* au nom de Melle de Montfiquet, et un passeport portant le nom de *Marin Cochu, marchand, rue Saint-Denis, à Paris.*

L'exhumation du cadavre rassura bien vite le duc d'Otrante, les gendarmes ne s'étaient pas trompés de victime et c'était bien son ancien amant que Mme de Vaubadon avait livré à leurs coups.

Au moment de ce tragique dénouement, M. le comte de Pontécoulant, sénateur du Calvados, venait d'arriver à Caen. Il était chargé ostensiblement par le gouvernement de l'organisation des gardes nationales ; en réalité, il avait une autre mission beaucoup plus importante, celle de surveiller la conduite des chouans, des émigrés rentrés et des agents étrangers. Pour atteindre son but, il paraît certain que M. de Pontécoulant se mit en relations avec le chevalier d'Ollendon et Mme de Vaubadon.

Après l'assassinat, ce fut à lui que les gendarmes remirent avec leurs procès-verbaux les pièces à conviction et les papiers trouvés sur le cadavre. Nous avons déjà dit que ces pièces à conviction et ces papiers furent transmis immédiatement à Paris.

1. Archives du Calvados, dossier d'Aché, c. 9.

Cette mission secrète et confidentielle donnée à M. de Pontécoulant, en dehors du préfet, avait excité les ombrages de ce fonctionnaire. Sa correspondance porte la trace du vif mécontentement qu'il éprouva ; il est même aisé de voir que c'est au sénateur du Calvados que M. Caffarelli attribue l'organisation du guet-apens de la Délivrande et que c'est sur lui qu'il fait peser en partie la responsabilité.

Nous ne saurions aller aussi loin, et, après avoir lu toutes les pièces du dossier, nous sommes resté convaincu que ce ne fut pas à l'intervention de M. de Pontécoulant que fut due la transformation de l'arrestation du comte d'Aché en assassinat. Les instructions qui amenèrent ce résultat venaient d'ailleurs et partaient de plus haut.

Elles émanaient, à n'en pas douter, du ministre de la Police, de celui qui s'était réservé la direction de l'affaire, qui en tenait tous les fils et qui en suivit jusqu'à la fin, avec l'attention la plus soutenue, toutes les péripéties.

Les ordres de Fouché, transmis directement à Foison, surveillés peut-être par un agent de la police secrète envoyé sur les lieux, furent strictement exécutés.

Il n'y eut de la part des gendarmes ni initiative personnelle, ni excès de zèle. Ils obéirent passivement à une consigne. Il est vrai de dire que la consigne était inhumaine et illégale ; mais le maréchal des logis, se sentant couvert par des ordres supérieurs, n'hésita pas, et ses gendarmes suivirent son exemple.

Si l'on veut bien réfléchir qu'en ce moment le comte d'Aché n'était pas le seul individu visé par la police et qu'en haut lieu on comptait bien se saisir, au moyen de Mme de Vaubadon, de plusieurs chefs marquants du parti, on arrive à comprendre comment un ministre sans scrupules put s'arrêter à l'idée de supprimer d'Aché, violemment, sans information, sans éclat de procédure, et en prenant toutes les mesures nécessaires pour dissimuler son identité.

Un assassinat commis dans de pareilles conditions était, à vrai dire, le meilleur moyen de conserver au chevalier d'Ollendon et à Mme de Vaubadon leur situation dans le monde et d'assurer ainsi le succès de leurs futures trahisons.

A ce point de vue, il semble bien que le préfet du Calvados avait parfaitement compris la situation, lorsqu'à la date du 23, il écrivait au comte Réal ces lignes significatives :

« Je ne peux me défendre de l'idée que Madame de Vaubadon a dû être bien satisfaite d'apprendre qu'il avait été tué ; il est clair qu'elle y avait un grand intérêt, ainsi que celui qui l'a mise en œuvre [1]. »

L'intervention inattendue du préfet du Calvados déjoua ces calculs. Bien qu'en vertu d'un ordre du Grand Juge, toute information judiciaire eût été arrêtée, ce qui avait transpiré dans le public suffit à perdre instantanément dans l'opinion le maréchal des logis Foison et Mme de Vaubadon. Contre elle surtout, le déchaînement fut général.

Toutes les maisons qu'elle fréquentait auparavant lui furent fermées, et, un soir qu'elle s'était rendue au théâtre, les épaules couvertes d'un châle rouge, elle vit se lever devant elle tout le parterre et dut quitter sa loge, poursuivie par les cris de : A bas ! A bas ! A la porte ! C'est le sang du comte d'Aché !

Le gouvernement ne pardonna pas à M. Caffarelli son attitude dans cette affaire. Le 1er février 1810, il fut envoyé en disgrâce dans le département de l'Aube. Son secrétaire général, M. Lance, fut destitué.

En revanche, le maréchal des logis Foison fut nommé lieutenant et décoré.

Quant à Mme de Vaubadon, elle obtint pour son fils l'épaulette de lieutenant dans un régiment de dragons, et, s'il est difficile de dire quelle somme lui fut payée immédiatement après la mort du comte d'Aché, on sait au moins, par un document authentique, qu'il lui fut versé plus tard, sous forme de prêt, en l'étude de Me Guennoux, notaire à Paris, une somme de soixante mille francs.

L'inscription hypothécaire, prise pour la forme au nom de l'État, grévait encore le domaine de Saint Germain, lorsque M. de Goulhot, directeur au ministère de la Guerre, en fit l'acquisition.

Le gouvernement ne s'en tint pas là. En 1812, Savary recommandait Mme de Vaubadon à l'Empereur dans les termes suivants :

« Votre Majesté daignera se rappeller que Madame de ***, sur les instances de M. le sénateur ***, consentit à faire les démarches nécessaires pour mettre d'Aché entre les mains de la police. L'entreprise de Madame

1. Archives du Calvados. Dossier d'Aché, c. 9.

de*** fut suivie du plus heureux succès. Cette dame devint dès lors l'objet de la haine des sociétés où elle était admise ; *il fut constant qu'elle avait abusé de la confiance de d'Aché.* »

En bonne justice, Mme de Vaubadon avait droit à un dédommagement. L'Empereur le lui accorda, en lui attribuant, pour en jouir à partir du premier juillet 1812, une des vingt-quatre actions du journal les *Petites Affiches.*

EUGÈNE DE BEAUREPAIRE.

(*La suite prochainement.*)

LES CAMPS DE JALÈS*

LA CONSPIRATION DE SAILLANS

TROISIÈME FÉDÉRATION

(JUILLET 1792.)

VII

Il était donc convenu que l'insurrection éclaterait le même jour et à la même heure (dans la journée du 15 août) sur tous les points du Bas-Vivarais, du Haut-Uzège, du Gévaudan et du Velay, dont les habitants avaient acquiescé à la fédération. Avant tout, les fédérés devaient, chacun dans leurs paroisses respectives, s'assurer des révolutionnaires les plus exaltés, désarmer ceux que l'on pouvait craindre, casser toutes les autorités suspectes et les remplacer par des magistrats à principes irréprochables. Après quoi, les légions armées, débouchant à Jalès, tomberaient comme une avalanche sur les départements voisins. Il importait d'agir avec la rapidité de l'éclair, afin de ne pas laisser aux troupes constitutionnelles le temps de se reconnaître. Saillans recommandait aux fédérés de « passer sur le ventre des premières rencontres », de « donner brusquement et tête baissée sur les autres », de « les disséminer », de « répandre la crainte et l'épouvante » en jetant de « grands cris » pendant le combat, enfin d'écraser l'ennemi « par la violence et l'impétuosité de l'attaque [1]. »

A ce propos, il écrivait à Dominique Allier, alors en course pour la cause :

« Je ne crois pas que notre plan puisse échouer ; mais s'il en étoit ainsi, nouvelle Ilion, nous pouvons lutter dix ans dans les montagnes du Vivarais contre les forces de nos ennemis. Nous pouvons y paroître aujourd'hui, et

* Voir la livraison d'avril 1886.

1. DOURILLE. *Guerres civiles du Vivarais*, p. 446.

n'y être plus demain, reparoître le jour d'ensuite, tomber sur eux, les défaire et disparoître encore. Cinq cents hommes dans telles gorges que je connais peuvent arrêter une division. Cent montagnards, tirailleurs excellents [1], peuvent défendre tel défilé contre dix régiments. Les montagnes, découpées en amphithéâtre, deviennent, avec quelques-uns de ces tirailleurs, inexpugnables même à des troupes aguerries. Il est, dans les ravins, des retraites où les braconniers du pays fusilleroient une compagnie, avant qu'elle y pénétrât. Quant au moyen d'y subsister, le Vivarais abonde en denrées inépuisables. Riche en bestiaux, le beurre, les marrons, le gibier, le poisson, y foisonnent [2]. »

Les huit jours étaient expirés. Saillans, ne recevant aucune réponse de Thomas Connway, résolut d'agir seul. Il chargea le chevalier de Melon de se mettre à la tête des catholiques de Gravières, des Vans, de Brahic, de Chambonas, des Assions, de Payzac, de La Blachère, de Planzolles, de Saint-André-Lachamp, de Sablières, de Valgorge, de Beaumont, de Ribes, de Vernon et de Sanillac. Le chanoine de la Molette reçut la même commission pour les catholiques de la Garde, de Prévenchères, de Chasseradès, de Mâlons, de Genoilhac et de Villefort. Il envoya des ordres identiques à MM. de Blou et Durand, de Thueyts [3], et à M. Rivière-Lablache, de Saint-Cirgues de Prades. Ceux-ci devaient soulever les catholiques des environs de Jaujac, Antraigues, Montpezat, Burzet, Mayres, Lanarce, La Souche, etc., et agir de concert, d'un côté avec M. de Chabannes (chargé de Pradelles, Langogne, Lugdarès et Coucouron), et de l'autre avec M. de Lestang, chef des royalistes du Puy [4].

Malheureusement, ces derniers ordres furent saisis — et tous les secrets de la conjuration dévoilés. Le courrier du comte de Saillans se laissa maladroitement arrêter, au moment où il quittait Saint-André-de-Cruzières, porteur des instructions destinées à M. de Blou. Et voici comment :

Le lieutenant Roger, qui occupait, au nom du directoire de l'Ardèche, le fort de Banne, fut secrètement averti que des gens suspects fréquentaient la maison de la veuve Fabre de Piéchegut. Aussitôt, dans la matinée du premier juillet, il requit le juge de paix du canton, et tous deux, escortés de quinze gardes nationaux de la

1. Les montagnards du Vivarais étaient, à cette époque, robustes, sobres, endurcis à la fatigue, habiles tireurs, à peu près sûrs de leurs coups. Ils avaient mérité le surnom de Tyroliens du Languedoc.

2. Andéol Vincent. *Hist. des guerres royales du Vivarais*, p. 39.

3. Conspiration de Saillans. *Pièces justificatives*, nos 4 et 5.

4. Conspiration de Saillans, nos 18 et 20.

commune de Berrias, se rendirent à Saint-André, pour visiter la maison suspecte. En route, ils rencontrèrent un individu dont l'allure les intrigua : ils l'arrêtèrent. L'homme se troubla. C'était le porteur d'ordres du comte de Saillans. Menacé de la prison, le pauvre diable remit au lieutenant Roger toutes les lettres qu'il avait sur lui. Quant à Saillans, qui se cachait à Piéchegut, averti par un pâtre de l'arrivée des nationaux de Berrias, il put s'esquiver à temps et se réfugier dans les grottes de l'Antegoul. Mais l'éveil était donné aux autorités révolutionnaires.

Se voyant découvert, Saillans résolut de brusquer le dénouement. En l'absence du prieur, qui, depuis trois jours, était parti pour la Haute-Loire, afin de bien s'entendre avec MM. de Chabannes et de Lestang, l'impétueux et imprudent commandant fit sonner le tocsin dans tout le rayon de Jalès et parvint à réunir immédiatement quinze cents hommes. C'était peu. Mais Saillans ne doutait de rien. Avec cette petite troupe, aidé du chevalier de Melon, favorisé par les habitants du lieu, il put aisément investir le fort de Banne, défendu par quinze gendarmes, sous la direction du lieutenant Roger, et par deux compagnies du régiment de Bourgogne, commandées par le capitaine Bois-Bertrand. Celui-ci, se voyant bloqué, ignorant si l'on viendrait à son secours, finit par capituler. Le 7 juillet, à 11 heures du matin, il évacuait le château et, avec ses hommes, se retirait aux Vans. Saillans occupa le fort à midi. Maître de Banne, libre du côté du Gard et du côté de la Lozère, il se ravitaillait par là, et ses partisans arrêtaient tous les convois de vivres. Les caves du château regorgeaient de poudre, de fusils et d'eau-de-vie ; mais le pain manquait — et c'est ce qui avait motivé la capitulation de Bois-Bertrand. Le nouvel occupant réquisitionna tous les boulangers des environs et se crut inexpugnable. Chaque jour, son armée recevait de nouvelles recrues. Le drapeau blanc flottait sur les donjons du fort. Saillans était ravi ; dans son exaltation, il dictait des lois et adressait des proclamations aux municipalités voisines [1].

Cependant le directoire de l'Ardèche ne perdait pas de temps. Il s'empressait d'annoncer la nouvelle de l'insurrection royaliste à l'Assemblée législative et aux départements voisins — réclamant de prompts secours. Dans l'intervalle, il se transportait lui-même à Joyeuse et y dirigeait les troupes disponibles et des gardes natio-

1. Conspiration de Saillans. *Pièces justificatives*, n° 9.

nales des trois districts : Coiron, Tanargue et Mézenc. Ces troupes, dans le principe, se réduisaient à 1800 hommes — dont 400 soldats du 38me de ligne « ci-devant Dauphiné », commandés par le colonel Aubry [1]. Mais le général en chef de l'armée constitutionnelle du Midi, M. de Montesquiou, qui tenait, en ce moment, ses quartiers à Bourgouin (Isère), ordonna, par l'intermédiaire des autorités du Gard, au général d'Albignac d'armer immédiatement sur pied de guerre toutes les troupes à sa portée. Uzès, Nîmes, Lunel, Montpellier, fournirent leur contingent. De son côté, le général en chef fait partir pour Jalès 80 dragons de la garnison de Vienne, et dirige 4 bataillons sur le Puy. Le directoire du Gard concentre à Saint-Ambroix (à 2 lieues de Banne) un bataillon du régiment « ci-devant Médoc », un du régiment « ci-devant la Sarre », un du régiment « ci-devant Vermandois », un dernier bataillon enfin des volontaires de la Haute-Garonne. La municipalité d'Alais envoie « avec une escorte respectable » deux pièces de quatre ; celle du Saint-Esprit, deux pièces de même calibre, avec 600 soldats.

Total de l'armée constitutionnelle, sous les ordres du général d'Albignac : 8,000 hommes et quatre pièces de canon.

Total de l'armée catholique : 2,000 hommes [2].

Attaquer Saillans par un seul point parut inutile et dangereux au général d'Albignac. De concert avec le directoire de l'Ardèche qui siégeait en permanence à Joyeuse, où il se rendit par la route de Barjac et de la Maisonneuve, d'Albignac fut d'avis de garnir tous les postes qui environnaient Banne, d'intercepter les communications de Saillans avec la Lozère, de le confiner dans son fort, et, s'il le fallait, de le réduire par la famine. C'est ainsi que furent occupés successivement les postes des Assions, de Naves, du Folcherand, de Brahic, de Malbosc, de la Croisière, de Pazanan et de Casteljau [3].

1. Déjà deux bataillons du même régiment avaient tenu garnison aux Vans, commandés par le lieutenant-colonel Durand.

2. Voir : Rapport de Boissy d'Anglas ; Andéol Vincent ; Dourille (de Crest); Archives d'Alais, de Privas, de Nîmes, et du ministère de la Guerre.

3. Les chefs des troupes constitutionnelles — quelques-uns du moins — marchaient à regret. C'est ainsi que le colonel Serrurier, du régiment « ci-devant Médoc, » requis par Boissy d'Anglas de se porter à la Maisonneuve, répondit : « Je ne me rendrai à la Maisonneuve que tout autant que je ne trouverai pas de résistance ; car, en ce dernier cas, je ne puis employer la force des armes dans l'intérieur du royaume et contre des Français, — à moins d'avoir avec moi un officier municipal ou administratif, aux termes de la loi sur la réquisition de la force publique. » (Papiers Valgorge. Dossier Jalès.) Le colonel Serrurier devint plus tard, sous Napoléon, maréchal de France.

Il ne restait à Saillans que Banne, Berrias, Jalès et Saint-André-de-Cruzières, et il ne manquait plus qu'à le forçer dans ces derniers retranchements.

Saint-André était le poste d'avant-garde. Le chevalier de Melon le défendait, cantonné sur les hauteurs de Saint-Brès, avec 400 fédérés. Il s'agissait de leur enlever cette position — et, seules, les troupes du Gard pouvaient le faire. Les troupes de l'Ardèche, disséminées dans le blocus de Banne, étaient tenues de garder les lieux occupés, sous peine de laisser à Saillans des portes de sortie. En outre, il leur aurait fallu, pour arriver à Saint-André, passer par Jalès et Berrias, dominés par le fort de Banne et par les fortins de la Lauze et de la Sarrazine ,où Saillans possédait encore quelques canons — de ceux que les comtes du Roure avaient autrefois obtenu de Louis XIV la permission de transporter à Banne, pour la défense de ce bourg passé au rang de ville [1].

Le 11 juillet, toutes les dispositions étant prises, le général d'Albignac partit de Saint-Ambroix pour Saint-André avec treize cents hommes et quatre pièces d'artillerie.

Sur le plateau de Saint-Brès, à l'entrée du bois de Courry, le chevalier de Melon attendait l'ennemi de pied ferme. Le combat s'engagea. Les royalistes n'étaient que quatre cents, mais tous résolus à mourir. Ils font des prodiges de valeur, et, avec un courage indomptable, tiennent longtemps l'ennemi en échec. Il fallut employer contre eux l'artillerie. Ils ne reculent pas pour cela d'un pouce, reforment leurs rangs et ne discontinuent pas le feu. Enfin, une trouée se produisit, et la vaillante petite armée, écrasée par le nombre, se vit forcée de laisser le passage libre. La lutte avait duré trois heures. D'Albignac perdit près de 200 hommes. Les fédérés, décimés, se replièrent, par Sauvas, du côté de Banne. On crut que le chevalier de Melon était parmi les morts [2] ; il n'était que blessé, et il put gagner Courry sans autre danger. Dans la même journée, trois fédérés, Champetier, de Robiac, maréchal-ferrant, un jeune homme de Planzolles, et un autre de Saint-André-Lachamp, placés en sentinelle par le chevalier au poste de Mayranne, soutinrent

1. Boissy d'Anglas prétend (*Rapport sur la Conspiration*, p. 21) que Saillans n'avait pas de canons. C'est une erreur, réfutée par les documents de M. de Valgorge et par les souvenirs du Bailli de Tharaux. Saillans avait les vieux canons du fort et des fortins de Banne, mais ils ne lui servirent à rien.

2. Andéol Vincent. *Histoire des guerres royales du Vivarais*, p. 47.

le siège contre trente soldats du général d'Albignac, depuis midi jusqu'à cinq heures du soir. Munis de bonnes cartouches, ils entretenaient un feu continuel et toujours à propos. Ces trois braves tuèrent douze de leurs ennemis et obligèrent les autres à prendre la fuite. D'Albignac, furieux de ces héroïques résistances, fit cruellement mettre le feu au village de Saint-André-des-Cruzières. Les habitants eurent à peine le temps de sauver ce qu'ils avaient de plus précieux. Massés du côté de Pierregras, ils voyaient, impuissants et désespérés, leurs maisons brûler — aux applaudissements de la soldatesque. Il n'en resta pas une debout.

Après ce vaillant exploit, d'Albignac descendit dans la plaine de Jalès, et les troupes du Gard opérèrent leur jonction avec celles de l'Ardèche, près de Berrias. Ce village souffrit beaucoup. Deux maisons de la famille Malbos, ainsi que les châteaux de Jalès et de la Selve, furent dévastés [1].

Peu à peu le cercle de fer se resserrait autour de Saillans. Le fort de Banne seul lui demeurait.

En apprenant la défaite de Saint-André-de-Cruzières, l'infortuné général comprit tout le danger de sa situation. Découragé, anxieux, il perdit la tête, et adressa aux fédérés qui défendaient encore les abords de Banne une proclamation insensée, dont voici un extrait : « Voyant avec la plus grande peine les calamités qu'entraîne la « guerre à cause des différentes opinions, je demande que chacun « rentre chez soi et qu'il y soit parfaitement libre et tranquille. Je « resterai *dans mon château de Banne, comme faisant partie de* « *mon héritage,* et j'exhorte les partis divisés à se réunir et à se « mettre sous la protection des puissances [2]. »

Le soir même, à la faveur d'une pluie battante, Saillans, avec une trentaine d'hommes — parmi lesquels son domestique, le vétéran Nadal, le curé Pradon et l'abbé Boissin du Puech — quitta le château de Banne, et, parvenant à franchir le cercle de ses ennemis, put passer en Gévaudan.

Une heure après, les troupes constitutionnelles entraient dans le fort.

La troisième fédération de Jalès avait vécu.

1. Manuscrit de Jules de Malbos sur les événements de Jalès.
2. Conspiration de Saillans. *Pièces justificatives*, n° 14.

VIII

On a beaucoup disserté sur les causes qui firent avorter une conjuration si bien organisée.

Ces causes sont multiples ; mais on n'a pas tout dit.

Le principal auteur de l'échec — échec dont il fut d'ailleurs victime, ainsi que nous le verrons plus loin — est le commandant lui-même de l'expédition. M. Ernest Daudet a méchamment répété un propos jaloux du colonel des Ours-Mandajors, accusant Saillans d'aimer trop le vin et de s'enivrer à ses repas [1]. Il n'avait pas ce défaut ; mais il en avait d'autres qui nuisaient à ses brillantes qualités. Andéol Vincent fait de lui le portrait suivant :

M. le comte de Saillans joignait à de grands talents militaires une connaissance approfondie du cœur humain. Vous voyait-il une fois, c'était assez, il vous savait par cœur et vous employait suivant vos moyens. Habile à manier les esprits, il en obtenait les plus grands sacrifices, sans efforts et sans promesses. Souple à se proportionner aux gens qui l'abordaient, son aspect inspirait la confiance et l'amitié : montagnard avec l'homme des montagnes, guerrier près du soldat, grand seigneur avec un gentilhomme, jamais il ne fut déplacé nulle part. Doué d'une physionomie heureuse, d'une éloquence persuasive, parlait-il, à l'instant et malgré soi, on était de son avis. Actif, vigilant, infatigable et d'une intrépidité reconnue, dormant peu et travaillant beaucoup, continuellement en route, rarement de jour, souvent de nuit, changeant tour à tour de nom, de costume et de domicile ; aujourd'hui à Privas, demain à Joyeuse, le lendemain à Pradelles, il se multipliait. L'eût-on cherché chez M. Padilhe de Saint-Andéol, il était au château de M. de Rochessauve..., Certes, avec de si puissans moyens, M. le comte de Saillans eût porté de terribles blessures au monstre révolutionnaire, si, moins vif, plus maître de lui, moins entreprenant, moins colère et moins sensible à de légers désagréments, il se fût imposé l'obligation de ne rien sacrifier à la fortune sans lui avoir ravi toutes les chances de lui nuire, et si cette prévoyance lui eût fait préférer la voix de la raison et les conseils de la prudence à son impétuosité naturelle [2].

Le secret et un silence rigoureux étaient ici commandés par les circonstances. Une imprudence, un seul indice, pouvaient éventer la mine. Les plus légers détails exigeaient autant de précautions que l'ensemble. Ces précautions, Claude Allier savait les

1. Ernest Daudet. *Conspirations royalistes*, p. 79.
2. Andéol Vincent. *Hist. des guerres du Vivarais*, etc., pp. 51 et 52.

prendre. Il écrivait à ses amis avec du lait, — et il fallait du noir de fumée pour déchiffrer ses pages. Il avait inventé pareillement une terminologie spéciale, compréhensible pour les seuls initiés. Moins pointilleux, le comte de Saillans, s'il cachait son nom, ne faisait pas mystère de ses projets. C'est précisément ce qui amena la découverte du complot.

En outre, les conjurés n'étaient pas d'accord.

Jaloux des pouvoirs du comte de Saillans, les chefs des royalistes de Mende, l'abbé de Siran, MM. Rivière, de Combettes, Lacroix et de Borel, réfugiés à Coblentz, après le piteux avortement de leur insurrection du mois de mars, combattaient auprès des princes les plans du comité-directeur de Jalès. Le général Connway se mettait aussi de la partie. Dans une de ses lettres, le chevalier de Melon accuse positivement « Siran, Borel, Lacroix, Rivière et, « plus que tout, le général Connway, de faire tous leurs efforts « pour empêcher que des opérations sages et vertueuses puissent « réussir. » Il se plaint que ces hommes « qui se disent royalistes » se laissent aller jusqu'à répandre dans le pays « un déluge d'injures, d'avis, d'écrits et de billets anonymes, » où le comte de Saillans est représenté comme un « aventurier » ; Claude Allier, « le respectable aumônier général, » comme un « écervelé, » et lui, le chevalier de Melon, comme « un brigand » [1]. Saillans, à son tour, se plaint amèrement de Connway, — et, dans la réunion du cirque de Mâlons, il laisse entendre que cet Irlandais « aime beaucoup plus le gouvernement anglais que celui du Roi ». Nous ne savons jusqu'à quel point l'accusation était fondée. Mais il est évident que toutes ces zizanies ne pouvaient que nuire au succès de la fédération.

Ce n'est pas tout. Saillans fut trop impatient. La Fontaine a dit :

Rien ne sert de courir, il faut partir à point.

L'impétueux commandant partit trop tôt. Les chefs des légions catholiques, qui comptaient sur le 15 août pour le soulèvement général, furent surpris et déconcertés de la conduite imprudente de Saillans. Ils ne purent rassembler des hommes qui ne s'attendaient pas à une explosion si hâtive. Ceux d'entre eux qui soupiraient après l'instant de se lever en masse se refusèrent à marcher isolés. Toute harmonie fut détruite. Les cœurs se refroidirent. Enfin, pourquoi ne

1. Lettre du chevalier de Melon à un de ses amis. CONSPIRATION DE SAILLANS. *Pièces justificatives*, nº 22.

pas l'avouer ? Quelques royalistes — et les documents recueillis à ce sujet par feu M. de Valgorge ne permettent pas d'en douter — voyaient avec peine que l'entreprise du comte de Saillans était combinée de façon à s'effectuer au moment où les Espagnols débarqueraient sur les côtes de la Provence et du Bas-Languedoc [1]. Certes, ils n'ignoraient pas que les Espagnols ne nourrissaient contre la France aucune idée de conquête. Leur but se bornait à aider les royalistes fidèles à renverser un parlement usurpateur, à rétablir la religion catholique dans une situation équitable et à rendre à Louis XVI les prérogatives essentielles de son pouvoir souverain. Mais, Français avant tout, un certain nombre de fédérés auraient préféré agir seuls. Ils se seraient fait hacher pour leurs convictions. Il leur répugnait de recourir à l'étranger pour en assurer le triomphe. Parmi leurs soldats, il y avait aussi des catholiques — nous en avons eu la preuve lors de la formation des deux premiers Camps — qui, trompés ou séduits par certaines apparences, n'auraient point vu la Révolution de trop mauvais œil, si elle n'avait pas persécuté l'Eglise. Nous possédons une déposition du maire de Saint-Sauveur, Louis Heyraud, qui est, à ce sujet, bien significative. Il dit : « Les habitants de ma « commune reconnaissent la Constitution juste sur plusieurs points, « mais pas sur le fait de la religion, par exemple. Ils ne détestent « pas les patriotes en général ; ils abhorrent seulement ceux qui « soutiennent les Huguenots [2]. » Il y avait donc dans la conjuration des éléments divers qui se contrecarraient. Bref, des quarante mille fédérés, sur lesquels comptaient Allier et Saillans, deux mille seulement — et par la faute de ce dernier — payèrent de leur personne.

Telles sont les causes qui firent écrouler un plan d'opérations gigantesques, depuis longtemps sagement combinées, évanouir tant d'espérances, échouer enfin une tentative si hardie, si noble et si légitime.

Parlant de la troisième fédération de Jalès, Chasles, député à la Convention, disait :

J'ai eu sous les yeux tous les éléments de cette conspiration, et j'ose le prétendre, jamais les traitres (?) n'en ourdirent jusqu'à ce jour une plus

1. Lettre du chevalier Melon à un de ses amis. CONSPIRATION DE SAILLANS. *Pièces justificatives*, n. 22.

2. Pièce faisant partie de nos Archives.

vaste, une mieux conçue, et dont les résultats menacèrent plus directement les droits que nous avons reconquis.

Le fait est que si les provinces méridionales avaient eu des chefs militaires à la hauteur de leur mission, comme il s'en trouva dans l'Ouest, on aurait vu en France deux Vendées, et la marche de la Révolution aurait pu être singulièrement modifiée.

C'est l'avis de M. Ernest Daudet — un écrivain de parti-pris qui s'acharne à rabaisser les fédérés de Jalès, quand il ne les calomnie pas.

C'est aussi notre avis, à nous, qui essayons de rendre justice à ces héros méconnus — dont quelques-uns ont pu se tromper sur le choix et l'emploi des moyens, mais dont l'intention à tous était droite, le but juste et grand, la conduite désintéressée. Il ne dépendit pas d'eux (Saillans excepté) que le succès ne couronnât leurs efforts, et presque tous payèrent de leur vie leur généreuse revendication.

Il nous reste à raconter ce martyrologe, dans ses affreux et douloureux détails.

IX

On a vu qu'à la faveur d'un orage, Saillans et une vingtaine de ses compagnons avaient pu s'échapper du fort de Banne et gagner la Lozère [1]. Les fédérés, postés dans le bourg de Banne et les villages des environs, — 1500 hommes en tout, — profitèrent également de la nuit et de la pluie pour rentrer dans leurs foyers. Ce fut une lamentable retraite. Le matin, la tempête avait cessé — le soleil reparut. Ils se séchèrent, enterrèrent leurs armes dans les vignes et se séparèrent les larmes aux yeux. Plusieurs d'entre eux ne devaient plus se revoir ici-bas. Des ordres étaient lancés pour la poursuite des fugitifs : les chercher, les retrouver, les traîner dans les cachots, leur donner la mort, en cas de résistance : telles étaient les instructions de Boissy-d'Anglas, qui présidait à Joyeuse les délibérations du directoire de l'Ardèche. On avait fait venir des Hautes-Boutières plusieurs gardes nationaux, à demi-sauvages, qu'on appelait

1. Les châteaux de Banne et de Jalès furent incendiés et détruits, par ordre du directoire de l'Ardèche, quelques jours après le départ de Saillans.

les Mastrens [1]. C'est à ces bandes soudoyées que fut confiée la mission de rechercher les fédérés de Jalès. Elles s'en acquittèrent avec un zèle qui tenait de la férocité. Répandues sur toutes les routes, embusquées dans tous les défilés, elles massacraient impitoyablement les catholiques qui leur tombaient sous la main. Elles les pourchassaient jusque dans les fermes, où ils demandaient l'hospitalité d'un moment [2].

Saillans, son domestique, le vétéran Nadal, l'abbé Boissin du Puech et le curé de Banne, l'abbé Pradon, avaient passé la nuit à Elze, commune de Mâlons, dans une maison amie. Le 12 juillet, à sept heures du matin, ils se dirigeaient tous les cinq du côté de Villefort, lorsque, arrivés au village des Aidons, ils furent arrêtés par une patrouille de gardes nationales que commandait un individu de cette localité, le sieur Etienne-Hyacinthe Laurent, ancien sergent-major du régiment « ci-devant Hainaut [3]. » Laurent conduit les fugitifs à sa maison et interpelle celui qui paraissait être leur chef. Voici, d'après le récit fait devant le juge de paix des Vans par Laurent lui-même, les détails de cette arrestation :

« L'interpellé se dit curé de Barjac et ajoute être en voie de se « rendre aux bains de Saint-Laurent. Il demande à vaquer à un « besoin de nature. Conduit dans une écurie, le déclarant l'aperçoit « cachant dans une crèche un portefeuille et un papier ; le déclarant « feint de ne pas s'en apercevoir. Il fait monter le prétendu curé « dans sa maison, le consigne et retire de ladite crèche lesdits por- « tefeuille et papier. Il découvre des notes qui ne permettent pas de « douter que le prétendu curé étoit M. de Saillans. Il se saisit du « tout, et, appelant ledit sieur Saillans dans un appartement parti- « culier, il lui annonce le reconnaître pour tel. Celui-ci convient « être M. de Saillans et dit : « Je suis en votre pouvoir ; voilà ma « croix de Saint-Louis ; accordez-moi la liberté, et je vous offre

1. Habitants du canton de la Mastre.

2. Andéol VINCENT. *Guerres du Vivarais*, p. 74.

3. Cet Hyacinthe Laurent, à qui l'Assemblée législative accorda 3000 livres de récompense pour avoir arrêté Saillans, ne doit pas être confondu avec un autre Laurent, coupe-jarret, qui prit la part la plus active au massacre des prêtres de Naves, dont nous parlerons bientôt. Ce dernier, nommé plus tard gardien du château de Largentière, eut une mort épouvantable. En allant satisfaire un besoin naturel, il se laissa tomber dans les fossés et fut tué dans sa chute. Toute la nuit les rats et les autres carnassiers des environs s'acharnèrent sur son cadavre. Le lendemain on ne trouva que des ossements et des membres en lambeaux. (Nous tenons ces détails, que nous a confirmés M. Léon Védel, de notre aïeule, Anne Brugal.)

« 50 louis [1] et fortune dans mon entreprise. » Le déclarant refuse. « Alors le sieur Saillans saisit ce dernier par le cou et le serre en « disant : « Si nous étions seuls, si je ne craignois tes camarades, je « te ferois raison [2]. Le déclarant se dégage, bat de suite la géné- « rale, et les gardes nationaux de Sainte-Marguerite et autres lieux « voisins arrivent à son aide [3]. » On amène aux Vans Saillans et ses compagnons en prenant des renforts au Chambonet, à la Figère, à Malarce, à Gravières, aux Sallèles et à Chambonas.

Andéol Vincent raconte l'arrestation de Saillans d'une autre manière :

« Epuisé de fatigue et de faim, le comte de Saillans, dit-il, s'assied au bord d'une rivière, à l'ombre d'un buisson touffu, le sommeil l'y surprend. Une troupe de volontaires, commandés par un sergent, rôdait dans les environs. Un d'entre eux, apercevant le guerrier paisiblement endormi, en avertit ses camarades. Aucun d'entre eux ne connaissait le comte de Saillans ; mais la noble fierté empreinte sur le front du dormeur devient pour eux le garant d'une importante capture. Éveillé en sursaut, le proscrit met la main sur la garde de son épée... Hélas ! tout projet de résistance était inutile : il se laissa conduire. »

Ce récit est beaucoup plus poétique que la déposition d'Hyacinthe Laurent, mais il nous paraît moins exact.

A l'entrée de la ville des Vans, les Mastrens s'emparèrent de Saillans et de ses compagnons, et les menèrent à la place de la Grave [4], en vomissant contre eux toutes sortes d'injures. Une populace effrénée suivait l'escorte. Des gens sans aveu, armés de sabres et venus d'un peu partout, se mêlaient aux Mastrens. Déconcerté par les vociférations de cette cohue, Saillans dit à ceux qui le suivaient de près, en leur offrant du tabac dans une tabatière en or : « Je vous prierois, Messieurs, de nous remettre aux autorités. Notre « vie n'est pas ici en sûreté. »

1. Sur les 300,000 livres remis à Saillans par le comte de Provence, il lui restait quand il fit le siège du château de Banne, 220,000 livres. Craignant d'être surpris, le commandant en chef de l'armée catholique remit cet argent à un faux royaliste de Saint-Ambroix, en qui il avait confiance. Celui-ci s'appropria le dépôt. Plus tard, il nia. Mais comme il était passé d'une position médiocre à une aisance subite, la rumeur publique ne s'y trompa pas. (Le fait est attesté par le bailli de Tharaux et par Jules de Malbos.)

2. On a fait un crime à Saillans de cet acte de colère. Etant donnés les circonstances et le caractère de l'homme (Saillans n'était pas un saint), cet acte, si blâmable soit-il, nous paraît tout naturel.

3. Conspiration de Saillans. *Pièces justificatives*, n° 51.

4. Place où se tiennent les marchés et les foires des Vans.

Un de ces hommes prend pour une insulte le soupçon, pourtant si justifié, de Saillans. Il écarte la foule, laisse faire quelques pas au malheureux vaincu et, d'un coup de sabre asséné par derrière, lui fend le crâne. Saillans tombe foudroyé. Aussitôt, la populace se précipite sur le cadavre, — et un certain Lapaille (de Largentière) lui scie la tête. Ce cannibale plante ensuite cette tête sanglante au bout d'une pique, la promène d'abord devant les fenêtres des habitants des Vans qui passaient pour favorables à la cause royaliste, s'en amuse ensuite tout le jour, part pour Largentière avec le hideux trophée, le promène également dans les rues de cette ville et finit par l'enterrer sur les bords de la rivière de Ligne, dans un clos de mûriers [1].

On a cru longtemps que celui qui avait porté au comte de Saillans le coup mortel était le commandant de la garde nationale de Montpezat. Il se trouvait, en effet, dans le groupe qui entourait la victime. Mais ce n'est pas lui qui frappa. L'erreur sur son compte a été propagée par Andéol Vincent, — son ennemi personnel. Celui qui fendit le crâne de Saillans était une sorte de géant, nommé Jouve. Le bailli de Tharaux, dans ses *Souvenirs sur la Révolution,* et le lieutenant Roger, dans un rapport à son colonel [2], le nomment en toutes lettres. Quel était ce Jouve ? Il y avait, à cette époque, un sinistre coquin qui portait ce nom, qui s'appelait aussi Jourdan, et à qui le peuple avait donné l'horrible sobriquet de *Coupe-Tête.* Jamais, dans l'histoire du banditisme révolutionnaire, un psychologue n'a trouvé réuni chez un même homme plus de férocité basse, plus d'affinité avec la bête fauve. C'est Jouve-Jourdan qui assassina de Launay, le gouverneur de la Bastille, dont il avait été le palefrenier ; c'est lui qui, dans le Comtat Venaissin, incendiait les châteaux et en faisait décapiter les habitants ; c'est lui qui dirigea, dans Avignon, le massacre de la Glacière, où périrent, hommes ou femmes, soixante et treize personnes ; c'est ce misérable enfin qui se vantait de vouloir dépeupler tout le Midi, si on lui en laissait le temps. Amnistié de ses crimes au mois de mars 1792, Jouve-Jourdan quitta le Comtat pendant quelques mois, pour n'y revenir qu'en 1793. Dans l'intervalle, ses biographes perdent ses traces. Où peut-on supposer qu'il alla, sinon dans son pays natal, à Saint-Jeure-

1. Nous avons reconstitué le récit de la mort de Saillans d'après les papiers de M. de Valgorge, les récits du temps et des souvenirs particuliers.

2. Archives de l'Ardèche. Dossier Jalès.

d'Andaure? Or, nous l'avons dit, c'est précisément de ces hautes régions vivaraises, que descendit cette tourbe de Mastrens dont les exploits terrorisèrent à ce point les cantons des Vans et de Joyeuse, que, vingt ans après, les mères se servaient du nom de ces bandits pour faire peur aux enfants : « *Garo loui Mastren,* Prends garde aux Mastrens ! » Mais tout ceci ne serait qu'une probabilité de la participation de Jourdan Coupe-Tête à l'assassinat du comte de Saillans. La preuve que le Jouve dont parlent le lieutenant Roger et le bailli de Tharau xest bien le même que l'auteur des massacres de la Glacière, nous est donnée par M. Auguste de Clémenceau de la Gautraye, petit-neveu de l'abbé Clémenceau de la Bouillerie, un des prêtres de Naves qui furent assassinés deux jours après le comte de Saillans, — comme on le verra plus loin. M. Auguste de Clémenceau de la Gautraye, racontant dans l'*Univers,* du 14 juillet 1878, la mort de son grand'oncle et des prêtres proscrits, ses collègues, s'exprime ainsi : « Les actesauthentiques de ces martyres sont « entre mes mains. Le fameux Jourdan, dit *Coupe-Tête,* était l'un « des volontaires qui participèrent aux trois glorieuses journées « vivaraises, des 12, 13 et 14 juillet 1792. »

SIMON BRUGAL.

(La suite prochainement.)

UNE ÉLECTION D'ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL

(VANNES. — MARS 1791.)*

Deux jours plus tard, les administrateurs-directeurs ont changé d'avis.

« A Messieurs les députés du Morbihan à l'Assemblée nationale.

« Vannes, 17 mars 1791.

« En réponse à la lettre de M. Corroller du 14 de ce mois, nous « avons l'honneur de vous dire que le refus de M. Guégan d'ac- « cepter le siège épiscopal du Morbihan expose le département à « voir renouveler les scènes de désordre dont nous avons été les « malheureux témoins. Ce refus déconcerte les ecclésiastiques qui « s'étaient soumis à la loi, intimide les foibles et enhardit les malin- « tentionnés : il peut causer des maux incalculables. Nous l'en « avons prévenu. Il dépend de lui d'arrêter d'un seul mot les cala- « mités qui menacent son pays : mais s'il persiste dans son insen- « sibilité et s'il fait dépendre son acceptation de la démission du « sieur Amelot, quelque invraisemblable que soit cette démission, il « vaut infiniment mieux que M. Guégan n'accepte point du tout. « Cet exemple seroit suivi par les autres ecclésiastiques, et il en « résulteroit une impossibilité de remplacer les curés réfractaires « qui ne voudroient pas donner leur démission. D'ailleurs ce sys- « tème prouve que M. Guégan n'est pas véritablement attaché à la « Constitution, qu'il a juré de maintenir, et ce seroit un présent fu- « neste au département qu'un évêque inconstitutionnel ou seu- « lement chancelant dans les principes. Ainsi, Messieurs, nous

* Voir la livraison d'avril 1886.

« vous prions de ne faire absolument aucune démarche vers le sieur « Amelot pour l'engager à se démettre. Nous sommes décidés à « convoquer sur-le champ l'assemblée électorale pour procéder à « une nouvelle élection, si mardi prochain [1] nous ne recevons pas « l'acceptation de M. Guégan.

« Nous vous réitérons seulement, Messieurs, la prière que nous « vous avons faite de nous indiquer un ou plusieurs ecclésiastiques « dignes de la confiance publique auxquels l'assemblée électorale « pourroit accorder son suffrage.

« Le district de Vannes seul a commencé ses élections. M. Bo- « cherel fut nommé dimanche dernier curé de Saint-Patern [2]. Les « autres districts allaient en faire autant. Mais le refus du nouvel « évêque a fait tout suspendre. Il seroit inutile de tenter aucun rem- « placement avant qu'il y ait un évêque. Les élus n'accepteroient « pas. Pendant ce temps-là, le fanatisme travaille. Cela est fort mal- « heureux. Les adm^rs, etc... »

Les démarches des députés restèrent infructueuses. Dès le 18 mars, MM. Dusers et Lucas de Bourgerel, ayant remis à M. Guégan la lettre des administrateurs en date du 15, écrivoient : « Il n'y a rien abso- « lument à espérer de sa part. » M. Coroller, répondant, le 21 mars, à la lettre du 17, reçue le 20, disait : « Nous sentons, comme vous, « combien est fâcheux le refus de M. Guégan ; mais il est formel et « sans retour. » En même temps, les députés cherchaient un candidat. M. Dusers, qui avait déjà soumis aux administrateurs le nom du P. Latyl, et M. Lucas de Bourgerel pensent qu'un récent décret de l'Assemblée nationale « sur la pétition d'un très grand nombre de « fonctionnaires publics ecclésiastiques du département de la Cha- « rente et de plusieurs autres départements, » décret admettant jusqu'au moment de la réunion des électeurs les ecclésiastiques à prêter le serment, diminuera les résistances et permettra de faire un bon choix dans le clergé du département. Toutefois, ils indiquent M. l'abbé Charrier de la Roche, curé et député de Lyon, qui, disent-ils, « seroit parfaitement notre affaire. » Mais, le 20 mars, M. Charrier de la Roche est élu, à Rouen, évêque métropolitain du départment de la Seine-Inférieure. MM. Dusers et Lucas de Bourgerel présentent, le 23, un nouveau candidat :

1. 22 mars.
2. Paroisse de la ville de Vannes.

« M. l'abbé Audren[1], vice-gérant du collège des Grassins à Paris, « natif de Basse-Bretagne, sachant l'idiôme celtique, seroit bien « notre affaire. Ce prêtre citoyen vient de donner au public un ex- « cellent ouvrage sur l'éducation nationale. Au surplus, nous serions « bien malheureux, si dans tout notre département, il ne se trouvoit « pas un seul prêtre instruit, vertueux et bon citoyen. A Saint- « Brieuc, le corps électoral vient de choisir, sans aucune difficulté, « un pontife recommandable sous tous les rapports[2]. »

MM. Corroller, Boullé et Corentin le Floch[3] indiquent, le 23 mars, d'autres candidats. Le premier est M. Le Breton, ancien prieur de Redon, député suppléant du clergé du diocèse de Vannes ; le second est M. Verguet, religieux bénédictin, ancien prieur du Relecq, vicaire général de l'ordre de Citeaux, député du clergé du diocèse de Léon. Ce dernier a eu beaucoup de voix à Saint-Brieuc : « Il « a beaucoup de fermeté, est habitué au gouvernement et rempliroit « avec dignité. Le premier n'a contre lui que son air de jeunesse « et sa petite taille ; d'ailleurs il a aussi toutes les qualités requises, « cependant moins de fermeté que l'autre. » L'un et l'autre accepteraient sûrement. Cependant les députés craignent que « leurs « frères des campagnes ne tiennent à leurs préjugés et à leurs « vieilles opinions contre les moines. » Dans ce cas, leur choix se porterait sur Audrein. « Il est né aux environs de Guémené. Il a « régenté quelques années à Quimper, ensuite ici à Louis-le-Grand. « Il a longtemps été confesseur et prédicateur couru à Saint-Sul- « pice. Il a des moyens et des talents. Il est patriote jusqu'aux dents, « sçait le breton et a un physique agréable ; il est âgé de 45 à 50 ans. « Vous devez avoir de lui un plan sur l'éducation. Il a donné « d'autres ouvrages assez estimés. La députation du Morbiban se « réunit volontiers en sa faveur, et d'autres Bretons le portent avec « faveur. » Le 25, dernière recommandation de M. Lucas de Bourgerel en faveur d'Audrein. « L'Assemblée nationale, à la séance du « 2 décembre 1790, donna des éloges à ses vues patriotiques et or- « donna que le premier volume de son *Recueil de discours civiques* « seroit déposé aux Archives de la nation. Suivant les différents

1. L'abbé Audrein, élu député à la Convention nationale par le département du Morbihan, vota la mort du roi. Il devint évêque schismatique du Finistère. M. l'abbé Téphany a donné une relation très complète de sa fin tragique.

2. Jacob, recteur de Lannebert, petite paroisse près de Paimpol, élu le 13 mars 1791.

3. Corentin le Floch, député de la sénéchaussée d'Hennebont.

« rapports que nous avons eus de sa personne, on ne peut pas sous, « tous les aspects, avoir un sujet plus convenable. »

Mais, dans l'intervalle, les administrateurs du Morbihan avaient compris que la décision de M. Guégan était irrévocable. Nous voyons, en effet, le 19 mars, M. Le Malliaud, procureur-général-syndic, écrivant aux procureurs-syndics des neufs districts pour leur faire connaître, trois jours avant l'expiration du délai fixé par la lettre du 17, « qu'un excès de modestie n'a point permis à « M. Guégan, curé de Pontivy, d'accepter le siège épiscopal du « Morbihan, auquel le suffrage de ses concitoyens l'avait élevé, » et, convoquant pour le dimanche 27 mars l'assemblée électorale en vue de la nomination de l'évêque et des membres du tribunal criminel. En accusant réception de cette lettre, le procureur-syndic près le district d'Hennebont écrit à M. Le Malliaud : « ... Je crains bien « cette fois qu'il ne nous manque beaucoup d'électeurs. Les prêtres « manœuvrent en secret de toutes parts et tirent un grand avan- « tage du refus de M. Guégan : à joindre que tous ces voyages sans « succès dégoûtent surtout les électeurs. Je leur fais sentir cepen- « dant que ce voyage eût été nécessaire quand même M. Guégan « eût accepté [1]. »

L'assemblée électorale se tint au jour fixé. Après la messe, célébrée par M. Denouailles « ci-devant archiprêtre, « le procureur-général-syndic prononça un discours relatif à l'importance des élections et donna lecture de la lettre adressée le 12 mars aux administrateurs du Morbihan, par M. Guégan [2]. Le bureau fut constitué : il fut composé de MM. Najac, président, Poullain, secrétaire, Brüe, Gaillard et Cordon, scrutateurs. Puis les électeurs, après avoir entendu la formule du serment, répondirent à l'appel de leur nom par les mots : « Je le jure. »

Le soir, M. Najac communiqua à l'assemblée une lettre de M. de Lessart, ministre de l'Intérieur. Le ministre avait mis sous les yeux du roi la lettre écrite par le président de l'assemblée électorale du 6 mars et le procès-verbal qui y était joint. Il ajoutait : « Sa Ma- « jesté en a lu les détails avec un véritable intérêt. Elle compte « trop sur le patriotisme et sur la sagesse de l'assemblée électorale « pour ne pas espérer que M. Guégan, n'ayant point accepté l'évêché,

1. Lettre du 21 mars 1791.

2. La lettre de M. Guégan avait été imprimée à huit cents exemplaires par ordre du département.

« le nouveau choix sera également avantageux pour la religion et « la tranquillité du département. » L'élection eut lieu dans la forme décrite plus haut, à propos de la nomination de M. Guégan. Au premier tour de scrutin, personne n'obtint la majorité absolue. Les feuilles de dépouillement n'ayant pas été conservées, nous ignorons le nom des candidats qui recueillirent le plus grand nombre de suffrages. 255 votants, au lieu de 271, prirent part au second tour de scrutin. Les scrutateurs annoncèrent à l'assemblée « que M. Charles Le Masle, curé d'Herbignac, ayant réuni cent « soixante-six suffrages, avoit obtenu une majorité flatteuse. Aus- « sitôt, dit le rédacteur du procès-verbal, les applaudissements se « sont fait entendre ; les orgues ont joué des airs analogues à la cir « constance, et le son des cloches a annoncé aux citoyens l'élection « d'un nouveau prélat. » Trois électeurs, MM. Poussin, Le Tutour et Mauduit, furent chargés de se rendre de suite à Herbignac pour féliciter M. Le Masle et s'assurer de son acceptation. Plus prudente qu'elle ne l'avait été le 7 mars, l'assemblée décida que la proclamation ne serait pas faite avant le retour des délégués.

M. Le Masle, déjà septuagénaire, dit l'auteur de *l'Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, était regardé comme une des lumières de son canton ; malheureusement sa conduite ne répondait pas à sa doctrine, et l'on découvrit, à cette époque, qu'il se contentait de prêcher la religion sans se mettre en peine d'en observer toujours lui-même les préceptes. Quoique favorable au serment, il n'en admettait pas toutes les conséquences, et, l'ayant prêté, il dit à ses paroissiens qu'il s'y était déterminé, parce qu'il n'avait pu se résoudre à les abandonner à la merci d'un loup ravissant, qui ne viendrait parmi eux que pour dissiper le troupeau et immoler les brebis, son intrusion ne lui donnant aucun pouvoir pour leur administrer les sacrements. Par une de ces inconséquences que font souvent ceux qui s'éloignent de la vérité, il ne tarda pas lui-même à être un loup ravissant par son intrusion dans le siège de Vannes [1].

En effet, M. Le Masle n'hésita pas. Pendant la séance tenue le lundi matin, M. Bernard, député des Amis de la Constitution, ayant obtenu l'entrée de l'Assemblée, fit connaître « que M. Le Masle avoit accepté « le ministère sacré qui lui avoit été déféré, et que dans quelques « heures il viendroit témoigner ces sentiments aux électeurs du Mor- « bihan. » Les corps administratifs et M. de Canclaux sont prévenus ;

1. T. 1, pp. 228 et 229.

une commission de douze membres est nommée pour recevoir l'élu à l'entrée de la ville. Le soir, au moment où les scrutateurs constatent le résultat négatif du premier tour de scrutin pour la nomination d'un accusateur public, « un bruit d'instruments a fait con-« noître à l'Assemblée l'arrivée de M. Le Masle ; le canon et les « cloches se sont fait entendre ; il est entré dans la salle, escorté d'un « piquet de la garde nationale et du régiment de Walsh ; un déta-« chement de vingt-cinq cavaliers et la gendarmerie nationale se « trouvoient en bataille devant la cathédrale ; les portes ont été « ouvertes, le peuple s'y est porté en foule et a vu avec saisisse-« ment un évêque que ses vertus, sans aucune brigue, plaçoient à la « tête du clergé du département. MM. du Directoire du département « et du District suivoient les députés du Corps électoral ; MM. les « Officiers Municipaux et les Amis de la Constitution fermoient « la marche. M. l'Évêque a monté dans la chaire et prononcé un « discours qui, marqué au coin de la modestie, caractérisait cette « fermeté que la religion approuve et que le patriotisme fait naître[1]. »

Le président répond à M. Le Masle, au milieu des applaudissements des électeurs et des assistants et des cris de vive l'Evêque ! M. Le Masle, assis au bureau, prend de nouveau la parole. Il signe le procès-verbal « pour preuve de son acceptation, » quitte l'assemblée, suivi de l'escorte qui l'avait amené, et se rend chez M. de Douhet « ci-devant chanoine » qui avait eu le triste honneur de mériter les éloges de Voidel en se séparant de ses collègues du chapitre de Vannes. Le lendemain, dans la cathédrale, une fête semblable à celle du 8 mars eut lieu : M. Le Masle célébra la messe, assisté de MM. de Douhet et Bocherel. Un *Te Deum* fut chanté, puis les électeurs et la foule accompagnèrent M. Le Masle à son logement. Sur la place de la Liberté, un feu de joie fut allumé, le soir, par le nouvel évêque, le président de l'assemblée et les chefs des corps civils et militaires, tandis que les cris de *Vive la Nation, vive la Loi, vive le Roi, vive notre Évêque !* se faisaient entendre et étaient, suivant le procès-verbal, mille fois répétés par tous les citoyens, dont la place était remplie. Des adresses furent envoyées au Roi, à l'Assemblée nationale, aux pasteurs du diocèse : le 30 mars, l'assemblée ayant terminé ses travaux, le président déclara la réunion dissoute[2].

1. Procès-verbal de l'Assemblée électorale, p. 15.

2. Par ordre de l'assemblée, le procès-verbal fut imprimé à huit cents exemplaires ; l'adresse aux pasteurs du diocèse et le discours de M. Najac, contenant proclama

M. Le Masle ayant accepté sans difficulté et sans hésitation le siège épiscopal du Morbihan, les administrateurs du département jugèrent inutile l'envoi d'un courrier extraordinaire à Paris. La nouvelle de l'élection fut donnée à l'Assemblée nationale dans la séance du 1er avril. « Il n'y a pas un moment à perdre, écrivent MM. Dusers et Lucas-« Bourgerel. Il faut que notre nouveau prélat se rende sur-le-champ « à Quimper pour y obtenir de l'évêque de ce siège l'institution ca-« nonique[1]. Muni de cet acte, ainsi que du procès-verbal de son élec-« tion, engagez-le à se rendre le plus promptement possible à Paris, « où nous l'accompagnerons dans toutes les démarches nécessaires « et préliminaires de son sacre. Nous désirerions qu'il voulût habi-« ter le même hôtel que nous ; il y trouveroit un logement décent et « commode ; il y trouveroit des ouailles qui, par ce rapprochement, « seront plus à lieu de lui être utiles. Priez-le de nous faire savoir « ses intentions à cet égard, ainsi que le jour de son arrivée[2].

Au lieu de partir pour Quimper, M. Le Masle se rendit à Paris, avec l'évêque constitutionnel de l'Ille-et-Vilaine, M. Le Coz, qui, comme lui, venait pour être sacré par Gobel, ancien évêque de Lydda, élu évêque de Paris. Il y arriva, le 8 avril, très souffrant et très fatigué. « Avant son départ, écrit M. Corroller, le 9 avril, il « s'était coupé de trop près l'ongle du gros orteil du pied droit. La « secousse, les mouvements de la voiture, ont fait porter le sang « sur cette partie, et il a la jambe tellement enflée qu'il fut obligé « de se mettre au lit en arrivant, et que je crains qu'il ne soit « obligé de le garder pendant quelques jours, ce qui retarderait sa « consécration. » Dans une autre lettre, du 13, M. Corroller signale quelque amélioration : il espère que M. Desseau, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, « tirera leur pasteur d'affaire sous trois ou quatre « jours. » Il ajoute : « Fût-il vrai que M. Le Masle n'eût point été « indisposé, il n'eût pas été sacré avant Pâques, dès qu'il n'arrivait « point ici avec l'institution canonique. Ce ne sera donc qu'après « Pâques, du moins bien vraisemblablement, qu'il pourra l'être, et dans « tous les cas nous vous l'enverrons le plus tôt possible. » M. Fabre, lieutenant de la gendarmerie nationale, se trouvant à l'hôtel Gaillon, rue d'Antin, avec M. Le Masle, sert de secrétaire à ce dernier, dont

tion de l'élection de M. Le Masle, furent imprimés au nombre de deux mille exemplaires.

1. Expilly, évêque constitutionnel du Finistère.

2. Lettre du 2 avril 1791 aux administrateurs du Morbihan.

les mains sont paralysées par la goutte. Le 16 avril, il annonce que M. Le Masle est sorti, pour la première fois, depuis son arrivée, et il dit : « Sa résidence ici, sa maladie, augmentent les frais. Plusieurs « évêques ont reçu 3000^{lt} pour dédommagement, notamment celui « de Beauvais. Cette somme s'est prise sur celle dont vous pouvez « disposer pour les gratifications. Qui la mérite plus que lui, qui « sacrifie, à son âge, son repos pour entreprendre une carrière « pénible. Les nouvelles qu'on nous mande sont peu consolantes « pour lui, mais il amènera des vicaires patriotes, instruits et ver- « tueux. Je vous prie de lui écrire un mot, aussi de lui accorder « les 3000^{lt}, car il dépensera beaucoup plus que la somme qu'il a « reçue. »

Dans la lettre suivante, adressée le 21 avril à M. Le Masle, les administrateurs du département passent sous silence la demande de subvention.

« M. l'Évêque, disent-ils, nous avons appris avec la plus vive « sensibilité votre indisposition. MM. les députés du Morbihan à « l'Assemblée nationale, auxquels nous écrivons presque tous les « courriers, ont dû vous témoigner tout l'intérêt que nous prenons « à votre santé. La lettre que nous recevons ce jour de M. Fabre « nous donne l'espoir d'un rétablissement prochain et de l'avantage « de vous voir bientôt au milieu de nous, si, comme on nous l'a fait « espérer, la cérémonie de votre sacre peut avoir lieu le jour de « Pâques. Nous faisons des vœux pour que rien ne contrarie désor- « mais nos espérances.

« La tranquillité se maintient dans le département, et nous croyons « que votre présence contribuera efficacement à ramener les esprits « à la soumission aux lois. Il se fait encore quelques prédications « incendiaires, mais elles n'ont heureusement pas de suites.

« Lorsque votre santé vous permettra de vous mettre en route, « nous vous prions, Monsieur, de nous en instruire 8 jours d'a- « vance, pour que, s'il est possible, nous puissions prévenir plusieurs « ecclésiastiques du département de se trouver à votre installation.

« On a procédé au remplacement dans plusieurs districts, spécia- « lement dans ceux d'Hennebont et du Faouet, où toutes les élec- « tions sont finies ; les autres ne sont pas aussi avancées, et nous « sommes d'avis de suspendre jusqu'à votre arrivée, afin de donner « le temps aux curés réfractaires de se décider ; et peut-être con- « viendrait-il de s'occuper d'abord de la circonscription des pa- « roisses.

« Vous pensez, sans doute, Monsieur, à la nomination de vos vicaires. « Quoique nous soyons persuadés que vous en trouverez plusieurs « dans votre diocèse, nous pensons néanmoins qu'il seroit important « d'en choisir un certain nombre à Paris, qui reviendroient avec « vous, et qui pourroient être employés, soit dans la cathédrale, « soit dans le séminaire ou le collège. Ces dernières places sont à « votre nomination, et nous désirerions les faire de concert avec « vous. Nous nous permettons d'ajouter qu'il seroit peut-être inté- « ressant de choisir à Paris surtout les 4 vicaires du séminaire. Nous « sentons, Monsieur, que ces places, exigeant des hommes de talents « et de mœurs exemplaires, vous serez nécessairement embarrassé « pour choisir dans un clergé que vous ne connaissez pas ; mais « nous présumons que les députés du Morbihan peuvent vous faire « connaître des ecclésiastiques de confiance et en état de vous indi- « quer des sujets propres aux fonctions que vous voudrez bien leur « confier. »

Déjà, dans une lettre du 19 avril, adressée aux députés du Morbihan, les administrateurs-directeurs avaient insisté avec vivacité sur le choix des prêtres que M. Le Masle devait ramener à Vannes. « Une chose essentielle, disaient-ils, et dans laquelle nous vous prions, « Messieurs, de seconder M. l'Évêque en tout ce qui dépendra de « vous est de se procurer à Paris un certain nombre de vicaires, « 3 ou 4 au moins, bons citoyens et capables, qui reviennent ici « avec lui. » Les députés avaient prévenu l'expression de ce désir. MM. Dusers et Lucas-Bourgerel racontent, le 11 avril, qu'ils ont fait quelques démarches pour trouver deux sujets capables de remplir les fonctions de principal et de sous-principal du collège de Vannes. « Nous aurions désiré que vous nous eussiez mandé si « vous voulez absolument des prêtres, ou bien si vous vous accom- « moderiez de laïcs ; dans ce dernier cas, nos perquisitions seroient « beaucoup plus faciles. Dans le doute, nous nous sommes bornés « jusqu'ici à la recherche de prêtres dignes de la confiance du dé- « partement par leurs vertus et leurs talents. Nous pensons même « que, dans un pays tel que le nôtre, des prêtres, c'est-à-dire des « bons et qui soient amis de la Constitution, sont plus propres que « d'autres citoyens au ministère honorable de chefs de l'éducation « publique. Au reste, nous attendrons vos instructions à ce sujet. » M. Fabre pose, le 15 avril, la candidature de M. Audrein. « M. Au- « drein, de Quimper, très digne prêtre, savant, viendroit à Vannes, « si la place de principal est vacante et s'il peut être un des vicaires

« de M. l'Évêque en même temps. Un mot de réponse. Ce seroit « une très grande acquisition pour notre pays. » Les administrateurs accueillent favorablement cette proposition : « Nous n'avons « encore pourvu, disent-ils, à aucune place du collège, et il est « facile de lui procurer celle de principal. La seule difficulté seroit « de savoir si les obligations qu'elle impose seroient compatibles « avec les fonctions de vicaire. Mais s'il était obligé d'opter, le trai- « tement de vicaire lui assure dans tous les cas un sort honnête. »

Ces difficultés furent aplanies : le 2 mai, M. Lucas-Bourgerel put annoncer aux administrateurs que M. Audrein acceptait la place de premier vicaire et que deux autres prêtres l'accompagneraient à Vannes. MM. Lucas-Bourgerel et Dusers se font, quelques jours plus tard, les interprètes de M. Audrein et de ces deux prêtres pour réclamer le paiement des frais de leur voyage à Vannes : « Ces « MM. observent que les honoraires des fonctions publiques qu'ils « acceptent étant fort modiques, leur déplacement leur occasionnera « assez d'autres dépenses très considérables sans être encore obligés « de supporter celle du voyage. Quant à nous, Messieurs, nous « estimons qu'il est tellement essentiel que notre nouvel évêque « paroisse dans son diocèse accompagné de quelques bons ecclé- « siastiques, que nous n'hésitons pas un seul instant à vous enga- « ger de faire les frais de leur voyage. Nous tâcherons d'en trouver « encore deux ou trois autres, ce qui n'est pas très facile, attendu « que nous ne voulons que des hommes irréprochables et propres « à seconder efficacement notre vénéré prélat dans le ministère « pénible de l'apostolat. Au reste, les frais de voyage ne doivent pas « excéder 150^{tt} pour chacun de ces ecclésiastiques. Or, une telle « dépense n'est pas ruineuse. »

ALBERT MACÉ.

(*La fin prochainement.*)

CONFESSION, SOUVENIRS & BAVARDERIES

DE

FANI ROSEVAL

Actrice des Variétés Amusantes, en l'an III

---

8 floréal, an III.

Ce matin je me suis réveillée, aussi effarée qu'Eurydice quand elle sortit du Tartare. J'aurais juré que je venais de faire la néréïde dans le fleuve du Léthé et qu'il y avait des milliers d'années que je dormais. Ce ne fut que peu à peu que je me persuadai que je fusse moi-même. Je sonnai ma montre. Il était cinq heures. Je regardai avec précaution autour de moi, comme j'ai vu parfois faire à des petits oiseaux qui montent, pour la première fois, du fond du nid sur le bord et qui considèrent le feuillage autour d'eux. Puis j'éclatai de rire, et voici pourquoi je ne pus me contenir. Mes rideaux de fenêtre étaient bien fermés. Mais il y avait un lutin rayon de soleil qui passait entre deux portières et qui venait tomber sur deux visages de femmes étendues l'une à côté de l'autre dans deux fauteuils et dormant le nez en l'air, comme les héroïnes des contes de Crébillon. Je reconnus le profil sec et dur de Caméra à côté de la face rondelette de Colombine. L'idée m'avait saisie que c'étaient Melpomène et Thalie qui m'étaient venu chanter pouilles pour les avoir abandonnées et qui étaient tombées endormies comme des mortes, rien qu'en apercevant un portrait de M. de la Harpe.

Ma folie les réveilla en sursaut et elles bondirent dans un tel négligé de chevelure et de déshabillé que j'en riai à me tordre.

— C'est que Mademoiselle est guérie, dit Camera en regardant sa compagne d'un air féroce et en ramenant le col de son fourreau de nuit sur la planche noire qu'elle nommait sa gorge.

* Voir la livraison d'avril 1886.

Pour Colombine, qui avait laissé la pudeur dans le sein de la franc-maçonnerie, elle se jeta sur moi, sans s'inquiéter du papillotage de son costume, et elle pleura abondamment. Elle m'aimait de tout son petit cœur de linotte et c'était pitié que je ne pusse la voir sans avoir envie de donner des nazardes à son joli nez troussé à la galanterie.

J'avais donc été malade pendant les douze derniers jours. La fièvre m'avait reprise, avec un assoupissement de féerie pendant lequel je gazouillais, à ravir, des mots sans suite, comme les petits enfans en leur berceau, dont on dit qu'ils parlent aux anges. Camera, qui me veillait jour et nuit et qui en tombait roide comme une branche coupée, avait dû accepter, en grinçant des dents, l'offre de la belle Eléonore qui me voulait veiller, ce qu'elles faisaient en tombant de sommeil l'une près de l'autre.

J'envoyai Camera mettre quelques rondeurs et Colombine se peigner, et je me rendormis. En me réveillant, j'étais heureuse comme la reine, de me sentir revivre. J'encourageai Colombine à cailleter, ce qu'elle faisait avec une joie rare, et une grâce parfaite pour tout le tems qu'elle pouvait parler de ses amours. J'avais noté qu'elle ne jacassait pas volontiers sur son premier époux, le chevalier de Sanghehem, pour lequel je me sentais un regain de souvenir, en ayant beaucoup parlé dans mes derniers bavardages. Mais ce souvenir était fort paisible et mon cœur, tout rempli de mon sylphe, était devenu, pour le chevalier, froid comme une corde à puits.

Il fallut pousser Eléonore qui faisait la rétive ; et c'est qu'en effet, l'aventure n'était pas galante pour son amour-propre. Le chevalier, son époux à la mode d'alors qui tenait de la simplicité du paradis terrestre, où, à ce que dit le bon Père, il n'y avait guère de cérémonie municipale, cet époux donc qu'on nommait alors Sanguin, l'avait prise en haine, bien peu d'heures après le mariage ; si bien qu'il s'était sauvé, et que s'il avait attendu deux mois pour le divorce, c'est par une sorte de chevalerie, ne voulant pas humilier publiquement cette poupine. Mais il ne l'avait pas approchée, comme si ce fût qu'elle ne fût pas à prendre avec des pincettes, et qu'elle eût quelque infirmité cachée. Et c'était pour en mourir, car je vis le moment où, avec son effronterie maçonnique, elle allait en prendre à témoins le ciel et la terre. Cette histoire réjouit la pire partie de mon mauvais cœur jaloux, et le crédit du chevalier remonta dans mon esprit, me disant que c'est peut-être qu'il pensait

à Stella s'il avait pris en dégoût cette suivante de la fiancée du roi de Garbe.

De Calas elle ne me dit pas grand chose. Elle l'avait revu pourtant, mais froid comme l'hyver. Et cela encore — ici je ne sais pourquoi — me réjouit. Elle m'apprit, pour rabattre un peu mes fumées orgueilleuses, que l'austère Panche, Cassandre, son père, chez qui elle demeurait, persistait dans sa volonté de me faire enlever lors de la plus prochaine insurrection qui ne saurait tarder et que Nicolas Ceyrat, son précédent mari, qu'elle revoyait de tems en tems, sur le pied d'une bonne amitié, éprouvait une extrême satisfaction à lui parler de son idolatrie pour moi. Il n'attendait, lui aussi, que le prochain triomphe du jacobinisme pour me montrer violemment sa tendresse.

Tout ce monde maçonnique me répugne. Je mis vivement cette infante à la porte, après l'avoir embrassée pour sa douceur et l'amitié qu'elle me montre.

... M. Pelletan est venu il y a une heure, consultant longuement avec M. Jeanroy et un M. Borie, qui est professeur de pathologie, comme ils disent. Ils sont fort quinauds pour cette fièvre dont ils ne comprennent pas bien l'effronterie d'oser revenir quand ils ne l'attendaient pas. Il y a là une cause qu'ils ignorent et qui les rend tout penauds. J'en ris de bon cœur, en voyant surtout les yeux rouges de Camera, l'air capitan de Méro, et les grosses larmes de mon Suisse qui, n'imaginant pas qu'on puisse résister à trois médecins, me voient bonne à mettre en terre d'ici à demain.

Ce trio s'est trouvé d'accord pour me vouloir saigner, à quoi je me suis opposée avec colère, ne voulant point avoir aux bras une vilaine marque blanche. Ils m'ont dit alors que je n'avais qu'à me tenir en paix, lisant, musiquant, écrivant peu, ne recevant absolument pas un chien, le tout pendant une décade au moins. Voilà mon caquet bien rabattu, moi qui n'imaginais pas que Fani Roseval pût être sans faire ses dix-sept volontés; et cela c'est pour donner raison au bon Père, qui prétend que notre corps est un vilain chiffon. J'ai toujours eu envie de protester contre l'adjectif. Mais je crois que Camera me pleure trop tôt et que je ne suis pas encore bonne à enterrer. En tous cas, se désoler, ce serait à pure perte. Je vais penser à Celui que le P. Barthelémy m'a donné pour ami et qui n'éteignait pas la lampe, qui fume encore; et je vais, à petites journées, continuer ces Souvenirs, sans plus m'interrompre pendant une décade, consignant à ma porte même Colombine, même mon bossu, même Martainville,

même le Chevalier. Mais la fenêtre reste ouverte bien grande pour mon sylphe.

Rossignol s'est envolé,
Au château d'amour s'en va ;
Par la fenêtre il entra.

Entrera-t-il? J'en secoue la tête et je crois que les larmes de mon veau d'Unterwald me vont gagner. Allons, allons, jolie Fani! Si vous saviez comme vous êtes laide quand vous pleurez!

1789.

Je demeurai, les mois de mai et de juin de cette année 1789, presque entièrement à la campagne. Ce fut, jusqu'à ce que je connusse le bon Père, la seule époque heureuse de ma vie.

La journée que j'avais passée dans les bois des environs de Versailles m'avait révélé la nature et mise en goût d'une plus intime amitié avec elle. De plus, je fis une nouvelle connaissance : je connus la France, la nation française, dont je ne soupçonnai même pas l'existence. Depuis que j'avais quitté les Pyrénées, toute enfant, je n'avais été renseignée sur les champs, les bois, les ruisseaux, les arbres, les fleurs, que par les décors de théâtre, les parterres, les jeux d'eaux, et les jardins bien palissés. Je n'avais également, et je l'ai déjà dit, sur la vie des gens que les lueurs que me pouvaient fournir les valets, les acteurs, les actrices, les auteurs, les marchands de Paris, les sottises philosophiques des gens qui m'avaient élevée, l'esprit et le caquetage et les vilenies des bourgeois libertins ou des freluquets de cour qui s'attelaient à nos chars.

Je partis avec Méro et Medor, qui était alors une jeune folle et n'avait pas la gravité qu'elle a d'une mère de famille très hargneuse. Nous voyagions à cheval ou en voiture, mais toujours à l'aventure, tout droit devant soi, passant un jour, deux jours, une semaine dans la ville, le village, le hameau qui me plaisait. On m'y prenait pour une folle. Mais, comme les paysans alors étaient polis et respectueux, comme j'étais généreuse et hardie, garnie, en surplus, d'un fort bon passeport de M. de Crosne, — et mon entrevue avec lui qui savait tout, trois jours après la mésaventure de sir Stephen, fut à mettre en un Lutrin, — il ne m'arriva rien de ces accidens ennuyans qui gâtent tout.

Méro n'était pas heureux. Il était inquiet, n'ayant pas sous la main, comme à Paris, son armée mystérieuse d'artisans de tout métier,

de bohémiens, de filous, d'assassins, de mendians, de chaudronniers, dont il me remparait et qu'il mettait en campagne autour de moi.

Je lui avais défendu, sous peine de ne plus m'accompagner, de faire paraître à chaque carrefour un marchand de paniers, un montreur de chiens savans, une voiture de saltimbanques, qui eussent mis les paysans en émoi, et Stella sans liberté.

Il me traitait comme une pupille falote, mais il n'osait me désobéir ouvertement. Ainsi, je lui eusse demandé un couteau pour me tuer, il me l'eût donné, mais si je l'eusse averti un peu d'avance, il eût mis le feu à l'univers en intention de détruire jusqu'aux enfants à la mamelle de la race des couteaux.

Je passai ces deux mois dans une véritable ivresse, l'ivresse de l'air printanier, du soleil frais, des jeunes feuilles, de la liberté ; dans la joie des courses vagabondes, des accidens de route, de la solitude, de la santé vigoureuse, des réveils matinals, des aurores éblouissantes, de la rêverie aussi. C'est la première fois que je me sentis songeuse. Ah! que je compris bien et pour la première fois ce vers du Bonhomme :

Chacun songe en veillant, il n'est rien de plus doux.

C'est alors également, pour la première fois, que j'entrai dans une église. Je la vois encore, au milieu d'un cimetière constellé de reines-marguerites, avec un vieil arbre immense qui ombrageait le porche, une maison d'école au coin du cimetière, des enfans dont on entendait les chants par les fenêtres ouvertes, un vieux mendiant assis au pied d'une croix qui me regardait avec fierté, et une femme qui pleurait agenouillée sur une tombe fraîchement remuée et deux petits enfans barbouillés de beurre, qui joignaient leurs petites mains sales, en regardant leur mère avec une surprise touchante. Tout à coup l'un des petits poussa une clameur désespérée. Il s'était assis sur un chardon. La mère se leva, lui donna un soufflet, s'essuya les yeux, et partit en tricotant un bas. J'entrai donc dans l'église en traversant une pluie d'or que les rayons d'un soleil brûlant versaient à travers les feuilles du grand arbre. Je trouvai l'église bouffonne, les oripeaux fanés, les couleurs criardes, les statues monstrueuses avec des joues peintes d'un vermillon qui enluminait les saintes comme au sortir du cabaret. Il y en avait une surtout qui portait des tenailles aussi hautes qu'elle, pour montrer qu'elle guérissait miraculeusement du mal de dents.

Le lendemain était jour de je ne sais quelle fête. Je vis les paysans et les paysannes s'en allant à la messe. Par ce beau soleil de mai, je les rencontrai, en procession, chantant, priant, les jeunes échangeant des œillades entre deux cantiques. Je me dis que cette religion n'était pas oppressive. Je les vis non seulement plus gais, mais plus propres, plus ouverts de physionomie qu'en tems ordinaire. Je me dis encore que j'étais une sotte d'en vouloir à ces pauvres gens de n'être pas aussi luxueux, dans leurs églises, que peut l'être le roi de France ; que ces oripeaux étaient ce qu'ils avaient pu avoir de plus riche de plus beau ; que ces femmes étaient luisantes de propreté et qu'il y avait dans ces processions des reflets de vêtemens blancs agréables à l'œil et à l'imagination.

Je vis, plus tard, que ces dévôts n'étaient pas des histrions jouant un rôle ; qu'ils étaient graves ; qu'ils désiraient quelque chose et qu'ils le demandaient à quelqu'un de qui ils étaient sûrs qu'ils le pouvaient obtenir, et qu'en certains momens, justement en ceux où ils pensaient à cet Etre, les jeunes filles étaient meilleures, les femmes pieuses, les hommes sincères.

Dès là, je me dis que si ces gens agissaient ainsi, se promenaient en chantant, s'agenouillaient en priant, se réunissaient devant ces souvenirs ou symboles, c'est qu'ils y trouvaient utilité ou plaisir. Comme je ne suis point sotte, (ainsi que je l'ai dit et le redirai, y trouvant quelque agrément,) je poursuivis ma pointe en ces profondeurs *métaphysiques* et je me dis encore que, surement, ce plaisir et cette utilité tenaient, comme toutes les autres satisfactions, comme l'amour, comme la gourmandise, le gain, la poésie, l'égoïsme, l'ambition, à un instinct essentiel de la nature humaine, étant évident que si ce plaisir ou cette utilité n'eussent pas répondu à une aspiration réelle et fondamentale, ces êtres se fussent aperçus depuis longtems que ce plaisir était nul et cette utilité vaine et qu'il était saugrenu de s'agenouiller plus longtemps pour l'unique plaisir d'user ses culottes.

Voilà de quoi barbouiller le museau de tous les athées et un argument dont je suis fière, y ayant toujours vu les philosophes s'y revirer comme une mouche dans de la mélasse. J'ai jeté dedans, et il n'en sortit pas, ce bon fou de Jacob Dupont, que les républicains d'Indre-et-Loire hésitèrent à envoyer à Charenton ou à la Convention, où il vint enfin, risible comme un sansonnet, et très fier d'avoir empuanté les hôpitaux de Paris en étant le premier à demander qu'on remplaçât les religieuses par des femmes *patriotes*, et plus fier

encore d'avoir été le premier à proclamer devant la Convention qu'il fût athée. C'était le 14 décembre 1792, j'y étais, et, tandis que Nioche, Ruelle et Ysabeau, honteux que leur département fût représenté par cette buse émérillonnée, s'écriaient que, du moins, c'était un honnête homme, chacun se mit à rire. Ce fut une huée qui dura contre lui jusqu'à ce que le troupeau des Hebertistes et des Chaumettistes eût imposé à la France le culte de Jacob Dupont.

Tant est que voilà comment me vint ce bel argument. Et un beau jour, sans que je l'eusse voulu ou cherché, sans que je me fusse même douté du travail qui se faisait en moi, j'y trouvai, répandu dans tout mon être, à la source de toutes mes pensées, à l'entrée de toutes mes imaginations, la conviction qu'il y a un Etre suprême menant tout. Cela circula dans mon esprit comme le sang dans mes veines. Cette croyance était si claire qu'il me parut que je l'avais toujours eue, et elle allait si bien à tout, elle s'arrangeait si bien avec toutes les idées humaines, avec tous les instincts qui étaient en moi, pour les louer ou les grogner, qu'il semblait que ce fussent de vieux amis d'enfance, qui ne s'étaient jamais quittés. Les scélérats qui m'avaient élevée avaient muré la fenêtre qui ouvrait sur mon âme, et la lumière n'y pouvait entrer. Quand un rayon put y pénétrer, il illumina tout. La maison était comme toutes les autres maisons humaines, seulement on avait empêché jusque-là la clarté et la chaleur d'y pénétrer.

Toutefois je ne me rendis pas. Ce fut l'unique fois que je manquai de sincérité. Le mensonge et la folie paradoxale de mes *essayeurs* de philosophie avaient un peu sali même une nature droite et intrépide comme la mienne. Je me remis à lire les livres dont on avait imposé, dès l'enfance, le goût à ma pauvre petite cervelle sans défense, les Maillet, les Boulanger, les Dupuis, les Helvetius, les Diderot et les autres docteurs en athéisme. Mais je n'y trouvai plus le même plaisir. Cela me parut d'abord sec, puis, çà et là, sot, et enfin sonnant fort creux. Je vis que ces gens-là étaient en fureur et cherchaient à faire sortir leur talent, tout en dissimulant leur rage du mieux possible. Ce n'étaient pas des gens ayant trouvé une vérité et l'exposant parce qu'ils en étaient convaincus. C'étaient des gens qui se battaient contre d'autres par fantaisie, par ambition, par envie ou colère, pour déloger leurs adversaires et prendre leur place.

Le grand bruit qui ne tarda pas à se faire en France ne me permit pas de goûter plus longtems l'ivresse paisible que je rencontrai dans

les champs. Il me fallut revenir à ma vilaine vie et donner dans ma trompette du vent qui soufflait.

Je n'avais pas en sentiment de me remettre sitôt sur la scène. La pièce qui se jouait alors publiquement et qui m'intéressaît, était plus curieuse que toutes les ariettes dont la Comédie-Italienne était assourdie. Choderlos de Laclos me faisait vivement la cour. J'en riais à belles dents, et lui disais qu'on ne pouvait avoir avec lui que des liaisons dangereuses. Il ne désespérait pas, et un peu par passion agacée, un peu par politique et pour faire de moi un instrument qu'il jugeait propre à rendre de grands services à la Révolution, il me dévoilait bien des secrets. Son habileté politique, qui résistait à tout, ne résistait pas à la vanité blessée par mes dédains sourians. Après souper surtout, il ne savait pas cacher qu'il était un puissant personnage, et au vrai c'est lui qui, à cette époque, menait tout le mouvement révolutionnaire, et le duc d'Orléans n'était dans sa main qu'un instrument. Car, bien qu'il fût Grand maître de la franc-maçonnerie, on ne lui disait pas les pires des secrets ; on ne lui dévoilait pas les derniers desseins ; et avec une faiblesse où il y avait de l'étourderie, il se laissait piller et mener par une foule d'intrigans à la tête desquels on voyait Danton et Camille Desmoulins qui vivaient à ses dépens. C'est tout ce que je veux dire de Philippe-Joseph d'Orléans, ayant promis au P. Barthélemy qui le vit mourir courageusement et chrétiennement de n'en point dire trop de mal, ce que ma passion pour la reine, dont il se montra l'ennemi, me porterait à faire. Pour Laclos, il faillit n'être pas bon marchand de son habileté ; car je l'ai vu en prison, craignant fort que la protection dont le couvrait Robespierre ne se lassât. La puissance de la Maçonnerie avait alors disparu avec celle de la bourgeoisie qu'elle représentait uniquement. Mais, comme Laclos avait longtems dirigé la correspondance des Jacobins, il en connaissait les détours, les secrets et les hommes ; il fournissait là-dessus des notes à Robespierre, et c'était l'unique raison qui empêchât celui-ci de le laisser haper par Fouquier Tinville.

Au commencement de juillet 1789, c'est lui qui tenait tous les fils et j'ai su de lui deux choses que personne d'autre n'a jamais apprises et que je veux bien confier à la postérité.

On se rappelle ces brigands dont jamais personne ne vit un seul, dont l'approche fut signalée en même tems dans toutes les provinces de France. Ce fut Laclos qui les inventa afin d'exaspérer tous les esprits, d'armer tous les bras, de mettre en relief les gens violens

dans chaque ville, de répandre les méchans bruits contre les aristocrates, et d'enlever à la loi, impuissante ou lente contre ces brigands qui n'existaient pas, le peu qui lui restait d'autorité. Ce fut un des coups de maître de la Révolution. On n'a jamais su ni compris comment cette vaine et même terreur put être répandue en un clin d'œil par toute la France. Ce fut par l'influence de la franc-maçonnerie, dont toutes les loges correspondaient entre elles, dont les chefs de chaque loge eurent le mot du guet. Choderlos ne tarda pas, du reste, à donner à la société des jacobins cette puissance de correspondance entre elle et les mille clubs de province.

C'est par lui encore que je sus le dessous des cartes de cette Bastille à quoi personne n'a jamais rien compris, et, au risque que l'on se moque de moi avec mes godelureaux de fils de la Veuve, je dirai que c'est là le pot aux roses. Ethis de Corny, l'abbé Le Fèvre, Moreau de Saint-Merri et les autres gros bourgeois-électeurs qui menaient la danse, étaient des affiliés de la maçonnerie, ce dernier surtout qui avait, comme ils disent en leur patois coqcigru, le plus fort salaire. Le 14 juillet, quand ils virent que les portes de la Bastille ne s'ouvraient pas comme ils pensaient, grâce aux 32 Suisses qui y avaient été envoyés la veille, quand ils virent surtout que les invalides avaient gardé un peu plus de l'honneur militaire qu'ils ne le supposaient, ils comprirent le spectacle falot de faire assiéger un château-fort, même dégarni de tout, par les tirelaines du faubourg. Ils envoyèrent alors Thuriot de la Rozière, qui était aussi du troupaillon maçonnique et électeur du quartier de la Bastille, demander l'entrée de la forteresse. Ce fut uniquement pour rappeler à M. Jourdan de Launay qu'il était franc-maçon et lui porter l'ordre de livrer le château. Ce fut alors que le gouverneur, mal en point entre l'honneur militaire et le serment d'obéissance maçonnique qui n'admettait ni excuse ni hésitation sous peine de mort, se voulut tuer, et finalement, après que les Suisses, vaillans et fidèles, eussent tiré quelques coups de fusil, se rendit. Mais ces coups de fusil étaient de trop et c'est pour les expier que, par un sicaire du conseil suprême, M. de Launay fut assassiné, à quoi la populace prit goût et coupa encore quelques têtes pour se faire la main. C'est alors, comme j'ai dit, que je sauvai mon Suisse.

Car j'étais sur la place de Grève, où, comme je l'ai dit encore, je vis sourire le duc d'Aumont. Ce que j'observai ce jour-là ne me fit pas prendre en gré la Révolution. Les journées du 5 et du 6 octobre m'achevèrent.

J'en connus tous les dessous, étant encore fort bien avec le Palais-Royal, où Laclos regardait ma passion pour la Reine comme une folie de comédienne qui s'en allait disparaître. Je savais d'ailleurs par Mero tout ce qui se passait dans la canaille parisienne dont il était un des chefs ; je connaissais ce qui se passait à la cour et dans le parti des *aristocrates-révolutionnaires*, par ce qui nous en venait dans nos coulisses. Enfin on sait comme je porte les travestissemens, et, étant aussi aisément un jeune gentilhomme qu'un jeune bazochien, et une grisette à bavolet et une fille du Palais-Royal qu'une femme de condition, je pus, de mon estoc, me faufiler partout. Je dirai seulement de ce 6 octobre que bien en prit à la Reine que j'eusse ouvert mes yeux de bohémienne quand Elle voulut bien me recevoir dans son appartement. Ce fut moi, et cela fut connu de tout l'univers, qui, me rappelant le passage dérobé par où j'avais été introduite par Mme Thibaut, m'y jetai le 6 octobre, au matin, tandis que la canaille assiégeait la porte de l'antichambre, défendue par les braves gardes du corps, et me précipitai sur le lit où la Reine dormait encore. Je la réveillai ; tandis que Mme Thibaut, tête perdue, cherchait la robe que l'étiquette commandait, je lui offris ses jupes qu'elle passa en toute hâte et enfila le passage secret qu'on nommait le passage du roi, dont la porte se refermait justement au moment où la canaille forçait l'antichambre et se précipitait le poignard levé sur le lit de Sa Majesté. Comme j'étais vêtue en petite grisette de la rue Saint-Denis et qu'il y avait parmi cette canaille bien des gens de Mero — et ce n'étaient pas eux qui voulaient assassiner la Reine, je les eusse étranglés, — je ne courus aucun danger. J'en fus récompensée au contraire, et je garde parmi mes bijoux précieux ce billet :

« Je veux reconnoître, Mademoiselle, que vous m'avez sauvé la « vie. C'est un souvenir que vous pouvez rappeler si jamais vous « en avez besoin.

« MARIE-ANTOINETTE. »

Ce que je vis ce jour-là rabattit tout à fait les quelques fumées amoureuses que j'avais pour la Révolution. Jusque-là, je voulais croire que c'était, comme chacun le disait, le régalement des voies de la société, j'entens le nivellement des choses trop bossues dans le monde, le partage plus équitable des coups de pied et des blancs-mangers. Je ne trouvais pas juste qu'il y eût des gens créés et mis au monde uniquement pour couvrir de diamans Adeline, Lescot et toutes les Adeline et toutes les Lescot de la cave au grenier, tandis que d'autres

gens semblent être mis ici bas comme Pierrot et Cassandre, de Gherardi, pour recevoir les claques et le bois-vert. Ce jour-là, j'entrevis, ce qui parut évident plus tard, que la Révolution avait pour but de mettre les vilains à la place des grands, dont il y avait beaucoup qui étaient de respectables sires, tandis que les vilains étaient toujours des vilains.

C'est ainsi que la Révolution devint ma bête, et il ne fallait plus m'en parler sans me faire hérisser les plumes.

Pendant les trois années qui suivirent, j'abandonnai peu à peu le théâtre et tout entièrement la Comédie-Italienne, me contentant de débuter de ci de là et de ne jamais pousser ma pointe au delà de ces débuts, pour conserver ma liberté. Je me lançai, à la chaude colle, dans la politique, et tout en gardant avec mes allures éventées la même austérité de vertu intérieure, tout en prenant aisément le caractère apparent des sociétés que je hantais, je restais vive, toute en folie, sans autre principe que de faire ce qui me passait par l'imagination. Car j'avais éloigné, comme on chasse une guêpe harcelante, les pensées plus graves qui m'étaient venues pendant ma solitude champêtre, comme j'ai dit. Je voulais bien croire que Dieu existait, mais il me semblait que c'était son affaire et non la mienne, je veux dire à lui de me prouver sa présence et non à moi de la chercher; et ne m'en inquiétais pas. Je m'acoquinai à ces aimables chenapans de royalistes, qui, en compagnie du brave et joyeux Mirabeau-Tonneau, de l'insolent Champcenetz, et de l'amer Suleau, firent une si amusante guerre aux bêtes puantes de la Révolution, je dis aux hommes comme aux femmes, à Marat et à Brissot, comme à Théroigne et à Mme de Condorcet. Je mis à cette guerre une passion qui se peut comprendre, tant ce troupaillon de vilains et de vilaines me paraissait répugnant, d'un faquinisme retors, grouillant dans le mensonge par ambition ou lâcheté.

Il faut ici que je fasse le plus pénible de tous mes aveux, et c'est que la Révolution était tellement engluante qu'elle salissait ceux mêmes qui la combattaient. C'est à moi qu'il faut attribuer à peu près tout ce qui s'écrivit dans les *Actes des Apôtres* et le *Petit Gautier* sur les dames révolutionnaires, sur *Dondon Picot de Lameth*, comme sur Mme de Condorcet et Mme de Staël. C'est cette dernière qui me suffoque la conscience. Ces trois Necker étaient si déplaisans qu'on ne savait qu'inventer pour montrer l'irritation où la vue de cette lourde suffisance et cette comédie vaniteuse d'adoration réciproque entre ces trois genevois mettaient

les gens. Le Père, sa Fille et le Sot Esprit, comme on disait de cette trinité pesante. C'était une vilaine parodie ; mais ce Sot Esprit, c'était bien trouvé pour Mme Necker. Mais j'en viens à mon aveu. Je ne sais ce qui me porta à inventer que Mme de Stael n'était pas sans quelque libertinage. Je suppose que c'est la liberté de son allure, ses manières soudaines qui n'étaient pas compassées selon les règles de la bonne compagnie, et cet orgueil qui la mettait au-dessus de l'opinion et du bon ton. Peut-être aussi ne cachait-elle pas qu'elle se croyait bien faite ; cela, on pouvait le montrer aussi effrontément qu'on voulait par la coquetterie, mais le dire, c'était une lourdise dont on était raillé sans miséricorde. Enfin, voilà ma confession faite et je dois avouer que quand j'accusais Mme de Staël d'aimer à montrer son pied, je n'en savais rien, et cela encouragea ce méchant Rivarol à en dire plus et il n'en savait pas davantage. Pour Mme de Condorcet, on n'avait pas à craindre l'invention. L'imagination était toujours certaine d'avoir du dessous. Jamais il n'y eut philosophe plus panaché que ce pauvre mari là. Je ne sais si ce fut cela qui lui ulcéra le cœur, mais on n'a pas assez noté combien son journal *la Chronique* était amer et furieux, parfois aussi féroce quoique plus hypocritement que les feuilles de Marat.

En 1791, quand le roi, qui fut certainement l'agent le plus actif de la Révolution, eut ordonné que les Actes des Apôtres cessassent de paraître, suivant le système qu'il avait montré le 6 octobre en commandant aux gardes-du-corps de se laisser tuer sans se servir de leurs épées, système qui consistait uniquement à désarmer les amis pour ne pas exaspérer les adversaires, à chasser les gardes-chasse pour ne pas agacer les loups, je m'en fus trouver *Gautier* et son *Journal de la Cour*.

Je regrettai bien nos réunions chez Beauvilliers, au Palais-Royal. Car si la partie sérieuse des *Actes* était faite à tête reposée par Bergasse et Montlosier, le reste se composait en dînant ou en soupant. Je regrettai surtout M. de Mirabeau et Champcenetz. Pour Rivarol et M. de Lauraguais, on sait que je les méprisais. Je n'avais pas une plus grande estime pour Peltier, le véritable directeur du journal. Il était sincèrement dévoué à la monarchie, il exécrait courageusement les révolutionnaires, il était loin d'être sot ; mais il y avait toujours du marchand en lui et il tenait à l'or d'une façon un peu trop tendre. Il y avait une manière de jeter l'argent par les fenêtres, par où on reconnaissait un gentilhomme, et que

Peltier n'avait pas ; il le lançait toujours comme un homme ivre ou un marié de village.

Ce fut à la fin de 1790 que mon sylphe me donna pour une dernière fois de ses nouvelles.

Je faisais, tout occupée que j'étais à ma politiquerie, l'école buissonnière au théâtre ou plutôt j'étais une actrice buissonnière, allant de ci de là, quand les gazettes m'ennuyaient. Je veux bien confesser d'ailleurs ce qui m'éloignait de la scène comme des coulisses, c'est que les révolutionnaires, ayant fait l'expérience de la bonté du Roi, ne voyaient plus d'obstacles à la victoire que dans la fermeté de la Reine. Ils avaient éprouvé à plusieurs reprises qu'ils ne l'effrayeraient pas. Ne pouvant donc lui faire perdre le sens, ils décidèrent de lui faire perdre l'honneur. Le mot en fut donné et, en dehors des pamphlets qui se mirent à courir les rues, comme les rats, la nuit, dans les égouts, les théâtres furent inondés de pièces où Marie-Antoinette était traitée comme la plus corrompue de toutes les courtisanes connues jusqu'à ce jour. Ces pièces, on ne les joua pas publiquement, mais elles étaient le sujet de la conversation ; on les imprima et on les joua dans les sociétés. Je ne décolérais pas ; je tombais dans la tristesse ; ma santé en était gripaillée et surtout j'éprouvais cette singulière impression d'être gênée comme si je fusse salie sans pouvoir parvenir à me laver. C'est peut-être ce qui explique comment je devins amère, méchante et couvrant d'injustes injures les amies des révolutionnaires et des francs-maçons qui couvraient d'ordure la bonne et noble princesse.

Il y eut aussi en cette année 1790, au théâtre, une grande poussée contre l'Ancien Régime, et l'aventure de Calas notamment fut à la mode. Chénier, Laya et Le Mierre d'Argie, avaient chacun une pièce là-dessus. Ce dernier, qui était le moins connu, l'avait donnée aux Variétés, — non pas les Variétés Amusantes où je vins depuis, mais les Variétés du Palais-Royal. — Il savait que Laya avait donné la sienne au théâtre de la Nation et qu'elle serait représentée en même tems. En effet, l'une, celle des Variétés, fut représentée le 17 décembre, et celle de la Nation, le lendemain. Il voulut donc, en m'ayant, donner du relief à son œuvre, et comme il était galant homme, pas plus patriote qu'il ne le fallait alors pour pouvoir mettre le nez dehors, — je ne parle pas des enragés qui voulaient passer leur vie à casser les vitres de la patrie, — je consentis à jouer dans sa pièce. J'y eus tout le succès possible. Pourtant c'est là que je sus que je ne ferais jamais les dix-sept merveilles au théâtre. Les

acteurs du théâtre de la Nation, comme on pense, nous vinrent voir. Le vieil et illustre Molé me voulut complimenter. Mais c'était un vieux roquentin, qui y mit de la politesse. Je le compris bien. Je le poussai jusqu'à le mettre en colère au point de le forcer à dire le fond de sa pensée, et c'était que je ne serais jamais bonne que pour des peuplades barbares, n'ayant ni science, ni style, ni politesse, ni expérience, et que si je ne voulais me réduire à travailler comme sur les galères de Sa Majesté, je ferais mieux de danser sur la corde. Je pensais de moi quelque chose qui tournait à cela. Je n'en fus pas autrement désappointée, d'autant que je reçus le lendemain de la première représentation un billet tout pétri de grâces :

« Je sais maintenant, mademoiselle, que je vous aimerai toujours. J'en ai pris mon parti. J'ai essayé de lutter contre cet amour qui étend un voile de deuil sur ma vie. J'ai voulu me marier ; l'on m'avait choisi une épouse digne de l'idolâtrie d'un immortel. Mais je n'ai pu l'aimer. Je me suis condamné au célibat. Il me semble que je suis veuf de vous et que je suis né pour porter votre deuil. Ma vénérable mère et mes aimables sœurs pensent que je suis fou. Peut-être ont-elles raison. Mais en tout ce qui ne vous regarde pas, j'ai conservé mon esprit et ma dignité et mon courage. Même contre vous j'en ai, et, tout en aimant mieux mourir que de vous oublier, je préfère également le silence de la tombe au déshonneur de vous épouser. Vous le voyez, voici bien des mois que je ne vous ai écrit. Pourtant je suis tenté de le faire à chaque heure du jour et de la nuit. Toutefois je résiste courageusement et noblement, mais hypocritement, en me disant : demain ; j'écrirai demain. Enfin j'ai tenu bon jusqu'ici. Ah ! pourquoi ai-je eu la faiblesse d'aller vous entendre ! Mais comment résister à vous voir jouer dans *Calas !* Et vous y avez été si noble, si charmante, si chaste ! Vous y étiez telle que je vous trouve au fond, tout au fond de mon cœur, quand j'oublie ce que vous êtes pour me figurer ce que vous devriez être. Oui, vous avez été sublime autant qu'adorable. C'est dans cette pièce, dans cette pièce de *Calas* — mon Dieu, que vous êtes cruel pour moi ! — que vous vous êtes surpassée. Oui, Seigneur, vous êtes cruel de m'avoir donné un cœur fier, une âme délicate, et pure autant que sensible, et d'avoir soumis ce cœur fier. cette âme délicate à l'amour d'une femme avilie, et avilie avec toutes les apparences de la noblesse, de la pureté, de la grandeur.

« J'ai passé toute cette nuit dans le désespoir, dans les larmes, dans les prières ! Cette mère vénérable et ces aimables sœurs, dont

je vous ai parlé, qui vous connaissent et qui vous maudissent, priaient à côté de moi, versant elles aussi des larmes de désespoir en voyant ma douleur et ma folie ! Il m'a encore fallu céder à la lâche faiblesse de vous écrire. Calas ! Calas ! Pourquoi vous ai-je été voir ! Mais cette fois c'est fini ! Avant un an, je ne chercherai ni à vous voir, ni à vous écrire. Au bout d'un an j'espère que je pourrai renouveler mon serment. Adieu ! adieu ! Seigneur, qu'ai-je fait pour aimer à l'idolâtrie une femme indigne ! »

Eh ! bien, quoiqu'il y eût là des traits qui prêtent à rire, je fus sensiblement touchée. Si j'avais vu alors cet inconnu, quoique je ne l'aimasse pas autant que je l'aime aujourd'hui, je lui eusse tendu les bras en lui criant que je ne suis pas indigne de son amour.

Ce fut bien la dernière fois que j'entendis parler de lui ! Mais je lus et relus mille fois cette lettre. J'en pesai chaque mot, et j'en vins à y rencontrer les dix-sept merveilles de l'amour, si bien que le trait lancé par cette main inconnue s'enfonça, comme on le dit des flèches barbelées des sauvages, par un mouvement lent et irrésistible, jusqu'au plus profond de mon cœur. C'est ainsi que j'en vins à l'aimer avec une tendresse si pure, si continue, en rêve et en idée, qu'il me sembla que, pour la première fois, je comprenais la poésie, et que je me pris d'un goût extrême pour les êtres dont Carline parlait quelquefois et dont j'avais ri jusque là et qu'on appelle des anges.

C'est ainsi que mon cœur et mon esprit, en se fortifiant et en s'améliorant, et surtout en prenant l'expérience de la vie, chassaient peu à peu les ténèbres que mes maîtres les philosophes et les rêveurs maçonniques avaient amoncelées dans ma jeune intelligence. J'arrivais jusqu'aux frontières de la vérité, mais sans les dépasser. J'avais eu l'*intuition* de l'honnêteté, puis de la divinité, puis de la dignité de la vie chrétienne, je comprenais la poésie et l'idéal. Mais j'en restais toujours là. Je rassemblais tous les affiquets de la vérité et j'en couvrais mon corsage comme de joyaux dont je comprenais vaguement le prix. Mais, étant dans l'obscurité, ces bijoux ne brillaient pas. Il fallait un rayon de soleil pour donner la lumière à ces pierres précieuses et en tirer mille feux. La nuit était encore bien profonde, et le soleil bien éloigné. Mais chacune de ces expériences et surtout la pensée de mon sylphe, qui s'étendit de plus en plus dans mon âme, fortifièrent en moi l'honneur et l'instinct de la vertu avec un plus vif sentiment de dignité. Cette fois, ma vertu était définitivement sauvée. La délicatesse commença

à pousser en moi. J'exigeai plus de respect même dans les formes et le langage. Je hantai de moins en moins la scène.

On comprend, en lisant la lettre précédente, pourquoi le nom de Calas eut toujours pour moi une signification particulière, pourquoi j'ai tressailli quand la belle Éléonore m'a parlé de son ami, et comment je me préoccupe de ses manières envers moi, qui ne sont ni du premier bon ni d'un ton naturel, puisqu'il s'obstine évidemment à ne point vouloir me voir.

Je me lançai donc de plus belle dans toute cette politiquerie, et me voici en face des Girondins que je méprisais au-dessus de tout, même des Montagnards. Car ceux-ci au moins ont de la vigueur et ils ne deviennent lâches que quand ils sont acculés. Mais quelle estime avoir pour des gens qui s'enivraient du vin qu'ils avaient frelaté et qui, à force de le verser aux autres, arrivaient à le boire en l'estimant parfait. Car c'est bien cela ces avocats bavards qui, à force de pérorer, en étaient venus à croire que leur rhétorique était la vérité, le bon sens, la force, et qu'elle pouvait remplacer tout, au milieu des Français qu'ils avaient enivrés, rendus fous et dépravés à plaisir. Quelle estime avoir pour une troupe de jeunes hommes qui avaient accepté pour idole une vraie duègne pédante, car Mme Roland n'était rien autre qu'une duègne vernissée de jeunesse et une impure qui attendait toujours l'heure du Berger.

Que de bonnes heures je passai avec André Chénier à m'égayer sur les *gardiens du sérail républicain*. C'est ainsi qu'il avait trouvé le vrai mot pour désigner les Girondins — et sur Jérôme Petion, le chef des eunuques !

Celui-ci levait la paille. Il était à crosser avec sa figure moutonnière si fourbe, son front qui pétait d'une suffisance à donner envie de le tuer sous les soufflets. Il venait parfois, quand il fut maire de Paris, se promener dans les théâtres, où il s'imaginait qu'on l'admirait. Au vrai, nos comédiens et comédiennes qui se rebellaient si joliment contre l'autorité du Roi et des gentilshommes de la chambre, tremblaient devant ce maroufle et le troupaillon de conseillers municipaux sous l'autorité desquels la Révolution avait mis les théâtres. Pourquoi trembler devant de telles espèces? Les gentilshommes de la chambre pouvaient nous faire mener au For-l'Évêque pour un jour ou six mois. Le Roi pouvait même nous envoyer à l'hôpital, ce qui était, à mon gré, un déshonneur pire que la mort. Que pouvaient alors faire de plus ces têtes à perruque et ces tristes hères de municipaux? Rien ; mais tout ce qui découlait

de la Révolution était mystérieusement redoutable. Je n'ai connu avec moi que André Chénier, Suleau, le baron de Batz, Adam Lux et cette pauvre fille Eglé, qui aient tranquillement ri au nez de cette ignoble mégère. Et ce qu'il y eut de plus effarouchant pour l'esprit, c'est que ce furent les révolutionnaires qui tremblaient le plus devant la Révolution et que c'est cela qui faisait leur force.

Pour Jérôme Petion, je m'en moquais à la journée. Je ne le nommais que *Jérôme Pointu*. C'est le nom qu'on donnait à ce type de procureur que *Valcourt* venait de créer et qui était à la mode. J'avais même persuadé à Olympe de Gouges de faire une comédie sous ce titre : *Jérôme Pointu, maire, ou le Geai panaché*. Comme elle avait du génie et ne savait pas écrire, je lui avais promis de tenir la plume. Mais, sur ces entrefaites, cette belle drolesse révolutionnaire reçut la récompense de son idolâtrie pour la République : avant que les révolutionnaires lui coupassent le cou, ils la fouettèrent, et cela lui fit perdre son génie dramatique, comme ce même traitement — ce n'est pas la guillotine que j'entens — fit perdre à Théroigne le peu de bon sens qu'elle eût jamais.

Je m'étais promis que Jérôme Petion ne mourrait pas sans avoir également la fessée. Ne lui avais-je pas entendu dire — oui vraiment — que la bonne et sainte princesse Élisabeth était amoureuse de lui ; qu'elle le lui avait montré avec effronterie pendant le retour de Varennes ; qu'elle lui pressait le genou, et qu'il pourrait venir telle circonstance où un mariage avec elle l'arrangerait ou du moins qu'il y consentirait par raison d'État. Au commencement du mois d'août 1792, ce sot s'imaginait, en effet, et fort sérieusement, qu'on allait détrôner Louis XVI pour couronner Jérôme Ier.

Je ne le vis pas à ce moment-là. J'avais vu très clairement dès le jour où le Roi revint de Varennes, plutôt dans une cage que dans une voiture, que tout était fini et que le bon prince allait désormais porter la peine de sa débonnaireté, qui est, au vrai, la grande cause de la République. Aussi ai-je dit souvent à Danton, avec qui l'on pouvait parler dès qu'on s'en était fait respecter, car je n'ai pas connu un bestial comme lui, je lui ai dit que loin de haïr Louis XVI ils devaient lui tresser des couronnes et que c'était à nous royalistes à le haïr. Il en convenait et que nous étions des sots et que le seul moyen de le sauver, c'eût été de lui montrer notre haine ; alors les révolutionnaires l'eussent pris en gré et eussent défendu son trône.

Moi j'enrageais de voir que nous étions vaincus et tombant à la

merci des scélérats que je haïssais au delà de tout. J'en devins comme une gorgone et mangée de fureur. Dans un moment de sagesse, j'eus conscience de mon état et que j'étais en pure folie, incapable de rien faire autre chose que du mal. Je ne voulus pas assister au triomphe de mes ennemis que je voyais inévitable. Quelque tems avant l'acceptation de la Constitution, je quittai Paris pour aller m'apaiser en visitant les montagnes où nous avions battu Jules César et Charlemagne. Cela me consola d'avoir été vaincue par Jérôme Pointu et l'épouse mal bridée du vertueux Roland.

Je raconterai plus tard ce voyage triomphal que je fis dans les Pyrénées et en Espagne. Ce fut un triomphe où il y eut plus de cris et de danses que de propreté. Je ne voudrais pas qu'on croie que je fus obligée de me vêtir de plumes et de feuilles comme une jeune sauvage. Mais je fus forcée par les devoirs de ma dignité de manger beaucoup d'oignons crus et cela gâta un peu la fête. Il me parut aussi que nos sujettes de la Catalogne ne se peignaient pas assez à fond. Bref, je revins à Paris, et je faillis à étrangler un jour Camera qui sentait l'ail.

Elle m'assura que cela était nécessaire à ma sûreté, et voici comment elle s'expliquait : Mero, qui hantait beaucoup de monde et de petit monde, avait prévu que la Révolution serait victorieuse, parce que les amis de cette coquine de Révolution étaient ardens et ses ennemis amollis, effarés, divisés, affublés de toute façon. Il avait compris que je m'exposerais à beaucoup de dangers. Il se poussa donc lui et ses amis, dès le début, au premier rang des révolutionnaires violens, et prit dans le parti une autorité considérable quoiqu'il fût et restât toujours le plus altier, le plus aristocrate, le plus royaliste des humains. La plupart de mes sujets furent des terroristes à bride abattue, et ce qu'il y eut de Bohémiens dans les comités révolutionnaires (qui furent les vrais seigneurs féodaux de la République, du 31 mai 1793 au 9 thermidor an II,) dans les antichambres des comités, parmi les geôliers, les huissiers du Salut Public et de la Sûreté générale, parmi les directeurs de l'esprit public, des rues et des tribunes, c'est inimaginable !

Mero avait déménagé les objets précieux de l'hôtel de la rue de Luxembourg et les a cachés dans des endroits introuvables. Il mit pour gardien à cet hôtel un farouche terroriste qui n'était autre que Miguelguorry. Il se fit passer, lui et ses amis, pour des Espagnols réfugiés et persécutés par l'Inquisition, ce qui lui donna du lustre. Enfin il sut si bien parler et me prouver que j'en serais plus

libre et plus allante, plus utile à mes amis, que je quittai le Théâtre-Italien, mon nom trop compromettant, et me réfugiai sous celui de Fani, au théâtre des Variétés-Amusantes. Camera en profita pour devenir sans retenue sur l'ail.

J'y fus reçue comme une reine à ce théâtre. Lazzari venait de le fonder. J'étais riche, très élégante, renommée, malgré mon changement de nom qui ne trompait pas mes compagnons, généreuse. Je ne recherchais que les rôles obscurs. J'étais donc adorée et, quand j'eus mis à sa place Lazzari, qui était un vieux roquentin, Gassier Saint-Amand, notre régisseur, qui se donnait des grâces, et Chénart, notre maître de danse, qui était un sot prétentieux, je fus là fort heureuse, fort libre et fort remparée.

Je n'avais pas tardé à reprendre mes accointances avec les royalistes où j'étais connue et fort estimée, je veux dire par les plus braves, par ceux qui étaient restés, décidés à tenir tête à la Révolution, et je nommerai le baron de Batz, qui joua avec les terroristes le jeu de climusette, où il fut toujours vainqueur, le marquis de Laguiche, Devaux, Toulan, l'abbé d'Espagnac, l'épicier Victor Cortey, quoique de ces deux derniers le premier fût trop intrigant et le second trop faquin, pour mon goût. Mais ils étaient tous fidèles, et par-dessus tout le loyal et aimable Devaux. C'est avec eux et quelques autres, qui préfèrent de n'être pas encore connus, continuant en l'an III leur guerre à la République, que nous fîmes le complot de sauver le Roi, à cent pas de l'échafaud ; et j'en vais donner tout le détail, étant seule au monde à pouvoir le faire. Chacun des bayleux de Paris qui y furent devina qu'il y avait là un mystère, mais personne n'en sut ni le dernier ni même le fin du premier mot.

CH. D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

LES PORTRAITS DE CHARETTE

DESSINÉS ET GRAVÉS

(1763-1796)

Il n'est pas besoin d'un fort long examen des différents portraits de Charette, pour les répartir sûrement en deux séries bien distinctes, séries éloquentes en leur muette classification, donnant, pour ainsi dire, le résumé simple et fidèle de l'existence dramatisée du héros vendéen. Dans une première catégorie prendraient place les portraits du général à l'apogée de sa gloire de chef si longtemps invaincu, ceux exécutés après l'entrevue de la Jaulnais, alors que la ville de Nantes, abaissant ses portes, recevait dans ses murs le vainqueur et le pacificateur, à l'instar de ces généraux auxquels l'ancienne Rome décernait les honneurs du triomphe; et, dans une seconde, on verrait le Vendéen, vaincu cette fois, blessé, fait prisonnier par surprise, — prisonnier non moins superbe, dans sa sérénité chrétienne, que le triomphateur de la veille, — promené, exhibé comme une curiosité, dans les rues de cette même ville de Nantes, avant que d'arriver au lieu de son exécution.

Dans le premier cas, Charette apparaît dans tout l'éclat de son riche costume [1], « tel, écrit Le Bouvier-Desmortiers [2], qu'il s'était montré dans les combats, » avec l'écharpe blanche, la cocarde blanche et noire et le panache blanc au chapeau ; dans le second, tous ces insignes du commandement, chapeau, panache, écharpe, ont disparu ; seul le grand mouchoir de mousseline parsemé de mouches rondes en or et garni tout autour d'une large dentelle noire, dont il se servait, comme d'une coiffe, pour s'envelopper la tête, rappelle encore l'extrême recherche et la coquetterie du jeune chef, fastueux autant que brave, non moins élégant qu'intrépide.

1. Tous les riches costumes de Charette étaient faits à Nantes chez un nommé Flamand, tailleur au Pilori, qui trouva toujours le moyen de les lui faire passer en Vendée.
2. *Vie du général Charette*, Nantes, Mellinet-Malassis, 1823. In-8°, p. 271.

MASQUE DE CHARETTE

D'après le moulage fait le jour de son exécution.

(*Collection Bacqua, à Nantes.*)

Tel est le classement que devrait nécessairement adopter l'historien, le psychologue ou même le simple curieux, désireux de parcourir avec fruit les diverses pages de cette légende de Charette que les artistes se sont attachés à écrire avec le pinceau, le crayon ou le burin ; tel sera le classement que nous adopterons nous-même, après quelques considérations et citations préliminaires qui aideront le lecteur à s'orienter ensuite au milieu des portraits divers dont il sera question.

A tout prendre, Charette n'était pas ce que l'on peut appeler un bel homme, dans le sens ordinaire de l'expression : sa taille bien prise, svelte, élégante, était, à la vérité, d'une hauteur au-dessus de la moyenne [1] ; ses traits, dans leur ensemble, seyaient bien à l'homme de guerre, au chef de partisans, car ils accusaient l'audace, la témérité même, la résolution et la ténacité, mais ils manquaient peut-être de cette rectitude dans les lignes, de cette correction dans les détails, nécessaires pour composer un beau visage. Cependant Charette avait encore, en son genre, ce que les peintres appellent un bel air de tête.

Lisez les portraits que nous ont laissés les historiens, — témoins oculaires ou simples échos de la tradition, peintres favorables ou hostiles à leur modèle, — et vous aurez déjà un concept suffisant de ce que fut, au physique, le chef vendéen : « Il était d'une taille « avantageuse (5 pieds 5 pouces) ; il avait le corps mince, dessiné « avec grâce, le visage ovale, le nez bien pris et un peu retroussé, « la bouche plate, le menton en avant. Ses yeux petits, enfoncés et « pleins de feu, lançaient à volonté un regard si pénétrant qu'on « avait peine à le soutenir quand il le fixait sur vous avec attention. « Un port distingué sans orgueil, une démarche leste, la tête haute, « un air doux et riant, annonçaient la noblesse de son caractère et « son goût dominant pour le plaisir. »

Tel est le portrait écrit par Le Bouvier-Desmortiers [2], un peu flatté peut-être par celui à qui Charette avait deux fois sauvé la vie, mais possédant au moins dans ses grandes lignes toutes les apparences de la vérité.

1. La taille de Charette était de 1 m. 75, taille que l'on jugera suffisamment avantageuse, si l'on considère que c'est celle de nos dragons et de nos cuirassiers. D'après les plus récentes instructions sur le recrutement, les premiers doivent, en effet, mesurer de 1 m. 64 à 1 m. 75 et les seconds de 1 m. 75 à 1 m. 80.

2. *Ibid.*, p. 34.

« C'était un vaillant et beau cavalier, — dit encore un admirateur, « Pitre-Chevalier, — doué de tous les avantages qui font les héros du « champ de bataille. Front calme et pensif, regard étincelant sous « d'épais sourcils, lèvres minces et convulsives, nez audacieux, che- « veux ras et cendrés, taille leste et souple, admirable de propor- « tions, démarche élégante, quelque peu théâtrale : voilà le portrait « de Charette, tel que l'adoraient les soldats... »

Ecoutez encore M. de Barante, dans son article écrit pour la *Biographie Michaud :* « Charette était d'une taille élevée et un peu « grêle ; son visage était pâle et maigre ; ses traits étaient délicats et « presque efféminés ; ses yeux animés et expressifs ; sa voix n'était « point mâle et il avait une prononciation un peu maniérée ; mais, « dans toute sa personne, il y avait quelque chose de fort et de « noble qui sentait l'homme fait pour commander. »

Alphonse Beauchamp, qui n'était rien moins qu'un admirateur de Charette, a jeté, dans son *Histoire de la guerre de la Vendée et des Chouans,* ce portrait où l'on pourra peut-être, à défaut de flatterie, trouver quelques indications intéressantes : « Charette était « maigre, nerveux et d'une taille moyenne ; il avait le teint jaune, « les yeux noirs et vifs, la bouche cave, les lèvres grosses et le men- « ton saillant... »

« Sa taille, dit encore l'auteur anonyme de la légende placée au- « dessous du portrait gravé par Le Vachez, sa taille était de 5 pieds « 4 pouces. Il avait les cheveux et les sourcils noirs, l'œil enfoncé, « petit, mais vif et audacieux, le nez moyen et droit, la bouche « grande et rentrée et le visage beaucoup (*sic*) marqué de la petite « vérole. »

Enfin, pour clore la série de ces citations, transcrivons le portrait sévère, ou plutôt enlaidi, placé par le docteur Gall dans son *Exposition de la doctrine physionomique.* Ce sera, si l'on veut, la contre-partie de celui écrit par le reconnaissant Le Bouvier Desmortiers : « Charette était maigre et nerveux et d'une taille peu « au-dessus de l'ordinaire ; il avait le teint jaune, les yeux petits « et enfoncés, mais vifs, le front étroit et rejeté en arrière, la bouche « cave et le menton saillant ; le tempérament bilieux, le caractère « cruel, jaloux et vindicatif. Rien n'égalait son excessive présomp- « tion, si ce n'est sa profonde ignorance. »

Ces *portraits écrits,* choisis entre plusieurs autres, auront déjà, croyons-nous, amplement fait connaître à nos lecteurs le célèbre chef vendéen. Si tous n'ont pas été dictés à leurs auteurs par le

même sentiment d'admiration ou de sympathie, tous au moins concourent au même but, et le lecteur saura prendre dans chacun d'eux ce qu'il convient d'en retenir. Ce choix aura encore un autre résultat, sur lequel nous demandons à insister, celui de bien établir l'impartialité de l'auteur de ces pages.

Passons donc, sans plus tarder, à l'examen des différents portraits du général vendéen, dessinés ou gravés.

I. — Portraits dessinés.

Les portraits de Charette dessinés de son vivant et parvenus jusqu'à nous ne sont pas fort nombreux.

En fait de document graphique contemporain sur le Charette de la *première manière,* sur le chef vendéen dans tout l'éclat de sa gloire, comme nous disions au début de cette notice, nous ne possédons aujourd'hui qu'un seul dessin, conservé au Musée départemental d'archéologie de Nantes (fonds Parenteau).

Assurément il a dû en exister d'autres. En Vendée, lorsque le général tenait la campagne et mettait en échec les armées de la République; à Nantes, lorsqu'il fit son entrée triomphale, monté sur un cheval superbement caparaçonné, ou lorsqu'il se rendit à la société populaire avec le représentant Ruelle, il dut — la chose ne peut être douteuse — se trouver plus d'un artiste désireux de fixer *ad vivum*, comme on eût dit jadis, les traits du jeune chef que la gloire couronnait de ses lauriers et dont le nom était déjà légendaire. Même nous ne répugnons point à penser que Charette, qui poussait à un si haut point l'amour du faste et de la représentation, et qui, en somme, devait bien éprouver un peu de ces sentiments de vanité que les succès font naître si légitimement, se soit prêté volontiers à poser devant un artiste de son choix. Quoi qu'il en puisse être, ces dessins ne sont point parvenus jusqu'à nous et l'iconographe se trouve réduit aujourd'hui à l'étude du seul portrait du Musée de Nantes.

Malheureusement, ce dessin enluminé est loin de présenter tout l'intérêt iconographique qu'on serait en droit d'en attendre. Ebloui sans doute par le riche costume du général, le dessinateur anonyme a trahi son modèle. La figure, sans aucun caractère, d'une banalité d'expression attristante, d'une sincérité plus que douteuse, a été sacrifiée aux détails du costume. Impossible de reconnaître

dans cette face vulgaire la physionomie si vivante, si expressive, si passionnée que nos lecteurs ont déjà pu concevoir.

L'artiste avait cependant de bonnes intentions, la chose est certaine. Accentuant la ligne du nez, relevant le menton en galoche, faisant saillir les pommettes et les arcades sourcilières, afin d'encaisser fortement ces yeux petits et vifs, dont, paraît-il, on avait tant de peine à supporter l'éclat, il a déployé tous ses moyens pour traduire l'expression, pour rendre l'air de tête de son modèle. Mais, hélas ! il n'était pas de taille : la cheville n'était pas à hauteur du trou.

Dans ce dessin, lavé d'aquarelle sur trait de plume, Charette est représenté debout en pied, dirigé à gauche, la figure vue de trois quarts ; sur sa tête un large chapeau en feutre noir avec ganses d'or bouclées d'argent est ombragé du panache blanc ; l'habit en drap vert, à large collet rabattu rouge, avec parements et revers de même couleur, enserre une taille fine et élancée ; culotte blanche et bottes à revers jaunes, armées d'éperons à larges molettes ; dans la main droite une cravache dont la poignée semble d'argent, la gauche restant appuyée cavalièrement sur la garde du sabre, dont le dard porte à terre ; enfin, sur la poitrine les insignes du cordon rouge, et sur les retroussis de la veste deux fleurs de lis blanches [1].

Tel est le costume — nous n'osons vraiment dire le portrait — de Charette dans cette image. A l'exception des insignes du cordon rouge, sur le port desquels on peut faire des réserves [2], il y a tout lieu de tenir pour exact l'ensemble de ce dessin, cadrant bien d'ailleurs avec ce qui nous est rapporté par les historiens [3]. Pourquoi faut-il donc que les jambes soient entrecroisées d'une façon aussi maladroite?... A ne considérer que cette partie du dessin, ne dirait-on pas, en effet, d'un danseur ? Décidément notre aquarelliste a

1. Ajoutons que ce dessin mesure 0 m. 190 de hauteur et que sur la marge de droite ont lit ces mots : *Charette, chef des Royalistes de la Vendée.*

2. Nous croyons que Charette ne portait sur la poitrine qu'un Sacré-Cœur, bien qu'il eût reçu le cordon rouge. Le Bouvier-Desmortiers (ouvrage cité, p. 317) écrit, en effet, à ce sujet : « Lorsque Charette reçut le cordon rouge, il dit au comte de Rivière : « *Je ne porterai cette décoration qu'après que l'armée entière aura reçu sa récompense ;* il ne l'a jamais porté. »

Cependant, comme plusieurs dessins et gravures le représentent avec les insignes de cet ordre, il peut se faire qu'à l'occasion de son entrée à Nantes, Charette en ait paré son riche costume, afin d'augmenter l'effet qu'il voulait produire sur les républicains.

3. On conserve au Musée archéologique de Nantes un sabre de cavalerie avec poignée en fer et fourreau en cuir noir, ressemblant beaucoup à celui qui figure dans ce dessin.

Cette arme fut donnée par Le Bouvier-Desmortiers à M. Louis de Fresneau, an-

tenu à se montrer médiocre dans presque toutes les parties de son œuvre !...

Cependant, elle plaît encore, malgré ses défauts, cette petite enluminure, produit d'un art simple et naïf, vestige d'un passé que, dans notre curiosité inquiète, nous voudrions pouvoir évoquer tout entier. Elle plaît encore davantage, après que l'on a lu ces vers qu'une main contemporaine a jetés sur la marge :

Portes du temple de Mémoire,
Ouvrez-vous, il l'a mérité !
Il vécut assez pour sa gloire,
Mais trop peu pour la Royauté !

Si ce quatrain est l'œuvre de notre dessinateur, il nous semble qu'il doit obtenir rémission de ses maladresses, car il passe dans ces vers je ne sais quel souffle patriotique, venu là sans effort, qui rachète amplement la banalité de son œuvre de portraitiste.

Un autre dessin à l'aquarelle, conservé dans le même dépôt, représente encore Charette, mais blessé, désarmé, dépouillé de tous les glorieux insignes que nous énumérions à l'instant. La pose est la même, la veste est bleue à parements et revers rouges, la culotte grisâtre et les bottes sans revers sont privées de leurs éperons. Enfin, la tête est couverte d'un simple mouchoir de Cholet, blanc à barres rouges transversales, et le bras gauche blessé est soutenu par une écharpe [1].

Par malheur, dans ce dessin, comme dans le précédent, il n'y a guère à retenir que les détails du costume ; les traits du général y sont aussi mal rendus, l'air de tête non moins négligé.

Toutefois, rapprochés l'un de l'autre, comme ils le sont dans la

cien émigré et colonel de la garde nationale de Nantes en 1814, qui le donna lui-même à M. Morillon père, secrétaire de la garde nationale et bibliothécaire-adjoint de la ville de Nantes, et c'est le fils de ce dernier qui en fit hommage au Musée d'archéologie de sa ville natale.

1. Ce dessin mesure en hauteur 0m 168. Dans le bas on lit : *François-Athanase Châret*e (sic) *Général en chef* (sic) || *de l'armée Royale et catholique de la Vendée* || *fusillé à Nantes Place des Agriculteurs le 9 germinal an 4.*» et à gauche : « *François-Athanase Charete Général en chef de* || *l'armée Royalle et catholique de la Vendée fusillé Place* || *des Agriculteurs à Nantes le 9 germinal an 4 Républ.* » et enfin à droite : « *François Athanase Chârète* (sic) *âgé de 32 ans* || *natif de la Parroisse de Coufé general en chef de l'armée* || *Royalle et catholique de la Vendée fusillé à Nantes, place des* || *agriculteurs la derniere fête de Pâsques* (sic) *le 29 mars 1796 vieux style, ou 9 germinal an 4 Républicain. — Chârète* (sic) *dit Contry.*»

vitrine du Musée, ces deux dessins ne laissent pas de produire une certaine impression. Quels souvenirs n'évoquent-ils pas, en effet ? Entre les deux dates qu'ils accusent, que d'événements, que de luttes, que de courage dépensé, que d'espoirs déçus ! Là, le vainqueur ; ici, le vaincu ! Sanglante et suprême antithèse ! Image désolante de presque toutes les fortunes humaines !...

Un dessin à peu près identique à ce dernier existe encore à Nantes ; il est la propriété de M. le Dr Roblin, qui a bien voulu nous permettre de l'examiner. Les dimensions sont presque les mêmes, la veste est brune au lieu d'être bleue, a culotte jaune et le mouchoir de tête entièrement blanc [1].

Au dos de ce dessin, le propriétaire a placé la note suivante que nous reproduisons intégralement, parce qu'elle contient des renseignements curieux et intéressants : « Jean-Guillaume Biré, père de « l'abbé Léon-Félix Biré, qui subit en 1832 six mois de prison pré- « ventive pour cause de propagande légitimiste, se trouva sur la « place Viarme à Nantes lors du passage du général de Charette « allant au lieu où il devait être fusillé. Ayant rencontré un peintre « de ses amis nommé Léauté, il l'invita à faire le portrait du géné- « ral traversant la place Viarme en costume de prisonnier.

« Léauté s'empressa d'en tracer immédiatement le croquis et en « fit la présente peinture dont il gratifia son ami Biré. Celui-ci fut « tellement frappé de sa parfaite ressemblance qu'il le conserva soi- « gneusement et le transmit fidèlement à sa famille, qui, à son « exemple, n'a jamais permis à personne d'en prendre copie. Ce por- « trait est devenu un précieux souvenir de la Vendée militaire. »

Une question a été agitée, dans le temps, au sujet des deux derniers dessins dont nous venons de parler ; elle consistait à savoir lequel était l'original de celui que possédait feu M. Parenteau et qui est aujourd'hui déposé au Musée Archéologique de Nantes ou de celui qui est encore entre les mains du docteur Roblin. Nous avouons en toute franchise que, bien loin d'avoir le don de nous émouvoir, cette question nous a toujours paru absolument oiseuse. Il nous suffisait, en effet, de constater que ces deux dessins étaient le développement de la même idée, la mise en valeur d'un même croquis et qu'ils étaient, hélas ! l'un comme l'autre, le produit d'un art également primitif. Allant plus loin même, nous eussions facilement incliné à penser que ces trois aquarelles que nous venons

1. Ce portrait mesure 0m 170 de hauteur ; il ne porte aucune légende.

de décrire, enluminures d'un faire identique, exécutées en dehors de tout sentiment artistique et iconographique, devaient avoir une même origine, un auteur commun, lequel était vraisemblablement le sieur Léauté, dont la note de M. le Dr Roblin nous révèle le nom.

Au surplus, pourquoi nous attarder à ces dessins qui n'ont même pas l'avantage d'être inédits, puisqu'ils ont été récemment gravés à l'eau-forte [1].

Il est vrai de dire que ces reproductions sont bien pâles et que, privées de la couleur, qui donne encore aux originaux une certaine mine, elles n'offrent qu'un intérêt bien diminué. Au reste, leur auteur n'était certes pas un grand artiste. Simple ouvrier lithographe, Théodule Thomas faisait la lettre pour les imprimeurs, lorsque feu M. Parenteau le chargea de graver les nombreuses planches de son *Inventaire archéologique*, travail pour lequel il ne paraissait guère préparé. Cependant, pour un homme peu exercé à manier la pointe de l'aqua-fortiste, nous devons reconnaître qu'il s'acquitta de sa tâche avec suffisamment de succès, surtout lorsqu'il ne s'agissait que de figurer des silex, des médailles ou autres objets inanimés. Cela manque, à la vérité, de vigueur ; c'est froid et incolore, mais enfin c'est correct. Tout différent est le résultat auquel il atteint, lorsqu'il doit reproduire des portraits : là, le graveur de lettres n'y est plus, il hésite, il tâtonne, ne sait comment modeler les chairs, ignore le secret de donner l'expression à une physionomie, reste impuissant à rendre un air de tête ; bref, ses personnages, en dépit de tous ses efforts, demeurent sans vie, ce ne sont que mannequins privés d'âme [2].

Nous attachons plus de prix à un petit dessin original conservé pieusement par M. Émile Grimaud. Posséder quelque portrait inédit, authentique, de l'un de ces *Géants* dont il avait, en maint vers

1. Ces deux portraits forment, avec un petit buste de Louis XVII, la planche 55 de l'*Inventaire archéologique*, par Fortuné Parenteau, conservateur du Musée archéologique de Nantes, publié chez Vincent Forest et Émile Grimaud, à Nantes, en 1878. In-4o.

2. Le graveur s'est pourtant attaché à corriger les fautes de son modèle et il faut reconnaître qu'il y a pleinement réussi en quelques endroits, notamment dans la pose des jambes. Mais il a été mal inspiré, lorsqu'il a figuré, sur la poitrine du général, une fleur de lis à la place de la colombe qui s'y trouve en réalité. A défaut d'autres qualités, on pouvait exiger celle de l'exactitude.

ému, chanté la gloire ou pleuré les revers, en être le respectueux détenteur, telle pouvait être l'ambition du poète vendéen. Ce vœu fut exaucé au delà peut-être de ce qu'il avait osé espérer, le jour où M. l'abbé Desnaurois lui apporta cette relique qu'il tenait lui-même de son grand-père, M. Davy-Desnaurois, ancien officier de Charette.

Dans ce dessin à la mine de plomb, le général est vu jusqu'aux épaules, de trois quarts à droite, regardant de face ; sur sa tête, le traditionnel mouchoir tacheté d'or [1]. Ses traits amaigris et tirés, aussi bien que la date qui se lit en bas, témoignent amplement qu'il s'agit du Charette de la *seconde manière*, du Charette captif.

Il serait peut-être imprudent de soutenir que le dessinateur a fait là œuvre de portraitiste consommé ; nous croyons cependant qu'il y a dans cette figure croquée à la hâte, en dépit de quelques détails peut-être faiblement rendus, un ensemble tout à fait digne de fixer l'attention du physiologue. Ce n'est point assurément le Charette fort, bien portant, superbe, à la prunelle animée, que les Nantais avaient pu admirer à un autre moment, dans toute la mise en scène de son entrée solennelle ; mais, par contre, ce pourrait bien être là l'image du chef blessé, malade, épuisé, exténué enfin jusqu'au point de tomber de fatigue, pendant cette lugubre promenade qu'on lui fit faire, musique en tête, à travers les rues de Nantes, mais conservant encore pour ses vainqueurs ce mépris profond et indomptable que trahissent éloquemment son regard et le pli de ses lèvres et dont il les écrasait, quand il leur jetait cette apostrophe vengeresse : « Je vous aurais fait fusiller, mais non insulter ! »

Ce précieux dessin est en bonnes mains, quittons-le sans regret et arrivons aux portraits de Charette dont nous ne connaissons que des gravures.

II. — Portraits gravés

Quelle est cette figure étrange, cette tête de brigand, d'une expression brutale, d'une sauvagerie troublante ? Est-ce bien celle de Charette ? Oui et non, non surtout. — Quel en est l'auteur ? Serait-ce Gilles-Antoine Demarteau ou l'un de ses élèves ? Peut-être. — Au-

1. Ce dessin est signé : *Nassau Dt.* (delineavit) *1796*. Il mesure 0 m. 093 de hauteur sur 0 m. 085 de largeur.

tant de questions aux réponses incertaines se posant nécessairement en présence d'un certain portrait à la manière du crayon, vigoureusement traité, exécuté même avec une fièvre, avec une *furia* à laquelle le procédé employé ne se prête pas habituellement.

« *Charette Dessiné apres son Arrival* (sic) *à Nantes le 7 ou il etoit fusillé le 9 germinal.* » Telle est la *lettre* de ce portrait anonyme. Sa rédaction et son orthographe témoignent assez de son origine exotique pour qu'on puisse se dispenser de l'établir. Le général y est représenté à mi-corps, il porte la moustache et regarde de face avec des yeux dont on s'est plu évidemment à accentuer l'expression farouche ; veste à brandebourgs, manteau à l'espagnol, feutre aux ailes fortement relevées [1].

Que dire de cette pièce, d'une singulière rareté, si ce n'est que, très probablement, elle a dû être exécutée pour les émigrés. Les artistes étrangers trouvaient en eux des acheteurs toujours impatients, jamais rassasiés : ils en profitaient. Bien légitime était d'ailleurs ce désir de connaître les traits de ceux qui tenaient un premier rôle là-bas, sur cette terre de France, dans cette Vendée, où se jouait une si redoutable partie, de ceux qui avaient déjà payé de leur sang ces crimes qui s'appelaient alors attachement à la religion de ses pères, fidélité à une dynastie qui avait fait la patrie. De là ces nombreux portraits, ces pièces satiriques ou soi-disant historiques dont les Allemands s'étaient fait une spécialité lucrative. Mais, toutes ces gravures exécutées loin de la France, en l'absence des personnages qui en étaient les objets, étaient le plus souvent privées de ce qui fait le plus bel ornement d'une pièce historique, la vérité : elles étaient faites *de chic,* comme on dit en terme d'atelier, pour exprimer l'idée d'une œuvre produite sans le concours du modèle. Tout au plus, celles auxquelles on avait voulu donner un accent de vérité plus grand procédaient-elles de documents incomplets, hâtivement ou imparfaitement établis.

Au reste, M. le baron Witter, dans son intéressante étude sur les Demarteau de Liège [2], qui se disputent avec notre compatriote Jean-

1. On voit une épreuve de cette gravure au Cabinet des estampes, à Paris, dans la série alphabétique ; elle provient de l'importante collection Laterrade.

2. *Gilles Demarteau, graveur du roi, 1722-1776.* — La vie et l'œuvre de Gilles Demarteau ; son invention de la gravure crayonnée ; ses élèves : Gilles-Antoine Demarteau (1750-1802), Coclers, Le Prince, Redouté, Varin, Demeure, etc.; catalogue et prix de ses six cent soixante-quatre gravures. Bruxelles, Van Trigt, 1883. In-8° ; p. 145.

Charles François l'honneur d'avoir inventé la gravure dans le goût du crayon, n'est guère plus affirmatif que nous, lorsqu'il répond aux questions que nous avons posées plus haut. Il hésite dans son attribution de cette pièce à Gilles-Charles Demarteau et c'est plutôt un doute qu'il émet qu'une opinion qu'il exprime, lorsqu'il se demande si ce portrait n'a pas été dessiné à Nantes, lors de l'exécution de Charette. S'il voit peut-être un peu vite et avec trop de complaisance, selon nous, l'effigie véritable de Charette dans cette figure à l'expression brutale et vulgaire, c'est que probablement il a été induit en erreur par la légende de sauvagerie, de scélératesse et de bestialité furieuse dont certains auteurs, d'une bonne foi plus que douteuse, ont enveloppé, autant dire souillé, la mémoire du chef vendéen.

Nous pourrions donc résumer peut-être notre sentiment sur ce portrait, en disant que s'il est devenu une pièce fort rare et partant, fort recherchée, il ne saurait, malgré cela, avoir une grande valeur iconographique, présenter un intérêt documentaire bien intense ; car, s'il est vrai qu'il procède de quelque dessin pris sur le vif, le dessinateur fut bien malhabile à attraper une ressemblance ou le graveur a mal traduit l'expression du dessin original.

Dans la série des portraits représentant Charette avant qu'il eût été fait prisonnier par le général Travot, série dans laquelle on pourrait peut-être placer celui dont il vient d'être question, nous trouvons encore plusieurs gravures dignes à divers titres de fixer notre attention.

En premier lieu, pour procéder chronologiquement, nous devons citer le portrait publié par Bonneville, en l'an IV, c'est-à-dire, peu après l'exécution de Charette. On sait que les portraits qui composent la collection de Bonneville sont d'une valeur iconographique fort inégale ; ceux qui sont signés du nom seul de cet artiste : « *F. Bonneville del et sculp.* » sont de beaucoup les plus intéressants ; les uns, tels furent ceux de Marie-Antoinette, de Saint-Just et de Charlotte Corday, ont été dessinés d'après nature en plein tribunal révolutionnaire et les autres n'ont pas été exécutés sans que leur auteur se soit muni des documents graphiques les plus sérieux : celui de Charette est de ce nombre.

Quant au portrait que Le Vachez a exécuté pour ses *Tableaux historiques de la Révolution* et au bas duquel une petite vignette à l'eau-forte par Duplessis-Bertaux représente l'exécution de Charette, il ne nous a jamais produit qu'une bien faible impression, ce n'est

qu'une image froide et incolore. Pendant la Révolution, Le Vachez, qui avait eu des débuts artistiques assez heureux, n'est plus qu'un graveur de sujets de circonstance, qu'un marchand qui, avec le concours de Sergent et de Mme de Cernel, exploite la curiosité publique, en débitant les portraits plus ou moins ressemblants des personnages officiels ou en vue. Ce n'est plus l'eau-fortiste qui, d'une pointe vive et spirituelle, traçait jadis le portrait-charge du patriarche de Ferney. *Quantum mutatus !*

Que dire maintenant de cette grande gravure au pointillé, dans un ovale, au bas duquel le graveur anonyme a trouvé piquant de représenter une charrette sur un tertre. Elle est rare et atteint dans les ventes des prix relativement élevés, bien que, à tout prendre, elle ne soit guère supérieure à celle de Le Vachez. Au reste, il en a été fait des copies : l'une, entre autres, dans l'*Histoire-Musée de la République française,* pièce d'une exécution plus que vulgaire, a été l'occasion d'un développement de l'idée assez saugrenue de la charrette ; on y a ajouté ces mots : « *Charrette — Portrait symbolique* » dans lesquels il nous semble qu'il faudrait être véritablement malin pour trouver quelque sens historique ou artistique.

Mais, à toutes ces gravures, en y comprenant surtout cette aquatinte, d'une fidélité plus que douteuse, signée des seules initiales : *P. C.** S.*[1], nous préférons encore le portrait que Le Bouvier-Desmortiers a fait placer en tête de sa *Vie* de Charette. Nous avons déjà dit quel culte cet historien gardait en son cœur pour la mémoire de son ancien chef, de son sauveur ; on en conclura sans peine qu'il a dû surveiller l'exécution de ce portrait avec la plus grande attention, qu'il a dû l'entourer des soins les plus tendres et les plus éclairés. Dans une note placée à la fin de son livre, il nous apprend qu'il a fait graver ce portrait d'après le masque, que nous faisons reproduire nous-même en tête de cette étude, et sur lequel nous aurons bientôt occasion de revenir. Cette pièce est donc intéressante, le burin auquel elle est due ne manquant d'ailleurs ni de souplesse ni de vigueur.

Enfin, quand nous aurons cité le portrait gravé par Pierre-Alexandre Tardieu, dont on rencontre des états d'avancement fort curieux, quand nous aurons rappelé les noms d'Hopwood, le spirituel graveur au pointillé, de Couché, de Joubert et de Tony Johannot et cité les reproductions du tableau de Paulin-Guérin exécutées

1. Ne serait-ce pas *Pierre Coquebert sculpsit ?*

à l'aide du crayon lithographique, nous aurons peut-être suffisamment parlé des portraits du Charette de la première manière, comme nous sommes convenu de désigner ce type. Ces pièces, que nous énumérons au courant de la plume, on comprend qu'elles ne présentent point toutes le même intérêt, et qu'elles tirent leur valeur particulière du talent de l'artiste à qui elles sont dues [1].

Passons donc aux portraits gravés de Charette blessé et captif.

Il nous semble que si, artiste, nous avions dû reproduire les traits du général vendéen, nous n'eussions pas voulu le faire autrement que sous cet aspect. C'est qu'il y a, en effet, dans cette tête du jeune chef, arrivé à la gloire à l'heure où la plupart ne font que débuter dans la carrière, de ce vaincu insulté cruellement par ses vainqueurs, une poésie dont le sentiment ne nous eût point échappé et qui nous eût, croyons-nous, souverainement inspiré, après avoir ému notre cœur. Quel spectacle plus noble, plus touchant que la vue de cette force d'âme, de cette foi sublime, de ce calme sans ostentation au milieu des clameurs d'une foule insultante; que l'aspect de cette possession de soi, de cette sérénité suave devant la mort! Oh! la belle et fière leçon! Comme elle est réconfortante et comme il fait bon s'en pénétrer! Cependant, peu d'artistes se sont laissés inspirer par ce sentiment.

La pièce la plus intéressante que nous rencontrions dans cet ordre d'idées est un portrait anonyme qui, n'étant pas dans le commerce, doit être inconnu de presque tous les collectionneurs [2].

Charette y est représenté à mi-corps, dirigé vers la droite, la figure presque de profil; le bras gauche blessé est soutenu par une écharpe, l'œil est vif et clair, malgré la fatigue et la douleur que trahissent des traits fortement amaigris. Sur ce visage aux lignes arrêtées, sur ce masque précis, une expression d'un grand caractère de réalité, un certain mélange mal définissable de tristesse et d'ironie, font songer à ce beau vers de l'auteur des *Nuits* :

« Il laissa dans ses yeux sourire sa tristesse. »

1. Nous avons en ce moment à l'impression la première partie d'une *Iconographie bretonne*, dans laquelle Charette, étant né en Bretagne, figure à son rang alphabétique. On y trouvera la description de tous ses portraits, les médiocres comme les bons.

2. C'est une pièce in-folio carré; les dimensions de la gravure sont, en hauteur, 0 m. 214 et, en largeur, 0 m. 169; celles du cuivre sont, en hauteur, de 0 m. 280 et, en largeur, de 0 m. 212.

Telle pourrait être en quelques lignes la description de ce portrait curieux et fort rare, dans lequel on retrouve en toute leur vérité les traits principaux de la figure de Charette : front haut et fuyant, arcades sourcilières et pommettes saillantes, nez droit, un peu retroussé, lèvres fines et menton fortement relevé. Malheureusement les quelques épreuves qui en existent sont défigurées par des barres transversales faites en tous sens, sur le cuivre même, à l'aide d'un instrument pointu [1].

Quelle en est l'origine ? Par qui a-t-il été gravé? D'après quel dessin? Autant de points d'interrogation auxquels il est malaisé de répondre d'une façon complète, d'autant plus que la vérité est ici voilée par la légende. Avant de dire le résultat de nos recherches, racontons brièvement cette légende : elle ne manque pas de pittoresque et l'on se prend vraiment à regretter qu'elle ne soit point véritable, surtout dans sa première partie.

On raconte donc qu'un artiste nommé Louis Crucy, qui était, à la fin du siècle dernier, constructeur pour la marine de l'Etat à Nantes, aurait, à la suite de certains services rendus, obtenu les bonnes grâces de Carrier, lequel l'aurait autorisé à pénétrer dans les prisons de Nantes, et que ce serait dans une de ces visites aux détenus qu'il aurait pu dessiner d'après nature et tout à son aise le portrait du général vendéen. Ce dessin aurait été peu après fixé sur le cuivre ; mais, plus tard, la possession de ce cuivre ayant présenté quelques dangers, on aurait tenté, dans la famille Crucy, de défigurer l'effigie qu'il présentait, et telle serait l'origine des fâcheuses hachures que nous avons signalées ci-dessus.

A cette légende, on oppose avec raison que Charette n'ayant été emprisonné qu'en 1796 et que Carrier ayant été guillotiné à la fin de l'année 1794, il est matériellement impossible que Charette ait été portraituré grâce à Carrier.

Quant à l'explication de l'origine des hachures sur le cuivre, elle ne nous paraît pas davantage plausible. Si la possession de cette planche avait pu, à une époque donnée, faire courir quelque danger à son détenteur, il nous semble qu'il l'eût détruite entièrement ou que tout au moins il l'eût fait planer, car sa possession en mauvais état ne pouvait pas rendre moins suspect que sa possession en bon

1. Nous ne connaissons qu'une épreuve qui n'ait pas ces malheureuses barres, elle a été tirée avant que la planche ne fût entièrement gravée. Ce doit être une épreuve d'essai de l'artiste ; elle est conservée à la Bibliothèque nationale, dans la collection alphabétique des portraits.

état. Lorsque, sous le règne de Robespierre, les marchands de gravures ou les graveurs craignaient d'être accusés et arrêtés, à cause des estampes historiques ou des portraits des personnages de la Révolution qu'ils détenaient, ils ne se bornaient point à les défigurer par des traits ; ils les détruisaient tout simplement et c'est ainsi que, sous la Terreur, le graveur Alix sacrifia la plupart de ses meilleures estampes, redoutant les recherches qu'on faisait alors dans les maisons des artistes pour les rendre suspects [1].

Cependant, la légende écartée, où pourrait-on trouver la vérité ? En ce qui nous concerne, nous admettons sans peine que le dessin qui a servi à cette gravure est l'œuvre de M. Louis Crucy [2], qui assista en qualité d'expert, avec le sieur Mathurin Peccot, artiste comme lui, à l'enquête qui fut faite par la police au sujet du moulage de la figure de Charette. La tradition n'a point varié à ce sujet, nous n'avons aucune raison pour aller à l'encontre ; mais ce que nous sommes obligé de nier, c'est que cette gravure ait été exécutée pendant la période révolutionnaire. Il ne faut pas, en effet, une grande pratique des gravures, pour reconnaître que celle-ci ne peut dater que de l'époque de la Restauration. Elle a dû être exécutée en 1820, par un graveur resté inconnu. Quant à ces hachures qui la défigurent, il est bien simple d'admettre, avec quelques membres de la famille Crucy, qu'elles sont tout simplement le fait d'enfants, entre les mains desquels on avait, paraît-il, abandonné cette planche.

Telle nous paraît, réduite à des conditions plus simples, moins pittoresques, devoir être la vérité.

Quand nous aurons parlé du portrait que Portmann grava pour la collection Claessens et cité la grande gravure au pointillé dans un ovale, avec une charrette dans le bas, pièce aussi froide que celle qui a été décrite plus haut, nous aurons indiqué les principaux portraits gravés du Charette de la seconde manière, et il ne nous restera plus qu'à dire quelques mots du masque que nous reproduisons en tête de ces notes [3].

1. Voyez *Fragments sur Paris* par le docteur Meyer (traduction du général Dumouriez). Hambourg, 1796, in-12 ; p. 20.

2. Le cuivre de cette gravure est la propriété de M. L. Douillard, neveu de Louis Crucy, qui habite au château de Beaurégard, près de Vannes. Nous avons vu, chez M. Louis de Charette, à Nantes, une épreuve qu'il lui a offerte, sur laquelle il a mis ces mots, qui indiquent bien qu'il ne doute point que le dessin ne soit l'œuvre de son oncle : « *Ævus avo fecit, nepos nepoti dedit.* »

3. Cette reproduction a été exécutée d'après le plâtre original que feu M. Bacqua, de Nantes, avait acquis à la vente qui fut faite après le décès du statuaire Suc, arrivé le 19 mars 1855 ; il est maintenant la propriété de ses enfants.

Ce masque a été exécuté d'après un moulage fait par un plâtrier figuriste du nom de Cazanne, qui demeurait alors à Nantes, dans la rue Crébillon. Le fait de ce moulage produisit sur les esprits déjà surexcités par la mise en scène de l'exécution de Charette une impression singulière, et le bruit se répandit bientôt que l'on avait fait enlever son corps, pour ranimer par sa vue le courage des Vendéens consternés de la mort de leur chef. La police suivit le courant de l'opinion et ouvrit une enquête à la suite de laquelle trois procès-verbaux furent rédigés, qui établissaient la fausseté de ce bruit [1].

Dans sa *Vie de Charette* [2], Le Bouvier-Desmortiers raconte le fait d'une façon assez émouvante et pittoresque pour qu'il puisse nous suffire de reproduire son récit :

« La terreur était si grande alors, dit-il, que sa famille n'osa pas « réclamer son cadavre, encore moins le faire enlever ; c'eût été « un crime digne de mort.

« Les républicains craignaient que ses restes portés dans la Ven- « dée ne ranimassent les feux mal éteints d'une guerre qui avait « coûté tant de sang à la République, et le nommé Casanne, mouleur « en plâtre, pensa devenir la victime de leurs inquiétudes. Casanne « avait obtenu des administrateurs civils et militaires la permission « de mouler le visage de Charette après sa mort. Il se rendit « d'avance à la carrière, et, à l'arrivée du cadavre encore chaud, il « lui fit un masque de plâtre qui reçut parfaitement l'empreinte de « ses traits. Quelques jours après, la force armée vint, à deux heures « du matin, entourer la maison du plâtrier, qu'on accusait d'avoir « vendu le corps de Charette aux Vendéens. On le menaça de le « fusiller s'il ne le représentait pas à l'instant, et s'il n'avouait pas « son crime. Casanne protesta de son innocence. — *Eh bien !* lui « dit le chef de la troupe, *il faut que tu appliques un nouveau « masque sur le visage du mort ; en le comparant au premier, « nous verrons si tu es innocent.* (Le premier était entre les mains « du sieur Cruci, alors commandant de la garde nationale.)

L'un d'entre eux, M. Georges Bacqua, photographe-amateur d'un talent peu ordinaire, a été assez bon pour faire lui-même la photographie qui a servi à notre héliograveur. Qu'il veuille bien recevoir ici l'expression renouvelée de nos remerciements.

1. Ces procès-verbaux, qui font partie des Archives de la ville de Nantes, furent communiqués jadis à feu Benjamin Fillon, qui les publia dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, 1re année (1853), seconde partie, p. 229, dans un article intitulé : Procès-verbal du moulage de la figure de Charette. Ces pièces sont fort intéressantes ; nous y renvoyons le lecteur.

2. Ouvrage déjà cité, p. 385.

« Au point du jour, un gendarme conduisit Casanne à la car-
« rière. De quelle frayeur le malheureux plâtrier ne fut-il pas saisi
« dans le premier moment où il ne vit point le corps de Charette,
« déjà enseveli sous une vingtaine d'autres. Il lui fallut fouiller ces
« archives infectes de la mort. L'espérance de conserver sa vie pou-
« vait seule lui faire surmonter la répugnance d'une pareille re-
« cherche et braver le danger des miasmes pestilentiels qui s'éle-
« vaient autour de lui. Oh! combien notre âme diffère quelquefois
« d'elle-même selon les intérêts qui nous font agir et les circons-
« tances dans lesquelles nous nous trouvons ! Casanne tressaille de
« joie à la vue du cadavre en putréfaction. Il touche, il manie avec
« une sorte de volupté cet objet de dégoût et d'horreur qui révolte
« tous les sens [1]. Depuis quatre jours l'affaissement des chairs avait
« bien déformé les traits, cependant on pouvait encore les modeler
« avec quelque ressemblance et l'artiste fut justifié par ce second
« travail. Si la famille de Charette eût fait enlever son corps,
« l'innocent Casanne aurait été fusillé. On voit dans sa boutique
« les deux masques en plâtre et les vêtements que Charette avait
« sur lui. Ils sont percés de cinq balles ; quatre du côté droit et une
« du côté gauche ; une sixième a frappé la tempe du même côté. »

On a dit bien des choses sur ce masque de Charette. Pour nous, qu'il nous suffise de le mettre sous les yeux de nos lecteurs, dans toute son éloquente réalité, chose qui n'avait point encore été faite. A eux maintenant d'examiner ce *document humain,* à eux de l'étudier et de faire telles remarques que leurs connaissances physiologiques leur suggèreront. Nous nous permettrons toutefois de leur faire observer qu'ils ne doivent guère attacher d'intérêt à la forme de la partie postérieure du crâne ; le plâtre, en effet, n'ayant été coulé que sur la figure, comme cela se pratique toujours, il n'y a que cette partie de véritablement naturelle et documentaire et le reste a été simplement raccordé par le mouleur.

Cette observation très importante étant faite, nous aurions voulu terminer ici cette notice, mais il nous faut reproduire une analyse de ce plâtre que Michelet n'a pas craint de placer dans son *Histoire de la Révolution Française* [2]. Si la comparaison qu'il fait de la tête

1. M. Émile Grimaud a composé un fort beau sonnet sur ce fait émouvant. Il est intitulé : *Le Mouleur nantais* (Petits Drames vendéens ; Paris, Lemerre, 1875, in-18 ; p. 105).

2. Edition Chamerot, 1853, 7 vol. in-8o, t. VI, p. 87, note.

de Charette avec celle d'un chat, comparaison basée sur l'étude de la partie postérieure du crâne, qui est précisément la seule, comme nous venons de le dire, de l'examen de laquelle il n'y a rien à retirer ; si l'accusation de bestialité, qui en est la conséquence, ne prêtaient véritablement à rire, ce ne serait pas sans une certaine indignation que l'on constaterait cette partialité et cette haine sauvage. Mais il est admis aujourd'hui qu'on ne prend plus Michelet au sérieux.

« J'ai vu chez M. Suc — l'aimable et gracieux statuaire — ra-
« conte donc Michelet, un monument bien étrange, c'est le plâtre
« complet de la tête de Charette, moulé sur le mort. J'ai été frappé
« de stupéfaction. On sent là une race à part, fort heureusement
« éteinte, comme plusieurs races sauvages. A regarder par derrière
« la boîte osseuse, c'est une forte tête de chat. Il y a une bestialité fu-
« rieuse, qui est de l'espèce féline. Le front est large, bas. Le mas-
« que est d'une laideur vigoureuse, scélérate, militaire, à troubler
« toutes les femmes. L'œil arrondi, enfoncé pour d'autant mieux
« darder l'éclair de fureur et de paillardise. Le nez est le plus au-
« dacieux, le plus aventureux, le plus chimérique qui fut et sera
« jamais. Le tout effraye, surtout par une légèreté incroyable, et
« pourtant pleine de ruse, mais jetant la vie au vent, la sienne et
« celle des autres. »

Laissons nos lecteurs comparer la description de Michelet avec la reproduction du masque de Charette, qui orne cette étude; et pour nous, spectateur attristé d'une époque décadente, qui voyons l'indifférence remplacer la fidélité, la recherche du bien-être et d'un confort exagéré se substituer à l'abnégation et au patriotisme, bornons-nous à regretter sincèrement ces races fortes, qui avaient le culte de la religion de leurs pères, l'attachement aux principes et le mépris de la mort !

Mis DE GRANGES DE SURGÈRES.

ANECDOTES ET NOTIONS

Episode de voyage en France, à la fin de l'an II. — On m'avait ouvert les portes de la prison, mais je n'étais pas hors de danger : on pouvait m'arrêter comme émigré ; il fallait prendre un parti.

J'allais trouver l'accusateur public pour le remercier de l'intérêt qu'il m'avait témoigné ; il me demanda ce que je me proposais de faire.

Je lui répondis : « de partir pour Paris, d'exposer mes malheurs à la Convention qu'on assure être revenue à des principes de justice, et de lui demander ma radiation de la liste de proscription. » — « J'approuve ton dessein, il est digne de toi. Reviens demain, je te donnerai une lettre pour le président du Comité du Salut public. » Ce président était Merlin, de Douai. J'obtiens un passeport à la mairie et je me rends à Arras où je crois descendre chez un de mes cousins germains, ancien conseiller : il était mort en sortant de prison. Son frère et sa sœur, mère de huit enfants, avaient péri. Sa veuve me reçoit, non sans trembler : elle sortait de prison avec ses cinq enfants.

Il me fallut aller au Comité révolutionnaire pour faire viser mon passeport. Je me rendis chez l'accusateur public que je trouvais au milieu des bonnets rouges ; j'en étais connu, il appartenait à l'une des premières familles d'Arras : « Te voilà, me dit-il ; as-tu bien couru le monde ? Que disent nos coquins d'émigrés ? Ils enragent sans doute d'avoir quitté le sol de la patrie. As-tu quelque chose à me dire ? »

Ce début n'était pas très rassurant ; cependant je lui témoignai le désir de l'entretenir en particulier. Il me conduisit dans une autre place, et là, me prenant la main, il me dit : « Pardon. Quel langage il faut tenir au milieu de tous ces coquins ! Comment se porte le curé de Marchiennes, le chanoine Gosse, mon frère ? etc. »

Je le satisfais. Il m'apprend que pendant ma détention son collègue de Douai lui avait demandé des renseignements sur mon compte et qu'il ne m'avait pas desservi. Je le remercie.

— « Que vas-tu faire maintenant ? où vas-tu ? » Je lui fais part de mon projet d'aller à Paris. Il me répond : « Je n'ai pas encore reçu l'ordre de te faire arrêter. Pars demain ; si l'ordre arrive, je le garde

et ne le remets à la gendarmerie que vingt-quatre heures après ton départ. » Je retourne chez ma cousine, je lui fais mes adieux et vais coucher chez un ami qui va retenir une voiture pour le lendemain, aux portes ouvrantes.

C'était une berline. Nous étions au mois de décembre, il faisait très froid, ce fut un motif pour faire baisser tous les stores. Nous prenons la route de Doullens. A une demi-heure de cette ville, je me sens cahoté d'une manière extraordinaire ; je lève les stores de devant ; plus de cocher ! La voiture descendait une montagne. Les chevaux allaient ventre à terre, tantôt à droite, tantôt à gauche ; tout à coup, je me trouve la tête en bas, les pieds en haut, puis me voilà jeté de côté ; je roule, je roule avec chevaux et voiture, sans trop prévoir le dénouement de l'accident. Une secousse violente à laquelle succéda le repos m'avertit que tout était consommé. J'ignorais où j'étais ; je veux ouvrir la portière, j'éprouve de la résistance, j'examine, elle était contre terre.

Je me glisse comme je puis en rampant. Me voilà sorti ; je vois la berline renversée et brisée, un cheval écrasé sous le brancard et l'autre courant à travers champs ; mais je n'aperçois pas de chemin, j'avais été précipité dans un creux, j'avais une contusion à la tête et j'éprouvais une douleur au pied. Ce n'était qu'une entorse. Je grimpe comme je puis et je gagne le chemin où je vois mon cocher, les bras croisés, qui attendait la fin de l'événement.

Je termine avec lui, non sans lui avoir fait des reproches ; je prends mes effets et je gagne Doullens, clopin-clopant. J'aperçois une voiture, je crie au cocher d'arrêter, c'était une diligence qui allait à Amiens ; je demande s'il y a place ; sur la réponse affirmative, je monte et continue mon chemin en assez mauvaise compagnie.

Un gros homme bourgeonné m'examinait attentivement. Il me questionne. Je raconte l'accident qui venait de m'arriver. Je ne m'étais point vu au miroir ; il me dit : « A ta figure décolorée, je te prenais pour un évadé des prisons. »

Il nous entretient ensuite de guillotine. C'était, selon lui, la plus belle invention. Des pendus avaient été rendus à la vie. « Je reviens, continua-t-il, d'en expédier soixante-treize à Valenciennes ; je réponds d'eux. »

Je jette les yeux sur un jeune homme en face de moi, je le vois pâlir ; je lui dis : « Rassurez-vous, votre tête est encore sur vos épaules. » La suite de la conversation nous apprit que le gros

homme était le bourreau de Cambrai ; il avait guillotiné deux de mes frères !...

Une mégère qui était dans la diligence parla des nombreuses exécutions d'Arras. Elle nous dit que ce qui l'avait fait le plus enrager c'était une petite aristocrate fieffée de Saint-Pol qui avait crié qu'elle mourait pour son Dieu et pour son Roi ; que, pour la punir, on l'avait fait descendre pour guillotiner avant elle sa mère qui était au pied de l'échafaud, attendant son tour, et à qui elle dit : « Du courage ! maman, dans un moment nous serons réunies dans le sein de la Divinité. »

Je frissonne encore en écrivant ceci : cette mère, c'était la mienne ; cette fille courageuse était ma sœur ?

Arrivé la nuit à Amiens, je demande s'il n'y a point d'autre voiture pour Paris, on me répond qu'il y en a une, mais qu'elle est au côté opposé de la ville. « Peu m'importe, dis-je, fût-elle encore plus loin ! » Je me sauve, me rends à l'endroit indiqué. C'était une auberge, je m'y loge, je retiens une place. Et le lendemain je pars pour Paris où nous arrivons sans accident, à huit heures du soir, à la place des Victoires. Il pleuvait, je ne voulais pas être connu, je m'embarque seul avec mon paquet pour me rendre au Marché aux chevaux, distant d'une lieue.

J'arrive à dix heures, bien mouillé, et me voilà chez un ami qui me donne l'hospitalité.

(Thelliez de Poncheville : *Vieux papiers, vieux souvenirs.*)

Dans la pièce de l'an II *Au plus brave la plus belle*, nous lisons le couplet suivant :

Les livres saints, remplis d'obscurités,
Troublent la raison de l'enfance,
En lui disant qu'il est des vérités
Au-dessus de l'intelligence (*bis*).

L'excellent Edouard Fournier eût appelé cela du *vieux-neuf :* on croirait entendre M. Barodet, et c'est une pièce que nous pouvons signaler à M. Duportal : il pourra l'*emprunter* sans inconvénient.

---

1. le Roi de Suède.
2. le Roi de Prusse, retenant le Taureau avec des Cordes.

GRAND COMBAT A MORT.
5. la Reine de France renversée par le Taureau.

3. le Roi de Bohême attrapent à la volée la Couronne de marie Antoinette, que le Taureau a fait sauter.
4. le Comte d'Artois tuant le Taureau.

LES CAMPS DE JALÈS*

LA CONSPIRATION DE SAILLANS

TROISIÈME FÉDÉRATION

(JUILLET 1792.)

Saillans mort, ce fut le tour de ses compagnons.

Son domestique fut tué le premier. Le vétéran Nadal put s'échapper. Pris plus tard par la maréchaussée, il fut transféré à Orléans, puis emprisonné à Paris, dans la maison du Plessis, dite Egalité. On l'y oublia longtemps ; mais on finit cependant par le mettre en liberté. Son élargissement eut lieu le 28 vendémiaire an III. Il vint mourir à Banne [1].

Le curé de cette paroisse, l'abbé Pradon, n'eut pas ce bonheur. Il tomba, percé de coups, à côté du domestique de Saillans. Il était né dans les environs de Vernoux-en-Boutières, avait été vicaire à Sanilhac, et exerçait les fonctions de commis-curé de Banne, depuis la démission de l'abbé de Larque, en 1791. Bien qu'il eût refusé de prêter serment, il put rester dans sa paroisse, toute composée de royalistes et de catholiques.

L'abbé Jean-Joseph Boissin, chevalier de la Couronne, eut le même sort que l'abbé Pradon. Il était né au Puech-de-Vompdes, paroisse de Chambonas. Après de brillantes études littéraires, faites aux Vans, dans l'établissement d'instruction secondaire de M. Dubois, il alla suivre les cours de philosophie et de théologie au séminaire d'Uzès — dont il devint, quelques années plus tard, un des professeurs les plus remarquables. Le séminaire fermé, l'abbé Boissin se retira à Chambéry. Il était précepteur dans une des plus nobles familles de la Savoie, lorsque Saillans, à son passage, l'engagea forte-

* Voir la livraison de mai 1886.

1. Souvenirs de famille. Quelques auteurs cependant croient que le vétéran Nadal partagea la malheureuse destinée de Saillans.

ment à venir avec lui en Vivarais. L'abbé Boissin suivit ce conseil et se dévoua corps et âme à l'œuvre commune. En face de la mort, il montra un courage héroïque. Son ami, le cadet Garidel, désireux de le sauver, s'écria du milieu de la foule : « Arrêtez, arrêtez ! il a prêté serment ! » — « Non, non ! » se hâta de répondre l'abbé Boissin. Et, en même temps, un coup de pique lui traversait le cœur.

Les bourreaux s'acharnèrent sur leurs victimes — qui respiraient encore, et les hachèrent, pour ainsi dire, avec leurs sabres. Un de ces bourreaux, de la garde nationale de Vallon, nommé Puaux, prit la peine d'annoncer à la municipalité de Largentière les illustres exploits de ses amis, dans les termes qui suivent :

Chambonas, le 12 juillet 1792, à neuf heures du soir.

« Bonne, grande nouvelle ! Messieurs, réjouissez-vous. Le traître, le scélérat, le monstre Saillans vient d'être arrêté avec son domestique, Nadal, de Banne ; Pradon, curé, et l'abbé Boissin.... J'ai aidé à les mener aux Vans. Conduits à la Grave, ils ont été tués de la belle manière. On les a décollés. Nous avons leurs têtes, qu'on a promenées dans la ville... Jamais exécution plus agréable. Les chefs demandaient de les livrer à la justice. Nous avons tous crié comme des diables : « Point de justice ! Point de prison ! la mort ! » A demain les détails *intéressants*.

« Platon, commandant les fédérés de Vallon, a été tué à Saint-André-de Cruzières [1]. »

Les détails *intéressants* du sieur Puaux expliquent comment *jamais exécution ne fut plus agréable*. Les patients avaient les chairs labourées, les bras et les genoux cassés, finalement les têtes sciées avec de mauvais sabres. Celle de l'abbé Pradon, placée au bout d'une baïonnette, fut portée à Banne, où l'on montre encore l'endroit (un tas de pierres) sous lequel les assassins se décidèrent à l'ensevelir [2]. Quant aux cadavres de Saillans et de ses compagnons, les uns disent qu'on les porta au cimetière de la ville, d'autres qu'on les enterra dans le ruisseau de Bourdaric.

Le lendemain, 13 juillet, nouveaux massacres.

On fit d'abord des perquisitions dans le presbytère des Vans, où se cachaient, dit-on, une dizaine de « rebelles ». Deux seulement,

1. Nous avons retranché de la lettre de Puaux la phrase dans laquelle il félicite le commandant de la garde nationale de Montpezat « d'avoir frappé le premier. » Ce fait est en contradiction avec les récits du lieutenant Roger et du bailli de Tharaux, — et nous avons démontré plus haut que cette « gloire » revient à Jourdan Coupe-Tête.

2. Note de feu l'abbé Chaurand, ancien curé de Banne.

l'abbé Novi et un domestique de M. de Lachadenède, furent saisis et enfermés dans la maison commune. Claude Charaix, savetier, qui s'était caché en haut du clocher de l'église paroissiale, fut précipité dans un jardin, où il trouva la mort.

Dans l'intervalle, Jean-Pierre Théron, Etienne Rivière, cordonnier, et Jean Raynaud, plâtrier, étaient arrêtés au hameau du Chastanier, commune de Malarce.

Théron, bachelier ès droits, originaire du Pont-Saint-Esprit, occupait aux Vans la charge d'entreposeur des tabacs. Les royalistes, à l'unanimité, l'avaient, en 1791, élu commandant de leur légion, et il avait en cette qualité participé à la seconde fédération de Jalès : ce qui lui valut un an de captivité dans les prisons du Pont-Saint-Esprit et d'Alais. De retour dans sa famille, il ne cacha pas ses opinions, et il fut désigné aux fureurs révolutionnaires comme ami de Saillans et du prieur de Chambonas. Il était père de six enfants. Traîné sur la place de la Grave, il fut mis en présence de sa famille — qui jetait des cris déchirants. Les Mastrens, avec une férocité aiguisée par la Révolution, prirent le fils aîné de Théron, âgé de 12 ans, le mirent tout nu jusqu'au-dessous de la ceinture, le contraignirent à se poser par terre, en s'appuyant sur les genoux et les mains — et c'est sur ce billot vivant qu'ils tranchèrent la tête de son père.

Etienne Rivière, dit le *Dragon*, avait été maître d'escrime au régiment. Indigné d'être condamné sans jugement, n'ayant d'autres « crimes » sur la conscience que ses opinions royalistes, Rivière — défendit intrépidement sa vie, bondissant comme un lion contre ses agresseurs. Il succomba enfin sous les coups de pique et de sabre qu'il essayait vainement de parer. Lorsque l'œuvre des meurtriers fut achevée, les bras du Dragon n'étaient qu'un morceau de chair méconnaissable.

Le plâtrier Raynaud, condamné comme Rivière pour ses opinions, ne se défendit pas. Il mourut en pensant à ses pauvres enfants qu'il laissait ici-bas sans ressources. Le lendemain même de la mort de leur père, ses orphelins (ils étaient deux dont le plus âgé avait une quinzaine d'années) quittèrent les Vans et prirent le chemin de la Lozère où résidait une de leurs tantes. Le sbire Fabrège, qui faisait des battues dans ces parages, reconnut les petits Raynaud et lança contre eux ses bandes avinées. L'aîné, très fort et très développé, malgré sa jeunesse, opposa une énergique résistance, et ce n'est pas sans avoir vaillamment combattu qu'il fut transpercé de coups de

baïonnette. Son frère, beaucoup plus jeune, fut immolé comme un agneau sans défense, au moment où, à genoux, les mains jointes et les yeux inondés de larmes, il criait à fendre le cœur : « Mon Dieu ! mon Dieu ! on a tué mon père ! on a tué mon frère ! on va me tuer, moi ! » Fabrège ordonna de scier les têtes des deux enfants — et de les porter aux Vans. Détails horribles ! La tradition orale dit qu'en passant au village de la Rousse, ils forcèrent des femmes à embrasser ces têtes sanglantes. Après quoi, ils entrèrent chez les Robert, des notables de l'endroit, et, sous les yeux de la maîtresse de maison, affolée de terreur, ils roulèrent les têtes des petits Raynaud dans une maie à pétrir, remplie de farine, et prirent un infernal plaisir à jouer aux boules avec [1].

La ville de Joyeuse — au même jour et presqu'à la même heure — vit souiller ses murs des mêmes forfaits. Nous avons, dans la *Revue de la Révolution* [2], raconté tout au long le massacre de l'abbé de la Molette et du chevalier d'Entremaux [3]. Il nous suffira d'en résumer ici les dramatiques incidents.

Arrêtés à la Bastide, le 12 juillet, l'abbé de la Molette et le chevalier d'Entremaux, dont la participation aux fédérations de Jalès était connue de tous les révolutionnaires, furent conduits à Joyeuse, pour que le directoire de l'Ardèche, qui siégeait encore dans cette ville, prononcât sur leur sort. Il n'eut pas cette peine. La populace en armes se précipita sur les deux vieillards et les écharpa littéralement. L'abbé de la Molette tomba sur les escaliers de l'église et mourut en pardonnant à ses bourreaux. Le chevalier d'Entremaux essaya de se défendre, mais en vain ! Les coups de sabre, les coups de pique pleuvaient sur lui. Le vieux soldat restait debout quand même ; un coup de pistolet, tiré à bout portant, l'acheva [4]. Deux pelotons du régiment « ci-devant Dauphiné » assistaient impassibles à cette boucherie, et on prétend que Boissy d'Anglas, du haut d'une fenêtre, disait philosophiquement à ses collègues : « Le peuple est toujours juste, même dans ses vengeances [5]. »

1. Détails donnés par M. Robert, de Malons, ancien conseiller général du canton de Génolhac. Il les tenait directement de sa grand'mère.

2. Livraison de février 1884.

3. Henry de Ribeyrolles, chevalier d'Entremaux, appartenait à une famille d'Alais qui avait eu l'honneur de loger le roi Louis XIII. La maison noble des Ribeyrolles porte aujourd'hui le no 9 de la Grand'Rue de cette ville.

4. Souvenirs de notre aïeul Claude B , témoin oculaire.

5. Ce mot horrible, que la tête de Féraud put lui rappeler en prairial an III, se trouve dans un discours prononcé par Boissy devant ses collègues du directoire de l'Ardèche.

C'est ici le lieu d'expliquer ce qu'était devenu le grand aumônier de la fédération, Claude Allier, prieur de Chambonas.

Les historiens hostiles aux fédérés ont accusé le prieur de s'être lâchement dérobé, à l'heure même où s'engageait la lutte. Calomnie pure, toute gratuite ! Ne se doutant pas de l'équipée de Saillans et comptant sur le 15 août pour l'entrée en campagne, il était allé du côté du Puy conférer avec les royalistes du Velay [1]. C'était trois jours avant l'arrestation de l'individu qui portait des lettres de Saillans à M. de Blou-Laval. Le 12 juillet, il reprenait tranquillement le chemin du Vivarais, lorsqu'arrivé au Cellier-de-Luc, il apprit la défaite de ses amis, l'arrestation de l'abbé de la Molette, et les mandats d'arrêt lancés contre tous les chefs de la fédération. Naturellement, il rebroussa chemin et alla se réfugier chez son frère, celui qui habitait le Gévaudan. Nous le retrouverons, inspirant et dirigeant toujours les royalistes, dans les tentatives contre-révolutionnaires qui eurent encore lieu à Jalès, en 1793 et 1794.

Déchues dans leur espoir d'arrêter le prieur, les autorités voulurent au moins s'emparer de ses papiers. On fit fouiller tous les coins et recoins du presbytère de Chambonas ; on ordonna des perquisitions, dans toutes les maisons dont les maîtres passaient pour lui être sympathiques. Déjà on avait trouvé dans les papiers de Saillans les noms de tous les fédérés qui avaient assisté à la réunion plénière du cirque de Malons. Mais cela ne suffisait point. On avait soif de sang et de vengeance : il fallait d'autres victimes. Claude Allier ne les leur fournit pas. Les trouvailles des perquisiteurs se réduisirent aux documents suivants : 1° Un mémoire sur le commerce des blés ; 2° une lettre datée de Montpellier annonçant que les mouvements royalistes du Vivarais avaient de l'écho dans le Bas-Languedoc ; 3° une note contre le luxe et les dépenses des chefs royalistes de Mende ; 4° un discours sur l'Economie politique ; 5° une chanson catholique ; 6° des maximes contre le schisme ; 7° un plan des abbayes désertes de Mercoire et des Chambons ; 8° un travail, suivi de fragments de l'histoire romaine et de l'histoire de France, tendant à démontrer que la souveraineté du peuple, lorsqu'elle est contenue dans de justes limites, n'est pas incompatible avec la monarchie ; 9° un projet de contre-révolu-

1. Il écrivait de Pradelles à son frère Dominique, le 28 juin, — et Saillans se mit en mouvement du 1er au 3 juillet. (Archives de l'Ardèche. Dossier Jalès.)

tion, basé sur la persécution religieuse et l'effervescence populaire [1]. Mais de noms de complices, aucun.

Furieux, les démagogues se vengèrent de l'inutilité de leurs recherches sur neuf malheureux prêtres, renfermés depuis six jours dans la maison commune des Vans. Cette fois-ci, la politique n'est plus en cause : ce sont des ministres de Jésus-Christ qui meurent pour leur foi. Aussi, croyons-nous devoir raconter leur martyre, avec tous les développements qu'un pareil sujet comporte.

X

La paroisse de Naves, ancien chef-lieu d'un Mandement royal, faisait, comme les Vans, avant la Révolution, partie du diocèse d'Uzès. Lors de la division de la France en départements, elle fut comprise dans celui de l'Ardèche. C'était une paroisse tranquille et calme, uniquement composée de bons catholiques et de royalistes fidèles, en dehors des grandes voies de communication, et possédant des grottes fort spacieuses, où l'on pouvait facilement se cacher. Aussi plusieurs prêtres des diocèses d'Uzès, de Nîmes, d'Alais et d'Avignon, fuyant la persécution, vinrent-ils, au printemps de 1792, chercher un refuge à Naves. Ils avaient tous refusé de prêter le serment constitutionnel.

C'étaient MM :

Claude Bravard, originaire d'Arlenc (Puy-de-Dôme), prêtre de Saint-Sulpice, directeur du Séminaire Saint-Charles, d'Avignon.

Victor-Pierre Lejeune, dit Verville, d'une des familles les plus distinguées d'Orléans, également de la congrégation de Saint-Sulpice et professeur au même séminaire ;

Henri-Claude Clémenceau de la Bouillerie, né à Rennes, docteur *in utroque jure,* abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Marcien d'Auxerre, ancien vicaire général de Mgr de Becdelièvre, et curé de la paroisse de Saint-Castor, de Nîmes [2].

Jean Bonyol, chanoine d'Uzès ;

Jacques Montagnon, originaire de Genolhac, ancien vicaire de Gravières, prieur-curé de Valabrix, près Bagnols ;

1. Papiers Valgorge et Archives de l'Ardèche. (Dossier Jalès.)

2. Sa sœur, Anne-Mathurine de Clémenceau, avait épousé Philippe de Coetgoredon de Trolly, grand sénéchal de Bretagne.

Michel Faure, originaire de Saint-Martial, diocèse de Viviers, curé de Mons, diocèse d'Alais ;

Jean-Laurent Drôme, vicaire à Saint-Victor-la-Coste, diocèse d'Uzès [1] ;

Victor Nadal, le frère du vétéran, du hameau de l'Oume, paroisse de Banne, curé d'Arpaillargues, même diocèse.

Ce qui avait engagé ces respectables proscrits à choisir Naves pour lieu de retraite, c'étaient, outre la tranquillité de la paroisse, les rapports d'amitié qui liaient la plupart d'entre eux avec le prieur, l'abbé Escoraille, et avec le jeune abbé Chalmeton, fils du maire de la commune. Celui-ci était l'ancien élève de M. Lejeune, au grand Séminaire d'Avignon.

Tout d'abord ils ne furent pas inquiétés. Logés chez les Folcher, les Garilhe, les Chalmeton et les Labeaume (trois des meilleures familles du pays), ils menaient une vie extrêmement solitaire, totalement consacrée à la prière et à l'étude. Ils se réunissaient chaque jour à l'église et à la cure. Néanmoins, vers la fin juin, bien qu'ils ne se mêlassent en rien de politique, ils apprirent qu'un espion les avait dénoncés à la Société populaire des Vans. Depuis lors, ils se surveillaient davantage — et, chaque fois qu'on leur signalait quelque danger, ils allaient s'enfermer dans une grotte, vulgairement appelée « Baume-Bastide, » à cause des constructions qui en rendaient l'accès très difficile. Mais ce dernier asile ne les aurait pas sauvés. Les malveillants des environs ne les perdaient pas de vue. Dès qu'on apprit que le comte de Saillans s'était emparé du fort de Banne, la fureur des révolutionnaires de la ville des Vans ne connut plus de bornes. Ils réquisitionnent la compagnie de M. de Bois-Bertrand — celle-là même qui avait cru devoir capituler devant le chef de l'armée catholique — et lui enjoignent d'escorter le commissaire civil, et de l'aider à arrêter les « calotins réfractaires » de Naves. Ceux-ci, quand la troupe arriva, disaient leur bréviaire, à l'église. Ils se laissèrent prendre sans résistance. Le

1. Le curé de Saint-Victor-la-Coste, l'abbé Joseph Bayle, s'était aussi réfugié à Naves, avec son vicaire, M. Drôme ; mais, cédant à je ne sais quels pressentiments, il quitta cette paroisse pour celle de Mâlons — où il se cacha dans une *clède* (séchoir à châtaignes). M. Drôme alla l'y voir et l'engagea à revenir à Naves, où l'on se trouvait très bien : — « Je crains, répondit-il, que vous n'y soyez trop bien ! » L'événement prouva qu'il voyait juste. L'abbé Bayle émigra, quelque temps après, en Italie. Rentré en France en 1797, il retourna dans son ancienne paroisse et y mourut sous la Restauration. (Renseignements fournis par M. l'abbé Canaud, curé de Gravières.)

commissaire voulait faire arrêter aussi le prieur de la paroisse, vénérable vieillard de quatre-vingts ans ; mais M. de Bois-Bertrand, indigné, défendit à ses soldats de mettre la main sur lui : ce qui le sauva d'une mort certaine.

Conduits aux Vans, les proscrits furent incarcérés dans la maison commune. Le juge de paix du canton, Simon Coren-Fustier, homme modéré, qui avait un frère prêtre [1], instruisit contre eux. Ils déclarèrent ne s'être pas occupés de l'affaire Saillans, n'avoir jamais pris part à aucun complot, ni fomenté aucun rassemblement. Ils avaient quitté leur paroisse ou leur pays, parce qu'ils n'avaient pas voulu prêter un serment qu'ils jugeaient contraire à leur conscience. Mais c'était là tout leur crime. Convaincu de leur innocence, Coren-Fustier ne voulut pas les condamner. Malheureusement l'arrivée aux Vans du procureur-général-syndic Boissy-d'Anglas empêcha Coren de les mettre en liberté, et Boissy, qui le pouvait, ne le voulut pas. Il garda le silence devant les clameurs de la foule, qui demandait leur mort, et repartit pour Joyeuse [2].

Quelques jours après, le 14 juillet à midi, les Mastrens — ceux qui, la veille et l'avant-veille, avaient ensanglanté la place de la Grave de leurs assassinats — se portent, suivis de la populace, vers la maison Commune, réclamant à grands cris les « calotins. » Coren-Fustier fait fermer la porte. Elle est enfoncée. Les scélérats envahissent les couloirs et se précipitent dans le local des détenus. Résignés au martyre, ces malheureux prêtres récitaient l'office des morts. De la fenêtre, M. Bravard vit les bourreaux s'avancer, en le menaçant. Il dit à ses compagnons d'infortune : « Mes amis, notre dernière heure sonne ! préparons-nous à mourir. » Chacun d'eux reçoit en paix la lugubre nouvelle. Ils étaient prêts depuis longtemps.

On les arracha de leur chambre, trois par trois.

Les premiers immolés furent Claude Bravard, Lejeune et Clémenceau de la Bouillerie. De la maison commune à la place de la Grave, il y avait une cinquantaine de pas. Dans ce trajet, les martyrs furent poursuivis par les plus grossières insultes. Un des bourreaux cracha au visage de M. Bravard — qui était âgé de 70 ans. A

1. Deux mois plus tard, Coren-Fustier était nommé député de l'Ardèche à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota l'appel au peuple. Sous le Consulat il fut nommé receveur de l'enregistrement à Largentière, où il mourut.

2. Lettre de M. Tastavin, de Donzène, ancien Juge de paix, à M. de Valgorge (1843). M. Tastavin, alors garde national de Viviers, fut témoin oculaire des événements.

cette insulte, l'héroïque sulpicien répondit par un sourire. Il mourut en récitant son chapelet. Le misérable qui lui donna le coup de grâce disait plus tard, bourrelé de remords : « Oh ! le mien est allé tout droit en paradis ! »

M. Lejeune fut souffleté par un garde national. Cette insulte, que nulle âme française ne reçoit sans angoisse, le révolta : « Canaille ! » lui cria-t-il. Mais la défaillance ne dura point. Il se rappela les outrages dont on avait abreuvé le Sauveur, et, résigné, il offrit sa poitrine aux sabres des lâches révolutionnaires.

Criblé de coups, l'abbé Clémenceau de la Bouillerie tomba la tête fracassée, pardonnant à ces misérables.

Vinrent ensuite : MM. Bonyol, Montagnon et Faure. Ils moururent non moins courageusement. Puis MM. Drôme et Nadal. Un moine apostat, aumônier de la garde nationale de Largentière, essayait de leur démontrer que la prestation du serment à la Constitution civile du clergé n'avait rien d'incompatible avec la conscience. MM. Drôme et Nadal lui répondirent en regardant le ciel.

En tout, huit victimes.

Il en fallait une autre à la rage révolutionnaire.

C'était le jeune abbé Mathieu Novi — que l'on avait trouvé caché dans le presbytère des Vans. Promu aux ordres sacrés, par dispense d'âge, il exerçait les fonctions de vicaire à Aujac, lorsque la Révolution l'obligea de se retirer dans sa famille. Il n'avait que 20 ans. Ses bourreaux lui donnèrent le choix du serment ou de la mort: « J'aime mieux la mort, » dit-il avec assurance. On le soumet alors à la plus rude des épreuves. Son père est amené sur le lieu même du supplice. Troublé par le danger qui menace son fils, ce père infortuné hésite entre la nature et la religion. La nature l'emporte : il se jette au cou du jeune prêtre, et, au milieu des larmes et des sanglots, il lui dit : « Mon fils, conserve-moi la vie en con-« servant la tienne ! » Mathieu Novi lui répond : « Je le ferai, mon « père, je mourrai digne de vous et de mon Dieu. Vous m'avez « élevé dans la religion catholique, j'ai le bonheur d'être prêtre ; « il sera plus doux pour vous d'avoir un fils martyr qu'un enfant « apostat, et nous nous retrouverons un jour dans la vraie vie, « dans la vie éternelle. » Cette réponse confond M. Novi, qui se jette encore au cou de son fils et l'arrose de ses larmes, en s'écriant : « Mon enfant !..... mon pauvre enfant ! » Les Mastrens, impatientés, arrachent l'abbé Novi des bras de son père, et lui font une nouvelle sommation : « Le serment ou la mort ! » — « La

mort ! » répète l'abbé Novi. Les coups de sabre s'abattent sur lui. On est obligé d'écarter son père — qui veut mourir aussi.

Les victimes, jonchant la terre de leurs corps ensanglantés, respiraient encore. On les achève à coups de pistolets, et on leur tranche la tête — dont s'emparent d'abominables gredins. La tradition rapporte que les révolutionnaires firent rouler ces têtes jusqu'à Naves. Là, une pieuse chrétienne, Mlle Jeanne Labeaume, les recueillit, les lava soigneusement, les enveloppa dans un linceul blanc, et, avec le secours de son domestique, les inhuma dans le cimetière de la paroisse, près des escaliers de la cure. Un modeste tombeau couvre aujourd'hui la cendre des prêtres martyrs [1].

Mais ce n'est pas fini.

Le 13 juillet, pareillement, on égorgea, dans les préaux du fort d'Alais, quatre détenus : MM. Roure, Nias, d'Esgrigny [2] et Mme Gaillard. On les avait emprisonnés comme complices de Saillans. M. d'Esgrigny et Mme Gaillard reçurent la mort dans des circonstances tout à fait barbares. On les dépouilla de leurs vêtements, et on leur coupa le cou ; puis, les deux cadavres jetés l'un sur l'autre dans une attitude indécente, la tête de M. d'Esgrigny au bout d'une perche, celle de Mme Gaillard, tenue à la main par les cheveux, les assassins parcoururent les rues d'Alais. Celui qui portait la tête de la pauvre femme marchait en avant, dansant et criant : « C'est moi qui l'ai décollée ; c'est moi, vive la Nation ! » Une escouade de dragons, rencontrant l'horrible cortège, le laissa passer. La municipalité arbora le drapeau rouge et n'empêcha point le pillage de plusieurs maisons royalistes. Les cadavres de MM. Roure, Nias, d'Esgrigny et de Mme Gaillard furent ensevelis dans la soirée ; mais leurs têtes, traînées dans les champs, s'y perdirent [3].

Un assassinat non moins infâme eut lieu, ce jour-là, dans la pa-

1. Nous avons reconstitué le tableau de ces massacres, d'après les souvenirs de notre aïeule maternelle qui en tenait le récit d'un des bourreaux convertis. M. l'abbé Canaud, curé de Gravières, nous a fourni aussi, à ce sujet, d'intéressantes notes. Nous avons consulté enfin les ouvrages suivants : *Annuaire historique de l'Ardèche* (1857) ; *Manuel hagiographique du diocèse de Viviers ; Histoire du clergé de France*, de l'abbé Barruel ; *les Confesseurs de la foi*, de l'abbé Carron, et *les Martyrs de la Foi*, de l'abbé Guillon de Monléon.

2. La famille d'Esgrigny fut très malheureuse sous la Révolution. De trois frères, l'un, le chevalier, fut massacré dans les prisons d'Alais ; le second fut guillotiné en 1793 ; le troisième, l'abbé, fut assassiné en 1815, par les protestants de la Gardonnenque. (Baragnon, *Hist. de Nîmes*, p. 66.)

3. Ernest Daudet. *Conspirations royalistes*, p. 210.

roisse de Malbosc. Là demeurait Jean-Louis-André-Clément de Pagèze, chevalier de la Vernède. Il exploitait une mine d'antimoine que Claude Grimoard de Beauvoir du Roure avait vendue, en 1619, à un de ses ancêtres, Louis de Pagèze. Ce dernier descendait de Pierre de Pagèze, capitoul de Toulouse, et il vint s'établir dans le Vivarais et le Haut-Uzège, à la suite de son mariage avec Jeanne Hérail de Brisis, en 1595. Son descendant, le chevalier de la Vernède, était la providence de la contrée. Royaliste sincère, il avait pris part à toutes les fédérations de Jalès. Aussi le signalait-on « comme un dangereux aristocrate ». Après la défaite de Saillans, il alla chercher un asile dans la maison de son maître mineur. Celui-ci le trahit-il? On ne saurait le dire. Toujours est-il que sa retraite fut bientôt découverte. Une bande de forcenés, tous gens du pays et la plupart nourris de ses bienfaits, forcèrent la porte du maître mineur, réclamant « le ci-devant la Vernède ». Le chevalier s'échappa en sautant par une fenêtre, mais il se blessa à la cuisse et put à peine gagner un ruisseau voisin, d'où le délogea la meute révolutionnaire. Ses assassins le traînèrent, en l'accablant d'outrages, au milieu de la route qui traverse le village, et lui déchargèrent à bout portant sept coups de fusil — dont il fut atteint, sans succomber. Pendant vingt-quatre heures, les cannibales firent souffrir au moribond les plus affreux traitements. Finalement, ils le placèrent sur une échelle, le transportèrent à une distance assez éloignée, le mirent dans une fosse creusée sous ses yeux — l'enterrant jusqu'aux épaules. Sa tête servit d'abord de quille aux joueurs de boules, puis ils la lui tranchèrent à coups de hache. Par un raffinement de barbarie, les bourreaux avaient choisi, pour consommer leur crime, un plateau élevé, afin que leur victime pût apercevoir tout ce qui l'attachait au monde : le toit de ses aïeux, le foyer de sa famille et le beau domaine qu'il affectionnait. Pas un mot de colère ne sortit de la bouche du torturé [1].

A quelque temps de là, un crime identique fut commis aux portes de la ville du Puy. La victime, M. de Chabannes, qu'il ne faut pas confondre avec Bastide de Chabannes, frère de feu Bastide de Malbos,

1. Voir : *Discours prononcé par M. Castanet, curé de Malbosc*, le 17 octobre 1829, lors de la translation des restes de M. de la Vernède dans l'église de la paroisse (Nîmes, in-8°, p. 8). Renseignements sur la mort du chevalier de la Vernède, donnés par son petit-fils, M. de la Vernède, possesseur actuel des châteaux d'Abau, de Portes, de Robiac, et des mines de houille de Salles-de-Gagnières.

s'était retirée à Pradelles (Haute-Loire), chez ses deux sœurs. Bien qu'il eût activement coopéré aux trois camps de Jalès, M. de Chabannes se croyait en sûreté dans sa ville natale — et, chaque matin, depuis son arrivée, il faisait une promenade sur la place publique. Un jour, trois misérables espions le désignèrent à des dragons qui passaient à cet endroit. Les dragons, réquisitionnés, saisirent le promeneur et le transférèrent à la maison commune. Un exprès fut immédiatement mandé au Puy, pour savoir ce qu'il fallait faire du prisonnier. Les clubs répondirent : « Qu'on l'amène ici ! » Monté sur un cheval et escorté de cinq dragons, M. de Chabannes partit pour le chef-lieu du département. Déjà la populace, excitée par un avocat nommé Imbert, qui la haranguait dans le patois du pays, attendait « le ci-devant », déterminée à en venir aux derniers excès. A peine l'escorte est-elle en vue, que cette populace se précipite sur lui ; les dragons, qui voulaient remettre M. de Chabannes aux autorités, cherchent en vain à le défendre. Imbert, chef des énergumènes, arrête par la bride le cheval que montait l'ami du comte de Saillans. A l'instant, un individu de la bande lui assène un coup de bâton sur la tête, et le renverse de sa monture. Un autre lui décharge son pistolet en pleine figure. M. de Chabannes était mort. Les dragons, consternés, prennent la fuite ; les autorités sont dans la stupeur ; les deux sœurs de la victime, qui, de loin, avaient suivi l'escorte, ont toutes les peines du monde à dérober le corps de leur frère aux insultes de la plèbe. Le cheval qui le portait erre le reste du jour le long de la prairie du Breuil — et les assassins, sûrs de l'impunité, rentrent dans la ville, en hurlant la *Marseillaise* et le *Ça ira* [1].

L'assassinat de M. de Chabannes, commandant des légions catholiques de Pradelles et de Saint-Etienne-de-Lugdarès, fut commis le 20 août 1792.

Dans la même semaine, les Mastrens, en permanence dans le Bas-Vivarais, fusillèrent l'abbé de Malbos, ancien prieur de Saint-Bauzely. Louis-Joseph de Malbos, frère de l'organisateur des deux premiers camps de Jalès, avait été expulsé de sa paroisse pour refus de serment. Il s'était retiré dans son domaine du Vacher, près du hameau de Bonnemontesse, commune de Beaulieu, à quelques pas du château de Jalès. Dénoncé comme un des partisans du comte de Saillans, ac-

1. L'abbé Péala. *Histoire du diocèse du Puy pendant la Révolution*, pp. 101 et 102.

cusé d'avoir célébré la messe pour les fédérés morts, il avait été mis hors la loi par le directoire de l'Ardèche.

Le 21 août, les bandes des Hautes-Boutières vinrent faire une perquisition à Bonnemontesse. La maison de l'abbé de Malbos fut visitée avec soin : les murs furent sondés, les planchers éventrés, les plaques de cheminée brisées. Rien ne fut oublié ; mais les recherches n'aboutirent pas. Les Mastrens se retiraient, lorsqu'une mégère du village leur dit en patois : « *Ah ! Ah ! l'avès pas trouva lou lapin ; pamen, es bè dins soun clopiè* [1]. » L'escouade rebrousse chemin, investit la maison en silence et, ouvrant brusquement la porte, surprend l'abbé de Malbos, dans sa cuisine, près d'une flambée de sarments. On était au mois d'août ; mais la cachette du proscrit était fort humide, et, le péril évanoui, le malheureux prêtre était accouru devant son feu réchauffer un peu ses membres raidis. Les bisets lui mirent la main au collet, l'entraînèrent dans le ruisseau du Tégoul et le fusillèrent contre un peuplier. Longtemps après, les enfants du hameau de Bonnemontesse venaient contempler l'endroit où avait eu lieu cet assassinat. Ils disaient aux étrangers qui cheminaient dans ces parages : « *Vèsès aquel piboul, moussu ; es lou piboul de l'abbé de Malbouos ; es aqui qué lou fusillèroun* [2]. » Et ils cherchaient dans le tronc de l'arbre les trous des balles indiqués par de gros bourrelets dans l'écorce. La mégère qui dénonça l'abbé de Malbos portait le sobriquet de la *Bimbarade*. Elle resta pour tous jusqu'à sa mort un objet d'horreur [3].

La fin tragique de son mari et de son beau-frère rendit presque folle Mme de Malbos. Elle alla se cacher, avec ses deux plus jeunes enfants, dans les « baumes » de Casteljau. On vint l'y arrêter en 1794. Conduite à Paris, le neuf thermidor la sauva. Son fils aîné s'était expatrié. Il fit partie de la dernière émigration [4].

XI

Tel fut le sort des fédérés les plus notables du troisième camp de Jalès.

1. « Ah ! ah ! vous ne l'avez pas trouvé le lapin. Pourtant, il est bien dans son clapier. »

2. « Vous voyez ce peuplier, Monsieur, c'est le peuplier de l'abbé Malbos ; c'est là qu'ils le fusillèrent. »

3. Récit transmis par le petit-neveu d'un témoin du crime, M. Thibon.

4. Jules de Malbos. *Evènements de Jalès*. (Manuscrit, p. 29.)

Les représailles ne s'arrêtèrent point là.

Tous les royalistes qui avaient, de près ou de loin, participé à cette fédération furent traqués et poursuivis comme des bêtes fauves. L'Assemblée législative les décréta d'accusation. Elle ordonna que l'on transférât dans les prisons d'Orléans, pour y être jugés par la Haute-Cour siégeant en cette ville, ceux dont le peuple, selon l'honnête mot de Boissy-d'Anglas, n'avait pas encore « tiré vengeance ». Beaucoup se cachaient. Une dizaine étaient incarcérés dans les geôles de Villeneuve-de-Berg. Leur transfert à Orléans commença le 31 août. Un contrat, à cet effet, fut passé entre le sieur Guyon, voiturier du Pont-Saint-Esprit, et le procureur-général-syndic du département de l'Ardèche. Guyon devait fournir « 2 carrosses à 4 places chacun, non compris l'avant-train ». Il passerait par Lavoulte, Tournon, Saint-Etienne et Roanne, « afin d'éviter Lyon ». Le voyage lui était payé « dix-huit livres par jour pour chaque voiture ». Guyon serait escorté des gendarmes Dugas et Delubac, à cheval [1]. En route, quatre prisonniers, André Perrochon, Pelet de Pialety, Charles Allier, Victor Coste, de Joyeuse, parvinrent à s'échapper. Les six autres ne furent pas jugés à Orléans. La Haute-Cour ayant été dissoute, ils se virent transplantés à Privas — où les maisons étaient mal gardées. Aussi purent-ils, après leur condamnation, s'évader, avec la complicité de quelques amis. De ce nombre, nous pouvons citer : M. Peridier, maire de Pompignan ; Fontanieu la Jambe de Bois ; l'abbé Placide Boissin, ex-capitaine de la légion catholique de Saint-André-de-Cruzières. Les deux premiers surent se soustraire à leurs persécuteurs. Mais, pris de nouveau, l'abbé Boissin fut guillotiné le 16 avril 1793.

Nous retrouverons Pelet de Pialety dans les derniers mouvements de Jalès.

Coste de Joyeuse s'engagea dans le 14me chasseurs, en garnison à Avignon. Il arriva au grade de chef d'escadron, et il commandait à Paris la caserne de la rue de Tournon, en 1830. Il mourut une semaine avant les journées de juillet [2].

1. Archives de l'Ardèche, dossier Jalès.

2. Les amis de Victor Coste, délégués des cantons de Joyeuse et de Largentière, tels que Salel-Greleau, Michel Plane, Olier du Merlet, d'Allamel de Bournet, l'aîné Dussargues de Vernon, Jossouin de Valgorge, eurent la chance de n'être pas arrêtés sur le moment. Mais d'Alamel de Bournet, Jossouin de Valgorge et l'aîné Dussargues le furent plus tard. Jean-Louis de Bournet fut exécuté à Lyon en l'an II, comme complice du général de Précy. L'aîné Dussargues fut fusillé comme chouan, dans la

La municipalité de Saint-Ambroix avait fait emprisonner la femme et les deux filles de Perrochon. Le conventionnel Boisset, leur parent, alors en mission dans le Gard, ordonna qu'on les élargît [1]. Quant à Perrochon lui-même, il alla retrouver les Allier, en Lozère, émigra en 1793, et nous perdons sa trace jusqu'en 1800. Le 8 juillet de cette année-là, il écrivait de Nuremberg (Prusse) au comte de Précy, alors à Baireuth, la letire suivante : « Général, « auriez-vous la complaisance de vous rappeler de Perrochon, « avocat de Saint-Ambroix, juge des terres de M. le Comte de « Montalet-Alais, qui a eu l'honneur de vous voir chez lui et à « Pothellières, dans les temps que vous commandiez vos chasseurs ? « La Révolution survenue, je ne contribuai pas peu à la formation « du camp et armée royale du Vivarais et de Jalès, où j'ai exercé, « par ordre du Roi et de Mgr le comte d'Artois, la charge de di- « recteur général jusqu'au 7 juillet 1792, époque de la défaite de « M. le comte de Saillans, qui *malheureusement* nous fut envoyé « pour commander en second sous M. de Conway. Je passai plus « tard à l'armée de S. A. Mgr le prince de Condé, qui me donna la « charge de lieutenant-assesseur. » Perrochon raconte ensuite que ses biens ont été vendus, et qu'il voudrait rentrer en France à cause de sa malheureuse famille [2]. Perrochon revint, en effet, bientôt après à Saint-Ambroix, son pays natal.

Borbal de Combret fut obligé de quitter son domaine du Folcherand. Il émigra, suivi de ses huit enfants : deux garçons et six filles. Sa maison fut pillée par les révolutionnaires.

Crégut de Mentaresse et Moutet-Lhabillat périrent en l'an VIII, fusillés par un peloton de colonnes mobiles, en face du hameau de Prends-toi-Garde, dans la commune de Laurac [3].

L'abbé Alary, de Montpezat, se déguisant en colporteur, put gagner l'Allemagne. Il devint aumônier du quartier général du prince de Condé, et, sous la Restauration, chapelain de la duchesse de Berry.

Le curé de la Bastide-en-Gévaudan, l'énergique et intrépide abbé Jaumes, vécut dix ans sous le poids de deux condamnations à mort.

même ville, en l'an VI. Jossouin de Valgorge, emprisonné à Viviers, ne dut son salut qu'à la mort de Robespierre.

1. Fayon. *Documents sur la Terreur dans le Gard*, p. 162.

2. *Papiers saisis à Baireuth et à Mende*, p. 163.

3. Jules de Malbos. Manuscrit sur les événements de Jalès, p. 35.

Nuit et jour, un de ses paroissiens (ils se relevaient les uns les autres) montait la garde autour de sa cachette. Il ne cessa jamais d'agir et de tonner contre les buveurs de sang.

Dalbos d'Auzon et Chalbos de Teyrargues, emprisonnés à Nîmes, sous la Terreur, eurent une protectrice dans la maîtresse de l'apostat Giret, le Marat du Midi. La tourmente robespierriste passa, et ils moururent sous le premier Empire.

Il en fut de même de Bastide-Chabannes, qui put émigrer et revenir ensuite mourir à Berrias. Moins heureux fut le secrétaire de son frère, Malignon, qui trouva la mort dans les prisons de Valence.

Durand, cadet (de Thueyts), de Blou-Laval et Rivière-la-Blache, incarcérés à Largentière, en sortirent le 15 août. Grâce à des amis puissants qu'ils possédaient à l'Assemblée législative, il fut décrété qu'il n'y avait pas lieu contre eux à accusation [1].

Le prieur de Saint-Alban-sous-Sampzon, Paul-Joseph Maïgron, vécut quelque temps retiré dans sa paroisse. Mais, le 13 janvier 1793, on le dénonça aux administrateurs du district de Tanargue, pour « avoir exhorté, du haut de la chaire, tous les bons catholiques à se rendre à Jalès afin de défendre la sainte religion catholique » ; « avoir refusé le serment » et « avoir dit de Chastagner de Burac : *C'est un coquin* ». Arrêté, il resta deux ans dans la prison nationale de Viviers. Un ordre du conventionnel Jean de Bry, daté d'Orange, le 25 pluviose an III, rendit au prieur Maïgron la liberté. Il réintégra son ancienne cure, au rétablissement du culte, et mourut à Saint-Alban vers la fin de la Restauration. Il a laissé le souvenir d'un saint [2].

Son confrère, Jean-Louis Sollier, prieur de Colognac (ancien diocèse d'Alais), erra dans les montagnes des Cévennes. Plusieurs fois pris, il s'échappait toujours. Sous la Terreur, il fut acquitté par le tribunal révolutionnaire de Montpellier, dont un des juges était son parent. Sollier mérita le surnom de Sans-Peur. Pris de nouveau par les colonnes mobiles de l'an VIII, il fut conduit au Vigan et traduit devant une commission extraordinaire, qui le condamna à être fusillé. Le courageux prieur marcha au-devant du peloton d'exécution, en chantant le *Miserere mei*, d'une voix sonore. Une grande foule assista, recueillie, à sa mort, et célébra ses obsèques en grande pompe. Les autorités n'osèrent point s'opposer à la

1. Papiers Valgorge. Dossier Jalès.
2. Renseignements fournis par M. l'abbé Crégut, ancien curé de Saint-Alban.

cérémonie ; une lettre de Sollier, écrite au moment même où il allait mourir, et qui est conservée aux archives de l'évêché de Nîmes, fait preuve des plus beaux sentiments. Sollier fut la dernière victime de la persécution révolutionnaire dans les Cévennes [1].

Mentionnons enfin, comme ayant péri sur l'échafaud en 1793, pour avoir pris part à la conspiration de Saillans : Jean-Claude Brun, du Béage ; Dutreuil, administrateur du district de Monistrol ; Maraval, avocat au Puy ; Vital Ollivier, de Craponne, et Darleau, ancien domestique du marquis de Maubourg [2].

Quant aux autres fédérés catholiques dont le nom fut trouvé dans le portefeuille de Saillans, il nous a été impossible, malgré nos recherches, de savoir quel avait été leur sort immédiatement après la défaite. Nous en verrons reparaître quelques-uns dans les dernières Fédérations de Jalès.

XII

Il est à remarquer que toutes les exécutions dont furent victimes les fédérés catholiques, dans les mois de juillet et d'août 1792, se perpétrèrent sans interrogatoire et sans jugement. L'histoire de la Révolution n'offre, même sous la Terreur, rien de plus atroce, de plus scélérat et de plus odieux. Les massacres révolutionnaires de Jalès vont de pair avec les horribles boucheries de Paris, connues sous le nom exécré de massacres de septembre.

Afin d'atténuer leurs crimes, les bourreaux essayèrent de les présenter comme de « justes » représailles. Ainsi, dans le procès-verbal de la mort du comte de Saillans, celui-ci est-accusé d'avoir « assassiné, « ou *assisté* (?) à l'assassinat d'un soldat du régiment ci-devant Dau- « phiné, d'un citoyen protestant et d'un maître d'école. » Rien de moins prouvé que cette accusation — dont Boissy-d'Anglas s'est fait l'écho, en ces termes, dans son perfide et mensonger rapport sur la conjuration : « Le village de Berrias demeuroit à la disposition de « Saillans ; il vint le piller le lundi, et quatre soldats du 38me de « ligne (ci-devant Dauphiné), escortant un convoi de vivres, y fu-

1. Goiffon. *Dictionnaire topographique et historique du diocèse de Nîmes* 1 vol. in-8° (au mot *Colognac*).

2. Prudhomme. *Liste des individus envoyés à la mort par les tribunaux révolutionnaires*, t. I et II.

« rent saisis par sa troupe. Un d'entre eux et le maître d'école « Ginoux furent massacrés [1]. » Quelles preuves donne Boissy-d'Anglas de ces deux meurtres ? Aucune [2].

Le même individu accuse l'abbé Pradon, curé de Banne, d'avoir parcouru les rangs des fédérés, un sabre nu à la main, en criant : *La guerre civile ! La guerre civile !* Calomnie qui n'a même pas le mérite de la vraisemblance. Elle est textuellement empruntée au *Courrier d'Avignon* — qui met le fait sur le compte du chanoine de la Molette, non pas en juillet 1792, mais bien en février 1791, lors du second camp de Jalès.

Dans sa déposition devant le juge de paix des Vans, le lieutenant Roger déclare qu'après la capitulation de Bois-Bertrand, le chevalier de Melon aurait dit : « Cette nuit, la ville du Puy sera prise « ainsi que Langogne et Pradelles. Je suis fâché qu'il faille em- « ployer le pillage : il est forcé. » De telles paroles sont en contradiction formelle avec le caractère chevaleresque et généreux du chevalier de Melon. Les officiers de l'armée catholique réquisitionnaient selon leurs besoins, et payaient de leur mieux, mais ils ne volaient pas [3].

Quant au Prieur de Chambonas, il était formellement inculpé d'avoir menacé d'un massacre général tous les protestants du Haut-Uzège et du Bas-Vivarais. L'inculpation prenait sa source dans une adresse que Claude Allier aurait envoyée, le 1er juin 1792, aux pasteurs de la région de Jalès. Cette adresse existe, en effet. Elle forme le numéro 72 des pièces justificatives de la *Conspiration de Saillans*. Mais est-elle bien du Prieur ? Son ennemi acharné, Boissy-d'Anglas, qui a classé les pièces, n'en est pas sûr — puisqu'il intitule ainsi ce numéro 72 : « Adresse aux protestans, *paroissant écrite de la main* d'Allier ». Voilà qui ne nous *paraît* pas à nous une preuve suffisante de *culpabilité*. Les lecteurs impartiaux seront certainement du même avis.

1. Saillans avait un caractère violent. Mais, dans ses actes, pas le moindre indice de cruauté. Il dit, dans ses proclamations : « Tous les patriotes qui annoncent du repentir peuvent venir dans notre camp, ils y seront bien reçus, ne voulant pas qu'il arrive du mal à personne. »

2. Rapport de Boissy-d'Anglas, p. 18. Après la défaite de Saillans, une instruction fut ouverte pour découvrir les auteurs de ce crime. (Ernest Daudet, *Consp. royalistes*, p. 177.) Or, pourquoi une instruction, si le coupable eût été Saillans ?

3. Voir les proclamations de Saillans et ses ordres aux municipalités de Banne, Robiac, Saint-Ambroix, etc. (Conspiration, *Pièces justificatives*.)

Le seul parmi les chefs de la fédération qui aurait demandé que l'on ne fît pas de quartier aux protestants et aux révolutionnaires serait Dominique Allier. Si l'on en croit une lettre écrite par lui à Saillans [1], il aurait conseillé de « prendre en otages les femmes et « les enfants de ceux qui ne se rendroient pas dans les vingt-quatre « heures, et de livrer leurs maisons aux flammes. » Cette lettre est-elle bien authentique ? Dans tous les cas, elle exprime une opinion personnelle, l'opinion d'un homme qui n'avait pas la responsabilité du commandement suprême. Il faut dire, d'ailleurs, que Dominique Allier, dont le dévouement pour la cause royaliste était infatigable, ne conformait pas, en ce moment, sa conduite à ses principes. La vie des fédérés est irréprochable ; leurs mœurs sont pures et austères. M. Ernest Daudet le reconnaît lui-même : « La femme galante, dit-il, est absente des prises d'armes du Vivarais. » Seul, Dominique Allier vivait avec une bohémienne [2]. Mais cette faiblesse ne saurait être une arme ni contre son frère, l'héroïque aumônier général de l'armée catholique, ni contre le malheureux comte de Saillans, ni surtout contre la cause dont ils furent les vaillants champions.

Les massacres des royalistes armés peuvent, non pas être excusés, mais, à la rigueur, être expliqués par les passions politiques de l'époque. C'est ainsi que M. Daudet, tout en réprouvant ce qu'il appelle des « représailles sanglantes », découvre ces étranges circonstances atténuantes : « Les insurgés vaincus avaient « mérité un châtiment, puisqu'ils s'étaient révoltés contre le gouver- « nement légal (?). Toutefois, ils avaient droit à des juges [3]. » Quelle concession, et quel raisonnement ! Nous ne nous arrêterons pas à le discuter.

Mais le massacre des prêtres réfugiés à Naves ! Et celui de leur jeune confrère, l'abbé Novi !.... Y a-t-il aussi à ces forfaits des circonstances qui les atténuent, ou tout au moins qui les expliquent ? Je défie les historiens de l'école révolutionnaire d'en trouver l'apparence d'une. Il ne leur reste que le subterfuge de la calomnie. Et Boissy-d'Anglas, patriote surfait, et M. Ernest Daudet écrivain soi-disant libéral, n'ont pas manqué d'y recourir. Ils osent prétendre que les prêtres de Naves enseignaient « la désobéissance

1. Conspiration de Saillans. *Pièces justificatives*, n° 12.

2. En avril 1793, Charousset, de Grospierres, fut exécuté pour avoir fait la contrebande, pris part à la conspiration de Saillans et caché « la maîtresse de Dominique Allier, fille des pays étrangers » (sic). (Archives de l'Ardèche, dossier Jalès.)

3. Ernest Daudet. *Consp. royalistes*, p. 204.

aux lois », n'épargnaient rien pour « détourner les citoyens de l'esprit de la Constitution », poussaient à la « guerre civile » et cachaient des « cartouches dans leur pain[1]. » Misérables inventions contre lesquelles protestent, et la voix populaire, et l'impartiale histoire, et le sang des martyrs, et leur édifiante vie et leur sainte mort !

Il importe d'ajouter que, pas plus aux Vans qu'à Joyeuse, pas plus au Puy qu'à Alais, à Malbosc et à Berrias, on n'osa poursuivre les massacreurs ni même commencer une instruction pour les découvrir. Leurs assassinats restèrent impunis. Les révolutionnaires pouvaient être criminels sans danger. Le sang innocent fut lâchement répandu, sans qu'on entendît s'élever contre ces horreurs, ni la voix de la justice, ni la réprobation des pouvoirs publics. Le directoire du département de l'Ardèche trouva des prétextes pour les absoudre, et pas un mot pour les flétrir. Dans la séance de l'Assemblée législative, du 18 juillet 1792, une lettre de Boissy-d'Anglas fut lue, relatant la défaite de Saillans et la mort de ses partisans. A ce passage : « La fureur des gardes nationales a été « telle que je doute qu'il nous reste quelqu'un pour la Haute-Cour « nationale. Plus de deux cents conjurés ont péri[2], » l'Assemblée applaudit frénétiquement. Elle applaudit le meurtre, l'assassinat, l'exécution sans jugement, les procédés à la Jourdan Coupe-Tête !... Voilà ce que l'on ne saurait trop redire — et voilà ce qui nous autorise à conclure que les massacres dont nous venons de faire le récit sont des crimes inexcusables et inexpiables.

SIMON BRUGAL.

(*Prochainement, les Dernières Fédérations de Jalès.*)

1. *Rapport sur la conspiration de Saillans*, pp. 10 et 28. — DAUDET, p. 207.
2. *Moniteur du 21 juillet* 1792.

CONFESSION, SOUVENIRS & BAVARDERIES

DE

FANI ROSEVAL

Actrice des Variétés Amusantes, en l'an III

1793.

Dès le 18 de janvier, nous eûmes la preuve que Louis XVI serait condamné à mourir, bien que l'opinion commune fût qu'il y aurait cent voix en faveur du sursis, ce qui était autant dire qu'on le voulait sauver. En effet, ce fut bien là l'opinion à laquelle les Hommes d'État, comme on nommait alors les Brissotins ou Girondins, s'étaient arrêtés. Quelques-uns, qui n'étaient pas des oisons bridés et qui n'avaient pas encore fait la débauche avec l'injustice, trouvaient saugrenu et en surplus odieux de condamner à titre de tyran féroce le plus faible et le meilleur des hommes. D'autres constataient que pas un Français sur mille ne voulait ce meurtre. Enfin les malignes bêtes de la troupe pensaient que acquitter le Roi, c'était un bon coup à faire, qui les débarrasserait en même temps de la Royauté et de la Montagne ; et voici comment : les Girondins, en effet, savaient bien que la pensée qui obséderait les boueux du bel air Montagnard serait d'assassiner le roi ainsi acquitté. Les Montagnards en auraient tout l'horrible, et en même tems, ils en débarasseraient le pavé.

Mais renseignée que je fus par Mero qui, jouant au naturel son rôle d'enragé, menait une bonne partie de la populace parisienne et n'ignorait rien de ce qui se passait dans le plus profond du sanctuaire révolutionnaire, j'avais toujours tablé sur la condamnation du Roi. J'avais fait savoir à la Reine — car il était facile, quoiqu'on

* Voir la livraison de mai 1886.

en pense, de communiquer avec les prisonniers du Temple — que, quoiqu'il advînt, je le sauverais. J'avais fait mon plan, fou et hardi, comme je suis, mais devant réussir par là même, et qu'il était inattendu.

MM. de Batz et de Laguiche, et je ne nomme qu'eux pour le plus court, se moquèrent de moi, jurant que le Roi serait acquitté et qu'ils le savaient. Mais j'avais si bien tempêté et cajolé qu'on avait bien voulu adopter mes idées comme si elles eussent été raisonnables et qu'il fût certain que le roi serait condamné.

Dans le plan, il entrait que je boursillerais jusqu'à mon dernier louis, et ce n'est pas cette partie de mon projet qui souleva les obstacles chez mes compagnons; et que j'achèterais la maison alors à vendre qui est la seconde à la main gauche en entrant dans la nouvelle rue Royale, quand on vient de la rue Saint-Honoré; justement après celle du marchand de vin.

Je crus que ce serait un bon tour à jouer au fin marquis de Sanghehem, à ma luisante dondon de belle-mère et à tout leur troupaillon de francs-maçons et philosophes, que de faire servir les joyaux de la comtesse de Basoa à cette œuvre pie. J'arrachai l'âme à Mero en le forçant à en vendre une belle partie, si bien que j'achetai la maison en question, qui, ayant servi aux bureaux de l'Extraordinaire de la Guerre, était grande, inoccupée, avec une large porte d'entrée. Ses cours communiquaient avec les beaux jardins qui avoisinaient le cul-de-sac de l'Orangerie, devenu la rue Saint-Florentin.

Je m'en tiens là, pour le moment, de ma description. C'est dans cette maison que nous étions le 18 au matin, lorsque nous vîmes arriver M. Aymon de Nicolay, l'ancien premier président au grand Conseil. C'était, dans l'ordre de la justice, ce que le duc de Coigny était à la cour : le plus noble, le plus loyal, le plus délicat des humains, avec un mélange de grâce et de dignité qui faisait qu'il m'avait pris le cœur comme au filet. Il faut dire aussi que, comme le duc de Coigny, il était idolâtre de la Reine, idolâtre je dis bien, car c'était le respect que l'on peut avoir pour une déesse, et cela allait fort bien avec son grand âge, qui tournait à la soixantaine, et avec sa dévotion. J'enrageais de voir que tout ce que je rencontrais de plus beau et de plus noble était dévot. Mais je passe là-dessus, pour maintenant, comme chat sur braise.

Il était neuf heures du matin, c'était l'un de ces effrayans jours gris et lugubres qui ne cessèrent pas jusqu'à la mort du roi. On ne

voyait presque pas clair, et M. de Nicolay nous parut être un spectre, comme s'il sortait des baquets de Mesmer. J'étais en prison quand on le guillotina, en floréal, pour le récompenser de son gracieux héroïsme envers la Reine ; et quand j'appris sa mort, avec une rage d'où je grinçais les dents, je ne pus me l'imaginer plus pâle qu'en ce jour-là. Il venait nous apporter, avec les preuves, la certitude de la mort du Roi.

L'ordre avait été donné de la voter, l'ordre solennel et auquel on ne pouvait désobéir sous peine de mort, je dis l'ordre maçonnique. Sur les cent voix de majorité que nous avions, cela en enlèverait bien 50. Nous apprîmes du même coup, par le baron de Batz, qui était fauxfilé partout, même à travers les fauxbourgs et la police, où ses accointances secrètes avec d'Ossonville l'aidèrent, plus que tout, à défier les recherches pendant tout le tems de la Terreur, nous apprîmes que l'on payait double solde aux habitués des tribunes et double portion de liqueurs fortes aux habituées pour tripler de cris, de menaces, avec ordre de battre les députés à la sortie de la salle. Nous en conclûmes bien que une vingtaine, parmi les représentans à demi braves qui avaient résisté jusqu'ici aux clameurs et à l'effroi, cèderaient à ce coup.

Toutefois, nous trouvons encore une trentaine de voix en plus pour le salut du Roi. M. de La Guiche était dans le cas de nous renseigner là-dessus. Il avait des parentés dans le parti d'Orléans. Ce parti ne comptait plus à l'Assemblée que 25 membres, et, chose à ne pas croire, ce n'était pas le duc d'Orléans qui leur donnait le mot du guet. On se défiait de sa constance, parce qu'il avait — et cela frappait les gens qui se faisaient une affaire capitale de métaphysiquer — le même caractère que Louis XVI, à la fois irrésolu pour agir, et, dans le passif, brave à toute épreuve. Le meneur de cette petite troupe, qui n'avait pas perdu l'espérance de régner, c'était M. Le Peletier de Saint-Fargeau, l'ancien président à la Grand'Chambre. Ces gens-là hésitaient et le duc d'Orléans plus que tous. Danton, qui était toujours resté orléaniste de cœur, étant, de son estoc, foncièrement monarchique et ambitieux et espérant gouverner la France, comme un Richelieu de la Révolution, sous un roi fainéant qui eût été Philippe-Egalité, Danton vint donc trouver M. Le Peletier et lui persuada que c'était le coup de la partie ; que Louis XVI mort, rien ne s'opposerait plus à ce que le trône se vînt poser sous le duc, surtout s'il montrait sa haine contre les tyrans en votant la mort de celui-ci. Danton n'était pas un

complimenteur de province et ne pèchait point par une trop grande estime des mortels ou des mortelles — et de fait, on n'a jamais vu un homme fort laid estimer le sexe. — Il sentit le besoin de réchauffer son éloquence en montrant à Le Peletier l'appât d'un gain personnel. Il lui persuada donc — ce que l'on ne saurait croire, si je ne l'affirmais, le sachant — que Philippe-Egalité n'avait qu'un désir, qui était de se débarrasser par le divorce de son épouse, bien qu'elle fût la plus douce et la plus respectable des princesses, pour, en suite de là, épouser la fille de lui, Michel Le Peletier, lequel deviendrait ainsi le beau-père du nouveau roi de France. La sottise et gourmanderie que la Révolution avait mises dans toutes les cervelles étaient telles que là où un Jeannot lui-même eût vu la peau du loup, M. Le Peletier, qui ne passait pas pour un sot, ne vit que patte blanche. Il avait donné dans l'emmiellure, comme un paysan à la foire, et avait décidé ses vingt-cinq orléanistes à voter contre le sursis.

Nous restâmes un instant comme attérés, et M. de Batz, qui était bouillant, s'écria que M. Le Peletier ne périrait que de sa main, que c'était le plus coupable de tous ces coquins et celui qui méritait le plus de mépris et que ce serait œuvre pie que de le punir. Cela ne tomba pas dans le Léthé. Je puis bien dire aujourd'hui que ce ne fut pas par hasard et à l'aveuglette que le brave Paris assassina M. Le Peletier. C'est bien lui qu'il cherchait et qu'il voulait punir comme le plus coupable au milieu de cette armée de lâches ou de pervers. J'ajouterai pour consoler les âmes sensibles qui ont pleuré le suicide de ce vaillant homme qui ne craignit pas, pour l'honneur de la justice, de défier toutes les forces de la Révolution, j'ajouterai donc que ce suicide est une pure invention de la Convention déroutée. Paris se sauva bel et bien et nous le fîmes passer en Espagne, et il n'est pas mort encore à l'heure qu'il est : je l'ai rencontré à Paris, où il me vint voir au mois de nivôse dernier. La Convention avait envoyé Tallien et Legendre le boucher, à Forges-les-Eaux, où un homme qui était un garde du roi s'était suicidé. Legendre, qui est un écoute-s'il-pleut, le crut, les poings fermés. Tallien, aussi malin que Polichinelle et habile à flairer le sac, vit bien l'emmiellure, et tous les chefs de la Montagne surent bien que le cadavre n'était pas celui de Paris. Mais ils tombèrent d'accord que ce serait donner un trop grand coup sur le museau de la République naissante que de laisser croire impuni le premier individu qui châtiait un révolutionnaire de ses crimes. Ce fut ainsi que l'on déclara officiellement que Paris s'était tué. Mais je reviens à notre séance.

L'abbé d'Espagnac, qui était homme de même trempe fine que Tallien, et qui était lié avec beaucoup de révolutionnaires par l'attrait de coquinerie qui unit tous les habiles entre eux, nous dit alors qu'il savait, le tenant de source sure, que, par vérité ou par mensonge, le roi serait condamné : les urnes devaient rester pendant toute une nuit aux mains des révolutionnaires, qui y mettraient, en tout état de la cause, une majorité de quelques voix pour la mort. Cela, parce que l'on ne saurait que faire de Louis XVI acquitté : ce serait sottise de le bannir, puisqu'il reviendrait avec une armée ; et ce serait trop difficile de le garder pendant des années. Il le faudrait donc assassiner et il le valait mieux faire avec les apparences de la loi.

Quand je vis que chacun se creusait le cerveau pour trouver remède et que je leur eus fait jurer qu'ils donnaient leur langue aux chiens, je leur expliquai mon plan. Il était simple et énergique, comme ce qui sortait de mon imagination de bohémienne, et plus raisonnable qu'il ne m'appartenait souvent. Mais il s'agissait d'un événement important, qui devait ravir la Reine et faire passer mon nom à la postérité, et, en surplus, faire expirer de rage cette troupe de pécores, de passe-matagots et d'oisons bridés qui donnaient le branle à la Révolution. J'avais donc mis les cinq sens de nature à bien tout préparer depuis un mois, sans parler de 400,000 livres que j'y avais avancé et de toute la puissance de Mero, qui était grande, comme on sait. Il ne faut pas non plus oublier Caméra, très portée pour la royauté, qui faillit à étrangler son époux, hésitant et troublé de me voir dépenser tant d'argent et aventurer tant de Basques ; d'où Mero en resta plusieurs jours avec les yeux hors de la tête, le nez violet et des images sur les joues qui lui donnaient une physionomie déroutée d'Indien tatoué de la mer du Sud. Au fond, il en avait passé par où je voulais, ne pouvant jamais faire autrement, et les griffes de Camera avaient été à pure perte, je veux dire en supplément inutile, bien qu'elle m'assurât que cela n'était jamais inutile et qu'il les fallait montrer de tems à autre, même sur des prétextes futiles, ce dont je laisse le jugement aux licentiés ès loix de ménage.

Ayant toujours su que le roi serait condamné, depuis un mois j'avais conspiré en conséquence. J'expliquai à ces honnêtes gens effarés ce que j'entendais faire.

Les communs de la maison où nous étions et où je faisais travailler afin d'expliquer les allées et venues, donnaient sur les jar-

dins qui occupaient, peu d'années auparavant, tout l'espace compris entre la nouvelle rue Royale et le cul-de-sac de l'Orangerie. De ces jardins il ne restait que de vieux arbres. Cela me suffisait pour gagner à couvert ce cul-de-sac ou plutôt la rue de Saint-Florentin, au-dessus de l'endroit où se trouve l'hôtel de Venise, alors désert comme la moitié de Paris, sauf les fauxbourgs, qui verminaient de populace.

Mon *peuple*, à moi, devait occuper le haut de cette rue et, autant que cela se pouvait, la portion de la rue Saint-Honoré, où débouchait cette rue Saint-Florentin, c'est-à-dire en face de la Conception et de ses jardins qui étaient déserts. Une des petites entrées de ces jardins serait gardée par une dizaine de mes chaudronniers, chamarrés de quelques meurtriers qui avaient belle renommée pour avoir travaillé en septembre, d'ailleurs fort dévots à ma belle personne. Ce plan était rangé en bon ordre, comme en une pièce de théâtre où Caron de Beaumarchais eût passé, et je n'avais rien omis. Ainsi, avant les spadassins, les filous devaient jouer leur rôle : ils étaient chargés d'essayer de dévaliser ma maison de la rue du Luxembourg, dont la cour était séparée, par un mur, des jardins de la Conception. C'est afin d'avoir un prétexte pour faire une brèche dans ce mur. Une fois arrivés, avec le roi, dans ces jardins, nous gagnions cette brèche, à peu près à couvert à travers les allées ; et c'est ici où je brillais.

A côté de mon hôtel de la rue de Luxembourg était un boulanger dont Lorenz, déguisé en pâtissier flamand, avait acheté la boutique, où il annonça vouloir faire une boulangerie patriotique où tout se vendrait à prix réduit par le civisme le plus pur. Il s'en était suivi deux choses : d'abord le droit, pour des voitures portant des sacs et des forts de la halle, de demeurer devant la boutique à des heures indéterminées et aussi longtems que l'on voudrait ; ensuite, — mais pour cela il avait bien fallu des efforts de Mero, — un passeport furibond du maire et du ministre autorisant, avec les menaces les plus hérissées contre ceux qui y mettraient obstacle, le bon citoyen Lorenz, réfugié brabançon, à s'en aller, escorté d'un inspecteur républicain de la Halle-au-Bled et de quelques forts, bons patriotes parisiens servant d'escorte, pour recevoir une livraison de farine qu'un contrebandier anglais viendrait déposer dans un des petits ports de la Manche qu'on nomme, je crois, Estaples. Cet inspecteur c'était, s'il vous plaît, Miguelgorry et l'on pense que ces forts de la halle étaient la fleur de malice, de dévouement et d'atrocité du royaume cantabre.

Il s'agissait donc d'enlever le roi au moment où il arriverait dans la nouvelle rue Royale, à la hauteur de l'hôtel que je venais d'acheter, de le déguiser aussi lestement que dans les comédies italiennes, en un porteur de la halle, en lui blanchissant le visage, les mains, et en le revêtant d'une blouse, de gros souliers et d'un large chapeau.

Arrivé, par les chemins que j'ai dits, à ma maison de la rue du Luxembourg et de là aisément, par les caves, chez le boulanger voisin, il montait dans une grande charrette, à fort bons ressorts, en compagnie de Lorenz, de Miguelgorry et de quelques sacripans enfarinés. Il partait triomphalement emporté par quatre chevaux vigoureux. Le baron de Batz m'avait renseignée sur les arrangemens des royalistes avant le 10 Août, quand il s'agissait de faire venir d'étape en étape, et de diverses provinces, de petites troupes de gentilshommes et de bourgeois fidèles pour tenir bon contre les Marseillais et les autres fédérés dont on devinait qu'ils préparaient, avec l'aide des Parisiens des fauxbourgs, ce mauvais coup qui avait fait long feu au 20 juin.

Il s'était agi de mettre la main sur ce qui pouvait rester de cela et, en dessus de tout, sur les relais et lieux d'étapes. Je savais que le chevalier de Sanghehem avait été mêlé à cette affaire et qu'il avait accompagné une petite troupe venant du Boulonnois et de Picardie.

Je l'avais revu pour cette circonstance. Je m'en vais gager qu'on croira que ce ne fut pas sans me sentir battre le cœur. Il me faut avouer que ma belle inhumanité ne résista pas à fond et que, au vrai, j'avais quelque doux souvenir de la promesse qu'il m'avait faite de me hausser parmi les étoiles du Berger. Pour lui, il ne me parut pas gros de me voir. Il était froid comme une corde à puits. J'encoffrai donc mon sentiment et nous causâmes comme des généraux d'armée. Si bien qu'il me promit que j'aurais pour mener ma voiture de farinier, de Paris au Boulonnois, des relais sûrs, de fort bons chevaux, très lestement préparés, avec des gens pour y veiller en sourdine, car le moment n'était pas de jouer sur la trompette : Vive Henry IV ! à travers les bocages. Je crois bien qu'un nouveau et point mince morceau de l'héritage du marquis de Sanghehem passa à cette œuvre pie. Pour le chevalier, il n'en avait pas eu grand profit. Je lui avais voulu, en signe de remerciement, donner mes doigts à baiser. Il m'avait répondu avec froideur :

— Mais, Mademoiselle, vous avez la plus curieuse montre qui soit, elle avance de deux ans cinq mois trois jours sept heures et

huit minutes. Je n'ai jamais encore entendu parler d'une semblable horloge.

— Bon, lui dis-je en riant, c'est que le froid ne lui convient pas.

Je tirai de mon sein une vilaine petite montre, d'une horrible simplicité, qui venait de mon père, et probablement d'un horloger par trop cantabre, et la lui remis.

— Vous me la rendrez quand elle sera bien réglée et à heure.

Il la reçut avec dévotion, et je le quittai pour ne plus le revoir. Il me parut que je venais de commettre une infidélité de coquetterie envers mon sylphe, et j'en eusse été toute renversée si j'en avais eu le loisir.

Je racontai tout cela, hormis ces mièvreries, à nos amis rassemblés rue Royale, et j'ajoutai :

— Nous voici à peu près comme gens qui auraient une belle lanterne pour voyager la nuit, mais point de chandelle pour y mettre. Nous sommes prêts à sauver le Roi. Il ne nous manque plus que le Roi et sa volonté d'être sauvé. Il a toujours résisté à toute offre de service, par la crainte de laisser S. M. la Reine, le Dauphin, Madame et Madame Elizabeth en danger. Je crois que l'on pourra décider S. M. Il est certain qu'une fois le Roi hors des mains des révolutionnaires, ceux-ci n'auront qu'une pensée, garder les deux princesses comme otages et faire du Dauphin un roi, qu'ils conduiront et opposeront au Roi son père. Ce sera le roi de la Révolution, comme ils ont songé à le faire du duc d'Orléans. Mais comment arriver à arracher le Roi à ses gardes et à sa voiture, justement à l'endroit où nous sommes, et qui est le seul qui offre chance de salut ?

Tout le monde se taisait, saisi d'étonnement, plus que pour toute autre cause. Jusqu'ici on m'acceptait volontiers dans ces cercles royalistes. On était habitué à me voir. On connaissait mon attachement pour la Reine, mon mépris pour les républicains et, pour tout dire, on savait que je suis sûre et loyale. Mais c'était toujours Stella de Basoa, qui ne s'était pas enrichie d'honneur en devenant Fani Roseval. Quoique je ne permisse aucune impertinence, j'étais tolérée, sans plus, et j'en enrageais.

Quand on m'entendit ainsi expliquer le tout par le menu avec un esprit d'arrangement fort clair et très subtil, mais fort solide ; quand on vit le gros argent que je mettais là, la puissance que j'avais, et que tout se tenait, et que j'avais fait à moi seule, en deux semaines, plus que tous les trois ordres de l'Etat depuis six mois,

cela fut comme un lever de rideau. Me voici gracieusée de regards d'admiration et de paroles de respect.

Le baron de Batz était le meilleur de l'assemblée, je dis pour l'esprit, qu'il avait à la fois fin, subtil et nourri de pensées fortes, non sans noblesse, tandis que les autres péchaient toujours en un point, comme le noble et généreux Nicolaï, mais qui n'avait pas de subtilité, et comme l'abbé d'Espagnac, qui n'avait que cela. Je vis dans ses yeux noirs, très pétillans, qu'il me voulait parler seul à seule, et je congédiai la bonne compagnie, après que l'on fut convenu que l'on se réunirait encore le lendemain, et que le jour de l'exécution on serait de grand matin ici, en compagnie d'une vingtaine d'hommes sans plus, mais déterminés, surs et ne craignant rien.

Quand M. de Batz se trouva seul avec moi :

— Mademoiselle, me dit-il avec son fin sourire ironique, il ne faut point peser sur la nature humaine plus qu'elle ne le peut supporter. Tous les hommes qui étaient ici sont des gens loyaux et dévoués. Mais vous en avez trop dit. Il était plus que tems de vous arrêter. Il y a cent causes, outre la trahison, qui poussent les gens à l'indiscrétion, d'abord l'indiscrétion, puis l'étourderie, la fanfaronnade, l'imprudence dans les préparatifs, la candeur, l'abandon, l'ivresse, l'amour. Voulez-vous permettre à un habile conspirateur de vous donner un conseil : Ne dévoilez, même à votre complice, que la moitié de votre plan. Avec cette règle, vous deviendrez un diplomate de premier ordre. Vous avez tout pour vous.

Je m'inclinai en riant :

— Nous en retrancherons la moitié, n'est-ce pas, selon la règle. D'ailleurs, il y a une chose que je n'ai pas, c'est le tems. Pouvez-vous me fournir le moyen de délivrer le Roi, ici, à cinq cents pas de la guillotine, à l'heure où on le mènera au supplice?

Il secoua la tête :

— Non, mais il y a un homme qui le peut et le seul qui le puisse, c'est le comte d'Ayac.

Je sautai comme si je venais de toucher braise. Je vis clair tout d'un coup...

— Vous avez trouvé l'emmiellure, baron. N'en dites pas plus. Après-demain, qui sera le 20 et également le jour de la condamnation, je vous ferai tenir les nouvelles. Tenez-vous prêt.

— D'autant, Mademoiselle, que si l'affaire s'arrange, j'y rêve une petite amélioration qui m'oblige à faire dès aujourd'hui mon testament. Il salua et disparut.

Je m'en fus chez moi, pour me vêtir comme une grisette, ainsi que le cas le requérait, à bonne fin de ne pas émoustiller les mouches du ministère, qui devaient être en émoi et justement posées dans les entours du citoyen d'Ayac.

C'était le personnage extraordinaire et énigmatique qui fut connu par la suite sous les noms de Front, de Tambour ou de Vingt-et-un Janvier. Il était un fils naturel de Louis XV. Avant sa naissance, sa mère avait épousé un gentilhomme cévenol, qui, après lui avoir, je dis à l'enfant, rendu la vie assez dure, s'en fut se faire tuer en je ne sais quelle bataille. Le jeune d'Ayac en prit, de cette vie dure, une haine terrible et folle contre son père Louis XV et tous les Bourbons et contre la royauté, d'où il est facile de comprendre qu'il devint un furieux révolutionnaire. Comme il était un des plus beaux gentilshommes qu'on pût voir, d'ailleurs homme d'esprit quand il n'était point fol, brave comme un Amadis et de bonne politesse quand il le voulait, il fut, ainsi qu'on le pense bien, accueilli par nos démocrates, qui, comme tous les démocrates, sont passionnés pour les grands seigneurs traîtres et insolents. Ainsi devint-il général, comme Santerre et les autres, de capitaine qu'il était au régiment de Berry.

Je l'avais remarqué et admiré, sans lui avoir jamais parlé, et il excitait ma curiosité, comme une jolie bête qui creuserait des trous là où l'on ne les attend pas.

Il demeurait dans la rue de la Sourdière, justement à la hauteur des Jacobins. J'y fus sur l'heure. Un vieux soldat refrogné, qui avait dans l'œil un soupçon de Cantabre, me dit que le général était là. J'entrai donc. Il se promenait de long en large, avec une physionomie hérissée.

Il était de haute et fière taille, et c'était le vrai portrait de Louis XV, sauf qu'il avait la physionomie plus dure, l'air plus mâle et plus hurluberlu.

Je me nommai. Il se redressa brusquement et me regarda fixement. C'est là que je fus frappé de quelque chose d'égaré que disaient ses yeux.

— Mademoiselle de Basoa! dit-il rudement, vous venez me proposer quelque scélératesse.

Quand j'eusse dû en mourir, il me fallut rire comme une fillette et jusqu'à ne plus me tenir, tant ce compliment m'avait paru sortir d'une trappe. Il me considérait d'un air de dogue devant un chat.

— Il paraît, dis-je enfin, que mon nom seul suffit à évoquer le

diable, et que je ne puis mettre un pied devant l'autre sans rappeler Cartouche, sauf la galanterie dont celui-ci ne manquait pas, dit-on, au rebours des grands seigneurs du civisme.

Il haussa les épaules.

— Vous venez m'offrir une fortune royale pour sauver Capet. Allez. Je serai du moins assez galant pour vous épargner. Je vous laisse la vie. Allez. Ne me forcez pas à me rappeler votre visite.

Cette fois, je ris plus fort que jamais, et il fut décontenancé, jusqu'à toucher le sabre qu'il avait au côté.

— Mais c'est moi, lui dis-je, c'est moi qui viens vous donner la vie. Je n'ai rien de plus à vous dire aujourd'hui. A quelle place de votre corps voulez-vous être frappé? Prenez vos précautions; demain, vous serez, quoi que vous puissiez faire, frappé là, à l'endroit du cœur, et là, à l'endroit de la nuque. Voulez-vous indiquer d'autres parties de votre corps? Non. Quand je vous aurai ainsi montré ma puissance, je reviendrai.

Il était ahuri comme le corbeau devant le renard. Je le saluai de bon air et je le quittai.

Le lendemain, en effet, il tomba deux fois au milieu d'une bagarre inattendue et, en rentrant chez lui, il trouva deux marques à la craie aux endroits que j'avais dit. C'était un homme altier, vindicatif, colère comme un paon. Il entra dans une rage qui ne se peut dire, de se trouver ainsi à la pure merci d'une comédienne, car il était honnête homme et de grand cœur quoique fou de vanité, de haine et de je ne sais trop quel mysticisme que je n'ai pu percer, mais point de franc-maçonnerie; sans quoi, le sachant en cette servitude humiliante, je n'eusse pas espéré lui trouver quelque réveil de noblesse.

Quand je me réveillai, le 20 de bon matin, j'avais le cœur serré comme à l'écrou. Jamais on n'avait vu de si noires journées que ces jours du jugement du Roi : le vent lugubre, en rafales et en tempêtes, l'atmosphère sinistre, comme si Paris eût été enveloppé d'un voile gris cendré parsemé de taches noires, une pluie torrentielle, et bien que ce fût surtout dans la nuit du 20 au 21 janvier que la bourrasque fut la plus forte, continue, avec des grondemens effrayans, enfin le déluge. Il n'y avait pas un parisien sur cent qui ne fût attéré et déchiré de ce qui se passait et préparait. Personne n'osait remuer, et, quoiqu'on sût que le voisin pensait comme soi, on n'osait même pas le regarder, par la crainte de voir qu'il était du même avis et d'être ainsi encouragé à se ré-

volter, ce qu'on craignait par-dessus tout. N'est-ce pas une étrange couardise ! un génie de la Révolution bien terrible ! et un peuple parisien bien lâche !

J'étais si affligée de voir cela que je n'avais plus goût à vivre et, en me levant, le 20, je ressentis, pour la première fois, le sentiment qui m'étonna et me fit penser qu'il y aurait bien quelque chose au delà de cette terre, je dis ce sentiment qu'il n'y a rien qui vaille la peine d'être recherché et possédé. Je tournai autour de ceci que, au lieu de sauver le bon Roi, bienheureux d'être débarassé des beaux muguets de sujets qu'il avait, il valait mieux pour moi mourir avec lui en faisant quelque grosse et folle aventure.

Je m'habillai donc avec mollesse et en pilant du noir, dont j'empiffrais mon imagination, lorsque Camera me dit que je ferais mieux de ne pas aller à mon rendez-vous, parce que M. d'Ayac était fou, mais à mettre en un galbanon de Bicêtre, et, au surplus, décidé à me tuer. Bon, voilà que je reviens à la vie, et, pimpante et fredonnante, et chantante et sautillante, et les yeux, tout à l'heure mornes, maintenant brillans comme des prunelles de chat. Je fis un signe de tête à Camera, trop respectueuse pour insister, et je lui dis que je m'habillerais de façon à ne courir aucun danger.

Elle ne me comprit pas. Je savais bien ce que je disais. C'était la vanité furieuse qui mettait M. d'Ayac hors de lui : il fallait que mon premier aspect la désarmât, en grosse partie, et une fois que j'avais esquivé le premier choc, je ne craignais plus rien, connaissant fort bien l'art de tortiller l'esprit des gens par le langage et de mettre les gentilhommes au ton de l'étiquette.

Avec un petit bonnet de toile, troussé de quelque menue dentelle, coquettement posé sur mes cheveux sans poudre et roulés haut, et de longues boucles d'oreilles; avec ma jupe courte en drap de silésie de Rheims, mon casaquin brun de gros drap d'Abbeville et mes mignons sabots à dessins et à rosettes, je pouvais bien passer pour la plus piquante des filles à bavolet, mais en arrivant fort mouillée, malgré mon parapluie, chez M. d'Ayac, je ne rappelais aucunement l'altière Vasthi.

Quand j'entrai, malgré les regards effarés du domestique, M. d'Ayac était debout. Il était aussi sombre que le jour, et deux pistolets étaient sur une table à côté de lui. Si je m'étais présentée en conquérante, si j'avais fait allusion aux coups qu'il avait reçus la veille, j'étais perdue et lui aussi, il se serait tué après moi. Je m'en gardai bien. J'avais l'air modeste et grave et je vis un geste

qu'il fit et qui indiquait, à mon premier aspect, que son esprit se détendait un peu. Je lui lançai un coup d'œil furtif, jusqu'au fond de ses prunelles, et j'eus la conviction qu'il était fou, j'entends de ces fols qui ont une idée fixe, d'où ils ne sortent pas. Je l'avais pensé déjà l'avant-veille, car il n'y a pas d'homme, à moins qu'il n'ait cette fixité d'une pensée, non, il n'y a pas d'homme qui ne se redresse, ne promène lestement les mains sur sa personne et ne détende ses traits à l'aspect brusque d'une jolie femme ; et, à ma vue, M. d'Ayac était resté indifférent.

— Monsieur, lui dis-je adroitement, en exagérant la modestie de ma position, je suis venu sans crainte mettre mes jours entre vos mains, parce que je vous sais honnête homme, et je vous demande que vous me promettiez sur l'honneur, si vous ne m'accordez pas ce que je viens vous demander, que vous l'oublirez complètement.

Il était des plus surpris qu'après l'avoir mis plus bas que terre et montré que sa vie était dans ma main, je vinsse comme l'implorer. Sa physionomie resta froide. Mais il s'inclina et me fit signe de prendre un siège. Je tournais le dos à la lumière, lui en face de moi, et je voyais son visage, qui était merveilleusement expressif. Je pensai que, à moins de quelque chose d'inattendu, toujours à craindre en cette espèce de mutinés, j'avais chance de partir sans une balle dans les yeux. Il fallait maintenant le convaincre et qu'il nous aidât.

— Je ne feindrai pas, Monsieur, d'ignorer vos soucis. Vous ne les avez pas cachés, et vous avez ainsi expliqué ce qui paraîtrait inexplicable et horrible — je devinais que, une fois sa vanité mise hors du logis, je pouvais prendre le taureau par les cornes et que cela réussirait mieux ainsi — dans cette haine farouche contre de si proches parens. Car moi aussi je suis dans une situation fausse, me sentant, comme vous le savez, car personne n'ignore les bizarreries de Stella de Basoa, de sang royal et cent fois plus ancien que celui de tous les rois du monde, et pourtant réduite à amuser une foule que je méprise. Je suis faite pour vous comprendre. Il n'est pas un homme fier, ni une femme honnête qui n'ait deviné ce que vous avez pu souffrir et excusé la haine contre un roi qui use de son pouvoir pour corrompre les filles de ses sujets, qui use de sa fortune pour masquer ce crime. On a pu comprendre encore la haine contre le trône, contre les privilèges et l'ordre social qui permet ces horreurs. Mais c'est assez. Oui, c'est assez. Oui, c'est assez. Vous-même vous le sentez, car vous avez des remords.

Ce fut un coup de théâtre. Je m'étais levée. Ma voix vibrait, et j'avais dirigé, par un geste impérieux, mon bras vers lui, comme pour enfoncer dans son cœur ce coup inattendu. Il avait bondi, m'avait regardée avec stupéfaction et effroi, sans colère. D'un geste d'homme importuné, il avait repoussé les pistolets, qui étaient tombés bruyamment. Il était resté un moment debout, l'œil vague, et s'était mis à marcher de long en large dans la pièce. Il était revenu s'asseoir, et avait murmuré d'une voix subitement adoucie et presque caressante :

— Que voulez-vous dire ?

— C'est que — lui répondis-je, car en de certains momens j'avais l'imagination troussée dans une perfection rare pour voir dans l'esprit des gens, si bien que le duc de Coigny me nommait parfois la Sybille — vous avez l'âme noble autant que vindicative, et, à mesure que les objets de votre haine tombent, cette haine tombe en même tems qu'eux. Maintenant que les voici plus bas que terre, la joie de la vengeance le cède à la pitié.

Il me considérait toujours avec sa figure qui ne bougeait non plus qu'un masque, et ses yeux, d'abord durs et fiers, qui s'attendrissaient petit à petit.

— Vous oubliez l'égoïsme des tyrans, l'insolence des aristocrates, le luxe des courtisanes, les vertus du peuple, et tous les beaux mots qui font l'apanage de la démocratie, vous oubliez les humiliations de votre jeunesse, et cette insolente considération qui gratieusait en vous le fils illégitime du roi, et qui vous blessait plus que tous les mauvais traitemens dont M. d'Ayac ne se pouvait retenir d'user. Et c'est de là que je parle de la noblesse de votre âme.

On ne m'accusera pas d'être une petite pécore incapable d'entendre à la diplomatie, et j'avoue, en rougissant de ma fourbe, que je cherchais à l'emmieller, en lui faisant des complimens, qu'il méritait d'ailleurs, mais ce n'était pas de mon bail d'en faire à qui que ce soit.

— Maintenant, tous ces scélérats dont vous avez fait vos compagnons, dont vous vous êtes fait le complice, vous les jugez à leur valeur, vous les voyez comme ils sont, hypocrites, ou plats-pieds, ou hideux, et ces misérables coquins, que vous méprisez tout en les aidant, vous vous révoltez de voir qu'ils tendent à devenir vos maîtres et à vous tyranniser.

Il tressaillit. Je battais un peu les buissons autour des pensées qui pouvaient venir à un homme hautain, bien que désordonné, en

compagnie de ces plates espèces républicaines. Cette fois j'avais touché juste. Son visage s'anima. C'était le moment de pénétrer par le trou que j'avais fait dans la cuirasse.

— Vous voyez alors à bas ce roi, qui fut toujours si bon et à l'opposé des vices, auxquels vous devez la vie et avec elle la honte...

J'avais, moi aussi, comme tous ceux de mon tems, lu Jean-Jacques, et j'étais capable de phraser lourdement et pompeusement, comme c'était de mode alors.

— Vous voyez cette reine, qui est pure, et qui a été persécutée, comme vous l'avez été vous-même, la voilà mise au-dessous des filles du ruisseau. Ne dit-on pas que Madame Elizabeth est une sainte, et qu'une sainte, vous autres catholiques, vous devez l'honorer. Et ces deux pauvres enfans, que voici emprisonnés, haïs, persécutés, bientôt torturés, quel mal ont-ils fait? Vous voyez cela, et vous vous demandez cela. Et vous vous dites qu'après tout c'est votre sang, et que ce pauvre petit Dauphin, si gracieux et si sage et déjà si maltraité, c'est vous qui, après son père, êtes son défenseur naturel. Oui, vous avez des remords. Vous vous demandez si vous êtes le défenseur du peuple, l'ami de l'humanité, le vengeur de l'injustice, ou bien un monstre. Un monstre, vous l'allez devenir, un digne fils de Louis XV. Soyez plutôt le sauveur, le frère de Louis XVI.

J'avais dit tout cela, cette fois, froidement, devinant qu'il ne faut pas pousser hors de mesure ces esprits en escarpolette, qui vont de ci de là entre deux extrêmes, et que, la brèche une fois faite dans leur enthousiasme, c'est par des raisonnemens froids comme glace qu'on les mène.

De fait, il m'entendait sans me voir. Il était en face de moi, le regard vague, écoutant le bruit terrible que mes paroles sèches faisaient dans son âme. Je le regardai comme on regarde dans un miroir, et jamais visage n'a reflété plus minutieusement toutes les pensées de l'âme.

Pendant près d'une demi-heure, qui passa pour moi comme un songe, je vis sur cette face crispée toutes les nuances de la haine satisfaite et de l'attendrissement, de la vengeance triomphante, de la pitié qui se débat, se défend, lutte encore, remonte à la colère, redescend jusqu'à la mansuétude. Je voyais se refléter dans ces yeux, sur ces lèvres mobiles, toute l'histoire de cet enfant maltraité, de ce jeune homme humilié, de cet homme exaspéré, puis triomphant; et maintenant la miséricorde plaidait avec un ardeur fié-

vreuse. Puis des ombres folles, des nuances d'égarement, paraissaient dans ces prunelles. Il se leva pendant une autre demi-heure; il se promena de long en large sans un murmure, mais avec des gestes brusques, qui paraissaient tantôt supplians, tantôt enragés.

Il faisait sombre, bien qu'on approchât de l'heure de midi; la pluie fouettait les fenêtres, le vent soufflait en grondant terriblement dans la cheminée, où le petit feu s'était éteint. La scène était lugubre. Moi je restais immobile, très heureuse, comme devant un spectacle curieux, et inquiète pourtant, en me disant que cet homme tenait dans ses mains la destinée du Roi et du royaume. Il me semblait que sa folie me gagnait, il me passait par l'esprit des fumées de fureur et une envie de l'étrangler qui augmentait en rapport du plus ou moins de bonhomie que je voyais en sa physionomie.

Enfin il revint s'asseoir. C'était un autre mortel. Plus d'égarements dans ces yeux, plus d'air de dogue, plus de gaîté de sacripant, mais une physionomie d'une affabilité qui transportait, enfin l'homme le moins effarouchant, avec les manières aisées d'un courtisan.

— Nous sauverons le roi, Mademoiselle, me dit-il en souriant d'un sourire détendu.

Il me prit la main et la baisa avec la grâce la plus respectueuse.

— Je suis un peu comme le roi Saül, qui avait des humeurs noires, et votre voix, votre intrépidité, votre franchise, excusez-moi d'oublier votre beauté, qui est au-dessus de tout, ont joué auprès de ma pauvre personne le jeu de la harpe du roi David.

Je ne savais pas ce qu'il me voulait dire, et ces gens-là m'étaient inconnus, mais il se rendait à discrétion. C'était tout. Je le sentis si sincère que, malgré les conseils de M. de Batz, je devinai que je pouvais tout lui dire.

Nous discutâmes, comme deux complices, les menus détails de notre plan. Il fallait partir de là qu'on trouverait une trentaine d'individus décidés à sacrifier leurs jours, sans une chance sur cent de se sauver.

Il était chargé du commandement de la force militaire, tandis que Santerre commandait uniquement la garde nationale. Il devait prendre le gouvernement général de l'affaire aux abords de la place de la Révolution et s'avancer avec un corps de gendarmerie, à la rencontre de la garde nationale, à la hauteur de la rue Saint-Honoré. La question était de débarasser pour un instant la voiture

où serait le Roi de la garde qui l'entourerait. Il fut entendu qu'à cinquante pas avant d'arriver à la maison où nous étions embusqués, il ferait arrêter sa troupe venant de la place et qu'il s'avancerait seul au-devant de cette voiture et ferait faire halte à la garde nationale venant des boulevards, quelques pas avant d'arriver à la rue Saint-Honoré. La voiture serait donc sans escorte justement au moment où elle arriverait devant notre porte. Celle-ci serait entr'ouverte. Une vingtaine d'hommes armés se précipiteraient comme la foudre, enlèveraient le Roi, et la porte se refermerait sur eux, qui soutiendraient un siège pour laisser à S. M. le temps de gagner les jardins de la Conception. J'aurais soin de tenir là, je dis devant ma porte, une masse de mon peuple qui aiderait, sans y paraître toucher, nos efforts et contrarierait ceux des soldats. M. d'Ayac, qui serait seul à côté de la voiture, tirerait sur nous, *à poudre*. Il donnerait, sans doute quelques estafilades. Il demandait qu'on le blessât et surtout qu'on lui tuât son cheval tout d'abord.

Il y avait un inconvénient, mais celui-là inévitable, c'était Lebrasse. Celui-ci, qui était lieutenant dans la gendarmerie des tribunaux, devait monter dans la voiture du Roi avec un maréchal des logis du même corps. Ce Jean-François Lebrasse était une brute fanatique et hébertiste, mais honnête homme. Il n'y avait pas moyen de l'acheter. M. d'Ayac promit de choisir le maréchal de logis, de telle sorte qu'il embarassât pendant un instant Lebrasse, si celui-ci voulait percer le sein du Roi. On se chargeait de mouiller la poudre des pistolets. M. d'Ayac me donna un conseil qui prouvait sa bonne foi et son esprit, et c'était de faire attaquer le cortège sur un point quelconque du trajet, au boulevard, par exemple, de telle sorte que, le coup manquant, les gardes nationaux, Santerre en tête, détendus et convaincus que c'était tout, diminuassent de défiance et de vigilance.

Quand je le quittai, c'était le 20, à trois heures de l'apres-midi, la nuit tombait déjà. La pluie ne cessait pas, ni les bourrasques. Paris était comme une ville morte. J'avais le cœur joyeux, moins joyeux que le visage de M. d'Ayac. Il était rajeuni de dix ans, tout souriant, gracieux, quasi galant. Je passai le reste du jour à tout préparer, avec MM. de Batz, de Nicolay et de Laguiche, avec Mero, Camera, Lorentz et Miguelgorry.

Bien peu de Parisiens dormirent cette nuit-là. Ah! l'horrible nuit! Le vent grondait comme le tonnerre, et il ne cessa pas un instant, jetant sur les maisons des raffales de grosse pluie qui sem-

blaient vouloir détruire cette lâche cité, où deux cent mille hommes vigoureux avaient conscience de leur injustice et de son horreur et la laissaient commettre.

Il n'y eut qu'un seul homme qui fut calme le lendemain. C'était Louis XVI. Je lui pardonnai alors son irrésolution et cette faible bonté qui avait donné le jour aux excès de la Révolution.

Mais pourquoi ai-je eu en sentiment le désir de me rendre compte de l'état des esprits et de l'effet produit par l'héroïque tentative que firent le baron de Batz, M. de Laguiche et le loyal Devaux, lors du passage de la voiture funèbre près de la porte Saint-Denis! Je revins, grand pas, vers la place de la Révolution, toujours déguisée en grisette et sous l'escorte de Lorenz, en fort de la halle, qui m'ouvrait les rangs du peuple. Mais, à part ce qu'il y en avait sur le passage de la victime, toutes les rues étaient désertes. Hélas! j'eus beau faire, je ne parvins pas à aborder M. d'Ayac. Il était à cheval, fort ceinturonné d'officiers, d'ailleurs, autant que je le pus voir, gesticulant à la folie et ayant repris son air égaré. Si je l'eusse pu voir, tout se fût changé peut-être. Il me fallut venir auprès de la porte de la maison de la rue Royale, où Mero avait rassemblé la plus déloquetée populace qu'on pût rêver pour représenter la démocratie souveraine. Je sus par un signe que tout allait bien à l'intérieur. Enfin, voici la voiture, escortée par le silence lugubre de la foule et par les clameurs féroces d'une centaine d'hommes et de femmes payés qui suivaient depuis le Temple en hurlant.

Mais quoi! On sait ce qui arriva, bien que personne n'en ait jusqu'ici pénétré la cause. L'air n'était pas salubre pour les curieux, et, bien que des milliers de personnes parlassent du fait le soir même dans tous les quartiers de Paris, personne n'osa aller aux enquêtes, par la crainte d'être mauvais marchand de sa curiosité.

M. d'Ayac s'avançait donc. Mais ma tête bout encore quand j'y pense. Je ne puis raconter avec soin et sang-froid. Il fit tout le contraire de ce qu'il avait promis. Au moment où la voiture approchait, les battans de ma porte s'entr'ouvraient. J'entendais, appuyée que j'étais contre cette porte, les murmures contenus de la petite troupe qui encombrait le corridor, prête à s'élancer. En ce moment, deux bras s'élevèrent dans le carrosse royal, deux bras portant des pistolets braqués contre la tête du Roi. Au lieu du vide qui était promis autour de l'attelage, M. d'Ayac avait commandé aux deux corps de troupes un mouvement en avant, une quadruple ligne de fusiliers : — Front! cria-t-il d'une voix rauque. En joue!

Cent fusils étaient braqués sur notre porte. J'entendis trente cris de rage. Je devais être la première victime, le Roi la seconde. Pourtant je souhaitais, oui, je souhaitais que, malgré tout, mes braves s'élançassent pour punir le misérable traître. Mais Mero, qui commandait la troupe, n'avait garde d'aventurer ma précieuse existence.

La voiture continua son chemin. Je me lançai à sa suite. J'étais hors de moi. Comment arrivé-je aux premiers rangs près de l'échafaud!! Je jure que ce ne fut pas Santerre, ce fut d'Ayac, qui donna aux tambours le signal qui coupa la parole au bon Roi. Dans le moment d'effrayant silence qui accompagna les derniers apprêts du bourreau, on entendit une femme crier : — Lâche et traître bâtard !

Cette femme ce fut moi. M. d'Ayac tourna de mon côté un visage livide, des prunelles égarées. Je tombai pâmée dans les bras de Lorenz.

Eh ! bien, ce misérable vit encore. Je ne voulus pas qu'on le punît. Cent fois, je le rencontrai pendant son règne, durant la Terreur, où il fut un des amis de Robespierre. Pourquoi ne l'ai-je pas condamné ? C'est qu'il ne nous dénonça pas. Il me garda fidèlement le secret. Sa folie l'avait repris. Il avait été sincère. Il fut loyal, autant que la maladie le lui permettait. Je me suis toujours honorée de pratiquer la justice. Mais ne voilà-t-il pas que j'écris comme un *philosophe sensible et vertueux*. C'est que je fus, longtems après cette aventure, à ne plus rire que du bout des dents, comme saint Médard. La Providence que le bon Père m'a apprise à connaître ne m'avait, au lieu des grands coups qu'elle me devait, pour mon cynisme, mon insolence et mon impiété, ne m'avait fait jusqu'ici qu'une petite mine furibonde. Voici les coups qui vont pleuvoir, les sourires aussi, et le bon Père, avec Valère, et ce sont ces deux noms qui riment avec sourire, comme hallebarde avec miséricorde, ainsi que disait le brave Suleau, qui s'en tordait, malgré son humeur chagrine. Pour les coups, c'est mon misérable aux yeux blancs qui me les donna, et je trépigne de rage en pensant que je ne les lui ai pas encore rendus.

CH. D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

UNE ÉLECTION D'ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL

(VANNES. — MARS 1791.)*

Les administrateurs, surpris de ne recevoir aucune nouvelle du sacre de M. Le Masle, écrivent aux députés du département :

28 avril 1791.

« Messieurs,

« Nous avons de vives inquiétudes sur la santé de M. Le Masle, « notre vertueux prélat. Son attachement connu pour la Constitu- « tion ne nous permet pas d'en concevoir sur sa conduite, malgré « les propos que tiennent ici nos nombreux ennemis ; mais nous « gémissons de ne recevoir de ses nouvelles d'aucune part. Nous « ne doutons pas que vous ne le voyiez souvent, que vous ne veilliez « sur le bien-être d'un citoyen aussi précieux, et nous nous flattions « que vous auriez la complaisance de nous entretenir de lui. « Cependant, depuis nombre de courriers, nous n'en avons pas « entendu parler. Nous ne savons ni si sa santé est rétablie, ni s'il « est sacré, ni si nous pouvons nous flatter d'avoir en peu ce bon « prélat dans notre département, où il est si instant de placer à la « tête d'un clergé fanatique et factieux l'homme que la voix pu- « blique y appelle. Nous vous prions donc, Messieurs, de vouloir « bien nous en donner des nouvelles, tous les courriers, jusqu'au « moment heureux où nous aurons la satisfaction de vous ins- « truire, à notre tour, du bien qu'il opérera.

« La réception de M. Le Masle exigeant des préparatifs, nous « vous serons obligés de vouloir bien nous annoncer son arrivée « sitôt que vous serez à lieu de la calculer. »

M. Le Masle répond enfin aux administrateurs :

* Voir la livraison de mai 1886.

« Paris, hôtel Gaillon, rue d'Antin, nº 3, 2 mai 1791.

« Messieurs,

« On ne peut être plus sensible que je le suis à l'intérest que vous « prenez à ma santé. Soyez, je vous prie, persuadés que ma recon- « naissance égalera mon souvenir.

« Je suis arrivé ici le 8 du mois dernier, si fatigué, avec le pied « comme un boisseau, que je me mis au lit de suite, après avoir été « porté dans ma chambre.

« La goute a suivi de près aux pieds, aux mains, qui en sont « encore affectées, mais peu, puisqu'elle me laisse la liberté de vous « écrire, plaisir que j'attendais depuis longtemps. Je sortis hier « pour aller à la messe pour la 1re fois. Le mieux journalier me fait « espérer que je serai sacré dimanche prochain. Dieu veuille que « ce soit pour sa gloire, mon salut et le bonheur du Morbihan ! Ma « maladie n'a mis aucun retardement à mon sacre. M. l'abbé Coz « ne jugea à propos de me donner l'institution canonique qu'après « son installation, et je ne la reçus que le dimanche de Pâques [1]. « Elle se trouva manquer de quelque formalité [2]. Il fallut récrire, « et la réponse n'est arrivée qu'hier à midi. Ainsi mon sacre ne « peut être plus tôt que dimanche prochain. Mon départ ne pourra « être dans les jours de la semaine suivante, contre mon gré. « M. Audrein, avec son sous-principal du collège des Grassins, « que j'emmènerai avec moi pour vicaire, ne peut partir que 8 jours « après mon sacre. Nous partirons donc après le dimanche 15, pour « arriver le samedi suivant.

« Vous n'avez pas encore nommé aux paroisses du district de « Vannes, tant mieux ; les fonctionnaires publics auront plus de « temps à la réflexion. Si vous vous occupez de la circonscription « des paroisses, vous faites bien ; vous pouvez compter que j'ap- « prouverai tout. Peut-être serait-il nécessaire de diviser quelques « paroisses qu'on m'a dit trop grandes et en faire deux. Vous ferez « selon votre sagesse.

« Tout est assez tranquille au Morbihan ; je vous en félicite, « c'est à vos attentions à tous que le pays en est redevable. Heu- « reux le pays où les chefs sont vigilants et zélés !

1. M. Le Coz, sacré à Paris, le 10 avril, se rendit sur-le-champ à Rennes et fut installé le 16 avril.

2. M. Le Coz avait oublié l'enregistrement et le sceau.

« Les ecclésiastiques, surtout les bons, sont ici très rares. On en « cherche de toutes parts, ils ont déjà été enlevés. J'en aurais fait « demander à l'Oratoire ou aux Écoles de la Doctrine chrétienne, « mais j'ai craint que le soupçon de jansénistes qui les affecte, n'é- « loignât de nous ceux qu'il faut rapprocher. Je tâche de trouver « ailleurs. Tout est assez tranquille ici depuis l'insurrection qui « empêche le roi de partir pour Saint-Cloud; les événements qui « ont suivi sont heureux. Vous en êtes instruits.

« J'ai l'honneur de vous remercier des attentions que vous avez « recommandées pour moi à vos députés de Vannes. Je suis en- « chanté de leurs manières et de leur politesse. M. Fabre me charge « de vous offrir son respect.

« J'ai l'honneur d'être avec la reconnaissance la plus respectueuse,

« Messieurs,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« LE MASLE, évêque élu du Morbihan.

« M. Fabre, bon voisin et bon ami, me charge de vous dire qu'il « vous a écrit bien des fois et en ma présence. »

Le 5 mai, MM. Dusers et Lucas-Bourgerel accompagnèrent M. Le Masle chez l'évêque de Paris et chez les évêques de Blois et de Saint-Brieuc, prélats assistants. Le sacre eut lieu le 8 mai, deuxième dimanche après Pâques. Ce jour, M. Le Masle adressa aux administrateurs la lettre suivante :

« Paris, hôtel d'Antin, nº 3, 8 mai 1791.

« Messieurs,

« Ma santé s'est enfin rétablie et le ciel a comblé le désir dont « les suffrages des citoyens du Morbihan m'avaient fait un devoir. « Je viens d'être sacré ce matin, et je vais mettre le plus de célérité « possible pour me rendre, afin de justifier au moins par mon zèle « l'estime qu'on a bien voulu me prodiguer. Ne pouvant presser au « gré de mon cœur le terme de ce rapprochement, j'ai jugé qu'il « était à propos d'annoncer à tout le diocèse le bonheur dont je « commence à jouir et qui ne recevra sa plénitude que de la félicité « générale. Pour éviter, le plus qu'il est possible, les retardements, « j'ai cru devoir adresser directement aux districts, en même temps « qu'à vous, ma lettre pastorale, et je me persuade que cette dé- « marche libre sera pour vous une caution suffisante de la confiance

« que vous avez su m'imposer. J'ose le croire fermement, Messieurs,
« et je suis plein de cette conviction délicieuse, qu'animés par un
« même motif et dirigés vers le même but, le bien public, nous ne
« pouvons, en variant nos moyens, nous ne pouvons que concourir
« d'une manière plus efficace à l'établissement de cette constitution
« sage à laquelle vous vous êtes activement dévoués depuis si long-
« temps. Je chercherais en vain à me dissimuler le poids du fardeau ;
« mais aussi je ne doute pas que vous m'aidiez à le porter.
« Cette idée consolante me redonne des forces et me permet de
« joindre à la reconnaissance particulière que je vous dois celle
« du peuple au bonheur duquel vous m'aurez aidé à travailler, et
« dont je me fais l'organe par anticipation.

« Je suis avec un dévouement fraternel et respectueux,

« Messieurs,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« † Le Masle, évêque du Morbihan. »

Rien ne nous semble plus triste, plus navrant, qu'une pareille lettre, écrite à l'issue de la consécration, l'une des plus imposantes cérémonies, l'une de celles qui émeuvent le plus profondément les catholiques. Dominé par une ambition sénile, le prêtre schismatique ne parle ni de Dieu, ni de la religion, ni des intérêts spirituels et moraux dont la garde lui est confiée : ce n'est plus qu'un fonctionnaire subalterne, approuvant, les yeux fermés, toutes les fantaisies administratives dans le règlement de questions dont la solution intéresse, à un si haut degré, les pasteurs et les fidèles, faisant consister sa mission dans l'établissement d'une constitution condamnée par le chef de l'Église.

M. Le Masle quitta Paris le lundi 16 mai : il arriva à Rennes le mercredi, à Ploërmel, le vendredi, fut reçu par la gendarmerie, la cavalerie, la garde nationale et le régiment de Walsh, et entra à Vannes, suivi de cette escorte, le samedi 21. L'installation eut lieu le lendemain. Malgré l'appel adressé, dès le 14 mai, aux habitants de Vannes par le directoire du département, le directoire du district et la municipalité, deux cents personnes à peine, sur une population de dix mille âmes, assistèrent à cette cérémonie. Encore faut-il comprendre parmi ces assistants les membres de la Société des Amis de la Constitution qui s'étaient rendus, la veille, au-devant de l'évêque, avec les corps administratifs, vis-à-vis de l'auberge de la

Tête-Noire. Les anciens membres du chapître, les prêtres des paroisses de Vannes, les professeurs du séminaire et du collège, les Frères des Ecoles chrétiennes, les aumôniers, les Capucins, les congrégations de femmes, refusèrent d'assister à l'installation et de reconnaître M. Le Masle comme évêque. La répugnance et le mépris des catholiques pour l'intrus s'affirmèrent bientôt de la façon la plus éclatante. Les fidèles refusèrent d'assister aux offices célébrés par les prêtres constitutionnels ; ils s'adressèrent aux nombreux prêtres insermentés [1] pour faire baptiser leurs enfants, bénir les mariages, et administrer le viatique aux mourants. Des troubles se produisirent quand M. Le Masle voulut visiter les établissements de bienfaisance ou présider les processions. Le 1er juin, devançant les mesures de rigueur que devait décréter l'Assemblée nationale contre les ecclésiastiques fonctionnaires publics, continuant leurs fonctions malgré l'élection et l'installation des intrus, les administrateurs du département prirent un important arrêté. Par l'article 2, toute fonction curiale fut interdite aux ecclésiastiques non préposés ou attachés par l'évêque. Les articles 6 et 7 prescrivirent la fermeture pour le public des chapelles, des couvents du Père-Eternel, des Ursulines, de Notre-Dame de la Charité, de la Visitation et de Nazareth. L'article 9 ordonna le remplacement, pour l'éducation de la jeunesse et l'enseignement public, de tout préposé « qui aurait omis ou refusé de « se conformer aux décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés « par le Roi. » Les districts, les municipalités, et, à leur défaut, les bons citoyens, devaient dénoncer les troubles apportés au culte et à l'esprit public par les ecclésiastiques réfractaires à la loi ou tous autres, quels qu'ils fussent, et la fermentation que leur présence pouvait faire naître dans chaque paroisse.

« Le directoire du département, sur le vû des procès-verbaux, « dit l'article XV, enjoindra aux ecclésiastiques perturbateurs de « l'ordre public, *ou dont la présence donnera lieu à la fermen-*

1. Le nombre des ecclésiastiques fonctionnaires publics qui refusèrent de prêter serment fut très considérable. Au mois d'avril 1791, on comptait : dans le district d'Hennebont, 42 insermentés sur 52 prêtres : dans le district de Pontivy, 42 sur 56 ; district d'Auray, 48 sur 50 ; district du Faouet, 18 sur 32 ; district de Josselin, 46 sur 53 ; district de Ploermel, 53 sur 57 ; district de Vannes, 66 sur 67. Nous ne connaissons pas les chiffres fournis par les administrateurs des districts de la Roche-Bernard et de Rochefort-en-Terre. Il convient d'ajouter que la plupart des assermentés ne tardèrent pas à se rétracter, et que, dès ce moment, le district de Pontivy signalait, le 20 avril 1791, 6 rétractations sur 14 serments.

« *lation*, de sortir de la paroisse, et de se retirer en la ville de « l'Orient, où ils seront sous la surveillance et la sauvegarde de la « Municipalité de cette ville et du district d'Hennebont. » « Faute « par ceux-ci d'obéir et de se retirer dans la ville de l'Orient, sous « trois jours effectifs, à compter de la notification, le procureur- « syndic du district les fera conduire hors du territoire du dépar- « tement par les gardes et gendarmes nationaux ou toute autre « force militaire, lesquels prêteront main forte et assistance à la « première réquisition (art. XVI) [1]. »

Les délateurs s'empressent de répondre à l'appel qui leur est adressé. La persécution, d'abord hypocrite et dissimulée, suit son cours, devenant, chaque jour, plus violente et plus odieuse : aujourd'hui, c'est l'internement ou l'expulsion ; demain, ce sera l'incarcération dans la citadelle de Port-Louis, suivie de la déportation à Jersey ou en Espagne ; bientôt ce sera l'échafaud ou le peloton des fusilleurs [2].

ALBERT MACÉ.

1. A Vannes, de l'imprimerie de J.-M. Galles, 1791, 8 pp. in-8°.

2. Il nous reste à faire connaître brièvement le sort de l'évêque de Vannes et des deux prêtres qui nous ont fourni le sujet de ce récit. Mgr Amelot, laissé libre, se retira en Suisse (1791), puis à Augsbourg, et enfin en Angleterre (1800). « Lors du « Concordat de 1801, dit M. l'abbé Le Mené (*les Evêques de Vannes*, *l. c.*), « Mgr Amelot refusa sa démission et s'abstint néanmoins de tout acte de juridiction. « Rentré en France en 1815, il se retira à Paris, où il mourut aveugle, le 2 octo- « bre 1829. » Il avait décliné, suivant le même auteur, au moment de la restauration de Louis XVIII, l'offre du siège de Vannes, qui lui fut généreusement faite par Mgr Pierre-Ferdinand de Beausset-Roquefort.

M. Guégan, en 1792, s'exila en Espagne avec son frère Louis. Il reçut le meilleur accueil de l'archidiacre d'Osma, se rendit à Bilbao pour secourir ses confrères emprisonnés et y contracta la maladie dont il mourut, à Osma, au mois de mars 1794. (*Renseignements communiqués par M. l'abbé Luco.*)

M. Le Masle ne conserva pas longtemps les faveurs de l'administration du département. Il fut incarcéré au Petit-Couvent, le 24 germinal an II, 13 mai 1794. Après sa mise en liberté, il continua à s'associer aux actes des évêques constitutionnels : il n'obtint aucun crédit dans le diocèse et donna sa démission en 1801. M. Le Masle mourut à Vannes le 10 vendémiaire an XII, 3 octobre 1803.

L'ASSASSINAT DU COMTE D'ACHÉ*

(8 SEPTEMBRE 1809.)

CORRESPONDANCE DE POLICE

Voici maintenant les lettres de M. Caffarelli et de M. le comte Réal :

Correspondance de M. Caffarelli, préfet du Calvados, et du comte Réal.
(Affaire d'Aché.)

PREMIÈRE LETTRE.

14 septembre 1809.

A M. le comte Réal,

Il y a quelques jours, le 11 du courant, M. le comte, j'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous informer de la mort d'un individu trouvé entre Luc et la Délivrande. Je vous ai seulement annoncé l'événement et fait passer copie du procès-verbal qui m'a été remis. Mais ce procès-verbal, les détails qu'on rapporte de l'état où était le cadavre quand il a été trouvé par un passant, donnent lieu à une foule de réflexions qu'il serait même de mon devoir de vous transmettre, si elles n'avaient d'autre fondement que les discours du public.

Le procès-verbal des gendarmes dit : que les gendarmes ont rencontré deux individus armés, qu'ils les ont interrogés, que ceux-ci ayant fait une décharge de leurs armes, ils se sont élancés dessus, que l'un s'est sauvé, que l'autre a lutté avec l'un d'eux, l'a tenu longtemps aux cheveux, qu'enfin il a été terrassé et est resté mort sur la place, percé de plusieurs coups.

Comment se fait-il que quatre gendarmes n'aient pu réussir à arrêter un homme, qui était fortement tenu par les cheveux et qui a lutté longtemps ? Qui lui a donné les coups dont il a été percé ?

Comment se fait-il qu'il ait été en quelque sorte mutilé ? Comment, dans le second procès-verbal fait par M. Mancel, est-il dit que la plaie existant sur le sein gauche a été faite par un instrument tranchant, tandis qu'elle a évidemment été faite par une balle, dont la bretelle porte la marque ? Comment les gendarmes, après avoir tué cet homme, l'ont-ils laissé sur le lieu du combat et s'en sont-ils

* Voir la livraison de mai 1886.

allés sans s'inquiéter de remplir aucune des formalités voulues en pareil cas ni de l'effet que la vue du cadavre ferait sur le peuple.

Toutes ces questions, M. le comte, le public les fait et ne peut y trouver de solution. Que répondre surtout si, comme on le dit, l'individu a été saisi, attaché fortement les bras derrière le dos et ensuite fusillé ? Quelles horribles conséquences tirer de ces faits s'ils sont vrais ! Comment les gendarmes pourront-ils s'occuper de leurs fonctions sans crainte d'être traités comme des assassins, des bêtes féroces ?

Mais vous me demanderez sans doute, M. le comte, pourquoi, instruit de ces détails, je n'ai pas cherché à éclaircir la vérité ? Ma réponse est très simple. Il court dans le public que l'expédition des gendarmes a été commandée directement par M. le comte de Pontécoulant à qui on a remis les papiers trouvés sur l'individu tué et qui est parti pour Paris, sans doute pour les remettre à S. Ex. M. le Sénateur Ministre de la Police générale. N'ai-je pas dû respecter les secrets de l'autorité ? Convenait-il que je cherchasse à éclaircir des faits qu'il paraît qu'on a voulu me laisser ignorer, puisque je n'ai pas été prévenu de l'expédition et qu'on ne m'a pas apporté les papiers.

Cela me donne, M. le comte, l'occasion de vous présenter quelques observations.

M. le Sénateur de Pontécoulant est arrivé ici en vertu d'une commission spéciale, c'est tout simple. Je suis loin de me plaindre de lui, je m'en loue beaucoup au contraire. Mais si M. de Pontécoulant a pu être chargé de l'organisation de la garde nationale, s'ensuit-il qu'il convienne qu'il fasse ici la police et qu'il soit investi d'une autorité dont je ne connais ni l'origine ni les limites ? Certes je ne suis nullement jaloux de faire exécuter des ordres sévères et je voudrais n'en recevoir jamais de cette espèce. Mais cette multiplication des pouvoirs, ces commissions secrètes ont toujours de graves inconvénients en ce que les mesures de ceux qui en sont investis et celles des administrateurs peuvent s'entraver et se nuire mutuellement, ce qui est arrivé plus d'une fois. D'ailleurs cela ôte à l'autorité locale cette considération sans laquelle il lui est impossible de faire du bien. Sans doute, M. le comte, S. Excellence a eu de bonnes raisons pour se déterminer. Je serais le premier à les approuver si elles ne portaient une atteinte fâcheuse à ma réputation.

Je dois à mon caractère, comme à la dignité des fonctions que je remplis, de ne pas être préfet de nom seulement, et si des motifs quelconques peuvent déterminer à me réduire à ce point, sur des objets importants, il faut tout simplement me le dire, je saurai me retirer sans murmurer.

Ce n'est pas avec un homme dont la droiture et le zèle ne peuvent être méconnus qu'il est permis d'agir comme on fait depuis quelque temps. Je ne peux vous le dissimuler, M. le comte, je suis vivement blessé de plusieurs partis qu'on a pris à mon égard. On a cru devoir ajouter plus de foi à des gens tarés, méprisés, la terreur des familles, qu'à un homme qui n'a jamais cherché qu'à faire le bien du pays qu'il a administré et qui n'a jamais conçu d'autre ambition que celle de bien faire.

Pardon, M. le comte, de la vivacité de mes plaintes. Je n'ai pu empêcher de laisser ma plume exprimer combien je suis affecté.

Signé : CAFFARELLI.

Dossier d'Aché, c. 2.

II

Paris, le 15 septembre 1809.

Sur l'enveloppe : *M. le Préfet seul,*

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 11, le procès-verbal dressé par la gendarmerie constatant la mort d'un individu qui, à la vue du procès-verbal, des pièces trouvées sur le cadavre et des armes que portait l'homme tué, ne peut être qu'un espion de l'Angleterre, qui cherchait à s'embarquer.

D'après les renseignements que nous avons ici, cet individu n'est point un agent isolé, et sa mission annonce un plan d'espionnage et de correspondance à l'ennemi, auquel coopèrent plusieurs personnes et qui paroît organisé sur toute la côte.

Redoublez, Monsieur, d'attention et de surveillance. Le bruit que pourront produire l'arrestation et la mort de l'agent, rencontré sur le bord de la mer, va rendre ses complices plus circonspects et pourra, en leur donnant l'éveil, déjouer les mesures de surveillance les mieux conçues.

Je suis fâché que, dans le procès-verbal, on ait omis de désigner les marques du linge, cravate, mouchoirs, etc. Il faut, avec discrétion et sans bruit, se procurer toutes les lumières qui pourraient nous conduire à bien connaître l'individu. Cela est de la dernière importance dans les circonstances actuelles. Un homme aussi complètement armé, qui se défend avec tant d'audace contre cinq gendarmes, un homme qui n'a que des armes anglaises, paraissant, à deux heures du matin, porteur de renseignements assez précis sur la situation militaire et politique de la côte et de l'intérieur, n'est pas un espion dont on doive ignorer le nom. Ne négligez rien pour le trouver ; mais, je vous le répète, en prenant vos renseignements, évitez le bruit et l'éclat qui vous empêcheraient d'arriver au but qu'il faut atteindre, celui de trouver le noyau, le conseil secret de cet espionnage organisé, dont l'individu tué à la Délivrande n'est qu'un agent.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma profonde considération.

Le Conseiller d'État, comte d'Empire, chargé du 1er arrondissement de la police générale.

REAL.

Dossier, c. 3.

III

Sur l'enveloppe : M. le Préfet
du Calvados *à Lui seul.*
Lui seul.

Paris, le 16 septembre 1809.

Monsieur,

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 14, que je reçois à l'instant.

Je ne vois point pourquoi la malveillance peut mêler le nom de M. de Pontécoulant dans les poursuites qui ont été depuis longtemps dirigées contre d'Aché, poursuites dont vous avez toujours eu connaissance, poursuites qui ont

toujours été sans résultat, quoi qu'il soit bien constant ici que d'Aché n'a trouvé d'azyle que dans les environs de Caen ou de Bayeux.

Je conçois encore moins comment cette malveillance peut accuser ou complimenter M. de Pontécoulant d'une arrestation fortuite sur laquelle il n'a été ni pu être consulté.

Ces bruits prouvent seulement un mauvais esprit, qui tâche de jetter sur M. de Pontécoulant un vernis odieux au moment où, plein de zèle, et de concert avec vous, il s'occupe ici, du moins dans les deux conférences que j'ai pu avoir avec lui, de la formation sur un pied brillant de la garde nationale du Calvados.

Je suis bien flatté, Monsieur, de tout le bien que vous me dites de M. de Pontécoulant. Vous acquittez, sans le savoir, une dette contractée également sans le savoir envers lui, par tout le bien qu'il m'a dit de vous, de votre loyauté et de la facilité avec laquelle vous faites céder jusqu'à vos préventions au bien général. Il est impossible, Monsieur, de faire de votre esprit, de votre cœur, un plus complet éloge, dont je n'avais pas besoin, mais qu'il est toujours agréable d'entendre et de recevoir, quand il est donné par un homme qui connaît et sait apprécier les hommes.

Je vous renvoye pour cette affaire d'Aché à ma lettre d'hier, et les bruits dont vous me parlez me prouvent de plus en plus que la malignité voudroit donner le change et me font réitérer, avec instance, la prière que je vous adressois de suivre seul, et avec une grande circonspection, les poursuites et les recherches dont je vous confie le soin.

Je n'entends pas trop ce que vous voulez me dire, lorsqu'en parlant de la garde nationale, vous m'écrivez : « On a cru devoir ajouter plus de foi à des gens tarés, méprisés, la terreur des familles, qu'à un homme qui ne cherche qu'à faire le bien du pays qu'il administre. »

J'ai beaucoup consulté, Monsieur, M. de Pontécoulant que je connois, que j'aime depuis quinze ans, que j'ai suivi pendant toute la Révolution, qui a déployé contre toutes les ambitions, contre toutes les peurs, contre toutes les intrigues, dans des temps terribles, un grand caractère de franchise et de loyauté. Vous me blâmeriez de ne l'avoir pas fait. Mais quels sont donc ces gens *tarés*, méprisés, la *terreur des familles*, auxquels vous vous plaignez qu'on ajoute plus de foi qu'à vous.

Je suis très rond en affaires. Je cherche la vérité partout, et aucune considération ne peut resserrer le cercle de mes recherches, mais ayez la franchise entière de me nommer ceux que vous désignez et je vous dirai ce que j'aurai fait et je vous mettrai à même de juger entre vous et moi.

Ne perdons pas de temps, Monsieur, dans ces niaises disputes, qui ne plaisent qu'aux ennemis de la chose publique. Nous sommes l'un et l'autre liés par les mêmes intérêts, par le même espoir et croyez que je vous connais un trop bon esprit et un trop bon cœur pour préférer à votre bon jugement l'opinion de gens *tarés*.

Croyez à la parfaite considération que vous a vouée votre serviteur,

Le conseiller d'État,

REAL.

Dossier, c. 4.

IV

Caen, 17 septembre.

Je reçois, M. le comte, votre lettre du 15 et je me hâte d'y répondre. Tout ce que vous me faites l'honneur de me remarquer sur la destination de l'homme tué près de la Délivrande, je me le suis déjà dit et j'ai déduit qu'il était espion, du lieu où il a été rencontré, des armes qu'il portoit, de sa conduite quand il a été interrogé.

Le signalement, quoique imparfait, m'a fait soupçonner que c'est Alain, chef du vol commis, il y a deux ans, sur le chemin de Falaise. C'est sa taille, son visage fort gravé de petite vérole, ce sont ses cheveux. Il eût fallu plus de détails pour acquérir quelque certitude là-dessus, mais la figure était abimée par un coup de crosse de fusil donné par un gendarme.

Cet Alain, homme très courageux, était capable de tout entreprendre. Au reste, M. le comte, il ne faut pas vous méprendre sur la signification de ces mots : *au bord de la mer*. Ils ne veulent pas dire près de la plage, bien s'en faut. Prenez la carte de Cassini, cherchez Luc, la Délivrande. Tout près de ce dernier village, vous trouverez indiqué un petit lieu appelé Bout-Varin, près duquel s'est fait le meurtre.

C'est à près d'une lieue de la mer, et M. Foison m'a dit qu'ayant fait patrouille avec les gendarmes le long de la côte, depuis 11 heures jusqu'à 3 heures du matin, il n'avait vu absolument rien qui supposât un embarquement et que c'est au retour qu'ils ont trouvé les deux individus.

M. le magistrat de Sûreté, que j'ai questionné avec lui, m'a dit qu'il n'y avait aucune marque sur le linge. Mais alors tous les vêtements étaient souillés de sang, et je suis retourné chez lui pour m'assurer que l'examen avait été bien fait. Je n'ai pu le voir. Il est absent.

Vous faites, M. le comte, quelques observations sur le procès verbal. Je les ai faites à Foison. Je lui ai demandé comment quatre gendarmes n'avaient pas réussi à arrêter un homme, tenu fortement par les cheveux ; comment cet homme s'était trouvé tout mutilé, quand il était si important de l'avoir en vie. Je ne vous enverrai pas ses réponses ; elles étaient si embarassées, il était si peu en état de s'expliquer, vu qu'il est très borné, que je ne l'ai pas poussé à bout. Il m'a avoué qu'ayant à moitié perdu la tête, il n'avait pensé ni à faire garder le corps, ni à envoyer chercher des magistrats pour en constater l'état, et ce cadavre, trouvé le lendemain matin par des passants qui allaient à l'église, a donné lieu à beaucoup de rumeurs et à des murmures contre les gendarmes.

Il m'est bien difficile, M. le comte, de tirer de cet événement des indications pour découvrir le noyau, le conseil secret dont l'inconnu était l'agent.

Trop de détails, en ce qui le concerne, me sont inconnus. Je ne sais ce que contenaient ses papiers, et, si je les voyais, je reconnaîtrais peut-être l'écriture. S'ils contiennent quelque chose qui puisse diriger mes recherches, veuillez m'en instruire.

Croyez au désir que j'ai de découvrir tous les complots quelconques.

Agréez, etc.,

Signé : CAFFARELLI.

P.-S. — Veuillez vérifier sur le livre de prières si le nom de la dame est *Mesnildot*. C'est celui de Mme de Vaubadon qui, comme vous le savez, a eu de très grandes liaisons avec Brulart.

Dossier, c. 5 [1].

V

Caen, 17 septembre.

Il est impossible, M. le comte, de mettre plus de grâce et de loyauté sur ce que vous avez la bonté de m'écrire. J'ai pu croire à quelque méfiance par rapport à moi et j'ose dire que je n'y ai pas donné lieu.

Je serai seul, absolument seul, à traiter l'affaire d'Aché, mais j'avoue que j'étais loin de penser à lui. Je répondrai à votre obligeante franchise en ne vous cachant rien, et je pense que vous ne devez pas trouver que j'eusse dissimulé la vérité.

Quant aux gens tarés dont j'ai entendu parler, ce que j'ai dit est relatif à l'affaire du sr R... d'I..... Mais j'aurais mauvaise grâce à me plaindre; aussi, M. le comte, permettez que cela soit fini.

Signé : CAFFARELLI.

Dossier c. I [2].

VI

Caen, 19 septembre.

M. le comte, j'ai vu hier M. le magistrat de la Sureté, qui m'a dit que le linge de l'individu tué portait un I marqué en rouge.

Aucun des vêtements n'avait encore été lavé et comme on se disposait à le faire, j'ai contre mandé qu'avant tout on fît une recherche très exacte dans les plis et doublures pour s'assurer qu'il n'y avait rien.

Je suis actuellement assuré que cet invidu n'est pas Allain. Un de mes employés qui a vu le cadavre et qui connaissait bien Allain me l'a certifié.

Serait-ce d'Aché. Le signalement est trop incomplet pour le savoir, et d'ailleurs il y a dissentiment entre les gendarmes sur sa taille. D'Aché, d'après le dire de ceux qui l'ont connu, avait un trait caractéristique dans la figure, le visage plein très busqué et un grand nez. L'état de la tête a pu empêcher qu'on ne signalât exactement ses traits, mais le bas du visage était sain et ceux qui l'ont vu m'ont dit qu'il était mince et effilé. Il est facheux que les gendarmes aient inconsidérément frappé partout et ensuite abandonné le cadavre. Cela est cause qu'on ignore des détails essentiels.

D. c. b.

Signé : CAFFARELLI.

1. Cette pièce, la 4e en date, devrait logiquement occuper le n° 3.

2. Cette cote est évidemment erronée au point de vue de l'ordre chronologique de la correspondance.

VII

Paris, le 20 septembre 1809.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 17.

Depuis que je vous ai adressé ma dernière, j'ai obtenu de nouveaux renseignements qui ne me permettent plus de douter que l'individu, objet de nos recherches, ne soit d'Aché. Je sais même que le linge qu'il portoit sur le corps et que celui qu'il portoit dans un petit paquet sont marqués de l'initiale D.

Son Excellence a désiré qu'à tous les éléments qui sont actuellement sous ses yeux, on en ajoutât un, qui ôtât toute inquiétude aux plus incrédules.

Dans la correspondance que j'ai entretenue avec les autorités constituées de Rouen, soit dans l'affaire Georges Moreau et Pichegru où d'Aché a joué un rôle principal, soit dans l'affaire du vol de la diligence, où ce même d'Aché reparaît comme chef de bande, j'avais eu l'occasion de savoir que d'Aché était parfait tement connu à Rouen et que M. Licquet avait-il eu occasion de le voir et de con férer souvent avec lui pendant son séjour de quatre ans ; que plusieurs habitant de Rouen pouvaient se trouver dans le même cas. Son Excellence a chargé, en conséquence, M. Licquet de se transporter accompagné de témoins ayant comme lui particulièrement connu d'Aché, dans votre département.

Il a ordre de se concerter avec vous, pour faire d'une manière sûre, prompte et décente, la vérification nécessaire. Je vous prie de lui fournir toutes les facilités pour remplir la mission dont il est chargé.

Vous croirez, avec Son Excellence, qu'il est de nécessité absolue que les gendarmes présents à l'arrestation soient de nouveau présents au procès verbal d'exhumation ; que M. Mancel, qui a dressé le second, que l'officier de santé qui y a figuré, reparaissent dans le procès verbal que le délégué devra dresser.

Si, comme je n'en doute pas, le brigand tué est d'Aché, vous pouvez vous féliciter d'être débarassé d'un des ennemis les plus dangereux de Sa Majesté.

Je vous prie de faire ce qui dépendra de vous, pour que l'opération de M. Licquet soit faite de très grand matin, pour éviter, autant que possible, le scandale qui accompagne toujours ces désagréables missions.

Croyez, Monsieur, à la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très obéissant serviteur,

Real.

Dossier, c. 7.

VIII

Caen, 12 septembre 1809.

Arrivé, M. le comte, d'une course très rapide que je viens de faire à Bayeux, pour éclairer quelques détails sur l'individu tué à la Délivrande, je n'ai que le temps de vous écrire :

1° Que l'individu tué est Robert d'Aché, dit Alexandre, ou Dubois, ou Deslauriers. J'en suis sûr.

2° Que je connois tous ses rapports, sa retraite, ses liaisons, ses projets l'argent qu'il emportait et quels sont ceux qui l'ont mené à la boucherie.

3° Qu'il n'avait pas depuis longtemps de relations avec l'Angleterre.

Avant de vous dire ce que je sais là-dessus, je veux obtenir l'aveu de ses complices et alors vous comprendrez comment on s'y est pris pour le livrer.

(M. Caffarelli avait écrit auparavant « *par quelle machination vraiment diabolique on l'a tiré de sa retraite.* » Ces mots ont été rayés.)

Madame de Vaubadon y joue un rôle digne d'elle. C'est tout dire. Je l'avais soupçonnée.

4° Que je connais le propriétaire du livre de prières.

Dossier, c. 8.

Signé : CAFFARELLI.

IX

Caen, 23 septembre 1809.

Voici, M. le comte, les renseignements que je m'étais procurés, que le temps, qui me restait pour vous écrire hier, ne m'avait pas permis de vous transmettre :

D'Aché était depuis longtemps caché à Bayeux, chez une madame Amfries, dont la maison, située du côté de la campagne, a été pendant toute la Révolution la retraite des ennemis du gouvernement et des chouans, et des amis des Anglais, etc. Il était fort gêné, et n'avait que 300 francs, qu'il gardait pour l'occasion.

Il y a peu de temps, Mme de Vaubadon est allée le trouver, lui a dit qu'elle avait le moyen de le faire évader, que pour cela elle s'était procuré un petit bâtiment qui avait coûté de 8 à 900 francs, et avait gagné deux hommes sûrs qui le passeraient en Angleterre. D'Aché ayant accepté sa proposition, il fut convenu qu'à jour et heure fixés, il quitterait sa retraite et se présenterait près de l'église Saint-Exupère, qui est isolée à l'entrée de la campagne du côté de Caen, qu'il trouverait là un homme déguisé sous le nom de Samson (c'était un gendarme), que sous sa conduite il se rendrait à Luc, où il s'embarquerait D'Aché emprunta environ 300 francs à Mme Amfries, dont la fille, connue aussi sous le nom de Mesnilot, l'accompagna avec la servante. Arrivé au rendez-vous, le prétendu Samson s'y est trouvé, et, voyant que les adieux se prolongeaient, il a dit : Allons, le temps presse, il faut se hâter. Là, d'Aché a été perdu de vue et on n'a pas su ce qui s'était passé.

Vous savez, M. le comte, ce qui regarde sa mort, mais je ne peux me défendre de l'idée que Mme de Vaubadon a dû être bien satisfaite d'apprendre qu'il avait été tué ; il est clair qu'elle y avait un grand intérêt, ainsi que celui qui semble l'avoir mise en œuvre.

Elle vit depuis assez longtemps avec M. d'Ollendon, qui remplace Brulard et ses nombreux successeurs. Tout en se félicitant de voir l'Etat débarrassé de d'Aché, vrai scélérat, qui pourrait se défendre d'un sentiment d'horreur pour la femme qui l'a livré et pour ceux qui l'y ont déterminée !

Le rapport dit que c'est un gendarme, déguisé sous le nom de Samson, qui a

conduit d'Aché au lieu... Je n'ai pu savoir sur quoi cette assertion était fondée ; mais, si elle est vraie, que deviendra un corps où l'on trouve des individus capables d'agir ainsi.

Je vous parle, M. le comte, avec franchise, épanchement. *Je suis indigné* (cette phrase a été raturée). Si un autre que vous devait voir ma lettre, je ne l'écrirais pas. J'avais d'abord pensé à interroger séparément Mme Amfries, sa fille, sa servante. Réflexion faite, j'aime mieux attendre vos ordres. Que dois-je faire ? Si on les arrête, si on les interroge autrement qu'en grand secret, tout s'ébruitera. Les liaisons connues, la conduite ancienne de ces femmes donneront lieu à parler, les intéressés se cacheront. D'un autre côté, on ne peut laisser impunie cette habitude invétérée de donner retraite aux ennemis les plus déclarés du gouvernement.

J'attendrai vos ordres.

Gilbert Mondejeu, fidèle compagnon de d'Aché, qui échappa comme lui à la gendarmerie, il y a deux ans et plus, est revenu dans le pays. Je sais qu'il rôde du côté de Ruberci, son ancienne demeure ; qu'il a un très petit logement à Bayeux. Mais il y a longtemps qu'il n'y a paru. Sa maison est difficile à observer. Elle donne sur la campagne et a plusieurs issues.

L'envoi à l'armée du sr Le Forestier, lieutenant de gendarmerie, est bien préjudiciable à l'arrondissement de Bayeux, que cet officier connaît à fond.

Je ne sais à qui rien confier.

M. Liquet m'a remis hier au soir la lettre que vous lui aviez donnée pour moi. J'ai de suite pris avec lui toutes les mesures nécessaires pour l'exécution des ordres dont il était porteur. Il en est occupé dans le moment. J'ai lieu de croire que cette exécution sera aussi satisfaisante que vous pouvez le désirer.

D. c 9.

Signé : Caffarelli.

X

Paris, le 25 septembre 1809.

Je réponds à vos deux lettres confidentielles du 23 et du 22.

J'avais, comme vous et même longtemps avant que je reçusse vos lettres, conçu de violents soupçons contre la dame que vous nommez, et j'étois même sur le point de proposer à Son Excellence son arrestation, je vous avoue que j'étais loin d'avoir d'elle l'opinion que vous manifestez. J'avoue encore que si vos soupçons ont quelque consistance, je croirois alors à la sincérité d'une conversion, qui ne m'avoit pas jusqu'à ce jour paru bien complète. Enfin, puisque je suis en train de vous faire des aveux, je vous déclare que, dans cette hypothèse, l'idée qui m'occuperoit principalement ne seroit pas celle qui paroît vous tourmenter. Heureux de voir Sa Majesté délivrée d'un ennemi acharné, féroce, plein d'audace et de résolution, je ne penserois qu'à la reconnaissance que m'inspireroit l'individu qui auroit, en facilitant sa recherche, aidé son arrestation.

Mais je crois que vous vous trompez sur cet individu.

Je sors de chez Son Excellence et, sans lui montrer vos lettres, je l'ai pres-

senti sur le moyen qui vous était offert de pousser sur cette dame Amfries et d'arriver par elle à des détails utiles. J'ai parlé des renseignements que vous veniez de me donner sur *cette maison, qui, située du côté de la campagne, a été pendant toute la Révolution la retraite des ennemis du gouvernement, des chouans, des amis des Anglais.* J'ai soumis à Son Excellence la réflexion très sage par laquelle vous terminez en vous demandant s'il est possible de laisser impunie cette habitude invétérée de donner retraite aux ennemis les plus déclarés du gouvernement. Son Excellence m'a répondu « que ces observations et « ces renseignements lui auroient été extrêmement utiles, il y a un mois, mais « qu'aujourd'hui l'essentiel était de garder sur ces derniers événements un si- « lence utile à ses desseins ; que d'Aché n'est pas le seul homme sur l'existence « duquel il ait des renseignements, que d'autres espions anglais rôdent dans « vos environs et auroient été saisis, il y a quelques jours, sans le bruit qu'a « occasionné la capture, d'ailleurs très heureuse, de d'Aché ; que, loin de pour- « suivre sur les Amfries, il faut avoir l'air de penser que d'Aché seul étoit l'objet « des poursuittes qu'il avoit fait diriger et qu'enfin ces mouvements contra- « rieroient les mesures qu'il a prises et qui tiennent non seulement à la tranquillité « du Calvados, mais à la sécurité de toute la côte. »

Je crois qu'on vous a trompé sur la prétendue inaction de d'Aché. Un homme bien sûr, qui a dîné avec lui en Angleterre, me donnera ces jours-ci des détails et des dates que j'espère pouvoir vous communiquer.

Je pourrai vous donner aussi, je l'espère, les noms de quelques autres personnes qui l'ont vu secrètement en France. Nous pourrons nous entendre alors pour leur arrestation et il sera temps alors d'arrêter les Amfrie, les Mesnillot et les Vaubadon. Continuez à me donner les renseignements qui pourront vous arriver ; je vous donnerai ceux que je pourrai recueillir.

Son Excellence, qui a reçu du Grand Juge une lettre écrite par le Procureur-Général du Calvados, lettre pleine de sagesse et de discrétion, Son Excellence, dis-je, va répondre au Grand Juge et demander à la Justice la même discrétion et la suspension de poursuittes qui sont sans but aujourd'hui, que d'Aché est bien reconnu, et qui pourroient nuire.

Excusez mon griffonnage. J'aime mieux vous écrire mal, mais vous répondre promptement.

Votre très obéissant serviteur,

RÉAL.

D. c. 10.

XI

Caen, 28 septembre.

Voici, M. le comte, de nouveaux renseignements sur d'Aché et sa retraite.

D'Aché poursuivi, il y a un peu plus de deux ans, et forcé à une retraite... a entretenu pendant quelque temps des liaisons avec l'Angleterre, d'où il tirait des marchandises et où il envoyoit des dentelles. Son dépôt de marchandises était chez Mme Amfrie. Depuis un an au moins il n'a pu avoir aucune communication avec les ennemis de la France. Ceci est presque certain. Son

magasin s'est épuisé. J'ignore si c'est ce qui l'a fait sortir de son gîte, mais il est également certain que, peu de temps avant son départ de Bayeux, il était chez Melle Dumesnil, logée place Saint-Patrice, n'ayant qu'une servante et vivant très obscurément.

Mme de Vaubadon fit deux voyages pour déterminer le voyage non seulement de d'Aché, mais de sept autres. Il est impossible pour le présent de deviner quels sont ces individus.

La dame a dû écrire à Paris à quelqu'un qui s'y trouvait afin de l'engager à se fier à elle et à venir ici. Il devait arriver il y a deux ou trois jours. Je n'ai pu rien apprendre sur son compte. La dame seule pourrait éclaircir tous ces mystères, mais il faut se garder de croire tout ce qu'elle dit.

La demoiselle Dumesnil est à Caen depuis le départ de d'Aché, sans sa servante. Les dames Amfries et leur servante n'ont pas gardé le silence sur ce qui est arrivé à la Délivrande. Elles accusent Mme de Vaubadon. Il y a une dizaine de jours qu'il en a été question dans la diligence qui venait de Paris.

Vous croyez, M. le Comte, à une conversion, soit ; mais celle-ci ne durera qu'autant qu'il s'agira de servir celui à qui la dame est attachée actuellement, qui ne désire que sortir du bourbier où son inconduite l'a plongée et surtout de se venger de moi. Quand le galant sera congédié ou volage, si la dame en prend ou en trouve un autre, elle fera ce qui lui conviendra.

Au reste, j'attendrai vos ordres, tant sur les dames Amfrie que sur la demoiselle Dumesnil et leurs servantes. J'ai oublié de vous indiquer une demoiselle Montfiquet comme associée aux dames Amfrie.

D. c. 11.

Signé : Caffarelli.

Eugène de Beaurepaire.

Fin

LA QUESTION D'ENSEIGNEMENT EN 1789

D'APRÈS LES CAHIERS

Notre collaborateur M. l'abbé Allain va publier, la semaine prochaine, un ouvrage [1] dont il a bien voulu nous communiquer la préface. Nous la donnons ci-dessous, en regrettant vivement qu'il ne nous ait pas été possible de publier de plus amples extraits d'un travail aussi important. Il nous paraît, en effet, appelé à donner toute joie à ceux qui s'occupent de l'histoire de la Révolution et de l'histoire de l'Enseignement. Nous l'étudierons à fond après sa publication. Ce que nous en connaissons nous permet de croire qu'il est un livre définitif: il *illumine* la question, si obscure ou si obscurcie, de l'éducation sous l'Ancien Régime.

M. l'abbé Allain, dont il est inutile de vanter l'érudition complète, l'esprit méthodique et le grand art de concentration, a rassemblé là une masse considérable de faits et de renseignements que des années de labeur peuvent seules réunir. Il donne tous les textes, les discute, les généralise; et nous avons ainsi dans une synthèse, puissante, avec les preuves à l'appui, l'état officiel de l'Enseignement, des Universités, des Séminaires, des Collèges, des Ecoles spéciales et professionnelles, en 1789; le débat sur toutes les questions qui se rapportent à l'organisation, à la vie, à l'avenir de ces établissements. L'auteur indique les améliorations qu'y voulait introduire la France d'alors et la réponse que firent à ces vœux les Assemblées révolutionnaires.

En un mot, le livre de M. Allain est le code de l'Instruction publique avant et pendant la Révolution.

Ce n'est pas seulement en notre temps que les questions d'enseignement ont eu le privilège d'occuper, de passionner même l'opinion publique. Elles ont été discutées sous tous leurs aspects durant la plus grande partie du XVIIIe siècle. Aussi, quand le gouvernement de Louis XVI appela les Français à faire connaître dans les assemblées électorales de 1789 leurs doléances et leurs aspirations, les électeurs de tous les ordres ne manquèrent pas de consigner dans leurs Cahiers les vœux qu'ils formaient pour la réforme et l'organisation de l'éducation nationale. Il m'a semblé qu'une étude sérieuse de ces vœux pourrait apporter une utile contribution à l'histoire de l'instruction publique dans notre pays et qu'on rendrait un service appréciable aux hommes qui s'occupent des choses de

1. La *Question d'enseignement en 1789 d'après les Cahiers*, par l'abbé E. Allain, archiviste du diocèse de Bordeaux. In-12, chez Laurens, rue de Tournon, à Paris.

l'enseignement en réunissant les centaines de textes épars dans la grande collection des *Archives parlementaires*.

J'ai donc dépouillé attentivement cette collection, j'en ai extrait tous les vœux se rapportant à l'instruction publique, et, après les avoir classés selon leur origine, je les ai disposés dans un ordre strictement alphabétique, en les accompagnant des éclaircissements nécessaires.

Après avoir accompli cette première tâche, qui demande uniquement une certaine dose de patience, j'en ai entrepris une autre. J'ai dressé le tableau des questions d'enseignement traitées dans les Cahiers, puis j'ai recherché et discuté les solutions diverses adoptées par les trois ordres. Ce procédé m'a permis de déterminer avec précision l'état de l'opinion en 1789 sur une multitude de problèmes qui, après bientôt un siècle de controverses et d'efforts, n'ont rien perdu de leur actualité.

Je dois déclarer que j'ai commencé cette étude sans idées préconçues, avec la seule pensée de faire une enquête impartiale. De cette enquête, une thèse s'est dégagée spontanément et s'est présentée à mon esprit avec un caractère absolu d'évidence.

La voici, réduite à sa formule la plus simple : Toutes les idées pratiques, justes et généreuses appliquées dans notre siècle par les gouvernements réguliers qui ont dû refaire de toutes pièces l'instruction publique après la crise violente où s'est effondrée la vieille société française, sont des idées d'Ancien Régime. Elles n'ont pas été découvertes et formulées pour la première fois par les assemblées de la Révolution ; elles ont été émises en 1789 par ce Clergé, par cette Noblesse qui devaient si vaillamment soutenir l'effort de la persécution, par cette Bourgeoisie éclairée, modérée en même temps que libérale, qui avait fait dans les assemblées provinciales l'apprentissage de la vie politique, ou, pour emprunter les expressions de Léonce de Lavergne, par « cette partie la plus riche et la plus éclairée du Tiers-État qui a fourni le plus de victimes à la Révolution parce qu'elle était la plus influente et la plus nombreuse. »

J'espère que les esprits impartiaux ne contesteront pas ces conclusions. Quoi qu'il en soit, du reste, j'aurai fait, ce me semble, œuvre utile en dispensant les travailleurs de recherches fastidieuses et en mettant sous leurs yeux, dans un tableau d'ensemble, les vœux des Cahiers relatifs à l'enseignement.

E. Allain.

CRITIQUE

VICTOR DES DIGUÈRES. — *Lettres inédites de la reine Marie Leckzinska et de la duchesse de Luynes au président Hénault.* — Champion. In-8°, 470 pages.

Lorsque le président Hénault mourut, en 1770, renié par Voltaire, auquel il ne léguait pas même un coulant de serviette pour le consoler de la perte de ses soupers, il devait, si l'on en croit une lettre de Mme du Deffand, donner, par testament daté de 1766, ses manuscrits à sa nièce, Mme de Jonsac. Toutefois, ceux-ci durent passer en partie aux mains de l'exécuteur testamentaire du président, son neveu Tanneguy Le Veneur de Tillières, ce rude et fin Normand, si scrupuleusement équitable, « qu'il fendait un cheveu en quatre. » A côté d'autres documents et mémoires précieux, sa bibliothèque de Carrouges renfermait les Mémoires du président et une certaine quantité de lettres de diverses personnes, notamment de la duchesse de Luynes et surtout de la reine Marie Leckzinska, près de laquelle Hénault avait été appelé à remplir les fonctions de surintendant en 1753. Des partages de succession firent tomber les Mémoires du président aux mains du baron de Vigan, qui les publia en 1855. Possesseur aujourd'hui par héritage des lettres de la duchesse de Luynes et de la reine Marie Leckzinska, M. Victor des Diguères les livre à son tour à la publicité. Jamais éditeur ne fut plus consciencieux et plus digne de la tâche entreprise. Dans les deux cents pages d'introduction qui précèdent le texte des lettres, la piété héréditaire de M. des Diguères s'élève jusqu'à la piété filiale. Le bon président, « qui pensait quelquefois ce qu'il imaginait sentir, » s'étant échappé par deux fois jusqu'à comparer Marie Leckzinska à Blanche de Castille, l'éditeur des lettres fait écho. Le parfait courtisan, raffiné en galanterie sérieuse, ayant exalté avec la « passion » qu'il mettait « à plaire à ses amis » les vertus chrétiennes de la reine, celle-ci lui répondit : « Hélas ! mon Dieu, mon cher président, à qui me comparez-vous ? à un saint ? J'en suis bien indigne. » (Let. 226.) M. des Diguères ne se le tient pas pour dit, il insiste et la canonise tout de bon. Au lendemain de sa mort, « on songeait, dit-il, plutôt à l'invoquer qu'à prier pour elle, et ce fut aux applaudissements d'un auditoire ému que furent prononcées, sur son cercueil, ces paroles, *peut-être prophétiques*, de l'évêque de Troyes : Pontifes du Dieu vivant, ne craignez pas d'offrir sur son tombeau un encens qu'on offrira peut-être un jour sur ses autels. »

M. des Diguères ne va pas jusqu'à envoyer droit au ciel le président Hénault, mais il couvre de son mieux de son manteau de respectueuse indulgence le « vieil homme » que la bonne reine reprochait à « l'homme vieux » de n'avoir point entièrement dépouillé. (L. 208.) Ce n'est point

le libretto du *Temple des Chimères* (L. 103), ce n'est pas le livre de la *Philosophie* qu'il tient à la main, c'est le « Bréviaire », que Voltaire l'accusait de dire : « Patelin a mangé l'oie » et ne chasse plus « aux papillons noirs. » Il a fait sa retraite aux Jacobins de la rue Saint-Dominique ; il se soucie de la « vieille crasse parfumée » de Virgile comme de celle de l'Opéra ; n'ayant confiance « qu'aux choses sûres », il s'est « confessé à son curé » et il est mort en paix, « saint et sain. » (*Passim.*)

Pourquoi ne pas traiter M. des Diguères avec cette bienveillante indulgence qui le pousse au panégyrique des siens et des nôtres ? Son introduction, très étudiée, très consciencieuse, ne renferme pas moins de deux cents pages, avons-nous dit. A côté de détails généalogiques d'un intérêt un peu restreint, on y trouve d'ingénieux aperçus et de curieux rapprochements. Le style en est coulant, l'esprit excellent. On y retrouve, tout au long, la précieuse histoire du livre d'Helvétius, déjà racontée dans les Mémoires du duc de Luynes, et l'incroyable rétractation qu'il fit imprimer en attendant la seconde édition, revue et corrigée. On dirait une amende honorable du Moyen Age. Il n'y manque que les pieds nus et le cierge à la main. « ... Je souhaite très vivement et très sincèrement que tous ceux qui auront eu le malheur de lire cet ouvrage me fassent la grâce de ne me point juger d'après la fatale impression qui leur en reste. Je souhaite qu'ils sachent que, dès qu'on m'en a fait apercevoir la licence et le danger, je l'ai aussitôt désavoué, proscrit, condamné, et *ai été le premier à en demander la suppression...* » Cependant le livre se vendait toujours, au risque et avec l'espérance d'infliger à de nouveaux acheteurs le « malheur de le lire. » Et la brave reine écrivait, dans son étonnement naïf : « L'impatience m'a gagnée sur ce que vous me dites qu'on ne peut faire une nouvelle édition avant que la première soit vendue. Comment ! Un livre où il y a des choses contraires à l'Ecriture, on peut continuer à le vendre ! Si l'auteur est persuadé de son tort, il ne le doit pas soutenir. » C'est logique. Mais ces philosophes sont capables de tout ; la reine ajoute : « Je crains qu'il ne l'ait changé que pour moi, » et la bonne indignation revenant à propos du fruit en disant : « Hélas ! mon Dieu ! où sommes-nous ? C'est ce pays où saint Louis a régné ! Quel siècle ! Il n'y a plus que ce qui est extravagant qui soit adopté. » (L. 85.) Helvétius jouait-il vraiment le rôle de maître Jacques, et le philosophe faisait-il des réserves mentales sur le désaveu du maître d'hôtel ? C'est à craindre, et à moins pourtant de prendre à la lettre le mot de Marmontel dans ses Mémoires : « Helvétius avait dans l'âme tout le contraire de ce qu'il a dit. » La réflexion est de M. des Diguères et donne l'idée de son indulgence.

Si toutes les lettres de la reine étaient du même style que celle où il est question du livre d'Helvétius, M. des Diguères nous aurait fait part d'un véritable trésor. Leur nature même, leur laconisme, leur familiarité, qui laisse une grande place aux détails de ménage et de santé, leur donnent en général plutôt le caractère d'une curiosité historique que d'un enseignement moral ou d'un modèle littéraire. On y respire toutefois le parfum de certaines fleurs de sentiment, et l'esprit même y brille çà et là par étincelles. A côté du souvenir si frais et presque inattendu du « Muguet de la

grand'mère » (l. 6), on trouve des merveilles de résignation contenue. Point d'éclat; le plus souvent, une phrase nette et quasi sèche, mais plus poignante qu'une lamentation. Pendant tout le mois de décembre 1765, la reine suit avec anxiété les progrès de la maladie du Dauphin et se fait des illusions maternelles « ... Il n'est plus question de fièvre... Il a grand' faim. . Il va mieux grâce à Dieu... Point de frisson depuis neuf jours. ... Le bon Dieu nous le rend. Il est sûr que c'est du jour que les prières ont commencé... Les crachats sont meilleurs. — Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'a rien des gens qui ont mal à la poitrine, hormis malheureusement le principal... Il a la toux forte, ce qui n'est point ordinaire, et très gai. Ayons recours au grand remède. Prions Dieu... Je suis comblée de joie du progrès en bien que fait la santé de mon fils. Enfin, Dieu est bon ! la gaieté est revenue, la toux diminue tous les jours. » (L. 215, 216, 217, 218, 219.) Après toutes ces phases, où la mère voyait le salut, la catastrophe arrive. Le Dauphin meurt le 20 décembre et sans une plainte, sans un murmure contre le « bon Dieu ». La reine écrit au président cette lettre, qu'il faut citer tout entière : « Je vous écris, mon cher président, pour vous dire uniquement que je vis après mon malheur affreux ! Je ne veux m'occuper que du mien. Je pleure un saint. Dieu est ma seule consolation. Que je suis fâché, mon cher président, et de votre état et de ce qui m'empêche de vous voir ! » (L. 220.)

Simple, calme et forte dans les crises aiguës de la douleur, Marie Leckzinska était simple, calme et douce dans les épreuves ordinaires. C'était une âme exempte de remords, amoureuse de la retraite et fort à l'aise en face d'elle-même. La perle du livre est peut-être dans la lettre 138 : « J'ai pensé à vous écrire hier, mon cher président, de chez nos Mères (les Carmélites de Compiègne), où j'ai passé la journée; mais je n'en ai pas eu le temps, car on n'a pas celui de respirer chez elles, les heures y sont des minutes; je ne puis mieux vous le rendre qu'en vous disant que c'est l'éternité anticipée; qu'il n'y a pas de temps; les louanges de Dieu continuelles, permanentes; enfin, quand elles meurent, cela a l'air de quelqu'un qui se déshabille pour s'aller reposer. Quel repos ! Qu'elles sont heureuses ! »

Du Roi, du mari, pas un mot. Un seul de la Pompadour, à deux reprises : « Mme de Pompadour a été très mal, » écrit-elle en avril 1764, « elle a vu le curé de la Madeleine : je n'en ai point de nouvelles ce matin » (l. 184), et plus loin : « Il y avait plus de six mois que j'avais lu la prophétie de Nostradamus; vous pensez bien que je n'y avais rien compris. Cela est très extraordinaire, voilà ce qu'on en peut dire. Lisez plus haut, dans la même page, vous y trouverez la mort de Mme de Pompadour, son nom et la dernière parole qu'elle a dite. Mais je vous demande de ne point me citer. » (L. 210.)

Plus sûrement que Nostradamus, la reine avait elle-même des accès de prophétie : « Mme la Dauphine se porte bien. Ma pauvre petite fille est bien chétive. J'espère pourtant qu'elle vivra. *C'est lui souhaiter bien du mal.* » La lettre est de mai 1764. La pauvre petite fille était Madame Elisabeth.

Du reste, « la bonne Française » voyait venir la Révolution : « Tout ce que l'on voit prête à la douleur; tout va de mal en pis : religion, autorité du Roi, tout s'en va, et, ce qu'il y a de pis, c'est que l'autorité s'en va comme si cela devait être, sans que personne s'y oppose. La main de Dieu est visiblement appesantie sur nous. » (L. 92) « ... C'est une sotte chose que d'être Reine. Hélas! pour peu que les choses continuent à aller comme elles vont, on nous dépouillera bientôt de cette incommodité; cela fait trembler. » (L. 186.)

En lisant de pareils extraits, on doit remercier M. des Diguères d'avoir tiré de l'obscurité les lettres de la reine Marie Leckzinska. En lisant le volume tout entier, on se surprend à partager sa vénération et à invoquer une sainte de plus. Hélas! nous en avons besoin.

GUSTAVE LE VAVASSEUR.

L'ABBÉ DANIEL HAIGNÉRÉ. — *Les Chartes de Saint-Bertin*, d'après le grand Cartulaire. — T. I, gr. in-4° de LXVI-470 pages. A Saint-Omer, chez d'Homont.

Nous ne sommes pas suspects d'une tendresse enflammée pour Voltaire. Toutefois, nous demandons, avec instance, qu'il revienne passer quelques semaines ici-bas. Je suppose qu'il n'en sera pas fâché, car il doit faire très chaud là où il est; et nous en serons satisfaits, car il n'aura pas, sans doute, perdu toute la malice qu'il avait jadis, et il aurait de belles occasions pour l'exercer. En effet, le mot du journaliste Bertin est actuel : « La Révolution est encore plus bête que méchante. »C'est beaucoup dire; pourtant, c'est la vérité. Nous l'allons montrer tout à l'heure.

Une certaine quantité d'individus rassemble, avec amour et persévérance, les instruments de la civilisation. Une autre bande de bipèdes accourt, qui met le feu à cette collection. Devine-t-on ce qui arrive, et quels sont les individus qu'on accuse d'être les partisans de l'ignorance, les barbares, les ennemis des lumières et de la civilisation? Ce sont les premiers, ceux qui ont rassemblé pieusement les documents historiques et littéraires. Ceux qui y mettent le feu, on les nomme amoureux de la science; ils sont les compères du criticisme, les inspirateurs de la société moderne, les premiers-nés de l'intelligence.

Il y a plus. Ces destructeurs, fatigués de pousser ainsi le char de la science, se reposent, un instant, entre deux accès de cet enthousiasme contre l'ignorance. Quelques braves gens s'aventurent au milieu des décombres, pour tâcher d'y retrouver quelques restes d'histoire, de philosophie, de littérature, d'art que le feu a pu épargner. Encore ici devine-t-on quels sont ces gens? Ce sont évidemment les fils aînés de l'intelligence moderne, les princes de la science, les maîtres de la lumière. Non pas. Ce sont les autres, ce sont ceux qu'on accuse d'être les partisans de l'ignorance, qui accourent pour sauver ces débris de la civilisation. Et on continue de les nommer des rétrogrades! Basly symbolise toujours la lumière, et l'abbé Haignéré représente l'obscurantisme !!!

C'est ici que j'invoque Voltaire, afin qu'il force, à coups de son fouet, les Basly et leurs consorts à s'adonner uniquement au gouvernement du cabaret. Nous, nous nous chargerons de porter l'abbé Haignéré en triomphe.

Nous ne pouvons pas ici analyser son ouvrage et en faire ressortir les mérites. Il nous suffira de dire que, dans l'ordre de l'érudition, c'est l'œuvre la plus vigoureuse qui ait paru depuis bien des années; et je confondrai d'étonnement le troupeau dont Camélinat porte la clochette, en disant qu'un tel ouvrage répare un peu du mal que ces êtres-là font à la France dans l'estime du monde civilisé, et efface un peu du mépris qu'ils valent aux Français.

J.-N. Dufort, comte de Cheverny. — *Mémoires sur les règnes de Louis XV, de Louis XVI et sur la Révolution*, publiés par Robert de Crèvecœur. — 2 vol. In-8°. Plon, éditeur.

L'auteur de ces Mémoires possède cinq qualités : il est bon mari, il est sincère, il a l'oreille fine, le regard curieux et l'haleine longue. Il utilise le tout pour nous composer de très intéressants Mémoires sur la fin du XVIIIe siècle; car tout y sert, la passion du commérage comme l'amour du foyer domestique, et il nous raconte ainsi la vie privée d'un grand bourgeois avec autant de détails que la vie extérieure des courtisans. Il porte la lumière partout avec une sincérité pleine de bonhomie. Il nous introduit dans l'intimité de Louis XV mieux qu'aucun autre chroniqueur ne l'a jamais fait, et il ouvre sur la société de l'Ancien Régime les vraies perspectives.

La jeunesse y est galante, sans doute; toutes les femmes n'y sont pas fidèles; l'intérêt personnel n'y est pas toujours sacrifié; l'intrigue marche; la diplomatie n'en est pas bannie; mais l'honneur règne, sinon en despote, du moins en maître. L'honnêteté, l'amitié, le dévouement, le culte de l'intelligence, l'amour de ce qui est beau et grand, dominent. Jélyotte, un comédien, fraie avec les plus grands seigneurs, parce qu'il est honnête homme.

Il faut, en outre, noter que Dufort ne peint que la portion la plus corrompue de cette société, le monde des courtisans. Il ne hante pas la famille chrétienne. Il a même gardé de son sang parlementaire une sorte d'antipathie contre les dévots. C'est, avec quelques anecdotes galantes, ce qui dépare cet ouvrage. C'est ainsi qu'il est sincère sans être complet, et qu'il veut être décent sans parvenir à éviter la gaillardise. Il faut avouer, en effet, que Dufort, qui était né pour la fidélité, avait commencé par être fidèle de la main gauche. Il ne nous dit pas qu'il en ait fait d'autre pénitence qu'en admirant son épouse, je dis son épouse légitime, cette fois, et en nous répétant, avec la candeur du roi Candaule, qu'elle était bien jolie.

La première partie de ces Mémoires peut se résumer en ceci : La noblesse française est la classe la plus ouverte qui fut jamais; beaucoup de

grands seigneurs sont non seulement les amis, mais les égaux, mais les petits-fils des plus petits bourgeois.

Il y a un autre résumé qu'il faut donner, c'est que le philosophisme avait si habilement manœuvré qu'il avait fait de ces grands seigneurs et de ces bourgeois les plus actifs agents de la destruction de la noblesse et de la bourgeoisie, les plus candides mais les plus ardents initiateurs de la Révolution. Le XVIIIe siècle, c'est le despotisme de l'intelligence. Les gens d'esprit sont, à cette époque, des tyrans plus puissants que les barons ne le furent sous le régime féodal.

La seconde partie des Mémoires de M. Dufort n'a pas la grande valeur historique que nous constatons dans la première. Comment cette période révolutionnaire a-t-elle fourni à un chroniqueur exact comme celui-ci moins d'éléments d'intérêt que la vie somnolente de la cour de Louis XV ou l'existence doucement galante, artistique et intellectuelle des grands bourgeois de la Ville? C'est que M. Dufort, esprit net et fin, mais mou et paresseux, a une méthode de conter qui n'est pas faite pour les grossières horreurs de ce grand mélodrame populaire. Il est exact, il est minutieux, il est méticuleux, il voit les petites pointes des incidents, il les montre d'un geste expressif, d'un air riant, avec un fin sourire; il les narre avec un ton de candeur et de bonhomie qui donne au fait l'authenticité et la physionomie particulière. Mais il n'a nul art, nulle synthèse, nulle science d'analyse, peu d'habileté de composition, nulle chaleur intellectuelle, nulle lumière venue de quelque hauteur idéale. Toute sa réflexion est employée à empêcher sa maison d'être trop pillée.

Pour expliquer ce que je veux dire, je suis harcelé par une comparaison dont le caractère trivial m'épouvante, mais à laquelle je ne saurais résister davantage, tant elle dit bien la vérité : M. Dufort enfile les incidents de la vie comme les bonnes gens qui veulent conserver des fèves pour l'hyver enfilent leurs cosses; et il nous montre, sans aucune recherche coquette d'arrangement, les chapelets de faits tels qu'ils pendent dans ses souvenirs. Si les fèves sont grosses et bonnes dans leur ensemble, cela est parfait, car notre collectionneur n'y a fait aucun choix. Si les faits sont, par eux-mêmes, intéressants, si les personnages dont on s'occupe ont une valeur historique, si les milieux sont sonores, si les événements sont de premier ordre, c'est au mieux, car notre enfileur d'incidents a, pour toute science de rhétorique, le soin de bien couper le fil qui relie ses graines et de les répandre toutes devant le public.

Aussi longtemps donc qu'il s'est agi de Louis XV, du duc de Choiseul, de Diderot, de Sedaine, de Lavoisier, des grands seigneurs élégants et des gros bourgeois spirituels, l'intérêt est vif. Mais quand on arrive aux infiniment petits et aux infiniment stupides, quand il est question de la vie révolutionnaire de quelques bourgades du Blaisois, quand les héros sont le sans-culotte Velu et le tartuffe Dulièvre, cette narration minutieuse et sans art tourne à la monotonie et elle rentre dans les documents d'ordre secondaire. Mais les historiens du Blaisois seront satisfaits. Les écrivains qui étudient l'histoire des mœurs et cherchent à pénétrer dans l'intimité de la vie à toutes les époques, ne perdront pas non plus leur peine en lisant

ces souvenirs. Ils apprendront comment l'on parvenait à ne pas mourir sous la République et comment il y fallait du génie et une série de bonnes fortunes, ainsi qu'une protection toute spéciale de la Providence.

Notre Dufort ne s'y montre pas un héros. Il n'est pas lâche toutefois, il reste digne, mais il pousse la prudence jusqu'à un degré d'habileté, jusqu'à un mélange de vigilance somnolente qui atteignent les dernières limites de l'effacement. Apprendre à faire le mort pour ne pas l'être, c'est l'exercice de tous les jours et de tous les instants. Dufort y excelle, et si le document historique contenu dans cette deuxième partie des Mémoires est de médiocre valeur, le document psychologique est plein de suggestion.

Ce comte de Cheverny, par la grâce des Dufort, nous présente un double type d'une extrême curiosité. A l'historien, il montre le type du *Bourgeois grand seigneur;* au philosophe, il dévoile le *Sybarite chrétien.* Ces deux créations de la fin de l'Ancien Régime sont exquises à étudier, et je me désespère de ne pouvoir le faire ici.

Il me faut conclure et noter que ce personnage et cette fin de l'Ancien Régime ont un caractère tout particulier : c'est la tolérance. Ne demandez pas à M. Dufort, au fond très honnête homme et bon chrétien, de blâmer le philosophisme. C'est à grand'peine et en deux phrases incidentes qu'on peut constater qu'il a remarqué l'athéisme de Diderot et d'Helvétius et la force désorganisatrice de la séquelle philosophique. Il ne faut pas lui demander non plus la moindre indignation contre les prêtres jureurs; il ne paraît guère distinguer les apostats, des défenseurs héroïques de la liberté de conscience.

Si à côté de ce résumé philosophique nous cherchons un résumé historique de ces Mémoires, — et je ne les quitterai pas sans féliciter M. Robert de Crèvecœur du soin parfait et de la ferme érudition qu'il a mis dans les notes, — nous pouvons constater que ces Souvenirs arrivent au même point que toutes les autres *Confidences* publiées en ces derniers temps : L'Ancien Régime a été grossièrement calomnié, mais il mérite d'être attaqué.

Il était vigoureux et très vivant, mais il avait un besoin absolu d'être réformé. Tout le monde sentait ce besoin de corriger les abus ; il était particulièrement compris par les privilégiés que ces abus protégeaient ; et ceux-ci furent les plus actifs agents de cette réforme.

Le roi Louis XVI alla plus loin : tandis que sa sagesse développait le mouvement réformateur, sa bonté, son irrésolution et sa faiblesse, favorisèrent le mouvement révolutionnaire, dont il fut ainsi le plus irrésistible agent.

Après ces deux résumés généraux, nous en avons un plus particulier. C'est que rien n'égale la stupidité, la coquinerie, la bassesse et la bouffonnerie des républicains du Blaisois.

Nous pouvons laisser à nos lecteurs le soin de décider s'ils diffèrent des républicains des autres provinces.

L'ABBÉ DELACROIX. — *Monsieur de Boulogne.* — Bray et Retaux. In-18 de 420 pages.

Monsieur de Boulogne ! Voici un homme qui a une vie à lui, une physionomie à lui, un talent à lui ; la vie a été grande, agitée ; la physionomie est expressive, attrayante ; le talent est de premier ordre et dans les premiers rangs de cet ordre ; il possède même une qualité française dont il peut passer pour le représentant, tant il la possède à un degré éminent et exceptionnel. Et cet homme est inconnu même des lettrés, et son nom, pour les historiens, n'attire l'attention — ce qui est le comble de la dérision — que parce qu'il y a un financier de ce nom-là.

« Prédicateur du roi Louis XVI ; prisonnier de la Terreur ; journaliste de 1796 à 1825 ; aumônier de l'Empereur ; évêque et prédicateur couru de 1803 à 1811 ; pair de France sous la Restauration, et l'orateur de toutes les circonstances solennelles de 1814 à 1815, » ce personnage, venu du Comtat, et d'une très petite bourgeoisie, intéressait la cour et la ville bien avant qu'il n'eût atteint sa quarantième année. Impressionnable au point d'en paraître pusillanime, il lutta, toujours tremblant et toujours inébranlable, contre la Révolution et contre l'Empereur. Après avoir été en quelque sorte un martyr, il devint un des maîtres de la politique religieuse. A ces attraits historiques et philosophiques, il joint une grâce littéraire originale : il représente l'ÉLASTICITÉ, l'élasticité de l'esprit, l'élasticité de l'esprit français.

Pourquoi est-il oublié ? C'est que la Révolution a éteint l'éclat de ses grâces, qui sont d'Ancien Régime, et que le romantisme a passé tout brusquement une couche de vieillesse sur ses mérites, qui sont classiques.

Habent sua fata. La destinée de ce faible, dont la foi faisait une manière de héros, de cet élégant d'esprit qui ne se présente à notre imagination qu'à l'état de suranné, a été de venir toujours à propos pour sa renommée contemporaine et très mal à propos pour sa gloire, qui sommeille à ne pas pouvoir la réveiller. Pourtant le personnage est surtout actif, vivant, avec une intelligence sonore autant qu'avec une âme sensible.

Sa prose, bondissante avec une aisance incomparable, élastique avec une grâce charmante, et entraînant pourtant, dans son mouvement incessant, un cortège de pensées profondes et d'observations pénétrantes, sa prose possède encore une qualité rare dans l'éloquence du XVIIIe siècle. Qualité fort curieuse pour le temps ! Elle est — je vais dire un gros mot — elle est *documentaire*. Cette éloquence n'a pas sans doute le style grossier de l'emploi, ni les formules mélodramatiques qu'un bon naturaliste doit présenter aux benêts anémiques et malsains de ce temps-ci. Mais, dans sa forme élevée et polie, l'orateur enveloppe mille traits indiquant une connaissance très détaillée des faits contemporains ; et l'historien découvre mainte vérité saisissante, à travers le voile dont une habile rhétorique a recouvert les idées. Aussi fut-il un journaliste topique, comme il avait été un prédicateur éloquent.

Il faut donc féliciter l'abbé Delacroix d'avoir voulu nous restituer cet homme et cette gloire. Il a énergiquement ouvert le tombeau où M. de Boulogne dormait trop tôt et trop profondément. Il a surtout essuyé avec

un soin pieux cet amas de poussière romantique et révolutionnaire qui couvrait le personnage. C'est à celui-ci maintenant de sortir de cette tombe, s'il peut.

M. Delacroix, qui se montre ici un penseur avec des qualités d'historien, a fait du mieux possible pour aider à cette résurrection.

La biographie est agréable à lire, non seulement parce que le personnage est actif et mêlé à tout ce qui a été grand, mais parce que le biographe a étudié tout son héros et qu'à l'aide d'une imagination vive, il a su mettre en ordre intéressant et logique la masse des notions qu'il avait acquises. Il montre notamment une grande pénétration littéraire ; et il juge le talent de M. de Boulogne avec finesse, en employant cette prose nuancée et riche en qualificatifs qui indique un esprit réfléchi, une intelligence opulente et la patiente culture des belles-lettres.

Malheureusement le style de M. Delacroix n'est pas soutenu. Il manque parfois d'aisance et, à côté de traits profonds, de phrases ingénieuses ou vigoureuses, nous rencontrons des traces d'inexpérience et de gêne, et particulièrement ces tournures vulgaires, auxquelles le génie de la langue française, indulgent parfois aux incorrections, souriant volontiers aux hardiesses, ne pardonne jamais, parce que..., mon Dieu, parce qu'elles sentent la province.

Je chicanerais volontiers aussi M. l'abbé Delacroix sur quelques phrases où j'ai la présomption de voir des erreurs historiques assez surannées et fort inattendues, comme lorsqu'il nous dit qu'au milieu du XVIIIe siècle, on ne pouvait avoir de talent quand on n'était pas noble ; comme quand il paraît indiquer que la particule *de* avait une réelle valeur nobiliaire. C'est une opinion qui eût bien étonné l'Ancien Régime. Je regrette de ne pouvoir signaler quelques autres taches analogues que je rencontre dans cette biographie, à qui il faudrait bien peu d'efforts pour devenir parfaite.

Léonce Pingaud. — *Les Français en Russie et les Russes en France.* — Perrin, librairie académique, in-8o de 482 p.

L'ouvrage de M. Pingaud explique, glorieusement pour les deux nations, la sympathie qui a uni de tout temps la France et la Russie. Nous avons rempli, en Russie, le rôle de ces *Cursores vitæ* de Lucrèce, qui traversent les âges en portant de peuple en peuple les flammes de la vie civilisatrice ; et les Russes, qui, un jour peut-être, quand le catholicisme aura purifié et illuminé leurs qualités naïves et héroïques, nous rendront en fruits les germes civilisateurs que nous leur avons confiés, les Russes nous ont remerciés déjà. Ils ont recueilli les fils persécutés de cet Ancien Régime qui les avait aidés à sortir si vite des rudesses de la barbarie.

M. Pingaud, résumant dans une synthèse vigoureuse cette série d'efforts bienveillants et bienfaisants, nous montre d'abord les relations de l'ancienne France avec la Russie depuis Pierre le Grand jusqu'à Catherine II, l'invasion de l'esprit français, l'influence de l'esprit philosophique et de l'art militaire. A l'Ancien Régime succède la Révolution. Voici la grande

Catherine en présence de l'esprit révolutionnaire, et Paul Ier en face des émigrés, des princes français et du roi Louis XVIII. Avec l'Empire, les relations changent; mais vaincue par nous ou victorieuse, la Russie nous reste sympathique. Notre influence persiste ; et avec cette gracieuse vigueur et cette caressante finesse qui sont caractéristiques de cette France du Nord, l'un de ses enfants résumait dernièrement cette inaltérable affection : « En prenant Moscou vous avez pris notre cœur, comme nous avons pris le vôtre en prenant Paris. » Cette phrase, où la fierté patriotique se montre avec une si coquette délicatesse et se cache avec une si souriante courtoisie, est tout le résumé des *Gesta Franciæ per Borussos* : le cœur est pris.

L'ouvrage de M. Pingaud peut remplacer tous ceux qui ont été écrits jusqu'ici sur la Russie. Avec son intelligence sagement et ingénieusement analytique, avec son esprit large, plein de sérénité, et le don particulier qu'il a reçu pour la synthèse historique, l'auteur suit fidèlement la route lumineuse qu'ont laissée en Russie ces courriers de la civilisation auxquels je faisais allusion tout à l'heure.

On pourrait demander à son style, volontiers austère et toujours pur, de dédaigner un peu moins les nuances. Il y gagnerait en flexibilité. Non pas qu'il manque de couleur, mais l'auteur peint à larges coups de pinceau, et l'image, toujours grave, paraît augmenter encore cette ampleur de période qui indique l'homme plus habitué à manier la parole que la plume. Peut-être après tout faut-il reconnaître là une qualité plus qu'un défaut et devons-nous louer, sans réserve, de tels livres, en un temps où la pratique du journalisme émiette la langue française et tend à faire de notre phrase une musique d'essoufflés, chantée par des asthmatiques.

Nous ne quitterons pas M. Pingaud sans signaler son étude sur l'*Académie de Besançon* de 1789 à 1814. In-8° de 30 pages. Très intéressante pour la chronique provinciale, cette étude touche à bien des points de l'histoire littéraire, de l'histoire générale de la France au commencement de ce siècle. Nous y retrouvons aussi, convertis à la courtisanerie ou revêtus de l'habit des honnêtes gens et rentrés dans le courant de la civilisation, quelques-uns des grotesques ou odieux jacobins de la Législative ou de la Convention. J'admire, sans pouvoir, sans vouloir l'imiter, la sereine tolérance avec laquelle M. Pingaud rencontre, sans les fustiger, des personnages comme Vilar ou Jean de Bry.

Arthur Loth. — *Le Chant de la Marseillaise. Son véritable auteur.* — Gr. in-8° de 100 p. avec planches. Palmé.

Rouget de Lisle est un homme pitoyablement médiocre. La Révolution est purement un instrument de destruction. Comment la jonction de ces deux faiblesses intellectuelles et morales a-t-elle pu produire une puissance dominant réellement l'esprit et l'âme? C'est une question qui persécute depuis longtemps mon jugement et à laquelle je n'avais pu trouver

de réponse. Il est évident, en effet, que quand un morceau de fer, si grossier qu'il soit, frappe un caillou, il peut en tirer une étincelle ; mais j'imagine qu'il frapperait pendant toute l'éternité une éponge sans en tirer autre chose que de l'éponge. Or, si un esprit a jamais pu ressembler à cette substance flasque, c'est bien celui de Rouget de Lisle.

Je me suis obstiné pendant quelque temps à y chercher autre chose, et j'ai eu le courage, qu'il ne m'appartient pas de nommer admirable, le courage de lire presque tous les vers de ce Rouget. J'ai pâli notamment sur les quatre plus illustres de ses pièces : *L'Hymne à la Liberté ; L'Hymne à la Raison ; Les Héros du Vengeur ; Le Chant des Vengeances*. De cette douloureuse recherche j'avais rapporté cette notion que la musique de l'*Hymne à la Liberté*, par où Rouget de Lisle avait commencé à recevoir le sobriquet de Tyrtée, était de Pleyel, et la découverte n'avait pas été difficile, Tyrtée en ayant dû faire l'honnête aveu. J'en avais rapporté autre chose, cette strophe :

Nous tous, fils de la République,
Sous les drapeaux de l'Italique,
Joignons nos saints ressentimens ;
Sûrs, malgré les flots, les tempêtes,
D'atteindre les coupables têtes
Que vont dévouer nos sermens.

Ces vers d'album... républicain sont ce qu'il y a de plus original et de plus clair dans l'œuvre du Tyrtée.

Fallait-il donc admettre, avec les niais que l'on sait, que c'était là un *miracle du Génie de la Révolution*, lequel avait rendu inflammable cette intelligence visqueuse, capable de se mouler, de s'assimiler, rien de plus. Le Génie de la Révolution ! Mais il est lui aussi, dans sa partie non destructive, uniquement *assimilateur*. Il s'est assimilé quelques parties du Christianisme, il s'est assimilé les forces morales, intellectuelles et... financières de l'Ancien Régime, et, quand il a eu tout épuisé, il est rentré dans son art naturel, qui est d'exterminer.

Encore une fois, de l'accouplement de ces deux essences assimilatrices ne pouvait sortir la *Marseillaise*, bouffonne en maint endroit, risible et grotesque, souillée jadis par son accointance avec la guillotine, à laquelle elle ne répugne pas, avilie par les tendresses qu'ont pour elle les êtres ignobles, auxquels elle n'est pas rébarbative ; mais qui, jointe à la musique, représente réellement une puissance : la suprême puissance du cri humain.

A cette question, pour nous longtemps insoluble, M. Loth répond d'une façon convaincante. C'est que ni Rouget de Lisle ni la Révolution n'ont créé la *Marseillaise :* ils se la sont assimilée. Encore le mot n'est-il juste que pour les paroles ; pour la musique, ils l'ont pillée.

C'est la répétition d'une marche de l'oratorio d'*Esther*. Cet oratorio a été composé en 1787, la *Marseillaise* est de 1792. On peut conclure.

Nous employons de propos délibéré le mot répétition. Ce n'est pas une imitation, ce n'est pas une copie littérale. C'est la répétition d'un air qu'on a souvent entendu et qu'on a gardé dans une mémoire excellente, mais la

mémoire d'un ignorant. Rouget, incomparablement moins savant que l'auteur, Grisons, maître de chapelle à Saint-Omer, a introduit dans le texte primitif quelques lourdeurs, quelques grossièretés, des fautes de composition. Enfin la situation est analogue à celle d'un poète naturaliste d'aujourd'hui qui se prétendrait l'auteur des imprécations de Camille parce qu'il écrirait

Rhum, unique objet de mon ressentiment.

Encore une fois, le travail de M. Loth, véritable modèle d'érudition, de dialectique ingénieuse et ferme, ne laisse aucun doute dans l'esprit des lecteurs.

Voilà donc encore une légende qui s'en va. Le génie de Rouget de Lisle s'en vient rejoindre l'héroïsme de Viala, de Barat, de Beaurepaire, des matelots du *Vengeur,* l'intrépidité des vainqueurs de la Bastille et des gens du 10 Août, le courage de la Convention, l'enthousiasme des Volontaires, la passion pour la République. Nous avons prédit le jour où les histoires de la Révolution seraient remplacées par un dictionnaire mythologique : *Histoire de la Révolution,* par Michelet, Quinet et Louis Blanc, élèves de Chompré.

Ce jour approche. Il ne restera bientôt plus pour parure à la Révolution que la vertu de Theroigne, la probité de Danton, l'orthographe des Commissaires et la propreté des Tricoteuses. Alors la République sera en loques. *Lugete Veneres.* J'en laisse la traduction au naturalisme.

Dr J. Hermann. — *Leben Robespierre's* et *zur Geschichtè der Familie Necker.* — Berlin, Gaertner, 2 broch. in-4o de 21-28 pages.

L'Allemagne nous envoie deux brochures d'un intérêt fort restreint mais réel. L'une est consacrée à la famille Necker et prouve que les Necker, d'origine irlandaise, ne sont venus à Genève qu'après une assez longue station en Allemagne. L'autre, sous ombre d'indiquer les sources de l'histoire de Robespierre, énumère, avec candeur, les journaux et les mémoires du temps. Je pourrais chicaner ce docteur pour avoir oublié un livre dont j'ai quelque raison de connaître l'existence : *La Révolution de Thermidor.* Mais je ne saurais pardonner l'oubli du meilleur ouvrage qui ait été fait sur le sujet traité : *La jeunesse de Robespierre,* par J. A. Paris. M. Hermann indique, par compensation, quelques ouvrages allemands, indication utile pour nous, et il rapporte avec soin des extraits d'actes de naissance d'où l'origine anglaise de Robespierre ressort indiscutablement.

Bon de Vincq. — *Iconographie du noble jeu de l'oye.* Catalogue raisonné de la collection formée par le baron de Vincq, in-8o de 32 pages. Bruxelles, Olivier.

Cet ouvrage curieux nous touche par quelques points : d'abord par l'auteur,

dont les lecteurs de la Revue ont pu apprécier la science iconographique, l'esprit vif et l'imagination ingénieuse ; ensuite par quelques-uns des documents qui y sont cités. M. de Vincq en a réuni, depuis le commencement du XVIIIe siècle jusqu'à Louis XVI, 38; depuis le commencement de ce règne jusqu'à la Révolution, 21. Pendant cette période, où évidemment les ris et les jeux n'étaient pas fort choyés, nous n'en voyons que six : en 1791, deux *jeu de la Révolution française ;* en 1792 : les *délassements du Père Gérard* ou *la poule d'Henry IV mise au pot ;* la *nouvelle Constitution, poule d'Henry IV ;* le *jeu des exercices militaires de l'infanterie française ;* enfin le *jeu de l'amour et de l'hyménée,* qui, d'après la description de l'auteur, doit être quelque gentillesse du temps de Louis XV, égarée chez les sauvages de l'an II; quelque fantaisie d'un Eisen ou d'un Marillier, qui a dissimulé ses grâces sous l'immonde bonnet phrygien.

L. DE LA SICOTIÈRE. — *Notice sur Notre-Dame-du-Chêne* (Anjou). — In-8° de 28 p. Angers, Germain et Grassin, 1886.

La chapelle de Notre-Dame-du-Chêne est bâtie sur l'emplacement d'un chêne qui fut célèbre au commencement de la Révolution par l'apparition d'une statue de la sainte Vierge. M. de la Sicotière, qui excelle dans la Monographie, — je ne prétends pas dire que ses mérites se bornent à cette excellence, — a donné à celle-ci, outre les qualités qu'il y met habituellement, un charme particulier. A la richesse de l'érudition, il joint ici la chaleur et la vie qui sont propres à l'Impression de voyage. Nous avons ainsi une scène de mœurs double, et nous voyons la campagne angevine de 1792, éclairée par le soleil, je suis tenté de dire et par les mœurs, de 1879. De tels travaux nous font attendre plus impatiemment encore le grand ouvrage que M. de la Sicotière prépare sur Frotté et qui, si nous en jugeons par ce que nous en connaissons, doit jeter une lumière pénétrante et définitive sur l'histoire héroïque de la Bretagne contre-révolutionnaire.

LUDOVIC SCIOUT. — *Le Directoire et la République romaine.* — In-8° de 72 p. Palmé.

Rien de plus instructif et de plus écrasant pour la République que cet opuscule. Il met en dehors de toute contestation ceci : La République française avançait sournoisement au milieu des peuples voisins, en s'abritant derrière le mot Liberté. Quand elle avait affaibli, par l'émeute, le pouvoir légitime, elle le renversait, sous prétexte de débarrasser ces peuples de leurs tyrans. En réalité, elle n'avait d'autre but que de leur prendre leur bourse, au peuple aussi bien qu'aux rois. Les constitutions républicaines qu'elle octroyait, les agents républicains qu'elle envoyait de France, les

gouvernants républicains qu'elle choisissait parmi les indigènes, n'avaient d'autre mission que d'activer le pillage et de le rendre plus productif en le dissimulant.

Ces constitutions étaient copiées, quelles que fussent les mœurs particulières du peuple, sur la constitution de l'an III, qui donnait à la France l'honneur et la liberté que l'on sait. Ces agents républicains envoyés de France étaient « la honte et l'ordure de la nation française. » Je cite les documents secrets mais officiels, et l'on peut juger de ce qu'étaient cette honte et cette ordure, puisqu'elles offusquaient même des républicains, et des républicains du Directoire. Les chefs républicains, choisis parmi les patriotes indigènes, étaient « chargés d'une haine générale et d'un mépris universel; il est difficile de trouver dans l'histoire un genre de gouvernans plus avilis. » Nous citons toujours les documents secrets et officiels. Faipoult et Rapinat, eux-mêmes, — le Directoire choisissait bien ses agens généraux, et ces noms sont exquis — sont indignés ; et pour indigner Faipoult et Rapinat, il fallait qu'il y eût une puissante concurrence.

La liberté pour les Romains, de 1798, pour les « fils de Brutus et de Caton », consistait donc à voir les « mânes de Cicéron » tressaillir d'aise en constatant avec quelle prestesse Rapinat, suivi de cette « ordure fran« çaise et de cet avilissement romain », recueillait en peu de temps 30 millions, 500 caisses d'objets d'art, de quoi nourrir indéfiniment 8,000 soldats républicains ; sans parler de ce que pouvaient produire les pillages, friponneries, tyrannies, confiscations particulières, tant civiles que militaires, pillages qui dépassent tout et qui, disent toujours les pièces officielles, « effrayeraient même des *brigands vulgaires,* »—vulgaire est non moins exquis que Rapinat !

L'État romain ne comptait que 1,600,000 habitants pour payer cela. On essayait de leur persuader qu'ils ne sauraient payer trop cher le bonheur d'enrichir Faipoult, d'entretenir les maîtresses de Barras, d'admirer un chirurgien-accoucheur et filou remplaçant le Pape à la tête du gouvernement, de voir leurs filles *conquises*, et les cardinaux, « traînés sur des ânes dans les rues de Rome, recevoir, durant le trajet, des coups de lanières. »

Il ne paraît pas que le peuple romain fut convaincu qu'il avait réclamé passionnément la République. Nous trouvons dans les proclamations de ses libérateurs bien des articles comme celui-ci : « Toute commune sur le territoire de laquelle on aura tiré sur un Français sera *pillée* et livrée aux flammes. » Et comme les simples curés ne sauraient être mieux traités que des cardinaux, tout règlement finissait par ces mots, chers à la République : « Les prêtres sont responsables de tout ce qui arrive. »

Il arrivait, pour l'avenir de la France, quelque chose de plus douloureux que la misère ne pouvait l'être aux Romains : il arrivait le déshonneur. La République avait démoralisé non seulement le peuple français et les autres peuples, mais particulièrement et profondément l'armée française. Elle l'avait moulée à son image : après en avoir fait, en 1793, une armée de sauvages, elle en faisait, en 1798, une armée de filous. Faipoult lui-même continue de s'indigner et de nous renseigner. « ... Les excès dont nos

soldats se rendent coupables sont portés à un point que je ne puis vous exprimer. » Faipoult ne peut l'exprimer et Rapinat en est scandalisé ! Pourtant les soldats valaient encore mieux que les généraux, et il faut lire, dans le travail de M. Sciout, l'aventure de Massena, dont les vols révoltaient même ces soldats démoralisés, lesquels menacèrent de s'insurger plutôt que de servir sous un tel brigand.

En résumé, l'histoire de la Révolution européenne, la voici : La République française émancipait les peuples à mesure qu'elle avait besoin d'argent, et, quand elle avait pillé une nation elle faisait un pas en avant et proclamait la République chez la nation voisine, et ainsi et encore la pillait. Ce que M. Sciout nous montre de la République romaine nous le savons de la République cisalpine, de la République parthenopéenne, de la République ligurienne, de la République vénitienne, de la République des Allobroges, de la Suisse, de la Belgique, de l'Allemagne. C'est une immense invasion de grandes sauterelles tricolores, bourdonnant la *Marseillaise* et salissant tout ce qu'elles n'ont pas dévoré.

M. Sciout le prouve sans conteste, et il est fort bien doué pour ce genre d'exécutions historiques. Sa rare patience dans la recherche des documents, sa méthode personnelle qui consiste dans l'exposition minutieuse et complète des rapports officiels, cet art qu'il possède de faire parler les agents diplomatiques, le soin qu'il prend d'intervenir rarement mais fermement au milieu des pièces d'archives, tout cela donne à ses conclusions un degré de certitude qui laisse peu de prise à la contradiction.

FIDUS. — *Souvenirs d'un Impérialiste.* — 2 in-18 de 355-368 p. 1886. Fetscherin et Chuit.

Cet ouvrage montre les qualités et les défauts d'un livre d'enthousiame. Il les montre à l'extrême, parce qu'étant l'œuvre de quelqu'un, il est nécessairement personnel, et que ce quelqu'un, étant un habile écrivain, sait tout souligner et tout mettre en valeur. L'ouvrage est donc à la fois ardent et irritant, constamment chaud, c'est-à-dire fort doux pour les gens qui adorent la chaleur, mais fatigant pour les autres, comme un ciel sans nuages. On bénit l'auteur et on l'admire d'avoir conservé cette exquise vertu, l'enthousiasme, *astrea Virgo*, qui est bien près de remonter au ciel ; mais, quand on l'a béni pendant tout un volume, la gorge se sèche un peu pour les bénédictions du second volume ; et quand on est arrivé au bout, pour peu qu'on soit de ces orléanistes que l'auteur exècre, ou de ces légitimistes qu'il raille, on se sent agacé de voir cet arc toujours tendu, et l'archer qui exhibe avec tant d'admiration une flèche qui n'a rien percé.

Nous n'avons pas ici à chercher si cet ouvrage, qui affronte loyalement et hardiment les royalistes, est propre à fortifier le parti impérialiste ; et si ce spectacle de dix années de vives espérances toujours déçues, d'illusions et de désillusions, est fait pour encourager à détester la République.

Je suis tenté de croire que, malgré ses fortes qualités littéraires, malgré le mouvement du récit, le relief des personnages et le réel intérêt de ces coulisses politiques, l'œuvre n'aura que tardivement le succès qu'elle mérite. On est un peu trop saturé de journalisme pour qu'un journal d'événements contemporains puisse exciter vivement la curiosité. Fidus peut aussi avoir remarqué que les mémoires des vaincus sont toujours reçus par le public avec maussaderie. Dans quelques années, l'œuvre aura reconquis sa valeur historique. On comprendra que cet enthousiasme, aujourd'hui purement honoraire, décore grandement l'écrivain et son parti. Le temps viendra peut-être où il en sera de l'aigle et du coq gaulois comme du panache d'Henry IV. Il fut un moment où cet aigle ne paraissait plus bon qu'à être empaillé, et ce coq qu'à être bardé de lard. De vénérables royalistes m'ont aussi avoué qu'ils s'étaient presque consolés de la chute de la Restauration par l'espérance de voir disparaître ce panache blanc qui s'étalait en vers et en prose avec une grâce agaçante. Aujourd'hui, la République n'a pas de panache, mais un plumet, un fort plumet, qui paraît toujours descendre de la Courtille et cela donne du relief au bon Henry, et aux Aigles comme aux Coqs.

Comte de Couronnel. — *Notice sur Magnac-Laval.* In-4° de 30 pages, Sauton.

Magnac, même quand il se fit appeler Magnac La Montagne, n'a évidemment pas joué un rôle prépondérant dans l'histoire de la Révolution française, mais ses habitans ont suivi si fidèlement l'impulsion donnée par l'ensemble des événements que la chronique de cette petite ville peut servir à nous apprendre l'histoire de toutes les petites villes de France pendant la Révolution. C'est là le mérite particulier de cette monographie, dont M. de Couronnel a recueilli les éléments avec une consciencieuse intelligence et qu'il a écrit avec beaucoup de netteté et de vivacité.

Alfred de Besancenet. — *Contes d'un Champenois.* — Un in-12 de 225 p., avec des dessins de L. Tenaille. H. Gautier.

Tout l'art des transitions échouerait à rattacher ce volume à l'histoire de la Révolution. Mais on nous pardonnera de vouloir envoyer nos félicitations à l'un de nos plus dévoués collaborateurs. C'est d'ailleurs une bonne fortune assez rare de pouvoir recommander aux honnêtes gens un recueil de Nouvelles, écrites d'un style aisé, élégant et correct, où l'intérêt de lecture est vif, la composition fine, la trame ingénieuse, l'observation naturelle et spirituelle.

Il n'y a pas bien longtemps encore, on ne permettait à nos sœurs de lire des romans qu'après leur mariage. Aujourd'hui le roman a pénétré jusque dans le foyer domestique le plus fermé. Il en faut prendre son

parti ; mais, parce qu'on essaie d'être bon chrétien, doit-on être puni au point de ne pouvoir lire que des drames d'aventures insensés ou de niais bavardages? C'est pourtant à ces deux extrêmes que s'attache trop souvent le romancier qui a pris pour spécialité de récréer les fils et les femmes d'honnêtes gens. Nous remercions donc de grand cœur M. de Besancenet d'avoir dépensé pour nous autant de talent que s'il s'adressait aux *boulevardières.*

Sat prata. Nous avons encore sous nos yeux des ouvrages trop importants pour ne pas leur consacrer une étude spéciale, et l'espace qui nous reste est restreint. Nous nous contenterons de nommer aujourd'hui et nous analyserons plus tard l'un des plus savants ouvrages qui aient paru depuis longtemps : La *Révolution du 31 mai et le Fédéralisme,* par A. Wallon ; de notre collaborateur Edouard Drumont, la *France Juive,* dont le bruit qu'il fait — je parle du livre — annonce qu'il doit être dans toutes les mains ; *Madame Elisabeth,* où la comtesse d'Armaillé a su joindre la plus pénétrante émotion à la plus ferme érudition.

Enfin on nous permettra d'annoncer la deuxième édition de l'ouvrage de M. Barthélemy Pocquet sur la fin du Parlement de Bretagne. On n'a pas oublié que nous avons prédit le succès de ce livre, dont l'Académie vient de reconnaître et de consacrer le mérite.

CH. D'HÉRICAULT.

L'abondance des matières ne nous permettant pas de donner toutes les critiques que nous venons de terminer, nous publierons dans le prochain numéro de la *Revue* l'analyse des ouvrages suivants :

LE FEU DUC DE BROGLIE. — *Souvenirs*, t. 1er.

H. FAYE. — *L'Instruction publique et la Révolution.*

TH. LHUILLIER. — *Pierre Thuin, évêque constitutionnel de Seine-et-Marne.* — *Le département de Seine-et-Marne à la Convention.* — *Brochures* relatives à la ville de Cassel pendant la Révolution.

MARC DE VISSAC. — *Le journal de l'Oratoire de Riom.*

PIERRE VIDAL. — *Histoire de la Révolution française dans le département des Pyrénées-Orientales,* t. 1er.

ABBÉ CAMILLE DAUX. — *Histoire de l'Église de Montauban*, t. II.

LOCPÉRAN DE KERRIVER. — *Un officier morbihannais sous la 1re République.*

GRASSET-MOREL. — *Les Bonnier.*

FORNERON. — *Le dernier prince de Bouillon.*

R. V. — *La Marseillaise obligatoire et la sainte guillotine aux Sables-d'Olonne.*

OCTAVE UZANNE. — *La Française du siècle.*

H. Langeron. — *Les représentants du département d'Indre-et-Loire depuis 1789.*

E. Queruau-Lamerie. — *Les conventionnels du département de la Mayenne.*

G.-B. de la Grege. — *La Société et les Mœurs en Béarn.*

Ludovic Lalanne. — *Les derniers jours du Consulat.*

Dugast-Matifeux. — *Précis de la conduite patriotique et révolutionnaire des citoyens de Nantes, en réponse aux inculpations de Carrier.*

F.-X. Plasse. — *Le Clergé français réfugié en Angleterre.*

Abbé Christian Moreau. — *Une mystique révolutionnaire : Suzette Labrousse.*

Madame Roland. — *Sa détention à l'abbaye de Sainte-Pélagie.*

Gustave Bord.

ANECDOTES ET NOTIONS

Le piano au Comite de Salut public. — Mme de Montgeroult, la plus grande pianiste du XVIIIe siècle, avait été mise à la Concier gerie.

Les membres du comité de Salut public, imitant le meurtre d'Orphée par les bacchantes, auraient fait tomber la tête harmonieuse de Mme de Montgeroult sans scrupules. Heureusement pour la célèbre artiste, son ami Sarette, directeur du Conservatoire, alors appelé Institut national de musique, osa, comme Orphée, pénétrer dans le Ténare, où le terrible comité tenait ses séances, et vint réclamer Mme de Montgeroult, disant que l'établissement qu'il dirigeait ne pouvait se passer du plus grand professeur de piano qui existât alors en France.

La raison paraissait puérile aux sombres proconsuls ; il y eut un moment de silence. Deux ou trois membres du comité, écrasés de fatigue, dormaient; des plumes criaient sur le papier; on respirait dans cette pièce froide ces vagues odeurs de sciure de bois et de cire brûlée qui sont comme les odeurs naturelles des bureaux. — Une grande horloge de Boule, sur le cadran fleurdelisé de laquelle on lisait encore : *Leroy horloger du roy*, fait un tic-tac monotone, et le buste en plâtre de la République, placé au-dessus de la tête du président, fixait ses grands yeux blancs et sans prunelles sur le pauvre Sarette. Il y avait, comme on dit au théâtre, *un froid*.

Enfin le président, sortant de sa rêverie, agita une sonnette et un huissier entra.

Le président donna tout haut l'ordre de faire amener à la barre Mme de Montgeroult et compléta son ordre par quelques paroles dites à voix basse. Sarette trembla ; en attirant l'attention du comité de Salut public sur sa pauvre amie, peut-être venait-il de l'envoyer à la mort. Au bout d'un instant, un assez grand remue-ménage se fit dans l'antichambre de la salle des séances ; des chaises tombèrent ; on entendit des voix animées, la porte s'ouvrit à deux battants, et l'on vit entrer, portée par deux patriotes, une caisse

longue, que les yeux troublés de l'ami de Mme de Montgeroult prirent d'abord pour un cercueil ; mais la vue de quatre pieds cannelés et l'aspect de deux pédales désaccrochées se balançant éperdues sous le ventre de la caisse en question, firent comprendre à Sarette que le prétendu cercueil n'était autre chose qu'un piano. Derrière l'instrument, entre deux gendarmes, parut Mme de Montgeroult, pâlie par plusieurs jours de captivité et d'angoisse.

— Citoyenne, dit le président, on assure que l'*Institut national* de musique ne peut se passer de toi et de ton talent, dont nous avons voulu juger par nous-mêmes. Assieds-toi là et joue-nous *la Marseillaise !*

Ce n'était pas le moment de se faire prier. Interdite et tremblante, Mme de Montgeroult se laissa tomber sur une chaise devant le piano et elle commença cette tâche facile pour elle de jouer l'hymne de Rouget de l'Isle. Après avoir joué une fois l'air demandé, l'artiste le reprit en y introduisant quelques timides variations destinées à faire briller son exécution incomparable ; puis, mettant à profit son grand talent d'improvisatrice, elle promena le thème dans les divers tons voisins de celui où elle avait commencé. Jetant alors, à la dérobée, un regard sur le terrible aréopage, elle vit que le président souriait. Les plumes avaient cessé de grincer sur le papier ; tout le monde était éveillé ; deux membres du comité dodelinaient doucement de la tête dans leurs immenses cravates ; un murmure qui allait devenir un fredonnement planait sur le tribunal. Mme de Montgeroult redoubla d'efforts. Ramené au ton principal par un formidable *crescendo* qui faillit faire éclater la poitrine du frêle instrument, le thème sacré reparut tout à coup à la main droite, accompagné de larges arpèges. Le président n'y tint plus, il se leva et, imité par ses collègues, il attaqua d'une voix tonnante le chant national.

A ce bruit inaccoutumé, la porte s'entr'ouvrit ; les huissiers, le sourire de l'obséquiosité sur les lèvres, joignirent leurs voix à celles des commissaires ; plus loin, les deux soldats en faction se mirent à entonner leur chant favori. Pendant ce temps, la mélodie guerrière égrenant ses notes sonores d'étage en étage, on entendit des voix lointaines répéter comme un écho :

Aux armes, citoyens !

Lorsque le délire fut un peu calmé, le président prit la parole et prononça cette courte allocution :

— Citoyenne, nous voyons que tu es une bonne patriote et nous t'acquittons des accusations portées contre toi. Viens recevoir l'accolade fraternelle.

Mme de Montgeroult se résigna, et, dûment embrassée, devenue *sacro-sainte*, comme disait Dumouriez, elle suivit Sarette et franchit pour rentrer dans la vie, cette porte que tant d'autres, hélas! n'avaient repassée que pour entrer dans la mort!

(GAUTIER. *Souvenirs d'un musicien.*)

LE VICOMTE DE MIRABEAU. — Le vicomte de Mirabeau était un homme d'un caractère opposé à son frère le comte Mirabeau à qui j'ai donné le nom de Romulus.

Le vicomte était ce que nous appelions un bon vivant, brave comme son épée, joyeux, jovial et bon compagnon; il avait des réparties uniques qui quelquefois même embarrassaient l'éloquence de son frère, dont il était le plus grand antagoniste dans l'assemblée.

Il était un peu adonné au plaisir de la table, et cette disposition, jointe à sa grosse taille, lui avait fait donner le surnom de Mirabeau-Tonneau. Le Romulus, qui au contraire était fort sobre, le voyant un jour un peu gai, lui dit : — Mais, mon frère, comment pouvez-vous vous exposer ainsi! — Mais, mon frère, lui dit l'autre, la nature a fait entre nous un partage fort inégal : elle vous a donné tous les vices et ne m'a laissé que celui-là ; ne voulez-vous pas encore me l'envier ?

Dans le commencement des troubles, sa loyauté ne lui permettait pas d'endurer les rêveries philosophiques des déclamateurs, il leur cherchait querelle et se battait souvent. Dans une de ces occasions, après qu'il eut tiré son pistolet, son adversaire tira en l'air; sur quoi, devenant furieux, il le menaça sérieusement de l'assommer s'il ne l'ajustait. L'autre chargea son pistolet, tira et lui enleva une boucle de cheveux et la peau.

— A la bonne heure, dit le vicomte, je vois bien que vous me visiez.

Son frère, le sachant blessé, vint le voir et parut le plaindre.

— Il y a, lui répondit-il d'une voix faible, quelque chose de consolant dans ma situation, c'est que je suis bien sûr que je n'aurai jamais la même inquiétude pour vous.

Après que tout parut décidé contre les royalistes, le vicomte fut s'établir à Etheinem dans les États du cardinal de Rohan, à quelques

lieues de Strasbourg, où, avec l'aide du marquis de la Ferronnière, il réussit à former une légion à laquelle il donna son nom. L'uniforme était noir, et sur le bouton il y avait : Honneur aux preux. Il fit plusieurs fois des expéditions de l'autre côté de la rivière, quoique la guerre ne fût pas déclarée avec l'Empire. Il vint un jour entr'autres chez le maire d'une petite ville, se fit préparer à manger chez lui et le força à le servir à table avec écharpe tricolore pour avoir le plaisir de se faire servir par la *nation*.

Il est mort très regretté de ses officiers et de ses soldats. Sa légion porte encore son nom et s'est souvent distinguée pendant cette guerre, sous les ordres du Prince de Condé.

(La Tocnaye).

Un émigré boulonnais. — Boulogne était le point par lequel les émigrés allaient et venaient avec le plus de facilité, en s'embarquant par les paquebots. La surveillance y fut, pendant long-temps, moins rigoureuse qu'ailleurs, et beaucoup de gens s'enrichirent par ce moyen ; les autorités révolutionnaires peut-être les premières.

Cela me rappelle un monsieur de Macarty, qui émigrait, le chapeau sous le bras ; il était toujours poudré, musqué et habillé avec un soin extrême. Il avait dans sa poche deux chemises, deux cravates, deux mouchoirs et deux paires de bas : c'était tout son bagage et il le portait toujours sur lui. Dès qu'il commençait à être remarqué dans une ville, il en sortait en se promenant, une badine à la main, de l'air le plus dégagé ; il causait même quelquefois avec la sentinelle et lui demandait son chemin. Il s'en allait ensuite dans la ville voisine, y entrait avec le même air d'insouciance, en fredonnant un air de vaudeville ou d'opéra. Après avoir ainsi parcouru Montreuil-sur-Mer, Samer, Calais, il vint à Boulogne. Il était fort amusant et soupait souvent chez Lady Montaigue ; mais, à l'arrivée de Pereyra, il prit un bateau pêcheur, avec lequel, je pense, il gagna les côtes d'Angleterre, car on ne le revit plus, et bien lui en prit ! Une fois en mer, il fut en sûreté, les vaisseaux anglais recueillant toutes ces petites embarcations.

(*Souvenirs d'une actrice.*)

DOCUMENTS INÉDITS

Rapports de J.-M. Simoline, ambassadeur russe à Paris, au vice-chancelier comte J.-A. Osterman [1].

I

Première explosion de la Révolution française.

Paris, 8/20 juillet 1789.

La révolution s'est accomplie en France et le pouvoir royal n'existe plus. Les esprits, à ce qu'il paraît, avaient été préparés à l'insurrection de la Ville de Paris, insurrection qui éclata le lendemain du départ de M. Necker et, pendant les jours suivants, ne fit que s'accroître, comme Votre Excellence le verra d'après le journal des faits qui se sont produits depuis samedi dernier jusqu'à vendredi, journal que je lui adresse ci-joint. A ce journal j'ose joindre plusieurs informations imprimées qui exposent de la manière la plus claire et la plus détaillée cet événement si inattendu pour l'Europe. L'insurrection a été accompagnée d'épouvantables scènes de meurtres; un grand nombre de victimes ont succombé, lesquelles étaient, comme on le reconnaît maintenant, complètement innocentes, pour la plupart du moins. L'ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur, le comte de Mercy, crut de son devoir de se mettre en sûreté contre la haine que le peuple lui manifestait comme représentant du frère de la reine. Il est parti pour la campagne et a été obligé de solliciter pour la sauvegarde de la maison consulaire un détachement de la milice bourgeoise, qui lui fut donné. Cette garde reçut l'ordre de ne laisser pénétrer dans la maison qui que ce fût qu'après l'avoir soigneusement fouillé, ce qui m'attendait, moi aussi, quand je me présentais pour voir le secrétaire de l'ambassade. Pourtant je n'eus pas à me soumettre à cette cérémonie, le secrétaire se trouvant absent. Par ordre du Comité permanent on a fait une perquisition dans la maison consulaire, espérant trouver des canons et un dépôt de munitions.

1. (Les originaux se trouvent aux Archives du ministère des Affaires étrangères à Moscou. (*Arch. Russes*, 1875, nº 8. Traduction.)

La cruauté et la férocité du peuple français se sont manifestées à cette occasion par les mêmes traits que ceux que nous lisons avec terreur dans les descriptions du massacre de la Saint-Barthélemy, avec cette différence cependant qu'au lieu du délire religieux qui poussait alors à agir, les esprits se trouvent en ce moment sous l'empire du fanatisme politique engendré par la guerre et la révolution d'Amérique. Si le roi eût résisté aux exigences du comité siégeant à l'Hôtel-de-Ville, le peuple l'aurait infailliblement chassé du trône, de sorte que ce bon prince, qui ne veut de mal à personne, s'est trouvé dans la cruelle nécessité de se soumettre aux ordres des émeutiers, d'autant plus que les gardes françaises eurent l'infamie de l'abandonner ; quant aux troupes assemblées autour de Paris et à Versailles, le roi ne pouvait compter sur elles.

Par un arrêté pris à l'occasion de la réponse du roi, l'Assemblée nationale, en qualité d'interprète des sentiments populaires, a exprimé à M. Necker et aux autres ministres congédiés son respect et le regret qu'elle ressent à propos de leur retraite.

Redoutant les funestes conséquences de la réponse du roi, l'Assemblée continue d'insister sur l'éloignement des troupes qui entouraient Paris et Versailles et sur la constitution d'une garde composée de citoyens.

Elle déclare de nouveau qu'entre le roi et l'Assemblée nationale il ne saurait y avoir de médiateurs ; que les ministres et agents du gouvernement, civils et militaires, doivent être responsables de tout acte contraire aux droits du peuple et aux arrêtés de l'Assemblée nationale ; que les ministres actuels et les conseillers du roi, quels que soient leurs grades et dignités, sont de même personnellement responsables de ce qui se fait à cette heure et des conséquences qu'auront les événements ; que la dette publique est garantie par l'honneur et l'équité de la Nation française, qui ne se refuse pas à en payer les intérêts ; et pour celà aucun pouvoir, quel que fût son nom ou sa qualité, n'a le droit de prononcer le mot déshonorant de banqueroute.

En finissant, l'Assemblée nationale déclare qu'elle insiste sur les arrêtés précédents, et que la présente déclaration sera soumise au roi par le président, publiée par la voie de la presse et, par ordre de l'Assemblée nationale, adressée à M. Necker et aux autres ministres dont le peuple s'est vu privé.

Toute communication avec les pays étrangers est suspendue depuis le lundi et celà décidément pour tous. Aux barrières la garde composée de citoyens fouille et même déshabillle les personnes des deux sexes qui entrent dans la ville ou qui en sortent.

J'ai considéré comme de mon devoir de ne pas tarder à dépêcher à Votre Excellence un courrier chargé de lui fournir des informations sur cet événement qui, en dehors de sa portée générale, est encore à cette heure d'une gravité particulière pour notre cour. CE SERAIT UNE RÊVERIE QUE DE COMPTER MAINTENANT SUR L'ALLIANCE DE LA FRANCE ET A PLUS FORTE RAISON ENCORE SUR SON INFLUENCE POLITIQUE. En admettant même que le nouveau ministère fût très favorable à l'alliance projetée

par Sa Majesté l'Impératrice, il n'est pas en état de s'en occuper longtemps. Dans les affaires qui pèsent maintenant sur nos épaules IL FAUT CONSIDÉRER LA FRANCE COMME NON EXISTANTE. Ne prenant pas sur moi de donner des conseils, je considère pourtant comme de mon devoir d'exposer ce que je vois, et c'est pourquoi je dirai que, même parfaitement disposée en notre faveur, la France n'est pas en état de nous rendre un service quelconque et que son alliance avec l'empire russe doit être considérée comme une rêverie. En dehors de cela la nation française est pleine de répugnance pour une alliance avec la maison d'Autriche, et cela grâce à la reine, et, si même nous parvenions à susciter une pareille alliance, elle n'aurait aucune portée, par la raison que les ministres sont maintenant obligés de suivre la direction prédominante et les suggestions du tiers état. Si l'Impératrice a besoin d'intermédiaire pour finir plus promptement les deux guerres qu'elle a entreprises, il est indispensable de s'adresser pour cela ailleurs. La liberté avec laquelle je m'explique, Votre Excellence doit l'attribuer à mon zèle pour le service et pour les intérêts de notre grande et auguste Souveraine. Il est impossible de ne pas se sentir frappé d'étonnement en voyant qu'il a suffi de trente-six heures pour que la monarchie française fût détruite et son représentant obligé de signer toutes les insolentes et impératives exigences que lui pose un peuple dissolu, cruel et barbare. Et encore le Souverain doit-il s'estimer heureux de ce que le peuple a bien voulu se contenter du sacrifice qu'il lui a fait des droits et pouvoirs royaux.

Au Palais-Royal, centre de l'émeute, on avait, dimanche soir, l'intention de proclamer le duc d'Orléans chef du gouvernement de la France. Il se rendit immédiatement à Versailles pour signifier au roi et à ses frères que, tout en aimant la liberté, il ne voulait prendre aucune part à une si absurde entreprise, et dès ce moment il ne quitta plus Versailles. Il ne fut pas non plus au nombre des députés qui, vendredi, accompagnèrent Sa Majesté à l'Hôtel-de-Ville. De cette manière le peuple n'eut pas l'occasion de crier en présence du roi : « Vive le duc d'Orléans ! » Ce qui ordinairement avait lieu quand celui-ci se montrait dans la foule.

A l'Hôtel-de-Ville, le roi s'est trouvé très ému, et ce n'est qu'à grand' peine qu'il a pu prononcer les mots suivants qu'on fut obligé de répéter à l'Assemblée : « Mon peuple peut toujours compter sur mon amour. » Monsieur Bailly, ayant reçu du roi l'ordre de remplir les fonctions de garde des sceaux, a continué le discours royal, et a dit que le roi était venu pour calmer l'agitation des esprits, qui pourrait encore se produire à l'occasion des dispositions annoncées par lui au peuple, et aussi pour jouir de la vue et de l'affection de son peuple ; que Sa Majesté désire que la paix et le calme se rétablissent dans sa capitale, que tout y marche selon l'ordre habituel d'autrefois, et qu'une fois la loi enfreinte, les coupables soient livrés aux mains de la justice.

Sa Majesté a confirmé le marquis de la Fayette dans le grade de commandant en chef des milices bourgeoises de Paris, et monsieur Bailly, maire de Paris, dans la fonction de prévôt des marchands. On dit que ce

dernier réunira aussi dans sa personne la fonction de lieutenant de la police. Sa Majesté a aussi consenti à ce que sur les ruines de la Bastille on lui érigeât un monument, et à ce que le régiment des gardes françaises, qui par une inaction facilita la révolution, portât dès ce jour le nom de garde nationale.

Beaucoup d'entre les courtisans sont déjà partis. On nomme madame de Polignac gouvernante des enfants de France, avec la duchesse de Guiche, sa fille, le comte de Vaudreuil, le baron de Besenval, lieutenant-colonel de la garde suisse, et beaucoup d'autres. Le prince de Lambesc est parti avec le maréchal de Broglie à la tête du régiment Royal-Allemand, qui a passé la nuit de vendredi à samedi à Saint-Denis, se dirigeant sur Nancy[1].

II

Journal des événements qui se sont produits à Paris depuis le 11 jusqu'au 17 juillet 1789.

Samedi 11 du mois courant, s'est produit un événement des plus remarquables et complètement inattendu: Monsieur Necker a été congédié, et presque tout le ministère a été changé. Le baron de Breteuil a été nommé président et chef du conseil des Finances et M. de la Galaisière, contrôleur général des Finances pour les signatures ; le duc de Vauguyon, ministre des Affaires étrangères; M Delaporte, secrétaire d'Etat pour la Marine ; le maréchal de Broglie, ministre de la Guerre et généralissime ; M. Delafon, intendant des armées et de la flotte ; M. Damecour, membre du conseil des Finances. Villedeuil, secrétaire de la maison royale et de Paris, s'est maintenu en sa place, de même que le garde des sceaux. Le duc de Nivernois s'est éloigné il y a plusieurs jours.

La fatale nouvelle de tous ces changements n'est arrivée à Paris que dans la matinée du dimanche. Le chagrin fut général et le peuple commença à entrer dans le désespoir. Le premier signe par lequel la tristesse se manifesta fut la clôture des représentations théâtrales. Ensuite, il fut décidé qu'on s'armerait pour repousser la force par la force, ce qui, en effet, fut exécuté exclusivement par le peuple. La nuit de dimanche à lundi fut des plus terribles. On parcourut les rues l'épée nue à la main avec des cris d'incendie et de pillage. Pourtant on ne brûla que quelques-unes des nouvelles barrières et on ne pilla que le couvent de Saint-Lazare. A dix heures, on se mit à assiéger la maison de Richelieu, qui servait de quartier général aux troupes postées dans Paris et aux environs. Des coups de fusil retentirent ; mais l'attaque dirigée sur la muraille du jardin, fut repoussée grâce aux gardes françaises, accourues en toute hâte, qui

1. En marge : Reçu le 27 juillet 1789.

dispersèrent la foule. A une heure du matin eut lieu une escarmouche très considérable sur le boulevard de la Comédie-Italienne ; les régiments de la cavalerie royale allemande et des dragons du roi se sont battus avec le peuple, du côté duquel a passé la plus grande partie du régiment des gardes françaises et des détachements de ceux de Provence et de Ventimille-Infanterie. Ces derniers tirèrent sur les deux régiments restés fidèles au roi et tuèrent six cavaliers et deux chevaux.

Lundi 13, à 10 heures du matin, les citoyens décidèrent de prendre part à l'affaire et organisèrent une milice, dans le but de sauvegarder l'ordre et de contrebarrer la force. On sonna le tocsin pour donner le signal de se rassembler par arrondissements dans les églises afin de s'inscrire à la milice. Les armes furent prises chez les armuriers, dans l'Arsenal, dans les magasins royaux, dans la maison des Invalides, et bientôt plus de 80 mille citoyens se trouvèrent armés. On organisa, pour le jour comme pour la nuit, de très fréquentes rondes, et l'ordre fut tout de suite rétabli. Les cocardes vertes, signe d'espérance, entrent en vogue, et sans elles personne n'ose se montrer dans la rue. La nuit de lundi à mardi se passa très calme. Par ordre de la municipalité, quatre vauriens, coupables de vols et de pillage, ont été pendus sur les cordes qui soutiennent les lanternes des rues.

Dans la matinée de mardi 14, plus de 150 mille citoyens étaient déjà sous les armes. Les gardes françaises, la milice à cheval et à pied, et une multitude de soldats de tous genres ont prêté serment à la municipalité de Paris et au peuple. Les cocardes vertes furent remplacées par des cocardes bleues et rouges, pour la raison que la livrée du frère du Roi, le comte d'Artois, est verte : c'est à lui qu'on attribue l'éloignement de Necker. Les prévôts de Paris et des marchands, le lieutenant-général de la police et les dignitaires municipaux prirent part à l'affaire publique. Aux barrières et aux divers endroits de la ville furent postés des canons. Beaucoup de rues furent dépavées, quelques-unes barricadées de calèches et de chariots. A midi fut annoncée la défense de s'absenter de la ville sous quelque prétexte que ce fût : on fouillait les voitures et ceux qui s'y trouvaient, de même que les piétons. En exécution de cette mesure, le messager à cheval envoyé à Versailles porteur d'une lettre du prévôt des marchands, M. Flesselles, qui informait de ce qui se passait à Paris, fut arrêté et la lettre remise à l'Hôtel-de-Ville. On se rendit chez Flesselles et on le surprit écrivant une seconde lettre destinée au gouverneur de la Bastille, marquis de Launay. Flesselles lui conseillait de tenir ferme, dans le cas où l'on viendrait lui demander des armes, et ajoutait que dans la soirée, avant 9 heures, il recevrait un renfort. Après une telle découverte, le peuple s'empara du prévôt des marchands et le mit en pièces. Ensuite on se rendit à la Bastille et l'on exigea que de Launay réunît toutes les armes qui étaient en sa possession. De Launay répondit qu'il se soumettait à cette exigence et qu'on n'avait qu'à entrer dans la forteresse pour les prendre. Une trentaine de miliciers municipaux se rendirent à cette invitation. Une fois qu'ils furent entrés, on souleva le pont-levis et, *à ce qu'il paraît*, on tira le canon sur

la foule restée dehors. Alors commença l'assaut de la forteresse, et une heure et demie après elle fut prise. De Launay fut haché en morceaux, de même que le major de place, M. Salbray, et plusieurs canonniers. Le fils du gouverneur, âgé de 18 ans, qui défendit son père, subit le même sort. Après cela on promena en triomphe par toute la ville les têtes du marquis de Launay, de son fils, du major, de M. Flesselles et des deux canonniers qui avaient tiré de derrière les murs de la Bastille. Dans la soirée, ces têtes furent exposées dans le jardin du Palais-Royal; des femmes et des enfants dansèrent autour, en exprimant le regret qu'il y en eût si peu. Les têtes du comte d'Artois, du prince de Lambesc et de la duchesse de Polignac furent mises à prix. Le frère du roi s'est attiré cette disgrâce pour avoir contribué à l'éloignement de Necker; le prince de Lambesc, pour avoir, en entrant à la tête de son régiment (dimanche soir) dans le jardin des Tuileries, frappé de son sabre un vieillard de 80 ans qui n'avait pas voulu ou n'avait pas pu se ranger de côté; et madame de Polignac comme conseillère de la Reine. Dans cette journée on brûla encore plusieurs barrières, et le nombre des soldats déserteurs augmenta considérablement. La nuit de mardi à mercredi se passa très calme malgré le bruit répandu que dix mille hommes de l'armée royale s'approchaient de la ville.

Mercredi 15, dans la matinée, on promena par la ville dans une calèche un soldat de la milice bourgeoise qui, le premier avait pénétré dans la Bastille et levé la main sur M. de Launay. Il fut décoré de la croix de Saint-Louis et proclamé gouverneur de la Bastille. A midi on reçut de Versailles la nouvelle que le roi était venu dans la salle où siège l'assemblée des états généraux, que maintenant on nomme Assemblée nationale, que seuls deux de ses frères l'accompagnaient et que le roi avait prononcé ces paroles : « Informé de l'affreux désordre qui règne dans la capitale, je viens au milieu de vous, représentants du peuple, pour vous inviter à me prêter aide en ces circonstances et assurer le salut de l Etat. J'ai ordonné d'éloigner les troupes ; et vous, je vous autorise et invite même à informer la capitale des dispositions que j'ai prises. » Ces mots furent applaudis de toute l'assemblée. Les ducs d'Orléans et de Biron l'enlevèrent dans leurs bras, et les représentants du peuple le reconduisirent jusqu'au palais, sur le balcon duquel l'attendait la Reine avec le dauphin. Elle fut aussi applaudie. Une députation composée de 80 membres de l'Assemblée nationale arriva à Paris, à l'Hôtel-de-Ville, pour faire connaître les dispositions du roi. Elle fut accueillie par des applaudissements frénétiques. Le duc de Liancourt monta sur une fenêtre et harangua le peuple. Ce discours ne calma pas entièrement les esprits, car on ne supprima pas les rondes et autres précautions jusqu'à ce que les affaires se furent arrangées définitivement. M. le marquis de la Fayette fut proclamé commandant en chef de la milice bourgeoise de Paris, de tout le royaume, et maire de Paris, M. Bailly, ci-devant président de l'Assemblée nationale. M. de Crosne, lieutenant-général de la police, donna sa démission, et elle lui fut accordée. Le bruit se répandit que le lendemain à onze heures le roi viendrait à Paris.

Mais, dans la matinée de jeudi 16, on commença à réfuter ce bruit, ce qui ranima les doutes du public à propos de la fin du désordre. Dans la même journée, le Comité permanent donna ordre de démolir la Bastille. Alors on arrêta et amena à l'Hôtel-de-Ville M. de Saint-Marc, parent de M. de Launay, qui aurait, dit-on, formé le projet de s'emparer de cette forteresse, ce qui ne lui réussit pas grâce à la trahison.

Vendredi 17, jour qui restera à jamais mémorable dans les annales de la France, à 6 heures 1/2 du matin, il fut annoncé que le roi informait la Ville de son arrivée à Paris vers 11 heures et de la séance royale à l'Hôtel-de-Ville. Dès 8 heures, le peuple commença à se rassembler sur le chemin que Sa Majesté devait parcourir. Depuis l'Hôtel-de-Ville jusqu'au Point-du-jour on échelonna sur la route une double rangée de citoyens armés, entremêlés de gardes françaises et d'autres troupes, commandés par des officiers de la milice bourgeoise. Le roi n'arriva qu'à deux heures et demie, dans une voiture ordinaire, en compagnie du maréchal de Bauveau, du duc de Villeroi, du capitaine des gardes de Villequier, du premier chambellan et du comte d'Estaing. Suivait une seule voiture dans laquelle se trouvaient plusieurs courtisans. Les députés de l'Assemblée nationale et de l'Hôtel-de-Ville vinrent recevoir le roi à la barrière de la Conférence, et le prévôt lui présenta sur un plat en or les clefs de la ville. Devant Sa Majesté on porta une branche d'olivier. Sa voiture était précédée d'un guet à cheval et d'une nombreuse milice à cheval, ayant à sa tête M. le marquis de la Fayette ; à sa suite venait la milice d'infanterie composée de plus de cent mille hommes. Au lieu de : « Vive le Roi ! On criait : Vive la Nation ! » Ce à quoi on ajoutait que le roi serait acclamé plus tard, à son départ, si l'on était content de lui.

Arrivé à l'Hôtel-de-Ville, Sa Majesté approuva tout ce qui avait été fait par la municipalité, et déclara qu'il avait congédié le nouveau ministère et envoyé en exil son frère, le comte d'Artois (qui est dit-on parti pour Turin). La famille des Polignac a aussi reçu ordre de s'éloigner de la Cour. Un courrier a été expédié vers M. Necker avec une lettre du roi qui le priait en son nom et au nom de la nation de reprendre ses fonctions. On suppose qu'il est à Bruxelles, et l'on espère qu'il reviendra ce soir même ou demain matin.

Le roi repartit à six heures du soir et on cria : « Vive le Roi et la Nation ! » La voiture de Sa Majesté fut entourée d'une foule de citoyens armés qui tenaient leurs fusils crosses en l'air ; beaucoup de fusils étaient sur la voiture. Le chapeau du roi était orné d'une cocarde qu'on appelle nationale, et qui lui fut présentée à l'Hôtel-de-Ville par M. Lally Tollendal.

M. le marquis de la Fayette défendit toute manifestation de joie et donna l'ordre que les arrondissements s'assemblassent comme d'ordinaire pour organiser les rondes.

Le roi consentit à ce que, sur les ruines de la Bastille, on éleva un monument à Louis XVI, régénérateur de la liberté publique, restaurateur de la prospérité nationale, père du peuple français.

J.-M. Simoline.

II

Papiers de Benaben. — Journal

(*Suite*)

Dit jour. — La Commission militaire d'Angers a condamné *à la peine de mort* : la veuve *Rochard* ; les deux sœurs *Renaut* ; Mélanie Louet, femme *Lehainault,* de Rablay ; Charles *Lehainault,* son fils, qui ont été exécutés par le moyen de la fusillade.

La Commission militaire des Gardes [1] a condamné à la peine de mort : Perrine Besson, femme *Gourdon* et *ses quatre enfants* ; Sophie Pineau, femme *Viau,* 50 ans ; René *Martin,* 57 ans ; Perrine *Boutin,* 25 ans ; Charlotte Gabory, femme *Raby,* et *un enfant ;* Françoise Plessis, femme Louis *Crétin,* et *deux enfants ;* la mère de Charlotte *Gabory ; sa belle-sœur ;* Marguerite *Hervé,* 46 ans ; Michelle Baranger, femme *Leroux,* 34 ans, et *deux enfants ;* Jeanne *Gaschet,* 20 ans ; Angélique *Durbecée,* mariée, qui a *deux filles* condamnées avec elle ; Marie Bordet, femme *Louétière,* et *quatre enfants ;* Jeanne Turlais, femme *Besson,* 35 ans ; Perrine Robineau, veuve *Augereau,* 60 ans ; Marie Grégoire, femme *Hilaire,* 34 ans, et *deux enfants ;* Jeanne *Gourdon,* QUATRE ANS ; Perrine Vivion, femme *Foucher,* 36 ans, et *trois enfants* ; Louise Jacob, femme *Boulestreau,* et sa fille, Louise *Boulestreau* ; Pierre *Gourdon* ; Marie *Boulestreau* ; Marie Gaschet, veuve *Viau,* 27 ans ; veuve *Gourdon* ; Marie Cassin, femme *Cailleau,* 30 ans ; Andrée Goulbault, veuve *Rabin,* 73 ans ; Marie Sécher, femme *Dutour,* 40 ans, et ses *deux filles* ; Marie *Hilaire* ; Marie Hilaire (*sic*), femme *Quenion,* 40 ans ; Perrine *Cailleau,* 24 ans ; Marie Pasquier, femme *Raby,* 50 ans, qui ont été *exécutés par le moyen de la fusillade.*

Dit jour. — La Commission militaire de Chanzeaux [2] a condamné *à mort :* la femme *Blanchard,* de la Briauderie, de Chanzeaux ; la fille *Fougeray* ; Charlotte Forest, femme Julien *Blanchard* ; Perrine *Blanchard* ; femmes *Bougère* et *Fribault* ; femmes *Rubier* et *Micheau* ; les filles *Ragueneau* et *Picherit* ; les femmes *Poesnault, Grimault* et *Vaslin* ; *Albert,* femme *Albert.*

7. — La Commission militaire d'Angers a condamné : *Huault de la Bernarderie,* Charles-Marie, ci-devant curé de Craon ; Françoise Cour-

1. Bourg, canton de Chemillé. — Il n'y eut jamais de Commission militaire aux Gardes. Il s'agit ici d'un de ces tribunaux qu'improvisaient les généraux républicains.

2. Bourg, canton de Thouarcé. — Même observation sur le tribunal qui prononça ce jugement que sur celui des Gardes. — Les détails de cette condamnation et de l'exécution qui la suivit ont été donnés par M. de Quatrebarbes : *Une paroisse vendéenne sous la Terreur.*

tois, femme *Gazeau,* des Ponts-de-Cé, et la veuve la *Sorinière*[1] *à la peine de mort.*

8. — La colonne du général Grignon[2] est arrivée à la Flocellière ; celle du général Amey à Pouzauges[3].

Dit jour. — La Commission militaire d'Angers a condamné : Charlotte Dutreau, veuve *Chabot,* 68 ans ; Bénigne *Bessé,* 61 ans ; Rosalie *Duverdier* ; Marie *Humeau,* dévideuse, 43 ans ; René *Bellanger,* 20 ans, domestique, *à la peine de mort.*

9. — On a affiché un arrêté de Francastel[4] contre les jeunes gens qui cherchent à se soustraire à la réquisition.

Dit jour. — La Commission militaire d'Angers a condamné : Louis *Catoleau,* 20 ans ; *les deux Frouin* ; *Guilloteau* ; *Edin* ; *Thuau* ; tous cinq membres du Comité révolutionnaire de Saint-Lambert, *à la peine de mort.*

11. — La Commission militaire d'Angers a condamné : les femmes *Huau* et *Verger* ; Jean-Baptiste *Desmares*[5] ; *Morna,* ex-juge des traites[6], *à la peine de mort.*

12. — La colonne du général Grignon est arrivée au Pin, près Châtillon[7].

On vient d'adresser, par ordre de Turreau, tous les objets d'argent trouvés dans les châteaux de la Vendée, à la Convention.

13. — La Commission militaire d'Angers a condamné *à la peine de mort* : Anne *Offrai,* de Soulaines, 40 ans ; veuve *Brossard,* de Saint-Laurent ; Marie *Bellanger,* fille ; Odille *Bongard,* Marianne *Vaillant,* ci-devant religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Angers[8] ; femme *Houdet* ; Marie *Houdet* ; Madeleine *Houdet* ; Julie *Houdet,* toutes trois filles de la femme Houdet ; Pagis, femme *Rouleau,* d'Angers ; Renée *Poissonneau* ; Jacquine

1. Du Verdier de la Sorinière, mère de Marie-Louise et de Catherine de la Sorinière, exécutées le 22. — Détails sur cette famille dans Dom Chamard et M. Godard, cit.

2. Grignon, Louis, né à Louerre (Maine-et-Loire), en 1718, mort entreposeur de tabacs à Angoulême, en 1825.

3. Chef-lieu de canton, arrondissement de Fontenay-le-Comte.

4. Représentant du peuple envoyé en mission à Angers, en même temps que Carrier à Nantes. Il était gentilhomme. Son élégance exquise, la beauté de son visage faisait un singulier contraste avec le cynisme de ses actes et de ses paroles. Il portait constamment le chapeau à cornes, l'habit brodé, la culotte courte, les bottes vernies à tiges rabattues et la ceinture tricolore. Sa réputation d'infamie, surpassée par celle de Carrier, mériterait à tous égards de l'égaler. Détail curieux : ce monstre à face humaine est mort directeur... *des Bergeries de France.*

5. Né à Pont-l'Évêque, adjudant-général de l'armée de Niort, et commandant de celle de Bressuire.

6. Joseph Morna, ex-juge des traites et gabelles. Son fils avait été fusillé au Port-de-l'Ancre le 27 décembre.

7. Châtillon-sur-Sèvres, chef-lieu de canton, arrondissement de Bressuire.

8. Un petit groupe en marbre, œuvre de M. le chanoine Choyer, et représentant ces deux religieuses ; a été placé dans la chapelle du Champ-des-Martyrs. En souvenir de ces deux victimes, les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul qui desservent l'hôpital d'Angers, ont toujours, parmi elles, une sœur du nom d'Odile et une autre du nom de Marianne.

Fleuriot, veuve *Quenion* de Mizé ; Marie Lemée, femme *Varancé*, d'Angers ; qui ont été *exécutées par le moyen de la fusillade* [1].

14. — L'allemand Stofflet s'étant réemparé de Saint-Macaire [2], en a été délogé par le brave général Robriquet, mais celui-ci a dû battre en retraite après avoir été blessé et avoir perdu une centaine d'hommes.

18. — La Commission militaire de Saumur a condamné *à la peine de mort* : Jacques et Pierre *Augereau*; Jacques *Cherrier*; la veuve *Cherrier* ; François *Chemineau*, de Vezins ; veuve *Chabosseau* ; veuve *Chaillou* ; Rose *Guérin* ; femme *Girardeau* , de Maulévrier ; Mathurin *Brault* ; femme *Brault*, de Latour-Landry.

19. — La Commission militaire d'Angers a condamné le nommé *Coudrain à la peine de mort.*

21. — La Commission militaire d'Angers a condamné *à la peine de mort* les nommés *Marchais*; *Daligon* ; *Bauchet* ; Claude *Herbelot*, boucher à Champtoceaux ; René *Landais* , domestique ; Pierre *Moreau*, 15 ans.

22. — La Commission militaire a condamné *à la peine de mort* : Julienne *Thibault* ; Catherine *Verdier la Sorinière* ; Marie-Louise *Verdier la Sorinière* ; *Doyen* fille, à Saint-Aubin-de-Luigné ; fille *Cady*, de Rochefort [3].

23. — La Commission militaire d'Angers a condamné les nommés *Soulard* ; François *Oudard* ; *Pichonnière* ; Louis *Jousselin*, ci-devant noble, de Montilliers, *à la peine de mort.*

26. — Cordelier vient encore de remporter deux nouvelles victoires à Beaupreau [4] et à Montrevault [5] ; plus de deux mille brigands sont morts sous ses coups ; leur fuite étoit si précipitée qu'un bon nombre s'est noyé dans l'Aivre [6]. Le ci-devant régiment de Beaujolais a eu la plus grande part à la victoire.

27. — La Commission militaire d'Angers a condamné le nommé *Noel Pinot*, ci-devant curé du Louroux, *à la peine de mort* [7].

Ventôse 4 [8]. — Elle a condamné René Letourneux, dit de *Beaumont*, et, le lendemain, 5 ventôse, la femme *Letourneux* [9] et Françoise *Bâtardière* [10], sa servante, *à la peine de mort.*

8. — La Commission militaire d'Angers a condamné le nommé *Berthelot de la Durandière*, ex-président du district de la Flèche, à être *guillotiné.*

1. Voir dans Dom Chamard et M. Godard, cit., les détails biographiques sur ces victimes.
2. Saint-Macaire-en-Mauges, canton de Montfaucon.
3. Voir dans Dom Chamard et M. Godard, cit., les détails sur ces victimes.
4. Petite ville, chef-lieu de canton, arrondissement et à 19 kilomètres de Cholet.
5. Bourg, chef-lieu de canton, arrondissement et à 28 kilomètres et demi de Cholet.
6. L'Evre, petite rivière qui passe à Beaupreau.
7. 22 février 1794.
8. L'abbé Pinot fut condamné à mort le 3 ventôse et mort le 27 pluviôse.
9. Née de Boylesve.
10. Elle était originaire de Jallais. (*Note de Benaben.*)

12. — Louis Pinson, marchand d'œufs à Étriché; Jean Garnier, marchand de denrées rue ci-devant Saint-Aubin, pour avoir contrevenu à la loi du *maximum*, l'un en vendant trente douzaines d'œufs au dessus du maximum, l'autre en les achetant, sont condamnés tous deux à l'amende du double de la valeur des œufs, au profit du bureau de secours, en trente sols de citation; seront inscrits sur la liste des suspects et, à cet effet, ils seront conduits de suite au Comité révolutionnaire.

Dit jour. — La Commission militaire d'Angers a condamné Valery *Lecoq*, ex-avoué à Segré; François *Marsais*, voiturier; Christophe *Niveleau*, maire de Saulgé [1], *à la peine de mort.*

13. — La Commission militaire d'Angers a condamné Louis-Jérôme *Allain*, d'Elbœuf, et *Gastineau* [2], professeur en droit à la ci-devant Université d'Angers, *à la peine de mort.*

14. — La Commission militaire d'Angers a condamné *à la peine de mort*: *Sailland*, dit d'Épinard, ex-conseiller à la sénéchaussée de Saumur; Hercule-Gilles *Lagrandière*, ci-devant noble; Victoire *Avril*, d'Aubance [3].

15. — Elle a condamné: Antoine-Luc *Morin*, prêtre réfractaire, et la femme *Lagrandière, à la peine de mort.*

17. — La dite Commission a condamné François *Verger*, de Crée, *à la peine de mort.*

25. — La dite Commission a condamné François *Deléon*, maçon de Saint-Rémy, et *trois autres, à la peine de mort.*

26. — La dite Commission a condamné René *Épron*, tisserand de Dampierre, *à la peine de mort.*

Germinal 2 [4]. — La Commission militaire d'Angers a condamné *à la peine de mort*: Louis *Chartier*, ci-devant vicaire à Sœurdres; François *Meunier*, de la ci-devant paroisse du Pertre; Jacques *Clïou*, de Saint-Cyr; *Baudouin*, officier municipal; René *Maurié*; Julien *Aubin* et Jean *Chevalier*, tous trois d'Argentré, tous six brigands; Mathurin *Flandrin*, de la Tour-Landry; Élisabeth *Chaveneau*, de Thouars; Henri *Verdier la Sorinière* [5]; *Body*, ex-juge au district d'Angers, membre du Conseil supérieur des brigands [6]; François *Chauveau*; François *Grellet*, de Denée, 13 ans; Joseph *Bazantais*, de Gonnord; femme *Raynaud*, de Montrevault et ses *quatre filles*; femme *Hérault*, de Mallièvre; femme *Descrance*,

1. Saugé-l'Hôpital, dont il fut le premier maire.

2. Gastineau, Jacques, docteur agrégé en la Faculté de Droit, professeur de droit canon et de droit civil à l'Université et directeur de l'Académie d'Angers. (V. détails dans Dom Chamard et M. Godard, cit.)

3. Nom révolutionnaire de la commune de Saint-Melaine.

4. 21 mars 1794.

5. Du Verdier de la Sorinière.

6. Bodi Victor, né à Maulevrier en 1750, ancien recteur de l'Université d'Angers et l'un des avocats les plus distingués du barreau de cette ville. Lors de la prise d'Angers par les Vendéens, il fut élu membre de leur Conseil supérieur; comme il refusait d'accepter ces fonctions, quatre cavaliers l'enlevèrent et le conduisirent à Châtillon-sur-Sèvre, où se tenait le Conseil. Il fut arrêté lors de la dispersion de la Grande-Armée.

de Cholet ; Henri *Brichet*, de Saint-Aubin, 13 ans ; Étienne *Robin*, de Saint-Lambert ; *de la Haie des Hommes* [1], ci-devant noble, de Coron ; *David*, de Niort, ex-secrétaire du Département des Deux-Sèvres ; Joseph *Samson*, laboureur à Vauchrétien ; Pierre *Poitevin*, couvreur à Saint-Saturnin ; fille *Diot*, rue Lionnaise, à Angers, Athanaïs *Camus*, perreyeur, à la Madeleine à Angers ; François *Retailleau*, tisserand à Chanzeaux [2].

8. — Ladite Commission a condamné à mort : Louis *Gauron*, ci-devant vicaire à Mazé ; Perrine et Marie *Bernardeau*, filles, de Thouars ; Elisabeth *Chaveneau*, de Thouars [3] ; Marie Feillatreau, veuve *Dumont*, du *Vert-Galand* [4], en Bressigny.

9. — Ladite Commission a condamné à mort : le sieur *Mornet* ; Perrine *Bourgneuf*, ex-religieuse aux Ponts-de-Cé, 58 ans ; Perrine *Alot*, fille, à Chalonnes, 40 ans ; Marie-Joséphine *Cartier*, religieuse, à l'Hôtel-Dieu, 55 ans ; Jeanne Marianne *Morin*, 48 ans ; Marie-Elisabeth *Chevrel*, 28 ans ; Françoise *Charfoullant*, 66 ans ; Marie-Catherine *Butaud*, 43 ans ; Madeleine Sallé, femme Pierre *Avare*, 40 ans ; Sophie Navry, veuve Philippe *Houdet*, de Chollet, 36 ans.

12. — Ladite Commission a condamné Urbain *Pescher*, de Montjoly [5], à la peine de mort.

13. — Ladite Commission a condamné la veuve *Menard* à la peine de mort.

14. — Ladite Commission a condamné la veuve *Lespinasse* à être guillotinée.

1. Le marquis Jean-Baptiste de la Haie-Montbault, seigneur des Hommes, en la paroisse de Coron, était un vieil officier retiré du service. Son excentricité, son humeur processive, sont restées légendaires dans les environs de Vihiers, où elles servent de cadres, dans le récit des gens du pays, à mille histoires qui, toutes, ne sont pas fantaisistes. Le vieux marquis vit à plusieurs reprises son château cerné par des bandes de paysans à qui on l'avait dénoncé comme accapareur. Une fois, une véritable armée, conduite par le fameux marquis de Beauveau, arrive aux portes du château. Le souvenir de cette scène est encore vivace dans le pays. Le marquis allait se mettre à table pour déjeuner ; la venue des émeutiers ne l'empêcha pas de prendre tranquillement son repas, après quoi il fit baisser le pont-levis et sortit seul au-devant de la foule, en habit brodé, poudré à blanc, l'épée au côté, tenant de la main gauche une canne à pomme d'or. Il salua les paysans avec cette élégance de grand seigneur qui lui était habituelle. La fureur de la foule s'était évanouie : quelques femmes lui dirent que les villages d'alentour manquaient de pain. — « Est-ce que M. le marquis de Beauveau en manque aussi ? » dit M. de la Haie en souriant. Le marquis baissa la tête et ne souffla mot. M. de la Haie ordonna que l'on remplît tous les sacs que les gens avaient apportés, assista à cette distribution, puis, saluant à nouveau la foule, il rentra au château.

Plus tard, une bande de brigands, le visage barbouillé de suie, pénétra dans le château qu'elle pilla. Le vieux marquis y fut laissé pour mort par les assaillants. Les pillards furent arrêtés quelque temps après et exécutés. Les pièces de ce curieux procès existent au grand complet dans les papiers de Benaben. M. de la Haie, rétabli de ses blessures, siégeait à Angers, comme juré, quand il fut arrêté

2. Voir, pour quelques-unes de ces victimes, Dom Chamard et M. l'abbé Deniau : *Histoire de la Vendée*, t. III, p. 595, qui a pu ajouter au récit de l'abbé Gruget, cité par le savant Bénédictin, quelques renseignements fournis par M. l'abbé Boutillier de Saint-André.

3. La plus âgée de ces trois jeunes filles n'avait pas 18 ans.

4. Enseigne d'une amidonnerie qu'elle exploitait.

5. Nom révolutionnaire de la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

17. — Ladite Commission a condamné : la fille *Bouchet*, 37 ans ; la veuve Jean *Juré* ; Renée *Juré*, sa fille ; Anne *Flèche* ; Paterne *Peré* ; Marie *Bodin*, 40 ans ; Jeanne-Marie *Baron*, 42 ans ; Marie *Rosier*, 36 ans ; Marie *Granry*, 53 ans ; Marie *Cornillier*, 67 ans ; Antoinette *Plé* ; Angélique *Guillory*, 60 ans ; Antoinette *Taillade*, 64 ans ; Marie *Cauvin*, 36 ans, toutes onze ci-devant religieuses, à la peine de mort.

19. — Ladite Commission a condamné à la peine de mort : Marie *Forestier*, de Montjean, 26 ans ; Jeanne Thomas, veuve *Delaunay*, 70 ans ; Julie *Bouclé*, de Montjean, 22 ans ; Louise *Robin*, 53 ans ; Marguerite *Robin*, 68 ans ; Marie Oger, veuve *Chartier*, 67 ans, toutes trois de Montjean.

21. — Ladite Commission a condamné : Perrine Bourdet, femme *Chateau*, de Chalonnes ; Anne *Maugrain*, de Rochefort, 35 ans ; Marguerite *Chalumeau*, de Segré, 55 ans, à la peine de mort.

26. — La Commission militaire d'Angers a condamné *à la peine de mort* : Jean *Grimault*, meunier, à Saint-Quentin, canton de Sainte-Christine, district de Montglone[1], 24 ans ; Antoine *Calabre*, 24 ans, praticien, demeurant à Paris, paroisse Saint-Eustache ; Joseph *Martin*, tisserand à Angers, faubourg ci-devant Saint-Georges, 19 ans ; Jean *Janneteau*, 40 ans, bêcheur, au May ; Jean *Mornet*, 42 ans, tisserand, à Millet ; Jean *Gâté*, 25 ans, maçon, à la Chapelle Rousselin ; François *Piton*, 28 ans, métayer à la Pommeraie ; Michel *Boulitreau*, 52 ans, vigneron, à Denée ; Michel *Palicot*, 25 ans, laboureur, à Dalessain, département de la Mayenne ; Pierre *Raimbault*, 21 ans, tailleur de pierres, à Maulévrier ; René *Meslet*, 30 ans, cordonnier, à Sœurdres ; Pierre *Moncheralier*, 25 ans, garçon-maçon, à Saint-Martin-du-Bois ; *Chesneau*, René, 28 ans, laboureur, à Sœurdres ; Joseph *Samson*, 30 ans, laboureur, à Vauchrétien ; Pierre *Berthelot*, 26 ans, laboureur, à Cheffes ; Louis *Villechien*, 18 ans, laboureur, à Marigné ; Jacques *Guerrier*, 23 ans, laboureur, à Montreuil-Beffroy ; Maurille *Gueignon*, 27 ans, voiturier, à Saint-Maurille-des-Ponts-de-Cé ; Thomas *Gaultier*, 37 ans, domestique, à Saint-Gonnery, département du Morbihan ; François *Burreau*, 48 ans, métayer, à Montjean ; Julien *Berthelot*, 33 ans, métayer, au Marillais ; Pierre *Delépine*, 60 ans, bêcheur, né à Marigné ; René *Girardeau*, 47 ans, bêcheur, à Angers ; Pierre *Gaultier*, 39 ans, tisserand, à Juigné-sur-Loire ; Germain *Girardeau*, 38 ans, bêcheur, à Juigné-sur-Loire ; René *Granry*, 28 ans, laboureur, à Juigné ; Julien *Hamond*, 41 ans, tisserand, à Juigné-sur-Loire ; Germain *Albert*, 54 ans, filassier et bêcheur, à Juigné ; René *Papin*, 50 ans, vigneron, à Rochefort ; René *Delainne*, 40 ans, laboureur et marchand de vin, au Marillais ; François *Foussard*, 41 ans, marchand, à Rochefort ; Jacques *Menard*, de Nevy, canton de Sainte-Christine ; René *Fouchard*, de Chalonnes, 43 ans ; Jacques *Gasmei*, de Gresillé, 38 ans ; François *Dupont*, de Pellouailles, laboureurs, 26 ans ; Nicolas *Flechet*, de

1. Nom révolutionnaire de la commune de Saint-Florent-le-Vieil.

l'Hôtellerie-de-Flée, tonnelier, 39 ans ; Jean *Guérinet*, de Chalonnes, 30 ans ; Maurice *Louëtier*, jardinier, d'Angers, 44 ans ; François *Miaulet*, tourneur, de Saint-Laurent, district de Montglonne, 35 ans ; François *Baumier*, de Saint-Laurent-de-la-Plaine, métayer, 61 ans ; Claude *Louet*, de Saint-Saturnin, même district, 62 ans ; Pierre *Gaignard*, de Chaudefond, journalier, 59 ans ; Jean *Gabory*, de la Pommeraie, sabotier, 47 ans ; Alexis *Leprou*, de Soulaines, vigneron, 41 ans ; François *Cassin*, de Châtillon, tisserand, 26 ans ; André *Robergeau*, de Bressuire, 33 ans ; Joseph *Auduit*, de Maulévrier, journalier, 40 ans ; Jacques *Chiron*, du Marillais, clerc de notaire, 22 ans ; René *Grolleau*, de Chalonnes, tailleur, 38 ans ; Joseph *Chollet*, du Pin-en-Mauges, serger, 29 ans ; Joseph *Pesché*, de Prusse, chasseur à pied, 25 ans ; Jean *Humeau*, meunier, 51 ans, de Saint-Lambert-du-Lattay ; Mathurin *Thibaud*, de Chemazé, laboureur, 20 ans ; Jacques *Moussel*, métayer, des Aubiers, 19 ans ; Fleurent *Leroux*, de Juigné-sur-Loire, laboureur, 40 ans ; Jean *Menard*, d'Andigné, serger, 60 ans ; René *Alleaume*, de Tiercé, couvreur, 38 ans ; Michel *Garnier*, de Saint-Saturnin, district d'Angers, 60 ans ; Anne *Davouet*, de Contigné, 59 ans ; Marie-Anne Letessier, veuve *Taveau*, de Saint-Laurent-de-la-Plaine, 44 ans ; Marie *Lardeux*, fille, chirurgienne, de Fregnay, 45 ans ; Perrine Poitier, veuve René *Turpaud*, de Cholet ; Jeanne Leduc, femme Julien *Paquier*, de Chalonnes, 40 ans ; Marie Dubois, femme Pierre *Oger*, de Chalonnes, 60 ans ; Mathurine Mercier, femme de Charles *Blouin*, de la Jumelière, 45 ans ; Perrine *Alot*, fille, de Chalonnes, 40 ans ; Madeleine Jalle, femme Pierre *Avare*, de Sœurdres, 40 ans ; Renée-Perrine Rigaud, femme Louis *Papin*, de Mont-Glone ; Jeanne Onillon, femme Louis *Onillon*, de Montjean, 42 ans ; Jeanne Gourdon, veuve Jean *Moreau*, de Sainte-Christine, 60 ans ; Marie *Rochard*, de Montjean, 28 ans ; Renée Bourget, veuve Jean *Surret*, 44 ans ; Perrine *Bourigaud*, fille, 50 ans ; Marie Guigneaud, veuve Sébastien *Coueffard*, 54 ans ; Marie Forestier, fille, 26 ans ; Jeanne Thomas, veuve *Delaunay*, 70 ans, toutes dudit lieu ; Renée Sachet, veuve René *David*, de Botz, 40 ans ; Marie Rozé, veuve Joseph *Chartier*, 67 ans ; Louise *Robin*, fille, 53 ans ; Marguerite *Robin*, 68 ans ; toutes de Montjean ; Anne Cesbron, veuve Jacques *Raimbaud*, de Chalonnes, 60 ans ; Madeleine Cady, femme Jacques *Desvignes*, 35 ans ; Perrine Bourget, femme Jean *Oger*, 70 ans, toutes dudit lieu ; Anne *Maugrin*, fille, de Rochefort, 35 ans ; Marie Tulleau, femme François *Oger*, de Chalonnes, 52 ans ; Julienne Robet, femme Sébastien *Bodin*, 57 ans ; Marie Théard, femme Gilles *Marseau*, 52 ans ; toutes dudit lieu ; Marie *Poidevin*, fille, de Mont-Glone, 45 ans ; Marie Piou, femme *Supiot*, de Saint-Pierre-Montlimart, 36 ans ; Perrine *Laurent*, dite *Gourdinette*, de Segré, 48 ans ; Jeanne Boulleau, femme de *Berthe*, meunier, de Louvaines, 45 ans ; Angélique *Petenil*, fille, du bourg d'Iré, 48 ans ; Françoise Suard, femme Etienne *Menard*, de Marans, 64 ans ; Marthe *Poulain-Forestrie*[1],

1. Poulain de la Forestrie.

d'Angers, 51 ans ; Geneviève *Poulain*, sa sœur, ex-noble, d'Angers, 55 ans ; Renée Lany, femme Auguste *Bellard*, du Lion-d'Angers, 47 ans ; Marie Houdebert, veuve *Chasserie*, du Moulin d'Ivré, commune d'Étriché, 60 ans ; Jeanne Bernard, femme Claude *Cormier*, de Saint-Silvain, 62 ans ; Françoise *Micheleau*, de Chanteloup, district de Cholet, qui ont été exécutées le lendemain, 27 germinal, par le moyen de la fusillade.

29. — La Commission militaire d'Angers a condamné *à la peine de mort* Joseph *Moreau*, ci-devant vicaire de Saint-Laurent-de-la-Plaine ; *Joseph Prudhomme*, ci-devant trappiste.

Floréal 13 [1]. — La dite Commission a condamné *à la peine de mort* : *Loir-Mongason*, officier ; Jean *David*, de Saint-Georges, soldat ; Pierre *Malécot*, de Martigné-Briand, salpêtrier ; Auguste *Prost*, employé aux subsistances militaires.

15. — La Commission militaire a condamné *à la peine de mort* André *Saunier* [2], maire de Neuillé, et François *Girard*, ex-prêtre.

16. — La Commission militaire a condamné Louis-Fortuné *Drouau*, accusateur public, *à la peine de mort*.

19. — Le Tribunal criminel jugeant Louis Robin, ex-curé constitutionnel de Trémentines et membre du Comité révolutionnaire d'Angers :

1° Accusé, mais sans preuves, d'avoir volé des effets ;

2° Accusé, mais sans preuves, d'avoir employé des menaces contre les officiers municipaux de Cholet qui s'opposoient à ce vol ;

3° Accusé, mais sans preuves, d'avoir exercé ses fonctions, à Cholet, de membre du Comité, depuis la révocation de ses pouvoirs ;

4° Accusé, *et avec preuves*, *mais sans l'avoir fait méchamment*, d'avoir fait contribuer plusieurs habitans de Trémentines d'une somme de 4.500 livres pour l'indemnité qu'il prétendoit que les brigands de la Vendée lui avoient fait subir ;

5° Accusé, *et avec preuves*, d'avoir forcé le nommé Siraudeau à lui remettre 545 livres pour valeur de bijoux, argenterie et argent monnoyé, qu'il prétendoit qu'il lui avoit enlevé, *mais sans l'avoir fait méchamment* ;

6° Accusé, mais sans preuves, d'avoir élargi plusieurs suspects en exigeant des sommes et cautionnemens pécuniaires ;

7° Accusé, *et avec preuves*, d'avoir exigé de plusieurs personnes traduites devant lui, membre du Comité révolutionnaire, la remise d'une somme de 2 à 300 livres d'espèces métalliques en échange d'assignats, *mais sans l'avoir fait méchamment* ;

8° Accusé, mais sans preuves, de s'être arrogé, à Chollet et dans les environs, un pouvoir despotique et sans bornes au mépris des autorités constituées, L'ACQUITTE et le met en liberté [3].

1. 20 avril 1794.

2. André Saunier avait été maire de Neuillé à deux reprises différentes. La première fois, de janvier 1790 à novembre 1791 ; il fut à cette époque remplacé par Urbain Hardy qui exerça ses fonctions treize mois environ, puis Saunier reprit son poste.

3. Un pareil jugement se passe de commentaires.

22. — Le Tribunal criminel a condamné Louis Jacques *Lacroix*, ci-devant prêtre et ex-curé insermenté de Saint-Macaire, district de Cholet, pour n'avoir pas obéi à la loy du serment et à celle de la déportation, *à la peine de mort.*

Messidor 2 [1]. — Le Tribunal criminel condamne : 1° *Chabanel*, 65 ans, ci-devant prieur des Bénédictins de l'Esvière, d'Angers ; prêtre réfractaire, *à la peine de mort* ; 2° Renée *Beron* ; Jeanne *Beron* ; Marie *Beron*, sœurs l'une de l'autre, accusées d'avoir recélé, nourry et blanchy ledit Chabanel pendant six mois dans un souterrain pratiqué dans la haye d'un pré joignant la closerie de l'Epinardière, commune de Daumeray, *à la peine de mort.*

12. — La Commission militaire d'Angers a condamné le nommé Pierre *Sanglier à la peine de mort.*

14. — La dite Commission a condamné le nommé Jean-Jacques *François à la peine de mort.*

16. — Le Tribunal criminel jugeant les nommés Plot, membre du Comité révolutionnaire d'Angers ; Cherville, Bauvillé, notables d'Angers ; Thébault et Tenier, accusés de s'être présentés le 6 prairial, rue du Cornet, dans la maison habitée ci-devant par les filles Barin, émigrées, se disant envoyés par ordre du Comité révolutionnaire pour y faire des recherches de cache et pour apposer les scellés, et quelqu'uns d'eux d'avoir présenté des écrits, d'autres d'être revêtus d'écharpes ; d'avoir fait venir un serrurier pour ouvrir plusieurs armoires et d'y avoir pris une pièce d'or de vingt-quatre livres, un éventail, deux boîtes à tabac garnies en or, deux parapluies roses ; acquitte Michel Bauvilé, condamne Charles Plot, Nicolas Cherville, Louis Thebault et Joseph Tenier à douze années de fer et à l'exposition [2].

Dit jour. — Ledit Tribunal condamne Joseph Touche, marchand, et Jacques Barault, charpentier des Gorges-Sableuses [3], convaincus de crimes de concussion et vols d'effets, faits avec violence, escalade de murs et ports d'armes à feu ou autres meurtrières, en trente années de fer, réduites à vingt-quatre, et à l'exposition aux regards du peuple, sur un échafaud, pendant six heures.

Thermidor 15 [4]. — Ledit Tribunal condamne René *Rondeau*, dit *Monte-à-l assaut*, 20 ans ; Élie *Armaron*, meunier, 30 ans ; Jean *Cerié*, 18 ans ; Jean *Robert*, 26 ans, convaincus d'avoir entré et volé à face ouverte dans des maisons habitées et d'y avoir commis et effectué des attaques à dessein de tuer, *à la peine de mort* ; et Jacques Crespin, à 24 ans de fer, pour avoir commis les mêmes délits, mais sans participer aux attaques à dessein de tuer.

18. — Les soldats de Decaen [5] ont mis les chouans en déroute, commune

1 20 juin 1794.
2. Quel joli monde que les fonctionnaires de la République !
3. Nom révolutionnaire de la commune de Saint-Sulpice.
4. 2 juillet 1794.
5. Decaen, Charles, né à Caen le 13 avril 1769, mort à Ermont en 1832.

de Lambert-la-Potherie [1], après leur avoir tué une vingtaine d'hommes.

Fructidor 7. — Le Tribunal criminel condamne *à la peine de mort* le nommé *Fardeau*, ci-devant vicaire de la commune de Briollay, prêtre réfractaire.

15. — Ledit Tribunal a condamné Louis Guillot, de la commune de Passavant, à quatre années de fer et à l'exposition pour avoir soustrait une vache faisant partie d'un convoi pris sur les brigands de la Vendée et une autre vache appartenant à la République.

16. — Ledit tribunal a condamné la veuve Viot, NOURRICE DES ENFANS NATURELS DE LA PATRIE [2], à quatre années de fer et à l'exposition, pour avoir exposé ou participé à l'exposition d'un enfant légitime.

AN III. — *Vendémiaire, 3* [3]. — 600 gardes nationaux de Segré et des environs et des grenadiers réunis ont attaqué les chouans qu'ils ont mis en déroute entre le ci devant château de Ribou [4] et la commune de Genest [5]; ils en ont tué et blessé une grande quantité; le reste s'est sauvé dans le bois de Vern [6]; les républicains n'ont perdu qu'un grenadier réuni.

Dit jour. — Les représentans du peuple près l'armée des côtes de Cherbourg et de Brest ont pris un arrêté afin de mettre à découvert le pays occupé par les chouans, afin de permettre aux troupes de parcourir la campagne; les terrains sur le bord des grandes routes et chemins conduisant de commune en commune auront leurs haies et leurs arbres abattus et leurs fossés comblés, et ce avant un mois et dans la distance de 100 toises des chemins; dans les terrains entourés de haies, on fera des ouvertures de dix pieds aux quatre angles, et l'on remplira dans le même endroit et dans la même largeur les fossés qui le bordent. Ceux qui ne se soumettront pas à l'arrêté verront leurs biens acquis et confisqués au profit de la république.

10. — Le Département prend un arrêté relatif aux secours à accorder aux réfugiés.

17. — La Société populaire a fait demander aux officiers municipaux de faire enlever de sur la place du Ralliement l'instrument de supplice qui y étoit en permanence.

Dit jour. — Le Tribunal révolutionnaire [7] a condamné les nommés P.-A. *Chabrignac-Condé*, 65 ans, né à Dunkerque, ex-noble, ex-capitaine au

1. Saint-Lambert-de-la-Potherie, canton nord-ouest, et à 9 kilomètres d'Angers.

2. Il paraît qu'en République la morale fait comme la Bourse : elle baisse ! Cette qualification « *nourrice des enfants naturels de la patrie* » n'est point imaginée par Benaben ; elle figure telle dans le jugement. Le document ne dit pas si ces aimables citoyennes étaient considérées comme fonctionnaires publics. — On les voit d'ici dans l'exercice de leurs fonctions...

3. 24 septembre 1793.

4. Château, commune de Gené. Il appartenait, avant la Révolution, à la famille Bossoreille, sur qui il fut saisi nationalement. — Il est redevenu sa propriété.

5. Canton du Lion-d'Angers.

6. Sur la commune de ce nom, canton du Lion-d'Angers.

7. De Paris.

régiment des carabiniers ; E.-P. *Renard,* 58 ans, né à Paris, ex-notaire, juge de paix ; F. *Drouin*, 42 ans, né à Richelieu, ex-procureur de la commune, marchand ; P. *Boureau,* 41 ans, né à Saumur, ex-huissier, à la Connétablie, ex-commis du receveur du district, et tous quatre cultivateurs ; H.-F. *Guillon-Duplèssis,* 46 ans, né à Mazé, district de Beaujeu, ex-religieux ; J. *Billard,* 62 ans, né à Signy-Librecy, département des Ardennes, brigadier de la gendarmerie nationale ; A. *Guerrier,* 47 ans, né à Vicq-sur-Allier, ex-maire et curé, tous sept de Fontevraud, convaincus d'être auteurs ou complices d'une conspiration qui a existé contre le peuple en entretenant des intelligences avec les rebelles de la Vendée, en employant des manœuvres tendantes à favoriser et seconder les brigandages de ces rebelles et leurs complots liberticides, et au rétablissement de la royauté, et de l'avoir fait avec des intentions contre-révolutionnaires, *à la peine de mort.*

23. — Le Tribunal criminel condamne le nommé Jacques *Laigneau-Langellerie,* prêtre réfractaire, ci-devant aumônier des ci-devant Carmélites d'Angers, *à la peine de mort.*

Dit jour. — L'armée du général Delmas [1] a défait les brigands, tué Charette et environ 3,000 autres rebelles ; le reste est en fuite [2].

30. — La fête des victoires nationales a été célébrée avec enthousiasme et un concours immense de citoyens. Une musique d'amateurs a fait retentir l'air de concerts. Le représentant du peuple Bezard [3], les généraux Canclaux [4], Dupineau, Savary [5] et les autorités constituées assistaient à la fête. Au temple de la Raison [6], l'orgue a retenti et imité le bruit des camps. Le représentant, le général Canclaux, le citoyen Brevet, notaire et officier municipal, le citoyen Heurtelou, aussi officier municipal, et deux membres du Comité révolutionnaire ont prononcé chacun un discours ; la fête s'est terminée par la lecture de l'adresse de la Convention nationale aux Français.

A.-G. Camus en Belgique

Paris, le 23 mars, 2e de la Rép. française.

Citoyens, mes collègues, je ne suis arrivé ici que hier vendredi à trois heures du matin, parce qu'ayant pris ma route par Saint-Quentin, j'ai trouvé plusieurs postes mal montées.

1. Delmas, Antoine-Guillaume, né à Argentat, en 1768, tué à la bataille de Leipzig (31 octobre 1813).

2. Malgré cette nouvelle, Charette ne s'en portait pas plus mal.

3. Bezard, François-Simon, député de l'Oise à la Convention, vota la mort de Louis XVI. Sous l'Empire, il fut nommé conseiller à la Cour d'Amiens. Mort en exil (1815).

4. Canclaux, Jean-Baptiste, né à Paris, en 1740, mort comte et Pair de France en 1817.

5. Né à Vitré en 1753. C'est l'auteur de la *Guerre des Vendéens et des Chouans.*

6. La cathédrale.

Je me suis empressé cependant de me rendre à l'ouverture de la séance. Les esprits étoient consternés des nouvelles reçues la veille sur l'affaire du 18 ; j'ai vu que les malveillants profitoient de toutes les occasions pour semer la terreur, et porter la confusion partout en débitant de fausses nouvelles. J'ai appris par exemple, avec beaucoup de surprise, que Treillhard et moi nous avions été assassinés la semaine dernière, à Bruxelles, dans une émeute populaire, et que moi qui suis arrivé seul, même sans être précédé de courier à la dernière poste, je n'étois entré à Paris qu'accompagné de quatre gendarmes pour ma défense.

J'ai obtenu la parole, et, en annonçant les arrêtés dont vous m'aviez chargé, j'ai demandé la permission de dire quelques mots sur l'état de l'armée et sur l'esprit du peuple dans la Belgique. J ai peins les choses comme je crois que nous les avons tous vues : l'armée, en état de se défendre et n'ayant réellement à redouter que l'indiscipline et la trahison des lâches et des fuyards ; les Belges, comme un peuple qui veut s'unir à la République, qu'on a exaspéré par des imprudences et des vexations et qu'il est possible de ramener par des mesures plus tranquilles. Ces vérités ont consolé l'Assemblée ; j'ai insisté sur la nécessité de conserver beaucoup de tranquillité, de sang froid, et de ne rien craindre.

J'ai donné ensuite lecture de nos trois arrêtés concernant la correspondance entre les armées ; l'incorporation des levées du Haynaut dans les bataillons français ; l'arrestation des fuyards. Ces arrêtés ont été approuvés. Je vous invite à faire imprimer et envoyer promptement l'arrêté concernant les fuyards : il est nécessaire de le rendre public le plutôt possible.

Le soir j'ai été au comité de la guerre et au comité de défense générale qui subsiste toujours tel qu'il étoit, jusqu'à ce que, conformément à un décret rendu hier matin, il soit recréé et organisé sur un nouveau pied.

Au comité de la guerre on s'occupe d'une loi pour ramener la discipline parmi les troupes. Je pense qu'on s'y occupera aussi de changer la forme de la promotion au grade d'officier.

Le comité de défense générale étoit fort nombreux. Il y a beaucoup été question des généraux et de leurs fautes. Il est essentiel que vous fassiez passer sans délai le rapport sur l'affaire des premiers jours de mars, tant afin que l'on puisse punir promptement les coupables, qu'afin d'empêcher que, jusqu'à ce qu'ils soient connus, le soupçon ne se promène vaguement sur tous les généraux et ne leur fasse perdre la confiance des troupes, sans laquelle il leur est impossible d'agir. On sait au comité beaucoup des faits dont nous avons été instruits, mais il faut qu'ils soient établis légalement dans un rapport.

Au nombre des différents objets dont on a parlé au comité de défense générale, il en est un sur lequel je vous prie, citoyens collègues, de donner un instant d'attention ; je vous demande justice pour Treilhard et pour moi.

Camille Desmoulins, présent au comité de défense générale, s'expliquant sur ce qui s'étoit passé dans la Belgique, a dit que Treilhard et moi nous

avions jugé entre Dampierre et la Noue une question relative au commandement d'un corps ou d'un poste ; qu'après avoir entendu l'un et l'autre, nous avions, sur le prétexte de services rendus dans l'ancien régime, ôté le commandement à Dampierre pour le donner à la Noue. J'ai répondu à Desmoulins que le fait étoit de toute fausseté ; il m'a répliqué qu'il lui étoit attesté par la signature de trois personnes ; je l'ai forcé à déclarer qu'elles étoient ces trois personnes : il m'a nommé Fourcade, Gonchon et Fauchet ; il m'a ajouté que nous avions destitué à peu près ces trois personnes qui travailloient utilement dans la Belgique : autre fait que je lui ai démontré en présence du comité n'être pas moins calomnieux que le premier.

Mais ce n'est pas assez, citoyens. Je n'ai jamais ignoré que la commission de la Belgique étoit inspectée sur les lieux ; je m'en suis félicité ; je voudrois que pas un de mes concitoyens ignorât une seule de mes actions : mais je désire qu'on ne dise que le vrai, et plus l'on étoit en état de nous inspecter de près, logeant dans la même maison, plus l'on devoit être exact. Je ne connois pas Fauchet ; je chercherai Gonchon à Paris, mais je ne sais pas encore où le trouver. Pour Fourcade, vous savez qu'il loge dans la même maison que nous : faites pour moi ce que je ferois pour vous : mandez-le : exigez qu'il s'explique sur les faits sur lesquels Desmoulins prétend avoir sa signature : Desmoulins n'en a pas imposé ; que Fourcade dise quand Treilhard et moi nous avons vu Dampierre, quand nous lui avons préféré la Noue, quel commandement nous lui avons ôté ; qu'il dise aussi ce que nous avons fait Treilhard ou moi pour arrêter ou gêner en façon quelconque les opérations de lui, de Gonchon ou de Fauchet.

Dans le cas où Fourcade ne seroit plus sur les lieux, alors c'est de la commission même que je demande une déclaration formelle, qu'après l'examen de tous les arrêtés de la commission et de toutes ses opérations, après avoir pris les renseignemens les plus positifs, on a reconnu qu'il n'existoit aucun acte de Treilhard ni de moi relatif soit à Dampierre et la Noue, soit à Gonchon, Fourcade et Fauchet. Vous êtes intéressés comme moi, citoyens mes collègues, à ne pas laisser la calomnie s'agiter impunément : Si quelques-uns de vos collègues en étoient la victime, pourquoi ne le seriez-vous pas aussi un jour ?

Deux de nos collègues, membres de la Convention, députés du département de la Somme, les citoyens de Vérité et Delecloy, m'ont chargé de vous présenter quelques observations sur l'envoi qui leur a été demandé des gardes nationales de leur département dans la Belgique. Ils imaginoient d'abord que cette demande d'envoi des gardes nationales étoit celle d'un second recrutement qui faisoit, à leurs yeux, un double employ avec le premier. Je leur ai dit qu'ils se trompoient et je leur ai expliqué l'objet de l'envoi que vous aviez demandé. Alors ils m'ont représenté une requisition adressée le 27 février dernier à la municipalité d'Abbeville par la Morlière, lieutenant-général commandant en chef la 16e division (à Rouen), pour qu'elle eût à fournir chaque jour à datter du 10 mars une réserve,

deux pièces de canons et la compagnie de sa garde nationale pour garder les pointes de la côte du district d'Abbeville contre les descentes des Anglois.

Les députés de la Somme exposent donc que leur recrutement étant fait et prêt à partir, ce qui reste de leur garde nationale étant, pour partie, en réquisition pour la défense des côtes, il leur est impossible d'envoyer encore d'autres gardes nationales dans la Belgique. Je leur ai promis de vous faire part de leurs observations et de vous demander une réponse.

P. S. J'ai vu hier après midi les citoyennes Gossuin et Treilhard, elles sont l'une et l'autre en très bonne santé.

Notre collègue Chateaurenaud est très inquiet de son fils aide-de-camp à l'armée. Je n'ai pas pu me rappeller si les nouvelles qu'on nous en a données portoient qu'il étoit blessé ou mort ; je lui ai annoncé qu'au moins il étoit grièvement blessé : mettez-moi en état de donner à ce père sensible et si digne de notre attachement quelques nouvelles plus positives.

(*Papiers et manuscrits de* A.-G. CAMUS).

La conspiration de la Royrie

Acte de Mariage du père de la Royrie.

Fougères, 12 juin 1750.

Messire Anne-Joseph-Jacques Tuffin, comte de la Royrie, vicomte des Postes, Carnet et autres lieux, épouse demoiselle Thérèse de la Belinaye du Bois-Lehoux, fille mineure de Messire Armand-Magdeleine de la Belinaye, chevalier, seigneur comte dudit lieu, seigneur du Bois-Lehoux, Vendel, Vieuxvy, etc. Messire Frain de la Villegontier, docteur en Sorbonne et oncle maternel de la demoiselle, donne la bénédiction nuptiale; présente, Marie de Baugny, veuve de Jean-Jacques Tuffin, marquis de la Royrie, mère de l'époux [1].

Acte de Baptême de la Royrie.

Fougères, 14 avril 1751.

Armand-Charles, fils légitime de Messire Armand-Joseph-Jacques Tuffin, chevalier, seigneur de la Royrie, et de dame Thérèse de la Belinaye, ses père et mère, né du jour d'hier, a été baptisé ce quatorzième avril 1751. Parrain, Messire Armand-Magdeleine de la Belinaye, chevalier, seigneur comte dudit lieu ; marraine, dame Bonne-Charlotte de Pont-Farcy, marquise de Boisfevrier, qui ont signé. La cérémonie faite par vénérable

1. Cette pièce et la suivante sont extraites du registre de la paroisse de Saint-Léonard-de-Fougères et nous ont été obligeamment communiquées par M. le marquis de la Ferronnays, député du département de la Loire-Inférieure.

et discret Messire Maurice Frain de la Villegontier, prêtre, docteur en Sorbonne et prieur de la chapelle du château de Fougères, et ce de notre consentement.

Farcy de Boisfevrier. — De la Bélinaye. — De Bregel de la Villegontier. — Frain de Guyonnières. — Frain de Montavallon. — Frain de la Reudrais. — De la Bélinaye. — De la Bélinaye. — Dosange de la Bélinaye de Vendel. — Tuffin de la Royrie. — De la Villegontier, docteur en Sorbonne. — Poirier, curé.

Notice sur la conspiration de la Royrie [1].

Armand Tuffin de la Royrie était d'extraction noble, mais sa famille n'était pas très ancienne et ne datait pas beaucoup parmi la noblesse bretonne.

Il perdit son père en bas âge et fut élevé par une mère jeune encore, belle et coquette. Elle est vivante.

Son éducation fut peu soignée, ou du moins il n'en profita pas pour acquérir des connaissances solides. Il parlait fort bien l'anglais et sçavait l'allemand.

Il était particulièrement adonné aux arts d'agréments, il excellait dans la danse.

Il fut élevé dans la même pension que le comte de Mirabeau, avec lequel il n'avait gardé aucunes liaisons.

Sa passion fut pour Melle Beaumesnil, qui lui fit faire mille extravagances et le brouilla avec le comte de la Belynaie, son oncle, auquel il avait soufflé cette belle [2] ; la sotte vanité qui le porta à danser en public sur le théâtre de l'Opéra, les dettes qu'il contracta, son duel avec M. de Bourbon-Bussey qu'il blessa dangereusement l'obligèrent de donner sa démission du régiment des Gardes françaises, où le maréchal de Biron avait reçu l'ordre du Roi de le recevoir.

M. de Bourbon-Bussey ayant passé pour mort ,et le roi, étant instruit de cette fausse nouvelle, dit qu il fallait faire pendre le marquis de la Royrie. Instruit de ce propos et la tête déjà troublée par sa position critique, celui-ci chercha à s'empoisonner avec une dose d'opium qu'il avala. Secouru à temps, il en revint et s'enfuit à Genève ; de là il passa à la Trappe, où il pensait s'ensevelir pour le reste de ses jours.

La guerre d'Amérique éclata alors. La famille du reclus profita de cette circonstance pour le déterminer à quitter le cilice. Il partit muni de lettres de recommandations. Il se présenta au général Wasington plein

1. Cette notice d'une main inconnue se trouvait dans les papiers de l'historien Alphonse de Beauchamp ; une note de sa main indique qu'elle lui a été remise par un membre de la famille Desilles. Ce document fait partie de mes archives.

2. Voir dans le dictionnaire des *Anecdotes relatives à l'amour* (Troyes, 1811) cette piquante intrigue de la Royrie avec son oncle maternel.

d'ardeur et de bonne volonté, mais fort ignorant dans le métier de la guerre. Il servit comme volontaire, et ne tarda pas à se distinguer par sa bravoure et obtint la permission de lever une légion qu'il commanda avec distinction pendant toute la guerre sous le nom d'Armand qu'il avait pris en quittant la France.

L'indépendance de l'Amérique reconnue et la paix faite, il repassa en France avec le titre de brigadier des armées américaines, la croix de Cincinnatus et une pension des États-Unis.

Si j'osais hasarder mon opinion, je dirais que c'est à son séjour en Amérique, aux hommes qu'il vit, aux circonstances dans lesquelles il y vécut qu'on doit raporter le changement qui se fit en lui et la nouvelle trempe qu'il y prit, plutôt qu'à sa détention à la Bastille où il fut trop peu de temps et où il ne fut occupé qu'à se réjouir avec ses compagnons d'infortune.

Il fit un voyage en France pendant la guerre d'Amérique pour recruter sa légion et s'y pourvoir des différents objets d'équipement dont elle avait besoin. Ce fut à cette époque qu'il obtint la croix de Saint-Louis par le crédit du comte d'Estaing, alors en grande faveur.

Il paraît cependant qu'à l'époque de la guerre d'Amérique et à son retour définitif en France, le roi n'avait point oublié ses sottises passées, et qu'il n'avait pas grande confiance en lui, car il ne voulut jamais lui accorder un régiment qu'il brigua longtemps, pendant que tous les officiers qui avaient servi avec M. de la Fayette furent placés et que lui-même fut fait maréchal de camp. Aussi La Royrie en fut-il très jaloux et ne manquait point l'occasion de rabaisser celui qu'il regardait comme son rival et même comme son ennemi.

Las des refus de la cour, il partit pour la Bretagne où il avait jusqu'alors fort peu vécu et y fit un mariage fort avantageux surtout du côté de la fortune ; il en avait besoin, car l'acquittement de ses dettes pendant son absence avait fort diminué la sienne qui, du reste, n'avait jamais été de plus de 25,000# de rente. Au bout de quelques mois de mariage il devint veuf.

Il avait brigué, dans le temps, le commandement de la légion que M. de Maillebois leva pour le service des Hollandais, et il était décidé à aller solliciter du service en Prusse. Lorsque M. de Brienne parvint au ministère, il crut que ce changement lui serait favorable et vint à Paris solliciter de nouveau un régiment, qui lui fut promis. Il reçut effectivement, quelque temps après, un brevet qui le nommait commandant d'un des bataillons de chasseurs qu'on venait de créer. Mais ce brevet ne lui donnait que le grade et les appointements de lieutenant colonel. Son amour-propre humilié et ses espérances déçues, il devint furieux, donna sa démission et fut se jetter en Bretagne dans le parti de la noblesse et du parlement qui luttait alors contre la cour. L'audace de ses discours l'y fit remarquer. Il fut nommé député, mis à la Bastille avec ses collègues où ils ne restèrent que peu de jours, mais il ne sortit de là que bien déterminé à jouer un rôle dans le drame national auquel on préludait de toutes parts. Il s'en

retourna en Bretagne pour y attendre les événements et prendre son parti d'après les circonstances.

C'est peut-être ici le moment d'esquisser son portrait tant au physique qu'au moral. Sa taille était environ de 5 p. 4 p., il était bien fait et parfaitement attaché. Sa figure assez agréable quoique peu régulière et qu'il eût la bouche enfoncée, son regard était vif et tous ses mouvements précipités. Brave jusqu'à l'intrépidité, entreprenant, actif, impatient, infatigable et d'une tenacité dans ses projets dont rien ne pouvait le distraire, ambitieux, jaloux, avide de distinctions et du commandement, jaloux de ses égaux, encore plus jaloux de sa noblesse, ce fut moins la cause de la liberté qu'il servit en Amérique que son ambition particulière. Il n'avait pas d'ailleurs le choix des moyens et c'était le seul qui lui resta pour pouvoir rentrer un jour dans sa patrie et faire oublier les écarts de sa jeunesse.

Le désir de se venger du peu de cas que la cour avait fait de lui et l'espoir d'être député de son ordre aux états généraux l'avaient fait se jeter dans le parti de la noblesse bretonne, dont il n'aimait pas les chefs et dont il n'était pas aimé. Son attente trompée et les événements ayant pris une autre direction, il s'attacha à se faire des partisans parmi la haute bourgeoisie et surtout parmi la classe des annoblis et des nobles peu favorisés de la fortune, qui se trouvaient flattés de ses prévenances.

Enfin arriva la fameuse époque de l'émigration. Tout ce qu'on appelait la haute noblesse en Bretagne et tous ceux qui purent rassembler quelques fonds passèrent chez l'étranger et furent rejoindre les princes. Il ne resta que ceux à qui les moyens manquèrent pour faire le voyage.

La Royrie calcula habilement les suites de cette fausse démarche, resta tranquillement chez lui malgré les sarcasmes qui l'accablaient de toutes parts, profita de sa neutralité apparente pour faire accroire qu'il penchait du côté de la muse de la liberté et se faire des partisans.

Il fut encore déterminé à ce parti par son amour propre qui lui disait qu'en émigrant il se trouverait confondu et même éclipsé par beaucoup de monde et qu'en restant il pouvait devenir chef de parti.

Dès lors il travailla sans relâche à l'exécution de son projet d'association *à peu près* tel que M. de Beauchamp le détaille ; il n'eut du reste qu'à le modifier et à l'approprier au temps, aux lieux et aux circonstances, car il en avait apporté l'idée des Etats-Unis où on l'avait réalisé dans un but tout contraire.

Son projet assis et déterminé, La Royrie sentit qu'il ne serait point avoué du Roi et qu'il lui fallait cependant s'appuyer au moins d'une autorité apparente. Il résolut donc de se rendre auprès du comte d'Artois qui, antérieurement à la Révolution, l'avait toujours favorablement traité. Mais, pour ne pas être soupçonné d'émigration et ne pas perdre son crédit en Bretagne, il se mit en règle, prétexta des affaires en Angleterre, prit un passeport pour ce pays et partit accompagné de son fidèle Pierre et de sa cousine de Mollien, dont la chronique scandaleuse prétend qu'il avait été l'amant. Il traversa les îles de Jersey et de la Grande Bretagne sans faire

part de ses projets aux émigrés et se rendit directement à Coblentz, leur faisant accroire qu'il allait courir la même chance qu'eux.

Admis auprès du comte d'Artois, il lui fit agréer son projet, lui présenta l'armée de l'Association bretonne prête à marcher sur Paris et à seconder les efforts des émigrés rentrant à main armée en France et faisant une puissante diversion dans l'Ouest. Le comte d'Artois le renvoya à Calonne, alors son premier ministre, pour régler de concert avec lui toutes les mesures qui pourraient favoriser son projet. Il fut arrêté qu'on lui ferait passer des secours en argent et en armes par la voie d'Angleterre, et le comte d'Artois le nomma au nom de Louis XVI commandant de la ci-devant province de Bretagne et *pays limitrophes ;* le secret fut scrupuleusement gardé et le seul Fontevieux qui avait servi en Amérique sous les ordres de la Royrie et qui était alors émigré à Coblentz fut initié dans ses projets et resta à Coblentz pour attendre les ordres ultérieurs du comte d'Artois et les secours promis et les transmettre à la Royrie qui partit pour Paris où il arriva le jour même de la fuite du Roi. Mlle de Mollien voyageait en habit d'amazone et portait cousu dans sa ceinture les pouvoirs donnés par le comte d'Artois, avec ses deux compagnons de voyage déguisés comme lui en marchands.

Ils avaient traversé la Belgique, Cologne, etc., sous le même déguisement.

Il séjourna quelques jours à Paris et parut mortifié de l'évasion du roi, mais il jouissait des plaintes amères, des reproches et des soupçons que le public avait conçu contre La Fayette.

Enfin on annonça l'arrestation du Roi et l'évasion définitive de Monsieur. La Royrie partit et retourna en Bretagne

J'eus occasion de le voir pendant son séjour à Paris et, sans s'ouvrir à moi de ses projets, il ne me fit aucun mystère de son voyage sans toutefois m'en dire le but et les résultats. Il éveilla chez moi quelques soupçons auxquels je n'aurais plus pensé sans ce qui m'arriva après et dont je vais parler.

Quelques mois après son retour en Bretagne, il m'écrivit pour me prier de m'informer et de lui marquer quel était le taux du change des assignats contre l'argent. Il n'y avait point alors de cours réglé ; je m'adressais à un banquier qui réclama réponse, et, courrier par courrier, je reçus une seconde lettre par laquelle il me priait de changer 15 000 de billets de la caisse d'escompte qu'il m'envoyait au taux que je lui avais annoncé et de garder chez moi l'argent, où il le ferait prendre. Je remplis ses vues et en le prévenant que sa commission était faite je le priais de me délivrer promptement de la garde de son dépôt. [1].

Comme je savais que sa fortune était obérée, je crus qu'il avait vendu

1. Mes lettres ont été trouvées lors de la descente qu'on fit à son château et après avoir été lues et reconnues indifférentes, ne furent point inventoriées et mises au rebut. Je tiens ce fait de Lodin, alors procureur syndic du district de Dol.

du bien et qu'il faisait de l'argent pour passer avec les princes ou en Amérique ; mais je fus bientôt détrompé par l'arrivée de son cousin à Paris qui y venait prendre l'argent que j'avais en dépôt. Celui-ci, fort inconsidéré et très étourdi, crut probablement que j'étais dans le secret et tout en comptant les sacs que je lui remettais et en me faisant d'assez mauvaises plaisanteries sur mon habit de garde nationale, m'en débita autant que je voulus en savoir. J'avoue toutefois que je crus qu'il ampliflait et que, par son inconsidération, je ne pouvais croire qu'on eût confié à cet étourdi des secrets de cette importance. Observez que je le voyais pour la première fois de ma vie.

A peine cet envoyé était-il de retour en Bretagne que je vis arriver chez moi Fontevieux, qui l'avait croisé en route et qui venait, au nom du marquis de la Royrie, m'apporter 40.000 ₶ en billets de la caisse d'escompte pour les échanger de la même manière que les précédents. Sans le refuser positivement, je ne voulus point me charger de cette seconde commission, en lui observant que, puisqu'il était sur les lieux, il pouvait bien la remplir lui-même. Je lui indiquais le banquier qui avait fait le premier échange, il s'y présenta, mais celui-ci lui observa d'abord que l'échange n'était plus le même et finit par refuser tout net de prendre les billets à n'importe quel prix.

Je n'ai appris que depuis les motifs de ce refus. Les billets venaient de Calonne, ils étaient bien les mêmes que ceux de la caisse d'escompte, fabriqués avec la même planche, etc., mais ils étaient faux à raison de leurs numéros et de je ne sais quelle autre formalité. Fontevieux s'adressa alors aux agioteurs du Palais-Royal, et finit par les échanger en perdant énormément.

Je lui parlais de leurs projets et j'étais en fonds d'après les indiscrétions du neveu (de) Tuffin de la Rouërie, sans toutefois lui dire que c'était lui qui m'avait initié.

Fontevieux, me voyant instruit et au fait, ne me demanda pas par qui je l'étais et causa avec moi comme avec un initié, et ce fut de lui que je sus toutes les particularités sur le voyage de Coblentz rapportées ci-dessus. Il m'apprit qu'il ne retournait pas en Bretagne, où il fit passer l'argent par la diligence à l'adresse d'un (individu) dont j'ai toujours ignoré le nom, quoique mon domestique fût chargé d'escorter l'envoi à la messagerie.

Il me dit qu'il allait auprès des princes en mission pour différents objets, pour accélérer les secours en armes et en argent et surtout faire confirmer et étendre, s'il était possible, les pouvoirs du chef par Monsieur alors réuni avec le comte d'Artois.

Il partit effectivement et voyageait en toute sécurité moyennant une commission d'envoyé du prince des Deux-Ponts auprès des Etats-Unis.

Ce fut à cette époque qu'en causant avec Danton je lui fis part de ce qui se tramait. Nous étions alors dans les convulsions qui précédèrent le 10 août, et la chose en resta là.

Moi-même, distrait par ces événements qui se succédèrent si rapidement

à Paris, n'y pensais plus, et je n'avais depuis lors eu aucunes nouvelles de la Royrie ni d'aucun de ses affidés, lorsque les massacres de septembre arrivèrent. Je fus assez malheureux d'être presque le témoin de ceux qui se commirent aux Carmes, m'étant trouvé, le 2 septembre, à la porte du Luxembourg, rue de Vaugirard, au moment où des cannibales déchiraient une de leurs victimes vis-à-vis trois cents spectateurs; mais ce n'est pas le cas de parler de cet horrible événement. Il suffit de savoir que je me rendis sur le champ chez Danton, alors ministre de la justice, que je ne pus voir et qui me fit donner rendez-vous pour le lendemain 3 à 6 heures du matin. Il me reçut dans son cabinet, où étaient Fabre d'Eglantine et Camille Desmoulins.

Il est inutile de détailler ici notre conversation, et il suffit de dire que je ne sortis du ministère de la justice qu'avec l'ordre de la commission de me rendre en Bretagne pour y accélérer le départ de l'artillerie qu'on faisait venir de l'Ouest, l'Orient, etc., en toute hâte pour les plaines de Champagne. *Il ne fut même pas question de l'affaire de la Rouërie.* Je partis donc le 3 septembre même. Ma première station fut à Laval, où je trouvais un convoi d'artillerie venant de Brest, qui y était entravé. Les obstacles qui s'opposaient à son départ étant levés, je poursuivis ma route, et, ma mission une fois remplie, je ne songeais qu'au retour, lorsque le hasard me fit rencontrer, entre Dol et Dinan, un avocat de ma citée, que j'abordais et avec lequel je fis route jusqu'à Dol. La conversation tomba naturellement sur les événements qui se passaient: ce fut lui qui m'apprit dans les plus grands détails la découverte des projets de la Royrie, le siège et la prise de son château par les forces départementales, sa fuite et l'obligation où il était de (se) cacher, toutes particularités que j'ignorais alors et dont les détails avaient été envoyés au pouvoir exécutif provisoire.

Je dis alors à mon avocat que je connaissais les plans de la Royrie, etc. J'avais la certitude que l'homme qui me parlait les sçavait encore mieux que moi. Il n'ignorait pas que je connaissais M. de la Royrie et, sur ce que je lui en détaillais, il ne me fit plus aucun mystère de s'ouvrir à moi, il me confirma ce que je sçavais et m'apprit que, loin d'avoir renoncé à son plan, la Royrie y tenait plus que jamais et *que son association était organisée depuis Caen jusqu'à Nantes,* qu'il était sûr de la Mayenne, que tous ses chefs de division et de canton étaient nommés et qu'il ne désespérait pas d'être arrivé à Paris avant les Prussiens. Ils n'avaient point d'artillerie, à la vérité, mais Saint-Malo et le fort de Châteauneuf devaient lui être livrés et qu'il ferait alors du Clos-Poulet sa place d'armes. Il me proposa de voir la Royrie, qui était alors réfugié et caché sous le nom de Millet chez la marquise de Saint-Gilles. J'acceptais. Je fus d'abord introduit chez la maîtresse de la maison qui, je dois en convenir, blâma hautement les projets de la Royrie et se plaignit amèrement des inconsidérations que commettait chaque jour Mlle de Mollien, qui courait les campagnes en habit d'amazône avec des épaulettes et un panache à son chapeau et finit par dire à mon introducteur et à moi que M. Millet n'était

plus chez elle, mais que nous le trouverions chez M***. Effectivement nou l'y trouvâmes ; il ne fut nullement étonné de me voir, il sçavait que depui huit jours j'étais en Bretagne.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement).

Les noms des communes pendant la Terreur.

(Suite.)

Liste supplémentaire

Ous-Brigoux	Saint-Jean d'Aubrigoux (Haut Loire).
Oyan-l'Arronce	Saint-Oyan (Saône-et-Loire).
Ozon	Saint-Symphorien (Isère).
Pacquis	Saint-Philibert (Côte-d'Or).
Pagny-le-Peuple	Pagny-la-Ville (Côte-d'Or).
Pair-Libre	Saint-Pair (Manche).
Paleine	Saint-Seurin-de-Paleine (Cha rente-Inf.).
Pal-Senouire	Saint-Pal-de-Murs (Haute-Loire
Palud (la)	Saint-Hilaire-de-la-Palud (Deux Sèvres).
Parey-la-Montagne	Parey-Saint-Césaire (Meurthe).
Paul-le-Montagnard	Saint-Paul-de-Mont-Carmel (H rault).
Peiron-sans-Culottes	Sainte-Croix-de-Verdon (Basse Alpes).
Peledru	La Chapelle (Ardèche).
Pelletier-sur-Yon	Condé-sur-Yon (Eure).
Pellouaille	Saint-Simon-de-Pellouaille (Ch rente-Inf.).
Pépinière (la)	Saint-Léger-le-Petit (Cher).
Peireirol-la-Montagne	Saint-Maymé-de-Peireirol (Dor dogne).
Perpignan-de-Bayze	Saint-Clément (Gers).

errouzet-sur-Galaure	Saint-Clair (Isère).
etit-Augulen (le)	Le Petit Saint-Augulin (Charente-Inf.).
etit-Bourg	Saint-Cyprien (Corrèze).
etite-Flandre (la)	Saint-Louis-de-la-Petite-Flandre (Charente-Inf.).
eu-de-Fonds	Saint-Augustin (Fg. d'Angers) (Maine-et-Loire).
eupleville	Roiville (Seine-Inf.).
eyramont	Saint-Geneix-près-Saint-Paulieu (Haute-Loire).
eyrat-la-Montagne	Peyrat (Haute-Vienne).
eyrollières	Sainte-Foy-de-Peyrollières (Haute-Garonne).
ierre-du-Marais	Saint-Pierre-Oursin (Calvados).
ierre-Ferme	Saint-Pierre-Eglise (Manche).
ierre-la-Montagne	Saint-Pierre-du-Châtel (Eure).
in d'Inarles	Saint-Barthélemy-le-Pin (Ardèche).
ique-Bâton (la)	La Chapelle-Bâton (Charente-Inf.).
ique-Chapeau	Croix-Chapeau (Charente-Inf.).
laine-sur-Sarthe	Sainte-Scolasse (Orne).
laisance	Saint-Clément (Yonne).
laisance-Liberté	Artigues-Dieu (Gers).
lantaire-le-Bouzantin	Saint-Plantaire (Indre).
lanté	Sainte-Griède (Gers).
lessis-Delval	Plessis-de-Roy (Oise).
louégat-Valon	Plouégat-Guérand (Côtes-du-Nord).
ointe (la)	Sainte-Marie (Charente-Inf.).
ont-Auzon	Saint-Christol (Gard).
ont-Civique	Saint-Florentin (Yonne).
ont-de-Surveillance	Saint-Julien-de-Lescap (Charente-Inf.).
ont-la-Montagne	Pont-Sainte-Maxence (Oise).
ont-Libre	Ville-Comtat (Gers).
—	Saint-Jean-du-Bruel (Aveyron).
—	Pont-l'Abbé (Finistère).
—	Pont-l'Abbé (Charente-Inf.).
—	Pont-l'Évêque (Calvados).
—	Saint-Rome-de-Tarn (Aveyron).
ont-Morain	Pont-Saint-Prix (Marne).
ont-National	Beaucaire
ont-Pelletier	Pont-aux-Moines (Loiret).
ont-Port	Pont-l'Evêque (Oise).

Pont-sur-Ailette	Pont-Saint-Mard (Aisne).
Pont-sur-Aisne	La Neuville-au-Pont (Marne).
Pont-sur-Bourne	Pont-en-Royans (Isère).
Port d'Aa	Gravelines (Nord).
Port d'Anvaux	Saint-Sorbin-de-Séchaud (Charente-Inf.).
Port-de-la-Vallée	Saint-Mathurin (Maine-et-Loire).
Port-de-Marat	Port-à-l'Anglais (Paris).
Port-de-Somme	Saint-Valery-sur-Somme (Somme).
Port-du-Gard	Comps-Saint-Etienne (Gard).
Port-du-Loir	Villevêque (Maine-et-Loire).
Porte (la)	Saint-Jean-de-la-Porte (Mont-Blanc).
Port-la-Hougue	Saint-Vast la-Hougue (Manche).
Port-la-Montagne	Saint-Côme (Saône-et-Loire).
Port-Nazaire	Saint-Nazaire (Charente-Inf.).
Port-Thibault	Port-Saint-Thibault (Cher).
Poterie (la)	La Chapelle-des-Pots (Charente-Inf.).
Pouligny-les-Brandes	Saint-Martin-de-Pouligny (Indre).
Pourru-sur-Chiers	Pourru-Saint-Remy (Ardennes).
Prairial	Sainte-Colombe-la-petite (Orne).
—	Croix-Daurade (Haute-Garonne).
Préaux-la-Montagne	Notre-Dame-de-Préaux (Eure).
Pré-d'Ardèche	Pradon (Ardèche).
Pré-Fleur	Trémal (Jura).
Prèlemont	Saint-Laurent (Gard).
Prés-Fleuris	Saint-Germain-des-Prés (Maine-et-Loire).
Près-Saint-Gervais	Près-Pelletier (Paris).
Preuilly-les-Roches	Preuilly-la-Ville (Indre).
Prompt-Secours	Saint-Rogatien (Charente-Inf.).
Prumeirolle	Saint-Pierre-de-Colombiers (Ardèche).
Puget-Fiquette	Saint-Pierre (Basses-Alpes).
Puimourgont	Saint-Germain-des-Fossés (Allier).
Puits-Forêt	Saint-Aubin (Indre).
Puits-Roc	Sainte-Enimie (Lozère).
Puy-Celsy-la-Montagne	Puy-Celsy.
Puy-du-Tour	Saint-Félix-de-Banières (Lot).
Queue-Pelletier (la)	La Queue-en-Brie (Seine-et-Oise).
Quincy-sur-Armançon	Quincy-le-Vicomte (Côte-d'Or).
Quinto-Rustan	Clarens (Gers).
Raison (la)	Moutier-Roseille (Creuse).

Ramberge (la)	Saint-Ouen (Indre-et-Loire).
Ramée (la)	Sainte-Ramée (Charente-Inf.).
Ramelibre	Ramefort (Haute-Garonne).
Rameuse	La-Chapelle-en-Serval (Oise).
Rancevalon	Saint-Michel-la-Rance (Ardèche).
Ransanne	Saint-Quentin-de-Ransanne (Charente-Inf.).
Raveau-sur-Carrière	Saint - Romain - sous - Versigny (Saône-et-Loire).
Ravins (les)	Saint-Crépin (Hautes-Alpes).
Régénération (la)	Soubise (Charente-Inf.).
Remens	Saint-Maurice (Ain).
Renfort	Gorniès (Hérault).
Renom-Libre	Sainte-Cécile (Indre).
Réome	Moutier-Saint-Jean (Côte-d'Or).
Républicain (le)	Charenton-Saint-Maurice (Paris).
Réunion (la)	Grand-Couronne (Seine-Inf.).
—	Saint-Paulet (Aude).
Réunion-du-Nord	Saint - Symphorien (Indre - et - Loire).
Réunion sur-Mer	Saint-Denis (Charente-Inf.).
Révolution (la)	Saint-Symphorien (Charente-Inf.).
Révolution (la)	Saint-Hilaire-de-Rice (Vendée).
Riaspol	Saint-Apollinaire-de-Rias (Ardèche).
Richebourg-la-Fraternité	Richebourg-Saint-Vast (Pas - de - Calais).
Rimaure	Saint-Maurice (Ardèche).
Rivelibre	Saint-Izaire (Aveyron).
Rives-de-Chovanne	Saint-Pierre et Saint-Martin-d'Argenson (Hautes-Alpes).
Rivière-de-Gardon	Saint-Michel-de-Dezès (Lozère).
Robertin	Saint - Clément - sous - Pradelles (Haute-Loire).
Roc-Conan	Saint-Conan (Côtes-du-Nord).
Roche-Arnoux	Château-Arnoux (Basses-Alpes).
Roche-au-Midi	Saint-Jean-de-Buège (Hérault).
Roche-Berain	Saint-Berain (Haute-Loire).
Roche-Blaise (la)	Saint-Blaise-la-Roche (Vosges).
Rochebourg	Châteaubourg (Ardèche).
Roche-d'Ay	Saint-Romain-d'Ay (Ardèche).
Rochefontaine	Sainte-Colombe (Côte-d'Or).
Rocheforte	Saint - Martin - de - Queyrières (Hautes-Alpes).
Rochefort-la-Vigne	Saint-Jean-des-Vignes (Saône-et-Loire).

Roche-Geron	Saint-Geron.
Rochelibre	Sainte-Soule (Charente-Inf.).
—	Saint-Chély-d'Apcher (Lozère).
—	Saint-Gaultier (Indre).
—	Saint-Nabor (Vosges).
Rochelle-sur-Lave	La Comté (Pas-de-Calais).
Roche-Marat	Roche-en-Régnier (Haute-Loire).
Rochers-Républicains	Saint-Etienne (Cantal).
Roche-Sauveur (la)	La Roche-Bernard (Morbihan).
Roche-sur-Charente (la)	Saint-Savinien-du-Port (Charente-Inf.).
Roche-sur-Graine	Rochechouart (Haute-Vienne).
Roche-sur-Loire	Luynes (Indre-et-Loire).
Roche-sur-Math	Saint-Baussant (Meurthe).
Roche-sur-Meuse	Saint-Mihiel (Meuse).
Roche-sur-Seine	La Roche-Guyon (Seine-et-Oise).
Roche-sur-Vaux	Saint-Denis-de-Vaux (Saône-et-Loire).
Roche-sur-Yonne	Saint-Cidroine (Yonne).
Roche-Tardoise	La Roche-Foucauld (Charente).
Rochette (la)	Colroy-la-Roche (Vosges).
Roche-Vine	Saint-Désirat (Ardèche).
Roc-Libre	Roquebrun (Hérault).
—	Saint-Ulpize (Haute-Loire).
—	Saint-Gautier-sur-Creuse (Indre).
Roc-Montagne	Saint-Sernin (Aveyron).
Rocterme	Phalsbourg (Meurthe).
Romain-la-Fontaine	Saint-Romain-de-Benet (Charente-Inf.).
Romain-les-Vergers	Saint-Romain-en-Garey.
Romain-Libre	Saint-Romain (Isère).
Rosay-les-Mesnil	Rosay-Saint-Albin (Aisne).
Roseille-la-Montagne	Saint-Hilaire (Creuse).
Roullard	Saint-Hilaire-la-Gérard (Orne).
Rousseau, puis Roc-Libre	Sainte-Soule (Charente-Inf.).
Roux (le)	Saint-Julien-le-Roux (Ardèche).
Roziers-Combade	Roziers-Saint-Georges (Haute-Vienne).

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

La conspiration de la Royrie

(Suite)

Il me parla ouvertement de ses projets, du pillage de son château et de tout ce qui était sçu, et, sans entrer dans aucun détail, il ne me dissimula point qu'il comptait suivre sa pointe. Il me proposa d'entrer dans son association, y insista fortement, me dit que je devrais rougir d'être associé avec des monstres, etc., se plaignit en passant de la lenteur des princes et de la perfidie des émigrés qui étaient jaloux de lui, surtout de Botherel alors en station à Jersey et qui sous prétexte, me dit-il, de prudence, retient, par perfidie, un envoi d'armes que j'ai obtenu et demandé ; il attendait avec impatience le retour de Fontevieux toujours auprès des princes et celui de..... qui était en observation à Paris. Nous nous quittâmes au bout d'une heure de conversation, sans que ni l'un ni l'autre eut gagné quelques avantages sur son opinion, car je ne dois pas omettre que je lui parlai de servir la cause de la liberté, etc. Je revins directement à Paris, et je rendis un compte exact et détaillé mais verbal à Danton de ce que j'avais vu et appris. On se battait alors en Champagne et le sort des armes était encore indécis. Danton fut vivement frappé de mon rapport et m'engagea à aller faire ma déclaration au comité de sûreté générale, je le refusai tout net, alors il lui fit passer tous les renseignements que je lui avais donnés et ceux qu'il avait reçus et recevait journellement des autorités constituées des départements où étaient les complices de La Royrie. Le comité prit la chose vivement et me proposa de me renvoyer en Bretagne ; je refusai et alors d'Eglantines lui proposa Laligand Morillon qui fut envoyé avec un nommé Barthe et La Touche [1] pour les renseignements nécessaires. Morillon avait des connaissances en Bretagne et connaissait ce pays qu'il avait habité quelque temps. A son arrivée il se présenta chez M. des Isles où il avait appris que se rendaient journellement beaucoup de monde et chez lequel la municipalité de Saint-Malo avait déjà fait inutilement plusieurs fouilles ; il s'y fait passer pour un ancien officier et dit avoir combattu pour le roi à la journée du 10 août. Et, cependant d'après ce qu'il m'a dit, on ne s'ouvrait point à lui, mais il obtint par ce canal moïen de passer furtivement à Jersey, moyen dont il ne profita point pour lui, et il y envoya son affidé Barthe et continua de suivre les trames des conspirateurs. A l'époque du départ de Morillon pour la Bretagne Danton, chef du conseil, me proposa de me rendre à Londres et d'y épier l'Angleterre dont il prévoyait la rupture et de tâcher au moyen d'un secrétaire

1. D'autres personnes furent encore envoyées, mais j'ai toujours ignoré leur nom. (*Note de l'auteur.*)

de Calonne avec lequel j'étais lié de pénétrer plus avant dans les projets des princes. J'acceptai et je partis avec la mission apparente d'accélérer le départ de salaisons qui avaient été achetées pour le compte de la France. Déjà, depuis un mois au plus, Calonne était à Londres et avait quitté les princes pour les causes que je dirai ci-après. En débarquant à Douvres, je trouvai cette ville encombrée d'émigrés bretons qui avaient quitté inopinément l'armée royale au premier ordre qu'elle avait eu de rétrograder Tous ceux que je vis me parlèrent des projets de la Royrie et les connaissaient parfaitement, mais aucun ne voulut aller le joindre, et n'étaient pas faits, disaient-ils, pour servir sans un sou. Beaucoup se rendaient auprès de leurs vieux parents qui étaient à Jersey ou à Guernesey, les autres comptaient attendre les événements en Angleterre.

Arrivé à Londres, je descendis quelques jours sans pouvoir joindre l'homme que j'y cherchais : il était très occupé à courir pour son patron qui, depuis quelques jours, était arrêté chez lui avec cautionnement par ses créanciers ou plutôt ceux du comte d'Artois, pour lequel il s'était porté caution ; enfin il accepta un rendez-vous pour dîner à l'Ours blanc. Je me fis, bien entendu, passer pour émigré et pour initié dans l'affaire de La Royrie, qu'il connaissait peu ; il m'apprit seulement que Fontevieux était toujours auprès des princes, où il attendait Calonne ; mais il ne croyait pas que celui-ci pût les joindre ; il m'apprit encore que Fontevieux avait envoyé un courrier à La Royrie avec des dépêches, il y a une quinzaine de jours. Je lui témoignai le désir d'être plus instruit, afin, lui dis-je, de passer en Bretagne si l'on devait s'y battre. Je lui parlai beaucoup de Paris, etc., etc. Il me quitta en me promettant de me tenir au courant. Je fus quelques jours sans le revoir. Noël, etc., pressaient vivement notre ambassadeur Chauvelin et sa suite de partir ; il était clair que la guerre avec l'Angleterre était inévitable, et j'avais grande envie moi-même de regagner la France. Enfin je revis mon homme, qui avait plus fait qu'il ne m'avait promis. Il m'annonça qu'il avait parlé de moi à Calonne et qu'il désirait me voir ; je me rendis le lendemain chez lui à 9 heures du matin : après les compliments d'usage, je lui rapellai que j'avais eu l'avantage de me trouver plusieurs fois avec lui chez Mme C. et il parut alors, ou du moins il fit semblant de se rappeler de ma figure ; néanmoins il me poussa des questions avec beaucoup d'adresse, et, sans avoir l'air de m'en apercevoir, je lui répondis d'autant plus aisément que j'étais fort au courant de la société dont il me parlait ; il s'enquit aussi avec soin de ce que je faisais avant la Révolution, et, quand je lui dis que j'apartenais à Monsieur, je crus remarquer sur sa figure une impression fâcheuse qui se dissipa promptement. Enfin, après m'avoir longuement interrogé sur le 10 août et ses suites, sur la situation de Paris, le tout, me disait-il, parce que tous les rapports étaient contradictoires, et qu'il importait essentiellement à la bonne cause de connaître la vérité, nous abordâmes enfin l'affaire qui m'intéressait. J'ai quitté, me dit-il, les princes au moment où ils partaient de Verdun, et je suis venu ici pour pourvoir aux besoins de leur armée ; leur position est d'autant plus fâcheuse que les voilà en

pleine retraite, abandonnés du roy de Prusse et même des Autrichiens [1]. Je l'avais prévu ; mais le baron de Breteuil, fondé des pouvoirs du roy et son envoyé auprès des princes, a entravé tous mes moyens et s'est même oposé, dans le conseil qui a été tenu après notre entrée, à prendre le seul expédient qui pouvait seconder puissamment nos succès. J'avais proposé, me dit-il, de faire fabriquer de faux assignats en tout pareils à ceux qui existent en France. Alors l'armée eût tout payé au comptant, et personne n'eût fait de difficultés de fournir des denrées. Nous aurions même à notre tour pourvu aux besoins des puissances coalisées. Arrivés à Paris, nous annulions toute cette monnaie comme l'ouvrage d'une assemblée de rebelles, etc. Mais, au lieu de cela, M. de Breteuil a voulu qu'on fasse des bons au nom des princes et du roy. Il en est résulté que personne n'en a voulu et que, les princes ne pouvant subvenir à l'entretien de leur armée ni à celle du roy de Prusse, comme ils le lui avaient promis de le faire, sitôt qu'ils seraient en France, que celui-ci a traité avec les rebelles, se retire et les abandonne. Ils sont dans ce moment à Liège, dans le plus cruel embarras, obligés de licencier tous les braves qui avaient volé à leur secours, et sont eux-mêmes réduits à la plus affreuse pénurie. Le comte d'Artois me presse de le joindre et je ne le puis dans ce moment [2].

Je m'occupe à lui procurer les seuls secours qui soient en mon pouvoir. Je lui ai déjà fait passer pour la somme de trois millions en assignats de cent sols, parfaitement imités, et cette somme a fait subsister l'armée royale pendant quinze jours dans le pays de Liège et de Saint-Avelo. Je m'occupe à en faire fabriquer de deux cents francs. Une 1re planche a été manquée ; effectivement, il me montra des effigies bien informes ; mais, me dit-il, on fera mieux ; et, aussitôt que l'opération sera terminée, je ferai passer à M. de la Royrie tous les secours nécessaires. J'en ai l'ordre du comte d'Artois qui m'a chargé exclusivement de cette affaire ; nous avions besoin de l'autorisation de Monsieur, nous l'avons, et maintenant, l'intention du comte d'Artois est de ne plus lui rendre aucun compte. A cet égard, la chose sera d'autant plus aisée qu'ils vont se partager tout. Ils ne doivent rien attendre des puissances coalisées et ne devraient s'occuper que de soulever l'intérieur, moyennant mon plan de finances. J'espère que nous réussirons. Il faut que d'un bout de la France à l'autre on suive le plan de M. de La Royrie. Déjà l'on s'en occupe sur plusieurs points, et les ordres et les commissions sont déjà expédiés. On ne peut plus opposer à ce brave et loyal comte d'Artois la volonté du roi, qui ne sortira du Temple que pour aller à l'échafaud, *et cela sera trop heureux*. C'est sa faiblesse qui nous a mis dans l'état où nous sommes, etc., etc. Il prononça le nom de Monsieur et s'arrêta tout court.

Il me fit ensuite un éloge pompeux des belles qualités du comte d'Artois qui devait, disait-il, faire revivre Henri IV et qui se montrerait à la tête

1. Il ne faut pas perdre de vue, que l'auteur de ce mémoire est un espion révolutionnaire et que dans la narration de son entretien avec de Calonne, le vrai est constamment mêlé au faux.

2. Il était arrêté chez lui pour dettes. (*Note de l'auteur.*)

du parti et passerait en France aussitôt qu'on aurait une place de sûreté. Il me dit qu'il venait d'expédier à La Royrie l'ordre de redoubler de zèle, et surtout d'éviter un éclat avant d'être sûr du succès. Il me dit qu'il avait la promesse du gouvernement anglais de pouvoir se procurer toutes les munitions de guerre nécessaires ; que déjà La Royrie en avait reçu sans que Botherel, qui résidait à Jersey et qui ne se montrait pas trop d'accord avec La Royrie, eût retenu l'envoi. Je sais, ajouta-t-il, que ces messieurs sont jaloux du commandement donné à La Royrie, mais cela était trop juste. D'ailleurs, ce n'est pas de Messieurs de Noblesse dont nous avons besoin, mais bien d'un homme audacieux et qui donne quelque chose au hasard. Je sais que La Royrie a déjà commis quelques étourderies; tant mieux, ce sera un motif de plus pour lui de redoubler d'activité. Restez à Londres, me dit-il, venez quelquefois ici, et, quand il sera temps, je vous ferai passer en Bretagne. J'écrivis à Danton une partie de ces détails, il n'était plus ministre ; ce fut Garat qui reçut ma lettre. Une quinzaine de jours après, Fontevieux arriva d'Aix-la-Chapelle, où il avait laissé le comte d'Artois qui fuyait devant l'armée française. Il était porteur d'une lettre du comte d'Artois dont j'ai toujours ignoré le contenu ; il nous annonça la dissolution complète de l'armée des émigrés, etc. Au bout de quelques jours, Calonne lui donna ordre de se rendre en Bretagne, et le chargea de ses ordres pour La Royrie avec force assignats faux. Calonne me dit également de partir avec lui, j'y consentis ; mais, au moment du départ, je prétextai une maladie et, le lendemain, je me rendis à Douvres et de là à Ostende et Bruxelle, où je trouvai notre armée. De retour à Paris, je vis Danton qui me mena chez le ministre Le Brun, auquel je fis part de tout ce que je savais dans une conversation fort longue que j'eus avec lui. Ce ministre me parut peu jaloux de se voir chargé de cette affaire ; mais, comme Morillon qui était en Bretagne lui avait envoyé beaucoup de rapports, et qu'il se disait en mesure de tout exécuter, il sentit qu'il fallait prendre un parti. Il fit revenir Morillon, qui laissa ses limiers en Bretagne et qui n'amena avec lui que son fidèle Barthe, qui revenait de Jersey. Je m'aperçus aisément que Morillon n'avait pas la confiance de Le Brun ni de ses bureaux ; mais, comme il criait tout haut et qu'il était appuyé de son parent Basire, le député, et de Rovère, Le Brun fut obligé de lui continuer l'affaire. Il me proposa de m'en charger ; je refusai, mais je consentis, d'après la connaissance que j'avais du pays, à donner mes idées. Elles furent aprouvées, et Pache, que je vis avec Isabeau à ce sujet, promit de faire marcher des troupes dans les endroits désignés. — Morillon repartit pour la Bretagne avec Barthe, mais Le Brun envoya en même temps un ou deux hommes dont je n'ai jamais su le nom, pour surveiller les opérations de Morillon. Je trouvai Fontevieux de retour à Paris, qui m'apprit la mort de La Royrie ; j'en fis part sur le champ au ministre Le Brun qui l'apprit quelques jours après de Morillon même. Je me trouvai au comité de Sûreté générale lorsque Morillon y déposa les pièces saisies, etc. Je partis, quelques jours après, pour l'armée des côtes de Cherbourg, pour le service des hôpitaux

et c'est là que j'eus lieu de me convaincre que véritablement l'association de La Royrie s'étendait jusques à Caen. La preuve en devint évidente après la retraite des forces départementales réunies dans le Calvados. Puisaye, qui en commandait l'avant-garde, fut se retirer dans les chouans, malgré une longue et belle rétractation qu'il me remit à l'instant de son départ, et, malgré son serment à la République, Bougon, procureur-syndic du département et le plus ferme soutien de la coalition départementale, fut joindre le prince de Talmont dans la Mayenne, et fut mis quelques mois après dans la commune de Basouges, département d'Ille-et-Vilaine. Vous ne calculez pas, répondit un autre chef des forces départementales auquel on objectait leur peu de moyens de réussite, sur l'Angleterre, qui nous tend les bras, et à laquelle nous ouvrirons nos ports. Il n'en faut pas conclure toutefois que le plus grand nombre fût dans le secret, et je n'ai jamais pensé qu'aucun des députés fût initié. Cependant quelques-uns se sont refugiés chez les Chouans et y ont été reçus pendant leur proscription. Si Wimpfen connaissait le projet (et je ne le crois pas), Wimpfen ne l'approuvait pas et était franchement voué au parti qu'il servait, surtout depuis que les députés en fuite et les chefs de la force départementale l'avaient forcé d'écrire la fameuse lettre à la Convention et que le comité de Salut public l'avait *machiavélisé* en rendant public son post-scriptum. Du reste Wimpfen se conduisit dans cette affaire avec franchise et loyauté: il voulait empêcher l'effusion du sang et racommoder tous les partis; il succomba, et les hommes qu'il avait reçus et secourus l'ont poursuivi après leur retour au crédit, mais ils l'ont calomnié. Si du reste on désire des détails circonstanciés sur cette affaire, je les donnerai. Reste un mot à dire de Laligand Morillon. Cet homme, que je n'ai jamais vu que quatre à cinq fois, n'était nullement ce qu'on l'annonce. Il avait servi pendant un an sous l'Ancien Régime dans la gendarmerie de Lunéville, d'où il fut renvoyé; il fit ensuite tous les métiers. Il avait été violon au théâtre de Nantes et à celui de Rennes. A l'époque de la Révolution, il se trouvait dans son pays natal, à Autun, ou aux environs; il se prononça hautement pour la cour; mais ce qui le força de déguerpir, c'est que on trouva dans une descente qui se fit chez lui quelques centaines de faux louis avec un balancier et tous les instruments nécessaires à cette fabrication. Il s'évada, passa en Savoie, y fit enlever je ne sais quelle femme, et, obligé de rentrer en France, il vint proposer au comité de Défense générale d'enlever les deux fils du comte d'Artois, etc., etc. Je sais que la 1re fois que je l'ai vu, il était dans la misère, mais avant qu'il eût obtenu une gratification de la Convention, et lors de son premier retour de Bretagne. Isabeau et moi le trouvâmes un jour chez lui au milieu des préparatifs d'un somptueux festin, et l'opulence avait fait place à la pénurie. Il s'avisa de se rendre dans son pays, se croyant fort de la protection de Basire. Sa présence révolta ses concitoyens: les autorités constituées le firent arrêter et conduire à Paris, où il périt sur l'échafaud comme émigré et faux monnayeur.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

(La fin prochainement.)

II

Papiers de Benaben. — Journal

(*Suite*)

Brumaire 18 [1]. — Les toues bastinguées des canonnières le *Caton* et *Ruiter* se sont emparé dans la bouerre d'Anjou [2] d'une embarcation où quatre-vingts brigands s'étoient retranchés ; la victoire est due au commandant des toues, le citoyen Sagory, qui s'est jetté à la nage pour couper l'amarre du bateau des briguand : aucun républicain n'a été tué ; les brigands ont perdu trois hommes.

20. — On a établi un camp à la roche d'Érigné [3], sous le commandement du général Bournet. Le représentant Bezard y est allé le matin ; il venoit d'en partir quand on a prévenu le général de l'apparition sur la commune de Saint-Melaine [4], dans la direction de Brissac, de la cavalerie et de l'infenterie brigande. Il a aussitôt envoyé deux patrouilles de gendarmes et deux cens hommes d'infenterie. Huit gendarmes ayant aperçu des cavaliers brigands, les ont chargés. Deux ont quitté leurs chevaux et se sont sauvé à travers les hayes ; mais les gendarmes s'étant trop avancés sont tombés dans une embuscade. Deux ont été blessés et un brigand a été tué ; les brigand se sont retiré dans les bois en voyant l'infenterie ; ils ont tué ou blessé plusieurs patriotes de la commune de Saint-Melaine.

Frimaire 9 [5]. — Le représentant Bezard, après avoir vu les postes de Rochefort [6], a visité les camps du Breuil [7] et de Beaulieu [8]. Avant d'arriver à ce dernier, il rencontra le général Bournet et la cavalerie qui alloit en éclaireur. Un éclaireur de la Dordogne, qui avoit sept coups de fusil dans sa culotte, raconta tranquillement cela à Bezard, ne lui demandant pour toute récompense qu'une culotte neuve que le représentant lui a promise [9]. A l'approche des troupes d'Aubin-de Luigné [10], les brigand fuirent de l'autre côté du Layon [11], abandonnant une grande quantité de

1. 8 novembre 1794.
2. Boire formée par la Loire, commune de la Varenne, canton de Chantoceaux.
3. Commune de Mûrs, canton des Ponts-de-Cé. — Un dessin en existe dans Méliand : *Vues pittoresques*. (Paris, 1822.)
4. Canton, et à 7 kilomètres des Ponts-de-Cé.
5. 29 novembre 1794.
6. Rochefort-sur-Loire, canton de Chalonnes.
7. Village, commune de Beaulieu.
8. Bourg, canton de Thouarcé.
9. Quelle grandeur d'âme de la part du représentant et quel désintéressement du côté du grenadier ! — Ces choses-là ne se voient qu'en République ! — On ne dit pas si Bezard envoya la récompense promise.
10. Saint-Aubin-de-Luigné, canton de Chalonnes-sur-Loire.
11. Affluent de la Loire qui prend sa source dans les deux-Sèvres.

vin, tout leur pillage et un drapeau blanc, qui fut mis en pièces et brûlé sous leurs yeux.

Bezard s'étant approché des brigands, ceux-ci le reconnaissant à son plumet lui crièrent : *Hé! foutu républicain, viens donc avec ton sacré représentant, passe donc, etc., etc.*.

14. — Les habitans de Brissac, Vauchrétien [1], Juigné [2], Saint-Jean-des-Mauvrets [3], on tué environ une quinzaine de brigands dans la forêt de Brissac [4], parmi lesquels un chef, le nommé Rideau de Soulaine. Ce cruel roi de la forêt portoit un panache blanc et avoit outre un fusil comme la plupart des brigands [5], deux pistolets. Il a été surpris quand il alloit manger la soupe. *Si tu étois seul,* a-t-il dit à un petit républicain qui l'ajustoit, *comme je te ferois danser.*

15. — Le commandent du poste de Saint-Aubin a fait attaquer par quinze volontaires le moulin du Gâteau [6], qui servait de repaire aux brigands pour y moudre leurs farines. Les brigands ont été contraints de repasser la rivière. On a trouvé dans le moulin 45 boisseaux de blé, du lin, du fil. Cette attaque consterne les briguand, parce que c'est de ce moulin qui pouvoit alimenter de pain 3,000 hommes, qu'ils tiroient la plus grande partie de leurs farines.

30. — Dès huit heures du matin, les autorités ont escorté de la maison commune au temple de la Raison une centaine d'octogénaires qu'on avoit fait venir de différents endroits. Les deux bataillons d'enfans des deux écoles de l'Est et de l'Ouest se sont rangés de manière à former le contraste le plus frappant avec les vieillards. Le président et l'agent national du district ont pris la parole ; après la lecture de la loi sur l'institution du livre de bienfaisance nationale, on a distribué des secours ; puis le représentant Delaunay [7] a prononcé un discours. Il en a prononcé un autre le soir à la Société populaire, où les représentans se sont rendus.

Pluviôse, 2 . — L'anniversaire de la mort de Capet a été célébré au temple de l'Être suprême [8] ; des chants patriotiques et une musique guerrière s'y sont fait entendre ; les représentans, les autorités, l'armée et la

1. Canton de Thouarcé.

2. Juigné-sur-Loire, canton des Ponts-de-Cé.

3. Canton des Ponts-de-Cé.

4. La forêt de Brissac n'est pas située sur la commune de ce nom, mais s'étend sur le communes voisines.

5. La rédaction de cette phrase laisse supposer que les Vendéens n'étaient pas tous armés de fusils.

6. Commune de Saint-Aubin-de-Luigné, appartenait avant la Révolution aux Barin de la Galissonnière. Il donne son nom à un petit ruisseau qui coule à ses pieds.

7. 21 janvier 1795. — Delaunay, Pierre, né à Angers en 1755, mort en 1815. Son frère avait été guillotiné à Paris avec Danton et Camille Desmoulins. Ils étaient tous deux députés à la Convention. Pierre Delaunay a laissé des papiers très importants qui sont devenus partie ma propriété, partie celle de M. Valery Parrot d'Angers.

8. La cathédrale, qui portait en même temps les noms de *temple de la Raison* et de *temple de l'Être suprême.*

garde nationale s'y étoient rendus. Le représentant et l'agent national de la commune y ont prononcé un discours que le peuple a acclamé par les cris de *Vive la République ! vive la Convention !*

8. — Carpentier, qui étoit revenu à Doué, se porte sur Vihiers pour planter son camp au Coudray [1], d'où il sera à même de rayonner pour donner la chasse aux briguand qui se sont réfugiés dans leurs maisons.

Ventôse, 27 [2]. — Après trois jours de marche sous une pluie continuelle, les troupes républiquaines sont arrivées près de Chalonnes, qui étoit au pouvoir des brigands, et dont les habitans s'étoient réfugiés dans l'île. Les charpentiers avoient à peine placé une ou deux planches pour reconstruire le pont coupé par les brigands que les soldats se sont élancés et mis l'armée de l'Allemand Stofflet en pleine déroute, si rapidement qu'elle a laissé la soupe toute chaude. Quand les rebelles ont été sur la hauteur qui domine la commune, ils ont crié comme des enragés : *Vive le Roi !*

Nos soldats ont trouvé un atelier de salpêtre, et le représentant Bezard a fait enlever cinquante cuviers de terre prête à la filtration.

Une partie des troupes doit marcher sur le Montglonne.

Charette ayant appris que l'Allemand Stofflet avoit maltraité et avoit même menacé de faire fusiller des hommes que les chefs vendéens lui avoient envoyés pour l'engager à la paix, marche sur lui avec son armée.

27. — Sur les deux heures de l'après-midi, au moment de la distribution du pain à nos troupes, l'armée de Stofflet, divisée en trois colonnes de 800 hommes chacune, a paru sur les hauteurs de Chalonnes. Notre division de droite a vigoureusement soutenu le choc, mais les autres moins fortement ; nos grenadiers ont tué beaucoup de monde aux rebelles. Nos soldats ayant été obligés de battre en retraite, les brigands, à l'aide des défilés et des vallons avoisinant Chalonnes, ont coupé la retraite à nos braves grenadiers qui se retranchent dans l'église et la maison veuve du citoyen Vial et font pleuvoir une grêle de balles. Les briguand leur demandent de se rendre et de crier *Vive le Roi. Non,* répondent-ils, *allez vous faire f... et vive la République !* Le général Boussard [3] met pied à terre et s'écrie : *Comment ! laisserons-nous nos braves grenadiers périr seuls !* puis il prend un soldat par le bras en disant : *Que ceux qui ont du courage me suivent !* Une centaine de grenadiers du bataillon ci-devant Aunis le suit, et, malgré le feu à bout portant des rebelles, parvient à rejoindre au pas les grenadiers du premier bataillon de Chartres et du quatrième de la charge, puis tous, à la bayonnette, chassent les brigands. Les républicains ont soixante-dix hommes tant tués que blessés, les brigands en ont davantage ; ils étoient tellement pressés qu'ils n'ont pas pris la peine d'emporter leurs morts et les ont jettés à l'eau.

Germinal, 2 [4]. — Les brigands s'étant emparé de Trémont, le général

1. Le Coudray-Montbault.
2. 17 mars 1795.
3. Boussard, André-Joseph, né à Binch (Hainaut), le 13 novembre 1758, mort baron de l'Empire le 11 août 1813.
4. 22 mars 1795.

Bauregard [1] envoya contre eux vingt cavaliers et soixante-dix hommes d'infanterie. Les rebelles les accueillirent par une décharge de coups de fusil et leur cavalerie s'avança contre la nôtre. Quelques coups de carabine et une charge mirent les brigands en déroute. Ils ont été poursuivis jusqu'aux bois des Jumeaux et ont abandonné des provisions et une trentaine de paires de sabots, dont les plus légers pèsent, dit-on, dix livres.

Dit jour. — Stofflet, ayant placé au milieu de ses troupes une belle pièce de quatre, est venu attaquer le Montglonne sur trois points. Les chasseurs francs, les grenadiers, l'adjudant-général Haudeville [2] en tête, ont chargé et se sont emparé du canon. Plusieurs brigands se sont noyés en passant l'Ève [3]. Les troupes ont fait des prisonniers, dont un chef. Un déserteur des Ponts-de-Cé, hussard du onzième, nommé *La Jeunesse,* a été tué par un de ses camarades. Nos troupes n'ont eu qu'un homme tué et sept blessés.

13. — Des gens ayant empêché à la comédie, à la fin du spectacle, que l'on chantât le *Réveil du peuple*, d'autres décidèrent de le chanter au prochain spectacle ; la municipalité prit des mesures et on le chanta sans suites fâcheuses.

Dit jour. — Plusieurs individus, membres du premier Comité révolutionnaire de notre ville, viennent d'être mis en état d'arrestation.

Floréal, 2 [4]. — Un mandat d'arrêt a été pris contre Thierry, Hudoux [5], Martin Luçon, Boussac, René Geslin [6], imprimeur, membre du Comité révolutionnaire; Charles Davril, vitrier; Michel René Gillot, gendarme; Alexandre Julien, dit Lindor, homme de couleur, tambour-major, et Vaillant, ouvrier de Geslin-Hudoux, Martin-Lusson, Boussac et Davril sont en fuite, mais leur signalement a été envoyé partout.

Prairial, 8 [7]. — L'armée du brigand Stofflet a envahi à l'improviste le

1. Beauregard, Charles-Victor, né à Metz le 16 octobre 1764, tué en Espagne, en 1810.

2. Haudeville, Jean-Baptiste, né à Leyr, (Meurthe), en 1771, mort manufacturier à Angers, en 1811.

3. L'Èvre, rivière, née sur l'arrondissement de Cholet, et qui se jette dans la Loire après avoir décrit, à travers tout le pays Choletais, de nombreux et pittoresques méandres qui lui forment un cours total de près de 92 kilomètres.

4. 21 avril 1795.

5. Hudoux n'avait guère que vingt ans quand survint la Révolution. Son jeune âge ne l'empêcha pas de devenir membre de la Commission militaire de Nantes et du Comité révolutionnaire d'Angers. Il se distingua dans ces fonctions par une férocité inouïe. Il habitait rue Cordelle et exerçait le métier de marchand d'estampes. Quand, après la Terreur, il sortait dans les rues, les enfants se sauvaient de peur en criant : « *C'est celui-là qui envoyait les gens à la guillotine !* Quelquefois ils se groupaient en bande, au sortir de l'école de la cour des Cordeliers, et venaient, devant sa boutique, l'injurier et lui jeter des pierres. Chaque décadi, Hudoux réunissait, à l'abri de tout regard, dans un appartement retiré, les survivants de l'ancien Comité révolutionnaire, et tous, coiffés du bonnet rouge, se livraient à l'orgie, pendant que sa femme et sa fille, contraintes par lui, faisaient le guet. Hudoux avait été l'intime ami de Carrier. (Renseignements fournis par M. Léon Cosnier.)

6. Imprimeur à Angers, avait fait les campagnes de la Vendée, puis rempli les fonctions de secrétaire du district.

7. 27 mai 1795.

bourg de Nueil ; à l'approche des rebelles, la plupart des patriotes ne songèrent qu'à prendre la fuite ; mais le maire, entouré d'une douzaine de braves, se retire dans le clocher de la ci-devant église, d'où ils fusillent les briguand; ceux-ci, ne pouvant triompher de l'indomptable courage des patriotes mettent le feu au clocher ; rien ne peut abattre la valeur des républicains, qui se battent au milieu des flammes comme ils le faisoient auparavant; les greniers de l'église leur offrent un abri sûr, d'où ils tirent à leur aise sur les brigands sans que ceux-ci puissent les déloger. L'allemand Stofflet met alors le bourg au pillage, puis il se retire après avoir incendié toutes les maisons; les briguand ont laissé une trentaine des leurs sur le champ de bataille, et aucun patriote n'a été atteint.

14. — La population de Doué a célébré dignement la mort de son brave maire Pilet [1], mort d'une blessure qu'il avoit reçu au coude en défendant l'église de Nueil contre les brigands. Les autorités constituées assistoient en corps à ses funérailles ; une couronne civique étoit placée sur le cercueil que portoient quatre de ses camarades ; le président de l'administration a prononcé un discours analogue.

Dit jour. — Comme on craint que la foire [2] ne soit une occasion de produire des troubles, des patrouilles seront faites pendant la foire, et elles arrêteront ceux qui essayeroient de troubler l'ordre ou insulteroient les citoyens. Les chefs de poste ne laisseront entrer en ville que ceux qui auront la cocarde tricolore; les autres seront arrêtés.

Messidor, 8 [3]. — Des colonnes républicaines partent d'Angers pour parcourir les communes des districts d'Angers et de Segré, où se trouvent des chouans.

12. — Les colonnes parties d'Angers le 8 y sont rentrées dans la nuit du 11 au 12. Elles ont eu plusieurs affaires avec les brigands à qui elles ont tué une trentaine d'hommes. Les rebelles en fuyant ont abandonné des armes et des vêtemens.

Fructidor, 11 [4]. — Dans la nuit du 10 au 11, des individus barbouillés de suie ont enfoncé les portes de la maison des Tranchandières [5], habitée par la citoyenne veuve Poulain et ses domestiques, y ont enfoncé les meubles, commis toutes sortes de sauvageries, brûlé les pieds de la citoyenne Poulain, se sont emparé d'une liasse d'assignats royaux ; d'une autre républicains ; d'une montre en or à fleurs, une autre montre en or à personnages sur le boîtier ; des boucles d'oreille en or ; deux alliances, sur l'une était gravé J. Aubry, Poulin Saintré, sur l'autre le nom de Poulin de Caintré et Fauchon ; une croix d'émail d'un côté, et de l'autre à diamant montés en argent, ayant dans l'intérieur un morceau de bois de Vraie Croix, vingt et quelques mouchoirs de mousseline.

1. Pillet ne fut jamais maire de Doué, mais bien de Nueil.
2. Il ne s'agit ici que d'une simple foire mensuelle, et non pas d'une des deux grandes foires annuelles.
3. 26 juin 1795.
4. 28 août 1795.
5. Petit domaine, canton nord-ouest d'Angers.

AN IV. — Ventôse, 2[1]. — Le conseil militaire, assemblé par l'ordre de l'adjudant-général Flavigny, chef de l'état-major, a condamné Louis Mabile de la *Pommelière,* âgé de 31 ans, natif d'Angers, convaincu d'émigration et chef des rebelles, *à la peine de mort.*

6. — Ledit conseil a condamné : Nicolas *Stoffet,* 44 ans, natif de Luneville, département de la Meurthe, convaincu d'être chef des rebelles de la Vendée ; Charles *Lichtenhein,* natif de Prade, en Prusse, ancien officier au service de l'Empereur, un des officiers de Stofflet ; Joseph-Philippe *Desvarannes,* natif d'Ancenis, ancien commis à ce district, officier de Stofflet ; Joseph *Moreau,* 20 ans, né à Chanteloup, département de Maine-et-Loire, brigand ; Pierre *Pinot,* 21 ans, né à Chollet, brigand.

11. — Le tribunal criminel condamne Martin *Guinet,* né à Paris, chouan, *à la peine de mort.*

29. — Ledit tribunal condamne Jean-Antoine *Chiflier,* 20 ans, né à Bonnevau, département du Doubs, *à la peine de mort.*

Germinal, 17[2]. — Ledit tribunal condamne Joséphine Lepoudré, 40 ans, faubourg Lazare[3], accusée d'avoir soustrait une partie du mobilier, notamment de l'argenterie, dans la maison de campagne de Nouzillé, appartenant au sieur Tremblier Chauvigny[4], prêtre, ex-chanoine réfractaire, déporté, où elle étoit domestique.

Thermidor, 20[5]. — Ledit tribunal, considérant qu'il n'est pas constant que Louis-Marie du Hardas d'Autteville, âgé de 19 ans, ait pris une part active à des révoltes depuis la pacification, l'acquitte et le met en liberté.

22. — Ont été exécutés : Pierre *Thourault,* Joseph *Chaudouineau,* Jacques *Jousbert* et René *Assier,* condamnés *à la peine de mort.*

AN V. — Frimaire, 17[6]. — Ledit tribunal condamne Jacques *Perdriau,* tailleur d'habits, commune de Saint-Lambert-du-Lattay, pour avoir tué, canton du Pont-Barré, commune de Beaulieu, un volontaire au 2e bataillon de Paris, nommé Jean Sigot, *à la peine de mort,* et à être conduit préalablement sur la place publique d'Angers, revêtu d'une chemise rouge.

Pluviôse, 17[7]. — Ledit tribunal condamne François *Renault,* laboureur chouan, natif de la commune de Cordemais, département de la Loire-Inférieure, coupable d'avoir tué Jean Jouaffre, vicaire constitutionnel de Malleville, *à la peine de mort.*

19. — Ledit tribunal condamne Joseph Besnard, 33 ans, journalier, né et domicilié à Baugé, convaincu d'avoir abattu l'arbre de la liberté, en trois mois d'emprisonnement et à une amende du double du dédommagement dû pour la replantation d'un arbre de la liberté.

1. 20 février 1796.
2. 6 avril 1796.
3. Saint-Lazare.
4. V. ci-après, pièce XVIII.
5. 7 août 1796.
6. 7 décembre 1796.
7. 5 février 1797.

Messidor, 16[1]. — Ledit tribunal condamne : Ambroise *Desbré,* 23 ans ; Michel *Cerclais,* 34 ans ; Pierre *Hubert,* 25 ans ; Mathurin *Ogereau,* 21 ans ; tous quatre tisserans, convaincus d'avoir, depuis la pacification[2], homicidé, près le village de la Bordellière, commune de la Tourlandry, avec préméditation, le citoyen Yvon, voiturier des Gardes, *à la peine de mort.*

Fructidor, *20*[3]. — Ledit tribunal condamne : Pierre *Besson,* dit *Prospert,* et Louis *Edin*, dit *la Clef des Cœurs,* chouans, *à la peine de mort*[4].

AN IX. — Brumaire, 15[5]. — Le tribunal criminel acquitte et met en liberté René Favreau, demeurant rue Baudrière, convaincu d'avoir, rue Nicolas[6], répété à haute voix et avec affectation : *A bas la République, m...*[7] *pour la République, il nous faut un Roi, vive le Roi,* mais non méchamment, et sans avoir l'intention de provoquer la dissolution de la République et le rétablissement de la Royauté.

17. — Exécution de Pierre *Besson*, 23 ans, charpentier en bateaux, né à Étriché, demeurant à Juvardeuil, *condamné à mort* par le tribunal criminel.

Dit jour — Exécution, à 11 heures du matin, de Jacques *Rapin,* meunier, 41 ans, né à Montreuil-sur-Mayne, demeurant commune de Gemmes[8], près Segré, *condamné à mort* par le tribunal criminel.

Prairial, 6[9]. — Le tribunal criminel spécial a condamné *à la peine de mort :* Jacques *Leteuille,* Pierre *Lemoine,* Jean *Paulmier* et Jean *Lamprière,* de la commune de Doué.

12[10]. — Exécution d'Antoinette Legrand, 24 ans, né et demeurant commune de Louresse, veuve de Jean *Ayeris,* boucher, condamnée à mort par le tribunal criminel.

AN X. — Vendémiaire, 13. — Le tribunal criminel a décidé qu'un inconnu se disant *Louis Laroche,* ou *Monsieur le Duc,* ou *la Tour,* ou *de Beauveau*[11], prévenu de crime d'embauchage, et paroissant avoir l'es-

1. 4 juillet 1797.
2. Ces mots : *depuis la pacification*, indiquent clairement qu'il s'agit de chouans.
3. 6 septembre 1797.
4. Les condamnés appelèrent de cet arrêt au tribunal de cassation, qui annula le jugement et les renvoya devant le tribunal criminel de la Mayenne. Besson y fut à nouveau condamné à mort, mais Edin vit sa peine remplacée par celle des travaux forcés à temps. (Papiers de Benaben.)
5. 5 novembre 1800.
6. Saint-Nicolas.
7. Je mutile le texte !
8. Sainte-Gemmes-d'Andigné.
9. 25 mai 1801.
10. 4 octobre 1801.
11. Fils du fameux marquis de Beauveau, qui voulut l'assassiner et le poursuivit de ses criminelles vengeances jusqu'au jour où il le crut mort, tandis qu'on avait enterré à sa place quelques bûches dans un cercueil. La vie de cet infortuné, qui mourut sans pouvoir même obtenir de porter son nom, est un vrai roman d'aventures, tel que nos romanciers, même les plus inventifs, n'en ont point écrit. (V. M. l'abbé Deniau, dans son *Histoire de la Vendée,* M. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, au mot *Beauveau.*)

prit alliéné et avoir le langage d'un maniaque[1], seroit transféré de la Rossignolerie[2] à l'hospice civil pour y recevoir les traitemens qu'exige son état[3].

Ventôse, 17[4]. — Ledit tribunal condamne par contumax Jacques *Gaudin* et *Fauveau à la peine de mort.*

Messidor, 21[5]. — Ledit tribunal condamne à six mois d'emprisonnement la femme Goudebille, marchande, faubourg Lazare, 50 ans, pour avoir reproché au citoyen Esnault *d'être républicain* et dit que *tous ceux qui l'étoient ainsi que ceux qui avoient acquis des domaines nationaux étoient tous des voleurs et des f...gueux ; qu'eux, Ernault et sa femme avoient acheté une maison appartenant à l'Eglise, mais qu'ils la rendroient bientôt aux propriétaires,* ainsi que *Gruget*[6] *étoit rentré dans son église à la Trinité*[7].

AN XI. — Vendémiaire, 14[8]. — Ledit tribunal condamne à six mois d'emprisonnement François Rouillard, maçon, 58 ans, demeurant à Angers, cours l'Aubrière, pour avoir dit au Plessis-Grammoire, du citoyen Drouault[9] qu'*il étoit un coquin, un voleur d'église, de troupeau, d'âmes et de cure, qu'avant un mois il le feroit mettre lui-même dans les prisons, qu'il donneroit une peinte de son sang pour qu'il fût tué, et qu'il le fusilleroit bien lui-même ;* d'avoir en outre dit du citoyen Rivault à la veuve Saulnier, sa mère, *qu'il avoit volé la maison de la congrégation des missionnaires ou petits pères d'Angers*[10], et lui ajouta : *mais ne t'inquiette pas, il les rendra et je les lui ferai rendre.*

1. Il singeait la folie pour échapper à la mort, et y réussit.
2. Ancien collège des Frères des Écoles chrétiennes, aujourd'hui le Lycée, et qui alors servait de prison.
3. L'original de ce jugement existe dans les papiers de Benaben.
4. 7 mars 1802.
5. 9 juillet 1802.
6. C'est le vénérable curé de la Trinité, auteur des *Cahiers,* tant de fois cités par tous ceux qui ont eu à parler de la Révolution en Anjou. Caché dans une maison de la place du Ralliement, il donnait, par une lucarne, l'absolution aux victimes qui montaient à l'échafaud. Il est mort en 1840, âgé de 89 ans.
7. Paroisse d'Angers, sur la rive droite de la Maine.
8. 5 octobre 1802.
9. Je ne sais si ce prêtre était l'intrus de l'endroit. Cette paroisse avait eu pour curé constitutionnel le vicaire Briant de Saint-Silvain, qui renonça à toute fonction ecclésiastique le 5 février 1794.
10. Les Lazaristes, établis à Angers depuis 1674, avaient leur couvent rue Valdemaine ; une impasse de cette rue porte encore le nom d'impasse des *Petits-Pères.* L'ancien couvent a été démoli en 1869.

II

Mélanges.

I

Les administrateurs du département de Maine-et-Loire au citoyen Benaben leur commissaire près l'armée qui poursuit les rebelles de la Vendée.

Nous avions de vives inquiétudes sur la cause de ton silence. L'aventure de la voiture [1] nous faisoit craindre quelque tour de la part de Muller ; mais heureusement nous recevons ces deux lettres qui nous tranquilisent.

Nous ne sommes pas étonnés de l'entrée des brigands au Mans. Tant que les généraux n'iront pas plus grand train et ne prendront que des mesures partielles pour les arrêter, ils iront loin et la promenade qu'on se plait à faire parce qu'elle est lucrative durera longtems.

Continue toujours à nous donner des nouvelles de ce qui se passera et le plus fréquemment que tu pourras.

II

Les officiers municipaux de la commune de Doué aux administrateurs du département de Maine-et-Loire.

Doué, le 26 frimaire l'an 3 [2] de la République françoise une et indivisible.

Républicains,

Dès que nous avons eu reçu votre arrêté qui porte que le département de Maine-et-Loire offrira à la Convention un vaisseau qui sera nommé le Vengeur, nous nous sommes empressés de le publier sur nos places et à la Société populaire. Il a été reçu de tous nos concitoyens avec l'enthousiasme qui caractérise de vrais républicains et qui brûlent d'envie de contribuer à la destruction de la marine anglaise, dont nous regardons la nation comme notre ennemie la plus lâche et la plus perfide.

Les dons réunis de la commune et de la Société populaire forment une somme de seize cent quarante-neuf livres, qui a été versée dans la caisse du citoyen Delage, receveur du district de Saumur, dont il nous a donné un reçu.

Salut et fraternité.

1. V. ci-dessus, *Correspondance politique*, lettre XXVII, et *Correspondance privée*, lettre VI.

2. 16 décembre 1794.

III

Les administrateurs du district de Châteauneuf aux administrateurs du département de Maine-et-Loire.

Châteauneuf, 30 nivôse an 3 [1] de la République française une et indivisible.

Citoyens,

S'il nous a été douloureux de vous participer tant de fois que nos malheureuses contrées étaient le théâtre de meurtres, incendies, pillages et viols commis par des hordes cannibales, il nous est aujourd'hui infiniment agréable de vous annoncer qu'une partie de ces monstres vient de recevoir le juste châtiment de tant d'horreurs.

L'adjudant-général Soupe, informé que ces scélérats s'étoient portés hier sur la commune de Seurdres [2], y avoient fait chanter une messe, s'y étoient livrés à la débauche [3], et se disposoient à exercer de nouveaux brigandages, a, pour les prévenir, marché toute la nuit avec les trois cens hommes d'arme qu'il a amenés d'Angers, auxquels s'est joint la compagnie de carabiniers qui, la veille, avoit été attaquée par ces scélérats ; instruits ensuite qu'ils se rendoient dans la commune de Saint-Laurent [4], il les y a suivis ; rendu près le ci-devant château de Noirieux [5] et la Jaquesse, il a reconnu l'armée des brigands qui occupoit ces maisons, laquelle s'est aussitôt retirée dans une futaie voisine et a fait feu sur l'avant-garde des nôtres ; invités par l'adjudant Soupe à profiter de l'amnistie en se conformant au décret de la Convention, ils ont répondu par des cris horribles, *vive le roi !* et par des coups de fusil. Alors le combat s'est engagé et a duré plus d'une heure.

Grand nombre de ces tygres ont mordu la neige ; beaucoup ont été blessés et le reste a pris une fuite très précipitée. Aussitôt, nos braves défenseurs les ont poursuivis très loin, en ont encore tué quelques-uns, et ont arrêté le nommé Beaudouin [6], ci-devant vicaire à Avrillé, lequel étoit

1. 19 janvier 1795.

2. Canton de Châteauneuf.

3. Cette débauche, à l'issue d'une messe, aurait besoin d'être expliquée. Je crains fort qu'il ne s'agisse d'un simple déjeûner.

4. Saint-Laurent-des Mortiers, canton de Bierné (Mayenne).

5. Château, commune de Briollay.

6. Ce prêtre courageux allait, au milieu des balles, prodiguer aux blessés les secours de son saint ministère. Un jour qu'il confessait un soldat républicain, un autre soldat se précipita sur lui et allait le sabrer sans pitié, quand un officier détourna le coup et empêcha qu'on n'inquiétât l'abbé Beaudouin. Il était muni « d'hosties, d'huile et d'autres signes de superstition et de fanatisme, » dit la lettre des administrateurs ; cela signifie qu'il prodiguait encore aux blessés, en dépit de tout danger, les secours de la religion. Que vient faire ici ce pistolet, jeté POUR FAVORISER SA FUITE ? Depuis quand donne-t-on aux gens l'absolution le pistolet au poing. Et à qui espère-t-on faire croire que l'on jette une pareille arme POUR FAVORISER UNE FUITE ? Calomnie, calomnie ! — M. Port n'a pas mentionné cette accusation. C'est étonnant !

muni d'hosties, d'huile et d'autres signes de supersistion et de fanatisme. Ce scélérat a été vu avec un pistolet à la main, dont il s'est débarrassé pour favoriser sa fuite. Amené ici et interrogé, il est convenu avoir dit la messe hier à Seurdres. C'est lui qui exhortoit et confessoit les malheureuses victimes égorgées par ses compagnons de crime.

Dans ce combat, nous n'avons eu qu'un volontaire tué et cinq blessés ; ils sont dans notre hospice militaire, où ils seront traités en amis et en frères. On assure que les ennemis étoient au nombre de sept à huit cents, et qu'il y en a eu près de quatre-vingts de tués, sans compter les blessés. Il leur a été pris trois chevaux, dont deux très beaux ; on va les envoyer au dépôt d'Angers, pour y faire le service de la République.

Si l'adjudant-général Soupe se loue de la bravoure et de la discipline des volontaires qu'il commandait, ces braves militaires, non moins justes, rendent aussi hommage à la valeur, aux talents et à l'expérience de cet officier.

Salut et fraternité.

IV.

Le représentant du peuple Bézard à Guillemé, adjudant-général à Angers.

A Saumur, le 13 germinal l'an troisième [1] de la République.

Je te fais passer, mon cher Guillemé, copies collationnées de deux lettres que je reçois à l'instant; je t'invite à les communiquer aux autorités constituées d'Angers ; elles sont assez importantes pour exciter leur intérêt.

J'écris de la manière la plus pressante à mes collègues, pour engager le général en chef à faire passer à Angers deux bons bataillons. J'espère qu'il s'en occupera avec d'autant plus de raison, que le général Lebley me marque que peut-être sous quinze jours il aura des troupes.

BEZARD.

Je n'ai pas le temps de t'envoyer les copies collationnées qui sont annoncées dans la lettre de Morisson [2] et Dormier [3], mais Stoflet demande une entrevue et dit qu'il a envoyé des commissaires à Rennes.

1. 2 avril 1795.

2. Né en 1740 ; député de la Vendée à l'Assemblée législative et à la Convention; vota l'exil du Roi. Il fut envoyé en Vendée pour y proclamer l'amnistie et y pacifier le pays. — Mort conseiller à la cour de Bourges, en 1816.

3 Né à Dampierre-sur-Salon, député suppléant de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, député du même département à la Convention, y vota la mort du Roi. — Mort à Dijon en 1807.

V

Les représentans du peuple à la suite de l'armée de l'Ouest à leur collègue Bezard.

Cholet, le 12 germinal [1].

Nous sommes arrivés ici hier soir, cher collègue, à sept heures, avec l'avant-garde de la colonne de Bonnaire, qui est restée à Maulevrier [2].

Nous n'avons rencontré nulle part l'ennemi qui fuyoit, n'ayant pu parvenir à faire le rassemblement qu'il s'étoit proposé.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre qne nous avons reçue à deux heures du matin; et de la réponse que nous avons concertée avec le général Canclaux. Nous faisons part de ce qui s'est passé à nos collègues, à Nantes, Rennes, Saumur et au comité de Salut public.

Nous vous invitons à vous rendre près de nous pour que nous concertions les mesures ultérieures à prendre.

DORNIER, MORISSON.

VI

Le général divisionnaire Caffin [3] au représentant Bezard.

Quartier général de Chemillé [4], le 12 germinal.

Citoyen,

Je suis arrivé hier au soir à Chemillé sur les huit heures. En passant à Lambert [5], quelques brigands restés embusqués dans les maisons nous ont tiré quelques coups de fusil, et n'ont blessé personne.

Une lieue plus loin, nous entendons un feu assez bien soutenu ; j'ai pressé ma marche ; une lieue plus loin, j'ai rencontré un convoi qu'ils avoient attaqué : ils m'ont tué un gendarme et blessé deux autres fort dangereusement. A mon arrivée, les brigands ont pris la fuite, et tout est arrivé à sa destination.

On n'a trouvé aucune résistance à Chemillé, la troupe y est entrée dans le meilleur ordre, et nous sommes bivouaqués un quart de lieue au-des-

1. 1er avril 1795.
2. Canton, et à 11 kilomètres et demi de Cholet.
3. Caffin Jean-Baptiste, né à Doué en 1751. Après avoir fait un congé, il revint au pays, et s'y livra au commerce. Sa qualité d'ancien soldat lui valut d'être nommé commandant de la garde nationale de Doué. Il devint rapidement adjudant-général, général de brigade, puis, général de division (an IV). Contraint par blessures de reprendre sa retraite, il fut nommé maire de Doué et en remplit les fonctions jusqu'à la Restauration, où il fut révoqué.
4. Chef-lieu de canton, arrondissement et à 22 kilomètres et demi de Cholet.
5. Saint-Lambert-du-Lattay, canton de Thouarcé.

sus de la ville. On ne peut savoir où ils peuvent être assemblés. Nos patrouilles vont jusqu'aux Gardes, Trementines [1] et Jallais [2]; on ne rencontre personne, si ce n'est quelques hommes épars.

Tous ont abandonné leurs domiciles; je crois les femmes cachées dans les genêts. Je vais tâcher de les faire rentrer chez elles ; je les protègerai. J'attends ici de nouveaux ordres.

CAFFIN.

Quelques femmes sont déjà rentrées ce matin.

VII

Le général divisionnaire Caffin au général en chef Canclaux.

Saint-Pierre-de Chemillé [3], 21 germinal [4].

Je m'empresse, citoyen général, de te faire part d'un succès qu'a eu hier le troisième bataillon de l'Isle-et-Vilaine. Il fut attaqué vers midi en escortant un convoi de Saint-Lambert ici; il s'est battu avec courage, a repoussé l'ennemi et a rapporté un superbe drapeau, en taffetas rouge et blanc; un côté est enrichi d'étoiles en or et d'un écusson représentant saint Jean-Baptiste avec cette légende : *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi.* L'autre est parsemé de fleurs de lys, également en or, et d'un écusson qui représente quelques armes; le bâton est surmonté d'un bonnet appartenant à celui qui le portait et qui a été tué.

Le rassemblement qui se faisait dans cette partie, et qui rendait tous les jours les royalistes plus audacieux et à craindre pour le passage de nos convois, m'a décidé à le dissiper ; j'ai en conséquence fait partir la nuit dernière différentes colonnes qui se sont portées sur divers points; celle qui a été dirigée sur Neufvi [5] n'a trouvé en arrivant qu'un faible poste qui a été mis en fuite. Le commandant a fait aussitôt entrer la troupe par toutes les issues ; on a trouvé l'église ornée d'un Saint-Sacrement [6], calice; tout est resté à sa place, tant dans l'église que dans les maisons où l'on est entré.

Une colonne forte de neuf cents hommes a dû passer près la Sorinière [7],

1. Bourg, canton et à 10 kilomètres de Cholet.
2. Bourg, canton et à 11 kilomètres de Beaupreau.
3. Quartier de Chemillé. C'est la partie la plus ancienne de la ville, qui tire son nom du vocable de l'église paroissiale.
4. 10 avril 1795.
5. Bourg, canton et à 12 kilomètres de Chemillé.
6. Ostensoir.
7. Château, commune de Chemillé, propriété, depuis le XVIIe siècle, de la famille du Verdier qui, dès lors, prit le nom de du Verdier de la Sorinière, plus communément de la Sorinière.

qu'elle a laissée à sa droite, à la Bréaunière [1], la Tinaudière [2], Saint-Ambroise [3], et, de là, au Plessis-Florentin [4].

Une troisième, de 800 hommes, a pris la route de Saint-Lambert jusqu'à la hauteur de Chanzeaux ; ces deux colonnes avaient l'ordre d'attaquer, l'une par devant, l'autre par derrière, ce village, si l'ennemi y était, et, de là, se rendre au Pont-Barré pour y escorter un convoi de pain assez considérable qui m'avait été annoncé.

Je ne sais point encore le résultat de ces dispositions, mais j'en augure favorablement, vu que, ce matin, à cinq heures, il a été terminé par le bruit des tambours qui battaient la charge ; depuis ce moment on a rien entendu ; il est dix heures, je n'ai point reçu d'ordonnance ; ils sont sans doute au Pont-Barré [5]. Je vous en communiquerai le rapport... Le voici :

Les deux colonnes, après avoir dans leur marche rassuré les habitans et semé la confiance et la sécurité, se sont rencontrées à Chanzeau, lieu fatal signalé depuis quelques jours par le meurtre de plus de 30 volontaires en route, par l'attaque d'un convoi qui a été pillé, dont les chevaux ont été tués. Les brigands qui y étaient retranchés, ne pouvant tenir contre l'impétuosité des troupes, se sont réfugiés dans le clocher, d'où ils ont commencé un feu redoutable. Déjà deux officiers du quatorzième bataillon de la formation d'Orléans, un grenadier et trois volontaires étaient tombés sous leurs coups, plusieurs autres étaient blessés ; les troupes ont demandé à monter à l'assaut, il a été ordonné ; les volontaires courent chantant des airs guerriers ; à leur tête sont les citoyens Islin, sergent du onzième bataillon de la Haute-Saône, et Duhaut, sergent des grenadiers du deuxième bataillon du même département. Ils criaient aux brigands de se rendre, ils le promettent, et cependant le premier reçoit un coup de sabre sur la tête ; le second pénètre et enlève de dessus une fenêtre un calice et une patène percés de deux balles : malgré l'enlèvement de ce palladium, les brigands recommencent leur résistance et leur feu ; ils ne cessent qu'alors qu'ils voient porter de la paille et du feu pour incendier leur retraite : il en sort des hommes, des femmes, que les volontaires reçoivent dans leurs bras, qu'ils secourent ; ceux qui sont blessés, même parmi les brigands, sont portés à l'ambulance ; on les soigne avec intérêt. Mais, dans cette action vive et qui a duré cinq heures, on n'a pu empêcher qu'il ne périt treize à quatorze personnes, dont un prêtre, ci-devant vicaire à Concour-

1. Très vieux bourg, commune de Chemillé.

2. Hameau, commune de Gonnord.

3. Hameau, commune de Chanzeaux.

4. Hameau, commune de Chanzeaux. Il y existait avant la Révolution un château entouré de douves, qui ont survécu à sa ruine et en indiquent la grandeur. Près de là, des caves, aujourd'hui pleines d'eau, servaient d'entrée à de longs souterrains que des éboulements successifs ont en partie obstrués.

5. Village, commune de Beaulieu. Le 18 septembre 1793, les Vendéens y attaquaient les Républicains et les mettaient en pleine déroute. M. P. L. Béchet a publié sous le titre : *Les Fiancés du Pont-Barré*, un très intéressant roman, dont les scènes sont contemporaines de cet événement et aussi, disons-le, un peu dans le goût de l'époque.

son [1], victimes de la fumée de la paille incendiée et de la difficulté de s'échapper du clocher.

Les prisonniers ont été amenés à Chemillé. Les femmes, les vieillards ont été envoyés aussitôt chez eux par un représentant du peuple qui s'y est trouvé, et qui leur a donné des secours et assurance de protection, de paix et de tranquillité.

Chalons et Soyer, ces chefs qui ne savent qu'assassiner, se sont évadés de Chanzeaux au moment où nos troupes y sont entrées.

Dire qu'elles ont montré valeur, audace, discipline, serait atténuer ce récit. Les faits parlent et font l'éloge le plus vrai, le plus convenable à des républicains.

Elles ont déjà continué leur marche pour aller au Pont-Barré, au-devant d'un convoi qui, selon toute apparence, après ces deux leçons de suite, aura été respecté.

Salut et fraternité.

CAFFIN.

VIII

Les officiers municipaux de la commune d'Ingrande aux administrateurs du district d'Angers.

Du 3 thermidor an 3 [2] de la République française.

Les craintes dont nous vous avons fait part se sont malheureusement réalisées. Les chouans en nombre considérable se sont portés hier, sur les six heures du soir, sur tous les points de la place d'Ingrande. Après une légère résistance, ses postes étant trop faibles pour tenir, ils sont entrés de tous côtés dans la place ; la troupe, après avoir perdu environ 50 hommes, tant tués que blessés, a fait retraite, une partie sur les postes de Montjean [3], l'autre sur *le Citoyen*. Le mal n'a pas été aussi considérable que les faux bruits, qui ne manqueront pas de se répandre, pourront vous le présenter. Les chouans se sont emparés de tous les chevaux qu'ils ont pu trouver.

Nous sommes à bord du *Citoyen*. Nous n'avons que des louanges à donner aux braves équipages des deux chaloupes canonnières stationnées à Ingrande. C'est à leur activité, à leur bravoure qu'une partie des habitans et de la garnison doivent leur salut.

1. L'abbé Blanvillain.
2. 21 juillet 1795.
3. Canton et à 13 kilomètres de Saint-Florent-le-Vieil.

IX

Les administrateurs du district de Châteauneuf,

Aux administrateurs du département de Maine-et-Loire.

Du 4 thermidor [1].

Cette nuit, l'avant-poste de la Verouillière [2], commune de Châteauneuf, a été attaqué. Des patrouilles nombreuses, envoyées au secours de ce poste, ont dissipé les chouans.

X

PRISE DE SEGRÉ [3].

Jusqu'au 2 thermidor [4], les chouans du district de Segré ont manifesté des intentions de se soumettre à la pacification du premier floréal ; mais la modération qu'ils ont affectée n'était qu'un nouveau piège pour mieux surprendre les républicains qui ont été victimés *(sic)* par ces cannibales, avec autant de barbarie que de perfidie.

Le 3 termidor, sur les sept heures du matin, ces scélérats, au nombre de plus de deux à trois mille, se sont précipités sur la ville de Segré, qui n'était défendue que par environ 150 hommes. Cette faible garnison, ralliée à l'extrémité de la ville, sur la route du Lion [5], a été attaquée par 400 chouans embusqués qui les y attendaient, tandis qu'une cinquantaine de cavaliers, avec le restant de leurs forces, chargeoient la garnison. Nous avons perdu environ cent défenseurs de la patrie, tant dans l'embuscade que dans l'attaque ; 38 soldats ont été déshabillés et égorgés de sang-froid six heures après le combat. Tous les habitans pris les armes à la main ont subi le même sort. Les caisses militaire et publique ont été pillées et les papiers du district spoliés en partie par ces scélérats qui y ont tout brisé.

Au milieu de tant de désastres, 27 soldats s'enfermèrent dans la caserne de Haute-Bize [6], et, après avoir opposé à cette horde de brigands la résistance la plus courageuse, firent leur retraite sur le Lion, avec perte d'un seul homme. Les patriotes en fuite et cachés s'attendoient à chaque ins-

1. 22 juillet 1795.
2. Château, commune de Châteauneuf.
3. Je copie cette note, telle que je la trouve. Est-ce un extrait de lettre ? Est-ce un résumé des faits rédigé par Benaben ? Rien ne l'indique.
4. 20 juillet 1795.
5. Le Lion d'Angers, canton de Segré.
6. Magnifique domaine, dans la ville même de Segré, aujourd'hui la propriété de M. de la Borde.

tant à devenir victimes de la recherche des brigands, lorsqu'une colonne républicaine arriva à Segré et mit fin à leurs angoisses. La colonne, après avoir protégé l'enlèvement des papiers de l'administration, effectua sa retraite au Lion d'Angers, et une partie rentra à Angers avec les patriotes de Segré; on ne peut donner trop d'éloges à la prévoyance du général Bonnaud [1], qui, par cette marche prudente, a sauvé la vie aux patriotes de Segré.

XI

Dans la nuit du 7 termidor [2], les troupes stationnées à Châteauneuf et cantonnemens voisins ont fait un mouvement entre la Sarthe et la Maine. Elles ont rencontré à Contigné [3] environ 130 brigands, dont trois ont été tués; le reste a pris la fuite. A Cherré [4], on a pris un cheval et tué un brigand.

La colonne est rentrée à Châteauneuf à trois heures et demie.

Pour copie conforme,

A. LAUNAY.

Mémoire de Catherine II sur les mesures à prendre pour rétablir en France le pouvoir royal (1792) [5].

La cause du roi de France est celle de tous les rois.

L'Europe est intéressée à voir reprendre à la France la place due à un grand royaume.

Un corps de dix mille hommes seroit suffisant pour traverser dans ce moment la France d'un bout à l'autre.

Pour l'avoir, un demi-million suffiroit ; une aussi modique somme pourroit être trouvée à Gênes. La France avec le temps acquitteroit cette dette.

Pour rassembler ce corps il paroit que les pays limitrophes du Rhin appartenant à l'évêché de Spire et à celui de Strasbourg ou à quelques autres princes intéressés seroient les plus propres. Le proverbe dit que pour de l'argent on ne sauroit manquer non plus de Suisses. A ce corps se joindroient immanquablement tous les chevaliers expatriés, peut-être aussi les troupes des princes d'Allemagne. Avec ce corps on délivreroit la France des bandits, on rétabliroit la monarchie et le monarque, on chasseroit les imposteurs, on puniroit quelques

1. Bonnaud, Jacques, né à Bras-de-Saint-Maximin en 1751, mort à Bonne en 1797.
2. 25 juillet 1795.
3. Canton et à 6 kilomètres de Châteauneuf.
4. Canton et à 7 kilomètres de Châteauneuf.
5. Extrait des *Archives Russes*, 1866, n° 3. Communiqué par M. V.-J. Lamanski.

scélérats, on délivreroit le royaume de l'oppression, on se hâteroit de publier oubli et abolition pour tous ceux qui se soumettroient et retourneroient au maître légitime. — Une place fortifiée pourroit être nécessaire pour le premier moment ; la plus petite serviroit de point d'appui. On rendra au clergé de France ce qui n'est pas vendu de leurs biens, aux nobles leurs privilèges constituant noblesse, aux pays d'état ce qu'ils réclameroient.

Il faudroit être ferme sur l'ordre et l'obéissance et n'employer la force que contre la résistance. Si l'Assemblée nationale déclaroit lèse-nation ce qu'on feroit, on lui riposteroit en déclarant lèse-majesté divine et humaine ses opérations nuisibles au royaume, destructives de la monarchie et contraires aux lois et principes d'icelle. Les Parlements confirmeroient aisément ces déclarations.

Le livre de M. de Calonne fournira d'excellentes données pour des manifestes foudroyants contre cette assemblée d'avocats et de jeunes gens sans expérience, qui ruinent le royaume et réduisent à rien une puissance formidable, n'étant autorisés par âme qui vive, excepté la témérité inouïe qu'ils ont employée à la face de leurs commettants, qui les laissent faire sans en demander raison à un seul, tandis qu'ils agissent contre les cahiers à eux donnés et tiennent leur roy en prison.

Beaucoup des députés se rangeroient, il est probable, du côté de l'autorité et de la justice dès qu'ils se verroient un appuy.

Les sermens prêtés par force seroient déclarés nuls, d'autant plus qu'ils sont contradictoires au serment de fidélité prêté antérieurement au roy. C'est aux évêques, au pape, à relever tout le royaume de l'excommunication encourue pour faux sermens.

Il faudroit soigneusement ménager l'autorité du pape : c'en est une de plus, surtout en pays catholique romain.

Il paroit que des troupes étrangères vaudront mieux au premier moment que des natifs français. Cependant beaucoup de noblesse française, l'épée à la main, faisant escadron et s'intitulant Maison du Roy, agissant pour sa délivrance et pour celle du royaume, opprimé, pillé et ruiné par des tyrans et des brigands, seroient ceux dont on pourroit beaucoup espérer. Des officiers généraux les commanderoient à mesure qu'ils se rassembleroient. Cette Maison du Roy, composée de noblesse, ne devroit pas être abolie : si elle avoit existée, il paroit que l'autorité royale n'auroit pas reçue d'échec. Jamais cause ne fut plus juste, jamais motifs plus grands, ni plus capables d'animer le zèle et le courage. On ne peut disconvenir qu'après réussite, on n'auroit fait autre chose que de rendre au légitime possesseur l'autorité qui lui est due sur un royaume à peu près ruiné. Mais il pourra sous une sage administration diminuer ses malheurs et réparer ses pertes. Le règne de Henry IV et celui de Louis XIV, après de fort grands malheurs, n'ont-ils pas donné une nouvelle consistance au royaume, et la considération qui en est revenue à la France durant le dernier de ces règnes n'a-t-elle pas duré dans l'opinion jusqu'à nos jours ?

On convient qu'il y a plus ou moins de choses qui manquent à l'énoncé susdit. Il y en a d'abord deux frappantes : *Primo*, qu'un grand parti paraît désirer l'abolition des Parlements, et qu'ici on les met en jeu en proposant même que tel ou tel Parlement autorise un des princes du sang expatriés à veiller à la

sûreté de la province, d'employer les moyens à lui connus les plus passibles de délivrer de captivité la famille royale et le royaume de l'anarchie. *Secondo*, le cri général de liberté, contraire au rétablissement de la monarchie. Dans l'un et l'autre de ces points, il faudroit avoir quelques égards au cri général de la nation; mais on ne sauroit nier que les Parlements ont pour eux leurs institutions depuis la monarchie et, pour ainsi dire, en font partie : ce sont de grandes machines qui peuvent avoir de très grandes utilités quand on les sait régir, et en leur donnant des règlements sages. Comme il y a une infinité de familles et de personnes attachées par état aux Parlements, il paroit que ce seroit ranger autant de personnes et d'avis du côté des soutiens de la monarchie. Les mêmes raisons ont dicté ce qui est dit du rétablissement des Pays d'Etats. Le cri de la Liberté peut être satisfait de même par de bonnes et sages lois. Au reste, les Pays-Bas autrichiens viennent de donner un exemple de ce que c'est que des rébellions pareilles.

Un prince vaillant, rempli d'héroïsme, à la tête d'une armée, aisément se fait obéir. Le meilleur exemple à citer est celui certainement de Henry IV consultant toujours et prenant ses résolutions d'après son grand courage et la bonté de son cœur et de son esprit. Les Mémoires de la Ligue et surtout ceux du duc de Sully en font foi; ils méritent certainement d'être médités par les intéressés.

Pour ce qui regarde l'autorité royale à rétablir, il paroit que le plus sage seroit de n'en céder ni n'en acquérir pas plus que la prudence le dicteroit, mais non pas la faiblesse. En choisissant un juste milieu et la modération accompagnant les mesures de vigueurs, peut-être satisferoit-on et soumettroit-on tous les partis d'ailleurs fatigués et ruinés par trois ans de dissensions et de malheurs.

M. de Calonne, dans son livre, propose de prendre les cahiers donnés par les provinces à leurs députés pour base et, d'après eux, de régler ce qu'il y auroit à faire. Mais, sans un corps de troupes dont on peut être assuré, la chose ne paroit pas faisable, et la tête de ce corps de troupes en entrant en France par une déclaration, il pourroit être statué sur le maintien des lois du royaume comme monarchie selon la base des cahiers. Ceci seroit même nécessaire, afin que le gouvernement reprenne vigueur et activité, et d'abord, à cet égard, les Parlements ne seroient pas inutiles. Toute la France étant dans une anarchie complète, le succès d'une entreprise bien combinée devroit être immanquable. Deux choses pourroient arriver dans le parti contraire à la monarchie : ou bien on délibéreroit sans fin ni cesse au lieu d'agir, ou bien pour agir on donneroit un pouvoir; ce pouvoir donné, on sauroit à qui avoir à faire et on se détermineroit en conséquence ou pour combattre, ou pour négocier ou employer l'un et l'autre ensemble, sans se laisser leurrer, et allant à son but sans égard aux étalages de systèmes métaphysiques où ceux mêmes qui les font ni personne au monde n'entend rien, et qui au reste ne servent qu'à avilir et à abattre le courage de tout chevalier français né et élevé dans des principes convenables à une noblesse qui de tous temps a produit des héros en tous genres, lors même qu'elle ne savoit ni lire ni écrire, et qu'une troupe d'avocats, de procureurs et de prétendus philosophes cherche à anéantir afin d'introduire un gouvernement républicain. Le caractère national est enthousiaste, comment seroit-il possible que dans si peu

de temps ce caractère fût totalement perdu pour la bonne et seule cause qui en inspiroit de droit et de fait de tous temps à leurs ayeux. Quand on considère la grande quantité de gens de considération qui se sont expatriés de la France depuis trois ans et qui se sont répandus dans les pays d'alentour, l'on diroit qu'ils n'y attendent que le moment de se rallier pour la délivrance de leur patrie. Les princes du sang ainsi accompagnés, déférant le commandement à un prince valeureux qui seul pourroit réunir les esprits divisés d'avis, remplis eux-mêmes de l'esprit, du courage de leurs ancêtres, agissant pour la plus juste cause, instruits par l'adversité, trouveroient-ils des obstacles dont ils ne viendroient à bout ? Leurs antagonistes ne sont-ils pas coupables de tous les crimes et surchargés d'opprobre aux yeux de l'Europe ?

Il paroît qu'une révolution est indispensablement nécessaire, les choses ne pouvant subsister sur le pied sur lequel elles ont été mises. Cette révolution ne saurait consister sans doute que dans le rétablissement du gouvernement monarchique, qui existe depuis la venue des Francs. L'équilibre des pouvoirs, la noblesse, le clergé, la magistrature ne se réuniroient-ils pas sous des chefs animés d'un désir aussi légitime, aussi équitable, aussi modéré ? La noblesse, le clergé, la magistrature, les princes, les troupes ne pourroient-ils se réunir encore pour un point très essentiel : celui d'opérer la délivrance du roi et de la famille royale des mains de la populace de Paris ? Et cela seroit-il si difficile ? Si la chose ne l'étoit pas, il ne s'agiroit que de ce concerter sur les moyens les plus sages et les plus sûrs. Depuis que le monde est monde, l'ordre a pris le dessus sur le désordre.

Il n'est pas difficile de prévoir que celui qui portera de l'ordre et de la discipline en France prendra le dessus sur le désordre. L'ordre et la discipline d'un corps d'armée de dix mille hommes, par conséquent, y donnera la loi. Le corps d'armée, une fois entré en France, l'argent des provinces soumises le soutiendroit. Pour du sang répandu, on est persuadé qu'il y en auroit moins qu'il n'y en a eu depuis trois ans. L'exemple de la Belgique a démontré combien il faut compter sur la résistance d'une anarchie : c'est certainement de toutes les résistances celle qui en a le moins. L'Assemblée nationale regarde-t-elle même comme un devoir de se révolter lorsque la chose publique est en danger ; d'après ses principes, aucun Français ne sauroit refuser de s'unir au prince pour la cause la plus juste, la famille royale se trouvant en prison et le royaume de France s'approchant d'une dislocation générale. Il n'y eut jamais de danger plus avéré ni plus éminent. Qu'on ne craigne pas de répéter que les manifestes devroient contenir : que la soi-disant Assemblée nationale a outrepassé ses pouvoirs donnés par leurs commettants, lesquels prescrivoient aux députés le maintien du gouvernement monarchique ; qu'au lieu de suivre les prescriptions sages et utiles des provinces, ces mêmes députés se sont déclarés de leur propre volonté, usurpée sur leurs commettants, Assemblée nationale perpétuelle ; que toutes leurs opérations ont pour but d'abolir la forme du gouvernement monarchique établie en France depuis mille ans ; qu'ils osent même rêver à l'abolition de la religion chrétienne, et qu'en conséquence, ils travaillent au changement du rite catholique romain, établi par les conciles œcuméniques ; qu'au lieu de l'ancien gouvernement, qui donnait à la France un lustre et une

consistance, laquelle en imposait à ses envieux même, ils travaillent à introduire dans ce royaume une anarchie destructive; que l'Assemblée nationale elle-même se conduit par l'impulsion des bandits, dont Paris fourmille ; que, tenant son roi en prison, ils lui font sanctionner forcément tout ce qu'ils veulent, avec autant de trouble que de confusion ; que la dissension règne dans l'Assemblée, que leurs séances sont sans règle et décence, livrées au tumulte et dénuées de la prudence, de la sagesse, de l'expérience qu'il faut pour régir un grand Etat, du gouvernement duquel l'Assemblée du manège s'est emparée dans toutes ses parties, et qu'elle ne régit qu'en introduisant la terreur et un despotisme inhumain et sanguinaire, dont il y a peu d'exemples dans l'histoire; que les membres de cette Assemblée ont soulevé l'armée, mis sous armes toutes les communes, et par là même dégarni toute la France des troupes nécessaires pour la défence du royaume contre les ennemis du dehors, tandis qu'ils ont mis aux citoyens les armes à la main pour s'entretuer et se faire une guerre perpétuelle entre eux, minant par là encore les artisans et le commerce en les détournant de leurs professions et gagne-pain quotidien : qu'outre cela, il y en a, lesquels sont fortement soupçonnés de s'être rendus coupables du crime de haute trahison et de lèse-majesté divine et humaine. Il y aurait sans doute à choisir entre toutes ces données celles qui paroitroient les plus convenables au moment et aux circonstances.

A mesure qu'on avancera avec les troupes, il faudra désarmer les communes, leur faire renouveler l'ancien serment de fidélité au roi, leur faire quitter la cocarde et tous les autres hochets républicains, rétablir les couleurs du roi, la cocarde blanche, le pavillon du roi, abolir les dénominations haineuses de démocrates et aristocrates, etc. Les armes seroient remises dans les arsenaux du roi, et le reste brûlé et déchiré par les communes mêmes. On couvriroit du drapeau royal tous ceux qui se soumettroient, et on ne chercheroit plus rien du passé de ceux qui se seroient soumis.

De tout ce qui a été dit, il résulte que le principe consiste à ne pas nuire à la liberté raisonable des individus, mais d'abolir un gouvernement incompatible avec l'existence d'un grand royaume en forme de République, d'autant plus qu'il est contraire aux désirs de la nation prescrits dans les cahiers de maintenir le gouvernement monarchique et la religion catholique romaine.

Le point le plus difficile est sans contredit celui d'opérer la délivrance du roi et de la famille royale. On ne sauroit y penser même sans frémir. Il paroit qu'à l'entrée des troupes susdites en France, le danger seroit dans la capitale ; ce n'est pas de cette ville coupable qu'on doit s'attendre à voir venir la raison. Elle sera la dernière à s'y rendre.

Cependant il est assez probable qu'on ménageroit la personne du roi, de la reine et du dauphin plus que jamais, de crainte de renforcer le parti des princes. Les moyens de délivrance ne sauroient être appréciés que d'après le local. Elle pourroit s'opérer de quatre ou cinq manières différentes : 1° par prudence ou sagesse ; 2° par négociation ; 3° à force ouverte ; 4° par surprise ; 5° par hasard. Il faudroit sans doute préférer le moyen le moins risqueux pour des personnes aussi chères que précieuses. Les princes, entrant en forces ouvertes en France, feront scission et produiront peut-être la guerre civile ouverte, objectera-t-on ?

Mais elle existe déjà de fait dans toutes les parties du royaume. C'est des provinces que doit renaître le calme et la tranquillité, leur accord obligeroit la capitale de se ranger de leur avis.

Comme il s'agit de rétablir en France le gouvernement monarchique, il ne faudroit négliger ni mépriser les usages anciens qui inspirent au public du respect pour les rangs. Par exemple, ne permettre à aucun militaire de se montrer autrement devant les princes et grades supérieurs, au camp, qu'en habit militaire. Les personnes d'un rang supérieur ne se montreroient jamais à la comédie et en public qu'habillées avec leurs marques distinctives, comme cordons, etc., et très parées. Les princes n'admettroient personne en leur présence en frac ou autrement vêtu qu'avec la parure convenable au rang et qualité d'un chacun dans la monarchie, afin d'écarter la pensée d'égalité parfaite. Ils introduiroient de nouveau la dignité convenable à leur rang dans toutes les occasions. Cette dignité ne les empêcheroit point d'être polis, engageants, affables avec tout le monde ; car il ne s'agit pas d'être vains, mais d'occuper la place qui convient à un chacun dans la monarchie.

Il sera bon que le libérateur de la France prenne des précautions pour que l'argent et les troupes soient employés selon leur destination, c'est-à-dire au rétablissement de la monarchie et au maintien de la religion catholique romaine et non à autre usage ; à cet effet, il ne sera pas inutile de convenir de certains points *et de conclure même à cet effet une convention avec les princes expatriés* [1].

Tout dépendroit du début. Dès qu'on verra en France que les principes sont solides, que leurs actions sont aussi prudentes qu'actives et vigoureuses, que leur conseil est rempli de sagesse et de fermeté, leur cause étant juste et glorieuse, le moindre succès rangera tous les esprits de leur côté, et ils n'auront plus à craindre que l'enthousiasme du zèle, contre lequel il faudra être dans son temps autant en garde que contre la mauvaise volonté du parti opposé. Si les principes susdits mènent les affaires des confédérés, on n'aura pas de peine à leur garantir la réussite de leur entreprise : car la cuirasse tissée de ceux-ci est vraiment celle qui est invulnérable.

Il paroit encore que, dans cette affaire, il y a un principe général qui ne devroit pas être négligé, c'est d'être singulièrement en garde contre l'esprit léger et versatile et l'indiscrétion naturelle de la nation française, qui a pris un nouveau degré de force dans ces temps malheureux ; mais par là même il est facile de les ramener quand on ne s'y laisse pas entraîner : car assurément les grandes affaires ne sauroient être conduites par la légèreté épigrammatique, l'indiscrétion et l'imprudence.

Comme toutes les informations s'accordent sur un point qui est que des Français les mieux intentionnés pour le rétablissement de la monarchie il n'y en a pas deux qui sont du même avis, on a cru que le point de réunion pourra se trouver dans un acte. Ceux qui signeront cet acte de réunion conviendroient ; primo, du maintien de la religion catholique romaine dans son intégrité; secondo,

1. Les mots soulignés sont, dans l'original, biffés à l'encre rouge.

de la fidélité au roi ; tertio, de sa délivrance ; quarto, du rétablissement selon le souhait unanime de la nation énoncé dans les cahiers des provinces, par conséquent maintien des trois états dans leur existence, propriété et sûreté ; quinto, tout autre serment déclaré nul ; sexto, promesse d'obéir au chef de la fédération comme point de réunion des volontés divisées ; septimo, promesse de contribuer au rétablissement de la paix et tranquillité publique ; octavo, promesse sur le maintien de l'ordre et la discipline militaire. De cet acte de réunion formelle à signer on écarteroit tous les points sur lesquels il seroit difficile de convenir, mais personne ne seroit admis à servir dans les grades sous le roi et les princes sans l'accepter sur son honneur.

Les nouvelles les plus fraîches disent les princes du sang occupés d'une contre-révolution ; on les dit tristes, abattus, délaissés, faisant pitié. Pareille contenance ne peut que nuire à leurs desseins. Pour réussir il leur faut l'air noble et assuré, le visage serein, l'intime persuasion de la justice de leur cause et de leur entreprise, parlant peu de ce qui leur roule réellement par la tête, mais faisant sentir que des gens à grand cœur, d'esprit et de courage, ont toujours à leur disposition quantité de ressources dont le vulgaire ne s'avise pas et que par là même ils en savent toujours infiniment plus que le vulgaire ; qu'à cette contenance ils ajoutent cette politesse de bienveillance qui gagne les esprits, et ils auront fait bien du chemin ; que leur contenance encourage, attire et console les autres. Toute la France est malade de découragement.

Dans une aussi grande affaire que celle dont on vient de parler, il s'agit de se pénétrer profondément de son objet, de le vouloir passionément, de communiquer ensuite sa propre persuasion aux autres et agir en conséquence sans hésiter dès que la résolution en est prise, ensuite montrer le plus grand calme dans l'agitation et ne paraître jamais agité ni inquiet sur les événements.

Voilà ce que les intentions les plus vraies, les plus sincères, les plus pures, ont dicté. Les idées peuvent être imparfaites, mais elles sont motivées par le désir très parfait de voir triompher la bonne et juste cause.

Les noms des communes pendant la Terreur.

(Suite.)

Liste supplémentaire

Sables (les).....	La Ville-aux-Dames (Indre-et-Loire).
Sablon.....	Châteauneuf (Basses-Alpes).
Sadey-aux-Mines.....	La Croix-aux-Mines (Vosges).

Saizet (le)	Saint-Cannat (Bouches-du-Rhône).
Salencey	Saint-Martin-de-Salencey (Saône-et-Loire).
Salle-Vivre	La Chapelle-Naude (Saône-et Loire).
Saluber	Saint-Laurent (Basses-Alpes).
Sans-Culottide	Saint-Loup (Charente-Inf.).
Sans-Culottide	Saint-Geniès (Aveyron).
Sans-Préjugé	Saint-Genest (Haute-Vienne).
Sapette	La Villatte (Ardèche.)
Sapience	Sainte-Pience (Manche).
Sarthon-Libre	Saint-Ellier (Orne).
Sarthon-sous-Chaumont	Saint-Denis (Orne).
Saulx-le-Rocher	Saulx-les-Chartreux (Seine-et-Oise).
Sauveur-sur-Loing	Saint-Sauveur (Yonne).
Sçay-la-Montagne	La Tour-du-Sçay (Doubs).
Scevola	Caluire (Rhône).
Seloché	Saint-Pierre (Côte-d'Or).
Semeine-et-Furans	Saint-Genest-de-Malifaux (Loire).
Sentinelle (la)	Saint-Jean-de-Bruel (Aveyron).
Sentinelle-de-la-Gly	Saint-Laurent (Pyrénées-Orientales).
Sercy-la-d'Heune	Saint-Gervais-en-Vallière (Saône-et-Loire).
Serre (la)	Saint-Blancard (Gers).
Seudre (le)	Saint-Germain-du-Seudre (Charente-Inf.).
Siaugues-le-Romain	Siaugues-Saint-Romain (Haute-Loire).
Sigolène-les-Bois	Saint-Sigolène (Haute-Loire).
Silvain-la-Roche	Saint-Sauvant (Charente-Inf.).
Société (la)	Saint-Ouen (id.).
Sollenaud	Sainte-Croix (Saône-et-Loire).
Somanges	Saint-Rémy (Marne).
Somme-Bussy	Saint-Rémy-sur-Bussy (Marne).
Somme-Libre	Saint-Quentin (Aisne).
Source (la)	Sainte-Brigitte (Hérault).
Source-d'Ardèche	Mayres (Ardèche).
Source-du-Math	Roye-sur-le-Math (Oise).
Sources-de-Guye	Sainte-Hélène (Saône-et-Loire).
Source-de-Loire	Sainte-Eulalie (Ardèche).
Source-Libre	Dompierre (Allier).
—	Ste-Eulalie-de-Larzac (Aveyron)
Source-Seine	Saint-Germain-la-Feuille (Côte-d'Or).

Sous-Thou	St-Sylvain-sous-Thou (Creuse).
Souvignargues-Escattes	Saint-Étienne-d'Escattes (Gard).
Sparte	Saint-Eusèbe (Saône-et-Loire).
—	Ham.
Taboge (la)	Saint-Gô (Gers).
Tarsul	Le Compasseur (Côte-d'Or).
Tavernolle	St-Maurice-de-Tavernolle (Charente-Inf.).
Tazan (!)	Saint-Michel (Gers).
Tell-les-Bois	Saint-Martin-en-Bresse (Saône-et-Loire).
Tenaille (la)	St-Sigismond-de-Clermont (Charente-Inf.).
Tercillac-Pelletier	Tercillac-Saint-Paul (Creuse).
Terre-Basse	St-Étienne-d'Abagnan (Hérault).
Terre-Plaine	Saint-André-en-Terre-Plaine. (Yonne).
Thaurey-sur-Saône	Saint-Germain-du-Plain (Saône-et-Loire).
Thémistocle	Saint-Caprais (Allier).
Thermidor	Saint-Août (Indre).
	St-Michel-Ferrari (H.-Garonne).
Thevet-sur-Baudouin	Saint-Julien-de-Thevé (Indre).
Thevet-les-Etangs	Saint-Martin-de-Thevé (id.).
Thibault-la-Fontaine	Saint-Satur (Cher).
Thomières	St-Pons-de-Thomières (Hérault).
Thoranchon	St-Etienne-de-Valoux (Ardèche).
Thury	Harcourt (Calvados).
Tilly-sur-Seulles	Tilly-d'Orceau (id.).
Toudourg	Saint-Sever (Aveyron).
Tourbemont	Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne).
Tournon	Saint-Martin-de-Tournon (Indre).
Tremblay-sans-Culottes	Tremblay-le-Vicomte (Eure-et-Loir).
Tricolore	Ciré (Charente-Inf.).
Trimonts	Saint-Avold (Moselle).
Trois-Eaux	Saint-Alban-sous-Sampzon (Ardèche).
Ubilac	Saint-Marcel (Saône-et-Loire).
Union	Baron (Gironde).
—	Saint-Glairac (Dordogne).
—	Saint-Ignan (Haute-Garonne).
—	Saint-Menge (Ardennes).

Union	Saint-Sylvain (Maine-et-Loire).
—	Silvanes (Aveyron).
—	Saint-Simon (Seine-et-Marne).
—	Saint-Cernin (Corrèze).
—	St-Hilaire-de-Benaize (Indre).
Union-aux-Bois	Saint-André-aux-Bois (Pas-de-Calais).
Union-Bel-Air	Beaulieu (Ardèche).
Union-de-Lidon	Saint-André-de-Lidon (Charente-Inf.).
Union-sur-Sarthe	Saint-Léger-sur-Sarthe (Orne).
Unité	Saint-Pierre-de-Bailleul (Eure).
—	Laleuf (Meurthe).
—	Villedieu (Indre).
—	Saint-Foy-d'Aigrefeuille (Haute-Garonne).
Unité-de-l'Isle-Bouchard	Saint-Gilles-de-l'Isle-Bouchard (Indre-et-Loire).
Unité-des-Champs	Saint-Martin-des-Champs (Finistère).
Unité-des-Grouas	Saint-Germain-le-Vieux (Orne).
Unité-du-Perron	Saint-Gervais-du-Perron (id.).
Unité-sur-Loire	Saint-Martin-de-la-Place (Maine-et-Loire).
Unité-sur-Sarthe	Saint-Georges-du-Plain (Sarthe).
Unité-sur-Yèvre	St-Ouchard-en-Septaine (Cher).
Uzet-sur-Gironde	Saint-Sivrin-d'Uzet (Charente-Inf.).
Vabriant	St-Christophe (Indre-et-Loire).
Vaize-Charente	Saint-Vaize (Charente-Inf).
Valaumont	Sainte-Marie-à-Py (Marne).
Val-aux-Mines	Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).
Valbaume	Rocles (Ardèche).
Valborgne-du-Gard	Saint-André-du-Gard (Gard).
Valborne	Sainte-Marguerite-la-Figère (Ardèche).
Valbourg	Saint-Pierre-aux-Oies (Marne)
Val-Civique	Barcelonnette (Basses-Alpes).
Val-Darenne	Saint-Didier (Côte-d'Or).
Val-d'Auxance	St-Sigismond (Maine-et-Loire).
Valdenan	Saint-Geoire (Isère).
Valdor	Saint-Priest (Ardèche).
Val-d'Or	Cesancey (Jura).

Val-d'Orlai	Saint-Paul-en-Jarest (Loire).
Val-d'Oze	Saint-Hélier (Côte-d'Or).
Val-du-Pin	La Tour-du-Pin (Isère).
Val-Gaillard	Saint-Martin-le-Gaillard (Seine-Inf.).
Valibre	Vallon (Ardèche).
Valigny	Valigny-le-Monial (Allier).
Val-Indre	Reignac (Indre-et-Loire).
Vallant-les-Fontaines	Vallant-Saint-Georges (Aube).
Vallées (les)	Saint-Lomer (Orne).
Val-le-Libre	Valleroy-les-Bellevaux (Doubs).
Vallerin-Rochefort	Saint-Vallerin (Saône-et-Loire).
Val-Libre	Saint-Cyr (Seine-et-Oise).
—	Vallouise (Hautes-Alpes).
—	Saint-Vallier (Drôme).
—	Saint-Etienne-de-Valfrancisque (Lozère).
Vallon (le)	Saint-Coutant (Charente-Inf.).
Vallon-Libre	Saint-Plancard (Haute-Garonne).
Val-Marat	Val-du-Roy (Seine-Inf.).
Val-Maurice	Saint-Maurice (Hautes-Alpes).
Valmont	Coucouron (Ardèche).
Val-Morain	Saint-Gond (Marne).
Val-Moselle	Saint-Etienne-les-Remiremont (Vosges).
Valon	Saint-Etienne-d'Avançon (Hautes Alpes).
Val-Pastour	Saint-Médard (Charente-Inf.).
Val-Pelletier	Longroy (Seine-Inf.).
Val-Populeuse	St-Lumier-la-Populeuse (Marne).
Val-Riant	St-Christophe (Indre-et-Loire).
Val-Roure	Saint-Jean-Roure (Ardèche).
Val-Salendre	Saint-Genest-de-Bauzon (Ardèche).

GUSTAVE BORD.

(La fin prochainement.)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

La conspiration de la Royrie

(Fin)

*Note sur le récit de la coalition de la Royrie qui se trouve dans l'*Histoire de la guerre de la Vendée et des Chouans, *par M. de Beauchamp, page 55* [1].

La Touche Cheftel apprit à M. de la Royrie qu'il avoit tout confié à Danton, il ajoutta que celui-ci, partageant leur opinion et voulant seconder leurs projets, lui avoit donné le pouvoir de faire déplacer les troupes qui se trouvoient en Bretagne. Cheftel devoit, par ce moyen, procurer au parti de grands avantages. Cet homme, qui reçut alors toute la confiance de M. de la Royrie, paroît seul avoir été chargé de la correspondance avec Paris; depuis le premier jour d'août jusqu'à la fin de septembre, il resta chez M. Desilles, à la Fosse-Ingant : tous les secrets, tous les projets de la conspiration furent exactement écrits à Danton, qui étoit alors ministre. La Royrie avoit tout disposé pour éclater, au moment où l'armée prussienne approcheroit de Paris ; mais, ayant vu, lors de la retraite de cette armée, évanouir ses espérances avec celles de tous les royalistes qu'il devoit commander, il tint à la Fosse-Ingant un conseil où se trouvoient les principaux d'entre eux : tous vouloient que M. de la Royrie quittât la Bretagne, au moins pour quelques instants, et se retirât vers les Princes pour connoître leur volonté. Cet avis alloit passer, mais Mlle de Moelien, que M. de la Royrie avoit eu la foiblesse d'admettre à ce conseil, osa accuser ce projet de lâcheté : La Royrie ne parla plus de quitter la Bretagne, et députa vers les Princes Cheftel et Fontevieux. Ces deux envoyés, d'un caractère différent, virent d'abord en Angleterre M. de Calonne ; de là ils se rendirent près du comte d'Artois. A son retour à Paris, Cheftel confia à Lebrun les détails les plus secrets : ce fut alors que le nouveau ministre qui venoit de remplacer Danton chargea Morillon d'agir de concert avec Cheftel, pour achever de découvrir tous les fils de la conspiration et en arrêter de suite les principaux moteurs.

L'instant parut favorable. Cheftel avoit reçu une lettre de Mlle de Moelien qui l'engageoit à venir traîter son ami M. de la Royrie alors dangeureusement malade; il croit déjà tenir sa proie, et part promptement pour la Bretagne. Mais, en arrivant à Fougères, il apprend de Mlle de Moelien que son cousin n'existe plus; alors il change de projet et se rend chez M. Desilles. Là, sous prétexte de l'intérêt qu'il prenoit à celui qui l'avoit regardé comme son ami, il l'informe de tous les détails de sa mort et des

1. Cette note écrite en 1812 provient des papiers de la famille Desilles. Elle est probablement l'œuvre d'un membre de cette famille.

personnes qui pourroient donner des renseignemens sur les suites de cet événement. M. Desilles, qui n'avoit connu Cheftel que comme ami de la Royrie, et coalisé comme lui, donnoit à cet homme une entière confiance ; ce fut par son conseil qu'il réunit les pièces relatives à la conspiration dans un bocal et qu'il les enfouit dans un quarré de son jardin. Il y déposa de même tout l'argent de la coalition, dont il étoit dépositaire, le sien, celui de sa famille, et leur argenterie, aidé de Cheftel, et étant loin d'imaginer qu'il ne prennoit ce soin que pour le trahir plus sûrement.

On apprit, le 1er mars 1812 [1], à la Fosse-Ingant, que le corps de M. de la Royrie avoit été découvert dans un bois près de la Guyomarais, et que cette famille avoit été arrêtée de suite. Cette découverte en fit craindre d'autres : tous les amis de M. Desilles le pressèrent de songer à sa sûreté; mais, certain que Cheftel connoît seul son secret, il n'éprouve aucune inquiétude. Enfin, le 2 mars au soir, ses filles le décidèrent à se retirer au moins dans les environs de sa demeure, elles voulurent ignorer même le lieu de sa retraite, ce dont Cheftel, qui se vit ainsi enlever sa victime, leur fit les plus vifs reproches sous le masque de l'intérêt.

Le lendemain, à la pointe du jour, Morillon, commissaire de la Convention, *qui n'étoit jamais venu avant ce jour chez M. Desilles, à qui il étoit absolument inconnu*, arrive à la Fosse-Ingant avec la force armée : on entoure la maison, qui dans un instant est livrée au pillage. Cheftel continue son rôle et est arrêté prisonnier avec Mmes Desilles, que l'on consigne d'abord dans une chambre et que l'on conduit ensuite dans le jardin, à l'endroit même où le bocal étoit enfoui. Les dames Desilles reconnurent alors qu'elles étoient trahies, mais elles ne donnèrent aucun signe extérieur de leur consternation ; aucun trouble visible ne le décela ; elles ne firent aucun mouvement, et la dénonciation seule de Cheftel guida et éclaira les recherches. Elles étoient encore si loin de soupçonner sa trahison, qu'au risque de se compromettre davantage, elles lui offrirent de favoriser son évasion, le croyant un des plus compromis par les papiers trouvés dans le bocal.

Soit que Morillon, malgré l'infâme mission dont il étoit chargé, fût encore susceptible de remords, soit qu'il fût sensible à l'intérêt que devoit naturellement inspirer une famille malheureuse, il parut vouloir la sauver en donnant aux trois sœurs et à M. Picot de Limoëlan, leur oncle, des moyens de rendre leur situation moins périlleuse, d'abord en les interrogeant ensemble, puis en leur suggérant le refus de signer le procès-verbal, conseil que Cheftel les empêcha de suivre. Les interrogatoires subis, et Cheftel ayant paru, par son adresse, avoir détourné les soupçons dont les jeunes femmes avoient tant craint pour lui les suites, elles s'en réjouirent, toujours loin de le soupçonner, et lui remirent, afin qu'il le rendît à leur père, tout ce qui leur restoit : 200 louis et un cheval de 25.

Vers le 10 mars, les prisonniers furent transférés au nombre de 27 à

1. C'est cette note de 1812 (pour 1793) qui nous fait supposer que cette note a été écrite à cette époque.

Saint-Malo; de là à Rennes et, un mois après, à Paris. Dans cette route, ils ne traversèrent aucune ville un peu considérable sans y courir les plus grands risques; car Cheftel, craignant que la procédure ne dévoilât sa lâche trahison, les devançoit afin d'ameuter contre eux les clubs et tous les scélérats pour les faire massacrer en masse, ce qui fût infailliblement arrivé si Morillon ne l'eût empêché en prenant toutes les précautions possibles, changeant les heures de départ et d'arrivée et se mettant même au-devant du danger. L'on doit même à la vérité de dire que, lors du jugement qui frappa le plus grand nombre de ceux qui avoient été arrêtés, lui, Morillon, engagea Billaud-Varrenne à déclarer au tribunal révolutionnaire qu'il avoit la certitude qu'Angélique Desilles femme Duclos de la Fonchais n'étoit pas coupable; elle n'en fut pas moins condamnée avec onze autres accusés. Elle montra d'autant plus de courage que sa mort étoit, pour ainsi dire, volontaire, puisqu'en disant un mot au tribunal, elle eût pu détruire la méprise qui l'impliquoit comme portée sur la fatale liste, où se trouvoit, non pas son nom ni celui de ses deux sœurs, mais celui de Mme Dauzances de la Fonchais, sa belle-sœur. Mmes de Viret et d'Allerai, ses sœurs, ne l'eussent pas laissée périr en leur place; elles étoient au tribunal pour leur propre compte et périssoient comme leur sœur, s'il y avoit eu une voix de plus contre elles.

Après la mort des 12 victimes, les prisonniers qui restoient, et nommément Mmes de Viret et d'Allerai (nées Desilles) furent transférées à Sainte-Pélagie, et les dernières n'en seroient peut-être pas sorties, si Morillon n'eût applani les obstacles qu'on mettoit à leur élargissement. Ces dames l'ont donc regardé comme un agent du gouvernement qui existoit alors, mais non comme l'ennemi particulier des prisonniers, dont il ne connoissoit aucun.

Rapport de Morillon à Le Brun (22 décembre 1792).

En général, il règne beaucoup de fanatisme dans ces pays: les prêtres réfractaires y sont en grand nombre, se répandent dans les campagnes, y propagent leur doctrine, et échappent à la surveillance des administrateurs. Les prêtres constitutionnels ont un petit nombre de prosélytes, et sont sans cesse exposés aux menaces et violences. Dans le mois de novembre dernier, un nommé Mayeux, curé de Quipry près Rhedon, a été, lorsqu'on l'installoit, poursuivi par le peuple jusques dans le sanctuaire, et laissé pour mort. Le département a fait marcher la garde nationale, et cependant la paix n'est pas encore rétablie. Je crois qu'il faut porter grande attention sur les disputes religieuses. En Bretagne, le peuple sans instruction est dans la main des prêtres réfractaires, qui y sont en grand nombre; le fanatisme est le plus grand fléau de ces contrées, je crains qu'il ne cause de grands désordres, et que ces désordres ne soient très voisins.

2o L'esprit contre-révolutionnaire n'est pas moins actif. Les côtes de Saint-Malo, Saint-Servan, Cancale, etc., ont des intelligences continuelles avec Jersey; tous les jours des émissaires déguisés s'y rendent. Les émigrés

achètent toutes les marchandises et en font des exportations considérables. J'ai vu les denrées à un prix excessif, les magasins épuisés, et les coffres remplis de papier. J'ai causé dans l'intimité avec beaucoup d'aristocrates ils m'ont appris qu'ils comptoient beaucoup sur la famine, et que, dans les grandes villes, surtout à Paris, les gens de leur parti faisoient acheter par différentes personnes une centaine de livres de pain par jour, et les faisoient jetter soit dans la rivière, soit dans les latrines.

3o Ils regardent le printemps comme l'époque de leur triomphe et ils ne doutent pas que le gouvernement anglois ne prenne enfin parti ; ils regardent comme infaillible l'attaque combinée de toutes les puissances ; ils s'attendent à voir la République déchirée par des divisions, livrée aux horreurs de la disette, épuisée d'hommes et d'argent, lassée par une longue et douloureuse lutte, succomber sous le joug ennemi, et peut-être le provoquer par ses vœux.

4o Je suis toujours étonné qu'on ne prenne pas des moyens répressifs et forts contre les hostilités qui se commettent en Bretagne. Dans une note précédente, j'ai parlé d'un mouvement que les aristocrates avoient fait sur Laval, d'où ils avoient été repoussés. Tout récemment, en passant dans la même ville, j'ai appris que 8,000 hommes étoient armés depuis le 28 novembre, qu'ils avoient à leur tête des prêtres et des nobles, que leur devoir étoit de faire taxer les grains. A ce motif s'en joint un autre, c'est celui d'accoutumer le peuple à l'effusion du sang et au brigandage, et de l'exercer après pour en faire un instrument de sédition et de vengeance.

En général, j'observe que dans les contrées que j'ai parcourues, il règne un grand mécontentement et de grands élémens de guerre civile. J'ai cru voir que chacun étoit prêt et n'attendoit que le signal.

Compte rendu de l'homme de confiance de Morillon envoyé en mission secrète aux isles de Jersey (mai 1793).

Conformément aux ordres du ministre Lebrun, j'ai traité comme émigré avec un capitaine anglois qui a consenti de me passer à Jersey, où je descendis au Balon, hôtel habité par 70 à 80 émigrés, dont j'obtins bientôt toute la dose de confiance nécessaire à remplir ma mission. Après avoir fait beaucoup de contes à quelques ecclésiastiques, je cherchai à me lier avec les nobles militaires qui pouvoient me donner de meilleurs renseignemens. J'ai vu M. de Pontavis, frère de celui qui, au mois d'octobre, doit avoir passé à Jersey avec M. Cheftel. D'après les conversations de MM. les Nobles, il m'a été facile de remarquer : Qu'ils font tous leurs efforts auprès du cabinet de Saint-James pour l'engager à déclarer la guerre à la République, et ils ont à cet effet député à Londres M. de Botherel, membre du parlement de Rennes, qu'ils disent jouir d'une grande considération auprès du ministre Pitt. Le clergé a aussi de son côté envoyé l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, qui ne jouit pas d'un aussi grand crédit. Le but de ces missions est de persuader au ministère anglois qu'il sera facile de rendre la Bretagne à ses anciens maîtres, et que la correspondance qu'ils entretiennent avec les aristocrates de ce pays leur en est un sûr garant. Ils ont raison; car

leur correspondance est plus exacte que la nôtre, je m'en suis apperçu pendant mon séjour dans l'isle. — Les Anglois ne paroissent pas désirer la guerre, et si cette nation se décide à armer contre nous, ce sera moins par désir d'obliger le roi et les émigrés que pour l'ouverture de l'Escaut. L'extrait de deux délibérations prises à Jersey dans le cas où les Anglois déclareroient la guerre semblent appuyer mon opinion : La première, que tous les prêtres seront conduits et renfermés dans un château du roi à Vogenton ; la seconde, que l'on prendra, parmi les nobles qui se sont offerts, au nombre de trente mille, pour la défense (ce qui a été refusé), les jeunes gens pour monter les corsaires et que les autres seront relégués dans diverses isles de la Grande-Bretagne. Je crois enfin devoir vous observer que le gouverneur de l'isle paroît se défier des émigrés.

Je me suis quelquefois transporté dans les tavernes et cabarets, et j'y ai causé avec le peuple anglois, qui paroît avoir été séduit par les prêtres et qui dit que les Français ne reconnoissent ni Dieu ni roi. J'ai répondu de mon mieux à ces reproches.

Je me suis apperçu que notre numéraire passe abondamment aux isles de Jersey, et cela provient des corps administratifs, qui ne font pas surveiller les barques, bateaux ou bâtimens.

Dans ce moment, il y a dans le port de Saint-Servan une corvette de 18 canons, et montée de 80 hommes ; depuis deux mois, elle n'est pas sortie du port ; le capitaine, qui se dit malade depuis deux mois, n'a pas cessé de donner des bals et des repas: voilà un abus intolérable. Cette corvette coûte plus de 15 à 18 mille livres par mois ; et encore il est à observer que lorsqu'elle doit lever l'encre, elle arborre une flamme accompagnée de force coups de canon, comme pour dire aux malveillans : *mettez-vous sur vos gardes.*

Voici les moyens dont se servent les émigrés pour demander de l'argent: Envoyez-moi des *chemises rousses* signifie *des louis*, et *de très rousses* des *doubles louis.*

J'aurois éprouvé des difficultés pour mon retour, si la guerre eût été déclarée ; mais deux bâtimens arrivés s'étant accordés à dire qu'il n'y avoit rien de nouveau, je pu facilement m'embarquer, et je suis revenu en France le 19.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

Lettres du baron de Saiffert

Le baron de Saiffert, dont nous allons publier les lettres, avait servi en 1758 dans un corps saxon, au service de France, sous les ordres du prince Xavier, que nos lecteurs connaissent bien pour

avoir lu, ici même, les correspondances à lui adressées par Nick, son portier, et M. de Rivière, chargé d'affaires de Saxe à Paris.

M. de Saiffert avait suivi le prince en Saxe, quand celui-ci dut, à la mort de son frère, prendre momentanément l'administration du duché. Quand le prince revint en France en 1778, M. de Saiffert, alors colonel, l'y suivit et reprit du service, en conservant les fonctions de son nouveau grade. Il avait toute la confiance du prince Xavier qui, réfugié, comme on sait, au château de Pont-sur-Seine, tenait à être soigneusement renseigné sur les événements de la Révolution, et qui confiait à notre colonel une partie de ce soin.

Paris, ce 22 may 1789.

Monseigneur, l'Assemblée générale des députés de la nation n'avance guères dans ses opérations ; l'ordre de la Noblesse a gagné de vitesse en vérifiant les pouvoirs de ses députés et en se choisissant un président ; constitués par conséquent comme Etats généraux, ils ont déjà exercé quelque acte de pouvoir y relatif, en excluant quelques députés de leur ordre dont les pouvoirs n'étoient point en règle. Les deux autres ordres, confondus par cette marche vraiment sistématique qu'ils ne savent pas imiter encore et qui leur ôte l'avantage d'agir effectivement comme Etats généraux, se bornent à crier et à demander que cette vérification se fasse en commun pour tous les trois ordres réunis : La Noblesse, en possession de son avantage acquis par ses dispositions sages et légales, a l'air de ne pas se refuser à cette demande et elle a choisi douze de ses membres, tous connus par leur prudence et expérience, qui doivent concourir avec un égal nombre de membres tirés chacun des deux autres ordres, pour trouver un point de conciliation, en ménageant pourtant expressément que chaque ordre opinera séparément. Cette sorte de discussion prendra plus de quinze jours, comme l'on s'attend, qui se passeront sans entreprendre quelque chose de plus essentiel, et, si la réunion tant désirée et désirable des trois ordres ne devoit pas trouver place, il est fort incertain quand et de quelle manière les vrayes délibérations pour la régénération de l'Etat pourront commencer. Le public répand que le Roi ne se mêlera pas de ces débats des ordres, qu'il les laissera faire et qu'il a ordonné à ses ministres d'être passifs. Le Tiers Etat y a choisi douze membres accusés d'être fort turbulens ; cependant le comte de Mirabeau n'en est pas : il a déjà perdu beaucoup de son influence et de la confiance qu'il s'étoit proposé d'inspirer à l'ordre du Tiers, qu'il avoit embrassé ; en général, son rolle ne sera pas aussi brillant qu'il se l'étoit promis.

.....

Si l'on ne m'en a imposé, il y aura aujourd'hui une exécution de criminels, pour laquelle on fera la démonstration de tout l'appareil militaire ; les commandans sont trop sages et éclairés pour l'employer sans nécessité, parce qu'ils ne peuvent ignorer qu'une représentation trop répétée et à laquelle l'œil s'habitue, ne produit plus finalement d'effet.

Paris, le 21 juin 1789.

Je n'ai pas osé faire part, hier, à Votre Altesse Royale d'une nouvelle fort importante, avant d'en être bien sûr; mais je puis la lui mander aujourd'hui comme certaine; c'est celle que le Roi a suspendu la tenue des États généraux jusqu'à lundi, où il y aura une séance royale; la salle même a été fermée. Ce parti a causé une rumeur incroyable : le Tiers État a été sur le point d'user de force, la réflexion l'a empêchée; mais il s'est rassemblé dans un jeu de paume, où il s'est lié par un nouveau serment de soutenir ses droits jusqu'à toute extrémité, et il a fini par faire un arrêté des plus violens qui doit être rendu public. L'excès auquel il se livre annonce les dispositions les plus dangereuses, qui ne peuvent manquer d'amener les suites les plus terribles que j'ai toujours prévues et craints. La Noblesse a fait un arrêté que l'on dit marqué au coin de la sagesse et de la fermeté : les esprits en général se trouvent dans une agitation si grande qu'elle passe les termes et qu'elle ne sauroit être rendue par la plume; la journée de demain sera intéressante, peut-être même décisive; je saurai dans la journée si le bien de son service importe que j'aille à Versailles...

Paris, ce 21 juin 1789.

J'aprens en rentrant chez moi que le comte Scey a passé pour me prévenir qu'il partoit demain pour Pont et pour me demander des commissions : je profite de cette offre pour faire passer à Votre Altesse Royale deux feuilles de M. de Mirabeau, que Rivière m'a remises aujourd'hui, avec une autre contenant tout ce qui s'est passé hier et que j'ai acheté exprès; j'ai eu l'honneur de Lui annoncer, dans celle que je lui ai adressée ce matin, que les esprits étoient dans la plus grande fermentation. Je puis l'assurer à présent moi-même d'après ce que j'ai vû et entendû; elle passe tout ce qu'elle peut s'en représenter; le sexe même prend fait et cause et il y en a qui s'agitent comme des furies pour soutenir des opinions aussi absurdes que blâmables, enfin c'est la rage politique et celle des affaires d'État qui captive tous les esprits presque sans exception.

La journée de demain sera remarquable, quoique rien ne transpire encore du parti pris par la Cour; les uns s'imaginent qu'il sera violent, d'autres craignent qu'il ne soit trop doux, les plus modérés se flattent qu'il s'agira de conciliation; je n'en vois pas trop le moyen dans l'état et la situation actuelle des choses, et, supposé, contre toute attente, qu'elle fût effectuée momentanément, elle ne se soutiendra pas huit jours; il existe très certainement des partis formés sous des chefs déjà connûs et qui ne tarderont pas de se déclarer. Leur naissance, leur richesse et leur influence rendra l'effet d'autant plus dangereux; je n'ose me permettre de les Lui nommer par écrit, et je me réserve de lui en rendre compte de vive voix; plusieurs personnes prétendent que les trois ordres ne seront pas assemblés dans la même salle, mais chacun séparément, si bien que le Roi passeroit d'une salle dans l'autre; l'heure de l'assemblée sera publiée à son de trompes par les héraults d'armes; les portes des salles seront closes et il n'y sera admis que les députés; l'adresse de la Noblesse au Roi n'est pas encore imprimée, elle est respectueuse et expressive : j'en juge ainsi par le morceau qu'on m'en a lû...

Paris, le 23 juin 1789.

La séance royale n'a pas eu lieu hier, c'est aujourd'hui qu'elle se fera; il est à souhaiter qu'elle puisse concilier tout; mais ce ne sera pas chose aisée : 149 membres du Clergé et quelques députés nobles du Dauphiné se sont joints hier au tiers, qui a tenu son assemblée dans l'église Saint-Louis à Versailles.

Les trois ordres seront réunis aujourd'hui dans la même salle ; on agite beaucoup quelles seront les propositions du Roi, chacun en parle suivant son affection, il ne faudra plus que quelques heures pour les savoir avec certitude.

Il couroit hier le bruit que le Roi avoit déjà signé la lettre d'exil de M. Necker, qu'il avoit été sur le point de la remettre lorsque ce ministre étoit entré, que l'entretien avoit duré plus d'une heure, et que le Roi en avoit été si satisfait, qu'il avoit déchiré en sa présence la lettre de disgrâce. Relata Refero.

Le prince de Poix s'est battu avec le marquis de Lamberti au sujet de propos sur les affaires du jour ; le dernier a gagné un coup d'épée.

Paris, ce 23 juin 1789.

La séance royale, qui occupoit tous les esprits est enfin passée ; le parti que le Roi a pris a été plus ferme, quoique modéré en même temps, que l'on n'avoit supposé ; il a cassé tous les arrêtés du Tiers du 16 au 22, comme contraire à la constitution du Royaume ; il leur a reproché leurs discussions inutiles. Il veut que les trois ordres restent séparés, qu'ils opinent par ordre, à l'exception de l'article des impositions également important à tous, où l'on doit opiner par tête ; une commission composée des membres des trois ordres doit vérifier les pouvoirs de chaque député, et, en cas de dissension, c'est le conseil royal qui aura à décider. Le Roi reconnoit que la Nation a seule le droit de s'imposer ; il consent aux États généraux périodiques ; il abandonne aux provinces la composition des assemblées provinciales ; il demande en cas de guerre de pouvoir faire un emprunt de 100 millions pour subvenir aux fraix pressans ; il invite tous les députés de se réunir pour opérer le bien de la nation ; et, s'ils refusent de concourir à ses vues, il déclare qu'il le fera seul d'après le mode indiqué. Il se réserve l'armée et son organisation, et il ne permettra pas que les États généraux veuillent s'en occuper : telle est en gros la déclaration royale ; le reste des détails et des particularités sera bientôt connû. Elle devroit contenter chaque individu, il y en a cependant qui disent hautement que tout sera mis en feu et à sang, et on ne ménage pas les menaces ni les faits ; l'Archevêque de Paris l'a éprouvé ; en revenant de Versailles, il a été insulté de la manière la plus outrageante par un tas de canaille ; cela prouve à quel point les têtes sont montées ; le marchand, l'artisan, l'ouvrier, quittent leurs boutiques, atteliers et ouvrages pour entendre des nouvelles au Palais-Royal ; on y voit des tas de plusieurs milliers assemblés, on y dispute avec telle chaleur que l'on vient souvent aux coups, plusieurs même tiennent des propos que l'Anglois le plus hipocondre n'oseroit prononcer. Il est impossible de prévoir quel sera le terme et la fin de cette sensation violente ; les gens raisonnables se taisent, et c'est sûrement le parti le plus sage. Aucune nouvelle de Versailles sur l'expédition qui regarde Votre Altesse Royale ; il ne reste donc d'autre parti à prendre que d'y aller moi-même pour en parler au ministre si cela se peut ou au moins aux commis ; c'est demain que je ferai cette excursion, j'en suis convenû avec la Vicomtesse.

Paris, ce 24 juin 1789.

Je reviens dans l'instant de Versailles, j'ai parcouru tous les bureaux pour savoir décidément où l'on en étoit pour les expéditions, que Votre Altesse Royale attend depuis si longtemps. L'ordonnance au régiment de porter dorénavant le nom de Saxe sera imprimée demain, j'en ai déjà vû et lû la première épreuve. M. de Saint-Paul travailloit au brevet ; je me rendis de là chez le ministre, je le pris au vol en revenant de chès le Roi, pour lui parler en son nom et sur le même objet, il se rejette sur les affaires pressantes occasionnées par les circonstances, qui ne lui avoient pas permis de s'en occuper; il promit de signer ce soir ou demain l'expédition, et me chargea de retourner chès Saint-Paul, pour le presser de la lui présenter sans faute pour sa signature. Je n'y ai pas manqué, et j'ai lieu de croire que l'expédition sera faite demain, à moins que l'émeute arrivée cet après-midi à Versailles et de laquelle j'ai été témoin-oculaire, n'occasionne un nouveau délai ; en voici la cause : le peuple, ou plutôt la canaille, que je supose instiguée, en veut à M. l'archevêque de Paris, parce qu'elle lui attribue de travailler à la retraite et à la perte de M. Necker. Au sortir de la salle du clergé pour monter dans sa voiture, il fut hué de la manière la plus insolente ; son cocher s'en alla au grand galop ; toute cette canaille suivoit et elle grosissoit à mesure. Apeine avoit-il gagné son logement à la Mission, qu'il y avoit déjà vers 3,000 personnes qui assiégeoient sa porte et commençoient à jeter des pierres. Je me trouvois dans la même rüe, il arriva quelques patrouilles ; elles ne furent pas respectées, la bagarre alla en augmentant; il survint enfin deux gros détachement de gardes francoises, qui s'emparèrent de la porte ; ils furent suivis par un autre plus considérable de gardes suisses, qui se mit en bataille, chargea à balle et avança ensuite à l'appui des gardes francoises, qui commençèrent alors à se porter en avant et à repousser la foule. Dans le même instant, survint un escadron des gardes du corps en plein galop : le peuple fit place sans se sauver ; l'escadron caracolla beaucoup sans aucune utilité, et aucune troupe n'employa du nerf; la foule diminua enfin, et je m'en allai parce que je voyois bien qu'on en resteroit là pour cette fois. Il s'en faut que j'aille critiquer des troupes ou des officiers, mais je n'étois nullement content des dispositions : il y règne une sorte de mollesse, qui pourra tirer à conséquence en pareille autre occasion qui ne manquera pas d'arriver ; si j'avois commandé, j'aurai fait saisir quelques-uns des plus mutins, et je n'aurois pas passé à la foule les brouhaha continuels qu'ils osoient pousser en présence de la troupe, qui, dans le fonds, n'a rien empêché que de faire cesser à jetter des pierres.

Je me réserve à rendre un compte plus détaillé à V. A. Royale de vive voix ;....

Le Tiers a fait encore aujourd'hui les motions les plus violentes. Cette hardiesse annonce à quoi l'on doit s'attendre ; la prétendue liberté est poussée jusqu'à la phrénésie, et le vrai ordre ne paroit pas devoir se rétablir de sitôt. Il y a un levain en tout ceci qui fermente : un parti inculpe l'autre de la manière la plus odieuse et s'attribue réciproquement toutes les horreurs; Elle peut juger de là quelles peuvent être les conversations et dans quelle situation doit être la Cour ; je porterai avec moi le discours du Roi et les dispositions vraiment sages qu'il a faites et proposées. Personne malheureusement ne les évalue ce qu'elles valent.

Paris, ce 11 juillet 1789.

Je suis arrivé ici sans aucun accident, mais un peu plus tard que je n'avais compté, parcequ'il a fallu beaucoup de temps pour réveiller les postillons; j'y ai gagné celui de me remettre de ma fatigue; après avoir expédié les lettres que Votre Altesse Royale sait, je me suis rendû sur-le-champ à Versailles; j'y ai été aussi bien accueilli que je pouvois le désirer. M. le Maal m'a témoigné bonté et confiance, elle se manifeste par l'emploi qu'il me destine, qui est de rester auprès de sa personne, de travailler dans les affaires qui regardent l'état-major, et même, suivant l'occurrance, de commander une brigade composée d'un régiment allemand et d'un autre françois qu'il a sçû ménager pour cela...

Les troupes assemblées se montent à 40 bataillons et 28 escadrons; elles seront campées par petites divisions, à portée de se réunir en corps d'armée, et ces divisions cerneront en quelque façon Paris et Versailles. Les mesures sont encore incomplètes, les circonstances ne le permettent pas autrement, et celles-ci sont plus critiques qu'on ne le pense...

Versailles, ce 13 juillet à 9 heures et demie du matin.

La journée d'hier a été fort tranquille ici jusqu'au soir ; il n'en a pas été de même à Paris, la canaille toujours émeutée s'est livrée à tous les excès. Elle s'était munie d'une sorte de drapeaux sur lesquels étoient écrits les noms de M. le duc d'Orléans et de Necker ; les propos les plus séditieux et menaçans durèrent toute la journée, les effets suivirent dans l'après-midi, de manière que M. le marquis de Bezensvalt, commandant à Paris, fut obligé de marcher avec les troupes à ses ordres pour les contenir.

Le régiment de Dragons du Roi et celui de Royal Allemand ont faits plusieurs charges sur la place de Louis XV, jusques dans les Tuileries. Il y a eu de part et d'autre quelques tués et plusieurs blessés; mais ce qu'il y a d'affreux c'est que les gardes françoises à Paris ont pris les armes contre les troupes du Roi et se sont conduits en ennemis : C'est une horreur dont ce Régiment ne pourra jamais se laver, et c'est un corps perdu à jamais.

Un tas de mutins, que l'on disoit fort de 20 à 40 mille, étoient censés vouloir marcher sur Versailles. La nouvelle en vint, l'on fit les dispositions nécessaires pour les recevoir convenablement, et les troupes que l'on avoit fait avancer ont passé la plus grande partie de la nuit sous les armes.

La canaille d'ici s'est tenue tranquille ; au lieu d'entreprendre cette marche, elle s'est partagée en pelotons pour incendier; ils ont réussi en quelques endroits.

En général, le désordre a été complet, et l'on a forcé plusieurs boutiques, préférablement celles des armuriers, pour se procurer des fusils et des pistolets, desquels ils se sont servis. La fin de la scène s'est faite au Palais-Royal comme de coutume, où l'on a bû et mangé à discrétion. A l'heure où j'écris, tout est tranquille, suivant nos raports ; reste à savoir si cela recommencera au soir.

Il n'est pas encore arrivé assez de troupes pour entreprendre avec force et succès ; d'ailleurs on a beaucoup de points à garder pour garantir Versailles. M. le Maréchal et tout son état-major a passé la nuit blanche ; il est à prévoir que cela nous arrivera souvent. C'est un spectacle assez curieux que le quartier

général à Versailles ; le matin nous sommes habillés en noir à cause du deuil, et le soir nous arborons l'uniforme. M. de la Luzerne a donné hier sa démission ; j'avais oublié de mander que M. de Saint-Priest a défense de paraître aux conseils. Le Roi paroit content et se reposer sur M. le Maréchal, qui a été d'un petit conseil particulier lui-même. On a les yeux ouverts sur les Etats généraux de ce jour. La plume ne permet pas d'en dire d'avantage.

Versailles, le 13 juillet.

A peine arrivé ici, j'aprens la disgrâce de MM. Necker et Montmorin, le premier parti d'hier au soir ; il a pris sur Paris pour aller à Genève. Je lui auroit prescrit une autre route si j'avois été de son conseil. M. Necker est remplacé par M. de Breteuil et M. de Montmorin par le Duc de la Vauguyon. MM. de Puységur et de la Luzerne sont encore en place, mais il n'y a pas à douter que le premier ne cesse de l'être aujourd'hui et que M. le Maréchal de Broglie ne réunisse le ministère aux commandements : la besogne n'en ira que mieux. L'on a été assez tranquille à Versailles; il n'en a pas été de même à Paris, où le peuple émeuté, à force d'argent, a fait de nouveaux excès en brûlant la Barrière Blanche; il menace d'en faire autant à plusieurs hôtels, et commenceroit à celui de M. de Broglie. On prendra, je me flatte, des mesures sérieuses pour le contenir et pour rétablir l'ordre, le moment est on ne peut plus critique. Le renvoi de M. Necker pourra devenir salutaire, toujours étoit-il indispensable. — La guerre avec les Algériens commence à faire du bruit; des nouvelles d'Angleterre annoncent des dispositions menaçantes, sans doute pour propager le souffle de discorde auquel ils prennent intérêt direct.

Paris, ce 31 octobre 1789.

L'absence de Votre Altesse Royale m'avoit engagé d'annoncer à Madame de Bellegarde mon arrivée dans cette capitale, au sujet de laquelle son amitié pour moi l'avoit rendüë inquiète ; je m'étois attendu à un examen à la barrière ; au lieu de cela, le commis m'a simplement demandé si j'avois quelque chose contre les ordres du Roi, et j'ai passé sans autre question ; je ne trouve autre changement dans la capitale que celui d'une population très affoiblie et que presque tout le monde porte l'uniforme.

Les Thuileries, où loge le Roi, sont ouvertes comme par le passé ; les gardes suisses et celles dites gardes nationales font le service en commun ; les sentinelles sont nombreuses ; il y en a 6 ou 7 sur une seule terrasse, vers la rivière, et, si tout le jardin en est farci de même, le Roi est mieux gardé qu'il ne l'étoit à Versailles ; les courses que j'ai faites et mes commissions ne m'ont pas permis d'entrer dans les Thuileries. Les gardes nationales que j'y ai vûes hier n'étoient pas des anciennes gardes françoises. J'ai rempli hier dans la matinée les ordres de Votre Altesse Royale à la Monnoye, j'aurai l'honneur de lui en rendre compte à mon retour ; on continue à y porter beaucoup de vaisselle.

.....

J'ai déjà acheté quelques brochures fort intéressantes, dont la lecture Lui fera plaisir : celle Domine salvum fac regem peint M. le Duc d'Orléans avec des couleurs fortes.

Il a été intimé aux ordres religieux de ne plus recevoir de novices. L'affaire des biens du clergé a été agitée avec la plus grande ferveur par l'Assemblée nationale, il n'y a plus de doute que la Nation ne s'en empare. Les membres les plus équitables brabançons mécontens. L'empereur court les plus grands risques de perdre ces belles provinces ; il doit faire les plus grands efforts pour s'en dédommager sur les Turcs.....

Paris, le 1er novembre 1789.

Le sciage et l'emplacement du bois avance, et je me flatte que le tout sera arrangé mardi prochain. Cette besogne décidera en quelque façon de mon retour; je le presserai autant qu'il me sera possible, et le séjour dans la capitale ne me présente rien de flatteur. Les habitants commencent cependant à s'aguerrir, et les scènes continuelles de mouvemens et d'allarmes leur sont devenues moins effrayantes.

L'on se flatte, sans doute parce qu'on le désire, que les mouvements dans les provinces ne tireront à aucune conséquence, et qu'elles s'assujettiront toutes sans exception aux lois que l'Assemblée jugera à propos de dicter.

Comme Nick envoie le paquet par le courier, j'en profite pour faire passer à Votre Altesse Royale une des brochures dont je fis mention dans ma lettre d'hier. Je suis persuadé que cette lecture l'amusera, je porterai quelques autres du même acabit et remplies de sel.

Paris, ce 3 novembre 1789.

La cause du bien du clergé si longtems débattûë à l'Assemblée vient enfin d'être décrétée, la nation s'en emparera, j'ignore encore sous quelles clauses et réserves. L'exécution ne se fera pas sans difficultés.

Le militaire parisien est tenû assez en haleine. Une bonne partie a été obligée encore de prendre les armes la nuit passée, pour prévenir les suites des disputes élevées à la halle pour les farines ; le pain n'étoit rien moins qu'abondant dans la journée d'hier.

On est toujours sur le qui vive, et cette disposition ne paroit pas devoir changer de sitôt.

Sur une lettre datée de « Pont S. S. ce 19 février 1790 » écrite par un secrétaire, et portant la signature autographe :

Xavier,

Se trouve ce post-criptum de la main du Prince, en sa grosse écriture.

Lisès, je vous prie, avec attention l'article des *Variétés* dans le Modérateur [1],

1. Le journal *Le Modérateur* s'appelait, dans le principe, Journal de la Ville. A partir du 1er février 1790, il devint *Le Modérateur*, par une société de gens de lettres. Le 15 avril suivant un avis prévient les souscripteurs que leur abonnement sera continué par le *Spectateur*. MM. de Fontanes et de Flin annoncent qu'ils n'ont plus part à la rédaction. Le dernier n° est du 17 avril 1790.

Voici la note à laquelle le prince fait allusion. — N° 49, p. 193.

Le Modérateur

Du jeudi 18 février (Saint-Siméon) 1790. De la lune le 5, p. 184.

Variétés

Le 9 de ce mois, M. le Duc de Chartres, M. le Duc de Montpensier et M. le Comte de Beaujolois ont prêté serment civique au district de Saint-Roch.

N° 49 du 18 février, je crois qu'il vous décidera à retarder mon excursion à Paris au moins jusqu'à des temps plus sures.

A M. le Général de Saiffert.

Pour copie conforme,

GERMAIN BAPST.

La baronne de Korff et sa participation à la fuite de Louis XVI [1].

I.

Lettre de l'ambassadeur russe à Paris J. Simolin, adressée au comte Osterman à Saint-Pétersbourg.

Paris, ce 19/27 juin 1791.

Monsieur,

... On a lu ensuite le procès-verbal de l'arrestation du Roi. Les administrateurs du district de Clermont sont allés au-devant de Sa Majesté. Le président ayant exposé au Roi les allarmes des citoyens sur son départ, il a répondu que son intention n'était pas de sortir du royaume.

Sur ce qu'il a été dit à l'Assemblée, que le Roi avait exhibé dans sa route un passeport signé Montmorin pour Mme Korff allant à Francfort avec deux enfants, un valet de chambre, trois domestiques et une femme de chambre, on a mandé ce ministre à la barre. Il y est arrivé avec une escorte, et n'a pas eu de peine à prouver qu'il n'avait ni connivé ni pu conniver par là à la fuite de la famille royale ; il a été acquité promptement de ce reproche. Cependant le peuple s'est porté avec tant de violence à son hôtel, qu'on a battu la générale et que des détachements de la garde nationale s'y sont rendus pour le mettre à l'abri du pillage. Comme je me trouve pour quelque chose dans ce grand événement du moment, de la manière la plus innocente, je crois devoir donner un éclaircissement sur ce qui me regarde dans cette affaire.

Dans les premiers jours du présent mois, Mme de Korff, veuve du colonel de Korff au service de Sa Majesté Impériale, tué il y a 20 ans à l'assaut de Bender, me fit requérir, par un tiers, de lui procurer deux passeports séparés, dont un pour elle, et l'autre pour Mme Stégelman, sa mère, pour aller à Francfort. J'en fis la demande à M. de Montmorin par une note, et il me les fit expédier d'abord. Peu de jours après, Mme de Korff me fit écrire, qu'ayant brûlé différents papiers inutiles, elle avait eu la maladresse de jetter au feu son passeport, et me fit prier de lui procurer un duplicata. Je le demandai le même jour et je joins son billet à celui que j'écrivis au secrétaire chargé de l'expédition des passeports, qui remplaça le prétendu passeport brûlé par un autre. Ce n'est pas la faute de M. de Montmorin ni la mienne si Mme de Korff a délivré son passeport, pour en faire un usage auquel il n'était pas

1. Archives russes, n° 6, 1866. — Ces documents se trouvent déposés dans les *Principales Archives du ministère des Affaires étrangères*, à Moscou.

destiné, et que nous étions très éloignés de pressentir. Mme de Korff, étant qualifiée être suédoise dans les imprimés qui ont paru sur cette affaire, j'ai cru pouvoir rectifier cette erreur dans une lettre que j'ai écrite à M. de Montmorin et que j'ai fait insérer dans les feuilles publiques, dont je prends la liberté de joindre ici copie ainsi que du billet de Mme de Korff où elle se désole de sa maladresse. Je n'ai nul doute que le public ne revienne sur le préjugé qu'il pourrait avoir conçu à mon égard.

Samedi, sur les quatre heures après midi, le Roi est rentré à Paris et est descendu au chateau des Tuilleries. J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement, Monsieur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur, J. Simolni.

(L'original se trouve dans les dossiers concernant les rapports entre la Russie et la France. III, Paris, carton 51.)

II.

Copie de la lettre de M. de Simolin à M. le comte de Montmorin, en date du 25 juin 1791.

Je n'ai appris que ce matin, par la lecture des papiers publics, le malheureux effet d'un passeport que j'ai eu l'honneur de demander à Votre Excellence il y a trois semaines. J'y ai lu que Mme la baronne de Korff *étoit suédoise,* ce qui peut me donner, dans le public, dont je respecte infiniment le suffrage, l'air d'avoir anticipé sur les droits et les devoirs de M. l'Ambassadeur de Suède. Je m'empresse de rectifier cette erreur, en déclarant que Mme la baronne de Korff est russe, née à Pétersbourg, veuve de M. le baron de Korff, colonel au service de l'Impératrice, tué à l'assaut de Bender en 1770 ; qu'elle est fille de Mme Stégelman, née également à Pétersbourg, et qu'elles étoient toutes deux établies depuis 20 ans à Paris. Ces deux dames n'ont donc pu ni du s'adresser à d'autres qu'à moi pour se procurer leurs passeports, et, sans être aucunément lié avec elles, puisque je n'ai jamais eu l'honneur de les voir, je n'ai pu ni dû leur refuser la légère faveur de mon intervention pour cet objet. Il est vrai qu'un passeport a été prétendu brûlé, comme Mme de Korff l'a écrit elle-même dans le billet que j'ai joint à ma demande pour en obtenir un duplicata ; mais ma conduite a été, dans cette occasion, aussi simple que régulière, et j'ose espérer que chacun jugera qu'il m'étoit impossible de soupçonner qu'elle pût donner lieu à la moindre imputation ultérieure ni contre Votre Excellence, ni contre moi, malgré l'usage inconsidéré qu'on paroît avoir fait de ce second passeport.

J'espère, en conséquence, que Votre Excellence trouvera bon que je fasse insérer cette lettre dans les feuilles publiques. J'ai l'honneur d'être, etc., Signé : Simolin.

III.

Copie du billet de Mme la baronne de Korff.

Je suis désolée. Hier, en brûlant différens papiers inutiles, j'ai eu la maladresse de jetter dans le feu le passeport que vous avez eu la bonté de m'obtenir ; je

suis en vérité confuse de vous prier de réparer mon étourderie et de l'embarras que je vous cause.

(Tiré des dossiers concernant les rapports de la Russie avec la France. III, Paris, carton 51.)

IV.

Billet du comte de Fersen.

Le comte de Fersen a l'honneur de faire savoir à M. le comte de Mercy, que le Roi, la Reine, Mme Elizabeth, M. le Dauphin, Madame et Mme de Tourzel, sont partis de Paris, lundi à minuit. Le comte de Fersen a eu l'honneur de les accompagner jusqu'à Bondy, où ils sont arrivés à une heure et demi, sans aucun accident.

Mercredi 22 juin 1791, à Mons.

V.

Lettre du comte de Fersen à l'impératrice Catherine II.

Stockholm, ce 30 mars 1795.

Madame, Si les circonstances m'ont constamment privées du précieux avantage d'être personnellement connu de Votre Majesté Impériale et de porter moi-même à ses pieds le tribut de mon respect et de mon admiration, j'ai cru pouvoir lui en présenter l'hommage par écrit ; et les grandes qualités dont Votre Majesté est douée, comme souveraine et comme particulière, m'ont rassurées et m'ont persuadées qu'elle voudroit bien me permettre d'implorer cette bienfaisance, dont tout l'univers atteste les effets, en faveur de deux femmes, les sujettes de Votre Majesté, et qui méritent de l'être : leur conduite noble et généreuse semble un titre aux yeux d'une souveraine qui sait, comme vous, Madame, apprécier et récompenser le mérite, pour obtenir un regard de bonté et d'intérêt.

L'exposé que je prends la liberté de transmettre à Votre Majesté Impériale l'instruira assez de l'existence et des mérites de Mme Stégelmann et de sa fille, la baronne de Korff ; il me reste à mettre sous les yeux de Votre Majesté les démarches faites en leur faveur et le peu de succès dont elles ont été suivies jusqu'à présent. Différentes affaires, toutes du même genre, tant pour moi-même que pour d'autres personnes, ont été mises sous les yeux de l'Empereur lors de son séjour à Bruxelles. J'ai même présenté les moyens d'y satisfaire qui m'étoient connus ; j'avois cru, d'après les connoissances que j'avois acquises des dispositions de ce prince, et d'après les conseils qui me furent donnés, devoir commencer par terminer les affaires qui me regardoient personnellement, à fin de me mettre dans le cas de pouvoir suppléer, en faveur des autres, aux délais d'une décision, et fournir aux besoins de Mmes de Stégelmann et de Korff ; mais la détermination de l'Empereur fut renvoyée à l'époque du retour de ce prince à Vienne. Ce fut alors que Mme de Korff lui adressa un mémoire ; mais ni elle ni moi n'avons pu obtenir encore une décision positive. Cette incertitude me dé-

terminera à me rendre à Vienne dès que les affaires de famille qui m'ont appelées en Suède seront terminées, pour y solliciter la justice de l'Empereur en faveur de Mmes de Stégelmann et de Korff. Votre Majesté pensera sans doute que leur conduite mérite des égards ; et qu'il ne faut pas surtout que, dans le moment actuel, le dévouement et l'attachement aux souverains soit payés par la misère ou le besoin. Personne n'a mieux prouvé que Votre Majesté Impériale combien elle sentoit cette vérité, et tous les malheureux ont trouvé près de Votre Majesté un asile ou des secours. J'ose donc réclamer pour Mmes de Stégelmann et de Korff ces derniers, pour subvenir à leurs besoins pressants, et votre intérêt, Madame, pour faciliter la réussite de leur juste réclamation. L'influence de Votre Majesté Impériale sur le cabinet de Vienne m'est connue : un mot de vous, Madame, ou un ordre à votre ambassadeur d'appuyer de votre intérêt la demande de deux femmes sujettes de Votre Majesté, leur feroit aisément obtenir le remboursement de leur capital ou bien l'assurance du payement des intérêts, et les secours premiers que Votre Majesté voudra bien leur accorder serviront à acquitter des engagements qu'elles ont contractées, et à leurs besoins journaliers. Les sommes modiques que mon amitié a pu leur offrir n'ont suffies qu'à leur existence de tous les jours.

M. de Simolin, que Votre Majesté Impériale honore à juste titre de ses bontés, est instruit de tout ce qui regarde Mmes de Stégelmann et de Korff, et M. de Steding[1] pourra, si Votre Majesté l'ordonne, donner des détails sur leur personnel.

Je connais trop, Madame, la bienfaisante bonté de Votre Majesté pour devoir craindre que ma démarche paroisse indiscrette à une souveraine jalouse de tous les genres de gloires, et qui en a toujours mise à rechercher et à secourir les malheureux. Les lui indiquer, c'est donc lui plaire, et la postérité bénira les bienfaits autant qu'elle admirera son règne. Je suis avec le plus profond respect, Madame, de Votre Majesté Impériale le très humble et très obéissant serviteur.

Le comte de Fersen.

VI.

2me *lettre du comte de Fersen à Catherine II.*

Vienne, le 15 février 1796.

Madame, la bonté avec laquelle Votre Majesté Impériale a bien voulue recevoir la première lettre que j'ai eu la confiance de lui écrire, et celle plus grande encore qu'Elle a bien voulue y ajouter, de me faire espérer son intérêt en faveur des justes réclamations de Mmes de Stégelman et de Korff relativement à l'argent qu'elles ont donné à feux Leurs Majestés Très Chrétiennes, m'enhardit à rapeller à la mémoire de Votre Majesté cette gracieuse et bienfaisante promesse, que des intérêts majeurs ont sans doute fait oublier. Je suis, maintenant plus que jamais, assuré qu'un mot de l'ambassadeur de Votre Majesté appla-

1. Ambassadeur de Suède près la Cour Russe, auteur des Mémoires connus.

nira toutes les difficultés ou plutôt les retards qu'on fait éprouver à ce remboursement, et le comte de Razoumovsky, instruit par moi des détails relatifs à cette réclamation et des moyens d'y satisfaire, semble penser que Votre Majesté ne sauroit être compromise dans l'intérêt qu'elle voudroit bien accorder et témoigner à deux femmes, ses sujettes, et qui sont en ce moment victimes de leurs principes d'attachement et de dévouement à des souverains malheureux.

J'ose donc supplier Votre Majesté Impériale de daigner envoyer ses ordres à son ambassadeur, et la bonté qui caractérise toutes les actions de Votre Majesté m'assure que je ne les aurois pas implorés en vain et que votre Majesté daignera y ajouter encore celle d'ordonner la prompte expédition des ordres que sa bonté daignera lui faire passer. Je suis avec le plus profond respect, Madame, de Votre Majesté Impériale le très humble et très obéissant serviteur comte de Fersen.

(Les originaux de ces deux lettres se trouvent parmi les lettres écrites en langues étrangères et adressées à la Souveraine, carton 4.)

VII.

Copie de la lettre de Sa Majesté Impériale à M. le comte de Fersen, à Vienne, en date de Saint-Pétersbourg du 24 mars 1796.

M. le comte de Fersen, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 15 février, concernant les dames Stégelmann et Korff. Je fais enjoindre aujourd'hui à mon ambassadeur à Vienne d'intervenir dans leurs affaires et d'appuyer les démarches qu'elles feront pour recouvrer l'objet de leurs réclamations. En déférant ainsi à votre demande en faveur de ces dames, je suis bien aise de vous assurer de mon estime et de ma bienveillance et, sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le comte de Fersen, en sa sainte et digne garde.

Signé : CATHERINE.

(L'original se trouve parmi les lettres de différentes personnes étrangères adressées à l'Impératrice, carton 4.)

VIII.

Lettre du comte Ostermann au comte A. K. Razoumovsky.

Saint-Pétersbourg, ce 26 mars 1796.

M. le comte de Fersen, qui se trouve actuellement à Vienne, s'étant adressé directement à l'Impératrice pour obtenir sa haute intercession en faveur de la veuve Stégelmann, qui sollicite à la cour de Vienne le payement d'un emprunt qu'elle a fait à feu Louis XVI, à l'époque de sa malheureuse fuite de Paris et dans lequel le comte de Fersen paroît être compris pour quelque chose, Sa Majesté Impériale m'a ordonné d'enjoindre à ce sujet avec ce dernier, pour connaître les véritables circonstances et détails de cette affaire. Ce n'est qu'autant que vous pourrez vous convaincre, Monsieur, de la légitimité de cette prétention et du degré d'attention aussi que la cour de Vienne voudra prêter aux

sollicitations de la veuve Stégelmann que l'Impératrice vous autorise d'employer de votre côté vos bons offices en sa faveur auprès du ministère de Sa Majesté l'Empereur des Romains, mais sans donner toutefois à vos démarches une forme ministérielle et en vous tenant, à cet effet, dans les bornes d'une intervention purement amicale de notre part. J'ai l'honneur d'être avec une considération distinguée, Monsieur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur, C. J. Ostermann.

(L'original se trouve dans les dossiers concernant les rapports de la Russie avec l'Autriche, III, carton 59.)

Pour copie conforme,

Vte B. d'Agours.

II

Papiers de Benaben. — Mélanges.

(*Suite*)

XII

Le Conseil d'administration de la garde nationale d'Angers, aux citoyens administrateurs du département de Maine-et-Loire.

Angers, ce 1er fructidor, l'an 3e [1] de la République.

Citoyens,

Les vingt-quatre tambours de la garde-nationale d'Angers éprouvent en ce moment divers besoins : dix sont sans caisse, et tous sans uniforme. L'article 50 de la loi du 28 prerial leur en prescrit un particulier, et l'article 16, section 3e de la loi du 29 septembre 1791 (v. s.), porte que les administrations de département détermineront avec économie la dépense des rassemblemens et exercices de la garde-nationale. Nous vous invitons donc avec d'autant plus d'insistance à pourvoir à ces objets de dépense, que les tambours refusent le service.

Les commissaires du Conseil d'administration de la garde nationale d'Angers,

Benaben [2], Viot [3] fils, chef du 2e bataillon, Brouard [4], président, R. Regneau, secrétaire, Meslet, chef du 1er bataillon.

1. 18 août 1795.

2. Je n'ai pu savoir en quelle qualité Benaben a rédigé et signé cette lettre.

3. Viot, Michel, fils d'un orfèvre, fut successivement capitaine des volontaires de la garde nationale, directeur du dépôt d'artillerie, adjudant-général de la garde nationale. « Sa grande fortune lui donnait entrée partout. Il était en quelque façon le meneur de la ville entière. » (Bibl. d'Angers, Ms. 1069.)— Mort en 1822.

4. Brouard, Joseph, procureur des eaux et forêts, fut, dès l'organisation de la garde nationale, élu capitaine et, plus tard, colonel. — Mort en 1826.

XIII

Châteauneuf, le 15 prairial, l'an 4 [1] de la République française.

Les administrateurs de la municipalité de Châteauneuf,

Aux administrateurs du département de Maine-et-Loire.

Citoyens,

Je m'empresse de vous mander que, depuis deux jours, environ 130 jeunes gens des communes voisines de celle de Châteauneuf, à la tête des quels étaient les nommés *Joli-Cœur* [2] et *Danse-en-l'Ombre* [3], leurs chefs, ont rendu leurs armes à l'état-major de la demi-brigade des Deux-Sèvres, cantonnée à Châteauneuf. Aujourd'hui le nommé Tourenlour, dit *Bonchamp* [4], a écrit à cet état-major que demain ou après-demain il viendrait avec ses compagnons de fortune remettre aussi les armes ; et enfin que le nommé Gaulier, dit *Grand-Pierre* [5], rassemble à Daon [6] tous les hommes égarés qui sont sous ses ordres, pour aller faire le dépôt de leurs armes à Châteaugonthier.

Tout semble nous annoncer que, sous peu, notre malheureux pays, depuis si-longtems victime de toutes les passions, va enfin jouir de la tranquilité et de la sûreté.

Les armes remises consistent en excellents fusils de calibre et de chasse, de quelques carabines, pistolets et sabres.

Je vous ferai passer, sous peu, les noms de ces nouveaux convertis, à qui il a été donné des passe-ports ou des laissez-passer, à la municipalité de ce canton.

Salut et fraternité,

FAUCHON, président.

XIV

Du quartier-général à Angers, 20 prairial de l'an 4 [7].

Le général de brigade Baillot aux habitans de la commune de Gené.

Ce n'est pas sans peine ni sans étonnement que j'ai appris, citoyens, que vos jeunes gens, après avoir rendu leurs armes et s'être enfin soumis aux lois de la République, osent encore porter tous les signes de la rébellion et prélever les revenus des domaines nationaux. Je sais même que ces jeunes gens ont poussé leur impudent délire jusqu'à vouloir forcer

1. 3 juin 1796.
2. Guinoiseau, de Contigné, l'ami de *Monsieur Jacques*.
3. Capitaine des paroisses de Brissarthe et de Châteauneuf.
4. Capitaine de la paroisse de Daumeray.
5. Gaullier, Marin-Pierre, fils d'un notaire de Morannes, né en 1766 et l'un des plus célèbres capitaines du Haut-Anjou. Louis XVIII le fit noble et chevalier de Saint-Louis.
6. Canton de Bierné, (Mayenne).
7. 8 juin 1795.

des défenseurs de la République à fouler aux pieds le signe chéri des républicains, *la cocarde tricolore*. De pareils crimes, citoyens, ne resteront point impunis; j'emploierai avec énergie tous les moyens qui me sont confiés pour maintenir la paix dans notre pays, pour faire respecter les lois républicaines, enfin pour vous rendre tous au bonheur et à la tranquilité. Une colonne républicaine de 150 hommes se rend parmi vous; elle y restera jusqu'à nouvel ordre et sera logée et alimentée à vos propres dépens. Quand j'aurai acquis la certitude que tout est rentré dans l'ordre naturel, que tous vos concitoyens s'occupent de leurs travaux champêtres, alors ce sera avec bien de la satisfaction que je retirerai les troupes de votre sein, ou que j'ordonnerai que les vivres leur soient envoyés des magasins de la République.

Je vous l'ai déjà dit cent fois, je vous le répète encore, citoyens; *de votre entière soumission aux lois de la République dépendent votre bonheur et votre tranquilité.*

Salut et fraternité,

BAILLOT.

XV

Paris, 22 prairial [1].

Aux administrateurs du département de Maine-et-Loire.

Citoyens,

Je me hâte de vous transmettre les nouvelles suivantes, que vous pouvez ajouter à la victoire remportée par le général Kléber.

Du Directoire.

Un courrier extraordinaire nous apporte la nouvelle d'une victoire signalée, remportée par l'aile gauche de l'armée de Sambre et Meuse, à Alterkenken. Nous avons pris 3,000 hommes, 12 pièces de canon, 4 drapeaux; l'armée victorieuse continue sa marche.

Nouvelle victoire de l'armée d'Italie, à Borghetto, sur le Mincio. Le quartier-général de Beaulieu a été pris avec environ 2,000 hommes et des provisions immenses. Nos troupes ont fait des prodiges de valeur.

Le traité de paix avec le roi de Sardaigne ratifié.

Salut et fraternité,

SAVARY, député du département de Maine-et-Loire.

XVI

LISTE DE DÉTENUS MORTS DANS LES PRISONS D'ANGERS [2].

Castellan, fils, de Nantes, 19 ans, prison nationale, 1793.

Charles *Boisfoucault* [3], 73 ans, prison nationale, 1793.

1. 10 juin 1795.

2. Cette liste, très incomplète, ne renferme pas la dixième partie des individus morts dans les prisons d'Angers.

3. Castellan et Boisfoucault faisaient partie du convoi de 132 Nantais envoyé à Paris par le Comité révolutionnaire de Nantes, et qui séjourna quelque temps à Angers.

Jeanne *Chevalier*, fille, 21 ans, morte maison de Justice, le 17 fructidor an VII.

Françoise *Hervé*, fille, 50 ans, morte aux Pénitentes [1], le 7 brumaire an X.

Marie-Françoise *Petithomme*, fille de confiance, 80 ans, morte maison des Pénitentes, le 21 messidor an VII.

Germain *Pouyet*, 60 ans, né au Mans, mort à la Rossignolerie, le 1er thermidor an IV.

Benoist *Moreau*, 56 ans, sabotier, né à Remy-la-Varenne [2], mort Prison nationale, le 1er floréal an IV.

Couvole, Pierre, chanoine, diocèse du Mans, 12 septembre 1792.

Giffard, curé d'Andrezé.

Morton, curé constitutionnel de Saint-Silvin, 12 ventôse an II.

Sébastien *Rogeron*, curé de Saint-Saturnin, le 18 thermidor an II.

Gouppil, curé de Saint-Evroult.

Femme *Boutillier*.

Henriette *Dorothée*, ex-religieuse, 28 fructidor an II.

Marie *Jahan*, ex-religieuse.

Madeleine *Jaquet*, fille, 20 fructidor an II.

Modeste de la *Morandière*.

Mathurin *Motais*, 20 fructidor an II.

Trimoreau, prêtre, 29 brumaire an III.

Julienne *Gobé*, religieuse.

Françoise *Gautronneau*, religieuse.

Françoise *Ledroite*, né à Sœurdre, 3e sans-culottide an II.

Il y a eu beaucoup d'autres personnes à perdre la vie dans les prisons, mais il est difficile de connoître leurs noms ; on pourroit aussi difficilement avoir ceux des détenus d'Angers envoyés dans d'autres prisons et qui y ont perdu la vie. Je sais qu'il y en a eu beaucoup. La liste que je donnai à Vial a été reconnue par lui pour être celle de prisonniers ; il croit que Hudoux les aura fait fusiller sans jugement ; l'un des membres de la Commission *disoit que s'il falloit noter tous ceux qui méritoient la mort, on n'en finiroit pas, et que ce n'étoit pas les écritures qu'il falloit allonger, mais la tête qu'il falloit rogner.*

Liste donnée à Vial :

Le Comité se tient près Saint-Maurice.

Angers, le 7e jour de la 2e décade du 2e mois de l'an 2e [3] de la République une et indivisible.

Les membres composant le comité de surveillance et révolutionnaire établi à Angers par les représentans du peuple.

1. Ancien couvent fondé à Angers, en 1612, pour recueillir les femmes de mauvaise vie, et installé dans la maison de la *Voûte*, remarquable logis du XVe siècle qui existe encore sur le boulevard Descazeaux. On avait, à la Révolution, transformé le couvent en prison pour les femmes.

2. Saint-Remy-la-Varenne.

3. 17 novembre 1793.

Le Comité a reçu de quatorze hommes de la force armée de Beaulieu, parmi lesquels sont un lieutenant, un sergent et trois caporaux, vingt-trois prisonniers venant de Beaulieu et Saint-Lambert.

J. MAUSSION. MELLET.
OBRUMIER FÈRE. NAIGEON.
CORDIER, secrétaire.

SAINT-LAMBERT.

Veuve Desvaux.... 47	Veuve Scillier..... 60	Suzanne Scilier.... 31
Marie Dameny 24	Françoise Dameny. 23	Jacquine Guilloteau 42
Louise Cœur de Roy 34	René Gaudin..... 30	Marguerite Gaudin. 28

BEAULIEU.

Veuve Martin..... 50	Victoire Fardeau .. 42	Marie Bodet..... 60
Marie Fardeau..... 45	Perrine Fardeau... 25	René Desvignes . . 52
Rose Fardeau 44	Anne Huet..... 58	Jeanne Pinneaux .. 66

CHANZEAUX.

Perrine Forest 32
Anne Forest..... 30

XVII

DÉTENUS EXÉCUTÉS A DOUÉ OU MORTS DANS LES PRISONS DE CETTE VILLE[1].

Jean *Albert*, de Joué.
Jacques *Augereau*.
Pierre *Augereau*.
Banchereau, de Latourlandry.
Pierre *Besson*, de Coré.
Marin *Boilève*. dit la Mourousière, dans la prison.
François *Bourreau*, de Chanzeaux.
Boussin.
Femme *Brault*, de Latourlandry.
Mathurin *Brault*.
Bremont, du Voide, fusillé.
Femme *Bremont*, fusillé.
Fille *Bremont*, fusillé.
Raphaël *Cassin*, de Vihiers.
Cassin, de la Tourlandry.
Veuve *Chabosseau*.
Veuve *Chaillou*.
Jacques *Charrier*.
Veuve *Charrier*.
François *Chemineau*.
Chouteau, laboureur, fusillé.
Cochet, chantre de la Trinité, dans la prison.
Femme de *Concise*.
Pierre *Drilleux*, de Chalonnes-sur-Loire.
Dubignon, guillotiné.
Alexis *Esnault*, du Lion-d'Angers.
Perrine *Frappereau*.
Maurille *Gelusseau*, de Cholet, dans la prison.

1. Même observation que pour la *Liste de détenus morts dans les prisons d'Angers*.

Femme *Giraudeau*, de Maulevrier.
Michel *Choloux*, maire du Voide, fusillé le 6 nivôse an II.
Pierre *Grolleau*, de Saint-Hilaire-du-Bois.
Rose *Guérin*.
Jean *Hareau*, des Ponts-de-Cé.
François *Lucas*, de la Jumellière.
Jean *Menard*, de Miré.
Merienne, de Maulevrier, fusillé.
Morin, de Cossé.
Louis *Onillon*, de Montjean.
Operon, juge de paix de Durtal, dans la prison.
Michel *Martin*, dans la prison.
Louis *Parent*, de Chalonnes.
Paumier, ancien conseiller à l'élection, dans la prison.
André-Édouard *Pissonnet de Bellefonds Lancrau*, 23 frimaire an II.
Pierre *Prieur*, de Daumeray.
René *Proust*, de la Tessoualle.
Georges *Proutière*, d'Angers.
Pierre *Renault*, de Saint-Paul-du-Bois.
Renou, vitrier, dans les prisons.
René *Renou*, de la Plaine.
Jean *Roulleau*, de Thouars.
Femme de *Vaugiraud*.

XVIII

LISTE DE MESSIEURS LES ECCLÉSIASTIQUES QUI ONT PERDU LA VIE PENDANT LES ÉVÉNEMENS DE LA RÉVOLUTION

Agrafel, François, récollet de Saumur [1], mort sur les pontons de Nantes.

Allard, Jean-Marie [2], curé de Bagneux, guillotiné à Saumur, le 25 décembre 1793.

Allard, Mathurin [3], curé de Beausse, 1796.

Aubert, Jean [4], curé de Montguillon, noyé à Montjean, le 29 novembre 1793.

D'Autichamp, François [5], d'Angers, chanoine de Notre-Dame de Paris, guillotiné à Paris, le 23 juillet 1794.

1. Il était aussi aumônier du château de cette ville et fut interné, pour refus de serment, au Séminaire d'Angers, transformé en prison, le 17 juin 1792, d'où il ne sortit que pour être déporté. Il ne fut pas embarqué et mourut sur la fameuse galiote hollandaise qui servait de prison aux prêtres destinés à la déportation. Le P. Agrafel était né à Sarlat vers 1728.

2. Né à Craon en 1736, prieur-curé de Bagneux depuis 1767, prêta le serment constitutionnel, qu'il rétracta lors du passage des Vendéens à Saumur. Arrêté, il fut envoyé à Paris et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. J'ai déjà, ci-dessus, rectifié l'erreur de Benaben, qui le fait mourir à Saumur.

3. Prieur-curé de Briolay en 1770, permuta en 1773 avec le prieur-curé de Beausse, prêta serment et resta dans la paroisse jusqu'en 1793. Je ne sais comment il mourut.

4. Aubert, Jean, né à Angers, curé de Montguillon depuis 1774, refusa le serment et fut remplacé, le 2 mai 1791, par l'intrus Laroche, vicaire de Saint-Sauveur-de-Flée. Il fut interné, pour refus de serment, au Séminaire d'Angers, le 17 juin 1792. On sait qu'il n'est pas prouvé qu'une noyade ait eu lieu à Montjean. Quelques-uns prétendent qu'elle fut simplement commandée, mais non exécutée. Les victimes auraient été conduites jusqu'à Nantes, et Carrier se serait chargé de la besogne.

5. De Beaumont d'Autichamp, Charles-Antoine-François, né à Angers le 30 mai 1739, chanoine de Notre-Dame de Paris en 1759, vicaire général de Toulouse, se distingua par son

Auvray de Coquerel, Auguste, vicaire de Juigné-sur-Loire, guillotiné le 7 avril 1794 [1].

Bachelier [2], cordelier, de Grez-en-Bouère, mort à l'affaire de Savenay.

Bacher, Louis, ancien vicaire de Saint-Jacques, guillotiné à Angers, le 3 novembre 1793 [3].

Barbin, Jean, vicaire de Saint-Laurent-des-Autels, condamné à mort par la Commission militaire de Saint-Malo, le 1er janvier 1794.

Baril [4], curé de la Meignanne, assassiné le 17 octobre 1794.

Barrat, Louis [5], chanoine, guillotiné à Angers, le 11 janvier 1794.

Barrat, Jacques [6], curé de Soulaire, mort en Espagne.

Bâtard, Laurent [7], curé de Notre-Dame-de-Chalonnes, guillotiné à Angers, le 2 janvier 1794.

Baudry [8], chapelain de Notre-Dame de Nantilly de Saumur, noyé à Nantes, le 10 décembre 1793.

Beaudouin, Alexandre [9], carme minoré, de Chalin, condamné à mort par la Commission militaire de Craon le 24 juillet 1794.

ardeur à combattre la Révolution ; il fit contre les événements du jour de spirituelles chansons, que les salons de Paris répétèrent à l'envi ; son nom figure dans la protestation du Chapitre de Notre-Dame contre les décrets de l'Assemblée constituante. Il fut arrêté à Paris, qu'il n'avait pas voulu quitter.

1. Il fut arrêté à la Bazouge-de-Chemeré, près Laval, et conduit dans cette ville, où la Commission militaire le condamna à mort.

2. Le P. Bachelier était interné dans la prison de *Patience*, à Laval. Quand, à l'approche des Vendéens, on dirigea les détenus sur Rambouillet, le P. Bachelier se cacha dans un grenier et ne fut pas découvert. Il se joignit aux Vendéens, suivit l'armée et périt dans le désastre de Savenay.

3. Le 2 novembre, d'après Don Chamard.

4. Jean-Baptiste Baril, curé de la Meignanne depuis 1758, avait prêté serment. Les chouans s'étant emparés du bourg, le 17 octobre 1794, le massacrèrent, ainsi qu'une autre personne, et se retirèrent après avoir abattu les deux arbres de la Liberté.

5. Barat, Louis-Pierre, né à la Chapelle-Saint-Florent vers 1728, docteur en théologie de l'Université d'Angers, chanoine de l'église Saint-Martin de cette ville et official du Chapitre, fut directeur de l'Académie d'Angers. Il avait refusé le serment et se vit, pour cette cause, interné au Séminaire, d'où la prise de la ville par les Vendéens le fit sortir. Il fut arrêté aux environs d'Angers et conduit au tribunal révolutionnaire. (Pour détails, V. Dom Chamard, cit.)

6. Frère du précédent, curé de Soulaire depuis 1772, refusa le serment et fut, pour cette cause, enfermé au Séminaire le 17 juin 1792, d'où on le retira, le 12 septembre 1792, pour le conduire à Nantes. Il fut embarqué sur la *Didon* et débarqué à Santander, en Espagne. Il résidait à Oviédo.

7. Curé de Chalonnes depuis 1779, refusa le serment et ne quitta pas Chalonnes où, en pleine Terreur, il exerçait encore son ministère. Découvert, il fut arrêté et conduit au tribunal révolutionnaire d'Angers.

8. Baudry aîné, que l'on appelait ainsi pour le distinguer de son frère, également chapelain de Nantilly, refusa le serment, fut enfermé au Séminaire le 17 juin 1792 et compris dans le convoi de cinquante-huit prêtres angevins envoyés à Nantes pour y être embarqués, et que Carrier fit noyer dans la nuit du 9 au 10 décembre 1793.

9. Né à Congrier. Il avait, en 1793, ouvert une école à Chalain. Les Patriotes, qui le traquaient de tous côtés, eurent l'idée d'emprisonner son père et sa mère, disant qu'ils les relâcheraient le jour où le fils serait arrêté. Le jeune religieux se livra aussitôt.

Begeard, Jean, d'Anjou, condamné à mort par la Commission militaire de Mayenne le 24 décembre 1793 [1].

Belier, René [2], vicaire du Pin en Mauges, condamné à mort par la Commission militaire le 1er décembre 1793.

Bellamy, François [3], ancien curé de Forges, noyé à Montjean le 29 novembre 1793.

Berard, Etienne [4], curé de Jumelles, noyé à Montjean le 29 novembre 1793.

Berée, Jean-Baptiste [5], prieur de Juigné-sur-Maine, noyé à Montjean le 29 novembre 1793.

Bertry [6], curé de Louvaines, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Besnier, Urbain [7], curé de Saint-Maurille-de-Chalonnes, mort à l'affaire du Mans le 12 décembre 1793.

Beurrier [8], curé de Saint-Pierre-de-Durtal, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Blanvillain, Pierre [9], vicaire de la Jumellière, condamné à mort par la Commission militaire de Saint-Malo le 10 janvier 1794.

Blanvillain [10], vicaire de Concourson, brûlé à Chanzeaux le 9 avril 1795.

Borien, tué dans les rues d'Angers, lors de la révolte des perreyeurs, en 1790 [11].

1. Begeard, Jean-Ambroise, né au Filet vers 1766.

2. Il avait suivi l'armée vendéenne, fut pris à la déroute du Mans et envoyé à Angers.

3. Né à Saumur, successivement professeur de philosophie au séminaire d'Angers, vicaire de Cizay, plus tard de Nantilly, curé de Forges de 1757 à 1784.

4. Bérard, Jean-Baptiste-Etienne, curé de Jumelles depuis 1774, avait refusé le serment.

5. Bérée, Jean-Baptiste-Augustin, curé et non prieur de Juigné-sur-Maine depuis 1765, avait refusé le serment.

6. Bertrie, Louis-René, curé de Louvaines depuis 1773, insermenté, compris dans la noyade des 58 prêtres angevins.

7. Né à Cheviré-le-Rouge, d'abord vicaire à la Poitevinière, curé de Saint-Maurille de Chalonnes en 1772, refusa le serment.

8. Lebeurier, Raymond-Denis, curé de Saint-Pierre de Durtal depuis 1765, refusa le serment; mis en réclusion comme ne pouvant être déporté à cause de son âge, il fut compris dans le convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes, et partagea leur sort.

9. Dom Chamard le donne comme fusillé à Sainte-Gemmes. L'abbé Blanvillain était en grande vénération dans toute la Vendée angevine. Une fille du pays, nommée Barbe Grenouilleau, qui fit une chanson de vingt couplets à l'honneur des prêtres fidèles, lui consacra le suivant :

Monsieur Blanvillain, fidèle
A la voix du Seigneur,
Fait connaître son zèle
Par ses cris, par ses pleurs.
Ah! s'il pouvait réduire
Les méchants inhumains,
Il souffrirait martyre
Pour sauver les chrétiens.

10. C'est ce prêtre qui périt à l'attaque du clocher de Chanzeaux. (V. ci-dessus *Mélanges,* pièce VII.)

11. Il fut tué rue David, en se jetant, pour sauver son père, entre celui-ci et un carrier qui l'ajustait.

Bouchet [1], aumônier des Carmélites d'Angers, mort sur les pontons de Nantes.

Boulleau, assassiné à Andard par les chouans, en 1796.

Boulnoy, chanoine de la cathédrale d'Angers, mort sur les pontons de Nantes [2].

Boumard, curé de Sainte-Croix d'Angers, noyé à Nantes le 10 décembre 1793 [3].

Bourjuge, René [4], vicaire de Saint-Léonard, près d'Angers, guillotiné à Angers le 5 janvier 1794.

Boussard, Gaspart [5], mort déporté à Saint-Ander en 1794.

Boutmy, Charles [6], curé d'Ambillou, mort déporté en 1792.

Bouvier, Yves [7], ancien vicaire de Brain, fusillé près d'Ancenis le 14 mars 1794.

Bréhérec, Pierre-François, condamné à mort par la Commission militaire de Quiberon le 30 juillet 1795 [8].

Bretault, Pierre [9], curé de la Pouëze, mort à la Guiane le 4 novembre 1798.

Bretonnière, Charles, vicaire de Dissé [10], guillotiné le 1er novembre 1793.

Briant [11], prêtre, guillotiné à Angers le 2 janvier 1794.

Briant, Yves [12], curé de Saint-Jean-de-Montfaucon, mort en Espagne.

Briard, Gilles [13], chapelain d'Ardennes [14], mort en Espagne.

Britte, mort sur les pontons de Nantes [15].

1. Ancien curé de Sainte-Gemmes d'Andigné, puis aumônier des Carmélites d'Angers, mort dans l'entrepont de la galiote hollandaise. (V. Don Chamard, cit.)

2. Dans l'entrepont de la galiote hollandaise.

3. Il faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins.

4. Il était né vers 1760.

5. Curé de Brion depuis 1788, déporté pour refus de serment, mort à Malaga en 1794, et non à Santander, comme le dit M. Port. (*Dict. hist. de Maine-et-Loire.*)

6. Curé d'Ambillou depuis 1787.

7. Né au bourg d'Iré le 6 juillet 1719, d'abord vicaire de Brain, puis recteur de Maumusson, au diocèse de Nantes. (V. la très intéressante notice que lui a consacrée Dom Chamard, cit.)

8. S'était réfugié en Angleterre et revint en France avec l'évêque de Dol, dont il partagea le supplice.

9. Né à Alençon en 1742. Benaben se trompe, et Dom Piolin commet la même erreur en lui donnant le titre de curé de la Pouèze. Le curé de la Pouèze se nommait Veillon. (V. ci-dessous.) Il ne peut non plus s'agir d'un curé constitutionnel, car on connaît les deux qui administrèrent la paroisse : ils se nommaient Aubry et Roger. Guillon le donne comme curé de la Pouère (?)

10. Dissé-sous-le-Lude.

11. Je n'ai pu savoir, — faute d'indication de prénom,— quelles fonctions il remplissait dans le diocèse. Guillon dit simplement qu'il était octogénaire.

12. Né à Vertou, curé de Saint-Jean-de-Montfaucon depuis 1784.

13. Embarqué pour refus de serment sur la *Didon* et débarqué à Santander. Il résidait à Burgos, où il mourut.

14. Château, commune de Corzé.

15. Dans la galiote hollandaise. Il ne m'est autrement connu que par la mention de Benaben et l'article de Guillon, lequel ne renferme aucune indication.

Bronzard, Pierre [1], curé d'Echemiré, mort en Espagne.

Bruneau, mort sur les pontons de Nantes [2].

Buhigné, Louis [3], de Châteaugonthier, chartreux, mort sur les pontons d'Aix.

Cailliot [4], curé de Chantocé.

Chabanel, François [5], prieur de l'Evière, condamné à mort par la Commission militaire d'Angers le 11 juillet 1794.

Chabiran [6], vicaire des Cerqueux-sous-Passavant, fusillé par les troupes de la République dans la forêt de Maulévrier.

Chambault [7], curé de Saint-Jouin de Châtillon-sur-Sèvre, condamné à mort par la Commission militaire d'Angers le 17 novembre 1793.

Champeaux, Paul, bénédictin de Cholet, noyé à Nantes en 1793 [8].

Canterel [9], curé de Sainte-Foix, près Craon, condamné à mort par la Commission militaire de Rennes le 23 décembre 1793.

Chapeau, curé de Sainte-Colombe, mort sur les pontons de Nantes [10].

Charbonnier [11], prieur d'Aviré, noyé à Nantes le 10 décembre 1783.

Chartier, Louis [12], vicaire de Seurdre, guillotiné à Angers le 22 mars 1794.

Chauveau, Jean [13], curé de Saint-Jacques de Montfaucon, assassiné en 1794.

1. Brunsard, Pierre, curé d'Echemiré depuis 1782. Déporté pour refus de serment, il résidait à Possio, où il mourut.

2. Enfermé au séminaire pour refus de serment; fut envoyé à Nantes pour être déporté et mourut dans la galiote hollandaise au commencement d'avril 1794.

3. Benaben a rayé ce nom. — Buhigné, Louis-René, né à Châteaugonthier, religieux de la Chartreuse du Parc.

4. D'abord vicaire, puis curé de Chantocé en 1785, refusa le serment, et, pour échapper aux recherches, se cacha aux Incurables de Baugé, où il mourut en 1794.

5. Prieur claustral de l'Evière, monastère bénédictin d'Angers, refusa le serment. Interné au séminaire, il en fut délivré par les Vendéens et se retira commune de Daumeray, où il vécut caché dans un souterrain pratiqué sous une haie, à la closerie de l'Epinardière. Découvert, il fut conduit à Angers et condamné à mort en même temps que les trois filles Beron, qui lui avaient donné l'hospitalité.

6. 7. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur ces ecclésiastiques.

8. Il était du nombre des prêtres internés sur le navire *La Gloire* et qui périrent dans une noyade. (V. Lallier, *Noyades de Nantes.*)

9. Chanterel, Germain, refusa le serment. Arrêté sur le territoire de sa paroisse, il fut conduit à Rennes et traduit devant la Commission militaire.

10. Chapeau, Michel, enfermé au séminaire pour refus de serment et de là envoyé à Nantes, où il mourut détenu sur la galiote hollandaise.

11. Cherbonnier de la Guesnerie, prieur-curé d'Aviré depuis 1770. Il faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

12. Né vers 1764. Réfractaire au serment, il resta sur la paroisse de Seurdre, continuant, en dépit de tout danger, ses fonctions sacrées. Arrêté en décembre 1793, il fut conduit à Angers et condamné à mort. En marchant au supplice, il chantait des hymnes et des psaumes. Parvenu au pied de l'échafaud, il donna l'absolution à ses compagnons de martyre; puis, se prosternant, il reçut à son tour celle d'un prêtre caché dans une maison voisine. Il ne se releva qu'au moment de se livrer au bourreau.

13. Curé de Saint-Jacques de Montfaucon depuis 1758. Il fut assassiné une nuit, au Pont-de-Moine, et son corps jeté à l'eau. (C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire,* t. II, p. 702.)

Chauveau, Pierre, curé constitutionnel de Chanteussé, assassiné[1] le 4 août 1794.

De Chauvigné[2], chanoine de la cathédrale d'Angers, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Chesneau, Charles[3], curé de Montreuil, guillotiné à Angers le 31 décembre 1793.

Chesneau[4], prêtre de Chinon, guillotiné à Angers le 1er janvier 1794.

Chevreau[5], curé de Saint-Just-sur-Dives, mort en 1798.

Chollet, Antoine[6], chanoine, mort à la Guiane le 9 décembre 1798.

Clavreul[7], curé de Saint-Etienne de Pressigné, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Clavreul[8], curé de la Trinité d'Angers, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Clement, René, vicaire de Breil[9], condamné à mort par le tribunal criminel de Rennes le 5 avril 1794.

De Clinchamp Saint-André, moine de Saint-Aubin[10], mort à Paris, en 1793.

Cochet, chantre de la Trinité, mort dans les prisons de Doué[11].

Connain[12], curé de Notre-Dame de Montfaucon, mort à l'affaire du Mans.

Coulonnier, Etienne[13], curé du May, mort déporté en 1795.

Courtaud[14], abbé de Chaloché, mort en 1791.

1. Par les chouans, dit M. Port.

2. Docteur en théologie. Il faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

3. Chesneau, Nicolas-Charles, curé de Montreuil-Belfroy depuis 1759, et non 1770, comme le dit l'abbé Gruget, refusa le serment. Il fut arrêté sur la commune du Louroux et conduit à Angers pour être jugé par le tribunal révolutionnaire.

4. Ce nom ne fait pas double emploi avec le précédent.

5. Curé de Saint-Just-sur-Dives depuis 1778, prêta serment et acheta sa cure vendue nationalement. Mort d'un accident de cheval.

6. Né à Angers vers 1753, prieur des chanoines réguliers de l'abbaye de Mélinais.

7. Né vers 1724, enfermé pour refus de serment au séminaire, en fut délivré par les Vendéens. S'étant rendu lui-même à la Rossignolerie, comme l'enjoignait à tous les prêtres un arrêté du département, il fut compris dans le convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

8. Né vers 1722 et frère du précédent.

9 Bien que réfractaire au serment, il était demeuré sur la paroisse. Arrêté au commencement de 1794, il fut conduit à Rennes pour y être traduit devant le tribunal criminel.

10. Il avait depuis longtemps quitté cette abbaye et remplissait, au commencement de la Révolution, les fonctions de prieur au monastère de Saint-André, à Clisson. Refusa le serment et, son couvent fermé, se retira à Beaumont-sur-Sarthe. Etant allé à Paris, en 1792, il fut arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le 20 avril 1793.

11. Il mourut de misère.

12. Avait été soldat avant d'entrer dans les ordres. Curé de Notre-Dame de Montfaucon depuis 1765, refusa le serment et plus tard suivit l'armée vendéenne.

13. Curé du May depuis 1776, refusa le serment et fut, peu de temps après, dénoncé à l'accusateur public comme prêchant contre la Constitution. Copie de la lettre de dénonciation existe dans les papiers de Benaben.

14. Courtaud, Charles-Joseph, abbé du monastère cistercien de Chaloché depuis 1759.

Courvole, Pierre, chanoine du diocèse du Mans, mort dans les prisons d'Angers le 12 septembre 1792.

Crasnier, Jean-Nicolas [1], curé constitutionnel de Brain-sur-Longuenée.

Dagonneau [2], curé de Saint-André de Châteauneuf, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Darondeau [3], principal de Beaupreau, mort à l'affaire du Mans.

Davi, Jacques [4], curé de Forges, près Doué, guillotiné à Angers le 5 janvier 1794.

Daviau, Pierre [5], de Joué, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

David [6], de Châteaugonthier, tué par une colonne républicaine à Quelaine, près Châteaugonthier.

Delaage [7], curé de Champteussé, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Delahaie [8], Jacques, curé de Saint-Paul-du-Bois, assassiné par les chouans le 31 décembre 1793.

Delaulne, Louis-François [9], vicaire de Tiercé, guillotiné à Paris le 23 juillet 1794.

Desplaces [10], fusillé.

Doguereau [11], prieur-curé de Saint-Aignan, guillotiné à Angers le 11 nivôse an II.

Doisy [12], vicaire d'Andrezé, fusillé.

Duchesnay, Martin [13], curé de Saumur, fusillé.

1. Ancien vicaire de Saint-Clément-de-la-Place, curé de Brain-sur-Longuenée depuis 1772, prêta le serment. La date et les circonstances de sa mort me sont inconnues.

2. Dagonneau, Louis, curé de Saint-André de Châteauneuf depuis 1768. Interné au séminaire pour refus de serment, il fut compris dans le convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

3. Darondeau, René, principal du collège de Beaupreau depuis 1759. Il avait suivi l'armée vendéenne et périt dans la déroute du Mans. (V. pour détails : *Histoire du collège de Beaupréau*, par l'abbé Bernier.)

4. David, Jacques, curé, depuis 1778, de Sorges, près des Ponts-de-Cé, et non de Forges, près Doué, comme l'écrit Benaben et comme l'a dit Guillon.

5. Curé de Joué depuis 1786. Enfermé au séminaire pour refus de serment, il fut compris dans le convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

6. Né à Châteaugonthier, refusa le serment et put continuer jusqu'en 1798, sans être découvert, l'exercice de son ministère. Mais un jour, se trouvant à Quelaine, il fut dénoncé à une colonne mobile par un déserteur de l'armée catholique. Les soldats, guidés par ce traître, s'emparèrent de l'abbé David et le massacrèrent.

7. Delaage, Roger-François, curé de Chanteussé depuis 1784. Enfermé au séminaire pour refus de serment, il fut compris dans le convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

8. Delahaie, Jacques-Joseph-Mathias, curé de Saint-Paul-du-Bois depuis 1771, prêta serment. Surpris par les Vendéens, il fut passé par les armes, ainsi que plusieurs habitants du bourg connus pour leurs opinions révolutionnaires.

9. Il avait prêté serment, mais se rétracta peu de temps après. (V. D. Chamard, cit.)

10. Desplaces, Urbain-Yves, ancien vicaire de Morannes, puis aumônier de la garde nationale de cette ville, fut tué, dit M. Port, dans un duel au fusil (?).

11. Doguereau, Pierre-Raoul, prieur-curé de Saint-Aignan d'Angers, guillotiné le 31 décembre 1793. « Ce jour-là, dit l'abbé Gruget dans ses *Cahiers*, le bourreau ramassa la tête de M. le prieur de Saint-Aignan et la montra à la populace. »

12. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur cet ecclésiastique.

13. Martin-Duchesnay, curé de Notre-Dame de Nantilly de Saumur depuis 1789, prêta ser-

Duhamel, prêtre régulier [1], noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Duhé [2], vicaire à Jumelle, guillotiné à Laval, le 25 février 1794.

Dujarrier, Jean-Baptiste [3], vicaire de Gennes, près Châteaugonthier, mort déporté.

Duliou, André [4], curé de Saint-Fort, près Châteaugonthier, guillotiné à Laval le 21 janvier 1794.

Dumoulin, Henri [5], curé de Beaulieu, mort déporté.

Dupont, ex-provincial des Augustins [6], noyé.

Durand, Jean-Charles, prêtre d'Apremont, guillotiné à Angers le 27 brumaire an II [7].

Pour copie conforme,

A. LAUNAY.

Les noms des communes pendant la Terreur.

(Fin).

Liste supplémentaire

Vanaux	Vanaux-les-Dames (Marne).
Vançay	Saint-Avertin (Indre-et-Loire).
Varanzay	Sainte-Radegonde (Charente-Inf)
Varenne-la-Raison	Varenne-Saint-Honorat (Haute-Loire).
Varenne-sur-Loire (la)	Saint-Remy (Maine-et-Loire).
Varenne-sur-Sevron	Varenne-Saint-Sauveur (Saône-et-Loire).
Vaudreuil-les-Ponts	Saint-Cyr-du-Vaudreuil (Eure).

ment, puis se rétracta. Arrêté et dirigé sur Paris, il fut, ainsi que d'autres prisonniers, fusillé en sortant de Blois.

1. Il était Génovéfain. Faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes
2. Duhé, Thomas-Dominique, né à Blou, refusa le serment et suivit l'armée vendéenne.
3. Né à Évreux, mort en Espagne.
4. Né à Saint-Laurent-des-Mortiers en 1727.
5. Curé de Beaulieu depuis 1772, déporté en Espagne pour refus de serment. Le lieu de sa mort m'est inconnu.
6. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur ce religieux.
7. V. ci-dessus : *Journal de Benaben.*

Vau-du-Loir	Château-du-Loir (Sarthe).
Vaux-de-la-Vanne	Saint-Remy-de-la-Vanne (Seine-et-Marne).
Vaux-la-Montagne	Saint-Jean-de-Vaux (Saône-et-Loire).
Velaune	Saint-Paulin (Haute-Loire).
Vendémiaire	Saint-Sulpice (Orne).
—	Lardenne (Haute-Garonne).
Venerand-la-Garde	Saint-Venerend (Haute-Loire).
Ventôse	Saint-Cénery (Orne).
—	St-Geniès-la-Champ (Ardèche).
—	Pouvourville (H.-Garonne).
Verdissole	Saint-André (Basses-Alpes).
Verdus-du-Désert	Saint-Guilhem (Hérault).
Vérité (la)	Le Bois (Ile de Ré) (Charente-Inf.).
Vernodure	Saint-Chinian (Hérault).
Vert-des-Eaux	Saint-Vert (Haute-Loire).
Vertic	Saint-Loup (Manche).
Verts-Près	Saint-Julien-de-Civry (Saône-et-Loire).
Vertus-sur-le-Sousson	Saint-Jean-le-Comtal (Gers).
Vesle-Court	St-Hilaire-au-Temple (Marne).
Vibrac	Saint-Germain-de-Vibrac (Charente-Inf.).
Vic-la-Montagne	Vic-sur-Saint-Chartier (Indre).
Vic-les-Eaux	Saint-Chartier (id.).
Victor-la-Montagne	Saint-Victor-sur-Arlane (Haute-Loire).
Victoral	Saint-Victor (Ardèche).
Vienne-le Bourg ou Vienne-sur-Biesme.	Vienne-le-Château (Marne).
Vierrecours	St-Jean-devant-Possesse (Marne).
Viette (la)	Saint-Pardoux (Deux-Sèvres).
Vieux-Corbeil (le)	Saint-Germain-le-Vieux-Corbeil (Seine-et-Oise).
Vieux-d'Oizellon	Saint-Jean-le-Vieux (Ain).
Vignette-aux-Bois	Saint-Paul-aux-Bois (Aisne).
Vignoble (le)	Clamart (Paris).
Villars-en-Montagne	La Chapelle-de-Villars (Saône-et-Loire).
Ville-la-Côte	Ville-l'Évêque (Eure-et-Loir).
Ville-Libre	Villemontry (Ardennes).
Ville-Libre-sur-Saône	Villefranche (Rhône).
Ville-Loi	Villeroy (Meuse).
Villemare	Villeroy (Yonne).
Villemarne	Saint-Germain-la-Ville (Marne).

Villeneuve-Franciade	Villeneuve-Saint-Denis (Seine-et-Marne).
Villeneuve-la-Montagne	Villeneuve-le-Roi (Paris).
Villeneuve-le-Mont	Villeneuve-la-Comtesse (Charente-Inf.).
Villeneuve-le-Peuple	Villeneuve-le-Comte (Seine-et-Marne).
Villeneuve-les-Bordes	Villeneuve-le-Comte (arrond. de Provins) (Seine-et-Marne).
Villeneuve-sur-Seine	Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).
Villers-la-Forêt	Villers-Saint-Frambourg (Oise).
Villers-la-Montagne	Villers-sire-Simon (Pas-de-Calais).
Villers-l'Uni	Villers-Saint-Christophe (Aisne).
Villers-sous-Barentin	Villers-Chambellan (Seine-Inf.).
Villers-sur-Oise	Villers-sous-Saint-Leu (Oise).
Villeval	Villeneuve-Saint-Vitré (Marne).
Villiers-le-Merlet	Villiers-sous-Praslin (Aube).
Villiers-Libre	Villiers-Louis (Yonne).
Vin-bon	Saint-Lizaigne (Indre).
Vincent-de-Collines-et-Rochers	Saint-Vincent (Hérault) (arrond. de Saint-Pons).
Vincent-des-Bois	Saint-Vincent (Saône-et-Loire).
Vineuil-les-Sans-Culottes-sur-Nonette	Saint-Firmin (Oise).
Vinnarvaux	Saint-Jérôme (Ain).
Vinnemer-l'Armançon	Saint-Vinnemer (Yonne).
Viry-la-Montagne	Saint-Germain-en-Viry (Nièvre).
Vitry-sur-Saulx	Vitry-en-Perthois et St-Etienne (Marne).
Vivant-sur-Marne	Saint-Maur (Paris).
Vivien-le-Mont	Saint-Vivien (Charente-Inf.).
Viviers	Saint-Léopardin (Allier).
Viviers-la-Montagne	Viviers-les-Montagnes (Tarn).
Vocansel	St-Julien-en-Vocanse (Ardèche).

GUSTAVE BORD.

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4

Le Canada sous le premier Empire [1].

Il est généralement connu, et les Anglais eux-mêmes sont forcés d'avouer que les Canadiens conservent un attachement sincère, religieux, inaltérable pour leur ancienne métropole.

Le tems et l'absence totale de toute espèce de relations avec la France n'ont fait qu'irriter ce sentiment, et il est aujourd'hui trop profond pour que le Gouvernement Britannique puisse espérer de le détruire.

J'étais à peine arrivé à Washington, qu'un Canadien, gros fermier et propriétaire, dont les biens sont situés sur la frontière du Canada et des Etats-Unis, vint me voir et m'entretint des espérances des Canadiens, en m'invitant à faire part au Gouvernement Français des dispositions de ses concitoyens.

Je répondis qu'il serait nécessaire que j'eusse acquis des notions plus détaillées et plus positives sur le caractère et les moyens de ceux qui se mettraient à la tête du mouvement, avant d'en faire part à mon Gouvernement, et de solliciter en leur faveur son adhésion et son apuy. Il m'assura, en me quittant, que je recevrais avant peu tous les renseignemens que je pouvais désirer. Effectivement : je reçus quelques mois après, de Newark, ville de l'Etat du Newjersey, une lettre sous la date du 15 septembre 1806, et que je transcris ici, l'original étant entre mes mains.

« Qu'il plaise à Votre Excellence,

« Nous, les envoyés des nations sauvages des Régions du Nord, arrivant « en ce moment du Canada, prenons la liberté d'informer Votre Excellence : « que ce fut le vingtième jour de la septième lune, que, dans un conseil « secret et général des Nations du Nord assistés de leurs frères les Cana- « diens, il fut résolu de déterrer cette hâche meurtrière teinte si souvent « du sang de l'Anglais, et ensevelie qu'à la sollicitation de nos pères. « Mais pour effectuer ce projet, il fallait obtenir l'apuy du Régisseur de « l'Univers.

« En conséquence : il fut ordonné d'envoyer par devers les Ministres « représentans sa Majesté Impériale l'Empereur des Français notre père, « demander passage au pied du trône de ce même père ; et là à ses genoux « lui demander et tâcher d'obtenir son apuy.

« Voilà le sujet de notre message : choisis dans ce conseil pour les repré- « senter, nous croyons de notre devoir de nous adresser à Votre Excellence, « la conjurant au nom de l'humanité de prendre notre cause sous sa consi- « dération. Nous osons nous persuader qu'elle le voudra. Un mot de votre

1. Ce rapport est extrait des papiers du fameux général Turreau, dont nous avons publié la correspondance il y a quelques mois. A l'époque de la rédaction de ce rapport, Turreau était ministre plénipotentiaire près les États-Unis d'Amérique.

« part suffira pour nous faire rendre auprès de vous, et vous informer plus « au long du sujet de notre message.

« Etant connus dans ce pays, la crainte d'une découverte nous oblige à « des précautions. En conséquence, nous avons jugé à propos de nous « retirer chez M. Maiçon à Newark, où Votre Excellence aura la bonté « d'adresser la réponse qui doit décider du sort de plus d'un million « d'âmes dont le vœu le plus ardent est la prospérité de l'Empire Français; « en attendant laquelle nous faisons gloire de nous souscrire, de Votre « Excellence, les plus dévoués serviteurs. Signé Je Perrault et Finlay de « Gros Pin. »

Suit la réponse non signée :

« On a reçu, Messieurs, votre lettre écrite de Newark, sous la date du « quinze de ce mois.

« Les sentimens que vous manifestez inspirent le désir de vous être « utile.

« On vous attend avec impatience à Baltimore où vous obtiendrez la « conférence que vous demandez avec la personne qui d'après son attache- « ment pour vos commettans, s'empressera de transmettre et de seconder « de tous ses moyens vos vœux et vos espérances.

Quelques jours après je reçus une autre lettre écrite de Québec et en anglais sous la date du quatre octobre 1806 par un nommé Samuel Turner qu'on m'a dit depuis être capitaine dans la milice Canadienne. En voici la copie traduite :

« Monsieur, nous vous envoyons cette lettre pour vous informer de « l'occasion heureuse du tems présent, si vous la jugez ainsi dans ce mo- « ment ; c'est un bon tems pour assurer la gloire de la nation française « par la conquête du Canada et de la nouvelle Ecosse. Nous avons concerté « tous nos plans, si vous jugez apropos d'accepter nos offres. Nous « sommes bien connus de la garnison de Québec ; et nous connaissons toutes « les situations, avec tous ses ouvrages intérieurs et extérieurs, ses maga- « zins et ses approvisionnemens. Nous connaissons aussi toutes les sondes « de la rivière Saint-Laurent, depuis Montréal jusqu'au Golphe, et il y a « des hommes parmi nous qui peuvent piloter tout bâtiment avec toute « sécurité. Il y en a aussi qui parlent bon français et qui peuvent engager « un grand nombre de troupes pour le service français avec votre permis- « sion et vos ordres. Nous en avons un nombre suffisant pour former gar- « nison, jusqu'à ce que des secours arrivent de France. Il n'y a point « de doute du tout de réussir. Nous avons prié M. Johnson, notre ami, de « se charger de cette affaire pour nous et de se rendre près de Votre Excel- « lence, et nous vous prions de le renvoyer le plus promptement possible, « parce que le tems actuel est celui de l'entreprendre, si vous le jugez à « propos. De la part de votre très-obéissant serviteur. Signé Samuel « Turner. »

Suit la réponse non signée et en anglais.

« On a reçu le quatre novembre des mains de M. Johnson, une lettre

« signée Samuel Turner, datée de Québec. On aprouve entièrement le « projet concerté. Mais avant d'y prendre aucune part, il est nécessaire « d'avoir des renseignemens positifs sur le caractère, l'existence et l'in- « fluence des chefs et sur les moyens qu'ils ont en leur pouvoir. La puis- « sance intéressée aplaudira et soutiendra ce glorieux effort, lorsque celui « qui est honoré de sa confiance aura pû lui transmettre des données satis- « faisantes sur les démarches qui doivent assurer le succès de l'entre- « prise. »

Le 27 du même mois (octobre) je reçus de la députation du Canada la lettre suivante en réponse à celle que je lui avais écrite :

« Qu'il plaise à Votre Excellence,

« Votre Excellence doit sans doute être surprise de n'avoir eu aucune « nouvelle de nous d'après la grâcieuse réponse qu'elle a daigné faire à « notre lettre du 15 septembre dernier.

« Que Votre Excellence juge de notre indignation en aprenant par voye « certaine que l'on suspectait fort en Canada le sujet de notre message et « que loin de recevoir les moyens pécuniaires suffisans pour pouvoir nous « rendre auprès de Votre Excellence avec décence ; nos parens nous con- « seillent de nous désister de nos poursuites et engagemens, en nous « exposant les dangers de notre retour en Canada. Nos amis, les amis de « la gloire, notre détermination, n'apréhendent aucun obstacle. Le même « esprit nous anime ; nous faisons gloire de mourir dans le généreux effort « d'obtenir le bonheur de hailer le grand Napoléon pour notre Souverain « et le magnanime..... pour notre Libérateur.

« Quoique jeunes : nous savons aprécier le bonheur d'être Français, trop « heureux de mériter par notre mort le plus glorieux des titres.

« Les Canadiens sont Français. Le local n'a point dégénéré leur ancien « amour patriotique. On les traite comme un peuple conquis. Des parve- « nus étrangers les tirannisent. Ces tirans n'évitent le châtiment de leurs « péculats et crimes horribles que par une loyauté simulée qu'un vil inté- « rêt leur ferait abjurer bien vite. Ils sont en petit nombre. La masse du « peuple souffre et languit. De là les souhaits et désirs d'un changement. « Les connaissances politiques de Votre Excellence doivent la convaincre « de cette assertion. Nous sommes forcés de nous retirer à Newyork. Un « seul mot de Votre Excellence adressé à l'un de nous, et laissé à l'office « de la poste nous parviendra assurément. Nous réclamons l'humanité des « Français. Si jamais une cause mérita d'être appuyée par la justice, c'est « celle des Canadiens.

« La juste renommée qui publie les exploits de Votre Excellence nous « assure et de son intérêt et de sa protection auprès de l'Empereur et de « la Nation Française.

« Nous attendons impatiemment l'honneur de la réponse de Votre Excel- « lence. Si notre raport et nos efforts lui peuvent être agréables, nous « nous ferons un devoir des plus sacrés de mériter sa considération plus « particulière, et les vœux du peuple pour lequel nous vous adressons.

« Nous avons l'honneur d'être, de Votre Excellence, les plus dévoués et « fidèles serviteurs. Signé Je Perrault et Finlay de Gros Pin, officiers « Canadiens. »

On répondit de Washington le 5 novembre par la lettre qui suit :

« La personne à qui vous avez écrit de New-York le 27 octobre dernier « s'en réfère à sa réponse précédente et vous attend ici pour conférer avec « vous. »

Les officiers Canadiens ne m'ayant point donné leur adresse à New-York, je les fis chercher secrètement dans cette ville, l'on m'apprit qu'ils étaient retournés dans le Canada et n'avaient été que cinq ou six jours à New-York.

Les années 1807 et 1808 se passèrent sans que je reçusse aucune lettre du Canada. Les seules informations que j'acquis indirectement me confirmèrent cependant dans l'opinion que les Canadiens étaient toujours les mêmes, haïssaient mortellement les Anglais, et soupiraient après la domination française.

Au commencement de 1809, je reçus une lettre du général de division Saint-Hilaire qui m'informait que son cousin le chevalier le Blond de Saint-Hilaire repassait aux Etats-Unis où il était marié. Le général, à titre de camarade, provoquait mon intérêt en faveur de son cousin et me priait de lui avancer jusqu'à la somme de huit mille francs s'il avait besoin d'argent. Le général était déjà mort, lorsque sa lettre me parvint ; à peine le chevalier de Saint-Hilaire était arrivé qu'il m'écrivit, m'adressa la lettre de son cousin et me demanda de l'argent que je lui envoyai. Il me marquait qu'ayant des amis et même des parens de sa femme (née Américaine) dans le Canada, il se proposait d'y faire un voyage ; qu'il en profiterait, si je l'aprouvais pour y organiser un plan d'insurrection, etc. Comme je n'ai point retrouvé cette lettre ni la réponse, je présume qu'elles sont restées dans les archives de la Légation ou dans celles du Consulat de Baltimore où j'ai déposé toutes les pièces justificatives de mes dépenses secrètes.

Quoiqu'il en soit : j'aprouvai le projet de M. de Saint-Hilaire qui fit le voyage projetté et qui, à son retour, m'écrivit la lettre suivante :

« Utica Oneïda County, mars 24-1810.

« Général, je suis arrivé hier le 24 de ce mois du Canada. J'ai lieu de « croire que vous serez satisfait de mes travaux ; mais les fonds m'ont « manqué. J'espère avoir l'honneur de vous voir dans deux ou trois se- « maines. En attendant les fonds que j'ai demandés à M. Félix, je vais « mettre tous mes papiers et desseins en ordre. J'ai l'honneur d'être avec « le plus profond respect votre très-humble et très-obéissant serviteur. « Signé le Blond de Saint-Hilaire. »

Au mois de mai suivant : le Gouverneur du Canada fit arrêter trois ou quatre personnes dans les environs de Mont-Réal et mit à prix la tête d'un habitant du pays, nommé Caseaux que le raport de nom fit soupçonner être le vice-consul de Sa Majesté à Portsmoult. Le motif ou le prétexte de cette mesure fut la découverte d'une prétendue conspiration, à laquelle cepen-

dant on ne donnait pas une grande importance puisque les détenus furent relâchés quelques jours après, et qu'on n'en parla plus dans le journal de Québec, que je voyais alors.

Cependant j'étais inquiet du chevalier de Saint-Hilaire qui n'arrivait point et ne m'écrivait plus ; lorsqu'au commencement de décembre il vint chez moi à Washington, me rendre compte de sa mission en Canada, mais n'ayant avec lui ni plans, ni papiers,

Je lui observai que le faux mouvement qu'il y avait eü dans le Canada pouvait nuire à l'effet et peut-être même empêcher l'explosion générale, lorsqu'il serait nécessaire de l'exciter. Qu'il entrait dans mes vües comme dans les instructions que je lui avais données, de tout préparer pour une insurrection, mais non pas de l'effectuer avant que le Gouvernement Français eüt pris un parti et fut déterminé à la soutenir, etc.

Le chevalier de Saint-Hilaire me répondit que l'indiscrétion d'un agent avait été la cause de la mesure prise par le Gouverneur du Canada, qu'au surplus : tout était apaisé et que le gouverneur était sans inquiétude, etc.

« Une expédition contre le Canada poursuivit le chevalier de Saint-« Hilaire, n'est pour la France qu'une prise de possession. Tous les cœurs « et tous les bras non seulement des habitans du Canada mais encore des « sauvages qui les environnent sont dévoués à l'Empereur. Les Anglais « sont si bien convaincus de cette disposition que si le Pavillon Français « paraissait à l'embouchure de la rivière de Saint-Laurent, les troupes dis-« persées en petit nombre, se retireraient immédiatement à Québec et à « Hallifax, et l'on deviendrait maître du bas Canada peut-être sans brûler « une amorce, etc., etc. Les ordres, m'a-t-il assuré, ont été donnés pour « ne tenter aucune résistance dans la plaine, etc., etc. »

Le chevalier de Saint-Hilaire me promit en me quittant de retourner en Canada, de se contenter d'y entretenir les liaisons et de n'agir que quand je lui en aurais donné l'ordre et tracé la marche qu'il devait suivre. Un mois après cette entrevüe, Mme de Saint-Hilaire m'écrivit que son mari était mort.

Les raports que j'ai obtenus sur le Canada durant mon séjour aux Etats-Unis et même par des personnes désintéressées s'accordent tous sur l'impatience que témoignent les habitans de se soustraire au joug de l'Angleterre.

Telles sont les informations que j'ai reçues relativement au Canada et conséquemment le peu de notions que j'ai acquises. Mais elles ont suffi pour faire naître et même fortifier chez moi l'opinion qu'il n'y a point d'expédition d'outre-Mer qui présente au Gouvernement Français plus de chances favorables que celle du Canada, et dont les suites ou les conséquences puissent avoir un effet plus sensible, et plus étendu sur le commerce et même sur la puissance Britannique dans l'autre continent.

Je m'explique : si le Gouvernement Français veut un point d'apui dans le Nouveau Monde, je pense que dans les circonstances actuelles il ne peut l'obtenir que par une possession continentale. Toute possession insulaire serait nécessairement dangereuse et précaire. Or, la possession du Canada

serait d'autant plus assurée que sa préservation reposerait sur l'affection générale des habitans, et que les dépenses qu'exigerait sa conquête seraient immensement compensées par les avantages d'une pareille acquisition.

Quiconque connaît l'Amérique du Nord conviendra sans peine qu'un débarquement de troupes françaises opéré sur l'une des rives du fleuve Saint-Laurent, et il est impossible de l'empêcher autrement que par des moyens maritimes, produira un effet électrique non seulement sur les Canadiens, mais sur les tribus de sauvages qui environnent cette vaste contrée ; effet qui se prolongera sur toutes les tribus de l'Ouest. J'ai vû et entendu quelques sauvages (et ces sauvages étaient des chefs) de cette dernière contrée, et j'ai pû juger de leurs sentimens à l'égard de la France et surtout à l'égard de Sa Majesté dont le nom et la gloire ont fait naître un enthousiasme extraordinaire chez ces hommes de la nature. Je n'hazarderai rien en ajoutant que tous ceux qui ont aproché des sauvages partagent nécessairement mon opinion.

La ruine entière du commerce des Pelleteries et peut-être celle de la pêche au banc de Terre-Neuve sont les moindres coups que cette expédition doit porter à la puissance mercantile des Anglais. Un pareil événement opérerait une nouvelle secousse dans les colonies continentales Espagnoles de cette partie de l'Amérique ; je veux dire, dans les deux Mexiques où les Anglais n'ont acquis quelque influence commercialle et politique qu'à la faveur des circonstances du moment. Dans les deux Méxiques où tous les préjugés sont contre l'Angleterre et même contre ses marchandises, etc. Dans les deux Méxiques où l'on a déjà contracté, ainsi que dans toutes les possessions Espagnoles de l'autre continent une dette considérable envers les Anglais, en raison de l'énorme quantité de marchandises qu'ils ont jettés dans ces nouveaux débouchés depuis qu'ils sont privés du commerce de l'Europe continentale.

Le seul obstacle qu'il y ait à craindre dans une expédition contre le Canada est l'opposition secrète qu'y pourait mettre le Gouvernement Américain ou plutôt les peuplades qui le dirigent. Les habitans des Etat-Unis haïssent mortellement les Canadiens qui le leur rendent bien. Il est peut-être sans exemple que deux peuples aussi voisin et dont les habitudes et les mœurs devraient avoir tant de rapports, ayent une aversion aussi prononcée l'un pour l'autre. C'est que précisément les habitudes, les mœurs, les préjugés et le caractère des Américains et des Canadiens n'ont aucune espèce d'analogie. L'influence du climat même est tellement neutralisée dans ce pays que les habitans des Etats du Nord sont peut-être ceux de toute l'Union qui ont la haine la plus profonde pour les Canadiens. Et le sentiment qui domine chez les Canadiens est un souverain mépris pour les habitans de la nouvelle Angleterre.

J'aurais pû m'étendre et justifier mon opinion à ce sujet d'après les notions qu'un séjour de près de huit ans parmi les Américains a dû me donner sur leur caractère. Mais ce dévelopement m'entraînerait à des détails sur une expédition qui peut-être le secret du Gouvernement et sur laquelle il serait au moins déplacé de donner mes idées, s'il ne les provoque

pas. Mais je dois dire que si bien que fut concerté le plan de la conquête du Canada ; son exécution éprouvera beaucoup d'obstacles d'autant plus dangereux qu'ils seront inaperçus, si l'on ne parvient pas par des mesures politiques et préalables à neutraliser entièrement l'opposition ou la coopération du peuple et du Gouvernement Américain.

TURREAU.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

Lettres du baron de Saiffert

(Fin)

Paris, ce 19 février 1790 au soir.

Après avoir couru toute la journée, je suis arrivé ici dans un moment fort intéressant ; en passant hier la place de la Porte-Saint-Antoine, je trouvois un corps de cavallerie et un plus considérable d'infanterie qui avoit ceintré la place, de manière que j'eus toutes les peines du monde à passer ; j'étois dans la ferme persuasion qu'il s'agissoit de quelque grande exécution, mais je fus bien surpris d'apprendre qu'on n'avoit fait que brûler des piquets de tentes. Les réflexions que je fis n'étoient pas à l'avantage de l'expédition ; le récit qu'on m'en a fait ne les a pas rectifiées ; voici le cas : la populace avoit apris, j'ignore comment, que dans une maison du fauxbourg il y avoit un dépôt d'armes et de piques ; elle crût sa sureté intéressée de vérifier le fait et de s'y transporter ; au lieu d'armes elle trouva des piquets de tentes de toute taille ; peu instruite de leur emploi, elle jugea cet amas dangereux et elle décida de les livrer aux flammes. On eut de la peine à obtenir qu'ils ne fussent pas consumés avec la maison même. Quelques représentations firent épargner celle-ci, mais le déblai de ces piquets se fit à la hâte, ils furent transportés sur la place et là on y mit le feù. M. de la Fayette, instruit de ce mouvement, accourut avec un corps de cavallerie, suivi dans peù d'un autre d'infanterie. Arrivé sur les lieux, il harangua le peuple, lui démontra la nullité de sa frayeur et réussit à le disperser et à sauver encore quelques charretés de ces piquets.

L'avanture d'aujourd'hui est d'une nature moins comique, c'est le jugement et l'exécution de M. de Favras ; rien n'a pu le sauver ; l'on dit, il est vrai, que les juges ont été forcés et qu'ils ont dû sacrifier à leur propre conservation, vû que la garde du Châtelet même a voulù les abandonner. Quoi qu'il en soit, le malheureux Favras a soutenù son arrêt avec fermeté et courage, il étoit encore à sa toilette lorsqu'il fut appellé, il l'acheva sans trouble ; descendù devant ses juges, on exigea qu'il se tint à genoux pour entendre son arrêt ; il s'y refusa, disant que cela convenoit à un criminel et non pas lorsqu'on étoit innocent comme lui ; il écouta son arrêt sans marquer aucune foiblesse ; au sortir de la

salle, il fut livré au bourreau, suivant l'usage, qui lui passa la chemise dans laquelle il devoit faire l'amende honorable, et lui lia les mains ; on lui présenta un confesseur, il ne l'accepta pas et demanda le curé de Saint-Paul, son ami. Après trois heures, prêt à monter sur la fatale charrette, il arriva encore un paquet de lettres à son addresse, que son raporteur ouvrit et dont il lui fut encore communiqué le contenu ; sa contenance n'en fut pas ébranlé, il demanda froidement au bourreau de quel côté dans la charette il fallait se placer ; sa contenance noble et assurée sans aucune jactance interessa jusqu'au peuple, qui l'applaudissoit à toute force; arrivé au portail de Notre-Dame, il refusa encore de se mettre à genoux et dit à haute et très intelligible voix: Je demande pardon à Dieu de mes péchés mais je n'en ai pas à demander au Roi ni à la Nation, car je suis innocent ; il fut conduit de là à la maison de Ville, et vit en passant sa potence, de hauteur ordinaire mais ornée d'un plumet, sans doute par dérision ; il y a resté à ce qu'on m'a dit plus de quatre heures; bien des personnes ont supposées, même craint qu'il découvriroit son complot et parconséquent des personnes de la plus haute volée, mais la fermeté qu'il a montrée me convainc qu'il aura emporté son secret au tombeau, si tant est qu'il en ait existé un réellement ; j'ai crû devoir mander tous ces détails très vrais à Votre Altesse Royale, parce qu'ils contiennent une sorte d'intérêt ; j'ignore ce que l'on a fait de son corps, mais je suppose que la famille l'aura réclamé.

Tous les grands seigneurs présens dans cette capitale ont prêté le serment civique dans leurs districts respectifs ; M. le Duc de Chartres est allé en pompe prêter le sien au district de Saint-Roch ; M. le Duc d'Orléans a adressé le sien écrit de main propre à l'Assemblée nationale, où il a été accueilli, ce qui est fort remarquable, avec grand éclat.

Bien des personnes croyent que l'union dans l'assemblée diminue de plus en plus ; on assure que la motion de M. de Cazalès sur le terme de la dissolution à fixer a causé une sensation et une rumeur étonnante, mais elle n'a produit aucune décision.

Beaucoup de monde se trouve ici : il est dans la crainte d'une contre-révolution, que l'on attribue au clergé et à la noblesse ; les foyers sont suposés exister dans le Cambrésis, l'Artois et l'Alsace ; on ajoute que quelques particuliers de Paris, qui ont parû dans cette dernière province dans leur uniforme nationale, ont manqué d'être pendûs à cause de cette décoration. Pareil sujet est une riche matière à des commentaires, j'épargnerai les miens pour les Lui communiquer de vive voix. Ce n'est que demain matin que je pourrai aller chès le ministre : mon domestique a oublié d'emporter mes dentelles, de façon que j'ai été obligé d'aller en emprunter pour pouvoir paroitre.

L'on m'a marqué beaucoup de surprise de ce que Votre Altesse Royale n'avoit pas paru encore ni à Paris ni à la Cour, et l'on a voulu m'assurer que cette dernière surtout en fait la remarque ; j'ai répondû, ainsi qu'il est de fait, qu'Elle avoit été et qu'Elle étoit encore incommodée d'un rhume tenace, qui seul avoit empêché son aparition.

J'ai jugé nécessaire de lui faire passer celle-ci dans un paquet particulier, j'espère qu'Elle aprouvera cette précaution. J'y joins une lettre de Bavière que Rivière vient de me remettre.

Si j'aprens encore quelque chose dans la matinée, je ne manquerai pas de Lui en rendre compte avant de cacheter celle-ci.

J'aurois presque oublié de Lui faire part encore d'une autre contre-révolution, qu'on attribue aux capitalistes et gens à argent, c'est celle d'accaparer tout le numéraire, d'obliger par conséquent à la banqueroute, qui doit opérer la contre-révolution. L'on prétend que l'Assemblée nationale elle-même incline assés pour la banqueroute et ne trouvera pas honteux de revenir sur son premier décret afin de remplir le déficit immense que ses opérations ont occasionné, et d'autant plus embarassant que plusieurs contrées et provinces refusent, dit-on, de payer ; l'anarchie et le désordre paroissent aprocher et attendre leur véritable période. M. Necker cherche absolument à se retirer, il doit aller prendre des eaux dans la saison ; peut-être juge-t-il cet expédient propre à se délivrer d'une tâche au-dessus de ses forces et qu'il n'auroit jamais dû entreprendre ; il a dû se rendre à l'assemblée pour crier misère et faire des représentations sur l'état des finances et le bruit de la banqueroute, qui le ruineroit lui le premier, mais cette démarche a été encore différée, peut-être a-t-il besoin de délai pour travailler son discours; il jouit à présent de très peu de crédit ; le public parle fort avantageusement du Comte de la Tour Paulin. La lettre du duc d'Orléans à l'Assemblée fait sensation, on s'attend à quelques nouvelles manœuvres ; le fameux Laclos, son confident, est à Paris; on dit après hautement que le Comte Mirabeau et plusieurs autres députés sont pensionnés par l'Angleterre; l'on sait, à n'en pouvoir douter, qu'il en arrive de très grandes sommes. Le Brabant se trouve déjà partagé en trois factions, la plus petite est celle qui tient pour l'Empereur.

Ce 20 au matin.

M. de Favras est mort en homme déterminé, il a arraché des larmes à ses ennemis même ; on assure qu'il a déposé à la maison de Ville huit feuilles qu'il a dictées et paraphées de sa main ; il a demandé plusieurs personnes de Versailles qu'on a fait chercher ; on en a mandé encore d'autres à 8 et 15 lieues, mais dont il n'a pas attendu l'arrivée ; il a marché à son supplice avec intrépidité après huit heures du soir ; après avoir monté l'échelle, il a crié à très forte voix silence et a dit : Soldats citoyens, je ne suis pas coupable, je meurs innocent ; ce n'est pas moi qui suis le chef du complot ; il falloit une victime, l'on m'a choisi, je ne m'en plains pas parce que je ne crains pas la mort. Il s'est retourné ensuite vers le bourreau en lui disant : Bourreau, faites votre devoir. Le curé de Saint-Paul s'est emparé de son corps et l'a fait transporter à son église. Le public est fort avide de savoir la déposition du supplicié, sans doute parce qu'il la croit importante ; si le fait est certain, beaucoup de personnes ont pris la fuite, relata refero.

Paris, ce 21 février 1790.

Paris est redevenu presque aussi bruyant qu'il étoit ; la dissipation et les amusemens ont repris cours.

L'on s'est saisi de 7 ou 8 contrefaiseurs d'effets royaux ; il faut qu'ils ayent déjà débité beaucoup de marchandise parce que l'on a trouvé chés eux des sommes

considérables en or et en argent ; cette fabrication augmente la méfiance déjà plus que nuisible. Les esprits continuent toujours d'être en agitation.

Le Vicomte de Mirabeau s'est battu au pistolet avec un député de Nantes à l'occasion de M. d'Albert de Rioms, dont le dernier disoit du mal ; le Vicomte a eu la bouche emportée sans autre mal ; cela prouve que le coup étoit bien visé.

De tous les princes de l'Empire, le Duc des Deux-Ponts est le seul qui n'a pas signé la conclusion des Princes au sujet de leurs prérogatives et de l'Assemblée nationale.

Tout le monde parle guerre et commence à la juger inévitable. Le clergé et les religieux paroissent de plus en plus mécontents du sort que l'Assemblée nationale leur destine, il n'y aura de bien traités que les ordres mendians ; une motion faite par un membre de l'Assemblée nationale en faveur des Evêques pourra, à ce que l'on suppose, empirer le sort de ces derniers.

L'on m'assure que le prince de Lampesque va être condamné incessamment par contumace, je n'ai rien entendu dire des autres proscrits.

Paris, ce 22 février 1790.

Les chasseurs nationaux et les contrebandiers ont eu hier un engagement à deux ou trois barrières ; l'affaire a été chaude, il a resté beaucoup de monde: on a amené 8 à 9 voitures de blessés ; les derniers ont eu l'avantage, parce qu'ils ont fait entrer leur contrebande ; elle se vend publiquement à la halle, où le sel, le tabac etc., se vendent à moitié des prix fixés par l'Assemblée nationale. Elle peut juger de là de l'état des choses.

La séance d'aujourd'hui sera intéressante et orageuse, la motion de rendre au pouvoir exécutif son autorité sera combattue vertement ; on croit savoir qu'elle ne produira aucun effet ; par conséquent un pas de plus vers la confusion générale qui s'avance à grands pas.

Paris, ce 24 février 1790.

Les débats, à l'Assemblée, sur l'autorité à rendre au Roi ont été vifs et forts; il y a eu des membres censurés publiquement pour des propos plus qu'injurieux à la Royauté ; il n'y a eu jusqu'ici que 5 points d'arrêtés, le reste doit l'être aujourd'hui ; le résultat porte que les municipalités doivent employer la force pour faire payer les impôts. Cette décision triviale n'évitera aucun inconvénient, et j'ose vous prédire, Monseigneur, que l'Assemblée se trouvera entamée par cette motion. Quoi qu'elle fasse, le trésor royal se trouve sans le sol, pour ainsi dire, la méfiance augmente avec chaque instant et le numéraire devient plus rare : l'expectative est effrayante. Le bruit de la banqueroute a cependant cessé un peu. On fait force plans et projets, reste à savoir si leur exécution sera praticable. Le conciliabule des Jacobins, présidé par M. le Chapelier, où l'on arrangeoit d'avance tout ce que l'on vouloit faire à l'Assemblée et où l'on s'assuroit de la supériorité des voix pour soutenir les projets, tous tendans contre l'autorité, commence à être partagé d'avis, si bien que l'existence de cette coalition abominable ne sera plus aussi dangereuse. M. Barnave a osé s'avancer et dire: Je m'aperçois que le fol amour du peuple pour son Roi reprend; prenès-y garde, je vous y exhorte, il pourra devenir dangereux.

Paris, ce 25 février au soir.

Aucune nouvelle ultérieure de l'état de l'Empereur, ce qui prouve qu'il vit encore et qu'il peut même traîner encore quelque tems. La Reine a paru assez gaye aujourd'hui au sortir de la messe ; l'on avoit placé un enfant habillé en grenadier pour garde du Roi, ce qui a beaucoup amusé LL. MM. et la Cour. Vous voyez, Monseigneur, combien il faut peu de chose pour distraire. La misère et la méfiance augmentent, mais l'aveuglement fanatique subsiste encore en grande partie ; l'effet du réveil sera affreux, et cet instant ne me paroit pas très éloigné. Elle trouvera ci-joint deux pièces fort intéressantes et qui méritent d'être lues ; je n'ai pas pu me procurer une troisième, qui porte pour titre Les chefs des Jacobins aux françois, mais je ne négligerai rien pour l'avoir ; la dépense n'est pas bien forte parce qu'elles ne coûtent que 12 fr. pièce et certes elles méritent par leur contenû à être conservées.

Aucune nouvelle aujourd'hui, sinon celles de la destruction des titres, distinctions honorifiques des seigneurs féodeaux ; V. A. R. ne sauroit en être surprise, car cette assemblée ne sait que ruiner et dégrader, aussi en aura-t-elle e salaire mérité.

.....

Le crédit et l'influence de M. Necker est de toute nullité, c'est une ombre sur le grand théâtre sans vie et sans force.

Il en est de même de M. Bailly, dont la considération est toute aussi basse. Quant aux autres personnages, je me réserve de Lui en rendre compte de vive voix.

.....

Il ne s'est rien passé qui mérite la peine d'être raporté à V. A. R., il ne me reste donc qu'à la supplier d'agréer l'assurance de l'attachement respectueux et inviolable avec lequel je serai toute ma vie, etc.,

Paris, ce 27 février 1790.

J'ai oublié dans celle d'hier de faire part à V. A. R. d'une nouvelle fort importante, qui est celle d'un projet d'indépendance qu'on supose, dans le public, à la colonie de Saint-Domingue. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est arrivé un très gros paquet au Ministre de la Marine, que celui-ci a envoyé tout de suite à l'Assemblée nationale, et celle-ci l'a remis à son commité de Rapport pour en rendre compte. On m'a assuré aujourd'hui que ce paquet contient des propositions, de la part de la Colonie, avec la menace qu'elle se joindra aux Américains si on ne les accorde pas en plein ; on m'a ajouté que l'Assemblée est très disposée d'y consentir sans exception ; pareille conduite pourra conserver encore quelque tems les colonies sous la domination apparente de la France, mais elles finiront par secouer le reste de joug et de se joindre à la fédération de l'Amérique, sort que suivront également les colonies anglaises. Je ne serai pas surpris que l'Assemblée nationale, dans sa toute sagesse, se chargeât de la protection des colonies et laissât en déclarer le commerce entièrement libre, détermination qui laisseroit toute la charge à la mère-patrie sans aucun profit réel en retour, parce qu'il ne dépendra plus que du caprice des colons.

L'Assemblée s'est occupée aujourd'hui des projets de finance, il a été arrêté que les départemens de la guerre, de la marine et celui des affaires étrangères souffriront une réduction de 60 millions. Il y auroit de quoi faire des amples commentaires sur une économie aussi considérable, même facile à démontrer qu'elle ne pourra pas subsister dans la position actuelle des puissances de l'Europe, mais ces MM. se tiennent au présent sans s'inquiéter ou prévoir l'avenir. L'argent et le numéraire deviennent de plus en plus marchandise, le comptant monte déjà à A p. G. On croit même qu'il haussera encore davantage ; quelle belle expectative ! Si cela continue ainsi, je conseillerai à V. A. R. de ne plus faire venir de papier pour Paris ; nous verrons à mon retour quelle autre place pourra offrir plus d'avantages et vous occasionner moins de fraix. Le Trésor Royal est dans la plus grande détresse, aussi n'y paye-t-on que pour la forme ; on a parlé dans l'Assemblée de M. Necker d'une manière qui marque tout son discrédit.

Paris, ce 28 février 1790.

.....

L'affaire des colonies cause une très grande sensation dans le public, quoiqu'on ne sache pas encore positivement sur quoi elle porte et quelles sont leurs prétentions et propositions. Le comte Mirabeau a annoncé qu'il parleroit aujourd'hui au moins trois heures sur cette matière aux Jacobins, mais l'on sait qu'il sera aussi combattu par Barnave et d'autres qui ont d'autres sistèmes, parce que l'union intime ne subsiste plus entre les athletes.

Il résulte de toutes ces disputes et désunions attisées par un mécontentement presque général, que la contre-révolution s'opère et s'établit insensiblement, qu'elle arrivera sans le secours d'aucuns agens ou de plan fixe et que la débâcle de l'Assemblée pourra être terrible. L'amour de la nation pour le Roi et pour le Throne s'accroît effectivement, on en parle dans des termes effectivement touchans.

L'Assemblée nationale s'est occupée aujourd'hui, dans sa séance, de l'armée, mais je ne sais rien encore sur ce qu'elle aura décrétée.

.....

Le Roi a été déclaré hier par l'Assemblée chef de l'armée, comme s'il ne l'avoit pas toujours été de droit, mais on me dit sous l'inspection des municipalités ; quel égarement de l'Esprit humain! on ne voit que déraison; mais elle ne durera pas toujours.

Paris, le 3 mars 1790.

J'ai été chercher hier M. Dufresnoy, ainsi que j'avois eu l'honneur de l'annoncer à Votre Altesse Royale. Je ne l'ai pas trouvé ; ma visite aura servi au moins à lui rappeler ses promesses ; peut-être se résoudra-t-il à les acquitter. Il passe presque tout son tems à l'Assemblée nationale pour suivre toutes ses opérations, qui l'intéressent d'autant plus que toute sa fortune se trouve dans les affaires publiques. On a agité hier l'affaire des colonies: j'ignore ce qui aura été décrété, mais je sais bien que la décision fera époque. Saint-Domingue propose des conditions fort dures et hautes, point de liberté de nègres, plus de gou-

verneur ou d'intendant, point de contribution ou d'impôt, parce qu'il faut payer et entretenir l'armée nationale levée dans cette colonie et qui s'est emparée de toute l'artillerie. On prétend que les troupes réglées du Roi qui s'y trouvent sont d'accord ; on prévoit que cette démarche de Saint-Domingue va instiguer toutes les autres colonies, auxquelles les Anglois doivent avoir fait des offres d'assistance réelle, très fondée d'ailleurs, parce que 3 vaisseaux chargés d'armes de munitions se croisent déjà au nord de Saint-Domingue. Bordeaux, qui perdroit le plus avec les colonies, a fait les représentations les plus fortes et violentes à cet égard. Plusieurs sont dans la persuasion que le Languedoc et la Guienne y prennent part et les soutiennent, circonstance qui rendroit l'affaire encore plus critique et seroit d'autant plus embarrassante pour l'Assemblée nationale que la confiance paroit aller en diminuant.

.....

Le Chatelet a prononcé avant-hier au soir et absous en plus le maréchal de Broglie, MM. de Bezenwald, de Breteuil, Barentin, Villedeuil, etc., de l'accusation du crime de lèse-nation porté contre eux ; le Prince de Lampesque est le seul qui soit resté en arrière, mais au moins il n'a rien été prononcé contre lui.

.....

L'on m'assure que M. de la Luzerne pourra bien quitter le département de la Marine à cause des colonies.

(La correspondance s'arrête là pour 1790. Le colonel de Saiffert semble avoir été rejoindre le prince Xavier.)

Pour copie conforme,

GERMAIN BAPST.

Le cervelet et le cœur de Voltaire.

I

Paris, ce 24 ventôse an 7me. (14 mars 1799.)

Citoyen ministre,

Connaissant l'intérêt que vous prenez aux Lettres que vous cultivez vous même, j'ai lieu de penser que vous saisirez l'occasion que je vous offre de recueillir les restes précieux d'un homme qui a illustré la France. Je veux parler de Voltaire. A sa mort mon père qui était son apoticaire et qui fut chargé de son embaumement, prit, avec la permission du feu marquis de Villette, le cervelet de ce grand homme ; il fut conservé dans l'esprit de vin et depuis ce tems il est resté intacte par le soin que j'en ai pris. Si comme l'ont pensé tous les physiologistes, c'est dans cette partie de l'homme qu'est le siège du génie, je crois que cette pièce anatomique, par raport au sujet à qui elle a appartenu, peut avoir quelque prix et doit

faire un des principaux ornements du muséum d'histoire naturelle. Comme ce cervelet est en quelque sorte ignoré chez moi je vous propose de l'offrir à la République, chaque Français alors aura sous les yeux les restes de ce grand homme dont les écrits ont éclairés notre siècle. Si vous étiez curieux, citoyen ministre, de voir cette pièce anatomique, je me ferais un devoir de la porter chez vous. J'ai d'ailleurs entre les mains des certificats des feus marquis de Villette, de Villevielle, et des médecins et chirurgiens présents à l'embaumement, qui en constatent l'authenticité.

J'ai l'honneur d'être,

Citoyen ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

MITOUART[1].

Rue de l'Egalité, nº 4, près le Directoire exécutif.

II

5e DIVISION

BUREAU des Établissemens littéraires. 4e BUREAU

Le cervelet de Voltaire, conservé dans l'esprit de vin, est offert au Gouvernement pour être déposé au Museum d'histoire naturelle.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Paris, le 10 germinal an 7 de la République une et indivisible. (30 mars 1799.)

RAPPORT

Présenté au Ministre de l'Intérieur.

A la mort de Voltaire, le pharmacien chargé de son embaumement eut la permission de prendre le cervelet de ce grand homme. Cette partie, mise dans l'esprit de vin, a été conservée depuis avec un soin religieux.

Le citoyen Mitouart, fils et héritier de l'apoticaire en question, a pensé que ces restes précieux, ignorés chez lui, seraient plus dignement exposés à la vénération des Français dans un monument public, et il offre généreusement de s'en dessaisir si le Gouvernement consent à les placer au Museum d'histoire naturelle.

On ne doute point que le Ministre n'accepte avec plaisir l'offre du citoyen Mitouart, mais il ne paraît pas que la partie de Voltaire dans laquelle est censé avoir siégé son génie, puisse être déposée parmi des objets de curiosité scientifique. C'est à la Bibliothèque nationale, c'est près de ses écrits immortels que le cervelet de Voltaire doit être offert à l'hommage du Français. Eh qui pourrait considérer ces restes sans être ému au

1. En marge : Faire un rapport bien motivé; proposer d'accepter l'offre et de placer le cervelet de Voltaire à la Bibliothèque nationale au milieu des productions du génie.

souvenir du génie qui les anima ! sans se rappeler les larmes que le grand poëte a fait verser, et l'influence de ses ouvrages philosophiques sur l'esprit public.

On propose donc au Ministre de témoigner au citoyen Mitouart combien son offre est agréable au Gouvernement, et de faire placer le cervelet de Voltaire à la Bibliothèque nationale au milieu de ses productions.

Approuvé :

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

III

18 frimaire, an 9. (9 décembre 1800.)

Citoyen Ministre,

Je lis dans la Gazette de France du 14, que le préfet de l'Oise, en réclamant les cendres de Rousseau pour Erménonville, sollicite pour Madame de Villette la restitution des dépouilles de Voltaire. Le citoyen Cambry ignore surement que M. de Voltaire a laissé une famille qu'il aimait, et qui vénère et chérit sa mémoire.

Ni moi, citoyen Ministre, qui suis son petit neveu, ni six enfans que j'ai, ne laisserons remplir par des étrangers des devoirs sacrés pour nous. M. de Voltaire n'avait rien ordonné sur sa sépulture. Nous avons voulu le transporter à Fernex, dans le tombeau qu'il avait bâti : des circonstances impérieuses nous ont forcés de nous arrêter à Scellières, dans l'abbaye de son neveu et de mon oncle. La vente que Me Denis sa nièce et sa légataire universelle a faite de Fernex, quelque mois après sa mort, nous a empêchés de remplir notre intention. Quand l'Assemblée constituante a voulu transporter ses restes au Panthéon, il ne nous convenait pas de nous y opposer.

M. de Voltaire n'a jamais disposé de son cœur en faveur de M. de Villette ; pendant l'embaumement son mari l'a pris. M. de Voltaire était mort chez lui ; il aimait tendrement M. de Villette. Nous avons toléré plus qu'autorisé l'apparence d'un don que nous n'avions réellement pas le droit de faire ; nous nous y sommes prêtés pour ne pas affliger une femme que nous chérissions et respections.

Mme de Villette ne peut pas, citoyen Ministre, avoir oublié que j'existe ; elle ne peut pas ignorer que si le Gouvernement permet de disposer des restes de mon grand oncle, c'est moi seul qui peux et qui dois en faire la disposition. Elle est surement disposée à honorer sa mémoire ; ce serait mal remplir ses vues que de priver la famille de son bienfaiteur des droits qui lui appartiennent et que nulle autorité ne peut lui ravir.

Je regarderai toujours comme honorable pour la mémoire de M. de Voltaire toute disposition que le Gouvernement fera de ses cendres, quand l'objet en sera public ; mais une disposition particulière en faveur de tout autre que ses proches, serait une violation des droits de la nature et du

sang, que je n'ai point à redouter, citoyen Ministre, de votre part, ni de celle du Gouvernement.

Salut et respect.

DE DOMPIERRE D'HORNOY.

A Hornoy, par Amiens, département de la Somme.

IV

Le ministre aux conservateurs de la bibliothèque nationale.

Citoyens : Le citoyen Mitouart fils du pharmacien qui fut chargé d'embaumer le corps de Voltaire, vient d'offrir au gouvernement le cervelet de ce grand homme heureusement conservé dans l'esprit de vin. Non seulement j'ai accepté cette offre généreuse, mais j'ai pensé que les restes du patriarche de Ferney ne pouvoient être mieux placés qu'à la bibliothèque nationale, au milieu des productions immortelles du génie qui les anima. Je n'ai pas besoin de vous inviter à les exposer à la vénération du public d'une manière qui réponde au mérite de celui à qui il rendra cet hommage ; je connois votre zèle pour tout ce qui peut faire honneur à la nation. Mais comme j'ai consenti à ce que le citoyen Mitouart m'apportât lui-même ce précieux objet qu'il offre au gouvernement, je vous engage à vous rendre l'un des jours prochains à la maison du ministère de l'Intérieur pour le faire transporter vous même à la bibliothèque nationale.

(D'après la minute de la main du ministre.)

V

Le ministre au citoyen Mitouart, etc.

Citoyen, c'est avec un intérêt bien vif que j'ai lu la lettre par laquelle vous offrès au gouvernement le cervelet de Voltaire; et j'accepte, en son nom, avec beaucoup de reconnoissance, les restes précieux du patriarche immortel de Ferney. Vous aviez pensé que ces restes vénérables devoient être placés au muséum d'histoire naturelle; ne jugerés vous pas qu'ils seront infiniment mieux à la bibliothèque nationale au milieu des productions du génie qui les anima ? Puisque vous voulès avoir la bonté de les apportai chès moi vous même, je vous prie de ne pas différer cet instant. Je suis empressé de recevoir de vos mains le cervelet du grand homme qui rendit au monde des services aussi importans ; et il ne sortira des miennes que pour être exposé à la vénération du public dans le superbe établissement qui lui doit une partie de son lustre.

(D'après la minute de la main du ministre.)

VI

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Ministre,

Mon père ayant été pharmacien de Voltaire, fut chargé de son embaumement. Il obtint de Monsieur le Marquis de Villette, l'autorisation de prendre le cerveau de cet homme célèbre.

Je suis possesseur de cette pièce d'anatomie, et le moment, je crois, est arrivé de placer ces restes précieux dans la bibliothèque, au milieu de ses Œuvres.

Si vous daignez m'accorder une audience, j'aurai l'honneur, Monsieur le Ministre, de mettre sous vos yeux des certificats authentiques, qui en constatent l'identité.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

MITOUART,

Membre de l'Académie royale de Médecine, rue des Petites-Écuries, n° 30.

Paris, ce 30 août 1830.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

Les débuts de la Révolution en Normandie.

Correspondance de M. et de Mme Duperré-Delisle, avec A.-J. Camus, avocat au parlement de Paris et député aux États généraux, à Versailles [1].

I

Mme DUPERRÉ A M. CAMUS, DÉPUTÉ AUX ÉTATS.

Caën ce 9 juillet 1789.

Quand je pense à ce que je suis dans le monde, mon cher ami, et à ce que vous y êtes, la distance de nos deux positions me parois si énormes que jai peine à entrevoir aucuns point de raprochement : il y a cependant un

1. M. Duperré-Delisle, avocat près le tribunal de Caen, était janséniste, comme Camus.

lieu commun pour tous les hommes, puisqu'ils sont enfants du même Dieu, il y en a encore un plus intime entre les catholiques chrétiens puisqu'ils sont tous frères en Jésus-Christ, et que l'Église qui les a reçus dans son sein les unit tous par la charité ; c'est dans cette union et par le motif du plus tendre intérêt, que je suis écxitée à vous écrire. Je ne vous dissimulerai pas quels ont été mes sentiments quand je vous ait vu nommer aux états généraux ; votre éducation chrétienne, des lumières plus pures que la plupart des hommes sur la Religion, une vie éxacte et régulière, ne mont pas rassurés : je tremblai au contraire sur la conduite que vous y tiendriés. Je vous ait véritablement plaint de vous trouver associés avec des hommes qui, pour la plûpart, sont livrés à des passions de tous genres que l'orgueil dominent, et qui comme Lucifer voudroient saper le thrône de l'Eternel, pour régner à sa place : les brochures dont nous sommes innondés depuis deux ans étoient bien le présage affreux de l'insurrection que nous voyons actuellement. Quels principes ou plutôt quelle inversion de principes, les mots de régénération et de constitution ont tourné les têtes ! Nous navons pas de constitution, il faut en faire une. Hé bon Dieu ! ne semblent ils pas que le peuple francois, qui existe depuis tant de siècles, soit semblable à un peuple que le hazard a getté dans une isle deserte ? Quels peuples fut jamais plus heureux que celui de France ? Quels loix sont oubliés pour sa tranquilité et son bonheur ? Sa propriété, sa liberté, ne sont elles pas consacrés par les loix ? Il y a des abus sans doute, mais hors de la loi : le souverain veut les reformer, il assemble son peuple, pour concerter avec lui les moyens les plus efficaces, il tend lui-même les mains pour qu'on les lient au bien et les captiver pour tout ce qui seroit un mal : une autre assertion de ses innombrables brochures, le tiers état est tout, c'est 23 millions contre un. Quelle folie ! Font-ils entrer dans leur compte tous les gens à gages, tous les ouvriers, tous les mendiants, tous les criminels détenus dans les prisons ou dans les maisons de forces ? tous les jeunes gens, les femmes et les enfants ? Quils soustraient cette multitudes dindividus et on verra à quoi se réduit ces 23 millions. Le clergé et la noblesse ne sont qu'un 24e, ce sont eux qui grèvent le tiers état ! Mais les écclesiastiques sont presques tous chefs de maison : il y a autant de feux qu'il y a d'évesques, de curés, de chanoines, les nobles sont presques tous dans le même cas, et que le clergé et la noblesse grevent le tiers état, c'est une fausseté qui a souvent été démontrés. Depuis le 14e siècle, la noblesse et le clergé nont aucunes influence dans les affaires; les privilèges pécuniaires sont également partagés par les habitants des villes murés ; les uns et les autres ne paient la taille que par leur fermiers ; ils ont également un faire valoir qui en est éxempt. Les pensions de la noblesse sont énormes sans doute, celles du tiers état le sont aussi ; celles de la noblesse ont pour motifs des services rendus à l'État, celles du tiers sont souvent la récompense d'arts et de talents corruptibles des mœurs, et si l'on voyoit sur le même tableau ce que coute la noblesse et le tiers état en pensions, peut-être que les dernieres l'emporteroient sur les autres.

Je viens, mon cher ami, à la conduite du tiers, à celle de la minorité de la noblesse, à celle de la majorité du clergé, on ny connoît rien, on ny conçoit rien. En renversant tout, que veullent-ils mettrent à la place? Quels sont leurs plans, leurs projets? Ils méprisent et font mépriser tout ce qui étoit l'objet de nos respects, mettront ils à la place des choses plus vénérables et plus respectables? Ah! il est impossible de le croire : les principes constitutionnels que le Roi rendoit à la nation dans toute leurs pureté est un chef dœuvre de sagesse. Tout est dans l'ordre, tout est à sa place, rien d'exalter, rien davili : 3 puissances avec les mêmes droits et la même authorité. Quel François, avec un cœur bien fait, ne gémit-il pas de la fureur qui veut anéantir des bazes si respectables? Ah! c'est bien là le cas de le dire : c'est un crime de leze nation qui sera en horreur à la postérité. Que des insensés sans foi, sans religion, sans mœurs, osent le tenter, on nen est pas surpris : dans la confusion et le désordre, ils ne peuvent perdrent, ils espèrent y gangner. Mais vous, mon cher ami, que vous vous réunissiés avec eux, vos amis ne peuvent le voir sans un chagrin profond. Vous avés eu le bonheur d'être nonris des écritures saintes, rappelés vous en les maximes, celles de lévangile, celles des pères de léglise, et si jusquici elles nont pas été assés dans votre cœur pour vous preserver de la séduction, quelles vous servent du moins à vous donner le courage de revenir de votre erreure. Qu'eut fait, à votre place, les Bossuets, les Pascals, les Nicoles, les Arnaulds? Quels étoient leurs principes, et quel a été leurs conduite au temps de la fronde, où ils n'étoient ni foibes ni timides? Ils ont manifesté leur fermeté et leur courage de la manière la plus hautes. Ils nignoroient ni le droit naturel, ni le droit de la nation, dont ils étoient membres, mais ils scavoient les renfermer dans de justes limites, et, d'après le commandement de leur divin maître, ils rendoient à chaccun ce qui lui étoit dû : à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu. La philosophie de nos jours leur auroit fait horreur; ils lauroient regardés comme la désolation de labomination; ils auroient comme Moïse lever les mains au ciel, pour que les Israélites ne succombassent pas sous les Amalécites; ils les auroient levés pour vous, qui leur eussiés été cher, à tant de titre; ils auroient prié le Seigneur de vous éclairer de sa lumière et d'éloigner de vous la puissance des ténèbres.

Voilà, mon cher ami, ce que mon attachement, encien et constant, ma engagé à vous dire. Je ne suit que les mouvement de mon cœur sans l'othorisation et à l'insçu de M. Delisle : je ne vous dissimulerai pas sa sensibilité, mais il croit que ce n'est pas le moment de vous exprimer ses sentiments; pour moi, rassurés par votre respect pour la vérité, je me trouverai heureuse si jai pu vous en presenter quelques unes d'utiles, je demeurerai tranquile sur le peu de cas que vous ferés de mon peu de talent a les mettrent dans leurs jours, je désire seullement la conservation de votre amitié et je suis assés convaincue de votre bon esprit pour que vous y voyés une preuve de la mienne ainsi que des autres sentiments avec lesquels je suis parfaitement, mon cher ami, Votre très humble et très obéissante servante.

AUVRAY DELISLE.

II

M. DUPERRÉ A M. A.-G. CAMUS.

Caën ce 2 aoust 1789.

Madame Delisle sans ma participation, mon cher ami, s'est mis à vous prescher : vous avez bien voulu lui répondre avec l'honnêteté qui vous caractérise : je ne scai pas, si vous n'aurez point une réplique. Mais je vous demande d'avance votre indulgence ordinaire : vous rendrez justice aux sentimens qui nous animent : nous craignons que la voie nouvelle où vous êtes entré ne vous détourne des sentiers que vous avez pratiqué jusqu'à ce jour : mais enfin vous y êtes entré : il faut espérer que la grâce toute-puissante de J. C. que vous avez si bien défendue vous soutiendra, que vous ne concourerez pas à enlever les bornes sagement établies par nos pères, et que vous viendrez même à bout d'empêcher ce malheur.

Mais dans ce moment, mon cher ami, un objet plus instant me détermine à avoir l'honneur de vous écrire.

J'ai été requis par les citoiens les plus distingués de tous les ordres ou si vous voulez de toutes les classes de mon bailliage d'écrire au Président de l'Assemblée nationale pour lui peindre les désordres dont nous sommes témoins, et dont beaucoup de nous sont les victimes : je l'ai fait et j'attend sa réponse. On a fait connoître au peuple sa force : sa volonté fait seule la loi dans ce moment : il anéantit les anciens tribunaux, en élève de nouveaux, change arbitrairement toutes les règles et toutes les loix, se soustrait à toute imposition, à toute redevance ; méconnoit tous les droits et tous les liens : il prétend décider et juger de tout : le caprice, ou la fantaisie détermine ses décisions et ses jugemens : la moindre résistance excite sa violence et ses emportemens : personne n'est à l'abri de sa fureur et de ses excès.

Vous avez été témoin à Poissy, mon cher ami, d'un de ces actes de frénésie : j'ai lu avec attendrissement le récit de vos efforts généreux pour sauver une malheureuse victime qu'un peuple effréné vouloit immoler :

Voilà le grand mal de l'instant, mon cher ami, et auquel il faut promptement remédier : 1° Si le peuple s'habitue à ces excès, c'en est fait de l'ordre social dans le royaume : il faudra nécessairement que la force décide de tout : déjà il annonce que si la constitution préparée ne lui convient point, il ne s'y soumetra pas : il se dit la nation, et qu'il doit faire la règle :

2° On a bien des raisons de craindre qu'après avoir exercé sa vengeance sur les propriétés décimales, seigneuriales, et sur les droits du Roi, il n'attaque les autres propriétés ; le moindre prétexte lui suffira.

3° D'une part les brigands se joignent à la populace irritée, et profitent du désordre pour se livrer à la rapine : de l'autre des enemis secrets des honnêtes gens excitent cette populace contre eux en semant des propos insidieux : c'est ainsi que tout est attaqué à la fois, que les personnes et

les propriétés sont en danger, que la punition devient impossible, et l'exemple nécessaire pour contenir ne peut être donné, parce que les excès particuliers se trouvent confondus dans ceux de la multitude, et que la multitude en dernière analyse a toujours raison parce qu'elle est la plus forte.

Je pense en conséquence, mon cher ami, que pour l'intérêt général en particulier, et même pour le succès des décisions de l'Assemblée nationale, il est nécessaire que le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire soient incessamment rétablis : il est de toute évidence que les loix anciennes doivent être maintenues, jusqu'à ce qu'il y en ait de nouvelles de promulgées, qu'on ne peut en suspendre l'exécution sans tomber dans l'anarchie et la confusion, qu'on ne peut préparer une constitution nouvelle par un bouleversement qui exciteroit l'indépendance de l'autorité, et la soustraction aux loix.

J'ignore ce que l'Assemblée nationale peut dans cette circonstance, quelle est son dégré d'authorité pour provoquer une déclaration qui me paroit nécessaire, si elle doit la sanctionner, ou la faire sanctionner par le Roi : mais je scai que si cette déclaration n'est point rendue incessamment, le mal deviendra sans remède ; les secousses se multiplieront, et nous ne pourrons ni sauver notre constitution ancienne ni en obtenir une nouvelle.

Pesez toutes ces réflexions avec votre sagesse ordinaire, mon cher ami : vous ne pourrez pas vous multiplier dans tout le royaume pour sauver tous les Thomasins, que dis-je tous les honnêtes gens, qui seront livrés à la fureur populaire excitée et animée par les mauvais sujets, qui, comme vous le scavez, sont en très grand nombre.

Je ne vous en dirai pas davantage, mon cher ami : vous êtes trop ami de l'ordre, de la justice et de la loi pour ne pas faire tout ce qui sera en vous pour les remettre en activité : j'ai obtenu de notre Comité une déclaration à ce sujet. Mais ces déclarations partielles n'ont ni ne peuvent avoir la force d'une déclaration nationale.

Adieu, mon cher ami, je vous suis dévoué à la vie et à la mort, votre serviteur et ami.

DELISLE.

III

Mme DUPERRÉ A M. A.-G. CAMUS.

Caën ce 3 août 1789.

Votre lettre mon cher ami, ma fait le plus grand plaisir elle a tout le caractère de loyauté et de franchise, dont votre âme est remplie, et qui vous attache vos amis dune manière indiscible : elle m'authorise à continuer mes ouvertures de cœur avec vous : je commence par réclamer contre la légerté, que vous supposés à mes jugemens sur la conduite des premiers

membres de l'Assemblée nationale. Non seullement les résultats ont été rendus publique, par la voie de l'impression, mais encore les discussions, et chacque jour, il y avoit 30 lettres particulières dans notre ville, tant des membres de l'assemblée, que des auditeurs des galleries, qui étoient conformes à ce qu'en disoit le journal de Paris, généralement avoué comme exacte : ce ne seroit donc point faute d'instruction et sans bazes pour former mon opinion, que j'aurois mal jugé, mais seullement faute de rectitude.

Je reprend ce que je vous ait dit, sur les membres avec lesquels vous vous trouviés réunis, non, je n'ai point craint votre attachement pour eux, mais j'ai tremblai, que leur éloquence ne vous séduise et ne vous égare ; je sçait que le démon tourne au tour de nous, qu'il y a un principe d'orgueil dans tous les hommes qu'il cherche, à faire fructifier, et que sous l'aparence du bien on se trouve engagé, à commettre de grandes fautes.

La subverssion de l'état mon cher ami j'avois raison de la prévoir nous la voyons de nos jours, l'esprit d'indépendance, de révolte, de carnage, de rapine, s'étend depuis la capitale jusqu'au dernier village de la France ; tous les liens de la société sont brisés : vous demandés à qui on doit en attribuer la faute, je ne vous le dissimulerai pas, que les premiers membres de l'Assemblée nationale, m'en paroisse seuls coupable, le sistême d'anéantir tout ce qui étoit établis de créer un nouvel ordre de choses ; moins conforme à la sagesse, mais plus conforme à l'orgueil humain, a fait ouvrir les portes, cette espéce d'invitation au peuple a eu son effet, la multitude incapable par ses facultés intelectuelles de juger de ce qui est avantageux pour le bonheur publique, est devenue le censeur des maximes conservatrices, et l'appui de celles qui boulversoient et détruisoient tout, elle a vu que le résultat du nouveau sistême devoit opérer d'une manière infaillible et temporellement ce que nous voyons dans le magnificat. Les grands deviendront petits, et les petits deviendront grands. *M. Nicole, observe que tous les autheurs des factions et des hérésies étoient reconnoissables par cet endroit ils ont voulu engager les peuples à juger des choses dont lhumilité les devoit persuader qu'ils étoient incapables de juger.*

Je serois bien injuste mon cher ami, si je croyois que tous les premiers membres de l'Assemblée nationale, se fussent réunis dans la même idée cela est même contraire à toute vraissemblance, je conçois au contraire combien la position de plusieurs a été embarassante, combien la vérité est demeurés captive, et la raison forcée au silence ; tout le monde na pas de bons poumons pour élever la voix, et un courage qui vous expose à vous faire assommer, sans produire aucuns bien doit demeurer sans exercices.

Vous ne voyés pas mon cher ami, que la subverssion de l'Etat, soit une conséquence de la réunion et de la coalition de tous les cytoyens ; tous ceux qui ont prévu ce qui arrive n'ont pas eu d'autres fondements pour le prévoir, et ils en ont marqué la liaison d'une manière si claire et si impérative, que je ne ferois que repetter ce qui a été dit et imprimé bien des fois, depuis qu'il est question d'états généraux.

On vous reproche me dite vous danéantir des distinctions, et des priviléges qui subsistoient depuis longtems, l'abandon des priviléges pécuniaires des deux premiers ordres a été fait sans une loi de l'assemblée, celui des bourgeois n'est pas encore exprimer, mais il est bien présumable, qu'ils se rendent à cette règle de justice : pour les distinctions il est impossible quil n'en existe pas, on distinguera toujours le maître du valet, le mercenaire du riche, qui lui procure sa subsistance, et dela, la prétention de classer les hommes, et de se considérer d'une plus grande importance. Cela me conduit tout naturellement à vous parler de la noblesse et de la roture : tous les publiciste jusqu'ici qui ont eu l'estime générale, ont été perssuadés que la noblesse étoit une barrière au despotisme et un frein à l'anarchie, qui sont assurément deux grands maux ; si la noblesse est donc un corps nécessaire à l'Etat, comme ils l'ont pensé et que l'assemblée le reconnoisse, on voudra avoir un corps de noblesse, mais l'amour des nouveautés en fera créer un nouvel ordre : je scait que des membres prépomdérens de l'assemblée nationale, veullent attacher cette distinction aux fonctions, et en oter l'hérédité, si ce plan ce consomme ; ce sera une grande porte ouverte à l'astuce et à l'intrigue : on ne peut trop se rappeller à cette occasion, ce que l'histoire nous aprend sur les causes de l'estinction des élections aux bénéfices ecclésiastiques, et de l'établissement de la vénalité des charges : il y a tant de choses à dire mon cher ami que j'étrangle mes pensées, pour ne pas leur donner l'étendue qu'une lettre ne peut comporter, j'ajouterai seullement que quoique la succession de la noblesse se trouve être le partage d'individus, qui n'en sont pas dignes le mal n'en est pas générale, j'en ait pour caution le cri publique contre ceux qui font des bassesses. La qualité de gentilhomme est un titre de plus pour révolter, et la raison en est simple, on attend de ceux qui la possèdent plus de délicatesse sur la probité et l'honneur, ils ont dû être éduqués pour cela, et l'on convient généralement que la fierté et l'arogance sont plus communément, les vices, des nouveaux parvenus, en dignités et en fortune.

Je m'empresse d'en venir au dernier article de votre lettre, la place de député est bien importante et quand comme vous, on la craint, plutôt que recherches on peut avoir une juste conffiance que sa mission est légitime; mais, non, une entière sécurité sur sa conduite, la prévarication d'un des apôtres appellés par Jésus-Christ même, doit nous apprendre que nous devons toujours opérer avec tremblement, surtout quand on s'écarte de la voie tracée, et d'après cela, je ne balance pas à dire, que les députés qui ont participés au nouveau sistême, ne sont pas sans reproches : ils ont été immédiatement contre la volonté du Roi, qui s'est explicqué plusieurs fois qu'il vouloit maintenir la constitution et l'indépendance des ordres, contre le vœu de la plus grande partie de la nation de tous les ordres, qui le vouloit aussi, et leur excuses seroit bien misérables s'ils prétendoient s'authoriser des députations et des adresses qui leur sont venus de plusieurs villes pour adhérer à ce qu'ils ont fait, le peuple ignorant, et séduit, n'est pas la nation, il fait nombre, mais il n'a ni poids, ni consistance, ce qu'il a fait, et continue de faire, appuie ce que je dit.

Je n'ai plus qu'un mot à vous dire, mon cher ami, il regarde la religion, il y a longtems, que je suis inquiète comme vous, de son sort en France, mais j'en ait vu la décadance sous une autre point de vue ; ce tems ci, me parois semblable au tems de la tour de Babel, a mesure que les arts utiles à la vie humaine se perfectionnois la connoissance du vrai Dieu se perdoit : quand la corruption est générale, les états les plus purs, en sont infectés, les ministres du seigneur sont pris dans la société et en sont membres ; ils s'en trouve encore un petit nombre qui apellent aux noces, mais on s'en excuses comme les conviés de l'évangile, les temples sont déserts, et s'ils se trouvent encore quelqu'uns, ce sont ceux qui n'ont point quitté la robe nuptiale, et ont toujours suivi l'agneau ; ma lettre est véritablement un sermon comme mon mari vous la annoncé. S'il se trouve que la vérité y soit nue, faites en grâce à lamitié, qui ne peut la présenter autrement, et soyés perssuadés que je suis parfaitement disposée à vous croire attachés à la règle et nous avons condamner légèrement. Je vous embrasse mon cher ami, mon mari en fait autant.

IV

M. Duperré a m. A.-G. Camus.

Caën ce 22 septembre 1789.

Il y a longtemps, mon cher ami, que je n'ai eu de vos nouvelles : j'ai seulement appris par M. Ango que vous vous portiez bien, et que vous vous étiez élevé au-dessus des horribles menaces émanées du Palais-Royal : j'espère qu'elles sont maintenant absolument tombées et que l'Assemblée nationale, ainsi que tous ses membres, jouissent de la liberté qui leur convient : pour moi je suis toujours dans le lieu de ma retraite. La tranquilité n'est point encore rétablie dans Caën : on ne s'accorde point, parce qu'on ne s'entend point : chacun cherche à élever des pouvoirs nouveaux aux dépens des anciens : on veut tout détruire avant qu'il y ait rien d'établi : le pouvoir judiciaire est nul : les tribunaux sont déserts et abandonnés : la milice nationale mal composée est encore sans règle et sans discipline : les méchans ont une grande influence et une grande authorité : on n'ose faire des exemples : cependant nous touchons à la fin de nos vacances : ce sera un grand mal, si je ne suis point rapellé pour la rentrée de mon bailliage : j'ai écrit de nouveau à M. le Garde des sceaux, et je lui ai exposé de nouveau ma position : Je lui demande conseil en appui : je fais passer à M. Ango la copie de ma lettre et je le prie de se concerter avec vous : votre sagesse et vos lumières aideront à me déterminer : je vois par les papiers publics que vous avez peint avec force dans l'Assemblée l'état affreux des provinces, et les suites que peut avoir l'anarchie qui y règne : vous avez désiré avec raison qu'on organisât les municipalités, qu'on redonnât de l'activité aux tribunaux, et qu'on rétablît l'ordre sous lequel tous les decrets de l'Assemblée deviendront illusoires : je désire que vos vœux soient écoutés : notre Comité a dressé de son costé à ses députés

à l'Assemblée nationale une pétition ou adresse dans ce genre : j'en ai envoié l'imprimé à M. Ango : il seroit peut-être convenable que l'Assemblée recommandât particulièrement au pouvoir exécutif de s'occuper de la ville de Caën et des moïens d'y rapeller la tranquillité ; vous verrez ce qu'il est possible de faire à cet égard à l'appui de mes demandes : il faut que je compte autant sur votre amitié que je le fais pour vous interrompre dans un temps où vous êtes livré à un travail immense pour le bien général : mais une amitié aussi ancienne que la notre donne des droits aux amis les uns sur les autres : continuez-moi votre attachement et vos bontés, mon cher ami : rapellez-moi au souvenir de Mme Camus : j'embrasse tous vos chers enfans et petits enfans : je vous prierai que votre réponse soit adressée à Caën.

Ce 23 septembre 1789 : je crois bien que les arrestés du 4 aoust et autres jours suivans ne tarderont pas à être sanctionnés par le Roi, supposé qu'ils ne le soient point déjà : en nous les envoiant dans la forme qui sera déterminée, on établira un point d'union entre les tribunaux et l'Assemblée nationale, qui n'existe point encore : on redonnera du ressort au pouvoir judiciaire, et par contre-coup au pouvoir exécutif.

Je crois bien que Mme Delisle aura fait passer à Versailles des imprimés d'une lettre justificative que j'ai écrite : on a désiré de moi que je m'expliquasse, et on a cru qu'il en pourroit résulter un bien : j'ai cédé : Vous voudrez bien me juger avec indulgence : adieu encore, mon bon ami.

V

M. et Mme Duperré au citoyen Camus, Archiviste national a Paris.

Ce 27 octobre 1801, ou 5 brumaire.

Je vous suis demeurée constament attachée, Monsieur, quoique nos opinions religieuses et morales soient bien différentes ; j'ai toujours éprouvé un sentiment pénible, lorsque je vous ait vu accuser dans le monde de fautes, dont je vous crois aussi éloigné que le ciel l'est de la terre, l'assertion mil fois répettés de vos grandes richesses, acquises pendant notre cruelle révolution, est bien du nombre de celles que je regette, comme démantie par la dernière lettre que mon mari a eu l'honneur de recevoir de vous, et surtout par les sentiments de délicatesse et de loyauté, que je vous ait toujours connus, la profession ouverte que vous faite d'être chrétien, est une raison, pour éviter davantage la malignité, vous pardonnerés aisément ses odieuses inculpations, mais je crois en même tems que vous regarderés dans l'ordre de la charité, d'employer tous les moyens qui dépendent de vous, pour faire cesser le scandale qui en résulte nécessairement, c'est sous ce raport mon cher ami que je vous prie de vouloir bien m'instruire si vous êtes véritablement devenu un grand propriétaire dans la vallée de Montmorenci, et quelle est la nature du bien que vous y avés acquis, si c'est un remplacement de fortune, ou si c'en est une augmentation je me flatte que vous comprendrés parfaitement

qu'un sincère intérêt m'engage à vous faire cette question et que vous voudrés bien y répondre.

Votre ami a été cruellement travaillé le mois d'avril et de mai, par une fièvre continue spasmodique, qui s'étoit annoncée par tous les caractères sinistres d'une attaque de paralysie, sa convalescence a été longue, et ce n'est véritablement que depuis 8 jours quil a repris sa santé et ses forces, nous sommes retirés à la campagne, y menant une vie sobre et solitaire qui me convient parfaitement, mais cependant est la suite des pertes multipliées que nous avons faite depuis 12 ans, le lieu que nous habitons est à 3 lieux et demie de Caen, mon mari qui fait l'état d'homme de loi, s'y rend tous les mercredis et nous reviens le samedi, cet exercice est pénible, surtout dans lhiver, mais c'est toujours un exercice, et comme c'est le seul quil se permette, les docteurs le regarde très utile pour sa santé ; au reste il est toujours aussi actif et aussi laborieux que vous lavés vu, s'il suivoit lexemple de ceux de son état et quil imitât moins saint Yves, son travail pouroit suppléer à ses pertes, mais il se trouve heureux d'être utile à la veuve et à lhorphelin et de rappeller la paix dans les familles.

Je vous parle de ce qui nous intéresse avec la confiance de lattachement, jespère que vous voudrés bien à votre tour me parler de madame Camus et de vos chers enfants, je vous prie de faire bien mes amitiées à cette bonne mère de famille et me rappeller au souvenir de madame Boiservoise. Mon mari vous assure de son sincère attachement et présente son hommage à madame Camus.

Je demeure avec des sentiments qui ne peuvent varier et qui me rendront toujours affectionnée avous servir mon cher ami.

AUVRAY, DUPERRÉ DELISLE.

Je ne veux point, mon cher ami, laisser partir cette lettre sans me rapeller à votre souvenir et vous confirmer que ma santé est meilleure : mais elle n'est pas encore rétablie. La volonté de Dieu soit faite, le tendre intérest que nous prenons à ce qui vous regarde a déterminé Madame Delisle à avoir lhonneur de vous écrire, les ennemis de tout bien même parmi les patriotes vous accusent de ce dont ils sont capables. Voilà la raison de notre demande : nous avons pris avec force votre défense, et nous sommes bien convaincus de la bonté de nos soutiens ; avec vos lettres nous serons à portée de les faire prévaloir, nous respirons maintenant parce que la vertu et la relligion ne sont pas persécutés, il a été un temps ou ce n'étoit pas de même. J'ai conservé votre premier écrit sur la relligion, et je serai en état quelque jour de vous faire mes observations. Mes respects à Madame Camus et amitiés à vos chers enfans : Votre serviteur et ami.

DUPERRÉ DELISLE [1].

(*Papiers et manuscrits d'*A.-G. CAMUS.)

1. En marge, de la main de Camus : *Répondu le 11 brum. avec tous les détails possibles.*

II

Papiers de Benaben. — Mélanges.

(*Suite*)

Durand, René[1], curé de Saint-André de la Marche.

Edling[2], aumônier, condamné à mort par la Commission militaire d'Angers le 18 frimaire an II.

Emery, Jean [3], de Châteaugonthier, ancien curé de Courcelles, mort déporté.

Eon, François, curé d'Ingrandes[4], mort déporté en 1793.

Fardeau, François [5], vicaire de Briollay, guillotiné à Angers le 24 août 1794.

Faultrier, Olivier[6], curé de Combrée, noyé en 1793.

Ferron, Louis[7], curé de Niafle, mort dans les prisons de Rambouillet le 14 décembre 1793.

De la Forestrie[8], chanoine, mort dans les prisons d'Angers en 1792.

Forget, René [9], curé de la Chapelle-sur-Oudon, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Fouassier, Jean-Baptiste[10], curé d'Andigné, mort déporté en Espagne en 1793.

Gagnard, curé de Marigné [11], mort sur les pontons de Nantes.

Gagnerie, chapelain de Notre-Dame de Nantilly de Saumur [12], noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

1. Durand, René-François, d'abord vicaire, puis curé de Saint-André de la Marche en 1783. Je n'ai pu trouver ni la date ni le lieu de son décès.

2. Il était de Candé. On ne sait rien de plus sur lui.

3. Né à Châteaugonthier vers 1722, refusa le serment et fut déporté en Espagne, où il mourut.

4. Il s'agit ici d'Ingrandes, diocèse de Nantes. Benaben aura cru qu'il s'agissait d'Ingrandes, diocèse d'Angers. Il avait été embarqué sur la *Didon* et débarqué à Santander.

5. Né vers 1761, commune de Soucelles. Il fut arrêté dans un souterrain qui lui servait de retraite.

6 Faultrier, Olivier-Jacques, curé de Combré de 1760 à 1784, chanoine de Saint-Pierre d'Angers. On croit qu'il fut noyé à la Baumette, près Angers.

7. Ferron, André ou Louis, né à Niafle le 6 mai 1726.

8. Arrêté mourant, il fut transporté en prison sur un fauteuil et expira en arrivant. Dom Chamard l'appelle de la Forestière.

9. Curé de la Chapelle-sur-Oudon depuis 1780. Enfermé au Séminaire pour refus de serment, il fut compris dans le convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

10. D'abord vicaire, puis curé d'Andigné depuis 1783, refusa le serment et fut déporté à Santander.

11. Il n'y eut jamais de curé de ce nom à Marigné. Il s'agit ici de Marigny, diocèse d'Autun. V. Guillon, cit.

12. Il fut compris dans le convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

Galais, Jacques[1], de Longué, sulpicien de Paris, tué aux Carmes le 2 septembre 1792.

Gallard, vicaire de Chanteloup, mort à l'affaire du Mans[2].

Galpin, Jacques[3], curé de Melay, mort en l'an IX.

Ganault, chanoine de la cathédrale d'Angers, mort sur les pontons de Nantes[4].

Ganault, Jean-Baptiste[5], prêtre, de la Tessoualle, mort en 1793.

Gasté, Pierre, frère récollet[6], puni de mort à Angers le 21 janvier 1794.

Gateau, Etienne[7], chapelain de Doué, mort en Espagne.

Gaudin, Pierre[8], vicaire d'Echemiré, mort en 1799 à la Guiane.

Gault de la Grange[9], curé de Daumeray, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Gauron, Louis[10], vicaire de Mazé, condamné à mort à Angers le 28 mars 1794.

Gausseron[11], chanoine de la Trinité, noyé.

Genest, René[12], curé de Trelazé.

Genouillac, Jean-Marie[13], chartreux, condamné à mort par la Commission militaire de Saint-Malo le 10 janvier 1794.

Giffard, René[14], curé d'Andrezé, mort dans les prisons d'Angers.

1. Galais, Jacques-Gabriel, né à Longué le 17 avril 1754, entra au séminaire à 16 ans; ses études terminées, il se fit recevoir chez les sulpiciens, professa la théologie au séminaire d'Avignon, puis fut successivement économe et supérieur des robertins de Paris.

2. Il suivait l'armée vendéenne.

3. Ancien vicaire de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, curé de Melay depuis 1753, refusa le serment et parvint pendant toute la Terreur à continuer, caché dans le pays, l'exercice de son ministère. Il mourut de mort naturelle.

4. Dans la galiote hollandaise, en 1794.

5. Né à la Tessoualle, vicaire à Saint-Malo, refusa le serment et vint se cacher en Anjou. Découvert, il fut arrêté et conduit à Noirmoutiers, où la Commission militaire le fit fusiller.

6. Du couvent de Nantes. Arrêté sur la commune du Plessis-Grammoire, où il exerçait un petit commerce, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire d'Angers et condamné à mort.

7. Déporté, pour refus de serment, à Santander où il mourut.

8. Gaudin, Pierre, né en 1756, vicaire de Chemiré et non d'Échemiré, se cacha pendant la Terreur. Arrêté lors de la reprise de la persécution, en fructidor, il fut embarqué à Rochefort sur la frégate la *Bayonnaise,* à destination de Cayenne. Mort dans le désert de Synnamari des suites de l'épidémie qui sévissait si cruellement parmi les déportés.

9. Gault de la Grange, Michel, curé de Daumeray de 1744 à 1790, compris dans le convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

10. Avait prêté le serment et le rétracta, ce qui amena son arrestation. Il fut condamné à mort comme « traître à la patrie ».

11. Je n'ai pu me procurer aucun renseignement sur cet ecclésiastique.

12. Chanoine régulier, curé de Trelazé depuis 1753, prêta serment le 23 janvier 1791 et, tourmenté de remords, se noya, dit-on, six jours après.

13. Retiré à Angers, lors de la suppression des ordres religieux, il quitta cette ville pour échapper à la Terreur, qui la désolait, et se réfugia dans les Côtes-du-Nord, puis dans l'Ille-et-Vilaine où il fut arrêté.

14. D'abord vicaire à Saint-Maurille de Chalonnes, puis curé d'Andrezé en 1778. Il légua, en mourant, une somme de 7500 livres aux pauvres d'Andrezé; mais l'administration confisqua les biens de l'abbé Giffard et ne tint aucun compte de son testament.

Gilberge, Claude [1], curé de Châtelain, guillotiné à Châteaugonthier le 9 août 1794.

Gilly, chanoine de la cathédrale d'Angers, mort sur les pontons de Nantes [2].

Girardot, Alexandre-Denis [3], prieur-curé de la Rouaudière, condamné à mort par la Commission militaire de Craon le 17 mars 1796.

Girart, François [4], curé de Neuillé, guillotiné à Angers le 4 avril 1794.

Girart, René [5], curé de Fontaine-Guérin, noyé à Montjean le 29 novembre 1793.

Giraud, André [6], 11 floréal an IV.

Glatier, Jean [7], vicaire de Précigné, guillotiné à Tours le 24 mars 1798.

Gouppil [8], curé de Saint-Evroult, mort en prison à Angers.

Granjean, mort sur les pontons de Nantes [9].

Grasseau, prieur-curé de Beauveau [10], mort le 29 décembre 1792 [11].

Guérin, Pierre [12], de Torfou, sulpicien de Paris, mort le 2 septembre 1792.

Guerrier, Alexandre [13], curé de Fontevraud, guillotiné à Paris le 8 octobre 1794.

Guillois, Jean-Joseph [14], mort dans les prisons de Laval en 1793.

Guillon du Plessis, Hilaire-François [15], religieux de Fontevraud, guillotiné à Paris le 8 octobre 1794.

1. Né à Bécon le 6 avril 1726. (V. détails dans Dom Chamard, cit.)

2. Dans la galiote hollandaise, vers le commencement d'avril 1794.

3. Chanoine de Sainte-Geneviève, né à Cumières, (Marne), vers 1743, prieur-curé de la Rouaudière, près Craon, depuis 1783. Il fut arrêté par des gardes nationaux le 16 mars 1796.

4. Girard, François-Jean, curé de Neuillé depuis 1784, avait prêté serment.

5. Curé de Fontaine-Guérin depuis 1754.

6. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur cet ecclésiastique.

7. Refusa le serment et s'expatria. Rentré en France, il fut arrêté lors de la reprise de la persécution, en fructidor, et envoyé à Tours, où il fut condamné à mort comme émigré rentré.

8. Une relation de M. du Reau, publiée par M. de Soland (*Bulletin historique monumental de l'Anjou,* 1855, p. 115-120), le mentionne comme étant mort à Doué. M. du Reau était son compagnon de captivité, et se trouvait conséquemment sûr des circonstances de sa mort.

9. Dans la galiote hollandaise, vers le commencement d'avril 1794.

10. Depuis 1779.

11. De mort naturelle.

12. Guérin, Pierre-Michel, né à Torfou le 8 mars 1759, entré au séminaire le 13 novembre 1779. Ses études terminées, il se fit recevoir chez les Sulpiciens, qui l'envoyèrent professer au séminaire de Nantes. Contraint par les événements d'abandonner son poste, il s'était retiré à Issy, près Paris, où il fut arrêté.

13. Né à Vicq-sur-Allier, curé de Fontevraud depuis 1785. C'était un gaillard digne de bien peu d'estime qui, «par dégoût», dit-il, le 7 frimaire an II, « abdique solennellement toutes fonctions de ministre» et cherche une femme pour «filer le charme de ses vieux jours». Il était maire de Fontevraud depuis le 31 janvier 1790. (C. Port, cit.)

14. Né à Fromentières en 1726, bénéficier en cette même paroisse. Interné, pour refus de serment, dans la prison de Patience, à Laval, le 5 janvier 1793, il y mourut le 18 avril suivant.

15. Né à Mazé en 1753. Arrêté comme membre d'un comité royaliste, il fut envoyé à Paris et traduit devant le tribunal révolutionnaire.

Guillot de Folleville [1], faux évêque d'Agra, guillotiné à Angers le 16 nivôse an II.

Guitter, Laurent [2], curé de Rigné, mort déporté en Espagne le 2 mai 1793.

Guitton, vicaire de Saint-Pierre de Cholet, mort à l'affaire du Mans [3].

Hautreux, René [4], curé de Meigné-le-Vicomte, noyé à Montjean le 29 novembre 1793.

Hermenot, Pierre [5], curé de Sainte-Foix, guillotiné à Angers le 1er janvier 1794.

Higgins [6], chanoine de Saint-Just de Châteaugonthier, mort déporté.

Hilaire [7], curé de Tancoigné, fusillé.

Hilaire [8], prêtre du diocèse de Luçon, guillotiné à Angers le 20 décembre 1793.

Houssin, François [9], curé de Notre-Dame des Brouzils [10], guillotiné à Angers le 1er janvier 1794.

Huault de la Bernarderie, Charles [11], curé de Craon, guillotiné à Angers le 26 janvier 1794.

Huchedé, François [12], chapelain.

Joubert [13], récollet, mort sur les pontons de Nantes.

De Laage [14], Pierre, abbé de Bellefontaine, mort à l'étranger en 1793.

Lacoudre, Louis [15], vicaire d'Andigné, guillotiné à Angers le 5 janvier 1794.

Lacroix, Louis [16], curé de Saint-Macaire, condamné à mort par la Commission militaire d'Angers le 10 juin 1794.

1. Ancien curé de Dol, qui avait réussi à tromper la confiance des chefs vendéens en se faisant passer pour évêque d'Agra. Il fut arrêté aux environs d'Ancenis.

2. Déporté en Espagne pour refus de serment, il résidait à Santander, où il mourut.

3. Il suivait l'armée vendéenne.

4. Curé de Meigné-le-Vicomte depuis 1775, refusa le serment et fut remplacé par son vicaire, Morisseau.

5. Aumônier de l'Hôtel-Dieu d'Angers, puis, en 1762, curé de Sainte-Foy, (commune de Saint-Lambert-du-Lattay), paroisse aujourd'hui supprimée, refusa le serment. Il fut arrêté à Angers.

6. Higzin, Michel-François, fut déporté en Angleterre pour refus de serment.

7. Hilaire, Joseph, né à la Tour-Landry, curé de Tancoigné depuis 1781, refusa le serment et se cacha dans le pays. Le 30 décembre 1793, des soldats républicains, l'ayant rencontré au milieu des champs, le massacrèrent.

8. Frère du précédent.

9. Né à Châteaugonthier.

10. Diocèse de Luçon, alors diocèse de Nantes.

11. Huault de la Bernarderie, Charles-Marie-Joseph, curé de Craon, refusa le serment et vint se cacher aux environs d'Angers, où il fut arrêté, après l'échec de l'armée vendéenne.

12. Né à Azé en 1723, chapelain de Maisoncelles, diocèse de Laval.

13. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur ce religieux.

14. De Laage, Léonard-Pierre, abbé de Bellefontaine depuis 1754.

15. Né vers 1761.

16. Delacroix, Louis, curé de Saint-Macaire-en-Mauges depuis 1785, refusa le serment, suivit l'armée vendéenne sur la rive droite de la Loire et se réfugia à Nantes. Arrêté à Ingrandes, il fut conduit à Angers et traduit devant la Commission militaire, qui le condamna

Lahaye-Montbault [1], chanoine de la cathédrale d'Angers, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Laigneau-Langellerie [2], Jacques, aumônier des Carmélites d'Angers, guillotiné à Angers le 13 octobre 1794.

Langevin, Michel [3], curé de Briollay, guillotiné à Angers le 30 octobre 1793.

Laumaillé [4], gardien des Récollets de la Baumette, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Lebeurier, Denis [5].

Lebigot, Pierre [6], vicaire de Chavagnes, mort à Orense.

Lecamus [7], curé de Champigné, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Lecroissier, Maximin [8], mort déporté en Espagne en 1798.

Ledoyen, Jacques [9], vicaire de Contigné, guillotiné à Angers le 5 janvier 1794.

Lefebvre [10], mort dans les prisons de Dijon en 1793.

Lefebvre [11], mort sur les pontons de Nantes.

Lefebvre [12], curé de Saint-Denis-d'Anjou, mort à Saint-Sébastien, en Espagne.

Lefranc, Martin [13], vicaire, mort à Compostelle le 10 mai 1794.

Legault, chapelain de la cathédrale d'Angers, noyé à Nantes le 10 décembre 1793 [14].

Legault, René [15], vicaire du Plessis-Grammoire, guillotiné à Angers le 1er janvier 1794.

Legault, Jean-Baptiste [16], prêtre, guillotiné à Angers le 1er janvier 1794.

à mort. M. Port, voulant faire de l'esprit aux dépens de ce prêtre, dit qu'on trouva sur lui « une lettre écrite par la Sainte Vierge. »

1. De la Haye-Montbault, doyen d'âge du chapitre de la cathédrale d'Angers.

2. Il fut arrêté à Angers, près le faubourg Bressigny, revenant, — déguisé en paysan et un aiguillon à la main, — d'administrer les sacrements à Mme de la Besnardière.

3. Langevin, Jean-Michel, curé de Briollay depuis 1774, refusa le serment et fut remplacé par son vicaire, Janin.

4. Laumaillé, Julien, — que tous les auteurs appellent à tort Dumaillé, — en religion P. Anaclet, né à Rennes, définiteur de son ordre, refusa le serment et fut compris dans le convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

5. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur cet ecclésiastique.

6. Embarqué pour refus de serment, sur le *Français*, et déporté à la Corogne, en Espagne.

7. Curé de Champigné depuis 1762. Interné au Séminaire pour refus de serment, il fut compris dans le convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

8. Je ne sais pourquoi Benaben comprend dans sa liste cet ecclésiastique, qui appartenait au diocèse de Vannes, où il était recteur à Saint-Paterne. Il mourut en 1798, à Potès.

9. Ledoyen, Jacques-Charles-Mathieu. Il fut arrêté après le siège d'Angers.

10. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur cet ecclésiastique.

11. Dans la galiote hollandaise.

12. Interné aux Cordeliers de Laval pour refus de serment, il fut de là déporté à Saint-Sébastien, où il mourut.

13. Lefranc, Pierre, vicaire de Chalonnes-sur-Loire, déporté en Espagne pour refus de serment et mort à l'hôpital de Compostelle le 10 mai 1794.

14. Il faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

15. Legault, René-Mathieu-Augustin, refusa le serment et continua en secret l'exercice de son ministère. Arrêté, il fut conduit à Angers et traduit devant la Commission militaire.

16. Frère du précédent. Il n'était que diacre au moment de la Révolution et se rendit à Rome,

Legrand, René [1], curé de Villiers-Charlemagne, mort dans les prisons de Laval en 1793.

Lejeune, directeur au séminaire d'Angers, noyé à Nantes le 10 décembre 1793 [2].

Lelièvre, tué à Andard par les chouans, en 1796 [3].

Lemasson, Jean-René [4], curé de Saint-Martin-Villenglose, mort en prison à Laval le 23 septembre 1793.

Lemonnier, Julien, chapelain de Corzé [5], guillotiné au Mans le 7 janvier 1794.

Lemonnier, René-Aubin, de Saint-Michel-du-Bois, noyé à Nantes en 1793 [6].

Léon, Mathurin [7], chartreux, guillotiné à Vannes le 27 juillet 1794.

Leroy, René [8], de Chalonnes-sur-Loire, frère convers, mort en mer en 1794.

Leroyer de Chantepie, Bernard [9], prieur curé, mort déporté en 1799.

au péril de sa vie, pour y recevoir l'ordination, puis revint sur la paroisse du Plessis-Grammoire partager les travaux de son frère. Arrêté en même temps que lui, il partagea son sort. Les deux frères marchèrent au supplice en psalmodiant des prières. Arrivés au pied de l'échafaud, ils s'embrassèrent avant d'en monter les degrés.

1. Né à Préaux en 1724, interné dans la prison de Patience à Laval, pour refus de serment, le 1er mars 1793, il y mourut le 12 novembre suivant.

2. Il faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

3. Le 17 mai 1796, 14 chouans, s'étant emparés du bourg d'Andard, envahirent la cure et y tuèrent les deux assesseurs, — Boulleau et Lelièvre, — de l'intrus Rangeard, alors absent.

4. Né à Azé en 1719, interné, pour refus de serment, dans la prison de Patience, à Laval, le 14 octobre 1792, où il mourut le 23 septembre 1793.

5. Refusa le serment, se cacha pour échapper à la déportation, puis suivit l'armée vendéenne, et fut fait prisonnier à la déroute du Mans.

6. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur cet ecclésiastique.

7. Il s'était d'abord retiré à Bazouges, puis à Vannes, pour échapper aux recherches des patriotes de Châteaugonthier. C'est là qu'il fut arrêté.

8. Né à Chalonnes-sur-Loire, frère convers du couvent cistercien réformé de Sept-Fonds, diocèse d'Autun, revint à Chalonnes après la fermeture de son monastère. Arrêté, il fut condamné à la déportation et embarqué sur le navire les *Deux-Associés*, où il mourut de misère.

9. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur cet ecclésiastique.

Pour copie conforme,

A. LAUNAY.

(*La suite prochainement.*)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

Les Bourbons et le Général Hoche[1].

Edimburgh, le 5 février 1796.

Le marquis de la Feronniere ma informé en détail, monsieur, de différentes conversations que vous avez eu avec luy. Je profitte de son retour pour vous témoigner toute ma satisfaction du zele et du devouement qui vous animent pour le service du Roy. Je n'ai chercherai[2] point à l'exiter vos sentiments ni à redoubler vôtre activité, mais vous pouvés compter que je ne négligerai rien auprès du Roy pour obtenir une grace qui prouve hautement comme Sa Majesté sçait recompenser ceux qui peuvent le servir aussi utilement que vous.

Je najouterai rien ici à ce que je demande au brave général Stofflet, ni à ce que M. de la Feronniere est chargé de lui dire ainsi qu'à vous ; mais il est nécessaire que je vous fasse connoître mes intentions sur lobjet très important et très delicat qui conserne le général *Hoche*, et les officiers ou soldats qui partagent les sentiments que ce général nous a fait connoître.

Le roi a solennellement promis loubli de toutes les erreurs de l'instant où elles sont impunies, mais sa bonté setend plus loin, et son intention est de donner des marques positives de sa bienveillance paternelle à ceux de ses sujets qui se trouveroient assés heureux pour rendre un service important et pour coopérer effectivement au rétablissement de son trone.

En consequence, Monsieur, je vous authorise speciallement ainsi que le fidel Stofflet à promettre au nom du Roy au général Hoche et à tous ceux qui abandonneroient les drapeaux de l'erreur pour suivre ceux de la justice, non seulement qu'ils conserveroient les grades et apointements dont ils jouissent, mais que Sa Majesté se reserveroit encore le plaisir de leur temoigner son affection par des graces proportionnées à la nature des services qu'ils pourroient rendre.

La preuve de confiance que je vous donne en ce moment vous prouve suffisament mon estime, vous la justifires par le zele avec lequel vous remplirés mes intentions et je compte trop sur la constance et le dévouement des intrépides royalistes pour ne pas être certain de me trouver bientôt à leur tête et d'y ratifier les arrangements que vous aurés pu prendre avec tous les Français qui se hâteront de suivre lexemple de fidélité et de courage que les armées royalles leur donnent depuis trois ans.

Ne doutes jamais, Monsieur, de tous mes sentiments d'estime et d'affection.

CHARLES-PHILIPPE.

(*M. l'abbé Bernier*).

1. En marge : saisie le 26 ventôse. Nous empruntons cette lettre à un travail qui doit paraître dans peu de temps : *Georges Cadoudal et la Chouannerie ;* cet ouvrage, du plus haut intérêt historique; est destiné, croyons-nous, à obtenir un très grand succès.

2. Nous reproduisons scrupuleusement l'orthographe de cette lettre dont nous n'avons vu qu'une copie authentique de l'époque.

Journal de sœur Gabrielle, visitandine; — de l'abbé Galissot et du P. Daguin, dominicain.

Journal de sœur Gabrielle.

« Langres, 30 septembre 1792. En septembre 1792, on chassa les religieux et religieuses de leurs couvents, dont les chapelles étaient depuis un an interdites aux fidèles. Les derniers jours passés au couvent ont été si horribles, que, malgré la peine extrême que j'avais d'envisager mon dernier moment, j'aurais voulu le hâter. Ce n'était plus un monastère, mais une halle où chacun va et vient avec grand bruit. Enfin le jour fatal, 29 septembre, est arrivé ; les municipaux se présentèrent après la messe, où nous eûmes toutes le bonheur de communier ; j'emportai les vases sacrés encore presque teints du sang adorable ; je touchai à toutes ces saintes richesses avec tous les regrets qu'un tel spectacle pouvait faire naître. Ils nous volèrent avec assez d'honnêteté ; ils nous laissèrent du linge, des tapisseries et plusieurs choses communes qui ne pouvaient leur servir ; ensuite vinrent les fatals scellés. Je n'étais plus guère à moi-même. Trois heures arrivées, nous voulûmes encore dire nos vêpres toutes ensemble, car nous avions observé la règle jusqu'à ce moment, autant qu'il avait été possible ; mais il n'y eut moyen, chacune se sépara sans pouvoir dire un mot ; je n'y tenais plus, je craignais d'y succomber tout à fait. C'est pourquoi, comme le dernier terme était sept heures du soir, nous allâmes tout éperdues, moi et ma chère compagne la sœur Constance, ôter nos saintes livrées et revêtir nos habits de division. Nous sortîmes sur les cinq heures, sans rien dire à personne ; nous arrivâmes chez notre hôte dans l'état qu'on peut imaginer. Nous nous assîmes au milieu des meubles, des paquets qui remplissaient la chambre, avec des esprits infiniment plus déroutés et dérangés que la chambre. La soirée et la nuit se passèrent dans cet état. Les larmes, l'ennui, l'étonnement, se partagèrent également ces moments terribles. Ces premiers jours et la semaine entière furent fort tumultueux ; nous nous sommes hâtées, ma compagne et moi, de rentrer le plus tôt possible dans l'exercice de notre oraison et de notre sainte règle. Voilà ce qu'on appelle rendre les victimes cloîtrées à la liberté !...

« 18 novembre 1792. Aujourd'hui ce sont des bacchanales et des fêtes diaboliques à la ville. Les noms, les choses, tout est profané ; il y a, dit-on, cinq chapelles où l'on ira en procession faire cinq stations pour y chanter l'hymne marseillaise et adorer les déesses, les arbres, les bonnets : voilà les termes, voilà les choses ; n'est-ce pas l'idolatrie toute pure et sans mélange ? Pendant ces horreurs, ma compagne et moi nous puisons la vérité dans le sein de Dieu et nous la méditons avec transports. Je vous avoue que je n'ai presque plus le courage de prier pour ces endiablés. Je sais bien que la miséricorde de Dieu est inépuisable, et qu'elle peut tout pardonner ; mais que peut-elle, tout infinie qu'elle est, sur des cœurs endurcis, et qui ferment les yeux de leurs esprits aux rayons qui voudraient encore les éclairer. Non, je ne puis espérer leur conversion ;

mon cœur ne me dit rien de bon pour eux, malgré le désir sincère que j'aurais de les voir rentrer dans la voie du salut...

« 21 janvier 1793. La mort de notre bon roi a été pour moi un coup de foudre en toutes sortes de manières. Ce trait si frappant et, je crois, unique dans ce qui l'a précédé et accompagné, m'a remplie d'une telle horreur et d'une si grande sensibilité, que, pour la première fois, cette impression l'a emportée sur celle de la cruelle tragédie qui m'a si souvent fait peur. (La sœur Gabrielle était créole de Saint-Domingue : sa sœur et son neveu avaient été massacrés par les noirs en 1791.) J'ai trouvé celle-ci si fort au-dessus de toute autre, et mon âme en a été si fort absorbée, que mon propre malheur a paru s'éclipser, ou que du moins j'ai pu l'envisager sans éprouver les funestes sentiments qui m'ont si longtemps tourmentée...

« 24 février 1793. J'apprends à l'instant que l'on achève de démolir notre église et qu'elle va servir de magasin à foin ; déjà elle en est pleine. Mon Dieu! que cela est terrible ! J'ai perdu tout à fait l'espérance d'y rentrer ; il ne me reste pas la moindre idée de ce que Dieu veut faire de moi ; tout ce que je sais, c'est que je suis l'objet de son amour, et cela me suffit. Je ne sors que pour me trouver au lit des malades à sept heures du soir, et je rentre le matin à pareille heure.

« 31 mars, Pâques. Bien que tous les prêtres eussent été mis en prison ou déportés, pourtant, durant la semaine sainte de 1793, un prêtre, au péril de sa vie, nous a apporté deux fois la sainte communion ; mais les révolutionnaires, présumant qu'ils pourraient faire, le jour de Pâques, une bonne prise dans notre maison, choisirent à dessein cette fête pour y faire une perquisition. Il faut noter en deux mots que depuis la cave au grenier notre petit ermitage était plein d'effets inconstitutionnels (c'est ainsi que s'appelaient dans la langue de 93 les objets religieux). Je ne me suis point laissé troubler ; mon union intime avec Dieu a prévalu. Il a été question de prendre tout à la brassée et de jeter tous ces objets sans ordre dans un cabinet ménagé dans le grenier ; ensuite il fallait aveugler ces messieurs : c'est ce que le bon Dieu a pris soin de faire.

« Nous venions de nous mettre à table, car il était midi, pour mieux leur prouver notre tranquillité. Ils entrèrent dans notre pauvre petite chambre au nombre de cinq, armés de piques et de bayonnettes, bien écharpés, pour se donner des airs vénérables. Je me levai de table et leur demandai ce qu'ils voulaient. Ils répondirent qu'ils cherchaient des armes. Alors je pris mon crucifix avec un air très tranquille, et je leur dis : Messieurs, voilà mes armes, je n'en ai pas d'autres. Ils se mirent à chercher et à ouvrir toutes les armoires, sans oublier les boîtes. Ils feuilletaient les livres pour y trouver, disaient-ils, des hosties et des cœurs de Jésus. (Pour comprendre pourquoi les cœurs de Jésus les irritaient tant, il faut savoir qu'à peine Wandelaincourt s'était-il installé à Langres à la place de Mgr de la Luzerne, tous les cœurs des catholiques, blessés par cette abominable invasion, cherchèrent un soulagement dans le cœur de Jésus percé d'un coup de lance, et qu'il se forma une association secrète, dont le signe de ralliement était une image représentant un cœur percé, couronné d'épines et surmonté d'une croix.)

« Les municipaux avaient sous la main tout ce qu'ils cherchaient ; car on pense bien que dans l'espace d'une petite demi-heure je n'avais pu mettre ordre à tout.

Mais le bon Dieu nous a gardées tout visiblement. *Cœurs de Jésus, hosties, purificatoires,* tout ce qu'il fallait pour être guillotinées, était à leur portée ; ils n'ont rien trouvé ni rien vu, grâce à Dieu. Mais voici bien le plus comique, et qui serait devenu très tragique sans la protection de Dieu. J'avais une petite boite fermant à clef, dans laquelle était ce présent journal. Un de ces gueux mit la main dessus en disant : c'est cela qu'il faut ouvrir. Je laisse à penser de mon embarras. Toutefois je ne perdis point le nord. Je dis : Messieurs, vous n'avez nul droit sur ces écrits. Ils répondirent : notre mission s'étend spécialement sur les papiers. Je ne pus résister ; j'ai ouvert ma boite en tremblant et j'ai sauté bien vite sur mon journal en disant : ceci est un papier de conscience ; regardez cette annonce : Vive Jésus ! assurément, cela ne vous concerne pas. Un d'eux y porta son regard et dit : non, cela ne nous regarde pas. Je me dépêchais de mettre mon pauvre journal dans ma poche. S'ils l'eussent regardé et lu, j'étais perdue...

« 6 mai 1793. Aujourd'hui j'ai été obligée de dénaturer mon pauvre journal, pour ne pas compromettre nombre de saints personnages, en cas que cet écrit soit trouvé. Il est, il est vrai, inconstitutionnel en entier ; il y a, en effet, de quoi me faire guillotiner vingt fois, si l'on pouvait mourir vingt fois. Malgré ce danger très réel, il ne m'est pas possible de me décider à le brûler... On vient de publier un décret pour obliger les ex-religieuses à ne plus rester que deux ensemble. Cet ordre a causé la plus vive peine et les plus grands embarras à beaucoup de religieuses qui étoient associées. Ma compagne et moi n'avons rien à changer, n'étant que deux, suivant la nouvelle loi. Mais nous sommes toujours dans l'attente de nouveaux malheurs.

« Tout est en feu contre le reste de nos prêtres, contre nous et tous les bonnes gens. Nos prisons sont remplies de saints confesseurs de la foi que l'on y amène chaque jour. Nous ne désespérons point de partager cet honneur. Je suis toute préparée et je me sens intrépide et sans peur, même sans émotion, pour tout ce que l'on me fait appréhender.

« 8 juin 1793. Aujourd'hui je retire ce journal de mon matelas, où je suis obligée de le consigner. C'est bien tout ce que je puis faire de l'en retirer quelques instants, pour dire les nouvelles intéressantes qui viennent de se passer, puis le remettre bien vite en ce lieu que je crois sûr, encore ne puis-je l'assurer. Ne voulant exposer personne que moi, je ne puis dire ce que je voudrais ; les vexations, les injustices augmentent chaque jour.

« On vient de renfermer dans la manufacture de l'hopital trente-sept des principaux et plus honnêtes citoyens ; entre autres, MM. Carrelet, Piépape, Chatoillenot, Pradine, Hutinet, Besancenet, Parisot, Aubri, Jannard, Prangey, Viney, Pelletier, Saint-Michel, Clerget, Dufays, Grissey, Vivey, Humblot d'Hauteville. M. l'abbé Blanchard a été amené à moitié nu et hué indignement par la populace. Le reste de nos prêtres attend le même sort chaque jour. Les prisons sont encore pleines de gens de la campagne et d'étrangers.

« On prépare les tours, les communautés religieuses et tous les endroits propres à servir de prison. L'on fait, dit-on, la liste de tous ceux qui doivent remplir ces prisons. En attendant ces derniers emprisonnements, on a fait une fameuse liste de tout ce qu'ils appellent *suspects*. Ils doivent tous les jours se présenter à la municipalité. Cette cérémonie est le noviciat de la prison.

« Les prisonniers de la manufacture sont les plus à plaindre ; ils sont guettés, veillés, gardés et visités comme les criminels. Je ne peux vous tout dire.

« Quant aux femmes, on ne cesse aussi de parler de leur emprisonnement, surtout des religieuses... Je me dis sans cesse : bienheureux ceux qui souffrent ! bienheureux ceux qui pleurent ! ... Le jour du Sacré-Cœur, j'ai chanté la grand' messe, les litanies, et tout ce dont je me suis saintement avisée ; enfin le tout s'est terminé par une plénitude de cœur et un contentement aussi grand que si j'avais participé à tous les sacrements de l'Eglise. Oh ! religion ! que tu es belle ! que tu es indépendante !

« Je suis soumise à la mort, et très contente de vivre. C'est maintenant qu'il fait bon vivre, puisque la moisson est si belle. Je ne m'ennuie nullement, je suis d'une gaîté qui se remarque dans mon extérieur même et par toutes mes paroles. Je parle sans contrainte le langage de la piété et de la ferveur. Tout autre discours me fatigue et me paraît hors de saison, dans un temps où l'on n'a pas un instant de vie d'assuré, c'est-à-dire où l'on court des risques imminents. Je ne me sens pas encore le désir du martyre ; mais je serais bien aise d'aller en prison, d'avoir des huées et d'être baffouée pour le nom de Jésus-Christ... Je vais remettre mon manuscrit en pénitence dans mon matelas ; peut-être n'en sortira-t-il qu'en prison (on y porte les matelas). »

La sœur Gabrielle échappa à la prison et au martyre. En 1803, elle se retira à la Trappe qui venait de s'établir à Choisy, près de Sceaux, et y mourut le 25 février 1809.

Journal d'Etienne Galissot, prêtre champenois.

M. Etienne Galissot, prêtre et vicaire du village de Mardore, se cacha dans la commune de Beauchemin et fut assez heureux pour échapper à toutes les recherches. — Le manuscrit qui renferme son journal est paginé à 103 pages, mais les 57 premières ont été perdues et manquent ; la page 58 porte la date du 23 août 1793.

« Aujourd'hui, par ordre du district de Langres, les cloches de toutes les paroisses qui en dépendent ont été conduites en cette ville, sauf une seule laissée dans chaque paroisse. Toutes les municipalités ont obéi à l'ordre avec le plus grand sang-froid possible... »

... « Quinze jours après que les cloches ont été conduites à Langres, il est arrivé un ordre du district qui enjoint à toutes les municipalités de porter à la ville tous les vases sacrés sous deux fois 24 heures. Les communes obéissent avec une ponctualité qui glace d'effroi. Les pauvres intrus ne se déconcertent pas et disent la messe avec des verres. Comme la mesure est générale, les constitutionnels de Langres ne sont pas mieux traités que les intrus les plus vulgaires. Ces malheureux, qui s'étaient mis en possession des vases sacrés des églises de la ville et d'une multitude d'objets précieux, furent dépouillés de tout. Il leur fallait recourir à des vases de terre, et M. de Plaurupt (Wandelaincourt), qui avait eu l'audace de s'appuyer sur les riches crosses des anciens évêques, fut réduit à un misérable bâton de bois doré. C'est ainsi que la Providence commença à flageller ces hommes coupables, qui ne tardèrent pas à devenir la fable et l'opprobre

de tous les partis. Les intrus remuent ciel et terre dans leurs communes pour engager les habitants à les garder et à leur faire une pension. Pour cela ils mendient de porte en porte, mais on ne les écoute guère. La plus part disent qu'ils s'en passeront; d'autres disent que ceux qui veulent d'eux les payent...

« Derniers jours de décembre 1793. Il est venu un décret qui ordonne à toutes les communes d'ôter toutes les croix sans exception. Les communes sur-le-champ ont exécuté l'ordre. Bien des gens se sont jetés dessus les croix et les ont mises en pièces avec une rage inexprimable...

« — Janvier 1794. La culbute des intrus est complète. Il n'en reste plus partout. Ils ne savent où aller; toute l'ordure du sanctuaire est balayée. Il est certain que, pendant le règne des intrus, on leur a résisté avec une force et un courage surprenants. Les hommes, les femmes, les enfants, les mettaient à bout par leurs discours et leurs raisonnements... Les enfants leur criaient : eh ! l'intru, qu'est-ce que l'Eglise ? qu'est-ce la confession? qu'est-ce que la foi ? Dans les champs, s'ils passaient, on criait : au loup ! au loup ! Ils étaient méprisés, raillés, baffoués. Voyant qu'ils étaient menés si durement, ils en vinrent aux derniers excès de fureur et de rage. Ils formèrent des clubs, où assistaient ceux qui avaient l'âme pétrie de boue. Ces intrus, marqués au front du cachet de l'ignominie, étaient les plus ardents à dénoncer, à calomnier, à faire emprisonner les prêtres et ceux qui leur étaient fidèles. En tête des rassemblements de brigands ils venaient pour tout saccager. Ils faisaient rechercher les prêtres cachés dans les bois avec une rage sans exemple. S'ils étaient pris, ils étaient mis à mort. Ces intrus, la lie du clergé et des cloîtres, se livraient à tous les crimes et à tous les désordres imaginables, vivant dans le libertinage le plus scandaleux, fréquentant souvent les cabarets, allant aux noces danser. Souvent ivres, au milieu même des offices, les dimanches et les fêtes il arrivait qu'ils disaient la messe après leur déjeuner, et, à l'église, le bonnet rouge en tête, disant des horreurs qu'on ne voudrait pas croire. »

— 20 avril 1794. Jour de Pâques. En vertu d'un décret de la Convention, il n'existe plus un seul intru dans les cures. Toutes les églises sont avec une seule cloche. Les autels, les sacristies sont nus tout à fait. En plusieurs églises, les croix et les images ont été effacées ou brûlées avec mépris et brisées par quelques insolents qu'on laisse faire et qu'on excite sourdement ; il n'y a plus de croix sur les cimetières ni sur les tombes, tout est brisé ; on a même renversé les clochers. Les braves gens sont navrés de la plus affreuse douleur et versent des larmes de sang sur la perte de la religion et les horreurs sans nombre que l'on commet.

— Juin 1794. Les intrus sont réduits à mendier très humblement les plus vils emplois. Les uns sont heureux d'être nommés maîtres d'école, les autres employés au salpêtre; d'autres, valets de charrue, d'autres, commissaires dans les fonctions les plus basses de l'agonisante République. D'autres vont en mendiants demander la charité de porte en porte en pays inconnus. Plusieurs de ces vagabonds s'étaient retirés à Langres ; le district leur a signifié de sortir de la ville sous le plus bref délai. Quelques-uns ont accepté de singuliers emplois dans la noble et impérissable République. Ainsi l'intru de la paroisse d'Orbigny-au-Mont a été nommé par le district commissaire des cochons en réquisition et chargé de conduire ce corps de grosse noblesse à Paris ou

ailleurs ; l'intru de Broncourt, André, de chirurgien est devenu fabriquant de savon; l'intru de Charmoy, Guénel, est devenu laitier sous les Fourches au bas de Langres, il porte tous les jours le lait à la ville. L'intru de Bourg, ci-devant frère d'un couvent, prêtrisé par Wandelaincourt et ensuite intrusiné à Bourg, est maintenant à Langres, soi-disant marié, quoique très vieux, avec une fille de 15 ans, batarde, de Bourg. Cet intru va demander journellement l'aumône, quoique sa femme soit fileuse de laine. Sommier, grand vicaire de Wandelaincourt, si fier, a été balayé de son grand vicariat et ensuite de la cure qu'il avait prise. Il est actuellement chez son frère. L'intru de Voisines, Lambert, est actuellement à Langres, fort capon. Dodet, ci-devant moine, intru de la paroisse de Marac, a été chassé honteusement comme grand libertin et très scandaleux. En un mot, Langres est rempli d'intrus.

— 11 mars 1795. Nous commençons à respirer. On vient de mettre en liberté les prêtres qui étaient enfermés dans les prisons du département pour cause du refus du premier serment. Ils sont sortis par bandes de temps à autre... Le décret de liberté du culte étant rendu, on a commencé à dire la messe sans se cacher dans les maisons de Langres ; il y assiste un monde infini. Il est expressément défendu de troubler l'ordre public. A ce sujet, plusieurs communes ayant réclamé leurs légitimes pasteurs, ceux-ci sont retournés dans leurs paroisses et y disent la messe, mais pas dans les églises. Le peuple est on ne peut plus content de revoir des prêtres. Il revient beaucoup de son égarement, il est honteux et confus du passé ; l'esprit public change progressivement partout ; l'ordre renaît et se soutient ; les braves gens respirent tout de bon. Les mauvais font pitié et tremblent pour le passé et l'avenir. Cependant les intrus et jureurs remuent ciel et terre pour se faire recevoir dans les paroisses, ce qui y cause un grand désordre. Au village de Balaupont, l'intru est rentré et a demandé les suffrages ; les femmes se sont rassemblées, on a mis l'intru au scrutin avec l'ancien curé légitime ; l'intru a eu cinq voix, tout le reste pour le curé ancien.

— Avril 1795. Une proclamation du représentant actuellement à Chaumont, datée du 22 mars 1795, est des plus fortes contre les perturbateurs du culte et du repos public. Les intrus y sont traités comme des gens indignes de leur caractère, gens très dangereux qui ont renoncé leur religion et dont on doit se défier grandement. Personne dans la ville ne veut les laisser dire la messe...

« Le 26 mars, à 5 heures du matin, un grand incendie se manifesta à l'hôtel de ville de Langres ; le tocsin y ramassa quantité de monde. Le feu fut éteint assez promptement. Il n'y eut que l'intérieur de brûlé, les toits n'eurent point de mal. Il y eut beaucoup d'assignats en dégâts, d'armes, de papiers, de reliques brûlés, entre autres toutes les procédures des méchants de Langres. C'est l'opinion générale que le feu y a été mis exprès à dessein d'opérer un grand désordre dans la ville et d'anéantir toutes ces procédures. L'hôtel de ville devait sauter par le moyen de plusieurs barils de poudre placés à l'endroit où a pris le feu. Le jour où ce feu a été mis, on n'en avait point allumé dans les cheminées. Cet incendie devait éclater dans la nuit, mais il n'a paru qu'à 5 heures du matin. En éteignant le feu on a remarqué les constitutionnels fort tranquilles et même assez contents de cet accident ; car tous les gens en place occu-

paient alors l'hôtel de ville. On sauva des papiers à demi brûlés et heureusement les barils de poudre.

— Mai 1795. Vers la fin d'avril, les démocrates enragés surnommés Jacobins et terroristes formèrent une conspiration affreuse où l'on devait égorger 500 personnes et tous les prêtres. On devait mettre le feu la nuit et, dans le tumulte, des gens apostés devaient égorger les habitants des maisons désignées sur une liste. Les portes de la ville devaient être fermées. Tout a été découvert : les chefs ayant été dénoncés, plusieurs sont enfermés. Aujourd'hui un terroriste est recherché et poussé pire qu'un chien enragé. On tue de ces scélérats sans forme de procès et on va se déclarer aux autorités. Rien ne peut arrêter la fureur du peuple contre eux. Il est défendu de leur donner aucun passeport ou de les cacher sous peine de mort.... La liberté religieuse n'a pas été de longue durée après le 18 fructidor : voici les persécutions contre le clergé qui recommencent. »

Mémoires de Claude Daguin, prêtre. (Extraits).

Un mois avant le supplice du vénérable abbé Blanchard (13 juin 1793), la prétendue paroisse établie à la cathédrale en 1791 pour remplacer l'église Saint-Pierre et Saint-Paul fermée le 9 juillet 1791 fut supprimée avec toute espèce de culte chrétien. La cathédrale fut dédiée à l'Être suprême le 15 mai 1793, après avoir servi de temple au culte de la Raison pendant les premiers mois de cette épouvantable année. Ainsi à une religion schismatique d'une période de deux ans succéda le plus grossier paganisme, lequel, sur la proposition de Robespierre, fut remplacé par le culte de l'Être suprême, qui n'était rien moins qu'un athéisme déguisé. Sous le régime, heureusement court, de l'affreuse idolatrie appelée culte de la Raison, on portait sur un brancard à la cathédrale, en grande cérémonie, des prostituées représentant la déesse Raison. Ces malheureuses, dans un costume tout païen, étaient placées sur l'autel érigé par le clergé constitutionnel pour y recevoir les adorations d'un peuple en démence. A ce moment, la plus part des prêtres jureurs livrèrent leurs lettres de prêtrise et les insignes du sacerdoce en déclarant qu'ils n'auraient plus à l'avenir d'autre culte que la Raison.

Les révolutionnaires, voyant que le culte de la Raison les avait rendus méprisables aux yeux des autres nations, proclament qu'ils reconnaissent l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Tel est le symbole de la religion inventée par Robespierre pour faire oublier le culte chrétien. Dans cette intention coupable, il s'efforce de frapper les sens d'une population abrutie par l'éclat des cérémonies et le nombre des fêtes porté à 36. La première des solennités inventées par ce tyran est consacrée à *l'Être suprême et à la Nature ;* les autres : *aux droits de la nature, au genre humain, à la vieillesse, à l'amour de la Patrie, à la haine des tyrans, à la piété filiale,* etc.

Toutes ces folies prétendues religieuses ont souillé la cathédrale déjà si grossièrement profanée par le culte de la Raison et par le schisme du clergé constitutionnel. J'ai entre les mains une pièce qui prouve évidemment le but auquel ont tendu les inventeurs de la nouvelle religion. Ils avaient tellement à cœur la

destruction du christianisme que, dans les discours prononcés en présence de la multitude dans les jours fixés pour les solennités, ils calomnient et traînent dans la boue les dogmes et les mystères du culte catholique. Voici quelques passages du discours prononcé à Langres par un citoyen de cette commune, *dans le temple de l'Être suprême*, le 1er décadi de messidor an second de la République une et indivisible :

« Frères et amis, le bonheur et la vertu sont constamment à l'ordre du jour dans le sein de la Convention ; aussi, le même décret qui consacre un des jours décadaires à la célébration du bonheur en a dédié un à l'Être suprême et à la Nature. Il ne faut pour être heureux que suivre les conseils de vos législateurs, obéir à leurs décrets, être vertueux à leur exemple et, au lieu de rester asservis à cette ancienne morale empoisonnée par les préjugés, la superstition et l'hypocrisie, nous conduire d'après les règles de la nature et de la raison.

« Leur langage est bien différent de celui de nos anciens prôneurs : ceux-ci, que le vice et la corruption avaient habitués à résister aux affections et aux sentiments les plus naturels, admettaient, contrairement à leur propre conscience, des différences entre les hommes. Pour séduire plus sûrement le peuple et l'entretenir dans une espèce de stupidité nécessaire à leur système, ils lui prêchaient que le seul bonheur auquel il pût prétendre était celui de la vie éternelle, et que, pour y parvenir, il fallait être souffrant et malheureux dans ce monde, fermer son cœur à toutes les affections tendres et délicieuses, renoncer à toutes les douceurs de la vie, être ennemis des honneurs et de la gloire, souffrir les humiliations... Ils étaient, suivant eux, les envoyés de Dieu, les uns pour nous gouverner, les autres pour nous instruire ; on leur devait respect et soumission aveugle ; la gloire, les honneurs, les plaisirs étaient pour eux seuls ; tout leur était permis. Que de maux ce charlatanisme a causés aux hommes ! »

A ces impiétés, les dévots de Robespierre, pour mieux déchristianiser le peuple, ajoutaient le prestige du chant et de la musique. Voici le cantique dont ont retenti, après le discours, les voûtes de la cathédrale. Cette infernale composition a pour titre : « Confession du Pape, et son jugement au tribunal des sans-culottes. »

Sans-culottes à vos genoux
Déposant ma triple barrète,
Je viens humblement devant vous
Ouvrir ma conduite secrète.
Ecoutez donc par charité
L'histoire de Sa Sainteté.

Je suis un des plus grands pécheurs
Que Rome ait vu depuis saint Pierre,
Et comme tous ses successeurs
On me nomma le très saint Père,
Sans en avoir la sainteté.
Voilà la pure vérité.

Des mortels arbitre du sort,
Toujours au gré de mon envie,
Je les sauvais après leur mort
Ou les damnais pendant leur vie,
Par un motif de charité,
Voilà la pure vérité.

Ennemi de la liberté
Que Dieu créa pour tous les êtres,
J'enchaînai par humanité
L'homme au joug des Rois et des prêtres,
En bénissant leur cruauté,
Voilà la pure vérité.

Ivre d'orgueil, pétri de fiel,
En vrai tyran, dans le conclave,
Je décrétais, au nom du ciel,
Que le peuple naissait esclave,
Et qu'il n'est point d'égalité,
Voilà la pure vérité.

Enfin, pour ne vous rien cacher
De la sainteté de ma vie,
Dans un seul trait je vais tâcher
De satisfaire votre envie ;
Redoublez donc de charité
Pour entendre la vérité.

J'armai contre vous les tyrans,
Et tous les dieux du fanatisme,
Je voulais sur vos corps sanglants
Relever l'affreux despotisme
Et renverser la liberté,
Jugez-moi, c'est la vérité.

JUGEMENT DU PEUPLE.

Prêtre indigne de nos bienfaits,
Prêtre incarné de tous les vices,
Allez expier vos forfaits
Avec les tyrans vos complices.
Ainsi le veut la liberté,
Ainsi le veut l'égalité.

Puis vint le chœur des femmes, supposant une religieuse tellement lasse de vivre derrière les grilles d'un couvent qu'on ne rougit pas de lui mettre à la bouche ces misérables rimes :

Au diable le couvent
Et la supérieure,
Qu'on m'ouvre tout à l'heure
Les portes du couvent.

Le couvent m'incommode,
La jaunisse m'y prend,
Un mari m'accommode
Mieux que tout le couvent.

C'est ainsi qu'on a cherché à justifier aux yeux des peuples les crimes de la Révolution. Voici encore quelques strophes d'une hymne impie chantée à la cathédrale.

Sur l'air : Veillons au salut de l'Empire.

O liberté, liberté sainte,
Déesse d'un peuple éclairé,
Règne aujourd'hui dans cette enceinte ;
Par toi ce temple est épuré.
Liberté ! devant toi
La raison chasse l'imposture,
L'erreur s'enfuit,
Le fanatisme est abattu,
Notre évangile est la Nature
Et notre culte est la vertu.

O quelle riante espérance
Du monde embellit l'horizon
Le vieux bandeau de l'ignorance
Est déchiré par la Raison.
A ta voix, liberté,
Le prêtre s'éclaire lui-même
Il devient homme,
Il veut se rendre citoyen,
La tiare et le diadême
Devant ce titre ne sont rien.

Assez d'objets faux ou futiles
Avaient absorbé notre encens
C'est aux objets vraiment utiles
Qu'est dû le culte du bon sens.
Oublions, abjurons
Les préjugés et les chimères
Que la raison

Foulant à ses pieds les abus
Ouvre le siècle des lumières,
De l'industrie et des vertus.

(Nous devons communication de ces documents à M. l'abbé Marcel, professeur d'histoire au petit séminaire de Langres).

Lettre du comte de la Prévalaye à M. A. de Beauchamp [1].

Monsieur,

J'ai lu avec attention et intérêt votre quatrième édition de la *Guerre de la Vendée;* j'avais parcouru la première, et j'ai remarqué, dans la dernière, qu'en écrivain véridique et judicieux, vous aviez cherché à réparer des erreurs qui, sans doute, vous avaient échappées sur des rapports ou des mémoires infidèles. En rendant toute la justice possible au désir que vous avez sûrement de ne dire que la vérité, je ne puis m'empêcher de vous exprimer mon étonnement sur la manière dont vous parlez dans votre histoire de quelqu'un qui sûrement n'a pas l'honneur d'être connu de vous. Vous parlez non seulement de ses faits et gestes ; mais vous scrutez même jusque dans le fond de son âme sa façon de penser, qui vous est entièrement inconnue, et qu'il n'a jamais eu, je vous assure. Ce ne sont surement pas ses amis qui vous ont fourni des notes sur son compte : car je suis loin d'accuser un autheur aussi estimable que judicieux de dire de son propre mouvement tout ce que vous écrivez sur le compte de quelqu'un qu'il aurait fallu suivre constamment dans les différentes positions où il s'est trouvé, pour le juger aussi sévèrement et aussi défavorablement que vous le faites et que vous le dépeignez aux yeux du public. C'est votre livre sous les yeux, et en citant toutes les pages où vous parlez de moi, que je vais entreprendre non ma justification, car j'ai la présomption de croire que je n'en ai pas besoin, ma réputation étant bien établie ; mais que je vais vous donner des preuves convaincantes que vous avez été fortement trompé.

Dans le 26me livre de votre 1er volume, page 384, vous dites : « Le comte « d'Artois ayant arrêté, vers la fin d'août, l'organisation militaire de l'ar- « mée Royale des provinces de l'Ouest et la haute province de Bretagne, « berceau de la chouannerie, passait au comte de la Prévalaye, ancien « major d'un régiment de chasseurs, et qui avait déjà servi dans le parti « royaliste, etc. »

Oui, Monsieur, avant la Révolution, j'étais major du régiment des chas-

1. Cette lettre est extraite des papiers de A. de Beauchamp.

seurs à cheval de Lorraine. Ce régiment a donné à Rambouillet des preuves multipliées de sa fidélité et de son dévouement au service du Roi en 1789, 1790 et 1791 ; j'en fus un instant lieutenant-colonel, et je le quittai avec regret, ainsi que 30 officiers du corps, lorsqu'on nous proposa le serment de fidélité à la nation et à la loi. J'émigrai, je fis la campagne de 92 dans l'armée des Princes, frères du Roi. Je fis la campagne de Quiberon, commandant en second du corps de Léon. Je proposai alors de passer en Bretagne ; on me refusa en disant que j'étais plus utile où j'étais. Je ne me suis jamais écarté des principes qui m'ont toujours animé et m'animent encore. En 1799, je ne sollicitai point le commandement du département d'Ille-et-Vilaine. Lorsqu'on me le proposa de la part de S. A. R., je répondis que je ne me croyais pas les talens nécessaires ; mais que, sujet fidèlle et dévoué, j'obéirais si S. A. R. me l'ordonnait.

Dans le 26me livre de votre 4me volume, page 403, vous dites : « Les « insurgés d'Ille-et-Vilaine ne montrèrent pas la même ardeur. Le comte « de la Prévalaye vint tard dans ce premier foyer d'insurrection, et plutôt « pour négocier que pour combattre, etc., etc. »

Vous avez sans doute ignoré, Monsieur, que dès le mois de may 1799, MM. de la Mongarède, dit Achille Le Brun, de Limoeland, dit Pour le Roi, et Cortez avaient travaillé à former des rassemblements ; le premier dans le canton de Vitré, où il réussit à en lever un assez nombreux ; le second dans le canton de Fougères, où il ne leva d'abord que peu de monde, tout ce pays étant fort attaché au brave du Boisguy qui était prisonnier au château de Saumur ; le troisième dans le canton de la Guerche. Ces trois rassemblements restèrent inconnus aux républicains, jusqu'au moment où M. de la Mongarède, à la tête d'une cinquantaine d'hommes, enleva un convoy auprès du pont de Cantache, qui lui fournit des armes, des munitions et de l'argent. Cela donna l'éveil aux républicains, qui envoyèrent des troupes pour dissiper ces rassemblements. Au mois d'août, ces trois chefs réunis, à la tête de 8 à 900 hommes, rencontrèrent les ennemis à Argentré ; le combat fut opiniâtre ; mais les royalistes furent victorieux. Il n'y eut que quelques escarmouches jusqu'au mois de septembre. M. de la Mongarède, ayant connaissance qu'il devait arriver des troupes à Rennes, rassembla les royalistes, et les trois chefs, à la tête de 1,000 à 1,200 hommes, furent se poster près de l'étang du Pain-Tourteau, et y attendirent les ennemis qui, marchant sans être sur leur garde, furent attaqués, culbutés, mis en déroute, et il en fut tué un grand nombre : mais le manque de munitions força les royalistes à abandonner la poursuite. Il n'y avait alors aucune hostilité dans tous les autres départements de l'Ouest. Ces trois chefs, ayant trop peu d'officiers même pour le terrain dont ils étaient maîtres, ne purent s'occuper d'organiser les cantons de Bain, Redon, Mordelles, Becherel et de Saint-Malo, D'ailleurs les communications avec ces cantons étaient très difficiles, Rennes coupant cette division ; une douzaine de paroisses au nord-ouest de cette ville, bien armées et fortifiées, étant très mauvaises, et sept ou huit à l'est étant dans le même état, ne laissoient libres aux royalistes que quelques communes dans les environs

de la ville. MM. de Chatillon, de Bourmont et de Frotté partirent les premiers de Londres, ils tinrent effectivement un conseil à leur arrivée dans le Morbihan avec le général Georges Cadoudal. Ils déterminèrent le plan de campagne à suivre ; et, comme ils savaient que je ne pouvais arriver que quelque tems après eux, ils nommèrent M. de la Mongarède et M. de Limoeland, le premier commandant en second, et l'autre major-général de la division d'Ille-et-Vilaine. Je partis de Londres quelques jours après ces Messieurs avec M. Le Loreux, commissaire du Roi, le général Mercier et une cinquantaine d'officiers. Nous fûmes retenus une quinzaine de jours à Portsmouth, à l'isle de Wigth et à Jerzey, tant parce que les bâtiments n'étaient pas prêts, que par les vents contraires. Je demandai à être débarqué sur la côte de Saint-Malo avec les officiers qui venaient servir avec moi, et non sur la côte du Morbihan, ce qui m'éloignait, me faisait perdre du temps et m'empêchait de remplir une mission dont j'étais chargé pour Saint-Malo. Nous mîmes tous à la voile le 1er octobre, je ne pus débarquer sur la côte que le 2 au soir ; je ne pouvais donc pas arriver plus tôt. Dès le lendemain, je fis partir les officiers pour leurs légions respectives, avec ordre de rassembler le plus grand nombre d'hommes et d'armes possible ; car il n'était resté qu'un très petit nombre d'officiers dans les légions qui, avec la meilleure volonté, n'avaient rien pu faire. Je m'arrêtai quatre jours dans les environs de Saint-Malo. M. de Plouère, chef de cette légion, arrivé deux mois avant moi, me dit qu'il pourrait rassembler d'un moment à l'autre 1000 à 1200 hommes braves et bien armés. Des raisons fortes me firent lui ordonner d'entretenir la bonne volonté de sa légion, et de ne la rassembler que lorsque je lui en donnerais l'ordre. J'aurais peut-être entrepris d'enlever Saint-Malo ; mais les ordres que j'avais, l'ignorance où j'étais encore de la délibération du conseil, que je savais qui avait dû être tenu par les généraux, la science certaine que j'avais de ne pouvoir être secondé par les légions voisines, qui n'étaient pas levées, me firent abandonner un projet auquel je comptais revenir. Je restai quelques jours dans les deux autres légions, que les officiers que j'avois envoyés commencèrent à former ; il ne manquait pas d'hommes, mais il n'y avait pas assez d'armes pour les armer, et il y avait très peu de munitions. J'engageai tous les officiers à prendre tous les moyens pour s'en procurer ; et ils en acquirent avec de l'argent, et, en faisant la petite guerre. A mon arrivée à Mordelles, à 3 lieues de Rennes, j'appris les résolutions prises au conseil. J'écrivis à M. de la Mongarède, je lui mandai que, toute cette partie de la division n'étant pas organisée, j'y resterais quelque tems, que je l'engageais de presser l'organisation complète des arrondissements de Vitré, de Fougères et de la Guerche, et de faire tout ce qu'il croirait nécessaire au bien du service et de la cause générale. Ce fut vers cette époque qu'il fut avec sept ou huit cents hommes en Anjou, qu'il battit, conjointement avec M. de Chatillon, les ennemis dans les landes de Segré ; qu'à son retour, surpris à Gennes, il repoussa les ennemis ; que le même jour les ayant rencontrés à Argentré, il les battit ; qu'il envoya M. de Limoeland, à la tête de 1300 hommes, au secours de M. de Frotté. Ce détachement marcha jusqu'à

Pontorson. Le général fit dire au commandant qu'il ne pouvait pas remplir son projet, il ramena son corps. M. de Bourmont ayant demandé du renfort à M. de la Mongarède, il fit partir le major-général avec 1,200 hommes qui prit Meslay conjointement avec M. de Bourmont. Au retour de ce détachement, M. de la Mongarède fit une fausse attaque sur Fougères, et vint attaquer Saint-Aubin-du-Cormier, y entra et fut repoussé ; il y fut blessé, ainsi que le major-général et M. de Cacqueray, chef de la légion de Vitré. Pendant ce temps, j'organisai quatre légions, et, dans ce pays où trois semaines auparavant il n'y avait pas un seul homme sous les armes, j'y laissai plus de 4,000 hommes. La légion de Mordelles prit un petit fort, où son chef M. Roger fut tué ; on y trouva des armes et des munitions. Il y avait de fréquents escarmouches, et la légion de Rennes venait enlever des armes et des munitions jusque dans les faubourgs. Je vous demande, Monsieur, si on peut dire que les insurgés d'Ille-et-Vilaine ne montraient pas la même ardeur, et que le chef était venu plutôt pour négocier que pour combattre. Je ne crois pas que ma manière d'agir soit une preuve de cette assertion ; vous dites : « M. de la Mongarède eut tout « l'honneur de la campagne. » Je ne le lui refuse point, et je rends justice à ses moyens : mais, avant de juger les hommes et de les faire voir sous un point de vue défavorable, il faut être instruit de la position où ils se sont trouvés, et ne pas leur supposer une opinion qu'ils n'ont jamais démontrée. Je me rendis à Vitré peu de jours après le 1er novembre, après avoir pris connaissance de l'état de ces trois légions que je trouvai nombreuses et bien armées. Je conférai avec M. de la Mongarède et le major-général sur les opérations à faire. Je leur communiquai le projet d'attaquer les sept ou huit bourgs et petites villes qui sont à l'est de Rennes, pour nous ouvrir une communication plus facile avec la division ; ils me représentèrent que tous ces lieux étaient fortifiés, qu'ils étaient instruits, qu'il y avait des armes et des munitions, et qu'étant de mon avis, ils devaient me prévenir que les soldats des légions de Vitré et de la Guerche avaient au plus 4 à 5 cartouches, et qu'ils manquaient de poudre ; qu'il serait imprudent d'entreprendre une expédition où on serait tous les jours aux mains avec les ennemis, sans avoir de munitions ; j'envoyai des officiers pour tâcher d'avoir de la poudre, et, au bout de quelques jours, non sans peines et sans danger, ils en apportèrent 200 livres qui coûtèrent fort cher. Sous prétexte d'une bénédiction de drapeaux, j'ordonnai de rassembler les légions de Vitré et de la Guerche à Argentré pour le 1er décembre, mon projet étant d'aller attaquer, dans la nuit du 1er au 2, le bourg de Baise. Dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, le 2me bataillon, marchant pour se rendre à Argentré, arrêta deux bourgeois de Vitré et une ordonnance du général l'Espinasse venant de Rennes, portant des dépêches à l'adjudant-général Chappuys, commandant à Vitré. On les amena à Argentré, et le chef du bataillon me remit les paquets. Je les ouvris, j'y trouvai une lettre à mon adresse du général l'Espinasse, qui me demandait si je voulais adhérer à la suspension d'armes jusqu'au 21 janvier, aux conditions que me proposait le général Hedouville, signées

par MM. de Châtillon, d'Autichamp et de Bourmont, et proposées à MM. Georges Cadoudal et de Frotté avec invitation de me rendre à Pouancé pour conférer avec tous les chefs royalistes des moyens de faire une pacification durable, à une époque désignée. J'assemblai mon état-major, et d'une voix unanime il fut convenu que je ne pouvais me dispenser d'y adhérer. Après avoir donné des ordres, établi les cantonnements conformément à la suspension, je me rendis à Pouancé avec M. de la Mongarède, le major-général et un aide de camp : tous les chefs étaient rendus, excepté les généraux Georges et Mercier. Dès le lendemain, il y eut un conseil des chefs principaux. On y agita différentes questions, je m'opposai à ce qu'on ne prît aucune délibération jusqu'à l'arrivée des généraux Georges et Mercier, ces deux divisions n'ayant aucuns représentants au conseil. Il fut arrêté que M. de la Mongarède, étant leur ami, partirait le jour même. Le cinquième jour, de très grand matin, il arriva avec le général Georges, le commissaire du Roi, M. Le Loreux, et M. de Cintré, chef de légion. Il y eut ce jour un conseil général, où assistèrent tous les officiers supérieurs. Il y fut déterminé d'envoyer à Angers MM. d'Autichamp, de Bourmont, de Limoeland, de la Roche-Saint-André et de Mac-Curtin. J'ignorais l'assemblée en conseil général, et c'est la seule qu'il y ayt eu. Vous dites cependant affirmativement à la page 439 du 27me livre de votre 4me volume : « Chatillon, d'Autichamp, Suzannet, voulaient « que tous fussent appelés au conseil, et que la pluralité des voix l'em- « portât. Frotté, Mercier, Bourmont, pensaient que de telles affaires ne « pouvaient être décidées qu'entre les généraux seulement, et qu'eux seuls « avaient droit d'entrer au conseil. Le comte de la Prévalaye, s'étant « rangé de l'avis de Châtillon, tous les officiers, sans distinction de grade, « prirent séance, etc... »

Vous avez été mal informé, Monsieur, je vais vous le prouver. Le général Mercier n'est jamais venu aux conférences de Pouancé, il serait arrivé avec le général Georges ; je n'ai donc jamais pu départir une opinion soutenue par MM. de Châtillon, d'Autichamp et de Suzannet, contraire à celle de MM. de Frotté, Le Mercier et de Bourmont. D'ailleurs, celui qui dit dans un conseil des généraux qu'un conseil militaire ne pouvant être une assemblée délibérante, il propose, en retirant son nom, de mettre le nom des autres chefs dans une urne, de tirer au sort, et que le nom de celui qui sortirait le premier serait reconnu général en chef, promettant de lui obéir ponctuellement, je dis que celui qui fait une pareille proposition ne peut pas être d'un avis diamétralement opposé ; or c'est moi qui la fis. Vous dites à la page 515 du 27e livre de votre 4e volume : « A Pouancé, Georges « avait eu un moment l'espoir d'être général en chef quand, à l'avènement « de Bonaparte, les chefs avaient senti la nécessité de lui opposer un gé- « néralissime et plus d'unité d'action dans leur parti : mais alors, tous vou- « lant l'être, personne ne le fut, etc. »

Vous voyez, Monsieur, que tous ne voulaient pas l'être. J'étais libre de me démettre de tous mes pouvoirs entre les mains de celui à qui le sort aurait donné le commandement en chef ; mais je ne pouvais désigner

personne ni engager les autres chefs à faire le même abandon. Cette proposition ne fut point prise en considération. Après le départ des commissaires pour Angers, les conférences furent transférées à Segré. Le 26 décembre, voyant que le conseil ne s'occupait de rien, je fus me reposer chez moi, près de Pouancé. Deux jours après, chacun s'en retourna dans sa division. Le 31 décembre, une ordonnance de M. de Bourmont m'apporta une lettre où il m'annonçait qu'il regardait tout rompu, que la suspension cependant ne l'était pas ; qu'il croyait néanmoins que je ferais bien de me tenir sur mes gardes. Je partis le lendemain et me rendis à mon quartier général, près Vitré. Très peu de jours après, je reçus une lettre du général Hedouville avec un passe-port pour me rendre à Candé le 13, où tous les chefs royalistes devaient se trouver et où il serait lui-même. Je me rendis à Candé avec un de mes adjudants généraux. Le 13 même, il y eut une conférence de tous les chefs avec le général Hedouville, où l'on ne termina rien. Le général partit le jour même pour Angers. Le lendemain, il y eut un conseil des chefs, auquel assista M. de Suzannet père, arrivé dans la nuit, venant de Londres et envoyé par son Altesse Royale Monsieur. Il représenta que le gouvernement anglais envoyait des canons, des armes, de la poudre et de l'argent ; qu'un amiral anglais croisait devant l'embouchure de la Vilaine, avec plusieurs bâtiments portant non seulement ce qu'on vient de dire, mais toute espèce d'habillements et d'équipements; que l'amiral attendait que les royalistes se présentassent sur la flôte pour recevoir ce débarquement. Il ajouta qu'il était autorisé par son Altesse Royale à assurer qu'elle ne tarderait pas à venir se mettre à la tête des royalistes avec des secours de tous genres. Il fut décidé que la division du général Georges recevrait le débarquement ; que les autres enverraient des détachements pour recevoir leur portion. Il fut convenu que, comme il n'y avait plus que sept jours pour attendre la fin de la suspension, chaque chef chercherait à éviter tout engagement.

Il était facile de voir qu'il y en avait dans le conseil des chefs qui penchaient pour la paix et qui disaient que, n'ayant ni argent ni munitions, ils ne pouvaient pas continuer la lutte ; qu'il y avait trop peu de temps jusqu'à la suspension pour recevoir à temps tout ce dont ils manqueraient. Je déclarai que j'étais prêt à recommencer la guerre ; mais que les légions de Fougères, de Vitré et la Guerche, n'ayant pas quatre cartouches par homme, il me serait impossible de soutenir la guerre, si les chefs vendéens faisaient la paix ; que je demandais de la poudre, et ne réclamais point d'armes dans ce moment pour les légions, qu'il fallait les distribuer aux autres de ma division qui en manquaient. Le général Georges promit d'envoyer le plus tôt possible armes, argent et munitions.

Avant de séparer le conseil, il fut convenu que chaque chef s'instruirait mutuellement des mesures qu'il aurait prises le 25 janvier. Nous partîmes tous le lendemain. En arrivant à mon quartier général, j'ordonnai à M. de la Mongarède d'aller avec la légion de Mordelles dans le Morbihan recevoir ce que Georges lui ferait délivrer ; et je lui donnai des ordres à faire passer aux chefs des autres légions, conformes aux conventions faites au

conseil. J'en envoyai de pareils aux légions de Fougères et de la Guerche.

Ne recevant aucune nouvelle, le 20 janvier, je levai mon quartier général et je me rapprochai de M. du Boisguy, instruit que le général commandant les ennemis dans cette partie avait intention de l'attaquer. Je restai dans la position que j'avais prise jusqu'au 23, et n'ayant point connaissance de M. du Boisguy, je pris le parti de me rapprocher de la division de M. de Bourmont pour être plus à portée de savoir ce que faisaient les chefs royalistes. Je vins camper au tertre qui touchait à la légion de la division de Bourmont, commandée par M. de Ménard. Dans la nuit du 24 au 25, je reçus une ordonnance de M. de Châtillon qui, par sa dépêche, m'instruisait que MM. d'Autichamp, de Suzannet et lui, avaient signé la paix ; que M. de Bourmont allait la signer ; qu'il m'en prévenait et Georges, et qu'il me priait d'en instruire M. de Frotté.

Sur-le-champ je rassemblai tous les officiers qui étaient avec moi. Je leur communiquai la dépêche. Il y eut d'abord division d'opinion ; je représentai que les légions de Fougères, Vitré et la Guerche, se trouvant dépourvues de cartouches, les cinq autres étant dans le même cas, et, de plus, incomplètes, faute d'armes, il me paraissait difficile de soutenir cette guerre, surtout les chefs royalistes de la rive gauche et de la rive droite de la Loire et M. de Bourmont ayant fait la paix ; que toutes les forces employées contre tous les royalistes allaient fondre sur nous ; que c'était exposer ce département à une ruine certaine, qui, depuis sept ans, avait été le théâtre d'une guerre qu'il avait soutenue avec honneur et dans laquelle il avait souffert des pertes considérables ; que nous étions tous maîtres de sacrifier nos vies, mais que nous n'étions pas libres de disposer du sort d'un grand nombre de familles, d'une population aussi nombreuse. M. Jubert, chef de bataillon, chr de Saint-Louis, d'une bravoure reconnue et dont la façon de penser n'était pas équivoque, et qui avait une grande influence dans les cantons de Vitré, la Guerche et Fougères, dit qu'il pensait comme moi, et qu'il fallait nécessairement faire la paix. Tous les officiers revinrent à son avis. Je fis partir ce jour même un de mes adjudans généraux pour aller trouver le général Hedouville à Angers ; il y arriva le 26. Tandis que j'étais occupé à envoyer un officier à M. de Frotté pour l'instruire que, quatre chefs ayant fait la paix, je venais de l'envoyer signer, à expédier une ordonnance à l'adjudant-général commandant à Vitré pour le prier d'instruire le général La Barolière, commandant en chef, que je venais de signer la paix, je le priais de faire cesser les hostilités dans le département ; que j'envoyais des officiers aux chefs de toutes les légions avec ordres de cesser toute hostilité, M. de Ménars m'envoya une ordonnance pour me prier de lui envoyer du renfort, étant aux mains avec les ennemis près la Gravelle. Entendant les coups de fusil, je venais de faire battre la générale pour n'être pas surpris. J'envoyai un officier dire à M. de Ménars qu'ayant envoyé signer la paix, je ne pouvais, sans manquer à ma parole, lui envoyer du secours, et que j'étais étonné que M. de Bourmont ne l'eût pas prévenu qu'il allait signer la paix. Vers midi, M. de Ménars vint à mon quartier, et me dit que pendant le combat il avait

reçu une ordonnance du général Bourmont, qui lui annonçait qu'il allait signer et lui ordonnait de suspendre toute hostilité, et que, d'après cet ordre, il avait cessé le combat, où il avait l'avantage.

Vous dites à la page 494 de votre 27me livre : « Vainement du Boisguy, évadé du château de Saumur, avait fait une diversion en faveur de Frotté ; il s'était joint à Pottier de Lescure, et tous deux avaient envahi la petite ville de Saint-James, etc. »

Ce fait est inexact. Il est bien vrai qu'il fut attaqué dans la commune de Parigne ; mais il était seul, et fut obligé de faire sa retraite faute de cartouches. Mon adjudant général revint le 28, et m'apporta une lettre du général Hédouville avec les conditions ; et, par cette lettre datée du 26, que j'ai entre les mains, le général me mandait : « Je vous accorde pour votre division les mêmes conditions que j'ai accordées au nom du premier Consul, à MM. de Châtillon, d'Autichamp, de Suzannet et de Bourmont pour leurs divisions respectives. » Outre cette lettre, qui prouve évidemment que M. de Bourmont avait signé la paix avant moi, puisque, s'il ne l'avait signée que postérieurement à moi, le général Hédouville ne m'aurait pas mandé qu'il m'accordait les mêmes conditions qu'à lui et aux trois autres chefs. Outre cela, mon adjudant général me dit qu'en arrivant à Angers, il avait trouvé M. de Malartic, major-général de la division de Bourmont, qui lui dit qu'il avait signé la paix. Aussi ai-je lu avec étonnement à la page 494 de votre 27me livre : « Mercier et Georges, forcés de souscrire à la paix, la signent en frémissant, le 2 février, et Bourmont la signe le 4, après beaucoup d'hésitation, etc. »

Voilà, Monsieur, l'exposé que je devais mettre sous vos yeux pour vous prouver que vous avez été trompé, et que par ma conduite je ne mérite nullement d'être présenté au public sous aucun des rapports où votre histoire me fait appercevoir. Si, faute d'occasion, je n'ai pas acquis de gloire, du moins j'ose me flatter de n'avoir jamais manqué à l'honneur, l'apanage d'un ancien militaire, ni à la fidélité que j'ai jurée à mon roi, que je respecte et que j'aime. Fort de ma conscience, il m'importe peu l'opinion que les personnes dont je ne suis pas connu auront pu prendre de moi après avoir lu votre histoire. Je vois avec plaisir qu'elle n'a point changé l'opinion de celles qui me connaissent. Mais il m'importe de détromper un historien très estimable qui, sur des rapports mensongers et fallacieux, a écrit des faits propres à me faire perdre l'estime publique. Je ne puis croire que ce fut son intention.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, Monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur.

CHARLES DE LA PRÉVALAYE,
Maréchal de camp.

Rennes, ce 20 may 1821.

Scepeaux et le général Hédouville [1].

« Personne n'est plus sensible que moi, mon cher citoyen, aux inquiétudes multipliées que vous avez sur mon compte, et aucunes circonstances ne pourront me faire oublier l'attachement que vous me portez. Vous m'engagez à aller me constituer prisonnier au seminaire ; de grâce reflechissez sur le conseil. Victime de ma bonne foi, j'irois de gayété de cœur courber mon col sur le tranchant de la guillotine. Comme vous avez le cœur extremement loyal, vous jugez celui de tous les individus selon les impressions du votre, et vous voullez faire rentrer chez moi une confiance qui ne peut plus y exister. C'est avec securité que je me suis evadé par la fenêtre de mon appartement, et si j'eusse voullû veritablement me soumettre à la barbare loi des otages, je ne me serois jamais décidé à executer un projet dont les suites pouvoient me couter la vie.

« Faites attention, mon cher citoyen, a la lutte des passions de nos legislateurs, et raisonnons politiquement. En calculant bien leurs opérations, il est demontré clairement que, ou le regime de Terreur existera encore une seconde fois en France, ou un gouvernement sage et moins passionné la dirigera. Si le premier l'emporte, toute la noblesse devient victime, de quelque calibre quelle soit, et moi, detenû au seminaire, ma mort devient certaine ; si le second ne donne pas le tems au premier de s'etablir et qu'il s'installe, la justice me remet dans mes droits primitifs.

« Ne vous laissez point abuser, l'on vous berce de l'idée que je commandois a Segré, *c'est faux*, j'evite la persecution et personne ne peut prononcer le contraire. Je suis tranquille, mais bien dans la ferme intention de ne pas me soumettre à une loi aussi atroce que celle des otages. Car pour l'eviter j'aimerois mieux me deporter moi meme dans le pays qui me conviendroit au risque de perdre mes biens ; je vai vous parler avec franchise, je prefére la mort au suplice des deportés par ordre du gouvernement. *Vous lirés un jour le détail des miséres que Pichegru et autres ont* eprouvé à la Guyanne française ; le recit seul vous feroit dresser les cheveux. Sur trois ou quatre cent deportés, il n'y en a pas trente qui existent ; lesquels malheureux sollicitent journellement la mort comme le seul adoucissement à leurs maux phisiques et moraux.

« Vous vous laissez encore entrainer à la pérsuasion que je serois seulement condamné à être pendant quelque tems en chartre ; desabusez-vous, mon ami, les progrés de l'Etranger sur notre territoire nous feront

1. Copie, certifiée conforme par le général Hédouville, « d'une lettre confidentielle du C. Scepeaux, écrite peu de jours avant sa fuite d'Angers, motivée sur le mandat lancé contre lui par l'administration centrale et les recherches domiciliaires faites pour l'arrêter. »

eprouver toutes les vicissitudes possibles, et je ne puis croire à une amelioration de sort.

« Raisonnons à present sur cette loi des ôtages : dans tous les cas, elle ne pouvoit m'être aplicable ; une garantie solennelle m'avoit-été donnée par le gouvernement actuel. Ma conduite prés des administrations devoit les garantir de mes vues hostiles. Car souvenez-vous de la quantité de fois que je me suis presenté au departement pour obtenir un passeport ; souvenez-vous-en meme tems des peines que je me suis donné pour établir la paix dans nos contrées, et vous jugerez alors de l'injustice que j'ai eprouvée, et de la confiance que je puis avoir dans de belles paroles.

« D'aprés la conduite regulière que j'ai tenuë depuis la soumission aux loix de la République, pourra-t-on s'imaginer que j'aye été le premier désigné, pour être jetté dans une prison, moi qui n'ai point de parent émigré et qui ai toute ma famille à Angers et en France ?

« D'apres ce detail, il faut bien vous convaincre que l'on en veut à mon existence ; car ma première inscription sur la liste des émigrés le prouve.

« D'aprés le traité du general Hoche, je devois être rayé deffinitivement ; bien loin de ça j'ai été maintenû sur la dite liste. Qu'elles-ont été les vuës du département, je les ignore : tout me donne à croire seulement, que l'on voulloit m'empêcher de sortir du département, afin de se saisir plus facilement de ma personne.

« Je sai comme vous, mon cher citoyen, que nous n'avons qu'un tems à vivre et qu'il faudroit le passer gayement ; mais je vous avouë que j'entrevois dans le lointain, que de longtems en France nous ne verrons de beaux jours. La république à laissé échapper ses momens de gloire ; elle a été un instant maitresse d'imposer des traités à toutes les puissances ; et elle n'a pas sû profiter de cet instant en etablissant son gouvernement sur des loix sages et organisatrices de l'ordre social.

« Quant un gouvernement est toujours devoré du désir ardent d'envahir et qu'à chaque instant il est armé du fléau de proscription, il touche à sa fin. Par cette marche tortueuse il dissemine ses forces, et les paralyse toutes.

« Nous voyons, dans les deux conseils, lutter toutes les passions ; les finances sont dans le délabrement le plus pitoyable, et la bombe est si pleine qu'il faut qu'elle crêve. Je ne puis presumer ce qu'elle enfantera ; mais j'ai bien de la peine à croire qu'elle acouche heureusement et quelle nous amène le siècle d'or.

« La confiance que j'ai en vous, mon cher citoyen, est au dela de toutes bornes, et si je pouvois trouver un endroit ou j'aurois la facilité de m'aboucher avec vous, je m'y rendrois de suite ; mais les communications sont si difficilles de tous les côtés que je crains bien d'être privé du plaisir de vous embrasser. Je ne sai encore quel pays j'habiterai ; celui où je sera le moins vexé sera celui que je choisirai.

« Je vous recommande les intérêts de ma pauvre detenue ; je lui ferai passer une pétition de ma façon ; prenez-en connaissance ; si vous la jugez d'un bon style, vous l'engagerez à la présenter de suite. J'ai bonne idée de

ladite pétition, et j'aime à croire que le résultat qu'elle produira sera des plus heureux.

Adieu, croyez à la sincérité des sentiments de votre ami.

SCEPEAUX.

II

Papiers de Benaben. — Mélanges.

(Fin).

Letourneau, Jean-Baptiste [1], d'Angers, Grand-Carme dans le diocèse de Poitiers, mort en mer le 10 septembre 1794.

Letresle de Kerbernard, trésorier de la cathédrale d'Angers, noyé à Nantes le 10 décembre 1793 [2].

Luzeau, Henri [3], sulpicien, tué aux Carmes le 2 septembre 1792.

Macé [4], prieur de Saint-Florent de Saumur, tué aux Carmes le 2 septembre 1792.

Magelle, François, vicaire à Ambillou, mort déporté à Burgos en 1794 [5].

Mahier, Louis [6], curé de Saint-Jean de Châteaugonthier, mort en prison à Évron.

Maillard, François [7], vicaire à Tigné, mort déporté en Espagne en 1795.

De la Maillardière [8], chanoine de la cathédrale d'Angers, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

1. Letourneau, Jean-Baptiste-Pierre, né à Angers en 1752, Grand-Carme de Vivonne, diocèse de Poitiers, prêta le serment de liberté-égalité. Arrêté en 1793, il fut condamné à la déportation et embarqué sur les *Deux-Associés* où il mourut de misère.

2. Il faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

3. Né à Luzé vers 1760. L'un des directeurs du séminaire d'Angers.

4. Prieur claustral de l'abbaye bénédictine de Saint-Florent-lès-Saumur. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur ce religieux.

5. Embarqué pour refus de serment sur la *Didon* et débarqué à Santander le 17 octobre 1792.

6. Mahier, Jean-Louis, né à Châteaugonthier en 1730, refusa le serment. Enfermé à Laval, dans la prison de Patience, le 9 février 1793, il fut transféré à Rambouillet le 22 octobre, puis à Évron où il mourut.

7. Embarqué pour refus de serment sur la *Didon* et débarqué à Santander le 17 octobre 1792.

8. Hulin de la Maillardière. Faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

De Maillé, François [1], guillotiné à Paris le 23 juillet 1794.

Malterre [2], curé de Notre-Dame de Chemillé, noyé à Nantes le 10 décembre 1792.

Marchais [3], curé de la Chapelle-du-Genêt.

Margarit, curé de Saint-Quentin-lès-Beaurepaire [4], noyé en 1793 [5].

Martin, Jean-Marie, curé de Pouancé [6], guillotiné à Poitiers le 18 mars 1794.

Menard, Claude, curé de Bournesseau, au diocèse de Poitiers, guillotiné à Angers le 1er décembre 1793 [7].

Menard [8], cordelier, fusillé à Angers le 16 décembre 1793.

Menard, Louis [9], curé de Saint-Léonard de Chemillé, mort en Espagne en 1796.

Metayer [10], récollet de Saumur, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Millet, René [11], vicaire à Saint-Remy de Châteaugonthier, mort en prison à Rambouillet le 1er août 1794.

Mondeau, Sébastien [12], de la Flèche, desservant à Cuon, guillotiné à Paris le 25 janvier 1794.

Moreau [13], curé du Pé, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Moreau, Joseph, vicaire à Saint-Laurent-de-la-Plaine, guillotiné à Angers le 18 avril 1794 [14].

Moriceau [15], prêtre de Ruillé, mort en Angleterre.

1. De Maillé, François-René-Alexandre, né à Vernantes, refusa le serment et se cacha dans le Saumurois. Arrêté, il fut conduit à Paris et traduit devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna à mort.

2. Maltère, curé de Notre-Dame de Chemillé depuis 1780. M. Port prétend qu'il fut condamné à la déportation par arrêté du 16 pluviôse an VI (!). Guillon dit, comme Benaben, qu'il fut noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

3. Marchais, Yves-Michel, d'abord vicaire, puis curé de la Chapelle-du-Genêt en 1763, directeur de la Société des prêtres de Beaupreau, refusa le serment et se cacha dans la paroisse. Il mourut dans une maison du bourg vers 1797 et « fut inhumé sans prêtre, mais avec l'assistance de toute la paroisse, qui récitait à haute voix le chapelet ». (C. Port.)

4. Depuis 1775. Il fut cousu dans un sac avec une religieuse et jeté à la Loire.

5. A Montjean ou à Nantes.

6. Je n'ai trouvé aucun curé de Pouancé qui portât ce nom. Le dernier curé s'appelait Bertrand. Dom Chamard commet la même erreur que Benaben.

7. Guillon dit qu'il fut condamné à mort par la Commission militaire des Ponts-de Cé.

8. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce religieux.

9. Curé de Saint-Léonard de Chemillé depuis 1775, déporté en 1792 pour refus de serment.

10. Dom Chamard le donne comme gardien des capucins de Saumur. Il faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

11. Millet, René-Barthélemy, né à Châteaugonthier le 28 septembre 1722.

12. Né à la Flèche en 1729. Arrêté dans les environs de Saumur où il se cachait, il fut conduit à Paris et déféré au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort. Dom Chamard l'appelle Maudet.

13. Curé de Notre-Dame-du-Pé, près de Précigné. Faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

14. Il avait été arrêté au commencement de mars 1794. (V. dans Dom Chamard, cit., les détails de sa mort.)

15. Vicaire de Ruillé, en Anjou, déporté à Jersey en 1792.

Morin, Antoine [1], guillotiné à Angers le 5 mars 1794.

Morinière, Etienne [2], curé du Coubouréau, guillotiné à Angers le 5 janvier 1794.

Morton [3], curé constitutionnel de Saint-Silvin, mort en prison à Angers le 1er mars 1794.

Moyelle, François [4], vicaire à Ambillou, mort en Espagne en 1794.

D'Orléans, Godfroy [5], guillotiné à Angers le 20 décembre 1793.

Ouvrard, Jean [6], fusillé à Saint-Florent en 1793.

Panay, Antoine [7], curé de Saint-Augustin-des-Bois, assassiné en 1794.

Papiau [8], récollet de Saumur, mort sur les pontons de Nantes.

Pasquier, Mathurin, acolyte de Segré [9], guillotiné à Angers le 10 juillet 1794.

Pasquier, René, curé de Saint-Sauveur de Segré [10], mort dans les prisons de Nantes [11] en 1794.

Pastourelle, Pierre [12], curé de Saint-Hilaire près Saumur, guillotiné à Paris le 28 octobre 1793.

Pavallier [13], curé de Saint-Michel-du-Tertre, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Péan, [14], ancien vicaire d'Aviré, assassiné.

1. Morin, Antoine-Luc, curé de Freigné depuis 1771. Dom Chamard le donne comme fusillé aux Ponts-de-Cé le 6 mars.

2. Morinière, Joseph-Etienne, desservant du Coubouréau, près Tiffauges. Il fut arrêté après le siège d'Angers.

3. Il était atteint de folie quand il mourut.

4. Moyelle, François ou René, refusa le serment, fut embarqué à Nantes le 21 septembre 1792 et déporté en Espagne.

5. Prêtre du diocèse de Poitiers. Arrêté à Thouars où il résidait, il fut conduit à Saumur et traduit devant la Commission militaire.

6. Simple diacre au moment de la Révolution, se cachait sur la paroisse de Saint-Florent. Des patriotes du lieu, l'ayant découvert, le fusillèrent. (V. dans Dom Chamard, cit. les détails de sa mort.)

7. Panay de Champotier, Antoine, né dans le Bourbonnais, d'abord vicaire à Villemoisant, puis curé de Saint-Augustin-des-Bois en 1784, prêta le serment, acquit nationalement son presbytère, se maria en 1793 avec une jeune ouvrière et renonça à toute fonction ecclésiastique le 6 frimaire an II. Les chouans le fusillèrent le 26 mai 1794, sur la lisière de la forêt de Bécon. (C Port.)

8. En religion P. Maximilien, né à Angers, entré dans l'ordre des Récollets vers 1750. Arrêté pour refus de serment et condamné à la déportation, il fut conduit à Nantes et mourut de misère dans la galiote hollandaise.

9. Guillon le donne comme prêtre de la paroisse de Sainte-Gemmes-d'Andigné.

10. Depuis 1774.

11. Dans la galiote hollandaise.

12. Pastourel de Florensac, Pierre-Hippolyte, né en 1750, curé de Saint-Hilaire-Saint-Florent depuis 1776, prêta le serment, qu'il rétracta lors de l'arrivée des Vendéens à Saumur. Resté sur sa paroisse après le départ de l'armée catholique, il fut arrêté, conduit à Paris et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le 28 octobre 1793, et non 1794, comme le dit M. Port.

13. Ancien curé de Saint-Michel-du-Tertre, à Angers. Faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

14. Péan, René-Charles, vicaire d'Aviré, prêta serment, fut élu curé constitutionnel de la

Pelletier, François, curé de Sceaux [1], guillotiné à Angers le 5 janvier 1794.

Pelletier, Joseph [2], chanoine de Saint-Just de Châteaugonthier, mort dans les prisons de Laval le 17 mai 1793.

Pelletier, Hugues [3], évêque constitutionnel de Maine-et-Loire, mort en 1795.

Perronneau, Jean [4], prieur-curé d'Artanne, guillotiné à Angers le 20 décembre 1793.

Petiteau, Pierre, vicaire à Aubernay [5], guillotiné à Angers le 12 janvier 1794.

Picherit, Pierre, aumônier de l'Hôtel-Dieu d'Angers [6], condamné à mort par la Commission militaire des Ponts-de-Cé le 1er décembre 1793.

Pinel, Antoine-Jacques [7], du diocèse de Nantes, condamné à mort par la Commission militaire des Ponts-de-Cé le 1er décembre 1793.

Pinot, Noël [8], curé du Louroux, guillotiné à Angers le 15 février 1794.

Plaichard du Tertre [9], vicaire à Gennes, mort en Angleterre.

Ploquin, Jacques, de la Daguenière [10], économe du séminaire Saint-Sulpice de Paris, guillotiné à Paris le 25 février 1794.

Poireau , ex-chapelain de la Possonnière, mort en 1793 [11].

Poirier, vicaire de Saint-Martin de Beaupreau [12], assassiné à Saint Florent-le-Vieil.

paroisse, puis maire de la commune. Il fut assassiné par les chouans, dans un champ, près de Louvaines.

1. Depuis 1786.

2. Né à Châteaugonthier. Il fut enfermé pour refus de serment dans la prison de Patience, à Laval, le 14 octobre 1792.

3. Né à Angers en 1729, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, curé de Sacé dans le Maine, puis prieur-curé de Beaufort, prêta serment et fut élu évêque constitutionnel de Maine-et-Loire. Il mourut le 5 avril 1795, dans un hôtel de la rue des Jacobins que je crois être celui qu'occupent actuellement les Frères des Écoles chrétiennes.

4. Perronneau, Jean-Joseph, d'abord vicaire à Saint-Médard de Thouars, puis prieur-curé d'Artannes en 1783, maire de la commune en 1790, refusa le serment et se retira aux Verchers. Dénoncé, il fut arrêté et conduit à Saumur, où on le fusilla. Benaben fait erreur en le donnant comme guillotiné à Angers.

5. Arrêté après le siège d'Angers.

6. Refusa le serment et se retira sur la paroisse de Chanzeaux où il fut arrêté après le siège d'Angers. Il monta sur l'échafaud en chantant le *Te Deum*.

7. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur cet ecclésiastique.

8. Né à Angers, d'abord aumônier des Incurables, puis curé du Louroux-Béconnais en 1788 (v. sur cet ecclésiastique la très intéressante brochure de M. le marquis de Ségur : *Une victime de la Constitution civile du clergé* (Paris, Bray et Retaux).

9. Il avait été ordonné prêtre en 1790, et fut déporté en Angleterre pour refus de serment.

10. Né à la Daguenière vers 1746.

11. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur cet ecclésiastique.

12. Refusa le serment et se cacha sur sa paroisse. Arrêté au moment où il sortait de sa retraite, il fut conduit à la municipalité. A toutes les questions qu'on lui posa, il répondit avec calme : « Je suis prêtre catholique, et jamais je ne trahirai ma foi. » Alors on se jeta sur lui, on lui arracha les ongles, et on lui coupa les mains, les bras, les jambes et enfin la tête.

Poitvin, François [1], curé de la Renaudière.

Pottier, Jean, vicaire de Bierné, assassiné [2].

Poulain de la Guerche, Germain [3], grand vicaire d'Angers, noyé à Nantes en 1793.

Pouliguain [4], chapelain de la cathédrale d'Angers, mort sur les pontons de Nantes [5].

Prudhomme, Joseph, religieux de la Trappe, condamné à mort par la Commission militaire d'Angers le 18 avril 1794 [6].

Queneau [7], curé d'Alonnes, tué aux Carmes le 2 septembre 1792.

Rangeard [8], curé d'Andard, mort le 31 mars 1797.

Renault [9], curé de Bocé, assassiné paroisse du Gué-Deniau le 2 janvier 1794.

Reneaume [10], curé de Dampierre, fusillé à Blois en 1793.

Renier, Louis [11], vicaire de la Trinité d'Angers, tué par les chouans en 1795.

Renou, François [12], cordelier des Anges, mort dans les prisons de Rambouillet le 7 août 1794.

Repin, Guillaume [13], curé de Martigné-Briant, guillotiné à Angers le 2 janvier 1794.

1. Poitvin, François-René, d'abord vicaire de Neuvy, puis curé de la Renaudière depuis 1777, refusa le serment, suivit l'armée vendéenne et mourut pendant la campagne.

2. Il fut massacré près de Laval par les domestiques d'un meunier qui lui avait donné asile.

3. Chanoine et grand chantre de la cathédrale d'Angers. Il faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

4. L'un des trois chapelains prébendés de la cathédrale d'Angers.

5. Dans la galiote hollandaise.

6. Il fut arrêté à Vezins, son lieu natal, où il s'était retiré après la fermeture de son monastère. Dom Chamard place sa mort au 28 mars.

7. Curé d'Allonnes depuis 1789.

8. Rangeard, Jacques, né à Angers en 1723, successivement précepteur, secrétaire du Chapitre de Saint-Maurice d'Angers, élu en 1752, de l'Académie d'Angers, où il se distingua par des vers peu dignes d'un prêtre, prieur-curé de Saint-Aignan d'Angers, archiprêtre d'Angers et curé d'Andard, député à la Constituante, prêta serment en même temps que l'abbé Grégoire, déposa ses lettres de prêtrise en 1793 et reprit cependant en l'an IV l'exercice du culte. Il mourut de mort naturelle en 1797. La réputation qu'il a laissée est celle d'un savant mais d'un mauvais prêtre. Ses inappréciables manuscrits (V. le Catalogue de la Bibliothèque d'Angers, par M. Albert Lemarchand), en même temps, mais encore plus peut-être que ses ouvrages imprimés, témoignent de sa haute intelligence et de sa vaste érudition et font par cela même juger avec plus de sévérité ses inqualifiables faiblesses, moins excusables chez lui que chez bien d'autres.

9. Curé constitutionnel de Bocé. Il fut assassiné, — je n'ai pu retrouver par qui, — au Petit-Gué, paroisse du Gué-Deniau.

10. Reneaume, Jacques, curé de Dampierre depuis 1753.

11. Renier, Mathieu-Louis, vicaire de la Trinité d'Angers, élu, en 1792, curé constitutionnel du Louroux, où il périt trois ans plus tard assassiné par les chouans.

12. Né à Azé en 1714, refusa le serment et fut enfermé dans la prison de Patience, à Laval, le 14 octobre 1792; il y resta jusqu'au 22 octobre de l'année suivante, époque à laquelle il fut transféré dans celle de Rambouillet, où il mourut.

13. Né à Thouarcé vers 1710, curé de Martigné-Briant depuis 1749, refusa le serment et se

Riban [1], curé de Saint-Lambert-du-Lattay, noyé à Nantes.

Robin [2], curé de Saint-Pierre d'Angers, noyé.

Robin, vicaire de Saint-Pierre-des-Echaubrognes, assassiné [3] le 11 août 1795.

Rogeron, Sébastien [4], curé de Saint-Saturnin, mort en prison à Angers.

Rousseau, Joseph [5], curé de Cossé-le-Vivien, mort en prison à Chartres en 1793.

Rousseau [6], curé de Trémentine, assassiné par une colonne républicaine.

Roussel [7], curé de Saint-Maurille d'Angers, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Roy [8], curé, fusillé au Marillais.

Rogné, André, curé de Congrier noyé, [9] en 1793.

Saint-Gilles [10], chapelain de la cathédrale d'Angers, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Saint-Sprée [11], mort sur les pontons de Nantes.

Saulou, Louis [12], chapelain de Miré, mort déporté en Espagne.

Sorin [13], curé de Cernusson, mort à l'affaire du Mans.

cacha chez une nièce, Mme Devaux, de Saint-Lambert-du-Lattay. Dénoncé, il se réfugia à Angers, et fut un jour arrêté dans le voisinage des carrières de Saint-Lezin.

1. Ribay et non Riban, curé de Saint-Lambert-du-Lattay de 1774 à 1785, époque à laquelle il donna sa démission. Suivit l'armée vendéenne, fut fait prisonnier à la déroute du Mans, et envoyé à Nantes où il périt dans une noyade.

2. Robin Claude, né en 1714, à Saint-Florent, dans une maison qui existe encore. C'était bien le plus fier original qui se pût voir, interrompant ses sermons pour, du haut de la chaire, crier à sa cuisinière le menu du dîner. En somme un bon vivant, joyeux drille, malin comme une chouette, la terreur de tous les chanoines angevins, et dont le fameux Besnard, (*Souvenirs d'un Nonagénaire*), raconte maintes anecdoctes drôlatiques. Ses manières débraillées ne sont guère à vrai dire celles qui conviennent à un prêtre; mais sa mort rachetà toutes ces drôleries, lesquelles, d'ailleurs, ne le poussèrent jamais à mal, et ne l'empêchaient pas de mieux valoir que certains engoncés jansénistes, vrai gibier d'enfer à mine de saint.

3. Près de la Papillaye, dit le ms. 612 de la Bibliothèque d'Angers. Il avait refusé le serment.

4. Curé de Saint-Saturnin depuis 1742, avait renoncé à toute fonction ecclésiastique le 18 mars 1791, ce qui ne l'empêcha pas d'être incarcéré quelques jours après dans les prisons d'Angers, où il mourut le 5 août de la même année.

5. Né à Cossé-le-Vivien en 1716, refusa le serment et fut enfermé dans la prison de Patience, à Laval, le 14 octobre 1792, et de là, le 22 octobre de l'année suivante, dans celle de Rambouillet, où il mourut.

6. Curé de Trémentines depuis 1784, refusa le serment.

7. Curé de Saint-Maurille à Angers, et doyen des curés de la ville. Faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

8. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur cet ecclésiastique.

9. A la Baumette, près Angers, croit-on.

10. Chapelain prébendé de la cathédrale d'Angers. Faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

11. Dans la galiote hollandaise, au commencement d'avril 1794.

12. Saulou, Michel-Louis, déporté en Espagne pour refus de serment, résidait à Oviédo où il mourut.

13. Né au Longeron, curé de Cernusson depuis 1786, mort dans la déroute du Mans.

Sourice [1], prieur-curé du Petit-Montrevault [2], mort en mer.

Suchet [3], curé de Saint-Michel-de-la-Palud d'Angers, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.

Tessier, René [4], vicaire à la Trinité d'Angers, guillotiné à Angers le 16 nivôse an II.

Thomas [5], aumônier de l'hôpital de Châteaugonthier, guillotiné à Laval le 21 janvier 1794.

Thubert, René [6], curé constitutionnel de Melay, fusillé en 1794.

Tortreau, Alexis [7], curé de Challans, guillotiné le 27 brumaire an II.

Tremblier de Chauvigné [8], chanoine de la cathédrale d'Angers, noyé.

Trillot, Pierre [9], 8 fructidor an IV.

Trimoreau [10], mort dans les prisons d'Angers le 29 brumaire an III.

Triquerie [11], chapelain des religieuses du Buron de Châteaugonthier, guillotiné à Laval le 21 janvier 1794.

Trottier, Jean [12], curé de Beaupreau.

Trouessard [13], curé constitutionnel de Fontaine-Milon, assassiné.

Veillon [14], curé de la Pouëze.

Verdier de la Sorinière [15], curé de Chaudefond, guillotiné à Paris le 23 juillet 1794.

Vergne, Dominique [16], curé constitutionnel de Beaufort, mort à la Guiane.

1. Prieur-curé du Petit-Montrevault depuis 1781.

2. Paroisse d'Angers.

3. Il faisait partie du convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

4. Né à Angers en 1765 ; refusa le serment et passa en Vendée où il se cacha. On le vit plus tard reparaître, au péril de sa vie, au milieu des prisonniers vendéens, les exhortant au moment du supplice. Les soldats de l'escorte l'insultaient et le rudoyaient ; finalement ils l'arrêtèrent.

5. L'un des *Quatorze martyrs de Laval.*

6. Thubert, René-Hippolyte-Louis, de Chemillé, curé constitutionnel de Melay, où il fut accueilli par le plus beau concert de huées et d'injures qu'intrus ait jamais ouï.

7. A Angers.

8. Né vers 1730. Faisait partie du convo des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

9. Curé d'Angrie depuis 1767, prêta serment et conserva sa cure jusqu'en 1795, époque à laquelle il fut remplacé par Gouin-Terrandière. Il vint alors habiter Angers où il mourut, — dans une maison du faubourg Saint-Michel, je crois.

10. D'abord maître de latin à la Psalette de la cathédrale, puis vicaire à Faye.

11. L'un des *Quatorze martyrs de Laval.* (V. dans Dom Chamard et Dom Piolin, cit., les détails de sa mort.)

12. D'abord vicaire à la Chapelle-du-Genêt, ensuite à Rochefort-sur-Loire, puis curé de Beaupreau en 1782, refusa le serment, suivit l'armée vendéenne et mourut dans ses rangs après le passage de la Loire.

13. Curé constitutionnel et membre du Conseil général de la commune de Fontaine-Milon, fut massacré par les Vendéens.

14. Veillon, Jean, né en 1728, curé de la Pouëze depuis 1771, mort de mort naturelle le 9 octobre 1791.

15. Du Verdier de la Sorinière, Jean, curé de Chaudefonds depuis 1772, refusa le serment.

16. Vergne, Dominique-Marie, né à Beaufort en 1757, vicaire en cette ville, prêta serment et fut élu curé constitutionnel de la paroisse en remplacement de Hugues Pelletier. (V. ce

Victorin [1], prêtre régulier, noyé à Nantes le 10 décembre 1793.
De Villemert [2], curé constitutionnel de la Chaussaire.
Vilnau [3], chanoine, guillotiné à Angers le 30 frimaire an II.

NOTE SUR LE *Rapport de Benaben.*

M. Chardon, comme je l'ai dit ci-dessus, a irréfutablement démontré que la partie du *Rapport* traitant de la prise du Mans était bien et ne pouvait être que l'œuvre de Benaben. La lettre VIIe de la *Correspondance privée* prouve en outre que ce passage a été, comme tout le reste du *Rapport*, rédigé d'après les lettres écrites à l'époque où les faits se sont passés. J'ajouterai que j'ai retrouvé dans les papiers de Benaben les *dernières épreuves* de l'ouvrage et que toutes les pages en sont corrigées de la main même de l'ex-commissaire civil.

On voit maintenant quelles... erreurs avait commises M. Port ! La haute impartialité de l'éminent archiviste et sa gracieuse aménité de caractère, — bien connue de tout le monde savant, — lui feront accueillir avec plaisir ces petites rectifications qui n'ont été inspirées que par l'amour de la vérité et le désir de voir à l'avenir M. Port ne plus oublier de lire dans un manuscrit tout ce qui peut contrarier ses idées et surtout de ne plus citer, — quelque utilité qu'il y puisse trouver, — le contraire de ce qu'il y a d'écrit.

Pour copie conforme,

A. LAUNAY.

Pétition du Peuple français au Conseil des Cinq-Cents.

Sur l'air : *Rendez-moi mon écuelle de bois.*

AU PRÉSIDENT.

Rendez-moi la noblesse et le Roi,
Le Clergé, la finance,

nom, ci-dessus.) Dès 1794, il rétracta son serment, et fut pour ce fait, en l'an VI, condamné à la déportation et transporté à la Guyane, où il mourut de la peste le 15 novembre 1798.

1. Victorin est son nom de religieux. Dom Chamard ne l'appelle pas autrement que « le P. Victorin. » Je n'ai pu trouver aucun renseignement à son sujet, sinon qu'il fut compris dans le convoi des 58 prêtres angevins envoyés à Nantes.

2. Richard, Claude, dit de Villemert, né en 1731, d'abord vicaire à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, puis curé de la Chaussaire en 1758, mort de mort naturelle le 14 novembre 1792.

3. Je n'ai pu me procurer aucun renseignement sur cet ecclésiastique, que je crois étranger au diocèse.

Rendez-moi les soutiens de la Loi,
Les héros qui deffendoient la France,
Et surtout, Citoyen, rendez-moi
La paix et l'abondance.

RÉPONSES SUBLIMES DU PRÉSIDENT.

Sur l'air : *Du Réveil du peuple.*

1er

Peuple français, d'où peuvent naître,
Et tes regrets et ton chagrin,
Ne vois-tu pas qu'il est beau d'être
Bien gueux, mais libre souverain,
Jouir de ton indépendance,
Toi seul tu te gouverneras,
Mais pour la paix et l'abondance,
Ça n'se peut pas, ça n'se peut pas.

2me

Ne vois-tu pas avec yvresse,
Au lieu des nobles d'autre fois,
Ces nobles de nouvelle espèce ;
Au lieu d'un n'as tu pas cinq Rois ?
Dans toute leur magnificence
Au Luxembourg tu les verras,
Mais pour la paix et l'abondance,
Ça n'se peut pas, ça n'se peut pas.

3me

Du clergé que pourrois-tu faire,
Tu n'a plus de religion,
Quant à l'argent pour satisfaire
A ta folle prétention,
A la première circonstance,
Nous te ferons d'autres mandats,
Mais pour la paix et l'abondance,
Ça n'se peut pas, ça n'se peut pas.

4me

Un juge autre fois faisoit pendre
Chaque voleur bien convaincu,
Mais à présent l'on a beau prendre,
On est pendable et non pendu.
Ainsi sans craindre la potence,
Peuple libre, tu voleras,
Mais pour la paix et l'abondance,
Ça n'se peut pas, ça n'se peut pas.

5me

Tu voix que le Sénat s'applique
A te rendre content, joyeux,
Il ta donné la République,
Que diable veux-tu donc de mieux ?
Tous les ans en réjouissance
Dans la crotte tu dansseras,
Mais pour la paix et l'abondance,
Ça n'se peut pas... Tu n'lauras pas.

Vte B. D'AGOURS.

Le Régent sous le Directoire

Division.
Secrétariat
Dépenses

Paris, le 23 fructidor, an 7e de la République française, une et indivisible.

Le Ministre des Finances au Mini tre de la Guerre.

La décision du Directoire exécutif, mon cher collègue, dont copie est ci-jointe, vous autorise à ordonnancer 1,500,000f en effets de Commerce.

Celle du 8 de ce mois vous a accordé 500,000f en pareilles valeurs.

Ces deux sommes doivent être payées au citoyen Vanlerberghe, pour completter les 4 millions qui lui assurent son traité du 4 vendémiaire courant, et dont vous m'entretenez par votre lettre du 20 fructidor.

Le principal motif qui a déterminé le Directoire exécutif à autoriser ces payemens, est le retirement du diamnat dit *le Régent*, déposé à

Amsterdam, et que, dans les circonstances actuelles, il est prudent et pressant d'en retirer.

Veuillez en conséquence, mon cher collègue, expédier, sans le moindre délai, au citoyen Vanlerberghe, vos ordonnances jusqu'à concurrence de 2,000,000tt. Je recommande à la Trésorerie leur prompt acquit, ainsi que les mesures et précaution à prendre pour assurer l'exécution du traité du 4 vendémiaire en ce qui concerne la réintégration du Régent.

Salut et fraternité [1],

R. LINDET.

1. En marge : Renvoyé au citoyen Astier.

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

Saint. — Imp. Vissent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

La journée du 10 Août racontée par un révolutionnaire

Prévenu que le 6 il était parti du château des Tuilleries, dix huit mille lettres, pour les nobles et pour tous les signataires militaires de la pétition contre le 20 juin, ainsi que pour tous les sursis qui par congé étaient épars à 29 lieues à la ronde de Paris, pour garder les moissons ; et que ces lettres enjoignaient à ces derniers d'être à Paris le 11 au plus tard, sous peine de punition corporelle;

Instruit par des renseignemens certains des sourdes menées de la cour, des perfides projets de Vaublanc et Lafayette qui voulaient marcher sur Paris ; et, convaincu qu'il n'y avait que le 10 pour sauver la patrie, j'engageai la section des 15/20 à arrêter sur ma proposition que le 10 nous marcherions sur le château ; et qu'après avoir saisi les ennemis de l'État, les pièces de conviction à la main, nous les traduirions devant l'Assemblée nationale pour les juger.

D'après cet arrêté connu sur le champ de toutes les sections, ses dernières envoyèrent chacune deux commissaires à la commune pour prendre les rênes de l'administration. Dans cet intervalle se présentent chez moi Alexandre et Westerman qui, tous deux instruits des faits, m'offrirent, le premier, de s'emparer des Thuileries par le pont tournant ; le second, de prévenir les sections du Panthéon et autres. Ils sortent et vont reconnaître les lieux et les dispositions des divers quartiers.

N'entendant point battre la générale à minuit, comme nous l'avions arrêté, Westerman et Rossignol reviennent me trouver au fauxbourg. Alors nous fesons exécuter l'arrêté. Aussitôt le tocsin sonne et la générale bat.

A cinq heures du matin, il n'y avait encore d'assemblé que le seul bataillon des 15/20 dont j'étais le commandant. Mes ordonnances à pied étaient obligées de passer l'eau pour entretenir la communication avec le fauxbourg Marceau, qui n'avait aussi qu'un bataillon.

Les Patriotes me pressaient vigoureusement de partir ; je leur déclarai que je ne partirais qu'avec 3 bataillons, et que j'aimais mieux périr seul que d'exposer celui que je commandais.

Au milieu de ce conflict arrive le bataillon des Minimes. Son commandant, le capitaine Laboureur, chevalier de Saint-Louis, ancien commandant du guet, m'annonce que conformément à l'arrêté de sa section porté la veille à l'Assemblée nationale, il vient s'opposer à ma marche.

Il harangue les grenadiers et les soldats qui le suivent ; et eux d'abbandonner leur chef et de se mettre dans les rangs du bataillon que je commande.

Le commandant de Montreuille refuse également de marcher; mais bientôt forcé par son bataillon, il est obligé de me suivre.

J'apprends en ce moment que le bataillon Montmartre marchait sur la Bastille. J'expédie soudain une ordonnance à Alexandre qui s'ébranle aussitôt avec ses forces. De là, sans perdre de tems, je marche sur la place de la Bastille, je m'empare du magazin de l'Arsenal et je distribue mes forces ainsi qu'il suit :

Un bataillon avec deux canons formant ma gauche et marchant par les quais, pour me défendre tant contre les bataillons de l'île Saint-Louis, de Saint-Étienne et des Thermes de Julien, qui s'étaient prononcés contre la journée du 20 juin et la déchéance du Roi que nous avions demandée, que contre le général Mandat qui se proposait de nous prendre en queue.

Un second bataillon à ma droite, également avec deux canons, pour s'opposer aux sections des Petits-Pères et des Filles Saint-Thomas.

Je reste au centre avec mon bataillon et celui de Montreuil que je divise en deux colonnes, dont l'une marche par les rues Antoine, place de Grêve et Jacques de la Boucherie, Saint-Germain-l'Auxerrois, le Cloître et le Louvre et l'autre par les rues Honoré, de Chartres, jusqu'au Carrouzel.

Dans cette disposition et les troupes étant en marche, s'offrent à ma rencontre deux officiers municipaux accompagnés de fusilliers. Ils m'annoncent que la commune m'a nommé général, et qu'elle me somme de me rendre dans son sein, pour me concerter avec elle. Après plusieurs refus d'accepter, le président me dit que deux minutes perdues pouvaient aussi perdre la chose publique ; que j'étais nommé d'une voix unanime, et que je ne pouvais refuser sans trahir la patrie.

Pressé de toutes parts, j'accepte provisoirement et à condition que ce ne sera que pour 6 semaines. J'envoie un ordre à Alexandre pour qu'il prenne le commandement de l'expédition. Je force chaque section à m'envoyer six ordonnances pour communiquer avec elles : j'ordonne aux adjudans de venir prendre mes ordres. Je mets l'Assemblée nationale à l'abri de tout danger, la trésorerie, les caisses, la monnayé et les prisons en sûreté.

Enfin l'armée du peuple est en face de ses ennemis. Les Suisses feignent de jetter leurs cartouches, la garde nationale de les ramasser, lors qu'une décharge de mousqueterie, partant du rez-de-chaussée du château, porte une mort multipliée sur nos premiers rangs : Nous ripostons vigoureusement mais sans succès, puisque les Suisses sont à l'abri de nos coups, et qu'au contraire le terrein du Carrouzel, incliné vers le château, leur offre le choix de leurs victimes.

La garde nationale qui n'essuye que des pertes, est obligée de céder; les braves Marseillais ont le même sort. Les Suisses ont un moment le dessus et nous prennent deux pièces de canon, lorsque le commandant Alexandre se présente avec sa troupe par la rue Nicaise. Les Marseillais reviennent à la charge du côté du Louvre, du côté du Guichet; et bientôt, secondés par la gendarmerie à cheval, qui entre par le petit Carrouzel, par deux compagnies de canoniers qui se présentent par la rue Nicaise,

enfin par le fauxbourg Antoine, ils retournent au combat ; et, malgré la décharge des canons de quatre qui les accueillent, leur tuent beaucoup de monde, ils se précipitent au travers des boullets, des balles et du feu sur le château, en immolant tout ce qui résiste à leur passage.

Les Suisses, pressés de toutes parts, sont obligés de céder et de fuir à leur tour. Tout ce qui est pris les armes à la main essuye la vengeance du Peuple. C'est par leur entière défaite que se terminèrent les opérations militaires et cette journée si fameuse dans les annales de notre Révolution.

SANTERRE.

Pour copie conforme

GEORGES.

Journal de route d'un vainqueur de la Bastille envoyé en mission par le patriote Palloy.

Le *patriote Palloy,* aujourd'hui bien connu par les études publiées il y a quelques années par M. Victor Fournel, était un intrigant sans conviction et sans orthographe, qui exploita la Révolution, en vendant aux administrations révolutionnaires des reproductions de la Bastille, fabriquées avec les matériaux de l'ancienne prison d'État, qu'il avait été chargé de démolir. Sous couleur de patriotisme, il avait organisé une bande d'Apôtres de la liberté, qui, en réalité, n'étaient que des commis voyageurs, chargés de vendre de petites bastilles. C'est le journal d'un de ces Apôtres, cabotin inconnu du nom de Le Gros, que nous publions aujourd'hui, en le faisant précéder de la note que Palloy remettait à tous ses missionnaires avant leur départ. Note et Journal proviennent des papiers de Palloy.

I

DÉPARTEMENT DE PARIS

Messieurs,

J'ay l'honneur de députer auprés de vous, mes Concitoyens, mes amis, et frères d'armes qui ont bien voulû parcourir l'Empire français. Je les charge de vous offrir les objets que je vous ai annoncé pour devenir un gage d'union entre tous les départemens et entre tous les Français amis de la Liberté. Ils se chargent avec plaisir, de retour de leurs missions, d'être mon organe auprès de vous, daignez, Messieurs, les récévoir comme

mes interpretes, et agréer les sentimens respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre trés humble et tres obeissant serviteur,

PALLOY, patriote.

ÉTAT DES OBJETS PRÉSENTÉS AU DÉPARTEMENT DE PARIS, COMME AUX 82 DÉPARTEMENTS

Le modele de la Bastille, d'une des pierres de cette forteresse garnie de grilles, et enrichi de tous ses accessoires suivant la description cy jointe et rempli d'inscription.

Un plateau fait d'une des portes garni d'une ronde de fer.

Une dalle portant Louis XVI, roi des François, en relief.

Un plan exact de cette forteresse encadré.

Un tableau représentant tous les transparents mis sur les décombres de la Bastillle, le 18 juillet 1790, encadré.

Un tableau représentant le tombeau élevé au cimetière Saint-Paul, où sont renfermées les victimes trouvées dans les cachots de la Bastille, pareillement encadré.

Un tableau ayant un dessein d'un projet de piramide à élever à Nancy, encadré.

Deux cuirasses.
Deux boullets.
Une calote de chapeau.
} Ces objets trouvés dans les décombres de la Bastille.

Une collection des procés verbaux des électeurs de 1789, ouvrage en trois volumes par M. Duverrier.

L'insurrection parisienne ou histoire de la Bastille, en un volume, par M. Dussault.

La vie de M. Latude, prisonnier d'État, en deux volumes.

Une brochure rendant les détails exact sur la Bastille.

PLUS AU DÉPARTEMENT DE PARIS SEULEMENT

Le relief de Mirabeau sur une des pierres de la Bastille, avec inscription.

Le tableau du dessein du mosolé de Mirabeau, élevé à Saint-Eustache.

L'inscription sur une dale des cachots, de tous les membres qui composent le departement de Paris.

OBSERVATIONS

APRÉS AVOIR FAIT DÉBALLER LES CAISSES, VOIR SI LES BASTILLES SONT ENTIEREMENT GARNIES DÉHORS

EXTÉRIEURS

Composées de 50 grilles les crochets à chaque croisée.

Les deux pont-levis avec chaînes.

La porte à deux venteaux et l'imposte.
La plaque de la grande inscription.
Celle de carton des officiers de chaque ville à mettre.
La Plaque noir du dévant et de celles des huit tours.
Une capitulation en parchemin.
L'échelle de M. De la Tude, à la tour du Trésor.

Dessus les tours.

De 15 canons.
De 15 barils.
De 15 paquets de boulets.
Un drapeau, ou est une couronne civique, le nom du département.
La sainte Barbe garnie de poudre.
Deux tampons avec les soupiraux de canons.
Une bougie venant d'un cierge de la chapelle.
Quatre pierres et les écrits, qui vienne du créneau démolie.
Quatre guerittes du bois des encienne guéritte.
Huit souches de cheminées.
Huit tourelles des escaliers.
Huit conduitte d'eau.

INTÉRIEURE.

Cours des cuisines.

Un angard sur poteaux.
Une petite baraque pour le garde-manger.
Un puit, garni de ses arcboutans et de sa poulie.
Un peron.
Un billot de justice.
Un poteau de fer.
Un crampont de fert.
Une torture de corde.
Une croix de saint André en fert.

ÉTAT MAJOR.

Deux souches de cheminées.
Une cloche d'horloge.
Un crochet.
Un colombier, un trémié en saillie.

GRANDE COUR. — *Intérieurs.*

Un corps de garde.
Une bibliotheque.
Une grille a deux linteaux.

Un carcan et deux anneaux.

Un banc et deux consols.

Un peron de la chapelle.

Un peron de l'état major.

Une rampe de l'escalier de l'état major.

Un cadran marquant cinq heures et demie, soutenu par deux prisonniers enchainés.

Une fleur-de-lis.

Une inscription qui marque que cest M. Fantiere qui a fait caution le tas major.

Les marches des archives.

Une cremaillere en torture de fert et une chaîne de fert, suplice soidissant dun grand prince.

Un reservoir.

Un tampon et son anneau.

Deux crampons.

Une échelle de mesure.

Attention.

Que le nommé Le Gros qui l'accompagnera dans son voyage soit muni des outils necessaires.

D'oter le couvercle de la caisse, et la partager ensuite.

On posera la Bastille sur son plateau.

Faire tous les racordemens necessaire.

De faire en sorte qu'il ni ai pas beaucoup de curieux, lors du decaissement.

De voir dans la paille si les grilles sont tombées.

De ôter la poussiere avec un petit houssoir.

De mettre le petit paquet de poudre près la sainte Barbe.

De poser le drapeau dans une des tours nommées la Bassinière, et ou il y à un trou pour le récévoir.

De semmer des petits morceaux de pierres, oprés les créneaux qui sont demolis.

De mettre la corde proche la potance.

De mettre le cierge près la chapelle.

Objection.

Étant arrivé à chaque departement, ainsi qua chaque Directoire, le voyageur prononcera son discour, et il demandera les noms des officiers du Directoire composant le corps de chaque departement.

Il demandera aussi les noms des officiers de chaque corps de District.

Il laissera son pouvoir à chaque département, et aura soin de prier qu'on lui en donne un récépissé, sans cepandant paroitre le demander, et ce qu'a la fin de l'Assemblée.

Demander une recommandation de departement en departement, ne pas trop entrer en matiere de conversation, eviter toutes discution, écouter avec attention et suivre leurs raisonnements patriotique, ne rien échaper de *tous ce qui peut être utile à la chose publique, et aux intérêts de M. Palloy.*

De veiller a la conduite de l'ouvrier, faire attention qu'il ne reçoive directement ni indirectement, et le soulager dans le cours du voyage si faire se peut.

Que le voyageur ait soin d'expliquer pour ne pas mettre en erreur aucuns departements ni Directoire, sur le desir qu'auroit éü M. Palloy, de leur envoyer un modele semblable à celui qu'il a presentée à l'Assemblée nationale, qui auroit été un objet de prés de 4,000 fr.; mais que le modele est fait des vestiges de la Bastille, c'est à dire modélé en mortier broillées de materiaux provenant de la demolition, rassemblée et malgamée en plâtre que tous les accessoires y annexées tant grilles que portes, et autres petits details proviennent de ces mêmes debris.

Beaucoup d'excuses a faire par le retard de l'envoy qui auroit fait plus deffet dans un tems plus serin, mais la quantite et l'hommage qu'il falloit faire aux representant de la nation, cette pièce a causé seule un tems considerable a finir.

Les objets que tous les voyageurs récéuront en leur noms, postes restantes, et qui leur sera adressé par un de leur amis, ce paquet sera pour être distribué aux membres du Directoire des Districts.

Il renverra la petite carte qui sert d'épitaphe, ou il la gardera, à l'effet de ménager le port de lettre.

Il m'écrira à chaque arrivé dans les départements pour connôitre l'esprit de celui dou il est sorti, et leur patriotismes d'aprés la récéption.

La 1re caisse contient la Bastille et tous ces accessoires.

La 2e caisse contient le plateau, sur lequel est gravé le portrait du Roi.

La 3e caisse contient deux desseins encadrés, l'un représentant le tombeau des victimes, trouvées dans les cachots de la Bastille.

L'autre representant le projet d'une pyramide pour être élevée à Nancy.

Un tableau sous verre representant trois portraits du Roi, M. De la Fayette et M. Bailly.

Le bouquet du Roi.

Le bouquet presentée a l'Assemblée nationale.

Un boulet et une cuirasse.

Trois volumes des procés-verbaux de nos électeurs.

L'histoire de la Bastille en un volume.

La vie de M. De la Tude en trois volumes.

Un plan de la Bastille dans un étui de fer blanc.

Un petit paquet contenant des objets pour la Bastille.

Des journaux en prospectus par M. Bayart.

Une note pour une demoiselle qui offre un musée.

C'est deux derniers objets ne me regarde pas. Je m'en suis chargé qu'a la priere qu'on m'en a faite.

II

Relevé général de tout ce qui sest passée lespace de ma mission dans les departements.

ARTICLE PREMIER

Party de Paris le 4 novembre 1790 pour Meullun.

Arrivez a Meullun je me suis fait annoncer au Departement après lequel je my suis transporté a fin dy remplir la mission dont jetois chargé par le sr Palloy.

CÉRÉMONIE

Dans la grande sale de lévêché lont fit ellevez un espece de pied déstal pour posé leffigie du modelle de la Bastille ainsi que les autres objets que composoient lenvoye, après quoi le departement en corps et la municipalité et le district son entrez a compagnez de la garde nationnal. Chacun ayant pris place, Monsieur le president du Departement fit part a lassemblée de la lettre de M. Palloy et de mon pouvoir, après lequel le président me remit la parole afain de pronnoncer mon discours. Ce discours prononcer lon dressa proces verbal que jai signé dont M. Palloy est nanty. Le peuple a beaucoup aplaudy au patriotisme de M. Palloy. Restez a Mellun un jour pour attendre de largent de M. Palloy, arrivez a Mellun le 4 décembre. Reçu le 5 un assignats de deux cents livres de Monsieur Palloy par M. Larbatutrien et party le 6. — De Paris, 10 lieux, 10tt..... 10tt

Pour séjour..... 9

19

Arrivez a Auxerre, je fut me presenter au president du Departement et lui ait demandez que la cérémonie se fasse le lendemain. Il rendit compte de ma demarche au Departement, le Departement en donna avis a la municipalité et de consert ensemble affaint de mettre plus de pompe a remis la cérémonie au surlendemain. Je fus obligé de souscrire a leur patriotisme.

CÉRÉMONIE

Daprès cette arretez la général batty le sur lendemain affin de faire assemblé la garde national et puis lassemblé en suite affin dannoncer cette fête au peuple. Sur les dix heures je me suis presentéz au Departement affin de mettre tout en état. Le tout finy, le Departement, la municipalité, le distric et la garde nationnal entroient dans la grande salle des seansce, au bruit du canon et de la musique militaire. Lon sorty de cette chambre dans le plus grand ordre, la Bastille couverte portée au millieu du Departement et de la municipalité. Rendu a lhotel de ville lon fit vollé le drapeau au dessu et je la découvrai. A linstant un crie de liberté sest élevé la le canon dacord a ce criese fait retentir les air daprès ce longt Représenta

la Bastille au Département toujour dans le même ordre. Rendue au lieu ou elle devoit être placer, Monsieur le president du Departement fit lecture de la lettre de Monsieur Palloy et de mon pouvoir, apréslequel M. le president me remit la parolle affin de prononcer mon discour. Mon discourt prononcer, M. le president, le procureur général sindict demanda quil soit fait des remercimens a M. Palloy. Lon dressa procès verbal que cest MM. mondit qu'il enverroit a M. Palloy avec une letre de remerciment.

Avant la ceremonie et aidant a deballée la Bastille, un clout de la caisse me traversa le pied, ce qui me fit rester un jour de plus.

Arrivez a Auxerre le 7, resté le 8, la cérémonie le 9, le 10 aubligé de rester par blessure, le 11 party de Melun a Auxerre 29 lieux..... 29tt
Pour sejours a 9tt 27

56

Arrivez a Digeon, je fus trouvé le président du Departement. Il me fit lhonneur de me dire que lon mattendoit et que les affiches etoient prestre et possées, apres quoi il me presenta au Departement et ils déliberoient que la cérémonie seroit pour le lendemain onze heures et lon fit posser les affiches.

CÉRRÉMONIE

Ce fut dans la grande sale du Palais des Etas que le lendemain sassemblerent le Département, la municipalité et le distric, la garde nationnal. Lorsque chacun eut pris place jai decouvert le modelle de la Bastille, après lequel M. le president du Département fit lecture de la lettre de M. Palloy et de mon pouvoir. Monsieur le president me remit la parole afin de pronnoncer mon discourt. Mon discourt pronnoncer, M. le president la reprit pour y repondre et la remit ensuitte à M. le procureur général sindic qui demanda qu'il soit votté a Monsieur Palloy les remerciments qui est du a son patriotisme. Tous les discours fur vivement aplaudy. La garde nationnal demanda que la Bastille soit prommené dans toute la ville affin quel soit connu de tout le peuple. Le Departement arreta daprès cette demande que laprès midy la garde nationnal sassembleroient. A cet effet des aplaudissement redoublerent et lon demanda limpression des discourts.

Laprès midy le Departement se rendit avec la garde nationnal au Pallais et lon sorty avec la Bastille au bruit de la musique militaire. Cette tourné dura deux heures et lon termina la ceremonie en esposant la Bastille dans le Departement affin que tout le peuple puissent lallez voir. Lextrait des procès verbaux sont entre les mains de M. Palloy. Arrivez a Digeon le 13, le 14 la cérémonie. La fatigue ayant empiré la blessure du pied me fit rester le 15, 16, 17. Et je party le 18.

Dauxerre a Dijon 35 L..... 35tt
Pour sejours a 9tt..... 45

80

Arrivez a Macon je fait scavoir mon arrivez au Departement et vais my

presentez, ils avoient deja aprie ce qui setoit fait a Digeon. Ces MM. mon prier de remettre la cérémonie au lendemain ; etant logé très petittement qu'il leur seroient nécessaire de preparer un logement ou lon puisse faire cette cérémonie avec solennité ; ne pouvant faire autrement la cérémonie n'eut lieu que le lendemain.

CÉRRÉMONIE

Dans la plus grande salle de lévêché cest assemblée le Departement, la municipalité, le distric et les officiers de la garde nationnal. Nayant de place plus grande le peuple ne fut pas témoin de cette cérémonie, mais lon ny a remedié en promenant la Bastille dans toute la ville, après quoi elle fut deposée a lhotel de ville affin que le peuple puissent la voir a son aise. Les discourts se sont dit dans le même ordre que les autres et lon me promis denvoyer le procès verbal a M. Palloy avec une lettre de remerciment.

Arrivez a Macon le 21 matin, restez le 22 pour la cérémonie, party le 23.

De Digeon a Macon 33 lieux.....	33lt
Pour sejours a 9lt.....	18
	51

La Société des amis de la Constitution de Macon mont affilier a leur ditte Société et mon chargé devotte des remerciments a Monsieur Palloy.

Arrivez a Lion je me suis presenter au Departement qui etoient assemblé en Département mon arrivez a semblé les flattés. Lon avoit déja fait préposé un pied destal affin de posser la Bastille et les autres objets attenant a lenvoye. Ils me demanderent de quel maniere les autres Departement setaient comporté a cette egard et quel espece de pompe l'on avoit fait pour le monument. Je leur rendy compte de la maniere que les Departements lavoit reçu daprès lobservation et les affaires qu'ils avoient a terminées pour linteret public. Ils ont deliberer que la feste ne pouvoit avoir lieu que le dimanche vue quil etoit bon que le peuple soit témoin de cet cérémonie et de plus que leur affaire ne leur permettoient pas avant. Comme jattendois de l'argent de vous je ninsista point a remettre la fête au terme qu'il me demandois.

CÉRRÉMONIE

Le jour désigné le Departement fit mettre la garde nationnal sur pied affin de mettre toute la pompe que merite cette envoye patriotique et le magestueux dune ville comme Lyon, le Departement fit possé dans la cour de lintandant des tentes, crainte du mauvais temps, de sous ces tentes repossoit lenvoye de M. Palloy. Le Departement cest ensuitte assemblée et 6,000 hommes de garde nationnal sont venu cherché le Departement et la municipalité. Après que lon eut fait une party de la ville dans le plus grand ordre lon se rendit au Departement : la garde nationnal formoient le cercle et le peuple lentouroient affin dentendre les discours. Les discourts setoient fait dans la forme cy dessu et le Departement me promit denvoyer a M. Palloy copie du procès verbal fait à cet effet.

Me trouvant sans fonds je fus obligée de rester en attendant que M. Palloy men fasse passée. Lasse dattendre et ne voyant pas venir d'argent jecrivit a M. Palloy et je recu une lettre qu'il avoit envoyer a Valence avec 200tt. Ne pouvant pas me transporté a Valence, faute dargent, jécrie au directeur de la poste aux lettres quil me fasse passé ce qui etoit a mon adresse et les fonds que M. Palloy me faisoit passée. Je fus des plus surpris davoir une reponse que M. Palloy navoit point envoyer dargent mais une lettre qu'il me fit passé sur le champs. Jen recris a M. Palloy et au bout dun longt espace de temps je recus deux cents livres avec commission d'aller en Corse. Comme jetois logé lespace de ce temps dans la maison du commandant de Lion, le 25 decembre il me parla d'une arrestation qu'il avoit affaire cette nuit la, il me dit que si je me portois bien il seroit bien aise que je laccompagnasse.

Comme de cet arrestation dependoient la tranquilité des citoyens, transporté par mon patriotisme je lui dit que je veux y aller avec lui. Voyant mon devoument il me temoigne le plaisir que cela lui fait et nous partons, il etoient alors près de minuit. Nous nous rendons dans une chambre ou etoient assemblées une party des officiers municipaux, de là nous nous rendons dans une autre chambre ou étoient assemblée 200 garde nationnaux. Après avoir prie des renseignement sur leur et le momment ou il faudroit se rendre chez le quidam, nous retourname retrouvez les officiers municipaux après avoir rester toute la nuit. Aussi vers les six heures du matin nous sortime avec la troupe. Comme il y avoit trois arrestations, chacun prit son département ; comme le principal moteur étoit le sr Quillien de Pougellon, le commandant sen etoit chargé et je fus avec lui. Arrivez près de la nayant pas des renseignements assuré de la maison l'on se trompoit et lon fut dans la maison dun ci-devant compt de St-Jean, lon reconnut que lon avoit fait erreur et lon sinforma mieux, et pour la seconde fois lon ne se trompa point. Etant entré lon frapa a la porte de M. Guillien de Chaboulon, il entendit fermé un verrouil je le dit au commandant et je dit au serrurier denfoncer la porte. Le premier coup de marteau donnée M. Guillien est parru. M. le commandant lui dit quil travailloit par ordre de la municipalité, et ensuite je monta vers lui il me demanda si ce n'etoit pas plutot par ordre de lassemblée nationnal je lui fit reponse que non. M. le commandant lui remit lordre et me pria de tenir sa place pendant quil alloit rendre compte de ce qui setoient passée ce que je mempressa de faire. M. Guillien me conduisit dans son cabinet. Lorsque nous y fumes je fis posté dix hommes de chaque coté je regardois sil navoit point darme offencive, je trouvois sur son bureau une grande paire de pistolet d'arsons je men suis emparré il me demanda ce que jen voulois faire les retirer lui repondige. Et bien, me dit-il en men presentant une autre paire de poche, envoicy encore dautres et me les remit le bout au corps. Je les prie avec precaution et les ait serré, après cela je posta des sentinels chez son epouse pour leur empecher aucunes communication entre eux je fit de même a son fils. Etant tous ainsi separé par precaution je deffendy de laissé sortir qui que ce soit sans mon ordre se qui sexecuta

tres exactement. A neuf heures le commandant est venu mannoncer que les deux autres etoient arrétes je lui remit le commandement et je fus prendre du repos. Après cette epoque je reçue un assignat de deux cents livres de Monsieur Palloy sur lequel jai perdu pour le change le 8 pour cent. Javois a payer avec cette somme la nourriture de mon cheval qui se montoit a 50 sols par jour et des depenses que jetois obliger de faire argent qui ma fallut emprunter et rendre avec 200ₗₜ.

Arrivez a Lion le 24 matin, le 28 la ceremonie, party le 5 janvier 1791, de sejour 43 jours a 9ₛ.

De Macon a Lion 16 L.....	16
Pour sejours.....	287
	303

Arrivez a Valence je me suis presenter a MM. du Departement ; après leur avoir fait part de ma mission je leur demanda sil seroit possible que la cérrémonie puisse avoir lieu le lendemain ; il me firent reponse qu'il n'avoit point recu dordre de lassemblée et qu'il ne faisoit point de cerremonie sans ordre et qu'il ne pouvoit sous linvitation dun simple particulier faire rassemblée la municipalité et la garde nationnal, qu'il en ecriroit a lassemblée nationnal et que leur reponse serois leur guide, il me recurent cependant assez bien ; daprès cela je me suis retirer.

Arrivez a Valence le 8, resté le 9 et party le 10.

De Lion a Valence 27 L.....	27ₗₜ
Sejour a 9ₗₜ.....	9
	36

Arrivez a Privas et mettant presenter au Departement japrie par le president que lon avoit célébré la feste avec pompe quinze jours avant mon arrivez et ma promis qu'il vous enverroit le proces verbal avec une lettre de remerciment.

Arrivez a Privas le 10, restez le 11, party le 12.

De Valence a Privas 12 L.....	12ₗₜ
Pour sejour.....	9
	21

En partant de Pellissanne pour allez a Digne arrivat cet avanture a Riez.

Riez petitte ville centre du departement des Basses-Alpes. Dans cet ville la chose du monde la plus singuliere ma fait passé pour deputé a lassemblé nationnal. Voici le fait arrivez a lauberge. Pour couché apres le repas et pret a me mettre au lit le garçon de lauberge me demande que je lui mette mon nom et ce que je suis afin den rendre compte a la municipalité chose qui etoient alors en usage je lui met mon nom ainsi le Gros deputté apôtre de la liberté.

Le même soir le papier est remis a la municipalité pendant que je dormois

bien fort. Cest Messieurs ont crut que sans doute jetoit député a lassemblée nationnal si bien que le lendemain matin a mon reveil je vois la garde nationnal a la porte et lon vient mannoncer que Messieurs les officiers municipaux venoient me rendre visitte. Fort étonné je me leve et tout aussi tôt je vois MM. les officiers et le commandant de la garde nationnal qui entre dans ma chambre et me temoigne le plaisir d'avoir dans leur sein un apôtre de la liberté. Je repond a leur honnêteté, il me prie de vouloir bien passé jusqu'a lhotel de ville, ce que je fit. Ces messieurs mexposerent que la Revolution leur avoit auté toute espece detablissement et que jen pouvois jugé puisque jetois sur les lieux. A la verité Riez est plus propre a un departement que Digne il me prierent de prendre leur affaire en consideration. Je leur dit qu'il falloit pour cette effet en ecrire a M. Mirabeau ou a M. Barnave, etant ceux qui fesoit tourné la grande machine. Il me dirent que je leur feroient plaisir en leur ecrivant moi même vue que javois vu le local ; aussitot jecrivit a MM. Mirabeau et Barnave ce que javois vu et les ait prié davoir consideration au payis qui avoit vu naître la branche des grand hommes. Transporté de cela la garde nationnal me reconduisirent a une lieu de la et me donna un garde ville pour me conduire jusqua Digne. Depuis mon départ ils ont bien vu qu'il setoit trompé et que parce que lon avoit dit je netoit pas deputé a lassemblée nationnalle mais deputé apotre de la liberté pour M. Palloy ; cest ce qui fait qu'il est possible que quelqu'un vous ait dit que je me suis fait passé pour deputé a lassemblée nationnalle.

De Privas, je fus force daller a Nisme, vu que je ne pouvois passer par Avignon a cause des troubles. Arrivez à Nimes, je fut voir cest Messieurs du Departement. Comme lon vouloit destitue la municipalite de place et qu'il ne pouvoit linviter a cet cérémonie et que les departements que javois a faire me metois aporté de repasser par Nimes, il me prierent de remettre la cérémonie a mon retour, ce que jaccepta. Jai envoyer de ce payis une lettre qui etoit adressé a Monsieur Palloy.

Arrivez a Nisme le 15, rester le 16, party le 17.

De Privas a Nismes, 36 L.....	36#
Sejour, 9.....	9
	45

Le second jour de marches, en partant de Nismes vers les cinq heures, a lentré du bois des Borbennes, je me trouvent arrêtés par deux brigand dont lun marreta la bride de mon cheval. Je le demonta dun coup de pistolet et pique mon cheval des deux. Lun deux me tire un coup de fusil, je repique de nouveaux mon cheval. Il semporte et prend le mort au dent et a une lieux du bois a peut pret me jette parter ou je me suis fracassé la jambe et les mains. Je me conduit comme je put jusqua Pellissanne, petit endroit a un quard de lieux de la ou jetois tombé. Je fus forcé de me mettre au lit et je le gardois douze jours sen pouvoir bouger. Je resta encore 6 jours, affin de me remettre et pouvoir monter a cheval.

Arrivez à Pellissanne le 18 et restée 18 jours pour maladie, party le 4 fevrier.

De Nismes à Pellissannes, 25 L..... 25#
Pour 18 sejours à 9tt..... 162

167

Arrivez à Digne, je fut me presenter au Departement ; ces MM. nayant point reçu la lettre davis de M. Palloy, il me prirent pour un moment pour un avanturier, je les dissuada par les lettres que j'avois de vous et ensuitte la cérémonie se fit le lendemain avec pompe.

CÉRRÉMONIE.

Le jour arrivé, MM. du Departement firent ellevez dans la place du Departement un especе de pied destal pour déposé les objets de lenvoye, après lesquelles les discourts se sont dit suivant lusage ordinaire et lon decidat de votté des remerciments a M. Palloy. Lon me promit que lon enverrois le procès-verbal a M. Palloy. La troupe de ligne étant vennu a la cérrémonie, jajoutte après cette phrase, le compliment phrase n'est plus que la leçons des choix et l'exemple des peuples.

A la Garde nationnal.

Vous, mes chers camarades, qui sous les auspices de lassemblée la plus auguste et dun roi amie d'un peuple libre, votre vœu vous a appellez a la confection de ce grand œuvres, votre zelle et votre courage inébranlable ont soutenue lediffice de notre liberté naissante et fait voir a tout lunivers que votre courage fut utile a votre patrie.

A la Troupe de Ligne.

Et vous, camarades cheris de la patrie, mes chers concitoyens, qui vous êtes sacrifier tant de fois pour le soutien et le maintien des loix, regiment qui vous êtes attirez lestime de vos frerres darmes, jouissez avec nous de la carrière glorieuse que vous a offert le détruit de ce monument tiranique que nous a rendue par les effort de nos législateur tous amis, tous frerres, tous citoyens, tous soldats, qui na fait de nous qu'une famille de bons Français.

Arrivez à Digne le 7, de Pellissanne à Digne.
Party le 9, 35 L..... 35tt
Sejours, 18tt..... 18

53

A mon retour de Dignes, Riez me fit les memes honneur et je party pour Toulon.

Arrivez a Toulon, je me suis presenter a ces MM. du Departement ; après leur avoir fait part de mon pouvoir, ils me dirent qu'il avoient fait louverture des caisse et que le moment ne leur permettoient pas de rassemblé le peuple qui nettoit que trop bouillant. Comme ils partoit un bati-

ment pour lisle de Corse et que je suis arrivez a Toulon avec 24 sols, je me trouva forcé, afin de remplir ma mission avec exactitude, je le leur exposa que ma correspondance étoit en retard, il me firent passé sur le champ 10 louis et le lendemain je m'embarqua pour la Corse.

Arrivez a Toulon le 12, resté le 13, party le 14 pour Bastia.

De Dignes a Toulon, 30 L.....	30tt
Séjour.....	9
	39

Mon voyage sur mer ne fut pas des plus heureux, nous fumes oblige de relacher plusieurs fois par raport au mauvais temps.

Arrivez à Bastia, en Corse, je me suis présentée au général Pooly, qui est le president du Departement. Lon fit part de mon arrivez et lon disposa tout pour la feste ; elle se fit le 27 février.

CÉRÉMONIE.

Après les formalités ordinaires, les discourts se sont prononcer et M. le président de remplacement repond a mon discourt un discourt en itallien. La troupe a assiste a cette cérémonie. Le Département devoit envoyer leur arrêté et l'extrait du procès-verbal.

Arrivez a Bastia le 23 et party le 3 de Mars. Sur les dix louis, il mest restez de mon voyage 18tt.

Arrivez a Toulon avec 18tt a peu près, je croyois recevoir de largent de Monsieur Palloy, comme il me l'avoit marqué, je fus forcé dattendre qu'il men arrive, et sitôt mon arrivez a Toulon jecrivis a Monsieur Palloy, affin qu'il tenit sa promesse. Attante vaine, 20 jours se passe sans aucune nouvelle. J'en donne avis au Departement. Le Departement n'ayant point de fond ne peut me faire un segond prêt. L'aubergistre ou jettait me tourmentois pour avoir de largent. Lassé et fatiguer dattendre, je prie le party de men aller au Departement des Bouches-du-Rhône, seant à Aix, en esperant que le Departement pourois m'avancer une somme. Mais, avant de faire cette demande, je manonca comme deputé de M. Palloy, et fut comme dans les autres departement, affin de faire executé la feste de linoguration de la Bastille ; ils me parurent très peut disposé a cela. Daprès cela, voyant toutes mes espérances evanouïe, je perdois lespoir de sortir de lembaras ou jettois. Jettois party de Toulon avec mon cheval et javois laissé mes effets et je devois, nayant point dargent. Étant à Marseille, je laissa mon cheval et suis party à Aix. A Aix, le Departement ne me recoit pas bien, et je dois à lauberge, comment faire pour sortir de cet miserre. Delaissé de tout ce quil y a dans le monde, le desespoire etoit mon seul partage et jaurois affranchie tous les danger en conservant lhonneur qui est inseparable de moi.

Par le plus grand azard du monde, a lhotel ou jetois logé, le directeur de la commedie me reconnut pour mavoir vu joué la tragédie a Paris. Il maborda et minvitte a lallez voir, ce que je fit. Il me proposa de jouer la commedy, je repoussa premierement cet preposition. Il mobserva que son

premier role gagnoit près de 5000tt par an, cest a dire 4000tt fix et six representation a son profit.

Dans un moment aussi malheureux que je me trouvois, ce projet me flata; mais, cependant, affin de ne point encourir les reproche du theatre, je joua comme amateur le role d'Orosmane dans *Zaïr*. Je neux dapplaudissement violent qua ce vers : *Je hais ce monde entier, je mabore moi même*. Ce sentiment étoit si tellement en moi que, malgré la caballe que javois contre moi avec juste raison, mais qui ne connaissoit pas les miennes. Bref, je neus pas le succès que jattendois. Le directeur, cependant, sans éprouvé auc'uns désagrément, mocque, comme l'on nous la dit *(sic)*. Passons cet article et revenons a ma miserre. Quelques jours après, laubergistre me demanda de largent. N'en ayant point, jeus recourt a Monsieur Gai, commissaire du Roi a Aix, qui me pretta un assignat de deux cens livres, sur lequel jai perdu pour le change le 10 pour cent. Il ne me restoient donc que 180tt, sur lequel il a fallut que je paye 68 livres que je devois a lauberge. De la, je party pour regagne Marseille et reprendre mon cheval. Le passage de la mer ayant fait rouvrir mes playes, qui netant pas encore bien fermes et sempiroient beaucoup et je souffrois incroyablement. Arrivez a Marseille, je ne pouvais marché du tout. Je soldois ce que je devois qui ce montoient a 64tt, il me restoit 48tt en tout. Je fus obligé denvoyer cherché le chirurgien. Après mavoir visité ma plaie, il me dit que jetois fort heureux que la cangrenne ny étoit pas encore, mais que si je sortois seulement deux jours, il repondoit quel y seroit. Il falut donc se resoudre a gardé la chambre. Bientôt il me passa la piere infernal dedans les playes, ce qui me donna la fievre. Je fus obligé de me mettre en pension dans une maison qui connoissoit un de mes oncles ou je suis restez jusqua parfaite guérison. 8 jours après que jettois de retour a Marseille, je reçu les trois cent livres que vous mavez envoyer en assignat et sur lequel jai été obligé de perdre le douze pour cent. Jettois encore sans argent alors et même je devois ou jettois en pension. Lespoire de bientôt partir me faisoit laissé mon cheval a lauberge. Les personnes ou jettois en pension fit part au maire de Marseille qu'ils avoit chez eux un deputé de Monsieur Palloy. Le lendemain, Monsieur Martin, maire, est venu me rendre visite. Jemploya les 300tt que javois reçu dabord a payé ce que devois de plus aux chose que ma maladie mesposoit. Trois cent livres en maladie sont bientôt depensée. Je vous ecrivit plusieurs fois et n'ait point obtenu de repouse de vous.

Affin de vous depersuadé de ce que lon pouvoit mimputé, je fait faire un certificat par le chirurgien et le fait signé par Monsieur Martin, le juste, et vous ne daigné pas ajouté foi.

Enfin, ce 18 août, je reçois une lettre et deux cent livres en assigna ou jai perdu le 20 pour cent pour revenir a Paris.

De retour de Bastia a Toulon le 10 mars, party pour Aix le vingt un mars, restez à Aix jusquau 30, de retour de Marseille le 1er avril.

Depuis le 10 mars jusquau 1er septembre fait
174 jours a 9tt, fait..... 1566tt

RÉCAPITULATION

Recue.

A Meullun	200tt
Lion	200
Aix	200
Marseille	200
Toulon	300
	1100tt

Recue des administrateur de Toulon, pour passé en Corse, la sonme de 240tt.

Cette somme fut employé pour le trajet de mer et le temps restez en Corse.

Paris a Melun	10 Lieux	10tt
1 sejour		9
Melun a Auxerre	29 L	29
3 sejours		27
Auxerre a Digeon	35 L	35
5 sejours		45
Digeon a Macon	33 L	33
2 sejours		18
Macon a Lion	16 L	16
43 sejour		387
Lion a Valence	27 L	27
1 sejour		9
Valence a Privas	12 L	12
1 sejour		9
Privas a Nismes	36 L	36
1 sejour		9
Nismes a Pellissanne	25 L	25
18 sejours		162
De Pellissance a Dignes	35 L	35
2 sejours		18
Dignes a Toulon	30 L	30
1 sejours		9
Depuis le 10 mars jusquau 1er septembre, fait 174 séjour		1566
	288 L.	2556tt

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

Mémoire sur le Valais. (An VII-an X.)

Le Directoire exécutif de la République helvétique.

Au général Turreau, commandant la 1re division de l'armée.

Berne, vendémiaire. (An X.)

Citoyen général,

Les succès de l'armée française en Valais sont trop importans, les espérances qu'ils donnent, trop flatteuses, pour que le Directoire puisse omettre la joie qu'il en ressent, avec celui aux talens duquel ils sont dus.

A ce sentiment se mêle celui d'une juste reconnaissance pour la discipline sévère de vos troupes, pour les menagemens dont vous avez usé envers les malheureux habitans du Valais.

Permettez-nous d'esperer, Général, qu'après avoir préservé le Valais de la dévastation, vous voudrez bien coopérer à sa réorganisation. Nous vous en faisons la demande instante en vous priant de nous communiquer vos idées à ce sujet.

Recevez, Général, l'assurance, etc.

Commandement général du Valais.

Au ministre des relations extérieures.

Frimaire, an 10.

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen Ministre, copie d'un mémoire que j'ai fait en l'an sept sur le Valais. Vous concevrez aisément que les moyens que j'indique pour amener à la soumission aux lois le peuple de ce pays, doivent être différemment combinés, s'il change de domination. L'énergie et la stabilité d'un gouvernement lui font acquérir, par la confiance, ce qu'un autre, précaire et mobile, n'obtiendrait que par l'emploi de mesures rigoureuses.

J'aurai l'honneur de vous faire passer, dans quelques jours, un aperçu sur la situation actuelle du Valais.

Agréez, citoyen Ministre, l'hommage de mon respect.

Mémoire sur les moyens de soumettre le Valais. (An VII.)

C'est plutôt sur les habitudes morales d'un peuple, que sur ses habitudes physiques, que l'on doit calculer le degré de résistance qu'il oposera à toute innovation dans l'ordre existant.

Les dispositions positives d'une nation à un changement dans son état politique, dépendent de ses connaissances acquises, de son avancement dans les sciences, dans l'art de la civilisation, des progrès de la raison publique; peut-être même de la corruption des mœurs.

Chez un tel peuple, les révolutions doivent être violentes et longues,

parce qu'elles sont plutôt le résultat des lumières et de l'instruction que d'un mouvement impulsif et rapide.

Il est des peuples qui, par leur situation topographique, semblent séparés du reste de la terre ; environnés de nations instruites et civilisées, ils n'en conservent pas moins toute la grossièreté et l'ignorance des premiers âges : tel est le peuple du Valais.

Placé au milieu des neiges et des glaciers, sur un sol ingrat, oublié par la nature, entouré de montagnes inaccessibles, de torrens, de précipices ; exposé sans cesse au caprice des élémens qui semblent se disputer le bouleversement de cette malheureuse contrée ; sa vie morale doit nécessairement se ressentir de l'aprêté, de l'isolement et des dangers de sa position physique : privé de toute communication vicinale, de toute relation de commerce et d'industrie, il est abandonné à lui-même, livré aux erreurs de l'ignorance, à tous les prestiges de la superstition ; il vit dans la plus stupide insouciance ; et cet état constant d'inertie morale doit le conduire insensiblement à une dégénération absolue sous le raport de l'espèce comme de la civilisation.

L'habitant du Valais, plutôt nomade qu'agricole, n'a cependant aucun des sentimens ni des vertus qu'inspire la vie pastorale : il est défiant et inhospitalier, cruel et lâche, stupide et paresseux. Ce n'est que l'aiguillon du besoin qui lui fait gravir les rochers, et y chercher, jusque sous les glaciers, le faible produit d'une récolte incertaine ; il y traine péniblement ses bestiaux, y pressure ses laitages, et la chute des neiges le ramenant dans sa maison, ou plutôt sa tannière, il y vit pendant six mois dans une paresse absolue et surtout dans la plus dégoutante mal-propreté. De telles habitudes, secondées par une localité difficile, donnent à ce peuple une existance plutôt sauvage que sociale ; lui permettent de se soustraire fréquemment à l'empire des loix ; et, lui assurant ainsi une espèce d'indépendance, elles le rendent moins propre à suporter le joug de la liberté politique.

Et cependant il était possible, facile peut-être, de donner et faire goûter aux Valaisans des principes d'une civilisation régulière, de les faire renoncer à leur vie sauvage, de faire naître chez eux des idées libérales, des sentimens généreux. Mais il fallait, chez un tel peuple, que tout changement fut lentement progressif, et, pour ainsi dire, inaperçu de ceux qui en étaient l'objet. Une transition brusque à un nouvel ordre de choses devait perdre ce malheureux pays. Il a donné un déplorable exemple du danger des innovations subites, dans l'état politique d'un peuple qui n'est ni préparé ni assez fortement constitué pour suporter des révolutions violentes. L'orgueil national était le seul mobile que l'on put employer utilement chez les habitans du haut Valais, pour les amener à une régénération morale et politique. Ce peuple avait de la vanité ; ce sentiment était nouri chez lui par l'espèce de suprématie qu'il exerçait sur les habitans du bas Valais. La Révolution qui donna lieu à la première insurrection fut évidemment provoquée par des hommes qui n'avaient aucune connaissance des individus et des localités du pays qu'ils voulaient révo-

lutionner. Comment n'ont-ils pas prévu, ou, du moins, sû prévenir les terribles effets que produirait cette secousse, entre deux peuples dont les intérêts politiques étaient diamétralement oposés? Voulait-on ralumer cette haine nationale encore mal éteinte, et qui divise, depuis des siècles, les bas Valaisans et les habitants du haut Valais (vulgairement appelés allemands)? Les artisans de la contre-révolution, plus adroits que ceux de l'insurrection première, n'ont pas eu de peine à convaincre les hauts Valaisans que cette confusion d'intérêts populaires leur enlevait des prérogatives achetées par des sacrifices, et confirmées par le tems et la soumission de leurs voisins; que l'unité politique proposée les remettait au niveau des bas Valaisans qu'ils avaient regardés jusqu'alors comme leurs sujets et leurs tributaires. Il se trouva parmi ceux-ci quelques hommes a qui des intérêts particuliers de fortune ou d'ambition firent embrasser le parti des Allemands. Les prêtres s'en mêlèrent, suivant l'usage, inspirèrent des craintes pour le culte. L'ennemi extérieur seconda par des proclamations et des promesses de secours en hommes et en argent les agitateurs et les chefs du parti. Enfin la révolte éclata avec des caractères effrayans : on sait à quels excès se livrèrent les hauts Valaisans, ils en ont été peut-être trop cruellement punis.

Le théâtre de la révolte ne présente plus que des cadavres, des cendres et des ruines. La difficulté de parvenir aux habitations des montagnes les a préservées du pillage et de l'incendie. Mais la vallée n'offre plus qu'un affreux désert. La population y est encore très-rare, quoiqu'on ait imprudemment toléré le retour d'individus dont un grand nombre a pris une part plus ou moins active à la révolte. Ces infortunés sont errans pendant le jour au milieu des décombres de leurs maisons, et cherchent leur nourriture dans les débris d'une récolte perdue, et qu'on aurait pû leur conserver : la nuit les chasse sur les montagnes, ou quelques chalets abandonnés leur offrent un abri qu'ils ne peuvent plus trouver sous le toit de leurs pères. On peut juger à leur air morne et sombre qu'ils sont soumis, mais qu'ils ne sont pas changés ; et les exemples attesteraient au besoin qu'ils ont souvent payé d'ingratitude et de perfidie les bienfaits de ceux-mêmes auxquels ils ne pouvaient reprocher aucun des excès qui ont accompagné et suivi leur défaite. J'ai dit qu'il était possible de réconcilier ce peuple avec des principes d'ordre et de politique. Mais il est aisé de concevoir que ce projet est impraticable dans les circonstances actuelles. Il faut d'abord les ramener à leur situation primitive. Les Valaisans ne sont plus susceptibles que d'un seul sentiment, celui de la crainte ; c'est donc le mobile qu'on doit employer vis-à-vis d'eux. Il ne faut pas leur faire de mal, il faut prévenir celui qu'ils pouraient, qu'ils voudraient faire. Le Directoire n'a pas encore à s'occuper des moyens de régénérer le Valais, mais à en assurer la possession à la République helvétique : le seul moyen de régir ce pays est de le soumettre d'abord au régime militaire.

Quoique les Bas-Valaisans n'ayent pas, en général, pris part à la révolte, il est néanmoins indispensable d'embrasser, dans cette mesure, le bas comme le haut Valais ; la moindre distinction dans la manière de gouver-

ner l'un et l'autre serait une source de nouveaux malheurs; elle raviverait infailliblement les haînes nationales et individuelles, et renouvellerait les scènes d'horreurs et de dévastation qu'ont produites leurs divisions funestes et de longs ressentimens.

Le commandement du Valais doit être confié à un officier-général connu par ses talens militaires et ses moyens politiques ; car il doit être homme d'État et guerrier. Il faut qu'il soit étranger, et qu'une grande réputation de probité, de sévérité et de justice le précède dans le Valais. Il doit réunir tous les pouvoirs, excepté celui de disposer des deniers publics.

Il faut que cet officier général sache inspirer et mériter la confiance, qu'il soit ferme sans dureté, indulgent sans faiblesse, qu'il n'ait point de préjugé, mais qu'il sache les tolérer à propos, qu'il connaisse les deux idiômes du pays, qu'il traite les habitans avec la plus scrupuleuse impartialité, et sans égard pour les couleurs de parti et les opinions individuelles; il ne doit exiger que de l'ordre et de la soumission. Il s'attachera particulièrement à prévenir les excès et les attentats, pour en rendre la répression plus rare, mais il sera inéxorable pour le crime, et donnera toujours de l'éclat aux exemples de châtiment, s'il est obligé d'en faire, pour n'être pas exposé à les renouveler souvent.

Outre les moyens de considération personnelle, indispensables à l'officier général chargé du commandement du Valais, il aura une représentation imposante, mais sans faste, sans prodigalité, son luxe sera celui d'un guerrier ; il doit surtout conserver des mœurs simples et les raprocher, autant que possible, de celles des Valaisans.

Pour seconder cet officier général, le Gouvernement ne doit prendre aucun des agens subalternes dans le Valais, ni même dans le Léman ; il est absolument nécessaire que les hommes qui y occupent aujourd'hui des places, en fassent le sacrifice à la tranquillité publique. Les uns ont pris une part trop active à la Révolution, et beaucoup d'autres, peut-être, n'ont pas été assez étrangers aux mouvemens rébellionnaires. Il est inutile d'ajouter qu'on doit aporter le plus grand scrupule dans le choix de ces agens.

Je crois encore que les arrondissemens militaires ou commandemens particuliers peuvent conserver la forme des dixains, et qu'on doit, en général, éviter tout changement qui ne serait pas évidemment utile. Et qu'on ne s'y trompe pas ? Le régime militaire n'étonnera pas les Valaisans, surtout les Allemands. Ils y sont disposés par les circonstances où ils se trouvent depuis long tems, j'ose même prédire que ces derniers surtout en seront satisfaits.

Au reste, si le pays n'est plus le théâtre de la guerre extérieure, — — deux mille hommes d'infanterie et trois cents hommes de cavalerie légère suffiront pour le contenir ; mais on n'y emploiera pas de troupes helvétiques.

A ces mesures, qu'il est de la dernière urgence d'adopter, on doit en ajouter une foule de secondaires, dont dépend le succès des premiers moyens. Et c'est ici qu'il faut oublier les intérêts privés, subjuguer les

affections locales, se dépouiller même des principes de justice et d'humanité qu'inspirent, que commandent le sentiment et la raison dans des tems et des circonstances ordinaires, pour ne voir que ce qu'exigent impérieusement la situation politique du Valais et les intérêts de l'Helvétie. Les C***, les S**, les C***, les N**, les N*** et quelques autres familles trop influentes dans le pays, et dont plusieurs membres ont fomenté, soutenu la révolte, et sont encore avec les ennemis, doivent subir la peine de l'ostracisme.

Alors, et en déployant cette mesure, il est à propos de couvrir de l'indulgence nationale et de rendre à la liberté les malheureux Valaisans, encore détenus pour crime d'État, dont la plupart n'ont été que séduits et égarés; le suplice même des plus coupables serait inutile. Alors aussi le Directoire exécutif doit légitimer, par une proclamation, le retour des rebelles déjà rentrés, rapeler, avec la garantie du pardon et dans un délai déterminé, ceux que la crainte du châtiment et les suggestions de l'Autriche retiennent encore sous ses drapeaux.

Si l'on craint que par l'expulsion de plusieurs familles, et peut-être l'éloignement spontané de quelques autres, dont le nouveau système blesserait les intérêts, la population du pays que les accidens de la guerre ont déja affaiblie, ne soit trop sensiblement diminuée, le plan qu'on propose offre des moyens faciles de répopulation. Le nombre d'agens que le Directoire enverrait dans le pays, compenserait, et au-delà, celui des individus qu'en éloignerait l'exil volontaire ou forcé. Quant aux hommes qui ont quitté leur patrie sans retour, et ceux que le sort des combats en a enlevés, il est également facile et avantageux de les remplacer par d'autres habitans. Les propriétés des victimes de la révolte, les terres en friche et celles que le défaut d'industrie, ou une culture négligée a fait abandonner et juger improductives, — présentent au Gouvernement des ressources abondantes et légitimes pour coloniser le Valais et y croiser l'espèce. Les indigènes ne pouront qu'y gagner sous le raport moral et physique.

Il est une autre mesure très-délicate et non moins essentielle, et dont l'exécution peut être dangereuse, si on ne l'emploie avec beaucoup d'adresse et de circonspection.

Le clergé du Valais doit être renouvelé en entier : mais ce changement indispensable doit s'opérer d'une manière insensible, afin de ne pas allarmer un peuple superstitieux et fanatisé. Les circonstances offrent aujourd'hui des données favorables pour remplacer sur le champ les ministres du culte dont les événemens de la révolte ont privé quelques communes. Beaucoup d'habitans qui gémissent de l'absence des secours spirituels, les recevront avec plaisir de leurs nouveaux pasteurs, si ceux ci, pénétrés de leurs devoirs, donnent l'exemple des vertus de la primitive Église; si d'abord ils s'apliquent plutôt à consoler qu'à instruire les infortunés Valaisans; s'ils leur persuadent que la tranquillité et le bonheur dont ils jouissaient avant leur coupable résistance à la volonté des loix et du Gouvernement, dépendent de leur retour à l'ordre et à la soumission aux autorités publiques. Le choix de ces ministres est de la plus haute importance; je n'ai pas besoin de dire qu'il est extrêmement difficile.

Quant aux autres prêtres qui, lors de la révolte, sont partis, revenus, repartis et définitivement rentrés, leur changement doit se faire partiellement, et les circonstances indiqueront le moment où l'on poura les expulser, sans compromettre la tranquillité publique. Les premiers secours que réclament les hauts Valaisans, et auxquels on aurait déjà dû pourvoir, sont les subsistances, les instrumens aratoires et ceux qui leur sont nécessaires pour la réconstruction de leurs maisons.

Quant à celle des temples, on peut, à cet égard, s'en raporter au zèle religieux des habitans : ils seront peut-être réédifiés avant leurs propres chaumières.

J'ai dit plus haut, que le Gouvernement n'avait à s'occuper maintenant, que d'assurer à la République helvétique la possession du Valais et non pas de sa régénération morale et politique, qui ne serait qu'illusoire et prématurée. Ainsi le projet de sa réorganisation civile et judiciaire, et l'aplication partielle des principes constitutionnels de l'Helvétie à cette partie de son domaine, apartient à un ouvrage particulier.

Ce mémoire purement analitique des mesures nécessaires pour soumettre entièrement le Valais, et y prévenir de nouvelles secousses intérieures que sa désorganisation absolue y produirait infailliblement, est étranger aux moyens qu'on devra employer pour faire jouir ce pays des bienfaits de la constitution. Nous sommes encore éloignés de cette époque que les circonstances seules détermineront, et qui sera plus ou moins raprochée, en raison du plus ou moins de connaissance, de sagesse, de fermeté et de talent de ceux qui gouverneront militairement. Au surplus, il est probable qu'elle est très-éloignée, et qu'on sera obligé de laisser éteindre la génération actuelle avant de songer à apliquer au Valais les formes constitutionnelles.

Quoi qu'il en soit, et quelque parti qu'adopte le Directoire helvétique, il est de la dernière urgence qu'il prenne une détermination quelconque sur le Valais ; qu'il fasse cesser l'état alarmant d'incertitude, de désordre et de confusion où y sont les autorités, les individus et les propriétés ; que surtout il se prononce sur le sort de ceux dont on a toléré la rentrée, sans prendre des mesures pour la repression de nouveaux excès auxquels leur existence dans l'intérieur peut donner lieu ; qu'il se prononce également sur celui des prisonniers saisis les armes à la main, ou prévenus d'avoir pris part à la révolte, et qui, probablement, ne sont pas plus coupables que ceux dont on a provoqué le retour, lorsqu'ils étaient encore dans les rangs des Autrichiens.

Il est affligeant de le dire, mais l'intérêt de la patrie exige qu'on ne cesse de peindre au Directoire les dangers imminens dont le Valais est menacé. La révolte n'y est qu'assoupie. Tous les instrumens n'en sont pas brisés, et il existe encore des hommes qui n'attendent qu'une occasion favorable pour s'en servir.

Quant aux ressources que présente le Valais pour parvenir à un état prospère, il en existe beaucoup dont il est impossible de tirer parti sans de grandes mesures préalables. Ouvrir de nouvelles communications avec

le Piémont et l'Helvétie méridionalle, encaisser le Rhône, favoriser l'établissement de manufactures, encourager l'exploitation des mines; accorder des primes à l'agriculture, à l'industrie créatrice; attirer les négociants, les voyageurs, les artistes par l'attrait du commerce, de la curiosité, des distinctions et des récompenses, ne sont pas des mesures que les conjonctures permettent; il faut se borner aujourd'hui à l'emploi de moyens réparateurs.

Le Directoire exécutif de la République helvétique

Au général Turreau, commandant la 1re division de l'armée.

Berne, frimaire.

Général,

Le Directoire exécutif a reçu le mémoire que vous avez bien voulu rédiger sur les moyens de rétablir la tranquillité publique dans le Valais

Les vues sages que présente cet écrit, vont devenir la matière de délibérations muries dont le résultat qui ne peut manquer d'être bienfaisant pour le Valais, vous sera dû.

Agréez, citoyen Général, l'expression de la reconnaissance du Directoire exécutif, pour cette preuve de l'intérêt que vous prenez au sort d'un peuple plus malheureux que coupable, que vous avez forcé de chérir la main qui le guérissait violemment de ses erreurs.

Plus d'un sentiment agréable dut vous accompagner à votre départ du malheureux canton du Valais : celui de vos succès militaires ; le souvenir de la discipline que vous y avez fait observer, de votre justice, de votre humanité envers ce peuple ; enfin l'attachement de ce peuple et sa reconnaissance.

Le Directoire exécutif se félicite de pouvoir être son organe auprès de vous. Salut et considération.

TURREAU.

(*Papiers et manuscrits du général Turreau.*)

(*La suite prochainement.*)

Opérations des armées du Nord et de Sambre et Meuse, depuis le mois de germinal an 2e, jusqu'au mois de germinal an 3e.

Lorsque Pichegru arriva à l'armée du Nord, Valenciennes, Condé et le Quesnoy étoient occupés par les ennemis. L'armée du Nord qui avoit toujours été battuë, excepté au deblocus de Maubeuge et Hondschote, étoit dispersée par petits corps cantonnés, autour des places, depuis Givet jusqu'à la mer. Il n'y

avoit aucun ensemble; chacun des Representans du peuple vouloit rassembler beaucoup de troupes autour de la ville ou il demeuroit. Il falloit occuper tous les villages de la frontiere; si on en eût évacué quelqu'un on étoit en butte à toutes les dénonciations des Sociétés populaires. Un rassemblement d'armée qui auroit découvert quelques parties peu importantes du territoire de la République, pour en défendre surement d'autres plus conséquentes, auroit été appelé mesure contre révolutionnaire. Pichegru reçut l'ordre de vaincre et de reprendre les trois places : il n'eut point d'instruction précise du comité de Salut public; dans des conférences qu'il eût à Paris, il avoit été question d'agir principalement sur le centre et d'inquiéter seulement l'ennemi sur ses flancs : le plan de la campagne qui a été faite n'existoit pas.

En germinal, les troupes commencèrent à sortir de leurs quartiers d'hivers, pour former des petits camps, disseminés sur toute la frontiere, afin de ne pas donner de la jalousie à l'ennemi, et qu'il ne put déviner les desseins. On rassembla ensuite un plus grand nombre de troupes sur Cambray et Guise, afin d'attaquer les ennemis entre le Cateau Cambraisis, Solesme et le Quesnoy, ainsi qu'à la forêt de Mormalle (dont on avoit grand peur à Paris), et de faire ensuite le siege du Quesnoy. Le plan de l'ennemi portoit les opérations de la campagne sur le même point, en commençant par le siege de Landrecy qu'il investit le 29 germinal. L'empereur, ne prevoyant que gloire dans cette campagne, vint de Vienne pour prendre le commandement de son armée. L'armée française fut battuë dans toutes les affaires qui eurent lieu de ces côtés, depuis le 29 germinal, particulierement à l'affaire du 7 floreal, à laquelle le général Chapin fut pris; les troupes constamment battuës depuis si longtems, étoient decouragées, ne tenoient plus en présence de l'ennemi et on ne pouvoit avoir l'espérance de délivrer Landrecy en agissant sur un terrein teint tant de fois du sang de cette armée. En même tems que Pichegru faisoit agir sur le centre, comme c'étoit l'intention des comités, il avoit ordonné une invasion dans la Flandre, afin de faire une puissante diversion; les troupes rassemblées autour de Lille au nombre de 30,000 hommes, sous les ordres du général Souham, et celles depuis Bailleul jusqu'à Dunkerque, fortes de 20 mille hommes, sous les ordres du général Moreau, furent mises en mouvement. Le 7 floréal, on surprit par une marche hardie Courtray, dont on s'emparra et on investit Menin, dont les fortifications avoient été bien retablies; on commença à le bombarder. Les généraux ennemis ne s'étoient pas attendus à une pareille marche : ils rassemblèrent toutes les troupes qui étoient au milieu de Tournay et en firent venir de leur reserve, qui étoit entre Valenciennes et Saint-Amand; ce corps fort de 18 mille hommes repoussa, le 9, quelques postes de l'armée française, qui couvroient la communication de Lille à Courtray; il prit position à Moiscroen et aux moulins de Castreel, d'ou il coupoit presque la route de Lille à Courtray, et d'ou Menin pouvoit être delivré le lendemain; mais le 10, les généraux français prévinrent Clairfait en l'attaquant; après un combat long et sanglant, la victoire se décida pour les Français; les Autrichiens et les Hanovriens se mirent en déroute, on leur fit 1200 prisonniers et 80 officiers, 33 pieces de canon et quatre drapeaux; on trouva sur le champ de bataille 5000 fusiles.

Menin ne pouvant plus être sécouru, fut obligé de se rendre le 11 floréal; une

partie de la garnison avoit profité de la nuit obscure du 10 au 11, pour faire une sortie vigoureuse et s'echapper. On prit cependant encore dans cette ville 400 hommes et 15 pieces de canon.

Landrecy capitula le même jour, onze floréal, et se rendit aux armées ennemies, sans avoir fait la résistance qu'on auroit pu attendre.

Après ces succès, Pichegru, persuadé par l'expérience que tant qu'on continueroit d'agir sur le centre, on seroit toujours battu, sans parvenir à délivrer Landrecy, et voulant profiter des premiers avantages, se détermina à agir uniquement sur les ailes. Il ne laissa à Cambray, Saint-Qentin, Guise et autres places du centre que les garnisons suffisantes, fit venir 20 mille hommes de troupes qui avoient été battuës autour de Cambray, à Sainghin et les raprocha du corps qui étoit à Courtray. Il fit marcher toutes les autres troupes sur la Sambre pour agir avec l'armée des Ardennes contre le flanc gauche des ennemis. Ces troupes qui furent commandées par le général Desjardins, se joignirent à l'armée des Ardennes commandée par le général Charbonnier, s'emparèrent de Beaumont et firent de là quelques incursions dans le pays d'entre Sambre et Meuse.

Le 21 floréal, Clairfait qui, avec de nouveaux renforts, s'étoit porté à Thielt pour couvrir la Flandre, marcha pour attaquer Courtray, pendant que l'armée française faisoit une marche pour chasser de Coyeghem un corps de troupes hanovriennes et reconnoître les rives de l'Escaut. Courtray fit une bonne résistance et, le 22, une partie de notre armée attaqua Clairfait devant cette ville et après un combat très sanglant le battit; nous eûmes dans cette affaire 200 hommes de tués et environ 600 blessés, les ennemis en perdirent au moins autant. Le général autrichien Vinckeim fut tué.

Si la marche des généraux Macdonald et Malbraucq pour passer la Lys à Menin et attaquer Clairfait à dos pendant la sortie de Courtray avoit pû être plus prompte la victoire auroit été complette. Clairfait se retira à Thielt.

Le 22, l'aile droite de l'armée du Nord réunie à celle des Ardennes passa la Sambre et s'empara de Thuyn, Fontaine-l'Évêque et Binck; mais des renforts arrivés du centre à l'armée autrichienne et hollandoise, la forcèrent à repasser la Sambre et a se retirer le 24. Il n'y avoit aucun accord dans le commandement de ce corp d'armée; Saint-Just et Lebas qui étoient les représentans du peuple auprès de cette armée, commandoient despotiquement, vouloient agir vivement, mais sans entrer dans l'examen des moyens d'exécution, ne parloient que de victoires ou de guilliotines. Ils firent repasser la Sambre diverses fois après le 24 floréal, et cela donna lieu à quelques affaires meurtrières qui ne décidèrent rien.

Pichegru se rendit à ce corps d'armée pour l'organiser et accélérer ses opérations, mais voyant que rien ne pouvoit se faire que par Saint-Just et Lebas, il revint à l'aile gauche de l'armée, après avoir pris des mesures pour faire repasser promptement la Sambre et attaquer Charleroy.

Les succès de l'armée française dans la Flandre attirerent toute l'attention des généraux ennemis. L'empereur et le prince de Cobourg se rendirent à Tournay avec 20 mille hommes et y joignirent le duc d'Yorck qui y étoit déjà avec l'armée anglaise et hanovrienne, ils determinerent des marches et attaques qui eurent lieu le 28 floréal pour entourer notre armée qui étoit à Courtray.

L'armée angloise et autrichienne qui partit des environs de Tournay, forte de 45 mille hommes, s'empara de Lannoy, Roubaix, Turcoing et Mozazeau, tandis que Clairfait, avec 25 mille hommes, partit de Thielt, passa la Lys à Wervick et Commines, et prit position sur les hauteurs du Blaton et de Linselles. La prudence et la lenteur de sa marche l'empêchérent d'arriver avant la nuit et de faire sa jonction avec l'autre corps d'armée, quoique seulement distant d'une lieuë ; ils laisserent libre la grande route de Courtray à Lille, et les ordres d'attaquer pour le lendemain matin purent arriver aux troupes qui s'étoient retirées près Lille.

Le principal effort de l'armée française fut contre le corp d'armée qui étoit parti de Tournay. Après une résistance aussi vigoureuse que fut l'attaque, les ennemis furent enfoncés, ils se mirent en déroute et s'enfuirent à Tournay. L'ennemi perdit dans cette bataille 1500 hommes faits prisonniers, 60 pieces de canon avec beaucoup de chevaux, de caissons et de bagages, on lui enleva deux drapeaux et un étendart, et le duc d'Yorck ne dût son salut qu'aux jarets de ses chevaux.

Le général Clairfait fit sa retraite sur Thielt, assez promptement pour que nos troupes ne pussent pas le ratrapper en route.

Le 3 prairial, toute l'armée se mit en mouvement toute la nuit pour se raprocher de Tournay, reconnoître les moyens qu'il y avoit de passer l'Escaut, de faire l'investissement de Tournay et profiter, si on en trouvoit l'occasion, du désordre et du denuement d'artillerie de campagne qu'il y avoit dans l'armée ennemie après la victoire du 29 floréal.

L'ardeur de l'armée l'entraîna beaucoup plus loin que Pichegru ne le vouloit et fit engager un combat des plus vif et des plus meurtrier de la campagne, particulierement à Pont-à-Chain les troupes se battirent depuis le matin jusqu'au soir sans aucuns avantages de part ni d'autre, et pendant la nuit l'armée rentra dans sa position.

La perte fut très considérable de part et d'autre, les ennemis estimerent la leur dans leurs relations officielles à 3000 hommes.

L'empereur voyant qu'il ne pouvoit acquerir aucune gloire dans cette campagne partit de Tournay, fut à Bruxelles, et bientôt reprit la route de Vienne.

Le 1er prairial, l'aile droite de l'armée du Nord et l'armée des Ardennes repassèrent la Sambre, s'emparerent encore de Fontaine-l'Évêque et de Biuch, et investirent en partie Charleroy ; ce corps s'y maintint jusqu'au 5 prairial, que le général Kaunits l'attaqua avec de nouveaux renforts tirés du centre : après un combat très vif, il fut obligé de repasser la Sambre, avec une perte de 1200 prisonniers et 25 pieces de canon. Le 6, ce corps revint à la charge pour passer la Sambre, mais il n'eut aucun succès. On fit encore les jours suivans d'autres tentatives également infructueuses jusqu'au 10 que ce corps d'armée reprit ses positions au-delà de la Sambre et reinvestit Charleroy qu'on commença à bombarder le 11 ; mais, le 15, les ennemis renforcés de 15 mille hommes qu'ils firent venir de Tournay, attaquérent vigoureusement la droite de notre armée, pendant que la garnison de Charleroy faisoit une sortie, ils nous forcérent à nous retirer derrière la Sambre et à lever le siege de Charleroy dont une partie étoit deja brulée.

Si cette armée, au lieu de s'opiniatrer autour de Charleroy, avoit cherché à battre l'ennemi ou à obtenir la supériorité de la campagne avant de diviser ses forces devant une place, elle auroit eu bien plus de succés.

Après la journée du 3 prairial, l'armée du Nord resta quelques jours tranquille dans ses positions de Courtray et de Sainghin. Pichegru ne vouloit rien entreprendre sur Tournay, parce qu'on auroit été obligé d'agir dans des plaines avec une infanterie et une cavalerie d'une bravoure sans exemple, mais peu formée aux manœuvres qu'on auroit dû employer ; en attaquant Tournay, on se rapprochoit trop d'ailleurs du centre de l'ennemi et il pouvoit très facilement dans une marche porter ses forces à sa droite sur l'armée du Nord, et à sa gauche sur l'armée qui agiroit sur la Sambre ; ce qui étoit dangereux.

On auroit bien voulu aller attaquer Clairfait dans sa position de Thielt, mais il étoit trop éloigné pour qu'on pût espérer de marcher avec assez de promptitude, pour qu'il n'en fut prévenu. On se détermina à faire une fausse attaque sur Ypres, dans l'espérance que Clairfait viendroit secourir cette place, et qu'on pourroit le battre dans cette marche.

Pour cet effet, le 13 prairial, on fit approcher quelque mille hommes d'Ypres du côté d'Euvendingue et de Witte-Catte et, le 14, on établit des mortiers et obusiers qui commencérent à tirer sur la ville le 15 et causérent quelques incendies.

Clairfait ne changea pas de position, et ne marcha pas au secours d'Ypres, comme nous l'avions espéré.

Pichegru se détermina à faire le siége de cette place ; c'était la seule entreprise avantageuse qu'on pût faire dans ce moment, et la possession d'Ypres assuroit la position de l'armée dans la Flandre. Le 17 prairial, Ypres fut entierement investi et l'armée d'observation prit position entre Pascheudal et Langhe Marck, on commença à attaquer Ypres en régle. Sur les rapports que Pichegru reçut que Clairfait s'étoit avancé jusqu'à Rousselair et Hooghelde, et n'attendoit que quelques renforts pour l'attaquer, il résolut de le prévenir, et le 22 prairial, l'armée d'observation se mit en marche pour attaquer Clairfait ; deux colonnes parties de Courtray qui se trompérent de chemin et ne suivirent pas entierement leur instruction, retardérent l'attaque. L'armée de Clairfait ne pût être entierement défaite, mais il se retira en désordre sur Thielt, et nous restâmes maître du champ de bataille ainsi que de plusieurs prisonniers.

Le 25 prairial, Clairfait, avec les renforts que Cobourg lui envoya de Tournay, attaqua notre armée, dans la position qu'elle avait prise le 22 ; et engagea la bataille d'Hooglede, qui a été une des plus décisives de la campagne. L'aile droite de notre armée étoit repoussée par Clairfait, mais le centre qui occupoit le plateau d'Hooglede, pressé de tout coté, résista vigoureusement aux ennemis et les força à la retraite, la perte fut des deux cotés considérable ; mais on fit peu de prisonniers. Clairfait reprit la position de Thielt. Le 29 prairial la garnison d'Ypres, forte de six mille hommes, demanda à capituler et se rendit prisonnier le trente.

Pendant que cela se passoit, le général Jourdan, avec trente mille hommes détachés de l'armée de la Moselle, avoit traversé les Ardennes, s'étoit emparré de Dinan le 11 prairial, et avoit joint la division de droite de l'armée du Nord

et l'armée des Ardennes lorsqu'elles étoient repoussées au-dela de la Sambre, le 15 prairial, et levoit le siége de Charleroy.

Toutes ces troupes formèrent l'armée de Sambre et Meuse, le général Jourdan en eut le commandement subordonnement au général Pichegru. Il rassembla cette armée et la mit en marche le 24 prairial pour passer encore une fois la Sambre et recommencer le siege de Charleroy : ce qui lui réussit, après une vigoureuse résistance de la part des ennemis. On reprit les travaux devant Charleroy, mais le 28 prairial, après une action des plus vives, il fut forcé de lever encore une fois le siege de Charleroy et de se retirer derechef derrière la Sambre.

Le 30, il revint encore à la charge et reprit ses positions entre Mons, Bruxelles et Charleroy, dont le siege fut encore recommencé. Le prince de Cobourg qui, avec la réserve de l'armée autrichienne et l'armée angloise, étoit resté à Tournay, pour garder le passage de l'Escaut, n'y laissa que l'armée anglaise et en partit pour rejoindre l'armée autrichienne de la Sambre : les ennemis évacuèrent encore une partie des postes qu'ils avoient encore en avant de Valenciennes, le Quesnoy et Landrecies.

Après la prise d'Ypres, l'armée du Nord marcha le 2 messidor derrière Wackem et la Mandelle. Des reconnoissances chassèrent Clairfait de la position qu'il avoit prise vers Deynse, en quittant celle de Thielt. Lorsqu'il apprit notre marche sur la Mandelle, il ne voulut pas attendre notre armée. On lui fit des prisonniers dans la poursuite. On poussa des reconnoissances jusqu'aux portes de Gand et on auroit pu s'emparer des postes de cette ville, mais cela auroit éxigé une forte garnison, sans avoir beaucoup d'influence sur la campagne. Pichegru avoit d'ailleurs d'autres projets. Ce général vouloit passer l'Escaut près Oudenarde, separer Clairfait de l'armée anglaise, l'empêcher de se retirer sur Bruxelles, les battre séparément, se porter ensuite sur les derrieres de l'armée ennemie de la Sambre et faire sa jonction avec l'armée de Sambre et Meuse. Ce projet auroit réussi et l'armée ennemie auroit été entierement détruite. Dans cette intention, l'armée prit position le 7 messidor entre Cruyshauten et Moreghem ; le 9, elle se rapprocha d'Oudenarde et prit position entre Worleghem et Huyssen. Le passage de l'Escaut étoit déterminé pour la nuit du 10 au 11 ; mais Pichegru reçut du Comité de Salut public des ordres très impératifs de s'emparer d'Ostende et de détacher sur le champ 16.000 hommes pour Dunkerque, où ils devoit être embarqués pour lisle de Walkeren : expédition folle qui n'a pas eu lieu.

Dans ce tems là on ne pouvoit se dispenser d'exécuter les ordres du Comité de Salut public, et lors même qu'on eut bien fait en s'en écartant, on auroit été jugé digne de passer au tribunal révolutionnaire.

Pichegru dut renoncer à son projet : il marcha sur Bruges dont la gauche de l'armée s'empara le 11. Le Lord Moyra y avoit précédemment passé avec 5.000 Anglais nouvellement débarqués à Ostende et qu'il conduisoit à Gand pour se réunir aux troupes qui devoient nous résister sur l'Escaut. Ostende se trouva dégarni de troupes et l'armée du Nord en prit possession le 13 messidor.

Du coté de la Sambre, Charleroy, dont le siège avoit été repris le 30 prairial, capitula le 7 messidor au soir. Les généraux ennemis qui n'en furent pas ins-

truits, marchérent le 8 de grand matin pour attaquer notre armée et essayer de délivrer Charleroy. Le principal choc des deux armées eut lieu dans les plaines de Fleurus, et cette bataille de laquelle Barére fit une pompeuse carmagnole en a porté le nom. Elle fut sanglante : les ennemis furent repoussés sur presque toute notre ligne à la première attaque : ils alloient revenir à la charge, lorsqu'ils eurent la certitude que Charleroy étoit pris. Ils se decidérent à la retraite, qu'ils firent assez en ordre sur Marbaix et de la sur Nivelle. La perte fut considérable de part et d'autre.

Le général Jourdan envoya le 13 messidor attaquer l'ennemi au mont Palissel. On l'en chassa et on s'empara le même jour de Mons, Saint-Amand, Marchiennes, Denain, le Cateau et autres postes que l'ennemi gardoit encore furent évacués, et Valenciennes, Condé, le Quesnoy et Landrecies abandonnés à leurs propres forces.

Tournay fut évacué le 15 par l'ennemi et l'armée du Nord en prit possession. Pichegru laissa dans la Flandre pour garder les côtes et faire le siege de Nieuport les divisions commandées par Moreau et Michaud. L'armée du Nord partit le 15 de Bruges et traversa le 16 Gand, que les ennemis venoient d'évacuer. Les troupes françaises prirent le même jour possession d'Oudenarde. Pichegru envoya des ordres à la brigade du général Osten qui étoit entrée à Tournay, de marcher sur Condé et Valenciennes pour faire l'inv stissement des quatre places, avec les troupes qui étoient restées dans le centre sous le commandement du général Ferrand, qui s'approchérent particulierement du Quesnoy et de Landrecies, dont on commença le siege ; et le camp de Maubeuge acheva l'investissement de Valenciennes et Condé. Le général Scherer eut ensuite tout le commandement de toute cette armée de siege.

L'armée de Sambre et Meuse eut quelques affaires avec l'arriere garde de l'ennemi qui couvroit Bruxelles et gardoit la forêt de Soignes, particulierement le 18 messidor.

Le 21 messidor l'armée du Nord prit position derriere Alost. Le même jour, des détachemens de l'avant garde de l'armée du Nord entrérent à Bruxelles. Le 22, l'armée campa à Asch : le 23 elle prit une autre position derriere le canal de Wilvorde. L'armée de Sambre et Meuse envoya une garnison le 23 à Bruxelles.

La réunion de ces deux armées triomphantes aprés tant de dangers et de fatigues devoit être goutée par tous ceux qui les composoient, et quoiqu'elle n'ait pas fait sensation dans beaucoup de cœurs, elle fera époque dans l'histoire.

De petites jalousies des représentans qui vouloient tout diriger, l'esprit des partis qui divisoient alors la Convention, l'envie du commandement des deux armées que Pichegru avoit, l'ineptie des administrations des vivres des deux armées qui, embarassées de fournir des subsistances nécessaires et n'imaginant aucun des bons moyens, se jalousoient et vouloient tous les fournir à Bruxelles, toutes ces causes entrainérent des discussions, quelques unes assez vives. Pichegru, pour tout concilier, accorda ce que l'armée de Sambre et Meuse demandoit : mais il ne put convenir de rien sur les mouvemens combinés des deux armées ; parce que, quoiqu'il eut le commandement en chef, les répresentans vouloient faire agir l'armée de Sambre et Meuse suivant leurs idées.

L'armée du Nord passa le 25 le canal de Wilvorde et prit une position en avant de cette ville. Le 27, elle attaqua les armées hollandaises et anglaises qui étoient retranchées derriere le canal de Louvain à Malines et occupoient cette derniere place. Après une résistance assez longue, nombre de soldats impatiens ayant passé le canal à la nage, on jetta plusieurs ponts, sur lesquels l'armée passa et s'empara de Malines. On prit à cette affaire plusieurs pieces de canon et des prisonniers. Le général de brigade Proteau fut tué à cette affaire.

L'armée de Sambre et Meuse avoit le meme jour marché sur Louvain et Judoigne, dont l'aile gauche de cette armée s'étoit emparée. Sa droite s'étendoit vers Namur qui étoit encore occupée par les Autrichiens, mais qu'ils évacuérent, ainsi que le Chateau, le 28 messidor.

Landrecies s'étant rendu le 27 messidor aprés une très foible résistance, le général Scherer commença le siege du Quesnoy. Pichegru avoit reçu le décret du 16 messidor qui défendoit d'accorder des capitulations aux garnisons des quatre places, si elles ne se rendoient pas dans 24 heures : il en sentit le ridicule et ne vouloit le signifier que lorsque les travaux seroient un peu avancés pour qu'il put attendre un bon effet d'une telle sommation ; mais les représentans voulurent le faire aussitôt et les ennemis firent leur devoir.

Le 5 thermidor l'armée du Nord marcha à Liere, appuya sa gauche à cette ville et sa droite à Heistopdenberg derriere la Nethe. Les Anglais évacuérent le même jour la ville et la citadelle d'Anvers. L'armée du Nord s'en empara le 6 et prit position à la droite de la Nethe et la gauche à Anvers.

L'armée de Sambre et Meuse avoit pendant ce tems là marché à la suite de l'armée autrichienne : elle entra le 9 thermidor à Tongres et à Liege : mais elle ne put s'emparer du pont sur la Meuse ; parce que les Autrichiens, retranchés sur la hauteur de la Chartreuse, le défendoient et bombardoient quelques parties de Liege dont les habitans s'étoient armés contr'eux.

Pour copie conforme,

Vte B. D'AGOURS.

(La suite prochainement.)

Lettre du général Gouvion.

A Certamussat, le 31 juillet 1793, l'an second de la République une et indivisible.

Citoyens représentans,

Nommé par vous général de brigade provisoire, j'ai accepté cette place parceque j'ai cru être en état d'en remplir les devoirs, et par là répondre à la confiance que vous mavez témoigné. La fermeté et l'invariabilité de mes principes pour la République, une et indivisible ; mon zéle ardent pour le salut de la chose publique, un moment en danger par l'égarement du fédéralisme, auquel la Convention a porté un prompt reméde, me fait

espérer que bientôt l'erreur faisant place a la vérité, toute division intestine cessera et que les Français se réuniront enfin pour repousser cette ligue de tirans effrénés qui ont juré, mais en vain, la destruction de notre liberté. Déjà la convention nationale nous à donné une constitution populaire telle que nous la demandions ; un grand nombre de départemens l'ont acceptés avec reconnoissance, les autres ne tarderont pas à suivre leur exemple ; les armées goutent le bonheur de connoître les loix consenties, sous lesquelles elles vivront heureuses et tranquilles, lorsque, couvertes de gloire, elles rentreront dans leurs foyers pour y jouir de la liberté et de l'égalité qu'elles auront acquises au prix de leur sang ; un bien inapréciable les y attend egalement, c'est l'estime de leurs concitoyens.

Employé à l'armée de Tournoux, sous les ordres du général divisionnaire Carcardec, nous n'avons épargné n'y nos peines n'y nos soins, pour nous mettre au fait du payis que nous avons à deffendre ; nous avons trouvés des troupes remplies de courage et d'ardeur, mais malheureusement elles sont réduites à un état de deffense qui cause leur chagrin ; elles sont pénétrées de l'esprit de la République, dont elles ont juré de maintenir l'unité et l'indivisibilité ; et elles espérent que sous peu de tems on les mettra encore à même de prouver aux esclaves ce que peuvent des soldats enflammés de lamour de la liberté [1].

Animé des mêmes sentimens que mes braves freres d'armes, je vais, citoyens représentans, vous faire quelques demandes en leur nom. Nous faisons la guerre la plus pénible ; campé dans les montagnes les plus hautes et les plus escarpés, nous manquons de souliers ; on nous donne du vinaigre abominable, et cette denrée est de premiere necessité pour corriger l'eau de neige dont nos soldats sont obligés d'user dans les montagnes ; le froid qu'ils eprouvent est tel qu'avant hier le p. n gélat dans leur tentes ; nous avons demandés des capotes de sentinels pour nos postes avancés, et les fournisseurs ne nous répondent seulement point. Je vous prie de donner des ordres pour que la fourniture en souliers, couvertes et capotes de sentinels nous soit faite le plus promptement possible. Je vous salue fraternellement.

Le général de brigade,

GOUVION.

(*Extrait des papiers d'Alexandre.*)

1. En marge, de la main d'Alexandre : « Ecrit le 12 août à ce sujet. »

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

Nantes. -- Imp. Vincent Forest : Émile Grimaud, place du Commerce, 4.